

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

147

TOME CENT QUARANTE-SEPTIÈME
DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT ONZIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
29, RUE DE TOURNON, 29
1887

LA DÉMOCRATIE

Je comprends l'absolu en morale et en religion, parce que l'une a des dogmes et l'autre des axiomes. Je ne le comprends pas en politique. Je n'aurais jamais dit, avec un orateur de la Révolution : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe. » A moins que ce ne soit un de ces principes de justice sans lesquels nulle société ne peut vivre. La politique est chose d'expérience, non de conscience ou de foi. On peut en changer sans remords ni regrets, pourvu que la passion ou le calcul n'entre pour rien dans ce changement. C'était l'opinion du républicain Littré qui, dans sa sagesse patriotique, réservait à son pays la monarchie de Bourbon comme dernière ressource, si l'expérience républicaine ne devait point réussir [1]. Il semble qu'il en eut le pressentiment, avant de mourir, et il n'est pas sûr que la politique de son parti n'ait pas assombri ses derniers jours.

Je ne suis pas né républicain. J'étais doctrinaire à vingt ans, avec Royer-Collard, de Broglie et Guizot. Je ne croyais alors qu'à la souveraineté de la raison. J'ai gardé de la *doctrine* le respect absolu de ces *droits de l'homme* si vainement proclamés par nos pères de 89. Je n'ai pas vu avec joie tomber la monarchie de 1830. Je suis devenu républicain sous l'empire, parce que je voyais dans la république le seul gouvernement libre qui fût possible alors. J'aurais vu tomber l'empire avec satisfaction sans les désastres d'une guerre qu'il a provoquée, sans y être préparé. J'ai salué sans enthousiasme l'avènement révolutionnaire de la république en pleine invasion. J'étais pour la guerre à outrance, et, sans croire à la légende de la république sauvant la France en 92, j'espérais mieux de notre peuple et de notre gouvernement républicain. A l'Assemblée nationale, j'étais pour la trêve de Bordeaux, avec tous ceux qui préféraient leur pays à leur parti. J'ai voté la Constitution qui devrait nous régir. Sous nos deux premiers présidents, j'ai soutenu la politique conservatrice et libérale au dedans, sage au dehors, dont Thiers nous a laissé la tradition, si complètement abandonnée

[1] *Revue positive*, vers la fin de sa vie.

par le parti dont il a assuré la victoire. L'histoire dira si ce fut pour le bien de la France et le salut de la république.

Pour moi, l'épreuve de l'institution républicaine est faite. Elle me paraît d'autant plus décisive qu'elle s'est faite dans les conditions les plus favorables. Notre république a eu la bonne fortune d'être fondée (je ne parle pas de son origine), gouvernée, administrée par ses amis les plus sages. Sans être parfaite, la Constitution sur laquelle ils avaient voulu l'établir était ce qu'on pouvait imaginer de mieux pour la faire vivre. Nos républicains en ont fait une lettre morte, et ce n'est pas leur révision qui lui rendra la vie. Quand les leçons de choses qu'il a reçues, et qu'il recevra encore plus fortes, lui auront ouvert les yeux et les oreilles, le pays avisera. Il n'aura pas besoin de remettre ses pouvoirs à un dictateur ou à un monarque absolu. Il lui suffira, aux futures élections, de signifier leur congé à ceux qui le représentent et le gouvernent en ce moment. Le nouveau parlement inaugurera une nouvelle politique de conservation et de réparation. Si notre république ne peut se faire à un tel changement de régime, elle ira vivre ailleurs. Ses faux amis auront fait tant de mal, qu'elle ne laissera pas beaucoup de regrets.

I

Parlons maintenant de la démocratie. Tout pour le peuple, tout par le peuple! Quels rêves de philosophie n'ai-je pas faits sur ce beau sujet, avec mon ami Jules Simon et bien d'autres. Pouvions-nous faire autre chose que de rêver, sous un régime qui ne nous permettait ni de parler ni d'écrire sur la politique du jour. J'ai écrit sur cette grande question un livre qui a fait plus de bruit qu'il ne méritait, et qui a mis en émoi la magistrature de l'empire. Il a fallu vraiment beaucoup de bonne volonté à mes juges pour voir un pamphlet dans ce livre de politique abstraite et idéale. J'y ai rêvé la paix universelle, avec Henri IV et Napoléon III, le désarmement général pour lequel notre empereur demandait un congrès, l'armée nationale, les États-Unis d'Europe, en tête desquels devait figurer notre glorieuse France. J'ai rêvé la solution de la question sociale par l'association libre, sans accepter ce socialisme d'État si fort du goût de M. de Bismarck, et aussi de Napoléon III qui a fait un livre sur le *Paupérisme*. J'ai rêvé, enfin, une démocratie absolument maîtresse de ses destinées. J'ai cru que ce qui sortirait de l'urne populaire serait toujours noble et pur, que l'élection par en bas serait une véritable sélection qui porterait en haut l'élite du pays, et assurerait le gouvernement des meilleurs, des plus intelligents, des plus sages. La république démocratique était pour moi l'idéal

de la liberté, de la justice, de la paix sociale. Avec Rousseau, avec Lamennais, avec Quinet et Michelet, je n'étais pas loin de penser que le peuple est infaillible.

Le réveil est venu après nos malheurs, quand nous sommes tombés de la hauteur de cet idéal dans les bas-fonds de la réalité. Nous avons vu la politique de fer et de sang changer la face de l'Europe, et faire de nos futurs États-Unis autant de camps ennemis, tout prêts à sonner la charge. Nous avons eu le lamentable spectacle de la guerre civile, après les désastres et les hontes de la guerre étrangère. Nous avons assisté aux fureurs de notre démocratie dans les grandes villes, à ses défaillances dans les campagnes. Quand l'ordre et la paix ont permis au gouvernement nouveau de commencer son œuvre de réorganisation, sous la direction de Thiers, et grâce à la trêve de Bordeaux, nous avons, nous autres républicains conservateurs et libéraux, espéré, avec le pays tout entier, que la république serait le bon génie de la démocratie française. Où nous a mené le gouvernement républicain de cette démocratie? A-t-il pacifié la France au dedans? L'a-t-il relevée au dehors? Lui a-t-il rendu l'espoir d'un meilleur avenir? Quel est le républicain, si fier qu'il soit de vivre en république, qui osera le soutenir, devant l'accablante réalité? Hélas! la démocratie césarienne a commencé notre ruine! Dieu veuille que la démocratie républicaine ne l'achève pas!

Nous serions-nous trompés, et ne nous resterait-il plus qu'à maudire la démocratie? Ce serait peine perdue; car elle se rirait de nos malédictions comme de nos dédains. Elle n'est pas seulement une institution politique, comme la république ou la monarchie. Elle est la société française elle-même, contre laquelle rien ne peut prévaloir. Si elle coulait déjà à pleins bords du temps de M. de Serre, le fleuve est devenu l'Océan, où plonge cette société tout entière. La France vit en elle et par elle. Bon ou mauvais, c'est l'air que nous respirons tous, à quelque classe de citoyens que nous appartenions. La démocratie est saluée aujourd'hui par tous les partis. Le comte de Chambord la reconnaissait comme le comte de Paris. Je ne parle pas des Napoléons qui s'en croient l'incarnation vivante. Quel parti réclame la suppression du suffrage universel

Serait-ce un mal nécessaire dont notre peuple dût mourir? Dieu me garde de dire avec la sérénité de ce sage qui s'appelait Royer-Collard, en répondant aux instances du comte de Serre : « Hé bien! s'il faut périr, nous périrons; c'est encore une solution. » Je n'ai point cette philosophique résignation. Je crois à une autre solution. J'ai foi dans l'avenir de la France, avec et par la démo-

cratie. Seulement, il faut s'entendre. La démocratie n'est point malfaisante par elle-même; tout dépend du régime qu'elle suit. Est-ce le régime républicain qui lui convient le mieux? Est-ce le régime monarchique? Voyons-la d'abord à l'œuvre sous le régime républicain? « Nous sommes fixés sur ce point, nous diront nos républicains libéraux; nous avons subi le régime impérial. » Qui leur parle de l'empire? En ce moment, c'est de la démocratie républicaine qu'il s'agit.

II

Le philosophe peut rêver ce qui doit être, ce qui sera peut-être un jour, si le peuple français devient un peuple de sages, tous instruits de leurs devoirs et de leurs droits, tous versés dans les questions d'histoire, de philosophie, de politique et d'économie sociale. Le politique voit la réalité. Il prend le peuple tel qu'il est. Le nôtre a l'esprit vif, le cœur chaud, la main prompte. Il sent plus qu'il ne pense; il agit d'instinct plus que de raison. Parlez lui de justice, d'honneur, de patrie; il vous entendra. Ce n'est pas qu'il comprenne les idées générales plus qu'un autre peuple; mais il a des sentiments généreux qui font qu'il s'enflamme à l'occasion pour les grandes causes. Ce qu'il n'entend ni ne sent, ce sont les choses qui passionnent et divisent le monde politique. Il est indifférent aux querelles de partis. S'il parle parfois politique, c'est sur la foi de démagogues qui, avec de beaux mots, lui font prendre l'apparence pour la réalité. Le peuple d'Athènes était aussi fin que le nôtre, et parlait plus purement le grec que le peuple de Paris ne parle le français. Mais, s'il faut en croire Aristophane, il n'était pas moins dupe de ses démagogues. Sur toutes les questions de pure politique, notre peuple n'a aucune opinion réfléchie et raisonnée. Quelle chance a-t-il donc de bien choisir ceux qui doivent le représenter et le gouverner, s'il est abandonné à sa propre initiative?

« Tu ne sais rien des choses du gouvernement, disait Socrate au jeune Alcibiade, et tu prétends gouverner le peuple athénien. » Alcibiade était un aristocrate qui apprit à gouverner. Notre peuple n'aspire point au gouvernement. Il se sent parfaitement incapable de gouverner par lui-même. Ses démagogues savent bien que c'est à eux que reviendrait le gouvernement direct du peuple, avec les mandats impératifs et les assemblées populaires. Le peuple n'y songe guère. Les élections faites, il passe procuration à ses élus pour s'occuper de ses propres affaires, et il fait bien. Ce gouvernement direct, qu'avait rêvé Ledru-Rollin, est une des utopies les plus

insensées de notre école démocratique. C'est bien assez pour notre excellent peuple de choisir ses représentants. Malheureusement les partis et les gouvernements lui viennent en aide, les uns par la pression officielle, les autres par l'action des comités. C'est ainsi que la démocratie tombe alternativement dans le despotisme ou dans l'anarchie.

Rendons justice à ce peuple. Quand il sent le péril venir d'un côté ou de l'autre, il sait prendre son parti. Il ne vote plus alors sous la direction de ses démagogues, ou sous la pression de ses gouvernants. S'il n'a pas d'opinion, il a des sentiments et des instincts. Dans les circonstances extraordinaires, il se produit au sein des masses, des courants irrésistibles qui enlèvent le suffrage universel à l'action des partis, pour le salut du pays. C'est alors que la voix du peuple est vraiment la voix de Dieu. La démocratie, à tout prendre, est encore la plus sûre garantie de salut pour un pays, contre les passions des partis, ou les aventures des gouvernements. C'est elle qui nous a sauvés, en 71, des folies de la guerre à outrance, et des fureurs de la Commune. C'est elle qui nous sauvera encore de l'anarchie ou de la dictature.

Seulement, il faut reconnaître que le peuple s'y prend un peu tard. Comme il est étranger à une politique qui peut le mener à la ruine sans qu'il s'en doute, il arrive qu'il ne sent le danger qu'au moment où la catastrophe éclate. Il ne prévoit pas l'orage de loin. L'éclair brille, la foudre tombe avec fracas avant qu'il ait pu se garer. Voilà pourquoi les esprits sages et prévoyants ne peuvent compter entièrement sur l'intervention populaire. Certainement, si le peuple eût eu à voter sur la question de paix ou de guerre, en 70, il n'eût pas hésité à voter pour la paix. Mais quand il a fait l'empire, pour se préserver de l'anarchie, il n'a pas prévu le danger pour une nation de se donner un maître. N'envoie-t-il pas au Parlement, depuis nombre d'années, des représentants qui ne travaillent guère à son bonheur? Si les choses suivent leur cours, où en serons-nous, quand le souverain pourra parler? Les élections de 71 nous ont sauvé de la ruine. Elles sont venues trop tard pour nous préserver du désastre.

Une élection faite dans les conditions que je viens de dire est vraiment populaire, puisqu'elle se fait en dehors de l'action des partis. Elle envoie au Parlement une majorité qui est l'expression de la volonté nationale, d'où sort un gouvernement fort et respecté. L'anarchie n'est plus à craindre pour un temps. C'est ce qui est arrivé en 1871. C'est ce qui arrivera chaque fois que le peuple aura voté librement, sous l'inspiration de ses instincts, et sous l'impression d'une situation grave. Au fond, le pays est conser-

vateur. La politique jacobine et radicale n'est pas de son goût. Il a horreur de l'anarchie, et il est tout prêt à se jeter dans les bras du despotisme pour y échapper. Mais l'œuvre de salut que le peuple a faite dans un jour de résolution patriotique, il la laisse détruire peu à peu par l'action incessante des partis, ou plutôt il la détruit de ses propres mains dans les élections ordinaires. C'est l'histoire des élections qui ont suivi celles de 1871.

Le peuple ne court aux urnes que quand un grand péril ou un grand intérêt l'y appelle. L'élection faite, il retourne à son champ ou à ses ateliers pour se remettre à la besogne de chaque jour, laissant libre carrière à l'intrigue des *politiciens*, et à la propagande de leurs agents électoraux. C'est alors que les partis ont beau jeu, surtout les partis ardents. Un autre peuple que celui qui travaille entre en scène. Celui-là compense le nombre par l'activité. Il est partout où l'on ne travaille point, dans les estaminets, dans les cabarets, dans les clubs, dans les réunions soi-disant populaires, lisant les journaux, écoutant les discours les moins propres à instruire les électeurs de ce qu'ils devraient savoir pour voter en connaissance de cause. C'est ce peuple-là qui boit le vin bleu de la politique, le vin qui grise ou empoisonne. Il est l'armée que l'état-major des comités électoraux met en campagne, dans les élections auxquelles le grand peuple ne prend pas intérêt. Il n'est qu'une petite minorité, mais une minorité bruyante, remuante, qui entraîne la masse des électeurs *passifs*. J'entends par là les électeurs qui, à défaut d'opinion, votent volontiers sur un mot d'ordre. Ainsi se fabriquent les majorités électorales, quand le vrai peuple n'entre pas sérieusement dans la lutte, avec ses instincts, ses sentiments, ses volontés.

J'ai parlé des électeurs passifs. C'est une espèce qui disparaît dans les jours de tempête. Alors on court aux urnes, pour en finir avec l'anarchie, comme on court au feu pour éteindre l'incendie. Dans les temps calmes, on compte ces électeurs par millions. Il en est qui vont au scrutin comme des gens qu'on y pousse, ne sachant pas de quoi il s'agit. Il en est d'autres qui croient faire acte d'opposition en restant chez eux. L'indifférence et la mollesse ne se comprennent pas chez les gens que la politique intéresse. Mais qu'attendre de ceux qui n'y voient pas clair, et ne prévoient point les conséquences plus ou moins prochaines d'un vote personnel? Voyez ce qui se passe dans les élections partielles? Elles donnent presque toujours un démenti aux élections générales. Dans celles-ci, la campagne électorale est menée d'autant plus vivement par les comités conservateurs que le succès est plus important. Les chefs n'ont pas besoin de pousser leurs soldats à

la bataille; ceux-ci y vont d'eux-mêmes. Pour les élections partielles, tout manque, l'intérêt, le zèle et l'argent.

Nos républicains ardents triomphent bruyamment. « Vous voyez bien, nous disent-ils, que le pays revient de la surprise du 4 octobre 1885. Il est toujours à nous. » Nos républicains modérés nous répètent que la France est et restera républicaine, qu'elle n'a voté, ou n'a cru voter que pour des républicains, et qu'on ne la reprendra plus à donner ses suffrages à ces monarchistes qui n'ont pas mis leur drapeau dans leur poche. Que la bataille n'ait pas été livrée par les conservateurs monarchistes sur la forme du gouvernement, personne ne le conteste. Ils n'ont pas renié leur opinion quand on leur a demandé une profession de foi républicaine. Mais ils n'ont point attaqué la république. La question était entre deux politiques, et non deux gouvernements. Ils feront de même aux élections futures, laissant l'initiative à une Assemblée constituante qui recevrait du pays la mission de changer la forme du gouvernement, si le salut de la France l'exigeait. Quant à croire que le succès des candidats conservateurs n'a été qu'une surprise qui ne se produira plus, nous laissons à nos représentants et à nos gouvernants cette illusion. Ils verront si la crainte de la monarchie arrête les progrès de l'opposition conservatrice. Quand l'heure viendra d'en finir à tout prix avec la politique néfaste qui divise, opprime et ruine le pays, si les électeurs ne pensent pas encore à la monarchie, ils ne penseront plus à la république, et voteront librement, selon leur sentiment. Tant pis pour celle-ci, si elle pâtit des fautes ou des folies de ses amis.

III

Les détracteurs de la démocratie nous répètent sur tous les tons qu'elle est le règne de la médiocrité. Quelques-uns de ses amis en conviennent. Sans vouloir diminuer le mérite de nos représentants et de nos gouvernants, on peut affirmer que le niveau de nos assemblées et de nos cabinets parlementaires a constamment baissé depuis l'Assemblée nationale de 71, librement élue sous l'impression de nos malheurs. Alors le parti républicain n'avait pas encore eu le temps de discipliner le suffrage universel. Le pays alla chercher partout les hommes les plus connus pour leurs lumières, leur honnêteté, leur patriotisme. Que dirait de la chambre actuelle Gambetta, qui traitait de Chambre de sous-vétérinaires l'Assemblée qu'il avait sous les yeux? Il était beaucoup trop sévère. Et de plus, il se trompait sur le moyen de la relever.

On a vu ce qu'a produit ce scrutin de liste qui lui donnait de si belles espérances. Nos républicains en sont au regret. Il est vrai que ce n'est pas la médiocrité parlementaire qui les touche. Ils ont bien d'autres soucis!

A quoi tient cet abaissement continu? Serait-ce à la disette des hommes éminents? Notre France n'est pas devenue stérile à ce point. Ils ne sont pas tous morts ou vieux, les hommes qui ont dignement représenté la démocratie française sous le régime républicain. Mais ils vivent à l'écart dans une sorte d'ostracisme parlementaire. Serait-ce le fait du suffrage universel? Je ne vois pas que la démocratie ait tant le goût de la médiocrité. On nous demande comment la science, la raison, l'intelligence peuvent se rencontrer en haut, quand tout vient d'en bas, par l'élection populaire? J'ai vu fonctionner le suffrage restreint sous la monarchie de Juillet. Il ne m'a pas laissé d'excellents souvenirs. Il n'était pas incorruptible, et les grands intérêts du pays ne dominaient pas toujours dans le corps électoral des censitaires. Je persiste à croire le suffrage universel capable de faire de bons choix. Le peuple a-t-il vraiment plus de goût pour la médiocrité que la bourgeosie? Je me permets d'en douter. Je trouve même qu'il va plus volontiers aux noms connus, quand l'intérêt national est en jeu. Le nombre n'est pas aussi brutal que le pensait notre pauvre ami Prévost-Paradol. Si nous voyons tant d'hommes médiocres aujourd'hui dans nos assemblées parlementaires, cela tient à ce que le peuple se laisse guider dans ses choix par d'obscurs comités électoraux. Quand les élections populaires se font sur des questions que notre peuple entend mal et pour des intérêts qui le touchent peu, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que ses choix se ressentent de son indifférence?

Chacun sait qu'il n'y a plus de gouvernement, chez nous, parce qu'il n'y a plus de majorité parlementaire. Ce qu'on sait moins, c'est pourquoi les élections populaires ne peuvent la donner. A la manière dont se font ces élections, comment pourrait-elle en sortir! Notre peuple, qui ne vote avec entrain que dans les grands jours, est livré, en temps ordinaire, à toutes les petites ambitions de coteries sans idées et sans principes. L'électeur a beau voir, à chaque élection, que la concentration électorale, la grande manœuvre de l'armée républicaine, n'amène que l'anarchie parlementaire, il renvoie toujours au Parlement les mêmes groupes, sinon les mêmes hommes. Il vote imperturbablement pour les candidats républicains, sans se demander s'ils sont conservateurs, jacobins ou radicaux. Il laisse même passer les gens de la Commune sous l'équivoque d'un mot, pareil en cela au consommateur crédule qui

achète toute marchandise sur l'étiquette du sac. Il ne s'inquiète pas de la profonde différence, même de l'opposition radicale des opinions qui se cachent sous ce mot. Et pourtant ce peuple comprend vite ce qu'on lui explique clairement. Mais la langue politique a des subtilités et des finesses qui échappent à son bon sens. Il ne sait pas que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Il lui faut de ces leçons de choses qui le rendent sourd aux belles phrases de ses démagogues. Autrement, il s'y laisse prendre. Cela explique comment nombre de départements conservateurs votent pour des républicains qui ne le sont point.

Voilà l'origine de ces cohues parlementaires auxquelles nous devons des majorités de rencontre qui se dispersent au premier vent de discorde, et des ministères qui n'ont d'avis sur rien, ni d'action sur personne. On ne comprend rien à ce qui se passe dans le Parlement, si l'on ignore comment se font les élections, quand un courant irrésistible n'entraîne pas les électeurs. C'est ce qui explique pourquoi la Chambre actuelle des députés se partage en trois groupes, entre lesquels aucune entente complète et durable n'est possible. Ils peuvent se coaliser; ils ne peuvent s'allier. Il s'ensuit qu'aucun ministère ne peut avoir d'opinion sur telle question que ce soit, ni faire d'alliance avec aucun parti. S'il se prononce pour telle solution, il rencontre la contradition des groupes opposés. S'il incline vers tel groupe, il mécontente les autres. L'équilibre instable, telle est son attitude forcée. Ne rien faire, pour pouvoir vivre, tel est son programme obligatoire. Je fais en ce moment l'histoire du ministère actuel. C'est celle de tous les cabinets républicains, passés et futurs. C'est là, je le crains, la fatalité de la démocratie républicaine. A l'heure qu'il est, la France n'a plus de gouvernement, grâce au gâchis parlementaire, lequel vient lui-même de la confusion électorale. Tant que les électeurs voteront sur une équivoque, sans progamme défini, les élus ne parviendront pas, avec toute la bonne volonté possible, à former une majorité homogène, ni à faire un vrai gouvernement. C'est l'histoire de la tour de Babel qu'on ne put élever parce que chaque ouvrier parlait sa langue et n'entendait pas celle des autres. Quand nos radicaux demandent des réformes, nos opportunistes répondent que le salut de la république ne le permet pas. Quand nos conservateurs demandent la liberté de conscience, nos jacobins leur opposent les droits de la libre pensée. Ce qui empêche l'œuvre de gouvernement de se faire.

IV

La démocratie serait-elle nécessairement le règne de l'anarchie? Cela serait grave, puisqu'elle est le gouvernement imposé à la France par son état social. Qu'ont voulu faire les sages du parti républicain, quand, de concert avec les conservateurs sensés et patriotes, ils ont voté cette Constitution dont, par parenthèse, ne voulaient point nos chefs, Thiers et Grévy? Ils ont entendu conserver le gouvernement parlementaire, qui semblait l'apanage de la monarchie constitutionnelle. Ce qui fit dire à nos radicaux qu'on leur faisait une république entourée d'institutions monarchiques. Si le bon sens leur donnait tort, la logique ne leur donnait-elle pas raison? On avait maintenu, dans la Constitution, les trois grands pouvoirs de l'État, tout en leur assignant pour origine l'élection à des degrés divers. On espérait trouver dans le président de la république ce chef de l'État qui règne et gouverne dans la monarchie des pays libres, avec des ministres responsables, sous le contrôle du Parlement. On espérait trouver dans le Sénat ce pouvoir conservateur et modérateur qui est la fonction propre des hautes assemblées monarchiques. On comptait trouver dans l'action de ces deux pouvoirs un frein au tempérament, un obstacle à l'initiative de la Chambre la plus démocratique.

L'expérience est faite. Des trois pouvoirs, l'un ne donne plus signe de vie. L'autre parle pour ne point être écouté. Le troisième règne et gouverne au profit de l'anarchie. C'est le triomphe de la démocratie pure. M. Goblet, qui se croit encore libéral, après avoir fait la loi sur l'instruction primaire libre, rappelle à tout propos ses adversaires au respect de nos institutions. Quelles institutions? J'entends bien les mots, mais je ne vois point les choses. Qu'a-t-on fait de notre Constitution? Une lettre morte. Qu'a-t-on fait de notre Président? Une machine à signatures? Qu'a-t-on fait de notre Sénat? Une Chambre d'enregistrement? Qu'a-t-on fait de notre république? Un mot sonore, vide de tout ce que les républicains dignes de ce nom lui faisaient signifier : liberté, justice, paix sociale, vertu et honneur.

Notre Constitution eût été bonne peut-être pour une démocratie éclairée, sage, vraiment politique. La nôtre n'a pu la supporter. A vrai dire, le pays n'a, en ce moment, ni gouvernement ni Constitution. Quand donc on nous convie à respecter l'une et à se rallier à l'autre, on oublie qu'on a supprimé tout ce que les sincères amis de la république avaient voulu mettre sous ces deux mots. Nos républicains conservateurs et libéraux auraient seuls le

droit de parler de république, de constitution et de gouvernement. Seulement, il leur faudrait montrer comment ils pourront faire revivre cette constitution morte, comment ils pourront faire sortir ce gouvernement de la démocratie pure, comment, enfin, ils pourront rendre cette république habitable. S'ils nous répondent que la république a commencé par un vrai gouvernement, je leur demanderai pourquoi ce gouvernement a fait place à ce qui est? Ne serait-ce point que notre démocratie avait trouvé un frein, une règle, une direction provisoire dans ce parti conservateur tant calomnié, et dans l'homme aujourd'hui oublié qui en était le véritable chef?

Si nous n'avons plus de la Constitution et du gouvernement que le nom, depuis que le pouvoir est entre les mains des vrais républicains, à qui la faute? Aux hommes ou à l'institution? Aux hommes, répètent nos amis de la république conservatrice et libérale. Je voudrais partager leur optimisme, et croire que tout ceci finira par la restauration du centre gauche. M. Ribot vient de rentrer au Parlement. C'est justice. Si le parti républicain avait partout des candidats de cette valeur, cette restauration ne serait peut-être pas impossible. On attend beaucoup de la sagesse et de l'autorité de M. Ribot. Fera-t-il entendre raison à tout le monde? Aux radicaux qui rêvent une Convention, aux jacobins qui ont laïcisé à outrance les écoles, les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, aux conservateurs qui trouvent que l'expérience républicaine a duré assez longtemps? Assurément, sa parole sera écoutée sur toutes les questions de justice, de liberté, de paix sociale, d'intérêt national. Quant à rallier une majorité parlementaire, et à faire un gouvernement vraiment conservateur et libéral, je ne vois pas comment il pourrait opérer ce prodige. Dans le Parlement, tel que l'ont fait les élections de 1885, il ne pourra être le chef d'un parti qui n'existe plus, encore moins le chef d'un gouvernement qui ne trouverait point de majorité. Il sera, ou plutôt il restera l'orateur essentiellement parlementaire que nous connaissons, toujours ferme et correct dans sa ligne de conduite, toujours solitaire sur l'un de ces bancs où ses amis sont devenus si rares. Toujours républicain, il sera le dernier à reconnaître que de la démocratie pure ne peut sortir un gouvernement digne de ce nom. Me permettra-t-il pas d'espérer que, si la république, à son grand regret, faisait place à la monarchie parlementaire, il ne refuserait pas ses services à celle-ci? Je crains que le parti républicain, qui vient de lui rouvrir la porte du Parlement, ne lui ouvre pas aussi facilement celle du gouvernement. Pour qu'il devînt ministre de la république, il faudrait une restauration plus difficile peut-être que celle de la monarchie.

Je conviens que les hommes qui représentent et gouvernent notre république ont une bonne part dans ce qui lui arrive de fâcheux. Mais, avec mon ancien collègue, M. Lambert Sainte-Croix, si vilainement invalidé, je crois que c'est encore moins la faute du parti que de l'institution. Assurément, si les républicains que l'opinion publique désigne, rentrent jamais au gouvernement, M. Ribot à leur tête, nous n'aurons pas l'affligeant spectacle qui a fait réfléchir tant d'honnêtes gens. Mais, avec leurs bonnes intentions et leurs saines idées, que pourront-ils faire, et combien de temps durera leur pouvoir? Ils peuvent compter sur le loyal concours des conservateurs monarchistes. Ils n'en seront pas moins bien vite emportés, avec leur république parlementaire, par le courant démocratique qu'on ne remonte que par une dictature militaire, sous le régime républicain.

V

Que conclure de cette discussion? L'anarchie est le fait caractéristique de la situation. Chacun en convient. Elle menace de passer à l'état permanent. C'est un mal dont le pays ne peut souffrir indéfiniment sans danger. On ne peut ni supprimer, ni mutiler le suffrage universel. On ne doit pas songer à l'asservir. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le remède. Faut-il que la démocratie soit tout dans l'État? Oui, disent les conservateurs républicains; non, répondent les conservateurs monarchistes. Voilà la question qui les divise encore, si pressés qu'ils soient tous d'en finir avec l'anarchie. J'ai de sages amis qui ne sont point d'avis de la poser devant le pays. Je leur demande la permission de penser autrement. Qu'on ne la pose pas devant le Parlement, je le comprends. La question n'est point à l'ordre du jour. Mais, en ce moment où les partis commencent à se mettre en quête d'un gouvernement, il est bon de s'expliquer. La constitution n'étant plus qu'une lettre morte, et le gouvernement n'existant plus que de nom, il est naturel que chacun rêve sa constitution et son gouvernement. On me dit que nos conservateurs effarés tournent déjà leurs regards vers la caserne. J'en aurais grand regret. Nos jacobins rêvent toujours de leur Convention. Nos révolutionnaires n'ont point oublié leur Commune. Pourquoi les amis du gouvernement parlementaire n'en rechercheraient-ils pas les conditions nouvelles, dans l'état actuel de notre société démocratique?

J'ai l'air d'émettre un paradoxe, si je dis que la France est peut-être le pays de l'Europe où l'anarchie est le moins chez elle. Pourtant rien n'est plus vrai. Notre peuple a besoin de sentir la

main d'un gouvernement. Il n'attend pas longtemps la fin de l'anarchie. On l'a vu après la Terreur, sous le Directoire. On l'a vu en 48, sous l'espèce d'interrègne qui a précédé la présidence de Louis-Napoléon. On ne tardera pas à le revoir, pour peu que la situation actuelle dure. Après la longue expérience qu'il aura faite de son impuissance à créer un gouvernement, le peuple finira par le chercher n'importe où, et n'importe comment, dans l'armée, dans la foule, dans le Parlement lui-même. Et ce gouvernement, d'où qu'il vienne, sera le gouvernement d'un homme. L'histoire de tous les peuples du monde est là pour le montrer. L'anarchie engendre la dictature, comme la dictature engendre l'anarchie. Notre maître Cousin le disait, après le 2 décembre, en ajoutant : « La mère et l'enfant se portent bien. » Il entendait sans doute que le despotisme n'est jamais qu'un remède provisoire, l'anarchie revenant toujours, à moins qu'il ne survienne un gouvernement qui assure au pays l'ordre avec la liberté.

Je me souviens encore de cette grande leçon sur la moralité du vainqueur où, de ce ton de prophète qui donnait tant de force à sa parole, le philosophe s'écriait en pleine Sorbonne : « La démocratie veut un maître. Elle en prit un, le plus magnanime, dans la personne de César. » En parlant de César, Cousin devait penser à Napoléon, pour lequel il se sentait trop de goût. S'il vivait encore, je serais curieux de savoir ce qu'il penserait d'un certain portrait fait sur nature du grand homme. Assurément, Thiers, qui goûtait peu la méthode historique de M. Taine, n'en serait pas satisfait. Oui certes, la démocratie veut un maître, quand elle n'a pas un roi. Il lui faut César ou Catilina. Parler de dictature, sous le régime républicain, eût été hors de propos, il y a quelques années, quand la république était gouvernée par ses sages amis. Pourrait-on dire que la question est intempestive, depuis que son gouvernement a passé en d'autres mains? Aujourd'hui il s'agit de savoir quelle dictature nous aurons, si M. Ribot et ses amis ne viennent pas vite sauver la république et. avec elle, la liberté.

Il y a deux dictatures possibles, en France, pour notre démocratie : la dictature militaire et la dictature populaire. Dictature populaire : on va me dire que ces deux mots hurlent d'effroi de se voir accouplés. Est-ce qu'en dehors de la dictature militaire il peut y avoir autre chose que l'anarchie? Notre histoire révolutionnaire montre qu'il peut y avoir une véritable dictature populaire. Le régime de la Terreur n'avait rien d'anarchique. C'était un gouvernement dont on sentait la main, pour ne pas dire le glaive. Celui-là avait de terribles volontés et de cruelles exécutions. La démocratie d'Athènes a eu son Périclès. Après ce grand orateur, qui fut

un homme d'État, elle n'eût que des démagogues pour la conduire. J'en excepte Démosthène, qui fut moins un homme d'État qu'un orateur. Elle a vécu dans une anarchie continue à laquelle la domination étrangère vint metre fin. La démocratie française n'eût point, sous le régime révolutionnaire, d'aussi aimables et aussi nobles maîtres. Gambetta eût peut-être voulu être le Périclès de sa république athénienne. Avec l'éloquence d'un tribun avait-il les hautes aptitudes d'un homme d'État? Ses actes et même ses discours permettent d'en douter. Mais il fut, chez nous, le seul homme qui eut l'étoffe d'un chef de parti. En mourant, il a emporté la dictature populaire dans sa tombe. Il faut ajouter que notre démocratie goûte peu les dictateurs de ce genre. L'unique chance de dictature populaire, chez nous, serait le cas où une démocratie aveugle ferait de notre armée une simple garde nationale, divisée en partis, comme la nation elle-même. Ce serait la guerre civile en permanence.

C'est pour la dictature militaire que notre démocratie a vraiment du goût. Notre peuple aime le soldat. Il le prend ou le salue volontiers pour maître. Quand il ne trouve pas le gouvernement dans le Parlement qu'il a élu, il le cherche dans la caserne où il a servi. L'autorité militaire lui impose bien plus que l'autorité civile. Il préfère ses coups de force aux intrigues des partis, aux agitations des factions. Les chefs de l'armée sont ses chefs naturels; c'est eux qu'il invoque dans le péril national ou social. Depuis qu'il ne se sent plus gouverné, n'est-ee pas de ce côté qu'il regarde? Est-ce à M. Grévy, à M. Freycinet, à M. Floquet, à M. Clémenceau qu'il pense pour nous tirer d'affaire? C'est au premier général venu. Ah! si l'armée comptait un héros victorieux, il y aurait de quoi trembler pour la république parlementaire. Voyez l'importance du ministre de la guerre actuel. Il a beau se faire adresser des démentis, dire au Parlement des paroles qu'il lui faut retirer, faire au public la confidence de projets de désorganisation mal accueillis par une commission à laquelle il est contraint de faire des excuses. Il n'en reste pas moins debout, toujours de plus en plus en vue, redouté des partis parlementaires furieux de ne pouvoir toucher à sa position. C'est qu'il est une puissance, une force, une autorité devant ces fantômes du gouvernement parlementaire. Je ne crois point, avec M. Rochefort, que le peuple de Paris l'élèverait sur le pavois le jour où le gouvernement ou le Parlement lui donnerait son congé. Non, il rentrerait tout simplement dans le rang, et irait commander un corps d'armée dans un coin quelconque de la France, parce qu'il n'a point gagné de bataille. Il n'a encore pour lui que sa parole, son geste, son air crâne, et sa gracieuse figure.

Mais ce que le peuple n'oubliera point, c'est l'armée. Quand il en aura assez de ces Parlements de plus en plus médiocres, de plus en plus anarchiques, qui sont son œuvre, il n'aura point un amour-propre d'auteur; il laissera briser l'œuvre du scrutin, pourvu qu'on ne lui arrache pas des mains l'outil avec lequel il l'a faite; car alors il pourrait bien se fâcher tout rouge.

VI

Dans notre Constitution, il n'y a place que pour la démocratie. Tout y dérive d'elle directement ou indirectement. Et comme nos républicains en ont fait une lettre morte, elle est, en réalité, maîtresse absolue, par le pouvoir qui en émane directement, la Chambre des députés. Nous serions, à cette heure, en pleine Convention, si les passions populaires étaient surexcitées comme en 93. On vient de voir où nous mène ce régime de la démocratie pure, à l'anarchie d'abord, puis à la dictature populaire ou militaire. Est-ce là notre avenir? Et nous sera-t-il défendu de chercher le remède au mal ailleurs que dans le despotisme? En d'autres termes, la démocratie, dont personne ne songe à contester les droits, est-elle inconciliable avec une autre institution dont l'expérience a démontré l'utilité, même la nécessité chez toutes les nations plus ou moins démocratiques qui nous entourent? Voilà la question qui me reste à examiner. Tout arrive en ce beau pays de France. Le jour où la monarchie y deviendrait nécessaire, il faudrait bien qu'elle fût possible. D'autre part, la démocratie est chez elle, dans notre pays. Nulle puissance ne saurait l'en faire sortir. Si nous venions à perdre la république, la démocratie nous resterait, avec l'état social qui est le nôtre. Il semble donc que des deux côtés on n'ait plus qu'à se donner le baiser de paix et à faire bon ménage.

« Vous en parlez bien à votre aise, nous dira-t-on; autant vaudrait marier le Grand-Turc avec la République de Venise. Monarchie et démocratie! Mais c'est le feu et l'eau, le jour et la nuit. Là où l'une paraît, l'autre doit disparaître. C'est un axiome de droit politique. Vous aurez beau vanter les vertus de votre monarchie, célébrer ses bienfaits dans le passé, le présent et l'avenir; vous vous heurtez à une incompatibilité radicale. Votre thèse n'est qu'un paradoxe. D'ailleurs, votre monarchie peut avoir toutes les perfections de la jument de Roland : elle est morte, en France s'entend. Vous ne la ferez pas revivre. »

Paradoxe peut-être pour une école qui fait de la politique avec

la logique. Il est sûr que la monarchie absolue et la démocratie pure n'ont rien à faire ensemble, sinon se battre à outrance jusqu'à l'extermination. Mais, s'il s'agit d'une certaine démocratie et d'une certaine monarchie, c'est une autre question. Loin de penser qu'elles se repoussent, je prétends qu'elles s'attirent, qu'elles se fortifient l'une par l'autre, qu'elles rendent l'œuvre de gouvernement plus facile par le concours qu'elles se prêtent. J'affirme, en un mot, que plus un pays est démocratique, plus il a besoin de l'institution monarchique, toujours réserve faite des nécessités historiques. Voilà le paradoxe dans toute sa crudité. S'il a contre lui la logique, et pour lui l'histoire, c'est mon paradoxe qui est la vérité.

On nous donne la démocratie mixte pour une vieillerie des temps antérieurs à notre Révolution, et la démocratie pure pour une merveilleuse nouveauté qui fera le tour du monde, quand le monde aura reçu le baptême révolutionnaire. Sans m'arrêter à répliquer que cette dernière a encore bien du chemin à faire, je réponds que c'est la démocratie pure qui est vieille, et la démocratie mixte qui est nouvelle. Dieu me garde de faire une leçon d'histoire à mes lecteurs, en remontant jusqu'à l'antiquité grecque et romaine. Ils savent mieux que moi comment ont vécu, comment ont péri ces petites républiques de la Grèce, divisées en partis qui faisaient de la guerre civile l'état normal des sociétés anciennes, où les éléments démocratiques, aristocratiques et monarchiques n'ont jamais pu se fondre ensemble pour faire l'unité et la paix sociale. Quel fut leur sort à toutes? La domination étrangère. Les républiques démocratiques sont celles qui ont le plus vite perdu leur indépendance nationale. Qu'était-ce que cette démocratie athénienne, si admirable, d'ailleurs, par ses œuvres d'art, de poésie, d'éloquence, de science et de philosophie? Aristophane nous l'a fait connaître. C'était le triomphe de l'imprévoyance, du désordre, de la folie, en tout ce qui touche à la politique. Thiers n'en pouvait parler sans rire. C'est elle qui a imaginé l'ostracisme contre tout ce qui faisait l'honneur, la vertu, la force de la cité. Rome nous offre une leçon d'un tout autre genre. Qu'eût été la grande république sans le Sénat? Que devint-elle, quand la démocratie fut maîtresse dans l'État? Elle devint l'empire, après la dictâture de César.

Regardons seulement autour de nous. Sans être encore arrivées au suffrage universel, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, le Portugal, sont des pays démocratiques qui ont des rois à leur tête. Qui a fait l'unité italienne? La maison de Savoie. Qui maintient l'unité nationale en Espagne? La maison de Bourbon. Qui assure la paix intérieure chez ce peuple belge où deux partis se

disputent le pouvoir avec acharnement? La monarchie. Qui protège la nationalité des Pays-Bas contre les ambitions de l'Allemagne? La maison d'Orange. Qui empêche l'absorption du Portugal dans la Péninsule ibérique? La maison de Bragance. Qui est l'arbitre des grands partis qui gouvernent l'Angleterre? La monarchie. Et si la démocratie vient à conquérir ce pays, n'aura-t-elle pas encore plus besoin de l'institution monarchique pour les contenir quand l'aristocratie et la bourgeoisie anglaise auront disparu de la scène politique? Enfin, qui a fait la grandeur de la Prusse et l'unité de l'Allemagne? Encore une maison royale dont l'origine remonte au delà de Frédéric le Grand.

On me dira que j'oublie les États-Unis, sans compter la petite Suisse où la démocratie ne se comporte pas si mal. J'en conviens. C'est un grand exemple à citer que cette puissante république américaine. Elle brille dans le nouvau monde, entourée de misérables États républicains dont elle est la glorieuse couronne. Est-ce que, dans notre Europe monarchique, notre république fait pareille figure? Est-ce que nos républicains peuvent espérer qu'elle aussi sera la perle des républiques européennes? Mais n'oublions pas que l'Union n'est, comme la Suisse, qu'une fédération d'États ayant chacun son gouvernement et son administration propre. C'est par la constante pratique de ses affaires locales que le peuple américain a acquis ce sens politique qui manque à notre démocratie. Que ferait-il d'un roi ou d'un empereur? Et encore, au train dont vont les choses aux Etats-Unis, grâce à cette race de *politiciens* qui y pullule, est-il bien sûr que, sans y installer un monarque, on n'y mettra pas de temps en temps, comme à Rome, pour une durée quelconque, un dictateur qui aurait mission de sauver l'Union d'un grand péril politique ou social? Le président y est bien puissant. Que ne pourrait faire un président nécessaire et populaire? Va-t-on, d'ailleurs, nous faire une France fédérale pour nous dispenser des frais d'une monarchie? Je sais bien qui battrait des mains et dormirait tranquille. Avec les difficultés de notre politique étrangère, avec les conditions de notre unité nationale, avec la complication de nos services administratifs, qui pourrait soutenir que l'institution monarchique serait, chez nous, un rouage inutile?

Voilà pour l'expérience historique. Si l'on fait le tableau de toutes les sociétés démocratiques auxquelles a manqué la monarchie, on y trouve l'explication de leur décadence fatale. Si l'on fait un autre tableau des sociétés de même espèce à la direction desquels la monarchie a présidé, on y trouve la raison de leur puissance croissante. Ce sont deux lois que je livre aux méditations

de nos docteurs en démocratie. Je sais qu'il n'y a pas de règle sans exception. J'en ai fait une pour mon pays. L'expérience m'a enlevé cette illusion. Décidément, je tiens Rousseau pour un grand logicien, mais pour un médiocre politique auprès de Montesquieu. Je me défie des gouvernements simples. Je laisse là le *Contrat social*, et j'en reviens à l'*Esprit des lois*, sans oublier la *Politique* d'Aristote.

L'école démocratique ne se souvient plus de notre histoire, quand elle affirme que la France n'est pas le pays des gouvernements mixtes? La république de 93 ne fut qu'une crise révolutionnaire. Elle arriva à l'empire, en passant par le directoire et le consulat. La république de 48 ne fut que la surprise d'un jour sans lendemain. Elle aboutit encore à l'empire, en passant par la présidence du prince Napoléon. La seule épreuve sérieuse et durable fut la république de 70. Mais où nous mène-t-elle? Comment finira la situation anarchique qui menace de se prolonger? Sera-ce encore pour la monarchie? Qui peut dire non, dans un pays si sujet aux brusques retours?

VII

Quelle monarchie? Ce serait certainement une monarchie démocratique. « Nous y voilà, me dira-t-on. C'est encore l'empire! » Ici, je voudrais dire toute ma pensée, sans blesser personne. Je trouve qu'on le prend de bien haut avec les monarchies parlementaires de 1815 et de 1830. On oublie qu'elles furent des époques de quelque durée et d'une certaine prospérité. Elles ont péri dans nos guerres civiles, sans nous laisser en proie à l'invasion étrangère. Si Napoléon Ier eût eu autant de bon sens que de génie, il eût peut-être fondé une quatrième dynastie qui eût fait oublier les Bourbons, en faisant de la France la plus glorieuse, la plus puissante et la plus prospère des nations. Avec le Code civil, le concordat, l'Université, les cours de justice, la centralisation administrative, qui ont survécu à nos révolutions, il remit l'ordre partout, dans une société qui avait passé de la Terreur à l'anarchie. Mais il fit de la France une caserne : ce qui n'était point l'idéal de 89. Il en eût fait un cimetière, s'il en fût resté le maître. Né despote, fou d'orgueil, ivre de guerre, il devait tout risquer, tout gagner, tout perdre à ce jeu des batailles où il n'eût point d'égal.

Le pauvre neveu ne ressemblait guère au terrible oncle. C'était un maître indolent, hardi dans le rêve, nul dans l'action. Sans l'audace de ses conseillers, il n'eût jamais fait son coup d'État.

N'eût-il pas une défaillance le jour même de l'exécution? Lui aussi fit la guerre, non par goût, ni par raison d'État, mais par besoin de popularité. Toutes ses guerres furent dynastiques plutôt que nationales. Sans parler de cette expédition du Mexique, qui fut un rêve de son imagination et une spéculation de ses flatteurs, il lui fallait le baptême de la gloire pour son empire mal né. Il le trouva en Orient. Il lui fallait une diversion aux réclamations libérales. Il la trouva en Italie, avec cette annexion de Nice et de la Savoie, qui devait nous coûter si cher. Il lui fallait une revanche de ses défaites diplomatiques. Il crut la trouver dans la guerre de 70, *notre guerre*, disait la malheureuse impératrice, où la fortune de la France faillit sombrer avec la sienne.

Voilà pourquoi les Napoléons n'ont pas fait oublier les Bourbons. L'empire a pu revenir de Waterloo. Il ne reviendra pas de Sedan. Si la monarchie se refait en France, ce sera avec la vieille maison qui a fait la France. Elle assoira son gouvernement sur la base du suffrage universel. Le comte de Paris n'a nulle défiance de la démocratie. Il connaît, il aime, il respecte ce grand peuple qui travaille, qui remplit nos ateliers, nos usines, nos manufactures, nos légions, étranger aux intérêts, aux passions, aux ambitions des partis, sachant qu'il n'a rien à gagner au jeu des révolutions, mais toujours prêt à servir le pays dont il fait la force et la prospérité. Il l'a vu à l'œuvre. Il sait qu'il n'a rien de commun avec cet autre peuple heureusement peu nombreux qui se rencontre partout où l'on ne travaille pas, qui fait la misère et la honte de nos sociétés modernes, et qui recrute les armées de la démagogie européenne.

On a vu combien notre démocratie fut docile, sous l'empire. Il est vrai qu'elle sentait la main d'un maître. Sous la main d'un roi, elle sera d'autant plus fidèle qu'elle aura plus souffert des agitations politiques. Sous ce roi, la France aura l'ordre avec la liberté. C'est pourquoi Philippe VII ne couchera point dans le lit des Napoléons, comme le lui conseillent certains amis de l'empire sans l'empereur. Il ne couchera pas non plus dans le lit trop étroit de son grand-père. Il lui faut un lit plus large, où il puisse reposer plus à l'aise, et dormir plus tranquille que Louis-Philippe, trop souvent réveillé par le tapage parlementaire. La formule de Thiers ne semble pas de son goût. Si jamais il rentre en France pour y régner, il n'y rapportera pas le gouvernement anglais tout entier. Il voudra gouverner. Avec des partis comme les nôtres, avec une administration qui couvre le pays de son immense réseau, le prince aura mieux à faire que de se croiser les bras. Il lui faudra contenir ces partis toujours prêts à sortir de la Constitution. Il lui faudra défendre cette administration contre l'ingérence d'un Par-

lement qu'on ne peut laisser ni gouverner ni administrer sans grand dommage pour l'État. Il lui faudra, enfin, suivre de près, diriger, au besoin, notre politique extérieure; chose à laquelle le vieux roi s'entendait si bien. Il fera tout cela avec des ministres responsables, sous le contrôle des Chambres.

L'aïeul du comte de Paris avait tout ce qu'il faut pour bien gouverner. Son règne l'a bien fait voir. Pauvre roi! si humain et si libéral, a-t-il été victime de la calomnie et de la sottise! Et comme notre bourgeoisie a dû se mordre les doigts d'avoir prêté l'oreille aux méchants propos d'un pamphlétaire républicain devenu sénateur impérial! Ce roi pacifique conquit un empire. Ce roi économe s'endetta. Ce roi bourgeois ne craignait pas les balles.

La monarchie du comte de Paris ne comptera-t-elle que d'heureux jours? S'il en survenait de mauvais, le prince n'aurait point à attendre la permission de la garde citoyenne pour tirer l'épée.

Voilà un rêve qui n'a rien de factieux, puisque je ne reconnais qu'à la volonté nationale le droit et le pouvoir d'en faire une réalité. Le jour où le pays viendrait à reconnaître, avec La Fayette, que la monarchie libérale est encore la meilleure des républiques, est-ce que nos républicains prendraient le fusil pour défendre leur république de *droit divin* contre le peuple souverain? Ce serait une étrange façon d'entendre la démocratie.

E. VACHEROT.

LE PARTI CATHOLIQUE

EN ALLEMAGNE

NOTES ET SOUVENIRS

Le 22 mars de cette année, dans la foule des princes et des ambassadeurs de toutes les nations venus à Berlin pour fêter le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume, on remarquait un prélat italien dont la soutane violette tranchait nettement sur tous les uniformes de la cour. De taille moyenne, affable, plein de la vivacité méridionale, il étonnait un peu ces généraux allemands sanglés dans leur tunique, grands, forts, raides et compassés. Mais, quand bien même Mgr Galimberti n'aurait eu aucune singularité, sa présence seule à ces fêtes eût suffi pour étonner et faire naître les commentaires les plus variés. Il est, en effet, le premier prélat romain qui ait été reçu à la cour de Berlin comme envoyé spécial et officiel du Saint-Père. Peut-être quelque légat pontifical avait-il traversé l'Allemagne, il y a plusieurs siècles, pour venir négocier sur les bords de la Sprée, mais depuis que les Hohenzollern avaient changé leur bonnet d'électeur pour une couronne royale, ils n'avaient jamais accueilli, à leur cour, d'une façon officielle, les envoyés du Saint-Siège.

On entoura l'évêque d'hommages et de prévenances de toutes sortes; il semblait que le gouvernement affectait de le combler d'égards comme pour montrer aux catholiques allemands que toute trace d'inimitié entre Berlin et le Vatican était sur le point de disparaître et que le moment était venu pour eux de cesser toute opposition. On ne peut nier, en effet, que le Kulturkampf agonise en ce moment; et le lendemain même des fêtes, Mgr Galimberti a pu entendre le prince de Bismarck, à la Chambre des seigneurs, sacrifier les unes après les autres les mesures de persécution qu'il avait fait voter il y a quelques années et faire bon marché de principes qu'il avait posés autrefois; il a pu l'entendre célébrer la puissance de la papauté qu'il maudissait naguère et paraphraser en quelque sorte la parole du poète :

> Le pape et l'empereur sont seuls grands sur la terre.

Ainsi c'est donc la paix entre l'Église et l'État que nous voyons se sceller en ce moment à Berlin. Le chancelier l'a dit, et Mgr Ga-

limberti l'a répété dans différents *interviews*, cette source nouvelle de l'histoire contemporaine. Mais quels sont les hommes qui ont travaillé le plus efficacement à cette paix?

Si l'on en croit le prince de Bismarck, il est le seul auteur de cette pacification. C'est lui qui, las d'une lutte qu'il ne désirait pas, se serait tourné vers Rome, et, après bien des négociations et bien des tâtonnements, en serait arrivé au point où nous le voyons aujourd'hui. L'histoire de ces négociations est encore naturellement inconnue. Sans doute l'on sait bien à peu près, grâce à des indiscrétions diplomatiques, quelles en furent les différentes phases, et ce n'est un mystère pour personne que Mgr Galimberti fut un des derniers négociateurs du rapprochement avec la Prusse et non l'un des moins heureux. Mais si la diplomatie a joué dans cette affaire un très grand rôle, il serait absolument injuste de faire comme le prince de Bismarck et de refuser, au parti politique qui prit en main la défense des intérêts catholiques dans cette douloureuse période, toute part dans le succès. Le chancelier va même plus loin. Il rend le centre responsable de la durée du Kulturkampf. Cette tactique n'est pas nouvelle : dès le mois de janvier 1872, il l'accusait de le forcer à la persécution; maintenant il prétend que sans le parti catholique il aurait depuis longtemps cessé toute lutte. Ces explications ne sont que de mauvaises défaites.

Les hommes du centre ont, au contraire, bien mérité de l'Église en Allemagne, et l'on peut dire, je crois, que sans leur résistance opiniâtre aux lois de mai, sans leur organisation puissante et surtout sans l'intelligence de leurs chefs, c'en était fait du catholicisme en Prusse.

Ce parti eut, en effet, la rare fortune d'avoir toujours à sa tête des hommes de grand talent et de valeur peu commune. Après la mort de Malinckrodt, emporté brusquement en pleine possession de son talent, le parti catholique, qui se croyait décapité, prit pour chef un ancien ministre du roi de Hanovre, qui est arrivé à faire de sa fraction la plus nombreuse du parlement allemand. Lorsque M. Windhorst prit, en 1874, la direction du parti catholique, il était loin d'avoir cette habileté et cette vigueur que treize années de luttes au premier rang lui ont données depuis. On peut dire que c'est le chancelier lui-même qui sut mettre à sa place cet adversaire digne de lui et lui donner toute sa valeur. M. Windhorst le reconnut un jour : « Je ne suis rien, lui dit-il, et vous vous obstinez à faire de moi quelque chose. » Mais si M. de Bismarck donnait tant d'importance à l'ancien ministre hanovrien, n'est-on pas en droit de penser qu'il avait su reconnaître quelle était la valeur de l'homme qui n'avait jusque-là brillé qu'au second rang? C'est, pour se servir de l'expression d'un de ses amis, « un fin dénicheur d'hommes » que le chancelier. Nul ne sait mieux que lui découvrir les intelligences

dont il peut avoir besoin et il excelle à les mettre en relief; mais, en même temps, nul ne brise avec plus d'énergie et ne poursuit avec plus de haine ceux qu'il avait distingués et qui n'ont pas répondu à son attente ou qui ne sont plus restés à sa dévotion. On a dit souvent que la vivacité avec laquelle il attaquait M. Windhorst venait de la fidélité de ce dernier envers le roi Georges, et que le chef du centre était comme le remords vivant du chancelier, comme le spectre de Banquo se dressant devant lui à chaque discussion. Je n'en crois rien. Il n'est pas homme à avoir des remords, surtout dans une pareille affaire; mais il avait deviné en lui un adversaire redoutable, et l'avenir a montré qu'il ne se trompait pas.

L'histoire parlementaire de l'Allemagne dans ces dernières années est pleine des duels de ces deux hommes. Dès qu'il s'agit d'une question touchant de près ou de loin à la religion ou à la constitution de l'empire, Windhorst est sur la brèche, et de ces luttes le chancelier ne sort pas toujours grandi. Sans doute le Landtag, toujours, et le Reichstag, le plus souvent, lui donnent raison et le soutiennent de leur vote; mais l'importance morale d'une discussion ne se mesure pas au résultat final, et il est des paroles imprudentes qu'on peut regretter plus tard, de même qu'il est des traits qui portent. M. de Bismarck eut parfois de ces phrases malheureuses, et M. Windhorst excelle dans les saillies et les plaisanteries acérées. On a plus d'une fois représenté en caricature le chancelier sous les traits d'un bouledogue qu'un petit roquet agace de ses jappements. Le dessin a quelque chose d'injuste pour M. Windhorst, dont l'éloquence, spirituelle et parfois sans apprêts est cependant toujours élevée, mais c'est bien là l'impression que produisent ces deux hommes lorsqu'on les voit au parlement en face l'un de l'autre.

Je me rappellerai toujours les sentiments qui m'agitèrent l'an passé lorsque, vers la fin de janvier, j'assistai à une séance du Landtag. Il s'agissait d'une interpellation sur les expulsions des Polonais. Quelques jours auparavant, le Reichstag, saisi par M. Windhorst d'une motion sur ce sujet, avait blâmé la conduite du gouvernement. Pour ne pas rester sur cet échec, le chancelier avait fait faire, par un de ses familiers, une interpellation au Landtag, sûr d'avance que la Chambre prussienne trouverait juste qu'on expulsât brutalement du royaume plus de cinquante mille individus dont le seul crime était d'être Polonais. Personne ne s'attendait à voir arriver le prince de Bismarck, et la séance était déjà commencée, lorsque la porte du fond de la salle s'ouvrit pour lui donner passage. Aussitôt l'orateur cessa de parler et la salle entière se leva pour saluer le chancelier. Les membres de l'opposition ne se joignirent pas à cette manifestation et restèrent assis. Lui, promena son regard autour de la salle, et, semblant trouver tout naturel cet hommage

extraordinaire, ne daigna pas remercier l'assemblée d'un geste, et s'assit tranquillement au banc des ministres. Il était vêtu de son uniforme de colonel de cuirassiers jaunes, qu'il porte toujours, bien qu'ayant rang de général : et tout son extérieur respirait la force et la santé. Il se disait souffrant pourtant, et il est certain qu'à chaque instant les muscles de son visage se contractaient et ridaient la peau jusqu'au sommet de son crâne dégarni. Alors il était obligé de s'interrompre, parfois au milieu d'une phrase, et cela rendait son élocution hachée et fort pénible à entendre. Sa voix était forte, toujours plus élevée au début de la phrase, mais nette et bien timbrée. Les bras croisés derrière le dos, cambrant la poitrine, il ne faisait aucun geste et se balançait d'un pied sur un autre, mais tout dans sa personne annonçait le maître qui dicte ses volontés. Ses plaisanteries mêmes, et il n'en est pas avare, avaient quelque chose de pesant et semblaient de fer. Puis lorsqu'il se laissait aller à déverser sa haine sur les Polonais ou sur les catholiques, ses épais sourcils blancs se contractaient, et ses yeux devenaient plus brillants et comme humectés d'une larme. Ce regard mouillé qui lui donne de loin un aspect plus dur et plus sévère adoucit au contraire son expression pour ceux qui l'approchent et est un des grands moyens de séduction de ce charmant causeur.

Je n'ai pas besoin de dire avec quel religieux silence la Chambre tout entière écouta la violente diatribe du chancelier. Les interruptions ne sont pas fréquentes à Berlin; mais, en revanche, une bordée de sifflets accueillit la péroraison, bientôt étouffée par les bravos de la droite. Pendant les sept quarts d'heure qu'avait duré cette harangue, M. Windhorst était resté debout à sa place, tournant le dos au banc des ministres, et si petit, qu'on l'eût cru assis. La main dans son gilet, la tête baissée, il écoutait, sans prendre une note, car sa vue ne lui permet ni de lire ni d'écrire, souriant de temps en temps aux passages les plus violents. Son discours fut plein d'à-propos et d'esprit. Il répondit point par point au chancelier, reprenant d'abord les derniers reproches du prince de Bismarck et, remontant peu à peu, ne laissant aucune accusation sans la repousser, aucun fait sans l'examiner. Son éloquence était vive, familière : ses phrases courtes n'avaient aucun de ces mots frappés si fréquents dans les discours du chancelier, mais étaient remplies de pointes malicieuses et de plaisanteries plus fines que la plupart des plaisanteries allemandes, quoique souvent lourdes encore. Il eut d'ailleurs le talent d'agacer le prince de Bismarck. Depuis quelque temps ce dernier prenait des notes fiévreusement avec son immense crayon dont il se sert toujours. Tout d'un coup l le posa d'un geste de colère et sortit de la salle.

C'est d'ailleurs dans ce genre de discours qu'excelle le chef du

centre : toujours souriant et plein de malice, il aime à décocher des traits contre ses ennemis et à se servir de l'ironie. Si je ne craignais l'accusation, que nous prodiguent les Allemands, de ne jamais trouver de plus grand éloge que de dire : « C'est presque français », je dirais des discours de M. Windhorst qu'ils me paraissent la traduction de discours français. J'y trouve la même facilité, la même souplesse d'idée et la même netteté de pensée que dans les discours de nos orateurs, du temps où nous avions des orateurs en France. Car il ne faut pas croire que M. Windhorst ne puisse pas s'élever à ce que nous appelons la véritable éloquence et ne trouve parfois des accents qui vous émeuvent. Il y a tels passages de ses discours, surtout lorsque la persécution religieuse était dans toute sa vigueur, qui sont vraiment remarquables. Mais, en général, il ne faut pas aller chercher en Allemagne ce je ne sais quoi qui vous empoigne et vous enlève dans un discours. L'éloquence est un don des peuples du Midi. La vivacité nécessaire pour réveiller l'esprit et le maintenir dans un état d'excitation continu ne se trouve pas chez les peuples du Nord, et l'Allemand la possède moins que tout autre. Sa langue d'ailleurs est un nouvel obstacle : les mots sont trop longs, les phrases s'enchevêtrent les unes dans les autres, la construction est trop embrouillée : l'esprit doit s'appliquer pour suivre le sens des idées et ne peut devancer la pensée de l'orateur. Les Germains prétendent que l'idée y gagne en profondeur. C'est possible, mais en tout cas l'éloquence y perd.

Ce serait mal connaître M. Windhorst que de ne le considérer que comme orateur, on pourrait trouver, même dans son parti, des députés qui le valent à ce point de vue, qui peut-être même lui sont supérieurs, mais là où personne ne peut lui être comparé, c'est comme chef de parti. D'abord il est infatigable. Malgré ses soixante-quinze ans accomplis (il est né le 17 janvier 1812), il s'occupe avec ardeur des travaux législatifs. Il n'est pas un projet de loi qu'il n'étudie avec grand soin ; on l'a appelé le ministre de l'opposition, et de fait il suit les affaires avec la même précision que s'il faisait partie des conseils du gouvernement. Il est rare qu'il n'intervienne pas dans une discussion, ne serait-ce que par quelques mots pour indiquer les positions de son parti dans cette question. Car il ramène toujours tout à sa fraction. Quel parti pourrons-nous tirer de tel vote ? Quel est l'intérêt des catholiques dans telle situation ? telles sont toujours les deux questions qu'il se pose, et c'est d'après leur solution qu'il trace sa règle de conduite.

On le lui a bien souvent reproché, l'accusant de subordonner le plus souvent l'intérêt de la patrie allemande à l'intérêt d'une fraction. Les sentiments de fidélité qu'il a toujours conservés pour son ancien souverain, le roi de Hanovre, l'ont fait traiter plus d'une

fois d'ennemi de l'empire et même de traître à la patrie. Ce sont là des injures bien gratuites, et rien dans la conduite de M. Windhorst n'autorise ses ennemis à suspecter son patriotisme. Qu'il n'aime pas la Prusse, qui a vaincu et annexé son pays; qu'il n'ait pas une grande affection pour le chancelier qui a détrôné son souverain; qu'il conserve au fond de son cœur le regret du passé; cela est fort possible et je le crois pour ma part; mais faut-il lui en faire un crime? La fidélité au malheur est une vertu qui se perd de jour en jour, et loin de la honnir, on doit la saluer avec respect quand par hasard on la rencontre encore. Est-on bien sûr d'ailleurs que l'on ne trouverait pas en Allemagne bien des gens qui regrettent que l'Autriche ait été rejetée si complètement de l'Allemagne? L'organisation du nouvel empire, la centralisation vers laquelle il tend de plus en plus au profit de la Prusse, ont encore maintenant des adversaires acharnés. Cependant, ces mêmes adversaires seraient les premiers à défendre ces institutions qu'ils blâment, si un danger quelconque venait les menacer. Mais jamais cette accusation de manque de patriotisme ne fut plus souvent employée que durant cette dernière campagne électorale. L'épithète de *Reichsfeind*, ennemi de l'empire, fut prodiguée à tous les membres du centre qui ne se déclaraient pas partisans du septennat. Dans un district de Wurtemberg, on alla jusqu'à envoyer aux électeurs des placards ainsi conçus : « Votez pour (ici le nom du candidat septennaliste) et non pour le TRAITRE. » Le nom du député sortant qui appartenait au centre n'était même pas cité; mais cela ne l'empêcha pas d'être réélu à une forte majorité. Ces attaques commencent à être usées et à ne plus faire d'effet, pas plus sur les électeurs que sur les députés. M. Windhorst est le premier à en rire.

Comme tous ceux qui se sont formés surtout dans l'opposition, M. Windhorst sait à merveille saisir les côtés faibles d'un projet. La finesse de son esprit et sa pratique d'avocat habitué à toutes les arguties juridiques lui facilitent beaucoup cette tâche de critique. Du premier coup d'œil, il voit quels seront les inconvénients de la mesure proposée : mais les avantages lui échappent, on est obligé de les lui montrer; le plus souvent il ne veut pas les voir, il s'obstine à regarder les inconséquences du projet ou les résultats nuisibles qu'il peut entraîner, et cela lui suffit pour juger qu'une loi est mauvaise. Aussi a-t-il eu plus d'une fois raison contre le chancelier lorsque, après plusieurs années d'usage, une loi n'avait pas donné les résultats qu'on attendait d'elle. Il sait aussi à merveille se tirer d'une situation délicate et répondre avec finesse à une qusstion embarrassante. On peut dire qu'il ne reste jamais court et plus d'une fois sa sagacité et son esprit d'à-propos ont dérouté le prince de Bismarck dans ses violentes attaques, car il sait toujours mettre

les rieurs de son côté. Il connaît à merveille ce qu'il faut dire à un parlement et ce qu'il faut cacher : il sait quels sont les sentiments qu'il peut flatter dans tel parti et sur quel ton il doit parler pour attirer tel autre. C'est un excellent stratégiste parlementaire, et mieux que personne il sait grouper les éléments les plus disparates dans le but d'avoir une majorité. Ses ennemis prétendent qu'il est très fort dans l'attaque, mais qu'il serait médiocre dans la défense, et que ce n'est pas un véritable homme d'État. C'est possible, mais ces choses-là ne peuvent se juger qu'après essai et rien ne fait prévoir l'arrivée de M. Windhorst au pouvoir. Plus d'une fois, cependant, le chancelier a prétendu qu'il avait demandé à l'empereur de le remplacer par le chef du centre. Ce sont là des plaisanteries. Le véritable rôle de M. Windhorst est d'être le leader d'un parti; ainsi que j'ai essayé de le démontrer dans ce rapide aperçu, il a toutes les qualités nécessaires pour être le chef heureux et respecté d'une fraction parlementaire.

Heureux, il l'a été jusqu'à ces derniers temps, et le respect, l'affection dont l'entourent tous les catholiques d'Outre-Rhin doivent le dédommager de bien des déboires. Il est un des hommes les plus populaires d'Allemagne, et il excite toujours la curiosité du public des tribunes. Le dimanche, lorsqu'il va à la messe de onze heures à Sainte-Hedwige, chacun s'arrête pour lui faire place et se découvre sur son passage. Une fois qu'on l'a vu, on ne peut d'ailleurs oublier ses traits, mais ce n'est pas par sa beauté qu'il vous frappe. Pour le dire franchement, M. Windhorst est très laid, mais sa figure n'a rien de déplaisant, et est sympathique au contraire : on y voit de la bonté et une vaste intelligence. Ses gros yeux derrière ses lunettes pétillent de malice. Le *Kladeradach* de Berlin le dessine souvent sous les traits d'une grenouille, et on est obligé de reconnaître que la caricature est ressemblante, grâce à sa grande bouche sans lèvres qu'on dirait fendue d'un coup de sabre. Il est d'une politesse exquise et d'une grande bienveillance. Sa conversation est spirituelle et remplie de cette affabilité à laquelle les Allemands donnent le nom de *Gemuth*, qu'on ne peut traduire en français. Sa galanterie est proverbiale. Ayant une femme d'un rare mérite et une fille qui le soigne avec un dévouement absolu et se consacre entièrement à lui, il en a une grande reconnaissance qu'il étend à toutes les femmes. Il ne manque aucune occasion de parler des femmes allemandes; dans les banquets son toast féminin est traditionnel. Il faut reconnaître que les Allemandes ne se montrent pas oublieuses; lorsqu'il célébra, l'an passé, le soixante-quinzième anniversaire de sa naissance, il y eut nombre d'adresses signées par des femmes, et cette année, à l'ouverture du nouveau Reichstag, M. Windhorst, entrant dans la salle des séances, trouva son

banc de député orné de fleurs par les Berlinoises catholiques.

Dans son groupe, dans les deux Chambres, il est le chef obéi et, quoique les décisions se prennent après discussion et à la majorité absolue, c'est presque toujours l'avis émis par M. Windhorst qui est adopté. En dehors même du Parlement, les membres de *la Fraction*, comme on l'appelle communément, entourent leur chef, *la perle de Meppen*, de toutes sortes d'attentions et de prévenances. Tous les soirs à quatre heures et demie, après la séance du Reichstag, on peut rencontrer dans la Leipzigerstrasse M. Windhorst au bras d'un de ses collègues, qui le guide, car sa vue s'affaiblit de plus en plus. Ils se dirigent vers le Kaiserhof, où, dans le grand hall, une longue table est spécialement réservée aux députés catholiques. M. Windhorst préside, et l'on pense bien que la politique fait tous les frais de la conversation. La *petite Excellence*, comme on l'appelle généralement, va, à la fin du repas, causer avec les uns et les autres, leur demander un avis ou leur donner le mot d'ordre pour le vote du lendemain. C'est grâce à cette union intime entre tous les membres d'un parti, grâce surtout peut-être à l'esprit d'obéissance inné dans tout Allemand, que la discipline est si remarquable dans la fraction.

Un des conseillers les plus écoutés de M. Windhorst est le baron de Frankenstein, un grand seigneur bavarois, pair héréditaire de Bavière et qui était, dans le dernier Reichstag, premier vice-président. Le baron de Frankenstein n'est pas un orateur, je ne sais pas s'il a jamais pris la parole, mais sa haute situation et sa connaissance des affaires l'avaient désigné à l'attention de ses collègues. Durant la dernière période électorale, il se fit beaucoup de bruit autour de son nom, parce que c'est à lui que le nonce à Munich, Mgr di Pietro, donna communication des fameuses notes Jacobini. Nous sommes loin de l'époque où le chancelier traitait le pape de puissance étrangère, et s'irritait lorsque d'un mot ce dernier faisait, dans ses discours, allusion à tel ou tel événement politique. Les temps sont bien changés! N'a-t-on pas reproché aux catholiques, après la proclamation du dogme de l'infaillibilité, l'obéissance qu'ils devaient au Souverain Pontife? M. de Bismarck prétendait qu'il était impossible de gouverner lorsqu'une partie de la nation reconnaissait pour chef un étranger. Les catholiques avaient beau objecter alors qu'en matière politique ils conservaient leur liberté absolue, le chancelier ne voulait pas les croire. Or voici qu'une circonstance s'est présentée où l'on pouvait voir si les catholiques doivent obéir au pape dans les affaires purement politiques. Les catholiques, avec beaucoup de respect, opposèrent une sorte de fin de non-recevoir aux vœux de Léon XIII, et ceux qui, il y a seize ans, leur reprochaient si vivement leur obéissance passive, les blâmèrent de cette résistance. Toute la presse officieuse les traita de mauvais

catholiques, et M. Windhorst, après son discours de Cologne, fut comparé à Luther : « Depuis la réforme, on n'a pas vu de révolte pareille aux ordres d'un pape. Windhorst au Gurzenich, c'est Luther brûlant les bulles pontificales. »

Le baron de Frankenstein ne fut pas épargné non plus, cela va sans dire. On lui reprochait de n'avoir pas communiqué à tout le monde les notes du cardinal Jacobini : mais comment l'aurait-il fait? il n'en avait pas le texte, et Mgr di Pietro en lui écrivant le sens de ces documents le faisait d'une façon toute confidentielle. Le baron de Frankenstein avait répondu aussitôt une lettre exposant la politique du centre : il y disait (la lettre est écrite en français) : « Je n'ai pas besoin de dire que le centre fut toujours heureux d'exécuter les ordres du Saint-Siège lorsqu'il s'agissait des lois ecclésiastiques, mais je me suis permis d'écrire déjà en 1880 qu'il était absolument impossible pour le centre d'obéir à des directives(?) données pour des lois non ecclésiastiques.

« Selon moi, il serait un malheur pour le centre et une source de désagréments bien graves pour le Saint-Siège, si le centre demandait pour des lois qui n'ont rien à faire avec les droits de notre sainte Église, les instructions du Saint-Père. »

Lorsqu'à l'ouverture du nouveau Reischstag, il s'est agi d'élire le bureau, le baron de Frankenstein ne fut pas réélu à la première vice-présidence. Un national-libéral l'emportait sur lui. Mais, comme on voulait donner au centre une place dans le bureau, on nomma à la seconde vice-présidence le baron de Hertling. Ce dernier, jugeant que son parti avait droit à la première place, ne voulut pas accepter la fonction qu'on lui attribuait, bien que tout à fait digne de cette distinction. Le baron de Hertling était parent de Savigny, et le remplaça après sa mort au Reichstag, à la fin de 1875. Il est né, en 1843, à Darmstadt, et est actuellement professeur de philosophie à l'université de Munich. D'un abord bienveillant, et d'une grande urbanité de formes, c'est un très agréable causeur dans la vie privée. A la tribune, il est ardent et convaincu, affichant hautement ses opinions : très érudit, il s'est surtout occupé d'économie politique et de questions sociales, et a apporté dans les discussions sur ce sujet des vues neuves et pratiques.

Il y a dans le parti du centre un certain nombre de députés qui se sont adonnés à l'étude des questions sociales. Ce sont surtout des ecclésiastiques, de ceux qui forment ce qu'on appelle le parti des vicaires (Kaplan), et dont les tendances démocratiques ne sont pas vues d'un bon œil par le prince de Bismarck. L'autre jour encore il dénonçait, à la Chambre des seigneurs, « les menées ténébreuses du bas clergé, qui ne sont pas moins dangereuses que celles des progressistes ». Il ne semble pas cependant que ces menées doivent être si dangereuses. Elles tendent à l'amélioration physique et

morale de l'ouvrier et peuvent l'empêcher de tomber dans le socialisme. L'on a obtenu jusqu'à présent des résultats fort encourageants, et qui ne me paraissent pas de nature à devoir troubler la paix sociale, bien au contraire. Un des principaux chefs de ce mouvement est l'abbé Hitze, secrétaire général d'une association ouvrière « le Bien de l'ouvrier », et auteur d'une série de brochures sociales. Intelligent et actif, il s'est dévoué corps et âme à cette tâche et a su grouper autour de lui un petit noyau d'hommes pénétrés des mêmes idées.

Ce n'est pas des ouvriers des villes que s'occupe le baron de Schorlemer-Alst, mais de ceux des campagnes. Les paysans ont toute sa sollicitude. On l'a surnommé le « roi des paysans », parce qu'il est le fondateur d'un grand nombre d'associations de paysans et de syndicats agricoles qui ont rendu les plus grands services aux campagnards. Depuis plusieurs années, il a renoncé à son siège au Reichstag, pour se consacrer davantage aux travaux du Landtag, où il est envoyé par la ville de Münster, et surtout à ses études sur la question agraire; mais l'influence considérable qu'il a en Westphalie, grâce à ses associations de paysans, fait de lui un des conseillers les plus importants du centre. Ancien officier de cavalerie, il a conservé l'intonation sèche, la voix brève du commandement, ce qui donne une grande originalité à ses discours toujours profondément pensés et exprimés dans un langage correct et élégant.

Il est impossible de parler de la fraction du centre dans les Chambres allemandes sans citer au moins le nom des frères Reichensperger. Ce sont eux qui ont fondé le parti du centre dès la première législature de la Chambre prussienne. Auguste, l'aîné, ne se mêle plus de politique : cela le fatiguait, dit-il, et il vit tranquillement à Cologne, s'occupant de choses d'art. Il va bientôt avoir quatre-vingts ans, et il est encore vif, alerte, sans aucune infirmité, et l'on ne peut assez regretter qu'il ait privé son parti de sa belle intelligence et de son esprit judicieux. Les souvenirs qui remplissent sa mémoire rendent sa conversation des plus attrayantes, et la bienveillance de son accueil vous séduit et vous charme. Les heures passaient rapides sans que je m'en aperçusse, lorsque le soir, après souper, il me racontait le passé. C'étaient ses relations avec Montalembert, son élection au parlement de Francfort, dans cette époque si curieuse pour l'Allemagne de 1848, etc. Puis, quittant la politique, nous parlions de cette magnifique cathédrale dont il a fait entreprendre la reconstruction et qu'il a la consolation de voir terminée. Et la nuit était bien entamée quand je rentrais chez moi, plein d'admiration pour cette belle vieillesse et cet esprit fin, délicat, sensible aux jouissances calmes de l'art comme aux ardentes luttes de la politique.

Son frère Pierre est resté sur la brèche. Il est le cadet et n'a pas droit encore au repos : il s'est cependant un peu mis à l'écart, ne

parlant presque plus. Le temps est passé de ces belles harangues, un peu froides peut-être, mais pleines de science et d'élégance. Tant que l'Église eut besoin de lui, M. Reichensperger ne se ménagea pas, mais lorsqu'il vit, vers 1879, se dessiner le mouvement de recul du Kulturkampf, il ne se mêla plus si souvent aux discussions. L'autre jour, lors du vote sur le septennat, la fraction du centre avait décidé de s'abstenir. M. Pierre Reichensperger monta cependant à la tribune avant l'ouverture du scrutin pour lire une déclaration de principes. Au nom d'un petit nombre de ses amis, il prétendait que dans les circonstances actuelles leur patriotisme les obligeait à voter le projet du gouvernement. L'impression en fut fâcheuse chez quelques catholiques. La discipline de la fraction n'était plus observée, et c'était un des membres les plus éminents par son talent et ses services rendus qui donnait l'exemple de la désobéissance.

Quelle sera maintenant la politique du centre? Le chancelier, qui l'a toujours poursuivie de sa haine, voudrait que ce groupe se dissolve et n'aie plus à sa tête M. Windhorst; mais je ne crois pas que ses désirs soient réalisés sur ce point. Sans doute, étant donné l'apaisement actuel de la question religieuse, le centre perdra de son importance, non pas au point de vue numérique, mais son influence morale sera diminuée.

On désire à Rome qu'il dépose les armes, et Mgr Galimberti n'a pas caché que cette intention avait été annoncée aux chefs du parti. Mais en même temps on souhaite, ainsi que l'a dit le cardinal Jacobini dans ses trois notes, que le centre ne se désagrège pas et reste sous la conduite de ses anciens chefs. Son existence a été la cause première des négociations entre Berlin et le Vatican. On a pu traiter par-dessus sa tête, mais il jouait un peu le rôle d'une armée appuyant les plénipotentiaires. Il représente dans le Parlement le principe de la *paix armée* et si un armistice est possible, un désarmement complet pourrait avoir ses dangers. Son opposition perdra donc un peu de sa vigueur, mais M. Windhorst l'a déclaré bien souvent, tant que l'on ne sera pas revenu au *statu quo ante*, le centre continuera la lutte. Et bien des choses restent encore à obtenir, quand ce ne serait que le libre exercice du service divin ou le rétablissement des articles 15 et 16 de la Constitution supprimés en 1875, et qui assuraient la liberté et l'indépendance de l'Église. Son rôle n'aura plus l'importance qu'il avait dans le précédent Reichstag, où il était l'arbitre de la majorité. Cette forteresse si redoutable du parti catholique a perdu quelques bastions : ce n'est pas un malheur puisque l'on va vivre en paix, mais M. de Bismarck aurait tort de s'attribuer toute la gloire du démantèlement.

Vicomte H. Begouen.

10 avril 1887.

OCÉANA

I

Océana, c'est l'immense empire que l'Angleterre a conquis depuis deux cent cinquante ans; cet empire sur lequel le soleil ne disparaît jamais, qui a fait de ses vaisseaux une ceinture au monde et que les fils d'Albion contemplent avec un légitime orgueil.

Un poète anglais du dix-septième siècle, sir James Harrington, rêvant aux destinées futures de son pays et les comparant à celles de Venise, écrivait fièrement : « La mer fait la loi à l'expansion de Venise; mais l'expansion d'Océana fait la loi à la mer ». La réalité a dépassé le rêve du poète; l'Angleterre a suivi avec une énergie et une constance inébranlables les voies que lui indiquaient sa situation insulaire et l'augmentation rapide de sa population; l'émigration était pour elle une loi fatale et l'émigration exigeait la conquête par tous les moyens. A ces deux causes, s'en joignait une troisième : son génie commercial. L'Anglais, né marchand autant que marin, a convoité partout des débouchés pour son énorme production industrielle et mené à bien la plus vaste entreprise coloniale dont le monde ait été le témoin.

A la fin du règne d'Élisabeth, l'Angleterre ne possédait rien en dehors de l'Europe; jusque-là, son développement historique s'était accompli sur place; elle n'avait même pas encore annexé l'Écosse et elle n'occupait l'Irlande qu'à titre de colonie; la Grande-Bretagne n'existait donc pas et ce que les Anglais ont appelé la *Plus-Grande-Bretagne* (*Greater Britain*) l'Océana du poète, demeurait cachée dans les limbes de l'avenir.

Son acte de naissance fut la première charte accordée à la Virginie en 1606. Pendant tout le dix-septième siècle, elle se développa dans des conditions assez ordinaires; puis, au dix-huitième, elle prit tout à coup un essor gigantesque.

Alors commença la nouvelle guerre de Cent ans avec la France,

la lutte pour la possession des Indes et du nouveau monde. « Je conquerrai l'Amérique en Allemagne », disait Chatham, et ses successeurs continuèrent ses conquêtes par ses moyens, jusqu'à la chute de Napoléon I[er]. Les puissances continentales, comme l'Espagne, le Portugal, la Hollande et surtout la France, pouvaient redevenir principalement, sinon exclusivement européennes ; l'Angleterre devait rester puissance coloniale ; sa situation insulaire lui en imposait la nécessité, du jour où son sol ne suffisait plus à son peuple, mais en revanche, cette situation lui facilitait l'accomplissement de ses destinées, en réduisant de beaucoup pour elle, les entraves qui gênaient la libre action des pays continentaux.

Un instant on put croire son essor arrêté par la perte des anciennes colonies d'Amérique ; il n'en fut rien. Un empire de trois millions d'habitants était perdu ; on en conquit un autre, qui comprend aujourd'hui un dixième du globe terrestre, et que peuplent très incomplètement dix millions d'Anglo-Saxons. Si rien ne s'oppose à leurs progrès, affirment sans hésiter des esprits sérieux et modérés, le nombre des Anglais établis au-delà des mers égalera dans un demi-siècle celui des citoyens de la mère-patrie, et tous réunis atteindront le chiffre de cent millions, les Indes non comprises.

On peut diviser les possessions britanniques en cinq parties, ou groupes : la Fédération du Canada, les Antilles, l'Afrique australe, plus ordinairement appelée colonie du Cap, l'Australasie et les Indes. Dans les quatre premières parties, la population anglaise domine. La cinquième est, non pas une colonie, mais une *dépendance*, placée sous la loi de l'Angleterre et dont la population, toute de race étrangère, s'élève à deux cent cinquante millions.

Mais en face de cette extension progressive, incessante, énorme, de la puissance anglaise, a surgi une question grave, menaçante, vitale : sera-t-il possible de maintenir indéfiniment l'union telle qu'elle existe aujourd'hui?

Cette question, posée d'abord timidement par quelques esprits craintifs, accueillie par la masse avec une indifférence superbe, a pris peu à peu une si grande importance, elle a été étudiée sous tous ses aspects par tant de penseurs et d'écrivains dignes d'être écoutés, qu'elle est devenue pour un grand nombre la question par excellence, le *to be or not to be* de l'Angleterre à venir. A l'indifférence du dix-huitième siècle et de la première moitié du dix-neuvième a succédé, depuis quelques années, une préoccupation qui n'est pas encore de l'inquiétude, mais qui pourrait bientôt la faire naître et dont la mère-patrie se félicitera peut-être un jour, car prévoir le danger, c'est déjà s'en défendre.

Deux courants d'idées se sont établis, deux écoles se sont formées : l'une, optimiste à l'excès, fière de tant de conquêtes si facilement gardées jusqu'ici, convaincue de la supériorité incomparable de la race anglo-saxonne, de la force invincible des flottes anglaises, n'admet pas que des êtres raisonnables renoncent jamais volontairement à l'honneur insigne d'être citoyens de la Grande-Bretagne; l'autre, pessimiste obstinée, ne voit, dans les colonies éparses aux quatre coins du globe, que des responsabilités onéreuses, des charges sans compensations, des points vulnérables qui multiplieraient le danger en cas de guerre. Selon elle, les colonies avaient leur raison d'être avant le triomphe du libre-échange; c'était autant de marchés ouverts aux produits anglais; mais avec le libre-échange, peu importe qu'elles soient indépendantes ou non; elles continueraient à acheter comme tout le monde ; elles ne sont plus qu'un ornement inutile et coûteux, dangereux même, le cas échéant. Les adeptes de cette doctrine ne se préoccupent nullement de savoir si un pays a le droit d'abandonner à ses propres ressources, encore très incomplètement développées, des populations qu'il a encouragées de toute façon à s'établir au loin, sous la protection de son drapeau, afin de laisser plus de place et d'air libre à leurs frères de la métropole; ils répètent volontiers que Turgot a dit, vingt-cinq ans avant la déclaration d'indépendance : « les colonies sont comme les fruits qui se détachent de l'arbre quand ils sont mûrs, et aussitôt que l'Amérique pourra faire ses affaires elle-même, elle imitera Carthage »; ils prétendent en conséquence qu'au lieu d'attendre un mal inévitable, mieux vaudrait prendre les devants et opérer la séparation dans les meilleures conditions possibles.

Il y a quinze ou vingt ans, on entendait des hommes d'État, fatigués des embarras que leur suscitaient les colonies, soutenir plus ou moins franchement, ces doctrines séparatistes. On retirait les troupes du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; on ne voulait laisser qu'un seul régiment au Cap, pour protéger la station navale. On prodiguait aux colons, des constitutions semblables à celle de l'Angleterre et on leur donnait à entendre que c'était un acheminement vers l'indépendance complète. En même temps, comme on n'ignorait pas que le sentiment général de la mère-patrie repoussait la séparation et que des aveux trop francs pourraient bien coûter aux ministres leurs portefeuilles, on déclarait qu'en octroyant ces diverses constitutions, on ne cherchait que le moyen de rattacher plus fermement à leur mère les enfants éloignés.

Une anecdote authentique, racontée par l'un des acteurs de la comédie, démontre bien le peu d'importance que l'on a trop souvent

accordé aux questions coloniales, dans les sphères officielles : un ministère venait de tomber; lord Palmerston, chargé d'en former un autre, ne parvenait pas à placer le portefeuille des colonies; enfin il dit à la personne dont nous rapportons le récit : « Décidément il faut me résigner à prendre *ça* pour moi; montez avec moi après le conseil; nous regarderons les cartes et vous me montrerez *où sont ces pays-là.* »

Il est impossible, en Angleterre, de donner longtemps le change à l'opinion. Quand elle a eu compris que *ces pays-là* étaient l'avenir de l'empire tout entier, elle a promptement forcé ses hommes d'État à traiter moins cavalièrement le domaine et les intérêts nationaux; elle a envoyé aux colons, par delà les mers, des expressions et des preuves de cordiale sympathie, et la doctrine séparatiste ne rencontre plus d'adeptes que dans une faible minorité radicale.

La vérité se trouve, comme toujours, entre les opinions extrêmes, autrement dit, dans la nécessité de découvrir un *modus vivendi* qui assure l'union, en respectant également les droits de la métropole, les aspirations de ses enfants émancipés et les intérêts de tous. Beaucoup de bons esprits le cherchent et il en résulte de temps à autre, des publications très intéressantes, qui élucident des questions dont l'importance internationale n'échappe à personne.

Il y a trois ans, paraissait un exposé de l'*Expansion de l'Angleterre*, par M. Seeley, professeur d'histoire moderne à l'université de Cambridge; excellent ouvrage qui eut beaucoup de retentissement et restera parmi les meilleures études de ce genre. Dans le courant de 1886, la question fut reprise et traitée d'une manière différente, mais très intéressante aussi, par l'historien bien connu, Anthony Froude. Son volume, intitulé *Océana*, est, à la fois, un charmant récit de voyage et un traité politique, dont quelques parties ont l'importance de chapitres d'histoire et de *State Papers*.

Ces deux œuvres, qui s'harmonisent et se complètent l'une l'autre, sont deux tableaux dont l'un sévère, clair, lumineux, juste et consciencieux, nous fait assister à la progression historique de la grandeur coloniale anglaise, tandis que l'autre, moins austère, moins complet, mais captivant par la variété des détails saisis sur le vif, nous montre le point culminant actuel de cette progression. C'est pourquoi, tout en empruntant à M. Froude le titre de son livre, nous ne pouvons le séparer dans notre appréciation, de celui qui l'a précédé. Nous le pouvons d'autant moins que, par des voies et des procédés différents, nous voyons les deux écrivains arriver aux mêmes conclusions, à savoir : que les colonies sont pour l'Angleterre, une source de force et non de faiblesse, que l'empire

d'Océana peut et doit conserver son unité; que l'encourager à se dissoudre en un certain nombre d'États d'ordre inférieur, serait un crime de lèse-nation, de lèse-civilisation, aussi inutile qu'inepte, et frappé d'avance de l'énergique réprobation des colonies elles-mêmes.

Par quels arguments, par quel enchaînement de faits et d'idées, ces deux esprits supérieurs en viennent-ils à cette décision? C'est ce que nous essaierons d'exposer ici.

II

Pour apprécier les probabilités de durée que présente l'union de toute colonie avec sa métropole, trois questions principales sont à étudier : la question de race, celle de religion et celle des intérêts. S'il y a communauté suffisante à ce triple point de vue, le lien offre des garanties sérieuses de force et de résistance. Trouve-t-on ces garanties dans les membres épars de la grande famille anglo-saxonne?

L'empire d'*Océana*, nous dit M. Seeley, n'est pas un empire selon l'acception donnée habituellement à ce mot, c'est-à-dire l'effet de la conquête par la force des armes et l'union imposée à des races hostiles. C'est plutôt un agrandissement de l'État, une augmentation du domaine commun, résultant d'un besoin d'expansion profond, persistant et nécessaire à la vie nationale.

Au Canada, la province de Québec seule a été conquise, puisque seule elle était occupée par la France. Là, le sentiment est resté profondément sympathique au pays d'origine, mais ce serait s'illusionner beaucoup que d'y voir le désir de faire renaître l'union avec l'ancienne mère-patrie. La population d'origine française, foncièrement catholique et royaliste, n'éprouve qu'une affection fort tiède pour nos institutions actuelles et ne serait pas beaucoup plus volontiers républicaine avec la France, qu'avec les États-Unis.

L'autonomie seule pourrait satisfaire ses aspirations; or elle sait que sa population d'un million et demi environ, déjà enveloppée de trois millions d'Anglais, augmente peu et que l'énorme immigration venant d'Angleterre, modifie chaque année la proportion à son détriment. En outre l'ancienne animosité a été très diminuée par l'introduction d'institutions fédérales; si l'on trouve encore un exalté comme Riel, pour tenter un coup de main révolutionnaire sans espoir, on chercherait en vain les éléments d'une rébellion comme celle qui ensanglanta le pays en 1838.

Dans les Antilles, la question de race n'a surgi que depuis

l'émancipation des noirs, mais la dispersion dans de petites îles et l'absence de sentiments communs ont empêché jusqu'ici toute complication sérieuse.

Les plus graves se sont produites dans l'Afrique Australe, non seulement parce que le problème était double, mais parce que la politique anglaise s'y est manifestée sous ses pires aspects d'égoïsme et de duplicité.

Deux conquêtes successives ont eu lieu au Cap : celle des Hollandais, puis celle des Anglais. Comme au Canada, dira-t-on? Oui ; mais tandis qu'au Canada la faible population indigène avait promptement diminué et presque disparu devant les Français, les races établies au sud de l'Afrique, sont restées deux fois plus nombreuses que les Européens. Intelligentes, énergiques, elles renferment des éléments de cohésion et de progrès inconnus aux Indiens Peaux-Rouges. En outre les premiers colons hollandais continuent à croître et à multiplier, l'immigration anglaise est relativement faible, de sorte que la colonie du Cap n'a pas encore assumé l'aspect et le caractère éminemment britanniques du Canada. Quant aux fautes, on aurait le droit de dire aux crimes politiques, commises par l'Angleterre, nous laisserons à M. Froude le soin de les exposer plus loin.

Si maintenant nous passons au groupe australien, en y rattachant la Nouvelle-Zélande, nous trouvons une population purement et entièrement anglaise; la race indigène de l'Australie, très clairsemée, du type le plus bas dans l'échelle humaine, n'existe presque plus et ne peut être regrettée. Les Maoris de la Nouvelle-Zélande, beaucoup mieux doués, n'ont cependant guère mieux résisté à l'action délétère d'une civilisation dont les côtés dangereux les tentent seuls. « Il en est, dit M. Froude à ce sujet, des races humaines sauvages, comme des animaux; celles qui consentent à devenir les servantes des sociétés civilisées, peuvent seules survivre. Le lion, le léopard, l'aigle, en un mot toute créature de la terre ou de l'air, passionnée pour la liberté, meurt ou disparaît ; le mouton, le bœuf, le cheval, l'âne, acceptent le joug, prospèrent et multiplient. De même pour l'homme; le nègre se soumet aux conditions qu'on lui impose, devient utile et monte à un niveau plus élevé. L'Indien Peau-Rouge et le Maori languissent comme dans une cage, tombent d'abord dans l'apathie et la dégradation, puis disparaissent.

On voit que, dans trois de ces quatre groupes des possessions anglaises, la question de race se résout en somme, au profit de l'union, par la communauté d'origine dans la population. Nous laissons avec intention les Indes de côté, pour les raisons que

nous avons indiquées déjà; leur situation dans l'empire ne peut être considérée au point de vue purement colonial et demande à être étudiée séparément.

Sous le rapport religieux, l'état de choses est encore plus net et plus simple. La communauté de croyances n'a d'exception que dans la population d'origine française, au Canada, et l'émancipation absolue des catholiques a fait disparaître l'antagonisme d'autrefois.

Ces liens du sang et de la croyance suffiraient pour donner une grande cohésion à l'empire britannique, car ils font de ses possessions lointaines des parties intégrantes de la grande famille nationale. Mais il y a en outre, sinon parité absolue, du moins réciprocité dans les intérêts, qui sont de deux sortes : les intérêts locaux, que chaque colonie a maintenant le droit de régler à sa guise, et les intérêts d'ordre général, qui, tous, militent en faveur du maintien de l'union ; ceux du commerce d'abord, dont l'importance n'a pas besoin d'être démontrée, puis les intérêts de grandeur, de prestige et pour les colonies surtout, de sécurité.

La marine anglaise est le palladium qui les couvre et doit conjurer les dangers sérieux ; elle est, avec le gouverneur représentant la Reine, le lien visible et tangible qui rattache les colonies à la métropole. A la marine impériale est confiée la mission d'assurer la liberté des mers, des transactions commerciales, et, en temps de guerre, de défendre les territoires. Aussi se préoccupe-t-on beaucoup de cette question. Après avoir songé à la possibilité de former une marine fédérale australienne, on a reconnu que les jalousies locales créeraient sans cesse de nouvelles difficultés presque insurmontables, et le sentiment public s'est prononcé en faveur du paiement d'un subside au gouvernement central.

L'amiral Cooper Key, dans une excellente étude de ce problème si grave, a démontré que la stabilité de cet empire toujours croissant, dépendait en grande partie de la prise en considération, par les hommes d'État anglais, des intérêts des communautés sœurs ; que celles-ci concouraient largement à la grandeur commerciale de l'empire britannique ; qu'à l'intérieur il était bon de les encourager, comme on l'a fait, au *self-government*, mais que pour leur défense extérieure, il fallait compter sur une marine formidable, représentée dans chaque partie du globe, par une force suffisante, homogène, uniforme dans son organisation et sa discipline. Un empire ne peut préserver son unité, s'il y a plus d'un pouvoir exécutif et le subside aurait l'avantage de faire partager les charges aux colonies, sans porter atteinte au commandement. En un mot, la marine anglaise a créé l'empire d'Océana et c'est à elle qu'incombent le droit et le devoir de préserver son œuvre. « Si l'on

demandait aux colons d'Australie, quelles mesures politiques il convient de prendre pour assurer l'union, ils répondraient : aucune; une meilleure organisation de la marine suffit. » Telle est l'opinion de M. Froude.

Cependant ceux qui veulent voir dans la sécession des États-Unis l'effet fatal d'une loi immuable soutiennent que ces membres de la famille, une fois parvenus à leur développement complet, voudront s'émanciper, vivre de leur vie propre, ne dépendre de personne. C'est trop oublier les différences radicales qui se sont produites dans la situation réciproque des parties.

Les Anglais qui étaient allés s'établir dans l'Amérique du Nord, fuyaient la persécution religieuse, emportant dans leur cœur un sentiment de rancune destiné à se perpétuer de génération en génération. C'était la seule cause de leur éloignement, car le sol natal suffisait alors à la population. L'exode devait cesser et cessa en effet avec l'oppression.

Rien de semblable ne se retrouve à l'origine des établissements lointains formés plus récemment par le trop-plein de la grande famille britannique.

Dans l'ordre politique le contraste est au moins aussi marqué; l'ancien système d'exploitation des colonies par la métropole pouvait donner à l'allégeance un caractère précaire; mais il a complètement disparu; l'émancipation politique est absolue; avec le droit de *self-government*, la sécession n'a plus de raison d'être; on voit bien ce que les colonies auraient à y perdre en prestige et en sécurité; on ne voit pas ce qu'elles auraient à gagner sous d'autres rapports, et elles le voient si peu elles-mêmes, qu'un Néo-Zélandais, très mêlé à la vie publique de son pays, affirmait récemment n'avoir jamais entendu agiter dans les masses, la possibilité d'une séparation.

Un argument toujours invoqué par les prophètes de la rupture à venir, c'est la dispersion par toute la terre, des dépendances anglaises. Comment, disent-ils, espérer maintenir l'union entre des gens séparés par de semblables distances? Ils oublient qu'il n'y a plus de distances; la vapeur et l'électricité les ont supprimées, et les États-Unis ont prouvé qu'une grande fédération pouvait se fonder sur des bases solides malgré l'éloignement, lorsqu'il y avait d'ailleurs homogénéité dans la race, le langage, la religion et les lois. Ce sont là des liens moraux plus résistants que toutes les constitutions écrites; ils font d'Océana, non pas un empire, mais une famille matériellement dispersée, et en même temps unie par les sentiments les plus forts et rapprochée par les progrès de la science.

III

Rien de ce que nous venons d'énoncer, touchant les quatre premières parties de l'empire britannique, ne peut s'appliquer aux Indes.

Là, il y a eu conquête, à la suite de guerres successives, soit avec la France, soit avec les souverains indigènes. Et pourtant cette conquête a un caractère particulier, qu'on pourrait appeler purement politique. Les Anglais ne se sont pas partagé le sol, comme les Normands en Angleterre par exemple, et n'ont pas imposé de tribut direct, c'est-à-dire d'autres taxes que celles dues par tout peuple, pour parer aux dépenses du gouvernement. Comment a-t-on appliqué ce principe aux Indes? L'a-t-on fait avec modération ou avec dureté? Nous n'avons pas à le rechercher ici. La reine Victoria, dans sa proclamation du 1er novembre 1858, se déclarait liée par les mêmes obligations et devoirs, envers les populations indiennes, qu'envers tous ses autres sujets. Voilà la règle adoptée, quant à l'exercice du pouvoir.

Quant à la communauté de race, de langue, de religion ou d'intérêts, il n'en existe aucune entre l'Angleterre et son empire asiatique. Les avantages acquis par le conquérant sont-ils aussi magnifiques qu'on serait tenté de le croire, quand on entend parler de transactions commerciales s'élevant chaque année à un milliard et demi? M. Seeley estime que le poids des responsabilités et les dangers extérieurs compensent largement les bénéfices de la conquête.

L'épée russe, sans cesse suspendue sur la tête de l'Angleterre, oblige celle-ci à entretenir une armée considérable, qu'elle ne peut jamais employer ailleurs; cette armée de soixante-cinq mille hommes, composée en partie d'indigènes, renferme elle-même des éléments dangereux, comme l'a prouvé la révolte de 1857. Néanmoins le péril est moins grand qu'on pourrait l'imaginer, grâce à la diversité des races qui peuplent les Indes. Une rébellion nationale, dans un pays qui renferme 250 millions d'habitants, serait absolument irrésistible; mais elle est impossible aux Indes, pour cette raison majeure qu'il n'y a ni nation, ni unité politique ou religieuse, ni même communauté de langue. Le sentiment de la population envers le gouvernement anglais, a le caractère passif qui se retrouve dans tous les pays souvent conquis. La rébellion de 1857 fut toute militaire; aucun mécontentement populaire ne s'y mêla; l'armée indigène elle-même resta en partie fidèle à ses maîtres; le Punjab tout entier répondit à l'appel du gouvernement, pour marcher contre les Hindoustani qu'il détestait. La révolte fut écrasée en tournant les races les unes

contre les autres, et c'est là une ressource dont on pourra toujours se servir.

A ceux qui prétendent que le gouvernement d'un si vaste empire, par une petite île éloignée, ne peut devenir permanent, on a le droit de répondre que le fait même d'établir ce gouvernement avait paru non moins impossible et que cependant il s'est réalisé. Et en somme, quelques reproches que l'on puisse adresser aux conquérants, il faut bien reconnaître que la conquête a eu d'immenses avantages pour les conquis et que l'état actuel des Indes est paradisiaque, si on le compare au chaos anarchique, aux despotismes sanguinaires, qui ont précédé la victoire définitive des Anglais.

Le gouvernement britannique, en respectant la liberté religieuse, a conjuré le plus sérieux péril intérieur qui pût le menacer; mais là encore, la division de ses sujets le favorise.

« L'islam et le brahmanisme se contrebalancent, l'un plus fort par la foi, l'autre par le nombre, et créent une sorte d'équilibre. »

Les complications à redouter existent donc bien plus au dehors qu'au dedans; il ne faut pas perdre de vue ce fait que huit grandes invasions sont venues de la Perse et de l'Asie centrale par l'Afghanistan; quelle serait l'issue d'une lutte corps à corps avec la Russie? C'est le secret de la guerre, et personne ne peut le deviner. Mais nous croyons qu'un homme politique anglais nous exprimait récemment le sentiment presque unanime de son pays, en nous disant : « Nous sacrifierions notre dernier homme et notre dernière guinée pour défendre notre œuvre. »

Le sang que les États-Unis ont versé par torrents pour conserver leur unité, (car ils n'ont pas un instant admis le droit de sécession) est le sang qui coule dans les veines des Anglais, et ceux-ci ne le ménageraient pas davantage, s'il s'agissait de préserver le bien commun.

Suivons jusqu'au bout les prophètes de sinistre augure; admettons, disent-ils, que l'Angleterre puisse se défendre victorieusement contre une rébellion, ou contre une attaque de la Russie, le pourrait-elle contre ces deux adversaires réunis? Ceci est vraiment prévoir les maux de trop loin, et cependant le gouvernement britannique ne ferme pas les yeux et ne désespère pas de se garer contre ce double péril, en exerçant son autorité de telle sorte que les Indes ne puissent fonder des espérances sur un changement de domination. L'avenir lointain n'appartient point à l'homme; il sait que tout peut arriver, mais lorsqu'il prévoit le danger et dispose de grands moyens pour le conjurer, il est dans les meilleures conditions humaines; c'est le cas de l'Angleterre.

« Toutes les conditions du monde sont changées, dit en concluant M. Seeley; de grandes forces, le commerce, l'émigration, l'annulation des distances, travaillent à favoriser l'union; les liens naturels qui attachent les Anglais entre eux ne peuvent que se resserrer, puisque la mère-patrie a cessé d'être une marâtre, de prétendre à des exigences injustes, d'imposer des restrictions vexatoires; elle a besoin de ses colonies pour écouler le trop-plein de sa population et de son commerce, et les colonies comprennent qu'il y aurait pour elles danger matériel et risque d'appauvrissement intellectuel dans l'indépendance absolue; enfin les relations sont chaque jour plus étroites, et aucune force contraire ne s'y oppose... Il faut, ajoute-t-il, que l'Angleterre s'habitue à ne pas considérer les émigrants comme perdus pour elle, à voir dans l'émigration le grand remède au paupérisme et à chercher la meilleure organisation possible, pour faire servir toutes les forces de l'empire à la défense commune en temps de guerre. »

La puissance défensive que les États continentaux cherchent à établir sur terre, l'Angleterre doit et peut l'établir sur mer; elle en a les moyens, si la volonté ne lui fait pas défaut. Il faut qu'elle choisisse entre deux lignes de conduite : l'une qui la mettra sur un pied d'égalité avec les grands États de l'avenir, tels que la Russie et les États-Unis; l'autre qui la réduirait, en qualité de puissance simplement européenne, à jeter comme l'Espagne, un regard de regret sur les grands jours passés; car l'ère des petits États, des Athènes et des Florence est finie; celle des États-colosses paraît s'ouvrir; le système fédératif ajouté au système représentatif, la vapeur et l'électricité, ont rendu possible l'organisation complète des plus vastes empires, et celui d'Océana présente le genre d'union que les conditions nouvelles sont le plus naturellement appelées à faire naître.

IV

M. Seeley avait exposé avec une lucidité parfaite le développement de la puissance anglaise, ses causes, sa marche historique et ses probabilités de durée. M. Froude a voulu étudier sur place cette même question de durée, se rendre compte de la situation et du sentiment général des populations coloniales. Confiant en ses forces malgré ses soixante-treize ans, et persuadé, comme tous ses compatriotes, « que la mer est, après leur île, la résidence naturelle des Anglais », il s'embarqua allègrement, le 6 décembre 1884, sur l'*Australasien* d'Aberdeen, pour faire le tour du monde et chercher les moyens les plus pratiques de forger, au profit de l'Angleterre

et de ses colonies, un lien fédératif, souple mais indissoluble; car, dit-il, moins une chaînc est tendue, moins elle se brise ».

Préoccupé depuis de longues années, de ces questions vitales pour son pays, M. Froude fut l'un des premiers qui les traitèrent de haut, en réelle connaissance de cause, avec patriotisme et autorité; moins d'autorité cependant qu'il n'ambitionnait d'en acquérir : « N'ayant, nous dit-il, aucune relation personnelle avec les colonies, je ne pouvais que prêcher vaguement, du haut des chaires que m'offraient les revues, et trouvant mes sermons aussi peu utiles que le sont en général les compositions de ce genre, je résolus de faire une tournée dans les colonies, de parler à leurs hommes importants, de voir leurs pays et ce qu'on y faisait, d'apprendre à connaître leurs sentiments et de modifier mes impressions sur ce qui était possible et ce qui ne l'était pas.

« Les circonstances me retinrent au Cap de Bonne-Espérance, me mêlèrent à la politique du Cap et absorbèrent le temps dont je pouvais disposer. Après un intervalle de dix ans, je reprends mon projet. Je ne regrette pas le temps écoulé, pendant lequel les colonies ont montré plus clairement que jamais qu'elles sont aussi anglaises que nous et nous ont refusé le droit de nous séparer d'elles. En Angleterre, les partisans de la séparation ont été réduits au silence, et l'intérêt excité par la question a pris la forme d'une inquiétude pratique. »

M. Froude pourrait ajouter que sa propre expérience et ses études continues ont donné plus de poids aux opinions qu'il exprime aujourd'hui.

Le désir de revoir la colonie du Cap lui fit prendre la route la plus longue; très peu plus longue que celle de Suez, s'il faut l'en croire, grâce à la rapidité des nouveaux steamers.

Pas plus que M. Seeley, M. Froude ne ménage les dures vérités au gouvernement de son pays; aucun juge étranger ne saurait se montrer plus sévère que lui, dans ses critiques de la politique anglaise en Afrique.

Nulle part la conquête n'a revêtu un caractère plus odieux, nulle part autant de fautes n'ont été commises. On s'est emparé, en 1815, d'un pays qui s'était placé sous la protection de l'Angleterre pendant la guerre avec la France; on a, sous prétexte d'abolir l'esclavage, traqué, persécuté des populations civilisées, industrieuses, au profit de sauvages indigènes; on a si bien armé ceux-ci, au mépris des engagements jurés, qu'ils se sont retournés contre leurs soi-disant protecteurs; on a livré des batailles, violé des traités, volé des mines, subi enfin des défaites sanglantes, qu'on n'a pas encore pu venger, et aujourd'hui la haine et la méfiance animent

toutes ces races, dont la principale, éclairée, chrétienne, laborieuse et calme, eût facilement accepté la domination étrangère, si l'on eût usé envers elle, de procédés à peu près équitables.

En matière de gouvernement, les maladresses sont récapitulées par M. Froude, avec une franchise des moins flatteuses pour son pays. « L'Afrique australe, dit-il, a et n'a pas le *self-government*. En toute hâte, et sans prévoyance ni réflexion, une constitution a été imposée au Cap. Natal était et est encore une colonie de la couronne; le Transvaal et l'État libre d'Orange sont des républiques indépendantes. Néanmoins les quatre États sont rattachés de telle sorte les uns aux autres, que les mesures adoptées dans l'un, affectent les autres, pendant que le gouverneur du Cap, pour augmenter la confusion, remplit les fonctions de haut commissaire, protecteur des tribus indigènes; grâce à cette complexité de juridictions, il y a souvent cause ou prétexte d'intervention du pouvoir central. Nous avons renoncé au droit de gouverner la colonie du Cap et nous avons rendu impossible aux colons de se gouverner avec l'indépendance nécessaire; si bien que l'infortuné pays a été la proie de philanthropes bien intentionnés, de ministres des colonies, impatients de se distinguer et de factions intestines espérant le soutien de l'Angleterre. Si l'on ne trouve pas promptement le remède, l'Afrique australe deviendra une seconde Irlande. Et pourtant l'Angleterre ne peut songer à renoncer au Cap; la baie de Simon lui est indispensable; elle commande la route des Indes par l'Océan, la seule qui resterait, si celle de Suez était coupée. »

Quelle a été l'origine de tant d'erreurs et d'iniquités? La dépendance des colonies d'un corps aussi ondoyant que le parlement britannique, où le jeu des partis est une cause permanente d'intrigue et d'instabilité. « Je crois, ajoute M. Froude (et c'est là notre difficulté essentielle dans nos relations avec les colonies), que le gouvernement savait ce qu'il aurait dû faire, mais qu'il a craint un vote hostile du Parlement devant lequel il est responsable; or les intérêts de parti étaient trop importants en Angleterre, pour être sacrifiés à des populations éloignées. »

Sur quoi donc compter, en dehors de la force, pour se maintenir sur ces terres lointaines? Outre le fait accompli, l'Angleterre a pour elle, le caractère pacifique des Boers, qu'il serait encore assez facile de ramener à la confiance et au loyalisme, par une conduite sagement équitable, car l'union avec la plus grande puissance maritime et commerciale du monde, leur offrirait alors de sérieux avantages.

Mais le principal élément de force que possède aujourd'hui la domination britannique, c'est la crainte de l'Allemagne. Malgré les griefs formulés à bon droit contre les Anglais, les Boers redoutent

plus que toute autre calamité, d'avoir à échanger leur joug pour celui des Teutons. La brutalité dont ceux-ci ont fait preuve partout où ils ont tenté de s'établir a engendré un sentiment d'aversion qui, doublé d'une ardente jalousie, s'implante avec une intensité toujours croissante, dans les colonies d'Afrique et d'Australasie.

Le péril n'a donc rien d'alarmant pour l'Angleterre, puisqu'en somme, elle tient en ses mains tous les moyens de le conjurer. Néanmoins, ce fut avec un sentiment de soulagement, que M. Froude laissa derrière lui « les malpropretés politiques du Cap », pour se plonger dans l'air vivifiant de l'océan Indien.

V

Six mille milles séparent le Cap de l'Australie; porté par les vagues les plus énormes et les plus magnifiques que l'on connaisse, le navigateur passe, en quelques jours, de la chaleur tropicale, aux glaces de l'hiver, pour retomber encore dans une température de plein été.

Le 18 janvier, par une douce et chaude matinée, digne de notre juillet, l'*Australasien* jeta l'ancre dans la baie de Port-Adélaïde.

« Quelle satisfaction, s'écrie le voyageur, d'arriver dans un pays où la politique n'est qu'une simple différence d'opinion, où la main du gouvernement impérial ne se fait jamais sentir, où chacun s'occupe de ses affaires et se déclare à peu près satisfait? Le climat, le sol, les produits, le mélange des races, sont à peu près les mêmes qu'au Cap; d'où vient la différence radicale dans les résultats? De ce que l'Australie est une colonie libre, tandis que le Cap est un pays conquis. L'une est une branche vigoureuse et saine du chêne primitif, à laquelle on permet de croître à sa guise; l'autre fait aussi de son mieux pour prospérer, mais il semble qu'un suc vénéneux ait été déposé au point de jonction avec le tronc de l'arbre. On se détourne avec plaisir de l'ombre pour chercher le soleil, du corps gangrené pour reposer son regard sur un pays où les yeux rencontrent partout un spectacle agréable, où plus on se rend compte, plus on reconnaît combien la vie anglaise peut être heureuse et saine, dans ces lointaines contrées. »

La capitale de l'Australie méridionale, nommée comme le port, en l'honneur de la reine, épouse de Guillaume IV, est à sept milles de la côte et reliée à la mer par un chemin de fer et une ligne presque ininterrompue de villas. M. Froude donne 150 000 habitants à cette ville âgée de cinquante ans seulement; M. Wakefield, le Néo-Zélandais déjà cité, ne lui en accorde que 75 000; quoi qu'il en soit,

la ville est construite sur une grande échelle et révèle dans tous ses traits, une confiance sans bornes en l'avenir.

« C'est la répétition de l'active Angleterre, avec la liberté de l'espace illimité en plus. Ce sont les mêmes visages, les mêmes voix, les mêmes magasins avec les mêmes noms, les mêmes affiches hideuses, défigurant les murs, la même variété infinie d'églises, de chapelles, de *chemins pour aller au ciel*, selon l'expression d'un guide facétieux. C'est surtout une pureté de langue et d'accent, qui frappa M. Froude dans toutes ces colonies. « On n'y élève pas la voix en finissant les phrases, à l'instar des Américains, comme si l'on jetait un défi à l'interlocuteur.

Partout il remarqua la ténacité du type et des idiosyncrasies britanniques. De même que le premier aspect extérieur d'Adélaïde, les habitants et les manières d'être de la société de Melbourne, ne furent à ses yeux, qu'une répétition de l'Angleterre. « Rien d'étrange, rien d'exotique, rien de neuf, ni d'original, si ce n'est peut-être, un peu plus d'animation, disait-il, à propos des réunions qui se succédaient.

« Tout était pareil : les toilettes, les manières, les conversations, l'aspect général; les hommes aussi sensés, les femmes aussi jolies, tous aussi intelligents et agréables. Je ne pouvais m'empêcher de me demander ce qu'on voulait dire par l'*union plus étroite* des colonies avec nous; elles nous sont étroitement unies; *elles sont nous-mêmes* et jusqu'à ce que des symptômes aient prouvé notre désir de les répudier, ou le leur de nous abandonner, on ne devrait même pas en parler comme d'une chose possible. Les plus ambitieux, les plus confiants en l'avenir glorieux de la patrie d'adoption, déclarent qu'ils ne sont pas prophètes et ne peuvent répondre d'un avenir trop éloigné, mais qu'aussi loin qu'ils peuvent porter leurs regards, ils voient, pour les colonies, le devoir de resserrer leur union avec la métropole, et pour celle-ci l'obligation de maintenir et de défendre cette union. Plus les Australasiens se sentaient Anglais de cœur et de nature, plus ils se sont indignés d'être traités par des ministres ultra-libéraux, en étrangers dont on se passerait fort bien, s'il leur plaisait de divorcer avec le passé. En persévérant dans cette voie, on arriverait à faire naître l'idée séparatiste, *qui n'existe pas aujourd'hui.* »

Pour le moment, on était fort surexcité par ce qu'on appelait l'*invasion* germanique dans la Nouvelle-Guinée; les Australiens prétendent établir dans l'Océan pacifique une doctrine Munroe qui les en rende maîtres absolus, comme leurs cousins des États-Unis le sont dans l'Amérique du Nord. A peine commençaient-ils à se calmer au sujet des griefs néo-calédoniens et des condamnés

français, que le terrible Bismarck, les soldats, les flottes, le commerce de l'Allemagne, venaient menacer leur influence, leur commerce, leurs richesses, leurs institutions, leur indépendance! Tout cela parce que le pavillon allemand flottait sur quelques côtes désertes, à 2000 milles de distance! Mais c'était un précédent, et d'ailleurs les jeunes nations, comme les jeunes hommes, sont susceptibles et passionnées.

On s'indignait contre l'Angleterre qui ne tirait pas bien vite sa grande épée, pour annihiler les ennemis présumés de sa jeune progéniture.

Si l'Australie eût possédé une flotte, elle eût été probablement tentée de s'en servir pour chasser les Allemands, et le gouvernement central se fût trouvé entraîné dans un conflit que personne ne souhaitait. Il y a là un argument puissant pour refuser aux colonies le droit de commander des flottes distinctes.

L'opinion était surtout hostile à M. Gladstone. « Il faut, s'écriait-on partout, que l'Angleterre ait été ensorcelée pour souscrire avec une sorte d'enthousiasme à une telle série d'actes marqués au sceau de l'ignorance, de la folie et de la duplicité, humiliants pour la gloire et dangereux pour la sécurité de l'empire. Le mécontentement s'exhalait d'autant plus volontiers, que l'Australie subissait alors la crise la plus douloureuse; la mauvaise récolte, la sécheresse prolongée, la dépression commerciale et industrielle s'unissaient pour causer une détresse inconnue jusque-là! les uns la fuyaient; les autres, menaçant le siège du gouvernement, réclamaient à grands cris, des moyens de subsistance. Ce malaise, joint à la surexcitation contre l'Allemagne, nécessitait beaucoup de sagesse et de fermeté de la part des gouvernants.

Dès son arrivée à Melbourne, M. Froude devint l'hôte de la colonie; le gouverneur sir Henry Loch, s'empara de lui; des ministres lui servirent de guides, la société lui prodigua les fêtes et les honneurs, et les hommes les plus éminents du pays s'empressèrent de mettre leurs lumières à son service, tout en l'interrogeant beaucoup sur les sentiments *at home;* car c'est toujours ainsi que ces enfants, soi-disant impatients de rompre avec leur mère, la désignent au loin. Notre voyageur fut donc placé dans les meilleures conditions pour bien voir et beaucoup entendre. Toutefois on lui a reproché cette intimité avec des sommités choisies; on a dit que, parti avec l'intention « d'entendre toutes les classes », il n'en avait guère écouté qu'une seule; que reçu en prince de la littérature par des gens très désireux de lui faire voir tout en beau, il avait été influencé malgré lui; que pour voir, comprendre et juger tant de choses, des contrées si curieuses, les aspects et les sentiments des

sociétés, pour s'éclairer sur les fautes commises, sur la conduite à tenir afin d'en effacer les effets et d'éviter d'y retomber, deux mois ne pouvaient suffire, et qu'il était résulté de cet ensemble de circonstances, un jugement hâtif, incomplet, parfois même erroné.

La première de toutes ces accusations est inexacte; M. Froude a cherché la vérité un peu partout, dans les réunions publiques, auprès des artisans, des négociants, des cultivateurs, des hommes d'État, des hommes d'église, des paysans, des indigènes, dans les milieux les plus divers, aussi bien que dans les salons, où il entendait exprimer la pensée de tous les partis. Quant au temps assurément très court, qu'il a consacré à ses investigations, il faut se rappeler qu'il ne s'agissait pas d'un novice, ayant tout à apprendre, mais d'un penseur très érudit, qui allait chercher la confirmation ou la réfutation d'idées conçues après de longues et profondes études, et un séjour antérieur dans l'une des plus importantes colonies anglaises, où il avait déjà pu se rendre compte d'un état de choses troublé, compliqué, renfermant en germe tous les problèmes qu'il allait sonder à nouveau; un homme ainsi préparé, initié, voit, saisit, comprend, analyse et résume en un mois, plus qu'un ignorant en une année.

Dans un long entretien avec le premier ministre de Victoria, M. Froude eut l'occasion d'entendre exprimer la pensée dominante du pays, en ce qui touche l'union avec l'Angleterre.

« Pendant bien longtemps, sinon toujours, cette union serait indispensable à la paisible croissance de la colonie, et l'application de certaines doctrines politico-économiques, aussi néfaste pour elle que dégradante et déshonorante pour l'Angleterre. Il espérait que la métropole apprécierait de plus en plus la valeur de ses colonies, et que celles-ci comprendraient mieux chaque jour, l'importance qu'elles devaient à leur situation de membres d'un grand empire. Leurs relations techniques et réciproques pourraient revêtir différentes formes avec le temps; les hommes d'État prudents ne se laissent pas influencer par des éventualités éloignées; ils considèrent le présent et interrogent l'horizon visible; leur devoir aujourd'hui, dans toutes les parties de l'empire, est de se rapprocher les uns des autres et de reconnaître que l'intérêt commun veut le maintien de l'union. »

Après s'être plaint d'une certaine école politique et de la presse qui la sert, le ministre ajoutait : « Ceci peut paraître sentimental, mais la réalité dans les questions de cette nature est, pour la majeure partie, une affaire de sentiment. L'affection de famille, l'amitié, le patriotisme, tout cela n'est que sentiment. Une nation

pour laquelle le sentiment n'est rien court le risque de cesser d'être une nation. »

Ce danger ne semble pas exister aujourd'hui en Australie, « Quand les intérêts anglais furent menacés, nous dit M. Froude, je trouvai les Australiens *ipsis Anglicis Angliciores*, comme si l'esprit patriotique était plus vivace à la circonférence qu'au centre... La Nouvelle-Guinée fut presque oubliée, lorsqu'on apprit nos mésaventures en Égypte; on me demandait et l'on se demandait à quoi nous pensions! On commençait même à s'apercevoir que le principe du mal était dans la Constitution. La faute n'en était pas tant aux ministres individuellement qu'au système parlementaire, qui plaçait les ministres à la merci de tout vote accidentel dans la Chambre des communes, les exposait à la persécution des questions, des résolutions indépendantes de députés irresponsables, les empêchait de suivre toute politique raisonnable et les poussait à une succession d'insanités... » Bientôt on apprit la perte de Khartoum et la mort de Gordon. Avec une remarquable unanimité, les colons firent peser la responsabilité de ces événements sur le chef du ministère libéral. Ils ne l'aimaient pas auparavant et n'avaient pu comprendre sa longue influence; ils espéraient maintenant que sa popularité ne survivrait pas à cette blessure mortelle faite à la bonne renommée de la nation. Ils se trompaient, quant au présent du moins, car il semble impossible que ce jugement ne devienne pas celui de l'histoire. Les vues d'ensemble ont besoin de l'éloignement pour être bien appréciées; c'est pourquoi les colonies ont jugé la situation plus sainement que l'Angleterre.

Les hommes importants de Victoria sont d'ordre supérieur. Ce sont les survivants des aventuriers qui émigrèrent il y a quarante ans, lorsqu'on découvrit les premières mines d'or; ceux qui réussirent, tandis que d'autres échouaient; ils forment donc une classe choisie, forte, habile, clairvoyante, persévérante. Généralement riches, ils sont conservateurs, et le bien-être est si général, que le radicalisme agressif est à peu près inconnu dans la colonie.

Certains produits de la vieille civilisation, condamnés par une école de philosophes et d'économistes, semblent néanmoins prospérer très naturellement dans le nouveau monde. Que ces ennemis de la grande propriété se voilent la face! On rencontre en Australie des domaines aussi vastes qu'un comté d'Angleterre, dont les revenus annuels atteignent le joli chiffre de quatre millions et (comble de l'iniquité!) dont les tenanciers disent du bien de leurs propriétaires et n'expriment nullement le désir de prendre leur place.

Cette question de la propriété foncière reste néanmoins l'un des problèmes inquiétants de ces contrées. Le gouvernement anglais semble l'avoir compliquée à plaisir; après avoir, au début et contre sa coutume, reconnu aux chefs indigènes le droit de vendre le sol, il a fini par céder aux réclamations de la démocratie chaque jour plus puissante, et par revenir sur ses décisions antérieures; sous prétexte que les premiers grands propriétaires ou *squatters*, avaient abusé de l'ignorance des indigènes et acquis des domaines immenses, à des conditions dérisoires, on a déclaré le sol propriété de la couronne, afin de pouvoir réviser les titres des possesseurs primitifs, et l'on a fait d'eux de simples fermiers, dont tout le monde a le droit d'acheter les terres en détail. C'est du socialisme d'État, destiné à satisfaire la haine du peuple contre les riches. Il en est résulté que le colon démocrate, satisfait aux dépens de ses supérieurs, a tourné ses méfiances du côté de ses égaux. Pour éloigner les rivaux qui, par la concurrence du nombre, feraient baisser les gages et monter le prix de la terre, il a, par tous les moyens possibles, suppression des indemnités de voyage, des subventions, des secours et concessions de toute sorte, découragé l'immigration à un tel point, que vingt pour cent seulement des émigrants anglais se dirigent vers les colonies australasiennes, tandis que le reste va peupler les États-Unis et le Canada.

Dans la province de Victoria, l'immigration a presque cessé; les classes inférieures sont au pouvoir; intelligentes, mais égoïstes et bornées, elles s'inquiètent peu d'arrêter le développement de la colonie, d'en préparer la ruine économique et financière; elles veulent posséder, exploiter seules un territoire énorme, hors de toute proportion avec leur nombre.

Elles seront vaincues à la longue par la force des choses, car, ainsi que le dit M. Froude, il y a, en Australie, place pour toutes les classes d'hommes, mais d'ici là on aura fait beaucoup de mal. Cependant le pays est si beau et si riche, que les vaincus mêmes se plaignent à peine. C'est à qui sonnera le plus bruyamment la trompette en son honneur et jouira le plus agréablement de la vie.

Après avoir admiré, pendant une de ses excursions, des moissons de terre promise, des champs où l'avoine est si drue, qu'un cheval se fraierait difficilement un chemin à travers cette muraille, des vergers où les fruits des deux hémisphères rivalisent d'abondance et de beauté, des fermes coquettes « dont les habitants ont la bonne grâce et la courtoisie que donne l'indépendance », M. Froude s'écriait enthousiasmé : « Si les fermiers et les laboureurs anglais pouvaient voir ce que je vis ce jour-là (et l'on me dit que la richesse de certaines parties de la colonie dépasse autant celle de ce

district, que celle-ci dépasse mon comté de Devon), notre population agricole, trop surchargée, se hâterait de transférer ses pénates au-delà des mers. Peut-être le jour viendra où tous ceux dont les intérêts et la fortune sont attachés à la terre émigreront en masse dans un pays où ils pourront vivre à leur guise, sans crainte du socialisme ou de l'income-tax progressive, et laisseront l'Angleterre et le *progrès* anglais noircir dans leur fumée. »

M. Froude s'élève avec éloquence contre cette école d'économistes radicaux qui, sous prétexte de se débarrasser des colonies, voudraient faire de la fraîche et fertile Angleterre, une vaste fabrique, un amas de villes enfumées, qui ne garderait d'air pur, de prairies et d'arbres que pour quelques riches privilégiés. La vigueur du tempérament anglais résisterait peut-être pendant un certain temps, mais la décrépitude viendrait forcément, et la vraie richesse du pays, *mens sana in corpore sano*, aurait disparu!

Voici comment, après un mois de séjour dans la colonie de Victoria, « mois pendant lequel il avait plus appris que pendant une année ordinaire », M. Froude résume ses impressions :

« La colonie et Melbourne, sa capitale, ont évidemment un brillant avenir devant elles. Il ne peut leur manquer. Les ressources naturelles, agricoles et minérales du pays, sont sans bornes. La population, si intelligente et si énergique, les développera infailliblement, et si, comme je le crois, le premier ministre allait trop loin, en affirmant que l'Australie croîtrait aussi largement et aussi rapidement que l'Amérique, il n'est cependant pas douteux que, si elle ne rencontre pas de mésaventures et reste maîtresse de ses destinées, sans intervention du dehors, il y aura, dans cinquante ans, une nation australienne (dont Victoria sera une des branches principales) capable de se faire respecter et de prendre place parmi les puissances dirigeantes du monde. »

L'importance de ce *si* n'échappera à personne, et ce qui suit, fort peu satisfaisant quant au gouvernement local, peut s'appliquer à presque toute l'Australasie.

« Sa situation politique ne me paraît pas entièrement satisfaisante. Dans la colonie de Victoria, il n'y a pas de classes privilégiées, pas d'institutions, héritage du passé, qui demandent des modifications en rapport avec celles de l'époque. Là où tout le monde est, ou peut être bien pourvu, le partage de la propriété ne cause pas de mécontentement, et en conséquence il n'y a pas cette division naturelle des partis qui constitue le principe du gouvernement parlementaire. Dans les colonies, les partis sont artificiels et par cela même antinaturels et démoralisateurs... La politique, dans les démocraties, tend toujours à l'intrigue et aux factions, et

le péril augmente lorsque la forme même de la constitution est artificielle. Le bon sens des colons a empêché jusqu'ici un mal sérieux, mais ils ont traversé une crise dangereuse; ils peuvent tomber à l'improviste dans une autre, et le gouvernement parlementaire ne sera, selon toute probabilité, qu'un expédient temporaire, adopté en imitation des institutions anglaises, mais incapable de permanence. »

M. Froude ne doute pas de l'attachement de la colonie à la mère-patrie; cependant il met l'Angleterre en garde contre le sentiment que pourrait faire naître trop de hauteur ou d'indifférence apparente.

« Presque tous les hommes influents, dit-il, professent hautement leur *loyalisme* et le peuple en géneral, est attaché de cœur à l'Angleterre; tout orateur qui, dans une réunion publique, parlerait de séparation, serait sifflé et réduit au silence; on reconnaît qu'on a des devoirs à remplir envers la mère-patrie; on ne refusera jamais de partager ses charges et ses dangers; mais en échange de ce dévouement, on veut de la considération, des égards et si l'Angleterre veut rester Océana, il faut qu'elle le prouve par ses procédés. »

VI

Les colonies-sœurs d'Australie offrent à l'observateur plus de diversité que ne pourraient le faire supposer leur jeune âge et leur communauté de race, d'origine et de langue.

« En passant de Victoria dans la Nouvelle-Galles du Sud, nous dit M. Froude, nous allions trouver d'autres hommes, d'autres principes et des théories politiques différentes. Victoria est démocratique, progressive, très favorable à la confédération coloniale. La Nouvelle-Galles du Sud a la même forme de gouvernement, est progressive aussi, quoique plus réfléchie; mais elle est conservatrice, fidèle aux anciens errements de confédération impériale et opposée à la confédération coloniale qui pourrait, inconsciemment de la part des Victoriens, être un acheminement vers la séparation et l'indépendance éventuelles. Il y a aussi des différences de tarifs; la Nouvelle-Galles du Sud est l'aînée et compte sur une déférence, qui ne lui est pas toujours témoignée... Ses habitants ne le cèdent pas à Victoria en énergie et en esprit d'entreprise; ils sont aussi *go-ahead* en toutes choses essentielles, mais ils sont organisés depuis plus longtemps et vont à leurs affaires avec plus de calme. Quatre générations se sont succédé depuis que Sydney est devenue une ville, et, par l'effet du climat, les colons ont acquis en quelque sorte, les caractéristiques d'une race méridionale.

« Peu d'êtres humains ont tant de sources de jouissances et si peu à souffrir; ils paraissent le sentir, prendre leurs aises et s'amuser sans négliger les affaires. »

Néanmoins, une surexcitation exceptionnelle agitait alors cette société paisible; les armes anglaises venaient d'essuyer des revers sanglants; la gloire nationale était atteinte; la colonie, accusée parfois de froideur envers la mère-patrie, s'était empressée de prouver sa fidélité en offrant un contingent; l'offre avait été acceptée par le gouvernement avec reconnaissance, par la nation avec un enthousiasme auquel répondait celui des colons, en dépit d'une faible minorité opposante. « Être autorisé à partager les périls et la gloire des troupes anglaises était un honneur dont l'Australie pouvait être fière et une garantie de la position future des Australiens comme sujets britanniques. Aujourd'hui, le secours serait sans doute peu important, mais, dans quelques années, l'Australie aurait dix millions d'habitants et ce qu'elle allait faire serait un gage pour l'avenir; si jamais l'Angleterre était menacée, ou s'il y avait une autre rébellion aux Indes, on risquerait vie, fortune, tout ce qu'on possèderait, du même cœur que l'on envoyait ce premier contingent.

Les volontaires se présentaient en foule, les souscriptions affluaient; le primat catholique donnait l'un des premiers l'exemple. La colonie avait la fièvre; les préparatifs avançaient avec une rapidité qu'expliquait le magnifique dédain de tous pour les dépenses nécessaires. Au lieu de sept cent cinquante hommes, on en aurait eu quatre ou cinq mille sur l'heure; mais il s'agissait de manifester un sentiment et non de dépouiller la colonie.

« On avait supposé que, si une guerre survenait, les colonies se détacheraient aussitôt. Dans cet acte spontané, disait-on, les grandes puissances verraient qu'elles n'avaient pas affaire à une petite île dont l'importance relative diminuait chaque jour, mais à un puissant empire, susceptible d'une expansion sans limite, dont la prépondérance navale serait maintenue aux quatre points cardinaux, une nouvelle Angleterre, croissant continuellement en population et en richesse avec une rapidité incroyable, unie dans toutes ses parties par une passion de patriotisme, par ce lien d'affinité naturelle auprès duquel la plus forte confédération politique n'est qu'une chaîne de paille. »

C'était une de ces belles heures dans la vie des peuples, où le meilleur de leur âme se montre seul à la surface, et notre voyageur avait le droit d'éprouver une certaine fierté lorsque, le lendemain de son arrivée, il foulait le sol national, sur le pont du vaisseau-amiral *le Nelson*, entouré de compatriotes des deux

hémisphères, représentant ce qu'il y a de plus estimable, de plus élevé dans sa race. Frappé du nombre d'hommes éminents qu'il rencontre aux antipodes, il se demande si l'Australie, toutes proportions gardées, n'en possède pas plus que l'Angleterre?

« La race anglaise est la même partout, mais son développement dépend des conditions de la vie et de l'atmosphère intellectuelle. Dans ces pays nouveaux et si favorisés, elle respire un air plus libre; la lutte pour la vie lui est moins dure que dans le vieux monde; les soins vulgaires sont moins multiples, l'ambition est haute et la santé morale robuste. »

Sydney exerça évidemment sur M. Froude une séduction particulière; il se sentait plus chez lui, sur cette terre qui a déjà des ancêtres. La situation de la ville est la plus délicieuse, sinon la plus grandiose dont aient joui ses regards. « C'est la perfection de la beauté douce. » En outre, elle offre l'intérêt d'une cité relativement vieille, qui a un passé, d'anciennes maisons pittoresques et des traditions. Cent ans, c'est l'antiquité, en Australie. La prospérité est partout; le tonnage des vaisseaux du port dépasse déjà celui de la Tamise, à l'avènement de la reine Victoria. La population est remarquablement courtoise pour une démocratie, énergique et laborieuse, mais l'idéal manque; tout se fait en vue du bien-être matériel et des jouissances permises, que procure la richesse. Il s'agit de rendre la vie aussi gaie que possible...

A Sydney, M. Froude rencontra deux hommes supérieurs, admirablement situés pour l'éclairer à des points de vue différents, sur l'état de la colonie et lui exposer leurs prévisions quant à ses destinées. Il devait être curieux de connaître les impressions du gouverneur, diplomate expérimenté, ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Berlin, lié intimement avec les trois empereurs, avec Bismarck, Gortschakoff et Andrassy, mêlé aux plus hautes sphères politiques et aux sociétés les plus raffinées du monde ancien, puis transplanté tout à coup dans un pays neuf, une société jeune et une atmosphère intellectuelle toute différente de celle qu'il avait respirée jusque-là. Parti au moment où le dédain des politiciens libéraux semblait devoir laisser tomber de la main de l'Angleterre les fruits splendides qu'elle avait produits, lord Augustus Loftus, d'abord assez écœuré, avait vu le revirement de l'opinion s'exprimer par les communications de son gouvernement et le loyalisme de la colonie, se raffermir et enfin s'enthousiasmer de manière à encourager ses efforts en vue de l'avenir. Le bon sens anglais avait compris que ses colonies lui donnaient l'air, l'espace, le sol qui manquaient à sa population débordante; les colonies, de leur côté, avaient senti que le prestige de la mère-

patrie rejaillissait sur elles, que son argent facilitait toutes leurs entreprises, que sa marine les protégeait, et les hommes de parti, pris entre ces deux forces vives, s'étaient vus contraints de leur céder.

Le sentiment de loyalisme qui se manifestait à ce moment par l'enrôlement des volontaires avait eu pour principal instigateur M. Dalley, avocat général, premier ministre par intérim et le second initiateur de M. Froude à Sydney. Adepte convaincu et dévoué du système d'union permanente avec l'Angleterre, il avait saisi cette occasion de servir utilement sa cause; soutenu par l'opinion publique, il avait agi sans se préoccuper de réunir le parlement. C'était assumer une lourde responsabilité, mais l'audace lui avait réussi. Pour lui, l'union de cœur, de sentiment, de fidélité, était faite; ce qu'il voulait, c'était une confédération si complète, qu'il ne fût plus possible de parler de séparation; si, comme il n'en doutait pas, la nation la désirait, si l'on ne tentait pas prématurément des expériences imprudentes, si l'on n'essayait pas de contraindre une seule des colonies à entrer dans une voie pour laquelle elle ne serait pas prête, le temps et la tendance naturelle des choses accompliraient ce que quelques-uns considéraient encore comme impossible.

En attendant, il s'opposait également à toute confédération purement locale et séparée, et à un parlement central, dans lequel les colonies seraient représentées. On avait suggéré la formation immédiate d'un conseil au moyen des agents généraux. A cela il objectait que ces agents ne représentaient pas les colonies, qu'ils étaient nommés par le parti au pouvoir, que leurs fonctions dans une assemblée, seraient difficiles à définir et qu'avec un changement de situation, ils ne pourraient conserver leur neutralité politique. En supposant que ce conseil fût ainsi formé, il aurait à débattre des intérêts très divers, dont la majorité n'aurait pas le droit de disposer.

Un grand parlement impérial lui semblait encore plus inadmissible; les institutions organiques ne se fabriquent pas sur commande, elles se développent, et un parlement de cette nature, s'il existait jamais, serait le résultat des exigences de l'avenir.

Quant à la flotte, il la fallait telle que nous l'avons déjà décrite : formidable et soumise à une seule autorité; chaque colonie aurait son escadre, portant son nom, défrayée par elle, mais placée en temps de guerre, sous le pavillon impérial et un commandement unique. Alors l'empire d'Océana serait invulnérable sur l'élément qui lui est propre et pourrait se moquer du mauvais vouloir de toutes les nations réunies. Chaque membre de la vaste communauté serait libre de conduire ses affaires intérieures,

au mieux de ses intérêts, et, sous l'égide de son association avec le plus splendide empire que la terre eût jamais vu, il songerait aussi peu à se séparer, que la main ne songe à se séparer du corps. »

A ces discours enthousiastes, M. Froude ajoute quelques conseils sévères et sages à l'adresse de l'Angleterre. « Nous voulons, dit-il, que les colonies restent unies à l'empire. Elles le sont déjà par un lien naturel; les habitants de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud sont aussi complètement que nous, les sujets de la Reine; ils sont aussi fiers d'elle, plus peut-être, grâce au charme qu'ajoute l'éloignement, et ne songent pas plus que les Anglais d'Europe, à manquer au serment d'allégeance. Que cette identité ne soit pas oubliée dans nos rapports avec eux. Ils se plaignent, non sans raison, de la froideur hautaine des sphères officielles... Les bonnes paroles ne coûtent rien et elles seraient précieuses au cœur de ces parents éloignés, car elles leur prouveraient que celui de l'Angleterre est avec eux.

« Ils sont passionnément attachés à leur souveraine; elle est présente parmi eux en la personne du gouverneur. Il importe que ce personnage soit toujours digne de sa haute mission; or il est avéré que, si le choix a été parfois irréprochable, il a été trop souvent dicté, surtout dans le passé, par des considérations de rang, de services personnels ou politiques, et les colonies ont vu dans ces nominations autant de manques de respect et d'égard pour leurs intérêts.

« L'émigration est aussi l'un des sujets d'importance capitale, sur lesquels doit se porter l'attention du gouvernement anglais. Ne peut-il rien pour empêcher que ce courant fertilisant ne se dirige en majeure partie vers les États-Unis et pour surmonter des obstacles que l'initiative privée a déjà écartés dans plus d'une entreprise philanthropique?

« Les colons concourent à l'œuvre commune, quelques-uns d'entre eux comptent parmi les membres les plus énergiques de l'empire. S'ils n'apportent rien au trésor impérial, ils ne lui coûtent rien. Ils ouvrent leur territoire à quiconque veut s'y laisser attirer, ils trouvent un emploi pour nos capitaux, ils alimentent notre commerce, notre richesse nationale, ils ont prouvé qu'ils étaient impatients de partager nos dangers, ils font tout ce que nous avons le droit de leur demander, chaque année leurs ressources augmentent et plus ils auront conscience de leur importance, plus ils rechercheront et peut-être réclameront une alliance plus intime avec l'administration impériale. Mais, aussi longtemps qu'il seront satisfaits de l'état de choses existant, et prêts à assumer leur part de responsabilité, notre devoir sera de les laisser juges de ce qui leur convient le mieux. Toute avance pour une plus étroite union

politique devra venir d'eux, et tout ce qui leur semblera nécessaire pour leur bien devra être fait, à moins que cela ne dépasse les bornes de la raison; à eux de le demander, à nous de les attendre. »

Nous n'avons pas à discuter les diverses mesures que M. Froude conseille ou condamne, en vue de la parfaite entente entre la métropole et ses colonies; nous voulons seulement, avant de prendre congé de lui, le suivre jusqu'à sa dernière étape en Australasie et recueillir son impression dernière, sur les sentiments qui dominent chez ces pionniers des antipodes.

VII

M. Froude touche au lyrisme en décrivant les beautés naturelles de la Nouvelle-Zélande; mais il retombe lourdement dans la réalité, lorsqu'il s'agit du roi de cette création magnifique.

Sur cette terre de merveilles, l'homme noir, le Maori intelligent, loyal, beau et brave dégénère au physique, se démoralise jusqu'à l'abjection et semble condamné à disparaître. L'homme blanc, gâté par une vie trop facile, court de sérieux dangers. La Nouvelle-Zélande est le paradis du prolétaire; ce qu'il appelle son *idéal des quatre huit* (huit heures de travail, huit heures de récréation, huit heures de sommeil et 8 shillings de salaire) ne nous semble pas devoir produire les demi-dieux que rêve M. Froude. L'ouvrier est le maître, l'argent abonde comme le travail et se dépense sans compter.

La vie de ces populations est artificielle, malsaine et dangereuse pour l'avenir. Plus encore qu'en Australie, elles se pressent dans les villes, attirées par les gages élevés, les tavernes et les cafés-concerts; elles dédaignent la vie rurale, simple, utile et fortifiante, celle qui fait les belles races; les terres si riches, si faciles à cultiver, sont depuis l'origine, dans les mains de quelques propriétaires. Sur dix millions et demi d'arpents, sept millions et demi appartiennent à *quinze cents* capitalistes. Partout on se plaint de la législation foncière, exclusivement favorable aux riches. C'est la répétition de la querelle des *squatters* (propriétaires ou fermiers primitifs) et des *free-selecters* (libres acquéreurs) en Australie. Les uns, qui ont obtenu les terres presque sans bourse délier, veulent les garder soit pour y installer leurs immenses troupeaux, soit pour les mieux vendre ultérieurement; les autres prétendent les faire partager et acheter de petites fermes, à la portée de leurs ressources; en attendant la culture manque et le sol si fécond, reste relativement improductif.

Tout se porte vers les villes, où les municipalités entreprennent

à l'envi des travaux tout à fait disproportionnés aux besoins actuels, et pour être agréables aux ouvriers, leurs électeurs, leurs vrais maîtres, empruntent sans cesse à l'Angleterre, grevant ainsi l'avenir d'une dette énorme. Les gens sages de la colonie commencent à s'apercevoir qu'une dette d'État de 32 millions sterling, à laquelle s'en ajoute une autre à peu près égale contractée par les municipalités, dépasse la vraisemblance, pour une population qui n'atteint pas encore le chiffre de 500 000! Déjà l'on parle d'un impôt foncier, pour suffire au paiement des intérêts, dont une partie au moins a été prise jusqu'ici sur le capital. Mais pour un bon nombre de Néo-Zélandais, la mère-patrie doit ouvrir un coffre-fort inépuisable à ses enfants des antipodes; c'est la récompense de leur *loyalisme*.

On reconnaît là les principes d'un gouvernement plus purement démocratique qu'aucun autre. La Nouvelle-Zélande est le pays *le plus représenté* qui existe. Divisée en huit provinces, elle possède huit parlements locaux qui gèrent les finances et disposent des terres; au-dessus d'eux plane le parlement général, élu pour cinq ans. Un gouverneur, nommé à vie par la couronne, comme les membres du conseil législatif, ou Chambre haute, est donc obligé de s'entendre avec tous ces parlements; c'est la quintessence du régime constitutionnel, et, là plus que partout ailleurs, les aménités parlementaires demandent des oreilles à l'épreuve du langage le moins attique.

M. Froude estime, et il n'est pas le seul, qu'un président comme celui des États-Unis, irresponsable envers le Parlement, excepté en matière d'impôts, pourrait faire des miracles dans un pays comme la Nouvelle-Zélande, tandis que les gouverneurs actuels, rois constitutionnels, sans initiative, qui ne règnent ni ne gouvernent, sont encore plus impuissants pour le bien que pour le mal.

Mais ce sont là problèmes d'administration locale, dont nous n'avons pas à nous occuper. Ce qui paraît certain, c'est que le véritable avenir de la Nouvelle-Zélande est dans la vie rurale; lorsque les municipalités ne pourront plus emprunter, les ouvriers seront contraints de se disperser et d'exploiter les trésors du sol, s'ils ne veulent pas mourir de faim.

Les colonies autralasiennes n'ont pas en général été l'œuvre de l'entreprise privée, comme celles des États-Unis; fondées, pour la plupart, encouragées, soutenues par les capitaux européens, auxquels jusqu'ici elles ont emprunté environ *trois milliards deux cent soixante millions*, elles se sont habituées à compter beaucoup plus sur l'appui de la métropole et sur l'action du pouvoir impérial que les Anglo-Saxons ne l'ont fait d'ordinaire; mais, après avoir

demandé et obtenu le *self-government*, dans son application la plus large, la logique exige qu'elles ne chargent pas autrui d'exécuter leurs propres volontés; elles ne peuvent jouir à la fois des satisfactions de l'indépendance et des privilèges du patronage.

Pour donner à leur existence nationale, son développement légitime, elles sentiront chaque jour davantage la nécessité de renoncer à l'agglomération dans les villes et d'aller demander une vie plus saine, plus réellement lucrative, à ce riche pays, aussi vaste que l'Angleterre unie à l'Irlande.

Là, comme partout, notre explorateur d'idées, plutôt que de contrées nouvelles, a voulu se bien pénétrer du sentiment le plus généralement répandu dans les masses, au sujet de l'Angleterre. Il eut, entre autres bonnes fortunes, celle d'être pendant quelques jours l'hôte de l'homme le plus éclairé, le plus expérimenté, le plus éminent de la colonie.

Sir George Grey, mêlé depuis quarante ans à toutes les péripéties des affaires coloniales, tour à tour officier du génie, chef intrépide et savant d'expéditions dans des régions encore inexplorées, gouverneur à trente ans de l'Australie méridionale, puis du Cap où l'on n'a cessé de le regretter, de la Nouvelle-Zélande, où les Maoris qu'il a protégés, après les avoir vaillamment combattus, l'appellent leur *Père blanc*, tantôt en faveur pour ses services, tantôt disgracié pour sa trop grande franchise, aujourd'hui membre du parlement néo-zélandais, chef du parti populaire, adoré des uns, décrié par les autres, très influent toujours, sir George Grey, disons-nous, est assurément la personnalité la plus intéressante de la Nouvelle-Zélande.

A quelles convictions était arrivé cet homme dont le jugement se fondait sur l'expérience et que son âge et sa fortune plaçaient au-dessus des intérêts et des ambitions?

Ardent patriote, il voyait clairement que la puissance et la grandeur futures de son pays dépendraient de la fidélité des colonies. Il pensait qu'avec un peu de sagesse, les choses pouvaient rester *indéfiniment* dans l'état actuel, les relations existantes empruntant sans cesse des forces nouvelles à l'habitude. Personne dans les colonies, disait-il, excepté quelques doctrinaires, n'avait envisagé de sang-froid la possibilité d'une séparation, mais jamais une union politique ne ramènerait les colonies sous l'autorité du Parlement. Comme toutes les personnes intelligentes, consultées par M. Froude, sir George Grey s'opposait à toute tentative artificielle d'union mécanique, entre la mère-patrie et ses dépendances. L'affection des colonies pour leur ancien foyer (*home*) était assez vivace pour résister à des épreuves et des impatiences ordinaires.

La seule mesure qu'il conseillât, était de faire choisir par chaque colonie, un représentant qui résiderait à Londres, avec le titre de ministre pour sa colonie et discuterait seul les affaires de son pays avec la métropole, ne faisant intervenir le secrétaire d'État que lorsqu'il s'agirait des intérêts de l'empire. Ces représentants pourraient être nommés conseillers privés, mais ils ne devraient pas former un conseil général pour les colonies; sir George Grey présentait à ce sujet les mêmes objections que M. Dalley.

Partout, on le voit, M. Froude rencontrait le même attachement à la patrie, la même foi en la force suffisante de l'union actuelle, le désir d'écarter les panacées des politiciens, la même opinion que le mieux est l'ennemi du bien et que si l'on pouvait souhaiter quelques améliorations de détail, il n'y avait rien à désirer quant aux bases sur lesquelles reposait l'homogénéité de l'empire.

Il ne nous reste donc qu'à résumer, d'après M. Froude, les conclusions que nous avons déjà fait entrevoir.

L'Angleterre a conquis un immense empire; le gardera-t-elle? Prendre est plus facile que conserver, mais ici la question de conservation est d'une importance incommensurable.

Les intérêts matériels, bien compris, de l'Angleterre sont aussi profondément engagés que ses intérêts moraux, et si l'union est assurée une fois pour toutes, la gloire à venir peut encore éclipser celle du passé. On est à la jonction de deux routes; laquelle suivra-t-on?

L'aristocratie perdit autrefois les colonies d'Amérique; les représentants de la bourgeoisie auraient, s'ils l'avaient pu, dans le courant de ce siècle, abandonné l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada; maintenant le pouvoir est aux mains de la démocratie; sera-t-elle plus sage que ceux qu'elle a supplantés? Aucune des colonies n'exprime le désir de se détacher du vieux tronc, mais avec la confiance de la jeunesse, elles imaginent qu'abandonnées par l'Angleterre, elles se suffiraient à elles-mêmes; elles s'encouragent par l'exemple des États-Unis, quoique les circonstances ne soient plus les mêmes; le monde est devenu plus petit, les bras des grandes puissances plus longs et les colonies, livrées à elles-mêmes, seraient à la merci de tout agresseur riche en flottes et en armées. Elles le savent; elles le sentent; elles apprécient leurs privilèges de sujets britanniques; elles sont fières de leur nationalité, elles aiment leur reine, son héritier et leur drapeau, et si jamais vient la séparation, elle ne sera pas leur œuvre. Elles ne la pardonneraient même pas, car le lien est organique et vital et, une fois brisé ou coupé, ne peut pas être renoué, pas plus que la branche arrachée de l'arbre ne peut y être rattachée.

L'opinion publique a imposé silence aux « séparatistes » ; elle a prouvé aux colons que la froideur officielle n'existait pas dans les masses ; or les masses aujourd'hui sont maîtresses, et si elles veulent l'unité de l'empire d'Océana, cette unité sera.

A l'heure actuelle, on la veut partout ; jamais les sentiments d'affection réciproque n'ont été plus hautement exprimés ; seulement, le vieux mécanisme gouvernemental demande certaines modifications et il faut que ces modifications soient, autant que possible, la conséquence des désirs exprimés par les colonies. On a profité de la terrible leçon reçue en 1776 ; on a reconnu les droits des jeunes communautés en leur accordant le *self-government*. Si l'on persévère dans cette voie, on perfectionnera l'union qui existe déjà. Le premier devoir des hommes d'État anglais est d'en trouver les moyens, de discuter avec les colonies elles-mêmes, toutes les réformes nécessaires, et par-dessus tout d'assurer leur défense et leur protection en cas de guerre, par une marine toute-puissante. « Les cordes qui relient les membres d'Océana, peuvent paraître très frêles, si elles sont faites de chanvre marin, mais cependant *rien* ne vaut le chanvre de l'amirauté avec son fil rouge au cœur. » *Rien*, si ce n'est le *loyalisme*, que personne, ayant étudié de près les sentiments des colonies, ne met en doute. Plus on cherche la vérité, plus on se convainct que deux éventualités seules deviendraient redoutables : un déni de justice flagrant, émanant de la métropole et nuisant à des intérêts considérés comme vitaux par les colonies ; ou bien une longue guerre malheureuse.

Si les hommes qui prendront en main les destinées de l'Angleterre évitent ces deux écueils par leur sagesse politique et leur patriotisme prévoyant ; s'ils renoncent à la politique tortueuse, erratique et brouillonne de ces dernières années ; si, en un mot, ils ne manquent pas à l'Angleterre, l'Angleterre ne se manquera pas à elle-même ; elle sait que, pour elle, l'union est la vie ; elle est de la race qui, sur le continent américain, a fait des efforts désespérés, surhumains pour conserver cette même condition d'existence ; elle ne fera pas moins, et l'empire « d'Océana » restera tel que le voient aujourd'hui, ses enfants des deux hémisphères : un colosse aux pieds d'airain ! »

Sinon....., mais nous ne voulons pas prévoir une éventualité contraire, car l'Angleterre est un des grands facteurs dans le développement de la civilisation, et nous ne voyons pas ce que le progrès et la vraie liberté pourraient gagner à sa ruine.

Marie Dronsart.

LA CHAIRE DE NOTRE-DAME

Trapu, larges épaules, tête ronde et légèrement grisonnante, émergeant du capuchon noir, traits accentués, où l'âge et la fatigue commencent à marquer leur empreinte, physionomie un peu vulgaire, relevée cependant par un singulier mélange de bonhomie joviale et de grosse malice, tel est l'illustre Dominicain qui porte, depuis plus de quinze ans, non sans succès, la lourde succession du P. Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame, la première et la plus glorieuse de France. Le P. Monsabré y a remplacé le P. Hyacinthe qui depuis... mais alors il était l'honneur du clergé français. C'était l'époque où l'Église, convoquée en concile œcuménique par la voix de Pie IX, se disposait à tenir ses solennelles assises. Le P. Hyacinthe trouva le moment opportun pour se séparer d'elle avec éclat, rompant avec le passé de son âme et fermant obstinément l'oreille aux larmes et aux supplications éloquentes de son ami, M. de Montalembert, deux fois témoin, en sa vie, d'une telle catastrophe. Il prêchait l'Avent; quelques mois à peine nous séparaient de ce temps de l'année. Pour ne point laisser la station vacante, et comme il le dit à ses auditeurs, pour ne point laisser « chômer leurs âmes de la parole de Dieu », le P. Monsabré répondit à l'appel de l'archevêque de Paris, et traita, dans ces premières conférences, de la question qui préoccupait vivement alors l'opinion publique, la question même du Concile. Sur ces entrefaites, le P. Félix, qui était en possession de la station du Carême, par droit de priorité, quittait définitivement la chaire de Notre-Dame, où il avait fourni, lui aussi, une longue carrière, et cédait sa place au P. Monsabré. Après avoir opposé, dans ses premières conférences quadragésimales, le radicalisme catholique au radicalisme révolutionnaire, le révérend Père aborda enfin le sujet qui devait être l'œuvre capitale de sa vie, l'exposition du dogme catholique, suite naturelle de ses conférences conventuelles sur l'introduction au dogme. Avec lui l'Ange de l'école montait dans la chaire de Notre-Dame, et, par un retour bizarre des choses, le docteur du

moyen âge allait enseigner les contemporains des fils de Voltaire. Ce n'est pas le seul contraste que nous ménage cette étude.

I

Lorsque je vis Notre-Dame pour la première fois, j'étais bien jeune. Le parvis n'était pas dégagé comme il l'est heureusement aujourd'hui. La vieille masure de l'ancien Hôtel-Dieu et son jardinet masquaient la façade, en sorte qu'elle n'apparaissait que de près, et l'ombre projetée par ce voisinage encombrant, obscurcissant les détails, nuisait à l'effet de l'ensemble. Grâces en soient rendues à nos édiles : ils ont donné de l'air au vieux monument, et l'ont inondé d'une abondante lumière. Nous pouvons le contempler de loin, et en admirer les vastes et harmonieuses proportions. On reste muet de surprise devant cette merveille architecturale, vraie dentelle de pierres, où s'est joué capricieusement le pieux ciseau de plusieurs générations d'artistes, moines ou simples fidèles. Mais cette première impression se change bientôt en une émotion plus intime et une douce rêverie, quand on pénètre dans l'intérieur de la basilique, et que l'on parcourt du regard cette forêt de piliers et d'arcades, faiblement éclairés par de rares rayons, que tamisent encore les « pierres précieuses » des vitraux et des rosaces. Cette demi-obscurité, si favorable au recueillement, éveille dans l'âme les souvenirs du passé. On revoit en esprit les cérémonies imposantes qui présidaient aux grands actes de la vie nationale, et que consacrait la religion. C'est là que se déployaient majestueusement la fête des Rois et la fête des Fous; que nos armées triomphantes venaient rendre grâces de leurs victoires au Dieu des armées; que les élus de la nation venaient implorer la bénédiction du ciel sur leurs travaux; que les partis, déchirés par des haines violentes, venaient oublier momentanément leurs querelles et se réconcilier, aux acclamations et à la joie de tout un peuple en délire; là enfin que venaient s'agenouiller et prier les foules croyantes et dolentes, et puiser dans les espérances de leur foi la résignation à leurs maux et un adoucissement à la douleur de vivre. Que de choses nous diraient ces murailles, si elles pouvaient parler! Que de grandes pensées, que de généreux et obscurs dévouements elles ont vu éclore dans l'âme du preux chevalier comme dans le cœur de l'humble fils du peuple! Notre-Dame était vraiment le centre de la vie nationale, ou plutôt elle en était l'expression la plus haute, le symbole le plus authentique : il n'y a qu'une foi ardente et naïve qui ait pu faire prier la pierre avec tant d'éloquence. Ce n'est pas qu'il n'y eût, parmi les grands et

dans le peuple, des oublis de Dieu et de sa loi, des impatiences contre le frein qu'elle impose : ces temps avaient leurs misères morales et leurs infirmités intellectuelles, mais elles n'allaient jamais jusqu'à une rupture complète, absolue, définitive avec la foi; on était faible, on le reconnaissait, on se blâmait intérieurement, mais on ne se réfugiait point dans l'incrédulité pour étouffer le remords, mettre sa conscience à l'aise, et justifier les écarts de la passion. On restait attaché de cœur à la religion de ses pères. Voilà pourquoi Notre-Dame restera, à travers les siècles, le témoin de la foi des âges qui ont précédé le nôtre.

Hélas! que les temps ont changé et que nous ressemblons peu à nos ancêtres! La solitude et le silence, où la vieille basilique dort son lourd « sommeil de pierre et de souvenirs », ne le disent que trop. La vie semble s'être retirée de ce grand corps, trop vaste désormais pour le petit troupeau que la piété y réunit encore. La vie, ou ce qui paraît être la vie, est ailleurs; elle est aux plaisirs, elle est à la politique.

Non loin de Notre-Dame, mémorial des âges disparus, se dresse, renaissant à peine de ses cendres, le monument des temps et de l'esprit nouveaux : j'ai nommé l'Hôtel de Ville. Je ne puis jamais passer devant la cathédrale sans que mes regards et ma pensée se reportent, comme malgré moi, de l'une à l'autre. Cet édifice carré, style renaissance, flanqué de quatre pavillons à toits aigus, et surmonté d'un clocheton, se découpe, en teintes douces, sur l'azur du ciel, et se détache vigoureusement, par la couleur encore immaculée de sa pierre blanche, sur le fond gris des constructions voisines. On sait le rôle prépondérant que l'Hôtel de Ville a joué dans toutes les insurrections populaires. Il a été tour à tour le foyer et le théâtre de nos révolutions. C'est de là qu'est toujours partie l'étincelle qui a allumé l'incendie, le mot d'ordre qui a lancé les masses à l'assaut de nos institutions politiques et sociales, ou c'est là qu'on en a consommé la ruine. L'autorité paraît être ailleurs, mais c'est là que réside le pouvoir vrai. Les gouvernements peuvent essayer de lui résister; ils ont toujours à compter avec lui, jusqu'au jour où, victimes de leurs fautes, de leurs faiblesses ou de leur lâche complicité, ils succombent sous ses coups démolisseurs, préparés dans l'ombre, mais portés d'une main sûre. L'histoire de la grande révolution et de nos dernières commotions, je devrais dire convulsions sociales est là pour attester le fait. Or l'Hôtel de Ville n'a cette influence que parce qu'il est l'héritier des principes philosophiques du dix-huitième siècle, l'apologiste intransigeant des traditions jacobines de 93, le représentant attitré des revendications démocratiques, en un mot l'avocat de ce qu'on appelle les idées ou les

libertés modernes, et qu'on peut résumer dans cette formule d'un laconisme effrayant : Ni Dieu ni maître. C'est bien là le terme des aspirations démagogiques. Ce programme n'a pas encore rallié la majorité des esprits, et c'est ce qui sauve la société. La bourgeoisie, qui a fait la révolution à son profit et a grandi sur les ruines de l'ancien régime, comprend le danger de ces théories niveleuses, et la crainte la rend sage et prudente. Mais il est un article qui semble avoir, à ses yeux, la valeur d'un premier principe, et dont les élus de Paris ne cessent de se faire une arme contre le catholicisme et ses institutions, c'est à savoir que l'autorité religieuse est incompatible avec la liberté civile, le dogme avec le progrès, la science avec la foi, la raison avec la révélation, que toutes les religions sont des superstitions, et qu'il est temps d'affranchir les peuples de leur joug avilissant. On reconnaît là les préjugés légués à notre siècle par le siècle précédent, et il y a quelque trente ans, bien peu d'esprits se piquant de philosophie n'en avaient épousé avec conviction la cause. Momentanément discrédités en France, ils ont repris depuis faveur dans le monde de la politique, de la science et des lettres. Mais nulle part ils ne règnent plus impérieusement qu'à l'Hôtel de Ville, qui tient à honneur d'être en tout, par son esprit aussi bien que par sa position, le contraste, je dirais, si j'osais, l'antithèse de Notre-Dame.

II

Ce malentendu funeste entre la science et la foi, ce divorce, gros de périls pour le présent et pour l'avenir, entre la société moderne et l'Église, ne s'est pas consommé sans luttes ni sans gloire. L'accord momentané, qui intervint entre ces deux puissances après les premiers déchirements, rappelle une des pages les plus brillantes de l'histoire du clergé français. Elle se résume dans un nom, illustre entre tous, le nom de Lacordaire. Passionnément épris de la liberté, non moins attaché à la foi catholique, qu'il avait embrassée après l'avoir longtemps méconnue, profondément convaincu de la nécessité sociale de la religion, il entreprit de faire passer ses croyances et cette conviction dans l'âme de ses contemporains. C'est par là qu'il exerça sur eux une action si puissante. Ce sera son éternel honneur d'avoir secoué l'indifférence religieuse de toute une génération, de l'avoir rendue attentive à des enseignements qu'elle était déshabituée d'entendre, d'avoir reconquis le respect pour une religion qu'il était de bon goût de persifler. Mais son triomphe le plus éclatant est d'avoir amené et groupé au pied de sa chaire, sous les voûtes longtemps désertes de Notre-Dame, l'audi-

toire le plus composite qui se soit jamais rencontré. Quel étonnant spectacle devait offrir cette assemblée immense, venue des points les plus opposés de la politique, de la littérature, des corps enseignants, du barreau, de l'administration et de la presse ! Tout ce qui avait un nom dans l'éloquence, dans l'enseignement, dans les lettres, dans la magistrature, en un mot l'élite intellectuelle de la nation se trouvait là, mêlée au public et perdue dans la foule. La présence d'hommes tels que Chateaubriand, Berryer, Hugo, Lamartine, Guizot, Cousin, les plus grands du siècle, ajoutait à l'éclat de ces manifestations religieuses. Sans doute les catholiques pratiquants y avaient aussi leur place : Montalembert et Ozanam étaient là avec le groupe des jeunes hommes de leur âge. Mais on peut affirmer que l'auditoire était formé en majorité par les demeurants du dix-huitième siècle, par les élèves des Ecoles centrales du Directoire ou ceux de l'Université impériale, « par ceux qui avaient grandi sous le règne des hommes sans Dieu, au temps où la France ne connaissait plus de culte public, ceux de la génération qui avait suivi (élevés pour la guerre et par la guerre), en un mot par les fils de la France *déchristianisée* ».

Ce résultat immense, inouï, n'est pas tout entier à l'honneur de Lacordaire ; il n'est pas dans la puissance d'un homme seul, quel que soit le rayonnement de son génie, de remuer si profondément l'âme d'un peuple. Les circonstances expliquent ce réveil du sentiment religieux en France et la part qu'y prit Lacordaire. A la date de 1835, où il monta pour la première fois dans la chaire de Notre-Dame, il n'était pas un inconnu. Son existence avait été déjà mêlée à des événements retentissants. Le procès de l'école libre, qu'il soutint avec Montalembert et qu'il plaida, grâce au privilège héréditaire de son jeune et noble complice, devant la cour des pairs, avait attiré l'attention sur lui, et commencé sa réputation oratoire. Son amitié avec La Mennais, sa coopération brillante et aventureuse au journal *l'Avenir*, lui avaient donné un grand ascendant dans le parti catholique libéral, dont il devint le chef, lorsque le maître, frappé par Rome, préféra la révolte à l'obéissance. Ce fut donc d'abord un sentiment de curiosité qui amena la foule à Notre-Dame, « pour être témoin de la résipiscence ou de l'obstination du prêtre démocrate ». Mais il y avait autre chose.

L'époque qui avait précédé avait été marquée par la guerre acharnée que l'opposition politique faisait à la religion, au nom de la liberté ; pas de jours, dans cette funeste période, où le christianisme ne fût attaqué à la tribune, dans la presse, dans l'enseignement ; rien n'était respecté, ni Dieu, ni les personnes, ni les choses. Le catholicisme se défendait mollement ou maladroitement, et ses

démêlés intérieurs nuisaient encore à sa cause. Cependant cette explosion de haine et de colère n'avait pas détruit tout sentiment religieux dans les âmes; elle n'avait pas entièrement effacé l'impression produite par le *Génie du christianisme*. D'ailleurs la philosophie n'était pas athée; le spiritualisme était encore la doctrine dominante dans l'enseignement public, et bien qu'il fût entaché des principes rationalistes, il n'affichait pas une opposition ouverte à la révélation; il ne lui portait que des coups indirects. La foi sommeillait dans les esprits, elle n'était pas morte. Aussi, lorsque, au sortir de nos révolutions, la France fut en possession des libertés et des institutions de son choix, et que, à la faveur de la trêve des partis, elle put se replier sur elle-même et se recueillir, elle ne trouva plus en elle où se prendre. Elle fut étonnée de se sentir aussi inquiète dans le présent, aussi incertaine de l'avenir, aussi vide d'espérances qui soutiennent, d'illusions qui aident à vivre. Ses conquêtes politiques ne l'avaient rendue ni plus heureuse ni plus prospère. Elle était travaillée de vagues désirs, d'aspirations mal définies; elle souffrait d'un mal obscur; elle avait soif d'idéal; elle avait besoin de s'élever au-dessus de la mêlée des intérêts humains. Elle étouffait sous le ciel bas, dans l'atmosphère lourde. Son mal, mal inconnu, inavoué, qui ne pardonne pas, était l'oubli de Dieu; son salut était dans le retour à Dieu. Elle ne soupçonnait pas plus la cause du mal qu'elle ne songeait au remède. Mais elle souffrait; elle était prête à se rendre, sans trop de résistance, à qui lui signalerait l'un, lui indiquerait l'autre et aurait compassion d'elle. Voilà pourquoi elle accueillit avec tant de faveur cet homme qui, cachant sous sa robe de prêtre un cœur de patriote, unissant à l'amour de la religion le culte de la liberté, venait à elle avec des paroles de consolation et de paix. C'est ce mélange de sentiments divers et confus que Lacordaire sut démêler avec un rare discernement et qui lui donna prise sur ses contemporains. Son génie, armé du glaive de l'éloquence et de l'auréole de la vertu, acheva le reste, et lui valut des triomphes tels, que, pour en trouver d'analogues, il faut remonter dans l'histoire de l'Église jusqu'au moyen âge, quand saint Pierre d'Amiens et saint Bernard entraînaient les peuples, ou jusqu'au quatrième siècle, lorsque, sous le coup d'événements heureux ou tristes, le peuple de Constantinople envahissait en foule Sainte-Sophie et frémissait d'enthousiasme à la voix consolante ou tendrement sévère de l'harmonieux saint Jean Chrysostome.

III

Quand on lit aujourd'hui, à tête reposée, ce que la sténographie nous a conservé des improvisations brûlantes du grand orateur, on

éprouve une déception. Ces discours, que n'animent plus la voix vibrante et le geste inspiré, supportent difficilement la lecture. Ils se défendent mal contre les traits d'un esprit muni de critique; rien n'en pallie les défauts, et ces défauts sont graves. Je ne parle pas du style, encore qu'il soit souvent excellent; mais il serait injuste de demander à une œuvre spontanée la perfection de forme d'une œuvre réfléchie; et, bien que Lacordaire ait retouché ses discours avant de les livrer à l'impression, il est constant qu'il s'est borné à en retrancher les incorrections trop grossières, et à en élaguer ces hardiesses de langage, que la diction seule peut faire passer. C'est ainsi, par exemple, qu'il a dit du matérialisme, avec le geste et l'accent d'un superbe mépris : « Cette doctrine canaille »; et de l'homme « qu'il est un tube percé par les deux bouts ». Ces audaces d'expressions, sauvées par la beauté et la chaleur de l'action, feraient, on le conçoit, triste effet sur le papier. Il les a donc supprimées, et en cela il a eu raison. Quoi qu'il en soit, il est permis de le juger, sous ce rapport, avec moins de sévérité que M. Barbey d'Aurevilly, et de glisser légèrement sur les imperfections de la forme. Pourquoi d'ailleurs ne pas le faire bénéficier de la règle édictée par Horace, en faveur du poète *ubi plura nitent in carmine, non ego paucis Offendar maculis* et qui vaut dans la prose comme dans les vers : Mais, il faut bien le reconnaître, le fond même est défectueux. Ces discours sont faits, si je puis dire, avec rien; ils se tiennent en l'air, on ne sait comment; sans doute par le souffle de l'inspiration qui y circule, et aussi par la fraîcheur de l'imagination. Le raisonnement y pèche souvent, les déductions partent de définitions forgées pour les besoins de la cause, et fort contestables; la science théologique y tient peu de place; l'histoire, qu'il savait juste assez pour l'interroger à vue de pays, n'y paraît que par les côtés anecdotiques, ce qui en affaiblit singulièrement la portée et les hauts enseignements. Aussi ne s'étonnerait-on qu'à demi de l'irrévérencieuse épithète de « pantalonnades » qui leur a été donnée par dépit, si elle ne se trouvait sous la plume d'un écrivain dont l'œuvre entière n'est elle-même qu'une sacrilège pantalonnade.

Pour apprécier plus équitablement l'éloquence de Lacordaire, il faut sortir des règles ordinaires de la rhétorique, ou plutôt il faut lui appliquer un principe supérieur de rhétorique, en vertu duquel l'éloquence doit être appropriée à l'auditoire et au but de l'orateur. Disons-le donc : Lacordaire ne fut ni dialecticien, ni critique, ni théologien, non qu'il n'eût en lui l'étoffe de tout cela; mais il ne devait être rien de tout cela, sinon avec discrétion. C'est l'auditoire, a dit Bossuet, qui fait le prédicateur. Jamais cette parole n'a été

plus vraie que de Lacordaire. Dès qu'il était en chaire, il s'établissait entre lui et l'auditeur comme un courant électrique qui agissait réciproquement de l'un sur l'autre, et les mettait en communication. Chaque âme se révélait, en quelque sorte, à lui, au fur et à mesure qu'il avançait dans le développement de sa pensée générale, et ses paroles lui étaient dictées par cette vision, en sorte que chacun pouvait s'y reconnaître. Qu'est-ce qui fait le puissant attrait des discussions politiques, des débats parlementaires? C'est qu'on y traite des questions intéressant tout le monde. Quand Démosthène prononçait, sur l'agora, ses véhémentes *Philippiques*, les Athéniens ne pouvaient rester insensibles à ses accents, parce que c'était l'âme même de la patrie qui parlait par sa bouche. Quand Mirabeau tonnait du haut de la tribune contre les abus du pouvoir, contre les privilèges ou contre les dangers de la « hideuse banqueroute », ses harangues ne produisaient tant d'effet que parce qu'elles étaient l'expression éloquente et fidèle des sentiments de tous. Les auditeurs du P. Lacordaire éprouvaient quelque chose de cela au pied de la chaire de Notre-Dame, qu'il appelait la tribune de l'humanité. Mais ces hommes, divers d'âge et de condition, nés « dans un pays où l'ignorance et la culture de l'esprit vont d'un pas égal, et où l'erreur est plus hardie que savante », inégalement instruits d'ailleurs, divisés d'opinions, agités de mille passions contraires, n'étaient pas capables de recevoir avec le même fruit un enseignement dogmatique plus substantiel et plus élevé. Il fallait « leur parler des choses divines dans un langage qui allât au cœur et à la situation » de tous. Cela n'était possible qu'à la condition d'effleurer plutôt que de traiter à fond les sujets; de les envisager par les côtés les plus accessibles et, en un sens, les plus largement humains, ce qui permettait à l'orateur de se mouvoir à l'aise, de se jouer dans son argumentation, au gré des oscillations de son auditoire, de glisser ici, d'appuyer là, suivant l'impression produite, de faire converger enfin tous les rayons lumineux, vers le point central, comme sous un verre ardent, jusqu'à ce qu'il y ait flamme. Alors son âme d'apôtre débordait et laissait échapper de ces cris sublimes d'amour, qui enlèvent d'enthousiasme et auxquels il n'est cœur si dur qui ne fonde. « Pardonnez-moi, messieurs, si je ne suis pas ma pensée, qu'importe? Mais je vois bien des jeunes gens ici; qu'ils songent donc, chaque fois que le tentateur s'attaque à eux, que c'est l'ennemi de la vie, de la beauté, de la bonté, de la force, de la gloire, que c'est l'ennemi universel et national. Eh! messieurs, si un Tartare venait frapper à votre porte et vous demander une trahison contre la France, quelle ne serait pas votre horreur? Pourtant le sens dépravé ne fait pas autre

chose; le sang qu'il vous demande, ne fût-il pas celui de l'éternité, serait encore le sang de la patrie et de l'avenir! » Oui, qu'importe, après de tels accents, que, pour employer sa comparaison, il ait parlé le grec aussi mal que saint Paul? Rien, au reste, ne convenait mieux à son but que sa méthode. Ce qu'il voulait, ne l'oublions pas, ce n'était pas tant convertir, mais ébranler, remuer, incliner à croire, semer dans les âmes les germes de la science et de la foi divines, laissant à d'autres le soin et la joie de la moisson.

Laissons-le nous dire sa pensée :

« Quel est, a-t-on dit, le but de cette parole singulière, moitié religieuse, moitié philosophique, qui affirme et qui débat, et qui semble se jouer sur les confins du ciel et de la terre? Son but, son but unique, quoique souvent elle ait atteint par delà, c'est de préparer les âmes à la foi, parce que la foi est le principe de l'espérance, de la charité et du salut, et que ce principe, affaibli en France par soixante ans d'une littérature corruptrice, aspire à y renaître, et ne demande que l'ébranlement d'une parole amie, d'une parole qui supplie plus qu'elle ne commande, qui épargne plus qu'elle ne frappe, qui entr'ouvre l'horizon plus qu'elle ne le déchire, qui traite enfin avec l'intelligence et lui ménage la lumière comme on ménage la vie à un être malade et tendrement aimé... Pour nous, qui avons connu la douleur et le charme de l'incrédulité, quand nous avons versé une seule goutte de foi dans une âme tourmentée de la magie de son absence, nous remercions et bénissons Dieu; et ne l'eussions-nous fait qu'une fois en notre vie, au prix et à la sueur de cent discours, nous remercierions et bénirions encore. D'autres, si ce n'est nous, d'autres viendront après : ils feront mûrir l'épi, ils le cueilleront sous leur faucille, le Seigneur l'a dit : *C'est un autre qui sème, et un autre qui moissonne.* »

Et plus loin, il ajoute :

« Dès qu'une âme rend dans le siècle le son de l'éternité, dès qu'elle témoigne en faveur du Christ et de son Église, ne nous montrons pas plus rigoureux que Celui qui a dit : « Quiconque n'est « pas contre vous est pour vous. »

Ne nous étonnons donc pas qu'il se soit appliqué à s'adresser plus au cœur et à l'imagination de ses contemporains qu'à leur raison, et que des deux objets de l'éloquence, qui sont la conviction et la persuasion, il ait préféré la persuasion, laquelle, dit Fénelon, « a au-dessus de la conviction, que non seulement elle fait voir la vérité, mais qu'elle la dépeint aimable et qu'elle émeut les hommes en sa faveur ». Et ce qui accuse en lui une singulière maîtrise de soi et de sa pensée, c'est que cette conception de l'éloquence n'était pas une fatalité de son talent, c'était une méthode

parfaitement délibérée. « Je sais, disait-il, où je veux arriver dans l'âme de mes auditeurs, et je crois y arriver quelquefois. Mon auditoire sent la lumière; *elle est disposée pour lui; avec de belles lignes d'architecture scolastique, tout en disant les mêmes choses, je le laisserais indifférent;* le jour où j'abandonnerai ma méthode, je serai un homme perdu. »

Il va de soi que ce don de l'appropriation n'a toute sa puissance qu'uni à un autre non moins précieux, la spontanéité, l'inspiration soudaine, la faculté de s'émouvoir au contact de l'émotion de l'auditoire; de traduire cette émotion par des accents imprévus, passionnés, des images saisissantes; d'abandonner le fil de sa propre pensée (sauf à le reprendre ensuite), pour saisir au vol celle qui, à tel moment ou à tel autre, plane au-dessus de l'assemblée. Lacordaire possédait ce don à un degré éminent. Il n'est pas un de ses discours où l'on n'en puisse retrouver la trace. Que de pensées, fortes ou gracieuses, que de traits heureux et charmants, que de mouvements pathétiques lui sont venus de l'éclair de ces milliers de regards braqués sur lui, qu'il n'aurait jamais trouvés dans le silence de la méditation solitaire! Mais ce don n'est possible qu'à une condition : c'est que l'orateur domine tellement son sujet qu'il puisse le suivre à travers tous les méandres de l'improvisation, sans jamais le perdre de vue, et conséquemment qu'il ne soit pas l'esclave du mot. Lacordaire s'assurait ce double avantage par un mode de préparation qui lui était spécial. Il amassait de longue main les matériaux, les coordonnait, les méditait profondément, puis en tirait les sujets de ses conférences. Ce travail préliminaire terminé, il concentrait les efforts de sa pensée sur l'objet de chacune d'elles, en crayonnait l'esquisse, quand il ne l'écrivait pas tout entière. Puis, le jour où il devait parler, trois ou quatre heures avant de monter en chaire, il la recomposait de toute pièce dans sa tête, se la débitait quatre ou cinq fois, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à la dire sans broncher; bien sûr alors que des différentes expressions qu'il avait rencontrées, une au moins se présenterait sur ses lèvres. De cette façon, il n'avait pas à craindre les trahisons de la mémoire, les incertitudes et les écarts de l'improvisation, et il s'en assurait tous les avantages. Voilà pourquoi il improvisait, et il ne s'est jamais départi de cette méthode. On raconte que, sur la fin de sa carrière, il fut invité un jour à porter la parole dans une réunion d'enfants. Il refusa, parce qu'il n'avait pas huit jours devant lui pour se préparer. Je livre cet exemple aux réflexions de ces bourreaux de la chaire, toujours prêts à assassiner, une heure durant, l'oreille des fidèles de leur faconde macaronique, gens plus propres à inspirer le dégoût de la parole de Dieu qu'à la faire aimer autant qu'elle est aimable.

L'action, à laquelle les anciens attachaient tant d'importance, n'était pas inférieure à ses autres qualités oratoires, ni moins originale. Elle se faisait remarquer par l'étincelle qui jaillissait du regard, par le jeu de la physionomie, par la variété, la noblesse et l'ampleur des gestes, par la grâce des attitudes. Tout parlait en lui, même les doigts, dont il se servait pour exprimer certains mouvements de l'âme, certaines nuances délicates de la pensée. Un ami du P. Lacordaire, artiste de renom, émerveillé de la beauté de son action, eut l'idée de fixer par le crayon les plus majestueuses de ses poses. J'ai eu l'occasion de voir ces esquisses; évidemment, elles n'en disent pas beaucoup à ceux qui n'ont pas entendu le grand orateur. Elles le représentent dans trois positions différentes : dans l'une, légèrement incliné vers l'auditoire; droit, dans une autre; dans toutes, les bras étendus en croix à des hauteurs inégales. On peut voir à cette description aussi fidèle que possible, si ma mémoire ne me trompe pas, que ces gestes sont entrés dans la tradition dominicaine, car ils sont assez familiers aux fils de Lacordaire; et même leur ampleur solennelle contraste assez souvent d'une manière singulière avec le ton et les paroles : rien ne jure comme une imitation maladroite.

Tel fut l'orateur dans le P. Lacordaire. Il occupe une place à part dans l'éloquence religieuse; il serait difficile de lui assigner un ancêtre. S'il a parfois les élans, les éclairs du génie, les coups d'aile de Bossuet, il n'a pas sa profondeur, sa science théologique, sa connaissance de l'histoire et des Pères; il n'enfonce pas, comme lui, si avant dans les entrailles du sujet. Il n'a pas la savante ordonnance et les habiles déductions de Bourdaloue, ni les riches développements de l'ingénieux et prolixe Massillon; mais il les surpasse tous deux par l'enthousiasme, par les jaillissements de l'âme, par le charme indicible d'un cœur toujours jeune, par je ne sais quoi enfin de plus doux et de plus humain. S'il fallait le comparer à quelqu'un, ce serait, on l'a dit, et l'observation me paraît juste, au prince de l'éloquence judiciaire et parlementaire en ce siècle, à Berryer. Ce sont deux esprits de même trempe, deux orateurs de même famille; ils ont porté, dans des genres différents, le même tempérament oratoire. Tous deux, par cela même qu'ils étaient par-dessus tout orateurs, ont laissé un renom douteux d'écrivains. Ce rapprochement m'en rappelle un autre; il a été fait par un des biographes de Lacordaire; je cède à la tentation de le reproduire.

D'après M. Foisset, Berryer, étant au collège de Juilly, aurait manifesté l'intention d'entrer dans les ordres. La résistance de ses parents l'aurait seule retenu dans le monde. C'est dommage. Qu'il

eût été beau de voir le grand Berryer aux prises avec l'indifférence et l'impiété du siècle! Quel fortifiant spectacle c'eût été de voir la chaire de Notre-Dame occupée par les deux plus illustres représentants de l'éloquence contemporaine! Quelle gloire éclatante pour l'Église de France! La marche du siècle en eût été peut-être modifiée, et nous n'assisterions pas aujourd'hui au triomphe des idées philosophiques les plus avilissantes. Mais nul doute que les conférences de l'abbé Berryer n'eussent été traitées de « pantalonnades » comme celles de Lacordaire, dont le crime irrémissible est d'avoir tenu en échec pendant de longues années les doctrines antichrétiennes.

Sachons gré cependant au barreau d'avoir adouci sa conquête par une compensation digne de lui. S'il nous a ravi Berryer, il nous a donné Ravignan. Lacordaire triomphait depuis deux ans dans cette chaire, fondée par lui, lorsque tout à coup, au grand étonnement de ses amis, au regret de tous, il prit le parti d'en descendre, sous couleur d'aller étudier à Rome, en réalité pour s'y préparer à revêtir la robe blanche du Dominicain. Il fallait pourvoir à sa succession. Le choix de l'archevêque tomba sur le P. de Ravignan, que lui désignaient la voix publique et l'éclat de sa renommée naissante. Rappeler que le nouveau conférencier appartenait à l'ordre des Jésuites, c'est dire qu'il apportait dans la chaire une allure et des qualités oratoires différentes de celles de son illustre devancier. Mon intention n'est pas de marquer ces différences ni de décrire son genre d'éloquence. Je le nomme, parce qu'il a fondé, dans cette même chaire de Notre-Dame, une tradition qui se poursuivra, collatéralement à celle du P. Lacordaire, avec plus ou moins de bonheur, dans la personne des PP. Félix, Matignon et Roux. Je le nomme parce qu'étant le créateur des retraites pastorales qui clôturent la station quadragésimale et sont le complément de l'œuvre de Lacordaire, leurs noms sont inséparablement unis l'un à l'autre. Je le nomme enfin parce qu'il a été, plus que tout autre peut-être, le moissonneur que le P. Lacordaire appelait de ses vœux pour le champ qu'il avait défriché; parce qu'il a arrosé, lui aussi, de sa sueur, fécondé de la rosée de son onctueuse éloquence, puis cueilli l'épi jeté dans le sillon du père de famille. Moins inspiré, mais plus égal que Lacordaire, moins enthousiaste, mais plus théologien, moins poète, mais plus dialecticien, il tient plus de l'apôtre qui convertit que du prophète qui, par des visions sublimes ou terribles, terrasse l'âme et la dispose à se convertir. Il instruit plus qu'il ne frappe; il plaît plus qu'il n'enchante; il séduit plus qu'il n'étonne; il argumente plus qu'il ne passionne; il parle à la raison plus qu'à la sensibilité et à l'imagination. L'austérité et la distinction de sa personne ajoutaient encore

à la conviction ardente de sa parole. On l'a dit : « Le P. de Ravignan était la vertu prêchant la vérité. »

Quant à son action oratoire, « elle était surtout belle, dit son biographe, parce qu'elle était vraie ». C'est là qu'il était bien lui-même : le style exprimait sans doute sa pensée, mais l'action rendait plutôt son caractère. Dans son ensemble, elle donnait une idée de grandeur, de sagesse et de force. Il ne disait plus comme autrefois : « Soyons distingué; il l'était sans le vouloir et sans y penser. Sa pose était à la fois noble et modeste; son front haut et comme resplendissant; son œil ardent, quand il ne devenait pas céleste; sa physionomie transparente; son geste rapide, naturel, plutôt tranché qu'arrondi. »

Il y a là assurément un ensemble d'admirables qualités; elles donnent l'idée du goût, de la mesure, de la beauté simple et vraie, mais égale et unie. L'éloquence de Lacordaire a une beauté plus grandiose, plus abrupte; il y a en elle de la foudre et de l'éclair comme sur les hauts sommets; c'est ce qui lui donne tant de charme. S'il fallait me prononcer entre des mérites d'un genre si différent, je serais fort empêché. Décide qui voudra; moi, je leur appliquerais volontiers ces mots du berger Palémon, fort étonné de se trouver en cette affaire :

Et vitula tu dignus et hic.

IV

Je passe les anneaux intermédiaires de la chaîne, déjà longue, d'orateurs, qui va de Lacordaire au P. Monsabré, et j'arrive d'emblée au conférencier actuel de Notre-Dame.

Les conférences ont lieu le dimanche à une heure. Elles sont précédées d'une messe basse. Pendant la messe, la maîtrise chante l'*Attende*, touchant colloque entre le pécheur, qui, sous le poids de l'affliction, s'humilie dans l'amer aveu de ses fautes, et crie pitié vers le Seigneur, et Dieu, qui, rappelant ses bienfaits à son ingrate créature, promet cependant le pardon à son repentir. Impossible de rendre l'impression religieuse que produisent dans l'âme ces notes graves, pleines et douces, dont les ondulations sonores montent lentement jusqu'aux voûtes, en caressant les courbes harmonieuses des arcades et des ogives, et emplissent peu à peu l'immense vaisseau de la cathédrale de leur mélodie plaintive. On a, en les entendant, le sentiment de l'infini; on se laisse bercer par elles dans un rêve d'un charme indicible, à la fois triste et gai, où le souvenir des maux présents se perd dans l'espérance des biens futurs. La voix d'enfant surtout, voix angélique, au timbre clair et

argentin, nous donne comme l'avant-goût des harmonies célestes. Le lointain, d'où elle semble venir, ajoute encore à l'illusion. Et quoi de plus imposant que cette assemblée de trois à quatre mille hommes, répétant, après chaque verset, cet appel suppliant à la miséricorde divine : *Attende, Domine, et miserere, quia peccavimus tibi!* « Écoutez, Seigneur, et ayez pitié, car nous avons péché contre vous! » Il faut avouer que l'Église possède merveilleusement le secret de remuer les cœurs, et, ce qui est plus merveilleux encore, c'est qu'elle produit ces effets par les moyens les plus simples. C'est le triomphe de sa liturgie.

La grande nef est réservée exclusivement aux hommes, les femmes, en assez grand nombre relativement, sont rejetées dans les bas côtés des nefs latérales. A cette distance, elles doivent perdre beaucoup de choses. Il faut les en féliciter; car la verdeur de langage du P. Monsabré, en certains sujets, n'est pas faite pour leurs oreilles. Il est vrai qu'elles sont, pour la plupart, des matrones d'un âge respectable, et dont la pudeur doit être suffisamment aguerrie. Le banc-d'œuvre anticipe largement sur la nef centrale. C'est la place réservée au clergé métropolitain, aux abonnés et aux privilégiés. N'étant du nombre ni des uns ni des autres, je paie 1 franc le droit de m'asseoir à côté de ces heureux. Quelque mécréant, qui paye un écu d'argent ou d'or le plaisir d'applaudir ou de siffler au théâtre, pourrait se récrier contre ce droit prétendu abusif, au nom de je ne sais quel principe d'égalité. Moi, qui n'ai pas de préjugés égalitaires et démocratiques, avec toute sorte de raisons pour en avoir, je paye, sans mot dire, bien content d'être exempté, à ce prix, de venir longtemps à l'avance pour avoir une place, et de prendre froid en attendant. Car Notre-Dame est une vraie glacière; le calorifère est d'invention récente, et d'ailleurs le rude tempérament de nos aïeux se passait de ces adoucissements que réclame notre mollesse.

L'auditoire du P. Monsabré ressemble peu à celui du P. Lacordaire, voire même à celui de l'ex-Père Hyacinthe. Il est peut-être aussi nombreux, sinon aussi empressé; mais, à coup sûr, il n'est pas aussi brillant. Je remarque d'abord qu'il est composé en majeure partie de croyants : beaucoup de messieurs, correctement mis, indiquent assez, par leur attitude silencieuse et recueillie, qu'ils appartiennent à l'honorable société de Saint-Vincent de Paul, et à la corporation des cercles catholiques : c'est le fonds commun où se recrute l'auditoire des différents conférenciers de la capitale. Ils restent fidèles à leur orateur préféré, et le suivent partout. Il est facile de les reconnaître. Ils sont en nombre à Notre-Dame. Ils suivent avec édification les prières de la messe, leur livre d'Heures

à la main, ou bien ils égrennent leur chapelet. Quelques-uns cependant ne sont pas tellement absorbés par la pensée du ciel, qu'elle leur enlève toute préoccupation de la terre. J'en vois un qui ne résiste pas à la tentation de glisser dans l'oreille de mon voisin, après force civilités, et assez haut pour que je l'entende, une appétissante invitation pour le soir. D'autres distribuent, à droite, à gauche, d'aimables sourires, comme on fait dans un salon; ce sont évidemment « des gens du monde », habitués à faire passer les usages de la politesse mondaine avant le respect dû au temple de Dieu. Parmi eux, il y a visiblement d'anciens magistrats. Je vois encore, mêlés à la foule, quelques ecclésiastiques de tout âge et de tout rang, des Frères de la doctrine chrétienne, au visage replet et au crâne pointu. Peu ou point de jeunes gens. Le reste se compose de profanes, qui causent ou lisent la conférence précédente, achetée à la porte, ou des indifférents, qui viennent là comme à un spectacle, nullement amenés par le souci de la vérité, ou par le besoin d'éclaircir des doutes qu'ils n'ont pas. Les brins de conversations que j'ai saisis au vol, par-ci par-là, n'accusent pas en beaucoup d'auditeurs une grande culture intellectuelle.

Mais où sont les hommes du jour, ceux qui comptent dans la politique, dans la littérature, dans le barreau, dans la presse? Je les cherche vainement. Passe que les politiciens de mauvais aloi qui se sont donné pour mission de combattre Dieu et l'Église, que ceux qui ont épousé leur haine par conviction ou par un sordide intérêt, ne soient pas là : je m'explique leur absence. Mais les autres, ceux qui ne professent pas un mépris systématique ou cupide pour la doctrine et les institutions chrétiennes, gens de robe, gens d'épée, gens d'affaires, gens de plume, financiers, professeurs, académiciens, savants de tous ordres, pourquoi ne sont-ils pas là? Pourquoi la jeunesse des écoles, si enthousiaste, si généreuse, si fraîche d'imagination, si amie du bien dire, et qui devrait être étrangère à nos querelles, n'est-elle pas représentée par ce qu'elle a de meilleur?

Il y a là un symptôme grave, un signe des temps qu'il ne suffit pas de constater, mais dont il importe de rechercher les causes.

Il faut reconnaître d'abord que la lutte engagée par le gouvernement contre l'Église n'est pas faite pour attirer les cœurs à la religion. L'Église a été, de tout temps, plus ou moins en butte aux tracasseries du pouvoir séculier : l'empire qu'elle exerce sur les âmes lui a toujours donné de l'ombrage et l'envie de le restreindre à son profit. Mais je ne sais pas si jamais, sauf aux jours de crise violente, dans l'un de ces accès de fièvre chaude, qui sont à l'état chronique en France, la guerre religieuse a eu un caractère plus

aigu qu'aujourd'hui. En tout cas, ce qui se passe sous nos yeux ressemble terriblement à ce qui se passait, il y a quelque quarante ans, avec cette différence que le gouvernement se bornait alors à laisser faire ce qu'il ne pouvait empêcher et restait en dehors de la lutte. A part cela, c'est le même antagonisme entre la société civile et le clergé; les mêmes attaques contre le dogme, la même haine, le même persiflage, les mêmes calomnies. Seulement ce qui aggrave singulièrement la situation douloureuse de l'Église, c'est précisément l'hostilité déclarée de l'État contre elle, et les moyens qu'il prend pour l'isoler et ruiner son influence sociale. J'ignore s'il existe des circulaires officielles interdisant aux fonctionnaires de fréquenter l'église; mais il est certain que ceux qui la fréquentent sont mal vus de l'administration, comme suspects de cléricalisme, tandis que ceux qui montrent de l'empressement à la fuir ou de l'audace à l'attaquer ont toutes les faveurs. Dans ces conditions, on conçoit que tous ceux qui tiennent de près ou de loin au gouvernement, et dont le sort ou l'avancement dépend de son bon vouloir, ne se soucient pas de sacrifier leur situation ou leur avenir au plaisir, si délicat soit-il, d'entendre une pièce d'éloquence; d'autant plus que la délation, ils le savent bien, a toujours l'œil ouvert sur eux.

Joignez que l'état des esprits est moins que jamais favorable aux idées chrétiennes. Le réveil de foi religieuse que provoqua Lacordaire, de concert avec la brillante pléiade des écrivains catholiques, ne fut pas de longue durée. Le matérialisme, le positivisme, le rationalisme sous toutes les formes subit en apparence un moment d'arrêt; mais, en réalité, il n'en continua pas moins son œuvre ténébreuse de destruction. Il se fortifia, chemin faisant, de recrues importantes. A mesure qu'il gagnait du terrain, il devint plus hardi dans ses négations, plus osé dans ses ambitions. Il s'infiltra dans les revues existantes, en fonda de nouvelles, s'installa dans les chaires publiques, dans les académies, prit de plus en plus des airs d'importance, tant et si bien, qu'il finit par déloger le spiritualisme de toutes ses positions. Aujourd'hui il est le maître; il se ramifie dans toutes les branches des connaissances humaines; il dispose des ressources de l'État, il distribue les places, la renommée : nul n'a de talent, s'il n'a reçu sa consécration. Ce parti formidable poursuit de sa haine et de ses coups le catholicisme, le seul obstacle sérieux à sa domination absolue, le dernier rempart du spiritualisme, le seul ennemi dont il ait à redouter l'influence et les retours offensifs. Armé de la critique, il l'attaque dans ses origines, dans ses dogmes, dans sa morale. Sa tactique est de nier, de nier toujours, et de répondre aux réfutations par le silence ou par un dédain aristocra-

tique. Ses chefs sont tellement persuadés de la supériorité de leur génie transcendant, de la certitude de leurs négations, que leurs adversaires ne peuvent être, à leurs yeux, que des sots. Ils en sont tellement sûrs, qu'ils ne se donnent même pas la peine de prouver : ils affirment, laissant l'*onus probandi* aux malavisés qui les combattent. Si vous leur répondez, vous perdez votre temps; ni eux ni leurs adeptes ne vous liront. Ce sont eux qui ont introduit en France les doctrines navrantes des philosophes de l'Allemagne, invasion plus funeste que celle de ses armées. Schopenhauer est l'inspirateur d'une grande partie de la littérature actuelle. C'est de là que nous est venu le pessimisme, cette doctrine de *désespérance*, que savourent amèrement, par pose ou par conviction, les écrivains détraqués de cette fin du siècle. Beaucoup d'esprits n'ont pu résister à tant d'assauts divers : las d'eux-mêmes, fatigués de la lutte, ils se reposent dans la négation absolue. Autrefois il y avait un doute avoué, un besoin constaté de croire; l'inconnu tourmentait, la solution des grands problèmes inquiétait. Aujourd'hui la plupart se rient de tout cela; ils ne se posent même plus de questions; ils nient ou se jouent dans un scepticisme élégant et léger. Mais ces négateurs et ces sceptiques ont une certitude, c'est que le christianisme est faux, qu'il ne supporte pas l'examen, et ils ne lui font pas même l'honneur de discuter avec lui : c'est un procès jugé depuis longtemps pour eux, et sans appel.

Et puis, disons-le, les méthodes de l'érudition paperassière et poudreuse, importées d'outre-Rhin, ont rendu beaucoup de gens réfractaires à l'éloquence, ce fleuron glorieux de l'esprit français. Les idées profondes, les pensées sublimes de l'orateur, ses considérations ingénieuses, ses habiles déductions, son argumentation serrée, ses mouvements pathétiques, les laissent froids. Ils regardent les artifices oratoires comme autant de moyens de surprendre et d'égarer leur jugement. Ils sont hommes à tenir, après le plus beau discours du monde, les propos tenus par un mathématicien après une pièce de Racine : Qu'est-ce que cela prouve? Ce qu'ils veulent, c'est qu'on n'avance aucune proposition, sans dépouiller aussitôt le volumineux dossier de documents, de texte, de faits, qui l'appuient sans refaire, sous leurs yeux, l'enquête faite préalablement : travail lourd et pédantesque, difficilement compatible avec l'allure vive et légère de l'éloquence. Nous aurions mauvaise grâce à nous récrier. Puisque l'on combat l'Église avec les procédés nouveaux de la science, l'Église doit suivre ses adversaires dans leur évolution et transformer son apologétique. Pour mon compte, je suis enchanté de cette nécessité. Non que je n'aime l'éloquence, mais j'estime qu'elle se rajeunira et se retrempera dans cette lutte d'un

nouveau genre. Car, franchement, nous en prenons à notre aise avec elle. J'assistais récemment à une conférence sur le *Capital.* Le prédicateur jouit d'un certain renom; je l'entendais pour la première fois. C'est assurément, à l'heure qu'il est, une question majeure que celle du capital. Je me flattais qu'elle serait traitée avec compétence. Quelle ne fut pas mon désappointement d'entendre rebattre des lieux communs, datant au moins du roi Salomon, qui a dit, il est vrai, que rien n'est nouveau sous le soleil! Ce que j'ai trouvé de plus clair dans ce discours, c'est la confirmation de cette vérité. Je dus subir, pendant plus d'une heure, le développement de cette pensée, vraiment neuve, que « la soif de l'or est fille de l'impiété, mère de la décadence, et sœur de la mort ». Quelle lignée!... C'est surtout dans la réfutation des doctrines, où les adversaires ont appliqué leurs méthodes avec le plus de conscience et de ténacité, où plusieurs générations d'âpres travailleurs, philosophes, écrivains, savants de haut mérite, ont accumulé les faits, multiplié les observations, posé des lois et construit, par la coordination logique de ces éléments divers, un monument scientifique, vraiment imposant, encore qu'il soit ruineux, c'est là, dis-je, qu'il importe d'employer les mêmes procédés, si l'on veut arriver à des résultats sérieux. C'est une étrange illusion que de prétendre combattre efficacement un vaste système, comme le positivisme, par exemple, avec des idées générales, comme celle-ci : La science vraie est une science ouverte; la science fausse est une science fermée; or le positivisme est une science fermée; donc c'est une science fausse. — *Qui ad rem?* Voilà tout ce que répondent les positivistes, le sourire aux lèvres, et ils passent. Il faut prendre le système corps à corps, le démonter pièce par pièce, le combattre par ses propres armes et sur son propre terrain. C'est ce qu'a fait précisément pour le positivisme M. l'abbé de Broglie, dans un travail puissant au-dessus de tout éloge. Ce que je dis de la philosophie positiviste, je pourrais le dire également de l'histoire, de l'exégèse biblique, de la linguistique, de toutes les sciences, enfin, où l'on fait au christianisme une guerre de documents, de textes, de faits. Mais le moyen de porter dans la chaire des questions aussi délicates, aussi abstruses, aussi compliquées d'une infinité de détails minuscules, et de combiner les procédés de la science avec les procédés si différents de l'art oratoire? Là gît la difficulté. Mais il n'en reste pas moins qu'il faut parvenir à la résoudre, pour rendre à l'éloquence son prestige et détruire les préjugés que nourrit contre elle une certaine classe de nos adversaires.

Voilà, selon moi, les causes générales qui tiennent éloignée des conférences de Notre-Dame la partie indifférente ou incrédule

de l'élite intellectuelle de la capitale. Il est facile aussi de constater une sorte de lassitude morale, d'apathie religieuse chez les croyants eux-mêmes. Car il ne me semble pas que les hommes en vue du monde catholique soient plus assidus que les autres à ces réunions. Les premiers symptômes de cette défaillance datent de la fin du second empire. Je tiens de M. L. qu'il eut toutes les peines du monde à décider Berryer à venir entendre le P. Hyacinthe. Et cependant Berryer était un catholique, et le P. Hyacinthe était en vogue. Que les temps étaient donc déjà changés, depuis le jour où ce même Berryer, ne trouvant pas de place dans l'étroite chapelle du collège Stanislas, où se pressait l'élite de la société parisienne, se faisait apporter une échelle, et montait à son sommet pour entendre parler le jeune Lacordaire. Pourquoi tant d'empressement d'un côté, tant de froideur de l'autre? La différence des talents suffit-elle à expliquer une si grande différence d'humeur! Quoi qu'il en soit, le jugement de Berryer sur le P. Hyacinthe est curieux à connaître, parce qu'il montre que le talent n'est pas tout dans l'engouement de la foule, et que, bien souvent, le succès dépend autant des circonstances que du mérite. Mgr Darboy avait l'habitude, après la dernière conférence, d'adresser à l'assemblée une allocution, dans laquelle il résumait l'enseignement de l'orateur pendant la station. Il le faisait, avec quelle élévation de pensées, quelle noblesse de sentiments, quelle beauté d'élocution, ceux-là le savent qui l'ont entendu, ne fût-ce qu'une fois. Je n'oublierai jamais cette physionomie grêle, ce regard vif, ce geste impérieux, cet accent pénétrant, incisif, qui donnait tant de charme à sa parole. C'est à cette dernière conférence qu'assista Berryer. M. L. l'accompagnait. Le P. Hyacinthe avait été ordinaire. Naturellement M. L. demanda à Berryer ce qu'il pensait de l'orateur. « L'orateur! dit-il vivement, ce n'est pas lui, c'est l'autre. » Est-ce à dire que le conférencier était un orateur méprisable? Non, mais la conclusion que je veux tirer de ce jugement, sévère peut-être, mais en somme juste, c'est qu'il ne faut pas attribuer exclusivement au talent du P. Hyacinthe l'honneur de son brillant auditoire, pas plus qu'il ne faut tirer avantage contre le P. Monsabré de la médiocrité du sien. Le P. Monsabré vaut son prédécesseur pour la beauté de l'action et l'élégance de la forme, il lui est supérieur pour l'étendue des connaissances et la sûreté de la doctrine.

V

Cependant, pour dire le vrai, le P. Monsabré manque de ces deux qualités maîtresses qui donnaient tant d'empire à Lacordaire sur son auditoire, et que le P. Hyacinthe possédait à un degré moindre

assurément, mais encore raisonnable : je parle de ce que j'ai nommé l'appropriation et la spontanéité. Le premier a traité cette année de la question du mariage; on sait que le second a également traité ce sujet dans cette même chaire. C'est une bonne fortune pour le critique, ami des comparaisons. Rien ne serait à la fois plus intéressant et plus propre à mettre en lumière la différence des genres et la diversité de talent de l'un et de l'autre que l'étude comparative de ces deux œuvres oratoires. Leur physionomie intellectuelle s'y marque nettement avec leurs traits distinctifs. Le P. Monsabré suit une marche plus méthodique, le P. Hyacinthe affecte une allure plus irrégulière. L'un est plus théologien, l'autre plus philosophe; l'un plus savant, l'autre plus personnel; celui-ci dit ce qu'il a appris, celui-là ce que lui dictent sa raison et son cœur. Partant, l'un argumente plus qu'il ne peint; l'autre peint plus qu'il n'argumente; l'un est plus froid et plus abstrait, l'autre plus chaud et plus coloré. Cela saute aux yeux avec une évidence qui s'impose quand on lit les conférences où tous deux ont envisagé le mariage dans son institution primordiale, dans sa régénération par le christianisme et dans sa corruption par l'immoralité contemporaine. Le premier traite la question à fond; il l'embrasse sous toutes ses faces; il établit chacune de ses thèses par une argumentation dogmatique en règle, où il déroule devant nous le cortège traditionnel des textes d'Écriture sainte, des Pères, des conciles, le tout confirmé par des considérations historiques et des preuves de raison; le second effleure son sujet plutôt qu'il ne le traite, et à part quelques textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui lui fournissent la matière de tableaux pleins de grâce et de fraîcheur, nous ne trouvons guère dans ses discours qu'un tissu d'aperçus ingénieux de l'ordre philosophique et moral. Mais, — et c'est où j'en veux venir, — cela même lui permettait d'entrer plus avant dans l'âme de ses auditeurs, et c'est en cela que lui cède le P. Monsabré. Les développements du P. Monsabré sont savamment conduits; ils ont de l'entrain, souvent beaucoup de force et d'éclat; mais ils ne parlent qu'à notre raison. Pas un accent qui réponde à nos pensées intimes, à nos sentiments, à nos préoccupations; pas un cri qui nous révèle à nous-mêmes; pas un éclair qui porte la lumière dans la confusion de pensées et de sentiments que nous sentons en nous-mêmes et que nous ne pouvons démêler. O esprit! disait Gassendi à Descartes; ô chair! répliquait Descartes à Gassendi. Le P. Monsabré nous traite comme si nous étions tout esprit et que nous fussions impassibles et froids comme des statues de marbre. Il y a toujours quelque chose qu'on attend et qui ne vient pas. Aussi, lorsqu'il s'échauffe, on l'admire, on ne s'émeut pas, parce que son

émotion a quelque chose de factice; elle vient de la tête plus que du cœur. Il a parlé de l'amour en termes fort nobles, et qui n'éveillent aucune idée basse; le P. Hyacinthe en a parlé aussi, et sans appuyer autant, il touche davantage. Je ne recherche pas si le secret de son émotion pénétrante tient aux causes mêmes qui ont amené sa chute douloureuse. Je cite simplement les deux morceaux, dont la comparaison fera saisir cette sorte d'impassibilité plastique que je constate à l'honneur du P. Monsabré. Voici le premier :

On ne peut s'expliquer honnêtement la donation totale que se font l'un à l'autre de leur personne deux êtres humains, sans en chercher la cause dans ce profond et puissant sentiment qui fait battre le cœur et que nous appelons l'amour. Je ne rougis pas d'en parler, car si les hommes l'ont souillé, Dieu l'a purifié. Il était noble et grand dans le cœur tout jeune de notre premier père, lorsqu'il appelait dans ses bras l'os de ses os, la chair de sa chair; il peut être noble et grand dans le cœur de ceux qui, comme nos premiers parents, s'épousent sous l'œil de Dieu. Ne le cherchez pas dans cette fiévreuse passion dont la beauté charnelle provoque les élans, passion forte comme une tempête et passagère comme elle, trop tendue pour ne pas fatiguer l'âme, trop attachée à de périssables attraits pour ne pas disparaître avec eux. Le véritable amour sait se dégager des sens et s'éprendre des immatérielles beautés sur lesquelles le temps et les forces de la nature n'ont pas de prise. Il ne se laisse pas surprendre, mais il choisit son objet, et quand il l'a choisi, il se dit à lui-même : « Voilà mon repos pour toujours : *Hæc requies in sæculum sæculi.* » C'est l'union qu'il désire, c'est l'union qu'il cherche, c'est l'union qu'il veut, l'union intime, profonde, totale, si énergiquement exprimée par cette parole de nos Livres saints : « Deux dans une seule chair : *Duo in carne una.* » Plus ses droits sont étendus, plus il comprend l'étendue de ses devoirs, et s'il attend qu'on se donne à lui en toute sincérité et sans réserve, il se donne lui-même avec la même plénitude. Il croirait s'amoindrir en se partageant, il s'accuserait de mensonge s'il avait la pensée de se reprendre après s'être donné et il ne s'exprime bien à son gré que s'il peut dire : « Je suis à vous comme vous êtes à moi, à vous tout entier et pour toujours. Nos deux vies ne font plus qu'une seule vie, en voilà jusqu'à la mort. La grâce est fragile, la beauté s'évanouit : *Fallax gratia et vana est pulchitudo.* » Mais, si la grâce et la beauté ont été pour moi des amorces, il y a d'autres biens que je convoite, que je poursuis, que j'estime et que j'aime. Sur les ruines des charmes qui séduisent et parlent aux sens, ces biens me paraissent plus beaux, plus désirables, plus dignes d'attachement. Laissons, laissons passer ce qui est périssable et aimons-nous toujours, toujours!

La tirade est fort belle ; elle nous enlève bien haut, mais saurait-on planer trop haut dans une matière délicate? Le P. Hyacinthe ne quitte pas la terre, lui ; il s'adresse, peut-être trop, à des hommes en chair et en os, et cet excès fait mieux ressortir, par la vigueur du contraste, le genre plus immatériel du P. Monsabré.

L'amour! voilà le nom qu'il faut avoir le courage de prononcer, quand on veut exprimer l'essence de la société conjugale, son principe et sa loi la plus intime. Je sais bien que ce nom tombe sous les risées du scepticisme, qui ne connaît pas de plus grande chimère après Dieu que l'amour; et je sais bien surtout, ô douleur poignante! qu'il réveille involontairement dans la pensée le souvenir d'abus sans nombre et de profanations sans égales. Mais qu'importent les abus! qu'importent les hontes du pécheur! Grâce à Dieu, mon cœur est resté pur, ma raison est demeurée saine, et moi, prédicateur de l'Évangile, docteur de la raison et du cœur de l'homme, j'ai le droit, j'ai le devoir de nommer l'amour. Oui, l'amour! Et si les mœurs se perdent, si la famille est minée, si la société domestique s'ébranle et s'incline comme un édifice en ruines, c'est qu'on a oublié de mettre l'amour au fondement de la maison, l'amour de deux êtres qui s'aiment l'un pour l'autre dans l'honneur, dans le respect, dans la sainteté!...

J'ai cité ces deux passages à cause de l'analogie du tour et du mouvement oratoire dans la diversité des pensées. J'en pourrais citer de plus topiques, où le P. Monsabré s'abstrait davantage dans son idée, où le P. Hyacinthe se plaît dans un contact en quelque sorte plus charnel avec l'auditoire. Mais passons, il serait peut-être de mauvais goût d'insister.

Aussi bien comment pourrait-il en être autrement? Le don de l'appropriation suppose, je l'ai dit, le don de la spontanéité, lequel ne va pas sans la faculté de l'improvisation. Or le P. Monsabré écrit et récite. Il lui est donc impossible de modifier le plan de son discours ou la suite de ses idées, glisser sur les unes, appuyer sur les autres, suivant l'attitude, souvent si suggestive de l'auditoire. Il est l'esclave du mot. Il ne peut lâcher la bride à son imagination, donner libre carrière à sa pensée, et la laisser se mouvoir en dehors des formules où il l'a enfermée, sans courir le risque d'en perdre le fil conducteur. Le grand inconvénient de sa méthode, c'est qu'il y a toujours entre lui et ses auditeurs les in-folio de saint Thomas, quand il compose, et son papier, quand il parle, même dans les sujets où il est le plus lui-même. La préoccupation de traduire en bon français la doctrine du docteur angélique et de l'interpréter avec éloquence, jointe au travail solitaire

de la cellule, lui fait sans doute oublier le tempérament de l'auditoire qu'il aura devant lui. De là le caractère impersonnel, si je puis dire, de ses conférences. Elles n'ont pas de dates. Elles auraient pu être données à la cour de Louis XIV aussi bien qu'à Notre-Dame, au dix-neuvième siècle : il n'y aurait eu que les mots de Monseigneur et de Messieurs à remplacer par celui de Sire. D'autre part, la tyrannie de la mémoire l'empêche d'entrer en communication intime avec l'assemblée et de répondre aux pensées et aux sentiments que lui suggère sa parole. Il ne reçoit pas, comme on dit, la secousse électrique, ou s'il la reçoit, elle ne peut se manifester que par une chaleur plus intense, et par une action plus passionnée dans le débit. C'est beaucoup, mais l'effet est loin d'être aussi puissant que si sa pensée, avant de sortir de son âme, avait en quelque sorte passé déjà par l'âme de ceux qui l'écoutent.

Mais reçoit-il cette secousse électrique? Je me permets d'avoir un doute là-dessus. Je me demande même s'il voit son auditoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fait en chaire un prodigieux effort de mémoire, peu compatible avec la vue distincte de ce qui se passe autour de soi. Ce travail est si sensible, qu'on pourrait quasi tourner avec lui les pages de son manuscrit. On demanda un jour à Bourdaloue quel était, à son avis, son meilleur sermon : Celui que je sais le mieux, répondit-il. Je crois bien que le P. Monsabré ferait la même réponse à la même question. Le fait est qu'on redoute parfois des incertitudes, des trébuchements de mémoire. On a beau se dire qu'on a affaire à un orateur éprouvé, on craint cependant quelquefois qu'il ne reste court. Il y a longtemps que j'entends le P. Monsabré. J'ai toujours eu le regret de constater cette préoccupation pénible de la mémoire. Il la laisse paraître, même dans les conférences qu'il sait le mieux, par une sorte d'appesantissement de la prononciation. Il appuie sur la syllabe tonique, et ajoute un *e* muet aux mots qui n'en ont pas, pour se donner le temps d'attraper le mot qui suit. Ainsi il dit : le « Christ...e. » Ce défaut choque assurément, mais il n'est pas tellement saillant qu'il empoisonne le plaisir qu'on a d'entendre l'orateur. Il passe même inaperçu dans les conférences dont le sujet est plus polémique que dogmatique. Je citerai entre autres celle de l'année dernière sur « les ennemis du sacerdoce », celle de cette année sur « les profanations du mariage », où il a été d'une verve et d'un entrain merveilleux.

Du reste, ce défaut, quoique regrettable, est largement compensé par l'art prodigieux qu'il déploie dans la diction et l'action. Crier ses phrases et rester naturel est un tour de force d'une difficulté désespérante, on ne peut le nier. Or ce tour de force, le P. Monsabré l'exécute, et l'effort n'y paraît pas. Il lance parfois les mots et les

phrases comme des traits, pour leur donner plus de portée et d'incision. L'action surtout est étonnante. Je ne sais s'il est des orateurs, comme on le dit, qui vont demander des leçons aux acteurs en renom; mais je ne crois pas qu'il y ait un acteur plus consommé en son art que le P. Monsabré. Ses gestes sont amples, naturels, variés, peut-être un peu trop fréquents, saccadés et brefs parfois, parfois aussi vulgaires, ce qui jure avec l'ampleur solennelle du vaisseau, mais ne déplaît pas. Il me semble aussi qu'il abuse de l'agitation fébrile des mains, dans les endroits passionnés. Il n'en est pas moins vrai que la mimique oratoire n'a pas de secret pour lui, et qu'il se joue de ses difficultés avec une rare aisance.

Hâtons-nous de dire que son mérite vrai, solide, impérissable, n'est pas dans ces qualités extérieures de l'orateur qui disparaîtront avec lui; il est dans le fonds même de ses conférences, dans l'exposition de la doctrine. Il n'affiche pas de prétention à la nouveauté. Il se donne, avec une bonne grâce charmante, pour l'humble disciple et le porte-voix de l'Ange de l'école. Mais quelle intelligence de la doctrine du maître, et quelle lucide interprétation! Kant se désespérait de ne trouver personne qui le comprenne et le traduise. Saint Thomas, plus heureux, sinon aussi profondément obscur que le philosophe allemand, a trouvé un vulgarisateur digne de lui et de sa doctrine.

Ce n'est pas que tout soit irréprochable dans la forme dont l'a revêtue le P. Monsabré. Je ne répondrais pas que l'argumentation, généralement ferme, soit toujours absolument inattaquable, que son style soit toujours du meilleur goût. Les développements sont quelquefois traînants; ils accusent l'effort. Souvent aussi ils sont compassés, ils se meuvent tout d'une pièce. Ils me rappellent ces draperies des peintres de l'ancienne école, merveilleusement plissées, mais raides. Le Père éprouve également, de temps à autre, le besoin d'y mêler la poésie; mais cette poésie ne jaillit pas de source, elle est factice, elle sent la serre chaude. A part ces endroits relativement rares, où il se guinde au-dessus de son talent, il est simple, clair, sobre, noble, quand il le faut, et généralement correct. Il a même de l'esprit, et de l'esprit du meilleur aloi! Qu'on en juge. Dans la conférence sur le divorce, il répond aux adversaires du mariage, qui en exagèrent les misères pour s'en faire une arme, qu'il ne croit pas le mal ni si général ni si grand qu'ils le prétendent. « La plupart des mariages, dit-il, ressemblent à ces régions tempérées où le baromètre oscille entre la tempête et le beau fixe. Ces oscillations peuvent être désagréables, mais non pas jusqu'à nous donner l'envie de quitter nos heureux climats pour nous réfugier aux pôles, aux tropiques et à l'équateur. » C'est charmant.

Il n'est pas moins spirituel dans la conférence sur « le célibat et la virginité », contre les adversaires de la virginité, « un des plus beaux ornements de la société chrétienne ». — « Vouloir le supprimer, dit-il, au profit de ce qu'on appelle les vies fécondes, c'est, pardonnez-moi la comparaison, comme si l'on proposait de dévaster, autour d'un magnifique palais, les parterres, les pelouses et les bosquets pour les remplacer par un champ de pommes de terre qui peuvent fort bien pousser ailleurs. »

Ailleurs, il a la note mordante, témoin le passage de la conférence précitée contre les vieilles filles, « artisans passionnés du dénigrement... fleurs sans parfum, lampes sans huile... »

Enfin, il a parfois la note gracieuse. En voici un exemple dans ce passage de la même conférence que je ne puis me retenir de citer :

« La vie de Dieu est infiniment féconde. De lui procèdent tous les êtres, et, dans le mystère de son essence, il se donne l'ineffable joie de la famille sans multiplier sa nature. Ils sont trois : le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, et ces trois ne sont qu'un. Fécondité éternelle qui ne peut ni se passer ni se lasser de produire, fécondité immanente qui garde en elle-même ses fruits. Tout cela est vrai, mais, en même temps, la fécondité de Dieu est si pure qu'aucune fécondité créée ne peut la représenter. Je vous disais naguère, en chantant les merveilles des processions divines : La vie immaculée de Dieu prend en elle-même le pouvoir de se féconder ; rien ne lui vient en aide, rien ne la déflore ; elle conçoit sans mouvement, elle enfante sans labeur, elle aime sans trouble ; ses processions tranquilles consomment sa béatitude sans altérer son repos ; c'est, selon l'expression de saint Grégoire de Nazianze, la plus belle et la première des vierges : *Prima virgo est sancta Trinitas*. Qui pourrait reproduire ici-bas ce chaste mystère ?... Les plus charmantes fleurs de l'humanité comme les plus charmantes fleurs des champs ne peuvent porter des fruits sans perdre leur virginité. Une seule créature s'appelle en même temps la Mère admirable et la Vierge très pure. Mais Dieu n'a fait qu'une fois ce miracle. Dans le reste de l'humanité, il a comme dédoublé les copies de sa perfection. Aux uns, l'honneur de représenter sa fécondité ; aux autres, l'honneur de représenter son adorable pureté. Si ceux qui enfantent peuvent être fiers de dire : Dieu est père ; ceux qui renoncent aux noces terrestres pour garder inviolé le trésor de leur chasteté pourront être fiers aussi de dire : Dieu est vierge ; la première des vierges est la Trinité sainte : *Prima virgo est sancta Trinitas*. »

VI

Tel est le P. Monsabré avec ses qualités et ses défauts. Moins orateur que le P. Lacordaire, mais écrivain plus correct, sinon aussi inspiré, moins original, mais plus doctrinal, il n'exerce pas sur les foules l'ascendant irrésistible de son illustre devancier; mais son action gagnera en étendue ce qu'elle perd en intensité. L'œuvre de Lacordaire plaît encore par le charme des souvenirs et des triomphes qu'elle rappelle, et par je ne sais quel parfum de fraîcheur et de grâce qui s'en exhale, plus qu'elle n'instruit par la solidité des enseignements. On y retrouve un écho, mais un écho très affaibli de sa grande et magistrale parole, de cette voix qui a si profondément remué une génération entière, et cet écho ira toujours diminuant, à mesure que le siècle avancera dans son cours. L'œuvre du P. Monsabré, incomparablement moins éclatante, mais toute remplie de la substance des Écritures, des Pères et des Docteurs de l'Église, sera peut-être moins éphémère; elle se défendra longtemps, du moins, par la grandeur imposante de ses dimensions, par la sûreté de la doctrine, par la beauté sévère d'un style simple, correct, naturel, quoique emphatique par endroits, contre les morsures du temps. Elle fera partie de la bibliothèque des prédicateurs futurs; elle y occupera, non pas le premier rang, mais un rang encore honorable, à côté de nos grands sermonnaires. Elle y figurera surtout à titre de commentaire et d'interprète de la *Somme* de saint Thomas; inépuisable mine d'or et d'argent, dont il a habilement exploité, au profit du présent et de l'avenir, les plus précieux filons. Il serait téméraire de promettre l'immortalité à un monument, fait sans doute de pierres précieuses, mais que le génie n'a pas marqué de son empreinte. Toutefois, si le P. Monsabré va à une postérité lointaine, ce sera sous l'égide de saint Thomas, qu'il a fait parler en si bon français; il lui devra un fameux cierge. En attendant, puissent ses forces lui permettre d'achever son œuvre. Puisse-t-il surtout ne laisser sa succession, qui heureusement n'est pas encore ouverte, qu'à un homme capable d'en porter dignement le fardeau. L'avenir en tient-il un en réserve? Je l'espère, je le pressens même; saint Dominique l'abrite sous son manteau, saint Thomas l'a nourri longtemps du lait et du suc de la substance de sa doctrine. L'épi est plein d'espérances; laissons-le mûrir, pour qu'il donne de plus riches moissons.

Abbé MOSER.

LE TESTAMENT DE BERTHE[1]

XIV

L'on se ressent forcément du milieu où l'on est. A Paris, la vie est brûlée dans une combustion rapide, alimentée par les mille courants de la grande ville; le sentiment de sa propre existence s'atténue, disparaît presque, au contact de ces myriades d'intérêts, d'agitations, de bourdonnements qui se croisent, se heurtent, retentissent indéfiniment jusque dans les plus minces replis de l'espace et du temps. De tous ces cerveaux en fermentation, de toutes ces convoitises en éveil, de tous ces drames en action se dégage je ne sais quelle fumée capiteuse qui sature et grise l'atmosphère; l'air que l'on respire en est enfiévré, et accélère le battement des tempes au remous du mouvement extérieur. Je ne nie pas qu'il y ait à Paris comme ailleurs de grandes tristesses et de grandes amours; mais soyez bien assuré que leurs conditions de vitalité et de durée subissent l'influence d'un cantonnement où elles ne peuvent ni s'isoler ni s'abstraire d'une façon absolue. Les rues, les théâtres, les journaux, les événements du jour, sont autant de kaléidoscopes étincelants qui miroitent aux yeux, détournent l'attention, distraient la pensée et les entraînent dans un cercle instable et changeant. Lorsque l'Académie française en sera arrivée à définir le mot éternité, ce n'est certes pas le spectacle mobile de Paris qui lui fournira le moindre élément de sa définition.

A la campagne, au contraire, tout marche d'un pas égal et mesuré; l'existence ne s'y surmène pas dans l'effervescence d'un bouillonnement général; la nature y accomplit son œuvre régulière et quasi monotone sous la sérénité d'un ciel immuable et tranquille; Les effluves humains n'altèrent point la saine et pure respiration de la terre; la pensée suit sa direction sans subir de chocs; on y perçoit mieux les mouvements de son cœur, de même qu'on entend

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mars 1887.

plus distinctement la sonnerie des horloges. Le jour n'est pas pressé d'arriver à la nuit, et la nuit compte bien réellement douze heures; en un mot, c'est là que l'on vit en se laissant vivre.

Mme de Cabriac ne tarda pas à s'en apercevoir et à constater l'influence d'un changement de lieux. Jamais cadre plus magnifique que Saint-Luc ne fut mieux approprié par le grand ordonnateur pour bercer et endormir un chagrin, alimenter et développer un amour.

Dans un doux paysage de Bretagne, au revers incliné d'une colline, émergeaient à travers de hautes futaies, la tour massive et les ruines féodales de l'ancien manoir des seigneurs de Saint-Luc. Le voyageur épris de sites pittoresques et d'horizons sans limite ne manquait jamais de visiter ces débris grandioses. Murailles en pierres volcaniques, taillées à pointes de diamant, soutenues encore par le manteau protecteur des lierres et des lichens sauvages; vaste baie du portail, surmontée de mâchicoulis d'où les herses de fer releyaient le pont-levis; citernes où les échos se répercutaient à l'infini; oubliettes sur lesquelles une légende populaire évoquait le souvenir des victimes jetées en leur silence sépulcral; et les yeux, à travers le montant effrité des meurtrières, s'arrêtaient sur de riants coteaux, ou plongeaient à perte de vue dans les perspectives vaporeuses et fuyantes des plaines de la Rance.

Le château moderne, qui s'était élevé à l'ombre pour ainsi dire de l'ancien, n'avait eu aucune velléité de se conformer au style de cet imposant voisinage; c'était une construction carrée, largement et confortablement aménagée, avec une double terrasse à ses pieds, un jardin d'hiver à droite, une vérandah à l'entrée. — Le rez-de-chaussée, consacré aux réceptions, aux causeries, au plaisir de la lecture ou aux obligations du cigare et du billard. — Deux étages supérieurs, avec pièces communiquant entre elles à l'aide de vestiaires ou cabinets de toilette, et restant néanmoins indépendantes par une porte donnant sur le palier commun.

Le parc, avec ses ondulations imprévues de terrain, avait des profondeurs d'obscurité ou de soleil. Çà et là, des bouquets d'arbres, des massifs d'arbustes, des chênes aux frondaisons séculaires; contemporains d'époques évanouies, ils s'élevaient plus solides et plus intacts que les dalles effondrées du donjon. Deux rivières se rejoignaient à l'angle d'une prairie, dominée par le château, et mêlaient leur cours avec une fraternité souvent dommageable pour les berges encaissées sous des rideaux de trembles, de peupliers et de saules.

C'est là que Berthe arrivait le cœur empli d'un sentiment nouveau, n'échappant à la distance qui l'éloignait de son mari que pour franchir plus vite celle qui la rapprochait de Maurice.

Elle laissa sa mère s'occuper exclusivement de Geneviève, l'installer près de sa chambre. Elle reprit celle qu'elle avait choisie jadis, lorsqu'elle était jeune fille, au second étage. L'humidité des rivières n'y montait point, la vue s'étendait plus au loin.

L'on était en plein printemps, sur la lisière, toute de floraisons et de gazouillements d'oiseaux, qui sépare cette saison de l'été; saison enchanteresse où l'on hume à poumons ouverts la joie qui sort de toutes choses, où l'âme se dilate dans les senteurs et la chanson des tièdes journées.

Maurice, malgré sa réserve native et sous la transparence d'allusions directes, lui avait fait nettement comprendre qu'il l'aimait. Dans le long baiser qui avait tenu ses lèvres collées à ses doigts, une larme furtive avait filtré; l'apparition de Geneviève avait, seule, arrêté sur sa bouche un aveu plus complet, prêt à s'élancer, et dont l'expression contenue avait illuminé son regard lorsqu'elle lui avait dit adieu.

Oui, Maurice l'aimait et elle aimait Maurice; elle l'aimait, sans avoir encore approfondi cet amour, avec tout l'élan, toute la candeur d'une femme irréprochable, décidée à ne pas laisser dégénérer cet amour en remords. Elle en ferait, au contraire, l'adoucissement quotidien et indestructible d'inévitables tristesses. Le matin, elle sortait de bonne heure, une mante sur les épaules, avec la légèreté de quelqu'un qui a rejeté un fardeau, s'est échappé d'une geôle, a recouvré des ailes. Elle s'égarait, songeuse, dans les avenues du parc, repassant un à un tous les incidents de la maladie de Geneviève, revoyant le docteur dans toutes ses attitudes, dans tous ses mouvements, et cherchant à ressaisir jusqu'au timbre de sa voix, jusqu'à l'accent particulier des paroles échangées. Délivrée aujourd'hui des soucis qui l'obsédaient alors, elle trouvait ces attitudes, ces vibrations lointaines de leurs causeries encore plus imprégnées de douceur et de bonté.

Oh! cet amour qui avait pris racine entre les souffrances de sa fille, comme une fleur qui pousse entre les ronces et les épines, il s'épanouissait maintenant dans la quiétude et l'allègement de son cœur rasséréné! Elle le racontait à chaque brin de mousse, à chaque détour d'allées, et eût voulu lancer le nom de Maurice à tous les échos, pour en entendre la répercussion. Bien que frêle et non résistante à la fatigue, elle faisait des promenades de trois heures, d'un pas rapide, d'un seul trait, et rentrait au château un peu haletante, la figure rougie des lassitudes de la marche et des caresses obstinées de l'air.

Mme de Saint-Luc avait été frappée du changement opéré chez sa fille. Elle l'attribuait à l'action bienfaisante de la campagne, à

l'éloignement de Paris, à la suspension des hostilités avec M. de Cabriac; elle retrouvait elle-même un bonheur relatif dans la reprise de ses habitudes les plus chères. Le soir, assise sur la terrasse, contemplant Berthe qui tenait Geneviève renversée sur ses genoux, la baisait au front ou sur les boucles de ses cheveux dorés, elle unissait ses actions de grâces aux tintemements de l'*Angelus* envolé du clocher.

XV

Mme de Cabriac interrogeait cependant la marche et le dénouement ordinaire de ces passions, tels que les dépeignent les anatomistes du cœur humain et les écrivains autorisés. Elle avait lu peu de romans. Jeune fille, la marquise avait surveillé ses lectures avec une prudence et un rigorisme inconnus des plus sévères censures. Jeune femme, elle avait feuilleté, d'un doigt distrait, des pages qui parlaient de sensations inconnues, et qu'elle n'était pas curieuse de connaître. Elle s'en était tenue à un ou deux auteurs de bon ton et de bonne compagnie; ceux qui ne mettent en œuvre que des sentiments exquis dans une langue raffinée, et planent en un éther de rêves platoniques et d'aventures *selected*, sans déporter leurs héros hors du monde où l'on sent bon. *La morte*, par exemple, l'avait enchantée.

La brutalité des titres qui l'effrayaient jadis ne l'affriandait pas davantage; mais, sous l'audace de leurs promesses, elle flairait une tentation, et envisageait la perspective des révélations mystérieuses. Les réclames des grands journaux, les critiques des revues, à l'occasion des publications recommandées, mettaient en vedette, depuis quelque temps, le mot amour... *les Martyrs de l'amour*, *Dettes d'amour*, *Crime d'amour*, *Page d'amour*.

Ce dernier livre était d'un maître sur les ouvrages réalistes desquels elle avait entendu raconter des abominations... Impossible de le lire, assurait-on, sans prendre la précaution préalable de quelques pastilles du sérail autour de chaque volume. Autant qu'elle se rappelait le compte rendu, il s'agissait de l'amour d'une jeune mère pour un médecin qui avait soigné son enfant. C'était précisément son cas; elle ne serait pas fâchée de lire le roman, de s'identifier à une passion correspondante à la sienne, et de trouver fixés dans un récit analytique l'image flottante de ses impressions personnelles. Quelles que fussent ses préventions et ses répugnances vis-à-vis d'un chef d'école chargé de réprobations, elle se fit adresser secrètement l'ouvrage, et dévora ses premières pages.

Ce n'était pas ce qu'elle attendait. La maladie de Jeanne, les

affolements de Thérèse cherchant un médecin à travers les rues, étaient dépeintes d'une touche magistrale. Ce chapitre du début, elle l'avait vécu mot par mot, détail par détail; elle avait eu pareil mouvement; elle avait prononcé semblable phrase. Mais ses délicatesses de femme étaient blessées à l'irruption immédiate d'une convoitise charnelle provoquée chez le médecin Henri Deberle, par les frissons de la nuque et la blancheur de la poitrine de Mme Grandjean. A mesure qu'elle avançait dans la lecture, c'était une déception plus vive encore. Ces photographies à la plume, d'une ressemblance frappante, mais d'une crudité cynique, ne l'intéressaient pas... Le talent de l'auteur ne l'arrêtait sur aucun point fouillé de ses multiples tableaux. Elle cherchait, elle cherchait toujours une analogie quelconque entre Maurice et M. Deberle, entre Thérèse et elle, se heurtant invariablement, impitoyablement, à des violences de désirs, à des sensualités d'appétits, et aux scènes vulgaires où ils s'assouvissaient. Elle ne découvrait rien de ce qui ennoblit et relève; rien de ce qu'elle enviait, rien de ce qu'elle espérait. Si ces dénouements sont inévitables, si l'homme finit toujours par céder aux instincts de la brute, tant pis pour le train invariable de ce monde. Elle était sûre que Maurice, aussi bien qu'elle, formerait une exception à la règle.

Quand je prétends qu'aucun passage n'avait forcé l'attention de Berthe, je me trompe. La jalousie de Jeanne vis-à-vis de l'amant de sa mère, jalousie qui succédait à un premier entraînement, lui avait donné à réfléchir. Elle ne fournirait jamais à Geneviève le prétexte d'une telle jalousie. L'agonie de la jeune adolescente s'éteignant dans les langueurs et les tortures d'une maladie de poitrine l'avait aussi cruellement impressionnée.

Le volume terminé, elle en parcourut d'autres. Nulle part, ce mot d'amour ne revêtit le sens qu'elle lui attachait; aucune fiction n'avait soupçonné et rendu le type de Maurice. Elle serait donc aimée comme aucune femme ne l'avait été; elle aimerait, elle aimait, comme aucune femme n'avait jamais aimé.

Elle aimerait avec tout l'abandon d'une honnêteté qui se confie à une autre honnêteté. Chaque fois qu'un attachement tombe d'une certaine chute, il marque lui-même sa fin; il trouve un terme dans l'accomplissement de ses désirs. Ne valait-il pas mieux, dès lors, assurer la durée de son bonheur en le plaçant dans les régions idéales où il peut vivre, plutôt que l'abaisser dans les réalités où il meurt? Et la jeune femme se traçait un plan de conduite où rien ne sombrerait de sa chasteté, où rien ne périrait de son amour.

XVI

Quand, comment, où reverrait-elle Maurice? Elle aurait tant de choses à lui dire!... car, enfin, aucun aveu n'était encore tombé de ses lèvres. Elle ne lui avait rien fait connaître de ce qu'elle attendait de lui, de ce qu'elle serait en échange... Son cœur débordait; il fallait bien verser dans celui de Maurice une part de sa plénitude.

— Tu n'as pas encore écrit à M. Arlon, Berthe? Tu ne lui a pas donné des nouvelles de notre voyage, de notre installation, de la santé de Geneviève?

— Pas encore, ma mère.

— Ecris donc sans tarder; le cher docteur, j'en suis convaincue, pense souvent à nous. Il doit avoir hâte de connaître où en est sa petite protégée. Dis-lui mille choses aimables de ma part; que la distance et l'éloignement n'effaceront jamais son souvenir. Geneviève ressuscite à vue d'œil. Jamais, avant sa maladie, elle n'avait eu si bonne mine. Tu sais que j'ai reçu une lettre de son père?

— Ah!... que dit-il?...

— Il va bien; il m'assure qu'au premier moment la maison lui a paru vide; mais, comme il est, à ce qu'il prétend, l'homme des sacrifices, il m'engage à vous garder ici toutes les deux, ce à quoi je n'aurai garde de manquer.

— Il ne parle pas de venir nous voir à une époque quelconque?

— Nullement. M'est avis, à cet égard, que ce serait un tort de ne pas lui laisser parfaite liberté.

Berthe brûlait du désir d'écrire cette lettre à Maurice. Mais jamais elle ne s'exprimerait à son gré... jamais sa plume ne saurait traduire son cœur. On soutient que l'écriture et le style ont un accent, que le papier emporte et conserve la chaleur des pensées qu'on lui confie... Elle serait impuissante, tout au moins inhabile à révéler cette pensée dans son ardeur et son enivrement.

Elle prit un moyen terme; appela sa fillette, la plaça devant son pupitre, et assembla les accessoires nécessaires à la confection d'une lettre.

— Veux-tu envoyer deux ou trois lignes à notre ami, Geneviève?

— Oh! je ne demande pas mieux, maman. Oh! quel bonheur! il me répondra, n'est-ce pas?... avec mon adresse?... qu'est-ce qu'il faut mettre?

— Ce que tu penses...

— Eh bien, maman, d'abord que je me porte très bien, puis, que j'ai bien envie de le revoir.

— Soit.

Elle dirigea les doigts de sa fille, il en sortit les lignes suivantes :

« Mon bon ami monsieur Maurice,

« Je me porte très bien, le parc est très beau; je m'amuse beaucoup. Vous devriez bien venir nous voir; maman serait très contente; grand-mère m'a chargée de vous dire bien des choses. Je vous embrasse bien.

« Votre petite amie,

« GENEVIÈVE. »

Geneviève tint également à tracer la suscription. Elle fit un superbe paraphe au mot : Paris; et n'oublia pas d'ajouter au-dessous le nom du département : Seine.

Maurice Arlon attendait, en effet, une lettre de Berthe avec une fiévreuse impatience, surexcitée, depuis le départ, par le silence de chaque courrier. Ne s'était-il donc pas fait comprendre? Mme de Cabriac se serait-elle méprise sur le caractère de leur dernière entrevue? Il aurait dû brusquer la situation avant le retour de Geneviève, profiter de ce que Berthe était seule pour lui exprimer son amour en termes précis et brûlants... il n'était qu'un hésitant, un timide, impropre à tirer parti des situations, et qui serait obligé de refouler parmi les secrets de sa profession la passion dont il n'était plus maître.

La lettre de Geneviève arriva fort à propos pour mettre un terme à ses anxiétés, et faciliter un rapprochement avec Saint-Luc; il répondit :

« Ma chère petite amie,

« J'ai été bien heureux d'apprendre que vous alliez tout à fait bien. Je ne demande pas mieux que de connaître votre beau parc. Dès que votre grand-mère et votre maman m'inviteront, j'irai vous embrasser comme je vous aime, c'est-à-dire bien fort.

« Votre grand ami,

« Maurice ARLON. »

Il mit cette réponse sous enveloppe avec une lettre à l'adresse de Mme de Cabriac.

Berthe n'eut à épier qu'un seul matin l'arrivée du facteur : le surlendemain elle décachetait le pli qui lui était destiné.

XVII

Cette lettre qu'elle attendait comme la fixation de son sort, elle l'avait enfin! et telle qu'elle l'avait souhaitée, telle qu'un galant

homme doit la penser et l'écrire; simple, affectueuse, touchante; sans phrases à effet, sans mots retentissants. Elle se renferma dans sa chambre; la relut à plusieurs reprises, l'embrassa chaque fois, commettant des enfantillages en désaccord avec son âge, et sa gravité habituelle; copier la lettre pour mieux l'apprendre; grignoter un petit coin du papier, celui ou étaient ces mots : « Tout à vous : » ce qu'eût fait une jeune fille... Elle était pardonnable, elle avait été si peu femme.

Elle serra précieusement ce premier pli dans un coffret dont elle portait la clef d'or à sa chaîne de montre, entreprit la promenade accoutumée, se répétant à elle-même les passages qui lui étaient allés plus profondément au cœur.

« Croyez bien que ce n'est pas à la légère, en vue d'une intrigue amoureuse, que je veux ainsi pénétrer dans votre vie, y tenir place à part, concentrer sur vous une affection dont j'implore la réciprocité; un roman de quelques mois ne répondrait ni à mon besoin de vous aimer, ni à l'amour que vous méritez. C'est en vous voyant si digne dans le malheur que mon cœur a été entraîné tout entier. Disposez de moi, de ma personne, de mon temps; je vous suis acquis. Nul ne vous a aimé, nul ne vous aimera comme je vous aime, et cela pour *longtemps*, mot qui, en amour, comporte plus de durée que *toujours*. »

« J'espère que vous ne vous éterniserez pas à Saint-Luc... si vous saviez quelle hâte j'ai de vous revoir! Vous m'avez promis la photographie de Geneviève; est-ce que vous n'y joindrez pas la vôtre? J'ai un portefeuille fermé, à deux places vides. Dès que ces deux places seront prises, je ne me séparerai plus du portefeuille; je le porterai sur moi, dans la poche gauche du vêtement. Les deux portraits correspondront ainsi aux deux images que je garde dans le cœur »...

Berthe était à l'aise pour entamer une correspondance, elle avait hésité à prendre l'initiative, elle n'hésitait point à répondre; les idées se pressaient à flots dans son esprit. Elle rentra, sa réponse toute réfléchie, toute coordonnée, prête à jaillir sous la plume.

Nous en détachons quelques fragments :

« Je ne sais comment vous répondre, mon cher ami. Je m'imaginais ne vous avoir rien laissé surprendre de mon secret, alors que j'avais deviné le vôtre.

« Votre lettre m'apporte un tel bonheur, que j'en suis comme étourdie. Comment en serait-il autrement? elle s'identifie si bien avec ce que j'éprouve, à ce qui me domine depuis mon retour à Saint-Luc! Merci, merci de m'aimer ainsi, de me le dire, de m'affirmer la durée de cet amour. C'est bon, c'est généreux à vous.

Prendre en commisération une pauvre femme, parce qu'elle souffre, la relever de cette souffrance, la soutenir, la consoler, la rendre soudain aux illusions perdues, aux joies éteintes, aux espérances mortes, il n'y avait que vous au monde pour accomplir ce miracle...

« Je l'accepte avec l'élan d'une confiance illimitée et reconnaissante ce bras loyal sur lequel je m'appuierai désormais. Que ne puis-je le prendre au grand jour? — Hélas! ce sera l'éternel regret de ma vie! — Je compte du moins sur lui pour marcher sur mes rudes chemins, qui s'aplanissent déjà, puisque vous êtes à mes côtés.

« Jamais je n'ai été aussi heureuse, aussi vaillante, aussi courageuse! Même le jour de mon mariage (quel souvenir! je vois d'ici la chapelle où j'entrais sous ma couronne blanche!) j'étais bien émue, bien troublée, bien anxieuse; je n'éprouvais pas la félicité suprême qui m'inonde en ce moment... me sentir pleinement aimée.

« Une seule crainte m'effraie et me tourmente. Comment vous prouver combien je vous aime aussi? Vous pouvez tout pour moi; je ne puis rien pour vous.

« Il y a de singuliers problèmes ici-bas... Jusqu'ici le malheur m'avait poursuivie, ma conscience ne me reprochait rien; j'avais suivi, sans dévier, la ligne droite; et j'accusais la Providence. Voici qu'en dehors des liens du mariage, je m'abandonne à un attachement qui n'aura rien de coupable, mais me sépare irrémédiablement de M. de Cabriac; je donnerais quittance à la destinée.

« Ma fille! ma mère! vous!... ma fille! ma mère! avec leurs droits imprescriptibles! vous!... recevant après elle ce que j'aurai de foi, de croyance et de tendresse. »

. . . .

Ces deux lettres inaugurèrent entre Berthe et Maurice une correspondance qui ne devait plus cesser. A distance l'amour s'alimente de ses propres flammes, et n'en dépense aucune. Ils mirent, l'un et l'autre, dans les plis qu'ils échangèrent, ce qu'ils avaient de sincérité et d'élévation.

Berthe racontait par le menu les détails d'une existence retrempée à des sources nouvelles... Pour en savourer davantage la perspective elle ne précipitait point la venue de Maurice; elle se serait reproché de le soustraire si vite aux obligations de son ministère.

Maurice prélevait presque chaque matin sur ses obligations le temps nécessaire pour répondre à de délicieux épanchements. Des semaines s'écoulèrent dans la communication intime de ces deux âmes faites pour se fondre l'une dans l'autre.

— Si Berthe avait précieusement serré la lettre de Maurice, Geneviève promenait triomphalement par la maison celle qu'elle en

avait reçue. M. Arlon faisait allusion à un voyage possible... Mme de Saint-Luc demanda à sa fille si elle devait l'engager à venir bientôt.

— Rien ne presse, ma mère. Nous embarrasserions peut-être beaucoup le docteur, en le mettant entre le désir de nous être agréable et les difficultés d'un déplacement. Je crois qu'au mois de septembre, les médecins s'accordent volontiers des vacances. Nous verrons à cette époque.

XVIII

Nous sommes chez Clara. — Décor connu. Un mobilier d'ordre essentiellement composite; des bibelots et des fanfreluches sur les meubles et les guéridons. Une porte à droite, ouvrant sur la salle à manger, par laquelle on peut entrer. Une porte à gauche, ouvrant sur un boudoir, par lequel on peut sortir. Clara est nonchalamment étendue sur une chaise longue d'étoffe japonaise, croquant des dattes et faisant tourner entre ses doigts des bagues de brillants.

Il y avait déjà quelque temps que Mlle Clara témoignait à Cabriac une certaine froideur. Cette froideur s'était accentuée à la suite d'une perte énorme au baccarat, qui avait sensiblement modifié les libéralités dont elle avait été l'objet. Coïncidence touchante! les échanges de passion avaient été exactement réglés sur la valeur des cadeaux, et il y avait eu corrélation immédiate dans la descente barométrique de la fortune chez l'un, de l'amabilité chez l'autre. Actuellement la baisse était désastreuse, l'étiage touchait au zéro. Ce n'était pas sans quelque mélancolie que le comte l'avait constaté, sans l'expliquer toutefois au détriment de sa personnalité.

— Vous êtes bien changée envers moi, Clara; je ne vous reconnais plus.

— Je suis encore à l'âge où l'on ne change qu'à son avantage.

— Pourquoi cette retenue glaciale?

— Donnant, donnant, mon cher.

— Mais je vous donne tout ce que je puis; j'ai eu une déveine ce mois-ci!... la guigne me poursuit.

— Alors, ne l'introduisez pas chez moi, je vous prie.

— Je vous croyais plus attachée...

Clara partit d'un éclat de rire. Attachée?... Oh! pour nous attacher, mon cher, besoin est de très forts anneaux, où l'on n'a pas regretté le métal, et où des pierreries sont serties en chaton.

— Vous choisissez le moment où vous me savez abandonné. Voici plus de deux mois que je suis sans famille. Ce n'est pas gentil de votre part...

— Avec ça qu'elle vous retenait autrefois la famille! parlons-en! Vous auriez bien mieux fait de ne pas l'abandonner d'abord, votre famille; une femme charmante, dit-on... Eh bien! rejoignez-la, votre famille... Je ne m'y oppose point; une épouse légitime, ça se retrouve toujours.

— Mais enfin, Clara...

— Vous m'agacez, mon cher; vous autres, vous vous imaginez que ça dure éternellement, même en période de disette... Vous nous prenez quand ça vous fait plaisir; c'est bien le moins que nous nous reprenions quand ça nous plaît.

La porte à droite s'ouvrit. Un monsieur fut annoncé : M. de Fontelle.

Clara le présenta au comte.

— M. de Fontelle, mon ami...

S'adressant ensuite au nouvel arrivé :

— M. de Cabriac, un de mes anciens amis.

La conversation s'engageait difficilement. Clara se tourna du côté de Lionel.

— Vous savez, mon cher, vous ne nous gênez point. Mais, si vous avez affaire quelque part, je ne vous retiens pas.

C'était un congé en forme. Le comte sortit par la porte de gauche.

XIX

Au cercle.

— Avez-vous vu Cabriac?

— Pas aujourd'hui.

— Il doit encore à du Rinial sur sa grosse perte de l'autre jour.

— Je le crois vanné jusqu'aux moëlles. Vous savez qu'il a essayé de tricher à la fin de cette fameuse partie?

— Parfaitement.

— Il est séparé de biens avec Mme de Cabriac?

— Oui.

— Alors, il n'a plus le sou?

— Clara lui a pris le dernier, croyant que c'était un louis.

— C'est un monsieur à ne plus recevoir, puisqu'il triche au jeu et ne paye pas des dettes d'honneur...

— Ma foi! c'est mon avis.

La désertion se fit ainsi autour du comte. Les poignées de main se raréfièrent. Un soir, le secrétaire du comité s'approcha de lui :

— Vous savez, monsieur de Cabriac, je vous engage à ne plus revenir au cercle de quelque temps; il vous y arriverait des aventures désagréables. Mme de Cabriac est à la campagne, n'hésitez

point à y aller aussi. Plus tard, quand les choses se seront arrangées, quand vous aurez payé ce que vous devez, vous vous représenterez, s'il y a lieu, et l'on avisera.

C'était donc à cela qu'avaient abouti les désordres de Lionel. Congédié par une fille, renié par ses amis, renvoyé à sa famille comme au seul refuge qui ne se ferme pas...

XX

Malgré les privilèges de sa constitution, le comte sentit le coup. Il était descendu dans le gouffre par chutes successives. Tombé au fond, il se réveilla... mais il se réveilla non pas avec le désir de remonter la pente sur laquelle il avait si rapidement glissé, non pas avec le remords qui mène au repentir, et du repentir à la réparation. Ces abaissements graduels avaient brisé en lui le ressort qui parfois fait rebondir au bien; le sens moral avait été peu à peu rongé sous la lèpre du vice... Il se réveilla comme devant des barrières infranchissables, clôturant la voie des rédemptions, et ne laissant d'issue que sur les chemins perdus de la honte. Pareil à ces hommes ivres qui ont trébuché sur le trottoir, se relèvent maculés de boue, et rentrent au cabaret pour verser encore un verre d'alcool sur l'ivresse qui les a jetés par terre.

La question d'argent surtout se dressait devant lui avec d'impérieuses exigences; matériellement, il fallait vivre. Sa femme sur laquelle rejailliraient les éclaboussures des derniers scandales consentirait-elle à le recevoir, et à l'aider de ses ressources? Il ne désespérait pas d'un rapprochement.

Afin de s'édifier sur les droits que le Code civil (dans ses miséricordieuses protections accordées surtout aux hommes) réservait aux viveurs ruinés et mariés, il se rendit chez l'agent d'affaires qui l'avait représenté lors de la séparation de biens. Sans ambages, sans réticences, avec le cynisme de celui qui ne reculera devant aucun expédient, il mit à nu sa situation.

— Vous savez, monsieur, dans quelles conditions je me suis marié. Je suis toujours devant la loi l'époux de Mme de Cabriac, elle a seulement obtenu sa séparation de biens. Je n'ai pas un centime vaillant, je suis criblé de dettes, ma femme est riche, sa mère l'est encore plus. Par quel moyen puis-je forcer ces dames à me reconstituer une petite fortune?

— Vous ne pouvez forcer ces dames à vous reconstituer une fortune. Vous ne pouvez intenter judiciairement contre Mme de Cabriac qu'une action, celle, qu'en termes de palais nous appelons

demande en pension alimentaire. A votre âge, avec votre nom, le rang que vous occupez dans la société, il y a, dans cette demande, quelque chose d'humiliant et qui sied mal à la dignité d'un gentilhomme.

— Cela m'est bien égal, ma dignité, ma gentilhommerie. Ce sont de grands mots, mais vides, et qui ne rapportent rien; *item* il faut manger. J'ai besoin d'argent, je m'en procurerai, n'importe par quel moyen.

— Vous réfléchirez, monsieur; en tout cas, je vous le répète, il n'y a qu'un moyen légal : appeler Mme de Cabriac devant la justice, y apporter la divulgation forcée de vos dissipations, obtenir contre votre femme une condamnation qui se prélèvera sur ses revenus, et les économies qu'elle destinerait à la dot de votre fille.

— N'ai-je aucune action vis-à-vis de Mme de Saint-Luc?

— Aucune..., il y aurait trop de belles-mères exposées... Seulement vous pourriez peut-être traiter amiablement avec elle cette question si grosse de révélations peu avouables, et de conséquences peu honorables. Je vous y engage, dans votre propre intérêt.

— J'ai eu quelques torts envers Mme de Cabriac... Le tribunal en tiendra-t-il compte dans l'attribution de ma pension alimentaire?

— Il se règle ordinairement sur les ressources de celui qui est tenu de la servir, mais il apprécie en même temps la conduite de celui qui la réclame.

— Très bien, monsieur. Maintenant, au point de vue d'une séparation de corps, Mme de Cabriac serait-elle toujours en mesure de la poursuivre?

— En tout état de cause.

— Que signifie en tout état de cause?

— Tant que les griefs que peut invoquer votre femme subsisteront, c'est-à-dire, tant qu'il n'y aura pas eu entre vous une réconciliation certaine, évidente, effaçant ces griefs anciens, impliquant le pardon des fautes commises : la reprise de la vie conjugale, en un mot.

— Alors, si je retournais à Saint-Luc, que je me réconcilie publiquement avec Mme de Cabriac (nous n'avons, du reste, jamais été complètement brouillés), que cette vie conjugale à laquelle vous faites allusion soit reprise, une séparation de corps ne saurait se baser que sur de nouveaux motifs? les anciens disparaîtraient. Si, pour une raison ou une autre, je n'obtenais pas la remise amiable d'une certaine somme, ce rapprochement me servirait toujours relativement à la pension alimentaire?

— C'est mon avis.

— Et ma fille, monsieur?

— Votre fille vous appartient tant qu'il n'y a pas eu indignité reconnue. L'autorité paternelle est imprescriptible.

— J'aurais le droit de l'enlever à ces dames?

— Oh! vous ne le feriez pas, monsieur de Cabriac; ce serait odieux et cruel. Le Code civil a promulgué des droits, c'est vrai; mais, à côté de ses prescriptions, je dirai même au-dessus, il y en a d'autres qui les avaient précédées, ce sont celles que tout honnête homme porte gravées dans la conscience.

— Je vous remercie, monsieur, me voici édifié de tous points. Je ne paye pas aujourd'hui le prix de votre consultation, mais vous ne perdrez rien pour attendre, car elle me fournira le moyen de m'acquitter.

— Je refuserais, monsieur.

Le comte était en effet édifié de tous points, sauf sur un, qu'il n'avait pas prévu... Ainsi, ce dénuement dont il était l'auteur, il n'aurait pas le courage de le combattre par un effort quelconque, par une tentative de travail, par une demande d'emploi, ces réhabilitations possibles de toutes les déchéances! A la suite d'une conversation avec un homme d'affaires, dont l'honnêteté s'était révoltée devant quelques-unes de ses questions, il acceptait la perspective de vivre aux dépens de Mme de Cabriac, de sa fille, même d'une femme qui ne lui devait rien, sa belle-mère. Il ajouterait la duplicité, l'hypocrisie et le mensonge à ses tentatives de spoliation. Il ne feindrait un retour affectueux près de sa femme que pour spéculer sur ce retour et plus largement exploiter sa bourse. Je n'assurerais même pas qu'avec cet argent donné par ceux à qui les lois naturelles lui auraient imposé d'en fournir, il ne se proposât d'entretenir quelque nouvelle relation de bas étage, et de recourir aux hasards des tripots borgnes.

Voici ce que des entraînements criminels avaient fait du comte de Cabriac; d'un gentilhomme qui, d'abord, n'avait point paru plus mauvais qu'un autre, classé ensuite parmi les inconscients, tombé aujourd'hui dans les enserrements de la dégradation.

Était-ce un phénomène anormal que cet avilissement successif? Non, il en est des maladies morales comme des autres. On en porte le germe en soi; la période d'incubation s'achève, la crise éclate dans son intensité. Lorsque, dès le début, on n'applique pas le remède approprié, lorsqu'on ne lutte pas contre le microbe des pestes ou des passions, il vous terrasse dans la tombe ou dans le déshonneur, ce cercueil des vivants.

XXI

Les semaines s'étaient écoulées à Saint-Luc dans le calme des champs et pour Mme de Cabriac dans toute la saveur de ses relations épistolaires avec Maurice. Cependant, elle était parfois reprise de l'agitation qui s'était produite vers la fin de son séjour à Paris. Elle rentrait plus essoufflée de ses courses quotidiennes, elle avait des pâleurs subites et des sueurs abondantes. Elle ne s'arrêtait point à ses malaises et ne prenait aucune précaution; la marquise s'en préoccupait. Elle fit part de ses craintes au docteur : « Je ne suis pas contente de la santé de Mme de Cabriac, lui écrivit-elle; elle ne se plaint pas; je ne la crois pas sérieusement atteinte; pourtant je serais contente d'avoir votre avis, qu'elle ne vous demanderait certainement pas. S'il vous était possible de venir à Saint-Luc, mon cher docteur, vous nous feriez, à toutes, le plus grand plaisir. Je vous demande pardon de vous arracher ainsi à vos travaux, mais, en nous apportant vos conseils, vous nous rendrez un nouveau et signalé service. »

Maurice annonça sa visite pour le surlendemain; la nouvelle éclata sur plusieurs points à la fois. Ce fut une révolution dans le château.

« M. Maurice Arlon arrive! notre ami le docteur arrive! » L'on n'entendait que cette exclamation de tous les côtés, et chacun d'aller, de venir, de se préparer à fêter dignement la présence d'un hôte si impatiemment et si unanimement désiré.

Geneviève courut dans son jardin à elle, et coupa toutes ses fleurs pour composer un beau bouquet. Jeannette se mit à ses fourneaux avec une espèce de rage inspirée. Elle retroussa ses manches plus haut que de coutume, secouait les casseroles, attisait le charbon incandescent et rudoya son mari toute la journée; il n'apportait pas le beurre assez vite; il avait renversé une jatte de crème sur la table; du reste, il n'avait fait que ça depuis qu'il était au monde; il était né maladroit... ce qu'elle cassa d'œufs, ce qu'elle confectionna de pâtisseries feuilletées ou autres, est inénarrable. Elle comptait principalement sur le succès d'une certaine frangipane qu'elle excellait à fabriquer, une frangipane honnête, du bon vieux temps, comme il ne s'en mangeait que dans les maisons vertueuses, qui ont le respect des traditions et savent vivre. Ce n'étaient pas les pâtissiers d'aujourd'hui, avec les emberlificotements et les extravagances de leurs pièces montées, qui sauraient donner à une brave simple galette cette mine appétissante, plate et dorée.

La chambre que l'on prépara au second étage prit aussi, tout de suite, un air de bienvenue et de bonne grâce. Ce que les attentions d'une femme peuvent imaginer fut réuni; les linges les plus fins, les

taies les mieux brodées, l'encrier, le buvard, le plateau garni, les fleurs dans les vases, le portrait de Geneviève sur la cheminée, rien ne manquait. Tout trahissait la délicate prévoyance de Mme de Cabriac. Le grand-père Dorlain avait laissé une bibliothèque où l'on trouvait un peu de tout : le *Magasin des familles* à côté de livres latins, le théâtre de Scribe près de la *Flore terrestre*. Berthe chercha, sous la poussière des rayons, quelques traités anciens de médecine, des ouvrages de botanique et d'histoire naturelle, propres à intéresser M. Arlon, et elle lui composa, dans le sens de ses études favorites, une bibliothèque en réduction.

En voyant emporter des livres pour les lectures du docteur, la marquise eut aussi son inspiration. Elle choisit un superbe exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ* et le déposa sur la commode. M. Arlon regarderait, au moins, la belle gravure du frontispice et, qui sait? il lirait peut-être quelques versets... et, qui sait? il serait, peut-être, inopinément touché par la grâce. Il y avait eu des conversions bien plus difficiles opérées par ce livre bienfaisant; pourquoi serait-il plus réfractaire qu'un autre?

Saint-Luc était à dix minutes de la station. François revêtit la livrée des grandes circonstances et partit trois quarts d'heure d'avance, afin de ne pas manquer le passage du train. Au retour, il fouailla ses chevaux de telle sorte, qu'ils n'y comprenaient rien. Il ne lui était arrivé qu'une seule fois de fouailler ainsi, le jour où il avait eu l'honneur de conduire Monseigneur, lors de la bénédiction de la chapelle.

A l'heure où l'on attendait le voyageur, Mme de Cabriac prit sa fille par la main et se rendit à la grille du parc. Dès que Maurice les aperçut, il s'élança vivement hors de la portière, et la voiture fila, emportant ses bagages. Il prit Geneviève par la taille, la souleva à la hauteur de son clair regard, et ses lèvres retentirent trois fois sur les joues fraîches de l'enfant; puis Mme de Cabriac, sans affectation ni fausse pruderie, se jeta dans ses bras et l'embrassa comme elle eût embrassé son frère, après de longues absences... assurément, elle dut mettre dans ce baiser une tendresse féminine qu'il n'aurait pas eu, restant purement fraternel... Celui qui sonde les reins et les cœurs connut seul tout ce qui s'échangea dans cette étreinte de quelques secondes.

Ils suivirent ensemble l'avenue du château, côte à côte, les bras enlacés, serrés l'un contre l'autre... Ils ne parlaient pas, ils ne trouvaient rien à se dire...

Geneviève avait pris la main droite de son ami. A elle seule, elle défraya la conversation. Dans un monologue animé, se retournant sans cesse vers Maurice, elle lui raconta toutes ses aventures, les

événements importants qui avaient signalé ses journées : la chèvre qui avait cassé sa corde, s'était sauvée très loin, très loin, et qu'on avait eu toutes les peines du monde à ramener; sa poupée qui avait perdu un œil et une jambe, les gentillesses de sa poule apprivoisée, etc., etc.

L'on était parvenu à la terrasse. Mme de Saint-Luc tendit les deux mains : « En entrant ici, docteur, considérez-vous comme étant de la famille, agissez de même avec nous. »

Le docteur prit possession de sa chambre, s'extasia sur l'étendue de la vue et descendit presque aussitôt, impatient de se trouver en tête à tête avec Berthe. Celle-ci lui proposa de faire le tour du parc.

— Est-ce que vous êtes souffrante, ma chère Berthe? dit-il dès qu'on se fut éloigné du château.

— Du tout, mon ami; je toussotte quelquefois, mais légèrement, ma pauvre mère s'inquiète et n'a pas raison. La maladie de Geneviève m'a laissé quelque lassitude; ce ne sera rien; le repos, la campagne, votre présence surtout m'auront vite rétablie... Parlons de vous.

— Parlons de nous, Berthe; car quel sujet traiter plus doux à mes oreilles et plus cher à mon cœur! Comme vos lettres ont été bonnes et attachantes! Vous m'y avez montré votre âme tout entière! Vous avez fait passer dans ces pages un souffle si profond et si vrai! Vous m'avez rendu bien heureux, je vous jure. Avant de vous connaître, je ne me figurais pas qu'un tel charme pût tenir dans l'échange de deux pensées et de deux affections.

— Ne me parlez pas ainsi, mon cher Maurice; qu'est-ce donc que j'aurais à vous dire! Mais c'est moi qui vous suis reconnaissante, c'est moi qui suis heureuse! Comment? vous avez daigné me distinguer, moi qui suis si peu faite pour attirer, vous qui êtes apprécié, recherché, choyé partout... vous êtes venu à moi dans mon isolement, dans mes désespoirs; vous avez donné le rayonnement et la joie à cet isolement, vous m'avez appris qu'on ne doit pas désespérer; vous m'avez ramenée à la vie aussi bien que vous y avez ramené mon enfant; vous m'avez promis de rester le protecteur, le soutien, l'ami d'une femme délaissée, brisée, et c'est vous qui me remercieriez? N'intervertissons pas les rôles, mon bon, mon cher Maurice. Vous êtes trop généreux, trop noble pour me faire sentir la dette contractée envers vous; je suis assez loyale pour ne jamais la méconnaître. Je l'atteste, en face du ciel qui me voit, en face de Dieu qui m'entend, cette dette je serai sans doute dans l'impossibilité de l'acquitter envers vous, mais vous, vous êtes quitte envers moi. Vous ne vous imaginez pas, Maurice, le bien que vous m'avez fait. Demandez à ces arbres, demandez à ces gazons, demandez à

cette nature qui nous entoure ce que je leur ai dit, ce que je leur ai adressé d'épanchements qui se dérobaient sous ma plume... s'ils pouvaient répondre, ils vous convaincraient mieux que moi, car je donnais à mes confidences avec eux un accent que je ne retrouve plus près de vous.

— Qu'ai-je besoin d'interroger... Berthe?

— Et puis, ce qui m'a encore plus attaché à vous, c'est que vous ne ressemblez en rien aux autres hommes. L'honneur d'une femme est un dépôt qui ne devient sacré que pour les natures privilégiées... Je vous connais bien, Maurice, c'est pourquoi je vous aime tant!

— Vous avez brûlé mes lettres, n'est-ce pas?

— Moi, brûler vos lettres! jamais, jamais, jamais!... Il me semblerait que c'est une partie de mon bonheur que je réduis en cendres. Songez donc que, depuis des mois, je n'ai vécu que par elles, que j'en vivrai encore quand vous ne serez plus là... brûler vos lettres qui portent le sceau de votre amour avec l'empreinte de votre cœur! Ne l'exigez pas de moi...

— Il est imprudent de les garder, chère Berthe; c'est un dicton bien usé, mais éternellement vrai : « On ne sait pas ce qui peut arriver. » Les amoureux ne devraient pas s'écrire, leurs lettres tombent tôt ou tard sous des yeux indiscrets ou entre des mains malveillantes.

— Soyez sans inquiétude; les vôtres, je les ai mises en lieu sûr, et j'ai pris une précaution qui les rend inviolables.

La promenade se continua pendant deux heures. Si le docteur estimait que les amoureux ne devraient pas savoir écrire, il eût été dommage, ce jour-là, qu'il n'eussent pas su parler. Un vocabulaire entier, à l'usage de ceux qui s'adorent d'une passion réelle, au-dessus des faiblesses et des misères humaines, fut épuisé.

Maurice et Berthe regagnèrent le salon avec la sérénité des tendresses sûres d'elles-mêmes.

— Comme tu accapares M. Arlon, Berthe! c'est de l'égoïsme, s'écria la marquise. J'espère, docteur, que j'aurai aussi mon tour... je serais jalouse de ma fille... j'ai à causer avec vous... vous nous donnez quelques jours?...

— Je me suis rendu libre pour une semaine, madame.

— Vous êtes bien aimable. Nous n'aurons pas grandes distractions à vous offrir, mais vous nous faites un tel plaisir! Nous serons ravies de vous garder un peu!... J'ai des intentions sur vous, ajouta-t-elle en souriant.

XXII

Le lendemain matin, la marquise entra dans la chambre de sa fille.

— Tu vas consulter le docteur sérieusement, mon enfant, je l'ai appelé dans ce but. Tu traites trop légèrement cette petite toux, je tiens à ce que tu t'en débarrasses avant l'hiver. Ce n'est pas grand chose; les plus anodines prescriptions en auront raison; encore faut-il qu'on nous les indique. Je suis monté pour que tu fasses prévenir M. Arlon; il t'auscultera devant moi, et j'assisterai à la consultation.

— Mais je t'assure, ma mère, que tu t'exagères une indisposition toute passagère. M. Arlon doit être fatigué de son voyage, laissons-le en repos, du moins ce matin... et elle se leva précipitamment comme quelqu'un qui avait déjà songé à ce que sa mère lui proposait, et qui en repoussait énergiquement l'idée.

— Quel enfantillage, ma fille! un médecin n'est pas un homme... c'est comme le prêtre...

— M. Arlon ne nous quitte pas aujourd'hui. Une autre fois, ma mère.

Cette nécessité d'une auscultation, Berthe l'avait, en effet, envisagée, et elle révoltait en elle toutes les délicatesses instinctives de la femme. C'est précisément parce que Maurice n'était plus un médecin pour elle qu'elle ne consentirait jamais à se livrer à son examen, demi-nue, abandonnée à ses investigations de praticien. Avec un indifférent, cette obligation ne lui eût paru qu'ennuyeuse; avec un ami comme Maurice, elle lui eût semblé en quelque sorte une profanation de pudeur et de chasteté.

Après le déjeuner, Mme de Saint-Luc exigea que Maurice acceptât une cigarette du Levant, choisie à son intention, et s'installât au fumoir. Les pipes invraisemblables du général l'avaient habituée à tous les épaississements prétendus digestifs de l'atmosphère. Elle tiendrait compagnie à son hôte.

— Que pensez-vous de la santé de Berthe, docteur?

— Mais, ainsi que vous, madame, je ne redoute rien de sérieux. Du reste, Mme de Cabriac ne m'a entretenu que fort superficiellement de ce qu'elle éprouve; j'ai besoin d'aborder la question plus complètement avec elle.

— La chère enfant n'a pas un fond de constitution bien solide, la moindre impression agit vivement sur ses nerfs. Elle serait incapable, j'en suis convaincue, de résister aux épreuves qu'elle a déjà traversées; pourtant elle n'est pas au bout de ses peines avec M. de Cabriac.

— Que voulez-vous dire?

— J'ai reçu d'un avoué de Paris une lettre d'avertissement fort explicite, et qui émane d'un parfait honnête homme. Je n'en ai pas soufflé mot à ma fille, mais j'avais l'intention de vous en entretenir. Vous m'aiderez de vos conseils et de votre assistance, mon bon docteur. Je suis décidée à épargner de nouvelles secousses à ma fille, à me substituer dorénavant à elle dans tout ce qui menacerait de l'atteindre. Quand son mari, que j'attends d'un moment à l'autre, se présentera, c'est moi qui le recevrai, et il sera peu tenté d'abuser de mon hospitalité.

L'officier ministériel m'informe que M. de Cabriac est à bout de ressources, réduit aux expédients, qu'il a été expulsé de son cercle sur des soupçons plus ou moins fondés de tricherie au jeu, et qu'il prépare contre nous quelques tours de sa façon. Quelles que soient les machinations de monsieur mon gendre, elles se briseront contre mon intervention. La lutte ne m'effraie point quand il s'agit de combattre des infamies. Je ne crains pas M. de Cabriac, ses menées aboutiront à une demande d'argent. Je ne livrerai pas à ce dissipateur la moindre bribe de ce qui appartient à mes enfants. Mais j'aurai peut-être à vous charger de démarches, à vous envoyer ma procuration; soyez assez bon, cher monsieur Arlon, pour me promettre que vous ne nous abandonnerez jamais. Si je mourais, je n'ai plus personne à qui confier Berthe et ma Geneviève chérie. Entre quelles mains sinon les vôtres remettre pareil trésor? Vous vous feriez nommer tuteur, n'est-ce pas? l'indignité du père serait prestement établie. Avant que vous nous quittiez, je vous mettrai au courant de toutes mes affaires.

— J'ai dit à Mme de Cabriac, et j'ai l'honneur de vous répéter, madame, que l'une et l'autre vous avez en moi un ami dont le dévouement sera à la hauteur de toutes les tâches.

— Vous êtes un grand cœur, M. Arlon, et Dieu vous bénira et vous récompensera; car il y a un Dieu, voyez-vous, mon cher docteur, que vous l'admettiez ou non; un Dieu bon, un Dieu juste, un Dieu rémunérateur qui ne laissera pas faire du bien par M. Arlon sans le lui rendre un jour; et M. Arlon aura beau en douter, cela n'empêchera pas qu'il en soit ainsi. Mais vous n'en doutez point autant que cela... est-ce vrai ce que je dis?... Avec des sentiments tels que les vôtres, ce doute est inconciliable...

— Il y a dans mes opinions sur ce point, madame, l'influence inévitable du métier que j'exerce. Constamment penché sur les anéantissements, d'insondables problèmes assiègent souvent notre raison.

— Mais ce ne sont pas des anéantissements, docteur. La matière

seule se dissout, et encore pour se transformer; ce qui vivifie la matière ne périt point.

— J'ai été élevé comme médecin à une école matérialiste; je m'en ressentirai toujours.

— Mais comme homme, vous avez bien été élevé par une mère chrétienne?

— Je n'ai pas connu ma mère, madame.

— Ah! c'est cela... vous étiez trop jeune quand vous l'avez perdue; vous ne l'avez pas vu mourir. Si vous l'aviez vu mourir, votre mère, mon cher docteur, après l'avoir longtemps et saintement aimée, je vous assure que vous ne seriez pas rebelle à l'idée d'une vie future. Vous vous réfugieriez, au contraire, dans cette certitude suprême et radieuse d'un monde meilleur où l'on retrouve ceux que l'on a perdus et qui sont partis pour nous attendre, comme nous partirons pour les rejoindre. Je prie ce Dieu, au nom duquel je vous parle, de vous épargner le chagrin de voir mourir l'être que vous aurez le plus aimé; mais, si ce chagrin vous frappait, ce serait la baguette qui, de vos larmes, ferait jaillir la foi.

— Ce serait bien possible, madame.

— Voyons, mon bon docteur; je ne vous ai pas invité pour vous faire assister à mes prônes ou vous apprendre le catéchisme. Mais cela me fait trop de peine que vous conserviez des idées fausses, en désaccord avec les vérités fondamentales de notre religion. Pourquoi fermer de parti pris les yeux à la lumière?

— Je n'ai pas de parti pris, madame la marquise... j'applique leurs conséquences aux leçons que j'ai reçues.

— Leçons menteuses... Est-ce qu'une secte ou une école, absolument restreinte, désireuse de flatter les tendances d'une période de scepticisme où les appétits matériels sont prédominants, saurait avoir raison par des systèmes éphémères et tout d'actualité de ce qui fut en tout temps, à n'importe quelle époque de la création, le besoin instinctif et unanime de l'humanité?

— L'humanité ne varie-t-elle point dans ce que vous appelez un besoin instinctif?

— Docteur!..., je l'ai entendu proclamer en chaire, par des prédicateurs célèbres : même parmi les peuplades les plus sauvages, les plus voisines des espèces bestiales, il y a eu la révélation et la conception d'un être d'essence supérieure qui se sont traduites par un culte et des symboles d'adoration. Cet être, nous l'appelons Dieu, et nous résumons en lui les aspirations que nous en avons reçues. Cela n'est-il pas plus logique et meilleur que de ne croire à rien? C'est bien un philosophe, si je ne me trompe, qui a dit : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

— Ce philosophe avait plus d'esprit que de logique.

— Tout son esprit n'eût pas inventé Dieu, s'il n'avait eu déjà la prescience qu'il existait. Croyez-vous que moi, par exemple, quand je me figure que c'est mon Gaston qui revit dans ma Geneviève, je puisse admettre que ce sont les débris désorganisés d'un cadavre qui se sont reconstitués et reliés pour revêtir une forme vivante? N'est-il pas plus doux de remercier cette bonté souveraine qui, par la transmission des âmes, immortalise les affections? Croyez-vous que vous-même vous vous seriez autant attaché à cette petite Geneviève, s'il n'y avait pas eu, en elle comme en vous, le souffle divin d'une même origine?

— Chère petite Geneviève! c'est bien vrai... je l'aime tendrement.

— Des rhéteurs plus ou moins convaincus pourront le nier systématiquement; ils ne parviendront pas à l'éteindre, ce souffle qui réside même en eux, et sans lequel ils ne pourraient pas se livrer à leurs dissertations... tout absurdes qu'elles soient. Pardonnez-moi ma marotte, docteur. Je suis une vieille femme pieuse qui n'ai rencontré de soulagement que dans la religion, et je voudrais que ceux que j'aime, lorsqu'ils ont une âme élevée comme la vôtre, partageassent de si consolantes convictions.

— Vous ne m'en voulez pas?

— Comment pourrais-je vous en vouloir?

— Eh bien! pour me le prouver, vous vous laisserez conduire à la messe dimanche. Ce sera d'un bon exemple pour tout le village. Qui le donnerait aux humbles et aux déshérités, ce bon exemple, si ce n'est nous? Je ne vous condamne pas encore à suivre l'office dans un missel, pas même à écouter l'homélie de notre curé; mais vous ne me paraissez pas un pécheur endurci, et vous ne tarderez pas à y venir de vous-même. Sur ce, je vous rends la liberté, mon bon docteur; je vous ai fait un sermon en quatre points, vous devez avoir besoin de prendre l'air. Rejoignez Geneviève, impatiente d'apprendre comment un médecin raccommode le bras cassé d'une poupée.

XXIII

Après une semaine qui eut la rapidité de l'éclair, le docteur se disposait à partir de Saint-Luc. Il y laissait tout son cœur et emportait celui de Berthe. La journée avait été splendide. Pas un nuage flottant entre le ciel et la terre; les nids avaient laissé s'envoler leurs couvées; des ailes de toute nuance voletaient parmi les branches où les bourgeons s'étaient épanouis; la promesse des moissons prochaines ondulait, prismée d'ambre, aux rayons du

soleil qui achevait de la dorer; la fête du renouveau avait été célébrée par des chœurs de rossignols et des bouquets de roses; la chanson du laboureur satisfait s'élevait ainsi qu'un hymne reconnaissant vers la grande coupole bleue ruisselante de diamants; la bénédiction tombait d'en haut; le bonheur montait d'en bas...

Mme de Cabriac n'avait jamais été plus triste... Angoissée inexprimablement, elle avait pris le bras de Maurice, et ils marchaient lentement sur le sable de la grande allée.

— Pourquoi êtes-vous triste, Berthe?

— Je ne saurais le dire; un poids m'oppresse. Vous me quittez demain, et j'ai comme le pressentiment d'un malheur imminent. Il m'a semblé qu'il approchait à travers les rayonnements de cette limpide journée. Je me rappelle que, jeune fille, j'avais appris une pièce de vers intitulée : *Pourquoi les beaux jours font pleurer.* Jamais le souvenir de cette poésie ne m'est revenu avec plus de mélancolique vérité qu'aujourd'hui. Ce sont mes premiers beaux jours à moi aussi... Pourvu que ce ne soient pas les derniers.

— Voulez-vous bien chasser ces idées noires et ne pas m'enlever le peu de courage qui me reste pour partir. Jurez-moi du moins de bien vous soigner. Votre mère m'avait fait promettre que je m'assurerais de l'état de vos poumons; vous n'avez pas consenti; je n'ai pas insisté; mais j'insiste ce soir pour que vous soyez plus prudente désormais. J'ai laissé à Mme de Saint-Luc toute une ordonnance, afin qu'elle en surveille l'exécution. Dans vos lettres, vous me tiendrez bien au courant de votre santé...

— Il est certain que je ne voudrais pas mourir maintenant. Il y a six mois, j'aurais vu venir la mort sans grand effroi. Ma mère était encore assez jeune pour élever ma fille et, quel qu'eût été le déchirement de la séparation, il m'eût apparu presque comme une délivrance. Aujourd'hui, je veux vivre, mon ami... Vous savez pourquoi... Je m'engage donc à suivre ponctuellement cette fameuse ordonnance... Parlons d'autre chose... D'abord, vous m'écrirez bien régulièrement. N'y manquez pas, je serais trop inquiète.

— Quand comptez-vous rentrer à Paris?

— Je l'ignore. Je n'oserais en parler de suite à ma mère. Oh! si je ne devais pas vous retrouver là-bas, comme je resterais ici! Cette perspective de revoir M. de Cabriac me glace d'épouvante. Il faudra pourtant reprendre, je ne dirai pas ma chaîne, car je ne suis guère enchaînée, mais ma place telle qu'elle me reste dans la maison. Il faudra aussi songer à l'éducation de Geneviève... Retournant rue Murillo, près du comte, je n'oserai guère prendre une institutrice... Voulez-vous que je recouvre mon entière liberté? Dites un mot, et j'introduis ma requête en séparation de corps.

— Nous y réfléchirons, Berthe, je m'informerai minutieusement des agissements du comte. Je rassemblerai les éléments d'une enquête contre lui. Votre mère m'a également chargé de quelques affaires pour elle... Attendons...

— C'est qu'une fois à Paris, je tiendrais à vous voir chaque jour... du moins le plus possible... sans éveiller les méchancetés du monde, ou, ajouta-t-elle en souriant, les ombrages de M. de Cabriac, s'il était susceptible d'en concevoir.

— Nous nous rencontrerons aussi chez ma sœur, que je vous présenterai. C'est une aimable femme, de relations agréables, et qui ne tardera pas à vous apprécier; elle est veuve, et n'a qu'un fils, mon futur successeur dans ma carrière et dans ma fortune.

— Quel âge a-t-il ce neveu?

— Treize ans... c'est un collégien... grand travailleur... toujours premier.

— Qui est toujours premier? demanda la marquise, en les abordant.

— Mon neveu, madame la marquise.

— Est-il gentil, votre neveu?

— Je le trouve tel... j'ajoute, pour que vous partagiez mon avis, qu'il a eu le prix d'instruction religieuse et qu'il va régulièrement tous les dimanches à la grand'messe.

— Ce n'est pas un affreux mécréant comme vous... Eh bien! s'il vous ressemble, du reste, je le retiens pour Geneviève.

Après quelques minutes de causerie, la marquise engageait sa fille à rentrer, à ne pas s'exposer plus longtemps à l'humidité du soir. Tout à coup, un roulement de voiture se fit entendre... ils s'arrêtèrent instantanément tous les trois, saisis de la même appréhension. Un tilbury de location s'arrêtait aussi au pied de la terrasse, un homme en descendit.

— C'est mon mari! s'écria Berthe... Que vient-il faire ici, à cette heure, sans s'être annoncé? Ma mère, va le recevoir. Je ne veux pas le voir avant demain... Dieu! comme je suis bouleversée! c'est bien lui... Il demande si tu es au château... Je t'en supplie, mère chérie, va le recevoir... Tu lui diras que je suis malade, que je suis au lit... ce que tu voudras... mais épargne-moi quelques heures encore le supplice de me trouver en face de M. de Cabriac.

Mme de Saint-Luc marcha droit à la vérandah, d'un pas résolu... Sa démarche et son allure respiraient une énergie virile, et correspondaient à un dessein inflexiblement arrêté.

— Ah! mon pauvre ami, quand je vous parlais de pressentiments... Les voilà réalisés! la voilà cette ombre noire que je sentais approcher! c'est M. de Cabriac. Mais que vient-il faire? il n'écrivait

plus à ma mère; je me croyais en sécurité, à l'abri de ses recherches... Faut-il que d'odieuses réalités se représentent avec sa personne? Ne partez pas, mon bon Maurice; je vous en supplie à mains jointes, ne me laissez pas seule tant qu'il sera ici; je vous implore à genoux.

Et elle allait ployer le genou, quand Maurice la retint.

— Que faites-vous, ma chère Berthe? Certes, non; je ne vous abandonnerai pas en un pareil moment. Je hais M. de Cabriac autant que je le méprise, et je vous aime autant que je vous estime. Si ma présence vous rassure, je demeurerai tant que cela sera nécessaire.

— Oh! merci... que ne puis-je partir avec vous et vous suivre!...

. . . .

Maurice avait été mordu par une jalousie secrète en voyant arriver M. de Cabriac. Depuis qu'il avait déclaré son amour à Berthe, elle avait vécu loin de son mari; la distance qui les séparait n'avait pas permis à cette jalousie d'éclater; mais elle eût éclaté furieuse devant la possibilité d'une possession de celle qu'il aimait...

Sous l'influence du phénomène magnétique qui fait se correspondre instantanément deux pensées, Berthe ajouta :

— Du moins, Maurice, ne pouvant appartenir à celui que j'aime, je n'appartiendrai plus à celui que j'abhorre. Cela, je vous le promets. M. de Cabriac a cessé d'être mon mari, il ne le redeviendra jamais.

— Berthe, je compte sur cet engagement. Je ne violenterai jamais votre volonté, je me le suis imposé; mais si j'apprenais que cet homme a revendiqué ses droits de mari, peut-être ne serais-je plus maître de moi.

La nuit était venue; ils ne se séparaient point. Berthe redoutait de rencontrer M. de Cabriac, et attendait que la lumière eût disparu du salon.

XXIV

— Vous ne m'attendiez guère, belle-mère?

Et M. de Cabriac tendit la main à Mme de Saint-Luc. Celle-ci refusa la main qui lui était tendue et toisant le comte avec hauteur :

— En effet, monsieur, je ne vous attendais guère... Débarquer ainsi à l'improviste, à pareille heure... A quel motif impérieux et grave attribuerai-je votre visite?

— Mais au motif tout naturel de revoir et d'embrasser ma femme et ma fille...

— En tout cas, ce ne sera pas ce soir, monsieur. Berthe est souffrante, j'ai même dû mander M. Arlon pour le consulter... elle s'est retirée de bonne heure, et je vous prie de ne pas troubler le repos dont elle a grand besoin. Toute vive émotion, comme le serait celle de votre apparition soudaine, lui est interdite... Je ne la préviendrai que demain.

C'est bien, madame... j'attendrai jusqu'à demain pour voir Mme de Cabriac.

— Quant à Geneviève, elle dort... Désirez-vous prendre quelque chose?

— Mille grâces; j'ai dîné en route.

— Alors, je vous quitte, monsieur, j'ai des ordres à donner; votre chambre à faire préparer, vous m'excuserez... à demain.

— A demain, madame.

Elle salua et se retira.

— Cela s'engage mal, pensa Lionel, il y a de l'orage dans l'air.

Il s'enfonça dans un fauteuil, repassant dans son esprit les événements qui l'amenaient à Saint-Luc avec une idée fixe : obtenir de l'argent par ruse ou par violence... pour vivre, dirait-il... en réalité pour tenter encore la chance des tapis verts qui, cette fois, ne lui ferait pas défaut.

La porte s'ouvrit bruyamment, sous une impulsion de mécontentement et de colère... Jeannette, passant sa tête révoltée dans l'entrebâillement cria d'une intonation qui ressemblait plutôt à une invective qu'à un avertissement :

— La chambre est prête.

Lionel n'avait aucune envie de dormir; il alla fumer un cigare sur la terrasse. La nuit était claire, le silence profond. Il y avait une transparence laiteuse dans les profondeurs du parc. Un léger bruit, pareil à un frôlement de branches ou de feuilles remuées troubla ce silence; deux ombres passèrent au détour d'une allée... Dans la demi teinte de cette nuit, Lionel reconnut M. Arlon et crut reconnaître Mme de Cabriac. Si sa belle-mère, qui n'avait jamais pactisé avec le moindre mensonge, ne l'eût pas assuré que sa femme s'était retirée dans sa chambre, il eût affirmé que c'était bien elle. Devant l'attestation de la marquise, il chassa d'abord l'impression de sa vision et soupçonna le docteur d'avoir noué quelque intrigue de village.

Cependant la forme de cette ombre suspendue au bras de M. Arlon lui revenait à l'esprit, et lui laissa un doute... Un doute outrageant pour Mme de Cabriac. Quand on est coupable soi-même, on croit toujours, et du premier mouvement, à la culpabilité des autres. Ce n'est pas à l'idée du bien que l'on s'arrête; c'est à celle

du mal. On établit ainsi entre soi et autrui un niveau qui vous déprime moins et vous laisse dans la ligne commune.

— C'est égal, je saurai à quoi m'en tenir, dit le comte, jetant son bout de cigare, et rentrant dans le vestibule...

Maurice et Berthe qui, de leur côté, avait aperçu, comme un point lumineux sous la vérandah, le cigare enflammé de M. de Cabriac, avaient été obligés de prolonger leur promenade dans le parc... il était tard lorsqu'ils regagnèrent leur appartement.

. . . .

M. de Cabriac descendit de grand matin, mais déjà la marquise avait donné partout ses instructions et ses ordres... Berthe et Geneviève ne descendraient au salon qu'à l'heure du déjeuner; M. Arlon ne partirait pas; la femme de chambre, en gardant l'enfant dans le parc, éviterait la rencontre du père; François se tiendrait prêt à atteler au premier signal.

Mme de Saint-Luc sortait de la chapelle lorsqu'elle rencontra le comte :

— Nous avons à causer, monsieur, vous convient-il de me suivre au salon?

— Volontiers, madame.

. . . .

— Est-ce que vous nous apportez la guerre, M. de Cabriac? si vous la voulez, vous l'aurez; mais non pas avec ma fille... avec moi... Berthe est souffrante. Les tortures endurées, les affronts dévorés depuis sept ans, en dernier lieu la maladie de sa fille, ont sourdement ébranlé sa santé. Je lui éviterai désormais toutes secousses venant de vous. Ne croyez donc pas que vous aurez affaire à votre femme. Nous sommes face à face, monsieur, comme dans un duel, et regardez-moi bien. Vous ne me connaissez pas, monsieur, vous ne savez pas qui je suis, vous ne savez pas ce que c'est qu'une Dorlain, vous ne savez pas ce que c'est qu'une louve dont on attaque les petits... si vous désirez l'apprendre, vous le saurez. Mais, dès à présent, je vous en avertis; prenez garde de tenter quoi que ce soit qui porte atteinte au repos de Berthe ou à celui de Geneviève. Mon père, monsieur, avait une volonté de fer, une âme droite... il m'a transmis l'une et l'autre, et j'apprécie plus ces deux biens que l'argent économisé par lui — depuis sa modeste paie d'ouvrier au début — pendant soixante années de labeur et de probité. Ma mère, de ses dix doigts l'a aidé dans sa tâche, et contribué à assurer à ceux qui devaient leur succéder, une fortune toute venue sur le terrain des efforts, des luttes et des privations. Je vous assure que je ne suis pas disposée à voir cette fortune gaspillée dans les rogies d'un libertin et d'un joueur.

— Qui vous parle de dissiper votre fortune, madame? J'ai perdu la mienne, c'est vrai... complètement... les hasards m'ont été contraires... aujourd'hui, il faut que je vive... vous l'admettez bien, mais je ne songe pas à demander un sacrifice trop onéreux.

— Ce n'est donc qu'une question d'argent qui vous conduit ici?

— Un mari a le droit de rejoindre sa femme, de la solliciter à reprendre la vie commune, et un père a le droit de veiller sur son enfant.

A ces derniers mots, Mme de Saint-Luc bondit, en effet, comme une louve blessée.

— Vous, un père! monsieur... depuis quand? Dieu sait si j'ai exhorté ma fille à patienter, à s'armer de résignation pour rester près de vous, lorsque je n'avais pas suivi de près l'existence que vous lui faisiez... C'est moi qui, jusqu'ici, l'ai dissuadée d'une séparation de corps; c'est moi qui ai repoussé la dernière extrémité du divorce, parce que je suis chrétienne, parce qu'à mes yeux il est criminel que la main de l'homme, pour favoriser un adultère légal, anéantisse un premier lien noué par la main de Dieu. Aujourd'hui encore, si Berthe, — le ciel l'en préserve, — se reprenait à la folie d'espérer qu'en revenant auprès de vous elle vous amenderait, vous rattacherait à vos devoirs, je la laisserais libre, tout déplorables que fussent sa détermination et son aveuglement... mais ma Geneviève, ma chérie, me la reprendre! je vous en défie. Toutes les lois, tous les jugements, tous les arrêts de ce qu'on nomme la justice vous la rendraient, que je ne vous la rendrais pas, moi!... la laisser s'élever à votre contact, dans l'air empoisonné de vos exemples, exposée à la contagion de toutes les perversités, elle, cette pureté, cette innocence, elle que j'adore, que je veux voir grandir dans la paix et la salubrité de ma maison et de mon église, vous la rendre! jamais! vous n'y avez pas réfléchi, monsieur. N'y comptez pas... ah! vous avez des droits! eh bien, moi, une femme, une femme de cinquante ans, j'aurai la force... la force de vous résister et de vous vaincre. Revenons plutôt au but et au mobile de votre visite. J'ai été instruite de vos projets; il y a d'honnêtes gens parmi les hommes d'affaires. Sur l'éveil que m'a donné le vôtre, j'ai consulté le mien. Vous êtes, dites-vous, absolument, complètement ruiné, — et s'il n'y avait qu'une ruine matérielle, j'en prendrais plus facilement mon parti, — il paraît qu'en ce cas, l'on peut mendier un secours, sous le nom de pension alimentaire, et qu'on ne saurait vous le refuser. Ce n'est pas Berthe qui vous servira cette pension; j'entends qu'elle garde pour elle et pour sa fille l'intégralité de ses revenus. Je veux aussi qu'elle ignore cette sorte de honte que l'on doit éprouver à faire, sur l'ordre d'un tribunal,

l'aumône au père de son enfant. La question se traitera donc entre nous, à l'amiable, de gré à gré, dans la discrétion d'une étude de notaire. Seulement, quand nous serons tombés d'accord sur un chiffre que je proportionnerai aux seuls besoins matériels, tout en me montrant plus généreuse que ne le seraient des juges, un traité interviendra entre nous, M. de Cabriac, un traité régulier, en bonne forme authentique, par lequel nous stipulerons que la rente vous sera payée mensuellement, dans des conditions incessibles et insaisissables. En retour, vous vous engagerez à laisser votre femme, votre fille, hors de toute recherche, absolument comme s'il existait judiciairement entre vous une séparation de corps. Si cela vous agrée, je suis prête. Nous n'aurons qu'à prendre rendez-vous chez mon notaire, à Paris... Il sera inutile que vous en parliez à votre femme.

Encore un mot, monsieur. Vous n'êtes pas ici chez M[me] de Cabriac, vous êtes chez moi. Je ne vous y ai pas invité. Je ne compte pas vous y garder indéfiniment; nous déjeunons à onze heures. Vous trouverez Berthe et Geneviève au salon. Vous embrasserez votre fille; mais je vous prierai de ne pas la retenir trop longtemps, pour qu'elle puisse, suivant son habitude, aller jouer au parc. Quant aux entretiens que vous vous proposez d'avoir avec votre femme, je ne les gênerai nullement. Elle connaît aujourd'hui ma manière de voir bien arrêtée. Elle-même a l'expérience du passé. Si, contre mon attente, elle acceptait un rapprochement, qui n'est guère souhaitable pour elle, je ne dirai pas un mot. Elle a hésité, jusqu'ici, à rompre officiellement avec vous. La pauvre femme reprendra-t-elle, au commencement de l'hiver la route de la rue Murillo? je ne le désire pas. Mais si vous l'obtenez, je rentrerai aussi dans mon appartement de Paris, étant bien entendu que je garderai Geneviève avec moi, et qu'avec l'aide et la participation de sa mère, ce sera moi qui l'élèverai.

. . . .

La première manche est perdue, pensa Cabriac. J'aurais supposé ma belle-mère plus traitable. Tudieu! quelle énergie! quelle autorité! une rente mensuelle incessible, insaisissable, ce n'est pas du tout mon affaire. Ne nous rebiffons pas; ne brusquons rien; retournous-nous de l'autre côté; la seconde partie sera jouée moins serrée; j'ai quelques jours devant moi; je saurai reconquérir ma femme. Au fait, cela vaudra mieux. Je lui demanderai de revenir de suite à Paris avec moi. Si elle refuse, mon séjour à Saint-Luc me sera toujours profitable, à d'autres points de vue. Une réconciliation, au moins passagère, ne serait pas contestable, et, — l'avoué me l'a positivement affirmé, — cette réconciliation détruira les griefs d'autrefois.

XXV

. . . .

Pendant que cet entretien avait lieu entre sa mère et son mari, Berthe songeait...

Elle ignorait les derniers incidents qui avaient marqué la vie de ce dernier; elle ignorait les révélations de l'avoué et les menées dont il avait signalé la menace. Elle se demandait quelle coïncidence amenait le comte à Saint-Luc au moment précis où le docteur s'y trouvait; elle redoutait quelques-unes de ces calomnies si faciles au monde qui prend plaisir à les propager, si cruelles à ceux qui ne peuvent s'en défendre. Ces calomnies s'étaient peut-être attaquées au départ de Maurice, à son séjour relativement prolongé, peut-être à elle-même, et avaient provoqué chez Lionel un mouvement de jalousie... Non; c'est impossible; l'on n'est jaloux que de ce que l'on aime... En tout cas, il lui serait bien facile de se défendre. Si son mari l'amenait sur ce terrain par je ne sais quelle sotte et inexplicable allusion, alors qu'il avait toujours été détaché d'elle, la réplique ne lui ferait pas défaut. Elle n'aurait même pas été fâchée, tant son cœur était plein de Maurice, d'avoir une occasion pour raconter à M. de Cabriac ce qu'il avait été pour elle, et ce qu'elle en avait conçu de reconnaissance et d'attachement.

Ainsi qu'il arrive presque toujours, elle avait préparé des armes pour un combat qui ne s'engagerait point. Elle n'en était pas moins terriblement anxieuse à la nécessité de revoir son mari et d'affronter les difficultés de sa présence à la campagne.

La cloche du déjeuner tinta. Elle sortit de sa chambre au moment où Maurice sortait de la sienne. Ils allèrent l'un à l'autre en se tendant les mains.

— Vous n'avez pas encore vu votre mari?

— Non; ma mère avait à lui parler et a dû le prévenir que, fort mal en train, je me lèverais tard, et ne descendrais que pour me mettre à table... Ah! mon pauvre ami, quelle perplexité! Comme je serais à plaindre si vous n'étiez pas là!

Maurice la précéda. M. de Cabriac avait pris sur ses genoux Geneviève épeurée, qui, sans se prêter aux caresses de son père, ne perdait pas de vue la porte par laquelle devait entrer sa mère. Dès que celle-ci parut, le comte se leva, allant au-devant d'elle; le valet de pied, qui avait reçu des instructions, annonça immédiatement que Mme la marquise était servie. Cela coupa court à l'embarras éprouvé par chacun.

Le repas fut assez silencieux. M. de Cabriac s'adressait surtout à

Maurice, en faveur duquel il s'efforça de donner un tour agréable à la conversation. Il causa médecine, ou plutôt des médecins. Tout Paris rendait hommage au talent, à la science du docteur Arlon. L'on prétendait même que très prochainement, il serait appelé à une chaire de faculté, ce qui, à son âge, serait superbe. Geneviève babilla quelque peu à son tour. La marquise et Berthe ne laissèrent pas tomber une parole.

— Prenez mon bras; nous irons trouver Geneviève, dit le comte à sa femme, après le déjeuner.

— Je suis encore très lasse. Si vous le voulez bien, nous resterons sur la terrasse.

Ils s'assirent non loin l'un de l'autre.

— J'ai eu de grands torts avec vous, Berthe. Je le reconnais aujourd'hui; me pardonnerez-vous?

— L'on n'efface pas le passé d'un trait, Lionel. Il est des blessures qui ne se ferment jamais. — Mais que voulez-vous dire quand, parlant de vos torts, vous me demandez de les pardonner?

— Je veux dire que je regrette de n'avoir pas apprécié plus tôt ce qu'il y avait en vous de qualités, de grâce, de bonté. J'étais aveugle, j'étais fou; il vient un moment où les yeux se dessillent, où la raison succède à la folie; ce moment est venu pour moi, Berthe, ma chère Berthe.

— Et, pour moi, il arrive d'une façon bien inopinée... En vérité, quelle comédie jouez-vous donc? Quel intérêt caché vous pousse à tenir pareil langage, sur lequel je ne saurais m'abuser une minute. Soyez franc avec moi comme j'ai toujours été franche avec vous. N'employez pas des formules blessantes pour une femme qui, si elle n'a pas su s'attirer votre affection, n'a rien fait pour perdre votre estime. Vous avez écrit une ou deux fois à peine à ma mère depuis notre départ pour avoir des nouvelles de Geneviève sans demander des miennes. — Ne vous récriez pas. — Ce n'est pas un reproche, c'est une constatation; mais une constatation qui, sans remonter plus loin, doit me rendre au moins suspect votre début de conversation. Allez droit au but... Pourquoi êtes-vous venu? que voulez-vous? qu'attendez-vous?

— Je suis venu avec le désir sincère de me rapprocher de vous, de rompre avec des attaches et des habitudes que je maudis; de retrouver la femme que j'ai pu méconnaître, mais que je n'ai pas cessé d'aimer.

Ce dernier mot souleva Mme de Cabriac de sa chaise.

— Je vous interdis de me parler ainsi! Je vous défends de prononcer aujourd'hui, dans les turpitudes du mensonge, un mot que j'ai attendu pendant six années, un mot que j'épiais sur

vos lèvres, et qui n'y est jamais monté du cœur. Pour qui me prenez-vous, monsieur de Cabriac? Vous me jugez donc bien sotte et bien petite pensionnaire, puisque vous espérez m'attirer dans un piège si grossièrement tendu. N'ayez pas l'illusion que je me rendrai à l'attendrissement d'une conversion si subite, si inexplicable... Otez votre masque...

— Berthe, vous me désespérez en me traitant ainsi. Vous voulez donc fermer la porte à toute réconciliation? Vous opposer à un rapprochement que le regret de mes erreurs et de mes fautes devrait faire accepter? Ne me repoussez pas, Berthe, rentrons ensemble à Paris, dans cet appartement où je m'efforcerai de ramener le bonheur que j'en ai chassé...

Le comte chercha à prendre la main de sa femme.

— Assez... assez..., monsieur.

Une réaction nerveuse se produisit, qu'elle ne put maîtriser. Berthe fondit en sanglots...

De Cabriac s'applaudissait d'avoir fait vibrer la corde sensible et regardait ses affaires en excellent chemin. Quand Berthe fut remise, elle reprit la conservation au point où elle l'avait laissée.

— L'on n'est pas toujours maîtresse de son émotion, monsieur, surtout dans l'état d'énervement où m'a plongée la maladie de ma fille... oubliez celle que je viens de montrer... Vous me parliez de bonheur, perdu par votre faute, qu'il serait possible de retrouver... au point où nous en sommes arrivés, après une séparation de biens, après les expériences cruelles qui ne m'ont pas été épargnées, il ne saurait plus être question de bonheur entre nous... le bonheur en ménage ne vient que de l'affection, et l'affection ne revient pas sans l'estime.

Puisque le motif qui vous a fait parler de réconciliation m'échappe; puisque vous vous refusez obstinément à me le révéler, expliquons-nous une fois pour toutes sur ce chapitre, afin de n'avoir plus à y revenir, de façon que vous, monsieur, vous ne soyez plus tenté de recourir à d'indignes subterfuges, et que, moi, je n'aie plus à me défendre contre eux.

Vous me rendrez cette justice, que je n'ai rien fait pour mériter le dédain, presque l'aversion que vous m'avez jusqu'ici témoignés.... jeune, d'une fortune égale, sinon supérieure à la vôtre, élevée dans l'austérité des principes maternels, il vous eût été facile de répondre à ce qu'il m'était permis d'espérer : j'étais sans exigences, sans caprices, sans grand entraînement vers le monde, retenue plutôt par les attraits d'une intimité de foyer. Vous n'avez tenu compte de rien, ce foyer où la jeune fille attendait la réalisation de ses rêves, est devenu pour la jeune femme un enfer de dou-

loureux supplices, — je ne récrimine pas, monsieur — mes bras n'ont pu vous retenir... à peine s'étaient-ils ouverts à vous, que vous en avez été arraché par la violence des passions. En ce moment, permettez-moi de vous le dire, je ne crois pas plus que je n'y croirai jamais à des regrets ou à un repentir efficace. Vous avez creusé vous-même la fosse où s'est englouti mon bonheur... Restez d'un côté; laissez-moi de l'autre avec ma mère et ma fille. J'ai consenti, ainsi que je vous l'écrivais un soir, à paraître toujours votre femme aux yeux du monde : ne m'en demandez pas davantage; vous ne l'obtiendriez pas.

Je ne sais rien de votre conduite depuis que je me suis éloignée de Paris, je n'en veux rien savoir; mais je suis sûre que, après comme avant, M. de Cabriac a vécu dans les habitudes qui sont devenues sa seconde nature... Pourquoi donc accepterais-je un rapprochement injustifiable de part et d'autre? Chez vous, ce serait une hypocrisie; chez moi, ce serait une lâcheté... un rapprochement tiendrait-il sur ces bases? Il y a quelques années, quand commença la série de vos désordres et de mes chagrins, je l'ai invoqué ce retour de toutes les forces d'une affection encore vivace, de toute la puissance de mes larmes, vous m'en offrez à cette heure le simulacre... il est trop tard...

— Mais alors, Berthe, c'est une séparation de corps que vous m'imposez... de votre autorité privée...

— Oui, de mon autorité privée, puisque je n'ai pas recouru à une autre; mais — et ceci est mon dernier mot, — j'irai jusqu'à demander en justice la régularisation de cette situation, si vous m'y contraignez. Ne m'y contraignez pas... vous n'avez plus de femme... je n'ai plus de mari... ma santé ne tardera pas à se rétablir; je rentrerai sans doute avant l'hiver; nous continuerons, sous les apparences de la communauté, une existence indépendante. Vous avez sauvé quelques débris de votre fortune; au besoin, je subviendrais aux dépenses de la maison; c'est tout ce à quoi je puis m'engager... Voici Geneviève avec sa gouvernante. Je me sauve pour qu'elle ne s'aperçoive pas que j'ai pleuré.

. . . .

— Ah çà! est-ce que la déveine me poursuivrait partout et toujours? Est-ce que je ne gagnerais pas un seul coup? Je croyais être venu ici avec quelques atouts..... en être réduit à l'ultimatum de ma belle-mère! comme un écolier à qui l'on paie sa semaine! l'enjeu n'en vaudrait pas la peine... persévérons.

Pour la première fois de sa vie, Cabriac avait pourtant le sentiment de sa situation, avec celui d'un dénuement complet.

En dissipant jusqu'au dernier écu de son patrimoine, il avait été emporté dans un ouragan qui ne permet ni aux oreilles d'entendre, ni aux yeux de voir... la passion du jeu l'avait hypnotisé... Il n'en est pas, en effet, de plus absorbante et de plus tyrannique; elle dessèche le cœur, elle atrophie l'intelligence par cette contention sans trêve d'un cerveau qu'une idée fixe opprime. En dehors de ce qui n'est pas un dé ou une carte, tout disparaît pour le joueur devant le tapis où, le sang brûlé, il exposera jusqu'au pain de ses enfants... repos, famille, honneur, seront successivement engloutis dans le terrible engrenage qui, ayant saisi un atome de chair, broyera le corps tout entier.

Toutes les passions, sans exception, ont leurs intermittences, leur saturation, leur détente; celle du jeu n'en connaît pas : incessamment à l'affût d'une revanche, elle se nourrit d'elle-même, sans s'assouvir jamais. La perte l'irrite, le gain ne la calme pas; et dans ces alternatives insatiables, elle enveloppe sa victime d'une robe de Nessus qui la consume.

Même à Saint-Luc, le comte jouait encore, et parlait la langue du jeu; il avait engagé une double partie avec sa belle-mère et sa femme. Pour continuer ses métaphores, il eût, spéculant sur l'inexpérience présumée de ses adversaires, fait sauter la coupe, ainsi qu'à une table d'écarté. Dans la vie heureusement, il n'en est pas de même que dans les tripots : les cartes biseautées ne servent point contre ceux qui ont en main la droiture et la probité. C'est pourquoi le comte redoutait de perdre. Si Berthe persistait à le repousser, où prendre le petit capital indispensable pour reconstituer sa fortune? Expulsé de son cercle, il avait cherché un autre théâtre et s'était lié avec un chevalier d'industrie qui, récemment, avait alléché sa monomanie. Il s'agissait d'une combinaison infaillible, démontrée telle à la suite de persévérantes études sur les chiffres. Le compère livrerait son secret le jour où, recevant l'appoint nécessaire, il attaquerait la banque de Monte-Carlo, qui n'y résisterait point. Le succès était garanti sur un dépôt de vingt billets de banque. Cabriac eut une inspiration de génie. M. Arlon était venu à Saint-Luc on ne peut plus à propos pour lui. Ça, c'était de la chance. En homme intelligent, le docteur comprendrait certainement comme Napoléon le Grand (pauvre empereur! il ne se doutait guère qu'il figurerait en cette affaire) que les mathématiques étaient appelées à régenter le monde... Or c'était par des calculs et des recherches mathématiques que son homme était parvenu à paralyser les aléas du trente-et-quarante. M. Arlon mordrait à l'appât; il l'intéresserait de compte à demi à ses opérations; il était riche, gagnait comme médecin beaucoup d'argent, tout ce qu'il

voulait... Il ne lui refuserait pas une avance sur les bénéfices fabuleux que l'on réaliserait à Monaco.

Cabriac se frotta les mains avec une visible satisfaction... Enfin!... la journée ne s'achèverait pas sans qu'il eût tourné le roi.

XXVI

Après le dîner, de Cabriac entraîna vivement Maurice Arlon au fumoir... Pendant ce temps, que se passait-il au salon?

La marquise achevait, silencieuse, un tricot destiné à une vieille femme dont la misère l'intéressait spécialement. Silencieuse aussi, Berthe avait replacé sa tapisserie sur le guéridon. Geneviève n'avait jamais été plus caline et plus caressante; elle allait de l'une à l'autre, multipliant ses gentillesses. L'enfance a de merveilleuses intuitions. Sans qu'elle s'en rende compte, la logique des faits l'impressionne et l'avertit; incapable encore de raisonner, elle devine.

— Grand'mère, est-ce que papa est venu chercher maman?

— Il voudrait peut-être bien l'emmener, ma chérie...

— Et moi?

— Toi aussi.

— Moi, je ne veux pas m'en aller...

— Tu veux rester avec moi?

— Toujours... et si papa m'emmenait avec maman, nous reviendrions bien vite. Nous irions d'abord dans cette grande maison blanche où il y a des messieurs très polis, avec des casquettes dorées, et je leur dirais : Montrez-moi la voiture pour Saint-Luc; nous retournons chez grand'mère...

— Embrasse-moi, ma chérie... Maintenant, fais ta prière.

L'enfant se mit à genoux, éleva au ciel ses mains jointes, et récita la prière quotidienne que suivaient mentalement les deux mères; elle s'achevait ordinairement ainsi :

« Mon Dieu! faites que je sois bien sage, et conservez la santé à grand'mère, à maman, à papa. »

Ce soir-là, elle ne prononça pas le nom de papa.

— Tu oublies ton père?...

— Papa est un méchant... il a fait pleurer maman dans la journée... je l'ai bien vu; elle avait les yeux tout rouges, je ne veux pas prier pour papa...

— Il faut prier pour tout le monde, ma chérie; même, — je te l'expliquerai plus tard, — même pour ses ennemis.

L'enfant, le cœur gros, ajouta :

— Eh bien! mon Dieu, je vous prie encore pour que papa ne fasse plus pleurer maman.

— Cher ange, va!...

. . . .

— Tu as causé longuement avec ton mari, Berthe?

— Oui, ma mère.

— Que t'a-t-il dit?

— Des choses impossibles... auxquelles je ne puis ni ne veux ajouter la moindre créance... C'est un triste personnage, mon mari...

— Comptes-tu le suivre?

— Comment peux-tu me demander cela, ma mère? Me supposes-tu capable de manquer assez à ce que je me dois à moi-même pour accepter une réconciliation avec cet homme? Ce sera bien trop déjà, si, ramenée par la fin de l'automne, j'ai à réintégrer un domicile moins que jamais conjugal... Donne-moi un conseil pour l'avenir, ma mère... Tu ne t'es jamais catégoriquement exprimée... A ma place, que ferais-tu?

— Oh! je ne sais... Jusqu'ici, j'avais vu dans le mariage une institution sacrée, à laquelle on ne doit toucher qu'à la dernière extrémité... mais, tu es si à plaindre... Ce n'est plus une question de principes religieux pour moi; c'est une question d'existence pour toi. Dès lors, si je ne prends pas la responsabilité d'un conseil, du moins ne saurais-je désapprouver une détermination qu'autrefois j'eusse condamnée.

— La justice ne lui rendra pas notre enfant?

— Ne t'inquiète pas de cette dépossession, Geneviève est notre bien. Personne n'y touchera... je t'en réponds...

— Maintenant, il y a bien des femmes séparées, desquelles l'estime publique ne se retire point.

— C'est le petit nombre... On pardonne peu à autrui l'infraction d'une règle que l'on subit soi-même; l'on incline toujours à supposer des torts réciproques. Tu es parfaitement irréprochable, toi, de tous points. Qui sait quelles calomnies M. de Cabriac serait capable d'inventer?... Tiens... M. Arlon par exemple... Tes rapports avec lui sont ceux d'une mère pénétrée de gratitude vis-à-vis de celui qui a sauvé son enfant, — rien de plus. — Qui sait, si, pour les besoins de sa cause, il n'en dénaturerait pas le caractère? on peut s'attendre à tout de celui qui n'a plus de ménagements à garder... Or le comte, acculé à ses dernières pièces, perdant l'espoir qu'il conserve de te voir subvenir à ses besoins ou à ses dettes, ferait feu de toute arme... A propos de M. Arlon, tu sais qu'il nous reste encore quelques jours, je l'ai obtenu sans trop de peine, bien qu'il soit rappelé de tous les côtés. Quant à M. de Cabriac je ne lui ai pas signifié de congé en forme... Cela viendra peut-être, maintenant qu'il t'a vue, ainsi que Geneviève... Mais je lui ai insinué

qu'il ne nous désobligerait nullement en tirant sa révérence le plus tôt possible...

— Ce ne sont pas mes instances qui le retiendront.

— Tu dois être rompue, Berthe... Si tu montais dans ta chambre...?

— Je n'y dormirai guère probablement.

— Tu seras toujours mieux, étendue dans ton lit, que sur ce fauteuil.

— Alors, je te quitte, ma mère... Bonsoir.

Et elle baisa sa mère au front.

— Bonsoir, ma pauvre enfant... tâche de dormir.

. . . .

Mme de Saint-Luc sonna ses domestiques, elle arrêtait toujours la veille l'ordre du lendemain. Quand elle eût conféré avec Jeannette, celle-ci lui demanda :

— Est-ce qu'il va s'installer le comte?

— Qu'est-ce que cela vous fait, Jeannette?

— Ça me fait que j'aime pas à le voir ici... Il a fait pleurer madame; il fait peur à *notre petite*... Je voudrais le savoir au diable...

— Madame la marquise ne m'a pas fait atteler aujourd'hui... Faudra-t-il tenir les chevaux prêts pour demain?

— Oui, François.

En se retirant, Jeannette se pencha vers son mari : « Tu sais, mon vieux! si, sans te faire aucun mal, tu trouvais l'occasion de le *verser* quelque part, n'y manque pas... il se casserait la tête, où se briserait les os, ça serait pas une grande perte... »

XXVII

Le dialogue suivant s'était établi entre M. de Cabriac et M. Arlon.

— C'est absolument exact, mon cher docteur. Si, hier soir, Mme de Saint-Luc ne m'avait affirmé que ma femme était remontée chez elle, j'aurais parié que vous étiez en tête à tête amoureux avec elle... j'ai vu disparaître deux ombres dans le parc; je vous ai reconnu, et il m'avait semblé reconnaître Mme de Cabriac... enfin!... je ne vous demande pas votre secret...

— Je n'ai aucun secret à cacher, monsieur. Vous êtes assuré que Mme de Cabriac ne se prêterait pas à ce que vous appelez un tête-à-tête amoureux, dans le sens où vous l'entendez.

— Ces dames m'ont accueilli plus que fraîchement.

— Vous vous en étonnez?

— Mon Dieu! je ne méconnais pas mes torts... Mais, à tout pécheur miséricorde... j'étais venu avec l'intention de faire amende honorable, de me réconcilier avec Mme de Cabriac, et j'ai été reçu par ma belle-mère avec une sécheresse hautaine, par ma femme avec un dédain inimaginable.

— Pouvait-il en être autrement?

— Elles auraient dû ne pas le prendre de si haut, et ne pas refuser systématiquement des avances dont la sincérité n'est pas douteuse.

— Je n'ai pas, monsieur le comte, à m'immiscer dans des questions délicates, qui ne regardent que Mme de Cabriac et vous; mais puisque vous me mettez sur ce terrain, laissez-moi vous exprimer librement ma façon de penser. Ce n'est pas quand on a été ce que vous vous êtes constamment montré vis-à-vis d'une femme jeune, belle, au-dessus de toute atteinte et de tout soupçon, qu'on peut la ramener en une heure des distances où on l'a reléguée pendant des années. Savez-vous comment je m'y serais pris si j'avais été M. de Cabriac? Au lieu de vouloir ressaisir à l'improviste la place perdue par ma faute, j'aurais attendu qu'elle ait été lavée des souillures dont je l'avais salie; j'aurais démontré mon repentir par l'expérience du temps; mes regrets par la valeur d'une expiation morale; et quand j'aurais eu ainsi prouvé que tout était avouable, désintéressé dans mon retour au bien, alors seulement je me serais représenté, devant ma femme, lui disant : « Voilà ce que j'ai fait pour reconquérir celle que j'avais indignement méconnue. » Et n'en doutez pas, monsieur le comte, Mme de Cabriac vous eût ouvert avec effusion les deux bras que vous dites avoir trouvés fermés.

— C'est très bien parlé, docteur, et je ne puis riposter dans le même langage... j'ai des comparaisons plus simples, je vous dirai tout bonnement que la faim chasse le loup hors du bois... je proteste une fois de plus que je n'ai jamais cessé d'avoir de l'attachement pour Mme de Cabriac; mais puisque personne ne me croit, je vous avouerai à vous, docteur, qui êtes un homme de sens rassis et sérieux, quelles considérations ont déterminé mes démarches. J'ai eu des revers au jeu, je me suis emballé, comme nous disons au cercle : cela ne m'arrivera plus; la leçon m'a servi. Quand je jouerai, je jouerai plus prudemment, toujours est-il qu'actuellement je suis sans ressources. Ces dames l'ignorent, et je vous supplie de ne pas les instruire. Je fais appel à votre honneur en vous demandant discrétion à toute épreuve. Si Mme de Saint-Luc se fut montrée plus abordable, je lui aurais exposé ma situation, et elle m'eût assurément procuré les moyens d'en sortir; mais elle ne s'est prêtée à aucun épanchement. Vous n'imaginez pas comment j'ai été traité par elle! Vous, mon cher docteur, exempt des partis pris que

les femmes apportent à ce qui les touche, vous m'écouterez...

— Je vous écoute, monsieur.

— Eh bien, je puis reconstituer ma fortune en peu de temps, et je vous jure qu'une fois remis en possession de ce que j'ai perdu, le démon ne me tentera plus. Je connais un homme parfaitement honorable, méritant confiance, qui a étudié pendant des années les combinaisons de la roulette et du trente-et-quarante : les mathématiques sont une science brutale, à démonstrations fixes et péremptoires. Quand un problème est juste, sa solution ne comporte ni contradiction ni critique; or le savant dont je vous parle a consacré la majeure partie de sa vie à fouiller un de ces problèmes dont nous autres ignorants nous ne soupçonnons pas les côtés intéressants... Il est parvenu à le résoudre avec une certitude... mathématique... c'est le cas de le dire; il a bien voulu m'associer à une opération dont les bénéfices se recueilleront soit à la loterie italienne soit au casino de Monte-Carlo. J'ai, naturellement, à fournir un apport à cette raison sociale, et...

— Je vous vois venir, monsieur le comte, et je ne saurais trop déplorer votre aveuglement et votre crédulité. Vous aurez rencontré non pas un honnête homme, mais un grec — certain monde en fourmille — spéculant sur votre fatale passion, et, sollicitant des avances qui lui permettront de satisfaire la sienne... il a fait miroiter à vos yeux la perspective décevante d'un gain dans l'espoir de réparer lui-même ses pertes occasionnées par un système *infaillible*; croyez-moi, monsieur le comte, ce n'est pas là le moyen de rétablir sa fortune; fût-il certain, il n'en serait pas plus honorable. La seule certitude qui m'apparaisse avec une netteté désolante, c'est que vous êtes une dupe abusée par un escroc, et que vous vous enfoncerez de plus en plus dans la ruine, en y entraînant les autres... On ne sait que trop où aboutissent ces théories trompeuses de combinaisons fatalement déjouées par l'imprévu et le hasard. Le dénouement le moins honteux, c'est encore un coup de pistolet...

— Je m'engage à vous convaincre, pièces en main.

— C'est inutile, monsieur le comte.

— Docteur, ne me refusez pas les 20 000 francs dont j'ai besoin, laissez-moi tenter cette dernière chance, puisque la réussite est au bout. Je vous signerai un billet; je vous associerai à mes bénéfices.

— Assez, monsieur... je vous en prie... je ne deviendrai pas le complice d'une telle folie.

— Alors, vous me refusez... Ah! si je trouvais à emprunter cette somme, je vous jure que je ne troublerais plus le repos de ma belle-mère et de ma femme... je m'éloignerais pour longtemps. Je ne me

représenterais qu'avec ma fortune refaite, ou l'on ne me reverrait jamais.

Ces derniers mots frappèrent le docteur, et lui donnèrent singulièrement à penser.

Le comte interpréta favorablement son silence, il avait ébranlé sa volonté par l'offre d'une association.

— Je ne formule pas une réponse définitive ce soir, monsieur le comte, je réfléchirai. Puis, je n'ai pas cette somme ici ; j'aurais à écrire à mon agent de change... Nous en reparlerons.

— C'est cela, réfléchissez-y, mon cher docteur.

XXVIII

La grande horloge de l'escalier avait sonné minuit, et tout le monde veillait encore au château. Chacun s'était retiré dans ses appartements ; mais les incidents de la journée avaient laissé à tous une telle agitation, que le sommeil n'était venu pour personne.

La marquise était occupée à rédiger une lettre pour son mandataire parisien. Cette lettre était un véritable chef-d'œuvre de clarté, de précision, de prévoyance ; elle n'avait pas seulement hérité de son père une énergie puissante et indomptable ; elle en avait encore reçu, au plus haut degré, l'esprit des affaires. C'est elle, qui du vivant du général, avait eu la gestion de la fortune ; elle ne négligeait aucun détail : visitant l'usine, rédigeant les baux, s'abouchant avec les ouvriers comme avec les fermiers, s'entendant aussi bien aux réparations des immeubles qu'au placement des capitaux. Par la sagesse et l'entente de cette administration, elle avait doublé son patrimoine ; c'est elle qui, lors du contrat de mariage de sa fille, redoutant les écarts de son futur gendre, avait demandé la clause de la séparation des biens, afin que Mme de Cabriac restât maîtresse de ses droits ; elle avait prévu juste ; les circonstances avaient conjuré les périls que la dot eût courus, et elle avait prévenu Berthe de ne donner, en aucune circonstance, procuration à son mari. Ayant choisi son homme d'affaires parmi les plus honnêtes et les plus consciencieux, elle abordait les difficultés à venir avec une vigueur peu commune, prête à soutenir tous les chocs, à parer à toutes les éventualités. « Il n'y a, écrivait-elle, ni à s'intimider ni à faiblir. Mettez-vous en communication avec l'avoué du comte ; faites-lui part de mes résolutions... point de concessions qui ne soient justes ; point de sacrifices au-delà des textes de lois, et surtout secret rigoureux sur mes communications, tant à l'égard de ma fille qu'à l'égard de mon gendre... je suis sur la brèche, j'y resterai ; sentinelle avancée du bonheur de mes

enfants, je ne déserterai ma faction que lorsque Dieu m'en relèvera... »

En même temps la marquise dressa pour le docteur Maurice Arlon une note qui le mettrait au courant de toutes ses affaires en cas d'accident ou de mort.

Le docteur était assis devant une table sur laquelle l'*Imitation de Jésus-Christ* était ouverte... il est difficile de feuilleter ce beau livre sans découvrir maints passages appropriés à son état d'esprit. — c'est le codex de l'âme. — Il en a prévu les besoins, et dirige ses aspirations; nul ne le consulte en vain; souvent on y puise le courage, toujours on y trouve le bon conseil. Un incrédule fut converti, dit-on, en tombant, par hasard, sur un verset qui répondait intimement à ses luttes intérieures. Maurice avait été aussi frappé par le premier chapitre sur lequel il jeta les yeux : *de la doctrine de vérité.*

« *Notre esprit et notre sens voient peu et nous égarent souvent.*

« *A quoi bon les discussions subtiles sur des matières cachées et obscures, qu'au jour du jugement on ne vous reprochera pas d'avoir ignorées !*

« *Que nous importe l'école avec le genre et les espèces ?...*

« *Quand le Verbe éternel parle, on est affranchi de bien des opinions.* »

Le Verbe éternel n'avait pas encore parlé, mais il venait déjà au cœur de Maurice comme un écho lointain de sa voix; quand il n'est pas l'esclave asservi des corruptions, l'amour rapproche de Dieu. Le scepticisme du docteur était battu en brèche,... il lisait, frappé par la concision des textes, par cette universalité de vues qui plonge dans les infirmités humaines, comme du haut d'une montagne on pénètre dans toutes les configurations d'une vallée. Il lisait... il lisait... et il lui semblait entrer, suivant l'Écriture, dans un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

Mme de Cabriac s'était mise au lit... impossible de dormir... elle n'avait pas traversé phase pareille depuis son mariage. La nuit rend la pensée plus sombre par les ténèbres dont elle l'entoure... elle laissa sa lampe allumée. L'amour pour Maurice, l'aversion contre son mari, comment les concilier à Paris où l'attirait le voisinage de l'un, d'où l'éloignait le voisinage de l'autre? Impasse cruelle où elle se débattait vainement...

Le comte se flattait d'avoir aussi habilement intéressé le docteur aux questions de jeu. Il avait bien sa martingale dont il n'osait parler... pour déterminer la volonté encore un peu hésitante de Maurice, il sortit de sa valise une roulette en miniature, et la mit en mouvement. Tirant des chiffres une conséquence rationnelle, il

échafaudait ses conclusions sur leur résultante : il arrivait à une démonstration irréfutable; il se mit à marcher de long en large dans la chambre, tantôt se frappant le front, tantôt se souriant dans la glace avec la complaisance d'un homme qui attend une bonne fortune... les femmes ont si souvent des caprices qui ne tiennent pas contre certaines insistances... Qu'il en avait connu de ses résistances superficielles cédant à un assaut bien réglé et bien conduit! Il se dirigea vers la chambre de sa femme : « Risquons mon va-tout. »...

Mme de Cabriac entendit un léger bruit... une main grattait à sa porte, et cherchait à tourner la clef dans la serrure... elle n'eut que le temps de sauter à bas du lit, et de revêtir un peignoir.

— Qui est là? cria-t-elle?

Elle n'avait pas achevé ces mots, son mari était devant elle...

— Vous ici, monsieur le comte?..

— Ma chère Berthe, écoutez-moi...

— Vous ici?... après ce que je vous ai dit ce matin... vous n'avez donc pas de cœur?..

— C'est parce que j'en ai que je suis près de vous...

— Sortez, monsieur... sortez...

— Mais enfin, laissez-moi parler...

— Sortez, vous dis-je, ou j'appelle au secours...

Et elle se dirigea vers la sonnette. Cabriac profita du mouvement pour l'enlacer dans ses bras... par un effort violent, elle se dégagea de cette étreinte, courut à son cabinet de toilette, en tira précipitamment la targette intérieure afin de se soustraire à toute poursuite...

— Berthe! Berthe!.. je me retire...

Folle, éperdue, à peine vêtue, les cheveux en désordre, ne raisonnant ni son épouvante ni sa démarche, mais sachant qu'elle pouvait se confier sûrement à Maurice, elle s'échappa par un vestiaire... la chambre du docteur était à l'extrémité du corridor... Pour y parvenir, il fallait traverser plusieurs pièces. Maurice entendit des bruits de portes entrechoquées, des grincements de serrures... à peine était-il debout...

— Maurice!... Maurice!... protégez-moi... secourez-moi... cet homme me tuera...

Et Berthe tomba évanouie entre les bras de son ami.

Arthur Tailhand.

La suite prochainement.

UN PAPE PRISONNIER

ROME — SAVONE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

SAVONE (1810)

I

La politique impériale suivait son cours, et, si elle usait de ressources variées, si ses interprètes autorisés la présentaient à Pie VII tantôt comme une menace, tantôt comme un gage de réconciliation, elle ne déviait pas un seul instant de la route tracée par l'implacable volonté de Napoléon. Ses visées allaient au-delà des ambitions communes, qui souvent combattirent le pontificat romain : elles tendaient à changer la constitution de la papauté, à faire de l'Église un simple rouage administratif. Quand l'empereur se plaçait sous le patronage de Charlemagne et de Louis XIV, il jouait un rôle, encore qu'il voulût sans doute élever par là son pouvoir au-dessus des fantaisies révolutionnaires. Quand il parlait de mettre les institutions catholiques d'accord avec les lumières du siècle, il rentrait alors dans la voie que ses origines lui commandaient de parcourir. Et, tandis qu'il demandait aux souvenirs du moyen âge ou aux traditions gallicanes de lui donner des ancêtres, il se proposait en réalité d'achever la Révolution, de séparer définitivement la société civile de la société religieuse. Sa lutte contre la papauté n'était point un de ces fréquents conflits où l'orgueil des couronnes se heurte à l'autorité de la tiare ; elle avait ce caractère particulier d'être la conséquence logique d'une doctrine qui, prétendant affranchir la raison humaine de toute subordination à un principe supérieur, en fait l'unique fondement de l'État, dispensateur

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 novembre et 25 décembre 1884; 10 janvier, 25 février et 10 avril 1885; 10 et 25 mars 1887.

souverain de tous les droits, n'ayant d'autre règle que celle de ses propres lois. Cette conception de l'État domine les formes politiques ; elle était hier, elle est aujourd'hui le dernier mot du programme jacobin. La doctrine d'où elle est sortie conclut nécessairement, en théorie, à la séparation du spirituel et du temporel, pour amener, dans l'ordre des faits, l'asservissement de l'Église à l'État ; ébauchée au dix-huitième siècle, appuyée, à cette époque, sur le crédit philosophique, elle prépara la proclamation sentimentale des droits de l'homme, et produisit ensuite une formidable explosion de l'anarchie sauvage. Mais, par une de ces ironies dont l'histoire n'est point avare, et qui seraient un enseignement si la foule pouvait les comprendre, elle devait acquérir l'influence suprême, l'autorité du gouvernement, sous les auspices du plus fervent adorateur de la force disciplinée, de l'homme le plus prodigue de dédain pour les philosophes, de mépris pour l'humanité. Lorsqu'une doctrine parvient ainsi à pénétrer dans le domaine de la puissance publique, elle atteint l'apogée de son développement et possède désormais une force, qui, lui permettant de former la société à son image, assure la durée de son règne ; les lois lui soumettent les intelligences et creusent un sillon où grandissent rapidement les germes qu'elle a déposés ; les générations futures y viendront moissonner, et longtemps, à leur tour, y sèmeront la même semence.

Napoléon n'a pu vaincre la papauté, mais il a créé un système, qui est devenu la plus redoutable machine de guerre contre l'action sociale de l'Église. Une des singularités de son entreprise fut la pensée de décider et, au besoin, d'obliger le pape à favoriser l'exécution de ses projets. Les discussions du Concordat et les lois organiques, les négociations qui précédèrent le couronnement, les propositions d'alliance offensive et défensive, dont le véritable but était de rendre le Saint-Siège vassal de l'empire, avaient déjà révélé son désir de surprendre la bonne foi du Souverain Pontife, d'en faire le complice des savantes manœuvres destinées à saper les fondements de l'autorité apostolique. Aux heures des plus brutales agressions, il ne renonce pas à négocier avec l'adversaire qu'il opprime ; quand le cynisme de la violence semble avoir interdit toute controverse, il y puise des arguments en faveur d'un traité qui consacrerait son œuvre. La victoire décisive de la société nouvelle est, à ses yeux, d'obtenir que le chef de l'Église paraisse sanctionner les principes, au nom desquels on le dépouille. L'abdication de la victime doit fournir à l'usurpateur un titre de légitimité. Son calcul eût été d'une habileté perfide s'il n'avait perdu la notion de la mesure, s'il ne s'était flatté de combiner les complots

de son astuce avec l'emploi rude et grossier de moyens odieux, si, sourd aux avertissements de la conscience, il avait eu du moins assez de sens historique pour comprendre que, au-delà de certaines limites, la résistance morale des papes défiera toujours les machinations de la force. Mais il était persuadé que les coups de son impitoyable main ajoutaient à ses séductions un irrésistible attrait. La crainte et l'épouvante répandues autour de lui prêtaient, pensait-il, un charme vainqueur au moindre de ses sourires; connaissant le prix de la générosité, il voulait être magnanime au meilleur marché. Ses emportements avaient la valeur d'un procédé diplomatique, et, au milieu des éclats de sa colère, il gardait en effet le singulier privilège de faire croire à la vertu de son génie pour guérir les blessures dont il était l'auteur. L'âme de Pie VII s'ouvrait aisément à la confiance; et, si l'empereur s'obstinait à chercher dans la persécution les éléments d'un rapprochement, le pape ne s'obstinait pas moins à espérer l'appui du bras qui le frappait. De part et d'autre, ces deux illusions, également tenaces, persistèrent jusqu'à la fin, aucune déception ne put les détruire; le récit de leurs luttes nous les montrera plus d'une fois comme entièrement évanouies, mais sans cesse nous les verrons renaître, et l'on ne saurait dire, en vérité, laquelle des deux doit étonner davantage.

Le 1er janvier 1810, un mouvement inaccoutumé se produisit dans la prison de Savone. A la tête de la maison pontificale, que le comte Salmatoris avait eu la mission de former, le général César Berthier, accompagné de tous les fonctionnaires publics, se rendait auprès de Sa Sainteté; il venait présenter les geôliers au captif et lui offrir, suivant le cérémonial des cours, les « compliments » d'usage. Cette démonstration, approuvée par le prince Borghèse, qui l'avait jugée conforme aux intentions de l'empereur, ne laissa pas de causer un certain « plaisir » au Saint-Père[1]; et pourtant elle était de nature à raviver en son esprit de pénibles pensées. L'année précédente, à pareille date, sollicité de recevoir le général Miollis avec son état-major, n'avait-il pas, dans une réponse courtoise et digne, refusé d'accueillir les envahisseurs de ses États? Au Quirinal, il était encore maître de fermer sa porte, de choisir ses visiteurs; maintenant il subit les salutations impudentes qu'il repoussait alors. Mais, s'il n'est pas insensible à de pareils hommages, serait-ce que son cœur, abattu sous l'épreuve, attacherait quelque prix à ces marques d'un respect dérisoire? Non, ni les angoisses ni les humiliations ne l'ont réduit à cet abaissement moral. A Rome déjà, de

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 1er janvier 1810.

semblables témoignages ne l'avaient pas toujours trouvé indifférent; soigneux du renom qu'il s'était fait par sa douceur, il croyait ainsi l'affermir. A Savone, un sentiment nouveau le porte également à se départir par instants de sa fierté naturelle; et bien que trop enclin à interpréter favorablement les dispositions de l'empereur, il est surtout préoccupé de subordonner sa conduite aux règles d'une attitude absolument passive. Dans une des pièces de ses appartements, un trône a été dressé; il accepte d'y prendre place, comme il accepterait de vivre sous les verrous d'un cachot. L'appareil princier qu'on a voulu lui imposer ne soulève plus ses protestations; pour prouver qu'il ne s'appartient pas, ne sachant abdiquer la liberté d'être affable, il s'interdit la liberté de la plainte.

Néanmoins sa longue détention avait altéré son caractère. D'un jour à l'autre, dans ses conversations, quelquefois le même jour, et dans le même entretien, il passait sans transition d'une franche gaieté à une tristesse profonde. Son humeur, sujette à ces brusques changements, devenait facilement irritable, et à peine M. de Chabrol avait-il noté les meilleurs indices de patience, de résignation, d'apaisement, qu'il devait laisser entrevoir le péril de quelque « éclat ». Au début de l'année, Pie VII cependant semblait « plus éloigné que jamais de toute mesure violente »; il attendait une décision, mais ne s'étonnait point qu'elle fût ajournée : « Peut-être, disait-il, qu'au milieu de toutes les grandes affaires dont il est question, et, sans doute, des apprêts d'un mariage, on ne songe pas même à moi; Dieu veuille que cela puisse finir [1]! » L'oubli qui l'inquiétait, quoique gravement préjudiciable au gouvernement spirituel, n'aurait pas été la plus dure des épreuves auxquelles il demeurait exposé. Napoléon ne s'était point distrait de ses projets relatifs au Saint-Siège, et il songeait au pape. Dès le mois de septembre 1809, il avait informé Fouché que sa pensée était de faire venir le Souverain Pontife à Paris [2]. Cette idée avait mûri dans son esprit, et la réunion des cardinaux, au siège de l'empire, marquait un acheminement à la réalisation de son plan. Rêvait-il de rehausser les pompes de son union avec une descendante des Habsbourg par la présence du chef de la catholicité? Voulait-il que la venue du pape dissipât les scrupules de la cour d'Autriche, et que la fille de l'empereur apostolique ne pût envier à Joséphine, à la femme répudiée, la consécration que lui avait autrefois donnée la cérémonie du couronnement? De telles fantaisies avaient de quoi flatter son orgueil; mais sa volonté ne cédait pas à un simple caprice d'ima-

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 3 janvier 1810.
[2] Lettre de Napoléon à Fouché, déjà citée, 15 septembre 1809.

gination, elle obéissait à un système. La sécularisation de la société catholique était le but que la doctrine révolutionnaire lui prescrivait d'atteindre; pour y arriver d'un seul bond, il méditait d'établir le pape à ses côtés, de le soumettre, comme le premier, le plus éminent de ses sujets, aux lois de son empire, en un mot, de séculariser la papauté. Au temps du Consulat, Napoléon avait, en plusieurs circonstances, manifesté le même dédain et la même ignorance des principes de l'Église; mais la sagesse de son jugement suffisait alors à contenir ses exigences. Susceptible de se tromper sur la nature des concessions qu'il pouvait obtenir, son esprit supérieur discernait merveilleusement qu'une trop grande diminution de l'autorité pontificale aurait été nuisible aux intérêts de la politique. Il jugeait et décidait avec un sens pratique qui lui permettait de voir juste, même au milieu d'appréciations erronées. Nous citerons, à ce sujet, cette curieuse note écrite par un contemporain, véridique narrateur et témoin impartial :

Sémonville a raconté qu'en revenant de Hollande, le Premier consul l'a entretenu longtemps de ses projets. « J'ai fait relever, lui dit Bonaparte, les registres tenus secrètement par le clergé; j'ai reconnu qu'il y a eu autant de bénédictions que de mariages, autant de baptêmes que de naissances; donc la religion est toujours puissante. »

Pendant la négociation du Concordat, Sémonville passait ses soirées chez Mme de Brignole, mère de Mme Marescalchi. Mme de Brignole était nièce du cardinal Consalvi. Elle était au dernier bien avec Sémonville. Un soir, elle lui dit que son oncle était dans la plus grande joie parce que les négociateurs français ne lui avaient point parlé de deux points sur lesquels ses instructions l'autorisaient à céder, s'il était nécessaire.

Sémonville court charitablement aux Tuileries et communique sa découverte au Premier consul. Celui-ci se promène en long et en large, puis revient à lui : « Votre Consalvi, dit-il, est une bête, rien qu'une bête; il aurait cédé sur le divorce et le mariage des prêtres, mais je n'en veux point. Ce qu'il me faut, c'est le pape, ce sont les catholiques. Les catholiques ne voudraient pas d'un concordat à ce prix, et le pape ne serait plus le pape[1]. »

Napoléon, depuis cette époque, avait donné bien des démentis à Bonaparte; il entendait toujours lier à sa fortune les catholiques et

[1] Note de M. le baron Mounier, qui fut secrétaire de l'empereur, conseiller d'État et ensuite pair de France. Il n'est pas besoin de faire remarquer que Napoléon imputait au cardinal Consalvi des intentions que ce prince de l'Église eût répudiées avec énergie.

leur chef; mais il ne comprenait plus que, pour être une utile alliée, la papauté doit garder indépendance et prestige; le souffle révolutionnaire, non moins que la fièvre de la toute-puissance, avait obscurci son entendement, et il faisait d'énergiques efforts pour que « le pape ne fût plus le pape ».

Dans la ville de Rome, les expulsions avaient recommencé; c'était peu que d'en chasser des cardinaux et des prélats; il fallait mettre la main sur tout le personnel des administrations, sur les titres, les documents nécessaires à l'expédition des affaires religieuses, même sur des objets servant au culte, y compris les ornements pontificaux. Il fallait préparer les multiples opérations d'un vaste déménagement, pour déplacer le siège pontifical. Et le 1er janvier, pendant que le général Berthier complimentait Pie VII, à Savone, l'agent Ortoli racontait ainsi les exploits de la consulte romaine :

La nuit dernière, la police s'est emparée de tous les écrits existant dans les archives des tribunaux et congrégations ecclésiastiques. Ceux de la Pénitencerie et des autres tribunaux ont été transportés au palais de la Daterie. Les actes consistoriaux sont dans la grande Chancellerie apostolique, où tout a été mis sous les scellés. On a également saisi tout ce qui était relatif aux cérémonies et au rituel de l'Église. Les différents employés ont reçu l'ordre verbal de se tenir prêts à partir. Il paraît que tant les archives que les employés sont destinés pour Reims, en Champagne. Le peuple ignore encore cet événement, mais il est certain qu'il en sera frappé, appréhendant que la résidence du chef de l'Église soit fixée pour jamais dans une autre ville. Quoique les ressources que tirait, en ce moment, la capitale du catholisme de l'expédition des bulles, dispenses, etc... fussent beaucoup diminuées, toutefois elles étaient encore considérables. On ne saura certainement pas fort bon gré au pape d'avoir causé, par son aveugle opiniâtreté, de telles mesures [1].

Comme de coutume, les partisans de l'oppresseur rejetaient sur l'opprimé la responsabilité des spoliations commises. Néanmoins les rivalités des fonctionnaires, « la mésintelligence » qui se manifestait « entre le gouverneur général et plusieurs membres de la consulte », disposaient Ortoli à ne point taire ses critiques, d'autant plus qu'il se voyait en butte aux « soupçons » de Miollis [2]. L'ébranlement de son crédit le rendait perspicace, et il appréciait avec justesse la faute politique de ne pas ménager le sentiment populaire. Des « placards datés de Savone » avaient été affichés la veille; au nom

[1] Dépêche de M. Ortoli, Rome, 1er janvier 1810.
[2] *Ibid.*, 5 février 1810.

du Saint-Père, on y « exhortait les prêtres à ne point déposer leur costume, à suivre avec constance la voie du martyre » ; ces excitations étaient assurément l'œuvre « des fanatiques et des malintentionnés [1] », dont il ne fallait pas exagérer l'importance ; mais elles pouvaient nuire à la paix publique, si la reprise de la persécution venait en aide aux mécontents. Bientôt, en effet, le peuple, « d'abord étonné », commença de murmurer. La « police continuait de mettre les scellés sur tous les papiers et effets sacrés appartenant au Saint-Siège » ; la saisie des « sceaux pontificaux » et, en particulier, de « l'anneau du Pêcheur », qui, depuis le départ du cardinal di Pietro, était aux mains de Mgr Gregori, empêchait le délégué du Souverain Pontife de remplir ses fonctions. Il en résulta « un véritable interrègne », et ce fut une occasion pour le général Radet de faire admirer son esprit inventif. Détenteur de l'anneau dérobé, en sa qualité de chef de la police, le général, désireux d'apaiser les solliciteurs qui n'obtenaient plus ni brefs ni rescrits en bonne forme, imagina de les satisfaire, en apposant lui-même le célèbre sceau, dont l'empreinte était requise pour la validité de ces actes. Le stratagème réussit, et le ministre de Bavière s'empressa d'y recourir, afin de régulariser des pièces qu'il devait envoyer à sa cour [2]. De son côté, Mgr Gregori avait adopté un nouveau cachet, où étaient gravées les images des « saints apôtres Pierre et Paul », avec les mots : *Pro annulo piscatoris;* de cette façon, les fidèles n'eurent plus que l'embarras du choix, et l'émotion des premiers jours fut promptement calmée [3]. Une situation aussi tendue ne pouvait pourtant se prolonger. « Après les employés de la Pénitencerie, ceux de la Daterie se préparèrent à partir » ; « les cardinaux Erskine, della Porta, Vincenti », prirent à leur tour la route de Paris, où presque tous les membres du sacré collège étaient réunis. Seul, le cardinal Casoni, accablé par l'âge et les infirmités, résidait encore à Rome, quoiqu'il en eût été banni en 1808 ; « deux autres vieux cardinaux » demeuraient dans les provinces ; ils n'y furent pas oubliés, et l'un d'eux, le cardinal Caraffa, dut abandonner sa retraite de Terni [4]. Le moment était venu de déclarer hautement la déchéance de la ville éternelle.

Les dépêches impériales se succèdent nombreuses et précises ; la volonté qui les dicte dédaigne tout déguisement. L'empereur ordonne « d'emballer les archives du Saint-Siège » et de les expédier « en France sous bonne escorte » ; il réclame « l'anneau

[1] Dépêche de M. Ortoli, 1er janvier 1810.
[2] *Ibid.*, 5 et 23 janvier 1810.
[3] *Ibid.*, 23 janvier 1810.
[4] *Ibid.*, 5 et 27 janvier 1810.

du Pêcheur avec les autres sceaux », « les ornements de la tiare et tout ce qui peut servir au pape dans les cérémonies ». L'autorité pontificale n'aura plus de représentant; il est enjoint au gouverneur « d'envoyer à Paris Mgr Gregori et généralement tous ceux qui montreront des pouvoirs pour les affaires spirituelles »; celles-ci, dit l'empereur, « ne doivent plus être gérées à Rome [1] ». Pie VII a pris ses précautions; exiler un de ses délégués, ce sera faire place à un autre; Miollis le sait, mais la consigne est formelle, et il obéit sans retard.

On a arrêté Mgr Gregori, écrit Ortoli à M. de Champagny, et on lui a enlevé les sceaux qu'il avait substitués à l'anneau du Pêcheur. Son successeur n'est pas encore connu... Je n'exagère pas en assurant Votre Excellence que cette dernière mesure a plus frappé les esprits que l'extradition même du Pontife. Ses prosélytes ne manquent pas de mettre en jeu les préjugés et les intérêts divers des habitants, d'abord l'inquiétude qui résulte, pour les dévots, de cet interrègne, ensuite la la perte que fait la ville, n'étant plus le siège du catholicisme, et les particuliers étant privés des ressources qu'ils tiraient de toutes les parties de l'Europe. On parle, en dernier lieu, de la résolution qu'a prise le pape de ne jamais consentir que l'exercice de l'autorité pontificale soit transféré hors de Rome, et, quoique le mauvais génie de Pie VII ne soit que trop connu, on l'applaudit néanmoins dans cette occasion [2].

Une dépêche du 1er février ajoute ces observations :

Toutes les secrétaireries ecclésiastiques sont aujourd'hui fermées. Mgr Gregori est parti, escorté, hier matin, pour Paris... Il a déclaré, au moment de son arrestation, qu'il voulait désigner son successeur; mais le général lui a fait sentir qu'on aurait pris la même mesure à l'égard de l'autre délégué, et que c'était d'ailleurs folie que de persister dans une obstination inutile. Sur quoi le prélat a répondu : *Stulti sumus propter Deum*. Votre Excellence conçoit mieux que personne que les événements ont un peu effrayé la classe des habitants qui est disposée à juger mal des intentions de notre gouvernement... On vivra ici dans de très grandes perplexités jusqu'à ce que nous soyons parvenus au dénouement des choses [3].

Rien n'était épargné pour hâter ce dénouement. Napoléon, non content de presser son ministre des cultes, lui suggérait les moyens

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, 10, 15 et 18 janvier 1810.
[2] Dépêche de M. Ortoli, 27 janvier 1810.
[3] *Ibid.*, 1er février 1810.

les plus expéditifs d'enlever le matériel des congrégations romaines, et son impatience se trahissait dans des notes écrites de ce style :

Faites venir à Paris, en poste, M. Martorelli, archiviste général, et adressez-le au sieur Daunou, mon archiviste. Donnez ordre que toutes les archives du Vatican, de la Daterie, de la Pénitencerie et autres, sous quelque titre que ce soit, soient transportées à Paris, sous bonne et sûre escorte, et qu'à cet effet on fasse partir de Rome un convoi de cent voitures toutes les semaines. Ces voitures déposeront ces archives à Suse et retourneront à Rome pour en chercher d'autres. Le sieur Daunou aura à Suse un agent qui sera chargé de faire transporter ces archives aux Archives de Paris. Mon intention est de faire venir à Paris toute la Pénitencerie. S'il n'y a que quinze personnes, vous les ferez venir jusqu'à Fontainebleau; vous me ferez un rapport sur chacun de ces individus et on verra à les loger à Paris. Mon intention est de faire venir à Paris, non seulement les ornements pontificaux, mais encore la tiare et autres joyaux servant dans les cérémonies du pape. Il y a, entre autres, une tiare, que j'ai donnée au pape, qu'il ne faut pas laisser à Rome. Entendez-vous avec le ministre de l'intérieur pour que l'hôtel Soubise soit disposé pour contenir cette immense quantité de papiers [1].

Réunir, dans sa capitale, « toutes les archives de l'Europe », était, du reste, « un de ses projets favoris » : « Quel avantage immense n'y aurait-il pas à supprimer les distances! disait-il à M. de Metternich. On n'aura que deux pas à faire, un corridor à traverser, pour puiser dans les trésors historiques de la France, de l'Autriche, de Rome, etc. » Et s'il rencontrait chez son interlocuteur « un sourire d'incrédulité », il plaignait les hommes d'État dont « les idées étroites » ne seraient point un obstacle à ses vastes desseins [2].

Miollis s'employait avec toute l'activité possible à satisfaire le maître; déjà son aide de camp s'était mis en route, emportant avec lui la tiare et les ornements les plus précieux [3]. Mais, chaque jour, quelque tâche nouvelle était imposée à son zèle, et les listes de proscription s'allongeaient, sans qu'il pût en prévoir le terme. La domination française ne laissait pas que d'être souvent troublée par les manifestations de l'esprit public; ces désordres, du reste promptement réprimés, n'empêchaient point le duc Braschi, syndic et président du « corps de la ville », de tout

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, Paris, 2 février 1810.
[2] *Mémoires* du prince de Metternich.
[3] Dépêche de M. Ortoli, 5 février 1810.

disposer pour que les fêtes du carnaval fussent magnifiquement célébrées. Résolu de protester contre les défenses de Pie VII, ce neveu de Pie VI souhaitait que son infidélité eût tout l'éclat d'une revanche. Mais la misère, les impôts, la loi du recrutement entretenaient une sourde irritation, que ne calmaient ni le luxe des premiers magistrats, ni les faveurs obtenues par les influences féminines, en dépit de vertueuses clameurs contre les abus d'autrefois, ni le cumul des traitements au profit des chefs de l'armée. On savait que 25 000 francs étaient alloués à Miollis, 15 000 au commandant de la division. Chaque membre de la consulte touchait annuellement 36 000 francs; la direction générale de la police se procurait des « ressources extraordinaires » à l'aide de « perceptions secrètes et non autorisées », parmi lesquelles figurait, au dire du successeur de M. Olivetti, une taxe mensuelle mise sur les filles publiques, et s'élevant à 2 fr. 67 c. 1/2, par tête. « Les gens les plus tarés » parvenaient aux plus importants emplois; la corruption et la concussion faisaient de rapides progrès. Malgré ses souffrances et ses murmures, la foule ne refusait pas de se divertir; mais si elle se livrait toujours avec entrain au plaisir des mascarades, on pouvait s'apercevoir qu' « un maire à la française et un sénat à la romaine », suivant l'expression de Botta, ne suffisaient point au bonheur de Rome [1].

A Paris, Napoléon, pressé d'exécuter son programme contre la papauté, reprochait au comité ecclésiastique de ne point démontrer clairement que « les métropolitains avaient le droit d'instituer les évêques nommés ». C'était une solution commode pour sortir des difficultés qui naissaient dans les nombreux diocèses privés de pasteurs; mais il parut expédient de n'y recourir qu'après avoir déployé tout l'appareil de la légalité, afin de consacrer définitivement la suppression du pouvoir temporel. Le 17 février, M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely lisait au Sénat l'exposé des motifs et les articles du sénatus-consulte qui, rendant la papauté sujette, l'obligeant à enseigner les doctrines de l'empereur, et partageant son ancien domaine en deux départements français, devait, d'après son auteur, « assurer la force de l'empire, l'indépendance des trônes, le respect des souverains, l'autorité de l'Église, la gloire de la religion ». N'ayant plus l'espoir de ressaisir une couronne, Pie VII allait-il consentir à signer sa déchéance et à livrer le sanctuaire?

L'auguste prisonnier n'avait pas été leurré par les rumeurs populaires qui annonçaient son prochain départ et lui attiraient de nom-

[1] Dépêches de M. Ortoli, 5 et 21 février, 2 mars 1810; *Rapport sur M. de Norvins*, par M. Anglès; *Histoire d'Italie*, par Botta.

breux visiteurs, au grand déplaisir de M. de Chabrol; mais, avec une persévérante confiance en de pacifiques projets, il s'ingéniait toujours pour découvrir quelque mode d'accommodement. S'il apprenait que plusieurs cardinaux avaient passé le mont Cenis, impatient de les savoir arrivés à Paris, il calculait la durée de leur voyage, et ne cachait point au préfet les fausses conjectures qu'il aimait à former : « Les cardinaux, pensait-il, se borneront à dire qu'il convient de renvoyer le pape dans son Siège et de l'y laisser libre de s'occuper des affaires spirituelles »; on doit être assuré qu'il ne cherchera pas à « s'enfuir » ni à « reprendre ses États », en eût-il la force, car « le sang » lui fait « horreur ». « Il peut vivre à Rome, dans un état passif, toute correspondance cessant avec le gouvernement [1]. » Mais cette douce résignation ne le rendait pas indifférent à la direction des âmes; profonde était sa tristesse, lorsqu'il lisait un article du *Moniteur* relatif aux dispenses matrimoniales en Espagne, et vif son émoi, quand le même journal lui révélait que Napoléon avait finalement obtenu de rompre son union avec Joséphine. A ses yeux, « les principes de l'Église étaient renversés, le désordre à son comble, et, pour y remédier, il fallait un éclat [2] ». Cependant l'éclat n'eut pas lieu, et même un certain apaisement vint tempérer l'ardeur de ses impressions, comme l'indique le Bulletin journalier de M. de Chabrol :

J'ai vu Sa Sainteté et l'ai trouvée beaucoup plus calme que je ne l'espérais; elle m'a parlé de la dissolution du mariage, quant au lien spirituel. Deux jugements conformes suffisent, a-t-elle dit, pour prononcer sur la nullité, quand il n'y a point de réclamation des parties; l'un d'eux se fait auprès de l'évêque, et l'autre près du métropolitain; mais elle ne voit point d'où peut être émanée la première sentence, puisque l'Église de Paris est métropolitaine. Au reste, on ne peut rien statuer sur cet objet, ni se former une opinion d'après l'article inséré au *Moniteur*; Sa Sainteté juge l'affaire très importante, puisqu'elle décide de la légitimité de la descendance. Peut-être serait-il possible que l'affaire fût régulière, quoique jusqu'ici toutes celles de cette nature aient été portées au Saint-Siège, et cela même pour donner plus de solennité et plus d'éclat à un acte qui intéresse si vivement le trône. Le Saint-Père a ajouté que, quant aux affaires spirituelles en Espagne, il y avait eu, à la vérité, des dispenses de mariage accordées par les évêques, en vertu d'une déclaration du roi, lorsque Pie VI était à Valence; mais que deux évêques seulement en avaient accordé, et

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 6 et 7 janvier 1810.
[2] *Ibid.*, 22 janvier 1810.

qu'ils avaient ensuite fait légitimer ces actes auprès de lui, après la mort de Pie VI. Ce sujet l'a ramené sur le retard d'une décision à son égard; il m'a demandé si j'avais entendu parler de la réunion des trois cardinaux Fesch, Maury, Caselli et de quelques prélats français. Je lui ai dit que nous ne le savions point encore et que la suite le confirmerait. J'ai profité de la circonstance pour lui persuader que l'intention de Sa Majesté était d'arranger promptement les affaires qui le concernent. J'ai fait mon possible pour le porter à attendre avec patience.

Je suis persuadé, dans ce moment, qu'il hésite sur le parti qu'il doit prendre, mais qu'il ne serait point éloigné de faire paraître quelque déclaration, s'il ne reçoit pas bientôt quelque nouvelle officielle, qui puisse l'assurer qu'on s'occupe de l'affaire de l'Église. Je sais que son habitude est de préparer d'avance ces sortes d'écrits, et je ne serais point surpris qu'il en eût jeté les bases, d'après les études et les recherches qu'il a faites dans ces derniers temps. S'il vient à paraître quelque chose de semblable, on pourrait peut-être en empêcher l'éclat dans ce département, mais il serait possible que l'écrit parût dans les villes voisines, et, dès lors, on ne saurait empêcher qu'il ne se répandît [1].

La vigilance de M. de Chabrol n'était pas exempte d'inquiétude, et jamais ses exhortations à la patience n'avaient été plus opportunes. Le transport des archives « de la Daterie, de la Secrétairerie et de la Pénitencerie » ne pouvait manquer en effet d'exercer la longanimité du Pontife. « S'il retournait à Rome, — c'était toujours son espoir! — il n'aurait plus, disait-il, les moyens de suivre les affaires ecclésiastiques [2] », et cette réflexion plaintive devenait l'occasion de lui infliger un autre tourment. Puisqu'il avouait que son retour au milieu des Romains était désormais sans objet, n'y avait-il pas lieu de le pressentir sur le projet caressé par Napoléon de le transférer, lui aussi, dans la capitale de l'empire, où il retrouverait, avec les cardinaux, toutes les dépouilles du Saint-Siège? Le préfet était trop avisé pour ne pas profiter de la circonstance, et, sans tarder, il entreprit de familiariser le pape avec l'idée de se rendre à Paris [3]. Napoléon, non moins aveuglé par un incommensurable orgueil qu'entraîné par les calculs de sa politique, voulait avoir Pie VII sous sa main, le placer près de son trône; il ne doutait pas de réussir dans ses desseins s'il pouvait renouer des rapports directs avec lui et l'envelopper de son regard fascina-

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 24 janvier 1810.
[2] *Ibid.*, 25 janvier 1810.
[3] *Ibid.*, 25 janvier 1810.

teur; mais sa vanité se refusait à toute démarche qui eût été, de sa part, un acte d'initiative. Il se réservait de charmer et de séduire, à la condition que sa clémence et sa protection fussent humblement implorées. Le Saint-Père souhaitait généreusement d'ouvrir son cœur et ses bras au fils ingrat dont il admirait la gloire, pour lequel il avait ce faible singulier qui livre une nature impressionnable, une âme délicate à la domination d'une main puissante et rude, dirigée par une intelligence supérieure, gardant la froide trempe d'un impassible égoïsme. Il eût aimé à se rapprocher du monarque qu'il avait béni; mais, avec le sentiment de sa dignité, certaines appréhensions de son esprit timide, en le retenant dans le cercle de ses résistances passées, achevaient de rendre sa conscience intrépide, au milieu des contradictions de son humeur, un jour, bienveillante et enjouée, le lendemain, inquiète et chagrine, allant du sourire au morne silence, parfois à la colère. Chargé de lui indiquer la route de Paris, M. de Chabrol tenta de le décider à faire les premiers pas; ses bulletins, remplis de curieux détails, nous permettent d'assister à la lutte que soutint Pie VII, et ce n'est pas le moins intéressant chapitre des négociations de Savone :

J'ai trouvé le pape assez calme et j'ai amené la conversation sur les bruits qui courent relativement à son départ pour Paris. Je lui ai fait entrevoir les avantages de rejoindre son conseil, d'avoir des rapports plus directs et plus faciles avec Sa Majesté; mais, malgré toutes les raisons que j'ai pu donner, il m'a dit qu'il voyait bien qu'on chercherait à le transporter et à l'établir en France, qu'il connaissait les plans que l'on avait sur ce point, qu'on pourrait l'emmener, mais qu'il n'y consentirait pas, qu'il protesterait que c'est contre sa volonté. Il s'est plaint d'être séquestré et de ne recevoir point de lettres des cardinaux. On avait espéré qu'étant seul il serait faible, mais il ne le serait pas. — Je lui ai dit que je voyais avec beaucoup de peine qu'il n'appréciait point les avantages de se trouver au sein de son conseil et près de Sa Majesté. — Il a réfléchi un moment. Il a dit : « L'empereur a entre ses mains mes actes sur les affaires ecclésiastiques; il connaît les réponses que je puis souhaiter. Le cardinal Fesch les connaît également. Quant au temporel, on sait bien que je ne peux en faire cession, mais je ne ferai rien pour l'obtenir, étant sûr de ne le pouvoir point. Ainsi, de loin comme de près, les affaires peuvent être traitées. Après tout, quand les cardinaux se prononceraient d'une manière, je pourrais y mettre ordre, puisque les comptes ecclésiastiques sont refaits deux fois, suivant le proverbe. » — J'ai continué : S'il prenait l'initiative, tout le monde jugerait qu'il ne voyait que l'avantage de l'Église.

Je l'ai trouvé opposé, mais moins éloigné de cette idée. Je n'ai point vu d'inconvénient à insister, puisqu'il ne s'agissait que d'une opinion personnelle. » — Il m'a répondu : « Mais que faire? Pourrais-je écrire? Je recevrais peut-être une lettre brusque, et je ne veux pas m'y hasarder. Que puis-je dire? Sa Majesté connaît mes doléances, quant au spirituel; et quant au temporel, elle peut le garder, je ne puis l'enlever; mais j'ai l'exemple de mes prédécesseurs; je le suivrai. Si elle retient les biens du Saint-Siège, je dois la considérer comme étant hors de l'Église. Je ne peux songer à arranger une affaire, sur laquelle je vois que Sa Majesté *ne veut point* revenir, tandis que moi-même *je ne puis* céder *sans me damner* et violer tous les canons de l'Église. J'ai cru longtemps que les intentions étaient meilleures, mais je vois que, chaque jour, on se prononce d'une manière défavorable, et j'en suis affligé. Enfin, je ne puis traiter si je ne suis tout à fait libre [1]. »

« Pendant trois années », le pape « avait souvent écrit de sa propre main » à l'empereur; cette correspondance n'était-elle pas restée stérile? Et, après cette expérience, qu'aurait-il attendu des ouvertures auxquelles on le conviait? L'interruption des communications de l'épiscopat avec le Saint-Siège lui causait de vives alarmes; « le schisme commençait à naître »; et, pour lui, pensait-il, réduit aux plus dures extrémités, « il vivrait malheureux, mais en soutenant les principes [2] ». Malgré ces intermittences d'abattement, l'espérance ne l'abandonnait pas; « la première impression, toujours forte sur son esprit, s'effaçait assez promptement », et bientôt son visage reprit un air de contentement qui marquait d' « heureuses dispositions ». Comme s'il eût « reçu quelque nouvelle satisfaisante », il affirmait « qu'on s'occupait sérieusement, à Paris », de régler son sort. Cette information lui venait-elle par des lettres de Turin? Ou bien avait-il recueilli un écho des rumeurs répandues à Gênes [3]? Le préfet s'interrogeait, sans pouvoir se répondre; mais le souci de sa surveillance était compensé par la certitude que tout, autour de lui, reposait dans « un calme parfait », et, durant plusieurs jours, il put user de ces redites, qui flattaient son amour-propre de geôlier-diplomate : « le pape est gai », « plus gai que de coutume »; « il désire un arrangement », et, « si parfois il écarte cette idée, la réflexion l'y ramène toujours [4] ». Un brusque revirement allait surprendre M. de Chabrol, dans l'instant où le succès de ses conseils de modération lui paraissait assuré. La

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 26 janvier 1810.
[2] *Ibid.*, 28 janvier 1810.
[3] *Ibid.*, 30 et 31 janvier 1810.
[4] *Ibid.*, 29, 30, 31 janvier, 1, 2 et 3 février 1810.

veille encore, il s'appliquait à représenter l'enlèvement des archives romaines comme « une preuve » qu'on réunissait « des documents pour traiter avec maturité » les questions religieuses; il faisait remarquer « combien la patience » du pontife servait à manifester « ses bonnes intentions », « combien elle était utile à l'Église et à Sa Sainteté[1] ». Mais soudain il dut constater en ces termes les symptômes d'une irritabilité qui réclamait tous les soins de son art :

J'ai trouvé le Saint-Père dans une situation d'esprit bien différente; il était plein de colère. Je lui ai demandé la cause de ses chagrins; il m'a dit qu'il avait appris indirectement de Rome qu'on emballait toute la Daterie et même les effets pontificaux; il s'apercevait qu'on ne cherchait qu'à lui faire prendre le change et à l'amuser. Mais on ne connaissait point son caractère; la mort ne l'effrayerait pas, soit pour conserver son honneur, soit pour remplir ses devoirs.

Le premier moment passé, j'ai fait mes efforts pour le calmer, en lui remontrant qu'il ne pouvait accorder de confiance à des bruits publics, souvent mensongers. Il a repris, en disant qu'il voyait que l'intention était de faire de Paris le siège de l'Église, qu'il ne le souffrirait jamais, qu'il ferait plutôt toute sorte d'*extravagances même*, pour l'empêcher; il aurait soin seulement qu'elles fussent régulières et conformes à sa dignité. De près il parlerait encore plus haut que de loin; les démarches actuelles ne tendaient qu'à rendre les choses plus embrouillées et la rupture irrémédiable. — Je me suis applaudi de l'avoir pressenti sur un voyage à Paris; j'ai cherché à donner le change à son chagrin, en lui disant que les bruits publics avaient annoncé son départ pour cette ville, mais non son séjour dans l'intérieur de la France; que ce qu'il avait appris ne lui révélait rien de nouveau; que, s'il était auprès de son conseil et à même de parler directement à Sa Majesté, il y trouverait beaucoup d'avantage, puisqu'il connaissait les bonnes intentions de l'empereur pour l'Église. J'ai remarqué que cette idée a produit un effet excellent. Il a repris peu à peu son sang-froid et a paru renoncer aux déterminations qu'il méditait dans son esprit. — Il m'a dit : « J'aurai encore de la patience; j'ai su dominer mon caractère, qui était naturellement vif et emporté, et gagner assez sur moi pour ne rien faire que par réflexion; mais si on me connaît, on sait que je ne cède jamais à la crainte; la mort même ne serait rien pour moi en pareil cas. » Il m'a dit ensuite qu'il avait été singulièrement attaché à Sa Majesté; qu'il avait pensé que la dynastie actuelle aurait fait le bonheur de l'Europe; qu'il ne s'était point attendu à voir

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 2 février 1810.

naître un schisme, à être obligé d'ordonner aux bons catholiques de se séparer des mauvais, et que ce serait sans doute la suite de tout ceci. — J'ai parlé beaucoup à cet égard; je l'ai ramené sur le commencement glorieux de son pontificat; j'ai vu, ce me semble, disparaître en partie son chagrin, et l'ai laissé plus calme que je ne l'avais espéré au premier abord [1].

Toutefois M. de Chabrol avait beau mettre le Pontife en garde contre les bruits populaires, il avait beau lui déclarer que l'épreuve touchait à sa fin, Pie VII était assailli par l'appréhension qu'on ne voulût fixer sa résidence sur le territoire français, et la pensée « de ne plus aller à Rome était celle qui l'affligeait le plus ». « Il serait à souhaiter, remarquait le préfet, que l'on pût dissiper ses craintes, si cela est possible ». Le pape, en effet, était agité, en proie à une grande surexcitation : « Il n'y a plus d'Église », s'écriait-il, et son gardien perdait tout le terrain gagné par une persuasive influence [2]. Des lettres du prince Borghese arrivèrent fort à propos pour calmer cette crise; elles « chargeaient le gouverneur du palais de rassurer Sa Sainteté », en l'engageant « à ne point ajouter foi à des bruits vagues, qui étaient en contradiction avec des explications positives » données par l'empereur, et en « le pressant d'attendre les déterminations que Sa Majesté allait prendre [3] ». Le Saint-Père ne pouvait se dissimuler que la véritable contradiction était entre ces paroles d'apparence conciliante et les événements de Rome. Mais il se laissait dire que ses ministres avaient peut-être manqué de cette modération dont il offrait l'exemple, et que telle était la cause des mésintelligences dont il avait tant souffert. Supposant volontiers des dispositions favorables chez ceux-là mêmes qui lui tendaient un piège, il recevait « avec plaisir » les communications du prince Borghese et s'efforçait de croire que Napoléon, « au moment d'asseoir sur des bases solides son grand ouvrage », comprenait « l'utilité » de rétablir « l'accord de l'empire et du sacerdoce ». Son cœur subissait « toutes les impressions » propres à soutenir « l'espoir d'un accommodement », et son penchant pour l'empereur allait si loin, qu'il rêvait parfois d'en faire l'auxiliaire de ses visées apostoliques. L'idée de « réunir l'Église grecque à l'Église catholique » l'avait toujours occupé; il en parlait comme un homme « fortement épris d'un plan qu'il aurait conçu depuis longtemps »; le retour à l'unité lui semblait plus facile à obtenir du schisme de Photius et de Cerularius que de « l'Église luthérienne, divisée en plusieurs

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 4 février 1810.
[2] *Ibid.*, 6 et 9 février 1810.
[3] *Ibid.*, 9 février 1810.

sectes », et, s'il rappelait, à ce sujet, les projets du czar Paul Ier, il ne manquait pas d'ajouter, nous apprend M. de Chabrol, « qu'il serait glorieux pour un grand roi de contribuer à cette réunion [1] ». Quel autre que l'empereur pouvait être ce grand roi? L'usurpateur de la souveraineté pontificale restait, aux yeux du pape, un instrument providentiel, destiné au service de la chrétienté. Mais la Providence se servait des illusions, des faiblesses du pontife pour mieux confondre l'orgueil du potentat.

Ce fut dans cet état d'esprit que Pie VII connut le sénatus-consulte du 17 février, qui donnait un commentaire éloquent et précis aux mensongères promesses du prince Borghese. Le trouble qu'il ressentit, les scrupules de sa conscience, ses insomnies, ses timidités, ses velléités de protestation, ses élans d'énergie, ses irrésolutions eurent un témoin attentif, soigneux de les dépeindre dans ce bulletin journalier où étaient notées toutes les phases de la vie du captif.

Le pape m'a paru, ce matin, enseveli dans des réflexions profondes; il m'a dit que plus il étudiait le sénatus-consulte qui décide de son existence, plus il s'apercevait qu'il attaquait le spirituel, et qu'il le plaçait tout à fait sous la main du gouvernement; qu'il l'étudierait encore, parce qu'il fallait pénétrer le sens de tous les mots, attendu qu'on rédigeait, en France, les actes politiques de manière à en déduire des conséquences qui étonnent ceux qui n'ont pas longtemps réfléchi sur la force des termes que l'on y emploie; que cependant il en voyait assez pour être persuadé qu'on n'avait d'autre intention que de lui donner des *assoupissants;* qu'il se reprocherait peut-être un jour d'avoir eu trop de patience; qu'en cela il avait pu manquer à son devoir, mais que ce serait le seul point sur lequel il se rendrait coupable. — Je lui ai observé alors combien une autre marche eût pu devenir nuisible soit à lui-même, soit au bien de l'Église, et j'ai employé des termes assez forts pour lui faire sentir les dangers d'un parti violent. — Mais il a ajouté que, quelle que pût être l'issue, il ne devait songer qu'à remplir son devoir, qu'il ne devait pas porter ses regards au delà, que, par-dessus lui et toute autre autorité, il y avait la Providence, qui saurait employer, quand il le faudrait, son pouvoir, en se servant des œuvres de ses serviteurs sur la terre. A la suite, il a changé de conversation; il s'est montré alors beaucoup plus calme et n'a rien ajouté qui pût avoir trait à sa position.

Hier au soir, l'évêque l'avait trouvé bien plus agité. — Il lui dit qu'il n'avait pu dormir les deux nuits précédentes, parce qu'il n'avait cessé

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 9 et 10 février 1810.

de réfléchir au sénatus-consulte; qu'il voyait qu'on ne se contentait pas d'attaquer le temporel, mais que le spirituel était lésé dans tous les points; qu'on venait en quelque sorte lui donner des leçons, tandis que c'était à lui, en matière de doctrine, à faire la loi; que jamais on ne pourrait l'obliger à prêter le serment exigé; que les propositions du clergé de France, en 1682, était une affaire d'opinion non décidée; qu'elles avaient été sur le point d'être condamnées par le pape Innocent XI; qu'il avait d'abord promis de ne rien faire publiquement, afin de ne compromettre personne, mais que, dans la circonstance, il était forcé de revenir sur sa détermination; que son devoir l'y obligeait. Il ne pouvait plus se taire désormais; il voyait qu'on ne cherchait qu'à l'endormir. L'évêque fit son possible pour le calmer, mais il le laissa très agité. — Je lui ai donné quelques instructions pour la conversation qu'il doit avoir, ce soir, avec Sa Sainteté. Il paraît que la réflexion de la nuit avait, ce matin, porté quelque changement à ses dispositions. Cependant sa résolution n'était pas changée; il faut attendre, afin de connaître si elle tient à un emportement momentané ou à une détermination irrévocable.

J'ai pris, dans tous les cas, mes mesures pour empêcher de rien circuler qui puisse être relatif au pape. Je pense qu'on doit prendre les mêmes mesures du côté de Gênes, car c'est là probablement qu'éclatera l'affaire, si elle doit avoir lieu [1].

Le texte du sénatus-consulte était suffisamment clair; sa rédaction, qui ne péchait point par ambiguïté, n'avait aucun besoin d'être soumise à un examen prolongé. Néanmoins le Saint-Père hésitait; que ne pouvait-il lire les instructions adressées au préfet de Savone? La dépêche suivante du ministère de la police lui aurait indiqué avec une impitoyable précision jusqu'à quel point l'acte législatif qui supprimait le pouvoir temporel devait atteindre, le pouvoir spirituel de l'Église :

Monsieur, le dernier sénatus-consulte ne tardera pas, sans doute, à être connu du pape. Vous avez eu souvent l'occasion de remarquer que les premières impressions, d'abord très vives sur son esprit, s'affaiblissaient progressivement et qu'alors il écoutait volontiers les observations qui lui étaient faites.

Les dispositions que le gouvernement a manifestées à l'égard du Saint-Père étant le résultat de grandes mesures devenues indispensables pour coordonner toutes les institutions de l'empire, je vous invite à user de toutes vos ressources pour éviter que le pape, qui se

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 1er mars 1810.

dit lui-même très irascible par tempérament, ne se livre à des démarches qui seraient au moins inutiles, ainsi qu'à un éclat qui contrarierait les bonnes intentions de l'empereur.

C'est par des représentations sages, c'est en rappelant le pape à cette résignation dont la religion lui fait un devoir et dont il s'est fait une vertu personnelle; c'est en lui faisant entrevoir les suites funestes d'un premier mécontentement manifesté sans mesure que vous parviendrez, je n'en doute pas, monsieur, à le ramener à ce calme qui sied si bien au Souverain Pontife.

Sa Majesté lui laisse une grande latitude pour le choix de sa résidance; les biens ruraux qui lui sont assignés le rendent tout à fait indépendant du trésor public; il suivra donc, avec toute la liberté possible, cette impulsion qui le porte au bien de l'Église par sentiment; mais des intrigants ne pourront plus, sous son nom, agiter les esprits, et l'Église enfin se trouvera dans l'État.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien prendre, en ce qui vous concerne, toutes les mesures pour éviter que le pape ne voie des individus ou ne reçoive des missives qui pourraient l'exaspérer et le faire sortir des bornes de la modération. Il sera nécessaire que vous m'informiez incessamment de tout ce que vous aurez fait ou observé à cet égard [1].

Le haut fonctionnaire, chargé de correspondre avec M. de Chabrol, venait de découvrir la plus exacte définition de la politique impériale; il appliquait l'expression juste et employait le mot propre : *L'Église enfin*, disait-il, *se trouvera dans l'État*. Cette formule, assurément, ne laissait rien à désirer sous le rapport de la franchise, et résumait à merveille la doctrine révolutionnaire qu'appuyaient les convoitises de Napoléon. Le premier résultat de ce programme, qui obligeait à torturer la langue française, pour y écrire les mots d' « indépendance » et de « liberté », fut l'ordre de tenir le pape sous une surveillance plus étroite; et Fouché, dans la crainte de n'être pas assez rapidement renseigné, priait le préfet de lui « adresser, chaque jour, par l'estafette, un rapport très détaillé »; ce rapport devait remplacer le bulletin quotidien, qui n'était alors envoyé qu' « à la fin de la semaine [2] ». Il s'agissait d'épier, à toute heure, les actes, les paroles, les moindres signes du Saint-Père et de les porter aussitôt à la connaissance du ministre de la police. Un certain relâchement s'était introduit dans la garde du prisonnier; il y avait

[1] *Minute de la lettre écrite à M. le préfet de Montenotte,* Police générale, 3e arrondissement. Paris, février 1810.

[2] *Minutes de deux lettres écrites au préfet de Montenotte,* Police générale, 3e arrondissement. Paris, mars 1810.

urgence à ne point tolérer cet oubli d'une sévère discipline, sans laquelle « les sages représentations » n'auraient pas eu toute l'efficacité voulue, pour convaincre le souverain dépossédé que la perte de sa couronne le rendait « indépendant et libre. » Dans l'entourage de Pie VII, on choisit un espion, le docteur Porta, plus apte qu'aucun autre, par la nature de ses fonctions, à pénétrer les secrets de l'intimité. La fréquente saisie des correspondances acheva de compléter le système préventif qui devait maintenir le pape « dans les bornes de la modération » et lui rappeler les mérites de cette « résignation » dont « il s'était fait une vertu personnelle ».

Aux termes du sénatus-consulte, les pontifes romains avaient à « prêter serment » de respecter « les quatre propositions de l'Église gallicane », et un décret du 25 février remit en vigueur « l'édit » de 1682. Le *Moniteur* du 1er mars publia la teneur de l'édit, ainsi que la déclaration du clergé de France. Personne ne fut étonné en voyant l'ombre de Louis XIV apparaître ainsi sur la scène, où l'empereur, au milieu des décors de la Révolution, distribuait des rôles aux morts comme aux vivants. On s'était si bien habitué à l'entendre parler de son « illustre prédécesseur Charlemagne », que cette évocation de l'ancien régime et du grand roi, bien loin de paraître un anachronisme, eut un parfum de renouveau. Napoléon cependant voulait adoucir ce que ses exigences théologiques avaient de blessant pour le clergé, et désireux, en même temps, de resserrer les liens qui unissaient à son trône tant d'États divers, il s'appliquait à y défendre les intérêts des catholiques. Il reprochait, par exemple, au grand-duc de Bade de « traiter comme des ilotes » et d' « exclure de toutes les places les six ou sept cent mille palatins » appartenant à la communion romaine. « Sa Majesté, comme protecteur », disait le duc de Cadore, entend « qu'il n'y ait plus de persécution ni d'exclusion, et que les catholiques qui, dans la population du grand-duché, sont aux protestants dans le rapport de 2 à 5, aient la moitié des places... en réunissant le palatinat au grand-duché de Bade, Sa Majesté n'a pas voulu en faire des esclaves[1]. » Il n'y aurait qu'à louer cette généreuse résolution de protéger les droits d'une minorité, si M. d'Hauterive ne nous avait initié au mobile de cette politique, lorsque, signalant ses conversations avec M. de Langesbielke, de la légation suédoise, et faisant remarquer au ministre des affaires étrangères que « le catholicisme ne jouissait pas, en Suède, des droits civils » pleinement reconnus « en France » au « luthéranisme », il ajoutait ces

[1] Lettres de l'empereur à M. le duc de Cadore, Paris, 13 décembre 1809 et 10 février 1810. *Correspondance de Napoléon Ier*.

artificieuses paroles : « Il me semble que, dans un moment où le Saint-Siège, pour des considérations temporelles, abandonne tous les intérêts qu'il est obligé de maintenir, tous les devoirs spirituels qui lui sont imposés, il serait utile de manifester, par une démarche notoire, « la protection » que l'empereur a l'intention de « donner partout au culte qu'il professe... » D'une part, « tous les catholiques de l'Europe délaissés par le chef de l'Église, occupé des regrets de sa souveraineté temporelle abolie » ; d'autre part, « les catholiques de Suède affranchis par la volonté libérale et protectrice de Sa Majesté », ne serait-ce pas là « un contraste » bien fait pour être « présenté à l'étonnement du public[1] » ?

Le procédé de gouvernement, qui consiste à étonner le public, était fort en honneur auprès de Napoléon; mais « sa volonté libérale » eut une plus modeste ambition, et, comme preuve de condescendance, comme contrepoids à l'édit de Louis XIV, il se contenta d'un décret modifiant, sur plusieurs points secondaires, les lois organiques. Ces lois, qu'il avait subrepticement jointes au Concordat, qu'il avait déclarées inséparables du traité conclu avec le Saint-Siège, il en opérait, de sa seule autorité, la révision partielle, au profit, il est vrai, de l'autorité religieuse, sans s'inquiéter du reste de confesser ainsi qu'elles étaient oppressives et n'avaient point le caractère d'une obligation réciproque résultant d'un contrat. L'exécution des brefs de la Pénitencerie, « pour le for intérieur », ne fut plus subordonnée à une autorisation préalable; les évêques cessèrent d'être tenus de ne conférer la prêtrise à leurs clercs que si ces derniers « avaient atteint l'âge de vingt-cinq ans et justifiaient d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de 300 francs »; les fonctions des vicaires généraux prenaient fin « après la mort de l'évêque », et il devait « être pourvu au gouvernement des diocèses, pendant la vacance des sièges, conformément aux lois canoniques[2] ». Ces dispositions nouvelles étaient en quelque sorte le prix des complaisances dont le comité ecclésiastique ne se montrait point ménager, et M. de Chabrol eut peine à y faire admirer « la pureté des intentions » de l'empereur. « C'est un sujet de plaintes de moins », disait simplement le pape,

[1] Lettre de M. d'Hauterive à M. le duc de Cadore. Paris, 8 novembre 1809. (Archives du ministère des affaires étrangères.)

[2] Décret du 28 février 1810. Le préambule de ce décret est ainsi conçu : « Vu le rapport qui nous a été fait sur les plaintes relatives aux lois organiques du Concordat par le conseil des évêques réunis d'après nos ordres dans notre bonne ville de Paris; désirant donner une preuve de notre satisfaction aux évêques et aux églises de notre empire, et ne rien laisser dans lesdites lois organiques qui puisse être contraire au bien du clergé, nous avons décrété... »

qui, tout en attachant « quelque importance » à ces concessions, aurait voulu « être certain qu'on ne courtisât pas », à son détriment, les évêques du comité. Ceux-ci osaient affirmer que « le Concordat n'avait été violé ni par l'empereur ni par ses ministres [1] »; Pie VII, brusquement « enlevé de Rome, sans avoir pu emporter aucun document », ne se trouvait pas en mesure d'énoncer tous ses griefs, avec pièces à l'appui, touchant « l'inexécution du Concordat » français, mais il pouvait démontrer, en tout cas, que celui du royaume d'Italie avait subi les plus « positives » atteintes.

Son esprit, devenu soupçonneux et « concentré », s'abandonnait à ces réflexions ; son oreille distraite écoutait à peine les discours du préfet, qui jugeait les modifications apportées aux lois organiques comme devant écarter « toutes les objections faites au système du gouvernement, à l'égard du spirituel », et permettre de « penser que les autres difficultés seraient également levées ». Le Saint-Père se refusait à partager cette croyance. « La voix publique lui apprenait que l'on continuait, à Rome, l'emballage des effets du Saint-Siège »; peut-être voulait-on le traîner « de prison en prison », mais « il avait pris un parti, et les choses, disait-il, tomberaient alors dans une irrémédiable confusion ». M. de Chabrol l'avertissait inutilement qu'il aurait « contre lui l'autorité du souverain et l'opinion du clergé le plus éclairé de l'Europe »; il tentait, avec le même insuccès, de vaincre sa « répugnance à se rendre auprès de son conseil », dans la capitale de l'empire, où l'appelaient « les décrets de la Providence, pour qu'il pût y vaquer aux intérêts de l'Église ». Les arguments qui souvent l'avaient ébranlé le laissaient insensible et n'arrêtaient plus le cours de ses « méditations [2] ».

H. de Mayol de Lupé.

La suite prochainement.

[1] Réponses du comité ecclésiastique, déjà citées.
[2] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 9 mars 1810.

LE SALARIAT

SES ADVERSAIRES ET SES DÉFENSEURS

D'APRÈS DE RÉCENTS TRAVAUX

Tout est discuté aujourd'hui; non seulement en religion et en politique, mais sur le terrain économique et social, ce qui semblait accepté de tous, sauf de quelques esprits chimériques ou égarés, est remis en doute à l'heure actuelle. Aussi les hommes qui ont à cœur de lutter contre l'erreur sont-ils souvent condamnés à reprendre la parole ou la plume pour prouver à nouveau les vérités qu'ils croyaient le mieux établies. Moins que toute autre, la question des salaires pouvait échapper au sort commun; les orateurs et écrivains qui ambitionnent les suffrages des masses ne sont-ils pas assurés de devenir populaires, quand ils répètent aux ouvriers, à tous ceux qui vivent à grand'peine du produit d'un travail journalier, que le régime du salariat, cause première de leurs souffrances, a fait son temps; que cette nouvelle forme du servage, forme surannée aujourd'hui, doit disparaître dans un avenir prochain, pour faire place à une plus juste rémunération du travail, à un système plus en rapport « avec la dignité du travailleur »?

Quel sera ce système? Là-dessus grand désaccord entre les chefs des nouvelles écoles, désaccord qui va souvent jusqu'à l'hostilité et l'insulte. Mais si l'on ne s'entend pas pour reconstruire, on s'entend pour détruire; dans les rangs des partisans exclusifs de la participation aux bénéfices ou de la coopération, comme dans ceux des collectivistes ou des anarchistes, il n'y a qu'une voix pour condamner le salariat et prononcer son arrêt de mort. Et ce ne sont pas seulement les orateurs des clubs ou les journalistes sans responsabilité qui tiennent ce langage. Des hommes politiques, des ministres eux-mêmes, sont venus à leur tour faire le procès du salariat. Il y a moins de quatre mois, un personnage devenu important, qui a renoncé aux vaudevilles pour s'improviser économiste, M. Lockroy, ministre du commerce, affirmait bien haut, devant les chambres syndicales de l'industrie du bâtiment, que, pour combler les abîmes « que les régimes précédents ont creusés entre les

classes », il faut substituer au salariat actuel un nouveau contrat, et ce nouveau contrat, selon lui, doit être la participation aux bénéfices. Il serait superflu d'insister sur la gravité de ce langage dans la bouche d'un représentant du gouvernement, d'un ministre du commerce.

L'Académie des sciences morales et politiques a tellement senti la nécessité d'aider au rétablissement des vrais principes en cette matière, qu'elle a mis au concours, à quelques années de distance, les deux questions, tout à fait connexes, *de la main-d'œuvre et des salaires*. Par suite de l'ajournement du premier concours, c'est cette année seulement, dans sa dernière séance solennelle, que la docte assemblée a eu à juger les dix mémoires soumis à son examen. Ce concours ayant présenté un intérêt exceptionnel, non seulement à cause du sujet en lui-même, mais à cause du grand nombre des mémoires présentés et de l'autorité économique de leurs auteurs, — au moins de quelques-uns d'entre eux, — il semble utile de revenir, avec l'aide de leurs travaux, sur cette question des salaires qui ne présente malheureusement qu'une trop grande actualité.

Dans cette étude, nous n'aurons pas seulement à consulter les meilleurs mémoires couronnés par l'Académie et publiés par leurs auteurs avec d'importantes additions, d'abord, celui de M. Émile Chevallier, maître de conférences à l'Institut national agronomique, qui a remporté la première récompense au concours Rossi [1], et celui de M. Villey, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Caen, qui a obtenu la seconde [2]; nous nous aiderons aussi de l'enquête parlementaire de 1884 sur la crise industrielle et des savantes études qu'ont faites, à propos des salaires, MM. Paul Leroy-Beaulieu, Alfred de Foville, Levasseur, Charles Grad, député alsacien au Reichstag, et le regretté Arthur Mangin [3]. Enfin des économistes anglais et américains ont fait paraître, sur cette même question, des travaux dont on n'approuvera pas toujours toutes les conclusions, mais qu'il est nécessaire de connaître. Citons, entre autres, les derniers ouvrages d'Edward Young; celui de Walker, intitulé : *The Wages question;* et le livre déjà très

[1] *Les Salaires au dix-neuvième siècle,* par Émile Chevallier, avec une préface de M. E. Levasseur, membre de l'Institut. Un vol. in-8°, chez Rousseau, éditeur, Paris. 1887.

[2] *La Question des salaires ou la question sociale,* par Edmond Villey, professeur à la Faculté de Caen. Un vol. in-12, chez Laroze et Forcel. Paris, 1887.

[3] Leurs travaux ont paru, soit en articles publiés généralement dans l'*Economiste français,* soit en volumes tels que *l'Essai sur la répartition des richesses* de M. Leroy-Beaulieu, *l'Histoire des classes ouvrières* de M. Levasseur, etc., etc.

connu, de M. Giffen, qui a pour titre : *The progress of the working classes in the last half century.*

Une étude complète, — ou ayant la prétention d'être complète, — sur le salariat entraînerait de longs développements qui ne sauraient évidemment rentrer dans le cadre restreint de ce modeste article. Laissant donc de côté les origines du salariat, son histoire, et nombre d'autres points mentionnés ou traités dans les ouvrages qu'on vient de citer, nous nous attacherons simplement aux trois questions suivantes :

1° Le salariat est-il compatible avec une amélioration progressive de la situation de l'ouvrier? Et, en fait, lui a-t-il procuré jusqu'ici et continue-t-il à lui procurer cette amélioration de son sort?

2° Sur quelle théorie économique repose le salariat, et quelles sont les véritables causes des variations des salaires?

3° Le salariat est-il destiné à disparaître, à céder la place à d'autres systèmes plus favorables à l'ouvrier? ou, au contraire, doit-il rester la règle générale dans le monde du travail, tandis que les autres modes de rémunération du travail n'existeront qu'à l'état d'exceptions?

Ces trois questions figurent parmi les plus importantes et surtout les plus discutées de toutes celles que soulève le système du salariat. C'est sur elles qu'il importe principalement de dissiper les erreurs, de combattre les fausses assertions.

I

Sur le premier point, le doute n'est pas longtemps permis; après examen, tous les gens de bonne foi reconnaîtront que, loin d'apporter aucun obstacle à l'amélioration du sort de l'ouvrier, le régime du salariat n'a cessé de la favoriser et de l'accélérer. — Voyons-en les preuves.

Si l'on étudie la condition des classes ouvrières, depuis l'époque où le salariat s'est peu à peu substitué au servage, le fait qui domine tous les autres, c'est que les salaires ont une tendance perpétuelle à la hausse. Cette hausse sera plus ou moins rapide, suivant les circonstances; elle subira parfois des temps d'arrêt ou même de légers reculs, comme pendant la crise industrielle que nous traversons actuellement. Mais l'exception, — c'est le cas de le dire, — confirme la règle, et si, au lieu de comparer une année à l'autre, la veille d'une crise au lendemain de cette même crise, on met en parallèle des périodes un peu longues, telles que des moitiés ou des quarts de siècle, on trouve toujours que, pendant la seconde les salaires sont plus élevés qu durant la première.

Prenons successivement les salaires agricoles et les salaires industriels; pour les uns comme pour les autres, quelques chiffres comparés suffiront à mettre cette vérité en lumière.

La hausse des salaires agricoles fait, dans le livre de M. Émile Chevallier, l'objet d'une étude aussi complète qu'intéressante. Nous ne remonterons pas avec lui au seizième siècle, où la journée d'un vendangeur, payée 3 sous de notre monnaie en 1515, s'élevait plus tard jusqu'à 10 sous, grâce à la hausse imprimée à tous les prix par l'afflux des métaux précieux d'Amérique. On aimerait pourtant à s'arrêter quelque peu à cette époque, ne fût-ce que pour constater que déjà, comme à l'heure actuelle, ouvriers et domestiques se plaignent de l'insuffisance des gages et salaires, et que, de leur côté, patrons et maîtres s'effrayent des prétentions excessives de leurs ouvriers et domestiques. Témoin la pétition que les bourgeois de la seigneurie du Hoch-Landsbourg adressaient à *leur gracieux maître*, le 31 octobre 1579, *pour demander le règlement du prix du travail par un tarif immuable :* « De nos jours, disent-ils, les domestiques poussent si loin leur orgueil, leur esprit d'insubordination et d'insolence, qu'ils refusent d'obéir, non seulement aux bourgeois leurs maîtres, mais encore à l'autorité publique. De là, depuis quelques années, parmi les valets, les charretiers et les servantes, des nouveautés et des abus qui deviennent chaque jour plus intolérables. En vérité, si l'autorité ne vient en aide à ses sujets, la bourgeoisie, surtout celle qui cultive la vigne et vit de ses produits, se verra réduite à une ruine inévitable [1]. » Ne croirait-on pas que cette pétition, vieille de trois siècles, a été écrite hier? Le seigneur du Hoch-Landsbourg et les seigneurs voisins s'émurent. Pour empêcher « la diminution, sinon la perte complète des contributions, des corvées et des rentes foncières acquittées par les bourgeois menacés de ruine, tandis que les domestiques s'enrichissent et deviennent des messieurs », un tarif des salaires fut édicté pour les ouvriers et domestiques, auxquels défense fut faite « de prendre plus d'un jour de vacances au carnaval, à l'oie de la maison et au rôti de la vendange », tout cela sous peine d'amende.

Mais il faut arriver immédiatement à des salaires qu'on puisse comparer avec les salaires actuels. Prenons comme point de départ 1788, c'est-à-dire la veille de la révolution française. A partir de cette date, les documents, les statistiques abondent, et si les chiffres ne concordent pas toujours exactement entre eux, ils se rapprochent assez les uns des autres, pour qu'on puisse avoir des données précises sur chaque époque et la mettre en parallèle avec les suivantes.

[1] Émile Chevallier, *les Salaires au dix-neuvième siècle,* p. 25-26.

En 1788, d'après le témoignage de nombreux livres de comptes anciens et les recherches d'un statisticien distingué, Moreau de Jonnès, recherches complétées récemment par M. de Foville, l'ouvrier agricole ne gagnait pas plus de 50 centimes en hiver, 60 centimes au printemps, 70 centimes pendant la moisson; si l'on y ajoute sa part en blé dans la récolte, et si, d'autre part, on tient compte des nombreux jours fériés, on arrive pour lui à un total de 160 à 165 francs dans l'année; en comptant ensuite pour la femme un salaire annuel d'environ 75 francs, on trouve qu'en 1788, le budget des recettes d'un ménage agricole montait à peine à 235 ou 240 francs : quelques statisticiens l'estiment seulement à 200 francs, à peine 60 centimes par jour. La vie de l'ouvrier agricole à cette époque, surtout la vie de l'ouvrier père de famille, ne pouvait être, suivant la douloureuse expression de M. de Foville, « qu'un combat du travail contre la faim, combat dans lequel le travail était vaincu d'avance ». Traversons la Révolution et arrivons à la fin de l'Empire. A l'aide de longues études et de calculs dans le détail desquels nous ne saurions entrer, M. de Foville trouve que le budget des recettes d'un ménage agricole a presque doublé pendant ces vingt-cinq années, malgré les crises effroyables de la Révolution, la banqueroute du Directoire et les guerres perpétuelles de l'Empire : d'après lui, un ménage agricole gagnait :

En 1813,	environ	400 fr.
En 1840,	—	500 fr.
En 1852,	—	550 fr.
En 1862,	—	720 fr.
En 1875,	—	800 fr.

Ainsi qu'on le voit, en 1875, l'augmentation est au moins de 100 pour 100, depuis 1813, et de près de 300 pour 100 depuis 1788[1].

Les statistiques particulières confirment ces chiffres. Dans son rapport sur l'agriculture du département de l'Aisne, en 1884, M. Risler constate que les gages du maître-valet de ferme, qui étaient de 200 francs à peine en 1820, montaient à 300 francs en 1840, à 400 francs de 1840 à 1850, à 600 francs vers 1870, et s'élèvent aujourd'hui à 700 francs, soit, depuis soixante ans, une augmentation de 250 pour 100. L'augmentation n'est pas moins importante pour les gages de l'ouvrier nourri, qui, de 0 fr. 60 par jour en 1820, arrivent aujourd'hui à 2 fr. 10. Dans son intéressant opuscule intitulé : *Un heureux coin de terre*, M. de Montalivet a établi que tous les salaires agricoles du département du

[1] Voy. *l'Économiste français* du 22 février 1876. — Voy. aussi Émile Chevallier, ouvrage cité, p. 32; et Villey, *la Question des salaires*, p. 20-21)

Cher avaient, de 1825 à 1879, profité d'une hausse de 100 à 160 pour 100. Mêmes proportions de hausse dans le Languedoc, dans l'Oise, en Maine-et-Loire et en Bretagne. Il y a encore, entre les salaires agricoles des différentes régions, et même parfois entre ceux de départements voisins, des écarts notables, écarts parfois difficiles à expliquer; mais partout la hausse est considérable, rarement inférieure à 100 pour 100 depuis un demi-siècle. En prenant une moyenne d'après l'ensemble des renseignements obtenus, on trouve que la progression des salaires agricoles a été, depuis 1820, de 200 à 250 pour 100; depuis 1836, de 100 à 150 pour 100; depuis 1850, de 100 pour 100 environ. La hausse des fermages a été bien moindre; de 1820 à 1880, elle n'a pas dépassé 100 pour 100; en outre, cette hausse s'est arrêtée depuis 1880 et a fait place à une baisse de 20 à 25 pour 100, en moyenne, tandis qu'à peu d'exceptions près, les salaires agricoles sont restés stationnaires.

Passons maintenant aux ouvriers de l'industrie. Allons-nous constater pour eux la même progression des salaires?

Pour répondre à cette question d'une façon complète, il faut distinguer la petite et la grande industrie.

Dans la petite industrie, nous avons un guide précieux et sûr : la *Statistique annuelle* publie, en effet, depuis 1853, des tableaux contenant le taux des salaires, pour Paris et les chefs-lieux de départements, de soixante et quelques professions qu'elle considère comme constituant la petite industrie. Or, en étudiant avec soin ces tableaux, on voit que, de 1853 à 1881, c'est-à-dire en moins de trente années, les salaires de la petite industrie se sont accrus de 48 pour 100 à Paris, et de 63 pour 100 dans les chefs-lieux de département.

Ces chiffres ne constituent qu'une moyenne; d'où il résulte que bien des professions ont vu leurs salaires augmenter de plus de 48 ou 63 pour 100 dans les trente dernières années. Mais cette moyenne elle-même, donnée par la *statistique officielle*, n'est-elle pas inférieure à la réalité? MM. Chevallier et Villey n'hésitent pas à l'affirmer, au moins en ce qui touche Paris; tantôt, disent-ils, avec preuves à l'appui, les salaires de certaines professions étaient, dès 1881, plus forts que ne l'indique la statistique officielle, tantôt ils se sont notablemment accrus de 1881 à 1884. Si l'on consulte, en effet, l'*Enquête sur la crise industrielle de* 1884, on voit que les charpentiers, inscrits à la statistique de 1881 pour un salaire de 7 fr. 85, gagnent aujourd'hui de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 l'heure, soit 8 à 9 francs par jour; que les scieurs de long gagnent 6 à 7 francs au lieu de 5 francs, les ornemanistes 9 francs au lieu de 7, et que la même proportion de hausse se retrouve aujourd'hui chez presque

tous les ouvriers du bâtiment dont l'industrie occupe un si nombreux personnel à Paris[1]. Une hausse analogue est constatée pour d'autres professions qui ne sont pas inscrites au tableau de la *Statistique annuelle*, par exemple pour les salaires des ouvriers marbriers, des boutonniers, des parqueteurs, etc., etc. On peut donc tenir pour à peu près certain que les salaires de la petite industrie ont augmenté, à Paris, depuis trente ans, dans la même proportion qu'en province, c'est-à-dire de 60 pour 100 environ. Tel est d'ailleurs l'avis d'un homme assurément fort compétent en cette matière. M. Dietz-Monnin, président de la Chambre de commerce de Paris, disait, à la commission, dans l'enquête sur la crise industrielle : « J'estime que, depuis trente à quarante ans, l'*augmentation de la main-d'œuvre peut se chiffrer par* 60 *pour* 100, *au bas mot.* »

Dans la grande industrie, l'étude des salaires donne lieu à des observations analogues. Ici nous n'avons pas de statistiques générales, comme pour la petite industrie ; mais nous avons de nombreuses statistiques locales dont le rapprochement et la comparaison fournissent tous les renseignements désirables. En les étudiant, nous voyons que, depuis trente ans, la rémunération du travail s'est accrue de plus de 50 pour 100 dans les grandes manufactures d'Alsace[2], dans les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais[3], dans les établissements métallurgiques du Nord et de l'Est, et de 60 ou 65 pour 100 dans ceux du Centre.

Si nous passons maintenant à l'étranger, les mêmes faits s'y reproduisent avec plus ou moins d'intensité, suivant les régions. En Angleterre, depuis 1850, les salaires de l'industrie cotonnière se sont accrus de 75 à 100 pour 100, ceux des ouvriers du bâtiment de 50 à 80 pour 100, ceux des marins de 52 pour 100, etc. En Allemagne, où les salaires, il est vrai, étaient exceptionnellement bas, la hausse a été, depuis vingt-cinq ans, de 50 à 100 pour 100, pour les ouvriers agricoles[4] ; de 50 à 80 pour 100, suivant les professions et les provinces, pour les ouvriers industriels ; de 60 à 100 pour 100 dans certaines branches de l'industrie du bâtiment ; de 100 à 120 pour 100 dans certaines mines de l'État, quoique le nombre des heures de travail y ait diminué[5]. Aux États-Unis, où des statistiques nombreuses ont été dressées, les salaires agri-

[1] Voy. M. Chevallier, ouvrage cité, p. 49-55, et M. Villey, p. 25 et suiv.

[2] Statistiques publiées par M. Charles Grad, député alsacien au Reichstag, dans *l'Economiste français* (nos d'avril, septembre, octobre 1884).

[3] Commission d'enquête sur la crise industrielle, p. 288 des procès-verbaux.

[4] H. Lavollée, *Des classes ouvrières en Europe*, t. I, p. 134.

[5] Chevallier, ouvrage cité, p. 86-87.

coles ont monté, depuis 1850, dans une proportion qui varie suivant les États, mais qui n'est pas inférieure à 40 pour 100, en moyenne[1]; les salaires industriels ont augmenté du double, soit 80 à 100 pour 100 dans un grand nombre de métiers[2]. En Australie, la comparaison est plus difficile à faire; la découverte des mines d'or australiennes, en 1851, amena subitement, dans le prix du travail comme de toutes les denrées, des hausses prodigieuses, bientôt suivies de fléchissements notables. Cependant, on reste probablement au-dessous de la vérité en disant que, depuis 1850, les salaires ont augmenté, en Australie, de 65 à 100 pour 100; la hausse est plus forte pour certaines professions privilégiées, comme le berger, ou comme le tondeur de moutons, qui, s'il est habile, peut gagner jusqu'à 20 francs par jour[3].

En résumé, l'étude du tableau des salaires, à diverses époques et dans divers pays, met en lumière ce fait que la rémunération du travail ne cesse d'être de plus en plus forte. Il y a sans doute à cette règle des exceptions *isolées et momentanées :* par exemple, dans le bassin houiller du Hainaut, le salaire de l'ouvrier mineur, qui en 1873 était de 4 fr. 60, est descendu à 3 fr. 45 en 1876, et est tombé à 2 fr. 68 en 1879; et pour le dire en passant, ce fléchissement dans les salaires du mineur belge, rapproché de la hausse continue du salaire dans les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, explique comment nos houillères françaises ont tant de peine à lutter contre leurs rivales de Belgique[4]. Mais encore une fois, ces diminutions de salaires sont des faits accidentels, des exceptions qui ne font que confirmer la règle. Dès 1880, le salaire des mineurs du Hainaut cessait de baisser et remontait même de 2 fr. 68 à 3 fr. 06.

Si nous constatons, preuves en main, cette hausse presque incessante des salaires, loin de nous la pensée que tout soit pour le mieux dans le monde du travail : hâtons-nous de reconnaître qu'il

[1] Chevallier, ouvrage cité, p. 91.
[2] *Économiste français* du 13 mai 1882.
[3] Voy. *The Australian Handbook for the year* 1881.
[4] M. Villey (p. 42-43) donne ces tableaux comparatifs du salaire des mineurs français et belges. Le prix de la journée était :

Dans les charbonnages d'Anzin :	Dans les houillères du Hainaut :
de 3 fr. 67 en 1869.	de 4 fr. 69 en 1873.
de 4 fr. 07 en 1879.	de 3 fr. 45 en 1876.
de 4 fr. 23 en 1880.	de 2 fr. 68 en 1879.
de 4 fr. 52 en 1883.	de 3 fr. 06 en 1880.

Ainsi, en 1880, l'écart entre le salaire des mineurs français et belges était de près de 1 fr. 20 par journée.

y a des ombres au tableau, des améliorations à poursuivre, des inégalités à corriger. La première a trait au salaire des femmes, qui, dans beaucoup de cas, n'est pas proportionné au salaire des hommes. Sans doute, les salaires des femmes ont augmenté, eux aussi, dans une certaine mesure : à Paris, la moyenne de l'augmentation, depuis trente ans, est de 39 pour 100, et ce chiffre est dépassé dans beaucoup de villes de province. Néanmoins, il faut avouer qu'aujourd'hui encore, comme au temps où M. Jules Simon écrivait son beau livre de *l'Ouvrière*, le salaire des femmes présente de tristes insuffisances, et que l'ouvrière dont le gain n'est pas triplé ou quadruplé par celui d'un mari ou d'un père n'a trop souvent d'autre alternative que la misère ou l'inconduite. Quoi qu'il en soit, si le mal n'a pas disparu, il a diminué, puisque les salaires des femmes se sont accrus; il diminuera encore, espérons-le, par de nouvelles augmentations du prix de leurs journées.

Ce n'est pas seulement entre les salaires des hommes et des femmes, c'est aussi entre les salaires des différents ouvriers qu'on rencontre des inégalités regrettables : tel travail, aussi difficile, aussi pénible qu'un autre, est payé beaucoup moins cher; tel ouvrier, dans un département, reçoit un salaire beaucoup moins élevé que l'ouvrier de la même profession dans un département voisin, bien que, pour le premier, la vie soit aussi chère que pour le second; mais ces anomalies, dues à des causes qu'on expliquera plus loin, ne détruisent pas le fait que toutes les statistiques mettent si bien en lumière : la rémunération du travail n'a pas cessé de croître et l'augmentation a pris de grandes proportions depuis un demi-siècle, surtout depuis trente ans. La crise actuelle a pu amener un léger fléchissement pour certaines industries; mais la diminution a été bien loin d'égaler les augmentations précédentes, et chacun sent que la moindre reprise des affaires donnerait un nouvel élan à la hausse des salaires.

Les ouvriers ne sauraient donc être admis à se plaindre du régime du salariat, *à moins d'établir que le prix de la vie s'est accru dans une proportion plus forte ou dans la même proportion que les salaires*, et que, par conséquent, leur condition est devenue plus mauvaise ou tout au moins est restée aussi mauvaise que dans le passé. En est-il ainsi? C'est là une question capitale qu'il faut maintenant aborder.

II

Quels sont les principaux articles de la dépense de l'ouvrier, ou plutôt du ménage ouvrier (car c'est de l'ouvrier marié et père de famille que nous nous occupons spécialement)?

Si nous consultons non seulement les monographies très soigneusement dressées par M. Le Play ou sous sa direction, mais l'enquête approfondie faite tous les dix ans par la *Société industrielle de Mulhouse*, nous voyons que, dans le budget des dépenses d'un ménage ouvrier, la nourriture figure en moyenne pour 61 pour 100, le logement pour 15 pour 100, le vêtement pour 16 pour 100, et les dépenses diverses (instruction des enfants, soins médicaux, etc.) pour 8 pour 100.

Sur ces divers articles de dépenses, il en est deux, les deux derniers, dont les chiffres ont plutôt diminué qu'augmenté. Le prix des tissus et vêtements confectionnés est bien inférieur à ce qu'il était autrefois; quant aux dépenses d'instruction, elles sont aujourd'hui gratuites, et celles du service médical le deviennent également, au moins dans les villes et les centres industriels. Si nous passons au principal article de dépense, la nourriture, nous trouvons qu'à côté de certaines denrées devenues plus chères, d'autres ont notablement diminué de prix. Pour l'ouvrier, les dépenses de nourriture peuvent se ranger sous cinq chefs principaux, le pain, la viande, le lait, l'épicerie et le vin. Le pain n'a certainement pas augmenté de prix, depuis un demi-siècle, il a plutôt diminué. Or il entre en moyenne pour 33 pour 100 dans les dépenses de nourriture de l'ouvrier, soit pour 20 pour 100 dans ses dépenses totales (puisque la nourriture de l'ouvrier représente 61 pour 100 de ses dépenses totales). Nous pouvons donc affirmer que, dans les dépenses d'un ménage ouvrier, 16 pour 100 représentés par le vêtement, 8 pour 100 représentés par les dépenses diverses, 20 pour 100 représentés par le pain, soit en tout 44 pour 100, ont plutôt diminué qu'augmenté.

Les autres objets d'alimentation sont plus chers, il est vrai. La viande a augmenté d'environ 60 pour 100 depuis cinquante ans, le lait de 25 pour 100, le beurre de 50 pour 100; le vin de 100 pour 100; l'épicerie a augmenté pour certains articles, diminué notablement pour certains autres, surtout le sucre. En somme, si nous estimons que le lait, la viande, l'épicerie et le vin, qui entrent pour 41 pour 100 environ dans les dépenses totales de l'ouvrier, ont renchéri de 40 pour 100 en moyenne, nous serons plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité. Enfin, les loyers, qui représentent 15 pour 100 de la dépense d'un ménage ouvrier, ont également augmenté. Dans les grandes villes, cette augmentation n'est pas moindre de 20 à 25 pour 100 depuis 1850.

Si nous résumons ces chiffres, puisés aux sources les plus dignes de foi, que voyons-nous? La moitié environ des dépenses d'un ménage ouvrier, soit exactement 44 pour 100, a plutôt diminué;

l'autre moitié de ces dépenses, soit 56 pour 100, s'est accrue dans une proportion de 40 pour 100 pour la nourriture et de 25 pour 100 pour le logement. Eh bien, si les salaires ont augmenté de plus de 50 pour 100, tandis que la moitié seulement des dépenses de l'ouvrier augmentait de prix et dans une proportion assez notablement inférieure, n'est-il pas manifeste que la situation des salariés s'est améliorée [1]?

Dans tout ce qui précède, nous ne nous sommes occupés que des prix de la vie en France; mais si nous pouvions suivre M. Émile Chevallier dans l'étude approfondie qu'il a faite des budgets de l'ouvrier étranger, nous serions amenés à reconnaître que partout, en Angleterre comme en Allemagne, en Amérique comme en Australie, le même fait se reproduit : la vie matérielle est plus chère qu'elle ne l'était il y a un siècle ou même un demi-siècle, mais les dépenses qu'elle nécessite ne se sont pas accrues dans la même proportion que les salaires.

L'ouvrier est donc partout plus heureux, matériellement parlant, qu'il ne l'était autrefois. Et cette affirmation acquerra bien plus de force si nous ajoutons trois observations, trop longues pour être développées ici, mais trop importantes pour être passées sous silence : 1° Non seulement l'ouvrier reçoit un salaire plus élevé, mais il le reçoit comme prix d'une journée moins longue que par le passé. Autrefois, dans nombre d'industries, la journée était de douze ou au moins onze heures; aujourd'hui elle est de neuf à dix heures, laissant à l'ouvrier quelques heures de plus pour le repos, l'instruction et la vie de famille (trop souvent pour le cabaret et les plaisirs malsains). 2° La plupart des travaux les plus pénibles de l'ouvrier sont faits aujourd'hui par des machines; si bien qu'au lieu d'être, comme autrefois, une machine vivante, l'ouvrier devient de plus en plus le simple surveillant des machines, se fatigue moins et peut conserver plus longtemps ses forces physiques. 3° Enfin, les nouvelles et nombreuses combinaisons imaginées, soit pour faciliter l'épargne de l'ouvrier, soit pour faire fructifier cette épargne, soit pour assurer une retraite à sa vieillesse ou un petit capital à ses enfants, ont contribué, concurremment avec la hausse des salaires, à améliorer d'une façon notable sa condition.

III

On ne saurait contester maintenant aucune des heureuses transformations que le régime du salariat a non seulement permises, mais favorisées dans la vie de l'ouvrier. Mais il est temps de se

[1] Voy. Chevallier, p. 113 et suiv. — Villey, p. 61-62.

demander à quelles lois obéissent les variations des salaires, quelles sont les causes qui poussent si fréquemment à leur hausse et si rarement à leur baisse. Cette étude des lois économiques du salaire a d'autant plus d'intérêt qu'elle avait été plus négligée jusqu'à présent par les économistes : « Toute la théorie du salaire est à refaire dans la science économique », écrivait naguère M. Paul Leroy-Beaulieu [1]. C'est de ce côté que les auteurs des deux mémoires couronnés par l'Institut ont porté principalement leur étude; ils l'ont fait avec un réel succès, et s'inspirant de quelques pensées éparses dans les ouvrages des économistes anglais ou dans l'excellent traité de M. Gide, professeur à la Faculté de Toulouse, ils ont donné sur les théories des salaires les développements les plus neufs et les plus dignes d'attention.

Si, nous reportant un peu en arrière, nous ouvrons les ouvrages des principaux économistes qui, depuis Adam Smith, ont traité la question des salaires, nous voyons plusieurs d'entre eux, Rossi entre autres, préoccupés surtout de déterminer les deux limites *maxima* et *minima* entre lesquelles se meut le salaire, et qu'il ne peut habituellement franchir. Le salaire, nous disent-ils, a un *maximum*, sinon pour l'ouvrier, qui ne le trouvera jamais trop fort, du moins pour le patron : celui-ci, en effet, ne peut payer l'ouvrier au-delà de la plus-value que son travail donne au produit, moins un profit pour lui-même; car le bénéfice est l'objectif de son entreprise. De même le salaire se heurte contre un *minimum* non plus cette fois pour le patron, mais pour l'ouvrier : l'ouvrier, en effet, doit demander pour son travail au moins la somme qui lui fournira les choses indispensables au soutien de l'existence. Tout ceci est évident en théorie : mais en pratique, on n'est guère plus avancé quand on a affirmé l'existence d'un salaire minimum et d'un salaire maximum. Le salaire minimum, dit-on, doit assurer à l'ouvrier les choses indispensables à son existence; mais est-il rien de plus élastique que cette définition? Ce qui sera superflu pour l'un sera nécessaire à l'autre; ce qui suffira à l'ouvrier célibataire sera insuffisant à l'ouvrier chargé de famille. La limite du salaire minimum est donc difficile à déterminer. Celle du salaire maximum ne l'est pas moins; si l'on peut à la rigueur se rendre compte de la valeur ajoutée à un objet par un artisan qui a été seul à le travailler, comment le calculer exactement pour chaque ouvrier, dans une entreprise où la division des tâches reçoit une large application, où le produit passe en vingt mains différentes, avant de pouvoir être vendu?

[1] *Essai sur la répartition des richesses*, p. 380, 2e édition.

Les longs développements que certains économistes ont donnés à la définition du salaire maximum et du salaire minimum ont eu comme principal résultat de fournir des armes aux socialistes pour formuler la prétendue loi, si connue sous le nom de *Loi d'airain.* On sait comment l'un des chefs les plus illustres de l'école, Lassalle, a formulé cette loi : d'après lui, le salaire se règle sur la valeur strictement nécessaire pour permettre à un travailleur de vivre, lui et sa famille ; si le salaire monte par hasard au-dessus de ce niveau, la concurrence que se feront les ouvriers entre eux aura bientôt pour effet de l'abaisser ; s'il tombe au-dessous, comme les ouvriers déjà réduits au strict nécessaire ne pourront plus élever d'enfants et seront peut-être même condamnés à mourir de faim, il se produira une réduction de leur nombre dont l'effet sera de faire remonter les salaires au niveau déterminé.

On voit d'ici les tristes conséquences qu'engendrerait cette théorie. Pour l'ouvrier, plus d'espoir de relever son salaire par un meilleur travail (le patron seul profiterait de la plus grande productivité de ce travail); plus de possibilité d'améliorer sa position par la réduction de ses dépenses et l'épargne ; le travailleur ferait même un faux calcul, s'il restreignait par une plus grande sobriété les exigences de la vie matérielle ; car le salaire se basant sur les moyens d'existence diminuerait par cela même et dans la même mesure que les besoins. Pas de profit non plus pour le travailleur à voir s'abaisser le prix des subsistances ; son salaire baisserait dans la même proportion.

Grâce à Dieu, cette loi désolante est fausse ; tous les développements qui forment le début de cette étude en ont donné par avance la réfutation. On se rappelle que, depuis le commencement de ce siècle, les salaires ont triplé, pendant que le prix de la vie n'a pas doublé ; n'est-ce pas là la négation la plus évidente de la théorie de Lassalle ? Ne sait-on pas aussi que les pays où l'ouvrier reçoit les plus forts salaires ne sont pas ceux où le prix de la vie est le plus élevé ; que, dans diverses industries, surtout en agriculture, les salaires, plus forts en été, baissent pendant l'hiver, c'est-à-dire précisément dans la saison où l'ouvrier a le plus de besoins ; que, de métier à métier, les salaires diffèrent, quand même les besoins des ouvriers sont identiques ? Autant de vérités incontestables qui contredisent la prétendue Loi d'airain.

Comme le fait très justement remarquer M. Émile Chevallier [1], chez les socialistes comme chez les économistes qui, après Adam Smith, ont parlé du salaire *nécessaire*, de son *niveau infranchis-*

[1] Ouvrage cité, p. 189.

sable, il y a un souvenir de l'époque du servage, de ces temps où le maître, en échange d'un travail dont il obtenait tout le produit, n'était tenu que d'assurer la subsistance du serf. La situation aujourd'hui est bien changée; dans le contrat de travail, les deux parties traitent librement, et si quelquefois la liberté est violée, c'est aussi souvent, — plus souvent peut-être, — au détriment du patron qu'à celui de l'ouvrier : les exemples abonderaient si on voulait les citer.

Laissons donc de côté la Loi d'airain et les théories socialistes : mais alors se dressera de nouveau en face de nous la question déjà posée : quelles causes provoquent les variations, c'est-à-dire la hausse presque continue des salaires? Le problème a préoccupé les économistes les plus illustres, et pendant longtemps, il faut le dire, leurs réponses ont été peu satisfaisantes.

Il y a moins d'un quart de siècle, les étudiants qui suivaient, comme nous-même, des cours d'économie politique, entendaient enseigner la théorie dite du *fonds des salaires*, théorie qui, admise plus ou moins nettement par Adam Smith, Malthus, Turgot, Ricardo, J.-B. Say, Stuart Mill, Joseph Garnier et toute l'économie politique classique, reprise de nos jours par le regretté M. Fawcett, a longtemps passé pour un axiome incontestable. Pour la résumer en deux mots, cette théorie suppose que la rémunération des ouvriers est prise sur un fonds spécial, sur une quantité déterminée d'épargnes antérieures appelées *fonds des salaires*. Plus grand est le nombre des prenant-part, la masse à partager restant la même, plus petite sera la part de chacun; au contraire, plus grande sera la masse à partager, le nombre des prenant-part restant le même, plus forte sera la part de chacun. En d'autres termes, le taux des salaires dépend du rapport entre le capital affecté au payement des salaires, d'une part, et la population ouvrière, d'autre part. D'où la conclusion de l'économiste anglais Mac-Culloch : « Il n'y a pas d'autre moyen pour élever les salaires que d'accélérer l'accroissement du capital par rapport à la population, ou de retarder l'accroissement de la population par rapport au capital. »

Cette dernière ligne prouve déjà à quelles fâcheuses conséquences sociales aboutit la théorie du *fonds des salaires :* elle enseigne aux ouvriers que le principal moyen d'améliorer leur condition est le *moral restraint* de Malthus. Heureusement, cette théorie n'est pas plus exacte que la Loi d'airain. En effet, on ne saurait contester que chaque travailleur produit normalement plus qu'il ne consomme; sans cela le capital social, qui est l'excédent du produit du travail sur le coût d'entretien de ce travail, n'aurait jamais pu se former. Dès lors « si chaque nouveau producteur

produit normalement plus que pour son propre entretien, comment expliquer qu'une masse plus que proportionnellement accrue ait pour conséquence une part proportionnellement plus petite [1] ? »

La vérité est que la masse à partager entre les travailleurs *n'est point le capital circulant antérieurement épargné*, *mais bien une partie de la richesse créée par le travail.* On verra tout à l'heure les conséquences fécondes de cette vérité.

Mais, avant d'aborder la théorie des salaires telle que les récents travaux des économistes l'ont établie, il faut encore répondre à ceux qui n'ont voulu voir d'autre cause à la hausse des salaires que la loi de l'offre et de la demande. Il y a longtemps que Cobden a prononcé la fameuse phrase tant de fois répétée depuis : « Le salaire hausse quand deux maîtres courent après un ouvrier ; il baisse quand deux ouvriers courent après un maître. » Cette formule est vraie, pourvu qu'on ne l'étende pas au-delà de ses limites naturelles [2]. D'une part, la loi de l'offre et de la demande, autrement dit la concurrence produit l'inégalité des salaires *dans les divers emplois ;* tel métier plus facile à exercer, nécessitant un apprentissage moins coûteux, est plus recherché qu'un autre et par suite les salaires y sont moins élevés. D'autre part, la loi de l'offre et de la demande tend à égaliser les salaires *dans chaque profession*, *pourvu que rien ne contrarie son action ;* par exemple, si dans telle filature le salaire est plus élevé que dans la filature voisine, les ouvriers s'y présenteront de préférence, et la surabondance de bras dans la première, la disette de bras dans la seconde amèneront peu à peu un nivellement des salaires. Ce sont là des faits incontestables. Mais faut-il en conclure, avec nombre d'économistes classiques, que les salaires, dans leur généralité, haussent ou baissent sous l'*unique* impulsion de la loi de l'offre et de la demande ? Ce serait aller beaucoup trop loin.

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait supposer qu'aucun obstacle, aucune considération, n'empêcheront l'ouvrier d'accourir vers les lieux où la demande de travail excède l'offre et de déserter ceux où l'offre dépasse la demande. Or il n'en est pas ainsi. Malgré la facilité et la rapidité actuelles des communications, il est toujours vrai de dire, avec M. de Laveleye, que « les bras ne se déplacent pas comme des liquides sous l'influence de la pression ». L'ouvrier émigrera volontiers de la campagne dans les grandes villes, mais quittera bien moins volontiers les grandes villes, même s'il ne trouve plus à s'y occuper ; de même, il ne voudra ou plutôt ne pourra aisément, faute d'apprentissage et d'habitude, passer d'une

[1] Voy. M. Villey, ouvrage cité, p. 119.
[2] *Ibid.*, p. 125 et suiv.

profession à une autre, si la première ne lui fournit plus les moyens de vivre.

Bien des faits prouvent que l'offre et la demande ne contribuent que pour une part restreinte aux variations des salaires. Citons-en un entre mille : les salaires de nombreuses professions se sont considérablement accrus dans les grandes villes, bien qu'une forte immigration ouvrière dans ces villes ait maintenu l'offre du travail au niveau, ou même au-dessus du niveau de la demande. Mais n'insistons pas davantage sur ces points et hâtons-nous d'arriver, avec MM. Chevallier et Villey, à ce qui forme les véritables causes des modifications ou plutôt de l'accroissement presque continu des salaires.

Que veut le patron qui recherche un ouvrier? Il veut créer une richesse nouvelle, grâce au travail de cet ouvrier ; comme rémunération de son service, l'ouvrier aura droit à une part de cette richesse créée ; mais, ne pouvant généralement attendre, pour recevoir sa part, que le patron touche la sienne en vendant le produit, il préfère que ladite part soit fixée immédiatement à forfait, et lui soit remise sous la forme de salaire. Le salaire n'est donc que le *prélèvement anticipé d'une partie du capital en voie de formation*, d'une partie de la richesse créée par le travail de l'ouvrier. Voilà le point initial qu'il ne faut pas perdre de vue. Si la richesse à créer est l'explication de la demande de travail par le patron, il est certain que plus le travail est appelé à produire de richesses et plus la demande en sera importante. Cette demande de travail, selon l'expression de M. Chevallier, « sera basée sur la plus ou moins grande efficacité du concours du travail à l'œuvre de la production[1] ». On peut donc formuler brièvement la loi de salaires, en disant que le taux en est fixé d'après le rapport entre le nombre des travailleurs et la *productivité de leur travail.*

Le lecteur aperçoit aisément combien cette théorie diffère de celles qu'on a précédemment réfutées, notamment de la théorie du fonds des salaires. La masse sur laquelle les ouvriers prélèvent leur rémunération n'est pas un capital antérieurement épargné et fixe, mais bien le produit du travail *actuel*, le produit brut de l'atelier social. La masse à partager provient du travail des ouvriers et augmente en même temps que la productivité de travail. En d'autres termes, plus la masse sera considérable, c'est-à-dire *plus les ouvriers auront produit*, *plus le salaire pourra et devra s'élever*[2].

[1] Ouvrage cité, p. 205.

[2] Mais, dira-t-on peut-être en reprenant une observation faite plus haut, quand un objet, avant d'être transformé en produit vendable, passe entre les mains de vingt ouvriers différents, comment apprécier la richesse créée

On peut prévoir les objections que soulèvera cette théorie. — Si le travail des ouvriers, dira-t-on d'abord, devient plus productif, qui empêchera le fabricant de garder pour lui les profits nouveaux, au lieu d'en donner une part aux ouvriers, sous forme d'accroissement de salaires? — Qui l'en empêchera? La libre concurrence. Sous un régime de libre concurrence, comme le dit très justement M. Villey, il est impossible, sauf le cas de secret industriel ou de brevet d'invention, qu'un entrepreneur fasse longtemps des profits exceptionnels. Cela est surtout impossible, quand ces profits proviennent de l'activité personnelle des ouvriers; et il arrivera infailliblement de deux choses l'une : ou ces ouvriers, ayant conscience de leur valeur, réclameront et obtiendront un salaire supérieur, si même le patron, par équité et prévoyance, ne va pas au-devant de leurs réclamations; ou la concurrence suscitera des rivaux qui, pour avoir ces ouvriers d'élite ou leur pareils, offriront de meilleurs salaires.

On pourra faire cette autre objection : les prix des produits fabriqués se réglant généralement sur les frais de production, il arrivera, si l'ouvrier produit plus, que les prix baisseront, au lieu que les salaires augmentent. Observons d'abord que, même dans cette hypothèse, la situation de la classe ouvrière serait encore améliorée : toute baisse de prix permet à l'ouvrier de se procurer, avec son salaire, une plus grande quantité des objets devenus moins chers. Mais la diminution des frais de production n'entraîne la baisse des prix que si elle est *générale et simultanée*. Tant qu'elle n'est que locale et individuelle, elle ne produit qu'une hausse des profits et doit naturellement amener, par suite, une hausse des salaires. Le jour où le progrès que nous avons supposé dans un atelier déterminé se sera généralisé, qu'arrivera-t-il? Probablement une hausse des salaires, combinée avec une baisse des prix. La hausse des salaires arrivera, comme on l'a vu, progressivement, en même temps qu'augmentera la puissance productive du travail, parce que cette augmentation de production, dépendant de la volonté même des ouvriers, n'aura lieu qu'à condition d'une augmentation de salaire. La baisse des prix résultera de ce que les frais de production auront été diminués d'une manière absolue, de ce

par chaque ouvrier, la plus-value donnée par lui à l'objet, afin d'évaluer l'augmentation de salaire à laquelle il peut avoir droit? La réponse est aisée. Quand nous parlons de la plus grande productivité du travail et de la hausse du salaire qui en résulte, nous avons en vue, moins le travail isolé de tel ouvrier sur l'objet fabriqué, que l'ensemble du travail des ouvriers qui transforment une matière première en objet vendable. La plus grande productivité de ce travail est facile à apprécier et amène une hausse des salaires qui se répartit ensuite plus ou moins inégalement entre les divers ouvriers de l'usine.

que la demande des produits n'augmentera pas dans toute la proportion de l'augmentation des salaires, et aussi de ce que la quantité du numéraire sera restée la même [1]. Or, si d'une part les salaires augmentent, et si d'autre part les prix de toutes choses diminuent, il est clair que la condition des ouvriers sera sensiblement améliorée.

Une troisième objection est encore à prévoir : si les ouvriers d'un fabricant, par exemple d'un fabricant de chaussures, produisent davantage, soit 25 pour 100 de plus, et que le fabricant vende par suite plus de chaussures, d'autres en vendront moins, et le supplément de salaire qu'il sera capable de donner à ses ouvriers, d'autres ouvriers, désormais inoccupés, le recevront en moins. Ce raisonnement, trop fréquent dans la bouche des ouvriers, a le grand tort de considérer la production et la consommation comme une quantité fixe et déterminée, en sorte que l'ouvrier, en produisant davantage ferait tort à ses camarades et à lui-même. Aux yeux de presque tous les travailleurs, la quantité de travail est déterminée par les besoins *actuels*, et il semble que plus on en fait, moins il en reste à faire. C'est là une vue bornée. Qui ne sait combien de gens manquent du nécessaire et ne demandent qu'à devenir de nouveaux consommateurs, le jour où l'augmentation de la production et la diminution des prix mettront le produit à leur portée? La vérité, comme le dit très bien M. Villey, est que « toute économie dans l'effort nécessaire pour la satisfaction d'un besoin quelconque se traduit nécessairement par un accroissement de bien-être pour la communauté, puisqu'elle a pour conséquence, d'une part, accroissement de la force disponible pour une production plus abondante; d'autre part accroissement de la puissance d'achat pour une plus grande consommation [2] ».

On n'aperçoit donc pas d'objections sérieuses contre cette théorie d'après laquelle le salaire n'est que la représentation de la plus-value produite par le travail de l'ouvrier, déduction faite du profit de l'entrepreneur. La conséquence naturelle de cette théorie, c'est que plus le travail devient productif, plus les salaires doivent s'accroître. Là est la principale explication du mouvement d'ascension continuelle des salaires que nous avons constaté plus haut.

Dira-t-on que ces explications n'ont qu'une importance théorique et que, en fait, peu importe d'où vient le salaire? Ce serait une grosse erreur; un instant de réflexion le prouvera. Si le salaire était régi uniquement par la loi de l'offre et de la demande, l'ouvrier devrait redouter sans cesse une augmentation de la population qui accroîtrait

[1] M. Villey, ouvrage cité, p. 139.
[2] Ouvrage cité, p. 142.

l'offre de travail et en déprécierait la rémunération. De même si le salaire était pris sur une portion déterminée de la richesse antérieure épargnée, chaque augmentation de salaire au profit d'un ouvrier ferait tort à un camarade dont il diminuerait forcément la part; on arriverait comme conclusion à la théorie socialiste de l'égalité de tous les salaires; ou, tout au moins, on déclarerait inutile et même fâcheux l'accroissement d'efforts, l'amélioration du travail chez l'ouvrier, puisque celui-ci n'en pourrait être récompensé qu'au préjudice des autres travailleurs.

Aucune de ces conséquences n'est à craindre quand on accepte la théorie du salaire telle qu'on l'a posée plus haut. L'ouvrier n'aura plus à redouter une augmentation du nombre des travailleurs; il comprendra que chacun, produisant plus qu'il ne consomme, accroît la richesse générale, et qu'une plus grande quantité d'ouvriers, ne faisant qu'accélérer l'augmentation du capital social, ne saurait être un obstacle à l'accroissement des salaires. Il comprendra également qu'il a intérêt à travailler le mieux possible, puisque son salaire sera en raison de la productivité de son travail; il saura enfin que cette augmentation de salaire, qui est le stimulant le plus énergique pour l'amélioration du travail, n'est pas prise sur la part des autres ouvriers et ne leur fait aucun tort.

Ce sont là des vérités trop peu comprises de l'ouvrier et dont il importe qu'il se pénètre. Quant au patron, il a intérêt, lui aussi, à savoir que le salaire payé à l'ouvrier est prélevé sur la plus-value que le travail de ce dernier donne au produit. Il lui suffira alors de réfléchir, pour que, si l'augmentation du salaire n'est pas amenée par des moyens factices, ses profits peuvent croître en même temps que les salaires. Supposons, comme exemple, un entrepreneur payant 4 francs par jour chacun de ses dix ouvriers, qui lui donnent ensemble un produit brut égal à 100; il leur dit : « Si vous arrivez à produire 25 pour 100 de plus, j'augmenterai de 25 pour 100 vos salaires. » Le pacte est exécuté : les ouvriers reçoivent 10 francs de plus en salaires, soit 5 francs chacun au lieu de 4 francs; mais le patron, de son côté, a son produit brut de 125 au lieu de 100, et, en admettant même que le coût de la matière première soit égal au coût de la main-d'œuvre, il lui restera aux mains un boni de 5 francs, puisque les frais généraux de toute nature sont restés les mêmes. Dans cette hypothèse, qui reçoit tous les jours son application, les profits du patron augmentent précisément parce que les salaires ont augmenté. C'est le contre-pied de la désolante proposition de Ricardo : « Le taux des profits s'élève ou s'abaisse, suivant que le taux des salaires s'abaisse ou s'élève. » Au lieu d'un antagonisme entre patrons et ouvriers, antagonisme

qui résulterait fatalement de la proposition de Ricardo, il y a entre eux communauté, solidarité d'intérêts.

IV

La productivité plus grande du travail, voilà donc la principale cause de l'augmentation continue des salaires; nous disons la *principale, non pas la seule;* en effet, beaucoup d'autres causes ont aussi leur influence sur les variations de salaires; mais elles agissent d'une façon accessoire, tantôt pour seconder, tantôt pour paralyser quelque peu la loi qu'on vient de développer. Il serait trop long d'insister en détail sur chacune de ces causes, dont MM. Chevallier et Villey ont nettement démontré l'action et les limites : bornons-nous à les indiquer brièvement.

D'abord, on ne peut nier que l'abondance du capital soit de nature à exercer son influence sur les salaires. Mais en faisant cette affirmation, n'allons-nous pas donner raison à la théorie du fonds des salaires dont les partisans soutiennent qu'une augmentation du capital épargné, supérieure à l'augmentation des bras, peut seule amener une élévation des salaires? Nullement. Voici en effet dans quel sens, à nos yeux, le capital exerce son influence sur les salaires. D'une part, le capital *fixe*, c'est-à-dire employé en machines, outils nouveaux, etc., etc., tend constamment à accroître la productivité du travail et, par conséquent sa rémunération. D'autre part, le capital *circulant*, quand il devient plus abondant, développe l'esprit d'entreprise, l'activité industrielle, la production. Ajoutons que les entrepreneurs riches peuvent payer plus fréquemment et plus régulièrement leur personnel : leurs épargnes antérieures leur permettent d'avancer à leurs ouvriers les sommes qui, rigoureusement, devraient être prélevées sur la plus-value donnée au produit et payées seulement après la vente de ce produit. A ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, l'ouvrier a tout intérêt à ce que son patron possède des capitaux importants.

Il est évident aussi que la rareté des bras tend à faire hausser les salaires, non, comme on l'a enseigné, parce que le fonds des salaires se partagera entre un plus petit nombre de prenant-part, mais parce que l'insuffisance de la production fait hausser le prix des produits.

En outre, nous rappelons que l'offre et la demande agissent sur le taux des salaires, mais dans une mesure infiniment plus restreinte que ne l'ont soutenu de nombreux économistes.

Ce n'est pas tout : les institutions et les lois ont aussi leur part dans les variations des salaires. Citons, comme premier exemple, la

Série des prix de la ville de Paris ; — depuis son origine, surtout depuis qu'en 1883 le comité de révision des prix a exclu de son sein les entrepreneurs pour n'y admettre que les architectes de la ville de Paris et à côté d'eux l'élément ouvrier, la *Série des prix* a élevé considérablement les salaires de l'industrie du bâtiment et, par ricochet, ceux des autres industries.

De même les syndicats professionnels ouvriers, tolérés par l'administration jusqu'en 1884, investis aujourd'hui de l'existence légale, comme les *Trade's Unions* anglais, peuvent, par la pression, l'interdiction à leurs membres de travailler au-dessous d'un certain prix, amener une hausse des salaires. Le même résultat peut être obtenu par une grève, quoique bien souvent ces grèves se terminent par la rentrée des ouvriers au même prix qu'auparavant et se traduisent par conséquent par une perte sèche pour eux.

Mais, le plus souvent, les hausses obtenues par les moyens qu'on vient de rappeler sont des hausses *artificielles*, des hausses qui ne répondent aucunement à une plus forte production par l'ouvrier. Le patron cède momentanément à la grève ou aux menaces du syndicat ouvrier, et augmente les salaires en restreignant, parfois même en supprimant tout profit pour lui, afin de conjurer une crise funeste à son industrie ; mais c'est une concession momentanée qu'il entend faire ; à la première occasion favorable, il abaissera les salaires à leur ancien niveau, à moins qu'une circonstance inattendue ne vienne augmenter ses bénéfices. Ces hausses artificielles sont donc souvent plus funestes qu'avantageuses à la classe ouvrière : celle-ci, dès qu'elle touche une plus forte paye, s'habitue à vivre plus largement, et elle souffrira d'autant plus le jour où il lui faudra revenir à son ancien salaire.

Enfin, on ne saurait omettre deux autres causes qui ont, elles aussi, une action sur le taux des salaires : c'est le coût de la vie et la coutume.

Quelle influence faut-il reconnaître au coût de la vie sur les salaires? On peut, dit M. Villey, la formuler ainsi [1] : « Le coût de la vie détermine un taux *minimum* au-dessous duquel le salaire ne peut descendre d'une façon permanente. » C'est là une question de bon sens sur laquelle il semble bien inutile d'insister ; si le salaire tombait au-dessous de ce minimum, la population ouvrière, affamée, serait bientôt réduite ; la production tomberait au-dessous des besoins de la consommation ; les prix et avec eux les profits et les salaires se relèveraient. Il faut toutefois se rappeler que le minimum nécessaire à l'ouvrier pour vivre, n'est pas un niveau absolu et fixe, mais

[1] Ouvrage cité, p. 160.

est essentiellement variable, suivant les temps, les climats et surtout les habitudes. Il est également à noter — et l'expérience l'a maintes fois prouvé, — que si les fluctuations du coût de la vie ont une tendance à se répercuter sur les salaires, cette tendance n'a rien de nécessaire, au moins quand les prix des subsistances baissent. Enfin le coût de la vie ne détermine nullement le *maximum* des salaires; en Australie, par exemple, les salaires sont bien plus élevés qu'en Europe, quoique le coût de la vie y soit plutôt inférieur.

Nous avons signalé encore une cause qui exerce son influence sur les salaires, c'est la coutume, et, par ce mot, il faut entendre les mœurs, les habitudes, les usages reçus. Son action sur les salaires a été à tort méconnue jusqu'ici; car bien des anomalies qui nous étonnent dans la rémunération du travail n'ont pas d'autre cause que celle-là.

C'est la coutume qui fixe les salaires des domestiques dans les villes, et la plupart des salaires agricoles dans les campagnes. Elle exerce aussi son action sur les salaires industriels, tantôt pour en suspendre la hausse, tantôt pour en arrêter la baisse. En France, ne voyons-nous pas des différences entre les prix de deux départements limitrophes dont la situation économique est pourtant identique? Dans le même département, quelquefois dans le même canton, à quelques kilomètres de distance, les salaires payés dans deux communes voisines, pour deux travaux analogues, varient dans une forte proportion. Ailleurs, à Nancy, par exemple, les salaires des femmes sont supérieurs à ceux de presque toutes les villes de province, alors que les salaires des hommes y sont plutôt inférieurs. Où trouver l'explication de ces anomalies, si l'on n'y reconnaît un effet de la coutume?

Il était indispensable de grouper, au-dessous de la cause principale de la hausse des salaires, c'est-à-dire la productivité plus grande du travail, les causes secondaires dont l'influence sur les variations des prix du travail est réelle et, dans certains cas, fort importante. Cette étude, à nos yeux, a un double intérêt : d'abord elle démontre l'action exercée sur les salaires par des faits que pendant trop longtemps les économistes ont laissés de côté, sans en rechercher ou en comprendre l'importance. Ensuite elle prouve que les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir, soit pour décréter une hausse des salaires, soit pour en fixer le maximum ou le minimum. Toutes les fois que l'État ou une administration municipale veut faire des règlements en cette matière qui échappe à sa compétence, il ne provoque que des hausses artificielles. Et de deux choses l'une : ou ces hausses ne peuvent se maintenir, et alors la réduction ultérieure des salaires rend plus malheureux qu'aupa-

ravant l'ouvrier habitué à une vie plus large; ou ces hausses sont maintenues par la pression de l'administration ou des syndicats; elles amènent alors des perturbations, des crises industrielles dont les ouvriers sont les premières victimes. La crise du bâtiment à Paris, crises dont tant d'autres industries ont souffert, aurait-elle été aussi intense sans les exagérations des prix de la main-d'œuvre, favorisées par la *Série officielle des prix de la ville de Paris?* Les pouvoirs publics n'ont, en cette matière, d'autre rôle à remplir que de diminuer, autant que possible, les charges fiscales qui pèsent sur l'industrie, de lever les obstacles qui entravent son développement. Favoriser l'essor de l'industrie, c'est favoriser une hausse durable des salaires.

Mais il est temps d'aborder la dernière question que nous nous sommes posée. Quel est l'avenir du salariat? Est-il destiné à disparaître pour céder la place à quelque autre mode de rémunération du travail, qui serait plus favorable à l'ouvrier?

V

Le lecteur qui aura bien voulu nous suivre dans cette étude parfois un peu aride sera sans doute d'accord avec nous sur la moralité qui s'en dégage. Le régime du salariat, tant critiqué, assimilé par de soi-disant démocrates au servage, jugé même parfois pire que le servage, ce régime a permis aux ouvriers de tout pays, de toute industrie, d'améliorer sans cesse leur condition, et il est probable, pour ne pas dire certain, que cette amélioration fera de nouveaux progrès dans l'avenir, en dépit des crises industrielles et de tous les obstacles qu'elle pourra rencontrer sur sa route. Ainsi se vérifiera de plus en plus cette loi économique, si bien développée par M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son *Essai sur la répartition des richesses :* à mesure que les progrès industriels se réalisent, on voit la rémunération du travail s'accroître comparativement à la rémunération du capital.

Non seulement les ouvriers en masse voient et verront encore leur condition s'améliorer, mais une autre loi, qui se vérifie tous les jours, veut que, parmi les ouvriers, les plus déshérités, les moins bien payés jusqu'à présent soient précisément ceux dont le salaire reçoit les plus forts accroissements. « Ce fait apparaît presque partout, dit M. Chevallier, soit que l'on examine les individus d'un même atelier, soit que l'on compare les divers métiers d'une même localité ou de localités semblables, soit enfin que l'on mette en parallèle la progression des salaires de deux régions absolument distinctes ou de deux villes placées dans des conditions économi-

ques différentes [1]. » Et à l'appui de cette assertion, M. Chevallier cite, en France comme à l'étranger, les exemples les plus probants. Il serait trop long d'étudier avec lui les causes de cette loi, si rassurante pour la catégorie la plus modeste des ouvriers. Ce qu'il suffit de retenir ici, c'est qu'avec le mode actuel de rémunération du travail, les ouvriers voient leurs salaires hausser et leur bien-être s'accroître dans une proportion d'autant plus forte qu'ils étaient plus mal payés au début.

Ils ne seraient donc admissibles à se plaindre du salariat et à en demander l'abrogation que s'il existait un autre mode de rémunération du travail qui parût leur être plus avantageux. Ce mode existe-t-il réellement ! C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Le célèbre économiste anglais Stuart Mill, qui eut toujours de l'attrait pour les utopies, a écrit dans l'un de ses chapitres sur le salaire : « L'état de salarié ne sera bientôt plus que celui des ouvriers que leur abaissement moral rendra indignes de l'indépendance ; les rapports de patron à ouvrier seront remplacés par l'association sous une ou deux formes : association temporaire, dans certains cas, des ouvriers avec l'entrepreneur; dans d'autres cas, et, à la fin dans tous, association des travailleurs entre eux. » Il nous est impossible de voir autre chose qu'une illusion dans cette assertion du savant économiste : en somme, dans la pensée de Stuart Mill, le salariat sera remplacé d'abord par la participation aux bénéfices, ensuite et définitivement par l'association coopérative qui réalise à ses yeux la forme la plus parfaite de la rémunération du travail. Que ces deux formes soient susceptibles de se développer plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, nous le croyons volontiers, nous le souhaitons sincèrement. Mais qu'elles puissent se généraliser au point de faire disparaître le salariat, c'est ce que nous ne saurions admettre [2].

La participation aux bénéfices qui forme, selon Stuart Mill, la première étape vers la suppression du salariat, est inscrite dans les règlements d'un assez grand nombre d'établissements financiers,

[1] Ouvrage cité, p. 264-265.

[2] Nous ne nous arrêterons pas, dans les pages qui suivent, aux moyens proposés par les écoles anarchistes, collectivistes et autres, pour supprimer et remplacer le salaire. L'étude des théories, souvent peu intelligibles, de ces écoles nous entraînerait trop loin; M. Paul Leroy-Beaulieu a eu besoin d'un volume entier pour les examiner et les discuter; il nous faudrait au moins un article pour les résumer. D'ailleurs, est-il besoin de réfuter ici des systèmes dont le premier défaut est de ne pouvoir être appliqués, sans entraîner un bouleversement radical de la société ? Contentons-nous d'étudier les réformes qui ont un caractère légal et pacifique et laissons de côté les procédés révolutionnaires.

commerciaux ou industriels ; rien qu'à Paris, on en compte quarante-neuf. On sera tenté d'en conclure que ce mode est facile à mettre en pratique et qu'il se généralisera promptement dans le monde industriel. Mais si, allant au fond des choses, nous cherchons ce que beaucoup de patrons entendent par la participation aux bénéfices, que voyons-nous? Dans la moitié des établissements qu'on vient de mentionner, ce qu'on appelle participation aux bénéfices est simplement un *second salaire*, octroyé par le patron, en sus du salaire courant, et distinct de lui dans son origine comme dans sa destination[1]. Ce second salaire est tantôt fixe, tantôt proportionnel aux sommes gagnées, tantôt progressif en ce sens qu'il augmente en raison de l'âge de l'ouvrier et de l'ancienneté des services. Destinée à assurer au travailleur soit une retraite dans sa vieillesse, soit un capital transmissible à ses enfants, l'institution du second salaire rend les plus grands services à l'ouvrier comme à sa famille, et on ne saurait trop recommander cette innovation à tous les patrons auxquels l'état de leurs affaires permet de l'adopter. Mais on conviendra qu'un semblable mode de rémunération du travail n'est pas destiné à remplacer le salaire, puisqu'il le laisse subsister et ne fait qu'ajouter un nouveau salaire au salaire courant.

D'autres établissements, — parmi lesquels on peut citer, à Paris, diverses compagnies d'assurances, les magasins du *Bon Marché*, le Chemin de fer d'Orléans, les imprimeries Chaix et Dupont, etc., — sont entrés plus réellement dans la voie de la participation aux bénéfices, puisqu'ils accordent à leurs ouvriers un tant pour cent sur les produits nets de l'année. Mais si l'on examine de près leurs règlements, on voit que, dans tous ces établissements sans exception, l'ouvrier touche un *salaire fixe et assuré*, pour suffire à ses besoins quotidiens et à ceux de sa famille. Ici donc, encore, le salaire, loin d'être supprimé, est formellement maintenu, et la participation aux bénéfices n'est, selon une heureuse expression, qu'un *condiment* qui vient en relever la saveur. Les choses ne sauraient se passer autrement. L'ouvrier n'a pas et arrivera rarement à avoir les ressources nécessaires pour pouvoir attendre les résultats de l'inventaire, et rester six ou douze mois sans toucher aucune rémunération.

Nous applaudirons de tout cœur aux développements que prendra cette institution de la participation aux bénéfices, telle que la pratiquent les maisons ou sociétés ci-dessus mentionnées. Mais nous n'osons espérer qu'elle se généralise jamais : comme on peut difficilement associer l'ouvrier aux pertes en même temps qu'aux gains du patron, la participation aux bénéfices n'est possible que dans les

[1] Voy., à ce sujet, l'excellent ouvrage de M. Fougerousse, intitulé : *Patrons et ouvriers de Paris*, chez Chaix et Guillaumin, 1880.

établissements devenus prospères. Or un document récent, dont personne ne contestera la valeur, l'enquête sur la crise industrielle nous apprend que, sur cent industriels, il y en a peut-être dix qui gagnent de l'argent, cinquante qui végètent et quarante qui font de mauvaises affaires !

Ce n'est donc pas la participation aux bénéfices qui tuera le salariat. Ce ne sera pas non plus, à notre sens du moins, l'association coopérative. Par ces mots : association coopérative, nous entendons parler surtout des associations coopératives de production, sur lesquelles on a compté principalement pour remplacer le salariat.

Tous ceux qui ont suivi avec intérêt et sympathie, — et nous sommes de ce nombre, — le mouvement coopératif en France et à l'étranger savent quel enthousiasme et quelles espérances exagérées ont soulevés, à certains moments, les sociétés coopératives : aujourd'hui encore elles comptent, dans les classes populaires et au dehors, des amis fort ardents. Nous ne voulons pas les décourager : cependant comment ne pas être frappé du petit nombre des associations ouvrières qui subsistent en France, après toute la vogue qu'elles ont excitée, tous les encouragements, souvent irréfléchis, qu'elles ont reçus de nos divers gouvernements? Combien en compte-t-on aujourd'hui dans notre pays? Tout au plus soixante-quatorze[1] ! C'est un témoin bien informé, M. Barberey, chef du bureau des sociétés professionnelles au ministère de l'intérieur, qui le constatait dans un récent rapport.

On sait d'ailleurs pourquoi les sociétés coopératives de production ont tant de peine à s'acclimater. L'autorité, l'intelligence dirigeante, le coup d'œil et le jugement éclairé d'un chef, qui sont la condition première, le secret du succès des entreprises industrielles, font trop souvent défaut dans une association coopérative. La plupart de celles qui ont sombré, — et il y en a beaucoup, — ont dû leur échec au manque de direction. On peut s'en rapporter sur ce point au témoignage de M. Corbon, aujourd'hui sénateur, tout dévoué aux intérêts de l'ouvrier : « De toute l'expérience que nous avons faite, dit-il, il résulte que c'est bien moins le capital qui a fait défaut aux associations, que l'homme ayant les qualités voulues pour être associé. Nous n'avons pas encore les mœurs de l'association. Nous apportons dans la société coopérative l'esprit chagrin, les défiances contractées dans l'atelier patronal, et, de plus, le *déplorable esprit de nivellement des capacités et des traitements*. » Tout minime qu'il est, le chiffre des soixante-quatorze sociétés coopératives de production aurait encore quelque valeur, si ces sociétés étaient de vraies et pures associations coopératives.

[1] Ces 74 sociétés comprenaient, en avril 1885, 4077 associés, avec un capital souscrit de 7 198 712 francs et un capital versé de 3 167 299 francs.

Mais il en va autrement ; la plupart d'entre elles laissent une large place au salariat; outre leurs membres, elles comprennent de simples ouvriers *qui ne participent pas aux bénéfices;* lorsqu'elles s'étendent et qu'elles prospèrent, elles se gardent bien d'accroître la liste des sociétaires et font appel au salariat : « Il est impossible de ne pas employer des auxiliaires, disait naguère le gérant des maçons; on ne peut refuser de satisfaire la clientèle, quand elle nous offre des travaux; sans cela on la perd. En principe, une association ne doit faire travailler que ses membres, mais *dans la pratique, cela est matériellement impossible.* »

Dans la constitution et le fonctionnement même de ces sociétés, on trouve partout la trace de ce mode de rémunération que la coopération prétend précisément supprimer : un salaire est distribué aux associés avant la répartition annuelle, souvent à des intervalles rapprochés; et c'est tellement un salaire que, si la société venait à sombrer, le syndic et le juge-commissaire de la faillite *en ordonneraient le prélèvement avant tout partage.* « Nous faisons comme les autres maisons, disait dans l'enquête parlementaire le président de l'association des ouvriers tailleurs; nous payons les ouvriers à la journée et aux pièces, qu'il y ait bénéfice ou non [1]. »

Rien d'étonnant dans cette nécessité où se trouvent les sociétés coopératives, soit de recourir au concours de salariés, soit de transformer en salaires la plus grosse part de la rémunération des associés. Le salaire ne présente-t-il pas, en effet, des avantages qu'on chercherait vainement dans l'association, et dont les ouvriers ne sauraient se passer? On a déjà dit de quelle nécessité impérieuse était pour eux la réception d'une somme fixe, assurée et payée à échéances rapprochées, afin de faire face aux dépenses qui ne souffrent aucun ajournement. Cet avantage disparaît dans l'association coopérative de production. Prenez une vaste entreprise organisée sous forme coopérative et supposez-la aussi prospère que sous le régime du patronat : les associés verront peut-être leurs parts de bénéfices s'élever d'un cinquième, d'un quart tout au plus, au-dessus du niveau des salaires qu'ils auraient touchés ailleurs. Mais à quel prix, à quels risques achèteront-ils cette augmentation? Ils perdront l'assurance de la périodicité de leur rémunération; ils n'obtiendront leur paiement que si l'entreprise fait des bénéfices suffisants, et, à coup sûr, ils ne la toucheront qu'après la vente des produits, vente souvent éloignée quand elle n'est pas incertaine [2]. Combien parmi eux pourront supporter longtemps ce régime?

Ce ne sont donc pas les associations coopératives qui feront

[1] M. Émile Chevallier, ouvrage cité, p. 8-9.

[2] Les lignes suivantes, extraites d'une correspondance adressée à *l'Eco-*

perdre du terrain au salariat. Dans un travail remarquable, où il signale l'illusion des sociétés coopératives de production, M. Cernuschi conclut en ces termes : « Attaquer la combinaison si simple, si naturelle du salariat, c'est retourner en arrière, vers un état moins civilisé. » Il serait peut-être plus vrai de dire que c'est marcher vers un idéal qui ne sera jamais atteint que par l'élite et dont le chemin est bordé de précipices. Il n'est pas bon que les faibles et les infirmes s'y aventurent.

Résumons en deux mots cette étude : Si l'avenir doit fournir un mode de rémunération plus parfait que le salaire, ce mode n'est point encore trouvé. D'ailleurs, à ceux qui veulent la coopération pour associer plus intimement le capital et le travail dans l'atelier, nous rappellerons que le salariat leur donne satisfaction. Ne constitue-t-il pas en effet une *association* entre le patron et les ouvriers, — puisque le salaire de ces derniers est une part de la plus-value donnée par eux au produit, — mais une association *sui generis*, toute à l'avantage des ouvriers, puisque ceux-ci touchent leur rémunération longtemps avant la vente du produit, sans avoir à s'inquiéter de toutes les vicissitudes qui peuvent réduire ou transformer en perte le bénéfice du patron?

On doit savoir gré aux jeunes économistes dont nous venons de signaler les excellentes publications d'avoir si bien mis en lumière, à propos de la rémunération du travail, des vérités négligées ou mal comprises jusqu'à présent. Le lecteur qui les prendra pour guides connaîtra mieux désormais la base du salaire, les causes qui amènent ses variations, ses hausses bien plus fréquentes que ses baisses; il pourra réfuter tant d'erreurs qui ont cours en cette matière, surtout dans le monde ouvrier, et, comme conclusion de son étude, il arrivera certainement à cette conviction, « qu'il est plus aisé d'attaquer le salariat que de le remplacer ».

Anatole Langlois.

nomiste français du 12 mai 1883, sont la meilleure confirmation de ce qui précède :

Sur 20 millions environ de produits annuels, aux forges du Creuzot, 15 millions vont à la main-d'œuvre, 4 millions à la rémunération du travail, un à la rémunération de l'intelligence et de la direction. — Supprimez la rémunération du capital et de l'intelligence, et, faisant disparaître ces deux éléments de la production, transformez le Creuzot en une société coopérative. En supposant, contre toute vraisemblance, que la nouvelle société restera aussi prospère, les dix mille ouvriers du Creuzot recevraient 1500 francs par an au lieu de 1200; mais cette somme deviendrait incertaine, payable après de longs délais seulement. Les ouvriers auraient-ils gagné au change?

REVUE DES SCIENCES

L'eau dans les usages domestiques. — L'eau et les maladies. — La fièvre typhoïde à Paris et la canalisation de la ville. — Les épidémies coïncident avec la distribution des eaux de la Seine, de la Marne, de l'Ourcq. — Statistique de MM. Chantemesse et Vidal. — La mortalité par fièvre typhoïde. — Influence de la nappe souterraine. — L'eau en province. — — Les épidémies et les bacilles pathogènes. — Histoire des épidémies de Clermont-Ferrand, Châtillon, etc. — Chimie physiologique : les hommes qui font explosion. — Le grisou dans l'espèce humaine. — Gaz inflammables de l'estomac. — Géométrie pratique. — Levé de plans mécanique. — L'Autographomètre. — Électricité : en guise de sonnette. — La trompette électrique. — Horticulture : moyen de prolonger la durée des fleurs. — Variétés : Influence des tremblements de terre sur les gens nerveux. — Maladies nerveuses guéries par les secousses du 23 février. — Influence de la nature des terrains sur la gravité des effets destructeurs des secousses. — Le village de Castillon, près de Menton.

L'eau est, à n'en pas douter, l'un des véhicules les plus certains de plusieurs maladies épidémiques, notamment du choléra et de la fièvre typhoïde. L'enquête à laquelle s'est livré dernièrement M. Brouardel, à la suite de l'épidémie de Pierrefonds, était bien significative. Toutes les personnes qui burent de l'eau d'un puits contaminé par les infiltrations des fosses d'aisance contractèrent la fièvre typhoïde. Voici aujourd'hui une autre enquête, communiquée à l'Académie de médecine par MM. Chantemesse et Vidal; elle est également démonstrative. A Paris, nous avons eu, dans ces dernières années, de petites épidémies de fièvre typhoïde. Nous venons d'en traverser encore une. Or ces épidémies sont venues chaque fois que les eaux de source, Vanne et Dhuys, devenant insuffisantes, l'administration a dû mettre en circulation, dans la canalisation, de l'eau de rivière, eau de la Seine, de la Marne et de l'Ourcq. Les coïncidences sont frappantes.

En 1882, Paris perd par fièvre typhoïde 3352 habitants; dans les premiers six mois, 965 personnes, nombre qui dépasse de beaucoup celui des périodes similaires des autres années; dans le second semestre, 2387 individus, chiffre énorme. La mortalité a atteint 325 en

août, 275 en septembre, 360 en octobre. Or, en 1882, le service des eaux a distribué sur une large échelle les eaux de rivière. L'eau de l'Ourcq, ordinairement très impure, avait été encore souillée par des dragages exécutés au bassin de la Villette. Dans les casernes, même les casernes neuves comme celle de Château-Landon, la mortalité s'est élevée à 17 pour 100. Les soldats buvaient de l'eau de Marne non filtrée. A la vieille caserne de la rue Jean-Jacques-Rousseau, où l'on buvait de l'eau de la Vanne, la mortalité n'a été que de 7 dixièmes pour 100.

En 1885, nouvelle apparition de la fièvre typhoïde. On distribue de l'eau de rivière du 9 juin au 20 juin. Dix-huit à trente jours après, les entrées à l'hôpital, qui s'étaient maintenues entre 16 et 27 montent brusquement en juillet, après des périodes égales de six jours, à 57, 77, 187. Deux casernes seulement reçoivent de l'eau de Seine, ce sont celles-là qui payèrent un large tribut à la dothiénenterie.

En 1886, la fièvre typhoïde survient au mois d'août. On avait distribué l'eau de rivière du 28 juillet au 8 août. Les entrées à l'hôpital avaient été du 18 au 24 juillet de 36, on les voit s'élever à partir du 1er au 7 août à 146; du 8 au 14 à 148; du 15 au 20 à 80, du 22 au 28 à 58; du 29 au 4 septembre à 72. L'épidémie a été sévère, du 1er au 14 août il est entré dans les hôpitaux 294 typhiques.

Enfin, en 1887, en plein hiver, à un moment où l'on ne peut invoquer ni les chaleurs de l'été, ni les retours mystérieux et inexplicables de la maladie à certains mois de l'année, la fièvre typhoïde éclate brusquement. C'est qu'à partir du 24 janvier on distribue de l'eau de rivière dans tous les quartiers de la ville. Les entrées à l'hôpital ont passé brusquement à partir du 30 janvier de 24 à 44, 79, 77 pour des périodes égales de 6 jours. Du 6 mars au 12, les entrées se sont élevées à 96.

Il y a donc coïncidence constante entre l'apparition de la maladie et la distribution des eaux. On dira, il est vrai, que du temps où l'on ne buvait que de l'eau de Seine, il n'y avait pas plus de fièvre typhoïde qu'aujourd'hui. Cette affirmation serait hasardée. MM. Chantemesse et Vidal établissent qu'en 1854, 1855, 1856, bien que la population fût moins grande qu'aujourd'hui, la mortalité correspondait à des nombres que l'on ne dépasse pas dans les épidémies les plus meurtrières de la période actuelle.

On retrouve la trace bien nette de l'influence déplorable des eaux, jusque dans les variations de la nappe d'eau souterraine. Les déplacements des eaux souterraines, soit par l'abaissement du niveau du fleuve, soit par suite des crues, exercent leur action. Les microbes pathogènes s'amassent vers les points bas du parcours de la rivière souterraine, ou ils sont entraînés par les grosses eaux dans le courant du fleuve. La mortalité par fièvre typhoïde a été augmentée dans l'un

et l'autre cas. La théorie de Pettenkoffer serait donc vraie dans la majorité des cas.

Nous avons signalé, avec quelques détails, le travail de MM. Chantemesse et Vidal, parce qu'il ne s'applique pas seulement à Paris; il est évident que partout il faut prendre garde aux eaux de rivière, surtout après les sécheresses, quand le débit a diminué et hâté les décompositions organiques, ou au contraire quand, après les crues, le fleuve s'est mis à charrier toutes les impuretés du sol.

Il faut prendre toujours garde à l'eau qu'on boit. Il y a quelques mois éclate la fièvre typhoïde à Clermont-Ferrand. Des centaines de jeunes soldats sont atteints et beaucoup succombent. L'eau de la caserne est examinée; elle renfermait des microbes de la fièvre typhoïde. Mais comment? Il y eut alors une vive discussion entre les médecins et la municipalité de Clermont. L'eau devait être pure; elle arrivait de Fontana, près de Royat. Et l'eau est si belle à Fontana! Oui, seulement après Fontana, elle passe sous Royat-Village... et on sait ce que c'est qu'un village. D'ailleurs, il y avait des cas de fièvre typhoïde à Royat-Village, et la conduite de Clermont était précisément percée au niveau du lavoir que les touristes connaissent bien, ce lavoir ménagé dans une anfractuosité de la roche, à quelques pas de la rivière. Les microbes avaient largement la place de passer par la fente de la conduite. A Auxerre, en 1882, épidémie grave. Or, à Auxerre, les maisons riches des nouveaux quartiers sont alimentées par de l'eau de source, par l'eau du Valand. Dans les quartiers pauvres, on va chercher l'eau à la rivière. Or toutes les personnes atteintes de la fièvre typhoïde buvaient de l'eau de source. Les pauvres qui buvaient de l'eau de la rivière étaient indemnes. C'était absolument contraire à ce que l'on aurait pu supposer. M. Dionys des Carrières, médecin des épidémies, eut l'idée d'aller visiter la source du Valand; or, tout près, il y avait une ferme, et devant cette ferme un gros tas de fumier et, par-dessus, des détritus de toute sorte, et mieux encore. Dans la ferme se trouvait un typhoïque récemment revenu de Paris. Tout s'éclaircissait; cependant l'eau du fumier allait-elle bien infecter la source? M. Dionys des Carrières saupoudra le fumier de rosalinine, matière colorante rouge d'une grande puissance. Le lendemain, les abonnés d'Auxerre recevaient à leur robinet de l'eau rouge comme du sang. Par où avait passé la matière tinctoriale avaient passé aussi les microbes. La démonstration était nette.

Autre exemple encore très probant. Les faits se passent à Châtillon-sur-Seine. On venait d'y construire un réservoir pour les eaux, et une équipe de Piémontais l'avait cimenté à l'intérieur. Avant de le remplir, l'entrepreneur fit voir le réservoir à un membre de l'Académie

des sciences en villégiature de ce côté. On descendit avec une échelle et tout au fond on eut quelque peine à prendre pied. Le radier était couvert de choses que Molière seul oserait nommer. L'académicien ne manqua pas de s'écrier : mais la destination est changée, il va falloir cimenter à nouveau en quelque sorte. — Bah! répliqua l'entrepreneur, à quoi bon? L'eau fera vite disparaître tout cela. L'Académicien insista et retourna à Paris. Derrière son dos, l'entrepreneur fit arriver l'eau. Quinze jours après, la fièvre typhoïde éclatait à Châtillon. Le membre de l'Académie s'enquit de la santé des Italiens qui avaient travaillé au réservoir. Ils étaient partis, sauf deux qui étaient à l'hôpital, atteints de la fièvre typhoïde. Ils furent interrogés et racontèrent qu'ils étaient tombés malades vers les derniers jours de leur travail et que, très abattus, ils ne prenaient pas la peine de remonter par l'échelle chaque fois qu'il l'eût fallu.

Il est vraiment déplorable de voir combien les notions d'hygiène les plus élémentaires sont peu répandues. Ce qui est vrai pour la fièvre typhoïde l'est aussi pour le choléra. En 1884, le choléra survient à Gênes; un seul quartier est frappé, c'est celui qui reçoit les eaux de l'aqueduc Nicolaï; le syndic fait fermer l'aqueduc, le choléra disparaît. En 1886, pendant l'hiver, le choléra apparaît inopinément à Concarneau, apporté par des pêcheurs qui avaient été le chercher en Espagne. Près de Concarneau se trouve un petit village du nom de Guilvinec. Le choléra y tua le sixième des habitants. C'est comme si, à Paris, il anéantissait en quelques jours 250 000 individus. Le gouvernement envoya à Guilvinec le docteur Charrin. Le délégué de l'administration constata que les puits du village étaient tous situés à côté du lavoir où l'on nettoyait le linge des cholériques. L'eau fourmillait de bacilles-virgules. M. Charrin fit combler les puits. Le choléra disparut. M. Charrin repart pour Paris. Huit jours après, la maladie reprend de plus belle à Guilvinec. Nouvelle visite du médecin. Que trouve-t-il à son arrivée? Tous les puits avait été débouchés et les villageois s'administraient le bacille-virgule à qui mieux mieux. On combla encore les puits, mais on mit un gendarme près de chacun d'eux. Et le choléra disparut pour ne plus revenir. Est-ce assez probant?

On ne saurait donc trop répéter qu'il faut se défier de l'eau qu'on boit, non seulement à la ville, mais surtout à la campagne, et même de l'eau la plus claire et la plus limpide. Une eau peut être en apparence très bonne, chimiquement bonne même, et être cependant le réceptacle de microbes invisibles à l'œil nu, qui nous communiquent les maladies les plus graves. A la campagne, le puits donne de l'eau très fraîche et très belle, mais est-il loin des fosses, loin du fumier, etc.? Prenez garde.

Il n'y a absolument qu'un moyen de se mettre à l'abri de l'infection

des microbes typhiques. Quand on ne peut boire de l'eau de source et qu'on est obligé de faire usage d'eaux de rivières ou de puits plus ou moins susceptibles d'être contaminées, il faut se résoudre à ne se servir pour les usages domestiques ou de toilette que d'eau bouillie. Et les filtres? Les filtres sont des foyers à microbes; ce sont des infusions de microbes. Seuls les filtres Pasteur, Chamberland, etc., arrêtent presque tous les microbes. Mais l'eau peut renfermer aussi des substances solubles, des poisons secrétés par les microbes ou des aboloïdes résultant de la décomposition des matières putrescibles. Or ces substances passeront à travers le meilleur des filtres. Une bonne ébullition à gros bouillon tuera les microbes et désorganisera généralement les substances organiques solubles. MM. Chantemesse et Vidal ont encore vérifié que les liquides et les bouillons riches en bacilles et en spores typhiques sont stérilisés par une ébullition de quelques minutes. Ils disent ce que nous n'avons cessé de répéter depuis dix ans : « Pour se débarrasser des germes typhiques que l'eau peut contenir, le meilleur moyen, c'est encore de faire bouillir l'eau. »

Récemment, dans une taverne des environs de Glascow, un ouvrier, qui venait d'achever son déjeuner, allumait tranquillement sa pipe. Tout à coup on entendit une détonation assez forte et l'homme roula sous la table. On accourut, il avait toute la barbe brûlée. Il ne revint à lui que quelques instants après en se plaignant de vives douleurs à l'estomac.

Que s'était-il passé? J'ai vu une flamme se produire dit l'ouvrier, sortir de ma bouche et je ne sais plus...

L'homme, tout comme les feuillets de la houille, peut, en effet, dégager des gaz inflammables et subir un véritable coup de grisou. Le fait est singulier, mais il est très réel. Dans certains états maladifs, dans quelques formes de dyspepsies, des gaz se forment dans l'estomac, et quelquefois leur composition est telle, qu'ils peuvent s'enflammer. Si le sujet est près d'une lampe, d'une bougie, au moment où il s'y attend le moins, une flamme sort de sa bouche et le brûle. Une dame prit feu ainsi, en 1880, près de San-Francisco. En 1886, un ouvrier qui allumait aussi sa pipe, comme dans l'exemple précédent, fut vivement brûlé. Il avait soixante-dix ans et souffrait de l'estomac depuis plusieurs années. L'allumette touchait à peine le tabac que les gaz s'enflammaient. « J'eus, dit le malade, toute ma moustache brûlée et mes lèvres aussi; je fus très effrayé. »

Waldenburg a pu enflammer de même des gaz qui s'échappaient d'un de ses malades. La flamme était bleuâtre. Schultz, qui faisait l'autopsie d'un malade mort avec une dilatation de l'estomac, vit sortir du cadavre, après ponction, une grande quantité de gaz qui brûlèrent avec une

flamme bleue. Un autre malade émettait des gaz qui s'enflammaient en détonant. Un patient a raconté qu'une nuit, en s'approchant de sa veilleuse, des gaz qui sortaient de sa bouche prirent feu en détonant avec assez de force pour réveiller les personnes qui couchaient dans les chambres voisines. On a fait l'analyse de ces gaz.

Dans un cas, on a trouvé, acide carbonique, 26,56 0/0; hydrogène, 32,30; gaz des marais, 0,34; oxygène, 7,30; azote, 33,44. Le gaz des marais ou hydrogène proto-carboné, c'est le gaz des houillères, c'est le grisou.

Ces dégagements anormaux proviennent évidemment de digestions imparfaites. Selon Muller, certains microbes déterminent la formation des gaz en faisant fermenter les matières féculentes et surtout les matières sucrées. Quoi qu'il en soit, il est curieux de voir sortir de notre corps des gaz inflammables, et il était bon de signaler le fait qui doit être classé parmi les réalités les mieux établies.

Sur la route de Courbevoie, on voyait dernièrement un homme traîner, avec précaution et à pas comptés, un petit chariot minuscule de 0^{m},80 de long sur autant de large. Une roue à l'avant, deux roues à l'arrière. Le chariot ressemble à une boîte bien close, on ne voit rien à l'extérieur. Renseignements pris, cet homme levait le plan du pays. On a en effet trouvé le moyen de lever un plan rapidement avec ce simple chariot. Un seul opérateur et le chariot, et c'est tout. L'*autographomètre* a été imaginé par MM. Panon et Floran de Villepigne. Cet instrument est très ingénieux. Il suffira pour donner une idée de sa disposition de dire que les roues en tournant font marcher un mécanisme double, l'un a pour fonction de marquer les angles du chemin, l'autre d'enregistrer les pentes du terrain. Un stylet marque sur un papier les angles quand le chariot tourne; un autre est astreint à monter ou descendre quand le chariot s'incline sous l'influence de la pente et dessine ainsi le profil en long de la route. Il suffit donc d'ouvrir la boîte du chariot après un certain parcours pour avoir le plan et le profil du chemin. L'autographomètre n'est pas évidemment applicable dans tous les cas, mais très souvent il pourra rendre des services et rendre rapide un levé de plan.

Malgré le prix peu élevé des sonneries électriques, on peut se demander si l'on ne pourrait pas les remplacer dans certains cas par un appareil encore plus simple et moins coûteux. C'est ainsi que M. Zigang a été conduit à construire sa trompette électrique. Imaginez un tube en laiton de 6 centimètres de longueur et de 4 centimètres de diamètre. A l'intérieur, on a disposé un tout petit électro-aimant qui, lorsqu'il est rendu actif par le passage du courant électrique, attire

une lame métallique. Une vis de réglage est placée en regard de la lame vibrante. Le courant passe, l'électro-aimant attire la lame, mais le courant arrive par la pointe de la vis; la lame, étant attirée, ne touche plus à la vis, le courant ne passe plus; le contact a lieu de nouveau; le courant passe, et ainsi de suite, la lame, se met à vibrer régulièrement et engendre un son renforcé par le cylindre dans lequel elle se trouve placée. On fait varier la hauteur du son en serrant la vis.

Ce son musical caractéristique permettra d'utiliser la trompette électrique dans les installations domestiques partout où il est utile de bien distinguer les différents appels sans avoir recours à des tableaux indicateurs.

Nous allons entrer dans la saison des fleurs; c'est le moment d'indiquer un procédé simple pour prolonger de quelques jours leur durée sur la plante. On a observé que les fleurs qui ne donnent pas de graines durent plus longtemps que celles qui en donnent. Les fleurs tout à fait doubles se flétrissent moins vite que les fleurs simples et semi-doubles; les fleurs qui ne sont pas fécondées ont plus de durée que celles qui l'ont été. Il résulte de là qu'on peut allonger de quelques jours la durée de beaucoup de fleurs en empêchant la fécondation. Le moyen de l'empêcher est bien facile. Il suffit de couper avec de petits ciseaux une partie du pistil.

Quelle est la raison de la prolongation de la floraison? Quand il y a fécondation, la sève est appelée sur les jeunes graines pour les nourrir et les développer; la fleur en pâtit, se flétrit et meurt vite. Au contraire, lorsqu'il n'y a ni fruits ni graines à nourrir, la sève continue d'aller vers la fleur et en augmente la durée. Ce procédé bien simple pourra être utilisé par les jardiniers qui ont quelquefois intérêt de prolonger de quelques jours la durée des fleurs.

Suite du tremblement de terre du 23 février. M. le docteur Macario, de Nice, a communiqué à l'Académie de médecine une note relative aux effets du tremblement de terre sur les névropathes. Il paraît que certaines maladies nerveuses ont été guéries par l'émotion ressentie par les malades. M. Macario cite des paraplégies, des impuissances nerveuses instantanément guéries après la première secousse. D'autre part, l'influence perturbatrice plus ou moins prolongée de la frayeur chez les personnes nerveuses a déterminé certains troubles. Beaucoup de sujets ont conservé la sensation illusoire de vibrations, de trépidations du sol. A chaque instant, elles sentent le sol trembler et elles s'imaginent entendre le bruit des craquements ou voir les murailles s'incliner, ou même se lézarder. Ces hallucinations ont persisté pen-

dant plusieurs jours et il est deux ou trois sujets qui, par moments, affirment que la terre tremble encore.

A propos du tremblement de terre, on sait que l'intensité des vibrations dépend beaucoup de la nature du sol; les effets destructeurs, très faibles sur les habitations élevées directement sur la roche, deviennent considérables sur les sols meubles et peu homogènes. Chaque fois que les vibrations ont à se propager à travers une couche superficielle ne faisant pas partie de la masse ébranlée, elles se modifient; leurs forces vives se transforment en efforts mécaniques, et la couche est violemment affectée de secousses plus ou moins intenses. C'est pour cette raison que les tremblements de terre sont surtout dangereux sur les couches superficielles, et qu'ils agissent principalement sur les constructions formées de matériaux si différents. C'est aussi pour cette raison qu'on les ressent peu ou point dans l'intérieur des mines. Ce n'est nullement, comme l'a dit M. Virlet d'Aoust, parce que le phénomène est superficiel. Si nous insistons sur ce point, c'est qu'un petit village situé près de Menton, le village de Castillon, a été complètement détruit; or Castillon est bâti sur le sommet d'un rocher. — Vous voyez donc bien, a-t-on prétendu, que même les maisons établies sur le roc ne sont pas épargnées. — Il ne faudrait pas avancer que toujours les constructions élevées directement sur le roc n'ont pas à souffrir des secousses; cependant il est exact que celles-là sont les moins sujettes à destruction; les effets dévastateurs y sont généralement très affaiblis. Et cependant Castillon a été abîmé. M. le docteur Onimus a été examiner le sol de Castillon. Or le village n'est pas bâti sur le roc comme Monaco. Le village s'élève sur des terres molles, argileuses, qui couvrent la pointe du rocher. Il se trouvait, au contraire, dans les meilleures conditions possibles pour être dévasté. Les vibrations se sont transmises de la roche sous-jacente au dépôt meuble et l'ont fait sauter comme un coup d'archet, ébranlant une plaque de verre sur laquelle on aurait déposé des poussières, projetterait en l'air ces poussières. La ruine de Castillon montre, au contraire, avec netteté, l'influence du sol sur la gravité des effets mécaniques produits par les tremblements de terre.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 avril 1887.

S'il fallait encore quelques exemples pour démontrer que la République est le gouvernement de l'impuissance et de l'anarchie, les événements parlementaires de ces derniers jours en fourniraient plus d'un témoignage. On présente au Parlement le budget de 1888. Quelle réforme y réalise-t-on, entre toutes celles dont la promesse captieuse a naguère séduit la masse ignorante et crédule des électeurs? Aucune. Car on ne saurait appeler du nom de réforme l'impôt mensonger et abusif que M. Dauphin voudrait établir sur les loyers. On apporte au Parlement un projet de loi municipale pour Paris. Quelle réforme cette loi opère-t-elle? Aucune. Car on ne peut appeler du nom de réformes ni le changement arbitraire que M. Goblet laisserait accomplir dans les élections municipales de Paris, ni l'hypocrite changement qu'il autoriserait dans les attributions du conseil municipal : double modification qui se ferait dans l'intérêt non de Paris, non de la République elle-même ou de la France, mais seulement dans celui d'une faction. Et quelle dignité, quel sérieux y a-t-il dans les délibérations du Parlement? Quel ordre y règne-t-il? Quel esprit de suite? On voit, en quelques heures, des députés qui sont l'élite du parti républicain rejeter un rapport, le remettre en discussion et l'accepter. Un ministre a passé outre à un décret de la majorité; on ameute toutes les colères pour le condamner et on l'absout. On lui refusait des crédits, en décembre, pour un service public; on les lui accorde en mars. On a déclaré bien haut que le ministère est aussi indigne qu'incapable de gérer plus longtemps les affaires de la République, et, à l'heure du vote, on s'abstient, comme si on avait peur du blâme même dont on le menaçait. Voilà le spectacle qui nous a été donné. Où est-elle, dans ces actes trompeurs et dérisoires, où est-elle, la République « réformatrice » dont on nous a si solennellement annoncé jadis l'ère féconde? Où est-elle, la République conservatrice? Si, récemment, les républicains eux-mêmes ont constaté qu'il n'y a plus de ministère pour gouverner le Parlement, ne peuvent-ils pas aujourd'hui constater qu'il n'y a pas davantage de Parlement pour gouverner le ministère?

Jamais un ministère n'avait paru moins sûr du lendemain : on lui prédit chaque matin l'anéantissement, depuis l'heure même

où il a reçu comme par hasard son fragile pouvoir. Jamais non plus un ministère ne se sera joué plus impunément de la volonté de la Chambre. On avait supprimé, dans le budget du ministère des finances, une somme de 700 000 francs allouée à l'administration centrale pour un certain nombre de ses employés. Autant valait supprimer le service public dont ils s'occupaient. Il était pourtant nécessaire, indispensable. Comment donc M. Dauphin y pourvoit-il? Par un crédit supplémentaire. Il n'a pas protesté, le jour où la Chambre lui a imposé cette économie impossible. Il n'a pas plus fait mine de vouloir désobéir que de vouloir déposer son portefeuille. Non, il a semblé se résigner et il a gardé ses employés, il a maintenu leur traitement. Il s'est contenté de réclamer un crédit supplémentaire, pour les payer. Un tel manque de scrupule et de docilité irrite la Chambre; la majorité s'apprête à châtier l'impudente bravade de M. Dauphin. Mais toute cette irritation ne tourne qu'au burlesque. Devant ses premiers juges, dans le huis-clos de l'ancienne commission du budget, M. Dauphin, tour à tour censuré, abandonné, acquitté, finit par triompher : il suffit qu'on se sépare ou qu'on se repose quelques minutes, pour remplacer une sentence par une autre; le rapporteur paraît, disparaît, reparaît et M. Dauphin, flétri et rebuté successivement, se retire indemne, gratifié de son crédit supplémentaire. La Chambre, tout en affectant une sévérité qui voulait être tragique, a confirmé le jugement. M. Goblet n'a eu besoin, pour fléchir la majorité, que d'une sommation à la fois impérieuse et humble, rogue et caressante : on n'a pas osé lui dénier une confiance qu'il sollicitait et qu'il commandait sur des tons si divers! Il ne lui en a coûté qu'une mercuriale assez vive de M. Clémenceau, qui l'a réprimandé pour avoir laissé entendre que sa politique rallierait volontiers, à droite, quelques modérés, quelques neutres, dont l'ombre de M. Raoul Duval serait restée l'oracle. M. Goblet s'est hâté de se disculper; il s'est désavoué aussi subtilement qu'il a pu. Puis, on a voté le crédit supplémentaire, dépensé si hardiment par M. Dauphin. Vote bizarre où se sont confondus tous les sentiments, sauf ceux qui sont l'honneur et la force d'un ministère. M. Goblet a divisé tous les partis, sans toutefois s'en composer un. Il y a eu dissidence parmi les radicaux eux-mêmes. Mais quoi! ne fallait-il pas qu'ils sauvassent leur soldat favori, le politicien et le démagogue à qui M. de Freycinet a livré le ministère de la guerre? Les bonapartistes ne leur disputent-ils pas, par leurs hommages et même par leurs suffrages, sa versatile complaisance et son épée?

La moralité parlementaire de ce vote, c'est que, dans une Chambre où la majorité ne sait pas plus vouloir ce qu'elle fait que

faire ce qu'elle v ut, un ministre quelconque, fût-il M. Dauphin, peut, à son gré, négliger, mépriser, violer la loi. La moralité financière, c'est que le crédit supplémentaire devient, aux mains de nos gouvernants, une sorte d'expédient régulier pour suppléer le budget. La moralité politique, c'est que le parti républicain n'ose plus renverser un ministère, même un ministère qu'il juge mauvais : il se trouve impuissant à lui en substituer un plus homogène et il a peur que l'instabilité de son gouvernement ne lasse la France, qui commence à bien voir et à sentir toutes ces vicissitudes des choses républicaines. Mais ce ne sont pas les seuls enseignements que nous donne l'histoire de ces derniers jours. La Chambre a choisi la commission qui étudiera le budget de 1888. A ce choix plus que jamais grave elle a voulu procéder par le scrutin de liste : c'était, disait-on, pour assurer à chaque parti une représentation équitable. Singulière équité! On daignait, cette année, admettre les députés conservateurs aux travaux jusqu'alors occultes de la commission. Or ils sont cent quatre-vingts, et, sur les trente-trois places à occuper, on leur en offrait quatre, tandis qu'une représentation exactement proportionnelle leur en aurait attribué neuf. Ils ont bien deviné qu'on voulait purement et simplement les associer à la responsabilité d'une politique ruineuse et qui est aux abois, sans leur accorder une part d'influence qui rendît rationnelle et légitime leur part de responsabilité. Aussi ont-ils décliné un honneur si vain, une tâche si stérile. Les républicains se sont habitués à préparer leur budget, comme si c'était celui d'un parti et comme s'il fallait que l'élaboration en fût un secret. Ils peuvent continuer. Qu'ils gardent au fond de leurs arcanes cette loi de finances dont ils espèrent dissimuler avec un peu d'art et de discrétion les vices et les menaces. Pensent-ils que déjà la vérité n'éclate pas à tous les yeux? M. Jules Roche affirme que M. Dauphin escompte des ressources imaginaires. C'est incontestable. Mais, quand il reproche à M. Dauphin d'emprunter 182 millions et de s'en procurer 100 autres par des impôts nouveaux, M. Jules Roche est trop clément, trop prudent. Peut-il donc ignorer que le budget de M. Dauphin augmente de 52 935 449 francs les dépenses ordinaires; qu'il emprunte 526 273 300 francs; qu'il crée des impôts nouveaux pour une somme de 136 267 416 francs? Ce que les financiers républicains les plus « féroces » s'efforcent d'atténuer et d'obscurcir, les conservateurs le montreront dans toute sa triste réalité. Éclairer, contrôler, avertir : voilà leur devoir. Pas d'emprunts, pas d'impôts nouveaux, des économies : voilà leur devise. Qu'ils restent fidèles à la devise comme au devoir. Si la République est, comme ses doctrinaires l'ont tant de fois proclamé, le régime

le plus économique et l'état le plus prospère dont la France puisse jouir, elle est bien libre de le prouver; rien ne l'en empêche, dans la plénitude de ses pouvoirs. Sa gloire n'aura plus parmi nous que des témoins humiliés. Que si, au contraire, sa gestion ne finit, à force de gaspillage, que par la banqueroute, pourra-t-elle se plaindre que les critiques et les prophéties des conservateurs lui aient manqué? Et les faits ne parleront-ils pas d'eux-mêmes?

Il y eut, à l'époque terrible de la première République, un mot ou plutôt une maxime qui servit de condamnation à mort contre des milliers et des milliers de Français : « Si la République, disait-on, n'a pas encore fait le bonheur de la nation, c'est qu'il reste dans son sein des ennemis du peuple, des aristocrates »; et, pour compléter cette félicité toujours imparfaite de la nation, on ne se fatiguait pas de décimer sur les échafauds les aristocrates, les ennemis du peuple. Aujourd'hui, le mot n'est pas meurtrier, la maxime n'est pas sanglante; les hommes de la troisième république n'en disent pas moins : « Pour que la République puisse remplir toutes ses promesses, il faut qu'elle n'ait plus la gêne de cette opposition conservatrice, dans ses assemblées; il faut qu'elle en expulse les réactionnaires. » C'est, sans nul doute, l'opinion de M. Goblet comme des radicaux; c'est sa préoccupation idéale. Il aura rêvé avec eux qu'une loi municipale intelligemment machinée pouvait expulser de l'Hôtel de Ville les conservateurs et même certains « modérantistes. » Voilà pourquoi il a décidé que les élections municipales de Paris auraient lieu, non plus par quartiers, mais par arrondissements, et, sans souci de démentir ses sentiments et ses théories d'autrefois, il a présenté cette loi à la Chambre; elle s'est empressée de l'accepter. Des électeurs honnêtes, presque candides, s'en sont scandalisés. Mais, en vérité, le suffrage universel a-t-il une règle fixe, des principes? Est-ce que le mode du scrutin ne doit pas varier selon l'intérêt du parti dominant? Est-ce que le système électoral de la République ne doit pas changer, pour peu qu'on puisse réduire, épurer, éliminer la minorité?... Par malheur, le Sénat, plus défiant que la Chambre, a reconnu que la loi de M. Goblet accroît les pouvoirs du Conseil général de la Seine, qu'elle fortifie contre le préfet l'antagonisme du Conseil municipal, qu'elle facilite leurs usurpations, qu'elle multiplie le nombre des conseillers, qu'elle rehausse leur importance, qu'elle crée à l'Hôtel de Ville une sorte de troisième Chambre politique : ce serait, tôt ou tard, l'établissement de cette mairie centrale où la Commune arborerait, dès l'heure propice, son drapeau. Il n'a fallu au Sénat qu'un peu de perspicacité pour s'alarmer d'une pareille loi et il a sagement ajourné le soin

d'en délibérer. Est-ce que M. Goblet n'a pas de clairvoyance ou n'a-t-il pas de courage? A-t-il proposé sa loi, sans savoir à quel usage les radicaux la destinaient? Ou bien le savait-il et a-t-il voulu, sinon pactiser avec les radicaux, du moins leur plaire, tout en comptant un peu sur une résistance miraculeuse du Sénat? Que ce soit par aveuglement ou par faiblesse, M. Goblet a commis là une de ces fautes qui compromettent pour toujours l'honneur d'un homme d'État; et il est d'autant plus coupable que le moment est plus critique et que, considérant la situation de la patrie et de la société, un républicain qui a vécu parmi bien des orages et des catastrophes déjà, M. Jules Simon, a pu hier écrire dans un journal du matin avec une douloureuse justesse : « Au dedans tout va mal. L'argent se fait rare, le déficit se creuse, le travail s'arrête, les âmes s'abaissent. Au dehors, la guerre est de tous les côtés ».

« La guerre, de tous les côtés ! » Il est indubitable que, plus ou moins sourdement, la guerre menace l'Europe sur toutes ses frontières, à tous les horizons. Pas une grande puissance qui ne continue d'apprêter ses armes, comme si les souffles belliqueux de ces derniers mois n'avaient pu s'apaiser. A Berlin, les fêtes pompeuses qui célébraient le quatre-vingt-dixième anniversaire du jour où naquit l'empereur Guillaume ont fini. S'endormir du sommeil éternel, parmi ses trophées, au seul bruit de sa gloire, c'est le suprême souhait du vieil empereur. Mais, près de lui, M. de Bismarck veille, portant sans cesse son regard de l'Est à l'Ouest. Il ne se repose pas encore, lui, sous son armure de géant; il commence d'hier seulement la soixante-quatorzième de sa vie si agitée, et, à voir tous les mouvements de sa politique, les larges cercles qu'elle trace, les vastes plans qu'elle forme, on le croirait sûr que le temps ne lui manquera pour aucun de ses desseins. Il s'en faut que la loi ecclésiastique qu'il a fait voter à la Chambre des seigneurs, après un discours plein d'aveux si éloquents, soit la conclusion de la paix définitive. « Nos espérances ne sont pas toutes remplies », s'est écrié l'évêque de Fulda, Mgr Kopp. Tant que M. de Bismarck gardera, parmi les pouvoirs tyranniques qui lui ont été conférés par les lois de Mai, le droit de veto qu'il exerce sur la nomination des évêques, les catholiques allemands qui jugent qu'un tel droit est « un empiètement de l'État, une atteinte à la liberté civile et politique du clergé », persévèreront dans la lutte. Ils y persévèreront aussi, tant que M. de Bismarck gardera son droit absolu de défendre aux congrégations tout établissement d'une communauté nouvelle. Mais ils peuvent espérer que la Chambre des députés améliorera la loi, au sens même des amendements que Mgr Kopp proposait à la Chambre des seigneurs. On pense

que M. de Bismarck, qui a si bien accueilli Mgr Galimberti, agréera ces amendements. Il voudra donner au Pape cette satisfaction; on raconte qu'il l'a promise à Mgr Galimberti et son intérêt, ce semble, est le meilleur garant de sa promesse : n'a-t-il pas déclaré à la Chambre des seigneurs, le 23 mars, qu'il importait que l'empire d'Allemagne ne fût pas plus longtemps troublé par ses querelles intérieures, « en présence des dangers qui peuvent prochainement fondre sur lui »? Quant au chef de l'Église, il n'a pas de désir plus ardent que d'achever cette pacification religieuse de l'Allemagne. Il serait plus libre alors d'agir en médiateur entre les peuples que son amour apostolique voudrait préserver de la guerre; et, pour tout le reste de sa politique pontificale, il se trouverait plus puissant, non seulement à Berlin, mais ailleurs...

Pourquoi les rumeurs alarmantes qui parcourent encore une fois l'Europe et particulièrement les Vosges? Pourquoi M. de Bismarck, qui pourtant n'a plus à émouvoir les électeurs du Reichstag en faveur d'un autre septennat, déchaîne-t-il encore une fois contre la France les journalistes que sa bonté ministérielle nourrit et qu'il fait aboyer à volonté? Les doutes que ces questions impliquent effrayent l'opinion publique qui se rassurait. Mais il y a principalement une question qu'elle ne peut aujourd'hui se poser, sans s'inquiéter vivement. Pourquoi, en Bulgarie et même à Vienne, même à Darmstadt, l'intrigue de ces régents qui, tout à coup avides d'avoir un prince, se tournent vers le prince Alexandre, en excitant les populations à le rappeler? Ils savent bien, par expérience, qu'élire le prince Alexandre et le replacer sur le trône d'où la colère du Tzar l'a précipité, c'est adresser à la Russie une sorte de défi injurieux. Est-ce qu'il y aurait en Europe un diplomate impitoyable qui le leur conseillerait? Voudrait-on, par cette provocation, contraindre le Tzar à sortir de l'expectative où il se tient, immobile et silencieux, aussi impassible que si les régents, à Routschouk, et les nihilistes, à Saint-Pétersbourg, n'avaient rien tenté qui pût modifier violemment sa politique? Voudrait-on l'irriter assez pour que, d'un bond, il se jetât en Orient et qu'oubliant le grand intérêt qui attirait son attention à l'Occident, il ne songeât plus qu'à se venger, sur les bords du Danube? Dans l'état présent de l'Europe, ce serait une guerre générale, la guerre pour laquelle certains traités viennent de se conclure. Nous avons l'espoir que le Tzar, qui a l'âme ferme et haute, ne laissera pas ébranler sa volonté, fût-ce par l'élection du prince de Battenberg. La Russie maintient seule par sa masse le peu de stabilité qui reste à l'Europe. Autant et plus que M. de Bismarck, le Tzar est actuellement l'arbitre de la paix européenne. Nous voudrions pouvoir

dire que cette paix, qui sauve la France d'un si grave danger, est également chère à l'Angleterre et que, pour une raison analogue à celle de la Russie, elle s'efforce par sa diplomatie, comme en 1875, d'empêcher tout conflit aux pieds des Vosges. Mais l'égoïsme anglais a la vue courte. On n'est plus préoccupé à Londres que de la Bulgarie ou de l'Égypte. On y semble ignorer qu'il y aura certainement, dans l'avenir de l'Europe, un temps où la France sera tout aussi nécessaire à l'Angleterre qu'elle peut l'être demain à la Russie. L'Angleterre, en ce moment même, n'a-t-elle donc pas à veiller, elle aussi, sur sa sécurité, sur sa grandeur? Le tumulte dans son Parlement, l'anarchie en Irlande, pourraient l'avertir de prendre garde à sa puissance. Elle doit sentir que, sous le bouillonnement de l'esprit révolutionnaire et socialiste qui anime l'Irlande à sa résistance et à ses violences, ce qui se soulève en elle, c'est le fond de sa vieille nationalité, c'est le patriotisme d'une race dont, de siècle en siècle, l'Angleterre a comme vivifié la haine. Oui, que l'Angleterre prenne garde à sa puissance. Cette Irlande qu'elle n'a ni pu dompter entièrement ni su s'attacher par la douceur de sa civilisation, se séparera d'elle avec joie, le jour où elle pourra, soit isolément, soit sous les auspices d'une confédération, s'assurer son autonomie.

Si une guerre éclatait entre l'Allemagne et la France, la neutralité de la Belgique serait-elle respectée sur ses frontières de l'Est et de l'Ouest? On s'est posé cette question avec anxiété, à Bruxelles. La Belgique sent qu'il serait illusoire de se fier aux traités; elle ne se trompe pas, ce semble. Violer la neutralité de la Belgique, ce serait, assurément, un monstrueux abus de la force. Mais il n'y a plus d'Europe et le droit n'est plus qu'un mot. L'Allemagne affecte de croire la France prête à cet attentat; elle en avertit à grands cris la Belgique. Il y a bien des raisons supérieures pour que la France s'abstienne d'une telle faute. Et quelle en serait, stratégiquement, la nécessité? En traversant la Belgique, pour aller franchir le Rhin entre Cologne et Dusseldorf, on tourne, dira-t-on, Metz et les lignes de défense du Palatinat, de la Hesse. Soit. Mais il serait difficile à la France de prévenir la concentration d'une armée allemande sur la rive gauche du Rhin et de la devancer sur la Meuse. Supposons-le toutefois. Cette marche serait plus qu'aventureuse : notre armée aurait son flanc droit exposé à l'attaque des armées rassemblées en Alsace-Lorraine et dans le Palatinat; elle manquerait d'une base réelle d'opérations; ses derrières seraient en proie à l'ennemi. Mais supposons encore qu'elle brave ce péril. Supposons que, tout en lançant cette armée à travers la Belgique, la France puisse, avec deux ou trois autres, contenir l'ennemi sur

toute la ligne de Thionville, Metz et Starrebourg. Où nos drapeaux arriveraient-ils? En Westphalie. Or, il y a un chemin qui vaut mieux, politiquement et même militairement : c'est la vallée du Mayn; là une victoire de la France pourrait diviser l'Allemagne du Nord et celle du Sud. Quant à la route de Berlin, faut-il la suivre par la vallée du Rhin, par celles du Weser ou de l'Elbe? N'est-ce pas plutôt par la Franconie et les duchés de Saxe? L'Allemagne aurait plus d'avantage, elle, à violer le territoire belge. Son armée, partie des environs d'Aix-la-Chapelle et de Venloo, n'a pas plutôt descendu la vallée de la Meuse qu'elle entre dans celle de l'Oise; elle appuie son flanc gauche au plateau de l'Ardenne orientale; elle garde presque toutes ses communications. Mais c'est à la condition qu'elle se soit assuré une avance de trois ou quatre jours sur l'armée française; il faut que sa marche soit assez rapide pour qu'elle ait dépassé Liège avant que notre armée ait pu accourir à Philippeville et à Givet; sinon, nos généraux l'attaquent de flanc, dès qu'elle se présente dans la vallée de la Sambre, ou bien ils la surprennent dans un laborieux mouvement de conversion. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, la Belgique veut résolument, de chaque côté, barrer le passage à l'envahisseur. Son gouvernement demande des crédits pour construire des fortifications nouvelles sur la ligne de la Meuse; ces crédits, il les obtiendra sans doute, malgré l'opposition de M. Frère-Orban, qui les déclare inutiles, inefficaces, dangereuses même, et qui jadis a déclaré le contraire. Le gouvernement belge fait ainsi son devoir. S'il ne le faisait pas, on pourrait penser, à l'étranger, que la Belgique n'a le souci ni de son honneur ni de sa sécurité. Si faible qu'il puisse être, un peuple qui paraît n'avoir pas le courage de défendre sa neutralité, abandonne son droit et ne commande plus le respect. Que si la Belgique laisse son territoire ouvert au premier occupant, on la soupçonnera d'être son complice, de se livrer au plus prompt des deux belligérants. Non certes qu'elle puisse se flatter d'arrêter l'un ou l'autre. Mais, le vainqueur de l'armée belge, est-ce que sa brutalité n'indignerait pas l'Europe? Et si, par cet acte de résistance malheureuse, la Belgique ne sauvegardait pas sa neutralité, ne sauverait-elle pas pourtant son indépendance? Au surplus, cette résistance, qui obligerait l'agresseur à écraser l'armée belge, le retarderait assez pour qu'il n'eût plus de bénéfice à retirer de sa hardiesse. La Belgique doit donc bien barrer le passage de son territoire, elle doit l'annoncer, elle doit s'y préparer, si elle veut que la facilité de l'invasion n'induise ni l'Allemagne ni la France à y porter la guerre. Son attitude, à défaut de puissance, la protégera...

La France n'a plus, à l'Est, qu'une frontière factice, depuis 1871. Les Vosges forment une séparation purement géographique entre l'Allemagne et elle; elles ne sont pas pour la France une protection : de leur sommet, l'invasion peut descendre librement, et, comme aucun obstacle naturel n'arrête, des Vosges jusqu'à la vallée de la Seine, la marche de l'envahisseur, il a fallu nous refaire là une ligne de forteresses pour remplacer celles que nous avions perdues au delà des Vosges, Metz et Strasbourg, ces vieux et glorieux boulevards de la nationalité française. Belfort, Épinal, Toul et Verdun, avec une série de forts que relient des chemins de fer, constituent la nouvelle ligne. De Belfort à la frontière suisse, un fort et deux batteries qui n'y servent que de sentinelles. Ce n'est pas de ce côté qu'on craint l'invasion. L'espace est gardé avec plus de vigilance entre Belfort et Épinal : c'est le fort des Blanches, la batterie de Giromagny et le fort qui s'élève sur le ballon de Servance; puis, à une lieue les uns des autres, les forts de Château-Lambert, Rupt, Parmont, Arches. La petite ville d'Épinal est devenue une puissante place d'armes, avec les six forts et les quatre ouvrages qui couronnent ses collines, sur les deux rives de la Moselle. Entre Épinal et Toul, une brèche est béante, au fond de laquelle Neufchâteau, qui n'est ceint ni de murailles ni de forts, mais qui voit cinq chemins de fer aboutir à ses rues, semble tranquillement attendre l'ennemi. Toul, que protège une double rangée de forts, ferme, entre Epinal et Verdun, la grande voie de l'invasion. De Toul à Verdun, huit forts, dont cinq se dressent sur les hauteurs qui dominent la rive droite de la Meuse. Verdun défend la route de Châlons et de Paris. C'est aujourd'hui un immense camp retranché qu'emmurent, pour ainsi dire, dix-neuf forts, qui, presque tous, regardent, deux par deux, dans la direction de Metz. Quant au terrain, large d'environ six lieues, qui s'étend entre Verdun et la frontière belge, on n'y trouve ni une fortification, ni un canon. Ainsi deux portes restent ouvertes à l'invasion : l'une, entre Toul et Épinal; l'autre, entre Verdun et la Belgique. Si l'armée allemande veut pénétrer entre Toul et Épinal, elle rencontre devant Neufchâteau une armée, en laissant sur ses flancs deux forteresses formidables et les deux armées qui peuvent s'y abriter. Si elle veut passer entre Verdun et la Belgique, il faut qu'elle se batte, adossée à la frontière belge : ce serait une position défavorable. Ou tenter le passage entre Toul et Verdun, malgré toutes les difficultés, ou le forcer par la Belgique : voilà le choix auquel l'audace de M. de Moltke aurait à se heurter. Si factice qu'elle soit donc, la nouvelle frontière de la France constitue pour elle une défense plus que sérieuse. Plût à Dieu qu'elle possédât,

derrière cette barrière, le génie d'un général et la vigueur, la sagesse d'un bon gouvernement!

Peut-être cette frontière si disputée est-elle celle de l'Europe qui a l'histoire la plus dramatique. Des nations entières l'ont franchie. Les plus puissantes armées du monde ont passé là. Et quelles luttes sur ces confins tant de fois tracés, tant de fois effacés avec le sang des peuples! Quels efforts incessants des capitaines qui emportent les victoires et des diplomates qui les dérobent! Quel sort divers, quel état variable que ceux de ces provinces, depuis le traité de Verdun jusqu'à ceux de Vienne et de Francfort! La borne qui marque la limite de la France avance, recule et de nouveau avance; jamais immobile, ne fût-ce que pour un siècle. Autour d'elle, comme autour d'une pierre sacrée qui leur figure la grandeur et la gloire de la France, viennent se battre Bayard, le duc de Guise, Condé, Villars et Hoche; devant elle meurent Turenne et Marceau, d'Assas et La Tour d'Auvergne. Pendant plus de neuf cents ans, la France, avec une persévérance infatigable, pousse toujours plus loin sa conquête sur cette terre que la nature lui a créée, attribuée, donnée pour être une portion de son patrimoine, et que la Gaule avait à soi jusqu'à la rive gauche du Rhin. Nous voici réduits maintenant à la défendre, notre frontière de l'Est, comme on défend un dernier retranchement. Nous n'en sommes plus à pouvoir dire fièrement, avec Richelieu, que là où se parle la langue française, là doit s'étendre le royaume de France. Nous n'en sommes plus à soupirer avec Vauban, quand il écrivait à Louis XIV que, se dessaisir de Luxembourg, c'était renoncer pour toujours à l'espoir d'atteindre la limite du Rhin. Mais, entre la vaste ambition de nos pères et le soin douloureux, l'humble rôle auquel la fortune, depuis 1871, nous a condamnés, il y a une place pour notre courage et notre patience. Les destinées de l'Europe peuvent changer encore. Commençons par changer les conditions de notre vie intérieure. Redevenons un peuple raisonnable et viril, capable de mettre un peu de stabilité dans son gouvernement, un peu de logique et de constance dans ses desseins. Ne laissons pas croire, par nos mœurs, par nos lois et nos institutions, ne laissons pas croire à nos ennemis et à nos enfants que nous sommes une race en décadence. Soyons pour notre patrie un rempart vivant et Dieu nous aidera, tôt ou tard, à recouvrer le rempart de villes et de forteresses qui faisaient autrefois la force et l'orgueil de la France, à l'Est.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Gloires de la France chrétienne au XIXe siècle, par A. Pellissier, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie. (Haton, in-8.)

Complément historique des *Grandes leçons de l'Antiquité chrétienne*, honorées en 1885 d'un prix Montyon par l'Académie française, *la France chrétienne* montre le christianisme à l'œuvre dans la société du dix-neuvième siècle. Par la meilleure des démonstrations, celle des faits, on peut voir que, loin d'être un obstacle au progrès, l'esprit chrétien est le plus puissant ouvrier de la science, des lettres, des arts, de l'industrie, parce que seul il communique à l'esprit, au cœur et à toutes leurs œuvres quelque chose de supérieur et d'achevé. Ce n'est pas *quoique*, c'est *parce que* ils ont été chrétiens que les grands serviteurs de Dieu ont été les grands serviteurs de la patrie. On peut donc être chrétien et soldat héroïque comme le général La Moricière, chrétien et politique libéral comme le comte de Montalembert, chrétien et marin intrépide comme le commandant Marceau, chrétien et puissant orateur comme le P. Lacordaire, chrétiens et savants de premier ordre comme Ampère, Cauchy, Chevreul et Pasteur, chrétien et grand artiste comme Hippolyte Flandrin, chrétien et administrateur municipal bienfaisant comme Augustin Cochin, chrétien et commerçant très habile et très heureux comme Chardon-Lagache. Ce livre apprend à aimer la France dans les grands esprits, dans les grandes âmes de ses enfants, et à ne jamais séparer, quelles que soient les conditions où nous vivons, les idées de Dieu et de Patrie.

André Doria. Un amiral condottiere au XVIe siècle, par M. Edouard Petit, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly. (Quantin, 7, rue Saint-Benoît.)

M. Edouard Petit, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, docteur ès lettres, vient de publier chez Quantin un volume intitulé : *André Doria, un amiral condottiere au XVIe siècle* (1466-1560). Dans ce livre, fruit de longues recherches dans les archives italiennes, l'auteur s'attache à étudier avec une méthode rigoureuse les rapports d'André Doria avec François Ier et Charles-Quint, le rôle de l'amiral dans la conjuration de Fiesque, etc. Il a renouvelé sur plus d'un point l'histoire de ce hardi marin dont on a fait le « Père de la patrie Génoise », et qui n'était qu'un condottiere prêt à se vendre au plus offrant. L'auteur modifie les appréciations de MM. Mignet et Jurien de la Gravière, dans un livre intéressant et élégamment écrit.

L'Allemagne intime, par Henri Conti. — (Nouvelle Librairie parisienne. A. Savine.)

Voici un nouvel essai sur les pays d'outre-Rhin, plus sérieux et moins superficiel, semble-t-il, que certaines productions parues naguère sur le même objet. La noblesse, la bourgeoisie, l'ouvrier, le paysan et la femme sont les principaux sujets étudiés dans ce livre. L'auteur, qui décrit non sans verve les caractères, les modes et coutumes qu'il a dû observer de près, compare constamment les mœurs de nos voisins et les nôtres; ce parallèle n'est pas toujours à notre avantage, mais il faut reconnaître cependant que nous sommes loin d'être maltraités.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

MÉMOIRES D'UN ROYALISTE[1]

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — INVASION DE L'ASSEMBLÉE
LE 15 MAI. — JOURNÉES DE JUIN.

1848.

Le suffrage universel, qui prenait le parti conservateur au dépourvu, ne trouva pas le parti révolutionnaire beaucoup mieux préparé. Le despotisme des commissaires, imposés par Ledru-Rollin à tous les départements, se montra déconcerté, hésitant, devant la résistance passive des populations rurales et souvent même des populations urbaines. La date des élections fut fixée au jour de Pâques, dans l'évidente intention d'écarter autant que possible les catholiques du scrutin; mais le choix d'un tel jour révolta l'opinion au lieu de la paralyser. Le gouvernement provisoire avait décrété le vote au chef-lieu de canton. Les évêques donnèrent pleine latitude pour changer l'heure des offices. Les curés marchèrent résolument en tête de leurs paroisses, et dans beaucoup de contrées, qui ne passaient pas pour fort religieuses, les électeurs tinrent à honneur d'appeler le clergé dans leurs rangs. Le résultat du scrutin fut donc l'image à peu près fidèle de la France elle-même : résignation à la république; inquiétude sans panique; volonté réfléchie de lutter avec patience contre tous les excès.

La plupart des candidats qui surent mettre le patriotisme au-dessus de l'esprit de parti furent élus. M. Guizot, qui avait momentanément quitté la France pour l'Angleterre, ne pouvait songer et ne songea point à se présenter. M. Thiers eût été moins atteint par la journée du 24 février, s'il n'eût pas donné le spectacle public de son découragement. Il ne figura donc pas plus que M. Guizot dans l'élection générale, et il fallut l'alerte du 15 mai pour que le parti conservateur relevât M. Thiers de l'ostracisme qui l'avait frappé. M. Dufaure, M. de Rémusat, M. Odilon Barrot, revinrent prendre leurs places à gauche, en teintant un

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier, 25 février et 25 mars 1887.

peu plus leur nuance, M. Dufaure surtout. M. Berryer ne pouvait demeurer dans une retraite qui, en se prolongeant, eût été un deuil pour la tribune nationale. Il reparut à l'Assemblée constituante avec plusieurs de ses anciens compagnons d'armes tels que MM. de Larcy et de la Rochejacquelein. D'importants renforts les accompagnèrent, entre autres, M. de Kerdrel, M. de Vatimesnil, le duc de Luynes, M. de Parieu, le marquis de Vogüé. Quant à M. de Genoude, le suffrage universel se montra fort ingrat envers lui; aucune des listes qui portaient son nom ne triompha. Il en conçut un chagrin qui accéléra peut être la décadence de sa santé, quitta Paris pour demander secours au climat du Midi, et mourut peu après à Hyères dans un isolement attristé.

L'apparition la plus inattendue fut celle d'un nombreux clergé sur les bancs d'une assemblée politique. On voyait à gauche le P. Lacordaire vêtu de son froc de Dominicain; plus rapproché du centre, l'évêque de Langres, M. Parisis, qui avait publié, sous le titre de *Cas de conscience*, un catéchisme fort libéral; l'évêque de Quimper, M. Graverand, qui n'avait dû sa candidature qu'à la vénération qu'il inspirait universellement dans son diocèse; enfin, l'évêque d'Orléans, M. Fayet, qui, beaucoup plus que ses deux collègues, semblait à l'aise dans sa nouvelle carrière, ayant, à cet effet, échangé la soutane contre le petit collet de l'ancien régime. On avait promptement distingué le caractère des trois prélats qu'on s'était permis de surnommer ainsi : *Magnificat*, *Ædificat*, *Lætificat*. La majorité comptait aussi un certain nombre de professeurs de séminaire et de curés. L'abbé de Cazalès, ancien page de Charles X et fils du grand orateur de l'ancienne Constituante, promettait beaucoup et ne tint pas autant, non qu'il ne possédât réellement les qualités qu'on lui attribuait, mais par suite de l'invincible nonchalance qui paralysa toute sa vie. Mme Swetchine disait de lui : « On croirait que Cazalès a promesse de deux vies au moins! »

La voix du P. Ventura qui, dans l'oraison funèbre d'O'Connell, venait, en parlant de la démocratie, de faire retentir, à Rome même, cette grande parole : « Il faut baptiser l'héroïne sauvage! » n'avait pas son écho seulement à Notre-Dame de Paris. La même pensée et le même accent se reproduisaient dans beaucoup de chaires de province.

L'ancienne Chambre des pairs n'était pas moins bien représentée dans la nouvelle Assemblée que l'ancienne Chambre des députés. M. Molé et M. de Montalembert y prirent tout de suite un ascendant considérable. M. Molé s'accommoda, avec la plus parfaite bonne grâce, du mouvement, du bruit et des allures d'une assem-

blée démocratique. Il montait rarement à la tribune, mais toujours avec à propos et autorité, imposant la déférence à ses adversaires autant qu'à ses propres amis. Très habilement secondé dans son intérieur par son gendre et par sa fille, le marquis et la marquise de la Ferté, il faisait de son salon et de sa salle à manger un utile prolongement du Palais-Bourbon. Mérite plus rare encore, il savait s'effacer, ne disputait le pas à personne et faisait quelquefois honneur aux autres des idées mêmes qu'ils n'avaient pas eues. Je crois décerner ici un éloge bien exceptionnel au comte Molé en disant que, durant trois ans, presque tout le bien qui n'a pas paru, presque tout le bien qui se fit sans bruit, par le tact, par la séduction intime, par l'infatigable recherche de la conciliation, vint de lui.

Sous un tout autre aspect apparaissait M. de Montalembert; c'était d'assaut qu'il attaquait toutes les questions, mais avec quelle audace, avec quel entrain! et, quand il ne voulait pas trop hâter la victoire, avec quel succès! La révolution de Février l'avait saisi, sans le briser comme on pouvait le craindre, à l'apogée de son talent. Dans la question du Sonderbund, il avait transporté la Chambre des pairs d'un enthousiasme qu'elle n'avait pas connu jusqu'à lui. Sans vouloir outrager ni renverser le ministère de M. Guizot, il lui avait infligé les plus rudes corrections. Il avait peint en traits de feu « les grands et les petits criminels »; il avait démontré au gouvernement français que, en renonçant à la politique séculaire de la France vis-à-vis de la Suisse, en sacrifiant ses propres instincts, ses propres convictions au tempérament haineux et brouillon de lord Palmerston, il ouvrirait lui-même la porte aux plus mauvaises passions et aux révolutions les plus redoutables. La prophétie, à peine achevée, se réalisait avec une fidélité et une promptitude foudroyantes. M. de Montalembert se trouvait donc, en entrant à l'Assemblée, appelé à poursuivre en France la campagne commencée à propos de la Suisse, et à répéter, devant des adversaires présents, ce qu'il avait adressé à des adversaires lointains. On savait que cette intrépidité ne ferait pas défaut à cette soudaine transformation de la lutte. L'attente publique ne fut pas trompée.

L'intervalle entre le 24 février et le 4 mai, jour fixé pour la réunion de l'Assemblée, avait été rempli à Paris par des agitations incessantes qui, le 17 mars et le 16 avril, avaient failli devenir de nouvelles et formidables révolutions. Mais les départements étaient demeurés relativement calmes, et l'inquiétude perpétuellement entretenue par ceux-là mêmes qui auraient dû rassurer le pays, avait plutôt fortifié qu'ébranlé le sentiment conservateur.

Le décret qui nous prescrivait, à la veille de notre convocation,

de prendre, pour costume officiel, l'habit et le gilet à la Robespierre, suscita la réprobation universelle. Les membres du gouvernement provisoire prirent seuls ce costume odieux et ridicule, à leur première apparition devant l'Assemblée. L'impression fut telle, que cette exhumation sinistre, renonçant à s'imposer, n'osa même plus reparaître.

Nous aurions conservé la même attitude d'indépendance énergique et calme si, dès la première séance, les ambitieux et les maladroits, également pressés de se montrer, n'étaient parvenus à jeter le trouble dans nos rangs. On nous demanda jusqu'à satiété de proclamer et d'acclamer la République; puis le général de Courtais, qui allait se révéler tout entier au 15 mai, vint inviter, du haut de la tribune, le gouvernement provisoire et l'Assemblée à se rendre sur le péristyle du Palais-Bourbon pour fraterniser avec le peuple. Cette démonstration allait bien avec l'habit révolutionnaire, et ceux qui le portaient se hâtèrent d'accéder à la proposition, entraînant sur leurs pas la gauche tout entière. Le centre et la droite, étonnés et irrités, résistèrent d'abord. L'incessante pression des faubourgs sur la Convention était présente à toutes les mémoires, et nul de nous ne se dissimulait le danger d'un premier pas dans la même voie. Mais quelle allait être notre contenance dans cette salle à moitié vide, sans gouvernement aux bancs officiels, sans président au fauteuil? Nous avions résolu d'inaugurer nos travaux dans un sincère esprit de concorde, et nous allions débuter par une éclatante scission! Ces réflexions rapidement échangées déterminèrent les représentants restés dans la salle à rejoindre ceux qui les avaient devancés sur le péristyle. Rien ne fut donc moins spontané que cette démonstration, qui prit cependant, pour le public, les apparences de l'unanimité. Je fus l'un des derniers à m'y rendre et je rejoignis le P. Lacordaire, pour lequel je n'étais pas sans inquiétude en l'apercevant au milieu d'une foule à bon droit suspecte. Ma crainte était heureusement mal fondée. Le P. Lacordaire devint, au contraire, l'objet d'une ovation spéciale. Les applaudissements, les poignées de mains, l'appelant à l'envi, l'entraînèrent au delà de la grille du péristyle. Plus il se plongeait dans la foule, plus il rencontrait l'enthousiasme, et il ne rentra qu'à grand'peine en séance par la place du Palais-Bourbon.

Dans la soirée, nous nous rendîmes, en assez grand nombre, chez M. de Lamartine, au ministère des affaires étrangères situé alors rue des Capucines. Nous nous proposions de lui porter nos félicitations sur ses luttes héroïques de mars et d'avril. Nous avions à cœur aussi de ne point lui dissimuler notre désapprobation des

scènes théâtrales de la matinée. Tant que nous fîmes entendre le langage des félicitations, nous fûmes écoutés avec bienveillance; mais, quand nous voulûmes passer aux réserves, l'entretien changea de physionomie. M. de Lamartine ne pouvait guère exprimer une mauvaise humeur qui n'était pas dans sa nature, mais il parut éprouver une profonde surprise. « Des alarmes, des précautions, un plan, une Constitution!... qui pouvait penser à cela? Béranger, Lamennais, n'étaient-ils pas là pour rédiger quelques décrets? » M. de Lamartine d'ailleurs ne suffisait-il pas à tout? — Cette dernière pensée, que M. de Lamartine ne craignait nullement de laisser échapper, fut complétée par ses familiers, qui nous tiraient à part et nous répétaient individuellement : — « De quoi vous préoccupez-vous? Hâtez-vous d'organiser le pouvoir exécutif, et donnez-lui les plus larges attributions. Le pouvoir exécutif ce sera M. de Lamartine; laissez-le faire, et tout sera sauvé! »

Nous quittâmes l'hôtel des Capucines, moins rassurés encore que nous ne l'étions en y entrant, nous demandant tristement les uns aux autres si, sous le poids d'une telle responsabilité, on pouvait pousser plus loin la présomption et la légèreté.

M. de Lamartine aimait à répéter de lui-même : « Je suis un politique qui s'est égaré quelques jours dans la poésie! » La vérité était absolument le contraire : le vrai Lamartine était un poète égaré dans la politique. C'était par le côté poétique qu'il prenait les émotions de la place publique ou l'exercice du pouvoir, et, se voyant salué, porté sur le pavois par la France entière, il ne songeait ni à Mirabeau ni à Sieyès, mais il rêvait d'Amphion ou d'Apollon, créant des cités au son de la lyre. Peu avant le 4 mai, il posait sur le devant de l'ancienne loge royale à l'Opéra; des bravos unanimes l'accueillaient; son geste reconnaissant les encourageait, et il semblait ne pouvoir se rassasier d'acclamations. A ce spectacle, la duchesse de Maillé s'écria : « Ah! mon Dieu! nous sommes perdus, le voilà qui prend pour lui ce qu'on adresse à ce qu'il représente! »

Ce mot, très fin, très juste, fut appuyé pour moi par un fait encore plus significatif. Le lendemain de ma visite à l'hôtel des Capucines, je confiai à mon collègue Léon de Malleville mon impression pénible de la veille : « Je n'en suis plus à la surprise avec M. de Lamartine, me répondit-il, et voici pourquoi. J'avais, vous le savez, d'anciennes et intimes relations, avec Marrast, secrétaire du gouvernement provisoire, par conséquent initié à toutes ses délibérations. Je fus curieux de l'interroger et nous convînmes d'un dîner en tête à tête pour causer à l'aise; Marrast ayant d'ailleurs, lui aussi, ses curiosités à satisfaire. Il désirait savoir ce que les

anciens libéraux pensaient de lui et de son gouvernement provisoire. Il s'informa particulièrement des jugements de M. Thiers, dont je ne lui cachai pas l'étonnement. — « Il a été très surpris, lui « dis-je, en lisant l'admirable harangue de Lamartine, contre le drapeau rouge. — Cela est vraiment supérieur à ce que j'attendais « de lui, me disait-il, je le croyais plus prompt à céder au vent qui « souffle et je me le figurais s'écriant devant la foule émue : « Vous « avez raison : toute situation nouvelle exige un symbole nouveau, « et je salue le drapeau rouge! — Ce diable de Thiers a bien de « l'esprit! reprit Marrast avec son malin sourire. Comment, il a dit « cela? — En propres termes. — Eh bien, c'est, mot pour mot, ce « que nous a dit M. de Lamartine dans le huis-clos de la délibéra- « tion; il a même assez vivement soutenu cette thèse; mais, battu « par la majorité, il en a loyalement pris son parti, et aussitôt il a « revêtu de la puissance et du prestige de sa parole les arguments « mêmes qu'on venait de lui opposer! »

Cette anecdote dont je ne pus suspecter la vérité, avec ce concours de circonstances précises et dans la bouche de M. de Malleville, me consterna. Parler sans avoir pensé ou parler contre ce qu'on avait pensé, ne pas improviser seulement sa parole, mais se livrer soi-même en un clin d'œil aux convictions les plus contraires, sans changer d'éloquence, sans que la foule puisse surprendre dans la voix, dans l'accent, dans le geste, la trace d'un effort, l'ombre d'une hésitation, quel don fatal! Fatal pour l'homme qui s'en éblouit lui-même, fatal pour la nation qu'il fascine et qu'il subjugue! Ce jour-là, M. de Lamartine rendit à la France un signalé service; quelques semaines après, par le même prestige et avec la même aisance, il allait la mettre en péril.

Chaque jour, en effet, nous apportait de nouvelles lumières sur les dangers de la situation. Nous étions arrivés de nos provinces, très résolus à nous montrer indulgents pour le gouvernement provisoire, à la condition cependant qu'il s'efforçât d'inaugurer une république sensée et sérieuse, à la place de cette république déclamatoire et stérile qui, du 24 février au 4 mai, s'était épuisée en démonstrations vaines, quand elles n'étaient pas souverainement imprudentes. Nous savions gré à MM. de Lamartine, Marie, Garnier-Pagès de lutter pied à pied contre MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc, et nous croyions entrer dans les vues de M. de Lamartine, en lui disant : « Ce n'est plus de Paris seulement qu'il s'agit aujourd'hui; c'est la France entière qui vient maintenant vous prêter son appui. Répondez à son attente et comptez sur elle! »

A notre grande surprise, M. de Lamartine ne voulait ni entendre ce langage ni exaucer ce vœu. Croyait-il, s'il se séparait de

M. Ledru-Rollin, compromettre des ambitions ultérieures encore inavouées? Se flattait-il d'effacer et d'absorber plus aisément son antagoniste en le gardant près de lui? Je l'ignore; mais ce qui devint visible, dès le premier jour, c'est que M. de Lamartine entendait mettre au service de la fraction révolutionnaire tout l'ascendant personnel qu'il conservait encore sur la fraction conservatrice de l'Assemblée.

Après une discussion pénible, après des discours sans franchise de M. Ledru-Rollin, aussi bien que de M. de Lamartine, l'Assemblée décida qu'elle remplacerait, par une commission de cinq membres régulièrement élus, le gouvernement tumultueusement proclamé le 24 février, moitié au Palais-Bourbon, moitié à l'Hôtel de Ville. Dans ce vote qui eut lieu le 10 mai, les chiffres furent ainsi répartis : M. Arago, 725 voix; M. Garnier-Pagès, 715; M. Marie, 702; c'était la presque unanimité de l'Assemblée. M. de Lamartine n'obtint que 643 voix; c'était le premier avertissement des conservateurs déçus. M. Ledru-Rollin n'obtint que 458 voix, c'était le blâme persévérant des hommes que son discours habilement modéré n'avait point trompés.

Dès qu'elle eut ainsi constitué le pouvoir exécutif, l'Assemblée s'occupa d'organiser ses propres travaux. Elle se divisa d'abord, selon l'usage, en bureaux tirés au sort; mais, en outre, elle se groupa en quinze comités spéciaux intitulés : comité des finances; comité des affaires étrangères; comité de l'instruction publique; comité du travail, etc., etc. Chaque représentant s'inscrivait à l'un de ces comités, selon ses études ou selon sa préférence. Je choisis le comité du travail, au vif mécontentement de M. de Montalembert, qui me reprochait de ne pas l'avoir suivi au comité de l'instruction publique : — « C'est précisément parce que vous y êtes que tout autre devient inutile, lui répondis-je. Laissez-moi au comité du travail où ne peuvent manquer de surgir des questions importantes et beaucoup moins approfondies. N'en abandonnons pas le monopole à M. Louis Blanc. Puisque, à mon grand regret, M. de Melun n'est pas parmi nous, laissez-moi profiter de la modeste expérience que j'ai acquise près de lui. Laissez-moi mettre une sollicitude vraie à l'égard de la classe ouvrière, en regard d'un charlatanisme qui veut exploiter les plaies de la société beaucoup plus que les soulager ou les guérir! »

Je ne prévoyais pas quelle épreuve m'attendait dans le comité du travail. J'obéissais uniquement aux sentiments que j'exprimais à M. de Montalembert. J'avais vu de près l'ouvrier dans les œuvres chrétiennes; je savais ce qu'on peut obtenir de son intelligence et de son cœur par un langage sincèrement ami; enfin, deux ans de

vie parlementaire avaient suffi pour m'apprendre que le pays légal — comme on disait alors — jetait un regard, non pas dédaigneux assurément, mais trop négligent ou trop distrait sur la situation du pays laborieux.

M. Guizot et M. Thiers, inconciliables sur tant de questions, avaient un point commun, c'était la préoccupation, à peu près exclusive, des intérêts de la classe moyenne et de son avancement politique. Depuis longtemps, la chaire de Notre-Dame avait retenti de conférences intitulées : *De la propriété*, *De la famille*, *De l'autorité*, *De la communauté de biens et de vie*, conférences dans lesquelles étaient déjà réfutés Proudhon, Fourier et Pierre Leroux; mais, à cette époque, M. Guizot, M. Thiers et leurs amis n'allaient point à Notre-Dame, et ils n'étaient pas éloignés de penser que le P. Lacordaire était quelque peu socialiste. Ils n'avaient pas le temps, non plus, de prendre directement part aux œuvres charitables de Paris, sinon ils auraient vu là, comme moi, mieux que moi, que tout n'était pas chimère ou révolte dans les plaintes de l'ouvrier; que la place des anciennes corporations demeurait vide et que la concurrence illimitée, fruit de l'industrie complètement libre, appelait des institutions, non pas identiques à celle du passé évanoui, mais analogues. Enfin, ils auraient reconnu plus vite que la meilleure manière de calmer et de régler une société instinctivement révolutionnaire, c'est de reconstituer une société franchement et solidement chrétienne. La France y eût beaucoup gagné et eux aussi!

Une fois entré dans le comité du travail, je m'aperçus promptement que le parti démagogique se préoccupait moins d'une organisation pacifique et régulière, que de préparer, à bref délai, un assaut contre l'Assemblée et contre toute république civilisée. Ce complot indéniable avait son armée dans les ateliers nationaux et je n'aurai pas de peine à me disculper des reproches qu'on a fait peser sur moi au sujet de la dissolution de ces ateliers; mais, avant de répondre à des accusations si graves et si peu fondées, je dois, par ordre de date, laisser passer d'abord le 15 mai.

La composition de notre Assemblée, toute républicaine qu'elle fût, avait profondément surpris et irrité le parti dont M. Louis Blanc était le théoricien, et M. Ledru-Rolin, un peu malgré lui, l'homme d'action. On résolut de mettre fin à notre existence en envahissant le Palais-Bourbon et en dissolvant l'Assemblée, mais le prétexte était malaisé à trouver. Nous vivions depuis dix jours, et durant ces dix jours nous n'avions résisté sur rien. On prit la Pologne pour prétexte; on en aurait volontiers et indifféremment pris un autre. Aussi, distinguait-on, parmi les envahisseurs du 15 mai, deux catégories très distinctes, celle des naïfs, inconscients

du rôle qu'on voulait leur faire jouer, et celle des fanatiques qui portaient, sous une blouse d'emprunt, des armes dont ils comptaient bien se servir.

Heureusement, les naïfs, c'était la foule; les vrais criminels, c'était le petit nombre. La foule même fut un obstacle matériel à l'exécution du dessein prémédité; les meneurs surnageaient à peine dans ce flot toujours croissant, ils se rejoignaient, se concertaient difficilement, et les mots d'ordre se perdaient dans un tumulte insurmontable. Beaucoup d'envahisseurs étaient entrés par simple curiosité, quelques-uns pour prêter main-forte à l'ordre, d'autres pour ne pas manquer une manifestation et compléter la collection de leurs souvenirs. Ceux-là étaient plus soucieux de raconter un exploit que de l'ensanglanter. Nous apercevions vingt visages indifférents ou même souriants contre deux ou trois visages farouches et menaçants. On reconnaissait bien aussi çà et là des gens tout prêts à subir une mauvaise impulsion aussi facilement qu'une bonne.

Je m'étais trouvé aux côtés de M. de Heeckeren, représentant de l'Alsace et, près de nous, un vieillard, qui n'était pas membre de l'Assemblée, exhortait à la paix des voisins turbulents qui ripostaient par des menaces. M. de Heeckeren, taillé en hercule, s'élança sur les agresseurs, les repoussa rudement, et la foule applaudit à cette correction. M. de Heeckeren reprit ensuite tranquillement sa place en disant : « S'ils avaient été de mon pays, ils ne m'auraient pas attendu ! »

Du reste, nos bancs ne furent pas longtemps respectés, plutôt par défaut d'espace que par mauvaise intention. Ce pêle-mêle nous rendit bientôt un éminent service, en nous dispensant de résister au vote que voulaient nous imposer les émeutiers qui avaient escaladé la tribune. Dans cette indescriptible confusion, on ne pouvait pas plus se compter que s'entendre; tout se perdait dans le chaos. J'avais, assis près de moi et presque sur mes genoux, deux gamins de Paris, d'une quinzaine d'années. L'un s'écriait aux coups de sonnette désespérés du président : « Tiens! tiens! écoutez donc là-bas le marchand de coco! » L'autre, qui avait sans doute une éducation politique plus avancée, nous interpellait ainsi : « Eh bien! citoyens représentants, que pensez-vous aujourd'hui du droit de visite?... »

Le 15 mai tourna donc à une simple orgie révolutionnaire, et le complot échoua, non par faute, mais par excès d'exécutants. Si le gouvernement n'eût pas été composé de complices et de dupes, la manifestation eût rencontré beaucoup plus vite son terme et son châtiment; mais rien ne peut donner une idée de l'inertie des

hommes alors au pouvoir, dont plusieurs étaient cependant d'une réelle bonne foi. Notre président, M. Buchez, élu par la majorité conservatrice, n'était pas seulement au-dessous de sa tâche, il fut, ce jour-là, absolument imbécile. Son gros visage honnête souriait à tout et à tout le monde : il n'écoutait pas, ou il ne comprenait pas les discussions, il embrouillait les tours de parole, confondait les amendements avec les projets de loi et n'avait jamais l'air plus enchanté que lorsqu'il avait plongé l'Assemblée dans un embarras inextricable et dans une impatience fiévreuse, ce qui arrivait régulièrement plusieurs fois par séance. Il fut unanimement exclu du fauteuil au bout de son mois de présidence, mais nous n'étions encore qu'au quinzième jour du mois, et nous dûmes subir son étrange incapacité dans une occasion où la présence d'esprit eût été si nécessaire. Les envahisseurs lui firent d'abord signer l'ordre à la garde nationale de ne point battre le rappel, et quand ils l'expulsèrent, pour se placer dix ou douze dans son fauteuil et prononcer enfin la dissolution de l'Assemblée, véritable but de la journée, il ne partit ni pour l'Hôtel de Ville, où la révolution se donnait rendez-vous, ni pour le palais de la présidence d'où il aurait pu donner des ordres; il gagna seul le Luxembourg, siège du gouvernement, sans savoir ce qu'on y pourrait faire, et où, en effet, on ne fit rien.

La dissolution de l'Assemblée fut acceptée par la majorité des représentants, avec une étonnante facilité. Les républicains ne songèrent même pas à lutter contre un fait accompli en vertu de leur vieille superstition pour tout ce qu'on baptise, à tort et à travers, du nom de volonté nationale. Les anciens députés se souvinrent trop que, trois mois auparavant, ils avaient été expulsés ainsi, sans trouver nulle part un seul point d'appui pour la résistance. Quelques-uns d'entre nous comprirent cependant que le 24 février la situation était tout autre; que la Chambre n'étant pas souveraine, sa responsabilité était très limitée comme son autorité elle-même, tandis qu'au 15 mai, ne pouvant attendre secours de personne, il fallait agir en conséquence. Loin de nous servir d'exemple, le souvenir de février devait nous servir de leçon. Ceux qui pensèrent ainsi, et je fus de ce nombre, coururent à la présidence, se consolèrent de n'y point rencontrer le président, et offrirent leur ardent concours à deux vice-présidents qui se trouvaient là : MM. Sénard et Corbon.

M. Sénard prit quelques mesures pour organiser la répression de cette audacieuse émeute, et M. de Puységur, après avoir eu quelque peine à obtenir du papier et des plumes, lui servit de secrétaire. M. de Kerdrel, M. de Dampierre et moi, apercevant des gardes

mobiles dans le jardin, sous nos fenêtres, allâmes les exhorter à défendre l'Assemblée. Notre appel fut bien accueilli; les uns, officiers en tête, se groupèrent autour de M. Sénard pour assurer l'exécution de ses ordres; d'autres rallièrent les gardes nationaux qui arrivaient en masse sur le quai; enfin, M. de Rémusat se rappelait fort à propos que le régiment de dragons, peut-être le seul régiment de cavalerie alors à Paris, était caserné non loin de là. Le colonel, M. de Goyon, monta aussitôt à cheval à la tête de ses hommes, et balaya, en un clin d'œil, les abords du Palais-Bourbon, tandis que gardes nationaux et gardes mobiles expulsaient de la salle un reste attardé d'envahisseurs saisis d'une indescriptible panique.

L'émeute, vaincue sans combat au Palais-Bourbon, essayait de prendre sa revanche à l'Hôtel de Ville. Nous en fûmes rapidement informés et, trouvant MM. de Lamartine et Ledru-Rollin réfugiés ensemble dans un bureau, perplexes et également défiants l'un de l'autre, nous les pressâmes de marcher sans délai sur l'Hôtel de Ville. Quelques-uns d'entre nous offrirent même de les accompagner, d'abord par le sentiment du devoir, ensuite par le peu de sécurité que nous donnaient ces deux représentants du pouvoir exécutif. Le 24 février, j'avais vu M. de Lamartine, à la tribune, faire aboutir à une conclusion républicaine un discours commencé pour la régence de la duchesse d'Orléans; je venais de voir M. Ledru-Rollin, moins compromis que M. Louis Blanc par l'enthousiasme des envahisseurs, recevoir cependant et rendre chaleureusement des accolades fort suspectes. Je fus donc tenté de voir de mes propres yeux comment les choses pourraient tourner, et de pousser jusqu'au bout mon effort consciencieux pour la république qui nous était confiée.

Le marquis de Mornay, chevalier dévoué de Madame la duchesse d'Orléans au 24 février, eut la même pensée que moi, et quand M. de Goyon eut mis deux chevaux de son régiment à la disposition de MM. de Lamartine et Ledru-Rollin pour se rendre à l'Hôtel de Ville, nous marchâmes, M. de Mornay et moi, à la tête de leurs chevaux. C'était bien là le symbole de la situation : la république attaquée par les républicains et défendue par les monarchistes!

Cette marche sur l'Hôtel de Ville détermina le triomphe de l'ordre. De minute en minute les gardes nationaux grossissaient notre cortège; l'annonce d'une force imposante nous devançait et encourageait les bataillons du quartier; les chefs de l'insurrection, Blanqui, Barbès, Sobrier, étaient paralysés et tenus en respect. Quand enfin nous parvînmes à pénétrer à travers une foule hérissée de baïonnettes dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, ni M. de Lamartine ni M. Ledru-Rollin n'avaient plus de choix à faire sur la

ligne à suivre, et personne ne défendait plus les criminels dont ils contresignèrent l'arrestation. Douze heures avaient suffi pour voir naître et mourir une tentative qui, par la promptitude de son avortement, aurait dû éclairer ses fauteurs et assurer quelque avenir à la république. Ceux qui le crurent ainsi ne tardèrent pas à se détromper.

J'avais eu bonne part à la peine dans la journée du 15 mai : je n'en briguai point l'honneur, et aussitôt que le dénouement de l'Hôtel de Ville ne fit plus l'objet d'un doute, je ne songeai plus qu'à mon repos. Je dormais depuis quelques heures, lorsque, au point du jour, mon domestique entra dans ma chambre pour m'annoncer un secrétaire de M. de Lamartine. Je crus à une nouvelle alerte, et, sans prendre le temps de me lever, je fis entrer le messager : « Qu'y a-t-il encore? m'écriai-je. — Monsieur, me répondit-il d'un air qui me rassura tout d'abord, M. de Lamartine m'a dit que vous ne l'aviez pas quitté hier au soir, et que vous vous rappelleriez certainement les paroles qu'il a prononcées en entrant à cheval dans la cour de l'Hôtel de Ville. Il vous prie de lui venir en aide pour reconstruire ce discours, afin de l'envoyer, fidèlement reproduit, à la France entière. »

Je dissimulai de mon mieux la surprise que me causait une telle préoccupation dans un tel moment. Je ne fis point observer que des ordres précis, des mesures prévoyantes, vaudraient mieux que la recherche étudiée d'un plus ou moins beau langage. Il m'était d'ailleurs bien facile de retrouver dans ma mémoire l'éloquente harangue dont j'avais été très frappé, et je dictai au jeune secrétaire le discours justement célèbre : « La plus belle tribune du monde, c'est la selle de mon cheval lorsque je parle à un peuple en armes pour la défense de la loi, etc. » La dictée mise aussitôt sous les yeux de M. de Lamartine fut confrontée avec ses propres souvenirs et légèrement retouchée avant d'être définitivement livrée à la postérité. Pendant ce temps, je me répétais avec tristesse : « Hélas! voilà le poète qui l'emporte encore sur l'homme d'État, et c'est pourtant un homme d'État qu'il faudrait pour sauver la France! »

Le lendemain du 15 mai fut également curieux à observer. Les républicains de la veille, comme ils aimaient à s'intituler eux-mêmes, tinrent à honneur de ne se point montrer trop consternés d'un pareil attentat; ils avaient à cœur de le pallier beaucoup plus que de le punir et d'en conjurer le retour. Les républicains du lendemain, c'est-à-dire les monarchistes sincèrement résignés, montrèrent beaucoup plus de sollicitude. Ils demandaient à leurs collègues quelle république était possible dans un pays où l'Assemblée issue

du suffrage le plus libre et le plus universel qu'on pût concevoir était brutalement attaquée sans l'ombre d'un motif; car le but apparent de l'invasion était de présenter une pétition en faveur de la Pologne, et de la Pologne, durant l'émeute, il ne fut question nulle part, ni dans les groupes, ni à la tribune, ni à l'Hôtel de Ville.

Nous échangions cette douloureuse réflexion entre collègues, lorsqu'un huissier vint me remettre un billet de Mme Swetchine qui me priait de passer chez elle aussitôt que possible. Les initiatives de sa part étaient si rares, qu'on devait être certain d'avance qu'il s'agissait d'un appel sérieux. Je franchis donc aussitôt les quelques pas qui me séparaient de la rue Saint-Dominique, et je trouvai le P. Lacordaire chez Mme Swetchine. Il la consultait, et il me faisait l'honneur de vouloir me consulter aussi, sur son projet de démission. Le P. Lacordaire était monarchiste de raison et de goût; pour son propre compte, il poussait l'amour de l'ordre jusqu'à la minutie et il voulait aussi le voir régner dans l'État, mais il n'aimait pas moins la liberté, et si les républicains qui la lui avaient promise la lui avaient donnée, ils n'eussent point eu d'adhérent plus aisé à conserver. Mais, dès les premiers contacts avec cette gauche au milieu de laquelle il était allé s'asseoir, dès que son oreille délicate et juste eut connu le diapason des hommes qu'il devait appeler ses amis politiques, l'alarme et le dégoût remplacèrent l'illusion. « Je sens bien, me disait-il, qu'il y aura mauvaise grâce à quitter l'Assemblée au jour que l'on nommera le jour du péril, mais, contre le péril, que peuvent les moines? Il saura toujours où me trouver et il peut être sûr que je ne le fuirai pas. Ma bonne foi dans l'avenir républicain de la France est détruite; et sans foi, je ne puis ni parler ni agir. L'anarchie républicaine ramènera forcément les compétitions monarchiques. Dès lors la politique pénétrera dans une sphère où je n'ai pas, où je ne veux pas avoir mes entrées. Je me suis fourvoyé à bonne intention, Dieu le sait; mais les plus courtes fautes sont les meilleures. Dieu a béni mon apostolat : c'est donc là seulement que ma place est marquée, et j'y dois retourner. »

Mme Swetchine et moi ne le combattîmes point en principe, loin de là? Mais, dans sa tendresse maternelle, Mme Swetchine aurait désiré un ajournement. Elle connaissait depuis trop longtemps, elle voyait de trop près les ennemis du P. Lacordaire pour ne pas pressentir le parti qu'ils tireraient de cette démission à cette date. Je ne niais pas cet inconvénient, mais je m'y résignais plus facilement. Je me rangeai donc à l'avis du P. Lacordaire en m'appuyant sur cet argument : « Le P. Lacordaire n'a pas d'autre alternative que de rester toujours ou de se retirer tout de suite. Aussi loin que

mon œil peut atteindre, je n'aperçois pas un jour de calme et de sérénité où cette démission ne produirait pas l'effet que vous en redoutez. Hélas! le 15 mai n'est point une fin, c'est un commencement, et quiconque ne veut pas affronter les aventures qui nous attendent, n'a rien de mieux à faire que de s'en aller! » Mme Swetchine finit par en demeurer convaincue, et le P. Lacordaire put donner sa démission avec ce consentement auquel il attachait toujours un si haut prix.

Après cet entretien, je rentrai à l'Assemblée plus éclairé sur mes propres sentiments, car le P. Lacordaire faisait toujours briller une vive lumière sur toute question qu'il creusait ou développait. Je me confirmai donc dans les tristes appréhensions qui m'avaient assailli dès le 24 février et qui, depuis, n'avaient cessé de grandir. Mais je n'étais pas moine, je n'avais pas les sublimes excuses du P. Lacordaire pour décliner la lutte, et je me remis à la besogne épineuse qui m'attendait au comité du travail. Tout le monde y était ému des gémissements du commerce en général et du commerce de Paris en particulier. Les ouvriers se plaignaient de n'avoir plus d'ouvrage, les patrons, plus d'ouvriers, et l'on convenait unanimement que le maintien des ateliers nationaux offrait, par l'oisiveté, au chômage volontaire, des tentations dont il fallait hâter le terme. Ces ateliers n'avaient été présentés, au lendemain de la révolution de Février, que comme une ressource provisoire, imposée par une impérieuse nécessité.

Le gouvernement, même avant la réunion de l'Assemblée, avait promis la fermeture des ateliers nationaux; mais, ni M. Louis Blanc ni M. Ledru-Rollin n'avaient su ou n'avaient voulu réaliser cette promesse, M. de Lamartine n'y avait pas songé un seul instant, et nous nous étions trouvés, le 4 mai, en face d'une agglomération de cent mille hommes, enrégimentés, soldés par l'État, pour un travail fictif et devenus, clandestinement d'abord, patemment ensuite, l'armée du socialisme le plus dangereux. Constater le mal et se résoudre à y porter remède parurent au comité des travailleurs son œuvre la plus pressée. Une sous-commission, composée de trois membres, MM. Beslay, celui-là même qui a joué un rôle relativement modéré dans la Commune de 1871, Victor Considérant et moi, fut investie des pouvoirs du comité pour procéder à une enquête et obtenir ou exiger le concours du gouvernement. La dissolution ou au moins la transformation radicale des ateliers nationaux était le dessein de toutes les fractions de l'Assemblée sans exception. Toutefois, elle voulait aussi prendre de grandes précautions pour atteindre les vrais coupables, sans frapper, par précipitation ou par dureté, d'innocentes victimes.

L'accord, à cet égard, régnait si parfaitement au sein du comité des travailleurs, que les premières délibérations y furent très courtes, et dès le 29 mai, je fus mis en demeure de présenter mon rapport à la tribune de l'Assemblée. Ceux qui daigneront le lire y trouveront une réponse péremptoire aux accusations rétrospectives qui n'ont été formulées qu'après les journées de Juin, et que la mauvaise foi, sans doute, entretiendra longtemps encore.

Ce rapport fut accueilli avec une égale bienveillance par l'Assemblée et par le gouvernement. Ses principaux passages furent même placardés sur les murs de Paris dans la forme officielle, et la discussion du projet de décret fut fixée au lendemain, 30 mai Cette discussion fut empreinte du même esprit d'équité envers le patron et l'ouvrier, et, comme rapporteur, je crus résumer exactement le débat, en disant à la tribune : « Nous n'avons pas voulu fermer une porte à l'abus, sans ouvrir deux portes au travail ! » Séance tenante, le décret fut voté à la presque unanimité, par assis et levé.

Toutefois, cette parfaite entente était, de la part du gouvernement, plus apparente que réelle. M. Ledru-Rollin aimait à garder et même à grossir sous sa main une armée mieux enrégimentée que celle du 15 mai et qui pourrait servir des desseins ultérieurs. M. de Lamartine voyait sans doute, mais affectait de ne pas voir ce péril, pour éviter ou ajourner sa rupture avec M. Ledru-Rollin. Le ministre des travaux publics, M. Trélat, était un philanthrope sincère, mais chimérique; médecin très charitable de la Salpêtrière, il croyait trop que les maladies sociales se traitent comme les maladies privées, et il avoua lui-même à la tribune qu'il envisageait les affaires publiques en médecin plutôt qu'en homme d'État. Il était, avec une parfaite innocence d'intention, de l'espèce des hommes qui ont fait le plus de mal dans la première Révolution, de ceux qui, par faiblesse, par préjugé, par défaut de clairvoyance ou de logique, vont, sans le vouloir, là où de plus pervers savent les conduire et les amènent infailliblement.

M. Trélat accueillit fort bien notre décret, mais il ne le mit pas à exécution. Le travail à la tâche ne fut pas introduit dans les ateliers; la régularité ne présida point à la solde; le recensement ne fut pas exécuté; très peu d'ouvriers furent dirigés sur les départements. Nous nous vîmes donc réduits à cette dure alternative : devenir à notre tour les complices de l'inconscient ministre des travaux publics, ou porter la vérité devant l'Assemblée et provoquer de nouveau son intervention. Je n'hésitai point à prendre ce second parti.

Le mercredi 14 juin, M. Trélat, qui aurait dû le faire plus tôt, vint solliciter de l'Assemblée 3 millions pour l'exécution du décret

voté le 30 mai. Ces fonds, dilapidés comme les fonds précédents, étaient déjà dépensés par anticipation. Ils avaient soldé, ils allaient solder encore, non la réforme, mais la continuation des abus. Je montai à la tribune aussitôt après M. Trélat; je fis connaître nos justes motifs de défiance : « La question est trop grave, dis-je, pour que trois membres en puissent et en veuillent accepter désormais la responsabilité. » Et je demandai à l'Assemblée de nommer une commission spéciale dans ses bureaux avec mission d'examiner à fond toutes les questions qui se rattachaient au vote des 3 millions sollicités par le gouvernement. Le décret fut effectivement renvoyé à une commission spéciale formée dans les bureaux, sans adhésion ni opposition de la part de M. Trélat, visiblement contrarié. Son humeur croissait avec mon insistance, mais il ne pouvait trouver dans sa conscience un argument pour me combattre, ni dans son caractère assez d'énergie pour me seconder. Depuis plusieurs jours, je ne me dissimulais plus l'approche d'une lutte formidable, et je ne voulais en accepter ma part que d'accord avec une majorité imposante représentant toutes les fractions de l'Assemblée. Dès le lendemain, l'Assemblée nomma dans ses bureaux une commission unanime, comme le comité du travail, pour réclamer la dissolution des ateliers nationaux. Elle était composée de MM. Pougeard, de Montreuil, Corne, Delisle, Dupont de Bussac, Dezeimeris, Buffet, Hervieux, Goudchaux, Germonnière, Luneau, Charles Dupin, Gloxin, Aylies et moi. Elle nomma M. Goudchaux président, en me confiant de nouveau le rôle de rapporteur.

J'avais réuni, depuis mon entrée au comité du travail, et je présentai à la nouvelle commission un ensemble de projets concertés avec M. de Melun. C'étaient les améliorations désirées depuis longtemps par la classe ouvrière et dont l'étude avait commencé pour moi dans les œuvres de Paris : dotation aux sociétés de secours mutuels, amélioration des caisses d'épargne, protection des enfants dans les manufactures, assainissement des quartiers populeux, destruction des logements insalubres, etc. Je dois dire ici, sans amertume pour personne, mais comme hommage incontestablement dû à la vérité, que ces améliorations étaient si étrangères aux esprits républicains d'alors qu'elles excitèrent chez eux une naïve surprise. A ma première communication de ces projets, le président, M. Goudchaux, m'interrompit en me regardant d'un air stupéfait, éleva ses mains au-dessus de sa tête et s'écria : « Laissez-moi respirer, je vous en prie. Je suis noyé sous ce flot d'innovations! » Sans mon insistance pour coordonner ces diverses institutions et pour les faire marcher de front avec la dissolution des

ateliers nationaux, cette dissolution eût été votée dans les vingt-quatre heures. Loin de la presser, c'est moi qui l'ai retardée; mais, pour que mon plan pût se réaliser, il fallait que la réforme intérieure des ateliers, sérieusement et sincèrement entreprise, nous donnât le temps nécessaire pour préparer tout cet ensemble de mesures, et c'est ce que le défaut de savoir-faire ou le défaut de volonté du gouvernement fit échouer...

Nous délibérions régulièrement sur les mesures les plus efficaces pour adoucir la transition, lorsque nous fûmes interrompus par l'insurrection même que nous avions à cœur de conjurer. Les meneurs, qui avaient fait du secours un complot et qui voulaient exploiter la misère pour en tirer la révolte, avaient enfin compris qu'ils ne tromperaient pas la vigilance de l'Assemblée. La séance du 20 juin ne leur laissait plus d'illusion; ils résolurent donc de nous gagner de vitesse, et peu s'en fallut qu'ils ne réussissent. Dans les journées du 21 et du 22 juin, la fermentation des ouvriers, déjà trop visible, fit explosion. Des délégués portèrent une sommation à la commission exécutive qui siégeait au Luxembourg. M. Marie tenta vainement de leur faire entendre raison ou du moins de leur faire prendre patience, et le 23 juin, à la pointe du jour, les barricades s'élevaient partout et les premiers coups de feu étaient tirés par l'insurrection.

Paris n'avait alors que deux forces défensives, la garde nationale, à peu près unanime comme l'Assemblée, et la garde mobile. La garde mobile était une création de Février. Quelques-uns de ses bataillons avaient obéi, au 15 mai, à la voix du devoir, mais cette jeune milice, composée en majorité de Parisiens, avait été mise ce jour-là à une courte épreuve, et son esprit restait fort douteux. L'armée de l'ordre avait donc grand besoin de se sentir appuyée par l'énergie de l'Assemblée, qu'on accusait déjà de lenteur, et quand notre commission se réunit dans la matinée du 23 juin, elle n'avait plus à délibérer que sur une seule question : attendrait-elle l'issue du combat déjà commencé pour se prononcer elle-même, ou bien donnerait-elle immédiatement à la garde nationale et à la garde mobile le gage de son ferme concours et le témoignage de sa propre solidarité à tous risques et périls? Deux membres seulement furent d'avis de l'expectative. L'un rendit son vote public, en envoyant le 23 juin même, sa démission de membre de la commission des ateliers nationaux : ce fut M. Dupont de Bussac. Le second, M. de Montreuil, vota contre l'avis de la majorité, mais n'alla point au delà et resta parmi nous. Je n'avais plus dès lors qu'à résumer en peu de mots le vote de la commission. Je le fis à la hâte et, vers trois heures, je déposai mon rapport sur le bureau de l'Assemblée.

Quand j'entrai dans la salle, M. Sénard, qui présidait, avait déjà interrompu toute délibération pour donner les premiers bulletins de la lutte. M. Flocon, ministre du commerce, était à la tribune, et, prenant soin de constater qu'il parlait pour le dehors et non plus pour l'Assemblée elle-même, disait : « Dans ce moment-ci, on ne fait pas la guerre avec des soldats, mais avec des bruits mensongers qu'on répand sur les places publiques, avec l'or qui sert à acheter la pauvreté et à la tirer hors de cette abnégation vertueuse, dans laquelle elle attendait patiemment que nos efforts vinssent la secourir. Que tous les républicains entendent ceci, et que, lorsqu'ils voient un appel au désordre, ils sachent bien que cet appel n'a pour but, quel que soit le masque dont ils se couvrent, quelle que soit la couleur qu'ils prennent, quel que soit le drapeau qu'ils cachent, — car ils n'en arborent pas, — n'a en réalité qu'un but, c'est celui du renversement de la république et le rétablissement du despotisme[1] ! »...

L'Assemblée, en ordonnant la lecture de mon rapport et moi, en le lisant, avions-nous, pouvions-nous avoir la pensée d'une provocation à la guerre civile? Non, car nous n'avions même pas voulu assigner une date fixe à la dissolution, afin de laisser l'Assemblée, toujours maîtresse, d'avancer ou de reculer, comme elle le jugerait utile, la délibération qui devait précéder la dissolution. Ce que la majorité de la commission avait voulu, l'Assemblée le voulut aussi : c'était qu'au moment où les soldats, les gardes nationaux et les gardes mobiles exposaient leur vie, chacun de nous livrât son nom et que si le courage civil n'avait pas le même éclat que le courage militaire, il eût du moins la même franchise et le même dévouement. Nous étions réduits au rôle de légitime défense, et nous devions toute notre force morale aux bataillons qui, depuis plusieurs heures déjà, repoussaient à grand'peine une agression longuement préméditée, froidement résolue, audacieusement exécutée.

Après un court débat, l'Assemblée, de plus en plus avertie par les bruits de la sédition croissante, se déclara en permanence et ne s'occupa plus que de pourvoir à la défense sociale ou même à sa propre défense, car elle se savait directement menacée.

Dans un tel péril, la commission exécutive n'inspirait plus de confiance à personne. D'un accord tacite, chacun renonça à soulever un débat irritant; mais, dans la séance du 24 juin, on investit le général Cavaignac de tous les pouvoirs exécutifs.

M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin ne pouvaient se méprendre et ne se méprirent point sur l'intention manifeste de cette mesure.

[1] *Moniteur* du 24 juin 1848.

Dès qu'elle leur fut connue, ils adressèrent, en ces termes, leur démission au président de l'Assemblée nationale :

« Citoyen président,

« La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée.

« En remettant les pouvoirs dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de la représentation nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République.

« Les membres de la commission du pouvoir exécutif :

« Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Lamartine, Marie.

« Le secrétaire : Pagnerre. »

On agita, sous plusieurs formes, la question de savoir quelle part personnelle les membres de l'Assemblée pourraient ou devraient prendre à la lutte. Il fut établi que le devoir des représentants était de demeurer à leur poste pour prendre, heure par heure, toutes les mesures que nécessiterait la situation. Cependant plusieurs membres se mêlèrent individuellement aux rangs des gardes nationaux et quelques-uns y furent grièvement blessés. M. Bixio, membre de la gauche, fut, je crois, le premier atteint. Le second fut un membre de la droite, et dans le cours de la séance du 24, le président s'exprima ainsi :

« Voici une communication au nom d'un de nos collègues. M. de Saint-Georges prie l'Assemblée d'agréer ses excuses s'il n'est pas à la séance de ce matin. Il est près de son fils blessé grièvement hier en défendant la république dans les rangs de la garde nationale. »

Le père et le fils étaient membres de la droite et députés du Morbihan.

Plusieurs de nos collègues, se fiant à leur notoriété républicaine, tentèrent de porter derrière les barricades des paroles d'apaisement. Ils furent maltraités et auraient couru les plus graves périls s'ils eussent fait un pas de plus. J'en ai tenu le récit de la bouche de l'un d'eux, M. Jamet, député de la Mayenne, républicain de vieille date, mais très consciencieux et qui avait perdu, ce jour-là, des illusions qui lui avaient été chères. L'égarement des faubourgs de Paris ne pouvait aller plus loin : la durée et l'acharnement de la lutte aussi bien que le nombre des victimes ne l'attestent que trop. La France perdit, dans ces quatre journées, plus de généraux qu'elle n'en avait perdu dans les plus mémorables

batailles de l'empire. Quiconque a vu de près quelqu'un de ces épisodes sanglants en a été à la fois stupéfait et navré.

Pour moi, ne pouvant me flatter du moindre crédit sur l'esprit des combattants, je voulus, du moins, m'accorder la consolation de leur porter quelque soulagement, et je m'acheminai vers l'Hôtel-Dieu avec mon collègue, M. Jobez. La souffrance aurait dû éteindre là toutes les fureurs, elle n'y réussit pas plus que la raison. Avant de nous introduire dans la salle des blessés, les sœurs et les internes nous prièrent de quitter nos insignes de représentants : « Cela causerait trop d'agitation au plus grand nombre de nos blessés, et nous avons tant de peine à leur rendre un peu du calme indispensable à leur traitement, que nous devons éviter tout ce qui peut redoubler leur fièvre ! »

Nous parcourûmes donc d'innombrables rangées de lits improvisés à la hâte, en supplément de tous ceux que contenait déjà l'Hôtel-Dieu. La plupart des visages respiraient l'animation de la lutte; elle se peignait encore dans le regard, quand la faiblesse interdisait tout autre signe. Dans le premier moment, on avait apporté et placé au hasard les blessés de la garde nationale et les blessés de l'insurrection; mais on fut promptement obligé de les séparer, en les plaçant soit dans des salles différentes, soit dans la même salle en deux séries distinctes. On avait vu des insurgés se traîner hors de leur lit pour se jeter sur le lit voisin, quand ils y reconnaissaient un uniforme et mordre jusqu'au sang ceux à qui ils ne pouvaient plus faire d'autres blessures. Il faut avoir vu ce lamentable spectacle ou l'avoir entendu raconter par des témoins encore tout émus, pour se faire une idée de la passion que peut surexciter dans les masses le mensonge froidement et persévéramment distillé, pour apprécier le crime des artisans d'une telle rage, et pour mesurer tout le mal que peuvent faire quelques hommes à l'innombrable multitude. Durant ces heures douloureuses, aucune puissance n'aurait arraché du cœur de ces malheureux égarés la conviction que l'Assemblée était l'ennemie du peuple, qu'elle avait soif de son sang, et que les barricades n'avaient été dressées que pour protéger l'ouvrier, sa femme et ses enfants contre une impitoyable barbarie.

En sortant de l'Hôtel-Dieu, je rencontrai sur le parvis Notre-Dame l'archevêque de Paris et M. Jacquemet, son grand vicaire. Ils allaient chez le général Cavaignac, afin de l'avertir qu'ils voulaient se rendre eux-mêmes au sein du faubourg Saint-Antoine, opiniâtre foyer de la résistance. Je sollicitai de l'héroïque archevêque l'honneur de l'accompagner ; mais, touchant d'une main sa robe violette et de l'autre mon écharpe de représentant que j'avais reprise en

quittant l'Hôtel-Dieu, il me répondit en souriant : « Je crois que, pour ma protection, ceci vaut encore mieux que cela. » J'insistai; il me refusa et reprit, en parfaite connaissance du péril, sa route vers le martyre. Je ne l'ai revu que sur son lit de mort.

Peu de temps après, je retrouvai M. Jacquemet, appelé à l'évêché de Nantes et le souvenir de notre rencontre sur le parvis Notre-Dame est resté entre nous un lien affectueux. Lui-même n'avait échappé à la mort que grâce à sa très petite taille, car son chapeau avait été percé de plusieurs balles. L'archevêque mourant lui remit sa croix pectorale teinte de sang, sainte relique que M. Jacquemet porta jusqu'à son dernier jour. Il ne garda pas moins fidèlement les hautes leçons de sagesse et de clairvoyance qu'il avait reçues à l'archevêché de Paris et demeura le constant exemple de ce que peut une âme à peine revêtue d'un corps.

Du parvis Notre-Dame, je me rendis à la place de la Bastille, où j'eus la douleur de voir tomber, en vaillant soldat, le général Négrier mortellement blessé presque à bout portant. Tout près de lui tomba également notre collègue, M. de Charbonnel. Le marquis de Vogüé et moi aidâmes à le placer sur un brancard et à le porter chez un marchand de vin dont la maison, très voisine du feu, en était cependant à l'abri. M. de Charbonnel ne se trompa pas un instant sur la gravité de son état. Avec la plus douce sérénité, il nous exprima le vœu qui se retrouvait presque au même instant sur les lèvres de Mgr Affre, de devenir une victime expiatoire et que cette effusion de sang terminât enfin les discordes et les malheurs de notre pays. Il remit son portefeuille à M. de Vogüé, nous chargea de touchantes paroles pour sa famille et de patriotiques adieux pour ses collègues de l'Assemblée. Il perdit bientôt connaissance et expira quelques heures après.

Ce combat sur la place de la Bastille nous rendit bientôt maîtres du faubourg Saint-Antoine. La lutte était enfin terminée; mais à quel prix! Que devions-nous penser désormais de l'avenir et que devions-nous faire pour lui? L'universalité et la liberté du suffrage ne pouvaient aller plus loin; l'Assemblée était la représentation unique, incontestable de la nation tout entière; les républicains n'avaient pas formé un seul vœu qui ne fût atteint ou dépassé; les hommes au pouvoir étaient encore ceux qui avaient fait et proclamé la république à l'Hôtel de Ville; la majorité de l'Assemblée était notoirement républicaine et, s'il y avait des doutes dans certains esprits, des regrets dans certains cœurs, il n'y avait nulle part une seule résistance systématique; et cependant cette république naissante n'avait cessé un seul jour d'être attaquée par des républicains. Le gouvernement provisoire avait eu ses assauts en

mars et en avril; l'Assemblée, en mai et en juin : l'épreuve n'était-elle pas suffisante, n'était-elle pas décisive? Combien de malheurs, combien de sang versé faudrait-il encore pour prouver que la république n'est pas pour la France le talisman du repos et de la prospérité? Combien de temps devions-nous encore faire ou laisser faire ces dangereuses expérimentations sur notre pays, comme sur un cadavre d'amphithéâtre?

Ces questions nous étaient posées de toutes parts, et nous avions le droit de nous les poser à nous-mêmes. Cependant nous ne le voulûmes pas encore. La famille royale n'était pas réconciliée; aucun prince ne jugeait l'heure venue pour une tentative monarchique; aucun des conseillers habituels de M. le comte de Chambord ne lui demandait une initiative que lui-même ne paraissait pas juger opportune. Dans cette situation, tout le monde se trouva d'accord pour le maintien du *statu quo*, en essayant toutefois de lui assurer le bénéfice d'une si coûteuse expérience. Nous avions mis le général Cavaignac à notre tête pendant la guerre civile, nous le maintînmes au pouvoir pendant la paix ou plutôt pendant la trêve.

DISSOLUTION DES ATELIERS NATIONAUX. — LA CONSTITUTION. — LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

1848

J'ai fait, dans le chapitre précédent, comme fit l'Assemblée. J'ai oublié les ateliers nationaux pour ne m'occuper que de la bataille, et je dois maintenant revenir sur le dénouement de cette lamentable question.

La calomnie ou l'erreur en permanence répète, depuis plus de trente ans, qu'en votant la dissolution des ateliers nationaux nous avons donné le signal plus ou moins volontaire, plus ou moins perfide, de la guerre civile. Curieux exemple de la durée des méprises historiques, quand la mauvaise foi entreprend résolument de mystifier la légèreté publique! Le rare, comme dirait Saint-Simon, est que cette dissolution n'a été votée ni à une date ni à une autre. Elle a été décrétée et exécutée dictatorialement, le 3 juillet, par le général Cavaignac et par le ministère entièrement républicain dont il s'entoura.

Quand, à peine remis des fatigues d'un si douloureux combat, le général vint justifier son décret devant l'Assemblée, il s'exprima en ces termes :

« L'organisation des ateliers nationaux était, je dois le dire, au 23 juin dernier, une organisation formidable. La pensée qui avait

présidé à cette organisation était bonne et pure; mais sans aucun doute, par la suite des temps, cette création a été complètement détournée de l'intention qui y avait présidé, et, je le répète, l'organisation des ateliers nationaux était devenue formidable; elle était devenue menaçante pour la liberté! »

Ainsi l'insurrection de Juin, sans motif avouable, sans excuse, n'eut d'autre résultat que de compromettre et d'ajourner, dans l'Assemblée constituante, toutes les mesures que nous allions prendre en faveur de la classe ouvrière.

. . . .

La Constitution avait à traverser un dernier défilé, probablement le plus périlleux de tous, c'était de déterminer le mode d'élection qui donnerait un président à la république. Le premier mouvement de la majorité était de s'attribuer ce droit, et si, en effet, elle l'eût retenu, elle en aurait certainement usé au profit du général Cavaignac. Ses amis et lui le savaient bien. Peut-être laissèrent-ils trop apercevoir qu'ils l'escomptaient d'avance. On conclut de l'ambition trop peu mesurée de quelques hommes à l'ambition du principal intéressé. On sentit la nécessité de demander au général Cavaignac des garanties ou des engagements personnels. Ils furent refusés, ou, ce qui était pire encore, donnés en termes évasifs. De là des méfiances, des hésitations que les adversaires du général Cavaignac exploitèrent habilement. Toutefois, le bloc conservateur n'était pas encore entamé; la proposition de confier au suffrage universel l'élection du président venait de deux côtés différents, de l'extrême gauche et du groupe bonapartiste. Mais ces deux partis inspiraient à la majorité plus d'ombrage que le vainqueur de Juin; et la supériorité numérique lui serait restée sans une intervention qui jeta dans l'Assemblée un trouble fort imprévu. M. de Lamartine sortit soudainement de l'ombre où il se tenait depuis l'humiliant échec de la commission exécutive. Il avait laissé bien des soupçons s'apaiser, et l'on ne s'était point mis d'avance en garde contre les pièges de son talent.

Le discours de M. de Lamartine débuta par le tableau des longues fluctuations de sa conscience; il prodigua ensuite à l'Assemblée elle-même des félicitations ou plutôt des adulations auxquelles une réunion de gens d'esprit devrait être moins accessible. La sympathie de son auditoire une fois conquise, M. de Lamartine dévoila peu à peu sa pensée, et, dans un langage que lui-même qualifia de splendide — il l'était en effet — couvrit sa hardiesse des plus ingénieuses métaphores.

« Je sais bien, s'écria-t-il, qu'il y a des moments d'aberration dans les multitudes, qu'il y a des noms qui entraînent les foules,

comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison (*longue sensation*)... »

Mais de ce péril même, M. de Lamartine tirait cette thèse :

« On peut corrompre les hommes par petits groupes, on ne peut pas les corrompre en masse. On empoisonne un verre d'eau, on n'empoisonne pas un fleuve. Une Assemblée est suspecte, une nation est incorruptible comme l'Océan ! »

Cette harangue prestigieuse se terminait par un défi à la Providence :

« *Alea jacta est !* Que Dieu et le peuple prononcent !... Si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler par un éblouissement de sa propre gloire passée, s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas, comme effrayé de la grandeur de l'édifice que nous lui avons ouvert dans sa république et des difficultés de ses institutions, s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité entre les mains d'une réminiscence d'empire, s'il dit : Ramenez-moi aux carrières de la vieille monarchie (*sensation*), s'il nous désavoue et se désavoue lui-même (*Non ! Non !*), eh bien ! tant pis pour le peuple [1] ! »

Il y a peu d'exemples, dans l'histoire des tribunes modernes, d'une fascination aussi soudaine, aussi complète, et il ne peut y avoir d'argument plus puissant contre les entraînements d'une Assemblée unique. Relu à distance, avec le sang-froid de la postérité, ce discours confond également par la magnificence et par le vide de paroles pompeusement contradictoires. La multitude est comparée aux aveugles troupeaux, et tout doit être remis à la multitude. « On peut corrompre les hommes en petit nombre, on ne peut les corrompre en masse ! » Ah ! sans doute, on ne corrompt pas les masses, mais on les égare ! Qui devait le savoir mieux que M. de Lamartine? « On empoisonne un verre d'eau, on n'empoisonne pas l'Océan »; mais l'Océan a ses tempêtes et ses écueils. De superbes navires s'y sont brisés; un prochain avenir allait le rappeler au téméraire orateur. Comment enfin se résigne-t-on à répondre au peuple qui se confie à vos lumières : je te livre indifféremment à Washington, à Robespierre, ou à Bonaparte. Tu finiras dans la paix et dans la prospérité, ou dans la défaite et dans la honte ! « *Alea jacta est...* » Tu aboutiras à Austerlitz ou à Sedan. Risquons cette prodigieuse expérience. Accordons-nous ce magnifique ou ce lamentable spectacle. Tu me demandes conseils et salut; je te réponds par les tours de force et les sophismes grandioses du rhéteur. Si je me trompe ou si tu te trompes, « tant pis pour toi ! »

[1] *Moniteur* du 7 octobre 1848.

Ce discours ne brillait pas seulement par toutes les richesses de l'éloquence; il ne dédaignait aucune des habiletés de métier. En insinuant aux royalistes impatients et aux bonapartistes empressés qu'ils étaient battus d'avance dans l'Assemblée et n'avaient de ressource que dans le suffrage universel, il rallia tous les hommes plus égoïstes que patriotes, et il enleva un vote tout autre que celui qui semblait assuré quelques heures auparavant. Après le discours de M. de Lamartine, prononcé dans la séance du 6 octobre, tous les amendements attribuant l'élection à l'Assemblée furent repoussés, notamment l'amendement radical de MM. Grévy et Flocon qui excluaient toute présidence. Le 10 octobre l'Assemblée vota, à la majorité de 627 voix contre 130, les articles 46 et 47 ainsi conçus :

« Le président est nommé au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, par les suffrages directs de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie.

« Si aucun des candidats n'a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés, et au moins deux millions de voix, l'Assemblée nationale élit le président de la république, à la majorité absolue et au scrutin secret, parmi les cinq candidats éligibles qui ont obtenu le plus de voix. »

Dans ce vote de l'Assemblée nationale, la minorité de 130 voix ne doit pas être prise comme le chiffre exact des opposants. On doit y ajouter un certain nombre d'abstentions, non seulement parce qu'on hésitait entre deux systèmes, mais parce qu'on hésitait entre deux hommes. Parmi les abstenants, on compta MM. Berryer, Thiers et Odilon Barrot.

J'étais en congé pendant ce mémorable débat, mais je doute que j'eusse été entraîné par le charme de M. de Lamartine, car, en lisant son discours, je demeurai longtemps stupéfait et attristé. Je me demandai si l'orateur s'était complaisamment livré à l'audacieuse jouissance d'un génie épris de lui-même et voulant faire montre de sa puissance, ou s'il avait commis sciemment le crime à la fois plus petit et plus odieux d'un calcul personnel. M. de Lamartine désespérait de l'Assemblée qui avait prononcé sa déchéance trois mois auparavant. Croyait-il avoir plus de succès devant le suffrage universel qui le jugeait de plus loin, et nous abandonnait-il froidement aux chances des révolutions qui tiennent si rarement ce qu'elles promettent, et qui font payer si cher même ce qu'elles donnent?

Peu après le scrutin qui fit triompher le prince Louis-Napoléon, je me permis de poser ces questions au comte de Marcellus, l'un des plus vrais et des plus fidèles amis de M. de Lamartine :

« L'amertume doit être grande au château de Saint-Point? lui dis-je. — Plus que vous ne l'imaginez, me répondit-il. — Est-ce donc que M. de Lamartine a vraiment nourri l'illusion de la présidence? — Pas d'emblée, mais voici quelle était sa prévision, maintes fois professée dans son cercle intime : « Avec le suffrage universel, « disait-il, nul ne pourra réunir la majorité absolue. Le prince « Louis, M. Ledru-Rollin et moi nous serons forcément, d'après la « Constitution, renvoyés devant l'Assemblée. Ce jour-là, je remon-« terai à la tribune, je laisserai parler dans sa plénitude mon « inspiration politique; je tracerai d'irrésistibles tableaux, je dérou-« lerai un avenir si magnifique, que l'Assemblée subjuguée m'ac-« clamera et peut-être à l'unanimité! »

Voilà de quelle hauteur chimérique tomba M. de Lamartine! Ses derniers jours furent douloureux, et celui qui lui refuserait sa pitié serait bien sévère. Mais quelle consolation et quel pardon pouvait-il s'accorder à lui-même? Quand on a perdu son pays par fanatisme, le fanatisme survit et s'absout, mais quand on n'a cédé qu'à l'ambition, comment la conscience et le patriotisme peuvent-ils supporter les plaintes et les reproches de la patrie?

L'Assemblée ne tarda point à reconnaître son irréparable faute, et l'inquiétude remplaça l'illusion quand on s'aperçut à quel point il était difficile de présenter au suffrage universel un candidat qui fût connu de lui. Le général Cavaignac et le prince Louis Bonaparte se trouvant probablement seuls dans cette situation, ils allaient se disputer le gouvernement de la république sans qu'il fût possible d'échapper à l'un ou à l'autre par une troisième combinaison ayant de raisonnables probabilités de succès.

On m'aurait certainement trouvé parmi les plus chaleureux partisans du général Cavaignac, si le général lui-même et, selon son habitude, le parti républicain presque tout entier, ne s'étaient appliqués à repousser les adhésions plutôt qu'à se les concilier. Toujours obsédé par ses ombrageux amis, le général Cavaignac vint, à la tribune, rappeler, sans aucune provocation, le vote régicide de son père. Dans le même discours, comme pour redoubler une si pénible impression, il ne craignit pas de déclarer qu'il immolerait à la république jusqu'à son honneur. Enfin, le 7 décembre, trois jours avant le scrutin de la présidence, on dénonça à l'Assemblée une liste présentée à la commission des récompenses nationales et sur laquelle figuraient, disait-on, Nina Lassave, maîtresse de Fieschi, la femme de Pépin, complice de Fieschi, la sœur de Lecomte, auteur d'une tentative d'assassinat contre Louis-Philippe, enfin plusieurs malfaiteurs de toute sorte.

La révélation de cette liste produisit une telle impression sur

l'Assemblée que M. Dufaure lui-même, le méticuleux M. Dufaure, fit retarder le départ des malles-postes, afin que les départements ne connussent point le scandale sans les explications atténuantes du gouvernement. Ce fut le dernier coup porté à la candidature du général Cavaignac. L'opinion publique acheva de se détacher d'un parti dans lequel les plus honnêtes, eux-mêmes, témoignaient de telles complaisances envers des forfaits que certainement ils n'auraient pas voulu commettre, mais contre lesquels ils ne manifestaient pas cette énergie de réprobation qui doit s'affirmer, au sommet de la société, pour avertir les uns et rassurer les autres.

Beaucoup de membres de la majorité qui résistaient encore aux sollicitations directes ou indirectes du prince Napoléon y cédèrent ce jour-là.

M. Odilon Barrot, qui est mort à quatre-vingts ans sans s'être rendu compte de la révolution de Février, ne paraît pas, dans ses *Mémoires*, avait compris davantage l'étonnement qu'il causa, lui, l'ami dévoué du régime parlementaire, en se montrant si prompt à ressusciter un Napoléon. M. Molé, ancien dignitaire de l'empire, revenait de moins loin; cependant, il ne fit ce pas rétrograde qu'avec regret et en conservant la dignité dont il ne se départait jamais. Pour M. Thiers, je retrouve sa pensée exprimée par lui-même, dans une lettre que j'écrivais à M. de Rességuier, le 1er novembre 1848 : « M. Thiers est tout résolu, et voici ce qu'il vient de me dire : « J'ai songé pour moi-même à la présidence de la « république; par conséquent j'ai jugé la question au point de « vue le plus favorable. Il faut y renoncer; il faut laisser passer « ou même faire passer Louis Bonaparte, sans prendre sa livrée. « Si j'échouais, ce serait un grave échec pour les idées d'ordre; « si je réussissais, je serais obligé d'épouser la république, et, « en vérité, je suis trop honnête garçon pour épouser une si « mauvaise fille! »

Beaucoup de conservateurs avaient songé au général Changarnier; il eût certainement accepté la candidature, si elle lui avait été offerte par l'unanimité de la réunion de la rue de Poitiers. Mais cette unanimité n'existant pas, il refusa les offres assez nombreuses qui lui vinrent des départements. M. Berryer avait toujours souhaité un candidat conservateur entre le général Cavaignac et le prince Louis, mais lorsqu'il lui fut démontré que cette candidature ne pouvait plus être qu'un avortement légitimiste, il la jugea funeste.

Cette situation une fois établie, M. Thiers devint le promoteur le plus ardent de la présidence du prince Louis Bonaparte. Cet esprit si pénétrant fut, dans cette circonstance, le plus aisément

et le plus complètement trompé. Chose singulière, ce fut l'apparente inertie du prince, son habituel mutisme, son incapacité présumée qui le séduisirent; il se crut certain de passer ses bras dans les manches d'un Bonaparte, de lui prêter des gestes et de lui souffler un langage. Une fois parti de cette erreur, son zèle ne connut plus de bornes.

M. de Montalembert n'avait jamais d'autre préoccupation que celle des intérêts religieux. M. Thiers lui persuada que ces intérêts ne pourraient avoir alors un meilleur patron que le neveu de l'auteur du Concordat. A M. Berryer, il représenta que le faisceau de la majorité allait se rompre s'il se tenait à l'écart, ajoutant avec cette insistance pleine de saillies qui lui était familière, que M. Berryer, plus que personne, devait se garder de paralyser dans le pays un mouvement monarchique qui, ne pouvant trouver satisfaction dans un *crétin*, — c'était l'expression courante, — reviendrait tout naturellement à la vieille race de nos rois.

Je n'échappai point aux obsessions de M. Thiers. Un jour, me voyant écrire une lettre pendant la séance, il vint s'asseoir près de moi, ce qu'il n'avait encore jamais fait, et me dit : « Je parie que vous écrivez contre la candidature du prince Louis! — Eh bien! vous avez gagné, car c'est effectivement ce que je fais. — Ah! vous avez grand tort. Pourquoi vous obstinez-vous ainsi contre le sentiment des hommes qui vous ont devancé dans la vie politique et qui ont forcément plus d'expérience que vous? — Parce que j'ai l'invincible conviction que vous serez déçu. Vous me faites l'honneur de me demander ma pensée? Eh bien! la voici résumée en deux mots. » Je lui tendis ma lettre et il lut : « Le premier « jour sera meilleur avec le prince Louis qu'avec Cavaignac, mais « le lendemain sera détestable! » — A qui écrivez-vous cela? — Au vicomte de Gontaut, qui m'écrit de Pau, au nom d'un certain nombre d'électeurs. — Ah! un Gontaut doit être une puissance dans le Béarn!... Croyez-moi, déchirez, déchirez votre lettre. Je réponds de tout. — Non, je ne puis rétracter ma lettre ni changer ma résolution de déposer dans l'urne un billet blanc; mais je vais vous montrer ce que j'ajoute : « Voilà M. Thiers qui m'interrompt et qui me déclare qu'il répond de tout! »

PRÉSIDENCE DU PRINCE LOUIS BONAPARTE

1848-1849

. . . .

Le scrutin pour la présidence de la république eut lieu le 10 décembre 1848; mais le résultat de l'élection ne fut proclamé que le 20 du même

mois. M. de Falloux a déjà raconté ici[1] comment, dans cet intervalle de dix jours, furent conduites les négociations qui aboutirent à la formation du ministère dont il fit partie :

Ce ministère fut ainsi composé :

Justice et présidence du Conseil :	M. Odilon Barrot.
Affaires étrangères :	M. Drouin de Lhuis.
Intérieur :	M. Léon de Malleville.
Guerre :	M. le général Rullière.
Marine :	M. de Tracy.
Finances :	M. Passy.
Instruction publique et cultes :	M de Falloux.
Agriculture et commerce :	M. Bixio.
Travaux publics :	M. Léon Faucher.

Notre première réunion officieuse eut lieu le 17 ou le 18 décembre, dans un hôtel de la rue d'Anjou. Le salon dans lequel nous fûmes reçus était fort beau, avec un ameublement du style de l'empire très riche et très intégralement conservé. Le prince nous y attendait seul; il tendit la main à chacun de nous d'un air cordial, disant simplement : « Je vous remercie. »

Quand nous fûmes au complet, il pria M. Odilon Barrot d'exposer le but de la réunion. Le président du Conseil annonça que nous devions discuter les termes généraux d'un programme qu'il porterait en notre nom à la tribune. En parlant, pour la première fois, au nom du pouvoir, M. Odilon Barrot laissait percer une satisfaction longtemps attendue, mais avec l'accent d'un honnête homme qui se croit appelé à une haute mission, non avec la jactance d'un ambitieux vulgaire. On sentait que son esprit avait l'habitude des illusions, mais qu'aucune pensée inavouable ne troublait sa conscience. Son programme se composa donc des lieux communs qui vont à tous les partis et contre lesquels personne ne songe à s'élever. Cela me laissait le loisir d'examiner froidement la scène et je demandai tout bas à mon voisin de droite, M. de Tracy :

— Chez qui sommes-nous ici? Car aucun maître de maison n'avait paru.

M. de Tracy me répondit également tout bas : « Chez la reine de Suède. »

Je ne pouvais sans inconvenance en demander plus long pendant que le président du Conseil parlait. Mais je ne me sentis pas plus instruit, et quelque minutes après, me tournant vers M. Passy, mon voisin de gauche, je réitérai ma question; il me répondit :

— Chez M[me] Clary.

[1] *Correspondant* du 25 décembre 1878.

Je compris alors que nous recevions l'hospitalité dans la maison habitée par la famille de celui des lieutenants de Napoléon qui avait échangé le bâton de maréchal de l'empire contre la couronne royale de Suède, et le nom de Bernadotte contre celui de Charles XIV.

Pendant ce temps, M. Odilon Barrot continuait son discours sur la grandeur de l'ère qui s'inaugurait, et, quand il eut recueilli, avec l'approbation du nouveau président, l'adhésion de ses collègues, M. Drouin de Lhuys, en qualité de ministre des affaires étrangères, appela notre attention sur l'état de l'Europe et particulièrement sur l'effet qu'allait produire en Angleterre la réapparition d'un Napoléon présidant aux destinées de la France. Un dialogue assez animé s'ensuivit. Lorsque M. Barrot le crut épuisé, il fit un geste imposant et dit avec solennité :

— Eh bien! messieurs, il faut qu'un envoyé nous rapporte, dans les vingt-quatre heures, le dernier mot de lord Palmerston et nous permette de rassurer immédiatement la France, désireuse de la paix!

Ce mélange de confiance et de naïveté fut pris au mot, et, chose curieuse, il réussit, tant était grand alors le prestige de la France, tant on craignait de rompre avec elle et même de ne pas paraître en bon accord.

M. de Maistre disait du grand Frédéric : « Ce n'est qu'un grand Prussien », voulant sans doute indiquer par là que ce prince, ambitieux pour la Prusse seule, ne s'appliquait point à faire entrer l'Europe entière dans la sphère de sa politique, comme y avaient prétendu Charles-Quint, Henri IV et Louis XIV. Dans le même sens, on pouvait dire aussi que lord Palmerston n'était qu'un grand Anglais, mais c'était un grand Anglais. Il avait mis fin à l'école des hommes d'État qui, whigs ou tories, auraient cru faire descendre leur pays s'ils n'avaient lié la prospérité britannique à leur influence en Europe. Lord Palmerston croyait peu à la résurrection d'un second empire. En cas de résurrection, il croyait peu à sa durée, et, en cas de durée, il était bien décidé à s'accommoder avec cet heureux aventurier, loin de lui déclarer une guerre de principes et de recommencer lord Castlereagh et le duc de Wellington. Je dois ajouter que M. Molé et M. Thiers avaient profité de leurs anciennes relations avec les cabinets européens pour plaider énergiquement la cause de la paix, et pour leur faire sentir combien il importait à l'Europe de ne donner aucun prétexe de guerre à un Napoléon, quelque pacifique que ce Napoléon voulût paraître. Le nouveau gouvernement fut donc installé en pleine agitation des partis à l'intérieur, mais en pleine sécurité extérieure. . . . . . .

Nous étions à peine installés dans nos fonctions ministérielles,

que nous reçûmes de M. Odilon Barrot un billet appelant chacun de nous en hâte à la chancellerie. Nous y courûmes, et M. Barrot nous communiqua d'une voix émue les pièces suivantes. C'était d'abord une lettre du ministre de l'intérieur au président du Conseil. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur le Ministre et cher collègue,

« Un grave dissentiment qui s'est élevé entre M. le Président de la république et moi me met dans l'impossibilité de continuer mes fonctions. Je dépose ma démission entre vos mains. Veuillez la communiquer à M. le Président de la république.

« Votre affectionné et dévoué collègue,

« Léon DE MALLEVILLE. »

« *Post-scriptum.* — Veuillez, dès aujourd'hui même, charger un de mes collègues, par intérim, du portefeuille de l'intérieur. Je désire me retirer de fait immédiatement. »

Voici la lettre qui motivait cette retraite précipitée :

« Élysée, le 27 décembre 1848.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie; il m'a répondu affirmativement, et il m'a ajouté qu'il vous a remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer.

« Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés[1]. Je veux les avoir jeudi. Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels. Cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe, et cela ne doit pas être.

« Depuis quelques jours aussi je n'ai pas de dépêches télégraphiques. En résumé, je m'aperçois que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse Constitution de Sieyès était en vigueur; mais je ne le souffrirai pas.

« Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute distinction.

« Louis-Napoléon BONAPARTE. »

[1] Il s'agissait du dossier relatif aux affaires de Strasbourg et de Boulogne et au procès du prince Louis Bonaparte devant la Cour des pairs.

Cette lettre était si étrangement injurieuse qu'aucun de nous n'hésita sur le parti à prendre. M. Barrot, le plus ému parce qu'il était le plus étonné, s'interrompit à diverses reprises en s'écriant : « Ce pays-ci est bien malheureux! La France croyait toucher au port, et la voilà rejetée dans les tempêtes. Ce pays-ci est bien malheureux! » Pour revêtir la forme solennelle, dont M. Barrot se départait rarement, le patriotisme et l'honnêteté n'étaient pas en lui moins sincères. Peut-être même M. Barrot était-il plus modeste que bien des hommes qui eussent mieux surveillé leur attitude et leur visage. Il écrivit donc d'une main rapide et avec une indignation contenue la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« C'est avec un douloureux regret que nous venons déposer dans vos mains nos démissions. En acceptant le pouvoir dans des conditions difficiles, nous n'avions été inspirés que par l'espoir de vous aider à réparer les maux de la patrie. Nous voyons, par la lettre que vous avez adressée à M. Léon de Malleville, qu'il ne nous serait pas possible de réaliser cet espoir. Dans la forme, elle blesse notre dignité; dans le fond, elle méconnaît les devoirs que notre responsabilité nous impose.

« Nous savions bien tout ce que la double responsabilité, encore imparfaitement définie, du Président de la république et de ses ministres pouvait jeter d'embarras dans nos rapports officiels; nous comptions, pour les surmonter, sur notre déférence d'un côté, sur votre confiance de l'autre : nous nous étions abusés. D'autres seront plus heureux, c'est notre vœu unanime.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect. »

Chacun de nous s'empressa de signer cette lettre, et M. Barrot monta en voiture pour la porter à l'Élysée. Nous nous demandions, avec une curiosité résignée, quel accueil il allait recevoir, lorsque nous le vîmes rentrer brusquement dans le salon où il nous avait laissés : « Je viens de m'apercevoir, nous dit-il, que je suis parti, non pas sans ma tête, mais sans mon chapeau. » Nos chapeaux étaient épars sur les meubles du salon, et M. Barrot ne parvenant pas à reconnaître le sien, nous mîmes chacun le nôtre sur notre tête. M. Barrot, en riant comme nous de l'incident, s'empara du seul resté sans maître et repartit.

L'attente de son retour ne fut pas très longue. M. Barrot avait deux expressions d'après lesquelles on pouvait préjuger tout de suite l'impression qu'il voulait traduire au sujet du Président.

Quand c'était une impression de mécontentement ou de méfiance, il disait « le Prince-Président »; quand c'était une impression de confiance et de mutuel accord, il disait : « Cet excellent jeune homme ». Ce fut par cette seconde formule qu'il entama son récit :

« Cet excellent jeune homme, nous dit-il, est vraiment autant à plaindre qu'à blâmer. Son éducation ne l'a point préparé aux devoirs parlementaires. Son caractère garde encore quelque chose d'impérieux et d'irascible. Mais ses intentions sont droites, et vous auriez été touchés, comme moi de la spontanéité de son regret. Toutefois, je ne pouvais pas me contenter d'une assurance verbale et fugitive. Voici une déclaration écrite et signée. »

Nous étions stupéfaits de ce complet revirement, et nous écoutâmes la lecture du document que voici :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai été extrêmement surpris et peiné en recevant la lettre que vous m'adressez au nom de vos collègues. Il m'est impossible d'accepter votre démission; ce serait une calamité pour le pays, et les intérêts de notre patrie doivent passer avant tout.

« Je dois vous dire que je regrette profondément que les termes de ma lettre aient pu vous blesser. Rien n'était plus loin de ma pensée, car je suis plein de confiance pour vous et pour tous vos collègues. J'ai eu, à la vérité, un moment d'humeur, hier, en pensant qu'on ne me traitait pas peut-être comme le chef responsable de l'État et j'ai manifesté à M. le ministre de l'intérieur ce sentiment de déplaisir. Mais, je le répète, si j'ai pu offenser M. de Malleville et le cabinet tout entier, je le déplore de toute mon âme, et j'espère qu'après cette explication il ne restera d'autre trace de ce différend que mes sincères regrets.

« Recevez donc, Monsieur le Ministre, pour vous et vos collègues, l'assurance de ma haute estime et de ma confiance.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Après de si formelles excuses, il devenait impossible de maintenir une démission que nous n'aurions pu justifier devant l'Assemblée. Le parti conservateur eût refusé de comprendre comment, par une susceptibilité à laquelle on retirait son premier motif, nous allions courir le risque de faire rappeler une seconde fois M. Jules Favre, si près encore de la porte du cabinet. Nous résolûmes donc de faire tous, le lendemain matin, une démarche près de M. de Malleville pour le supplier de ne pas se séparer de nous, démarche sur laquelle, dans ses *Mémoires*, M. Barrot commet une insignifiante

erreur de date. Rien ne put guérir la blessure de M. de Malleville ni fléchir sa résolution. M. Bixio, qui avait partagé notre sentiment et retiré sa démission, la maintint alors, pour ne point désavouer M. de Malleville, son ancien et intime ami.

Un remaniement ministériel s'ensuivit. M. Léon Faucher remplaça M. de Malleville à l'intérieur; M. Lacrosse remplaça M. Faucher aux travaux publics, et, sur ma vive insistance, M. Buffet succéda à M. Bixio, au ministère de l'agriculture et du commerce.

Le Président, nous l'avons tous constaté, mit beaucoup de soin à effacer les souvenirs pénibles qui pouvaient survivre à l'incident du 27 décembre. De notre côté, nous nous efforçâmes de rétablir, par la réciprocité de nos égards, les bonnes relations indispensables à une action commune. Nous nous tenions pour avertis que les paroles d'un taciturne ne sont pas toujours aussi méditées qu'elles sont rares, et que l'on n'emploie pas nécessairement à réfléchir le temps que l'on passe sans parler. Nous savions désormais que le chef de l'État pouvait passer soudainement d'une somnolence apparente à un acte violent et qu'on pouvait, presque sans transition, sortir du calme par une brusque secousse, peut-être par une prompte catastrophe. Jamais le proverbe : *Qui ne dit mot consent*, ne fut moins vrai qu'avec lui. Il ne soutenait jamais son avis, mais il y renonçait encore moins. Lord Palmerston disait de lui :

« Son esprit est aussi plein de projets qu'une garenne est pleine de lapins, et, comme les lapins, ses projets se terrent pour ne pas être contrariés. »

Nous ne tardâmes pas à reconnaître la justesse de cette pittoresque comparaison.

A l'avènement d'un gouvernement définitif, l'amnistie pour les condamnés et les transportés de Juin devint le mot d'ordre et le cri de l'extrême gauche. Le Président nous proposa de l'accorder pleine et entière, comme don de joyeux avènement. M. Barrot se récria et répondit, en notre nom à tous, que dans l'état des esprits, avant d'avoir reçu les gages d'une profonde et sincère réconciliation, l'amnistie ne pouvait être qu'un leurre et un piège; ceux qui la demandaient ne songeant pas à soulager des victimes, mais à recruter et à encourager des soldats. Il ajoutait qu'en face de l'Assemblée qui, au lendemain des terribles journées de Juin, avait décrété d'aussi nécessaires mesures, les annuler six mois après leur promulgation, c'était jeter à cette Assemblée même un sanglant outrage. Durant tout le cours de cette démonstration, l'impassibilité du Président ne se démentit pas une minute, et quand M. Barrot eut cessé de parler, il dit, de sa voix lente et calme :

— C'est une question qu'il faut ajourner, je le comprends ; passons à autre chose!

En sortant de l'Élysée, nous nous félicitâmes de ce résultat, et nous respirâmes plus à l'aise. Douze ou quinze jours après, tout au plus, M. Passy exposait, en conseil, notre situation financière, et concluait ainsi :

— Tout recouvrera bientôt son équilibre si l'esprit public reprend confiance.

— Vous avez bien raison, M. Passy, reprit alors le Président, tout dépend de la confiance publique, et un pays ne donne sa confiance qu'à un gouvernement fort. Le meilleur signe de cette force serait l'amnistie. Il faut la demander en même temps que le vote du budget.

A ces mots que rien n'avait amenés et que rien ne suivait, nous restâmes muets d'étonnement. Mais M. Passy, l'un des hommes qui connaissaient le mieux l'Assemblée, ne demeura pas court longtemps. Il dressa son index, ce qui était son geste favori dans les arguments suprêmes, et se soulevant à moitié, comme un homme prêt à sortir de son fauteuil :

— Monsieur le Président, dit-il, je remets mon portefeuille à qui osera présenter de la même main le budget qui doit fermer des plaies et une amnistie qui les rouvrirait toutes.

— Ah! si c'est là votre avis, reprit le Président d'un air plein de bonhomie, je m'en rapporte à vous.

Et nous reprîmes la discussion du budget, comme si elle n'avait pas été interrompue. En sortant de ce Conseil, nous nous dîmes tristement : « C'est un monomane sur qui la raison glisse sans pénétrer. Toutefois, prenons patience tant qu'il voudra bien mettre sa douceur de parti pris au-dessus de son obstination de nature. » La verte riposte de M. Passy avait été prononcée d'un tel ton, et le Président en avait été si visiblement déconcerté que nous crûmes en avoir fini : il n'en était rien. Quelques semaines après, M. Drouin de Lhuys traçant le tableau de nos relations extérieures et ne dissimulant pas quelques inquiétudes, le Président prit la parole après lui :

— Vous n'avez pas, dit-il, indiqué suffisamment le moyen d'imposer à l'Europe. Ce serait de lui montrer tous nos partis réconciliés, et comme gage de cette réconciliation, proclamer l'amnistie.

A cette conclusion, aussi inattendue cette fois que les précédentes, nous nous récriâmes tous ensemble avec une telle unanimité, que le Président ne put s'empêcher de rire en disant :

Je vois que, décidément l'amnistie n'a pas de succès auprès de vous.

Là-dessus, nous nous mîmes à rire aussi, sentant bien que la victoire ainsi avouée était définitive; et, en effet, il n'y revint plus. Désormais il nous connaissait mieux, et nous le connaissions mieux aussi; nous avions la preuve que, s'il était impossible de le convaincre, il n'était pas impossible de l'arrêter.

Pour mon compte, j'eus tout d'abord et constamment à me louer de lui. Il savait parfaitement dans quelle mesure et à quelles conditions mon concours lui appartenait, et comme je ne pouvais lui causer aucune déception personnelle, je ne lui causais jamais non plus un mouvement d'humeur. Sur un point cependant j'étais tout à fait à tâtons avec lui, c'était précisément le point que j'avais le plus à cœur : la question religieuse. Là-dessus, M. de Persigny n'en savait pas plus que moi, et quand je lui disais : « Tâchez que votre prince ne nous rende pas la situation trop difficile; elle le sera bien assez sans qu'il s'applique à l'aggraver », M. de Persigny me répondait par l'assurance bien sincère de sa sympathie personnelle pour le catholicisme, mais sans me garantir, au même degré, les dispositions du Président. Chaque jour me démontrait, d'ailleurs, sans que M. de Persigny m'en fît l'aveu explicite, que les amis et les conseillers du malheur n'étaient plus les seuls qui entourassent le prince Louis, que la fortune avait apporté déjà son flot accoutumé de nouveaux venus et que les serviteurs les plus dévoués n'étaient pas désormais les mieux écoutés.

En réalité, le Président, très préoccupé de faire plus et autrement que les gouvernements qui l'avaient précédé, adoptait *a priori* toutes les utopies, se flattait de détruire le paupérisme en un tour de main, et de centupler la fortune de la France à l'aide de chimériques inventions. M. Émile de Girardin lui inspirait une véritable foi. Son premier mouvement avait été de lui confier le ministère des finances, puis il s'était rabattu sur la direction générale des postes. Rencontrant une égale résistance à ces deux combinaisons, il en fit du moins son conseiller intime. A l'issue de l'un des premiers conseils tenus à l'Élysée, je me trompai de porte en sortant, et je me trouvai face à face avec M. de Girardin, qui attendait, dans un petit salon, que notre séance fût terminée pour recevoir, à son tour, son audience presque quotidienne.

Au milieu de tous ces embarras, je pris mon parti de marcher tout droit devant moi, de me renfermer strictement dans les attributions des deux ministères qui m'étaient confiés, mais là, d'agir très librement et très activement.....

EXPÉDITION ROMAINE. — LE CHOLÉRA. — LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

1849.

Le ministère avait pour force l'homogénéité de la droiture et de la loyauté; pour faiblesse, la nouveauté des contacts, l'incohérence des antécédents. Prudent par nécessité autant que par inclination, il devait, avant d'entrer en campagne, s'étudier lui-même et pénétrer le personnage principal avec lequel il avait à concerter ses mouvements. Tout était bizarre et nouveau dans cette situation : les pouvoirs, les devoirs et les hommes. L'opinion républicaine continuait à tenir les cartes, alors même que la France avait cru et voulu les lui faire tomber des mains. Son échec foudroyant dans la grande élection populaire tournait à un simple contre-temps, et l'expérience républicaine, qui avait paru toucher à son terme, reprenait son cours incontesté. M. Dufaure qui, en 1847, s'était séparé de l'opposition de gauche à cause de la campagne des banquets et du refus de toast au roi, avait été le dernier ministre du général Cavaignac, et M. Barrot, qui s'était ardemment uni à tous les mouvements de la gauche, devenait le premier ministre du Prince-Président. Le prince lui-même en descendant de la tribune où il venait de prêter un serment solennel à la république, allait chercher à son banc le général Cavaignac — qui l'accueillait de mauvaise grâce — et il lui serrait la main comme pour renouer, sous tous les yeux, la politique qu'il inaugurait à celle qui venait de finir.

L'opinion républicaine aurait dû recevoir notre ministère comme une bonne fortune inespérée. Elle lui témoigna, au contraire, une mauvaise humeur très voisine de l'hostilité. M. Odilon Barrot, avec un infatigable courage, M. Léon Faucher, avec plus d'énergie que de tact, soutenaient des luttes incessantes. Grâce à leurs liaisons personnelles, ils arrivaient peu à peu à rallier la gauche modérée, et à la séparer de la gauche extrême, dans les questions de cabinet; mais ils ne conquéraient jamais qu'une majorité douteuse et boudeuse qui soutenait le ministère, faute de mieux et crainte de pire, en lui rendant la vie dure et en lui vendant cher son pain quotidien.

La question romaine était le premier et le principal champ de bataille...

On devine aisément que tous ceux qui m'avaient fait l'honneur de me prendre pour collaborateur n'étaient pas à cet égard au même diapason que moi.

Le Président de la république avait été élevé dans les idées les

plus antipathiques à la souveraineté temporelle des papes. Son frère et lui, dès leur jeunesse, avaient payé par une agression à main armée l'hospitalité que, depuis 1815, la famille impériale avait reçue de la générosité des souverains pontifes. Le prince de Canino, président de l'Assemblée romaine, affectait en toute rencontre la plus révoltante attitude. Le président n'allait pas aussi loin, mais il n'allait pas non plus jusqu'aux sentiments d'une réparation formelle et dévouée.

Dans le ministère, M. Passy était le seul qui nourrît et qui manifestât des dispositions anticatholiques. Quand il voulait blâmer ou critiquer quelqu'un ou quelque chose, au risque des associations les plus étranges, c'était au style religieux qu'il aimait à emprunter ses expressions et ses images. Il disait, par exemple, de M. Ledru-Rollin ou de M. Jules Favre, qu'ils gardaient à tel ou tel autre membre de l'extrême gauche une rancune *monacale.*

M. Barrot, au contraire, entrait franchement dans le mouvement d'admiration pour Pie IX, et professait volontiers le respect du culte catholique. Mais c'était chez lui instinct et bienveillance naturelle, non conviction religieuse.

M. Drouin de Lhuys et M. Léon Faucher considéraient le pape comme la clef de voûte de l'édifice européen, et désiraient conserver son trône comme celui de tout autre souverain. M. Drouin de Lhuys répétait souvent : « J'aime mieux un bon pape qu'un mauvais pape; mais j'aime encore mieux un mauvais pape que pas de pape du tout. » M. Faucher applaudissait à cette formule. Par un bon pape, ils entendaient le Souverain Pontife, tel que s'était montré Pie IX de 1846 à 1848. Par un mauvais pape, ils entendaient le prince indigné et découragé que les influences absolutistes s'efforçaient de ressaisir.

Par élévation de nature, M. de Tracy inclinait vers la cause de Pie IX, mais il était de la gauche de vieille date, et ne se séparait pas aisément de ses anciens amis.

M. Lacrosse tenait à se régler sur les idées présumées du Président, et sa complaisance laissait déjà pressentir, le cas échéant, son adhésion au second empire.

Le général Rullière, M. Buffet et moi, pensions habituellement de même et agissions d'un commun accord; mais nous ne formions qu'une minorité dans le ministère, et nous ne pouvions devenir majorité qu'après avoir rallié les voix de M. Barrot, de M. Drouin de Lhuys et de M. Faucher, sans avoir blessé ou alarmé le Président. Nous considérâmes donc comme un avantage considérable la première résolution obtenue, à propos de l'Italie, celle de ne point reconnaître la république romaine. Le duc d'Harcourt, ambassa-

deur du général Cavaignac près de Pie IX, rejoignit le pape à Gaëte. Le nonce du Saint-Siège n'interrompit pas un instant ses fonctions à Paris. Les envoyés de la république romaine n'obtinrent d'audience ni du Président ni d'aucun des ministres.

Le Président, M. Barrot, M. Passy, auraient aimé à en rester là, mais les événements ne le permettaient pas. Le Président, ne voulait, à aucun prix, risquer sa popularité et peut-être son pouvoir au service du pape; à aucun prix non plus, cependant, il ne consentait à laisser l'Autriche, déjà trop prépondérante en Italie, envahir le reste de la péninsule et y rendre sa domination exclusive. Ces deux points de départ n'étaient pas aisés à concilier, et c'est pour échapper à cette difficulté par un moyen qui lui paraissait ingénieux, qu'il imagina de faire du Piémont l'agent officieux de sa propre politique. Il mit autant d'obstination à me faire entrer dans ce dessein que j'en mettais de mon côté à lui faire agréer des idées différentes : « Vouloir cacher la France derrière le Piémont, lui disais-je, c'est vouloir cacher un géant derrière un brin d'herbe. Tout le monde nous apercevra, et l'Autriche avant tout le monde. La France ouvertement déclarée arrêtera l'Autriche; la France, se dissimulant elle-même sous le couvert du Piémont, sera battue sans se défendre, sans avoir ni le bénéfice de la propagande révolutionnaire ni celui de l'action conservatrice. » Lorsque je le pressais avec trop de vivacité sur ce sujet, le Président recourait à sa méthode ordinaire et mettait fin à la conversation par un silence qu'on pouvait interpréter comme on voulait, mais il gardait *in petto* son plan intact.

Bientôt il se fit envoyer de Turin, comme ambassadeur, l'abbé Gioberti, afin de trouver en lui l'orateur éloquent et persévérant des idées qui leur étaient communes. Gioberti avait alors un grand renom dans toute l'Italie : c'était un homme érudit et sincère, mais un esprit chimérique et faux. Il m'honora de fréquentes visites et se mit en rapport avec beaucoup de membres de l'Assemblée, sans succès, du reste, pas plus auprès de la gauche que de la droite. A gauche, son caractère ecclésiastique et ses convictions religieuses lui fermaient beaucoup d'oreilles; à droite, on ne regardait point le Piémont comme un protecteur du pape sûr et désintéressé. A gauche, on ne voulait pas mettre la république romaine entre les mains d'un roi; à droite, Gioberti ne trouvait rien à répondre, quand on lui demandait : « Comment le Piémont parviendra-t-il à désarmer ou à vaincre l'Autriche? »

Ce dialogue, très vif de part et d'autre, menaçait de durer longtemps, lorsque le roi Charles-Albert, moitié ascète, moitié carbonaro, entraîné par la secrète ambition de toute sa vie, surexcité

par les continuelles provocations de l'Élysée, jeta tout d'un coup le gant à l'empereur d'Autriche, son ancien allié et son proche parent. Une seule journée vit s'évanouir ses illusions et son règne. On apprit, coup sur coup, sa défaite et son abdication, son passage incognito dans les provinces méridionales de la France, sa course à travers l'Espagne et sa halte enfin, là où la terre semblait manquer à sa fuite. Il reposa quelques mois sa tête dans un monastère, au fond du Portugal. Ni sa femme ni aucun des siens n'avaient eu permission de le suivre, et, après peu de jours d'un inconsolable abattement, il mourut dans les sentiments de la plus fervente piété. Il avait joué sa couronne, et, autant qu'il dépendait de lui, sa vie, sur le champ de bataille de Novare. Il emporta dans le tombeau le secret des contradictions d'un règne qui demeurera une énigme pour la postérité.

Cet événement fut un coup de foudre pour le Président de la république comme pour la maison de Savoie. La question italienne était déblayée de ses préliminaires trompeurs, et la France brusquement placée en face de redoutables réalités. Je laissai passer les premiers jours d'émotion à l'Élysée, puis j'allai demander au Président si nous allions laisser l'Autriche, qui déjà se préparait à marcher en avant, absorber les États Pontificaux et dépopulariser Pie IX en le plaçant irrésistiblement sous le protectorat d'une puissance si antipathique à l'Italie.

— Aujourd'hui vous avez raison, me répondit-il, la France ne peut plus rester spectatrice impassible, et, en face du drapeau autrichien triomphant, le nôtre sera salué en Italie par d'unanimes acclamations.

A partir de ce moment, le Président souhaita et pressa le départ de nos troupes, déjà réunies par le général Cavaignac sur le littoral de la France. En même temps et par les mêmes motifs que le Président, le ministère tout entier admit le projet d'une prompte expédition. Les convictions catholiques n'étaient plus les seules considérations déterminantes; l'intérêt catholique et l'intérêt français se trouvaient indissolublement unis, on peut même dire que l'intérêt personnel des révolutionnaires n'y était pas indifférent. Intervention pour intervention, celle de la France serait certainement plus clémente, et, dans la bonne acception du mot, plus libérale que celle de l'Autriche. Sans en convenir, la gauche le savait bien. Moyennant qu'on lui laissât affecter, devant ses électeurs, une attitude indignée, elle prenait aisément son parti de notre action et, à peu d'exceptions près, elle faisait tout bas des vœux pour le succès de notre entreprise. Sans cette dernière remarque, on se rendrait difficilement compte de ce qui se passa dans l'Assemblée.

M. Bixio, qui avait récemment rempli des fonctions diplomatiques à Turin et qui, sorti du ministère avec M. de Malleville, appartenait au parti républicain, prit l'initiative d'une proposition dont les termes avaient été concertés avec le gouvernement. Elle était ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui soient confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondé sur le respect des nationalités ;

« S'associant au langage tenu, dans la séance du 28 mars courant, par M. le président du Conseil ;

« Confiante d'ailleurs dans le gouvernement du Président de la république (*Bruits divers*);

« Déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours [1]. »

Cette rédaction, qui manquait intentionnellement de précision, engendra un débat long et confus. MM. Barrot et Drouin de Lhuys y prirent part pour le gouvernement ; MM. Molé et Thiers, au nom de la droite ; MM. Billault et Jules Favre, au nom de l'opposition, en demandant une clarté dans le langage du gouvernement qu'ils n'apportaient point eux-mêmes dans leurs paroles. Qu'entendait-on par l'occupation partielle d'un point quelconque en Italie? Était-ce l'intervention dans les États Romains? Cette intervention se ferait-elle au profit de la république italienne ou à l'appui de la souveraineté du Saint-Siège? Le respect des nationalités, invoqué dans la première phrase, devait-il s'appliquer à la république éphémère et sanglante des triumvirs romains, tous les trois étrangers à Rome, ou désignait-il le gouvernement huit fois séculaire des Souverains Pontifes? L'extrême gauche, qu'on appelait alors la Montagne, jouait seule franchement son jeu. Elle ne croyait pas, personne ne croyait à la résistance sérieuse de l'Italie; mais elle trouvait l'occasion favorable pour soulever de nouveau les passions à Paris, et c'était là le véritable objet de ses violences. Je ne veux rapporter ici qu'un court spécimen du diapason de son langage dans cette discussion et dans toutes celles qui suivirent au sujet de l'expédition romaine. Lorsque M. Thiers prononça ces mots : « L'Italie est dans les mains de ridicules perturbateurs », les applaudissements éclatèrent à droite, les clameurs à gauche. Un interrupteur s'écria :

[1] *Moniteur* du 31 mars 1849.

— C'est une infamie!

M. Buvignier. — C'est vous qui êtes un ridicule perturbateur, un agitateur de bas étage!

Voix nombreuses. — A l'ordre! à l'ordre!

M. Schoelcher. — M. Buvignier a raison!

Enfin, après d'indescriptibles tumultes, la proposition de M. Bixio, amendée par M. Payer, fut votée dans la séance du samedi 31 par 444 voix contre 320 [1], et l'expédition française mit promptement à la voile.

Le 28 avril 1849, le gouvernement recevait la dépêche suivante du général Oudinot :

« *Civita-Vecchia, le* 26, *à onze heures du matin.*

« Nous sommes maîtres de Civita-Vecchia sans coup férir. Les autorités n'ont fait aucune résistance. Les habitants et la garde nationale nous ont accueillis avec acclamations. »

Personne alors ne douta que quarante-huit heures après, une dépêche analogue ne parvînt à Paris, datée de Rome. Une poignante déception attendait cette espérance. Après comme avant l'événement, il demeura démontré que la résistance ne se serait pas produite sans la trop généreuse confiance du commandant en chef. En débarquant à Civita-Vecchia, il y trouva six cents volontaires de toutes nations, bien armés, rompus à la guerre des barricades et qui promirent, si la liberté leur était laissée, de ne point user de leurs armes contre nous. Le général Oudinot eût l'imprudence d'accepter cet engagement et de leur ouvrir les portes de la ville. Ils en sortirent aussitôt pour courir à Rome et y appeler Garibaldi qui, s'éloignant en hâte des frontières napolitaines, rejoignit ses amis à la tête de douze ou quinze cents hommes. Ces deux bandes étaient suffisantes pour imposer à la population romaine, à l'aide d'une véritable terreur, la résolution qui n'était ni dans ses mœurs ni dans ses désirs, et quand nos régiments se présentèrent sans une seule batterie d'artillerie, ils trouvèrent les portes fermées. Ce furent des coups de canon qui répondirent à nos paroles pacifiques. L'échec militaire était aisément réparable, mais moralement il devait avoir et il eut des conséquences graves.

Le Conseil se réunissait tous les matins à l'Élysée, et les pénibles dépêches du général Oudinot y arrivèrent quelques minutes avant l'heure de notre réunion. Lorsque j'entrai dans le salon habituel de nos séances, le président vint au-devant de moi, avec une bienveillance calme, et me dit : « Vous allez être très mal-

[1] *Moniteur* du 1er avril 1849.

heureux; je le suis aussi, mais je crois que M. Barrot prend ce mécompte trop à cœur. » Et en même temps il m'amena près du président du Conseil, étendu dans un fauteuil, presque évanoui. L'accueil du Président m'indiquait du moins qu'il se rendait bien compte de la situation et que je pouvais compter sur lui pour la faire comprendre à M. Barrot. Je m'employai donc de mon mieux à le tirer de ce profond désespoir. M. Drouin de Lhuys ne tarda pas à me venir en aide. M. Buffet, moins que personne, était homme à reculer, et peu à peu nous amenâmes M. Barrot à reconnaître que, sans user nos forces en stériles gémissements, nous n'avions plus qu'à porter devant l'Assemblée une bonne contenance et un ferme langage. N'était-il pas évident, en effet, que l'Autriche était, après notre échec, ce qu'elle était avant, sinon plus menaçante encore, et qu'une humiliation de nos armes, qui ne serait pas immédiatement réparée, serait la double défaite de l'influence française et de l'esprit libéral en Italie?

Un thème de discours se retrouvait pour M. Barrot, et c'était là qu'il excellait. Il ne voyait pas toujours très vite ni très loin, mais il écoutait avec bonne foi des opinions autres que les siennes, et, quand il les avait adoptées, quand surtout il les avait conduites au feu de la tribune, il se les assimilait si bien, qu'il les tenaient complétement pour siennes. En plus d'une occasion, ses *Mémoires* font foi de cet heureux et aimable don. Un homme d'État pouvait aisément avoir plus de pénétration que lui; aucun n'apporta dans les résolutions prises, spontanées ou non, plus de courage et plus de loyauté.

Quant au Président, il avait été, dans nos délibérations, très attentif et très sensible à tout ce qui concernait l'honneur militaire. L'armée le préoccupait dans le présent; elle le préoccupait sans doute davantage encore pour l'avenir, et ce côté de la question l'emporta dans son esprit sur tous les autres points de vue. Il poussa même très loin la hardiesse: car, sans demander l'assentiment du Conseil, il écrivit directement au général Oudinot une lettre qui souleva les plus violentes clameurs dans l'Assemblée, que la plupart des ministres n'eussent certainement pas contre-signée, mais qu'ils n'osèrent pas désavouer et que M. Barrot défendit même en termes élevés. Elle était ainsi conçue :

« Élysée national, 8 mai 1849.

« Mon cher général,

« La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant

les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée.

« Il en a été autrement. Nos soldats ont été reçus en ennemis, notre honneur militaire est engagé. Je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

« Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute estime.

« L. N. BONAPARTE. »

Cette lettre, publiée par la *Patrie*, ne fut pas insérée au *Moniteur*; mais elle n'en provoqua pas moins une interpellation de M. Grévy, violemment commentée par M. Ledru-Rollin. L'interpellateur accusait le gouvernement de se mettre en complète contradiction avec la politique tracée par l'Assemblée. M. Barrot répliqua qu'aucune politique ne pouvait nous imposer cette haute inconséquence de nous engager sur le territoire romain, et, après en avoir pris possession, de laisser s'accomplir précisément ce que nous voulions empêcher : le triomphe d'une démagogie cosmopolite. L'inconséquence signalée par le président du Conseil eût été si honteuse pour la France, si périlleuse pour l'Italie, que la Gauche ne put trouver moyen ni de formuler ni de faire voter une politique contraire à celle du cabinet.

M. Barrot ne voulut pas cependant refuser toute consolation à l'opposition, et consentit, du haut de la tribune, à l'envoi d'un négociateur extraordinaire, qui tenterait encore une fois les solutions pacifiques. Le choix de l'homme à qui serait confiée une si délicate mission se fixa sur M. Ferdinand de Lesseps, qui devait plus tard conquérir une si juste renommée. Récemment consul de France à Barcelone, M. de Lesseps y avait fait preuve d'une grande énergie. Nous comptions donc trouver en lui un homme ayant à la fois l'expérience des révolutions et la parfaite connaissance du caractère des populations méridionales. Il partit muni d'instructions précises, conféra dans le camp français avec le général Oudinot, puis fut introduit dans Rome même avec le consentement des trois triumvirs. Mais, à notre grande surprise, notre négociateur se laissa ou intimider par les fanfaronnades de Garibaldi ou séduire par l'habileté de Mazzini, et il finit par conclure avec la république romaine une convention inacceptable. Elle fut repoussée par les généraux français et déférée par nous au conseil d'État, qui censura M. de Lesseps : 1° comme ayant tenu une conduite absolument opposée

aux instructions qu'il avait reçues; 2° comme ayant souscrit à des stipulations contraires aux intérêts de la France et à sa dignité. De retour à Paris, M. de Lesseps se sentit lui-même dans une situation tellement inexplicable, qu'il laissa percer les signes visibles d'une sorte de trouble mental. Son langage devint incohérent, et, à trente ans de distance, M. Odilon Barrot se demande, dans ses *Mémoires*[1], si l'étrange conduite de notre représentant ne doit pas s'expliquer par ses relations avec les chefs de l'extrême gauche et par la confidence qu'ils lui auraient faite d'une prochaine explosion révolutionnaire en France aussi bien qu'en Italie.

Quoi qu'il en soit, je reprends mon récit où je l'ai laissé. Le discours de M. Barrot, à Paris, et le départ de M. de Lesseps pour Rome, nous avaient rendu quelque latitude. Notre liberté d'action demeura intacte. La lettre du Président au général Oudinot prit force de loi. Le siège de Rome fut conduit en règle, et se poursuivit au milieu des clameurs impuissantes, et qui n'étaient pas fâchées de demeurer telles.

Pendant ces agitations stériles, qui tenaient à la tribune et dans la presse plus de place que dans le pays lui-même, le Président ne négligeait pas le soin de sa popularité. Il en recueillait quelquefois des témoignages significatifs dont je fus un jour spectateur.

Au printemps de 1849, le choléra fit une nouvelle invasion dans Paris, et parut menacer plusieurs lycées. Je voulus m'assurer personnellement que les mesures de précaution étaient bien prises; mais tout avait été prévu, et mon rôle facile se borna à calmer les imaginations. Je racontai aux élèves l'apologue oriental de la peste rendant ses comptes à un habitant de Smyrne et lui disant : « J'ai tué à peine la dixième partie des victimes; la peur a tué le reste. » Ce mince incident ne m'avait point paru de nature à être porté devant le Conseil des ministres, mais le Président en avait été informé, et le lendemain, il me dit : « Si vous m'aviez averti, j'aurais aimé à visiter les lycées avec vous. Cependant je ne suivrai pas votre mauvais exemple. Je me propose de parcourir les hôpitaux, et, si vous le voulez, je vous emmènerai avec moi. » J'acceptai, et le lendemain, nous commençâmes par la Salpêtrière.

Un monde entier s'abrite dans cet établissement, qui renfermait alors un assortiment complet d'anciennes cantinières et de veuves de soldats, vieux débris de l'empire. A peine le Président avait-il mis le pied dans la première cour qu'une troupe de ces vieilles femmes se précipita vers lui, s'efforçant, à qui mieux mieux, de saisir sa main ou son habit. Celles que la foule empêchait d'appro-

[1] Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 218, 288, 369.

cher lui envoyaient, de leurs deux mains, les baisers les plus passionnés en criant à tue-tête : « Vive mon petit Napoléon! Vive mon amour de Napoléon! Vive le prince Eugène! Vive le roi Joseph! » Nous eûmes toutes les peines du monde à traverser cette multitude absolument éperdue. Je ne m'attendais nullement à une démonstration pareille, et j'en fus d'autant plus frappé, qu'à notre sortie de la Salpétrière, aux abords de laquelle une multitude populaire s'était amassée, une même ovation et les mêmes cris nous accueillirent et escortèrent la voiture du Président aussi longtemps qu'ils purent la suivre.

Je dois ajouter qu'en visitant les malades, le Président se montra très simplement et très sincèrement compatissant. Il leur consacra plus de deux heures, épuisa l'argent qu'il avait apporté, m'emprunta quelques centaines de francs et joignit à sa libéralité des paroles qui partaient vraiment du cœur. Il a eu, durant son règne, plus d'un trait de dureté, mais je crois qu'en lui c'était l'exception. De premier mouvement, sa nature était bienveillante et douce. J'en citerai, à leur temps, plusieurs traits où la politique et la mise en scène ne pouvaient avoir aucune part.

M. Trélat était médecin de la Salpétrière; je ne l'avais pas revu depuis nos vives discussions au sujet des ateliers nationaux. Je pensais que le choléra était une calamité qui devait faire mettre de côté les rancunes, et je demandai aux médecins qui nous accompagnaient où je trouverais M. Trélat, car j'avais l'intention de lui serrer la main. — « Il est dans son lit, gravement indisposé, me répondit l'un d'eux. — J'en suis désolé, répliquai-je sans prendre le temps de réfléchir; veuillez me conduire un instant près de lui. » Ces mots m'avaient à peine échappé que j'en compris la niaiserie, bien confirmée par l'embarras de mon interlocuteur. Je souris et n'en reparlai plus. Quand nous fûmes remontés en voiture, le Président me dit : — « Avez-vous remarqué l'absence de M. Trélat? — On m'a dit qu'il était malade. — On me l'a dit aussi, mais je n'en ai rien cru. Je sais qu'il est très charitable et je comptais vous prier de le proposer demain au Conseil pour la croix de la Légion d'honneur. — Si je croyais qu'il acceptât, son absence d'aujourd'hui ne me paraîtrait pas un motif pour renoncer à votre pensée, Monsieur le Président. — Vous avez raison. Eh bien! informez-vous. » Je m'informai, en effet; mais j'acquis la certitude que M. Trélat avait à la fois le mérite du désintéressement et l'ardeur des ressentiments politiques.

L'Assemblée constituante avait encore un autre champ de bataille que la question romaine : c'était la question Changarnier, et il était difficile de séparer l'une de l'autre. Ceux qui rêvaient opiniâ-

trément la revanche des journées de Juin savaient qu'ils n'avaient point un adversaire plus redoutable que le général en chef de l'armée de Paris. L'ascendant de son nom sur les troupes était égal à l'habileté de ses mesures, et, à cet égard, les montagnards ne se trompaient pas. On en avait eu récemment un frappant exemple. Après l'élection du 10 décembre, le moment parut venu de régler l'état, provisoire jusqu'alors, de la garde mobile. Il fallait, sans méconnaître les services rendus par cette héroïque armée d'enfants de Paris, faire rentrer leur corps dans les règles de l'armée tout entière. On pouvait même affirmer que les hommes qui allaient fomenter le mécontentement des jeunes mobiles et les pousser à l'insubordination n'auraient pas épousé si chaudement leur cause au lendemain de la défaite de l'insurrection. Mais, contre le Président et son ministère, tout servait de moyen ou de prétexte, et c'eût été une précieuse recrue, pour tous les sentiments hostiles, qu'un corps de dix-huit mille jeunes gens parfaitement équipés, casernés au sein même de Paris. Les outrages qu'on n'avait pas épargnés à leur vaillance contre les révoltés cessèrent aussitôt. On se mit au contraire à caresser le mécontentement, naturel, en toute condition, aux hommes qui se croient lésés dès qu'on leur propose de passer de l'état privilégié à l'état de droit commun. Des pourparlers suspects eurent lieu, et les chefs de clubs disaient hautement, pour s'encourager les uns les autres, que si le gouvernement avait son général, la démagogie avait son armée.

Le général Changarnier tenait les yeux ouverts sur le complot, et un beau matin, à l'improviste, il manda près de lui les officiers supérieurs de la garde mobile. Il leur peignit, en traits saisissants, la portée de leur entraînement irréfléchi, et après leur avoir péremptoirement prouvé qu'il n'ignorait rien des trames ourdies, il déclara que quatre des chefs de bataillon présents allaient se rendre à l'Abbaye. L'un d'un d'eux, M. Aladenise, s'emporta hors de toute mesure, non seulement contre son général, mais contre le prince qu'il avait accompagné dans l'équipée de Boulogne. Le général fit arrêter M. Aladenise séance tenante, en disant à ses camarades : — « Rappelez-vous bien, messieurs, l'avis que je vous donne et tenez-vous pour assurés que, désormais, ceux qui déplaceront les pavés de la capitale ne les replaceront pas. » Le général Changarnier avait appelé devant lui ceux qu'il avait lieu de supposer les plus mutins. Aussi se retirèrent-ils avec le geste et l'accent de la sédition. Le soir, plusieurs bataillons rentrèrent dans leurs casernes en criant : — « Vive la république démocratique et sociale ! »

Cependant la brève allocution du général avait circulé de rang en rang. Des mesures analogues furent prises et maintenues avec

énergie. Les sociétés secrètes se déclarèrent en permanence. Le ministère crut l'occasion favorable pour fixer l'attention de l'Assemblée sur les clubs, et M. Léon Faucher réclama l'urgence pour un projet de loi qui armait le gouvernement du droit de les fermer. Sur le rapport de M. Sénard, l'urgence fut repoussée par 418 voix contre 342. Ainsi donc, échec dans l'Assemblée, ébranlement, soulèvement peut-être dans la garnison de Paris, tel était l'aspect des affaires du 25 au 28 janvier. Une légitime susceptibilité prescrivait au ministère la retraite. Le sentiment du péril lui commandait de rester à son poste. Dans cette alternative, les ministres en référèrent avec une entière franchise à l'appréciation du Président. Par son ordre, la note suivante parut dans le *Moniteur :*

« Paris, 28 janvier.

« Le Conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Élysée national. Sur le compte que les ministres lui ont rendu des incidents de la séance d'hier, M. le Président de la république a déclaré qu'il n'y voyait aucun motif pour modifier sa politique et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant[1]. »

La défense publique nous restant confiée, le général Rullière et le général Changarnier prirent, d'un commun accord, les mesures les plus rapides pour déjouer le plan de l'insurrection, qui consistait à envahir simultanément les Champs-Élysées, la demeure du Président et le siège de l'Assemblée. Les troupes furent mises en mouvement dans la nuit du 28 au 29. Au lever du jour, une proclamation fut affichée sur tous les murs de Paris, appelant la garde nationale à concourir avec l'armée au salut commun. De nombreux rassemblements, les sinistres visages précurseurs de l'émeute, l'arrestation d'un colonel de la garde nationale, M. Forestier, annoncèrent une formidable collision. Mais bientôt l'ensemble des démonstrations militaires, l'attitude de la population, découragèrent les meneurs les plus exaltés. A deux heures de l'après-midi, le Président, suivi seulement de quelques officiers de l'état-major et de quelques dragons, parcourut le front des troupes et de la garde nationale, et fut accueilli sur toute la ligne par les plus sympathiques acclamations. Le péril était conjuré dans la rue, il ne l'était pas encore dans l'Assemblée.

A partir de ce jour, le général Changarnier eut l'honneur de devenir avec le pape, le point de mire de toutes les interpellations. Écrivait-il un ordre du jour, lu et affiché dans les casernes de

[1] *Moniteur* du 29 janvier 1849.

l'armée de Paris : il violait la Constitution. Prenait-il des mesures pour la sûreté de l'Assemblée : il menaçait son indépendance.

Dans ce déchaînement de passions aveuglées, il faut cependant noter une exception remarquable. Un homme de la gauche sut être, dans l'Assemblée, un président impartial et clairvoyant : ce fut Armand Marrast. Il refusa toujours de tremper dans les complots de couloirs, et souvent il les déjoua par son habileté à conduire ou à clore les débats.

Son nom doit être placé d'abord sous la protection de sa mort pauvre et obscure. Après avoir recherché le bruit et les raffinements du bien-être, il sut faire de la retraite et de l'oubli son meilleur titre à l'éloge. La morale publique doit souvent, en ce temps-ci, se plaindre des réhabilitations trop indulgentes : les conduites honorables ne sont pas suffisamment honorées; les conduites douteuses sont trop aisément glorifiées. M. Marrast avait fait de sa plume un usage coupable; il s'était créé une carrière du dénigrement systématique et ne cessa d'être moqueur qu'après avoir été moqué lui-même. Cependant, on doit, pour être juste, constater que, dès le début du gouvernement provisoire, il vit, comprit et résista. Peut-être ne fut-il pas blessé par les côtés les plus sérieux de la situation, mais la justesse de l'esprit, lorsqu'elle éveille la conscience et provoque le courage, est au moins une qualité qui mérite d'être comptée.

L'Assemblée crut enfin trouver dans la discussion du budget une occasion de se venger du général Changarnier. Le traitement du général en chef de l'armée de Paris était de 50 000 francs. M. Goudchaux, au nom de la commission du budget, proposa de le réduire à 20 000. L'extrême gauche dédaignant cette mesquine vengeance, demanda la suppression totale : « Voter un centime de ce traitement, dirent MM. Ducoux et Crémieux, ce serait voter la situation elle-même. » M. Ledru-Rollin, en outre, se porta garant de la pacification des esprits et de l'inutilité d'un grand commandement militaire. 361 voix contre 304 supprimèrent le crédit tout entier. Le général Changarnier ne prit part ni à la discussion ni au vote. Il se contenta de dire au sortir de la séance : — « Peu importe! Que l'émeute se présente, elle n'en sera pas moins frottée gratis. »

A. DE FALLOUX.

La suite au 25 mai.

TUNIS ET LE CARDINAL LAVIGERIE

Au moment où une caravane de ministres et de députés visite notre nouvelle colonie d'Afrique en inaugurant le chemin de fer qui relie Tunis à nos possessions algériennes, il nous a paru intéressant de détacher deux chapitres curieux et instructifs d'un ouvrage que s'apprête à publier sur la Tunisie française un voyageur qui a vécu plusieurs années sur son sol en étudiant son organisation et ses mœurs.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le travail pittoresque et révélateur de M. de Campou sur le Maroc. — L'attachant écrivain y montrait l'écroulement d'un empire dans la corruption et la décrépitude. L'étude nouvelle constate, au contraire, le relèvement d'un autre grand État africain, sous l'action féconde et civilisatrice de la France.

(*Note de la Rédaction.*)

LE GOLFE DE CARTHAGE

Après avoir franchi le cap de Sidi-Bou-Saïd, le navire pénètre dans la rade de la Goulette, au cœur de l'ancien golfe de Carthage.

On se trouve en présence d'un splendide panorama. Sur les bords de cette mer immense et paisible s'élèvent en amphithéâtre les coteaux de Gorbes, les montagnes hardiment découpées de l'Hammam l'Enf, les cimes altières du Bou-Kornein et du Djebel Ressas, avec leurs teintes sombres et enchanteresses, le lac bleu d'El Bahira au fond duquel se détachent les blanches murailles de Tunis, les bastions de la Goulette et les citernes de Carthage, au milieu des jardins verdoyants des palais musulmans.

Si l'œil du voyageur est vivement frappé par les beautés incomparables du golfe, combien son esprit est-il encore plus vivement impressionné par les souvenirs qu'il rappelle!

Là s'étendait la Carthage punique qui, avec ses 700 000 habitants, ses suffètes, sa marine et sa puissance, a balancé un moment la fortune de Rome.

Les fastes de la métropole chrétienne ne sont pas moins éclatants. C'est à Carthage que saint Augustin enseigna la rhétorique,

que tonna Tertullien, que fut martyrisé son illustre évêque saint Cyprien; c'est à Carthage, siège du primat d'Afrique, que se tint le concile des sept cents évêques africains; c'est là que plus tard, mourut héroïquement saint Louis, sur un lit de cendres, à l'endroit même où la fable a placé le bûcher de Didon.

La cité punique démantelée et abandonnée pendant des siècles, présente encore des restes intéressants de son antique splendeur : de grandes citernes, des temples, des colonnes, des inscriptions qui ont été relevées et étudiées par nos savants.

A proximité des ruines, au pied de la colline Saint-Louis, s'étend, près de la mer, la ville de la Goulette, qui sert aujourd'hui de port à la grande cité de Tunis. Un chemin de fer qui tourne le lac El Bahira, relie les deux villes, distantes de quatre lieues.

TUNIS.

La ville arabe. — Collège Sadiki. — Le *meskin* ou pauvre de Tunis. — Abd el Selem ou le riche citadin. — Caractère du Tunisien. — Mœurs et coutumes : noms et prénoms. — Religion. — Le carême musulman. — La loi de la cheffaa et sa main. — Le Maltais. — Le Sicilien. — Le Juif. — La ville française.

Tunis la Blanche, Tunis la Sainte, type resté intact de la ville arabe du moyen âge.

Elle s'étend sur le penchant doux d'une colline dont la tête est couronnée par la kasbah [1]. Elle montre ses remparts édifiés par les esclaves chrétiens, ses fortifications, qui remontent à Charles-Quint. Elle sort de son manteau blanc ses minarets bruns, élancés, fins et gracieux. Elle a ses labyrinthes inextricables, ses bazars séparés, ses palais mystérieux.

On pénètre dans la cité musulmane par la rue Sidi-Morgiani. Sur les côtés de cette rue, quelques boutiques de marchands européens, la petite église des Franciscains italiens, en haut le collège Sadiki.

Ce collège, fondé par le général Kheir-Eddine pour le développement de l'instruction chez les Tunisiens, est aujourd'hui sous la haute et habile direction d'un Français, arabisant distingué, M. Machuel. Un savant modeste, excellent professeur de mathématiques, M. Eymon, me le fit visiter en détails. Les élèves sont tous musulmans; l'instruction y est donnée gratuitement; Kheir-Eddine ayant eu le soin d'affecter à l'entretien du collège les revenus de certains biens religieux.

Tous les Arabes y apprennent la langue française, qu'ils parlent

[1] Forteresse.

avec beaucoup d'élégance, l'histoire de la France et de la Régence, la géographie, le Coran et les sciences exactes. C'est dans ce dernier genre d'études où ils excellent, et plusieurs d'entre eux continuent leur éducation scientifique pour arriver aux écoles de Paris.

Instruit ou non, riche ou pauvre, *meskin*, le Tunisien est calculateur. J'ai entendu souvent les mesquinis de Tunis récapituler dans la soirée les principaux chefs de dépense de leur journée : 2 sous d'huile, 4 de pain, ou l'inverse suivant leurs besoins.

Le *meskin* de Tunis est *hamel* [1], homme de peine, manœuvre; il gagne sa vie comme il peut. Il est sobre : un verre d'eau en se réveillant, un peu de galette d'orge cuite sous la cendre à midi, un peu de couscouss le soir, forment sa nourriture. Il mange de la viande une fois par an, pour la fête du mouton. Les légumes lui sont inconnus. Quand il fait chaud, il prend pour 1 caroube deux douzaines de figues d'Inde. S'il est gourmet, il achète de l'huile; s'il est gourmand, un gâteau. Pour fêter un ami ou lui faire une politesse, il le mène à la maison dorée du meskin, « *au loukanda couscouss*, » où on leur sert pour 25 centimes une grande assiette de couscouss perfectionné, poivré et pimenté.

Le meskin dépense peu pour sa nourriture, il ne dépense rien pour son logement et son habillement. En été, il a, pour tout vêtement, une chemise blanche et un pantalon bleu; il dort sur la place publique. En hiver, il se drape dans un burnous grossier et couche dans un hangar sur une natte.

Le meskin a une idée fixe. Il aspire à devenir employé à gages, 30 ou 40 francs par mois : comme marmiton chez les Européens, comme concierge chez les puissants de l'islam.

Ses revenus augmentant, le meskin devient alors plus exigeant, plus amoureux du confortable; il demande un lit à son maître et, n'en connaissant pas l'usage, il place le traversin sous ses pieds; il achète un poignard, une ceinture de flanelle, un saindouk, petite caisse en bois avec gros cadenas, pour y serrer ses vêtements de rechange; il arbore le turban, met quelques poivrons de plus dans son couscouss, boit un verre d'huile à chaque repas et fait l'acquisition de boléras, pantoufles jaunes, qu'il a bien soin de porter sous son bras et de ne jamais chausser, de peur de les user.

Les mesquins sont fréquents à Tunis, les employés y sont plus rares.

Dès la rue Sidi-Morgiani commencent les bazars de la ville. Il y a le bazar des étoffes, celui des parfums, celui des armes. Tous

[1] Portefaix.

les magasins renfermant le même article sont réunis dans un même quartier.

Ces rues étroites, tortueuses, couvertes d'une toiture légère, sont bordées à droite et à gauche d'échoppes microscopiques tenues par les Maures.

Les marchands de Tunis descendent des Andalous; ils sont bien vêtus, doux, gras, efféminés, fort habiles pour la vente. Ils n'ont pas de devanture éclatante, et ignorent la réclame; ils se tiennent gravement dans leur boutique, se contentant d'étaler dans un espace fort étroit leurs riches tissus, leurs beaux tapis. Les tapis seuls ont du mérite et sont du pays. Les armes de luxe, les cuivres ouvrés, les burnous même, sont souvent de provenance étrangère.

Un de mes amis, fraîchement débarqué, voulut envoyer à sa famille quelques souvenirs de Tunis; il fit l'acquisition d'une épée, d'un brûle-parfums et d'un burnous. L'épée venait de Beyrouth, le brûle-parfums de Perse, et le burnous de Lyon.

Cependant le Tunisien est artiste et il a instinctivement le talent de manier les couleurs. Il mélange le rouge, le blanc, le vert, le noir, les nuances les plus vives, les plus tranchées, les plus dissemblables avec un goût très sûr, sans jamais heurter l'œil. On peut constater cette remarquable aptitude dans leurs étoffes, dans leur pavage en mosaïques, dans leur habillement. Il est regrettable que la religion leur défende de figurer l'homme ou les animaux dans leur dessin, car ils seraient devenus des peintres de mérite. Cette défense a amené chez le Tunisien un engourdissement de l'œil bizarre. Quand on lui montre un tableau, une photographie, il ne reconnaît jamais le sujet; il le regarde en sens contraire et demande si c'est un lion quand c'est un homme, une femme quand c'est un paysage.

Les habitants du sud de la Régence, qui ont toujours passé pour hérétiques, enfreignent le Coran, et peignent le chameau sur leurs couvertures de laine. Un triangle représente la bosse, deux barres les jambes, un losange la tête, le tout en rouge; un fond de laine blanche signifie les pâturages verts de l'oasis.

C'est le matin, vers les dix heures, que règne dans les bazars la plus grande animation : le riche y coudoie le meskin; le campagnard, qui arrive de l'intérieur, le teint brûlé, la tête couverte d'un immense chapeau de paille, se rend au marché des selles; le Marocain de passage va acheter un cierge pour l'apporter, en souvenir de son pèlerinage, sur la tombe d'un saint vénéré; le citadin se rend au bazar des parfums; le dellali, le crieur public, s'avance, annonçant le dernier prix des enchères; le Juif, à turban noir, à longue barbe négligée, jette un coup d'œil sur les objets de bonne

prise; quelques servantes voilées font les provisions de bouche. A midi, les rues sont vides, les magasins fermés.

Comme au temps de Léon l'Africain, les parfumeurs sont les derniers à fermer boutique; il y a toujours en effet quelque mari galant en retard qui désire apporter un flacon d'essence de rose ou de jasmin à la pauvre recluse du logis. Les parfumeurs, plus calmes encore que les autres marchands, sont assis gravement au milieu de leurs extraits, la figure pâle, jaune, prenant le ton blafard des cierges qui les encadrent. Si on n'entendait quelques chiffres de piastres sortir par moments de ces bouches impassibles, on les prendrait facilement pour des momies embaumées.

Seuls, l'après-midi, les selliers, les tanneurs, les cordonniers, continuent leurs travaux ainsi que les menuisiers.

Les selles de Tunis jouissent d'une grande réputation, les étriers larges sont souvent en argent massif; le pommeau de la selle, en saillie allongée, est recouvert, ainsi que le corps de la selle, de riches tapis. Les selliers de Tunis sont de haute lignée, et loin de déroger en s'occupant de ces travaux manuels, ils y gagnent gloire et profit.

Près des bazars, dans des ruelles courbes et étroites, se trouvent les palais des grands seigneurs tunisiens, les logements des bourgeois et des riches marchands musulmans.

Les rues n'ont pas de nom, les maisons sont privées de numéros. Les indications que l'on donne pour y parvenir sont toujours des plus vagues. J'avais à voir Sidi Abd el Selem, qui habite dans le cœur de la cité arabe, je demandais mon chemin aux passants, ils me répondaient : « Continue dans cette direction, dans quelques minutes tu tourneras à droite, puis à gauche, tu te trouveras en face d'une porte verte où il y a un nègre, c'est là où demeure Sidi Abd el Selem. » Après bien des tâtonnements, après avoir frappé à bien des portes vertes, avoir interpellé bien des nègres, je trouvai la maison du personnage.

L'extérieur du palais était sévère; aucune fenêtre sur la rue, les apparences étaient modestes; j'ai été agréablement surpris en voyant les beautés de l'intérieur.

L'antichambre, où se tiennent debout les domestiques du seigneur, donne accès dans une cour où prennent jour les salons et les chambres.

La cour est carrée, elle est pavée en marbre. Les murailles sont recouvertes de carreaux vernissés peints à dessins anciens jusqu'à une corniche élégante. Sur les côtés, de belles colonnes en marbre blanc supportent des arcades mauresques gracieuses et légères. A une extrémité, une fontaine encadrée de pierres en mosaïques.

A droite, l'appartement des femmes; en face, le logement du chef de famille, composé d'une grande salle allongée, étroite, dont les murs sont chargés d'arabesques fines et dentelées et qui a un plafond formé par des solives apparentes, peintes à l'arabe.

L'ameublement est des plus simples : quelques divans, des tapis anciens, de petites glaces, qui font le tour de la pièce; plusieurs pendules à sujets différents, mais toujours arrêtées.

Les pièces sont fraîches, grâce au mode de construction, au petit nombre d'ouvertures, à l'épaisseur des murailles; et malgré la chaleur de l'été, malgré le sirocco, la température y est toujours supportable.

Abd el Selem est le petit-fils de l'ancien khaznadar, un ancien vizir des beys, et a hérité de ses biens.

Il se lève à l'aube, court la ville la matinée entière pour récolter les nouvelles politiques et scandaleuses du lieu, rentre à onze heures chez lui, déjeune seul, jamais avec ses femmes, toujours avant ses fils; il déjeune copieusement, car, à l'inverse du meskin, Abd el Selem mange souvent et beaucoup : du mouton à toutes les sauces, des poulets de diverses façons, le couscouss avec ses nombreux apprêts. Il passe l'après-midi accroupi sur un sofa, la tête entre les mains, le front plissé, l'œil fixe et inquiet, les nerfs tendus; vous croyez qu'Abd el Selem médite, non, il digère.

Puissant ou misérable, riche ou pauvre, Abd el Selem ou meskin, le Tunisien a ses qualités et ses défauts.

Aimable, doux, d'une politesse exquise, propre, toujours convenablement vêtu, le Tunisien est éloquent. Est-ce un talent naturel, est-ce une disposition à mentir, une rouerie instinctive? Toujours est-il qu'il mêle le vrai et le faux avec une facilité surprenante; il n'a jamais d'avocat, il plaide lui-même sa cause, et il la plaide bien; il parle longtemps, avec vie et correction. Il a le geste voulu, l'expression du visage désirée; une mimique surprenante, une puissance d'images incomparable, le mot juste et toutes les apparences de la conviction. Il vous prouvera avec des arguments tirés du Coran et de l'histoire qu'il fait nuit en plein midi; qu'il fait froid en plein été, et il le démontrera avec le génie de Démosthène.

Au demeurant, ses distractions sont nulles. Le Tunisien n'aime ni la chasse, à cause de la fatigue qu'elle occasionne, ni la pêche, à cause des rhumatismes qu'elle entraîne; s'il a une longue course à faire, il prend une voiture ou monte sa mule.

La musique du pays est dans l'enfance, le théâtre est grossier, les danses sont obscènes, les poésies érotiques.

Les habitants mangent avec les doigts. Néanmoins placez le Tunisien chez l'Européen le plus raffiné, le plus civilisé; qu'il soit

de haute ou basse caste, qu'il ait un palais ou une chaumière, il gardera toujours sa place; il mangera proprement, ne fera aucune observation choquante, il sera aimable avec les femmes, courtois avec les hommes, il aura le trait au moment voulu; il ne s'étonnera de rien, il ne sera jamais provincial; ignorant en général, il ne dira point de sottise, il aura toujours un tact parfait et une dignité surprenante.

Sa grâce instinctive le fait draper avec élégance dans un kaïk de luxe, comme dans un grossier burnous. Il possède, en un mot, à un haut degré, deux qualités qui en résument bien d'autres : il n'est point banal et a du naturel.

Quoique calculateur, le Tunisien n'est pas précis.

Les mesures du pays en sont la preuve. L'unité de longueur est le *draa*, la coudée, environ un demi-mètre; si le marchand est plus ou moins grand, il vous donne, pour le même prix, plus ou moins d'aunes d'étoffe, suivant son bras. L'unité de volume est le *caffis* pour les grains, le *métal* pour les huiles; mais il y a un caffis à Tunis, un autre tout différent à Béja, de même pour le métal. L'unité de distance est le *mille;* mais il y a le mille marin, le mille romain, le mille anglais; je n'ai jamais su le mille adopté, les Tunisiens non plus. Il y a trois distances : *grib*, près; depuis une minute jusqu'à une heure de marche; *chouia baïd*, un peu éloigné, depuis une heure jusqu'à un jour; *baïd bezzaf*, depuis un jour jusqu'à un an.

Il y a aussi trois âges : si le Tunisien est jeune, s'il n'a pas de barbe, il est *serir*, petit; quand les moustaches ont poussé, il est *rejel*, homme; quand la barbe grisonne, il est *cheib*, vieux. Ils sont souvent vieux à quarante ans; ils ne savent jamais la date de leur naissance, ce qui ne les empêche pas de vieillir.

Le voyageur Peyssonnel raconte qu'il avait vu en Tunisie un voiturier qui était né sous le bey Hussin; Peyssonnel fit le calcul. Le voiturier avait cent huit ans; il allait à pied pour laisser reposer dans sa charrette son petit-fils, un autre vieillard de soixante-dix ans.

Leurs prénoms sont peu variés. Ils s'appellent tous Ahmed, Mohamed, Ibrahim. S'ils s'enrichissent, s'ils deviennent propriétaires, s'ils sont munis d'une charge honorifique, ils embellissent et arrondissent le nom primitif; ils y ajoutent le nom du père et du grand-père; s'ils sont Turcs d'origine, ils prennent un grade de l'armée; s'ils remontent aux Andalous, on est forcé de tourner la page pour désigner les titres et les noms des ancêtres, qui sont souvent coupés d'adjectifs louangeurs ou de noms d'arbres productifs, tels que l'olivier ou l'oranger, quand n'étant pas de quelqu'un, ils veulent être de quelque chose.

Leurs salutations sont compliquées. Il y a une formule en usage le matin, une différente à midi, deux autres après le déjeuner.

J'errais un matin dans les bazars; j'entends des cris, je me retourne, deux fellahs poussaient des exclamations, ils se saisissaient les bras, se regardaient avec fureur, je voulais les séparer pensant qu'ils allaient se battre : non, ils se disaient bonjour.

La cité arabe est tranquille la nuit; les sergents de ville dorment comme les voleurs, et l'on peut impunément parcourir le quartier musulman à toute heure de la nuit, sans armes et sans bâton; mais il faut avoir un fanal. On m'a dit que la tranquillité régnait à Tunis depuis qu'on y avait peint dans les carrefours dangereux une main rouge, fétiche dont les cinq doigts pénètrent dans les yeux de celui qui voudrait faire le mal.

Le Tunisien est religieux et spiritualiste. Tous n'exécutent pas les prescriptions du Coran à la lettre, mais tous croient à l'existence d'un Dieu créateur et à l'immortalité de l'âme. Leur paradis futur est sensuel, il existe dans leur esprit sous une forme grossière, il est vrai, mais réelle. Malgré toute l'imagination dont ils sont doués, ils se refusent à penser que les hommes, comme les chiens, entreront après leur mort dans le néant.

Il y a d'ailleurs la religion des villes et celle des campagnes. A Tunis, les fidèles vont souvent à la mosquée, ils font les ablutions réglementaires, mais ils sont plus coulants pour le vin et les viandes défendues. Dans les campagnes, on est moins dévot, on va moins à la kobba, on fait moins de génuflexions, mais on ne mange pas de porc et on ne boit pas d'alcool.

J'assistais à un grand dîner officiel, où se trouvaient un haut fonctionnaire musulman du gouvernement tunisien et un riche fellah. Le fonctionnaire revint à tous les plats, il prit trois fois du jambon sous prétexte que l'animal producteur de cette denrée avait des ailes; il but deux bouteilles de champagne, prétendant que le prophète n'avait prohibé que les vins rouges. Le fellah ne toucha qu'au melon, il fit cuire deux œufs et porta la santé de la France avec de l'eau fraîche.

Tous, indistinctement, font le rhamadan, le carême des musulmans, et si quelques grands personnages prennent en cachette le bitter de midi, c'est l'exception. Le rhamadan n'incommode pas le riche qui fait du jour la nuit et de la nuit le jour en ce mois d'abstinence. Il est dur pour le meskin qui, malgré la chaleur, est forcé de travailler sans manger, ni boire, ni fumer de la journée entière; aussi attend-t-il impatiemment le bruit du canon qui annonce le coucher du soleil, pour se précipiter à la fontaine

voisine ou sur un morceau de pain (la viande du meskin). Le petit-fils des Turcs en profite pour allumer sa cigarette.

Tunis, dans les diverses phases de l'époque musulmane, a toujours été renommée pour ses fortes études de jurisprudence. Si elle n'a pas d'avocats, si elle n'a plus de médecins, ni d'architectes arabes, elle ne manque pas de juges et de notaires. L'un de ces derniers, Si Moktar, qui jouit d'une parfaite réputation dans la Régence, m'expliquait un jour la loi de la cheffaa : Je désire acheter une terre, le prix est fixé à 10 000 piastres, au moment de signer le contrat un voisin se présente, il veut exercer le droit de cheffaa et devenir maître à ma place de la terre en question au même prix; il a la préséance parce qu'il est limitrophe.

Mais à côté de la cheffaa, il y a, comme correctif, la main de la cheffaa, et si le vendeur a eu le soin d'exclure de la vente, autour du domaine, une bande de la largeur de la main, le voisin, faute d'une main, n'étant plus rigoureusement limitrophe, ne peut plus exercer le droit de cheffaa. Ses prétentions ne sont plus justifiées, je deviens alors possesseur légal du territoire désiré. L'ancien propriétaire garde la jouissance de la bande qu'il peut, à son gré, couvrir d'eucalyptus ou de faux poivriers.

Toutes ces subtilités de la loi tunisienne, toutes ces roueries légales, me paraissent descendre en droite ligne de la loi punique.

Que de mélanges dans le sang des Tunisiens, que de changements ont subis Tunis et la Régence habitées primitivement par les Berbères, occupées successivement par les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Turcs et les Algériens. Toutes ces races se sont mélangées et fondues, et il serait difficile de trouver à un habitant une origine nette et un sang de race pure.

Ces civilisations ont laissé des traces dans les lois et des souvenirs dans les maisons.

La plupart des constructions de Tunis ont été édifiées en effet avec les matériaux de Carthage, et il n'est pas rare de voir dans une voûte, dans un soubassement, dans une muraille, des inscriptions latines ou des chapiteaux phéniciens.

Tunis a plusieurs belles mosquées; celle de Sidi Mahres avec ses cinq coupoles blanches, celle des Oliviers avec ses portiques et ses arcades élégantes. Leur entrée est encore aujourd'hui interdite aux chrétiens.

Tunis est encore la ville la plus importante des Régences et du Maroc, elle a hérité de la fortune de Carthage. Sa situation sur le golfe, sa proximité de l'Europe, sa position centrale sur la Méditerranée, en font une cité vivante et grandiose. Moins vaste que

les villes de Fez et de Maroc [1], elle est beaucoup plus peuplée que ces dernières, et elle ne contient pas moins de 125 000 habitants dont 100 000 musulmans environ.

Aux pieds de la cité arabe s'étend le quartier franc, les faubourgs Bab-Djzira et Bab-Souika, habités par les Maltais, les Italiens et les Juifs.

Les Maltais sont depuis longtemps à Tunis; chaque année, il leur arrive de nouveaux frères qui abandonnent leur île inculte. Ils sont tous très religieux et ont des familles fort nombreuses. Leur langue dérive à la fois de l'italien et de l'arabe, ce qui leur permet de comprendre les divers idiomes parlés à Tunis. Ils s'entendent d'ailleurs fort bien avec les musulmans, et sont très honnêtes dans les rapports commerciaux.

Ceux de la classe inférieure sont charretiers dans leur jeunesse; après avoir parcouru les grandes routes de la Régence avec leurs arabas, charrettes grossières à deux roues, qui, grâce à leur rusticité, peuvent gravir les rampes les plus escarpées et franchir les torrents les plus rapides, ils viennent, hommes mûrs et expérimentés, prendre leur retraite, comme cochers, à Tunis, où, en gens mieux élevés, ils conduisent dans des carrosses de louage les riches Tunisiens.

Les Maltais de bonne famille sont courtiers en bestiaux et savent apprécier avec beaucoup d'exactitude le poids mort ou vif d'un animal sur pied. D'autres sont propriétaires aux environs de la ville, et se livrent à la culture maraîchère.

La population italienne est considérable à Tunis; elle comprend des banquiers et des négociants, des cultivateurs et des ouvriers. La plupart de ces derniers sont Siciliens. Sobre, le Sicilien donne une grande somme de travail; peu exigeant pour la nourriture, il vit avec 8 sous par jour, 4 de pain, 1 d'oignons, 3 de fromage; il boit du vin quand on le lui offre et prend seulement chaque dimanche, au sortir de la messe, du *raki* [2]. Il économise, et après plusieurs années de labeurs, il s'établit fermier dans la Régence, ou retourne dans ses montagnes de Palerme, pour y acheter une vigne.

Le Sicilien a pour distraction la musique, et il se repose le soir des fatigues de la journée, en chantant quelque mélopée du pays, en s'accompagnant sur une mandoline grossière.

Il est beau hâbleur, a une puissante faconde, ne parle pas l'arabe, ce qui ne l'empêche point de tenir de grands discours dans sa langue natale aux musulmans.

[1] Fez et Maroc sont les deux capitales de l'empire du Maroc.
[2] Liqueur obtenue par la distillation des figues.

Les juifs, au nombre de 20 000, à Tunis, sont petits banquiers, changeurs, usuriers, marchands d'antiquités récentes, courtiers, intermédiaires dans les affaires entre les musulmans et les chrétiens, ils parlent tous la langue arabe, et écrivent indifféremment en hébreu ou en arabe. Ils sont moins habiles pour les travaux agricoles, et sont surtout aptes au maniement d'argent. Ils ne sont point honnis et méprisés comme au Maroc; ils vivent en bonne intelligence avec les Européens et les musulmans. Leurs familles sont nombreuses. Leurs femmes ont beaucoup d'embonpoint, elles sont fort belles en général; le type a conservé la pureté des filles d'Israël, mais la vie lui fait défaut.

Les Juifs suivent fort religieusement les prescriptions de leur culte, ils ne mangent que des viandes orthodoxes, dépensent peu, gagnent sur tout, et font rapidement fortune. Leurs rabbins jouissent d'une grande influence. Malgré leur goût pour les affaires, les Juifs s'abstiennent le samedi de tout travail manuel ou de comptabilité, ils se refusent même à recevoir l'argent et passent la journée à la synagogue, chez eux, au café, exerçant leur activité intellectuelle au jeu d'échecs.

Il y a trois dimanches à Tunis : le vendredi des musulmans, le samedi des Juifs et le dimanche des chrétiens.

Les citadins vont les jours fériés au Bardo, palais des beys, Versailles des Louis XIV au petit pied de la Régence; aux jardins d'orangers de la Manouba, où beaucoup de musulmans ont leurs maisons de campagne; au village de l'Ariana, sur la route de Carthage. Les uns vont en voiture, ce sont les riches; les autres à pied, ce sont les meskinis; d'autres se contentent de faire le tour des remparts et d'aller admirer le coucher du soleil, ce sont les artistes.

En dehors de l'enceinte de la vieille Tunis se développe la nouvelle ville française, divisée par une grande artère, l'avenue de la Marine, qui s'étend depuis Bab-Bahr, la porte de la cité arabe, jusqu'aux bâtiments de la douane, construits près du lac El Bahira.

La ville est saine, et la présence du lac ne donne lieu à aucun miasme, l'air y est pur et la brise du golfe vient le soir, en été, rafraîchir les habitants. Les rues sont larges, bien pavées, bien entretenues. Les maisons sont hautes, grandes et bien bâties. Depuis l'occupation, le terrain a acquis une grande valeur et chaque jour on y construit de nouveaux édifices.

L'initiative française s'est donné jour; on a élevé un beau marché, des hôtels confortables pour les voyageurs, de grandes maisons de crédit; on a tracé de nombreux jardins et des squares.

L'ancien aqueduc d'Antonin, qui allait capter les eaux des

sources du Zaghouan et du Djoukar, à plus de 60 lieues de la cité, a été rétabli par des ingénieurs habiles, à l'effet de fournir à la ville une eau fraîche et abondante.

Les communications régulières et fréquentes par bateaux à vapeur ont été établies avec la métropole. Le service des postes et télégraphes a été organisé, de grands magasins ont été montés, et la nouvelle Tunis présente tous les avantages et tous les agréments d'une ville européenne.

Au milieu de l'avenue de la Marine, on aperçoit deux grandes constructions récentes : la cathédrale et la résidence; ce sont les deux maisons de la France.

LE CARDINAL LAVIGERIE

Pacification de la Tunisie due à l'heureuse influence du cardinal. — Son œuvre dans la Régence : création d'écoles, de paroisses, d'asiles, d'hôpitaux. — Son œuvre dans l'Afrique équatoriale : organisation des missions du lac Nyanza et du lac Tanganika. — Le cardinal Lavigerie est le grand Français d'Afrique.

Au mois de juin 1881, peu de jours après l'arrivée des troupes françaises commandées par Bréart, le général d'une autre armée, l'archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie, prenait possession du siège de Tunis.

La situation était particulièrement grave, les populations maltaises et italiennes, qui dominent dans la ville, surexcitées contre les Français, voyaient en nous autant d'envahisseurs injustes, autant d'ennemis.

L'instruction était faible, le service religieux insuffisant; il n'y avait pas d'asile pour les infirmes, il n'y avait pas d'hôpitaux, et le cimetière même des chrétiens, mal orienté, mal placé, entouré de constructions, encombré de tombes, devenait un danger de chaque jour pour la cité.

En moins de deux années, la situation avait changé entièrement; les haines étaient apaisées, le calme était fait dans les esprits; il n'y avait plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. Les vieillards avaient un abri, les enfants une école, les catholiques un culte assuré, les malades un palais.

Le cardinal Lavigerie avait accompli ces prodiges. Il avait fait, à lui seul, pour la pacification de la Tunisie, plus qu'une armée de cent mille hommes, suivant l'énergique expression de Gambetta.

Mgr Lavigerie est un lettré distingué. Il est docteur ès lettres,

docteur en droit, docteur en théologie, savant; il possède une vaste érudition qui l'avait fait nommer professeur à la Sorbonne, où il a enseigné pendant sept années consécutives l'histoire ecclésiastique; grand orateur, plusieurs de ses discours : l'oraison funèbre du pape Pie IX, le parallèle entre le maréchal Bugeaud et Lamoricière, sont dignes de Bossuet.

Le cardinal est profond politique; il possède toutes les qualités qui font l'homme d'État; mais il est avant tout missionnaire zélé, organisateur sûr et prompt.

En soixante jours, il a élevé, au milieu de la ville française, une cathédrale provisoire. Les premiers chants religieux qui retentirent sous la nef furent un *Te Deum* pour remercier la Providence d'avoir préservé la reine Victoria de la balle d'un assassin. Le gouvernement anglais et son ministre à Tunis, M. Read, furent sensibles à cette délicate attention du nouvel évêque, et les Maltais qui relèvent du chargé d'affaires d'Angleterre furent dès lors réconciliés avec le cardinal. Sa bonté, son éloquence, sa belle prestance, sa barbe vénérable, sa physionomie distinguée, avaient changé leurs dispositions. Ils le regardent aujourd'hui comme leur père, comme leur roi; ils s'attellent à sa voiture aux grandes fêtes de l'année.

L'école qu'il a fait construire pour les fils des ouvriers siciliens dans leur quartier de Bab-Djzira, la chapelle qu'il a élevée pour eux, sous le vocable de Sainte-Lucie, la patronne de la Sicile, qui est desservie par des prêtres de Palerme; ces diverses mesures, intelligemment conçues, rapidement exécutées, ont amené, elles aussi, les meilleurs résultats.

Les Arabes, également, qui n'ont pas oublié les services personnels que Mgr Lavigerie a rendus à leurs frères d'Algérie dans la cruelle famine de 1867, admirent et respectent cette noble figure, ils viennent de fort loin, des limites du désert, saluer celui qu'ils appellent « leur grand marabout ». Suivant les prévisions des imans, prêtres musulmans de Tunis, tous les chrétiens doivent aller, après la mort, « fiel Koucha », dans le four, en enfer. Ils ne font qu'une seule exception, elle est en faveur de Son Eminence.

Le cardinal Lavigerie a eu pour première pensée, en arrivant à Tunis, le développement de l'instruction.

Dans ce but, il a construit en plein quartier français le beau collège Saint-Charles, qui peut recevoir trois cents jeunes gens, qui est ouvert indistinctement à toutes les bourses, à tous les cultes, à toutes les religions.

Là, plus de cent cinquante élèves musulmans, juifs, protestants, grecs, schismatiques et chrétiens, apprennent sous la direction de

professeurs éclairés, la littérature et les sciences, notre langue et les belles pages de notre histoire. Ils apprennent que notre pays est grand et généreux; peu à peu les préjugés s'affaiblissent, les préventions disparaissent, et la haine du Français et du chrétien tombe pour faire place à la reconnaissance et au respect.

Une école du même genre pour les jeunes filles est sous la direction des Dames de Sion.

Des écoles gratuites, dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne, ont été inaugurées dans la capitale et dans les villes de Sfax, Sousse, Méhédia, Bizerte et Béja. Son œuvre de civilisation, grandissant de proche en proche dans tous les principaux centres de la Régence, y produit les meilleurs effets.

Pensant aux nécessiteux et aux infirmes, le cardinal a fondé un asile pour les vieillards, qui autrefois erraient dans la ville, pâles, exténués, grelottant en hiver, réduits à coucher sur la place publique et à mendier leur pain, et qui, aujourd'hui, trouvent un abri assuré, une nourriture saine et les soins dévoués des admirables Petites Sœurs des pauvres.

Les malades, anciennement acccumulés dans quelques chambres basses, étroites, privées d'air, sont maintenant soignés par les Dames de Saint-Joseph dans un vaste hôpital bien aéré, ancienne caserne du bey, mise à la disposition de Son Eminence, grâce à l'intervention de M. Cambon.

Un terrain, situé en dehors de la ville, clos, a été converti en cimetière, et les sépultures des morts seront dorénavant entourées du calme et du recueillement nécessaires.

Les populations catholiques répandues dans la Régence étaient, la plupart, sans secours religieux. En quarante ans, on n'avait établi que sept paroisses. En deux années, le cardinal en a fondé neuf autres : celles de Saint-Vincent de Paul à Tunis, Saint-Louis à Carthage; celles de la Marsa, l'ancienne Megara, de Tabarca, qui a gardé son nom primitif, illustre dans les annales de l'Église africaine, de Béja, l'antique Vaga, de Hammamet et Nebeul, de l'Enfida, de Gabès, l'ancienne Tacape.

Ces paroisses ont été confiées, en dehors des Franciscains, qui n'ont pu les accepter faute de sujets, aux prêtres français qui remplissaient les fonctions d'aumôniers militaires.

Enfin, pour assurer le recrutement du clergé tunisien, un séminaire a été élevé à Carthage.

Voulant aussi que de grands travaux d'architecture brillassent aux yeux des Tunisiens par leurs belles lignes et leurs beaux marbres, le cardinal a fait construire une cathédrale à Carthage en style byzantin-mauresque, où sont déjà en place cent quarante

colonnes de Carrare. Cette cathédrale a été édifiée en l'honneur de saint Louis, aux frais des descendants des croisés qui accompagnaient le monarque dans sa dernière guerre.

Près de cette basilique est le musée archéologique fondé par Beulé, et qui, chaque année, augmente le nombre de ses pièces et de ses inscriptions, grâce aux labeurs et aux savantes recherches du R. P. Delattre, préposé par Mgr Lavigerie à ce travail. Le P. Delattre a relevé déjà plus de 1500 inscriptions dans le cimetière des Esclaves de Carthage.

Pour toutes ces fondations, pour toutes ces constructions, pour l'entretien d'un pareil personnel, il faut beaucoup d'argent. Les revenus dont dispose le cardinal étant très limités, il a recours à la charité pour plus des trois quarts de ses dépenses.

Mettant en pratique le principe de Fénelon, qu'un évêque doit être sans argent et sans dettes, il ne craint pas, malgré ses soixante-deux hivers, de quitter la crosse de l'évêque pour le bâton du quêteur à l'effet de ne rien laisser en souffrance, et de ne laisser péricliter aucune de ces institutions charitables, patriotiques et religieuses.

Les secours lui viennent d'ailleurs de bien des camps. Un jour, un officier fit demander à l'aimable et digne curé de Tunis, M. Casagnol, l'œuvre que Son Eminence considérait comme la plus urgente à fonder : une école pour les Maltais, lui fut-il répondu. Et le lendemain, l'officier faisait parvenir discrètement 10 000 francs au cardinal.

Les anecdotes de la charité sont toujours touchantes, j'en citerai une autre. Un homme de lettres distingué, qui visitait récemment la Tunisie dans la pensée d'aider au développement de l'instruction, vint, un jour, communiquer ses pensées au cardinal : « Je suis protestant, dit-il, mais je suis Français, je vois que ce qu'il faut surtout ici, ce sont des écoles, et pour le moment, eu égard à la disposition des esprits, des écoles religieuses. Pour preuve de ma conviction, je vous demande de vouloir bien accepter une subvention annuelle de 2000 francs pour la fondation d'une école de Sœurs françaises dans une ville où il ne s'en trouve point. »

En même temps que le cardinal fonde, construit, répare, organise, enseigne dans toute la Tunisie, il établit des missions dans l'Afrique équatoriale, dans le Sahara, pour ramener au catholicisme, sans violence et sans efforts, par l'instruction et par la charité, les populations musulmanes des Mzabs et des Touaregs, pour la plupart monogames, autrefois chrétiennes.

Ce vaste pays de l'Afrique équatoriale, au sud du Soudan, qui a été découvert par Livingstone et Stanley, sain en général, grâce à

la présence de grands lacs et de hautes montagnes, habité par les nègres, possède aujourd'hui quatre missions chrétiennes florissantes aux lacs Nyanza et Tanganika, aux sources du Congo et du Zambèze.

En même temps que les Églises réformées de Londres et de New-York envoyaient leurs prêtres dans ces contrées, et assuraient leur entretien au moyen de subventions annuelles de plus de 5 millions de francs, le cardinal Lavigerie, dont les ressources étaient plus que modestes, envoyait aussi ses Pères blancs d'Alger, Français, dans le but d'arrêter l'esclavage, d'entraver l'action musulmane, qui y gagne chaque année du terrain, de soigner les malades, d'enseigner les enfants et d'apprendre à ces populations ignorantes, idolâtres et fanatiques, à aimer Dieu et la France.

Les missionnaires d'Alger s'y rendent chaque année avec l'enthousiasme des héros chrétiens; préférant l'eau au vin, la bure au drap fin, la souffrance à la joie; ils y perdent souvent la vie ou la santé, mais ils trouvent toujours de généreux remplaçants prêts, comme eux, à signer à chaque instant le bon du martyre, pour remplir avec le même dévouement et le même zèle leur œuvre de foi.

Toutes ces missions organisées dans le Sahara, dans le Soudan, dans l'Afrique équatoriale; toutes ces œuvres charitables établies dans toute l'Algérie et en Tunisie, toutes ces écoles fondées dans l'Afrique musulmane et idolâtre, tous ces travaux exécutés en vue de la religion, de la civilisation et de la France, méritent bien déjà à Son Éminence le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, archevêque d'Alger et de Tunis, le titre de *Grand Français d'Afrique* que lui décernera un jour l'histoire.

Ludovic DE CAMPOU.

LES

LOIS D'ASSISTANCE OUVRIÈRE

EN ALLEMAGNE

ET LES INSTITUTIONS SIMILAIRES

EN FRANCE

Tous ceux qui ont étudié sérieusement la question sociale semblent être d'accord sur cette conclusion, que la base de toute amélioration dans la situation des ouvriers s'appuie sur ces trois institutions : *les sociétés de secours mutuels*, *les assurances contre les accidents*, *les caisses de retraite*.

En effet, si le travailleur trouve des secours certains et suffisants dans ses jours de maladie; s'il est garanti contre les accidents qui, survenus pendant son travail, le rendent, quand il survit, impuissant à le continuer, et quand il meurt laissent sans soutien sa famille; si enfin, à l'aide d'une pension, il tient la paix assurée de ses vieux jours, il est en possession de tout ce qu'il lui est possible et légitime de réclamer; on a donné à son travail et au profit qu'il doit en tirer toutes les garanties dont la société et la loi, aussi bien que l'humanité et la bienfaisance, sont en mesure et en devoir de lui assurer la jouissance.

Les récentes lois allemandes dont M. de Bismarck est le promoteur et qu'a résumées dans un très intéressant opuscule un ingénieur civil, ancien élève de l'École polytechnique [1], s'efforcent d'atteindre le but d'assistance et de soulagement que nous venons d'exposer. Le grand chancelier, observant les progrès rapides de la démocratie et la marche ascendante du socialisme, a pensé que, pour calmer les convoitises, il fallait apporter un remède aux besoins justifiés, que l'intérêt de tous était engagé dans la satisfaction à donner aux aspirations qui tendaient à devenir celles d'un très

[1] *Les Lois d'assistance en Allemagne*, par Ed. Gruner, in-4°. Paris, imprimerie et librairie centrale des chemins de fer.

grand nombre, que les lois économiques et les lois sociales devaient marcher de front, et que l'État trouverait son plus grand avantage dans l'apaisement donné aux esprits et dans l'union de vues et d'intérêts réalisée entre les diverses classes.

Une fois pénétré de l'utilité d'institutions nouvelles destinées à atteindre ce résultat, M. de Bismarck est entré résolument dans la voie qu'il s'était tracée, et il n'a pas craint d'y pénétrer par la porte du socialisme d'État, ou du moins de ce qui y touche de bien près. Les résistances, même les plus justifiées, qu'il a trouvées devant lui, ne l'ont pas arrêté un instant. Il a lutté contre tous, contre les conservateurs effrayés de ses tendances aussi bien que contre les socialistes qui, en le combattant à outrance, le dépassaient, pendant qu'il cherchait à les servir et à les ramener. Ses propositions de loi ont été ajournées, modifiées, amendées par le Parlement. Il a persévéré, et enfin il a réussi à promulguer deux lois importantes, l'une sur les sociétés de secours mutuels, l'autre sur les assurances contre les accidents, qui lui ont permis d'atteindre son but de patronage social. La troisième, celle sur les pensions de retraite, aussi essentielle, mais sans aucun doute plus difficile, n'a encore été ni discutée ni présentée. Elle a été réservée pour des circonstances plus favorables et des temps plus propices.

Voyons donc l'économie des deux lois qui sont actuellement en vigueur, et exposons d'abord celle de secours mutuels.

I

La loi d'empire, promulguée le 15 juin 1883 et rendue définitive le 1er décembre 1884, établit pour les ouvriers d'une manière générale l'obligation de faire partie d'une société de secours mutuels. Toute personne occupée moyennant un traitement ou un salaire qui ne dépasse pas 8 fr. 32 par jour est astreinte à l'assurance contre la maladie. Le patron est chargé d'opérer les retenues et le versement au nom de ses ouvriers et doit veiller à ce que chacun d'eux soit sociétaire. Il est obligé pour sa part d'apporter un tiers dans la cotisation totale. Il n'est dispensé de cet apport que dans le cas où l'ouvrier préfère s'affilier de lui-même à une société libre et maintenir dès lors son indépendance. A l'effet de généraliser ce mode de secours, il est accordé à la commune le droit de soumettre à l'obligation de l'assurance tous ceux de ses administrés qui vivent de leur travail.

La loi définit les différentes formes que peuvent prendre les sociétés de secours et en réglemente le fonctionnement.

Les principaux types de caisses de secours sont, pour la grande et la moyenne industrie :

Les *caisses de fabrique*, formées obligatoirement par le patron qui occupe plus de cinquante ouvriers;

Les *caisses des mineurs*, qui existaient antérieuremet et se rapprochent de la forme des premières ;

Les *caisses des travaux et constructions*, limitées au temps que durent ces travaux.

Dans ces sortes de caisses, le patron est chargé de la rédaction des statuts et de la gestion de la société sous la surveillance du gouvernement.

Les statuts sont approuvés par l'assemblée générale et autorisés par le pouvoir.

Pour la petite industrie, des caisses locales sont fondées soit par les communes, soit par des groupes de communes : elles comprennent une ou plusieurs industries et sont administrées par un comité élu dans lequel les patrons entrent pour un tiers. Quand la caisse locale ne peut réunir cent ouvriers, il se fonde une simple assurance communale comprenant tout ce qu'il y a de travailleurs manuels dans l'agglomération.

Malgré son caractère autoritaire, la loi a respecté les anciennes associations mutuelles et leur a permis de subsister, à condition de mettre leurs statuts en harmonie avec les nouvelles prescriptions légales. Dans ce cas, les ouvriers conservent leur liberté d'action et d'administration. Les patrons n'y participent ni par la gestion ni par les subsides. La même liberté est accordée aux caisses organisées par les soins du clergé et dans une pensée de patronage religieux. Les cotisations des membres honoraires remplacent dans ce cas les versements des patrons.

C'est avec des prescriptions multiples et minutieuses que la loi de 1883 fixe le mode de fondation des caisses, leur organisation administrative, la limite extrême en plus et en moins des cotisations et des versements, la manière de procéder des assemblées générales et leurs attributions, le vote direct si le nombre des sociétaires est inférieur à cinq cents, au-delà de ce nombre le vote par délégation, la composition du conseil d'administration, comprenant deux tiers d'ouvriers. Le président et le caissier sont nommés par le patron pour une période de deux ans. Les cotisations payées par les ouvriers sont fixées, d'abord à 2 pour 100, puis, s'il le faut, à 3 pour 100 de leur salaire quotidien moyen. Les patrons sont autorisés à le retenir jusqu'à concurrence des deux tiers du versement. Si les cotisations ouvrières, portées au maximum de 3 pour 100, ne suffisent pas pour équilibrer les recettes avec les

dépenses, les patrons sont tenus de fournir le supplément nécessaire.

Les secours minima donnés aux ouvriers comprennent : les soins gratuits de médecins et les médicaments de toute sorte, une indemnité pécuniaire, après le troisième jour d'incapacité de travail, représentant la moitié du salaire quotidien moyen et prolongée pendant treize semaines, — le même secours aux femmes en couches pendant une durée de trois semaines après leur délivrance, — en cas de décès, une indemnité mortuaire s'élevant à vingt fois le montant du salaire journalier moyen d'un ouvrier de la même profession. Les secours maxima peuvent s'étendre à la durée d'un an, monter pour la journée de maladie aux trois quarts du salaire, à quarante fois ce même salaire en cas de décès, comprendre une indemnité de maladie pour la femme et les enfants. Le malade peut être traité dans un hôpital, ou en dehors de la circonscription de la caisse, et alors l'indemnité journalière est réglée en conséquence; dans le cas de manque de travail, l'ouvrier conserve droit au secours, mais au minimum de l'indemnité et pendant trois semaines seulement.

Dans un esprit de louable prévoyance, la loi interdit aux caisses de secours mutuels toute allocation aux invalides, aux veuves, aux orphelins, toute constitution de rente viagère. Elle a voulu les séparer nettement des caisses de retraite et réserver leurs fonds pour les besoins spéciaux et suffisamment onéreux auxquels elles ont pour but de parer. Les caisses officielles n'ont pas tué les caisses libres. Celles-ci, qui ne jouissent pas des mêmes avantages matériels ni de la coopération des patrons, ont trouvé, dans une indépendance qui leur est chère, une raison déterminante pour conserver, avec leurs propres capitaux ou avec l'aide de personnes bienfaisantes, leur existence particulière qui n'a pas diminué d'importance, et elles ont rencontré dans cet isolement même autant de sécurité et plus d'attrait.

Les sociétés fondées par la nouvelle loi ont donné lieu à de nombreux abus qu'on s'efforce, avec plus ou moins de succès, de combattre. Les ouvriers n'étant plus intéressés à se surveiller et à se contrôler mutuellement, dépourvus désormais de toute responsabilité individuelle, ne voyant que l'État qui gère, essayent de toutes les tromperies et de toutes les fraudes. Ils sont bien tentés, en dehors même des incitations de la paresse et de la débauche, de feindre ou de prolonger, quand le travail manque, la maladie et son indemnité, à leur avantage personnel. On remarque surtout que les caisses qui emploient plusieurs médecins, qui étendent le secours pharmaceutique à toute la famille, qui donnent des indemnités maxima, tombent bien vite en déficit.

Mais, du moins, les ouvriers en Allemagne sont-ils satisfaits de cette loi édictée dans un but de bienveillance et de protection pour eux? Suivant M. Gruner [1], il n'en est rien. Ils n'ont accepté qu'avec méfiance la législation nouvelle. Ils répugnent au droit du gouvernement ou des patrons de les inscrire d'office sur la liste des caisses, à l'impossibilité pour eux de se déplacer sans un contrôle constant, ou de changer de travail sans une nouvelle déclaration. La nouveauté de ce joug est loin encore de les avoir ralliés tous.

II

L'*assurance contre les accidents* était la seconde partie et le corollaire de la loi sur les sociétés de secours mutuels. M. de Bismarck semble y avoir tenu plus encore qu'à la première. Il a fait successivement à cet égard trois propositions de loi au Reichstag. Par le premier projet était instituée une caisse centrale d'assurance administrée par l'État, ayant des succursales répandues dans toute l'Allemagne et confiée aux autorités communales. Elle était alimentée moitié par les patrons, un quart par les ouvriers, un quart par les associations d'assistance publique. Dans un second projet, deux tiers étaient fournis par les patrons, un tiers par l'Empire, ou par l'ouvrier lui-même quand son salaire dépassait un certain chiffre. Le Reichstag rejeta toute cette organisation comme trop évidemment entachée de socialisme. Une troisième proposition plus ou moins modifiée ne fut pas non plus admise. Enfin la loi d'Empire du 6 juillet 1884, entrée en vigueur le 1er septembre 1885, régla définitivement l'étendue et le mode de l'assurance contre les accidents.

Tous les ouvriers et employés techniques de la grande et de la petite industrie sont compris dans l'obligation de l'assurance, s'ils gagnent moins de 2500 francs par an, et les corporations peuvent même les admettre avec un gain bien supérieur. L'indemnité, basée sur des tarifs très compliqués, est calculée d'après le gain annuel moyen de l'ayant-droit. Elle n'est due que si l'accident est arrivé à l'ouvrier dans l'exécution même de son travail.

Elle consiste, en cas de blessures :

1° Dans les secours médicaux et pharmaceutiques donnés à partir de la quatorzième semaine, époque où la caisse de maladie cesse son assistance ;

2° Dans le payement, à partir de la quatorzième semaine, d'une rente fixée à 60 2/3 pour 100 du gain du travail, quand il y a incapacité totale de travailler, et à une fraction de cette même

[1] *Les Lois d'assistance ouvrière*, p. 31.

rente, en cas d'incapacité partielle et pour le seul temps que dure cette incapacité.

En cas de décès :

1° Dans les secours médicaux jusqu'à la mort;

2° Dans une allocation pour frais funéraires égale à vingt fois le salaire journalier moyen;

3° Dans une rente de 20 pour 100 du même salaire à allouer à la veuve, aux ascendants ou aux orphelins, de père et de mère, et de 15 pour 100 pour chaque enfant. Ce dernier article n'est pas applicable aux survivants d'un étranger. Le mode d'organisation mis en œuvre consiste dans la formation de *corporations* d'assurances qui groupent ensemble dans chaque région les industries similaires.

Les industriels peuvent prendre l'initiative de ces formations et, à leur défaut, le *Conseil fédéral* s'en charge. L'*Office impérial*, pour hâter la création des corporations, s'est adressée à une institution qui existait dès longtemps dans la plupart des industries, aux *syndicats*, dont le but était d'étudier les diverses questions d'économie industrielle et commerciale, et d'agir dans le sens de ces intérêts auprès des pouvoirs publics. Ces corporations, actuellement au nombre de soixante-deux, comprennent les différentes industries des mines, du fer, des autres métaux, de la soie, du coton, et se sont étendues sur tout l'empire.

Toute corporation est représentée :

1° Par l'*assemblée générale* de ses membres, ayant chacun autant de voix qu'il emploie d'ouvriers d'abord de vingt à deux cents, puis, s'il en a davantage, par chaque centaine;

2° Par le *comité de la corporation*, élu par l'assemblée générale;

3° Par l'*homme de confiance*, qui est le délégué légal de la corporation. C'est un patron choisi par ses pairs avec la mission d'assister aux enquêtes, de recueillir les renseignements nécessaires à la régularisation des pensions, de suivre, en un mot, tous les intérêts de la corporation;

4° Par le *tribunal* arbitral, chargé de statuer sur les contestations.

Nous ne saurions ici entrer dans le détail des inquisitions multiples, des formalités compliquées et minutieuses qui ont pour but, d'abord, de rechercher tant auprès des patrons grands et petits qu'auprès des ouvriers eux-mêmes tous ceux qu'il faut reconnaître et inscrire, ensuite de suivre jour par jour les mutations de résidence et d'emploi, les modifications survenues dans la nature des exploitations, la sincérité et l'intégralité des déclarations imposées à tous les intéressés.

Les ouvriers ont droit pour leur part à deux sortes de délégués.

1° Les délégués près de la corporation élus par les membres ouvriers des directions de sociétés de secours mutuels, dont la mission est de participer aux élections du tribunal arbitral, de l'office impérial dont les membres permanents sont nommés par l'empereur, et de veiller à l'exécution de la loi et des règlements;

2° Les délégués locaux, qui doivent assister aux enquêtes relatives aux accidents, et sont pour les ouvriers ce que l'homme de confiance est pour la corporation.

Pour compléter ce qu'il y aurait à dire sur la mise en pratique de la loi, il faudrait encore exposer le rôle de l'office impérial et du tribunal arbitral, le mode de surveillance des exploitations par les corporations, la formation des classes d'assurés et des tarifs de risques qui leur correspondent, le partage des risques entre les diverses associations qui, plus ou moins capables de les supporter chacune dans sa section, ont, à cause de cela, à se réassurer les unes les autres, la manière dont les ressources, pour couvrir les indemnités et pensions et les frais d'administration, sont créées au moyen de cotisations réparties chaque année entre les membres proportionnellement aux salaires payés et aux risques courus. Ces cotisations doivent, d'après la loi, comprendre les charges annuelles résultant des indemnités, les frais de gestion et un versement annuel au fonds de réserve, tarifé de telle sorte que le taux soit plus élevé à mesure que l'application de la loi se prolonge.

D'après ce système, la charge des patrons sur lesquels porte exclusivement le poids de la cotisation ira en s'élevant, d'année en année, d'un chiffre progressif, calculé par chaque ouvrier; ce chiffre serait de :

3 marks 67, la 1re année; 7 marks 26, la 5e année; 8 marks 70, la 10 année; 11 marks 32, la 20e année; 13 marks 81, la 30e année; 16 marks 14, la 75e année.

Cette cotisation ascendante semblera d'autant plus pesante que, dans le système des compagnies d'assurance, elle est constante et reste toujours au même taux annuel de 8 marks 35.

En fait, d'après les résultats de la première année, il a été constaté que, pour certaines corporations, les prévisions de dépenses, en tenant compte des charges de l'avenir, ont été sensiblement dépassées.

Il faut remarquer, en outre, que, quand une corporation, devenue incapable de remplir ses obligations, est dissoute légalement, la charge qui lui incombait est transférée à l'Empire.

Les patrons sont d'ailleurs autorisés à s'assurer eux-mêmes, sous certaines conditions déterminées.

Des dispositions complémentaires règlent la procédure en cas d'accident, procédure entourée de formalités et de précautions nombreuses, et enfin le mode de payement qui a lieu par l'intermédiaire des bureaux de poste.

Telle est, dans un résumé sommaire, cette loi du 6 juillet 1884, formulée en 111 articles, suivie d'une autre loi complémentaire du 28 mai 1885 et expliquée par des centaines de décisions de l'*Office impérial*. Elle s'applique, dès aujourd'hui, à 3 millions d'intéressés, à 62 corporations; elle est mise en pratique par plus de 500 *tribunaux arbitraux* et plus de 6000 *hommes de confiance*[1]. Elle est obligée de réviser plus de 11 000 caisses de maladie, et il a fallu l'autorité, l'activité et l'énergie de l'administration supérieure allemande pour en faire fonctionner tous les rouages.

Maintenant que nous avons exposé l'économie générale de la loi, voyons quels en ont été les premiers effets vis-à-vis des intéressés. Les patrons de la *grande et de la moyenne industrie* acceptent assez volontiers la charge qui leur est imposée. Ils y trouvent l'avantage d'être dégagés de la responsabilité civile qui pesait sur eux et que les tribunaux leur appliquaient souvent avec une très grande rigueur. Ils ne se plaignent guère que des ennuis nouveaux qui leur sont suscités par l'ingérence administrative avec toutes ses paperasseries et ses contrôles.

Les patrons de la *petite industrie*, qui étaient jusqu'ici en dehors des frais d'assurances, supportent avec peine la charge qui leur incombe et se prêtent difficilement à des exigences et à des pénalités qu'ils ne connaissaient pas.

Les ouvriers, en faveur de qui la loi a été faite, ne sont pas plus satisfaits, et le sont peut-être moins encore. Ils préféraient l'état de choses ancien, dans lequel, en cas d'accident, ils obtenaient d'ordinaire des sommes importantes en capital qui leur permettaient de payer leurs dettes ou de constituer un petit établissement. La rente annuelle qu'on leur assure, et qui n'est jamais égale à leurs besoins ou à leurs convoitises, les empêche sans doute de tomber dans la misère, mais ne leur donne qu'une situation médiocre jusqu'à la fin de leurs jours. Enfin, l'État lui-même, qui comptait recueillir un grand avantage de l'apaisement et de la conciliation des diverses classes, ne l'a pas rencontré jusqu'ici, ainsi que le témoignent les revendications ininterrompues de la démagogie et le nombre grandissant, à chaque vote, des électeurs socialistes. En allégeant la charge pour les premières années de l'assurance et en l'augmentant avec la série des années, il encourt

[1] Gruner, *les Lois d'assistance*, p. 74.

une grave responsabilité financière. Il arrivera ou à préjudicier à l'industrie en la chargeant outre mesure, ou à mettre en déficit, et par suite en dissolution, les corporations dont il devra prendre les obligations à son compte, au risque de constituer une immense caisse centrale qui sera comme l'organisation même du socialisme, tel que le rêvent et le réclament les séides les plus avancés du socialisme germanique.

La troisième institution, qui complète le cycle du système social, les *caisses de retraite*, n'a pas encore été abordée par la législation en Allemagne, et il n'est guère probable qu'elle le soit de si tôt. Les deux premières, sur lesquelles on a déjà eu beaucoup de peine à se mettre d'accord, ont épuisé, par leurs conditions compliquées et onéreuses, la bonne volonté disponible. Les patrons et les ouvriers, dans la première; les patrons seuls, de nouveau, dans la seconde, ont été soumis à des formalités et à des charges qu'on ne pourrait guère renouveler et accroître. Ces deux lois, telles qu'elles ont été formulées par le Parlement allemand et réglementées par l'administration autocratique de l'empire, seraient bien difficiles à appliquer dans les pays qui aiment avant tout la simplicité et l'uniformité dans le système.

III

L'Autriche, qui gravite dans l'orbite de l'Allemagne, quoique avec moins d'entraînement et plus de lenteur, a voulu la suivre en ce qui concerne les lois de patronage et d'assistance ouvrière.

Les Chambres autrichiennes, après s'être occupées de l'organisation générale et de la surveillance de l'industrie, complètent, actuellement, le vote de deux lois d'assurance contre la maladie et les accidents, dont l'une est déjà en voie d'exécution. Elles ont formulé un code complet pour ces deux institutions et leur imposent l'assurance obligatoire, imitant l'Allemagne, dans ses aspirations et ses tendances à une sorte de socialisme protecteur des ouvriers et dirigé par l'État.

Toutefois, tandis que l'Allemagne s'efforce d'atteindre à une centralisation unifiée, l'Autriche reste fédéraliste et divisée en deux éléments : l'élément slave, qui représente la conservation; et l'élément allemand et juif, qui personnifie le libéralisme. Sa grande industrie est entre les mains de l'élément judéo-allemand, qui l'a absorbée presque tout entière. La Chambre des députés, qui est catholique et conservatrice, a dû prendre des précautions pour ne pas livrer, sans réserve, à un seul parti, l'organisation nouvelle.

Dans cette organisation, les grandes usines et fabriques furent donc, tout d'abord, laissées de côté.

Revenant, en partie, sur le régime de la liberté accordée par une disposition récente (en 1855) à l'ouvrier, la loi de 1883 a repris en sous-œuvre la petite industrie et l'a soumise, de nouveau, au régime corporatif, avec son apprentissage obligatoire, ses maîtrises, ses règles strictes. Elle divise les professions en trois classes : les *professions libres*, qui représentent à la fois les grandes manufactures, avec leur personnel aggloméré et le travail individuel à domicile; les *professions concessionnées* soumises, dans certaines circonstances déterminées, à l'autorisation; et les *professions de métiers*. Ce sont, à l'exclusion, du moins provisoire, des deux premières, ces dernières seules que la loi atteint. Elle les rétablit en corporations et leur impose des obligations diverses, entre autres celle de créer et de diriger des caisses de secours dont la participation est obligatoire pour tous les membres de la corporation, et qui doivent soutenir non seulement les compagnons malades, mais aussi les apprentis. Ainsi formulée, la loi se montre, tout d'abord, insuffisante et incomplète. Un très grand nombre d'ouvriers, ceux qui appartiennent aux deux classes que nous avons indiquées, échappent à ses prescriptions, et puis, ne rencontrant pas, dans certaines localités, un nombre d'ouvriers assez grand pour former une corporation sérieuse, elle groupe, dans le même corps, des membres de professions toutes différentes. Elle crée ainsi la confusion là où elle voulait mettre l'harmonie, et ne rachète pas même la servitude, qu'elle impose, par une cohésion d'intérêts et de vues similaires.

En fait, depuis le peu de temps qu'elle a été mise en vigueur, cette loi, avec son cortège de dispositions disciplinaires et obligatoires, a produit des résultats assez favorables dans les populations d'avance bien disposées, dans les pays catholiques et conservateurs; mais, dans les grands centres, dans les villes populeuses, elle a surexcité et indisposé la classe ouvrière.

Après la loi sur les secours contre la maladie, les Chambres autrichiennes, toujours à l'exemple de l'Allemagne, ont étudié et achevé presque de voter une loi d'assurance contre les accidents, adoptée, le 17 février 1887, par la *Chambre des seigneurs*, et qui n'attend plus que l'homologation de la Chambre des députés [1].

Voici les principes fondamentaux que cette loi édicte :

Elle exclut toute participation de l'État et le met en dehors de toute responsabilité financière;

[1] *Les Lois de patronage en Autriche,* par Gruner, in-4°. Librairie centrale des chemins de fer.

Elle crée des établissements d'assurance obligatoire basée sur le principe de la mutualité et sur la subdivision territoriale du pays;

Elle adopte pour ces établissements les règles de la science des assurances, c'est-à-dire la formation immédiate du capital de garantie pour les assurances conclues, et le payement d'annuités suivant les tarifs fixes;

Elle prescrit la participation simultanée des patrons et des ouvriers, aussi bien dans les charges que dans la gestion;

Elle limite les secours, en les faisant partir de la cinquième semaine de l'accident et ne les appliquant qu'aux ouvriers exposés aux dangers résultant de l'emploi des machines dans l'industrie et la grande exploitation agricole. Elle ne comprend pas, pour le moment actuel, l'industrie minière régie par une loi spéciale qui sera ultérieurement développée et mise en harmonie avec la présente législation.

Les formalités pour faire fonctionner régulièrement la loi sont nombreuses et compliquées, chaque établissement d'assurance dresse un tableau de toutes les industries de sa région et classe les ateliers selon les risques. Puis, on établit un budget des charges et dépenses, et on fixe la contribution individuelle d'après le coefficient des risques et au prorata des salaires. Les indemnités allouées représentent 60 pour 100 du salaire quotidien pour les blessés temporaires, et 50 pour 100 en cas d'invalidité absolue. Une somme égale est attribuée, en cas de décès, aux ayants droit.

Le bureau des établissements d'assurance a été très sagement composé de trois groupes de membres d'origine diverse : un tiers de membres choisis parmi les patrons par leurs pairs, un tiers d'ouvriers compagnons nommés par leurs confrères, le dernier tiers formé par les élus du *Conseil provincial* et pris parmi les personnalités les plus en vue du pays, mais non directement intéressées. Le président est élu par le comité, et les statuts sont rédigés conformément à un type officiel. Les difficultés relatives au jeu des assurances, aux indemnités, quand elles ne peuvent être réglées par le bureau, le sont par un *tribunal arbitral*, composé d'un juge-président et de quatre assesseurs, dont deux nommés par le gouvernement et deux par les patrons et par les ouvriers assurés.

La loi autrichienne contient quelques dispositions qui constituent un progrès sur la loi allemande. Elle est moins centralisatrice, forme des circonscriptions régionales beaucoup moins étendues et, par conséquent, plus respectueuses des mœurs provinciales; elle donne quelques facilités de plus aux assurés et leur permet, en divers cas, de changer la pension d'indemnité en un capital qui peut leur rendre plus de services. Enfin, elle répartit plus équita-

blement les charges en faisant constituer immédiatement le capital nécessaire à la garantie des pensions et en évitant ainsi de décharger le présent au détriment de l'avenir.

Toutefois, elle impose encore beaucoup de formalités gênantes; elle oblige à des déclarations multiples, à une surveillance minutieuse, à une intervention fréquente dans la vie quotidienne et les rapports journaliers des ouvriers et des patrons, et, sous ce rapport, elle présente des difficultés d'application qui, déjà très senties en Autriche et en Allemagne, seraient acceptées avec bien plus de peine dans les pays d'initiative individuelle et de vraie liberté.

IV

Les lois sociales sont, certes, aussi nécessaires en France qu'en Allemagne. Les mêmes aspirations et les mêmes besoins y sont à satisfaire, et, quoique sans doute avec d'autres formes, demandent, de la part de la législature, les mêmes soins et les mêmes remèdes.

Sous l'inspiration des idées à la fois les plus saines et les plus patriotiques, et dans des circonstances plus ou moins analogues à celles actuelles, l'Assemblée législative de 1849 avait édicté deux lois organiques, l'une sur les sociétés de secours mutuels et l'autre sur les caisses de retraite.

Elles émanaient de ces hommes d'intelligence et de dévouement qui s'appelaient Armand de Melun, de Falloux, de Riancey. Elles ont rendu des services incontestés; et, quoique leurs tendances libérales aient été modifiées sous l'Empire, elles ont fonctionné, avec un réel profit, jusqu'à nos jours. Toutefois il faut reconnaître qu'elles sont devenues aujourd'hui insuffisantes; leur marche est trop lente et elles ne se généralisent pas assez vite. Elles ne font qu'effleurer la masse des travailleurs, elles n'y pénètrent pas assez profondément. Elles laissent de côté des catégories entières de personnes et de choses. Il faut, devant le mal social actuel et même, en dehors de ce mal, devant le progrès acquis et ses conséquences naturelles, un ensemble de dispositions qui donnent, dans la mesure du possible, une satisfaction légitime aux exigences qui se produisent.

Faites dans cet esprit nouveau, empruntant à l'expérience nationale et à celle des pays voisins les développements et les améliorations enseignés par cette même expérience, les trois lois essentielles que nous avons indiquées formeraient un tout harmonique qui envelopperait et sauvegarderait la vie entière du travailleur. Il

faudrait qu'elles fussent assez simples pour être comprises de tous, assez larges pour s'ouvrir à tous, assez libérales pour être acceptées de tous.

V

La première de ces trois institutions est celle qui concerne les *sociétés de secours mutuels*. D'une part, la loi de 1849, qui les régit encore, a besoin d'être étendue et complétée; d'autre part, le nouveau projet sur la même matière, déjà adopté par le Sénat et qui va revenir en discussion à la Chambre des députés, n'est qu'une contrefaçon inutile de la loi de 1849. Il n'améliore rien, ne renouvelle rien. Il met à l'institution quelques entraves de plus, comme celle de l'homologation préalable. Il lui accorde quelques avantages pécuniaires qui se changeraient facilement en privilèges et en faveurs, et ne constituent aucun progrès réel. Nous croyons que, pour être vraiment efficace, la loi à intervenir devrait, avant tout, réunir deux caractères : imposer en principe l'obligation, laisser à l'application la plus grande indépendance. Elle disposerait que tous les ouvriers doivent être inscrits à une société de secours mutuels; et puis elle indiquerait un petit nombre de conditions imposées à la création et au fonctionnement de ces sociétés.

Les membres participants supporteraient seuls les frais de cotisation, en s'aidant, s'ils le voulaient, de membres honoraires. Mais il n'y aurait aucune allocation provenant de l'État, ou imposée, comme en Allemagne, aux patrons. La charge qui incomberait ainsi aux ouvriers ne serait pas bien lourde pour eux, puisque actuellement un très grand nombre trouvent profit et satisfaction à s'associer librement.

Les sociétés de secours mutuels, pour se renfermer exclusivement dans leur rôle, devraient se borner à donner les secours médicaux et pharmaceutiques, une indemnité par journée de toute maladie prolongée pendant plus de trois jours, — dans la maladie, on comprendrait les blessures par accident survenues en dehors du travail salarié, — les frais funéraires et une indemnité mortuaire à la veuve et aux enfants. Ces secours seraient proportionnels au taux de la cotisation qui peut être plus ou moins élevée.

Il serait interdit aux sociétés de donner aucune retraite, aucune pension aux invalides, aux infirmes, aucune indemnité de chômage, si ce n'est de celui venant par suite ou à la suite de la maladie. Leurs recettes auraient ainsi un emploi spécial, absolument distinct de toute autre institution; et si elles voulaient prendre part à d'autres œuvres, créer des écoles d'apprentissage, des cours pro-

fessionnels, être intermédiaires vis-à-vis des caisses de retraite, elles ne le pourraient faire qu'avec d'autres fonds ayant cette particulière destination.

Les sociétaires, d'ailleurs, seraient libres de rédiger leurs statuts en les rapprochant plus ou moins du modèle officiel qui leur serait fourni. Leur administration serait absolument indépendante. Ils se gouverneraient seuls ou emprunteraient le concours de personnes bienveillantes. Ils ne seraient astreints qu'à laisser connaître leurs statuts à l'administration publique qui les enregistrerait et aurait le droit de faire opposition à la société, si son organisation rendait son fonctionnement impossible, et de veiller à l'emploi fidèle de ses fonds.

L'obligation, grâce à ces diverses facilités, serait peu pénible; mais il faudrait en même temps qu'elle fût générale et effective; et le meilleur moyen d'obtenir ce résultat serait que les patrons, ceux même de la plus petite industrie, fussent tenus, sous peine d'amende, de n'employer que des ouvriers ayant un livret d'inscription à une société de secours. Dès lors, comme en Allemagne et avec des conditions meilleures et plus simples, tous les travailleurs salariés pourraient participer aux bénéfices de cette première institution. Il n'y aurait, par la nature même des choses, d'exception que pour ceux qui, âgés actuellement de plus de quarante ans ou atteints d'affections et d'infirmités graves, ne peuvent par là même entrer dans une mutualité.

VI

Les *assurances contre les accidents* sont appelées à faire l'objet et la matière de la seconde loi. A l'inverse des cotisations de secours mutuels qui sont supportées par les seuls ouvriers, les frais d'assurance devraient être à la charge exclusive des patrons. Leur responsabilité toute légale aurait lieu conformément au principe inscrit aux articles 1384 et suivants du Code civil qui règlent les rapports des maîtres et des ouvriers. Il y aurait toutefois cette différence que, pour obtenir une réparation, les ouvriers n'auraient plus désormais à faire preuve de la faute de leurs patrons. L'indemnité leur serait acquise de droit, à moins qu'il ne fût démontré que l'accident provient de leur fait volontaire et délictueux. Les dangers que font courir aux travailleurs les inventions mécaniques et tous les procédés nouveaux, la difficulté d'établir les causes des accidents et les responsabilités des personnes, justifient cette dérogation à l'ancienne jurisprudence qui mettait la preuve à la charge de celui qui était lésé.

Pour mettre en vigueur l'institution des assurances, il ne serait pas nécessaire de créer de toutes pièces une organisation aussi compliquée et d'un fonctionnement aussi difficile que celle de l'Allemagne. Il vaudrait mieux rester dans le plus simple droit commun. Ce serait aux patrons, qui se savent responsables, à se garantir, comme ils l'entendraient, par des assurances générales et particulières, faites pour l'ensemble de leurs ouvriers, ou nominativement pour chacun d'eux.

Il existe, on le sait, plusieurs sociétés anonymes d'assurances, solides et sérieuses, qui se chargeraient avec empressement de cet office. Le fonctionnement général de ce système serait d'autant plus facile qu'aujourd'hui même, en France, avant toute disposition législative, un grand nombre de patrons se sont déjà assurés spontanément et que plusieurs primes d'indemnité ont été, sans contestation, payées à des ouvriers blessés. Pour éviter des discussions ultérieures sur l'application du principe et afin de mettre les tribunaux en mesure de décider dans les cas rares où il n'y aurait pas entente amiable, il faudrait seulement qu'une loi, — et elle est actuellement en projet, — réglât la quotité de l'indemnité à attribuer au blessé en cas d'incapacité de travail totale ou partielle, permanente ou temporaire, et aussi, en cas de décès, à ses héritiers et ayants cause. Il y aurait à établir un tarif suivant le chiffre du gain de l'ouvrier et proportionnellement à ce gain.

Le projet de loi, présentement soumis à une commission de la Chambre, fixe l'indemnité : pour les hommes, aux deux tiers de leur salaire, sans pouvoir être inférieure à 400 francs ni supérieure à 1200 francs; pour les femmes, à 150 francs au minimum et au maximum à 500 francs; et, en cas de mort, au taux de deux années de travail payé une fois pour toutes à la veuve, sans pouvoir dépasser 2500 francs. Cette tarification légale, qui, en raison de la variété des situations, demanderait peut-être à être plus complète et plus diversifiée, serait nécessaire pour couper court aux prétentions exagérées et aux résistances illégitimes qui ont pu se produire de part et d'autre. Elle donnerait au travailleur, qui souvent s'expose sans calculer, une garantie justifiée et réparatrice.

Le système d'assurances que nous proposons procurerait, on le voit, aux ouvriers des avantages tout aussi grands et bien plus simples que ceux attribués par la législation allemande, dont le fonctionnement bureaucratique et autoritaire serait, chez nous, d'une application bien difficile.

VII

D'après les indications qui précèdent, les deux institutions des secours mutuels et des assurances contre les accidents ne léseraient dans leur application ni ne froisseraient aucun des intéressés. Elles n'imposeraient de charges trop pesantes ni aux patrons ni aux salariés. Elles n'apporteraient aucune entrave nouvelle à l'industrie. Le terrain ainsi déblayé permettrait d'organiser la troisième constitution aussi nécessaire que les deux autres, mais bien plus délicate à fonder, celle des *caisses de retraite*. Celle-ci, en effet, rencontre des obstacles de divers genres : obstacles moraux, obstacles financiers.

Les ouvriers qui, dès longtemps, ont compris l'utilité de parer aux éventualités plus ou moins prochaines des maladies et des accidents ont bien de la peine à se précautionner et à se pourvoir en raison des besoins d'un âge avancé auquel ils n'ont guère la pensée et la prévision de parvenir. La jouissance du moment leur est une satisfaction suffisante, et le présent qu'ils tiennent leur paraît bien préférable à l'avenir dont la vue et le sentiment leur échappent. Aussi se sont-ils peu préoccupés de la loi de 1849, sur la caisse de retraite, faite pourtant à leur particulière intention; et de toutes les professions qui en ont profité, ce sont les professions manuelles et ouvrières qui y ont pris la moindre part. Toutefois, depuis que, prévoyant pour eux, des sociétés ou des individus ont fait des placements sur leurs têtes et ont procuré effectivement à plusieurs d'entre eux des pensions de retraite, ils ont, en en jouissant, commencé à comprendre l'avantage du bien-être pour leurs vieux jours; et le désir des retraites entre insensiblement dans les mœurs.

Mais alors se présente la difficulté financière. Il est évident que l'immense majorité des ouvriers seraient par eux seuls dans l'impuissance de faire des versements mensuels ou annuels assez réguliers et assez considérables pour s'assurer des rentes viagères sérieuses. Il faut, pour instituer cette œuvre, le concours et la bonne volonté de tous; et l'on ne doit pas même craindre ici d'appeler la coopération des pouvoirs publics.

Le gouvernement, en retard d'ordinaire pour les projets où il n'y a pas en jeu des questions de parti ou de politique, n'a rien fait encore que d'obtenir des Chambres la diminution de l'intérêt attribué aux dépôts faits à la caisse nationale des retraites. Mais l'opinion publique n'en a pas moins commencé à se saisir de la question, et plusieurs propositions ont été déposées par des

députés, M. Waldeck-Rousseau entre autres, ou mises en avant par des associations ouvrières. La plus intéressante et la meilleure, à laquelle plusieurs éléments pourraient être utilement empruntés, est celle qui émane du syndicat des ouvriers mineurs de Saint-Étienne. Les sources où devraient être puisés les versements aux caisses de retraite seraient les suivantes :

1° Une retenue de 2 à 3 pour 100, faite sur le salaire des ouvriers à partir de l'âge de 18 ans;

2° Une contribution des patrons d'un chiffre égal à cette retenue, en faveur des ouvriers employés chez eux pendant un certain temps;

3° Une participation des communes, au moins de celles dotées d'octrois auxquels contribuent pour une part importante les classes populaires, et dont une partie du profit leur étant ainsi très justement restituée ferait tomber le seul reproche sérieux fait aux octrois, celui de peser plus particulièrement sur le peuple;

4° La coopération du gouvernement, qui contribue déjà aux pensions de retraite ouvrières au moyen de fonds institués par le décret de 1852 et qui pourrait augmenter cette dotation et appliquer à l'institution des retraites, outre ce fonds, les 10 millions, entre autres, qu'il propose d'attribuer aux sociétés de secours mutuels;

5° Une quote-part fournie par les redevanciers, quand il y en a, dans les propriétés et exploitations de mines;

6° Les dons et legs faits ou à faire collectivement ou séparément à des individus ou à des groupes professionnels d'ouvriers.

Tout ouvrier serait pourvu d'un livret de retraite sur lequel, à chaque époque de versement, serait inscrite, avec le taux de rente correspondante, la somme déposée à son profit et devant lui procurer une pension à un âge déterminé par la loi; cet âge serait, en général, de 60 ans, mais devrait néanmoins varier suivant les professions : les ouvriers mineurs, métallurgiques et autres, exposés à des infirmités précoces et à une moindre longévité ayant besoin d'avoir une limite d'âge fixée plus tôt.

Le gestion de ces caisses ne pourrait être remise aux soins des sociétés particulières. Ce serait pour elles, avec une administration trop délicate, une trop grande responsabilité; et elles ne sauraient offrir la sécurité absolue nécessaire aux déposants. Ce serait, d'autre part, à la fois une charge et un danger de confier la gestion absolue de tous ces fonds à l'administration publique. Tout en laissant subsister la caisse des retraites qui fonctionne depuis 1849 et qui a été, jusqu'ici, alimentée bien plus par les classes moyennes que par les classes populaires, il serait bon, suivant nous, d'avoir

recours aux grandes compagnies d'assurances sur la vie, dont la sûreté et le succès sont éprouvés, et de les autoriser, par un privilège spécial, en les faisant ou non se syndiquer, à recevoir les dépôts ouvriers qui leur seraient remis. La loi qui leur confierait ce mandat leur imposerait une tarification déterminée, une surveillance officielle et toutes les garanties nécessaires à un bon fonctionnement public.

Sur le livret délivré à l'ouvrier seraient opérés et inscrits, partout où il y a des bureaux de recettes correspondant à la caisse de l'État, ou des succursales des compagnies d'assurances désignées à cet effet, les dépôts de 1 franc et au-dessus faits à la demande ou au profit du titulaire du livret.

Le capital versé serait ou *aliéné* ou *réservé*, à la faculté des divers déposants : dans le premier cas, la somme donnée sans revenu produit un chiffre de pension sensiblement plus élevé; dans le deuxième cas, le capital, au décès du titulaire, revient à ses héritiers ou rentre en la possession de la personne ou de la société qui l'a versé.

Voici, par aperçu, ce que produiraient des versements commencés à l'âge de 18 ans et prolongés, pour la généralité des ouvriers, jusqu'à 60 ans, et, pour quelques professions spéciales, jusqu'à 50 ans seulement, s'ils étaient faits sans interruption et qu'ils fussent uniformément du chiffre annuel de 100 francs chacun.

Et d'abord les dépôts calculés à l'intérêt de 5 0/0 donneraient à 60 ans : en capital aliéné, une rente approximative de 2400 francs et, en capital réservé, une rente de 1660 francs, avec retour de 4200 francs aux héritiers, à la mort du titulaire; à 50 ans : en capital aliéné, une rente de 815 francs et, en capital réservé, une rente de 650 francs, avec retour des 3200 francs aux héritiers ou ayants cause.

Il serait à désirer que le taux d'intérêt de 5 0/0 fixé par la loi de 1849 et continué pendant plus de trente ans fût maintenu pour les *seuls livrets* d'ouvriers, l'État dût-il faire un sacrifice pécuniaire en conséquence.

Si le chiffre de capitalisation des intérêts était abaissé à 4 1/2, comme le veut une loi récente, les versements ne produiraient que :

A 60 ans, en capital aliéné, une rente de 1990 francs; en capital réservé, une rente de 1330 francs; à 50 ans : en capital aliéné, une rente de 755 francs, et en capital réservé, une rente de 515 francs.

Mais ce sont là des chiffres maxima qui seront très rarement atteints, parce que les versements ne peuvent pas ne pas être, de temps à autre, interrompus, du moins ceux de l'ouvrier, par suite de diverses causes, telles que maladie et chômage.

La loi, qui fonderait une institution semblable, ne ferait que généraliser ce qui se pratique déjà dans beaucoup d'industries. La *Compagnie générale* d'assurance, les compagnies de chemins de fer et bien d'autres assurent des retraites à leurs employés. La compagnie d'Orléans, en particulier, verse à la caisse de retraite de l'État des dépôts annuels, tels que nous les proposons. Plusieurs sociétés anonymes font des promesses semblables; mais, quand elles ne versent pas de capital effectif, elles courent le risque, en cas de mauvaises affaires de leur part, de ne pouvoir remplir leurs engagements et d'avoir donné à leurs ouvriers une espérance qu'elles ne sauraient plus réaliser. Une loi appelant divers concours et rendant les retraites obligatoires avec des dépôts effectifs serait plutôt une facilité et un soulagement donnés à ces grandes associations qu'une charge nouvelle qui leur serait imposée. Les ouvriers, peut-être, pourraient d'abord se prêter de moins bonne grâce aux prélèvements faits sur leur gain; mais assez promptement ils en comprendraient les avantages; et quand une génération aurait été mise en possession de la pension de retraite, quand de nombreuses familles auraient été placées à l'abri de la misère qui suit la mort du chef, par la disposition si morale du capital réservé, la question serait, à leur égard, jugée définitivement et sans appel.

VIII

Nous n'avons pu ici que tracer une légère esquisse de ces projets de loi qu'une législation intelligente aurait à réglementer pour le bien du pays, en s'inspirant avant tout de ces deux principes qui conviennent essentiellement à la France : simplifier et décentraliser. Si ces trois institutions pouvaient fonctionner d'une manière générale et atteindre la masse des ouvriers, si elles laissaient seulement en dehors ceux que des incapacités intellectuelles, morales ou physiques mettent, par la condition même de la nature humaine, hors de tout concours et à qui il ne restera jamais d'autres ressources que la charité privée et la bienfaisance publique, elles auraient accompli tout ce qu'il est possible à la législation de réaliser, et la question sociale dans sa partie économique nous paraîtrait, en grande partie, résolue.

En effet, qu'aura à revendiquer désormais tout travailleur doué d'honnêteté et de raison, assuré qu'il sera contre les mauvaises chances de la maladie, des accidents et de la vieillesse? Il aura sans doute toujours à traverser les épreuves ordinaires de la vie, à subir les conditions fâcheuses de l'humanité. Mais il sera en possession de toutes les garanties et de tous les secours que peut

offrir à ses membres la société et l'État dont il fait partie. Si tout cela n'est pas assez pour les convoitises soulevées par les passions révolutionnaires et les aspirations communistes, c'est plus qu'on a pu obtenir à aucune époque du passé et de l'histoire. Si la crise politique actuelle rend toutes les solutions inopportunes et difficiles, elle ne les en rend pas moins légitimes et nécessaires; et leurs bienfaits ne seront entièrement compris que quand, avec le calme, sera revenue aux esprits la saine appréciation des choses.

Les trois institutions capitales d'assistance ouvrière que nous venons d'exposer seraient d'ailleurs fortifiées et complétées par toutes celles qui existent ou qu'on pourrait créer à nouveau, surtout si elles étaient inspirées du même esprit d'initiative et de liberté, et qu'elles eussent soin d'exclure toute idée d'antagonisme et de conflit entre les diverses classes. Nous citerons, entre autres, les *caisses d'épargne*, qui, à bien des points de vue, gagneraient à être détachées de la mainmise de l'État et à fonctionner avec plus d'indépendance; les *sociétés coopératives* de crédit, de consommation, de production qui offrent aux ouvriers les moyens de s'élever, par l'économie et l'intelligence, dans la hiérarchie sociale; les *syndicats* professionnels, qui rapprochent les travailleurs entre eux et même avec les patrons; les lois sur *l'apprentissage*, qui préparent et assurent l'avenir de l'industrie; les dispositions légales, qui, protectrices de la famille, réglementent le *travail des femmes et des enfants;* les *écoles d'arts et métiers*, créées par les ouvriers eux-mêmes ou par d'autres fondateurs pour l'instruction professionnelle des jeunes gens.

IX

Sur ces bases économiques fermement assises qui constitueraient une amélioration morale considérable, et produiraient dès lors ce premier apaisement que la misère et le malheur ne connaissent pas, mais qui résulte naturellement du bien-être, l'influence morale et religieuse aurait toute facilité à s'élever et à grandir.

Son rôle est désormais tracé, elle ne peut plus faire revivre ce que le temps a détruit. Elle ne saurait reconstituer la société telle qu'elle était jadis. Pas plus que le clergé ne peut redevenir un ordre dans l'État, les jurandes et les anciens corps de métier ne peuvent régler désormais les conditions du travail. L'ancien moule est brisé, et il ne serait ni possible ni même bon d'essayer à le rétablir. Ce n'est donc pas vers le passé qu'il faut jeter anxieusement les regards; c'est sur le présent pour l'amender, c'est vers

l'avenir pour le préparer. Si les hommes de bien n'ont plus guère le pouvoir de faire les lois, ils ont toujours le droit d'en profiter. On peut regretter qu'elles ne soient pas meilleures, et que quelques-unes aient actuellement une tendance antireligieuse. On peut même s'efforcer de les corriger. Mais quand elles sont, il faut savoir s'en servir.

C'est donc un devoir d'intervenir par tous les procédés que connaît le dévouement chrétien. Les institutions nouvelles donnent encore à ce dévouement des facilités très nombreuses. S'il ne peut tout organiser sur un même plan ni introduire partout une règle et une discipline uniforme, il conserve à sa disposition des moyens aussi diversifiées que les milieux, les localités, les professions, les aptitudes de ceux qui dirigent l'action ou de ceux sur qui elle s'exerce. Ici, il imprimera aux sociétés de secours mutuels le bon esprit qui caractérise les sociétés de Saint-François-Xavier; il les organisera, quand il y aura lieu, en corporations et en confréries. Là, il profitera de la loi des syndicats, quelque défectueuse qu'elle puisse être, pour rapprocher les ouvriers et les patrons, pour offrir aux uns et aux autres les meilleurs motifs et, aussi, les meilleurs procédés d'entente. Ailleurs, il interviendra dans les apprentissages, dans les écoles professionnelles, dans les sociétés de jeunes gens pour maintenir les notions de respect et les principes d'éducation religieuse, seules sauvegardes des générations futures. Puis encore il se préoccupera de la question des logements ouvriers, au point de vue de la préservation des enfants et de la moralité des familles. Il s'ingéniera à faire pénétrer partout dans les institutions une influence saine et réparatrice. Il imprimera aux efforts individuels la force et la résistance des associations catholiques. Il donnera par le concours des classes supérieures le bon exemple, l'encouragement, la direction aux classes populaires. Il fera ainsi marcher l'amélioration religieuse du même pied que l'amélioration matérielle. Enfin il profitera de tout ce que les institutions peuvent accorder de liberté pour réconcilier les masses ouvrières avec la religion et la société, et faire des auxiliaires et des adeptes de ceux qui sont trop souvent des antagonistes et des ennemis.

X

Un projet de loi, plus ou moins analogue aux dispositions que nous venons d'exposer, a été soumis à la Chambre par MM. Brousse et Audiffred, à l'effet de constituer une *caisse de prévoyance*, pour la maladie, les accidents et la vieillesse.

Ce projet ne concerne que les ouvriers mineurs, et c'est déjà un premier tort, on n'en voit d'autre motif que le bruit plus ou moins fâcheux qui s'est fait récemment autour de l'industrie houillère. Les mesures sociales, pour être efficaces, doivent atteindre tous les ouvriers; et il y en a en assez grand nombre qui exercent des professions tout aussi dangereuses et insalubres que celle des mines : telles sont, entre autres, quelques-unes de celles concernant les métaux et les extractions de matériaux de diverses carrières. Ils se trouveraient exclus des institutions proposées, ainsi que ceux que diverses circonstances forcent de changer de métier, et qui du travail des mines passeraient à d'autres métiers. Sans doute, au sein de dispositions générales s'appliquant à tous, il peut être équitable de créer exceptionnellement quelques conditions particulières visant les professions dangereuses, par exemple, avancer pour elles l'âge de la retraite et le fixer, comme nous l'avons dit nous-même, à cinquante ans au lieu de soixante. Mais il n'y aurait lieu de modifier ni les dispositions des institutions de sociétés de secours mutuels rendues obligatoires pour tous et ne comprenant guère d'ailleurs que des sociétaires de même profession, ni la garantie contre les accidents, mise au compte et sous la responsabilité des compagnies et des patrons qui, par leur intérêt même, seraient tenus à plus de précautions et de surveillance.

Le projet de M. Audiffred propose une caisse générale de prévoyance, alimentée par diverses ressources qu'il énumère, et puis divisée en trois branches pour chacun des trois services de la maladie, des accidents, de la vieillesse.

A quoi bon instituer cette caisse générale pour la diviser ensuite en trois parties spéciales? Et pourquoi ne pas séparer immédiatement chacune des caisses ou plutôt des institutions qui répondent à des éventualités différentes et à des besoins distincts?

La gestion générale de ces fonds, qu'on commence par réunir avant de les disjoindre, sera toujours difficile, compliquée, compromettante; elle entraînera, pour les capitaux déposés et pour leur placement, des responsabilités n'offrant pas toujours une sécurité complète. Et puis qui garantira qu'aucune de ces caisses n'absorbera pas au delà de sa quote-part au détriment des autres?

Dans notre plan, chaque système se suffit à lui-même.

Les sociétés de secours mutuels appartiennent essentiellement aux ouvriers, sont gérées par eux, avec des cotisations spéciales qui doivent s'équilibrer chaque année avec les dépenses, ne laissant, tout au plus, que la réserve d'une année d'avance, pour parer à des éventualités, telles qu'une épidémie.

L'institution de la garantie contre les accidents est du fait des

patrons et n'engage qu'eux sous certaines règles déterminées par la loi pour empêcher les abus et les exigences excessives de part et d'autre.

Il n'y a que les caisses de retraite qui, ayant besoin de ressources plus considérables, auront à se les procurer de diverses parts. C'est pour cette institution, la plus difficile à mettre en œuvre, qu'il faudrait réserver toutes les forces contributives de ceux qui doivent y participer : ouvriers, patrons, sociétés industrielles, État, communes, etc., car elle exigera et prendra à elle seule la plus grande partie des fonds que M. Audiffred veut attacher à la caisse de prévoyance. D'après le tant pour cent sur les salaires et sur les bénéfices, dont il demande le prélèvement, et autres ressources, nous calculons que la caisse destinée à pourvoir à tous les besoins produira, en moyenne, 125 francs par ouvrier et que la répartition de cette somme entre les divers services donnera lieu à un fonctionnement pénible, irrégulier et inégal. Suivant nous, il faut un dépôt effectif annuel de 100 francs pour le seul objet de constituer des pensions qui remplissent suffisamment leur but de repos et de bien-être pour la vieillesse; par conséquent, c'est cette caisse dont il faut tenir le plus grand compte pécuniaire. Or, avec les combinaisons que nous avons indiquées, les versements pourraient s'y faire plus facilement, tout en respectant bien davantage, dans le jeu de ces diverses institutions, l'initiative et la liberté de tous.

L'exposé et la discussion sommaire de ce projet de loi nous ont paru un complément nécessaire à l'ensemble de nos considérations sur les lois sociales.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

LE TESTAMENT DE BERTHE[1]

XXIX

Maurice fut frappé de stupeur en voyant la comtesse évanouie. Cette apparition, ces cris, cette défaillance, tout ce drame qui tient en quelques mots, s'était déroulé pour lui en quelques secondes. Il étendit Berthe sur un canapé... elle était blême, insensibilisée... Ses dents s'entrechoquaient... sa respiration était suspendue...

« De l'air, de l'air! » pensa le docteur, et il ouvrit la fenêtre. Puis, à genoux devant celle qu'il aimait, il frappait dans ses mains, lui faisait respirer des sels, essuyait sur ses tempes la sueur froide qui y perlait... Rien n'agissait...

— Berthe! revenez à vous; je vous en conjure... Ne craignez rien... ouvrez les yeux, de grâce... Berthe!... Berthe!

Pas un tressaillement, pas un symptôme de retour à la vie... On eût dit une morte déjà pliée en son suaire et dont le corps se dessinait raidi sous la blancheur des vêtements de nuit.

« Que faire? que faire? » sanglotait Maurice; et il se frappait le front. A qui demander secours? Qui l'aiderait à réchauffer ces membres glacés, à ramener le sang sur ces joues pâlies? Appeler le comte?... C'était impossible... Sonner les domestiques?... C'eût été compromettre la comtesse... Il n'y avait pas deux partis à prendre...

Sûr de sa conscience en allant à la marquise, comme l'avait été Berthe en venant à lui, il franchit d'un bond la distance jusqu'au premier étage :

— Madame la marquise, madame la marquise! s'écria-t-il...

Celle-ci, toujours à son bureau, reconnut la voix altérée du docteur.

— Qu'y a-t-il, docteur?

— Votre fille s'est trouvée mal, madame; venez à mon aide...

Ils gravirent l'escalier en toute hâte.

— Par ici, madame; suivez-moi...

En entrant dans la chambre du docteur, apercevant sa fille sans mouvement, elle se jeta sur elle :

— Mon Dieu! mon Dieu!... protégez-la!...

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 mars et 10 avril 1887.

Puis, se redressant comme par un choc électrique :

— Mais, docteur, comment se fait-il que Mme de Cabriac soit ici, à cette heure avancée de la nuit?...

Et elle enveloppait Maurice tout entier de son regard. Ce regard, interrogateur comme un soupçon, perçant comme la pointe d'un dard, scrutait jusqu'au fond du cœur pour y lire la vérité.

— Je ne puis rien vous expliquer, madame la marquise... Mme de Cabriac, il y a quelques instants, s'est élancée chez moi, implorant secours, disant : « Cet homme me tuera. » Je ne sais rien de plus. Votre fille vous racontera le reste... N'ayez aucun doute, madame la marquise... Sur mon honneur, sur ce que j'ai de sacré, je vous jure que Mme de Cabriac sortira de cette chambre comme elle y est entrée : la plus honnête et la plus pure des femmes...

Ce serment avait un tel accent de sincérité et d'émotion que Mme de Saint-Luc se sentit rassurée.

— Mais il n'est pas possible de la laisser chez vous...

— Aidez-moi à la soulever... nous la replacerons sur son lit.

— Non... sur le mien... Transportons-la, docteur; j'aurai la force nécessaire...

Alors, à travers les ténèbres des couloirs, à tâtons, retenant leur souffle, évitant de se heurter aux murs, redoutant la trahison du moindre bruit, décuplant leurs forces par l'intensité de leur affection, la mère et l'ami accomplirent ce douloureux transport... un épisode de descente au tombeau... La mère soutenant les pieds... l'ami appuyant contre son cœur cette tête adorée...

Ils déposèrent enfin leur précieux fardeau... Des compresses de vinaigre, un puissant élixir, des frictions avec des linges chauds, rétablirent la circulation du sang; les couleurs reparurent sur cet angélique visage; Berthe desserra les dents, entr'ouvrit les yeux, et, comme au sortir d'un rêve :

— Où suis-je? murmura-t-elle... Maurice?... Ah! oui, je me souviens... Qui est auprès de moi? Maurice?... C'est bien vous, n'est-ce pas? Merci... C'est toi aussi, ma bonne mère? Et elle lui embrassa la main... Ne me quittez plus...

Elle s'enfouit sous l'oreiller pour y chercher le sommeil... Il lui fallait du repos, un calme absolu, le recouvrement partiel des forces... Le docteur se retira discrètement...

Le jour commençait à poindre ; sa tête était en feu ; il avait besoin de lumière et d'air... Dans le vestibule, il rencontra Jeannette, en éveil comme un chien de garde :

— Déjà levé, docteur? il n'y a pas rien de nouveau?

— Mme de Cabriac n'a point passé une bonne nuit, ma brave Jeannette.

— J'en étais bien sûre qu'il arriverait quelque malheur avec ce maudit maître!

— Si l'on me demande, je suis là, dans la grande allée; vous n'aurez qu'à me faire signe.

— Est-ce qu'il n'y aura pas moyen de l'éloigner?... grommela la servante indignée.

Elle se précipita pour avoir des nouvelles de sa maîtresse, frappa légèrement du bout des doigts, colla ses oreilles et ses yeux à la serrure... N'entendant aucun bruit, elle se retourna du côté de la chambre du comte :

— Toi... si mon vieux mari m'écoutait, tu ne ferais plus de mal à personne.

. . . .

Berthe avait la fièvre; le délire engendrait les hallucinations; il lui semblait qu'un hideux fantôme ricanait au pied de son lit... elle agitait ses bras pour le repousser.

— N'approchez pas... n'approchez pas... je vous le défends... vous me faites horreur... ma mère, ma mère, chasse cet homme qui me poursuit... chasse-le donc... il est là... tiens... le vois-tu?

Tantôt, c'était le docteur qu'elle invoquait... — Maurice! Maurice! vous êtes près de moi, n'est-ce pas? c'est vous qui m'en délivrerez... vous me l'avez promis... Maurice!... mon ami... mon ami...

Mme de Saint-Luc crut même entendre ces mots : « C'est vous que j'aime »... Elle écoutait... comme anéantie...

Sans doute, c'était un effet de la fièvre; sans doute, ces paroles irraisonnées, accidents d'une perturbation cérébrale, n'avaient ni sens ni portée... le docteur était incapable de l'avoir trompée... sa fille était incapable d'avoir conçu un amour criminel... c'était le délire... le délire irresponsable... le délire avec ses incohérences, ses divagations, ses terreurs sans réalité, ses allusions sans fondement et sans suite... et elle se refusait à prêter une valeur quelconque à cette phrase : « Maurice... mon ami... je vous aime... »

Malgré elle, ces mots avaient tinté comme un tocsin d'alarme... un doute poignant, écrasant pour une mère telle que Mme de Saint-Luc, révoltait ses fiertés de race, ébranlait ses plus fermes croyances : sa fille serait-elle en danger de déchéance morale?... La marquise pleura amèrement sur son prie-Dieu.

— Seigneur, que votre volonté soit faite! mais qu'exigez-vous de votre servante?... Donnez-lui du moins la force de porter sa croix!

Berthe était enfin revenue à elle... Mme de Saint-Luc avait recouvré son énergie et son courage.

— Tu commettais une grande imprudence, Berthe, en te réfugiant chez le docteur.

— Qu'avais-je à craindre? n'étais-je pas en sécurité? puis... ai-je eu le temps de réfléchir sur le mouvement spontané qui m'a entraînée?...

— Si ton mari t'eût suivie, ou trouvée plus tard près de lui...

— Ne prononce plus ce nom, ma bonne mère... mon mari n'est plus mon mari... je ne le reverrai jamais... En parlant de lui la fièvre me reprend... s'il demande à me voir, ne le reçois à aucun prix... quelle heureuse inspiration de m'avoir fait transporter dans ta chambre! si tu veux que je m'y rétablisse, promets-moi que M. de Cabriac partira de suite...

— Je te le promets.

— Le docteur est allé se reposer?

— Je le suppose.

— Il ne faut pas qu'il parte, lui!...

. . . .

Mme de Saint-Luc retombait de nouveau dans l'abîme de ses réflexions. Depuis vingt-quatre heures, les événements s'étaient succédé avec une telle rapidité, qu'ils lui avaient enlevé la faculté de penser. Jamais tâche plus multiple ne lui était échue. De toutes parts assaillie, parerait-elle aux difficultés? Peu de femmes avaient été soumises à si rudes épreuves, mais peu de femmes étaient trempées comme elle... la vie est un combat; le lutteur demande souvent grâce; Mme de Saint-Luc était assez armée pour soutenir la lutte jusqu'au bout; il n'est pas, en effet, de puissance plus indomptable que l'amour maternel.

Ce qu'elle appréhendait par-dessus tout, c'était de découvrir chez sa fille un sentiment qui eût jeté une ombre sur sa réputation; avec l'orgueil de son austérité, elle la voulait au-dessus de tout soupçon. Nul ne connaîtrait les péripéties de la nuit écoulée; mais elles lui avaient apporté un avertissement, duquel, fondé ou non, il fallait tenir compte... elle n'avait pas seulement à veiller sur une santé, elle avait, peut-être encore, à veiller sur une âme...

Quelqu'un frappa... c'était Jeannette.

— Madame la marquise est demandée...

— J'y vais... écoutez-moi, Jeannette, et retenez mes paroles. Mme de Cabriac a besoin d'être seule; vous me remplacerez près d'elle jusqu'à ce que je revienne; ne laissez entrer personne; je ne serai pas longtemps absente. Voici la clef de la serrure; vous fermerez à double tour; vous n'ouvrirez qu'à ma voix; et qui que ce soit qui se présente vous ne répondrez point. C'est entendu?

— J'ai compris, madame la marquise... soyez sans inquiétude.

Jeannette tourna la clef.

— Y a pas de risque que je laisse entrer...

— Ma chère bonne maîtresse! comme vous voilà en triste état! que vous est-il donc arrivé? Je ne suis pas curieuse, mais je parierais que c'est encore le comte qui vous a tourmentée... Ah! le vilain homme!...

— Ne parlez pas ainsi de M. le comte...

— Ne grondez pas votre pauvre Jeannette... elle vous aime tant!

Et la pauvre Jeannette, qui avait vu Berthe enfant, qui avait nourri son frère, tira de sa poche un vaste mouchoir à carreaux de couleur, et sur ses pommettes ridées essuya deux grosses larmes, deux grosses larmes qui s'étaient amassées pendant trente années de silencieux et fidèle dévouement.

XXX

M. de Cabriac, après avoir vu sa femme disparaître dans le cabinet de toilette, avait attendu quelques instants...

— Rentrez, Berthe, rentrez... je vous en prie... puisque vous ne voulez pas vous fier à moi, puisque ma présence vous est odieuse, je me retire... Vous me jugez mal... je n'avais d'autre intention que de vous ramener à moi par l'affection... rentrez... et reposez sans crainte... Quel être capricieux et fantasque que la femme! pensa-t-il.

Un quart d'heure après, il dormait d'un profond sommeil... En s'éveillant, son premier soin fut d'aller trouver le docteur. La nuit lui aurait porté conseil; les yeux fermés, dans le silence des méditations, il aurait vu plus clairement les avantages et les bénéfices de l'opération proposée... Il donna quelques coups de roulette, afin de vérifier sa martingale, et ne douta plus de communiquer sa confiance à M. Arlon. Celui-ci n'était pas chez lui.

« Il s'est levé tôt... sans doute pour m'attendre... »

Il frappa ensuite, mais vainement, à la porte de la chambre occupée par sa femme... le lit était exactement dans le même état que quelques heures auparavant, lorsqu'il s'était présenté à l'improviste... le cabinet de toilette était toujours verrouillé intérieurement... la mèche charbonnée de la veilleuse crépitait dans l'huile... les vêtements de Berthe n'avaient pas été dérangés sur la chaise où on les avait déposés...

— Qu'est-il donc survenu?... C'est à n'y rien comprendre!... Quelle étrange maison!...

Et il fit prier la marquise de descendre au salon...

— Ah çà! que se passe-t-il, madame?

— Il ne se passe rien que vous ne sachiez, monsieur... rien, dont vous ne soyez l'auteur... Cette nuit, vous vous êtes introduit par surprise dans la chambre de Mme de Cabriac; oubliant ses injonc-

tions, méconnaissant une rupture dont les causes remontent loin, vous avez presque violenté celle que, depuis longtemps, vous ne considériez plus comme votre femme... Elle a fui votre contact, et s'est réfugiée chez sa mère... qu'y a-t-il de si extraordinaire? Le détachement est venu là où vous aviez semé le mépris... quel est le coupable?... Ma fille, effrayée, bouleversée, a été prise d'une syncope dont le docteur et moi avons eu toutes les peines du monde à conjurer la gravité... quoi d'étonnant?...

— Pourquoi ne m'avoir point fait prévenir?

— Vous faire prévenir, vous, monsieur, dont l'apparition avait déterminé cette crise, dont la vue eût provoqué de nouvelles complications, y pensez-vous?

— Ah! mon séjour à Saint-Luc est terriblement accidenté!...

— En effet, monsieur... aussi est-il inutile que vous le prolongiez davantage... Il vous aura suffi de quelques heures pour jeter ici l'épouvante et la désolation... vous devez être satisfait... Rapportez ce beau résultat à vos hommes d'affaires, et avisez au plus lucratif parti qu'on en pourra tirer... Mme de Cabriac m'a signifié et vous signifie par ma bouche qu'elle ne consentira point à vous recevoir; que votre présence dans le château aggraverait son état... vous me comprenez, n'est-ce pas?...

Alors, d'un ton qu'il s'efforça de rendre de plus en plus railleur :

— Mais ce congé, madame la marquise, a lieu de me surprendre sur vos lèvres; il est en désaccord avec ce que vous me disiez hier... avec ces fameux principes de piété et de religion qui dirigent tous vos actes...

— Je n'ai pas à me disculper, monsieur... Ainsi que je m'y étais engagée, j'ai laissé ma fille complètement libre dans sa détermination; je ne l'ai nullement influencée... Cette détermination est prise par elle, uniquement par elle... je vous l'apporte... subissez-la...

— Une mère ne doit-elle pas rappeler à sa fille les devoirs dont elle s'écarte?

— Dans toute union les devoirs sont réciproques. Le premier, vous avez violé, foulé aux pieds tous les vôtres, ma fille est dégagée des siens...

— Eh! mais... votre morale, marquise, a les manches plus larges que je ne supposais... pour quelqu'un diamétralement opposé au divorce, vous en légitimeriez la nécessité...

— Brisons là, monsieur... aussi bien ne me convient-il pas d'entamer une discussion avec vous... l'heure serait mal choisie... Mme de Cabriac est dans ma chambre, alitée avec la fièvre... Hier, elle était bien portante; vous avez eu une explication ensemble... aujourd'hui elle est malade; vous ne serez pas admis près d'elle...

elle se refuse à vous voir. Je lui ai promis que vous ne franchiriez pas le seuil de mon appartement... Ce que j'ai promis, je le tiens... Les questions d'intérêt qui vous touchent seront réglées par mon notaire; je lui ai écrit à ce sujet; voici son adresse : 75, rue de Castiglione... Il ne me reste plus qu'à vous dire adieu... pour longtemps, j'espère...

Elle sonna le cocher.

— François, M. le comte part dans une heure... vous l'accompagnerez à la gare. Dites à votre femme de lui préparer à déjeuner...

— Monsieur, je vous salue...

. . . .

— Tu sais que monsieur le comte part dans une heure, Jeannette, et que madame la marquise a commandé de lui préparer à déjeuner...

— Ce ne sera pas long à faire... vrai? il part dans une heure? quelle chance! c'est pas moi qui le retarderai... je vas lui fricasser quelque chose qui ne le retiendra pas non plus à table...

Dix minutes après, elle remettait à son mari une omelette brûlée, une côtelette si desséchée qu'elle en était noire...

— Tiens, sers-le, et porte-lui ça... c'est bien bon pour lui...

. . . .

XXXI

— Ma parole d'honneur, mon cher docteur, je me demande où je suis... il n'y a que vous et moi qui ayons ici la tête un peu solide... comme mari, je suis repoussé par ma femme... comme gendre, je suis congédié par ma belle-mère... il y a une énigme là-dessous... Qu'est-ce qui met ainsi ces têtes à l'envers?

— Nous n'allons pas rééditer un chapitre épuisé, monsieur le comte? Vous connaissez ma manière de voir et d'apprécier les choses; je vous l'ai résumée déjà en quelques mots... A cette heure, il n'y a plus qu'à accepter la situation telle qu'elle est...

— Vous en parlez bien à votre aise... Mais croyez-vous que je me laisserai malmener de cette façon?... Non... je n'essuierai point pareilles avanies... Vient un moment où la patience s'épuise, où le bon sens se révolte où les éclats se justifient... J'en ai assez, je vous l'avoue, du rôle que je joue depuis vingt-quatre heures... Trêve aux humiliations... l'on me réduit aux dernières extrémités... ceux-là seuls qui m'y poussent auront à se le reprocher... En résumé, je je suis chez Mme de Saint-Luc, c'est vrai... je n'ai peut-être pas le droit d'y rester... mais j'ai le droit d'emmener Mme de Cabriac et Geneviève. Je ne suis pas de ceux dont on se débarrasse comme

d'un valet... Mme de Cabriac, avec ses ressentiments d'épouse courroucée, n'est qu'une femme hors des sentiments naturels; ma belle-mère, avec ses exigences inqualifiables, n'est qu'un despote en jupons... Je vous en avertis, docteur; si l'on me condamne à user de la force, j'en userai... Arrive que pourra... qu'on y prenne garde...

— Raisonnons de sang-froid, monsieur le comte... l'éclat dont vous menacez cette maison, à quoi aboutira-t-il?

— A un scandale... peu m'importe... je n'ai pas à choisir... Traqué par le besoin, par le dédain, par l'insulte, je me retourne contre la meute... On se refuse à des transactions légitimes... on capitulera avec la nécessité.

— Vous réfléchirez, monsieur le comte...

— C'est tout réfléchi, docteur...

— Mme de Cabriac est malade, je vous l'affirme... très sérieusement malade... faites la part d'une exaltation momentanée... faites aussi pour la marquise la part d'une passion maternelle frappée dans ce qu'elle a de plus cher... En vérité, je vous le répète, des procédés violents tourneront contre vous.

— Puisqu'on me force à y recourir...

— Le temps est un grand maître... attendez...

— Il faut avoir le moyen d'attendre...

— Vous me parliez tantôt de combinaisons qui vous assureraient le retour d'une fortune... essayez-en.

— Je ne demande pas mieux, mais je comptais sur vous... Ne vous êtes-vous pas refusé à l'évidence des démonstrations que je vous proposais.

— On ne se rend pas de but en blanc à une proposition dont on n'a pas envisagé tous les côtés.

— Seriez-vous, aujourd'hui, moins récalcitrant à un projet d'association?...

— Il ne s'agit pas d'un traité d'association... mais si la somme dont vous m'avez indiqué le chiffre doit vous aider à rétablir vos affaires, je consens à cette avance.

— Avant d'accepter, docteur, je tiens à vous convaincre...

— Inutile, monsieur le comte... Ces dames désirent que vous vous éloigniez... au moins momentanément... donnez-vous la bonne grâce d'accéder à leur désir... Ce dont nous convenons en ce moment restera un secret entre nous... L'on vous saura gré d'un départ qui semblera volontaire... Je m'engage à ne commettre aucune indiscrétion lui donnant une autre couleur que celle de la soumission... Je vais vous signer un chèque à vue sur mon banquier, à condition qu'avant ce soir vous aurez quitté Saint-Luc...

Le comte eut l'air de se recueillir.

— Soit docteur... Il est bien entendu que je vous laisse un reçu et que je vous ferai parvenir votre part des bénéfices...

— Il ne saurait être question de cela entre nous, je vous le répète... n'insistez pas...

— Dans un mois vous me reverrez riche comme un nabab, et corrigé de mes erreurs... Je cours de ce pas où la fortune m'attend... je vous charge, docteur, de mes adieux pour ces dames... je vais embrasser ma fille... Tâchez de guérir Mme de Cabriac le plus promptement possible, et démontrez-lui tous les torts qu'elle vient d'encourir à mon égard... Quant à ma *chère* belle-mère, traitez-la par l'eau froide, pour que je ne la retrouve pas à l'état de furie...

— Rentrons, monsieur le comte... que je vous remette votre chèque.

. . . .

. . . .

Cabriac, absorbé dans ses chiffres, fasciné par le mirage de l'or qu'il allait reconquérir, ne remarqua point que l'omelette était brûlée, que la côtelette était résistante comme un morceau de cuir, et monta pour mettre sa valise en ordre.

Jeannette l'avait devancé; elle était en train de boucler les courroies, dans la crainte que le comte n'excédât d'une minute l'heure assignée; elle avait ramassé à la hâte tous les objets qui lui appartenaient.

— Votre valise est prête, monsieur... Oh! soyez tranquille il ne vous manquera rien...

En même temps, le docteur remettait une feuille de papier bleu à M. de Cabriac, et la servante entendit ces mots échangés :

— Voici, monsieur le comte... vous n'aurez qu'à vous présenter chez mon banquier...

— Merci, mon cher docteur.

. . . .

Un vigoureux coup de fouet retentit devant la terrasse, le bruit en monta jusqu'à la fenêtre derrière laquelle Mme de Saint-Luc regardait disparaître la voiture qui emmenait le comte.

— Ton mari est parti, Berthe...

— Et moi, je me sens déjà mieux, ma bonne mère. Je descendrai avec vous pour dîner... Appelle Geneviève...

XXXII

La marquise de Saint-Luc était en relations suivies avec l'archevêché. Son nom figurait en tête de toutes les listes de bienfaisance; elle participait aux œuvres de charité, concourait par ses dons à l'ornementation des églises pauvres, et jamais elle ne s'était refusée

à un secours se réclamant de l'estampille épiscopale. Aussi monseigneur avait-il pour elle des déférences particulières. A plusieurs reprises, dans ses tournées pastorales, il avait accepté l'hospitalité du château; était venu, en personne, consacrer et bénir la chapelle. Lors des funérailles du général, il avait délégué, pour donner l'absoute, son premier vicaire, l'abbé de Latour-Bransac. Toute requête présentée par la marquise était donc assurée du plus courtois accueil.

Elle demanda à monseigneur de vouloir bien lui accorder une audience, ayant à solliciter ses conseils, à lui soumettre ce qu'elle appelait *un cas de conscience*... Elle serait reconnaissante qu'on lui transmît une réponse dans le plus bref délai possible, car sa fille, Mme de Cabriac, était assez souffrante.

Monseigneur voulut éviter à Mme de Saint-Luc l'ennui d'un déplacement... Comme son autorité personnelle était, dans les questions les plus délicates, dignement représentée par celle de son vicaire général, il pria ce dernier de se rendre immédiatement à Saint-Luc.

L'abbé de Latour-Bransac, prélat romain au titre de *Monsignor*, devenu ensuite évêque *in partibus*, était un homme de cinquante ans. Exceptionnellement versé dans les études théologiques comme dans la connaissance du cœur humain, mais exempt d'ambition, il eût été désigné par ses mérites aux plus hautes dignités de l'Église. Il appartenait à l'une des grandes familles de France, sur l'arbre généalogique de laquelle s'étaient greffés les rameaux des plus anciennes souches. Entraîné de bonne heure vers l'apostolat religieux, rien n'avait contrarié sa vocation. Son père et sa mère, se voyant revivre dans une nombreuse descendance, estimèrent que Dieu était juste en appelant à lui un des fils qu'il leur avait donnés. Néanmoins ils avaient tenu à éprouver cette vocation. Le séminariste n'était entré dans les ordres qu'après une première partie de jeunesse studieuse ayant traversé le monde avec le signe des élus. Du privilège de sa naissance et de son éducation de famille, il avait gardé une distinction suprême, se révélant dans la perfection des manières et du langage. Malgré une modestie naturelle qui s'alliait à l'humilité chrétienne, le grand seigneur se devinait sous la robe sacerdotale.

En réalité, mais sans consécration officielle, il était le coadjuteur de l'archevêque, septuagénaire, rendu presque impotent par les infirmités... On lui soumettait les affaires importantes; sa main, gantée de velours pour amortir les chocs, se glissait dans tous les rouages de l'administration diocésaine. Son profil aristocratique, aux traits fins, au regard profond, se détachait à côté de la figure vénérable de Monseigneur, en l'effaçant un peu. Dans les conseils

du chapitre, sa voix déterminait les votes. Cette influence morale et décisive ne s'exerçait point par une pression visible; elle procédait de l'onction, et savait rendre la vérité persuasive. Une foi ardente, une vaste érudition, le prestige d'une vertu impeccable, donnaient leur sanction quotidienne à cette autorité sous laquelle le clergé et les communautés se sentaient protégés.

Ce qui marquait d'un coin hors pair la physionomie de l'abbé Latour-Bransac, c'était l'élévation des vues en matière religieuse, la largeur des idées dans les discussions. Il estimait que l'intolérance est la pire ennemie de la religion; que l'excès de zèle compromet les meilleures causes. Rien n'égalait la douceur et l'ampleur de sa théodicée... A ses yeux, l'Évangile, restant le messager de la bonne nouvelle, devait échapper aux irritantes querelles qui ne montent à sa lumière que pour en gêner l'expansion, et le ministre de cet Évangile se conformait plus à son esprit par des ménagements affectueux que par des exigences rigoristes.

Si, de nos jours, l'on n'avait fait un étrange abus de l'épithète « libéral » je l'appliquerais volontiers à Mgr de Latour-Bransac; mais cette expression, depuis quelque temps, n'a servi qu'à masquer des oppressions, à étouffer des libertés, à pressurer des consciences, à violer des droits, et elle nous paraît singulièrement détournée de son acception primitive. Le vrai libéralisme, celui des natures honnêtes et soucieuses des franchises d'autrui, n'a rien de commun avec le libéralisme dont on fait programme depuis dix-sept ans. Il ne se prête à aucune exaction, et n'admet ni baillons ni violences.

En restant fermement orthodoxe, l'abbé de Latour-Bransac n'emprisonnait pas les textes dans le garrot des traductions draconiennes, il leur donnait l'interprétation large et féconde d'une intelligence supérieure, attirant la raison sans l'effrayer, captivant la conscience sans l'intimider.

Dieu lui apparaissait surtout avec le rayonnement de sa miséricorde infinie. Une indulgente bonté sur terre, ne dégénérant pas en faiblesse, lui semblait le meilleur trait d'union avec le ciel. Il n'eût jamais jeté la première pierre à ses adversaires, et, sensible plus que personne aux blessures d'une époque où l'impiété a toutes les audaces, il restait le disciple de Celui qui a dit : « Pardonnez-leur, Seigneur, ils ne savent ce qu'ils font! »

De pareilles natures sont précieuses à la cause qu'elles servent. Aux périodes de luttes, il faut des lutteurs; la passivité n'a jamais été une défense; mais quand le scepticisme bat en brèche un culte établi, cherche les défauts de la cuirasse pour y plonger sa flèche empoisonnée, certains tempéraments peuvent préparer la victoire autant que la riposte d'une épée.

Tel était l'homme que l'archevêque envoyait à Mme de Saint-Luc, dans un but encore indéterminé, mais qu'il saurait atteindre. Le grand vicaire avait eu déjà l'occasion de voir et d'apprécier la marquise. Depuis que Mme de Cabriac était revenue avec sa mère, il avait également entendu parler de la situation créée par les désordres du comte. Ce n'était donc pas un sol inconnu qu'il abordait; il y apportait les grâces de son état, la mansuétude de son caractère, l'intérêt naturel qui s'attache à des infortunes imméritées.

XXXIII

Mme la marquise de Saint-Luc témoigna à Mgr de Latour-Bransac toute la confiance due à sa haute personnalité. Devant les craintes suggérées par les révélations involontaires de sa fille, elle cherchait un appui. Sa conscience timorée invoquait un guide pour la conduire à travers les écueils que l'intimité de M. Arlon, recelant peut-être des arrières-pensées condamnables, sèmerait sur sa route. Elle initia donc celui qu'en cette circonstance elle appelait *son directeur*, aux doutes qui l'assiégeaient.

Mme de Cabriac était malheureuse, trahie et persécutée par son mari; il fallait la soutenir dans la tourmente de ses destinées, et par un redoublement de foi l'amener à une complète résignation. Elle avait rencontré un ami, le docteur Arlon, dont rien ne l'autorisait à suspecter les intentions, mais qui, en face d'un cœur déchiré, ferait peut-être pénétrer à travers les plaies un sentiment qu'elle réprouverait. Il valait mieux couper le mal dans sa racine, détruire en son germe un entraînement, coupable aux yeux de Dieu, répréhensible aux yeux du monde, et qui, justifiant le comte dans une certaine mesure, entacherait l'héritage de considération conservé intact dans la famille Dorlain...

Elle raconta à Monseigneur la maladie de sa petite-fille, la sympathie vouée à M. Arlon, la scène de l'évanouissement dans la chambre du docteur, et surtout les paroles échappées au délire, paroles qui l'avaient si cruellement torturée comme mère et comme chrétienne. A quelles résolutions s'arrêter? Assurément elle ne voulait priver ni Berthe ni Geneviève de l'affection de cet ami dont les conseils seraient utiles, dont la protection serait consolante, mais à la condition que cette affection ne dépasserait pas les limites dans lesquelles elle était acceptable pour tous. Plutôt que d'exposer sa fille aux funestes conséquences d'une passion illégitime, elle préférait rayer M. Arlon de leur existence. Elle comptait sur Mgr de Latour-Bransac pour l'éclairer des rayons d'en haut et lui donner l'avis qui ne trompe pas. Quelque ascendant que l'on exerce sur son enfant,

l'on n'a pas toujours accès dans les derniers replis de son être; un prêtre à le moyen d'y parvenir. Quel explorateur plus expérimenté que Monseigneur saurait s'avancer dans les régions d'une âme afin d'y découvrir les retraites cachées, impénétrables même aux regards d'une mère?

Quelque délicate que fût sa mission, le vicaire général l'accepta avec un empressement apostolique. Sonder le cœur d'une femme n'était que la moitié de sa tâche et la moins épineuse. Sonderait-il aussi aisément le cœur d'un homme, d'un médecin que la marquise lui avait représenté comme suspect de matérialisme? Il promit, en tout cas, la plus discrète et la plus attentive intervention.

Mme de Cabriac, rétablie d'une crise passagère, n'avait pas encore quitté la chambre de sa mère. Le docteur n'avait pu causer librement avec elle; mais le départ du comte leur avait procuré à l'un et à l'autre un immense soulagement. La venue inopinée du vicaire général ne laissa pas que de leur occasionner quelque étonnement.

— Si je n'étais pas guérie, dit Berthe au docteur, j'aurais été presque effrayée de la visite de Monseigneur. Vous verrez, Maurice, ajouta-t-elle en souriant, que ma mère ne vous tient pas quitte; elle poursuit l'œuvre de votre conversion, et ne vous laissera retourner à Paris qu'après l'abjuration solennelle de vos anciennes erreurs.

XXXIV

Berthe n'eût jamais soupçonné, chez sa mère, le mobile qui avait déterminé sa démarche à l'archevêché; elle se fût sentie blessée de cette sollicitude exagérée, alors qu'elle ne se trouvait nullement en péril vis-à-vis de Maurice. Si elle avait su son secret trahi par les troubles de la fièvre, la visite de Monseigneur n'aurait pas eu lieu; elle eût nettement abordé avec la marquise le sujet qu'elle allait traiter avec un prêtre. Monseigneur la trouva donc, je ne dirai pas sans défense, — elle n'en avait aucune à préparer, — mais dans cette surprise d'esprit où il devient impossible — l'essaya-t-on, — de dissimuler sa pensée.

Il n'était pas besoin d'une oreille aussi fine pour analyser les battements de ce cœur, d'une main aussi exercée pour compter les pulsations de ce pouls. L'abbé alla droit au fond d'une âme qui n'avait été ni obstruée ni fermée par le mal. Trop habile pour donner à ses investigations le tour d'un interrogatoire, non autorisé à les revêtir du manteau de la confession, il se tint sur une sorte de terrain neutre où les aveux n'avaient l'air d'être sollicités que par le plus sympathique désintéressement.

Insensiblement la conversation prit un tour plus confidentiel. Après avoir dépeint sous des couleurs poignantes les luttes et les souffrances de son union avec M. de Cabriac, Berthe déclara avoir rompu tous rapports avec lui. Heureusement pour Monseigneur, il n'avait pas à faire de casuistique; comme ministre du culte, il eût certainement blâmé pareille détermination. En conférant leurs grâces, les sacrements comportent leurs obligations : ce qui est religieusement lié par le mariage ne se délie pas ainsi. L'on touchait au vif de la question. Monseigneur lança une allusion transparente qui visait le docteur Arlon, son séjour prolongé au château, le danger d'une relation où se glissait peut-être quelque élément étranger aux simples convenances sociales. Berthe saisit l'allusion au vol, et, soudain, avec l'énergie et la franchise d'une honnête femme :

— Je n'en disconviens pas, Monseigneur, j'aime M. Maurice Arlon, je l'aime de toutes les forces de mon cœur. Mariée, je l'aime comme le meilleur et le plus précieux des amis; veuve, je n'hésiterais pas une seconde à l'épouser : mais il y a quelque chose que j'aime encore plus que M. Arlon, que je place au-dessus de tout sentiment, c'est mon devoir. Ni aux yeux de Dieu, ni aux yeux de la morale, je ne me crois coupable, puisque je n'enfreins aucune de leurs lois. Si je n'étais pas sûre de M. Arlon autant que je suis sûre de moi-même, il ne serait pas ici. Du sauveur de ma fille, je n'aurais pas fait le complice d'une indigne liaison, je vous l'atteste. C'est parce que je puis marcher le front haut, entre ma mère et mon enfant, avec cette affection sans alliage, que rien au monde ne saurait m'en détacher. Vous ne connaissez pas le docteur, Monseigneur; quand vous saurez ce qu'il est, ce qu'il vaut par la droiture du cœur et la loyauté du caractère, vous n'aurez pas plus de doutes sur lui que vous n'en pouvez concevoir sur moi. Il y a huit jours, j'étais alitée, sous le coup d'une congestion qui eût pu devenir mortelle, eh bien, Monseigneur, si vous aviez été appelé près de moi, comme au chevet d'une mourante, ayant mes comptes à rendre à Dieu, je vous l'affirme, je ne me serais pas accusée de cet amour, tant il est chaste, tant il s'élève au-dessus de toute atteinte. Je serais morte en le bénissant, car au lieu de me détourner du bien, il m'en a rapprochée davantage. Rassurez ma mère, Monseigneur, si vous le jugez utile; mais qu'on ne m'arrache pas la dernière joie qui me reste. Je lui dirais à elle ce que je vous dis à vous. Ce qu'on éprouve sans remords, on l'avoue sans honte; en aimant M. Arlon, je ne saurais déchoir dans l'estime de personne : ni dans la mienne, ni dans celle de ma mère, ni dans la vôtre, Monseigneur.

— Vous êtes une digne et noble femme, madame de Cabriac! et je m'incline devant votre pureté!...

. . . .

— Grand'mère, quel est donc ce monsieur avec une robe lisérée de violet, une grande croix d'or sur la poitrine, et qui est ici depuis deux jours?

— C'est un évêque, mon enfant.

— Qu'est-ce qu'un évêque?

— C'est celui qui représente sur la terre le bon Dieu, qui est au ciel.

— Pourquoi faire représente-t-il le bon Dieu?

— Pour pardonner les péchés ou les fautes que l'on commet.

— Ainsi, quand je commettrai un péché, il me pardonnera?

— Assurément, ma chérie, si tu lui promets de ne plus recommencer.

— Et le bon Dieu ne serait plus en colère contre moi?

— Plus du tout.

— Il sait donc ce que pense le bon Dieu?

— Il sait que le bon Dieu ne punit que les méchants.

— Comment reconnaît-il les méchants?

— Ce sont ceux qui font du mal aux autres et qui ont à se reprocher de vilaines choses.

— Alors, grand'mère, je suis bien sûre qu'il n'a rien à te pardonner, ni à maman non plus, car vous n'avez jamais rien fait de mal, ni l'une ni l'autre.

. . . .

XXXV

Les semeurs de la bonne parole distinguent de suite le froment de l'ivraie. Mgr de Latour-Bransac était édifié sur le compte de Mme de Cabriac; c'était une âme d'élite. La netteté de ses accents si vrais l'avait aussi prédisposé en faveur du docteur Arlon.

Quand deux hommes distingués, à des titres divers, même avec des oppositions de tendance, se rencontrent, ils s'attirent. Dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, l'attraction et le magnétisme sont deux puissances encore obscures, mais indiscutables; leur problème attend des progrès de la science sa solution ou son complet développement; mais elles se manifestent par les plus évidents phénomènes. De même, lorsque deux esprits de bonne foi se heurtent dans les contradictions de doctrines différentes, s'il n'y a chez aucun d'eux, l'entêtement du parti-pris ou l'aveuglement de la vanité, ils finiront le plus souvent par s'entendre. Ce qui

aigrit les discussions, c'est plus encore l'amour-propre que la divergence des opinions, et ce qui fait qu'elles n'engendrent pas toujours la lumière, c'est qu'on veut, avant tout, souffler sur le flambeau de son voisin.

Le vicaire général se félicitait du hasard qui mettait le docteur en sa présence, et le docteur était curieux de voir de près un de ces hommes d'Église contre lesquels il avait de si vieilles préventions. Quant *au cas de conscience* de la marquise, Monseigneur n'en prenait guère plus souci, éclairé qu'il était sur la parfaite honorabilité de Mme de Cabriac.

Mgr de Latour-Bransac lisait son bréviaire dans le parc, lorsqu'à la jonction de deux allées il se trouva en face de M. Arlon; par un mouvement de discrétion, celui-ci se détourna; Monseigneur le retint.

— Est-ce que ce vilain livre noir vous fait peur, M. Arlon?

— Non, Monseigneur, mais je ne voudrais pas vous distraire de vos prières.

— Ces prières ne sont pas un tribut payable à heure fixe. Ce sont de petits messagers que j'envoie là-haut pour préparer ma place; je ne suis pas sûr qu'ils me la retiendront, mais je suis bien sûr que Dieu est toujours à son poste pour les recevoir. Croyez-vous à l'efficacité des prières, vous, Monsieur Arlon?

— Pas trop, Monseigneur.

— Vous admettez pourtant bien, dans un autre ordre d'idées, — uniquement mondain celui-là, — que l'on se convainct tous les jours de choses dont on avait jusqu'alors douté?

— Assurément, mais après expérience faite.

— Les leçons de l'expérience sont-elles donc indispensables? En matière de sentiment, par exemple, ne croiriez-vous pas à la pureté d'une affection sans l'avoir mise à l'épreuve, à sa durée certaine sans avoir interrogé le temps?... Vous gardez le silence?... Qui ne dit rien, consent... Eh! bien, j'en ai connu de ces affections qui s'étaient fondues dans une confiance réciproque, et avaient rapproché deux cœurs obstinément fermés, dès le début, à la croyance qu'on pût aimer ainsi; et j'estime que leur foi a eu raison d'éclater sans démonstration préalable. Ainsi vous voici à Saint-Luc, vous, mon cher docteur, près d'une jeune femme méritant tous les respects et tous les égards, si elle a ressenti cette affection et cette confiance dont je viens de parler, quelle sanction exigerez-vous pour en confirmer l'existence à vos yeux?

— Aucune, car il est des exigences qui ressemblent à des outrages.

— Cela suffit à ma thèse. Et si j'ajoutais, — toujours par suppo-

sition, — Mme de Cabriac vous aime, monsieur Arlon, elle vous aime comme il est permis à une femme vertueuse d'aimer un honnête homme : que me répondriez-vous?

— Un seul mot, Monseigneur : je l'aime aussi... comme une sainte.

— Comme une sainte? Tenez, monsieur l'hérétique, vous voilà, malgré vous, ramené dans le giron de l'Église.

— Soit; mais il ne faut pas confondre les sentiments religieux avec les autres sentiments humains. Les uns appellent l'examen et la discussion, les autres se fortifient d'eux-mêmes.

— Croyez-en l'attestation d'un prêtre qui n'a cherché et n'enseigne que la vérité, docteur; ce sont surtout les premiers qui se développent et grandissent par l'examen. Celui-là seul qui reste enseveli dans les ténèbres de l'ignorance méconnaît la clarté du jour; mais, au premier rayon l'attirant hors de son sépulcre, s'il tente un effort pour en sortir, la lumière l'inondera... Voulez-vous que nous causions, — pas trop longtemps, rassurez-vous, — religion et théologie? Soumettez-moi les objections qui vous obsèdent et vous éloignent. Je suis tourmenté par de vieux rhumatismes; je vous demanderai ensuite une consultation de médecin.

— Je prendrai la première objection venue, Monseigneur, — elles abondent. — Une des plus terribles est la formule inscrite au frontispice du monument élevé à la foi catholique : *Hors de l'Eglise point de salut*. De sorte qu'en dehors des deux cents millions de fidèles que cette Église prétend posséder, vous précipitez aux enfers des multitudes d'âmes qui ont vécu avant votre arrêt ou n'en ont jamais connu la menace? N'est-ce pas le renversement fondamental de toute idée de justice et la négation même de cette miséricorde divine dont vous prêchez l'inépuisable étendue? Votre Église n'est donc plus une Eglise; c'est une paroisse,... moins qu'une paroisse, une chapelle, une chapelle d'intolérance et de cruauté.

— Est-ce bien vous, mon cher docteur, qui me parlez ainsi? Vous, un esprit distingué, emprisonner les mots dans leur sens judaïquement grammatical! Leur refuser l'extension qu'ils doivent prendre dans l'inspiration, la largeur et la signification de l'idée! Vous avez lu votre *Emile*, vous avez fréquenté Jean-Jacques Rousseau... et le *vicaire savoyard*. Je n'en veux point médire, mais écoutez aujourd'hui un autre vicaire : celui du Christ. Vous apprécierez ensuite lequel l'emporte par la bonne foi et la logique. Comment pouvez-vous penser que l'application de cette maxime : « Hors de l'Eglise point de salut », s'étend sans distinction sur ceux qui sont dans une l'ignorance invincible de la vérité évangélique? Comment pouvez-vous admettre que le Dieu qui, d'un seul germe,

a tiré le genre humain, édicte ensuite des proscriptions incompatibles avec le premier élan de son amour ?

Comme tout corps organisé, l'Église a un corps et une âme. Ceux qui ont reçu le baptême d'eau et qui en ont conservé la grâce font partie de son corps. C'est là une attache spéciale, un privilège particulier. Tout être baptisé, fidèle aux principes de sa religion et de la conscience, est donc dans des conditions spéciales de salut. Quant aux milliards de créatures dont vous parlez, schismatiques, idolâtres, anciens païens, mahométans, que sais-je? ils font partie de l'âme de l'Église; et ceux-là aussi seront sauvés, pourvu qu'ils n'aient pas enfreint les prescriptions de la loi naturelle dont la morale est une sanction. L'Église ne repousse personne, parce qu'elle embrasse l'humanité tout entière. *Le Dieu juste et bon n'a pas pu demander l'impossible.* C'est une parole de l'Apôtre. A ceux qui ne sauraient être responsables de n'avoir point connu la révélation du Médiateur, il a suffi et il suffira, je le répète, d'avoir gardé les ordonnances de la loi naturelle, d'avoir cherché ou honoré un culte quelconque, selon ce qu'il en sait ou ce qu'il en peut savoir, par une sorte de prescience innée dans les cœurs les plus simples. Notre religion à nous enseigne aussi que le Sauveur a laissé quatre-vingt-dix-neuf brebis pour courir après la centième égarée, et que, plutôt que de perdre une âme, il enverrait un ange pour la sauver. Ce sont là les secrets de cette miséricorde infinie dont il s'est réservé le trésor. Les concilierez-vous maintenant avec la maxime qui vous révoltait?

Je vous fais grâce, mon cher docteur, de l'enseignement des apôtres, de l'opinion des pères de l'Église, des controverses théologiques : tout est d'accord pour attester et prouver que cette maxime si terrifiante, si exclusive, se traduit, dans l'application, en une question d'intention et de bonne foi, et que, — la tolérance de l'Église à cet égard allant aussi loin que la raison et la justice, — elle tombe uniquement sur ceux qui, sciemment et systématiquement, demeurent en deçà de la vérité religieuse dont le point de départ, suivant un illustre écrivain moderne, se trouve dans la loi naturelle, et dont l'apogée est dans la loi évangélique.

— Et l'éternité des châtiments, la présence réelle ?

— Cela nous entraînerait trop loin, mon cher docteur. Si j'ai été assez heureux pour vous convaincre sur un point, le plus irréfutable suivant vous, soyez persuadé que les arguments ne manqueraient point pour vous convaincre sur tous les autres. Il n'y a que le fanatisme des passions ou la mauvaise foi qui puisse dénaturer le caractère de notre religion. Elle ne demande aux maîtres du monde qu'une chose, la liberté. On ne la lui accorde pas toujours; elle se la donne par le martyre. Dans le combat qu'elle livre, nul

sang répandu que le sien, nulle arme que la parole et l'exemple, nulle conquête que pour le ciel; mais encore faut-il, pour obtenir la réformation d'une âme, qu'elle nous prête le concours de sa bonne volonté. Prêtez-moi ce concours en ce qui vous touche, mon cher docteur... je vous en prie... nous nous reverrons, n'est-ce pas? Nous autres, ministres du Seigneur, nous ne nous contentons pas de proclamer dans tout l'univers l'existence d'un Dieu; il nous est surtout précieux de réfuter des erreurs, de ramener la brebis égarée, de persuader les incrédules, et de les porter à la lumière comme l'oiseau des hauteurs enlève ses petits et les porte au soleil.

Mgr de Latour-Bransac prit le docteur sous le bras :

— Je vous avouerai maintenant que j'ai beaucoup souffert d'une affreuse sciatique, et que je compte sur vous pour m'en guérir.....

Et la conversation revêtit un tour de plus en plus amical.

XXXVI

Lorsqu'on dépose une graine dans un humus préparé, elle lève d'elle-même. Il faudra, plus tard, abriter la plante ou l'arbuste contre les intempéries, les orages, et les vents; mais le travail mystérieux de la germination est assuré dans le silence de la terre. La parole du vicaire général devait aussi lever un jour et donner un fruit qui, venu sur le tard, comme les fruits d'automne, après avoir bu plus longtemps la rosée et le soleil, n'en serait que plus savoureux et plus sain. Mgr de Latour-Bransac emporterait cette conviction, confirmée une fois de plus, qu'à bien des âmes dévoyées et perdues il n'a manqué que de chercher le phare éclairant les vraies routes; le docteur Arlon comparait l'action du prêtre à celle des dictames régénérateurs, qui, dès les premières gouttes, apportent dans les dernières ramifications de l'être, la chaleur et la vie.

Monseigneur n'avait passé que quelques heures à Saint-Luc, et tout se ressentait de la bienheureuse influence de ce passage. Parlant de Berthe et de Maurice à la marquise : « Ce sont deux cœurs d'or, lui avait dit l'abbé de Latour-Bransac, et qui, faits du même métal, ne peuvent s'altérer en se rapprochant. Je crois pouvoir répondre de l'un comme de l'autre. » Et Mme de Saint-Luc eût presque demandé pardon à sa fille de ses injustes alarmes.

Berthe, complètement rétablie, s'efforçait d'oublier la visite de M. de Cabriac, comme on chasse au réveil les visions d'un cauchemar. Aussi, quand François vint annoncer que la voiture de Monseigneur était avancée, chacun eût voulu le retenir à l'envi, et tous l'accompagnèrent jusqu'au marchepied du landau. A tous aussi il adressa une bonne parole d'adieu :

— Que la paix du Seigneur soit avec vous, madame la marquise.

— Vous me laissez, madame de Cabriac, le meilleur des souvenirs.

— Quant à vous, mon cher docteur, — et il lui serrait la main, — j'emporte votre ordonnance, et *je ne doute pas* qu'elle me fera grand bien.

— Je garde aussi la vôtre, Monseigneur, et je m'en servirai.

— Bénissez-nous, Monseigneur, dit la marquise...

Le prélat éleva la main en signe de croix et donna sa bénédiction. Maurice s'inclina avec respect. En le voyant à ses côtés s'incliner pour la première fois sous la main d'un prêtre, Berthe eut un regard indicible.

. . . .

— Monseigneur, Monseigneur, vous me pardonnez bien tous mes péchés, demanda Geneviève d'un air presque inquiet.

— Tous... tous,... chère innocence!

Et l'abbé de Latour-Bransac embrassa l'enfant en qui il reconnaissait déjà l'âme de ses deux mères.

. . . .

Trois jours après, un autre départ eut lieu; le docteur rentra à Paris. L'on s'accoutume très vite au bonheur, surtout à celui que donne l'affection; mais l'on n'a pas seulement le besoin d'aimer, on éprouve encore celui de garder près de soi ce qu'on aime.

Un soir, Berthe avait pleuré abondamment; son mouchoir était baigné de larmes. Maurice s'en empara doucement, le porta à ses lèvres, et ne le rendit pas à Berthe.

Qui ne connaît le vers du fabuliste :

L'absence est le plus grand de tous les maux?

Qui de nous, après avoir appris, dès l'enfance, la fable toute entière, ne l'a pas un peu vécue plus tard? Il y avait donc un voile de tristesse sur le château de Saint-Luc. La douleur de la séparation, les incertitudes de l'avenir, oppressaient le cœur de Berthe, et celui de Maurice saignait des déchirements de l'absence.

XXXVII

Après avoir touché les 20 000 francs que lui avait procurés la signature de M. Arlon, le comte alla trouver le chevalier Riveira. C'était le nom de l'honnête homme dont il avait parlé au docteur. Cet honnête homme, aux précédents obscurs, avait tout un passé d'aventures criminelles. En dépouillant son dossier, on aurait découvert des ordres d'écrou qui l'avaient touché sous des noms différents. Il avait promené ses loisirs et ses escroqueries tantôt à

travers les loteries italiennes, tantôt à travers les casinos allemands, Hombourg ou Bade, et les casinos français, Nice ou Vichy. Il faisait partie de cette bande interlope et nomade que l'on retrouve, à chaque saison de jeu, aux mêmes tables, avec les mêmes regards louches, les mêmes dextérités de main, les mêmes égards pour les croupiers, le même flair de dupes à exploiter, et les mêmes décorations d'ordres souverainement étrangers.

Il était né de père inconnu, de mère inconnue, et n'avait été inscrit sur aucun registre d'état civil. A Naples, il avait été poursuivi comme faussaire et accusé de meurtre volontaire sur un gendarme. Condamné sur ce double chef de prévention, il avait été assez habile pour mettre la mer entre sa condamnation et lui. Plus tard, sous un autre nom, après avoir modifié la coupe de sa barbe, et s'être muni d'un binocle à verres bleus, il s'était installé aux environs de Gênes, organisant habilement, à l'aide de deux ou trois compères, une vaste entreprise sur *les lotos*. Il promettait de fantastiques dividendes à la suite d'opérations sur lesquelles il était tenu au secret, mais dont les résultats étaient garantis par des réserves considérables. Grâce à des promesses de courtage, à l'appât de premiers bénéfices régulièrement payés, et dont l'exactitude stupéfiait ses commettants; grâce surtout à la bêtise humaine, qui se jette évidemment sur toutes les spéculations, il était parvenu à se créer des relations dans plusieurs capitales, notamment à Vienne, où il avait recruté et commandité des draineurs d'argent. En réalité, il jouait aux loteries ou à la bourse pour son compte personnel, avec le capital d'autrui, en prélevant d'abord la moitié destinée à ses agissements, et restituant l'autre par versements successifs à ceux-là même dont il tenait la totalité. Sa comptabilité était une merveille de régularité; ses envois d'argent d'une ponctualité extraordinaire; ses correspondants poussaient jusqu'au lyrisme leur admiration de sa probité, de son génie, et de ses ressources pour procurer si rapidement des dividendes colossaux.

Cela ne dura que quelques mois. Le vaste réseau des escroqueries fut brisé dans un fil et craqua tout entier. La justice fut clémente à celui dont l'industrie s'était principalement exercée au détriment de l'étranger. Elle n'exigea pas l'extradition contre Riveira, réfugié en Angleterre, près d'un complice par recel, auquel il avait fait parvenir la plus grosse part de ses tripotages illicites. Puis notre homme transporta ses exploits sur un autre théâtre. En ce moment, il opérait à Monte-Carlo.

Le chevalier Riveira, privé de l'embonpoint qui n'afflige jamais un joueur de profession, n'était pas trop commun d'esprit et de manières; il avait un accueil discrètement aimable, n'abordait

jamais directement, *ex abrupto*, le sujet qui l'intéressait ; il attendait l'heure la plus favorable de l'affût pour tirer sur son gibier. Il logeait ordinairement à Paris, en hôtel garni, mais changeait d'hôtel tous les mois, et ne rentrait jamais avant trois ou quatre heures du matin. Sa mise était recherchée, il portait un gros brillant au petit doigt, et une rosette multicolore à la boutonnière.

Lorsque M. de Cabriac se présenta, il rédigeait une réclame destinée à paraître au *Figaro*, à la page productive des plus allé chantes annonces, garantissant *fortune rapide et assurée*, sur une mise de fonds insignifiante. Le comte, avec une visible satisfaction, étala ses billets de banque. Riveira n'eut garde d'y toucher. Il tenait essentiellement, avant de les changer en lingots sur les tables de Monaco, à ce que M. le comte s'entourât de références sur sa moralité, et le conduisit presque malgré lui, chez M[me] la comtesse d'Orbrise, une comtesse frelatée, du même bord que le chevalier, tenant un tripot clandestin où elle recevait quelques affidés, et sur lequel la surveillance des agents secrets avait été récemment attirée.

M[me] d'Orbrise n'était qu'une bohémienne aux doigts crochus, avide de gains honteux, de profits illicites, et vivant des escamotages qui s'accomplissaient chez elle. Donnant chaque jeudi à ses amis un dîner apporté du restaurant, elle se contentait, les autres jours, d'un petit pain et d'une assiette de charcuterie. Néanmoins elle prenait volontiers des airs de grande dame. Après avoir erré le long des bas côtés de la bourse avec un portefeuille rempli de titres à deux francs, et un carnet sur lequel elle inscrivait toutes les fluctuations du marché, elle rentrait dans son salon ornementé des épaves de la rue Drouot, et recevait avec une dignité réduite aux abois, mais qui fleurait des prétentions de lignée.

Cabriac protesta vainement contre toute velléité d'enquête. M[me] d'Orbrise raconta ses malheurs, ses grandeurs passées, et affirma qu'en effet, M. le chevalier Riveira à qui elle avait confié 2000 francs pour les faire fructifier, lui en avait rendu 10. Les visiteurs partis, elle mentionna sur son registre : « Dû 20 francs par Riveira, 5, rue des Feuillantines, pour consultation donnée à son profit, et prise par M. le comte de Cabriac, rue Murillo. »

— Maintenant que vous voilà renseigné, monsieur le comte, je dois vous faire connaître les conditions dans lesquelles je livre mon secret. Le plus souvent, je retiens comme prix de mes recherches et de mes études le quart de la somme que l'on m'apporte ; il me reviendrait donc 5000 francs ; avec vous je me bornerai à 2000, frais de voyage payés, bien entendu, et bénéfices partagés. Nous tablerons avec 17 ou 18 000 francs. Du reste, c'est suffisant.

L'essentiel est que vous ne vous écartiez jamais de mon système. La moindre imprudence, la plus légère infraction pourraient tout compromettre. Je vous assisterai jusqu'à ce que ayez réalisé les bénéfices que je m'engage à vous procurer. Si rien ne vous retient ici, nous nous mettrons en route demain. J'avertirai par télégramme un de mes meilleurs amis pour qu'il arrête deux chambres à l'hôtel de Paris, deux chambres excellentes, avec vue sur le parc. L'hôtel de Paris est fréquenté par le *high-life;* il ne serait pas convenable de descendre ailleurs; vous y trouverez une société choisie; à l'heure de la table d'hôte principalement, dans une salle à manger qui me rappelle les galeries de Versailles, le coup d'œil est merveilleux; presque toutes les femmes ont des rivières de diamants.

— Marché conclu, chevalier... Demain soir, gare de Lyon, heure du rapide, et... en route pour Monaco.

XXXVIII

Sur un rocher entouré d'azur, — l'azur du ciel et celui des flots — la végétation des tropiques : les palmiers, les aloës, les nopals, les lentisques, les caroubiers, et la floraison des climats tempérés : les roses, les jasmins, les œillets, les violettes, les géraniums... Des villas riantes, aux balustres d'onyx, aux mosaïques de cristal, aux fresques pompéiennes, ceintes de l'écharpe des bourgainvillias des chèvrefeuilles, des bignones et des dracénas; ouvertes aux caresses d'un éternel printemps, habitées par l'insouciance et la joie. — Une température pleine d'une voluptueuse tiédeur; des jardins vibrant d'harmonieuses mélodies. — Un parc de féerie étendu devant les palais comme un manteau de roi; gazons plus fins et plus veloutés que les moquettes d'Orient; massifs plus odorants que les cassolettes des sultanes; nappes d'eau plus unies qu'un miroir; cascades écumantes comme un lait argenté; sable d'allées doux aux pieds comme un tapis; bordures de lierre, de scories, de ficoïdes et d'églantiers; un bois et des terrasses de citronniers et d'orangers où la constellation blanche des fleurs se détache sur l'or des fruits et l'émeraude des feuilles. — Des raffinements offerts à tous les désirs; des satisfactions réservées à toutes les fantaisies; des jouissances pour l'artiste; des extases pour le voyageur; une cure balsamique pour le malade. — Tout un cosmopolitisme de richesses, d'élegance et de luxe. — Des hôtels pour chaque nationalité, des interprètes pour chaque langue, des chapelles pour chaque culte. — Des rêveries à travers les promenades ombreuses, et le galop des petits chevaux corses agitant leurs sonnettes sur le pavé retentissant des routes. — Les merveilles de l'art dans une salle de concert

où le plus étincelant des théâtres a transporté ses tons d'or, d'ambre et de chrome. — La majesté de la nature, couronnée du diadème des Alpes, étendant ses bras sur les mamelons d'Eze et de la Turbie, de Roquebrune et de Menton, et baignant ses pieds dans les splendeurs des baies méditerranéennes, — c'est Monte-Carlo.

Un paradis et tout à la fois un enfer : un paradis sorti de la main de Dieu ; un enfer sorti de la main des hommes.

L'enfer, c'est cette salle immense à trois compartiments où la fièvre circule parmi les crépitations de l'or et les bruissements des billets de banque. Quiconque en franchit le seuil avec la passion dont elle attire les convoitises est pris de vertige ; l'enfer, ce sont ces tables vertes rayées de rouge, cette petite machine de cuivre à aiguilles mobiles, ces cases à numéros divers où les ambitions et les étourdissements du jeu voient miroiter une fortune décevante ; ce sont ces ruissellements d'écus et de louis que l'on croit retenir dans la main, et qui échappent à travers les doigts comme l'eau des torrents. Pourquoi n'avoir pas inscrit au fronton de cet antre homicide, qui ne rend ses victimes qu'après les avoir dépouillées, le sinistre avertissement du vers dantesque : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance » ?

La foule circule, ardente, tourmentée des soifs de Tantale devant ces sources empoisonnées qui ne désaltèrent jamais ; lorsqu'elle s'arrête près des banques, la même immobilité la fixe sur place, les mêmes étreintes la saisissent à la gorge, les mêmes contractions lui crispent le visage... De tous ces damnés qui se sont volontairement jetés dans les flammes, pas un qui ne sorte sans la brûlure envahissante du râteau rouge...

Parmi les voyageurs qui s'arrêtent à Monte-Carlo, quelques-uns n'y sont retenus que par les attraits d'une nature enchanteresse. Ceux-là traversent l'enfer comme la salamandre passe à travers le feu... Ils assistent, spectateurs imperturbables, aux agitations démoniaques de cette tourbe équivoque, composée en majeure partie de grecs sans aveu et de fous sans remède. D'autres exposent, en riant, une pièce qui ne manquera ni à eux ni aux autres, comme on prend un billet de loterie. La plupart y restent cloués comme dans une étape mortelle. A l'arome des bosquets se mélange souvent une odeur de poudre de révolver, et le sable fin des allées se colore de mares ensanglantées.

A Nice, Cabriac et Riveira avaient lu sur les murs et sous les portiques de la galerie Masséna des affiches apposées par les soins d'une société anglaise. C'était une protestation éloquente et philanthropique sollicitant, d'un accent indigné, la fermeture du casino de Monte-Carlo. Ils plaisantèrent agréablement l'un et l'autre sur les pudeurs, les scrupules et les vertus britanniques, qui pourtant ne

dédaignent pas les trafics, et font payer au centuple ce qu'ils vont chercher au fond des Indes opprimées. Que deviendraient, si l'on écoutait les doléances d'outre-Manche, la liberté des paris financiers et le légitime combat de l'or contre l'or?

La veille du jour où ils descendirent à Monaco, une bombe de dynamite avait éclaté à l'extrémité de l'une des salles, près de la grande cheminée en stuc. — On connut plus tard le nom du coupable, qui avait spéculé sur un désordre probable à la suite de sa tentative. — Ils accusèrent immédiatement les Anglais d'exécution dans leur menace, et félicitèrent chaudement les croupiers de leur excellente attitude. S'inspirant, en effet, de l'immobilité de ces cariatides de marbre sous lesquelles l'engin avait fait explosion, au bruit de la détonation, à l'ébranlement du choc, ils étendirent, impassibles, leurs mains sur les caisses de l'administration, leurs râteaux sur les mises du public, et continuèrent à lancer la bille dans la poursuite bienfaisante du zéro. C'était là une maison bien tenue, offrant des garanties, où tout se passait régulièrement, où la fraude ne se glissait point dans les coups à découvert, et où l'habileté des calculs trouverait assurément sa rémunération...

Le soir de leur arrivée, Cabriac et Riveira entrèrent au casino, mais sans hasarder une obole. Ils avaient le temps devant eux, et se bornèrent à regarder. Spectacle intéressant et instructif. Ils haussaient les épaules devant les persévérances insensées de celui-ci, toujours à la poursuite du même chiffre. Celui-là, croyant au retour permanent de la dernière douzaine, avait perdu tout sang-froid. L'un avait tort de consulter le tableau de la veille pour les combinaisons du jour; le vendredi, il faut s'en référer au résultat des vendredis. L'autre n'avait pas suffisamment grossi la masse sur l'imminence du paroli. En résumé, tout cela ne valait pas leur système. Ce n'était pas eux qui commettraient de si lourdes fautes, joueraient à la dérive, et compromettraient leurs chances. Du reste, on les verrait à l'œuvre. La banque n'avait qu'à se bien tenir.

Le lendemain, dès l'ouverture de la salle, le comte et son compagnon se précipitèrent sur une table de trente-et-quarante, et retinrent leur place au moyen d'une carte épinglée, — précaution indispensable lorsqu'on veut être assis. — Les formalités préalables de la séance, le compte à faire des sommes fournies par la direction, la signature des procès-verbaux de remise, la vérification des roulettes à l'aide d'un niveau d'eau, l'installation des croupiers et des inspecteurs, demandaient au moins un quart d'heure... L'invitation sacramentelle : *Messieurs*, *faites vos jeux*, tomba dans le brouhaha des cercles instantanément groupés autour des tapis.

Le duel commença.

Dès les premières passes, nos associés furent servis à souhait. Les gains s'entassaient devant eux. Riveira pointait chaque coup, déterminait la mise à poser. Cabriac obéissait machinalement. C'était un flux et un reflux d'or, de médailles, de billets. On était fasciné. L'assistance s'identifiait aux parieurs. Les croupiers, étonnés, vérifiaient l'annonce du maximum. Les deux joueurs maîtrisaient le hasard. L'audace et la témérité de leur tactique coïncidaient étrangement avec l'imprévu des cartes. L'or tombait sur leur enjeu; les liasses de la banque se superposaient les unes audessus des autres. L'on était haletant. Un silence anxieux règnait, silence qui n'était troublé que par des chocs métalliques, des froissements de papier, et la voix monotone du banquier. L'or tombait toujours.

Jusqu'à l'extrémité des trois salles l'on savait déjà que d'heureux partenaires étaient en train de faire sauter la banque. Chacun était accouru afin d'assister au dénouement. La circulation était impossible. De cette multitude enfiévrée sortait comme une buée de jalousie et de satisfaction, de jalousie chez les décavés, de satisfaction chez ceux qui se figuraient prendre ainsi une revanche sur l'administration. L'or tombait toujours.

Riveira, la prunelle ardente, maître de lui : pas un tressaillement de muscles; nul éclair de l'émotion à laquelle il était en proie; son masque était impénétrable, envahi seulement par une pâleur livide. La sueur coulait au contraire sur le visage de Cabriac, avait détrempé son col de chemise et déteint sa cravate; ses mains tremblaient; il enfouissait pêle-mêle dans un sac de cuir des trésors que n'eût pas rapportés une existence entière d'honnête labeur, toute une fortune. L'or tombait toujours.

C'était une scène terrifiante où la curiosité le disputait à l'effroi. Enfin une parole retentit, répercutée aussitôt par la foule : « Messieurs, rien ne va plus, la banque a sauté. »

La banque avait sauté en effet, laissant sur le champ de bataille 60 000 francs de mise de fonds, et les gains réalisés sur d'autres joueurs. Le dixième d'un million s'était accumulé dans la bourse du comte. Un concert d'admiration suivit les deux favoris de la chance. C'était à qui les entourerait, les féliciterait. L'on s'inscrivait auprès de Riveira pour connaître son secret, se former à son école. Des femmes, bien mises et jolies, imploraient un tout petit *billet de cinq*, afin de continuer une partie malheureuse.

Ils marchaient dans leur triomphe et la splendeur de leur rêve. Une main frappa familièrement sur l'épaule du comte, c'était Mlle Clara qui venait de quitter le bras de Fontelle, sauf à ne plus le reprendre si Cabriac consentait à lui offrir encore le sien.

— Eh bien, mon cher comte, ce n'est pas la déveine aujourd'hui; la guigne ne vous poursuit plus.

— La banque en verra bien d'autres, ma chère Clara; ce n'est qu'un premier assaut; je vous associerai au second.

— Que vous êtes gentil, mon cher ami, et que je suis heureuse de vous revoir!

XXXIX

M. le comte de Cabriac et M. le chevalier Riveira n'avaient jamais compté autant d'amis. Après cette éclatante victoire, l'hôtel de Paris offrit une animation indescriptible. Chacun cherchait à s'insinuer dans les bonnes grâces des étonnants joueurs, et aussi à attraper quelques bribes de leur gain. S'il leur avait fallu satisfaire à toutes les demandes de secours, d'emprunt, de cadeaux, les 100 000 francs n'auraient pas suffi. Ils avaient décidé de ne pas continuer de suite la partie; il était convenable de montrer quelques égards vis-à-vis du casino.

Ils n'étaient pas fâchés non plus de jouir des privilèges attachés à leur royauté éphémère. A voir cette escorte d'intrigants, de besoigneux, de rastaquouères, de femmes sans pudeur et d'hommes sans vergogne se prosterner aux pieds d'un Riveira, le moraliste eût été saisi d'un amer dégoût. Nulle part, en effet, l'étalage de la vénalité et de la bassesse humaines n'est plus cynique que dans les régions du jeu. Le chevalier avait de nombreuses relations dans ce monde panaché d'escrocs et de courtisanes; Mlle Clara y comptait aussi beaucoup d'amis des deux sexes. Ils persuadèrent au comte, nature faussée, ouverte à toutes les suggestions de l'orgueil, de donner une grande fête de nuit dont l'éclat éblouirait le pays.

C'était le plus sûr moyen de montrer qu'un gentilhomme n'apprécie l'argent que pour ce qu'il vaut, et sait lui assigner l'emploi qu'il mérite. L'on assura même que Mlle Clara détermina d'abord la part des pauvres et envoya un billet de 1000 francs aux nécessiteux de Monaco. Les invitations furent lancées dans toutes les directions. Ce fut, pour ainsi dire, une réception ouverte. A l'instar des ministères, quelques croupiers même s'y faufilèrent discrètement.

Le grand salon de l'hôtel, retenu pour la circonstance, alluma ses torchères et ses lustres : partout des fleurs et des lumières. De l'orchestre, masqué par des touffes d'arbustes et de plantes rares, partaient, avec une virtuosité italienne, des gerbes de mélodies, des fusées de trilles, d'arpèges, d'allégros entraînants. Le scintillement des parures, le feu des girandoles, le tourbillon des danses et des valses se répercutaient à l'infini dans la perspective des glaces montant jusqu'au plafond. Le comte et le chevalier

faisaient les honneurs du bal avec une courtoisie parfaite et un empressement sans égal. Ils avaient peine seulement à répondre à tous les sourires qui provoquaient leurs regards, à toutes les pressions qui cherchaient leurs mains.

A minuit, dans un coin du salon, un rideau s'ouvrit, découvrant un buffet chargé de cristaux, d'argenterie, de surtouts, de verres de toutes dimensions, de bouteilles des meilleurs crûs, de pièces truffées et de poissons gigantesques. Les laquais en culotte blanche, galonnés sur toutes les coutures, se multipliaient dans la répartition des coupes de vin de champagne, le découpage des galantines, et la distribution des petits fours. L'émerveillement était général, l'ivresse touchait au comble; jamais les faveurs de la fortune n'étaient échues à plus dignes et généreux seigneurs. L'on dansa jusqu'au jour; l'orchestre résonnait encore lorsque les trains du matin jetèrent sur les marches du grand escalier le flot quotidien des hâtifs visiteurs.

Un souper retint les connaissances les plus intimes. Mlle Clara, qui s'était évidemment inspirée de *Marco* dans *les Filles de marbre*, avait composé une chanson bachique destinée aux épanchements du dessert. Je ne citerai pas en entier ce poétique morceau, par respect pour la prosodie et par égard pour le Parnasse, mais je ne saurais trop recommander aux suffrages de la postérité le premier couplet, et le refrain qui fut bissé par l'assistance :

Evohé! les dieux sont bons,
Car la banque est détrônée!
En avant! nous qui tombons
Sous les coups de la destinée!
. . . .
Nous renaissons à l'espérance!
Comte! je bois à votre chance!
Comte! je bois à votre chance!...

Bravo! bravo! des hurrahs retentirent... « Au comte de Cabriac! — Au chevalier Riveira! » Les verres s'entrechoquèrent, les toasts se multiplièrent, la fête se termina dans les plus bruyantes manifestations de l'enthousiasme et du lyrisme.

Le jour même, un télégramme fut expédié par un reporter au plus répandu des journaux parisiens :

« Monte-Carlo, 30 septembre. — Il n'est bruit ici que de la fête splendide donnée cette nuit à l'hôtel de Paris par M. le comte de C... et M. le chevalier R... deux pontes heureux qui ont fait sauter la banque il y a quelques jours. Tout ce qui possède un nom, tout ce qui porte un titre parmi les étrangers de distinction en villégiature à Monte-Carlo, se pressait dans les salons décorés avec un goût et

une magnificence inouïs. Les hôtes recevaient avec la grâce et l'affabilité qu'on leur connaît. L'hôtel de Paris, mieux tenu, plus fréquenté que jamais, est décidément le rendez-vous de la haute fashion. Il gardera longtemps le souvenir de cette féerique réunion. »

XL

La dépêche fut reproduite par un grand nombre de feuilles, et l'on en eût connaissance à Saint-Luc. La marquise, après le départ du docteur, à qui elle avait remis ses pouvoirs, s'était adressée à son notaire. Elle avait hâte de savoir si M. de Cabriac ne s'était pas encore présenté à l'étude, s'il n'avait formulé aucune demande, s'il accepterait les propositions qu'elle avait autorisées. Son étonnement fut grand en apprenant qu'on n'avait pas vu le comte, qu'il n'avait, par conséquent, manifesté aucune exigence. L'on ajoutait qu'il avait dû quitter Paris, se rendre à Monte-Carlo muni d'une assez forte somme.

Son étonnement redoubla en lisant le télégramme qui évidemment se référait à son gendre. Où donc s'était-il procuré les fonds nécessaires pour jouer si grosse partie, et arriver au résultat annoncé? Afin d'être fixée sur ce point, elle écrivit de nouveau avec prière de lui transmettre toutes les indications que l'on pourrait recueillir touchant ce M. R. auquel M. de Cabriac semblait s'être associé.

Berthe avait lu le journal avant sa mère; mais, ne soupçonnant pas que son mari était ruiné lors de sa récente visite à Saint-Luc, que cette visite avait été motivée par un pressant besoin d'argent, elle gémissait une fois de plus sur l'incurable maladie du comte.

Elle prit l'initiative d'une ouverture vis-à-vis de la marquise.

— Une agréable dépêche de Monte-Carlo, n'est-ce pas, ma mère? Quelle honte! quand je pense qu'il s'agit du père de mon enfant! car c'est bien M. le comte de Cabriac qui est désigné par ces initiales, il n'y a pas à en douter. Voilà maintenant son nom, le nom que je porte, jeté aux quatre vents de la publicité, et livré en pâture au mépris public.

— Peut-être n'est-ce qu'une similitude dans les initiales.

— Je suis bien sûre que c'est le comte. Cette lecture m'a fait trop de mal; on devrait interdire les reportages de ce genre. Ce sont de mauvaises actions, et qui, trop souvent, à côté du coupable, atteignent des innocents.

— Ce qui me surprend et me déroute, c'est qu'il ait pu trouver à emprunter.

— Il n'a pas encore dissipé ce qui lui restait après notre séparation de biens.

— Je le crains, ma fille.

— Qui te l'a dit? Comment l'as-tu appris? Depuis quand?

— Lorsqu'il s'est présenté au château, le comte était sans ressources; du moins, il me l'a affirmé.

— Pourquoi ne m'en as-tu point parlé?

— A quoi une divulgation aurait-elle remédié? Puis je voulais t'épargner encore des soucis : tu en as eu assez jusqu'à présent.

— Qu'importe, ma mère? j'aurais vu ce que j'avais à faire, la conduite d'une femme est toute tracée en pareil cas.

— Il n'y avait rien à faire.

— Néanmoins, tu aurais dû me prévenir; je n'eusse pas été préoccupée longtemps, puisqu'il a fait sauter la banque. Pourvu que le jeu ne lui reprenne pas demain ce qu'il lui prête aujourd'hui.

— Tu as entendu comme moi ce qu'a raconté M. Arlon. Le comte est parti afin de se conformer à tes désirs, à l'ordre que je lui avais intimé; il n'a opposé aucune résistance au docteur. Après avoir compris qu'il n'avait qu'à se retirer par acquiescement volontaire, il s'est rendu sans hésitation à la gare.

— Je ne suspecte pas les paroles de mon ami, mais il est comme toi, ma bonne mère; il cherche à m'éviter toute peine et tout ennui. Ce départ du comte m'a toujours paru trop rapidement consenti. Quelque doute persiste en moi, surtout après ce que tu viens de me dire.

Une pensée lui traversa subitement l'esprit. Elle manda Jeannette...

— Jeannette, qui donc a accompagné M. le comte à sa voiture le jour où François l'a conduit au chemin de fer?

— Personne, madame la comtesse.

— Qui a porté la valise?

— Moi, madame la comtesse.

— Quel air avait-il?

— Il avait l'air bien content... et moi aussi.

— Le docteur ne lui avait point parlé?

— Si, madame, ces messieurs se sont promenés ensemble dans le parc; puis, au moment où M. le comte quittait sa chambre, le docteur lui a remis un papier bleu, et j'ai cru entendre qu'ils parlaient de banquier.

— De banquier, dites-vous?

— Oui, madame la comtesse.

— De banquier?... vous en êtes bien sûre?... de banquier?

— Dame! à moins que mes vieilles oreilles m'aient tinté... mais non, je me le rappelle, il a été question de banquier.

Ce fut une révélation. Maurice avait acheté le départ du comte, et sans le récit de Jeannette, elle n'eût rien découvert. La marquise

y voyait aussi plus clair dans la prétendue soumission de son gendre.

. . . .

« Cher et bon ami! songea Berthe. Agir ainsi! et sa délicatesse s'est tue! pas un mot, pas une allusion. Au contraire, il a répété à ma mère que le comte s'était éloigné de lui-même. En réalité, il aura offert sa signature, escomptable chez un banquier, parce qu'il tenait avant tout à ce que je sois ménagée dans mon repos et ma santé. Ce qu'il a donné, c'était le prix de son attachement pour moi, la rançon de ma tranquillité, cher Maurice!... » Et son cœur était gonflé de tendresse.

« Je sais tout, mon ami, écrivit-elle. A la suite de cette communication de Monte-Carlo, un incident m'a tout appris. J'ai causé avec Jeannette; vous avez remis au comte un papier destiné à votre banquier. C'est encore une preuve exquise et touchante de votre dévouement. Certes, les sacrifices d'argent sont les moindres qu'on puisse faire en affection, ils sont légers au cœur. Je ne vous en parlerais même pas s'il ne s'agissait point de M. de Cabriac; mais pardonnez-moi de vous demander ce que je puis vous devoir à mon tour. S'il est une dette sacrée à mes yeux, c'est celle qui, contractée pour moi par une générosité silencieuse, m'a racheté quelques heures de paix et de soulagement. »

Le docteur protesta contre cette supposition; il n'avait rien prêté au comte; Jeannette s'était trompée. Il suppliait de ne plus insister sur une circonstance à laquelle il ne comprenait rien. Il avait donné sa vie à Berthe, et quand on a donné sa vie, le reste vaut-il qu'on s'en occupe? Dans la crainte pourtant qu'une indiscrétion quelconque, ou les recherches de Mmes de Saint-Luc ne missent la vérité au jour, il retourna chez son banquier auquel il recommanda le plus absolu silence, et fit connaître au notaire de la marquise que ce Riveira, visé par le télégramme monégasque, et sur lequel on lui demandait des informations, n'était qu'un prêteur sur gages. Avec intérêts usuraires, il avait sans doute procuré de l'argent à M. de Cabriac.

Quelques jours plus tard la marquise et sa fille devisaient sur le même sujet. Berthe ne se lassait pas de prononcer le nom de Maurice, et de rehausser le tact exquis et discret de ses procédés.

— C'est égal, ma bonne mère, tu as eu tort de ne pas m'initier à cette situation qui t'était connue lorsque M. de Cabriac a eu un entretien avec toi; la générosité de M. Arlon n'eût pas été exploitée. Il n'en conviendra jamais; les questions d'argent ne se mêlent pas, chez lui, aux questions de sentiment. Mais, pour nous-même, n'eût-il pas été préférable que les choses tournassent autrement?

— Qu'aurais-tu fait mieux que moi, ma fille? Tu n'aurais pas jeté dans le gouffre sans fond des dissipations du comte la plus minime part de ce qui appartiendra à Geneviève? Je comprends un sacrifice quand il est utile, lorsqu'il prévient un mal ou le corrige; je blâmerais celui qui l'entretient ou l'augmente.

— Le comte en était-il là?

— Peut-être... En tout cas, il ne pouvait s'agir que d'une rente. Je m'en serais chargée; cela ne te regarde nullement. Je la servirai le jour où elle deviendra obligatoire.

— Cela ne regarde que moi, au contraire.

— Mon notaire est averti.

— Qu'importe?

— Bref, ma chère enfant, coupons court sur ce chapitre. Ne t'inquiète de rien, ne t'occupe de rien. Ta mère a beaucoup de force et de courage; laisse-lui les tracas et les tribulations; garde pour toi les seuls bonheurs encore possibles : la part n'en est pas si grande!

XLI

Le jeu a d'infernales reprises. Le proverbe qui y fait allusion sera éternellement vrai. Lorsqu'on a gagné, pourquoi ne pas se contenter de son gain, en espérer un autre, et courir ainsi fatalement à la perte? Les évolutions de cette passion sont aussi certaines qu'inévitables.

Le comte et le chevalier s'étaient remis à la même table où ils avaient moissonné des trésors, et comptaient en récolter d'autres. Ce n'étaient pas seulement leurs propres ressources qu'ils allaient exposer; de tous les côtés, on leur avait confié des sommes plus ou moins considérables, afin d'être assuré d'une part proportionnelle dans les bénéfices. Avec les recrues enrôlées parmi les invités de la fameuse fête, ils avaient formé un syndicat puissant destiné à révolutionner le casino, à mettre les gérants en échec. Chacun apportait donc une émotion haletante à la partie qui s'engageait, partie formidable, décisive, et dont l'issue devait provoquer une immense explosion d'ivresse ou de désespoir.

La partie s'engagea mal.

Riveira sentait le terrain se dérober sous lui; quelques répétitions de *refaits* entravaient inopinément la marche de ses combinaisons. De tous côtés il était enveloppé, entraîné, précipité par cette masse énorme d'intérêts liés aux siens, d'engagements auxquels il avait promis de satisfaire. Autour de lui, ce n'était plus le silence anxieux qui avait suivi les phases de sa première victoire; c'était un murmure confus d'abord, qui commençait à devenir plus

houleux, et à travers lequel circulaient déjà comme des plaintes sourdes et des protestations étouffées. A chaque enlèvement du râteau, des mains de femmes se crispaient, déchiquetant des mouchoirs, et les malédictions montaient aux lèvres.

Soudain, un coup de pistolet retentit. Un malheureux jeune homme, caissier infidèle d'une maison de commerce, venait de se suicider. Le corps était tombé raide sous l'étincelle de l'arme. Oh! l'on ne se dérangea guère et l'on ne s'émotionna pas outre mesure pour si peu. Un inspecteur, avec la promptitude de la foudre, se dépouilla de son pardessus, le jeta sur le cadavre; trois garçons de salle l'emportèrent en courant, d'un seul trait. Ce fut l'affaire d'une seconde; deux minutes après l'on n'y pensait plus. « Messieurs, faites vos jeux. » Les jeux recommencèrent.

— Mauvais augure! s'exclama Riveira, malgré lui. Je ne joue plus.

— Continuez! continuez! répétèrent quelques voix.

— Continuons, dit Cabriac.

Ils continuèrent.

La perte a ses affolements. En se prolongeant, elle pousse au dépouillement de toutes les forces de la vitesse acquise. Ce fut un mouvement inverse à celui de la première bataille; l'or remontait à sa source; les billets reprenaient le chemin du casier d'où ils s'étaient échappés; le râteau ramenait toujours.

— C'est inouï! Continuons... la veine changera...

Et les masses se doublaient, et le maximum qui leur avait si bien réussi était lancé de nouveau. Le sac de Cabriac se vidait; le râteau ramenait toujours.

La foule trépignait; les deux joueurs perdaient pied; les croupiers ne bronchaient pas.

— Cabriac, j'ai les 2000 francs que vous m'avez comptés, et 10 qui m'appartiennent, les voulez-vous?

— Donnez.

Et le râteau ramenait toujours.

Enfin, vint un moment où Cabriac, effrayant à voir, l'œil injecté de sang, la pupille dilatée, renversa son sac sur le tapis, il n'y restait plus un seul louis, plus un seul billet.

— Rien ne va plus...

— Messieurs... nous sommes décavés.

Ils se levèrent, hallucinés, inconscients, chancelants, se soutenant à peine. Riveira furieux contre Cabriac; Cabriac prêt à sauter à la gorge de Riveira.

Leur sortie fut lamentable. A peine étaient-ils dans le vestibule, chacun les accabla d'injures, de reproches, d'anathèmes; pas une invective ne leur fut épargnée, pas un affront ne leur fut

ménagé. Un des crédules, qui avait confié son dernier écu au chevalier, le souffleta; un autre leva sa canne sur le comte. Les plus acharnés furent ceux-là même qui s'étaient le plus extasiés sur les magnificences du bal et les somptuosités du buffet; ceux qui avaient été retenus au souper comme connaissances intimes. De cette cohorte qui, quelques heures auparavant, les avait encensés, adulés, portés aux nues, il ne sortait plus qu'outrages et imprécations.

Après ces manifestations naturelles de l'indignation et de la colère, l'on s'éloigna d'eux comme on évite le contact des pestiférés. S'ils eussent recouvré en ce moment la faculté de penser, ils auraient apprécié à leur juste valeur les protestations et les dévouements qui ne s'adressent qu'à l'argent ou au succès, et qui, si ardents la veille, s'enfuyaient au premier glas de la ruine, et se dispersaient ainsi qu'un vol de ramiers au sifflement des plombs.

Cabriac et Riveira se retrouvèrent en face l'un de l'autre, comme deux ennemis qui se mesurent avec haine, et se demandent s'il ne faut pas que l'un des deux disparaisse. Ils eurent une explication violente où, alternativement, ils se rejetèrent l'un sur l'autre les responsabilités du désastre. C'était, en effet, un dénuement noir qui les étreignait, le plus horrible, le plus inavouable... ils ne pouvaient acquitter la note de l'hôtel. Cabriac n'avait pas de quoi prendre son billet de retour.

Riveira réclamait l'apport stipulé, les 10 000 francs qu'il avait avancés, et qui, sur l'acceptation du comte, avaient été englobés dans l'effondrement final. Cabriac consentait à signer au crayon, sur un feuillet détaché de son carnet, une reconnaissance de 12 000 fr. Riveira en exigeait 15. Ils allaient en venir aux mains, quand un domestique les prévint que la police, mise en mouvement sur un secret appel du casino, recherchait dans l'hôtel un condamné par contumace dont le signalement se rapportait à celui du chevalier. Riveira s'esquiva prudemment par l'escalier de service, et courut chez un brocanteur, habitué à ce genre d'aubaines, pour y vendre le brillant qu'il portait au doigt. Quant à Cabriac, l'administration lui fit remettre de quoi solder ses dépenses et subvenir aux frais du voyage, sous la condition expresse qu'il partirait le soir.

L'affaire trouva son dernier mot dans une seconde dépêche transmise par le même reporter au même journal le mieux informé :

« Monte-Carlo, 10 octobre. — Les succès de M. le comte de C... et du chevalier R..., la brillante fête dont nous avions rendu compte ont eu un triste épilogue. Les deux joueurs, dans une débâcle effrayante, ont englouti non seulement ce qu'ils avaient gagné, mais encore des sommes importantes, confiées par d'imprudents amis. L'hôtel de Paris est dans la consternation, bien que l'affluence y

soit plus nombreuse que jamais. Le prétendu chevalier R... n'était qu'un filou recherché comme contumax... L'administration, toujours soucieuse de prévenir un scandale, a fait remettre au comte de C... les fonds nécessaires pour regagner Paris. »

XLII

A la suite de sa récente causerie avec la marquise, Berthe avait envisagé l'hypothèse de la ruine du comte, et inflexiblement arrêté son plan de conduite.

Il lui répugnait que M. de Cabriac pût recourir à des moyens subreptices qui mettraient peut-être encore à contribution la bourse de M. Arlon; elle ne repoussait pas moins énergiquement la pensée de laisser supporter par sa mère une charge qui lui revenait directement. Cette femme, dont la droiture n'avait jamais failli, dont la noblesse de cœur se haussait à la hauteur de toutes les circonstances, ne laisserait à personne le soin de subvenir aux besoins matériels du comte. Que lui importeraient des privations personnelles là où elle trouvait un dernier devoir à remplir. Elle n'avait tenu à une séparation de biens qu'en vue de l'avenir de sa fille. Aujourd'hui, dans les conditions actuelles de son existence, n'y cherchant que l'isolement sans diversion où elle se retrouvait avec son amour, elle abandonnerait, sans regret, une portion de ses revenus.

Elle ne montra pas à Mme de Saint-Luc la dépêche du 10 octobre et se mit en communication immédiate avec le notaire.

A peine rentré à Paris, réduit aux dernières extrémités de l'ignominie et de la misère, Cabriac n'avait plus qu'à implorer le secours promis par sa belle-mère; il se disposait à y recourir, lorsqu'il reçut de l'officier public une convocation l'engageant à se rendre dans son étude, pour communication urgente.

— J'ai reçu, monsieur le comte, une lettre de Mme de Cabriac dont je dois vous donner lecture :

« Monsieur,

« J'apprends que M. le comte de Cabriac a perdu toute sa fortune. Je ne saurais consentir à ce que mon mari, à ce que celui dont j'ai accepté le nom, puisse rester dans une situation précaire ou misérable. Veuillez l'informer sans retard que je lui constitue dès ce jour une rente viagère de 12 000 francs par an, dont les termes égaux, payables dans votre étude le premier de chaque mois, vous seront régulièrement et exactement envoyés par mon entremise. Tant que je vivrai, M. le comte de Cabriac sera à l'abri du besoin. Si je venais à mourir, j'y pourvoierais par acte de dernière volonté. »

La fin prochainement. Arthur TAILHAND.

UN PAPE PRISONNIER

ROME — SAVONE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

SAVONE (1810)

II

Le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise était définitivement arrêté et publiquement annoncé. Partout l'étonnement fut grand; le Saint-Père, en particulier, quelque attention qu'il mît à refouler ses sentiments intimes, ne sut point cacher sa surprise, qui ressembla même à de la « stupéfaction ». Ses goûts, son inclination naturelle le portaient à fixer sur la France un regard de prédilection; mais les soins de sa charge et les nécessités de la politique, au milieu des douleurs dont l'abreuvait le gouvernement impérial, l'avaient contraint de tourner ses yeux vers l'Autriche. Et voici que l'héritier du saint-empire s'incline, à son tour, devant l'épée du soldat de fortune, qui deux fois a forcé les portes de Vienne; le descendant des Habsbourg abaisse l'orgueil traditionnel de sa maison, la fierté de sa race. L'empereur apostolique livre sa fille à l'envahisseur du domaine de saint Pierre, au contempteur des droits les plus sacrés, au brutal despote, qui, se riant des concordats et des traités, comme de la foi jurée à une première épouse, pose un pied sur l'autel, l'autre sur les couronnes, et, vrai fléau de Dieu, accable de ses coups toutes les légitimités. Cette Autriche, où le reclus de Savone puise encore un vague espoir en des jours meilleurs, s'unit maintenant au persécuteur de l'Église, et, lui donnant la main d'une archiduchesse, va préparer le berceau d'une royauté nouvelle, pour opposer à la voix plaintive du pontife romain les vagissements d'un roi de Rome.

L'événement était cruel. Trois ans auparavant, Napoléon, à son retour de Tilsitt, avait dit au nonce, en présence du corps diploma-

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 novembre et 25 décembre 1884; 10 janvier, 25 février et 10 avril 1885; 10 et 25 mars, et 10 avril 1887.

tique : « Je vous serrerai tellement, que je vous réduirai à la besace[1]. » Cette invective recevait la consécration des faits, et l'on eût pu croire que, dès lors, entre l'Europe et la papauté, le divorce était consommé. « Enseveli » dans ses réflexions, « déconcerté » comme un homme qui voit s'écrouler tout l'échafaudage de ses pensées, Pie VII semblait occupé de « calculer l'avenir », de « prévoir les suites d'une alliance » qui menaçait de lui enlever son dernier point d'appui. « Les princes, s'écriait-il, sacrifient tout à l'intérêt présent » ; « les relations de famille n'existent plus », à leurs yeux ; « la postérité » leur réserve un sévère jugement, et, « dans l'histoire, notre génération ne figurera pas avec honneur ». Pour lui, le lendemain ne l'effraye pas ; sa vie ne peut plus être longue. « Le désir d'accomplir ses devoirs pourra « l'obliger à faire un éclat. » Mais qui donc écouterait son appel? Qui entendrait ses revendications? Et « pensif » et « sombre », le pape s'apaisait. Toutefois son délaissement n'altérait pas sa foi. Si l'un de ses familiers l'invitait à remarquer que Napoléon, par son mariage, aurait dans les mains le sort de la chrétienté, qu'il « deviendrait réellement empereur de l'Eglise », le captif répondait d'un ton tranquille et ferme « qu'il y avait un Providence dont les desseins étaient supérieurs à toutes les combinaisons[2] ». Avait-il deviné la présence d'un espion parmi ses serviteurs? « Se cachant de son entourage, il évitait de parler d'affaires », paraissait « vouloir se déguiser », et « se renfermait en lui-même ». Suivant une tactique déjà pratiquée, il demandait au passé de faire diversion à son trouble, soit qu'il se plût à rappeler ses rapports d'autrefois avec l'aimable cardinal de Bernis, dernier ambassadeur de la monarchie française près le Saint-Siège ; soit que, racontant les principaux événements de sa vie, sa nomination à l'évêché de Tivoli, son élévation au cardinalat, son séjour à Imola, il ne se lassât point de signaler, comme ses plus heureuses années, le temps où il avait vécu sous la discipline bénédictine, « simple moine et professeur de théologie ». Parfois même, ces souvenirs égayaient son visage, et ses lèvres retrouvaient un sourire. Mais « l'affectation » que marquaient ses efforts pour éviter toute allusion à sa condition présente semblait au préfet un dangereux indice ; on pouvait supposer qu'il « avait pris un parti », car « il n'avait plus du tout cette espèce d'émotion qui annonce l'incertitude et l'irrésolution ». Il fallait « redoubler de surveillance, afin d'empêcher qu'il ne partît un ordre pour Rome ». Si quelque écrit devait paraître, « ce ne serait probablement pas à

[1] *Réception des diplomates après le retour de Napoléon de Tilsitt*, 2 août 1807. (*Mémoires* du prince de Metternich.)

[2] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 6 et 7 mars 1810.

Savone qu'il serait rédigé, le pape étant sans aide, et n'ayant aucun moyen, disait M. de Chabrol, de mettre au jour une protestation ». « Des personnes influentes » étaient chargées de répandre adroitement « des discours favorables » aux vues du gouvernement, touchant « les libertés de l'Eglise gallicane » et « les concessions accordées récemment aux évêques ». Les mesures étaient prises pour le dépouillement des missives suspectes, et si « le général Miollis faisait examiner de son côté, pendant quelques jours, la correspondance venant de Gênes, de Parme, d'Alexandrie, d'Acqui et de Ceva, seuls points où, en raison des relations de voisinage, des « commissionnaires » de Savone pouvaient apporter des lettres soustraites aux regards des gardiens du Saint-Père, tout péril serait conjuré [1].

M. de Chabrol ne se trompait pas; « quelques jours » de vigilance devaient suffire. Pie VII ne tarda pas à retomber dans ces « incertitudes » dont il avait tenté de s'affranchir. Invité à sortir de sa retraite, à l'occasion d'une « grande fête » annuellement célébrée en un sanctuaire voisin, il venait de répondre « qu'il n'était pas libre, qu'il était en prison et ne pouvait avoir de volonté, qu'il portait des chaînes depuis plus de sept mois »; mais, le lendemain, il se prenait de nouveau à l'illusion d'un « accommodement », et le docteur Porta, dans l'exercice de sa honteuse fonction, témoignait même que les appréhensions du pontife, au sujet des conséquences du mariage autrichien, s'étaient entièrement évanouies. « L'espoir et la confiance » avaient succédé aux impressions premières, et le préfet s'empressait d'écrire à Paris : « Nous voici probablement à l'abri de tout éclat, du moins pendant quelque temps [2]. » L'occasion s'offrit bientôt à lui de vérifier l'exactitude de ses informations, et, le 24 mars, il envoyait au ministère de la police le résultat de ses propres observations, notées à la hâte dans ce bref bulletin :

J'ai eu, ce matin, un long entretien avec Sa Sainteté. Je l'ai vue rarement aussi calme et dans une situation d'esprit aussi favorable qu'aujourd'hui. Elle n'a pas dit le moindre mot qui pût laisser entrevoir qu'elle a à se plaindre. Elle semble avoir oublié la position où elle se trouve. L'entretien n'a porté, en général, que sur des objets étrangers aux affaires; mais Sa Sainteté m'a laissé entrevoir le fond de sa pensée, en me disant qu'il lui semblait que la nouvelle alliance allait produire un changement notable dans le système politique de l'Europe; elle a ajouté quelques mots indirects qui annonçaient qu'elle mettait beaucoup de confiance dans ce nouvel ordre de choses. Voici

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 10, 11, 12 et 13 mars 1810.
[2] *Ibid.*, 14 et 23 mars 1810.

du moins ce que j'ai pu conclure de sa manière de s'exprimer. Elle a parlé ensuite avec gaieté des mœurs grecques, des mœurs italiennes et de celles de divers autres peuples, en racontant des particularités sur les affaires que la cour de Rome avait à traiter avec eux. Elle a, un moment, déploré la facilité que l'on avait à tolérer des dispenses de mariage entre parents, mais elle admet les exceptions, et notamment dans les circonstances actuelles... Il n'y a aucune foule aux cérémonies; tout suit la marche accoutumée, et le peuple de Savone montre plus que jamais le bon esprit qui s'est développé dès l'origine de ces affaires... La correspondance arrivée de Rome, le 24, est totalement insignifiante, et je n'ai pas dû en rien extraire [1].

Le Souverain Pontife avait donc repris son humeur débonnaire. Sa conversation ne gardait la trace d'aucune amertume; elle effleurait sans effort les sujets les plus variés; et, à ce propos, nous ne saurions passer sous silence cette remarque du bulletin journalier : lorsqu'il s'entretenait de l'éducation de la jeunesse, le pape se déclarait « constamment très porté pour les Jésuites, dont il parlait toujours comme des meilleurs instituteurs qui aient existé, soit à raison de l'art avec lequel ils classaient les hommes, soit à raison de la police individuelle qu'ils exerçaient dans leur corporation ». Mais ces digressions, auxquelles il avait recours d'ordinaire pour ne point se laisser pénétrer, n'étaient pas alors une feinte, et il s'abandonnait au cours de ses pensées, sans éprouver ni gêne ni contrainte. Du mariage de l'empereur qui l'avait si profondément ému, il discourait avec une parfaite aisance; il avouait qu'il aurait cru à tout autre union « plutôt qu'à celle-là », qui le déroutait complètement. « On avait parlé d'abord, disait-il, d'une alliance avec une princesse d'Angleterre, et cela ne lui avait pas paru impossible, malgré l'opposition et la rivalité qui règnent entre les deux peuples; puis d'une princesse russe, ce qui l'étonnait moins; enfin, d'une princesse de Saxe, combinaison encore possible, quoiqu'il sût, à n'en pouvoir douter, que la princesse de Saxe n'est pas dans l'intention de se marier. Quant au mariage avec une princesse d'Autriche, il est dans l'ordre de ces événements que l'on ne peut prévoir; il est à souhaiter qu'il puisse assurer le repos de l'Europe pendant quelque temps. Peut-être ne plaira-t-il ni à la Russie ni à la Prusse; mais cette dernière n'est plus à même de rien entreprendre, et la Russie se bornera, sans doute, à cacher sa jalousie, car elle est ruinée dans ses finances, et on peut l'entamer de trop de côtés à la fois [2]. » Le pontife romain ne soupçonnait pas que la Providence

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 24 mars 1810.
[2] *Ibid.*, 17 mars 1810.

préparait, dans cette Russie dont il signalait la faiblesse, le châtiment de ce défi lancé jadis au vicaire du Christ : « Que veut faire Pie VII? Mettre mes trônes en interdit, m'excommunier? Pense-t-il que *les armes tomberont de la main de mes soldats* [1]? » Le mirage de la conciliation l'avait de nouveau séduit. Les étrangers revenaient à Savone, où, depuis plusieurs mois, les pèlerins ne s'étaient présentés que rarement et en petit nombre; « il y avait foule chez le pape », qui trouvait une consolation dans ce concours des fidèles, et rien n'était plus propre à dissiper son chagrin. « Un arrangement, qui ne fût pas entièrement en contradiction avec sa conduite passée », était tout ce que son ambition osait souhaiter. Ce n'est pas à dire pourtant que de sombres pressentiments n'agitaient plus son âme; les déceptions ne lui manquaient pas, et son attente trompée lui donnait parfois à penser qu'il « verrait finir sa vie dans le deuil de l'Église ».

Ce qui se passait en Allemagne ne permettait pas de douter que l'existence de toute souveraineté ecclésiastique ne fût incompatible avec le système impérial, et confirmait ainsi l'arrêt porté contre l'indépendance du Saint-Siège [2]. Charles Dalberg, prince-primat, archevêque et électeur de Mayence, devenu l'allié fidèle de l'empereur, venait de désigner le cardinal Fesch pour hériter de ses États, modifiés et agrandis, qui formaient le grand-duché de Francfort. Mais l'empereur s'était hâté de déclarer que « les prêtres ne devaient point être souverains, les principes de l'empire s'opposant à ce que le sacerdoce fût réuni à aucune souveraineté temporelle », et par un message au Sénat, « il avait appelé le prince Eugène à posséder héréditairement le grand-duché de Francfort, après le décès du prince-primat [3] ». Pie VII, à cette occasion, faisait un retour sur lui-même; il se disait que, sans doute, on lui aurait aussi laissé son domaine temporel, sa vie durant, à la condition de le dépouiller du gouvernement, tout en sauvegardant « certaines apparences », mais que « les choses auraient été mises, à sa mort, dans l'état où elles se trouvaient ». — « C'était là, disait-il toujours, l'exécution d'un plan conçu depuis très longtemps. Il n'avait pas cru pouvoir rester au bord du précipice ni s'endormir sur la défense des biens qui étaient confiés à sa garde ». Mais, toujours également, il répétait que, « si ces biens eussent été à lui, il les aurait remis sur-le-champ et même avec plaisir; il en avait joui assez pour s'apercevoir qu'il était difficile d'en user au

[1] Lettre de l'empereur au prince Eugène, déjà citée. Dresde, 22 juillet 1807.
[2] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 15 et 17 mars 1810.
[3] Lettre de l'empereur au duc de Cadore. Trianon, 24 décembre 1809; Message au Sénat, 1er mars 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

profit du bien général, seul but qu'il se proposât »; ne pouvant les céder, du moins ne ferait-il rien pour les ressaisir, et cette résignation devait, à son avis, offrir un moyen de lui rendre la liberté nécessaire à sa mission apostolique[1].

Le ministère de la police, exactement informé de toutes les paroles du Saint-Père, des moindres signes remarqués sur son visage, se bornait à presser M. de Chabrol « d'employer les moyens secrets » dont il disposait, afin d' « intercepter » les communications entre Savone et Rome[2]. Déjà des piétons, porteurs de lettres cachetées, avaient été arrêtés, et le préfet découvrit bientôt plusieurs des personnes qui favorisaient cette correspondance clandestine. Nous croyons que les noms de ces fidèles chrétiens méritent d'être conservés : c'étaient les sieurs Ponzone, Cappa, Frugone, à Savone; les frères Charbonnel, à Gênes, simples négociants, qui avaient des auxiliaires, principalement à Nice[3], comme eux assez dévoués pour braver courageusement les autorités impériales. La plupart des lettres saisies étaient écrites par le valet de chambre de Sa Sainteté, Joseph Moiraghi, et par un de ses parents, Jacques Moni, qui lui envoyait les nouvelles de Rome; elles comprenaient du reste peu de faits importants[4]. Les familiers et les serviteurs du Saint-Père étaient soumis à un rigoureux examen; « les notes confidentielles » que le préfet était tenu d'adresser à Paris relataient les plus minutieux détails sur chacun d'eux. « Leur caractère », taxé le plus souvent de « bigotisme »; « leurs habitudes », sans en excepter « les jeux de cartes ou de boules »; « leurs fréquentations dans la ville », où quelques-uns semblaient trop assidus auprès de « la blanchisseuse de M. l'Évêque », donnaient lieu à des observations multiples, qui s'étendaient à leur signalement et à la description de leur toilette, depuis les « bas blancs ou de couleur grise », les « redingotes noires, brunes ou vertes », jusqu'aux « perruques poudrées », aux « coiffures ecclésiastiques » et aux « chapeaux ronds à poil ou sans poil[5] ». Ces investigations, par leur puérilité même,

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 15 mars 1810.

[2] Instructions du ministère de la police données au préfet de Montenotte, Paris, 31 mars 1810.

[3] Lettre du duc d'Otrante au prince Borghèse. Paris, 30 mars 1810. (Archives royales de Turin.)

[4] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 14 et 23 mars, 15 et 19 mai 1810.

[5] *Notes confidentielles, liste des personnes qui composent la maison de Sa Sainteté, à Savone,* 7 avril 1810. Voici les noms portés sur cette liste : « Charles Porta, médecin; Camille Ceccarini, chirurgien; Jean Soglia, chapelain du pape; Joseph Moiraghi, premier valet de chambre; André Morelli, second valet de chambre; Hilaire Palmieri, dépensier; Paul Campa, fleuriste ou sacristain; Vincent Cotogni et Charles Bertoni, valets de pied;

révélaient tout autre chose qu'un désir de concorde. Et, en effet, Napoléon ne songeait à profiter de la paix résultant de ses accords avec l'Autriche vaincue que pour recommencer la guerre aux couvents. « Je désire fort, écrivait-il au ministre des cultes, supprimer tous les ordres religieux, dans les quatre départements du Rhin, dans le Piémont, en Toscane, à Parme et à Gênes, afin que je n'en entende plus parler et qu'on soit tout à fait défait de cette vermine de moines. » Pour Rome, il se réservait de demander « un rapport particulier », et nous verrons qu'il n'était pas en voie de tempérer ses violences, lorsqu'il eut placé la couronne d'impératrice sur la tête de l'archiduchesse Marie-Louise.

Dans toutes les parties de son empire, des réjouissances célébrèrent ce grand événement, et Savone en eut sa part. Mais, le jour de Pâques, la ville reprit l'aspect d'un lieu de pèlerinage, et trois à quatre mille personnes se réunirent « paisiblement » sur la place, pour « recevoir la bénédiction ». C'était marquer une piété trop vive envers le Souverain Pontife; il convenait d'en atténuer les témoignages par le choix de quelque séduisant intermède. L'empereur, qui prétendait bouleverser le paradis, comme il agitait le monde, qui obligeait saint Napoléon à prendre le pas sur la Vierge et à lui disputer les gloires de son Assomption, avait prescrit de célébrer ce que l'on nommerait aujourd'hui des *Pâques laïques*. Le programme ne manquait pas de variété : mariages de soldats blessés dans les dernières campagnes; distributions de vin et de comestibles au peuple; secours donnés à la classe pauvre par le bureau de bienfaisance et les dames de la Miséricorde; repas pour les nouveaux mariés, auquel étaient invités les plus anciens militaires de la garnison, autre repas où toutes les autorités étaient appelées; joutes, feu d'artifice et grand bal, telles étaient les distractions offertes à la population de Savone, et la journée, dans son « ensemble », pouvait assurer le préfet, avait eu plutôt le caractère d'une « fête civile, embellie par les transports de joie de tous les habitants », que celui d'une « solennité religieuse » propre à exciter « le fanatisme ». Quant au Saint-Père, son attitude était la même, et M. de Chabrol l'avait exactement dépeinte dans ces quelques mots : « Beaucoup de patience, beaucoup de calme, rien qui puisse annoncer un mécontement apparent »; il avait tout dit, en ajoutant, une fois de plus, que le moment était propice au « règlement des affaires de l'Église [1] ».

Le 2 avril, dans le grand salon du Louvre, transformé en

Saint-Targhini, cuisinier; Barthélemy Petruncini, domestique du prélat Doria ».

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 7, 22 et 24 avril 1810.

chapelle, Napoléon avait conduit à l'autel la nouvelle impératrice. On sait quels furent les effets du dépit et du ressentiment que lui causa, au milieu de son triomphe, l'absence de treize cardinaux, empêchés par un scrupule de conscience de se joindre à ceux de leurs collègues, plus souples et plus dociles, qui avaient assisté à la bénédiction nuptiale. L'empereur, dont les emportements cherchaient leur traduction fidèle dans la grossièreté d'un langage incorrect, entendait « donner à ces individus leur démission ». N'avait-il pas « le glaive pour frapper les mauvais prêtres et les traîtres à l'État? » Considérés comme coupables de « rébellion », aussitôt condamnés à quitter la pourpre cardinalice, — ce qui leur valut la qualification de *cardinaux noirs*, — privés de leurs revenus et de leurs biens, ces treize princes de l'Église furent relégués dans diverses villes du territoire français [1]. Le bruit de la colère impériale parvint aux oreilles de Pie VII. Sobre de réflexions, peiné du sort auquel étaient réduits les membres les plus éminents du sacré collège, sans paraître aussi profondément « affecté » qu'on eût dû le supposer, il se contenta de dire que, « s'il s'agissait de raisons politiques, il ne pouvait en juger », que s'il s'agissait d'une question de « conscience », on « ne pouvait savoir mauvais gré » aux cardinaux dissidents de leur détermination, « parce que l'opinion religieuse est toujours libre », et il citait à cet égard plusieurs exemples, notamment celui des quakers, « dont il serait impossible d'obtenir un serment quelque légitime qu'il pût être ». Mais cet incident menaçait d'apporter un nouveau retard à la solution attendue, et il exprimait ce doute amer qui avait déjà hanté son esprit : « Peut-être Dieu veut-il me punir. » A en juger par les demandes que lui adressaient plusieurs des évêques appelés auparavant à siéger « dans le comité ecclésiastique », il devait croire que ce comité « était dissous ». Restait le projet de réunir un concile; mais il y voyait une source de difficultés et non pas un remède. Si « les empereurs d'Orient » avaient jadis convoqué ces

[1] *Mémoires du cardinal Consalvi*; *Histoire universelle de l'Église catholique*, par Rohrbacher; *l'Église romaine et le premier Empire*, par M. le comte d'Haussonville. Voici les noms des treize *cardinaux noirs*, avec la désignation des lieux de leur exil : Mattei et Pignatelli, à Rethel; della Somaglia et Scotti, à Mézières; Saluzzo et Galeffi, à Sedan, puis à Charleville; Brancadoro et Consalvi, à Reims; Louis Ruffo et Litta, à Saint-Quentin; di Pietro, Opizzoni et Gabrielli. à Saumur. Le nom du cardinal della Somaglia manque sur une liste communiquée par le ministre des cultes au ministre des relations extérieures. Cette liste n'indique que douze cardinaux comme n'étant plus « reçus à la cour », et ne devant plus en conséquence recevoir d'invitations officielles. (Archives du ministère des affaires étrangères.)

grandes assemblées qui affermirent la foi, ainsi que la discipline, c'était après un accord préalable avec les papes, « et pour ainsi dire avec leur autorisation ». Or, ce consentement nécessaire, « il ne pouvait le donner », alors « qu'il n'était pas libre », et « d'ailleurs, déclarait-il, un concile aura toujours devant les yeux ce qui a été fait dans les conciles précédents, en sorte qu'il sera assujetti à une règle de laquelle il ne saurait s'écarter. Ainsi, en admettant qu'on pût le réunir, qu'on assurât sa liberté, que la forme de sa convocation fût assez légale pour imposer aux peuples et le faire accepter comme œcuménique par le clergé, il y aurait encore une quantité de points sur lesquels il ne pourrait rien déterminer. Il est donc probable qu'il ne résulterait de cet effort qu'un conciliabule, à la vérité fort respectable, mais qui ne produirait aucun effet... Jamais les circonstances n'avaient été si extraordinaires; pour découvrir quelque analogie lointaine avec les contemporains, il fallait remonter à « Charles-Quint ». Dans sa lutte contre le Saint-Siège, « ce prince, quoique très puissant, s'était trouvé dans l'embarras » ; afin d'en sortir, « il avait fait secrètement relâcher le pape détenu, et, lorsqu'il le revit, il ne fut question de rien entre eux. Le pontife même le couronna, et réciproquement ils s'accablèrent de civilités ». Pie VII se persuadait-il que ses différends avec Napoléon auraient la même issue? Sans oser l'affirmer, M. de Chabrol inclinait à le croire. Mais, tout en distinguant les usurpations qu'il aurait subies des droits qu'il était tenu de maintenir, le pontife côtoyait la route étroite qui sépare l'illusion de la faiblesse. « Il se plaignait d'avoir été mal jugé » ; autrefois, « on avait écrit de Rome que l'apparition d'une armée, pendant trois jours seulement, ferait plus qu'une négociation de trois ans, et rien n'avait plus contribué à porter les choses à l'extrême ». On aurait pu, insinuait-il, suivre « une autre marche », et « acquérir par le fait une influence totale, une domination, pour ainsi dire, sur les États romains ». — « Pour lui personnellement », il ne devait pas, « dans le temps, se déclarer contre le royaume de Naples, qui avait intercédé » en sa faveur; « il ne peut non plus, à présent, être forcé de signer un acte de renonciation, qu'on n'obtiendra pas davantage de ses successeurs — il croit pouvoir en répondre — attendu que cet acte serait contraire à leurs devoirs ». Des événements et des difficultés, il ne saurait « s'émouvoir »; si « la main des hommes » est impuissante à « influer » sur leur dénouement, « celle de Dieu y pourvoira [1] ». La santé du pape était ébranlée; une « toux » fréquente, un malaise général, qu'il attribuait à « quelque humeur

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 24 et 27 avril 1810.

dans la tête », affaiblissaient ses forces, encore qu'il en parlât légèrement comme d'une « indisposition » passagère, à laquelle « il était sujet » et qui ne méritait aucun soin. Les longues « méditations » lui redevenaient habituelles [1], et une lettre du cardinal Fesch, parvenue à Savone, le 1er mai, détermina quelques symptômes d'abattement, que, le même jour, un bulletin du préfet signalait au ministère de la police :

L'évêque a remis, ce matin, à neuf heures, la lettre qui lui était envoyée pour Sa Sainteté. Le Saint-Père l'a lue avec attention, et lui a dit qu'elle exigeait une réponse méditée. Pendant la lecture, sa physionomie a paru un moment altérée, mais il n'a rien dit et n'a pas témoigné d'humeur. L'évêque lui ayant demandé s'il était question de quelques particularités, il lui a répondu qu'il s'agissait principalement de dispenses.

J'ai rendu moi-même mes devoirs à Sa Sainteté, quelques heures après. Je l'ai trouvée assez calme, et, quoiqu'on pût remarquer un léger changement dans les dispositions où elle était les jours précédents, cependant il n'y avait pas d'émotion vive et comparable à celle dont j'ai été plusieurs fois le témoin. Le Saint-Père m'a dit qu'il venait de recevoir une lettre du cardinal Fesch, qu'elle réclamait principalement des facultés (des dispenses) ; qu'il cherchait à le rassurer sur les demandes de dispenses de mariage pour le premier degré, en lui observant que la révolution avait entraîné des circonstances qui rendaient des exemptions nécessaires, mais que les exceptions cesseraient bientôt avec la cause qui les avait produites, et que l'on reprendrait ensuite le cours habituel comme autrefois. Sa Sainteté m'a dit que, du reste, il n'était question d'aucune proposition qui pût tendre à la solution des affaires actuelles ; le chapitre relatif aux intérêts du Saint-Siège n'y était pas traité ; seulement le cardinal lui faisait entendre que, si on assemblait un concile national (chose dont il a été question depuis longtemps, a dit le pape, dans la correspondance avec la France), on ne pouvait pas répondre de la divergence des opinions ; que plusieurs personnes, en conséquence, redoutaient pour l'Église le malheur d'un schisme ; il fallait prier Dieu de détourner une semblable calamité. En prononçant ces mots, le pape m'a paru réellement affecté ; il m'a dit que ce serait une chose à la fois funeste pour les consciences, pour l'Église et pour les puissances ; que de pareilles secousses n'avaient jamais lieu sans qu'on en ressentît le contre-coup. Il était assez vieux pour ne faire aucune attention à ce qui lui est personnel ; mais ce malheur général l'affligerait beaucoup. J'ai abondé entièrement dans ce sens ; je lui ai dit qu'il devait mettre fin à la crainte de

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 2 mai 1810.

semblables événements ; qu'il me semblait extraordinaire que, dans un moment qui rapprochait, pour ainsi dire, toutes les puissances catholiques de l'Europe, il n'y eût encore aucune démarche faite qui pût ramener les choses à l'ordre fixe auquel elles doivent parvenir, d'après le nouvel équilibre. J'ai vu qu'il aurait singulièrement désiré qu'il lui fût fait quelques ouvertures, et qu'il était éloigné de les commencer ; il s'en est expliqué, mais en disant qu'elles ne serviraient à rien, parce qu'il était convaincu qu'on ne se relâcherait sur aucun point, et que lui-même était guidé par des lois qu'il ne pouvait enfreindre. Il a ajouté qu'il voyait tout en noir... Sa Sainteté a fini par changer de sujet de conversation ; elle a parlé de divers autres objets, du cadastre de Rome et de ce qu'elle avait fait pour l'améliorer. Elle a soutenu cet entretien avec beaucoup de tranquillité d'esprit... [1].

Entre ce fugitif souvenir du cadastre romain et l'appréhension d'un schisme, se déroulait, hélas ! toute l'histoire de Pie VII, avec les joies des anciens jours, avec les souffrances de l'Église enchaînée.

Était-ce bien lui, le captif exilé, qui avait « traversé la France au milieu d'un peuple à genoux [2] » ? Entendait-il encore les louanges respectueuses que lui avaient adressées, le 30 novembre 1804, les chefs des grands corps de l'État : François de Neufchâteau, président du Sénat, Fontanes, président du Corps législatif, Fabre de l'Aude, président du Tribunat, tous rivalisant d'éloquence pour célébrer les vertus du pontife et le gouvernement du prince ? Ce gouvernement, si attaqué, si méprisé par les esprits forts, qui dénoncent le prêtre comme l'ennemi juré de la société civile, de ses progrès et de son bien-être, était alors cité comme un modèle d'administration sage, habile et prévoyante [3].

Les temps étaient changés. L'avenir restait obscur, et le prisonnier n'en perçait point les ombres. Inquiet d'abord de la surprenante union qui rapprochait la France de l'Autriche, puis promptement raffermi dans une confiance qui semblait téméraire, quoique toujours en proie à de cruels pressentiments, savait-il que l'empereur François, en tendant la main à l'ennemi de sa couronne, en livrant sa fille au César révolutionnaire, avait projeté de tirer avantage, pour l'Église, du sacrifice consenti pour le salut de ses peuples ? Dans sa défaite et son humiliation, le monarque autrichien s'écriait noblement : « Il est des sacrifices qui ne doivent être souillés par rien de ce qui ressemble à un marché [4] » ; mais il médi-

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 1er mai 1810.
[2] Paroles du pape rapportées par Rohrbacher.
[3] Discours de Fabre de l'Aude, 30 novembre 1804.
[4] *Mémoires* du prince de Metternich.

tait une revanche morale, digne de son caractère, et cette généreuse ambition, que, dans le premier moment, Napoléon parut même provoquer, devait fournir à l'histoire l'un des épisodes de la captivité de Savone.

Il était naturel assurément que Pie VII, séparé du monde catholique, ne pouvant plus diriger ni le troupeau ni les pasteurs, entrevît la menace d'un schisme, comme la conséquence de sa détention prolongée. Mais cette même appréhension étonne et surprend, lorsqu'on la retrouve sur des lèvres habituées d'ordinaire à de moins graves propos. L'étonnement est plus grand encore, lorsque le désir d'écarter une telle éventualité se mêle aux vœux d'une impératrice pour la rivale qui l'éloignera du trône, et aux souhaits d'une fille pour la déchéance de sa mère ; lorsque cette impératrice s'appelle Joséphine, cette fille la reine Hortense, et que la confidente de leurs pensées est la femme du premier ministre d'Autriche. Si étrange que paraisse le concert de ce trio féminin, les documents toutefois ne permettent pas d'en douter. On y soupçonnera peut-être quelque artifice, quelque mise en scène de Napoléon. Ce cynique et prestigieux acteur n'avait-il pas obligé Joséphine à déclarer, devant la famille impériale réunie aux Tuileries, son propre consentement à la rupture de leur union ? Au mépris du devoir filial, sans respect des cris du sang, n'avait-il pas amené la reine Hortense à favoriser ce dénouement ? N'avait-il pas imposé au prince Eugène de prendre le premier la parole devant le Sénat, qui ne l'avait pas encore vu siéger, pour approuver, en son nom et au nom de sa sœur, l'acte qui frappait leur mère ? Néanmoins, quelque supposition que l'on fasse, un fait reste certain : les négociations du mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise prirent une allure décidée, après un conciliabule entre les trois femmes que nous avons nommées, et la crainte d'un schisme pesa dans la balance, où, à côté de ses rêves grandioses et de son orgueil de parvenu, le conquérant jetait, comme cadeau de noces, le défi de son épée victorieuse.

Le 2 janvier 1810, répondant à un appel de l'impératrice répudiée, arrivait à la Malmaison une illustre visiteuse, qui allait jouir, d'autre part, de toutes les faveurs impériales, et pouvait, suivant son témoignage, « faire des réflexions philosophiques sur la vicissitude des choses humaines[1] ». C'était la comtesse de Metternich[2], fille du prince Ernest de Kaunitz et première femme de l'homme

[1] Lettre de la comtesse de Metternich à son mari, Paris, 3 janvier 1810. (*Mémoires* du prince de Metternich.)

[2] Le comte de Metternich fut élevé au rang de prince autrichien, le 20 octobre 1813, après la bataille de Leipzig.

d'État dont elle avait reçu le nom, quinze ans auparavant, dans la ville même que devait rendre célèbre la bataille d'Austerlitz. Après avoir entendu la souveraine en disgrâce, elle écrira le lendemain à son mari : « J'ai des choses bien extraordinaires à vous conter »; et en effet, il serait malaisé d'imaginer une entrevue plus étrange que celle dont, prenant la plume du diplomate, elle retraçait les incidents.

Quand j'arrivai, dit-elle au comte de Metternich, il n'y avait dans le salon que le vice-roi [1], qui est bien le meilleur des humains; c'est la reine de Hollande en homme. Il m'a beaucoup parlé de vous, et, au milieu de la conversation, est arrivée la reine [2], qui se réjouit beaucoup de ce que nous ayons si vite refait connaissance; puis, me prenant à part, elle me dit : « Vous savez que nous sommes tous Autrichiens dans l'âme; mais vous ne devineriez jamais que mon frère a eu le courage de conseiller à l'empereur de demander votre archiduchesse ! » Je n'étais pas encore revenue de mon étonnement, lorsque l'impératrice entra, et, après m'avoir parlé de tous les événements qui viennent d'arriver, et de tout ce qu'elle a souffert, elle me dit : « J'ai un projet qui m'occupe exclusivement, et dont la réussite seule me fait espérer que le sacrifice que je viens de faire ne sera pas en pure perte; c'est que l'empereur épouse votre archiduchesse; je lui en ai parlé hier, et il m'a dit que son choix n'est point encore fixé; mais, a-t-elle ajouté, je crois qu'il le serait, s'il était sûr d'être accepté chez vous. » Je lui dis tout ce que je pus pour lui prouver que, pour moi, individuellement, je regarderais ce mariage comme un grand bonheur, mais je ne pus m'empêcher d'ajouter que, pour une archiduchesse d'Autriche, il pouvait être pénible de venir s'établir en France. Elle disait toujours : « Il faut que nous tâchions d'arranger cela », et puis elle se désolait que vous ne fussiez pas ici. « Il faut faire envisager à votre empereur que sa ruine et celle de son pays est certaine s'il n'y consent pas, et c'est peut-être aussi le seul moyen d'empêcher l'empereur de faire un schisme avec le Saint-Siège [3]. »

Ainsi renseigné, le comte de Metternich s'empressa de donner des instructions au prince de Schwartzenberg, et d'interpréter les paroles de Joséphine comme une invitation à « relier la cause de l'Eglise » aux projets matrimoniaux de Napoléon [4]. Il se rendit lui-

[1] Le prince Eugène.
[2] La reine Hortense.
[3] Lettre de la comtesse de Metternich à son mari, Paris, 3 janvier 1810. (*Mémoires* du prince de Metternich.)
[4] Dépêche de Metternich à Schwartzenberg, Vienne, 14 février 1810.

même à Compiègne et y reçut l'assurance que l'intervention de l'Autriche auprès du pape serait vue avec plaisir. « Nous sommes appelés, disait-il dans son premier rapport, à faire valoir nos bons offices entre le Saint-Siège et la France. L'empereur désire que nous envoyions quelqu'un à Savone, et il ne me paraît pas éloigné de s'arranger sur des bases quelconques, *Rome exceptée* [1]. » Un mois ne s'était pas écoulé, lorsque le ministre autrichien résolut d'envoyer à Savone le chevalier de Lebzeltern, qui avait autrefois représenté l'Autriche près la cour pontificale. Il croyait à la possibilité d'un arrangement, si, de part et d'autre, on ne consultait que la sagesse politique; mais cette sagesse n'avait pu toutefois lui suggérer un moyen d'écarter cette grave question qu'il posait lui-même : « Le pape voudra-t-il risquer de compromettre la hauteur morale à laquelle il s'est placé [2]? » Puisqu'un tel risque ne pouvait être évité, que devenaient les apparentes concessions de Napoléon? Un mémoire, préparé par M. de Champagny, apprenait du reste à M. de Lebzeltern que « l'empereur n'avait nul besoin du pape », et qu'on aurait tort d'abuser de sa « condescendance [3] ».

Si M. de Metternich se flattait de faire tourner la mission de son envoyé, même dans le cas d'un insuccès, au profit de l'influence autrichienne, s'il se traçait le plan de conduite qui, suivant ses calculs, devait rétablir l'ascendant moral de son maître dans les conseils de l'Europe, Napoléon, de son côté, méditait d'enchaîner l'Autriche à sa politique, et de l'amener, après l'avortement d'une tentative de médiation, à servir ses desseins contre le Saint-Siège. En réalité, la cause de Pie VII devenait l'enjeu d'une partie, où les décisions qui pourraient être prises à Savone n'étaient point pour les joueurs le principal intérêt.

III

L'ensemble des mesures adoptées, en Italie, contre « le clergé régulier et séculier », nous donnera la mesure de cette « condescendance » dont l'empereur se vantait. Recueillons ses propres aveux; aussi bien nul autre que lui-même ne saurait nous découvrir ses projets. Il veut « supprimer les moines », astreindre les évêques et les chanoines au serment « d'obéissance », « réunir les évêchés et

[1] Rapport de Metternich à l'empereur François, Paris, 4 avril 1810. (*Mémoires* du prince de Metternich.)

[2] Instructions pour le chevalier de Lebzeltern, 6 mai 1810.

[3] *Observations de l'empereur Napoléon,* Paris, 6 mai 1810. (*Mémoires* du prince de Metternich.)

les paroisses, de manière à en réduire le nombre [1] ». Il demande au ministre des cultes de « rédiger, sur les affaires du clergé, des dispositions générales, où il n'y aura pas seulement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail... On établira les choses, *comme s'il n'y avait point de pape*, et sans avoir égard ni aux circonstances du moment, ni à des considérations quelconques... Lorsqu'on jugera qu'il convient d'exécuter quelques parties de ces dispositions, elles seront converties en décret, et *l'on arrivera successivement au développement du système complet* [2]... » Le « système » était assurément en voie de progrès, et le ministre des cultes n'avait pas trop de toute son activité pour en surveiller les applications : « Donnez ordre, lui dit l'empereur, que, conformément à nos lois, il ne soit plus consacré aucun prêtre, dans les départements de Rome et du Trasimène, *sans ma permission;* donnez ordre que tous les prêtres séculiers, religieux ou religieuses, étrangers à la ville de Rome, retournent dans la commune où ils sont nés; donnez ordre à la Consulte de faire prêter serment à tous les évêques, d'envoyer en France ceux qui s'y refuseraient, et de faire mettre le séquestre sur leurs biens... Mandez à la Consulte que, des sièges existants, plusieurs sont vacants par les démissions données à Paris, d'autres par mort; que, probablement, un grand nombre va vaquer par le refus que feront les titulaires de prêter serment; que je n'attache pas d'importance à ce qu'ils prêtent tous serment; qu'on fasse en sorte *qu'il n'y en ait que trois seulement qui le prêtent* — ne voulant conserver, dans les deux départements, que trois évêchés ou au plus quatre. » Et il termine par cette phrase, qui, elle aussi, fait partie du « système » : « Prévenez la Consulte que je vais frapper un coup de foudre [3]. » La population romaine avait déjà reçu l'avertissement. Un décret expulsant les « religieux étrangers » avait été publié, au lendemain des fêtes données au Capitole, pour célébrer le mariage de l'empereur et de Marie-Louise, et la Consulte s'était empressée de l'étendre à tous les ecclésiastiques séculiers ou religieux, qui n'étaient pas nés dans la ville même. C'est ainsi que dix Franciscains seulement du grand couvent de l'Ara-Cæli, où l'on avait compté jusqu'à trois cents moines, pouvaient échapper à la sentence; parmi les Dominicains du célèbre couvent de la Minerve, il n'en était que deux

[1] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Compiègne, 10 avril 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[2] *Notes* pour le ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[3] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Bois-le-Duc, 7 mai 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

qui ne fussent pas atteints, et, en dehors des monastères, beaucoup de membres du clergé, « vieillards » fixés à Rome « depuis leur enfance », ne bénéficiaient « d'aucune exception [1] ». La Consulte modifiera plus tard cet arrêt, qui dépasse le but [2]; mais les « prêtres, chanoines, vicaires, curés, évêques », n'auront qu'à choisir, en tous cas, entre le serment et la « route de France »; les propriétés des « récalcitrants » seront « saisies par l'enregistrement », et leurs personnes « enlevées »; « quant aux évêques, il faudra saisir aussi leurs biens patrimoniaux ». En France, « il y a des évêchés qui ont 1 000 000 d'habitants », pourquoi, dans les départements du Tibre et du Trasimène, qui ont 700 000 habitants, laisserait-on subsister « trente évêchés? » Cette disproportion énorme » est « contraire aux lois de l'empire, incompatible avec l'ordre et la hiérarchie ecclésiastique ». On réduira de même le nombre des cures; une agglomération de « 4 à 5000 âmes » n'a besoin que d' « un curé »; « il y a quatre-vingts paroisses à Rome, vingt paroisses doivent suffire [3] ». Et l'empereur qui demandait « six mois » d'étude pour savoir toute la théologie, « parce que Dieu, disait-il, lui avait donné l'intelligence », enjoignait au ministre des cultes de concilier ses décrets avec « la doctrine des conciles [4] ».

Napoléon avait quitté Compiègne. Suivi d'une cour brillante, il voyage avec la nouvelle impératrice, mais sans s'accorder un instant de répit. A chacune de ses étapes il envoie des ordres de plus en plus pressants, comme s'il craint quelque lenteur de la part de ses subordonnés, et « pour que les coups, suivant son expression, se succèdent sans interruption [5] ». Le persécuteur ne cesse pas d'être un calculateur; il se promet tout à la fois d'intimider le clergé par la progression de ses attaques, et, en dépouillant les réfractaires, de mettre la main sur des ressources qui lui permettront de récompenser les consciences dociles, de « doter les prêtres », en Italie, ainsi « qu'ils le sont en France et même mieux [6] », sans perdre de vue l'intérêt du Trésor. « La suppression

[1] Décret de Compiègne, 17 avril 1810; Arrêté de la Consulte romaine, 27 avril 1810; dépêches de M. Ortoli, Rome, 23 et 29 avril 1810.

[2] Dépêche de M. Ortoli, Rome, 24 mai 1810.

[3] Lettres de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Bois-le-Duc, 7 mai; Berg-op-Zoom, 9 mai 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[4] Conversation de l'empereur avec M. Émery, à Fontainebleau, *Vie de M. Émery*, par M. Élie Méric; *Notes* pour le ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[5] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Berg-op-Zoom, 9 mai 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[6] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Middelburg, 11 mai 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

des évêchés inutiles n'offre-t-elle pas au duc de Gaëte, son ministre des finances, « une masse de moyens disponibles » pour « le paiement de la dette publique [1]? » Sa prévoyance ne sera nulle part en défaut : « Je remarque, écrit-il au ministre de la guerre, qu'il y a peu de troupes dans la 30e division militaire; comme mon intention est de finir ces ridicules scènes de Rome, j'ai besoin d'y avoir des forces convenables ». 2400 hommes d'infanterie, 600 chevaux et 6 pièces de canon seront dirigés sur Pérouse; 3000 fantassins et 600 cavaliers iront à Ancône; 1200 soldats à Arezzo; les troupes formeront « trois colonnes d'observation », sous les ordres du général Miollis, qui, invité à « montrer de la vigueur », aura ainsi, avec les forces dont il dispose, un effectif de « plus de 10 000 hommes, pour faire exécuter les décrets sur les prêtres [2] ». Il s'agit de bouleverser l'Église, de détruire l'autorité du Saint-Siège; la campagne sera peu glorieuse, mais le conquérant aveuglé s'écriera, dans l'emportement de sa frénésie : « Je suis persuadé qu'il n'y a pas besoin de troupes à Rome, cependant j'y ai envoyé 12 000 hommes, j'en enverrai 100 000 si cela est nécessaire », et, sans rougir, il fera cet aveu qui contraste avec les ardeurs d'un victorieux : « On n'aurait pas tenté ces changements, il y a neuf mois; il faut profiter du moment où l'on a la paix partout [3] ».

Pendant qu'il visite les villes de Hollande, récemment enlevées à son frère Louis, il se plaît à multiplier les manifestations de sa colère contre le pape et à étonner ses auditeurs par la brutalité de son langage. Devant les prêtres de Bréda, il menace et il tonne : « Soumettez-vous, car je suis César! sinon je vous bannirai de mon empire, et je vous disperserai comme les Juifs sur la surface de la terre... [4]. » Au clergé du département de la Dyle, tout en répétant le mot de Joseph II sur Pie VI : « Le pape est un bonhomme [5] », il déclare que « les Grégoire VII, les Boniface, les Jules, doivent brûler en enfer ». — « Je me ferais plutôt protestant, disait-il, que d'adopter la religion de Grégoire VII. Le pape n'est pas le Grand Lama, s'il veut être le Grand Lama, je ne suis pas de sa religion [6]. »

[1] Lettre de l'empereur à M. Gaudin, duc de Gaëte, Saint-Cloud, 6 juin 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[2] Lettre de l'empereur au général Clarke, duc de Feltre, Bois-le-Duc, 7 mai 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[3] Lettres de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Middelburg, 11 mai 1810; à M. Gaudin, duc de Gaëte, Saint-Cloud, 6 juin 1810.

[4] *Histoire de l'empire*, par M. Thiers.

[5] *Mémoires* historiques et philosophiques sur Pie VI, Paris, an VII de la république.

[6] Discours de l'empereur au clergé du département de la Dyle, 16 mai 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

Ces paroles marquaient la mesure de son penchant à la conciliation, et M. de Metternich se trompait, lorsque l'obstination de Pie VII lui semblait le seul obstacle à vaincre. L'événement allait lui démontrer sa méprise.

Parti de Paris, le 7 mai, arrivé, le 13, à Savone, le chevalier de Lebzeltern éprouva quelques difficultés pour approcher le Saint-Père. Le croirait-on? Le mystère de cette négociation avait été si bien gardé, malgré M. de Metternich, désireux de lui « donner une certaine publicité », qu'aucun avis n'en fut transmis ni par le ministre de la police ni par le duc de Cadore. Celui-ci, pourtant, « était dans le secret de l'opération », et il s'attira les reproches de l'empereur, mais « par suite d'un système qui tenait à son caractère vétilleux et tâtonneur », il avait jugé habile de ne point prévenir le général César Berthier, qui naturellement dut hésiter à accorder la faveur d'une « entrevue particulière avec Sa Sainteté [1] ». Néanmoins, « un passeport bien en règle » délivré « par S. E. le duc d'Otrante », la considération des liens étroits, qui venaient d'unir la cour de Paris à la cour de Vienne, vainquirent les scrupules du général. Après avoir attendu un jour entier, sans recevoir d'instructions, pensant, avec le préfet, qu'un plus long délai pourrait avoir de « grands inconvénients », et « qu'une police exacte » saurait « suppléer à une erreur » commise, Berthier résolut de « faciliter » au conseiller d'ambassade autrichien, dont « la conduite » et « les sentiments » lui inspiraient « confiance », « les moyens de voir le pape [2] ».

L'arrivée de M. de Lebzeltern ne produisit tout d'abord « aucune sensation », et, à la première heure, le pontife ne marqua lui-même « aucune curiosité ». Il crut, ou feignit de croire, que « le prétexte ostensible » imaginé par M. de Metternich était le véritable et unique motif de la démarche faite auprès de lui. Ses discours et ceux du conseiller d'ambassade persuadèrent, en effet, aux autorités de Savone qu'il s'agissait simplement « de dispenses de ma-

[1] Rapport de M. de Metternich à l'empereur François, Paris, 12 juin 1810. (*Mémoires* du prince de Metternich.) Lettre de Napoléon au duc de Cadore, Lille, 23 mai 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.) Le duc de Cadore blâmé par l'empereur, écrivit alors au général Berthier, mais sa lettre ne parvint à Savone qu'après le départ de M. de Lebzeltern. — Lettre du duc de Cadore au général C. Berthier, Paris, 25 mai 1810. Lettre du général C. Berthier au duc de Cadore, Savone, 2 juin 1810. (Archives du ministère des affaires étrangères.)

[2] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 15 mai 1810. Lettre du général C. Berthier, faisant fonction de gouverneur de la maison de Sa Sainteté, à M. d'Auzers, directeur de la police des départements au-delà des Alpes. Lettre de M. d'Auzers au ministère de la police, Turin, 17 mai 1810.

riages et d'affaires ecclésiastiques ». Les audiences se succédèrent, et leur durée, toutefois, ne pouvait manquer de fixer l'attention de M. de Chabrol. Mais l'attitude de l'envoyé autrichien était si correcte, sa réserve si mesurée, il s'exprimait avec tant de naturel sur « l'impartialité du Saint-Père, qui ne voulait accorder, pour l'épiscopat allemand, que les mêmes « facultés » dont jouissaient les autres évêques, « et notamment ceux de France »; il savait si bien se féliciter de « l'accueil » qu'il recevait; il parlait en si bons termes de « l'enthousiasme » manifesté par sa nation à l'occasion de « l'alliance entre les deux familles impériales », que tous les soupçons s'évanouissaient. Les rumeurs de Gênes annonçaient pourtant une médiation de l'Autriche dans la lutte engagée contre le Saint-Siège; le préfet entendait ces bruits; mais rien ne lui paraissait propre à les accréditer [1].

Pie VII, de son côté, ne prononçait pas une parole qui ne fût pour entretenir la quiétude de M. de Chabrol, laissé, comme le général Berthier, dans une complète ignorance de la mission confiée à M. de Lebzeltern. « Cette mission, disait-il, était d'autant plus nécessaire que, depuis très longtemps », il restait sans nouvelles d'Allemagne, au point qu'il ignorait « si le nonce, envoyé avant son départ de Rome, était mort ou bien portant ». L'accumulation des demandes de toutes sortes, qui exigeaient des décisions, lui rendait plus pénible la privation d'un « conseil » et de ses secrétaires; son isolement lui avait fait craindre de ne plus suffire à la tâche; « il sentait que le travail était au-dessus de ses forces et que sa tête en souffrait ». N'avait-il pas dû « maintenir tous les gens de sa suite dans une espèce de servitude », les charger d'expédier les réponses à de nombreuses pétitions, leur « imposer enfin des fonctions pour lesquelles il ne pouvait les rétribuer, ce qui l'affectait vivement »? « La tristesse » répandue sur ses traits, celle de son entourage, toutes les apparences enfin permettaient de supposer que le confident de M. de Metternich ne lui avait point fait entrevoir la fin de ses maux. S'il songeait à sa situation, c'était pour s'affliger du « désordre » qui régnait dans l'Église, et pour rappeler, à propos du « concordat d'Allemagne », que « les princes catholiques » avaient des exigences devant lesquelles « les princes protestants » eussent eux-mêmes reculé. Mais il se hâtait d'ajouter que « l'espérance le soutenait ». Encore qu'il « s'échauffât parfois », « la haine » n'avait point accès dans son cœur; « ses sentiments étaient constants »; « il avait été attaché à l'empereur; il l'aimait toujours ». Qu'il eût la faculté de « lui parler en particulier, et il

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 15, 16 mai 1810.

s'expliquerait avec franchise » ; si « l'émotion » devait le gagner un instant, « cette impression cesserait » aussitôt, et « il ne s'occuperait que de rétablir la paix de l'Église, en accédant à tout ce qu'il pourrait accorder » ; malheureusement, « on lui demandait souvent plus qu'il ne pouvait céder ! » Le préfet écoutait ces propos sans en prendre ombrage, et l'apparition des Anglais « du côté d'Albenga », la menace d'un débarquement, la réunion précipitée des « gardes nationales » appelées en toute hâte « sur le rivage », lui causaient plus de souci que les entrevues du Souverain Pontife avec le diplomate autrichien [1].

Avant que le ministre de la police eût donné l'éveil à M. de Chabrol, qu'il eût signalé le représentant du comte de Metternich comme « pouvant avoir quelques instructions secrètes relatives aux différends du gouvernement français avec le Saint-Père », M. de Lebzeltern était parti de Savone. Ses dépêches avaient fidèlement traduit ses impressions; de retour à Paris, il voulut les noter de nouveau dans un rapport qui portait sur les points suivants :

1° Le Saint-Père ne s'attendait pas à une démarche du genre de celle que vient de faire la cour d'Autriche, et que le gouvernement français a sanctionnée de son autorisation ; il a été on ne peut plus flatté de la première, et il puise dans la seconde quelque espoir de retour à des principes plus conformes aux intérêts de la chrétienté.

2° Sa Sainteté, abandonnée de tout secours et appui, insiste, en premier lieu, pour obtenir un conseil.

3° Par un principe religieux et digne d'elle, Sa Sainteté ne serait pas éloignée de se vouer, dans un lieu quelconque, au plein exercice de ses fonctions spirituelles, si on lui en fournissait les plus indispensables moyens, si l'empereur des Français se rapprochait d'elle par des faits, et s'il n'exigeait pas, d'un autre côté, comme condition *sine qua non*, sa renonciation expresse à ses droits temporels.

4° Dans la supposition contraire, le pape serait décidé à abandonner la défense de son Église à Dieu même, et, fort de sa conscience, le Saint-Père attendrait, sans capitulation quelconque, la fin de la persécution [2].

Les déclarations de Pie VII étaient absolument conformes aux idées qu'avait exposées M. de Metternich dans les instructions données à son conseiller d'ambassade. L'accord allait-il donc être rétabli ? Écoutons le ministre autrichien :

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 16, 17, 19 et 22 mai 1810.
[2] Rapport de M. de Metternich à l'empereur François, Paris, 12 juin 1810.

L'empereur m'ayant fait appeler à Saint-Cloud, le 8 de ce mois (juin), j'eus avec lui une très longue conversation sur les affaires de l'Église... Il entama la conversation en me disant que le pape ne voulait pas d'accommodement... qu'*il n'était pas encore mûr ;* que lui, Napoléon, irait en avant dans sa besogne, et que le Saint-Père se repentirait un jour d'avoir laissé échapper une occasion aussi favorable que la présente de se soumettre à la force des circonstances.

J'ai fait observer à Sa Majesté qu'il me paraissait que le Saint-Père avait saisi l'occasion qui s'était offerte à lui, en tant que, dans sa position isolée, il pouvait le faire; que Sa Sainteté, en exprimant son vœu de s'entendre avec l'empereur des Français, ne s'était et n'avait pu se tromper (*sic*) sur le caractère des ouvertures qui lui étaient parvenues par mon organe; que M. de Lebzeltern avait eu ordre de ne jamais se placer dans l'attitude d'un négociateur français; qu'il avait exprimé les vœux de l'empereur son maître de pouvoir servir les intérêts de la religion près d'un prince devenu son gendre, mais qu'il n'avait ni préjugé ni même indiqué la nature de ses intérêts, dont le pape se trouvait être le meilleur juge; que le Souverain Pontife, en réclamant un conseil, prouvait évidemment qu'il était prêt à répondre à toutes les ouvertures qui lui seraient faites, ou à en faire peut-être lui-même.

— Mais, interrompit l'empereur, comment voulez-vous que je prenne l'initiative et que j'accorde au Saint-Père de s'entourer d'un conseil dont il se prévaudra contre moi ?

— J'ai prévu cette objection, lui répondis-je. Pour éviter à Votre Majesté l'initiative, nous lui demandons ce conseil comme puissance amie des deux parties. Si elle craint de l'accorder, elle doit sentir que ses propositions seraient inacceptables.

L'empereur demeura étonné de ma réponse et ne trouva rien à y objecter. Il me demanda si je croyais que le Saint-Père accepterait un conseil dont il lui désignerait la composition. Il ne me fut pas difficile de lui prouver qu'un conseil dont les membres seraient choisis par une partie adverse ne pourrait jamais remplir le but que se proposait le pape [1]...

L'intervention de l'Autriche avait obtenu le résultat d'établir clairement que la liberté, pour le chef de l'Église, de réunir un « conseil de son choix » était une condition préalable, nécessaire au règlement des difficultés religieuses; que le pontife, en la réclamant, marquait un sincère désir de rapprochement, et que Napoléon ne pouvait repousser cette proposition présentée par une puissance médiatrice,

[1] Rapport de M. de Metternich à l'empereur François, Paris, 12 juin 1810. (*Mémoires* du prince de Metternich.)

sans avouer une arrière-pensée, un calcul de mauvaise foi. M. de Metternich supposait avec raison que la négociation n'irait pas plus avant ; mais il avait réalisé une partie de son programme : « L'attitude du Saint-Père, disait-il à son souverain, s'est renforcée de l'embarras de l'empereur des Français de devoir lui refuser la juste demande d'un conseil : et si, comme il n'est que trop à craindre, Napoléon persiste dans ses vues destructives de toute organisation ecclésiastique, Votre Majesté n'aura pas moins employé ses bons offices dans une cause qui n'est compromettante que pour celui qui l'attaque [1]. »

Le jeu diplomatique avait profité à M. de Metternich qui, les yeux fixés sur l'avenir, méditait déjà la revanche de l'Europe. Quant à Pie VII, il n'en retirait d'autre avantage que celui d'avoir montré avec quelle intrépide douceur il défendait sa juste cause contre les entraînements de son propre cœur. Tout, à Savone, avait repris le cours ordinaire d'une vie monotone [2]. « Qu'on me renvoie dans ma résidence, disait sans cesse le Saint-Père, qu'on me laisse faire le pape ; je ne solliciterai pas de secours, je ne redemanderai pas mes biens ; je sais qu'ils ne me seront pas restitués. Mais je ne pourrais, en conscience, révoquer les actes que j'ai fait paraître. Je n'ai pas la faculté d'absoudre des impénitents, et, si les biens du Saint-Siège sont retenus, les canons se prononceraient à mon défaut [3]. » C'était la seule réponse à cette hautaine déclaration venue de Paris : « Rome a fait partie de l'empire d'Occident et a fait l'objet d'une donation d'un empereur français ; Rome est de nouveau réunie à l'empire et la donation révoquée par un autre empereur français [4]. »

Le Souverain Pontife était fermement résolu à ne point donner l'institution canonique aux évêques nommés par le gouvernement impérial, si on ne lui rendait la liberté d'avoir auprès de lui son conseil et ses ministres. Il consentait à se taire sur sa souveraineté temporelle, à la condition qu'on ne lui imposât point une renonciation formelle. En même temps, sa condition de captif l'obligeait, pour la sauvegarde de la dignité pontificale, à ne pas accepter un rôle d'initiative que Napoléon, de son côté, refusait de prendre. Si, de part et d'autre, la bonne foi eût été égale, la médiation de l'Autriche offrait un moyen de sortir de cette impasse ; mais l'empereur ne se souciait pas, en réalité, d'admettre un tiers dans ses querelles. Pour contraindre le pape à n'avoir sur les nominations

[1] Rapport de M. de Metternich à l'empereur François, Paris, 12 juin 1810.
[2] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 24 mai 1810.
[3] *Ibid.*, 30 mai 1810.
[4] Lettre du ministère de la police au préfet de Montenotte, 20 mai 1810.

épiscopales que le droit de les subir, et à ratifier l'usurpation des biens du Saint-Siège, la diplomatie ne lui était d'aucun secours, la force seule pouvait le servir, et son œuvre avait surtout besoin d'échapper au jugement d'un arbitre. Pendant qu'il visitait ses provinces hollandaises, distribuant aux Brabançons catholiques les épithètes de « fanatiques » et « d'imbéciles », menaçant de les réduire à être « malheureux ici-bas et damnés dans l'autre monde[1] », Pie VII, que l'intervention autrichienne avait paru laisser calme et sans illusions, attendait pourtant le retour de M. de Lebzeltern avec « une extrême impatience », et avouait ingénuement qu'il s'interdisait « d'examiner de trop près » les événements de chaque jour, pour ne pas perdre toute espérance. Toujours impressionnable, ayant des troubles soudains et des intervalles de « gaieté », mais fidèle à « ses sentiments de patience et de modération », il « se réjouissait » de ne plus voir d'orages du côté du Nord. « La paix continentale » lui semblait « assurée ». — « L'Espagne, » disait-il, est « une plaie qui doit guérir ; ce peuple opiniâtre, après s'être agité dans l'anarchie, finira par se soumettre ». La situation eût été « plus grave » si « les Espagnols n'avaient eu la sagesse de rejeter les propositions des Maures », qui, une année auparavant, leur avaient offert « une armée de cent mille hommes ». — « Quant à la Sicile et à la Sardaigne, la maladie » y est « moins dangereuse » ; « en expulsant les Anglais de leurs ports », on pourrait « faire naître » des projets d'accord qui ne causeraient nul préjudice « au système politique de l'Europe ». Il est vrai que « la guerre avec l'Angleterre sera longue ; mais, quand les vaisseaux se battent, il coule moins de sang et le territoire est épargné ». Tout absorbé dans ses généreuses pensées, il saluait avec bonheur un avenir de paix. « Si nous avons encore, continuait-il, une guerre à faire sur le continent, ce sera contre les Turcs ; elle ne saurait durer, et, en tout cas, l'Europe pourrait bientôt se reposer et réparer ses pertes ». Le moment n'était-il pas venu de raffermir « la morale publique » et de rendre à l'Eglise le chef qu'on lui avait enlevé[2] ?

Un an s'était écoulé depuis que le drapeau tricolore flottait sur le château Saint-Ange. Que de poignants souvenirs, que d'amères réflexions, en cet anniversaire du 10 juin ! Et cependant le pontife, maître de lui-même, savait étouffer tout ressentiment et parler « comme d'un fait historique », avec « tristesse », mais sans aigreur, de la chute de son gouvernement. Il détournait ses regards de Rome pour les porter sur « toutes les capitales de l'Europe », et y suivant

[1] Détail de ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon donna à Bréda, inséré dans le recueil des pièces officielles de M. Schœll.
[2] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 5, 7 juin 1810.

la trace des épreuves, dont « les vingt dernières années » avaient laissé l'empreinte, il cherchait l'oubli de ses propres vissicitudes [1]. Ce qu'il ne pouvait oublier, hélas! c'étaient les nombreuses victimes des décrets impériaux, ces prêtres, ces religieux sans ressources, que la Consulte romaine condamnait à l'exil. A l'entendre gémir sur le sort de ces infortunés, on aurait cru qu'il s'accusait lui-même d'être l'auteur de leurs maux. « Puisqu'on ne voulait plus de moines », ne pouvait-on se borner à exiger d'eux qu'ils cessassent de porter leur habit? Mais quoi! s'écriait-il, ne m'annonce-t-on pas que la proscription menace jusqu'aux « couvents de femmes »? Quel but poursuit donc l'empereur? « Je ne le vois plus! » « A moins qu'il ne s'agisse d'un plan, conçu pendant la révolution, qui est tombé entre mes mains; peut-être se hâte-t-on d'en achever l'exécution, afin de se concilier après. Malgré ma bonne volonté, cela sera bien plus difficile. » Dans les négociations pour établir le concordat de France, « j'ai dû aller aussi loin que possible; j'ai accordé tout ce que j'ai pu. Mais alors tout le mal était fait; il ne provenait pas du souverain, qui n'y avait pris aucune part, et qui, en aurait-il eu le dessein, ne serait pas venu à bout de tout rétablir. Il fallait, dans ce cas, une détermination bien différente de celle que commanderaient aujourd'hui les circonstances. » Devait-il songer encore à une entente si désirable entre le Saint-Siège et l'empire? « Il était convaincu, très convaincu qu'il n'en était pas question », mais il restait prêt à tous les sacrifices compatibles avec ses devoirs. Toutefois ses alarmes grandissaient : « Les choses se gâtaient de plus en plus et menaçaient de devenir irrémédiables. C'était, à ses yeux, un châtiment infligé par la Providence. La captivité du peuple de Dieu avait duré soixante-dix ans; quel que fût le terme de la sienne, il ne dévierait pas de ses principes. » Si le préfet osait alors le solliciter à cette réconciliation dont il avait tant de fois célébré les bienfaits, le pape répondait avec émotion :

Croyez que ce que vous désirez est impossible; je ne puis l'espérer, même s'il m'était donné de traiter directement avec Sa Majesté. Elle est entraînée et ne reviendra pas, à moins que Dieu ne change ses dispositions. La volonté et les efforts des hommes ne peuvent rien... On veut me faire entendre qu'on doit s'occuper sérieusement des affaires de Rome; cependant je ne vois aucun résultat, et si je regarde autour de moi, tout semble prouver que la conclusion s'éloigne... Les liens de la morale se relâchent; j'en juge par la foule de dispenses matrimoniales qui sont réclamées, et parmi lesquelles il en est qui portent sur le premier degré de parenté, encore que le Code civil lui-

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 10 juin 1810.

même réprouve ces alliances... Les gouvernements auront un jour à souffrir de l'indifférence pour la religion, qui gagne toutes les classes de la société, on s'en apercevra indubitablement; mais il sera trop tard... J'ai lu l'histoire ecclésiastique, je l'étudie journellement, et j'ai remarqué que c'est à des signes semblables que l'on reconnaît la décadence prochaine des États [1].

A ces paroles exemptes de toute défaillance, quels arguments pouvaient être opposés? *Le pape n'est pas encore mûr*, avait dit Napoléon à M. de Metternich, et, pour le « mûrir », il traçait à son ministre des cultes ce programme d'action où la ruse aggravait les inspirations de l'arbitraire :

Sa Majesté approuve que la Consulte, avant de faire prêter serment aux curés, attende l'arrivée des troupes, la suppression des couvents et celle des évêchés dont les évêques n'auront pas prêté le serment... Il convient de bien établir, par les conversations, par les explications de toute nature, et même par des articles dans les journaux de Rome, que les mesures que l'on prendra *seront uniquement le résultat de la rébellion*... On pourrait conserver les évêchés de Pérouse, de Spolète, de Tivoli, d'Anagni, et celui de Rome, dont le pape sera l'évêque. On réunirait tous les autres évêchés à ceux-ci. Ainsi on passerait de trente-deux évêchés à treize pour arriver, avec le temps, aux cinq évêchés qu'on se propose de constituer définitivement. Cette mesure *aurait l'avantage de laisser l'espérance aux villes dont les évêques ont prêté serment* et de donner raison à ceux qui se sont portés à cet acte d'obéissance. On sentirait ce que leur conduite *a d'avantageux pour le pape, parce qu'on verrait vendre les biens des autres évêchés pour payer la dette publique*... On n'aurait pas l'air de se déterminer soit par caprice, soit même par un système d'organisation, mais de prendre *un parti nécessité par la rébellion de quelques évêques*, les prêtres savent fort bien que, dans tous les pays qui passent sous une nouvelle domination, on ne résiste jamais à prêter serment à l'autorité. *La rébellion des dix-neuf évêques serait un nouveau grief de l'Église contre le pape*. Ce système conduirait, par l'application des mêmes principes, à *confisquer*, *non seulement en Toscane et en Piémont*, *mais encore en Italie, les biens des évêchés pour lesquels le pape ne voudrait pas donner d'institution*; ce qui montrerait encore *dans l'obstination du pape*, *la cause d'un mal qui serait irréparable pour l'Eglise*. Les dispositions à adopter pour Rome, si elles sont immédiatement suivies du séquestre des biens et des palais des évêques qui auront refusé le serment, et

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 16, 20 et 23 juin 1810.

si toute cette affaire est traitée d'une manière sérieuse, ne peuvent manquer d'avoir une influence très sensible [1].

Le Saint-Père, en vérité, n'avait-il pas tort de se plaindre? Comment l'empereur aurait-il pu lui montrer plus de zèle à « s'occuper sérieusement » des affaires de Rome? Et pour témoigner de son application à ne rien négliger, il adressait à M. Bigot de Préameneu cette recommandation pratique : « Vous aurez soin de mettre un article qui dise que les biens des couvents, chapitres, abbayes, etc., sont réunis au domaine; que l'enregistrement en prendra possession sans délai et en touchera les revenus à partir du 1er juillet 1811 [2]. » C'est ainsi que Napoléon entendait se rendre digne de la louange qu'il se décernait à lui-même, quand il disait au clergé brabançon : « J'ai laissé, en Italie, les biens des églises, je veux qu'elles en jouissent. » Tandis qu'il rédigeait ces ordres, son préfet, M. de Chabrol, adjurait Pie VII, au nom de la chrétienté, de mettre le sceau à sa renommée de « désintéressement », et, « puisqu'il ne s'agissait que de biens temporels », d'assurer, par un généreux sacrifice, la pacification des âmes [3]. L'empereur se réservait d'apprendre à ceux qui auraient pu l'ignorer, comment sont respectés les intérêts spirituels par les ennemis de la royauté pontificale. En autorisant l'envoi de M. de Lebzeltern à Savone, il s'était joué de l'Autriche et du pape. Le représentant de M. de Metternich lui avait frayé la voie des négociations, et il méditait d'y dresser des pièges, où pourrait s'accomplir la défaite du pontife romain.

H. DE MAYOL DE LUPÉ.

La suite prochainement.

[1] Deux notes pour le ministre des cultes, Paris, 13 juin 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

[2] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Saint-Cloud, 16 juin 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

[3] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 23 juin 1810.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

La sortie de l'école parlementaire. La commission du budget et les ministres en retenue. Les derniers jours du conseil municipal. La liberté des malades. Le théologien Cattiaux. Les bals de l'Hôtel de Ville. M. Homais, la famille Cardinal et Mme Pochet. Diderot et la Sorbonne. Le sculpteur Baffier et M. Germain Casse. Le triple assassinat de la rue Montaigne et les assassins masqués. La police décadente et le crime progressif. — Le bouquet funèbre du printemps. Paul Féval, Marie Jenna, Eug. Beluze, le général Farre, Guillaumet, Arthur Mangin, Eug. Baret. Un quasi-centenaire : le vaudevilliste A. Dupin. Une ancienne rivale de Rachel : Mlle Maxime. Oudiné. P. Faugère. Un groupe d'ombres. Paul Dalloz. — Exposition : les Indépendants. Les Pastellistes. Réception de Leconte de Lisle à l'Académie. Le discours de M. Alexandre Dumas. — L'*Otello* de Verdi et le *Lohengrin* de Wagner. Opéra-Comique : *Proserpine,* paroles de M. Louis Gallet, musique de M. Saint-Saëns. Vaudeville : *Renée,* par M. Em. Zola. Ambigu : *Mlle de Bressier,* par M. Albert Delpit.

I

On nous a donné nos vacances de Pâques à nous-mêmes en donnant la clef des champs à la Chambre. Ah! quel soupir de soulagement pousse l'électeur quand il ne voit plus s'aligner à la deuxième et à la troisième pages de son journal ces longues colonnes de débats stériles, ponctués d'interruptions, qui recommencent toujours et n'aboutissent jamais! Sans doute il y aurait un moyen bien simple de les supprimer : ce serait de ne pas les lire; mais, dans sa conscience de contribuable, il se croit tenu de le faire; il veut être au courant; il sent la difficulté de vivre sans savoir chaque jour ce que pensent de la situation MM. Hude et Vergoin, pendant la période où ils pensent quelque chose. Et ceux qui ne lisent ni les comptes-rendus *in extenso*, ni même les comptes-rendus analytiques, se disent, avec une légère variante au mot classique de l'Auvergnat : « Mon Dieu, ce n'est pas que ce soit malpropre, — du moins pas toujours; — mais ça tient de la place. »

On a ouvert la cage, et les oiseaux se sont envolés, en poussant des piaillements joyeux. Plusieurs ont aussitôt traversé la France

à tire d'ailes, pour aller inaugurer là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée, le chemin de fer d'Alger à Tunis, et la statue du général Margueritte. La traversée n'est pas gratuite et le voyage coûte cher, mais ils n'ont pas à s'occuper de ces menus détails; la commission du budget n'est-elle pas là? Et le paquebot qui les porte ne se permettrait point de faire naufrage comme la *Victoria*. Cette sortie de la Chambre me rappelle toujours la *Sortie de l'école turque* de Decamps : nos honorables ne sont pas des Turcs pourtant, mais ce sont des écoliers, généralement chauves et souvent obèses. Il se produit toujours quelque tapage et quelque bousculade à la porte. Les plus turbulents se prennent aux cheveux. L'élève Douville de Maillefeu, qui passe pour avoir mauvais caractère, a donné un soufflet à l'élève Sans-Leroy, qui ne lui avait rien fait. Comme on n'était pas encore sorti de classe, on a d'abord cru que le maître d'études allait se fâcher et le mettre en pénitence, dans un coin, avec un écriteau. Mais la Chambre a protesté que cela n'en valait pas la peine. Il ne restait donc plus aux deux adversaires qu'à reprendre la bataille, cette fois par-devant témoins et avec des épées : l'un d'eux a reçu une égratignure; on a déclaré l'honneur satisfait, et après s'être traités de drôles, ils se sont serré cordialement la main en s'assurant de leur estime réciproque.

Seule, au moment où j'écris, la commission du budget n'est pas en vacances, et avec elle plusieurs ministres sont en retenue. C'est bien fait, surtout pour le ministre des finances, qui a raté tous ses devoirs et à qui il faudrait donner à copier trente fois le verbe, un peu long peut-être, mais qui se graverait d'autant mieux dans sa tête : *Je comble le déficit du budget par des sommes dont je n'aurai jamais le premier sou.* Il paraît que la commission le tourmente, en lui parlant de choses auxquelles il n'entend rien; qu'elle s'obstine à lui casser la tête avec des chiffres, sans vouloir écouter ses gémissements et ses protestations. Si c'est désagréable pour lui, cela ne l'est guère moins pour nous, à qui les comptes-rendus de la commission ne permettent pas de jouir pleinement des vacances parlementaires, en nous rappelant que la Chambre est partie pour quelques semaines seulement et qu'elle reviendra.

Le conseil municipal, lui, n'est point parti, et l'on s'en est aperçu. Pour illustrer ses derniers jours, il a pris à tâche de se surpasser lui-même, en réalisant successivement les prédictions les plus fantastiques, les plus folles de ceux qui, pour railler son extravagance, croyaient lui prêter des projets d'une bouffonnerie impossible. Il lasse l'épigramme et déconcerte la parodie. Toutes les fois qu'il touche aux questions religieuses, on dirait que ses

délibérations et ses votes n'ont d'autre but que de faire sa propre satire, en la poussant à outrance. J'ai prophétisé, et je croyais rire, qu'un jour viendra où le conseil municipal réclamera la disparition des croix des églises, puis celle des églises elles-mêmes de la voie publique, afin de protéger la conscience des libres-penseurs blessée par l'aspect de ces symboles de la superstition. Ce jour approche, n'en doutez pas. En attendant, il redouble d'efforts pour assurer aux malades de ses hôpitaux la précieuse liberté de mourir sans confession, et il pousse le zèle jusqu'à les garantir eux-mêmes contre leur propre faiblesse. C'est toujours la devise de la Révolution : la liberté où la mort. Vous êtes libres, mais à la condition bien naturelle de penser et d'agir comme le conseil municipal. Ainsi la liberté de rendre le dernier soupir sans prêtre ne laisse absolument plus rien, et depuis longtemps, à désirer dans les hôpitaux; mais il n'en est pas de même de la liberté contraire. On a mis un tel luxe de soin et de formalités à protéger la liberté agréable au conseil que celle qui lui est désagréable s'en trouve entravée dans tous ses mouvements.

Un malade de l'hospice d'Ivry, assez ingénu pour croire à l'impartialité du conseil, lui écrit une lettre pour se plaindre qu'une surveillante ait barré la route au prêtre qu'il avait mandé à son chevet. Le conseil s'émeut, — de la conduite du prêtre et de celle du malade, — et il vote des félicitations à la surveillante! C'est la deuxième fois que cette femme vraiment laïque mérite ainsi les honneurs de l'ordre du jour. Elle aura de l'avancement. On l'a déjà augmentée. A ce propos, M. Cattiaux a exposé à la tribune la théorie de la majorité du conseil et celle de la médecine scientifique, dont, à titre d'officier de santé, il est l'un des plus riches ornements. « Le malade, a-t-il dit en substance, est la propriété du médecin. Nul n'y peut toucher sans sa permission. Lorsqu'il sera guéri, il fera tout ce qu'il voudra; mais tant qu'il est en danger, au médecin seul appartient le droit d'ouvrir ou de fermer la porte à qui bon lui semble. Il a le droit, que dis-je? le devoir d'écarter de lui tout ce qui pourrait compromettre sa guérison en portant le trouble dans son esprit, et par conséquent d'éloigner le prêtre. » Oui, quand bien même le malade l'appellerait, et tel était précisément le cas. D'ailleurs, ajoute M. Cattiaux avec une ironie hautaine, si votre Dieu croit devoir punir un malheureux dans ces conditions, il faut qu'il soit injuste et absurde. Quel savant, quel philosophe, quel théologien que ce M. Cattiaux! Il dit son fait au Dieu chrétien comme à M. Pasteur. Il interdit à celui-ci de guérir la rage et aux prêtres d'absoudre un malade sans avoir obtenu son autorisation, qu'il ne leur accordera jamais d'ailleurs, il ne le cache pas. Comme

on avait jadis les conversions par ordre de Louis XIV, on a aujourd'hui l'impénitence finale par ordre du citoyen Cattiaux. Au dernier siècle, le Parlement prenait des arrêts pour enjoindre aux curés de Paris de donner les sacrements. Aujourd'hui le conseil municipal intime aux prêtres l'ordre de ne pas les donner. De par Cattiaux, défense à Dieu d'entrer, non pas seulement dans les écoles et dans les hôpitaux, mais dans la chambre d'un malade. M. Cattiaux l'exclut rigoureusement, en le déclarant contraire à la thérapeutique. Mais comme, au fond, il est bon prince, il consent, pour le moment du moins, que le malade reçoive le viatique dès qu'il sera complètement guéri. Si vous vous portez bien, il vous est loisible de demander l'extrême-onction : M. Cattiaux s'en lave les mains et il fermera les yeux, jusqu'à un certain point. Seulement si vous êtes en danger et que vous ayez le malheur de n'être point assez riche pour pouvoir échapper aux établissements régis par le conseil municipal, vous appartenez à Cattiaux corps et *âme*, et la surveillante laïque n'a pas seulement à administrer les médecines, elle doit veiller d'un œil sévère à ce qu'on n'administre pas les sacrements.

N'est-ce point le cas, ou jamais, de rappeler le mot de Gambetta : *Assemblée de sous-vétérinaires!* Et penser que ce qu'il y a de plus faible au monde, de plus désarmé et, par conséquent, de plus sacré, — les enfants des écoles, les vieillards des hospices, les malades des hôpitaux, — est entre les mains de ces aliénés malfaisants et féroces, depuis longtemps mûrs pour les douches de Charenton!

Là-dessus, le conseil, fier et heureux de sa besogne, a éprouvé le besoin d'offrir deux soirées dansantes à ses électeurs. Le 2 avril, l'Hôtel de Ville s'est ouvert à ses invités, et cette petite fête s'est renouvelée le lundi de Pâques. Afin de faire le plus grand nombre d'heureux, il avait prodigué les invitations, et, à voir les flots qui, de tous les points cardinaux de Paris, convergeaient à l'Hôtel de Ville, on aurait cru à un feu d'artifice plutôt qu'à un bal. Pendant quatre heures, dix mille personnes se sont écrasé les pieds et enfoncé les côtes dans la grande salle des fêtes et ses alentours. La société était un peu mêlée, et le corps diplomatique a pu là voir un monde qui, toutefois, ne lui était pas complètement inconnu, grâce aux soirées de l'Élysée. On assure que les gants et les cravates blanches se trouvaient en minorité, qu'un certain nombre de dames avait utilisé la robe qu'elles portent au thé de Mme Gibou et que beaucoup de ces messieurs, dédaigneux d'un vain luxe, étaient venus en redingote bourgeoise et même en jaquette démocratique. L'Hôtel de Ville n'est-il pas la maison du peuple? On était

en famille. Tout s'est bien passé, d'ailleurs, sauf peut-être autour des buffets, où la presse était parfois un peu forte et où l'on a regretté l'absence d'un service d'ordre qui aurait fait prendre la queue, comme aux représentations populaires et gratuites. Il y avait là des personnes qui n'avait jamais pris de glace de leur vie, et qui tenaient à profiter de l'occasion : c'est bien naturel ! M. Homais a fait tous ses efforts pour procurer cette satisfaction *à sa dame* et *à sa demoiselle* et l'on a pu voir, touchant spectacle de famille, Mme Homais reconnaissante offrir dans sa cuillère un peu de sorbet, à son mari, tandis que M. et Mme Cardinal buvaient dans le même verre.

Ces choses se passaient au premier étage, dans la partie la plus distinguée de la réunion, car Mme Cardinal, qui est très aristocrate à cause des belles relations de ses filles et malgré les opinions avancées de son mari, ne serait jamais descendue avec le peuple au rez-de-chaussée, dans la salle des Gardes, métamorphosée pour la circonstance en une immense brasserie. Mme Pochet, qui n'est point une petite maîtresse, n'a pas craint d'y accompagner son mari. Les pompes à bière ne cessaient de fonctionner. Que de bocks, ou, pour mieux dire, que de tonneaux on a taris ! On avait disposé des centaines de sièges pour mettre les buveurs plus à l'aise et l'on fumait comme en pleine tabagie. La pipe même était tolérée. Un frisson courut un moment dans la foule : « Voilà Paulus ! Il va nous chanter *En r'venant de la r'vue.* » Il ne manquait plus que cela, en effet, à la satisfaction des invités. Mais était-ce Paulus? L'épais brouillard de fumée rendait la vue incertaine. Peut-être était-ce tout simplement le président du conseil municipal. Si c'était Paulus, par un sentiment de discrétion louable, quoique excessif, il ne crut pas devoir se rendre au vœu du public en montant sur la table et en entonnant ce refrain célèbre qui a fait de lui l'homme le plus populaire de l'époque, avec Géraudel et le général Boulanger ! Et ce n'est pas tout : les marchands de vin des alentours avaient pris soin d'annoncer qu'ils resteraient ouverts toute la nuit, et beaucoup des invités du conseil n'ont pas manqué d'aller y continuer la fête.

On a publié les comptes exacts de ce qui s'est bu et mangé à la soirée du 2 avril. Je laisse de côté les petits fours, les gâteaux, les biscuits, les sandwichs, les sirops et même les bouteilles de bordeaux, pour ne m'attacher qu'aux articles sérieux : 2500 bouteilles de champagne, 4500 punchs et, — recueillez-vous devant ce chiffre formidable qui donne une magnifique, une terrifiante idée de la capacité des électeurs du conseil municipal, — 50 000 bocks !

Faute de pouvoir entendre Paulus ou jouer aux dominos, les

invités du conseil s'entretenaient des nouvelles politiques et autres dans l'estaminet de la salle des Gardes : de l'affaire Baffier, du triple assassinat de la rue Montaigne, de l'audace antirévolutionnaire d'un professeur de Sorbonne, M. Crouslé, qui, au cours d'un examen de licence, a osé déclarer nettement que Diderot a écrit des ordures et refusé de courber la tête devant la statue de la place Saint-Germain-des-Prés. Il est bien vrai que Diderot en a écrit, en effet, et beaucoup, et des plus immondes. Il est vrai aussi que des libres-penseurs, comme M. Paul Albert et M. Edm. Schérer, ont déclaré, en termes plus énergiques encore, l'un que Diderot a « la sensualité de l'animal, qu'il se vautre avec délices dans les flaques de boue, qu'il se complaît dans une physiologie sale, lubrique, qui écœure; » l'autre, que « Diderot est furieusement obscène », qu'il l'est « avec délices et partout », que « c'est un être véritablement répugnant ». Mais tout cela, c'était avant l'inauguration de la statue, avant l'apothéose officielle qui l'a mis au rang des dieux de l'athéisme, car l'athéisme a ses dieux, et grâce à laquelle ses obscénités les plus révoltantes sont devenues quelque chose comme les excréments sacrés du grand lama. Il n'est plus permis désormais ni d'écrire ni même de penser que Diderot est trop souvent ordurier. Cette opinion d'ancien régime, qui n'était qu'une faiblesse avant la statue, est un scandale après, un acte de révolte qui sent à la fois l'aristocratie et le cléricalisme; une protestation, criminelle de la part d'un professeur de l'État, contre la laïcisation de l'enseignement; un blasphème, un sacrilège! — Qu'on n'objecte pas la *Religieuse*. Il faut être clérical jusqu'à la moelle des os, sottement imbu des préjugés de la vieille morale rétrograde, étranger aux notions les plus élémentaires de l'orthodoxie matérialiste et athée pour trouver la *Religieuse* obscène, ou du moins pour ne pas trouver son obscénité louable du moment qu'elle est anticléricale. Le ministre de l'instruction publique a donc été sommé, itérativement et impérativement, de destituer ce professeur audacieux. Cruel embarras! Il s'en est tiré en faisant le mort. Mais M. Crouslé aura été averti sans doute d'avoir à se montrer plus circonspect à l'avenir.

M. Baffier est ce sculpteur, déjà remarqué aux Salons pour son *Jacques Bonhomme* et surtout pour son *Marat* (acheté par le conseil municipal), qui est allé, dans le vestibule de la Chambre, frapper d'un coup de couteau, très heureusement resté inoffensif, le député Germain Casse. Ce farouche statuaire, exalté de sang-froid, radical mystique et inexorable qui prend la politique au sérieux, est convaincu, selon le mot de Saint-Just, son auteur favori, qu'il faut tuer ceux qui gouvernent mal. Il a trouvé que

M. Germain Casse gouvernait mal, ou du moins qu'il était un de ceux qui gouvernent mal, et nous n'avons nulle envie de le contredire. Mais pourquoi avoir été justement choisir, entre des centaines d'autres, un député si gras, si fleuri, si *bon garçon*, au dire unanime de ses amis? Pourquoi? précisément parce qu'il est gras et fleuri. Baffier est un maigre, comme Saint-Just. Son coup de couteau est la revanche de Marat, mais une revanche ratée. Et puis il avait une raison particulière d'en vouloir personnellement à M. Germain Casse, ayant été l'un de ses répondants. Le député du XIVe arrondissement de Paris inaugurait par ses mains une nouvelle manière de rendre compte de son mandat.

Les médecins sont venus déclarer que Baffier n'est pas fou, qu'il est responsable de ses actes, qu'il n'a qu'un grand amour au cœur, celui de la patrie; qu'il est dominé par le respect absolu de ce qu'il regarde comme un devoir de conscience, que c'est un convaincu qui considérerait comme une malhonnêteté de ne point passer de la conception à l'action. Après quoi, l'avocat, avec des larmes dans la voix, a conté la vie de son client, dépeint son éducation et son caractère. C'est un paysan; il a grandi dans l'air pur et dans le travail des champs; il adore sa mère, humble femme dont nous avons vu le buste au Salon de 1886; il a appris de son père qu'il vaut mieux écraser les chenilles, malgré leurs *gentes couleurs*, que de laisser perdre ses choux, et voilà pourquoi il a voulu écraser la chenille Germain Casse, sans tenir aucun compte de ses gentes couleurs. C'est d'ailleurs un cœur simple et naïf, une âme fruste, un esprit ignorant qui a appris lui-même au hasard et à grand effort le peu qu'il sait. Persuadé par ces arguments péremptoires, le jury a acquitté Baffier. Avec une magnanimité bien propre à désarmer les émules de son assassin platonique, ou à les encourager, M. Germain Casse était venu solliciter lui-même un verdict favorable : gageons qu'il *n'espérait* pas si bien réussir.

Rendu à la société et à l'art, M. Baffier prépare, dit-on, pour le Salon de 1888, un groupe de *Brutus poignardant César*. M. Grévy n'a qu'à se bien tenir. Quant aux collègues de M. Germain Casse, ils feront sagement de porter une cuirasse sous leur habit, de crainte que l'exemple du sculpteur et le verdict du jury ne propagent cette façon de demander compte du mandat. Jusqu'à ce jour, les représentants de Paris n'avaient eu affaire qu'aux réunions de Belleville, Montmartre, Charonne, où l'on se contentait du leur jeter des bancs à la tête, en les traitant de Judas et de vendus. Tout au plus risquaient-ils de sortir avec les yeux pochés. Dieu les garde d'avoir affaire à des âmes frustes et simples

comme celle de Baffier! Tudieu! quel esprit naïf et ignorant que celui de cet artiste médaillé et qui écrit des brochures! Présenter comme un primitif un homme qui a fait pour le moins deux fois partie d'un comité électoral à Paris, n'est-ce pas un peu excessif? Je voudrais bien savoir ce que penserait le jury si un autre Baffier, faisant une variante à la maxime de Saint-Just, et concluant qu'il faut tuer ceux qui jugent mal, s'avisait de lui appliquer à lui-même la théorie à laquelle son verdict a donné un laisser-passer.

Il est vrai que Baffier n'avait aucun sentiment de haine personnelle contre M. Germain Casse (ce qui pourrait être pris pour une circonstance aggravante), que ce n'est pas non plus un ambitieux et qu'il semble bien avoir agi avec un désintéressement absolu, par pure conviction politique. Le jury a décidé que c'était là une excuse suffisante; cela peut mener loin. Joignez-y les autres motifs, aussi variés que nombreux, qui lui dictent ses acquittements. On en pourrait dresser un catalogue instructif, dont la lecture serait plus rassurante pour les assassins que pour les honnêtes gens. Mais le pourrait-on vraiment? Et serait-il possible de démêler toujours les causes de l'absolution? Il acquitte aujourd'hui, peut-être eût-il condamné hier; il condamne aujourd'hui, il acquittera demain. Pourquoi? Parce qu'il a ou qu'il n'a pas ses nerfs, parce qu'il fait beau temps, parce qu'il pleut, parce que l'avocat l'a séduit ou qu'il lui déplaît, parce qu'il veut donner une leçon au président des assises ou au procureur de la république, parce qu'il a bien ou mal digéré, parce que le vent de sa fantaisie a soufflé de ce côté-là. On a vu des jurys condamner à mort absolument pour le même cas où le jury du département voisin venait d'acquitter, et réciproquement. C'est une loterie, plus encore que le succès ou la chute d'un mélodrame. On en vient à croire, par moments, qu'il serait au moins aussi avantageux pour la justice de jouer le résultat à pile ou face, ou de faire tirer le condamné dans un chapeau, comme on tirait jadis à la milice un billet blanc ou noir.

Entre un jury qui acquitte à tort et à travers et un service de sûreté qui ne semble plus porter ce titre que par antiphrase, les gens paisibles qui n'aiment pas les coups de couteau se sentent médiocrement rassurés. Le triple assassinat de la rue Montaigne, qui sera certainement classé parmi les causes célèbres, entre l'affaire Troppmann, dont il a renouvelé l'horreur, et l'affaire Peltzer, dont il offre la complication énigmatique et l'obscurité profonde, a mis une fois de plus en lumière l'insuffisance lamentable, depuis longtemps déjà proverbiale, de la police parisienne. Le coupable a été découvert à Marseille, par hasard et sans qu'on le cherchât, car

on ignorait jusqu'à son nom et même, on peut le dire, jusqu'à son existence. On était lancé sur une autre piste, sur celle d'un individu qui pourrait bien n'être qu'un mythe, comme le Geissler dont il porte le nom, car lorsqu'on l'a découvert à Mazas, après l'avoir longuement cherché jusqu'au bout de l'Europe, on s'est aperçu qu'il ne s'appelait pas Geissler et qu'il n'avait pris aucune part au crime. Pranzini, lui, n'est pas un mythe, mais c'est un indéchiffrable problème. Lorsqu'on le découvrit, personne ne le connaissait. Il semblait qu'il sortît de terre, que ce fût un de ces êtres fantastiques qu'on voit se substituer dans les féeries au héros poursuivi, afin de donner le change, et qui s'évanouissent ensuite dans les airs. La figure fantastique sortit peu à peu de l'ombre. Un passant le reconnut, puis deux, puis trois, puis dix, puis cent, et bientôt il y en aura mille. Maintenant Paris est plein de gens chez qui Pranzini a commandé un couteau ou une fausse barbe, s'est fait coiffer, a acheté ou vendu un bijou; plein de garçons d'hôtel qui ont ciré ses bottes, de garçons de café qui lui ont servi une absinthe, de concierges qui lui ont tiré le cordon. On l'a connu, lui ou Geissler, dans toutes les villes de France et d'Europe. Cela a pris comme une traînée de poudre, comme une épidémie, et il n'est plus guère de capitale ni de grande ville où quelque dame n'ait un jour rencontré l'un ou l'autre, comme jadis les bourgeois de Bruxelles en Brabant rencontrèrent le Juif errant, causé avec lui, remarqué, soigné, bandé une blessure qu'il avait à la main ou au pied. Leur présence est signalée à la même date au nord et au sud, à l'orient et à l'occident. Si l'on veut s'en rapporter à ces renseignements, tous plus précis les uns que les autres, il faut admettre que Geissler et Pranzini, qui d'ailleurs ne sont peut-être qu'un (à moins qu'ils ne soient quatre), jouissent de la faculté de transformation et du don d'ubiquité.

C'est que nous ne sommes plus au temps des meurtriers brutes et grossiers. L'ère du crime scientifique est venue; la même évolution s'est produite dans l'art de l'assassinat que dans l'art de la guerre, soit dit sans rapprochement de mauvais goût. Lacenaire lui-même n'était qu'un enfant à côté de Pranzini. Notre assassin scientifique joint à la ruse du Peau-Rouge tous les perfectionnements que lui fournit une extrême civilisation. Il a étudié la chimie et passé quelquefois ses examens; il est anthropologiste et psychologue au besoin. Il combine ses coups comme un problème algébrique, ouvre de fausses pistes, pose des *alibis*, efface, ou embrouille et entrecroise ses traces. Il se grime comme un vieux comédien et se fait une tête appropriée à la circonstance, blonde ou brune, chauve ou chevelue, jeune ou vieille, maigre ou grasse,

terreuse ou rosée; il sait changer la couleur de ses yeux comme celle de son teint, se grandir ou se rapetisser par d'ingénieux artifices, de façon à détruire d'avance la portée des témoignages par leur contradiction. Et c'est précisément à ce progrès du crime que correspond la décadence de la police; plus l'un monte et se perfectionne, plus l'autre s'abaisse et perd pied.

Pour débrouiller ce mystère, il faudrait fondre en un le Corentin de Balzac, le M. Lecocq de Gaboriau, et le Dupin d'Edgar Poë. La curiosité publique, longtemps surexcitée, commence à se fatiguer devant les laborieuses lenteurs de l'instruction, qui marche pas à pas, en s'arrêtant souvent et en reculant quelquefois. Mais elle se réveillera tout entière le jour où la figure de l'assassin masqué apparaîtra enfin en pleine lumière. Que serait-ce si l'on apprenait que « Feringhea a parlé? » Quant au procès en cour d'assises, on retient déjà les places et les dames s'y écraseront. Le succès sera doublé encore grâce à l'avocat qu'on a donné à Pranzini. Pranzini, qui est pauvre, ou qui *doit* l'être pour les besoins de sa cause, a réclamé un avocat d'office. D'ordinaire, ce rôle est rempli par un jeune stagiaire, qui fait ses premières armes aux dépens d'un criminel peu intéressant. Mais pour Pranzini, c'est une autre affaire! On ne saurait traiter ce premier ténor de l'assassinat comme un vulgaire débutant. Les convenances demandaient d'assortir la célébrité de l'avocat à celle de son client. Un homme qui a témoigné d'une si haute distinction dans son art ne saurait être traité avec trop de considération. En conséquence on lui a proposé Me Demange, en s'excusant de n'avoir plus Me Lachaud. On fait ce qu'on peut. Me Demange est le Lachaud actuel, et peut-être est-ce l'affaire Pranzini qui lui réserve la gloire d'égaler son illustre prédécesseur. Nous n'avons rien de mieux pour le moment parmi les avocats au criminel. C'est ainsi qu'on encourage les artistes supérieurs.

II

Quel roman l'auteur des *Habits noirs* et des *Compagnons du silence* eût pu écrire avec le *Crime de la rue Montaigne!* Mais il est mort, lui aussi, et depuis plusieurs années déjà, le cerveau surmené par une production incessante qui avait duré plus de quarante ans, las d'avoir si longtemps lutté et s'avouant vaincu, il s'était retiré chez les Frères de Saint-Jean de Dieu pour y finir sa vie dans la retraite, le silence et la prière.

Paul Féval, fils d'un conseiller à la cour de Rennes, petit-fils d'un procureur général, suivit d'abord la carrière qui lui était

marquée par une sorte de tradition de famille : il se fit recevoir avocat, mais, après sa première cause et son premier échec, il déposa sa robe au vestiaire, pour ne plus la reprendre qu'une fois, à quarante ans de distance, le jour où, président de la Société des gens de lettres, il s'en alla plaider et gagner à Genève la cause d'un confrère. Le barreau y a perdu peut-être autant que la littérature y a gagné : j'en appelle à ceux qui l'ont entendu dans les quelques conférences qu'il lui arriva de faire pour les matinées Ballande ou pour la réforme du théâtre et dont, comme son charmant esprit, sa voix bien timbrée, mordante et douce à la fois, savait faire une véritable séduction pour l'auditeur.

La famille était pauvre, et le jeune Féval eut une période difficile à traverser. Il entra chez un banquier, qui le congédia après l'avoir surpris lisant Balzac. Il s'enrôla dans une compagnie d'affichage en qualité d'inspecteur. Il essaya de tout et ne réussit à rien, si bien qu'on le trouva un jour, dans son galetas, mourant de faim et gisant inanimé sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, comme il l'a conté dans les *Etapes d'une conversion*. Ainsi la carrière de Paul Féval s'encadre entre la faim au début et la ruine au dénouement. Il finit par essayer de la littérature, et cela lui réussit mieux. Correcteur au *Nouvelliste*, dont on a oublié jusqu'au titre, il s'enhardit un jour à lui proposer un article, puis un conte ; bientôt il monta jusqu'à la *Revue de Paris*, puis jusqu'à la *Chronique*, la *Quotidienne*, le *Courrier français*. Le premier de ses succès marquants, ce fut le *Loup blanc*, un de ces récits où le jeune écrivain, grandi au milieu des souvenirs, des croyances, des légendes bretonnes, a mis une si bonne et si forte saveur de terroir. Mais le livre qui le plaça tout à fait hors pair, sur le même rang que les grands conteurs populaires d'alors, ce fut les *Mystères de Londres*, improvisés sur commande en 1844 pour faire concurrence aux *Mystères de Paris*, et bientôt suivis d'autres récits non moins bourrés d'aventures extraordinaires, d'une intrigue non moins enchevêtrée, d'une fantaisie non moins extravagante : le *Fils du diable*, la *Quittance de minuit*, les *Amours de Paris*.

Dès lors l'inépuisable imagination de Paul Féval enfante sans relâche et coup sur coup cette multitude de romans de cape et d'épée, ces variantes aux vieux contes de fées, fourmillant d'inventions prodigieuses, où l'on retrouve toutefois, variés en mille façons, mais au fond immuables, les éléments classiques du mélodrame : l'enfant perdu, le traître, la découverte d'un trésor, les associations secrètes, aux mots d'ordre mystérieux, aux chefs énigmatiques et tout-puissants. Ils forment une ample bibliothèque et portent des titres empanachés : l'*Homme de fer*, M[me] *Gil-Blas*,

les *Errants de nuit*, les *Couteaux d'or*, le *Tueur de tigres*, le *Mendiant noir*, *Bouche de fer*, les *Drames de la mort*, *Jean Diable*, les *Compagnons du trésor*. Cette énumération lasserait le plus patient des bibliographes. Paul Féval était venu à point. A force d'avoir abusé de sa verve, le grand Dumas commençait à trahir un peu de fatigue; Eugène Süe se laissait confisquer par la politique; Frédéric Soulié allait mourir. Tels et tels de ses récits sont d'effrayants casse-tête chinois, où il a fait preuve d'ailleurs d'une fécondité d'invention et d'une dextérité d'arrangement sans pareilles; d'autres ressemblent à des jeux de patience découpés en centaines de figures bizarres que l'auteur remue pêle-mêle comme les billets d'une loterie, pendant trois ou quatre volumes, pour les rassortir tout à coup tant bien que mal au dénouement. Il y a de tout dans ces romans à chausse-trappes, à surprises, à secrets, à portes dérobées, à serrures compliquées. On a peine à comprendre comment une seule tête a pu suffire à la combinaison de tant de mécaniques d'un enchevêtrement formidable et aussi, il faut bien le dire, comment un cerveau si richement doué pouvait s'absorber en de telles besognes.

Paul Féval portait des qualités supérieures dans un genre inférieur. Il ne se faisait certainement aucune illusion sur la valeur des moyens, très naïfs dans leur rouerie, qu'il employait pour *empoigner* le lecteur, et on peut surprendre dans ses récits, même aux moments les plus pathétiques, une certaine ironie demi voilée et comme des clin-d'œil narquois où il a bien l'air de se moquer un peu de son public, tout au moins de l'avertir discrètement de n'être pas plus dupe de ses inventions qu'il ne l'est lui-même. A travers les incorrections et les négligences sans nombre d'un talent surmené par une production incessante, déformé par les exigences du roman-feuilleton, il y a, dans ces espèces d'épopées aventureuses où sans cesse de nouveaux épisodes viennent se greffer les uns sur les autres et qui dépassent le merveilleux de l'Arioste, une grande puissance d'imagination, parfois un réel sentiment poétique, le talent de tracer des caractères, une verve prodigieuse, un esprit mêlé d'émotion, un mélange de dramatique et de comique également poussés à outrance, une bonne humeur narquoise, une ironie étourdissante, une sorte de bonhomie railleuse, un don étonnant de tenir la curiosité en haleine et de la renouveler sans cesse, qui lui assignent une place à part. Avec tous les défauts d'une production hâtive, des exagérations, des vulgarités, des types artificiels, la peinture remplacée par le décor, le carton et le zinc tenant lieu du marbre et du bronze, ils intéressent toujours, et dès qu'on s'est laissé prendre dans l'engrenage,

on va jusqu'au bout, quitte à en éprouver quelque honte une fois qu'on a fermé le livre.

A ces énormes histoires écrites à la grosse par un maître ouvrier, nous préférons les courts récits comme le *Poisson d'or*, les *Romans enfantins* et dix autres, où l'on sent le parfum des genêts en fleurs, — souvent d'un style exquis, d'une fraîcheur et d'une émotion pénétrantes, toujours avec une veine semi-sarcastique qui se joue à travers le sentiment sans le refroidir. L'artiste semble prendre à tâche d'y montrer tout ce qu'il était capable de faire, en s'appliquant avec amour à une œuvre choisie où la forme l'emporte sur la matière. Il a laissé en ce genre des pages exquises, vrais bijoux délicatement ciselés. Mais, même parmi les rapsodies qu'il bâclait fiévreusement pour l'appétit goulu du lecteur vulgaire, il n'en est pas une où l'on ne puisse s'arrêter au frais dans quelque oasis, picorer au passage quelque épisode charmant, quelque caractère pittoresquement dessiné, quelque fine et charmante page qui fait dire en soupirant : « Quel dommage qu'un si rare et si noble esprit se soit ainsi gaspillé en gros sous? » Tel quel, P. Féval était de la famille d'Alexandre Dumas le père, sinon de sa taille. Le *Bossu*, sous sa double incarnation de roman et de drame, est du Dumas, et du meilleur. Féval ferme la marche de ces conteurs féconds, exubérants, intarissables, contant pour le plaisir de conter et s'amusant de leurs propres fictions, qui valaient bien celles du roman à thèse ou du roman naturaliste.

On sait quels jours de tristesse et de solitude succédèrent à cette brillante période. Paul Féval, qui n'avait jamais été bien fort en affaires, trouva la ruine en voulant doubler sa petite fortune, car, en vrai Breton et en brave homme, il n'avait pas limité le nombre de ses enfants. Il eut le tort de transporter l'imagination dans le domaine pratique et d'y faire encore du roman, d'y rêver la conquête d'un trésor, comme celui de son *Roger Bontemps*. Le rêve finit par une catastrophe. Le malheur ramène à Dieu les âmes élevées; Féval ne se marchanda pas : sa conversion fut aussi sincère que retentissante. A cette dernière période de sa vie se rattache un nouvel ordre d'ouvrages, profondément imprégnés de foi : *Châteaupauvre*, dont le *Correspondant* eut la primeur, puis les trois récits des *Etapes d'une conversion*, tout pleins de pages émouvantes, parfois même d'une véritable grandeur, où l'on ne souhaiterait qu'un peu plus de simplicité et de clarté; sorte de confession éloquente et dramatique du vieux romancier, qui forme, au bout de sa carrière active, le pendant de son premier récit autobiographique, le *Drame de la jeunesse*. Il entreprit aussi avec courage la révision laborieuse de ses anciens romans, bien qu'il y

eût toujours respecté la religion catholique et n'y eût jamais outragé les mœurs ; mais il s'était sévèrement constitué son juge, et il les voulait irréprochables. Il avait ainsi reconstruit une petite fortune, quand un second désastre lui apporta la ruine définitive. Cet esprit si fin n'avait jamais pu, alors même qu'on le croyait sceptique, se corriger de son imprudente confiance. L'artisan de sa ruine fut cette fois un traître revêtu de tous les dehors de la loyauté et de l'amitié, comme il en avait mis si souvent dans ses romans, sans apprendre par là à s'en garer lui-même. Il ne résista plus et, découragé du combat, accablé de tant de coups, désormais oublieux de tout le bruit qu'avait fait son nom, il ne songea désormais qu'à utiliser au profit de son âme l'intervalle que la Providence avait mis entre sa vie et sa mort.

Les poètes ont donné au printemps le nom de *renouveau;* mais il n'est pas moins meurtrier que la saison de la chute des feuilles. C'est tout un bouquet funèbre que nous avons à effeuiller aujourd'hui. La mort de celle qui fut en poésie Marie Jenna, si elle n'a pas eu un grand retentissement dans la presse, a certainement trouvé un écho au fond de bien des cœurs. Pour les poètes éclatants et sonores de l'école parnassienne, ce ne fut qu'une nébuleuse, mais combien d'âmes sa douce lueur n'a-t-elle pas pénétrées, charmées, consolées ! L'auteur des *Elévations morales et religieuses* n'a jamais chanté que le bien, le vrai et le beau ; son inspiration a la pureté de l'hermine; sa muse chaste et pieuse est immaculée comme une vierge consacrée à Dieu. On entrevoit quelque chose de ce qu'elle avait rêvé et de ce qu'elle a souffert dans la *Fin d'un rêve*, mais toujours avec ces teintes discrètes, ces nuances délicates qui caractérisent son talent, avec cette profondeur intime du sentiment qui a sa pudeur et qui, pour ne pas se profaner, ne s'avoue qu'à demi :

> Mais sans être heureux... ne peut-on pas vivre ?
> Sans l'avoir été... ne peut-on mourir ?

Ce soupir étouffé, et d'autant plus douloureux, ne va-t-il pas mieux à l'âme que tant de cris plus puissants, tant de plaintes modulées en une forme plus savante? Il y a comme un reflet lamartinien dans les vers de Marie Jenna, aussi bien que dans le titre de son principal recueil, toutefois avec une note plus fermement et plus franchement chrétienne. Le flot est moins abondant et moins riche sans doute ; ce n'est qu'un filet, mais il est plus pur ; le vol poétique n'a pas la large envergure des *Méditations*, mais le vol de l'âme va plus haut. Marie Jenna est allée rejoindre ses sœurs Marie Edmée et Eugénie de Guérin ; elle vivra longtemps encore

en plus d'un cœur par ses vers bienfaisants, d'un sentiment si simple et si vrai, dont la lecture apaise, relève et fortifie.

M. Eugène Beluze, il y a quelques mois, avait publié une intéressante *Vie* de son ami Mgr Dauphin, qui fut le fondateur de l'institution d'Oullins, et ce n'est pas son seul écrit. Mais ce chrétien excellent, cet homme de bien dans toute la force du terme, s'était surtout voué sans réserve aux œuvres catholiques. Ce fut un véritable apôtre, non pas impétueux et véhément, mais d'une douceur qui ne s'est jamais démentie et que ceux même qui avaient commencé par en sourire ne pouvaient s'empêcher d'admirer; d'une bonté qui a pu être égalée quelquefois, qui n'a certainement pu être dépassée. Une bienveillance inépuisable, obstinée, était le fond de sa nature. Néanmoins cet homme de conciliation et de paix, incapable de haine contre les personnes, était capable d'énergie dans la lutte contre le mal, et il s'y dépensait sans compter. Rien n'égalait l'ardeur, sinon la simplicité de son dévouement. Il avait le besoin de la charité. Il l'a faite encore après sa mort, et du fond de la tombe, il continuera à soutenir ses chères œuvres.

On aurait peine sans doute à en trouver une à laquelle il n'ait été plus ou moins activement mêlé. Mais son œuvre de prédilection, dont il avait été l'un des fondateurs, qu'il dirigeait depuis trente-cinq ans, à laquelle il avait donné tous ses jours et une partie de sa fortune, fut le Cercle catholique du Luxembourg. Si je n'étais, comme toujours, pressé par la surabondance des matières et la crainte de déborder les limites assignées à cette causerie, j'aimerais à introduire le lecteur dans ce cercle-modèle où ont déjà passé des milliers d'étudiants, qui tous ont entouré M. Beluze de leur affectueuse vénération. J'aurais essayé de dire tout ce qu'il a fait pour en accroître l'utilité et l'agrément, pour y attacher de plus en plus les jeunes gens, pour les grouper en une grande famille par un lien moral, très doux et très large, qui ne ressemblait en rien à une chaîne, pour sauver leur foi et leurs mœurs des périls qu'elles courent à vingt ans, dans la liberté de la vie parisienne. Frappé de deuils cruels, et récemment encore par la perte d'un fils unique, il avait trouvé dans son malheur une nouvelle source de charité, et son affection pour les jeunes gens, dont la vue lui rappelait sans cesse l'enfant qu'il avait perdu, semblait s'être doublée de tout son amour paternel. M. Beluze s'est endormi dans la paix après une vie plus remplie d'œuvres que de jours, et dans la foule qui se pressait à ses funérailles, j'en sais beaucoup qui étaient plus tentés de le prier comme un saint que de prier pour lui.

Le général Farre n'est pas resté longtemps au ministère de la guerre, mais son court passage a suffi pour qu'il ne soit plus

oublié. C'est lui qui a eu la triste gloire d'introduire le premier la politique dans l'armée. Il compléta ce rôle par un grand nombre de mesures dont le souvenir restera attaché à son nom : la désorganisation des gendarmes, la dislocation des états-majors, l'épuration des officiers de l'armée territoriale, la suppression des aumôniers. On n'a pas oublié non plus le système qu'il avait imaginé pour former le corps expéditionnaire de Tunisie, — ce qu'on a appelé le système des *petits paquets*, pour faire pendant aux *petits papiers* de Gambetta. On a moins oublié encore que ce fut lui qui eut l'idée lumineuse d'enlever la cuirasse aux cuirassiers, et surtout de supprimer les tambours, ce qui suffirait à immortaliser un ministre de la guerre. S'il fût resté plus longtemps, peut-être n'eût-il plus rien laissé à faire à ses successeurs, mais le général Thibaudin eût été en droit de se plaindre. Tous deux semblent avoir rivalisé d'efforts pour réaliser le type du ministre de la guerre vraiment républicain, comme M. le conseiller Cartier, — encore un mort d'hier, — fut le type du magistrat des nouvelles couches.

Guillaumet avait quarante-sept ans à peine. On a dit que sa mort cachait un drame intime; je n'en sais rien et ne veux point le savoir. Comme le public, je ne connais de lui que ses œuvres. Elles sont nombreuses pour une vie relativement si courte, car il exposait depuis vingt-cinq ans. Guillaumet avait pris l'un des meilleurs rangs parmi ces orientalistes qui, depuis Marilhat, constituent une famille à part dans la peinture française. Il ne sort jamais de l'Algérie, du Maroc et du Sahara. Il s'applique à traduire la poésie familière des pays du soleil, à rendre dans son intimité et sa douceur, plutôt que dans son éclat implacable, cette nature orientale qu'il donne pour cadre tantôt à de paisibles idylles, tantôt à des scènes de mœurs d'une grande vérité pittoresque, mais toujours puisées dans la vie journalière. Il en adoucit la crudité aveuglante; il cherche à en saisir les nuances les plus délicates. Comme Fromentin, qu'il est toutefois loin d'égaler, Guillaumet avait un beau brin de plume attaché à son crayon, et il a publié dans une revue des *Tableaux algériens* qu'on peut mettre à côté de ceux qu'il envoyait à l'Exposition.

Je ne cherche point de transitions impossibles pour passer d'un nom à l'autre dans ce groupe si divers où la mort a distribué impartialement ses coups. De M. Guillaumet à M. Arthur Mangin, la transition ne serait guère plus facile à trouver qu'elle ne l'eût été du général Farre ou du président Cartier à M. Guillaumet. M. Arthur Mangin fut un de nos vulgarisateurs scientifiques les plus appréciés. Écrivain coloré et vivant qui savait jeter de l'intérêt

sur les matières les plus arides, il laisse un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs, comme les *Savants illustres de la France*, le *Voyage scientifique autour de ma chambre*, l'*Homme et la bête*, les *Jardins* surtout, sont d'une lecture attrayante et ont joui d'un véritable succès parmi les gens du monde. Beaucoup de nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute que, pendant les dernières années de l'empire et les premières du régime actuel, M. Arthur Mangin fut le collaborateur régulier du *Correspondant*. Mais un jour vint où il ne sut ou ne put plus dissimuler des opinions trop contraires à nos croyances pour que le dissentiment ne finît point par éclater.

Ancien élève de l'École normale, ancien doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, ancien recteur de l'Académie de Chambéry, inspecteur général de l'instruction publique, M. Eugène Baret était un écrivain purement universitaire, qui avait étudié avec une prédilection particulière la littérature de l'Espagne. Sa thèse de doctorat marquait déjà cette direction de ses études, et il ne s'en éloigne pas beaucoup encore dans la dernière de ses publications, — une édition savante des lettres et des poésies de Sidoine Apollinaire. Son *Histoire de la littérature espagnole* est une œuvre d'érudit bien plus que de critique. Mal proportionnée dans ses diverses parties, tantôt réduite à l'état non seulement d'abrégé, mais presque de sommaire, tantôt, comme sur les questions du *Cid* et de *Gil Blas*, se laissant aller à des développements curieux, mais excessifs, elle est d'une forme trop hâtive et mal digérée. Il a traduit aussi Lope de Véga, et la littérature des troubadours n'avait plus de secrets pour lui.

Il n'a manqué au vaudevilliste H. Dupin, comme à Fontenelle, que quelques mois pour devenir centenaire. Vapereau le fait naître seulement le 1er septembre 1791, — ce *seulement* est tout relatif, bien entendu, — mais il résulte d'une lettre de lui et de la déclaration formelle de son fils qu'il l'a rajeuni de quatre ans et qu'il était né en réalité le 1er septembre 1787 : ce n'était vraiment pas la peine de manquer son siècle de si peu. Personne ne doutait qu'il l'accomplît, et lui moins que personne. L'an dernier, on le voyait encore aux premières représentations, sur les boulevards, allant du Gymnase aux Variétés et des Variétés à l'Opéra-Comique, mis d'une façon juvénile, en jaquette, en veston, une fleur à la boutonnière. Il était resté l'hôte assidu de plusieurs foyers et se montrait toujours empressé auprès des dames. Je ne sais s'il portait perruque, s'il avait de fausses dents et s'il se teignait, mais bien des hommes de cinquante ans paraissaient des vieillards à côté de ce centenaire dameret qui, son stick à la main, passait en chantonnant, en souriant, un bon mot aux lèvres, avec toutes les grâces

d'un dandy de 1830. H. Dupin avait débuté au théâtre en 1808, l'année de la capitulation de Baylen et de l'excommunication lancée contre Napoléon Ier par le pape Pie VII. Depuis lors il avait fait plus de deux cents petites pièces, quelques-unes seul, la plupart avec les collaborateurs les plus divers et surtout avec Scribe : le chef-d'œuvre de cette collaboration fut le joli vaudeville de *Michel et Christine*, qui a égayé et attendri nos pères; on raconte que Scribe avait si bien transformé le canevas fourni par Dupin, que celui-ci assista à la première sans reconnaître son enfant et s'entendit proclamer l'un des auteurs avec autant de surprise que de joie. H. Dupin garda jusqu'à la fin de sa vie l'habitude de déposer des manuscrits aux secrétariats des théâtres, mais on n'avait pas gardé l'habitude de les recevoir. Somme toute, il a été surtout remarquable par sa longue persistance à vivre; ce fut là sa faculté maîtresse, et c'est principalement à elle, beaucoup plus qu'à son livre sur Mazarin, que l'Académie avait décerné, il y a deux ou trois ans, un prix d'encouragement.

Il existe assurément encore un certain nombre de vieux habitués du Théâtre-Français qui se souviennent de Mlle Maxime, la plus célèbre des rivales qu'on essaya d'opposer à Rachel. Elle avait débuté le 9 décembre 1830 à l'Odéon, dans *Rodogune;* l'année même où celle-ci débuta rue Richelieu, elle s'était signalée dans Hermione. Engagée définitivement en 1841 sur notre première scène, où Rachel ne pouvait porter à elle seule tout le fardeau du répertoire tragique et où l'on sentait le besoin de lui trouver une suppléante et une auxiliaire, capable soit de la doubler, soit de la seconder en figurant à côté d'elle sans disparate, elle sut se faire apprécier dans ce redoutable voisinage. Malgré ses défauts physiques, — peu de noblesse dans la physionomie, le geste et l'attitude, un organe grêle, une émission de voix difficile, — elle enleva les applaudissements à force d'âme, d'élan, de sensibilité. Sa volonté était énergique; elle avait fait de sérieuses études; elle attaquait avec résolution toutes les difficultés. Après ses débuts dans *Cinna* et *Tancrède*, elle osa s'emparer du rôle de Phèdre, que Rachel n'avait pas abordé encore, et elle y produisit une sensation si profonde, que d'imprudents amis la posèrent dès lors en rivale avouée de la grande tragédienne, et que le Théâtre lui-même imagina entre elles une sorte de tournois, en les mettant en face l'une de l'autre dans la *Marie Stuart* de Lebrun. L'épreuve se termina par la défaite de Mlle Maxime, si bien qu'il fallut des interventions puissantes pour obtenir son engagement comme pensionnaire, aux appointements modestes de 1000 écus par an.

La période brillante de sa carrière était passée. Néanmoins,

lorsque Victor Hugo apporta les *Burgraves* à la Comédie-Française, on distribua d'abord le rôle de Guanhamara à M[lle] Maxime; elle le répéta pendant près de deux mois, mais les sociétaires et l'auteur la trouvèrent insuffisante dans ce personnage, qui exigeait un talent d'une nature particulière. Après le refus de M[me] Dorval, on alla chercher à l'Ambigu M[me] Mélingue, qui avait l'habitude du drame et qui semblait de taille à incarner la vieille sorcière titanique de Victor Hugo; pour s'assurer son concours dans une pièce qui allait disparaître si vite, on ne craignit pas de l'engager de plain-pied comme sociétaire. M[lle] Maxime ne se résigna pas à être ainsi évincée : elle intenta à la Comédie un procès qui fit grand tapage et qu'elle perdit définitivement. Bientôt après, elle se présentait au sociétariat, et son échec la rejetait dans la vie privée, d'où elle n'est plus sortie.

L'oubli s'était appesanti peu à peu sur ce nom jadis bruyant, et, en rappelant son histoire, j'ai l'air de rouvrir une sépulture préhistorique. Sa mort n'a éveillé que des souvenirs bien vagues, et c'est à peine si elle a obtenu dans les journaux quelques lignes de nécrologie banale. Ainsi passent souvent les gloires de théâtre. Elle avait pris son parti, et sait-on ce qu'était devenue Phèdre, Rodogune, Hermione, Élisabeth? La reine déchue de la tragédie tenait un hôtel meublé rue de la Michodière; elle ne règnait plus qu'à table d'hôte. C'était une grosse femme alourdie par l'âge, d'apparence et d'allures tout à fait bourgeoises, en qui rien ne faisait soupçonner sa gloire d'antan et qui, dit-on, avait le tact d'en parler le plus rarement possible. Il m'a paru intéressant d'enregistrer au passage la disparition de cette étoile filante.

Que de pages ne faudrait-il pas pour énumérer en détail tous les travaux de M. Oudiné, sculpteur et graveur en médailles, ancien prix de Rome, et qui avait obtenu les premières récompenses du Salon dans l'un et dans l'autre genre! Ses travaux de sculpture sont dispersés au musée de Versailles et dans les provinces, aux Invalides, dans les bibliothèques, dans les églises, au nouveau Louvre, à la tour Saint-Germain l'Auxerrois, à l'hôtel du Timbre, car pendant longtemps l'activité de sa production fut infatigable. Peut-être a-t-il plus produit encore comme graveur en médailles. De combien d'hommes célèbres et d'événements mémorables n'a-t-il pas consacré le souvenir en le frappant en bronze! Rappelons simplement qu'on lui doit le type des monnaies de la dernière république, qui contribua, plus que tous les autres travaux de cet excellent artiste, dessinateur formé à l'école de M. Ingres, à populariser son nom. Ce type, comme on sait, représentait la figure symbolique de la République couronnée d'épis, surmontée d'une étoile, avec le nom

de M. Oudiné au-dessous, ce qui avait fourni à de mauvais plaisants la matière d'un jeu de mots dont le succès fut presque aussi grand que celui des pièces réactionnaires de Clairville et Dumanoir : « *Où dîner* sous la République? — A la belle *étoile*. »

Si M. Prosper Faugère ne nous appartient pas comme ministre plénipotentiaire et ancien directeur des archives aux Affaires étrangères, il nous appartient comme érudit, historien et critique. Il avait débuté dans les lettres en remportant trois fois le prix d'éloquence à l'Académie, et le dernier de ces concours, qui avait pour sujet l'*Eloge de Pascal*, fut le point de départ de ses recherches et de ses découvertes sur l'illustre penseur chrétien. C'est à M. Faugère qu'on doit en grande partie les précieux documents inédits qui ont jeté une lumière nouvelle sur la vie et l'œuvre de Pascal. Il le prit dès lors pour objet principal et pour centre de ses études. La plupart de ses autres publications : le *Journal du voyage à Paris de deux jeunes Hollandais en* 1657-1659, les *Mémoires de Mme Roland*, les *Fragments de littérature*, *morale et politique*, sans oublier les écrits inédits de Saint-Simon, etc., n'ont été que des infidélités passagères, ou plutôt des distractions provisoires, des digressions où il se délassait, pour revenir ensuite à la grande figure dont il avait fait en quelque sorte sa propriété. Il en préparait depuis longtemps, avec un soin passionné qui n'était pas exempt d'esprit systématique, une édition annotée pour la collection des *Grands écrivains de la France;* il est mort juste au moment où il venait d'en donner le premier volume. Nul n'était plus profondément imbu que M. P. Faugère des traditions littéraires et morales du grand siècle.

Que de morts, hélas! que de morts! Leurs ombres se pressent autour de notre écritoire, aussi serrés que celles des enfers autour du sang noir des victimes immolées par le sage Ulysse, et il nous faut les écarter comme lui. Il nous faut écarter Daniel Darc (Mme Regnier) morte en pleine vie et qui avait dépensé l'activité de son esprit, avec un égal succès, dans le roman, la chronique et la maxime; Ricouard, un jeune homme qui formait le second terme de la raison sociale Vast-Ricouard, entreprise de romans et pièces naturalistes; Roux-Ferrand, un vieillard qui, dans sa longue carrière, avait cultivé les genres les plus variés avec un égal respect du goût, de la morale et de la religion; Aimé de Lemud, qui se laissait depuis longtemps oublier dans sa retraite provinciale, mais dont le talent, plus remarquable par sa distinction que par sa force, avait eu son heure, d'abord avec un tableau d'un sentiment exquis : l'*Hirondelle du prisonnier;* puis avec des planches d'un style élevé et d'un grand accent poétique, comme ce *Bee-*

thoven et ce *Maître Wolfram* que tout le monde a vus aux devantures des grands magasins de musique; le comte Sérurier, petit-fils du maréchal, homme de bien et patriote qui rendit les plus grands services pendant la guerre par l'organisation des ambulances; M. Hébert, le dernier garde des sceaux de Louis-Philippe, magistrat éminent, savant jurisconsulte, avocat véhément et d'une dialectique serrée.

Nous ne saurions toutefois écarter aussi vite M. Paul Dalloz, qui suit de bien près dans la tombe son ancien associé à la direction du *Monitenr universel*, Julien Turgan, mort il y a deux ou trois mois à peine, et l'oncle, — Ernest Panckoucke, décédé l'an dernier, — qui l'avait appelé, à peine âgé de vingt ans, à la lourde tâche dont il a gardé le fardeau jusqu'à la fin de sa vie. Le *Moniteur* n'avait pas encore quitté alors cette petite et sombre rue des Poitevins, toute remplie de maisons historiques. Il y occupait l'ancien hôtel de Thou, à quelques pas de l'hôtel Panckoucke, tout plein de trésors artistiques et de souvenirs : collection de vases étrusques, plafonds peints en l'honneur des *Victoires et conquêtes*, salle à manger décorée de peintures sur des panneaux en glaces; salle égyptienne, bibliothèque précieuse, où figuraient toutes les publications de cette dynastie de grands éditeurs qui étaient en même temps des lettrés, et en particulier toutes les éditions connues de Tacite, réunies par Charles Panckoucke, — le troisième du nom, — pour sa traduction et sa bibliographie du célèbre historien dans les *Auteurs latins*, dont il était à la fois l'éditeur et le collaborateur. C'est Charles qui avait enrichi du plus grand nombre d'objets d'art l'hôtel de la rue des Poitevins et arrangé au Val-Fleury ce magnifique parc plein de surprises que les *Guides* signaleraient à la curiosité des touristes s'il était public. Dans l'une des chambres de l'hôtel, on pouvait voir, se déroulant sur le mur, les portraits historiques de la dynastie, et spécialement celui de son fils Ernest, tout enfant, en Amour, le carquois d'une main, l'autre appuyé sur un lion : cette allégorie, qui porte sa date avec elle, est signée Girodet, s'il m'en souvient bien. Mme Charles Panckoucke fut elle-même une lettrée et une artiste : elle avait traduit des poésies de Goethe et contribué beaucoup au succès de la *Flore médicale*, publiée par son mari, en l'illustrant de dessins de sa main. C'était l'une des meilleures élèves de Redouté, et nous avons vu de ses œuvres dans l'hôtel où M. Paul Dalloz avait réuni tant d'objets d'art avec le goût d'un amateur éclairé.

Après ce détour qui, néanmoins, ne nous a pas éloigné de la famille, nous voici revenu à lui. On sait qu'il était le fils cadet

du célèbre jurisconsulte qui a attaché son nom au *Répertoire*, et le frère de l'ancien député Édouard Dalloz, mort lui-même il n'y a guères plus d'un an. De quelque côté qu'il se tournât, il avait de qui tenir. Il eut avec les Panckoucke ce trait commun d'être un éditeur vraiment lettré, capable de s'associer aux écrivains qu'il employait, et s'y associant à l'occasion. Cet homme du monde, cet administrateur qui avait à mener de front deux imprimeries et une douzaine de journaux, pouvait, et il l'a montré plus d'une fois, prendre la plume ou la parole sans jamais rester au-dessous de sa tâche, si haute qu'elle fût. Avec les écrivains qu'il savait choisir et attirer, qu'il charmait par l'affabilité et la sûreté de ses relations, comme par l'attrait de sa causerie, il était sans cesse en commerce et en échange d'idées. Il aimait à donner des indications, à suggérer des sujets à ses collaborateurs. C'était une nature très ouverte, largement compréhensive, douée d'une étonnante faculté d'assimilation, qui, ayant à peine ou plutôt n'ayant pas le loisir de lire, n'en était pas moins, par la conversation et le frottement continuel avec les beaux esprits, au courant de toute la littérature contemporaine comme de tout le mouvement artistique. Nul ne s'est plus efficacement intéressé que lui aux inventions nouvelles relatives à diverses branches de l'art typographique, à l'héliogravure, à la photochromie, dont la découverte est due au concours généreux qu'il lui apporta.

Mais Paul Dalloz n'a pas d'autre histoire que celle du journal qui pourra célébrer dans deux ans son centenaire, qu'il a dirigé pendant trente-cinq ans et qui a rempli entre ses mains la phase la plus importante et la plus décisive de sa carrière. C'est lui qui transporta le *Moniteur* de la rue des Poitevins dans l'hôtel du quai Voltaire, aménagé et transformé par ses soins. C'est lui qui dégela le vieux journal officiel, qui introduisit un sang jeune dans ses veines glacées, qui lui donna le mouvement et la vie en imaginant de lui annexer une partie littéraire, pour laquelle il s'assura le concours des premiers écrivains. Quel journal peut se vanter d'avoir jamais réuni une rédaction plus brillante que celle du *Moniteur* à l'époque où l'on retrouvait à peu près chaque semaine dans ses colonnes les noms de Sainte-Beuve, de Théophile Gautier, de Fiorentino, de Mérimée, d'Edmond About, et bientôt de Paul de Saint-Victor? Enfin c'est encore sous la direction de Paul Dalloz que s'accomplit la révolution qui, en dépouillant le *Moniteur* du caractère d'organe gouvernemental, le rendit à sa vraie destination de journal librement conservateur et monarchique, et valut à son directeur l'honneur de devenir l'un des champions les plus actifs, les plus considérés de la grande presse conservatrice. Paul Dalloz

avait trop d'indépendance et de dignité naturelles dans l'esprit, trop le respect des droits légitimes de l'écrivain, pour n'avoir pas encouru, malgré ses précautions, l'inimitié des bureaux : comment se plier à la docilité servile, à l'effacement complet de toute initiative et de toute personnalité qu'il eût fallu pour remplir son rôle à la satisfaction absolue des ministres? Il avait eu déjà à subir bien des tracasseries mesquines lorsque M. Rouher lui enleva le caractère officiel, qui semblait si intimement attaché au titre de *Moniteur* que tous deux étaient devenus synonymes et qu'il jugea tout simple de lui prendre en même temps son titre. Paul Dalloz dut défendre énergiquement ses droits devant la justice, et il apprit au vice-empereur qu'il n'était pas pour rien le fils et le neveu de deux jurisconsultes éminents.

De ce jour, le *Moniteur* entrait encore dans une nouvelle phase. En voulant tuer son journal, on lui avait donné la vie. Libre désormais de tous ses mouvements, il redoubla d'efforts pour accroître de jour en jour l'intérêt. Au *Moniteur universel*, au *Petit Moniteur*, créé en 1864 et qui fut le premier journal politique quotidien à un sou; au *Monde illustré*, à la *Petite Presse* qui, pendant quelques mois, se tira à un chiffre prodigieux ; il adjoignit successivement d'autres revues ou journaux, — l'*Avenir militaire*, la *Revue de France*, le *Journal de musique*, la *Revue de la Mode*, l'*Art contemporain*, la *Mosaïque*, etc., — formant ainsi le groupe le plus considérable de publications périodiques qui eût été jamais réuni sous la même main. Il en reste huit aujourd'hui et, même dans ces proportions légèrement restreintes, on peut dire que l'établissement du quai Voltaire est encore la première usine littéraire de Paris et qu'il avait l'importance d'un véritable ministère. Que de budgets à équilibrer! quelle armée d'ouvriers, d'employés, d'artistes, de rédacteurs à conduire! Paul Dalloz était l'âme de l'immense machine; il donnait le branle à tous les rouages, il en réglait le mouvement de ce cabinet ouvert sur la Seine et le jardin des Tuileries, débordant de livres et de gravures, par où ont passé tant d'hommes du jour, tant de célébrités de la politique, des lettres et des arts. On l'y trouvait régulièrement dès midi et il n'en sortait pas avant le soir. Il aimait à répéter que le *Moniteur* était une grande famille, et ce n'était pas un vain mot. Pas un de ses collaborateurs, si humble qu'il fût, dont il n'ait salué la mort par quelques paroles de regret vraiment parties du cœur. Ses rédacteurs survivants lui ont rendu la pareille, et les éloges unanimes de la presse dans tous les partis, l'affluence imposante de ses funérailles, ont témoigné autant en faveur de son caractère que de son œuvre.

III

Nous sommes à la veille du Salon. Il ouvrira le 1er mai, en même temps que l'exposition des tableaux et dessins de Millet. En attendant, nous avons l'exposition des Indépendants au pavillon de la Ville de Paris, et celle des Pastellistes, rue de Sèze.

Les Indépendants ont pris les devants, afin sans doute de n'être point confondus avec les refusés. Dans le nombre, deux ou trois, comme MM. Maurin et Serendat de Belzim, auraient pu frapper, avec toutes chances de succès, à la porte du palais voisin; les autres sont des écoliers dont les plus hardis érigent leur ignorance en théorie et leur impuissance en système. Je vous recommande la salle du bleu : elle est entièrement remplie de tableaux qui trahissent une telle maladie de l'organe visuel, qu'ils finiraient par vous la communiquer si vous les regardiez trop longtemps. C'est une orgie d'azur. La nature entière est passée au bleu, même le vert des arbres, des feuilles, du gazon. On a parlé des chevaux violets d'Eugène Delacroix; ils pâlissent singulièrement à côté des chevaux bleus qu'on nous montre. École du plein air, ce sont là de tes coups! Seulement je me demande comment l'azur pâle du ciel peut envoyer à l'herbe des reflets *indigo*. Je me demande aussi en vertu de quels reflets mystérieux, assez intenses pour percer les murs, ce Monsieur qui prend son café dans une tasse bleue, près de sa femme en corsage bleu, servi par une domestique en caraco bleu, a des favoris qui pourraient le faire prendre pour Barbe-Bleue, quoiqu'il ressemble à M. Grévy.

Une autre salle paraît avoir été réservée aux vagissements infantiles de quelques Indépendants en herbe, qui ne sont pas encore sevrés. L'innocence de ces ébauches désarmerait un tigre. Je recommande spécialement une vaste composition en cinq ou six compartiments, dont le tableau central représente une jeune demoiselle, sans doute une infirmière laïque du grand monde, qui, la tête doucement inclinée sur l'épaule, déroule une bande à compresses, en compagnie d'un jeune homme vêtu d'une gâteuse, au chevet d'un malade qui a tout l'air d'être mort depuis longtemps. Ce rébus enfantin est intitulé : *Roman sans paroles*, et il n'inspirera sans doute à personne le désir d'en écrire le texte.

La Société des pastellistes comprend aujourd'hui trente membres, mais ils n'ont pas tous exposé, et ceux qui manquent ne sont pas les premiers venus, car ils s'appellent, entre autres, Jean Béraud, Jules Lefebvre, Heilbuth, Puvis de Chavannes, Vollon et James Tissot. L'art charmant des Latour, des Perroneau et des

Rosalba, tué par la sévère école de David et dont les traditions semblaient presque complètement oubliées depuis plus d'un siècle, revient en faveur. Peut-être est-ce l'affaire de quelques années seulement pour qu'il soit aussi goûté du public mondain que l'aquarelle. Eugène Giraud, l'un des rares fidèles qui lui restassent, n'a pas assez vécu pour voir ce renouveau et pour s'y mêler. Il avait commencé déjà, avec Maréchal, à élargir le genre; les pastellistes actuels l'ont agrandi encore, en l'appliquant au paysage et aux scènes les plus diverses. M. Lewis Brown traite au pastel des chasses et des épisodes de guerre. M. Duez mêle à ses portraits, — parmi lesquels il faut signaler, pour sa note juste et discrète, celui d'une toute jeune fille laissant pendre à terre une poupée qu'elle tient par un bras, et plusieurs têtes d'enfants de profil ou de face, — un *14 Juillet*, qui n'est qu'une esquisse confuse, une étude de tons. M. Montenard a envoyé une dizaine de ses lumineuses vues de Provence, où il procède par larges partis-pris. Les paysages sont fort nombreux : M. Cazin donne avec le pastel la même note mélancolique et voilée qu'avec le pinceau, et M. Lhermitte porte dans ses scènes rustiques la franchise robuste qu'on lui connaît.

Mais si le portrait n'est plus le domaine exclusif du pastel, il en est toujours le domaine favori, et c'est là encore qu'il faut chercher les plus belles œuvres, en prenant le mot dans son sens le plus étendu et en y rattachant des études comme celles de M. Machard, de Mme Madeleine Lemaire et de M. Dubufe. Les portraits de ce dernier ont maintenant l'harmonie paisible et douce qui convient au pastel, seulement la carnation en est parfois un peu blafarde. M. Dubufe est devenu maître de son instrument. Je ne voudrais écarter de son exposition que la grande étude de nu intitulée : *Quinze ans*. Cela, *quinze ans!* cette dévergondée à l'attitude indécente, dont les membres n'ont plus la gracilité juvénile et dont la figure commence à se flétrir! L'erreur est complète. La *Miss Lucy* de Mme Lemaire, aux cheveux blonds flottant sur ses épaules et coiffée du chapeau aux larges bords qu'elle porte avec une sorte de crânerie naïve et tranquille, est un éblouissement, que ne gâte aucune note criarde. M. Besnard est toujours inquiétant. Deux ou trois de ses études sont d'une rare saveur et l'on y sent la main d'un habile homme, rompu aux difficultés de l'art; mais devant la plupart des autres, on se croirait à l'exposition des impressionnistes, et devant une ou deux, à l'exposition des incohérents. L'Anglais qui avait inscrit sur son calepin, à son premier pas dans notre pays : « En France, toutes les femmes sont rousses, » eût été confirmé dans cette opinion hasardée par

l'exposition de M. Besnard, et il aurait ajouté : « sauf celles qui sont orange. » M. Besnard s'acharne à la loi des reflets; il multiplie les expériences; il ne recule même pas devant celles où disparaît toute trace des tons de chair et qui donnent à la figure humaine une vague ressemblance avec ces bocaux diversement colorés que les pharmaciens illuminent le soir à leurs devantures. Enfin, pour nous en tenir là, M. Em. Lévy, qui a largement contribué à la résurrection du pastel, expose de nombreux portraits, écrits avec une fermeté élégante et une précision impeccable, d'une facture tellement poussée, tellement parfaite, que c'est le seul défaut qu'on leur puisse reprocher, si on a absolument envie de leur en reprocher un.

Le 31 mars, l'Académie française a reçu l'auteur des *Poèmes antiques*, des *Poèmes barbares* et des *Poèmes tragiques*, M. Leconte de Lisle. Il est devenu banal de parler de l'empressement qu'excitent toujours dans le public lettré les réceptions des nouveaux immortels, et peut-être plus banal encore d'ajouter que cette fois il a dépassé les bornes ordinaires. Je ne vois pourtant pas comment je pourrais me dispenser de le dire pour une séance qui promettait aux curieux un si rare et si multiple attrait. L'auteur de *Francillon* chargé de recevoir l'auteur de *Bhagavat* et de *Çunacépa*, quelle antithèse! Le poète impassible du *nirvâna* et du *néant divin;* qui a mis son idéal, comme les ascètes de l'Inde, dans « la bienheureuse et sainte inaction; » le Stylite laissant, du haut de sa colonne, tomber un regard dédaigneux sur les stériles agitations de la vie, introduit au milieu du sanctuaire par l'esprit le plus actif, le plus hardi, le plus moderne de l'Académie, par l'homme du théâtre, des polémiques, des préfaces, des brochures retentissantes, quel contraste dans ce rapprochement! Il s'agissait aussi de voir les traits et d'entendre la voix d'un poète qui vit dans la solitude, au milieu d'un petit cercle d'initiés et qui n'a point l'habitude de se révéler à la foule. Enfin, pour les habitués des coulisses littéraires, il s'y ajoutait un attrait plus intime et plus piquant encore, par la situation de M. Dumas et de M. Leconte de Lisle non seulement à l'égard l'un de l'autre, mais à l'égard de Victor Hugo, dont tous deux avaient à prononcer l'éloge. M. Dumas n'a point voté pour M. Leconte de Lisle, et on se racontait à l'oreille que, lorsqu'on parla de lui au candidat en l'exhortant à l'aller voir, il répondit d'un air de surprise profonde : « Alexandre Dumas!... mais je croyais qu'il était mort, et que, d'ailleurs, il n'avait jamais été de l'Académie. » On ajoutait que l'auteur du *Demi-Monde* professait une affection aussi médiocre pour Victor Hugo que pour le récipiendaire, et que M. Leconte de Lisle lui-même, au fond et malgré les apparences,

n'éprouvait qu'une sympathie mitigée pour le demi-dieu coupable de l'avoir connu trop tard et, — même en votant pour lui, même en lui envoyant ses livres avec cette invitation : *Jungamus dextras*, — de l'avoir traité avec une supériorité protectrice, comme le plus grand de ses disciples et le plus digne de lui, mais comme un disciple. Une reconnaissance de Victor Hugo, c'était une annexion. Or M. Leconte de Lisle, né chef d'école et olympien comme lui, n'est pas homme à se laisser absorber, et je serais étonné que, dans son orgueil de poète, il reconnût au Maître d'autre *supériorité* que d'avoir fait un plus grand nombre d'alexandrins et d'être plus populaire parmi les ignorants.

Le discours de M. Leconte de Lisle, débité d'ailleurs d'une voix sourde et sans art, est un morceau médiocre dans son ensemble, insuffisant, et même, sauf quelques traits, terne et lourd. Il place sur le même plan, bien qu'il ne les traite pas avec des développements égaux, la *Légende des siècles* et l'*Ane*, les *Misérables* et l'*Homme qui rit*. Il fait ses réserves pourtant, et si rares, si brèves, si respectueuses qu'elles soient, elles ne laissent pas d'être significatives. V. Hugo n'a eu de l'Orient qu'une vision incomplète et fausse, telle qu'on pouvait l'avoir alors : le vrai maître de l'Orient, c'est M. Leconte de Lisle. — En faisant de son théâtre, et souvent de sa poésie, une tribune, Hugo a semblé méconnaître la nature essentielle de l'art, qui est son but à lui-même. Il est certain que M. Leconte de Lisle est resté bien plus fidèle à la vieille devise reniée par le Maître : *l'Art pour l'art*. — La *Légende des siècles* est moins une résurrection historique ou légendaire que l'écho superbe de sentiments modernes attribués aux hommes des siècles passés. V. Hugo admire trop le moyen âge, envers lequel l'auteur des *Poèmes barbares* partage l'opinion de M. J. Prudhomme, et il est à craindre qu'il n'ait pas suffisamment connu Valmiki. De plus, il dédaigne la science et se rattache plus qu'il ne le croit « aux dogmes arbitraires des religions révélées ». Il n'a pas su « accorder une part égale aux diverses conceptions religieuses dont l'humanité a vécu, et qui, toutes, ont été vraies à leur heure, puisqu'elles étaient les formes idéales de ses rêves et de ses espérances. » Pourquoi? A cause de « son attachement exclusif à certaines traditions ». Et vous devinez bien quelles sont ces traditions : celles qui l'ont fait mourir « auréolé de l'Illusion suprême », laquelle n'est pas autre chose, sans doute, que la croyance en Dieu et en une autre vie. M. Schœlcher avait proclamé son athéisme au Parlement; il fallait que M. Leconte de Lisle proclamât le sien à l'Académie française; mais il y a mis quelques formes.

Nous savions tous, et depuis longtemps, que M. Alexandre

Dumas est un homme d'esprit et un vif écrivain; nous ne savions pas qu'il pût devenir un excellent critique. Il s'est révélé sous ce nouvel aspect dans sa réponse, et en mettant son style brillant, comme son esprit mordant et net, au service d'une appréciation très ferme, il a écrit un morceau dont l'intérêt ne faiblit pas d'un bout à l'autre et qui, par endroits, est un chef-d'œuvre. Quand M. Dumas est dans la vérité, il lui donne une expression qui en double la force. Son discours est un acte de bon sens et de courage où, tout en comblant les lacunes, en réparant les injurieux oublis, en redressant avec ironie les jugements dédaigneux du récipiendaire, il a remis à sa place, sans excès, sans violence, le poète placé par une admiration idolâtre au rang des dieux et qu'il se borne à rappeler parmi les hommes. Avec quelle verve il a raillé ce pessimisme qui fait sans cesse l'apologie de la mort en usant sans scrupule de tous les biens de la vie! Comme il a su rendre justice à Musset et à Lamartine, que M. Leconte de Lisle n'avait même point nommés! C'est avec soulagement que nous l'avons entendu citer des vers émus, éloquents, spiritualistes de l'un et de l'autre : l'*Espoir en Dieu* du premier, la *Prière de l'Enfant* du second; et s'écrier ensuite : « Vive Dieu! c'est le cas de le dire, voilà de beaux vers, monsieur, et je n'en sais pas de plus beaux dans notre langue, bien que j'en sache beaucoup. Si vous mettez à côté des trois pièces que je viens de citer le *Lac* de Lamartine, la *Tristesse d'Olympio* de Victor Hugo, le *Souvenir* ou une des *Nuits*, celle que vous voudrez, de Musset, vous aurez, avec les chœurs d'*Athalie*, d'*Esther* et de *Polyeucte*, avec l'admirable traduction en vers de l'*Imitation*, par Corneille, vous aurez à peu près le dernier mot de notre poésie d'amour terrestre et divin. C'est cela que vous venez combattre; c'est cela que vous voulez renverser!...... Vous avez immolé en vous l'émotion personnelle, vaincu la passion, anéanti la sensation, étouffé le sentiment. Vous avez voulu, dans votre œuvre, que tout ce qui est de l'humain vous restât étranger. Impassible, brillant et inaltérable comme l'antique miroir d'argent poli, vous avez vu passer et vous avez reflété tels quels les mondes, les faits, les âges, les choses extérieures. Vous ne voulez pas que le poète nous entretienne des choses de l'âme, trop intimes et trop vulgaires. Plus d'émotion, plus d'idéal, plus de sentiment, plus de foi, plus de battements de cœur, plus de larmes. Vous faites le ciel désert et la terre muette. Vous voulez rendre la vie à la poésie, et vous lui retirez ce qui est la vie même de l'univers, l'amour, l'éternel amour! La nature matérielle, la science, la philosophie vous suffisent. Certes, e firmament, le soleil, la lune, les étoiles, les océans, les forêts,

les divinités, les monstres, les animaux, sont intéressants; mais moi aussi je suis intéressant, moi, l'homme. Mon moi qui vit, qui aime, qui pense, qui souffre, qui espère au point de croire à ce que rien ne lui prouve, ce moi, — guenille je veux bien, mais guenille qui m'est chère, — ce moi a autant de droits que le reste de l'univers à l'expression de son amour, de sa douleur, de son espérance, de sa foi, de son rêve. Si je pardonne aux poètes, si je leur demande même de me parler d'eux, c'est qu'en me parlant d'eux, s'ils en parlent bien, ils me parlent de moi. Discussions, raisonnements, théories, esthétique, rien n'y fait! rien n'y fera! Nous ne sommes qu'à ce qui nous émeut. »

C'est là, dans toute sa vivacité et toute sa flamme, l'accent même de la vérité, et il y a vingt passages pareils dans cette harangue, l'une des plus longues et l'une des plus courtes qu'on ait entendues à l'Académie.

En Victor Hugo, M. Alex. Dumas n'a pas seulement jugé le poète, le philosophe et le politique, il a jugé l'homme aussi, souvent d'un mot et d'un trait qui pénètrent profondément sans appuyer. Il s'est même permis, je le crains, de railler discrètement le dieu, soit quand il nous le montre traçant l'énumération du grand Pélasge, du grand Hellène, du grand Hébreu, du grand Italien, du grand Anglais, du grand Allemand, et laissant vide la place du grand Français, — sans prévoir que M. de Lesseps s'en emparerait un jour; soit quand il se montre lui-même écrivant à l'exilé, avec une emphase juvénile peut-être secrètement irrévérencieuse : *A Victor Hugo*, — *Océan;* soit quand il nous raconte comment le Maître apprit le nom de M. Leconte de Lisle et quelle fut sa surprise « en entendant ces beaux vers qu'il ne se rappelait pas avoir faits ».

Mais son jugement littéraire s'appuie sur une véritable analyse psychologique, et les définitions diverses qu'il a données du caractère et du talent de V. Hugo sont d'une justesse qui s'impose à l'esprit :

« Victor Hugo a le caractère essentiel, inéluctable de cette folie sublime que la science n'arrivera pas cependant à faire rentrer dans la pathologie : il a l'idée fixe. Cette idée fixe, c'est tout simplement, dès qu'il arrive à l'âge de raison, de devenir le plus grand poète de son pays et de son temps, et, à mesure qu'il avance dans la vie, d'être le plus grand homme de tous les pays et de tous les temps. C'est de ce point de vue qu'il faut le considérer, à mon avis, si l'on veut s'expliquer ce qui ne paraît pas tout de suite explicable. A quinze ans, il monte dans sa tête, et il n'en redescend plus jusqu'à sa mort (*Monter dans sa tête!* Qu'auraient dit

de cette image, pour le moins hardie, les académiciens classiques d'autrefois?)... Il a aimé la gloire jusqu'à croire que la popularité, cette gloire en gros sous, comme il dit dans *Ruy-Blas*, pouvait y ajouter quelque chose; jusqu'à ne jamais pardonner à quiconque ne reconnaissait pas la sienne et se permettait de la discuter... Il n'admettait pas qu'il pût être enfermé dans des formes de gouvernement et de culte où il n'eût pas le droit de tout dire et chance d'être ainsi le premier. Il a répudié la monarchie et le catholicisme, parce que, dans ces deux formes sociale et religieuse de l'État, il aurait toujours eu inévitablement quelqu'un au-dessus de lui. Il eût accepté la monarchie, s'il avait pu arriver à être roi; il eût persévéré dans le catholicisme, s'il avait pu arriver à être pape, à réunir en lui le pape et l'empereur, ces deux moitiés de Dieu, comme il dit dans *Hernani*... Victor Hugo ne sortait jamais de la légende. Ses personnages ne sont ni dans la réalité de la vie, ni dans la proportion de l'homme; ils sont toujours au-dessus ou au-delà de l'humanité, quelquefois au rebours, pour ne pas dire à l'envers. Cela tient sans doute à ce que la nature a pour lui des aspects qu'elle n'a pour aucun autre. Son œil grossit tout; il voit les herbes hautes comme des arbres; il voit les insectes grands comme des aigles. L'inanimé a une bouche, l'invisible des yeux. Nous sommes pris entre les voix de l'un et les regards de l'autre. C'est une évocation continuelle, c'est une vibration incessante, c'est un orchestre sans fin de harpes, de clairons, de flûtes que le maestro dirige du haut du Thabor et auquel on dirait qu'il donne le *la* avec la trompette du jugement dernier. Il nous laisse des titans, des fantômes, des monstres, des ombres qui s'agitent en silhouettes colossales dans un monde à part, entre les contes de fées de Perrault et les visions d'Ézéchiel. »

Il n'y a guère eu qu'une voix, sauf au *Rappel*, pour trouver que M. Alexandre Dumas n'avait fait que devancer, en lui donnant dès aujourd'hui sa formule définitive, le jugement de l'avenir.

IV

Le printemps a ramené la réouverture du Cirque d'été et de l'Hippodrome. Suivant l'usage invariable, il pleuvait le jour où l'établissement équestre des Champs-Élysées présentait ses nouveaux gymnastes et ses nouvelles écuyères au public : c'est une tradition, comme celle du dégel dès que le cercle des patineurs annonce une fête de nuit au Bois de Boulogne. Malgré la pluie battante, le cirque a retrouvé le public qui se presse toujours à sa réouverture,

— et il a même bénéficié, comme le concours hippique, de tout ce que la suppression momentanée des paris a fait perdre aux champs de courses plongés dans le deuil.

A l'heure où nous écrivons, on attend les représentations du *Lohengrin* de Richard Wagner, organisées à l'Éden-Théâtre par M. Lamoureux. Wagner, si souvent joué maintenant dans nos grands concerts, qui s'efforcent d'acclimater sa musique parmi nous et qui ont fait applaudir bien des fois jusqu'au premier acte de *Tristan et Iseult*, n'a eu encore qu'une de ses œuvres représentée sur une scène française, car nous ne comptons pas *Rienzi*, — et l'on sait dans quelles conditions. On peut dire du *Tannhauser* ce qu'un fanatique disait de Robespierre : « Il a été exécuté, il n'a pas été jugé. » Si Wagner avait déjà contre lui une opposition formidable en 1861, qu'est-ce donc depuis la guerre, en dépit des progrès qu'a faits parmi nous la « musique de l'avenir ! » *Lohengrin*, qui appartient encore à sa manière la plus accessible et qui n'exige pas l'initiation rigoureuse du voyage à Bayreuth, semble avoir été bien choisi pour ménager la transition ; nous l'entendrons sans parti pris, et nous en parlerons avec sincérité.

L'Opéra, par malheur, doit renoncer à l'*Otello* de Verdi, dont il se croyait sûr. Le *maestro* tenait à des interprètes qu'on ne peut lui donner, et les pourparlers sont rompus. Peut-être l'Opéra-Comique renouera-t-il la négociation à son profit. Ne joue-t-il pas maintenant, en effet, de véritables opéras? Il vient encore d'en donner la preuve en montant la *Proserpine* de M. Saint-Saëns.

Le livret de *Proserpine*, en quatre actes, a été tiré par M. Louis Gallet d'une œuvre peu connue de M. Vacquerie. L'action se passe dans cette Italie du seizième siècle propice à tous les drames comme à tous les romans. Le personnage affublé de ce nom diabolique est une courtisane qui dispute à la chaste Angiola le cœur d'un jeune gentilhomme. Emportée par une jalousie furieuse en voyant le triomphe de celle-ci, elle s'élance sur elle pour la poignarder, mais le jeune homme la prévient, lui arrache le poignard et l'en frappe. On accourt, et Proserpine, prise d'un remords inattendu, décharge celui qu'elle aime encore, en s'accusant elle-même. Il serait difficile de rêver un *scenario* à la fois plus simple et plus noir, d'autant plus que j'ai négligé dans ma brève analyse l'association de Proserpine avec le facétieux bandit Squarocca, qui n'est point sans rappeler le Saltabadil de *Le Roi s'amuse*. D'ailleurs, malgré leur physionomie romantique, tous ces personnages et l'action même ont si peu de relief qu'ils fournissent un thème assez ingrat au compositeur : ce n'était vraiment pas la peine de condamner pour si peu M. Vacquerie à démentir la

mélophobie dont il a fait plus d'une fois profession dans ses vers, en fournissant un *libretto* à un musicien. Bizarre, violent, outré et véritablement, pour employer la locution vulgaire « sans queue ni tête », ce livret a surtout l'inconvénient d'être très peu musical, et il ne le serait pas du tout si M. Gallet n'y avait ajouté tout le deuxième acte. Toute la science et l'habileté de M. Saint-Saëns n'en ont pu tirer un drame lyrique d'un véritable intérêt. Ce qu'il y a de meilleur dans son œuvre, c'est précisément le deuxième acte, qui se passe au couvent. Il se maintient presque tout entier dans une sorte de demi-teinte d'une finesse exquise, d'une grâce délicate, d'un charme poétique et rêveur. Et il est couronné par un *finale* d'une excellente facture et d'une progression très heureusement ménagée, que le public a voulu entendre une seconde fois et que le chef d'orchestre ne savait où reprendre, car la partition de M. Saint-Saëns est une trame continue dans laquelle tout se tient.

Le premier acte comprend plusieurs *morceaux*, — si l'on peut employer ici cette expression, — fort agréables et d'une grande élégance. Sans valoir les deux premiers, les troisième et quatrième offrent encore bien des détails qui seraient à noter et même à louer; l'entr'acte qui précède ce dernier a du caractère et de la couleur. D'où vient pourtant que l'expression générale est indécise et froide, et que, à cette distance d'un peu plus d'un mois, *Proserpine* s'efface déjà dans notre souvenir? La faute n'en est pas seulement au livret; le compositeur doit en prendre sa part. On ne saurait être plus savant et plus habile que M. Saint-Saëns. Tout ce qu'on apprend et tout ce qu'on peut deviner, il le sait; il possède à fond les moindres ressources de son art. Mais est-il bien fait pour l'opéra, — ou le drame lyrique? Après la *Princesse jaune* et le *Timbre d'argent*, même après *Henri VIII* et *Proserpine*, il est permis de conserver des doutes. M. Saint-Saëns met toute sa couleur, toute son imagination dans l'orchestre, où l'on pourrait noter mille détails curieux et piquants; il n'en garde pas assez pour les thèmes vocaux, où, toujours en dehors de l'acte du couvent, ne se trouve presque rien de complet et d'achevé. Nulle expansion, peu d'originalité foncière, aucune inspiration large et chaude; un fond de sécheresse qui répond assez bien à celui du poète. L'exécution est excellente. Notons seulement M. Taskin, qui sait donner beaucoup de physionomie à tous ses personnages; M[lle] Salla, dramatique sous les traits de Proserpine, et M[lle] Simonnet, qui a représenté Angiola avec une grâce touchante.

En rendant compte du *Ventre de Paris*, dans notre dernière causerie, nous avions, comme la plupart des critiques, appuyé sur ce point, que la pièce tirée par M. Busnach du roman de M. Zola

ressemblait à tous les drames populaires, et, en l'invitant à aborder directement le théâtre sans se couvrir d'un collaborateur pour excuser ses compromis, nous ajoutions : « Il serait temps enfin qu'il se résolût à une épreuve plus décisive, qui nous permît de conclure si le *naturalisme* porte la régénération du théâtre dans ses flancs. » Eh bien, l'épreuve s'est faite, beaucoup plus vite que nous ne le pensions. M. Zola avait sa pièce toute prête et, grâce à un directeur plus hardi que les autres, à qui, d'ailleurs, la chute complète de *M. de Morat* permettait, enjoignait même de se hâter, *Renée* a été mise sur pied en un mois. Quel bruit n'a-t-on pas fait par avance de cet ouvrage, tiré par M. Zola, et par M. Zola seul, de sa *Curée!* Vingt reporters sont allés interroger le Maître et ont rapporté en détail ses déclarations, en y ajoutant leurs commentaires. Tout en s'exprimant avec la sérénité superbe qui tient à sa haute position, le Maître néanmoins prenait certaines précautions contre le reproche qu'on pourrait lui faire de n'avoir pas encore complètement appliqué sa formule. Il expliquait que *Renée* est une pièce de transition, qu'il ferait davantage une autre fois, qu'il ferait même autrement s'il composait la pièce aujourd'hui, mais que, par malheur, elle était écrite depuis six ans déjà; que, du reste, on ne pense qu'à exprimer ses idées d'une façon absolue quand on tient la plume du critique, tandis qu'on ne songe plus aux théories dès qu'on se met à l'œuvre.

Nous avons vu *Renée* sous le bénéfice de ces observations bien superflues, car ce n'est qu'un méchant drame de plus, qui ne régénérera point le théâtre et dont nous pourrions, à la rigueur, nous dispenser de parler, car nous doutons qu'il dépasse de beaucoup le jour où paraîtront ces lignes. Nous pouvons du moins sans remords nous borner à constater rapidement les raisons de sa chute. *Renée* est comme un décalque de *Phèdre*, transporté dans le monde contemporain et traduit dans une langue à la fois romantique et naturaliste. La fatalité antique y est remplacée par la fatalité moderne, par la loi scientifique de l'hérédité, dont s'inspire l'œuvre entière de M. Zola. Fille d'un magistrat qui est le modèle de toutes les vertus, mais d'une mère qui a trahi tous ses devoirs et a fini par tomber à la dernière dégradation, Renée est condamnée aux mêmes vices et aux mêmes chutes, sans pouvoir se dérober à cette loi, malgré quelque temps d'arrêt et quelques résistances qui représentent la part de l'influence paternelle. C'est son père lui-même qui le lui déclare, après sa première faute, avec une indignation bien injuste, car on n'a pas le droit de s'indigner contre ce qui est une nécessité inéluctable, et il y a une contradiction perpétuelle, ce magis-

trat intelligent devrait s'en apercevoir, entre le mépris dont il accable sa fille et la fatalité qu'il lui rappelle, en lui prédisant qu'elle trahira forcément son mari comme elle a trompé son père, et qu'elle ne pourra s'arrêter avant d'être allée jusqu'au bout. Elle n'aurait d'ailleurs qu'un mot à dire pour lui répondre : elle n'a pas été séduite, elle a été prise de force, victime d'une violence infâme, d'un vrai crime justiciable de la cour d'assises, mais elle ne le dit pas, on ne sait pourquoi. Pour un homme qui professe les droits d'une logique inflexible et la haine de toute convention, c'est bien mal asseoir son drame, dès le début, sur une situation équivoque, ou plutôt complètement fausse.

L'homme qui a violenté Renée ne peut lui offrir la réparation qu'il lui faut, car il est marié. La gouvernante de la jeune fille déniche, pour jouer son rôle, un misérable, nommé Saccard, ambitieux dépourvu de tout scrupule, qui a besoin d'argent pour réaliser ses rêves. Il accepte, il se laisse accabler de paroles outrageantes par le père et par la fille, qui lui impose ses conditions. Ils vivront dans l'apparence du mariage, étrangers l'un à l'autre. Quand le rideau se relève après ce prologue, dix ans se sont passés : Saccard a brassé des affaires colossales; il est devenu immensément riche et il a conquis Paris, mais il n'a pu conquérir sa femme. Le fils qu'il avait d'un premier mariage a grandi et vous devinez aisément ce qui va arriver.

On me pardonnera de ne pas poursuivre l'analyse de ce drame, qui traîne le spectateur par les situations les plus répugnantes, présentées avec une crudité cynique et avec des gaucheries d'écolier. L'intérêt ne sait à qui se prendre. Sauf le père, qui, après le prologue, reparaît à peine, les personnages sont plus vils les uns que les autres. Renée est une hystérique, une névrosée, une *détraquée*, dont le cas peut présenter un certain intérêt physiologique et médical, mais n'offre aucun intérêt dramatique, parce qu'il n'en peut exister là où la volonté humaine n'est pas en jeu. Elle pouvait fournir tout au plus le sujet d'une thèse pathologique. Ses évanouissements, ses incohérences, ses divagations, ses revirements subits, ses contradictions absurdes relèvent uniquement du docteur Charcot et de la Salpêtrière; ils déconcertent et déroutent le spectateur, qui la renvoie à l'hôpital. Le jeune Maxime, objet de sa passion à demi incestueuse, est un pantin sans caractère et sans volonté, ballotté sans cesse entre cette effroyable belle-mère « à sa proie attachée » et la fiancée innocente qu'il accepte, refuse et redemande tour à tour. L'effacement ahuri, la mollesse, la nullité flasque de ce garnement déplorable, qui a l'air d'un personnage de Berquin perverti par de mauvaises lectures, excitent le

rire dans les endroits les plus pathétiques. Comment un pleutre aussi dépourvu de toute personnalité, aussi variable et fluctuant, peut-il être le fils d'un homme à la volonté de fer, et que devient ici la grande loi fatale de l'hérédité? Un auxiliaire véreux, bien digne du banquier Saccard, qui vole ignoblement sa femme au moment même où il se sent pris pour elle d'un amour tardif et s'efforce de gagner son cœur; une gouvernante mêlée sans cesse à l'action et qui n'est qu'une entremetteuse immonde, hypocrite et rapace, complètent le personnel de la pièce. *Un joli monde!* comme dit l'ancien chef de la sûreté, M. Macé, sur le titre du livre horriblement curieux qu'il vient de publier.

Le premier acte est une exposition assez nette et traitée avec une habileté relative. Les choses ont commencé à se gâter au deuxième, pour se relever un moment au troisième, et retomber ensuite dans les deux derniers, malgré quelques scènes vigoureuses et bien tracées. Sans le talent de Mlle Brandès, qui tire du rôle principal tout ce qu'il est possible d'en tirer et sauve de la pièce tout ce qu'on en peut sauver; de M. Raphaël Duflos, qui joue le banquier Saccard avec une autorité magistrale, et relève le drame chaque fois qu'il entre en scène; enfin de Mme Grassot, qui parvient à faire supporter l'intolérable Mlle Chuin, *Renée* n'eût peut-être pas atteint le dernier acte. M. Zola ne peut donc rejeter sa chute sur ses interprètes : ils sont tous au-dessus de leurs rôles, sauf l'acteur chargé du personnage de Maxime, qui s'est fait siffler parce qu'il est juste à la hauteur du sien. On lui a joué son drame sans retouche, sans coupures, absolument tel qu'il est sorti de ses mains, sans autres sacrifices à la convention que ceux qu'il a jugé à propos de faire lui-même, malgré la rigueur de ses théories. Il ne lui reste véritablement aucun moyen sérieux pour décliner la responsabilité de son échec, car il n'est pas sérieux de s'en prendre à la critique, comme il a l'habitude de le faire.

Si *Renée* est une *Phèdre* naturaliste, *Mlle de Bressier*, que M. Albert Delpit vient de donner à l'Ambigu, c'est *Roméo et Juliette*, c'est-à-dire l'amour de deux jeunes gens, grandis, par suite de la guerre civile, dans deux camps ennemis; mais, en rajeunissant le vieux thème, en l'aggravant de complications terribles, l'auteur l'a rendu plus vibrant encore par le milieu où il n'a pas craint de le transporter. La guerre civile dont il remue, en plein théâtre et sur une scène populaire comme celle de l'Ambigu, les cendres encore brûlantes, est d'hier, et Paris en porte toujours les traces. Heureusement, si M. Delpit est un audacieux, son audace a de la droiture et du tact. Une pensée de réconciliation et de paix circule à travers tout le drame. « Le devoir est là où est le dra-

peau », il a commencé par le dire, et si la phrase est brève, elle est nette. Cela posé, il fait, en quelque sorte, la part égale des deux côtés; il nous montre, dans les rangs des fédérés, un fanatique sincère, grisé par les déclamations de club, mais honnête et généreux, que sa femme essaie de retenir, lorsqu'il part pour se battre, mais dont sa veuve garde le culte farouche, lorsqu'il a été fusillé par les soldats de l'ordre. Vient un moment où le fils du fédéré raconte son histoire à Mlle de Bressier et où Mlle de Bressier, la fille du général tué par les soldats de la Commune, la sœur du capitaine martyrisé par eux, lui raconte la sienne, et alors leurs mains tombent l'une dans l'autre, tandis que, l'un à l'autre, ils se disent : « Comme vous avez dû souffrir! » Et, au dénouement, ils s'épousent, en dépit de tous les souvenirs sanglants qui devaient les séparer et malgré les imprécations de Mme Rosny, qui n'a pas dépouillé, depuis sept ans, ses vêtements de deuil et qui s'est murée dans son ressentiment sans rien vouloir oublier. « Laisse faire le temps », dit le roi au *Cid*, qui veut épouser Chimène dont il a tué le père. Nous avons ici, — avec de très notables variantes, il est vrai, — la situation du *Cid* transposée des âges chevaleresques dans notre société contemporaine; mais M. Delpit a jugé que le temps avait suffisamment fait son œuvre. Dans le roman d'où la pièce est tirée, il avait reculé devant l'obstacle, le jugeant insurmontable. Le spectre du père de Jacques, livré aux soldats par Mlle de Bressier pour venger la mort des siens, se dressait toujours entre lui et elle. Sur la scène, il a été plus brave : il sait que l'amour ne connaît pas d'obstacles, qu'il est plus fort que la haine et plus que la mort; il sait aussi que le public de théâtre a besoin d'un dénouement et d'un dénouement heureux. Mais ce n'est là que le triomphe de l'amour, ce n'est point la réconciliation des partis.

Au sortir de *Renée*, avec quel plaisir on assiste à *Mlle de Bressier!* D'abord le changement d'atmosphère est complet. M. Albert Delpit est un idéaliste, un esprit généreux qui voit la nature en beau, qui n'est pas persuadé que tous les hommes sont nécessairement des coquins et les femmes des drôlesses, porté plutôt à mettre en lumière ce qui reste de bons sentiments dans les natures les plus perverties. Puis le drame est conduit de main d'ouvrier, avec une telle solidité, une telle consistance, qu'il est absolument inutile, pour le comprendre et le goûter, d'avoir lu le roman. Pas une solution de continuité, pas un *trou*, comme on dit dans l'argot de théâtre. Le sujet semble avoir été coulé du premier jet dans le moule de la pièce. M. Albert Delpit est un dramaturge avant tout, et il n'est pas un de ses romans où l'on ne sente, en le lisant, la

charpente du *scenario*, où les grandes situations ne se dessinent pour ainsi dire au regard et où l'on ne puisse noter les scènes à effet et les coups de théâtre. L'espace me manque pour donner une analyse détaillée de *Mlle de Bressier :* je dois me borner à dire que les deux premiers actes sont employés tout entiers à poser les fortes assises et comme les prémisses du drame. Mais c'est plus qu'une exposition, plus qu'un prologue ordinaire; c'est déjà le drame lui-même, le drame en ce qu'il a de plus poignant et de plus terrible. L'action y est nouée d'une main forte, surtout au second acte, l'un des plus saisissants qu'on ait jamais mis au théâtre. L'auteur agence, gradue, renforce les situations, et quand on se croit au comble de la terreur ou de la pitié, il trouve moyen d'y ajouter encore. Chacune de ces gradations est préparée savamment, amenée à son moment et à sa place, ménagée avec un art qui en double l'effet et que nous ne connaissions pas à M. Delpit. Il a toujours eu le don, il a maintenant l'art. On peut sans crainte promettre un long succès à cette pièce honnête et émouvante, pleine de situations qui remuent et de grands cris qui vont à l'âme. Et il ne faut pas oublier d'associer à la victoire une troupe qui ne déparerait pas une scène plus élevée et qui, à l'exemple de M. Chelles, de Mlle Tessandier surtout, a joué simplement, sobrement, fortement, le bel ouvrage de M. Albert Delpit.

Victor FOURNEL.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire politique de la France,* par M. de Loisne. — II. *Le connétable de Richemont,* par M. Cosneau. — III. *Les Études classiques avant la Révolution,* par M. Sicard. — IV. *L'Église et l'État en Angleterre,* par M. A. du Boys.

I

Rien n'est plus propre à éclairer et à rassurer sur l'état d'un malade que la connaissance des épreuves que sa santé a subies, et dont elle a triomphé. C'est dans cette pensée, appliquée à la France d'aujourd'hui, qu'a été écrit, ce nous semble, l'ouvrage que vient de publier M. de Loisne, ancien gouverneur de la Martinique, sous le titre d'*Histoire politique de la France* [1]. C'est un tableau rapide du développement laborieux, mais continu et fécond, de l'autorité royale en France, sous les Capétiens, du dixième au dix-huitième siècle. La pensée qui a inspiré cette étude, publiée sans avertissement préliminaire ni introduction d'aucune sorte, n'y est formulée expressément nulle part, mais on l'y voit partout, et la proclamation de la royauté, comme régime héréditaire de salut pour notre pays, est l'enseignement qui en ressort incontestablement.

L'auteur explique d'abord pourquoi ce régime n'a pu se fonder et prévaloir sur l'esprit et les coutumes germaniques, pendant les cinq siècles qu'ont régné les princes mérovingiens et carlovingiens, et montre ensuite à quelles causes sont dus son établissement définitif, ses progrès ininterrompus et les glorieux fruits qu'il a portés. De ces causes, les principales sont l'appui de l'Église et la sympathie des peuples, gagnées l'une et l'autre par des services intéressés peut-être, mais efficaces et constants. Cette entente, plus ou moins explicite, amène, avec l'établissement des communes et l'institution des états généraux, la concentration territoriale de l'État. La suprématie royale triomphe enfin, mais malheureusement sans mesure; les libertés compensatrices d'une saine autorité tombent en désuétude, et, des limites où il lui eût importé de rester, dans son propre intérêt, la royauté, abusée par des succès d'un éclat inouï et oubliant ses vraies origines, se laisse aller inconsciemment à l'absolutisme où elle doit infailliblement sombrer pour un temps.

Telle est l'idée du travail de M. de Loisne, sorte de précis histo-

[1] 1 vol. in-8°, Plon et Nourrit, éditeurs.

rique de l'œuvre de cette royauté héréditaire si mal comprise de nos jours, et qu'en ce moment même M. Taine venge si éloquemmeut des attaques sophistiques et haineuses dont elle est l'objet, démontrant que, quels qu'ils aient pu être individuellement pris, les hommes en qui s'en incarnait le principe travaillèrent tous, consciemment ou d'instinct, au bien de l'État. « S'ils violentaient les hommes, comme l'ont fait d'autres, c'était, dit, en effet, l'auteur du récent portrait de Bonaparte, pour un intérêt national. Ce qu'ils appelaient le bien public n'était pas un fantôme de leur cerveau, un poème chimérique fabriqué en eux par le tour de leur imagination, par leurs passions personnelles, par leur ambition et leur orgueil propres. En dehors d'eux et de leur rêve, il y avait pour eux une chose réelle, solide et d'importance supérieure, à savoir : l'État, le corps social, le vaste organisme qui dure indéfiniment par la série continue des générations solidaires. Quand ils saignaient la génération présente, c'était au profit des générations futures, pour les préserver de la guerre civile ou de la domination étrangère.

« Voilà ce que, sous l'ancien régime, on nommait la raison d'État; pendant huit cents ans, elle avait prévalu dans le conseil des princes; avec des défaillances inévitables et après des déviations temporaires, elle y devenait ou elle y restait le motif prépondérant. Sans doute, elle y excusait ou autorisait bien des attentats, mais, dans l'ordre politique, surtout dans la conduite des affaires extérieures, elle fournissait le principe dirigeant, et ce principe était salutaire. Sous son ascendant continu, trente souverains avaient travaillé, et c'est ainsi que, province à province, solidement, à perpétuité, par des manœuvres interdites aux particuliers, mais permises aux hommes d'État, ils avaient construit la France. »

C'est ce que, par les faits résumés à la façon de Montesquieu, établit d'une manière frappante le remarquable livre de M. de Loisne.

II

Sans rechercher ce qu'il en a pu être ailleurs, il faut reconnaître que, chez nous, il a toujours fallu un homme pour nous tirer des mauvais pas où nous nous sommes si souvent engagés et plus souvent encore laissé mettre. Ces sauveteurs nationaux n'ont pas tous la célébrité qu'ils méritent à ce titre. Tel est, entre autres, le connétable de Richemont, Arthur de Bretagne, qui acheva la délivrance de la France si merveilleusement commencée par Jeanne d'Arc, en écartant rudement de Charles VII les favoris qui exploitaient sa volonté oscillante et en poursuivant avec vigueur et persévérance l'expulsion des Anglais. Sa renommée est moins grande qu'elle mériterait de l'être; elle a

souffert de l'éclat dont jouit celle de plusieurs de ses contemporains et de ses compagnons d'armes. Son nom n'a pas été associé, par l'histoire et la légende, à celui de la vierge de Domrémy, qui avait décidé cependant les ennemis qu'il avait auprès du roi à se joindre à lui, en s'y joignant elle-même loyalement. Son rôle, s'il fut moins brillant, moins chevaleresque que celui de plusieurs personnages du temps, fut beaucoup plus considérable par le caractère des fonctions qu'il remplit, par l'esprit qu'il y porta, la persévérance qu'il y mit et les grands résultats qu'il obtint. Ces résultats, il les dut à l'exécution consciencieuse des devoirs de sa charge, à la pression morale qu'il exerça sur l'esprit d'un roi plus intelligent que ferme en ses résolutions, et par la sévérité qu'il déploya contre tous ceux qui entravaient ses plans d'affranchissement du sol et de restauration du pouvoir. Ce n'est pas généralement avec ces moyens d'agir qu'on devient populaire. En ce monde, si vous ne relevez pas d'un peu de prestige le bien que vous faites, on ne vous en tient pas compte. Or il n'y a de frappant que la poursuite persévérante de son but, dans l'emploi qu'Arthur de Richemont fit, durant trente ans, du commandement général des armées de la France. Voilà pourquoi il est moins connu qu'il semblerait devoir l'être. C'était aujourd'hui, que l'étude du passé est en particulière faveur, une figure à mettre en lumière, mais l'œuvre ne paraît pas très facile. Toutes les chroniques du temps parlent de lui, il est vrai; on a même de sa vie un récit particulier, dans le genre de celui de *Loyal Serviteur*, fait par Guillaume Gruel, son écuyer, qui vécut longtemps auprès de lui, le suivit dans toutes ses campagnes et, comme il le dit, « mit en escript partie des faits du bon duc Arthur ». Mais ni les chroniques, ni les histoires générales de la France, ni même les histoires particulières de la Bretagne, ni celles du règne de Charles VII, ne peuvent satisfaire pleinement la curiosité qu'excite la place considérable et si personnelle qu'il tient dans les événements de notre histoire au quinzième siècle.

C'est cette curiosité sérieuse qui a porté M. Cosneau, professeur d'histoire au lycée Henri IV, à entreprendre la grande et savante étude qu'il vient de publier sur le troisième connétable que la Bretagne nous donna en moins d'un siècle [1]. Ce travail est de tout point conforme au but que s'est proposé l'auteur. Comme de raison, les événements de l'époque s'y déroulent largement; mais Richemont est le point vers lequel ils convergent tous! Immense est le labeur qu'a coûté ce volume. C'est dans les manuscrits de nos archives nationales et dans nos bibliothèques de Paris et de la province que le jeune érudit a

[1] *Le Connétable de Richemont* (*Arthur de Bretagne*) (1393-1458), par E. Cosneau, professeur d'histoire au lycée Henri IV. 1 vol. in-8°. Librairie Hachette.

cherché de quoi compléter ce qui manque à l'histoire du connétable de Richemont dans les livres où il est parlé de lui. Si énorme que soit le nombre des documents inédits qu'il a mis à contribution, M. Cosneau, en ouvrier qui aime les travaux parfaits, se plaint de n'avoir pas eu la satisfaction de trouver tous les documents dont il aurait eu besoin. Aussi n'a-t-il point, déclare-t-il modestement, « la prétention d'avoir dit le dernier mot sur un sujet aussi important, et, ajoute-t-il, il s'estimerait heureux si, par ses efforts, il avait fourni un utile contingent à l'histoire d'un prince trop peu connu et d'un règne qu'on ne pourra jamais trop connaître ».

Ce « contingent » à l'histoire personnelle de Richemont et à celle du règne de Charles VII, à ne le prendre que pour ce que l'auteur veut le donner, a, outre une rare valeur d'informations nouvelles et précises, un intérêt de détails physionomiques très piquant. Quelques épisodes, pris au hasard dans l'immensité des faits et que nous signalons aux lecteurs, en donneront une idée. Ce qui y frappera, c'est d'abord l'autorité morale dont, dès le commencement, jouit partout le connétable, et l'espèce de fascination qu'il exerça toujours sur le roi. Ainsi lorsqu'en juin 1433, presqu'à son entrée en charge, Richemont fit enlever d'auprès du roi et jeter en prison son favori La Trémoille, après l'avoir mis, au préalable, par un coup d'épée au ventre, hors d'état de combattre de longtemps, Charles VII n'osa protester ni venir en rien au secours d'un ministre qui lui était si cher. « Tout incroyable que cela soit, il faut pourtant croire, dit M. Cosneau, que le roi ne donna aucun ordre ou qu'il ne fut pas obéi. Sans doute, Charles VII n'oublia pas son ministre préféré; il lui accorda encore bien des libéralités, mais il ne le rappela pas dans ses conseils. Le règne de La Trémoille était fini; le rôle de Richemont allait commencer. » Le salut de la France y était attaché. Pour affermir le trône chancelant de Charles VII, pour sauver le royaume sur le point « de cheoir en totale destrucion », il fallait un gouvernement plus sage, plus respecté, plus fort; une armée disciplinée, solide et surtout de puissantes alliances. Voilà, dit M. Cosneau, ce que ne pouvaient procurer au jeune roi ses ministres impopulaires et ce que le connétable de Richemont voulait et pouvait donner à la France. Quand il prit l'épée de connétable, il avait près de trente-deux ans, l'âge où l'ardente activité de la jeunesse est guidée par la réflexion et l'expérience. Sans être un homme d'État et un capitaine de premier ordre, il avait pour le gouvernement et pour la guerre des qualités précieuses : la justesse d'esprit, la sagacité, qui font distinguer nettement le but et les moyens de l'atteindre; l'initiative, la persévérance qui mène tôt ou tard au succès; la force d'âme et de la volonté qui surmonte les obstacles. Voilà ce qui, avec une haute naissance

et des liens de parenté, avec de puissantes maisons au dedans et au dehors, explique son triomphe lent mais finalement atteint.

Ce travail où M. Cosneau a cherché à mettre le connétable dans tout son jour n'est point un panégyrique; on vient de voir que son historien n'exagère ni ses qualités ni ses talents. Ajoutons qu'il ne lui fait que tout juste un mérite d'avoir passé du parti anglais et bourguignon, dans lequel il resta engagé jusqu'à trente ans, à celui de la France et de son jeune et malheureux roi. Sans une injure de Bedfort à son endroit, Arthur de Richemont, dit M. Cosneau, aurait porté les armes contre la France, au lieu de la défendre; cette conversion s'explique par l'ambition, le dépit, la soif de la vengeance. « On voudrait, pour son honneur, ajoute le loyal historien, qu'elle eût été déterminée par de plus nobles inspirations. » Il est juste toutefois de reconnaître que, quand il se fut mis au service de la France, il la servit bien, mais, avouons-le aussi, sans rien de brillant et de chevaleresque dans son allure et dans ses procédés. Nous avons déjà parlé de la rudesse avec laquelle il expulsa de la cour de Charles VII les favoris qui le circonvenaient et faisaient trop souvent échouer ses meilleurs desseins.

Ce monde de la cour fut toujours le cauchemar du connétable. C'est ce qui explique la défiance qu'il eut d'abord de Jeanne d'Arc. Elle avait apparu pendant qu'il était en Bretagne. Ce fut là que lui arriva la nouvelle de ses premiers succès et le bruit de l'enthousiasme qu'elle avait excité dans l'entourage du roi. Les applaudissements qui venaient de là à la pauvre fille la lui rendirent suspecte. Il fut disposé, au premier moment, à voir en elle un instrument de la bande des courtisans royaux. De son côté, Jeanne était prévenue contre lui par le monde dans lequel elle se trouvait et qui se montrait prêt, en haine de sa personne, à rejeter le secours de la petite armée qu'il amenait de son pays au secours du roi. Cependant, avec sa droiture naturelle et sous l'inspiration du dévouement dont elle était animée, Jeanne fut la première à demander qu'il lui fût fait accueil et qu'on allât à sa rencontre. Cette jonction de l'armée royale avec celle du connétable est un des plus intéressants épisodes de l'ouvrage. Nous regrettons de n'en pouvoir citer que cette page, mais qui pourra au moins donner une idée du grave et sobre langage dans lequel l'ouvrage est écrit : « On marcha donc au-devant de Richemont. Bientôt on aperçut sa petite armée qui s'avançait en belle ordonnance. Les deux troupes s'avancèrent près d'une maladrerie voisine de Beaugency. Alors le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, Guy, André de Laval et d'autres capitaines s'approchèrent de Richemont, « lui firent grande chère »; puis, selon le récit de Le Gruel, Jeanne, descendant de cheval devant le connétable qui mit aussi pied à terre, vint lui

embrasser les genoux. » Et lors il parla à elle et lui dit : « Jeanne, on m'a dit que vous voulez combattre; je ne say si vous êtes de par Dieu, ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu est mon bon vouloir; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Il ajouta qu'il n'avait d'autre intention que de servir le roi loyalement, qu'il n'avait rien fait pour mériter sa disgrâce, mais qu'il avait été victime de rapports perfides; enfin il supplia Jeanne « de le recevoir pour le roi au service de sa couronne, pour y employer son corps, sa puissance et toute sa seigneurie, en luy pardonnant toute offense ». — « Dans ce moment où il s'agissait de sauver la France, aucun sacrifice d'amour-propre ne coûtait à Richemont, ajoute M. Cosneau. Ce rude et fier Breton, qui d'ordinaire ne pliait devant personne, ce connétable qui avait droit de commander à tous, se fût humilié devant La Tremoille lui-même pour avoir seulement la permission de combattre, comme un simple capitaine, parmi les autres défenseurs de la France! La Pucelle reçut le serment du connétable; les autres chefs se portèrent garants de sa fidélité; puis tous ensemble se rendirent au camp devant Beaugency. »

M. Cosneau se plaint de n'avoir pas trouvé de quoi faire plus complet le portrait de Richemont. Il se peut qu'il y manque quelques touches; mais, tel qu'il s'offre ici, il plaît, car on sent qu'il est plein de vérité. Voilà de ces hommes qu'il est bon de rappeler aujourd'hui, ne serait-ce que pour consoler notre chère France de n'en plus avoir de cette trempe.

III

Faut-il désespérer de nos études classiques? Elles sont aujourd'hui très compromises. La démocratie leur fait une double guerre, d'une part, en restreignant leur place dans le programme de l'enseignement officiel et, de l'autre, en élevant à leur niveau des études d'un ordre inférieur. C'est dans son tempérament et ses aspirations égalitaires. Il n'y a pas lieu toutefois de s'en trop effrayer; ce n'est pas la première fois, depuis qu'il a été constitué chez nous par la Renaissance, que le système d'enseignement qui a prévalu jusqu'ici a été attaqué et a subi des réformes. Comme le remarque M. l'abbé Sicard, dans le livre qu'il publie aujourd'hui sur ce sujet, livre d'une solide et piquante érudition, dont nous avons pu communiquer à l'avance aux lecteurs du *Correspondant* plusieurs des principaux chapitres [1], chaque fois ces attaques et ces réformes ont été en rapport avec le caractère même du siècle qui les vit naître ou grandir. « Ce mouvement déjà hardi au seizième siècle, mesuré et contenu au dix-septième, se précipite au

[1] *Les Études classiques avant la Révolution.* 1 vol. in-12, Perrin, éditeur.

dix-huitième, avec une extrême violence et devient franchement révolutionnaire. » Il reprend aujourd'hui, comme beaucoup d'autres choses, sous la même impulsion et l'influence des nouvelles conditions d'existence faites à la génération présente. Les sentiments et les idées ne se sont point élevés dans les masses, au contraire; moindre est le nombre des esprits ouverts aux jouissances du beau, et plus considérable celui des intelligences portées vers les réalités matérielles de la vie. L'extension des relations extérieures, le développement des sciences, poussent à créer de nouveaux enseignements et à les faire entrer dans le cadre des anciens, ce qui ne saurait avoir lieu qu'aux dépens de ces derniers. Devant l'invasion des langues vivantes, les langues mortes devront évidemment plier, et la littérature faire place à la physique, la chimie, la géométrie, l'histoire naturelle et le cortège de leurs applications, jusqu'à ce que, convaincu de l'impossibilité et doutant de l'avantage de loger tant de choses si diverses dans de jeunes cerveaux, on se décide à abandonner ce système accumulatif et à s'en tenir, en fait de réformes, aux améliorations plus mesurées que l'expérience a introduites dans ces derniers temps, et que le succès a consacrées. Telle est, croyons-nous, la conclusion à laquelle conduit le livre de M. Sicard.

Ce livre, dont l'Académie française a goûté la pensée et auquel elle vient d'accorder un de ses premiers prix, est l'histoire des études classiques en France depuis le seizième siècle et des modifications que leur programme primordial a, différentes fois, définitivement ou transitoirement, subies. Cette enquête sur le passé de nos études classiques venait naturellement à l'appui de l'idée rassurante que l'auteur cherche à nous donner des suites du bruit fait autour de nos écoles et demandait à être faite de près, dans ses détails les plus techniques, comme elle l'est ici. D'ailleurs en ce temps où, comme le dit spirituellement M. Sicard, « la question des études classiques est toujours résolue et toujours pendante; dans ce pays où, tous les vingt ans, les révolutions politiques, les transformations sociales, les progrès des sciences, la mobilité des idées, remettent en discussion les méthodes d'enseignement », il est nécessaire d'appeler l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions d'instruction publique, — et c'est tout le monde aujourd'hui, — sur ce qui s'est fait, chez nous, à cet égard, dans les trois derniers siècles. L'histoire en est des plus instructives et toute d'actualité; car si les discussions en pareille matière n'ont pas été autrefois aussi générales, nous pourrions dire aussi populaires, qu'aujourd'hui, elles ont soulevé bien des fois les mêmes problèmes que ceux que l'on agite sous nos yeux : tous les abus dénoncés et toutes les réformes proposées à l'heure actuelle l'avaient été déjà au dix-huitième siècle. La disparition comme le retour de ces accusa-

tions et de ces utopies, est un fait assurément curieux, mais pas autrement significatif ni inquiétant d'ailleurs. Car, comme le dit M. Sicard, « en constatant une fois de plus que rien n'est nouveau sous le soleil, que la longueur et l'épreuve des études classiques ont fait pousser des cris à toute génération, ce qui n'a pas empêché nos pères, pliés à une telle formation, de s'illustrer dans toutes les branches de l'esprit humain, peut-être les plus hardis novateurs conservent-ils quelques doutes sur l'utilité de leurs destructions, peut-être seront-ils pris de quelque indulgence pour un système d'éducation auquel la France doit trois siècles de gloire littéraire. »

IV

Dans un livre d'un grand intérêt et plein de faits peu connus, dont le titre seulement a le tort de ne pas donner du sujet une explicite et complète idée [1], M. Albert du Boys a retracé, il y a quelques années, l'histoire de la rupture définitive du gouvernement anglais avec l'Église romaine. Cette rupture était l'issue presque fatale d'une lutte qui durait depuis cinq siècles entre les papes et les rois d'Angleterre, et dans laquelle les papes avaient montré envers les rois, leurs éternels agresseurs, une modération et une longanimité vraiment paternelles.

Avant d'en arriver à cette déplorable extrémité, cette lutte y avait presque touché plusieurs fois. Les entreprises des rois normands sur le domaine spirituel et temporel de la religion avaient été incessantes, et, avant de s'accomplir, le schisme en était arrivé plus d'une fois à l'état de menace prochaine : des circonstances providentielles et des hommes évidemment suscités par Dieu en avaient seuls ajourné la consommation.

Ces préludes de la catastrophe religieuse que M. Albert du Boys a racontée dans son livre de *Catherine d'Aragon* sont le sujet d'un second volume qu'il publie aujourd'hui et qui, au point de vue de l'ordre des faits auxquels il se rattache, aurait dû, selon nous, venir le premier. Ce volume a pour titre : *l'Église et l'État en Angleterre, depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours* [2]; mais, sauf un appendice assez curieux sur les évolutions de la religion d'État fondée par Henri VIII, il ne répond, en réalité, qu'à la première moitié de ce titre ; ce qui le remplit presqu'en entier, c'est le tableau épisodique de la défense de l'Église par Lanfranc, saint Anselme et saint Thomas de Cantorbéry, contre les entreprises de Guillaume le Conquérant, Guillaume le Roux et Henri II, c'est-à-dire contre les princes en qui

[1] *Catherine d'Aragon* ou les origines du schisme anglican, par Albert du Boys, ancien magistrat. 1 vol. in-8°. Librairie Palmé.

[2] Un vol. in-8°. Librairie Belhomme et Briguet.

s'unirent au plus haut degré l'avidité, la ruse et la violence, qui firent le fond du caractère de tous les rois de la race normande.

On connaît les luttes soutenues, — et à quel prix pour le dernier d'entre eux ! — par ces trois courageux défenseurs de la liberté de l'Église et de la dignité humaine ; mais ce que l'on sait moins, c'est à quel point l'opinion a changé en leur faveur et combien leur mémoire a grandi, en Angleterre, à la suite des travaux historiques faits récemment sur leur époque, en dehors de toute idée, et par des écrivains étrangers à la foi qu'ils défendirent. M. Albert du Boys, qui se tient au courant de tout ce qui se publie sur ce sujet, n'a pas voulu nous laisser ignorer ces témoignages nouveaux, si précieux pour l'Église. Voilà ce qui a inspiré le nouveau travail de l'auteur de *Catherine d'Aragon*. Refaire la vie de ces trois grands hommes n'est pas ce que M. du Boys s'est proposé ; ce qu'il a voulu nous montrer, c'est de quel jour franc et net sont éclairées maintenant certaines parties incomplètement connues ou mal appréciées de leurs actes. « Notre principal but dans ce travail, dit-il lui-même, est de fournir des matériaux à une espèce d'enquête historique sur les rapports de l'Église et de l'État en Angleterre, au moyen âge. »

Ces rapports, en ce temps-là, étaient partout et principalement dans la Grande-Bretagne, très différents de ce qu'ils sont de nos jours, dans les États catholiques. Le régime féodal y jetait d'étranges complications, et le double caractère dont étaient revêtus les prélats, comme vassaux du prince et comme vicaires du pape, rendait, dans les conflits entre les deux pouvoirs, leur conduite très difficile. C'est à cet état de choses qu'il faut se reporter, ainsi qu'au caractère avide, astucieux et violent des souverains auxquels Lanfranc, saint Anselme et saint Thomas Becket eurent affaire, pour ne pas se laisser prévenir contre quelques traits de leur caractère ou quelques détails de leurs rapports avec les princes. Ainsi le fait souvent M. Albert du Boys, à propos, par exemple, des hésitations trop fréquentes chez Lanfranc, et du faste dont saint Thomas de Cantorbéry s'entoura toujours, inconsciemment, même dans sa vie pénitente et dans son exil à l'étranger. Du reste, c'est à ce prélat martyr qu'est consacrée la plus grande et de beaucoup la plus curieuse partie du nouveau volume de M. Albert du Boys. Elle mériterait d'être publiée à part. Il y aurait peu à ajouter, en détachant ces pages, pour en faire un volume qui serait lu avec intérêt, et qui, par suite de la situation où se trouve l'Église en certains pays, ne manquerait pas malheureusement d'opportunité.

P. Douhaire.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 avril 1887.

Dans une république bien ordonnée, les uns règnent et gouvernent, les autres gouvernent et administrent, d'autres enfin font les lois et d'autres les appliquent; ce n'est pas le spectacle que présente celle que nous connaissons. Une Chambre unique se flatte d'avoir absorbé tous les autres pouvoirs, et, tandis qu'elle essaye vainement de gouverner, d'administrer et de régner, elle devient inhabile à ses propres fonctions et ne parvient plus à faire des lois. Rien ne va plus dans ce gouvernement désemparé, déjà menacé du sort de tous les usurpateurs. La proie appelle les loups dévorants.

Voici la Commune qui relève la tête et chaque jour consacre une usurpation nouvelle à son profit. Marseille et Saint-Ouen prennent les devants et acclament le retour au régime de 1793 et 1871, le conseil municipal de Paris s'apprête à suivre l'exemple des souverains de la banlieue métropolitaine. Qu'est-ce aussi que cette figure équivoque qu'on voit apparaître sous un tricorne à plumes blanches, la poitrine couverte de décorations, calme sur un cheval fougueux? Si nous étions au lendemain d'Arcole, de Rivoli ou des Pyramides, on pourrait croire à un retour d'Égypte et à tout ce qui s'ensuit, l'occasion fait le larron, mais nous n'en sommes encore qu'au retour de la revue. Sur les boulevards, dans quelques cafés, on prend au sérieux le général Boulanger; à l'étranger, on l'a appelé le général de la revanche, on l'a dénoncé tout juste assez pour lui faire une popularité et rendre son congé difficile. Peut-être savait-on mieux que nous, au dehors, ce qui se cachait sous ce masque, quand on feignait de le craindre.

Ces menaçantes réminiscences donnent bien idée de l'état où est tombé ce gouvernement concentré dans une Chambre, qui ne peut plus former une majorité, où les ministres n'osent plus présenter aucune mesure dans la crainte d'être renversés et ne vivent qu'en neutralisant les partis hostiles par un partage plus ou moins équitable des dépouilles des contribuables. Les conséquences de ce désordre ne sont que trop manifestes. Nous voici arrivés au second trimestre de l'exercice, et il n'existe pas encore de projet pour le budget de l'an prochain. On sait que la dette flottante atteindra 3 milliards, que le déficit de l'année courante y ajoutera encore 500 millions. On sait tout cela, mais on ne sait pas même encore quel principe financier présidera au nouveau

budget. Sera-ce le régime de l'impôt unique et progressif, ou de la répartition proportionnelle des charges de l'État? De l'impôt sur le revenu ou sur le capital? Personne n'y veut penser, à commencer par les ministres. Ils ont déposé entre les mains de la Commission un projet pour rire. La Commission refuse de l'examiner, les ministres se déclarent incapables d'en présenter un autre, passent la tâche à la Commission avec le mot d'ordre : ni *impôt* ni *emprunt nouveaux*, et ils la laissent chercher la pierre philosophale, tandis qu'ils partent en vacances.

Mais M. Lockroy reste à son poste, il travaille le jour et rallume sa lampe la nuit. Il veille au salut de la tour Eiffel. M. Boulanger cherche à quoi il pourrait bien employer ses baraquements de l'Est, n'ayant pas de troupes à y loger ; il rêve une mélinite plus redoutable que celle qui fait explosion on ne sait comment dans nos magasins, un fusil plus rapide que celui dont on attend la livraison ; il prépare la grande réorganisation dont son journal seul a le secret. Les rôles sont désormais intervertis. Le général Boulanger demeure à la peine, et MM. Millaud et Granet, depuis si peu ministres et déjà célèbres par tant de voyages, vont à la fantasia sous la direction du savant Berthelot. Le programme est idéal. Tunis et l'Algérie en dix-huit jours; train de plaisir à grande vitesse; aller et retour, buffet et logement, salves d'artillerie et bouquets, — tout est payé, — tout aux frais du gouvernement. Cent cinquante députés font escorte aux ministres et répondent aux acclamations de la foule qui est étonnée de la majesté de ses souverains, même dans le négligé que comporte une excursion circulaire aussi rapide.

Mais qu'on ne s'imagine pas que les ministres perdent leur temps en parcourant le pays à raison de 200 kilomètres par jour. Tout en regardant par la portière de leurs voitures et en pénétrant dans la profondeur des affaires algériennes, ils pensent à bien autre chose encore qu'à la colonisation africaine. Il s'agit de ne pas se laisser éclipser par M. Jules Ferry qui court devant eux pour leur couper l'herbe sous le pied, et se montrant aux populations, leur crie : *Le Tonkin! c'est moi.* Tout au moins ne fallait-il pas lui laisser le bénéfice du fameux article 7, et voilà pourquoi M. Berthelot couronne, en débarquant à Alger, la libre pensée et l'athéisme dans la personne du président de la Ligue de l'enseignement. Les autres ministres s'inspirent de cet exemple. Voyageurs pour la propagation de l'athéisme en Afrique, ils proscrivent soigneusement le mot Dieu dans les discours qu'ils jettent à tous les vents. Même à Khouba, à l'inauguration de la statue du général Margueritte, rendant hommage à cet héroïque soldat, qui a vécu et qui est mort en chrétien, ils n'ont pas osé dire qu'il avait rendu son âme à Dieu. Dans l'assistance officielle se trouvait heureusement un conseiller

général indigène qui a eu ce courage. Le musulman Ben-Siam a osé dire en face à tant de ministres que la mémoire du général Margueritte était chère à ses coreligionnaires parce qu'il respectait leur croyance. La leçon, pour venir d'un infidèle, n'en est pas moins piquante.

Elle reviendra cependant cette caravane de souverains, quand les vacances seront finies. Les ministres rendront compte des ovations dont ils ont été l'objet et leur escorte confirmera leurs merveilleux récits. La Chambre aura-t-elle le bon esprit de constater l'inutilité de ces portefeuilles de voyage et d'en supprimer un ou deux? ou bien sacrifiera-t-elle les titulaires pour faire reparaître leurs portefeuilles dans les combinaisons ministérielles qui se brassent dans l'ombre entre les Excellences présentes, passées ou futures, entre les compétiteurs masqués ou à visage découvert : M. Clémenceau, contre, sans ou avec M. de Freycinet, — avec un nouveau général Boulanger ou avec le premier du nom. — M. de Freycinet avec n'importe qui apportant dans son portefeuille l'appoint nécessaire pour faire nombre. — M. Ferry le Tonkinois, seul contre tous. — Son Exc. M. Goblet avec Son Exc. M. Dauphin et son placier! — La concentration républicaine n'a que l'embarras du choix.

Le pays, qui s'aperçoit de ce dépenaillement général et ne voit pas de remède immédiat au mal, tombe dans le marasme. La masse flottante des électeurs hésite, dans ces conditions, à entreprendre aux élections partielles une lutte inégale qui peut lui donner la victoire, non le pouvoir. Un sentiment plus haut cependant s'est fait jour dans les élections qui ont eu lieu dimanche dernier dans l'Eure et la Haute-Garonne. A Évreux, un candidat improvisé dans la dernière quinzaine dont la notoriété ne franchissait pas les limites de son arrondissement a serré de près le candidat officiel. Tout l'effort du gouvernement concentré sur une seule élection n'a réussi qu'à maintenir un écart de 1500 voix entre les deux compétiteurs. Nous doutons que ceux qui ont la conscience de tout ce qui s'est pratiqué pour atteindre ce résultat, soient fort rassurés sur le sort qui attend leur candidat, quand il sera réduit à jouer la partie égale. A Toulouse, les conservateurs l'ont franchement emporté et nous ne doutons pas que le ballottage de dimanche ne mette enfin M. Duboul en possession d'un siège qu'il occuperait depuis longtemps, si la plus cynique manipulation des bulletins de vote déposés n'avait donné sa place à son adversaire aux dernières élections générales.

Nous avons confiance que le mouvement qui s'est fait jour à Évreux et à Toulouse ne s'arrêtera pas, le mois prochain, aux confins de la Seine. Les gens de cœur vont au feu, même quand ils ne peuvent se flatter d'une victoire immédiate. Nous prétendons

garder les sièges que nous avons déjà conquis au conseil municipal, nous nous flattons même, grâce à l'active et habile direction du comité central, d'en gagner quelques autres. Ce qu'il importe en tout cas, c'est de faire compter notre minorité et de marquer ses progrès à chaque scrutin. Il est une candidature à laquelle nous attachons une importance particulièré : l'ancien préfet de la Seine, M. Duval, cet administrateur accompli, ce vaillant mêlé à toutes les luttes électorales de la ville de Paris depuis tant d'années, s'est décidé à rentrer dans la lice. Sa victoire dans le quartier de Saint-Thomas d'Aquin ne nous paraît pas douteuse. Enlevée par une forte majorité, elle donnerait à la journée son caractère.

Pendant que nous cherchons vainement à équilibrer notre budget, à arrêter les dilapidations et le déficit, et à constituer un gouvernement qui puisse nous garantir la paix au dehors et la liberté au dedans, M. le comte de Paris, bravant les vicissitudes du golfe de Gascogne, passe et repasse devant les côtes de France. Il est allé en Portugal assister au baptême de son petit-fils Louis-Philippe, prince de Beira, dont la naissance garantit jusqu'au second degré la transmission de la couronne dans la famille de Bragance. Le ciel a béni l'union du duc de Bragance avec la princesse bien-aimée que la France lui a donnée. Peut-on songer sans envie au bonheur du Portugal? Peut-on, sans une profonde émotion, penser à cet auguste exilé qui, conduisant par la main son fils exilé par droit de naissance, contourne le territoire de la patrie qu'un odieux ostracisme lui interdit?

Ce n'est pas en France seulement que les institutions parlementaires sont mises à l'épreuve. Une crise étrange sévit en Angleterre et paralyse l'action du gouvernement à l'intérieur comme au dehors. La campagne séparatiste et agraire en Irlande et l'obstruction parlementaire à Westminster tiennent toute sa puissance en échec. En Irlande la *national league* dispose de la fortune des particuliers, rend des arrêts et les fait exécuter, au besoin au clair de la lune, par le fer et le feu. Si la police se montre pour faire respecter une propriété ou dissiper un meeting interdit, elle est reconduite au milieu des huées et sous les pierres. Si la justice tente de poursuivre les fauteurs de la révolte, ils bravent la cour de la reine, ils intervertissent les rôles et d'accusés se font accusateurs. MM. Dilon et O'Brien, au moment où on les croit sur la sellette à Dublin, apparaissent subitement à Westminster et poursuivent les autorités judiciaires anglaises de leurs récriminations jusqu'au sein du Parlement. Le scandale s'achève par un acquittement du jury irlandais.

La conjuration, qui a triomphé de la justice royale en Irlande, se retrouve à la Chambre des communes avec le même personnel. Voici plus de deux mois, qu'avec l'assistance de M. Gladstone et

autres libéraux convertis à sa suite au *home rule*, elle annule tous les efforts du *speaker*, du gouvernement et de la majorité pour déblayer la voie et recouvrer la liberté de la Chambre.

Que se passe-t-il donc en Angleterre? D'où vient cette impuissance sous un ministère tory, en présence d'une majorité parlementaire de plus de 100 voix et d'une opinion publique qui s'exaspère contre l'inaction de ses représentants? Si l'on veut aller au fond des choses, on retrouve partout la même cause de faiblesse. La loi n'a été faite en Angleterre que pour quelques-uns. Elle ne s'est occupée que des faibles, c'est-à-dire des minorités et de la plus grande des minorités, de l'individu. Elle n'a avisé qu'à leur protection contre le gouvernement et la majorité. Il n'existe de règlement que pour la garantie de la liberté individuelle et pour l'usage à faire de cette liberté par la parole ou par la presse. Le législateur ne s'est pas occupé de la garantie des droits de la majorité, il ne lui est pas venu à l'esprit qu'ils pourraient être méconnus et que la loi serait appelée un jour à protéger le droit du plus fort. Il s'est reposé sur les mœurs publiques pour faire respecter la volonté de la majorité au Parlement tout d'abord, et depuis plus de deux cents ans, pour ne pas remonter plus haut, toute l'Angleterre s'incline respectueusement devant la *masse* des Communes et le mot *order*, murmuré par le *speaker*, arrête toute discussion, fait rasseoir ou rentrer dans le silence tout membre de la Chambre. Mais ce qui était vrai depuis plus de deux cents ans ne l'est plus aujourd'hui. Les mœurs ont changé l'usage, la tradition. Les principes parlementaires ont perdu leur autorité à la Chambre, et comme la loi n'a pas prévu l'éclipse des garanties morales sur lesquelles repose l'ancien ordre des choses, elle n'a pas pourvu à la sanction destinée à les suppléer dans leur défaillance. L'ancien règlement était fait par des *gentlemen*, par la *gentry* pour la *gentry*. Les réformateurs qui ont ouvert les portes du Parlement à la démocratie du nombre ont oublié de la discipliner avant de la laisser entrer.

En voyant le gouvernement anglais se débattre lourdement dans les ambages inextricables dont l'enveloppe l'ancienne procédure au service des hommes nouveaux, ne dirait-on pas un lion pris dans les réseaux d'un filet ou un Gulliver attaché par les cheveux à Lilliput. Le gouvernement est paralysé par le respect des institutions parlementaires dont il garde le dépôt. La majorité est arrêtée par ses scrupules, ses convictions libérales et par cette pensée dominante qu'on pourrait bien lui appliquer demain injustement les mesures qu'il s'agit aujourd'hui, en toute justice, de prendre contre les perturbateurs de l'ordre social et politique. Le pays souffre du respect, on peut même dire de la superstition de la loi.

Le cabinet s'est cependant décidé à agir. Il a demandé aux

Chambres de mettre aux mains du *speaker* des pouvoirs plus étendus pour appliquer le droit de *clôture* des débats dont il a été investi par un règlement voté, en 1882, sous le ministère Gladstone, il leur a demandé en même temps de fortifier l'action de la justice en Irlande pour suppléer aux défaillances des jurés, et leur a soumis un nouveau bill agraire qui généralise les avantages concédés par le *land act* de M. Gladstone aux tenanciers sans bail. Voici plus de deux mois que l'ensemble de ces mesures est soumis au Parlement, et l'œuvre législative du premier trimestre peut se résumer par ces mots : rien, — rien, — rien, — si ce n'est l'article premier du nouveau règlement de la Chambre.

La passion et l'esprit de discipline qui règnent parmi les membres de la brigade irlandaise, la faculté indéfinie de parler dont ils sont doués, ne suffiraient pas pour entretenir une semblable résistance à l'ordre légal, sans l'homme qui la dirige. Il faut reconnaître la profondeur et la suite des desseins de M. Parnell. Il a su, dans cette dernière période de la lutte, s'effacer à temps, dissimuler ou ajourner les parties de son programme qui pouvaient offusquer les libéraux entichés encore de l'idée de la patrie anglaise ou du respect de la propriété. Il a su renier à propos les intimités compromettantes avec les bailleurs de fonds transatlantiques ou les hommes d'action du clair de lune. Il a su persuader à M. Gladstone que le temps était venu pour le *home rule* et qu'il ne s'agissait plus que d'attacher son nom à cette dernière réforme, couronnement de toutes celles dont il a déjà doté l'Angleterre.

C'est M. Gladstone qui, par sa conversion au *home rule*, lui a donné l'existence civile en Angleterre, où le mot même répondait, jusqu'en 1886, à celui de révolte. C'est son nom, son prestige, son éloquence, son obstination, la subtilité de ses raisonnements qui, depuis la réunion du Parlement, tiennent en suspens le sort des lois présentées par le gouvernement. Quand les moyens légaux sont épuisés, quand la clôture enfin prononcée par le *speaker* lui ôte la parole, il prend le chemin du mont Aventin, il se lève, il se retire à pas lents, superbe dans sa colère, les *leaders* de son parti emboîtent le pas processionnellement derrière lui, les Parnellistes le suivent. Il en appelle de la décision de la Chambre à celle de la place publique, du vote des Communes à la manifestation de Hyde-Park. Il est vraiment pénible de voir ce *grand vieillard* qui a combattu toute sa vie pour la loi, la liberté et le respect des institutions parlementaires devenir aujourd'hui, sous l'empire d'une aveugle passion, le jouet de M. Parnell.

Le tumulte et le désordre de la Chambre vont grandissant de jour en jour. On a vu, dans une des dernières séances, un membre expulsé au milieu des cris de : à bas le *speaker!* On a pu entendre

les mots d'assassins, de lâches, de menteurs, échangés couramment d'une rangée de bancs à l'autre; les injures ne suffisant plus, les plus grossières menaces de voies de fait ont été prononcées. C'est au milieu de scènes dignes de la halle ou de la fosse aux ours, que le gouvernement est parvenu à enlever, lundi, le vote par la deuxième lecture du *coercion bill*. Mais quand viendra-t-il à terme? Quand peut-on se flatter qu'une discussion, où les propos de crocheteurs occupent tant de place, pourra faire justice des six cents amendements déposés par les *home rulers?* Et, en attendant, que devient la malheureuse Irlande? Que deviennent les affaires les plus urgentes du pays tout entier?

Nous ne sommes pas de ceux qui désespèrent de l'Angleterre, parce qu'elle se débat dans une ornière. Le jour où M. Gladstone renoncera à entraver la marche du gouvernement, les libéraux qu'il a entraînés à sa suite ne resteront pas prisonniers du *home rule*, et l'on verra les anciens partis se reformer sur de nouvelles bases et, suivant un mot de nos voisins, rétablir le *Dicotyledone* constitutionnel. N'oublions pas que, en Angleterre, quand les cartes sont brouillées, quand les partis ne savent plus comment se tirer d'affaires, il reste la royauté, la royauté aujourd'hui représentée par cette souveraine qui règne depuis cinquante ans, et qui va célébrer le jubilé de son règne entourée de plus de respect encore et de popularité qu'à son avènement.

Nous souhaitons bonne chance à l'Angleterre dans la crise qu'elle traverse. En dépit de la forme du gouvernement que nous subissons, nous persistons à ranger la France de l'avenir parmi les gouvernements constitutionnels intéressés au sort des institutions parlementaires dans le pays qui les a vu naître. Notre sympathie pour l'Angleterre est loin, nous le savons, d'être partagée par tous en France. Nos voisins n'y sont généralement pas aimés. S'ils nous avaient enlevé l'Alsace et la Lorraine, ils ne seraient pas plus impopulaires dans certains quartiers. On leur reproche avec raison de nous avoir abandonnés en 1871, mais on oublie qu'en 1875 ils ont témoigné qu'ils avaient le sentiment de leur faute. Ils semblent, il est vrai, l'avoir perdu de nouveau. Nous n'avons pas entendu dire que leur attitude ait efficacement contribué à détourner l'orage qui menaçait le continent dans ces derniers jours; mais ce n'est pas une raison pour renoncer à les ramener au sentiment de l'intérêt bien entendu qui commande aux deux nations de faire cause commune dans les périls de l'équilibre européen. Le développement de notre empire colonial aux antipodes, entre les confins de la Chine et ceux de l'empire Indien, en multipliant les points de contact et les occasions de conflit, fournit à qui veut réfléchir d'autres arguments encore pour nous prescrire de vivre

en paix et en bonne intelligence avec la puissance qui peut, d'un tour de clef, nous fermer la route de la mer des Indes. Qu'on veuille bien ne pas oublier qu'en temps de guerre, cette route appartient à la nation qui possède Aden et Périm, à l'issue de la mer Rouge, et les dépôts de charbon des ports indiens. Une prudente politique conseille de profiter des embarras de l'Angleterre, en Égypte, dans l'Afghanistan, en Bulgarie et en Irlande, non pour attiser des rancunes et provoquer des représailles par des taquineries inutiles, mais pour l'amener à composition, par de franches explications sur la seule question qui nous puisse diviser, celle de nos intérêts en Égypte.

Dieu nous garde de méconnaître le service que la Russie nous a rendu en se dérobant, il y a trois semaines, au rôle qui lui était réservé dans les combinaisons diplomatiques de l'Allemagne? Son recueillement subit a tout arrêté, mais deux garanties valent mieux qu'une, nous n'aurions donc pas regretté que l'esprit de sagesse et de prévoyance eût touché les conseillers de la reine d'Angleterre en même temps que le Tzar.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que, si le prince de Bismarck revient quelquefois sur ses desseins, il n'y revient pas de bon cœur, et qu'il n'aime pas à laisser ses œuvres interrompues. Qu'on ne croie donc pas trop aisément qu'il a renoncé à profiter de toutes les circonstances qui peuvent se présenter aux confins comme au cœur même de l'empire russe, pour démontrer au Tzar l'avantage qu'il trouverait pour sa sécurité personnelle comme pour l'extension de son empire soit en Asie, soit en Europe, à entrer dans une alliance plus intime avec les deux empires de l'Europe centrale. Les brusques changements dans l'humeur de la presse allemande, les vicissitudes non moins soudaines dans les procédés du gouvernement germanique à notre égard, le subit optimisme de quelques journaux qui reçoivent leurs inspirations de Russie, du *Nord* particulièrement, les promesses de paix qu'ils prodiguent aussi généreusement aujourd'hui que les menaces de conflit dans leurs précédents numéros, donnent à penser que les négociations entre les cours de Berlin et de Pétersbourg ne sont tout au moins pas interrompues et qu'elles n'ont pas encore donné leur dernier mot. Ne nous hâtons donc pas de chanter victoire, c'est-à-dire de célébrer la paix garantie et surtout de nous faire un ennemi du gouvernement anglais qui devrait être notre ami le plus solide.

Cependant le traité de l'alliance allemande, autrichienne et italienne fait son chemin depuis que le roi Humbert a trouvé un ministère pour l'endosser. On dirait que ce pacte est en train de faire le tour de l'Europe. Il a d'abord, comme de juste, fait son apparition à Paris; à tout seigneur tout honneur. On l'a notifié à

M. Flourens comme le plus inoffensif des arrangements, une simple mesure de précaution dans un temps où il est bon, personne ne peut le contester, d'en prendre contre les explosions des inventions infernales de la chimie militaire de tous les pays. On lui a garanti que le traité renouvelé ne manquait en rien à la gratitude que l'Italie doit à la France. Nous préférerions, à cette garantie, la connaissance du texte même de la convention et surtout de ses articles secrets.

On dit que ce même traité a été communiqué à Madrid et qu'il y a trouvé un gouvernement plein de préventions contre la république, sa voisine. Les Espagnols se plaignent de la pénétration de la propagande républicaine à travers les Pyrénées et de l'importation des engins et du nerf de la guerre civile par des frontières volontairement mal gardées. Si, dans son mécontentement, le cabinet de Madrid allait jusqu'à adhérer au traité de l'union centrale européenne, ce pacte inoffensif prendrait un caractère de plus en plus inquiétant. Il a été communiqué sans doute à tous les gouvernements du continent. On en cite qui ont accédé, on en désigne un qui a refusé nettement. Tous ces bruits ne nous rassurent pas et ne nous démontrent pas qu'il faille se hâter d'entonner le *Péan* de la paix.

Le pacte d'alliance de l'Europe centrale rencontrera sans doute par les chemins l'invitation de la république aux grandes Panathénées de 1889. Les souverains des cinq parties du monde y sont appelés indistinctement. Pour eux, ce sera une simple foire internationale avec jeux forains; pour le public français, ce sera le premier des anniversaires républicains, la fête du drapeau tricolore pour commencer et du drapeau rouge pour continuer. On conçoit que les souverains mettent peu d'empressement à se prêter à ce double jeu qui promet de tourner au triomphe final de la Commune. La Russie, l'Allemagne, l'Autriche, ont refusé, et voici l'Italie qui suit le mauvais exemple. Il est à craindre que ce projet de l'Exposition de 1889 ne réalise les paroles de Lamartine à l'Hôtel de Ville en 1848, et qu'au lieu de faire victorieusement le tour de l'Europe, comme le drapeau tricolore, il ne fasse que le tour du Champ de Mars, comme le drapeau rouge. Avec un peu de tact et de prudence, le gouvernement de la république aurait pu, tout au moins, s'éviter cette nouvelle avanie et ne pas ajouter une blessure d'amour-propre aux plaies profondes qui saignent à notre flanc et que ravivent chaque jour les nouvelles d'Alsace-Lorraine.

Ch. Gavard.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

VICTORIAN ERA

1837-1887

I

Sous les voûtes de Westminster, — la vieille église d'Edouard le Confesseur, — les Anglais ont placé leur panthéon, unissant par un contraste heureux le culte grandiose des anciens Romains à la sévère religion du moyen âge. Quand, à l'aurore d'un règne nouveau, le prince qui va monter au trône reçoit en ce lieu l'onction sainte des rois chrétiens, tout le passé de son pays lui apparaît à la fois. Il voit en face de lui l'épée d'Édouard III et le casque d'Henri V; il est assis sur la pierre du couronnement conquise sur les Écossais et qu'on dit être celle où reposa la tête de Jacob pendant sa vision ; sous le pavé de marbre sont ensevelis les souverains qui l'ont précédé, et autour d'eux, comme pour leur former un cortège dans le tombeau, tous ceux qui ont contribué à la gloire de la patrie anglaise.

C'est là que, le 28 juin 1838, Victoria-Alexandrine, nièce de Guillaume IV, auquel elle avait succédé l'année précédente, a été solennellement couronnée reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande; et c'est là qu'elle va bientôt rentrer pour rendre grâce à Dieu de sa royauté d'un demi-siècle.

Les acclamations qui la saluèrent le jour où elle y parut pour la première fois ne s'adressaient pas seulement à sa beauté rehaussée par l'éclat du diadème, mais aussi à sa jeunesse; elle symbolisait un avenir plein d'espoir; en détachant par son avènement le Hanovre de l'Angleterre, elle rompait ce lien germanique qui avait si longtemps contrarié les instincts nationaux; on la sentait toute Anglaise, et c'est pourquoi un souffle d'allégresse qui manque souvent aux pompes royales passait sur la foule. Les Anglais ignoraient cependant, — si même ils en avaient un pressentiment vague, — qu'ils étaient au début d'une de ces grandes périodes qui

marquent dans l'histoire par la prodigieuse ampleur des événements et des transformations, et laissent dans les annales d'un peuple une trace profonde; ils ignoraient qu'une réforme totale, presque une révolution, s'accomplirait sans secousses et sans défaillance, et qu'un demi-siècle plus tard, embrassant d'un coup d'œil la route parcourue, ils auraient le droit de désigner cette période sous le nom glorieux que la postérité ratifiera :

Victorian Era,
L'ère de Victoria.

C'est un rare bonheur pour les souverains quand leur existence coïncide avec une de ces époques qui, descendues dans le passé, demeurent les points de repère de l'historien. Peu à peu leurs traits se confondent avec l'œuvre qu'ils ont vue s'accomplir, en sorte qu'il devient impossible de séparer l'un de l'autre. La reine Victoria a joui d'un semblable privilège, et une longue célébrité est désormais assurée à sa mémoire. Mais la confusion n'est pas inévitable encore entre elle et son règne; on peut en détailler les événements, les modifications, les tendances, en rendant à chacun ce qui lui est dû, comme du pied d'une cathédrale on examine séparément les statues qui en décorent la façade. C'est une tâche délicate, car, dans ces cinquante années de transition et d'enfantement, un travail en quelque sorte souterrain s'est poursuivi, les fondations mêmes de l'édifice britannique ont été lentement déplacées, son orientation changée, sans que le résultat final soit encore apparu dans son ensemble. Mais si la tâche est difficile, elle répond aussi à une noble préoccupation et non à l'indiscrète curiosité qui pousse le public à pénétrer dans les appartements de Buckingham et de Windsor. L'actualité du jubilé sera pour la presse une occasion nouvelle de mettre au jour le détail intime d'une vie que la calomnie reste impuissante à atteindre. Laissons de côté ces considérations mesquines qui, même élogieuses, détruisent le prestige royal. Ne quittons point le terrain de la vie publique pour faire une incursion injustifiée dans le domaine privé; mais, en comparant l'Angleterre de 1837 à celle de 1887, efforçons-nous d'apprécier l'intervalle qui sépare ces deux dates, — d'abord le plus impartialement possible au point de vue britannique, — et ensuite au point de vue des intérêts français.

II

A tout seigneur, tout honneur. Dans cette revue rétrospective, c'est à la couronne que revient la première place. Qu'est devenu

entre les mains de la souveraine le dépôt de la royauté qui y tomba il y a cinquante ans!

Si l'action de la reine Victoria n'a pas été à beaucoup près aussi prépondérante que celle d'autres princes qui ont occupé le trône moins longtemps, il faut se garder de croire néanmoins que la longueur de sa carrière soit son seul titre de gloire. Ici-bas, la renommée distribue fort inégalement ses faveurs, mais jamais elles ne sont absolument imméritées. Comprendre sa mission, s'y renfermer et la remplir fidèlement n'est chose ni facile ni ordinaire, et pour être moins éclatant, le mérite n'en est pas moins réel. La reine pouvait agir autrement qu'elle n'a fait, mais elle ne pouvait agir davantage. La monarchie anglaise avec son caractère contractuel se prête à une influence de chaque jour exercée dans les limites légales, non à une action directe. Cette influence a existé, mais au prix de quels ménagements, de quelles précautions, de quels détours! Jamais la maxime fameuse : « Le roi règne et ne gouverne pas » n'a été appliquée avec une plus stricte rigueur que dans les premiers temps du règne de Victoria. Rien n'égale la méfiance avec laquelle Buckingham-Palace était surveillé et les jalousies excitées par la moindre démarche que l'on pouvait interpréter comme une tentative d'ingérence, une tendance vers le gouvernement personnel. Ce fut bien pis quand on vit le prince-consort, qui se sentait, à regret, dans une impasse où son intelligence et son activité ne pouvaient prendre l'essor, se tailler à côté du pouvoir, dans un domaine de charité et de civilisation qui finit par lui être reconnu, des occupations conformes à ses goûts. Au reste, cette situation n'est pas nouvelle dans les annales du royaume. Avant même que Guillaume d'Orange se fût plaint d'être réduit au rôle de stathouder, s'était maintes fois manifestée à l'égard du pouvoir une indépendance qui touchait parfois à l'hostilité. Il appartenait à la reine Victoria, par une pratique constante et une franche acceptation des coutumes constitutionnelles, de vaincre peu à peu les préjugés. Aujourd'hui les Anglais ne craignent plus de voir la prérogative royale occuper une trop grande place dans la Constitution; au contraire, il en est qui la trouvent trop effacée et regrettent que son action ne se fasse pas sentir plus vivement. Si le prochain roi d'Angleterre, — et cette hypothèse est autorisée par certains indices, — est amené à prendre en main le gouvernail, il lui faudra beaucoup d'habileté, jointe à une minutieuse intelligence des besoins de son temps, pour ne pas soulever un conflit que le changement de ministère serait insuffisant à résoudre et dont le contre-coup pourrait être ressenti plus haut.

Quant au prestige, quelque peu atteint par les excentricités de

Georges III, comme par le procès de Caroline de Brunswick, il fit, sous le sceptre de Victoria, une conquête marquée; à la place d'un respect tout formaliste et souvent peu sincère, elle sut faire naître dans le cœur de ses sujets l'estime et l'affection; ils lui en ont donné des preuves quand le malheur s'est abattu sur elle, quand la mort a démembré une famille qui avait donné sur le trône le spectacle patriarcal de ces « vertus bourgeoises » qu'il est de bon ton de dénigrer chez nous... Son deuil a-t-il trop duré? Ne s'est-elle pas assez souvenu de ses devoirs d'apparat, et aussi les idées égalitaires n'ont-elles pas en se propageant rabaissé un peu l'éclat de sa couronne? Toujours est-il que ce respect devenu vite proverbial des Anglais pour leur reine a, dans ces derniers temps, subi une légère atteinte. La caricature ne l'épargne plus et je ne sais si le fameux contre-maître de M. Le Play, qui s'était fâché de le voir oublier à table le toast à la reine, existe encore. Elle n'en jouit pas moins cependant d'une popularité que ses prédécesseurs n'avaient su ni pu gagner.

La royauté a conservé, au milieu de ces fluctuations, son caractère contractuel : c'est une fonction qui reste entourée de toutes les apparences de grandeur et de richesse dont un peuple puissant peut revêtir ses représentants : la responsabilité y est bien plus réelle que dans telle de nos constitutions où elle a été inscrite en théorie. Ce que la plupart des Anglais blâment dans le meurtre de Louis XVI comme dans celui de Charles Ier, ce n'est pas le jugement du roi par la nation, c'est l'exécution d'un innocent. Si la monarchie cessait encore une fois de leur plaire, ils assureraient aux princes détrônés en les renvoyant une existence magnifique en reconnaissance des services rendus; mais il est peu probable qu'ils s'en désaffectionnent; ils ont vu sur le trône une série de rois incapables et inutiles et se sont gardés de les détrôner; ils y trouvent un gage de repos et une économie de temps et d'argent relativement à la transmission du pouvoir. « C'est si commode », me disait un insulaire comme il eût dit d'un hôtel : « Il est si confortable! » — Et puis sans doute ils pensent, comme Cavour, que la monarchie constitutionnelle est, de tous les gouvernements, celui qui peut supporter la plus forte dose de liberté.

III

Il est malaisé de diviser une période dont le dernier chapitre est à peine achevé; mais du cortège des nombreux personnages qui défilent dans ce passé encore si récent, je veux faire sortir quatre

figures en qui me semblent s'incarner les diverses phases de l'évolution accomplie : Palmerston, — Livingstone, — Cobden, — Gladstone. Les trois premiers ont déjà leurs monuments à Westminster, où le quatrième n'est pas pressé de les rejoindre parce qu'il veut mener à bien certaine œuvre de « réparation » entreprise sur la fin de ses jours. — En agitant ces quatre noms comme on secoue les morceaux de verre du kaléidoscope, toute l'époque que nous étudions se trouve reconstituée par les combinaisons, les rapprochements et les contrastes qu'ils forment.

Entre Palmerston et Gladstone se mesure la distance parcourue de 1837 à 1887. Le noble lord fut le dernier de ces jeunes ministres qui mirent au service de conceptions hardies et souvent téméraires une activité extrême. Le *grand Old man* est le chef de l'école moderne, plus effacée, mais peut-être plus solide, en tous cas beaucoup plus *pratique*, et ce mot exprime de mieux en mieux l'idéal britannique. L'un fut un diplomate entrant et indiscret; sa politique, noble dans son but, n'était rien moins que scrupuleuse dans ses moyens, et jamais la doctrine du « chacun pour soi et Dieu pour *moi* » ne fut pratiquée sur une plus vaste échelle et plus effrontément. L'autre est surtout un homme d'intérieur, une île, comme son pays; sectateur de la souveraineté populaire, l'opinion est son dieu; il la sert fidèlement, cherchant à prévenir ses moindres désirs et lui obéissant avec la franchise d'une girouette secouée par le vent. Palmerston résultait de Waterloo : on sentait en lui le ministre d'un peuple qui, après avoir coalisé l'Europe contre un ennemi trop puissant et avoir lutté sans repos ni trêve, l'avait abattu. Gladstone résulte d'un déplacement du niveau social; il personnifie la guerre et la diplomatie reléguées au second plan, les questions commerciales et économiques prenant le dessus, l'opinion toute-puissante et régnant sans conteste. Il y a loin de l'un à l'autre, loin de la guerre de l'opium au *Home rule bill.* C'est là qu'il convient de placer le chef de la ligue de Manchester. Richard Cobden n'atteindra pas à la notoriété d'un Palmerston ou d'un Gladstone : pourtant son œuvre a une ampleur et une unité que l'on chercherait en vain dans les carrières des deux ministres : elle a consisté dans la diffusion et le triomphe peut-être momentané, mais complet, d'une idée dont la portée fut immense. Cet incomparable essor du travail humain, ces richesses formidables, ces navires qui sillonnent les océans, ces railways qui ébranlent le sol britannique, tout cela est plus ou moins son œuvre, et cette œuvre est grandiose. Elle a débordé au dehors, et le principe né de la ligue de Manchester a dominé en Europe; rien ne nous autorise à reprendre ici l'interminable querelle des libres-échangistes et des protection-

nistes. Nous constatons un fait; voilà tout; ce fait montre Cobden servant de trait d'union entre la première et la dernière partie de l'ère actuelle, entre les deux hommes dont le parallèle est si plein de contrastes; il a accompli ou provoqué l'évolution, et indirectement il est le père de l'école à laquelle appartient Gladstone, l'école des classes laborieuses et des penchants humanitaires.

Pourquoi accoler le nom de David Livingstone à ceux de trois de ses concitoyens avec lesquels il présente si peu d'analogie? Sa vie ne s'est-elle pas écoulée loin de sa patrie? n'a-t-elle pas été perdue pour le monde?... Je l'ai placé là parce qu'il est le type le plus parfait et le plus héroïque de ces pionniers de la civilisation comme l'Angleterre en a tant produit; il représente l'expansion de cette race si féconde; il fut de ces *hardis* qui s'en vont à la conquête de l'univers comme nous nous rendons à nos affaires quotidiennes; la majorité de ceux-là, il est vrai, obéit à un instinct matériel, mercantile, tandis que lui et les citoyens d'élite qui ont suivi son exemple ont été mus par la passion religieuse ou scientifique : mais cette distinction m'amène à faire entrer dans le cadre de cette étude l'Église qui a le droit d'y paraître.

Et puis ces quatre hommes ne se complètent-ils pas l'un l'autre pour former un échantillon bien vivant et bien complet du caractère anglo-saxon? Chez Palmerston, il y a l'égoïsme national le plus intense, doublé parfois d'une pointe d'hypocrisie, de *cant;* Cobden a la ténacité dans l'idée, l'activité dans la réalisation; Livingstone, la fierté farouche de l'homme qui se suffit à lui-même, ne demande rien à personne, ne permet à aucun obstacle de l'arrêter; figure étrange et grandiose qui force le respect. Et Gladstone, c'est le patron du *pratique*, l'entrepreneur de confortable pour les peuples!

Transformation politique et religieuse, expansion extraordinaire de la race, progrès matériel immense et marche en avant de la démocratie, voilà ce qu'ils représentent, et c'est le bilan du règne.

IV

Dans le gouvernement anglais tel qu'il s'est dessiné depuis 1688, la monarchie n'était qu'en apparence et la démocratie en théorie; c'étaient les éléments aristocratiques qui dominaient. Méritait-il le nom de parlementaire? On l'a très justement désigné de la sorte en un temps où le seul fait d'avoir une tribune et des députés pour y parler constituait une singularité sous laquelle on groupait tout ce qui n'était pas pouvoir absolu. Mais le parlementarisme britannique présente des caractères très particuliers. Sous une royauté

plus ou moins privée de tous moyens d'ingérence se trouvait, se trouve encore un pouvoir très fort auquel tout converge et dont on ne craint rien parce qu'il n'est pas immuable et que sa chute peut être poursuivie légalement. Ce pouvoir est celui du Premier, c'est-à-dire de l'homme qui a mené son parti au combat comme un général ses milices, et se trouve, au jour de la victoire, désigné pour en recueillir les fruits, désigné au choix du souverain, de telle façon que celui-ci ne peut, en fait, s'adresser à un autre. Ce mot de Premier, sous lequel, par habitude, les Anglais désignent les chefs des cabinets européens, n'a de sens que chez eux : les autres peuples n'ont eu des Premiers que très accidentellement et, en France, Casimir Périer semble le seul pour la mémoire duquel on puisse revendiquer ce titre.

Encore Casimir Périer avait-il un conseil à consulter : le Premier anglais n'a pas toujours cette peine; son ministère est un ensemble d'environ cinquante personnes parmi lesquelles il ne réunit que celles qu'il lui plaît de réunir; tel a été jusqu'ici ce sous-chef d'État, tout-puissant, mais électif et mobile, sous un chef d'État sans action, mais héréditaire et immuable : les causes de cette grande puissance, il faut les chercher dans l'organisation du ministère et dans celle des partis.

La première est très complexe; ce doit être un casse-tête de distribuer les portefeuilles; leurs dimensions et leur importance varient sans cesse; il y en a d'honoraires et il y en a d'actifs; les uns sont en chagrin politique et les autres en veau administratif; tous sortent de la monumentale serviette du Premier; à lui de désigner des fonctionnaires de toutes sortes; le lord du sceau privé, le chancelier du duché de Lancastre, les sous-secrétaires d'État parlementaires, les grands dignitaires de la couronne, le grand écuyer, le lord chambellan, et même la Maîtresse du Palais; à lui de choisir ceux qui feront ou ne feront pas partie du *cabinet;* dans la formation de cette importante catégorie, il peut laisser de côté, comme cela s'est fait parfois, les titulaires du *Board of Trade* ou de l'instruction publique, pour y appeler ceux qui n'ont que des titres et pas de charges; par là il est libre de s'adjoindre un homme d'Etat éminent sans lui imposer la charge d'une lourde administration; libre aussi de s'assurer le concours de quelque excellent administrateur sans le forcer à s'occuper de politique; enfin il peut appeler à lui un homme d'un autre parti que le sien, ce qui ne pourrait se faire si l'on devait donner à cet adversaire une place au conseil.

Tel est le gouvernement dont l'Europe a admiré le fonctionnement si régulier, la marche sûre, les alternatives sans secousses; deux

grands partis étaient en présence, hiérarchiquement organisés et groupés derrière un programme nettement défini; l'opposition contrôlait, mais la menace perpétuelle du pouvoir et de ses responsabilités, la crainte d'hériter d'une situation par trop embarrassée, calmaient ses attaques et atténuaient, dans la lutte, ce qu'il aurait pu y avoir de violent et de passionné.

Aujourd'hui la situation a changé : il y a des *whigs* et des *tories;* il y en aura toujours, et nous pourrons bien les voir de nouveau se partager, sur une autre base et d'autres principes, la Chambre des Communes; mais, pour le moment, ils n'y sont pas seuls; les Irlandais non seulement ont introduit à Westminster un élément différent, mais ils sont parvenus à semer la division dans les rangs parlementaires, et la reine, se trouvant appelée à choisir entre deux chefs de groupes issus du même parti, a pu hésiter entre lord Hartington et M. Gladstone; cela ne s'était jamais vu.

De ce fait ne peut manquer de résulter une diminution dans le prestige et l'autorité dont a toujours joui le Premier; on le voit déjà dans l'attitude du Parlement vis-à-vis de lord Salisbury, qui n'a le maintien ni d'un Beaconsfield ou d'un Robert Peel, ni même de son prédécesseur. Cela fait prévoir, pour un avenir peu éloigné, des modifications dans l'organisation ministérielle; la disparition de ces éléments multiples et encombrants, la suppression de ce qui est purement honorifique ou théorique, et la formation d'un conseil régulier dont le Premier ne serait plus que le président : ce jour-là la Chambre des communes sortirait franchement (elle tend à le faire déjà) de son rôle de contrôleuse et pénétrerait plus avant dans le gouvernement.

Durant la seconde partie de ce règne, la Chambre des lords a décliné : elle s'est effacée graduellement, une certaine apathie somnolente s'est emparée d'elle; sa voix a, par instants, cessé de se faire entendre; en tous cas, elle n'est plus prépondérante. Divers plans de réforme ont été agités au sein de cette assemblée dont la base n'est plus en rapport avec les changements accomplis. Il est possible qu'elle disparaisse complètement pour se voir remplacer par une assemblée d'un tout autre caractère, mais qui, après tout, reprendrait et continuerait les nobles traditions de celle-ci; je veux parler d'un Sénat impérial où siégeraient les représentants de toutes les parties de l'empire britannique... Qui vivra, verra.

L'Angleterre n'a pas le suffrage universel; il est même douteux qu'elle l'ait jamais, au moins avec les conditions d'âge et de domicile singulièrement larges que nous avons en France; mais elle s'en est rapprochée. En 1867 et en 1885, deux importantes réformes

ont été accomplies et deux étapes franchies; on a d'abord augmenté le nombre des électeurs en abaissant le taux du cens, puis peu à peu on a substitué à la représentation des communautés la représentation des individus. Une transformation analogue et parallèle a eu lieu parmi les élus : Alors que la très fantaisiste et injuste répartition des sièges électoraux donnait à d'infimes bourgades le droit de nommer deux députés quand de grandes villes, d'origine plus récente, n'en nommaient pas du tout, les lords se servaient de ces bourgs pour y faire élire leurs fils et de jeunes protégés de talent qu'ils triaient aussi soigneusement que leurs chevaux de course. Sur les bancs de la Chambre des communes, il n'y avait alors que de la graine de lords. Les circonstances actuelles sont bien différentes; le commerce et l'industrie s'y sont fait, ainsi que le journalisme, une place considérable, en attendant que le premier représentant des masses ouvrières, ouvrier lui-même, vienne s'y asseoir à son tour.

Mais chez les électeurs comme chez les élus se maintient cet esprit politique si profond, et dont on ne peut sans admiration considérer les effets. Comme il n'y a pas trace d'altération sur ce point dans le caractère national, on peut croire que le sentiment qui les portait, hier encore, lors de la chute de Khartoum, à s'unir devant le péril commun, les gardera comme par le passé des solutions hâtées, des enthousiasmes irréfléchis et des remèdes violents.

Un penchant marqué, mais très lent, vers la centralisation, ne peut passer inaperçu; on l'a maintes fois signalé depuis qu'il a commencé à se manifester; il semble que ces mille toiles d'araignée qui figurent l'Angleterre prennent un aspect nouveau; on voit les fils qui les relient entre elles s'épaissir peu à peu, puis converger vers un centre général; l'*Etat*, quantité négligeable jusqu'ici, devient un personnage; beaucoup s'inquiètent de ces tendances; ils peuvent, pour se rassurer, considérer la lenteur extrême avec laquelle les nouveautés s'infiltrent dans ce terrain élastique et compacte. Et quand on marche si lentement, on ne risque pas de ne plus pouvoir s'arrêter.

Tel est, intérieurement, l'état des choses : à l'extérieur, il n'y a plus rien de ce que l'Europe était habituée à voir : beaucoup de décousu, un souci très visible des intérêts du pays, mais des intérêts immédiats; point de grands horizons, d'influences durables!... Les alliances, qui, pendant tout ce règne, furent très momentanées, très spéciales, paraissent ne plus même exister. L'Angleterre vit sur elle-même, non point retirée dans sa coquille, mais vaquant à travers le monde à une infinité d'occupations éparpillées à la surface du globe; elle est partout et nulle part. Sur les bords de la Méditerranée, comme au centre de l'Asie, elle se recueille. Diplomati-

quement, elle n'a pris contre sa redoutable rivale aucune précaution; on la dirait peu convaincue de la nécessité de se défendre, comme de l'utilité d'une politique de protection à l'égard du vieux bonhomme ottoman... Le *Foreign Office* pense peut-être qu'il n'y a pas besoin de fortifier Constantinople pour empêcher les Russes d'y entrer. C'est tout cela qu'il pèse dans sa balance et il met en pratique la maxime sage : « Dans le doute, abstiens-toi! » Mais cette situation anormale n'est que transitoire; il n'appartient à aucune des grandes puissances européennes de s'isoler de l'Europe, et si l'Angleterre le peut mieux que les autres, ce n'est encore qu'une éclipse momentanée, favorisée par le hasard.

V

« Il est incontestable, écrivait Montalembert en 1856, qu'une renaissance religieuse a eu lieu en Angleterre, chez les anglicans comme chez les catholiques, depuis les premières années de ce siècle. Ç'a été en même temps une renaissance de la foi et une renaissance des mœurs chrétiennes. La moralité générale de la société anglaise s'est incontestablement améliorée pendant cette période. Quiconque a connu les mœurs et les habitudes des classes supérieures vers la fin du règne de Georges III ne peut manquer d'être frappé de ce changement. »

Quelques conquêtes de la libre pensée, une ou deux déclarations d'athéisme faites en haut lieu ont été considérées comme marquant le terme de la renaissance indiquée par Montalembert; on a vu là des fissures dans le respect unanimement témoigné par les Anglais à tout ce qui est religion. La vie des peuples se passe à osciller entre deux extrêmes, et il se peut qu'un avenir moins favorable soit réservé au christianisme; mais nous n'y touchons pas : le changement qui s'est opéré est d'une toute autre nature.

Lorsque Henri VIII, sans verser en rien dans les doctrines protestantes, s'érigea en chef d'Église, il n'avait d'autre pensée que de faire une union étroite entre « le trône et l'autel », afin de fortifier l'un par l'autre. C'est cette œuvre-là qui périclite aujourd'hui; le trône et l'autel vont divorcer. De là à une diminution dans la foi ou dans le nombre des fidèles des diverses confessions, il y a loin. C'est au contraire parce que le nombre des dissidents augmente sans cesse qu'on réclame la suppression de la religion d'État; de même qu'il a paru choquant de faire payer aux Irlandais catholiques les frais du culte protestant, de même il semble injuste d'imposer, à

tant de dissidents qui ont une part dans le gouvernement du pays ou occupent de grandes fonctions, un rite officiel qui n'est pas le leur : ce sont là les délicatesses de l'esprit de tolérance qui a fait tant de progrès pendant le règne de Victoria. Le réforme de 1860 ne compte-t-elle pas parmi les actes les plus importants et les plus honorables de ce règne?

Le terme de *séparation* qui répond à un état de choses qu'en France, on se représente aisément, n'a évidemment pas la même portée en Angleterre. La religion que professe la cour, dont le souverain est le chef, et qui reste, en définitive, celle de la grande majorité des sujets, ne peut, dans un pays que le scepticisme n'a pas envahi, perdre tout caractère officiel. C'est une question d'impôts; on modifiera le système des taxes afin que les charges de l'entretien du culte soient également et justement réparties entre les fidèles; on supprimera les cérémonies publiques ou plutôt l'on suivra l'exemple des États-Unis, où le président, à l'ouverture des Chambres, demande la « prière de toutes les églises » — cette prière que repoussait Victor Hugo mourant.

Ce sont sans doute les catholiques qui gagneront le plus au change; d'ailleurs, le magnifique éclat qui environne le Saint-Siège a déjà attiré l'attention du gouvernement anglais, et un nonce pourrait bien s'installer prochainement à Londres; cela favorisera leur essor. Des conversions marquantes viennent sans cesse ajouter à leur nombre; ils étaient 143 000 en 1836, ils sont plus de 2 millions maintenant; ce qui les distingue, c'est l'énergie et l'ampleur de leur foi, un zèle que rien n'arrête, les plus hautes vertus modestement pratiquées et rien de l'étroitesse que les néophytes affichent trop souvent dans les pays où la rivalité n'exerce pas sur les âmes une salutaire influence. Reconnaissants de la bienveillance qui leur est témoignée et des honneurs qu'on rend à leurs évêques, ils sont d'excellents patriotes; et en maints endroits, on peut constater la concorde établie entre les deux clergés sur la base d'une estime et d'une tolérance réciproques.

L'Église d'Angleterre, elle, ne peut que perdre à la séparation; ce sera une atteinte à son prestige; mais il n'y a rien en elle qui sente la décrépitude et la décadence; elle a réalisé d'importants progrès, sa propagande ne s'est pas ralentie, les congrès ecclésiastiques et diocésains ont été multipliés; des écoles de théologie et des confréries de diaconesses ont été fondées; deux grandes sociétés recueillent annuellement pour les missions 100 000 et 200 000 livres, alors qu'elles n'en recevaient pas le tiers en 1837. On remarque seulement qu'un esprit méthodique et un peu exclusif a inspiré ce qu'on nomme le « ritualisme », qui emprunte aux catholiques beau-

coup des caractères de leur dévotion et accorde surtout une grande importance à la confession et aux sacrements[1].

En résumé, si l'opinion tolère aujourd'hui que la libre pensée s'affiche au dehors et si l'athéisme n'inspire plus tout à fait autant de dégoût qu'il y a vingt ans, c'est, je le répète, par suite des progrès, des exagérations même, de l'esprit de tolérance et de liberté ; mais tout ce qui touche à Dieu, et aux différents cultes par lesquels on l'honore, demeure digne de tout respect, et à la faculté d'être indifférent ou incroyant n'est pas jointe celle d'être irrespectueux : cela viendra-t-il? C'est là une hypothèse dont rien n'autorise encore à prévoir la réalisation.

VI

Pour que le centre de gravité social du Royaume-Uni se déplaçât, aucun cataclysme n'a été nécessaire. A première vue, on s'imagine parfois que ce cataclysme est encore à venir et n'en sera que plus terrible pour s'être fait longtemps attendre. C'est une erreur. A quoi bon un effort violent quand la révolution s'opère d'elle-même avec une pacifique lenteur; il n'y aura pas de lutte contre les classes privilégiées par la raison qu'il n'y a point de classes privilégiées. L'aristocratie, qui a joué dans le gouvernement de ce pays un rôle si capital et si peu discuté jusqu'ici, a eu deux caractères très spéciaux qui expliquent l'absence de haine et d'antagonisme entre elle et les classes inférieures. Ceux qui la composent sont peu nombreux : ils jouissent de fonctions héréditaires à l'aide desquelles ils ont exercé une influence considérable ; il n'y a pas là de classe, mais un noyau d'individus investis d'une charge politique et ayant mérité, par les services qu'ils ont rendus et la conduite qu'ils ont tenue, le respect de leurs concitoyens. Leur noblesse est attachée à leur charge si complètement, qu'il paraît difficile de concevoir l'une sans l'autre et subsistant après que l'autre aurait disparu. En second lieu, c'est un fait que jamais en Angleterre les privilèges des seigneurs ne se sont traduits par une exemption d'impôts; en fait, ils n'ont que des prérogatives politiques et honorifiques.

A côté de la noblesse (*nobility*), il y a cette *gentry* qui est bien aussi une aristocratie; elle comprend les propriétaires fonciers, au

[1] M. Le Play a cité, dans sa *Constitution de l'Angleterre*, un acte du 10 juillet 1873, qui a pour objet d'établir plus d'uniformité dans les prières et cérémonies de l'Eglise.

type déjà légendaire, entre les mains desquels a reposé toute la direction locale du comté. Mais ceux-là non plus ne sont pas en butte aux haines jalouses de leurs inférieurs; c'est d'abord qu'ils n'ont cessé de remplir en conscience leur rôle « d'autorités sociales », et puis qu'ils ne constituent pas une catégorie fermée; ce n'est pas le nom qui y donne accès, c'est l'éducation, c'est cette *gentlemanly conduct* dont l'équivalent est difficile à silhouetter en France avec une pareille netteté. Quand on a dit d'un homme qu'il est un « gentleman » et que cela est admis, fût-il parti des derniers rangs de la société, il est considéré. Qu'on me permette une anecdote que je crois inédite autant qu'authentique : Le fils d'un restaurateur fameux de Londres s'est élevé par son mérite au commandement d'un régiment, et le prince de Galles ne dédaigne pas de lui témoigner sa sympathie. Un jour, dans un des grands clubs, un personnage, pour l'honneur duquel j'invoquerai les circonstances atténuantes de libations trop généreuses, l'interpella en lui demandant pourquoi son père étant « dans la cuisine », il n'y était pas lui-même? Le colonel riposta flegmatiquement : « Votre père était un gentleman, n'est-ce pas? Eh bien! pourquoi n'en êtes-vous pas un? »

Dans l'organisation d'une société où une haute classe accessible aux hommes de talent et de travail entoure une noblesse peu nombreuse et non privilégiée, on conçoit que rien ne fasse naître des envies haineuses et des instincts mauvais; pas d'antagonisme de ce côté. L'antagonisme existe pourtant, mais c'est contre l'argent qu'il s'exerce. L'éternelle querelle de ceux qui ont et de ceux qui n'ont pas est aussi vieille que le monde; elle paraît s'apaiser par instants, mais renaît périodiquement et dans un temps où les fortunes sont immenses, où les richesses s'accumulent, il n'est pas surprenant que les déshérités, les misérables, fassent une guerre plus acharnée, plus vive, plus serrée; le but poursuivi, c'est l'utopie terrible sur laquelle la lumière changeante de ce monde jette parfois un reflet de justice : c'est le socialisme.

On a dit que rien n'égalait l'horreur de la misère, en Angleterre, parce qu'elle y était dégradante et vicieuse. L'ivrognerie dévore l'ouvrier anglais, et son action s'exerce sur lui d'une manière particulièrement nuisible et destructive; elle le rapproche de la bête et le plonge dans un abîme dont il s'échappe bien rarement. Son absence de prévoyance l'expose d'ailleurs à subir plus complètement l'esclavage; le vice le guette, s'empare de lui et, après lui avoir procuré l'oubli, l'étourdissement qu'il recherche, le tue en l'épuisant peu à peu.

L'action des innombrables sociétés de tempérance qui prônent

un remède énergique, — s'abstenir de *toute espèce* de liqueurs, — n'a pas été inutile; mais l'effet s'est produit principalement dans les rangs de la petite bourgeoisie, car le fléau n'atteignait pas seulement les ouvriers; sur ceux-ci, en revanche, on n'a pas eu de prise.

Nul pays, — cela est vrai, — où la misère soit plus profonde; mais aussi nul pays où les remèdes aient été plus énergiquement préparés et appliqués; les institutions charitables couvrent le pays; des sommes énormes sont annuellement dépensées pour les pauvres; mais parfois le mal augmente dans une plus grande proportion ou trop rapidement. Il y a 20 853 logements salubres à Londres contenant plus de 100 000 âmes; qu'est-ce cela dans une ville qui s'accroît de 70 000 habitants par année?

On conçoit que les embarras d'une pareille situation préoccupent les hommes d'État; c'est sur de tels problèmes que se concentre l'attention publique détournée de ces événements extérieurs qui la captivaient naguère. Les progrès matériels accomplis ont eu ce résultat de donner aux ouvriers une prépondérance numérique colossale; leur position est, nous venons de le dire, exceptionnellement mauvaise; adviennent la guerre ou la famine, que se passera-t-il?... car il faut bien qu'ils vivent! On le voit, la difficulté avec laquelle tous les peuples européens se trouvent aux prises a atteint ici une intensité terrible et a déterminé un grand courant démocratique qui s'infléchit, de plus en plus, vers les classes laborieuses; ce n'est pas l'antagonisme social qui l'a fait naître; ce n'est pas cette passion égalitaire si répandue en France qui a surexcité les esprits; non, c'est l'obligation absolue de régler la question ouvrière. Tel est le démocratisme anglais.

Pour être complet, il faut au moins signaler ici l'œuvre financière la plus démocratique du siècle, l'*income tax*, cet impôt à cinq branches qui frappe sur les sources de produit. Il contient un impôt foncier, un impôt sur les fermages, c'est-à-dire sur les revenus issus d'un bail, un impôt sur la rente, puis deux impôts sur les revenus provenant de l'exercice de professions ou de traitements fournis par l'État. Quand les revenus furent exemptés de l'*income tax*, ce ne fut pas pour obéir à une préoccupation démocratique, mais bien pour rendre plus aisée la tâche des percepteurs. Aujourd'hui que la démocratie a gagné du terrain, on se demande s'il ne convient pas, en réformant l'*income tax*, de le faire servir à corriger la répartition des richesses, à soulager les uns pour surimposer les autres? C'est la question que se posent partout les démocrates dont l'égalité a été le but tant qu'ils ont été opprimés, mais qui, victorieux maintenant, prétendent opprimer à leur tour et faire de l'inégalité par en dessous.

Est-ce par là que le socialisme entrera en scène? Quelles que soient les forces dont il dispose et les craintes qu'il inspire, ce nouveau Catilina n'est pas encore aux portes de Londres; pour réaliser le socialisme par l'impôt, il faut un État très centralisé, puissant et pénétrant. L'Angleterre, malgré la tendance signalée plus haut, est bien loin de remplir ces conditions; il faudrait d'abord tuer le *self-government*, paralyser cette initiative merveilleuse, ce ressort admirable, qui font des services d'État de vrais objets de luxe, tellement les citoyens sont aptes à se diriger eux-mêmes avec sagesse et prudence. Voilà pourquoi le socialisme n'est pas près de triompher; dans ses rangs, on remarque pourtant des hommes intelligents, une belle discipline, une habile modération, au moins quant aux formes; ce qui caractérise le parti, c'est qu'il ne vise qu'au pratique et ne compte pas de doctrinaires; les théories allemandes n'y trouvent pas d'écho.

La démocratie est un objet d'exportation; et dans les colonies, où aucune tradition aristocratique, aucun lien monarchique, ne lui peuvent servir de digue, elle s'étale et se développe en toute liberté; les Européens ont peine à se faire aux idées étrangement avancées de certains gouvernements australiens et de tous ces jeunes Etats qu'un lien plus étroit va peut-être bientôt rattacher à la mère patrie, et qui, en ce cas, réagiront sur elle et lui feront partager les principes nouveaux sur lesquels s'est fondée leur prospérité.

VII

Il nous faut maintenant atteindre le sommet de l'édifice pour embrasser un horizon plus étendu et contempler d'ensemble tous les points du globe sur lesquels les Anglais ont planté leur drapeau : Empire immense dont ils ont le droit d'être fiers! Il compte soixante-cinq îles et territoires dont la superficie totale dépasse celle de « toutes les Russies », quelque vaste que soit le patrimoine des tzars.

L'ère Victorienne marque un pas gigantesque dans la prospérité des colonies : de 1837 à 1887, le chiffre de leur population a juste doublé, passant de 126 millions à 252 millions d'habitants; et malgré que l'Angleterre ait sans cesse fourni des colons, sans cesse fait expatrier ses fils, le nombre de ses habitants a aussi augmenté de 11 millions.

Voici la liste, — avec la superficie en chiffres ronds, — des prin-

cipales possessions dont la date d'annexion est comprise entre 1837 et 1887 :

Aden (mer Rouge).	65
Territoire des Bassoutos (Afrique australe).	10 000
Chypre.	4 000
Iles Falkland (détroit de Magellan). . .	5 000
Iles Fidji (Polynésie).	8 000
Gambie.	20
Hong-Kong.	32
Burmah (annexé à l'Inde) ensemble. . .	1 452 375
Labouan (près Bornéo).	30
Territoire de Lagos (Afrique équatoriale).	73
Nouvelle-Guinée.	100 000
Nouvelle-Zélande.	105 000
Nord-Bornéo.	26 000
Périm (mer Rouge).	7
Queensland.	668 000
Victoria.	88 000
West-Australia.	1 059 000

Dans l'espace de ces cinquante années, le commerce des colonies est devenu huit fois plus fort (de 54 à 434 millions de livres) ; celui de l'Angleterre a quadruplé et celui de tout l'empire, considéré dans son ensemble, a quintuplé : le chiffre total qui le représente est de 26 977 683 325 francs.

Les revenus publics des colonies ont quintuplé et ceux de l'Angleterre ont doublé. Quant aux chemins de fer, il en avait en 1837, 1500 milles en exploitation en Angleterre, et les colonies n'en possédaient pas. Il y en a aujourd'hui 19 millions en Angleterre et 32 millions dans les colonies. Tel est cet empire qui produit, dans les meilleures conditions climatériques, tout ce qui est nécessaire à la vie, tout ce dont le monde a besoin, tout ce qui répond aux exigences de la civilisation; il ne représente pas les efforts d'un État conquérant, mais d'une race puissante : c'est l'initiative individuelle qui l'a formé. Sur toute son étendue règne la prospérité matérielle : l'Irlande seule fait tache dans le tableau ; c'est le seul pays dont la population décroît sans cesse, dont les ressources vont toujours s'affaiblissant et qui se sépare de plus en plus d'un corps si vivant et si plein de sève.

Instruits par l'expérience de la fin du siècle dernier, les Anglais se prêteront-ils, bénévolement cette fois, à une émancipation qui est dans l'ordre naturel des choses? Desserreront-ils eux-mêmes les liens qui retiennent les colonies à la métropole, liens bien frêles en

apparence, puisqu'ils se réduisent parfois à la seule présence d'un gouverneur, qui ne cherche même pas à lutter contre la prépondérance des parlements locaux? Il s'est fait à cet égard un tel changement dans l'état des esprits, qu'à l'étranger on n'a pu encore s'en rendre compte et que l'on vit sur d'anciennes impressions. Pendant une grande partie du règne de Victoria, ç'a été l'opinion courante que les colonies étaient des États indépendants voués à l'émancipation fatale; non seulement on s'y résignait, mais on s'en félicitait, le maintien de l'union devant, disait-on, grever la mère patrie de charges trop lourdes. Puis la réaction est venue; un rapprochement mystérieux s'est fait à travers les océans, et, chose curieuse, ce sont les colonies qui ont témoigné le désir de s'unir plus intimement à la mère patrie. Une ligue s'est fondée (novembre 1884) : elle a à sa tête un homme éminent, grand seigneur et profond politique, lord Roseberry; ses progrès sont gigantesques : elle a des affiliés partout où flotte le drapeau anglais. A Québec, à Melbourne, au Cap, ses comités sont au complet, et les noms des personnages les plus considérables, ministres, évêques, grands propriétaires, figurent sur les listes. Sous son influence, un grand courant fédéraliste se dessine; et en ce moment même, une conférence, composée des représentants de toutes les contrées impériales, se réunit à Londres pour préparer l'examen approfondi de la question. Au point de vue militaire, l'avantage serait pour les colonies, pour l'Australie notamment où les gouvernements sont laissés à leurs propres ressources en ce qui concerne la défense de leurs côtes. Au point de vue économique, ce serait un vrai bouleversement; et au point de vue politique, un spectacle étrange. La vieille métropole perdrait sa suprématie; elle descendrait au niveau de ses associées, et plus que jamais l'Océan serait anglais.

Hausser les épaules, en prononçant le mot d'utopie, est un procédé permis quand on se trouve en présence d'une idée non réalisée, mais quand un projet a déjà reçu un commencement d'exécution, il faut au moins le discuter. Or c'est bien un commencement d'exécution, c'est même un succès inespéré que le mouvement, chaque jour croissant, auquel l'*Imperial Federation league* a donné naissance : pour moi, si j'étais Anglais, je verrais dans la réalisation de ce vaste plan le salut de mon pays et je m'en féliciterais. Ce qui résulte en effet de la rapide promenade que nous venons de faire, c'est que l'horizon est chargé, non pas de ces nuées à l'aspect terrible qui roulent en masses les unes sur les autres et renferment l'orage dans leurs flancs, mais d'une longue bande grisâtre qui s'élève régulièrement et ne présente ni une interruption ni une fissure : c'est la représention de ces graves problèmes de l'ordre

économique et social qu'on ne peut éluder, qu'il faut absolument résoudre d'une manière ou d'une autre. A cela le fédéralisme peut apporter non seulement une puissante diversion, mais un salutaire remède. Entre les diverses parties de l'empire s'établira un niveau qui pourra assurer pour de longues années la stabilité à l'Angleterre. Des colonies ne sont, après tout, que des champs où se livre le *struggle for life* et où les hardis trouvent la fortune ; il n'y a là rien de stable, de définitif, de patriotique; tandis que des États confédérés, placés sur un même rang, s'influencent et se soutiennent les uns les autres.

Et puis est-ce que la loi du mouvement n'existe pas aussi pour les nations? On dit que les événements tournent toujours dans le même cercle ; cela est vrai parce que les hommes sont toujours des hommes, mais avec cela les peuples, comme de grands enfants, se fatiguent vite de ce qu'ils ont; il faut sans cesse les occuper avec un jouet nouveau. On doit craindre de les laisser s'observer, s'interroger, se tâter : le désœuvrement et le *statu quo* leur sont mauvais conseillers. Heureux donc les hommes d'État qui peuvent leur ouvrir une piste nouvelle qui n'est pas une impasse et ne mène pas à l'abîme! C'est, à mon avis, le cas de lord Roseberry qui, juste à l'instant psychologique où le besoin s'en faisait sentir, a montré aux Anglais une route séduisante et nouvelle.

VIII

Nous avons rempli notre tâche de spectateurs impartiaux; il nous sera bien permis à présent de donner un coup d'œil à nos intérêts et de voir comment ils ont été servis par nos voisins pendant ces cinquante années. L'examen n'aura rien de satisfaisant; c'est avec regret, mais avec une conviction profonde, que je le constate. Nous avons fait à l'alliance anglaise beaucoup de sacrifices en pure perte; elle n'a jamais existé pour nous! Il y eut bien certaine « entente cordiale » au temps de Louis-Philippe, et, sous le second empire, deux expéditions, l'une en Crimée, l'autre en Chine, faites de compagnie; c'est même là-dessus que l'on s'appuie pour crier à l'ingratitude des Anglais qui nous lâchèrent en 1870 comme en 1840. A leur point de vue, ils eurent parfaitement raison ; pour les nations, c'est encore bien plus vrai que pour les individus, « charité bien ordonnée commence par soi-même ».

L'alliance anglo-française ne comporte que certains actes pour l'accomplissement desquels l'union se trouve nécessaire. C'est ce qui arriva, au lendemain de 1830, pour l'affaire de Belgique; nos principes d'alors nous commandaient de faire une Belgique libre,

comme ils nous commandaient de soutenir, en Espagne et en Portugal, la cause constitutionnelle contre l'absolutisme; ainsi pensait-on à Londres; dès lors l'accord pouvait se faire. En 1854, à tort ou à raison, nous entrions momentanément dans la voie suivie traditionnellement par l'Angleterre vis-à-vis de l'empire ottoman et de la Russie. Quoi de plus naturel que de joindre nos forces pour frapper plus fort? Et en Chine enfin, nous avions tous deux à venger une insulte faite à nos couleurs : l'entente était indiquée. Mais cette alliance intime et durable, fondée sur des intérêts communs, sur des vues lointaines, sur une politique de tradition, — elle ne peut exister entre eux et nous, parce que nos intérêts et les leurs sont et resteront opposés. L'Allemagne est aujourd'hui un peuple à sève puissante; elle commence à envoyer ses fils sur tous les rivages du globe terrestre; mais ce n'est encore là qu'un début, et la marine est en enfance. De quelle nation l'Angleterre peut-elle être jalouse, si ce n'est de la France, qui a un bel empire colonial qu'elle tend à accroître sans cesse; en Égypte, à Madagascar, aux Nouvelles-Hébrides, partout nous nous heurtons. Les Français ne savent pas coloniser ces régions; leurs colonies sont un luxe pour l'entretien duquel ils payent; mais ils les possèdent néanmoins, et c'est déjà trop au gré de rivaux qui se sentent de force à peupler le monde entier.

Souhaitons donc, avec l'auteur du *Journal d'un interprète en Chine*, « que désormais cette alliance soit l'union de deux égoïsmes nationaux et non d'un égoïsme calculateur et d'un désintéressement imprudent. Souhaitons que la France, si jamais les événements la condamnent à tirer encore les marrons du feu pour l'Angleterre, s'habitue à en manger la moitié et ne reste pas éternellement vouée au régime des épluchures et des coquilles ».

C'est parler sagement, car l'inimitié de la France et de l'Angleterre, si tenace dans le passé, subsiste encore sous forme d'une rivalité jalouse; et jamais nous n'arriverons à former avec les fils d'Albion une de ces ententes comme le syndicat des trois empereurs, durable, sincère et fidèle. Mais la conscience de cette rivalité ne doit pas nous empêcher de rendre justice aux mérites de nos voisins et de prendre modèle sur eux; et nous ne devons pas être aveugles au point de méconnaître la majesté du spectacle auquel en ce moment ils nous font assister; ce jubilé est en vérité une représentation saisissante et grandiose.

1887 est une année féconde en pompes royales; et qui contient deux anniversaires mémorables; à Berlin et à Londres, l'Europe monarchique salue deux souverains arrivés au soir d'une longue carrière. Tous deux, ils ont vu s'accomplir de grandes choses; les trônes sur lesquels ils s'étaient assis ont été surlevés; leurs sceptres ont grandi

et leurs couronnes ont brillé d'un plus vif éclat, car tous deux ont revêtu la pourpre impériale. Ils ont donné l'exemple des hautes vertus domestiques et ils sont les chefs de deux puissants empires, en même temps qu'une nombreuse et belle postérité entoure leur vieillesse. Un mariage a mêlé leur sang; le fils de Guillaume et la fille de Victoria régneront ensemble sur l'Allemagne unifiée.

Mais, par ailleurs, que de contrastes! Peut-on vraiment les comparer? L'un, dans les armures de ses ancêtres, ferait noble figure; il est le fils d'un autre âge; son pouvoir lui vient de Dieu; l'épée n'a cessé de briller dans sa main. Elle, la Reine, elle tient sa couronne du libre suffrage d'un grand peuple; les armes ne lui forment pas un rempart; isolée et sans défense, son trône ne s'appuie que sur la raison de ses sujets. Il y a du Louis XIV chez Guillaume; Victoria n'a rien de Catherine la Grande ni de Marie-Thérèse. D'un côté c'est la force physique, et de l'autre, la force morale; à droite, l'autorité; à gauche, la liberté!... Lequel préférez-vous de l'empereur d'Allemagne ou de l'impératrice des Indes?

Pour moi, je ne le cache pas, c'est vers Londres que je regarde avec le plus de complaisance; le jubilé de la reine, n'est-ce pas la glorification de cette monarchie constitutionnelle tant décriée, qui a pourtant rendu tant et de si nobles services et reste le dernier mot de la civilisation politique, la plus haute conception du mélange de liberté et de prestige qui convient à une grande nation émancipée?

Elle a prouvé de quoi elle était capable; en cette crise d'effacement, nos souvenirs s'envolent vers les jours de gloire et de prospérité qu'elle nous a donnés; c'est elle qui, après des troubles sans nom, préside au relèvement de l'Espagne et de l'Italie; elle encore qui abrite le berceau des États nouveau-nés et rajeunit les vieilles monarchies. C'est elle qu'on a couronnée à Westminster le 28 juin 1838 : c'est elle qu'on va fêter de nouveau après cinquante années : elle, et son programme qui tient tout entier dans les trois mots d'une belle devise :

Dieu, — Patrie, — Liberté.

Pierre de Coubertin.

HONNÊTES GENS

ET LIVRES DÉSHONNÊTES

Les esprits chagrins, — et j'en connais qui n'ont pas eu besoin de lire Schopenhauer pour être pessimistes, — attribuent aux fautes des conservateurs une partie de nos misères et de nos humiliations présentes. Je crois bien, en effet, que, même sur ce point, nos amis ne sont pas à l'abri de tout reproche. Mais n'auraient-ils pas le droit de répondre que l'absurde maintien du suffrage universel, de plus en plus envenimé par la propagande démagogique et la politique jacobine, les a condamnés à une sorte d'impuissance? Car enfin, dans les conditions actuelles de gouvernement ou d'anarchie, les majorités règnent, tyrannisent, oppriment; et nous, devant le scrutin, tel qu'on l'accommode au despotisme des foules, nous sommes la minorité.

En est-il de même en littérature, dans le roman surtout dont les produits se multiplient d'une façon si effrayante, que l'on est tenté de se demander comment les *chefs-d'œuvre* du genre peuvent avoir tant d'éditions, alors que le chiffre des livres et des auteurs égale, ou peu s'en faut, celui des lecteurs et des acheteurs? Non, cent fois non! sur ce terrain, les conservateurs, s'ils voulaient s'entendre, auraient encore la majorité. On rencontre, par centaines, des prolétaires sans aveu, des vagabonds sans sou ni maille, de pauvres diables vivant aux dépens de la charité publique, dont le vote, les jours d'élection, a la même valeur que celui du duc de Broglie ou de M. Édouard Bocher. En revanche, j'ose affirmer que pas un paysan radical, pas un ouvrier socialiste, ne dépense 3 fr. 50 pour acheter le dernier roman de M. Zola ou de M. de Goncourt. Or je ne suppose pas que M. Charpentier et ses confrères imitent, en l'honneur de leurs romanciers favoris, l'abnégation généreuse de Mme d'Arlincourt, qui, dit-on, achetait en masse les éditions du *Solitaire* et d'*Ipsiboë*, retrouvées, vingt ans plus tard, dans un grenier. Il n'y a donc pas à se le dissimuler : les conservateurs, ou du moins, — ce qui n'est pas tout à fait la même chose, — ceux qui ont intérêt

à conserver, sont pour beaucoup dans le scandaleux succès de vente de ces ouvrages immondes dont la France à venir rougira pour nous, si toutefois la France actuelle mérite d'avoir un avenir.

Comment expliquer ce suicide moral des classes dirigeantes, qui finiront par ne plus savoir se diriger elle-mêmes? Si je faisais un sermon, je diviserais mes explications en quatre points, et je dirais : la Curiosité, le Vice, la Vanité, la Lâcheté, ou, si le mot vous semble trop gros, la Camaraderie.

C'est notre époque essentiellement byzantine qui a inauguré le règne de la Curiosité. Pour donner une si large place à cette fille adultérine de l'art, il a fallu que la société se désintéressât peu à peu de tout ce qui s'adresse aux nobles et actives facultés de l'homme. La curiosité est le désistement de l'intelligence, l'abdication de l'âme, la démission de la volonté. Elle suppose, chez ceux qui subissent son joug, l'ennui de penser, d'imaginer, d'agir, je ne sais quel vide que l'on remplit à l'aide de bric-à-brac et de chinoiseries. Si du moins ces ravages intérieurs s'arrêtaient aux bibelots! Mais, dans le monde des sentiments et des idées, c'est bien pire. Le beau, le vrai, le bien, ne sont pas curieux; ils triomphent au grand jour, en pleine lumière. Le clandestin leur répugne, comme une déchéance. Jamais on ne songera à traiter de curieux un chef-d'œuvre de Sophocle ou de Phidias, de Raphaël ou de Michel-Ange, de Racine ou de Molière, de Corneille ou de Bossuet. Cette épithète équivoque ressemblerait à une injure. Une génération blasée, en quête de sensations nouvelles que le voisin n'ait pas encore éprouvées, que l'on recherche et que l'on accepte, fallût-il les acheter au prix de tous les scrupules de la conscience, de toutes les délicatesses du goût, de toutes les habitudes de la bonne compagnie, voilà le public de la Curiosité. Les hommes du dix-septième siècle disaient de *Polyeucte* et de *Britannicus :* « Que c'est beau! » Les contemporains de Voltaire disaient de *Zadig* et du *Pauvre Diable :* « Comme c'est spirituel! — Les concitoyens de M. Zola disent de *Nana* et de *Pot-Bouille :* « Comme c'est curieux! »

Naturellement, les femmes (marquez-moi un bon point, je n'ai pas dit les filles d'Eve), forment l'état-major de la Curiosité. Leur éducation les y prépare. Elles sont généralement élevées au couvent et maintenues dans une ignorance, qui n'est pas toujours l'exact synonyme de l'innocence. Puis, par une brusque transition, elles passent du couvent dans le monde, du Sacré-Cœur dans les salons, des salons à la mode dans la chambre nuptiale. Surprise, éblouissement, étourdissement, vertige. Lisez au hasard les fantaisies gauloises de la *Vie parisienne.* Elles vous apprendront que le programme des jeunes mariées, immédiatement après le *lunch* et le

voyage de noces, est de faire avec leur mari le tour des petits théâtres. Vous comprenez que, lorsqu'une femme de vingt ans a été mise, pendant quinze jours, au régime des gaudrioles du Palais-Royal, des chansons à triple entente de Mmes Judic et Théo, et du répertoire ultra-décolleté des *Bouffes-Parisiens*, des *Nouveautés* ou des *Folies-Dramatiques*, son éducation est faite, refaite ou défaite. Si vous lui offriez, pour ses lectures, les romans dont se contentaient nos grand'mères, ces romans lui paraîtraient aussi fades qu'une tasse de camomille après un bol de punch à l'eau-de-vie. A présent les voies sont préparées ; il faut faire une étape de plus *dans le train;* il faut compléter cette instruction supplémentaire, que le théâtre laisse inachevée. C'est le roman naturaliste qui se charge de ce soin.

Est-ce à dire que cette femme, grisée de mauvaises lectures, cesse d'être une honnête femme et n'attende qu'une ocsasion pour faillir à ses devoirs? Non. C'est là encore un des contrastes que cette étrange société offre à l'observateur, au moraliste. En province surtout, et dans le Midi, nous assistons parfois à de singulières inconséquences. On m'a cité une grande dame, pieuse, presque dévote, qui suit les retraites, fréquente les sacrements, donne son avis sur les prédicateurs du carême, et qui, non contente d'acheter *Germinal*, *l'Œuvre*, *La Faustin*, *Chérie*, *Sapho*, *Bel-Ami*, etc., les fait relier à ses armes. Si ces armes remontent aux Croisades, il faut avouer qu'elles en descendent.

Non, elles ne manquent pas à leurs devoirs, ces patriciennes fourvoyées, à ceux du moins qui sauvegardent tant bien que mal leur dignité d'épouses et de mères. Mais combien d'autres devoirs dont elles n'ont plus l'air de se douter ! Quand elles ont promené leur imagination à travers les cloaques, les bouges, les égouts, les foyers d'infection où se complaisent leurs romanciers favoris, que devient cette fraîcheur d'impression sans laquelle les tendresses conjugales, les joies maternelles, les affections de famille tombent en pourriture et en poussière? C'est dans l'eau pure et non dans l'eau croupie que l'on trempe les lis et les lilas, pour qu'ils ne se fanent pas trop vite. Songent-elles jamais, ces élégantes, ces privilégiées de la naissance et de la fortune, qu'il existe pour elles un autre devoir ; encourager les rares écrivains qui résistent à la tentation du succès, à la contagion de l'exemple ; prélever sur leur superflu au profit des bons livres ; sacrifier, s'il le faut, un cheval de leur écurie ou une perle de leur collier pour qu'il ne soit pas dit que le romancier honnête meurt de faim, tandis que les orduriers et les pornographes font bâtir des hôtels, achètent des châteaux et roulent carrosse ; une fois leur curiosité satisfaite, se condamner, en

guise de pénitence, à un peu d'ennui pour lire les récits qu'elles peuvent poursuivre jusqu'au bout sans rougeur au front et nausées au cœur.

Mais que dis-je? un peu d'ennui? Sont-ils donc si amusants, ces romans où la grossièreté des détails, l'obscénité des peintures, la trivialité du langage, remplacent l'intérêt du sujet, l'analyse des caractères, l'esprit du dialogue, le tissu de l'intrigue, tous les dons de l'imagination et de l'invention? La lecture nous en est horriblement pénible, à nous qui, en bien et en mal, avons le sens émoussé par l'habitude et le métier, et qui, bon gré malgré, sommes forcés de nous renseigner sur les monstruosités de la littérature à la mode et les aberrations du goût public. Que doit-elle être, que devrait-elle être pour cette femme bien née et bien élevée, qui peut, hélas! par crânerie, bravade ou passion de *modernité*, émailler sa conversation de propos de corps de garde, de club ou de café-concert, mais qui ne peut pas rompre d'emblée avec tous ses instincts d'élégance, de culture morale et de propreté? Elle gronderait sa camériste si la moindre odeur suspecte se mêlait, dans son cabinet de toilette, aux produits les plus raffinés de la parfumerie la plus savante; et la voilà, trois heures durant, livrée à toutes les variétés de puanteur, aspirant une atmosphère asphyxiante! Elle se récrierait si un de ses habitués amenait à ses réceptions de *five-o'clock* quelque affreux bohème déguenillé, crotté, alcoolique, parlant l'argot des boulevards extérieurs; et la voilà qui, de gaîté de cœur, déroge, se déclasse, s'encanaille, fait connaissance intime avec un monde interlope, qui n'est pas même le demi-monde, et dont tous les personnages seraient sévèrement consignés à sa porte s'ils osaient s'y présenter. Est-ce tout? Pas encore. Si, dans ses rêveries de jeune fille ou ses déceptions de jeune femme, son imagination a parfois évoqué le Prince charmant, l'amant chevaleresque, héroïque, idéal, paré de toutes les séductions, doué de toutes les délicatesses qui pourraient, sinon excuser, au moins expliquer une faute, j'aime à croire, pour son honneur, qu'elle va être un peu dépaysée en présence de ces héros, de ces héroïnes que n'avaient prévus ni Richardson, ni Marivaux, ni Mme de la Fayette, ni lord Byron, ni Walter Scott, ni Bernardin de Saint-Pierre, ni George Sand, ni Charles Nodier, ni Mérimée, ni Jules Sandeau. Dorante jure comme un charretier; Lovelace est pris de vin; don Juan porte une casquette à trois ponts. Sténio est *gâteux*. Silvio couche dans les carrières d'Amérique. Herman est sous le coup d'une combustion spontanée; Cœlio est mouchard; Octave tire le cordon. Nemours se débat dans un *collage* avec une hideuse mégère de cinquante ans; Clarisse est écaillère; Marianne est blanchisseuse; Araminte est marchande à la toilette; Rosalinde

se querelle à coups de poing avec Bernerette. Doña Julia lave les assiettes. Lélia est poissarde. Tous ces princes et princesses de la dynastie des Rougon et des Macquart figurent dans un cadre particulier où les objets matériels s'accordent avec les sentiments et le langage des acteurs. Les cloisons sentent le moisi. Les paillassons suintent sous les pieds humides. Le pavé est gras; les souliers de satin éculés pataugent dans la boue; les gants se salissent à la rampe des escaliers. Les laquais content fleurette aux servantes. Les bonnes passent leur temps à accoucher. De tous les *détritus* de la pudeur féminine et de la dignité humaine l'auteur fait un gros tas et il nous met le nez dessus.

Et quels tableaux! quels échantillons de la passion et de l'amour! Quels types de beauté d'après la formule naturaliste! — « Mathilde avait trente ans, la figure plate, ravagée de maigreur, avec des yeux de passion, aux paupières violâtres et meurtries. On racontait que les prêtres l'avaient mariée au petit Jabouille, un veuf dont l'herboristerie prospérait alors, grâce à la clientèle pieuse du quartier. La vérité était qu'on apercevait parfois des vagues ombres de soutane traversant le mystère de la boutique, embaumée par les aromates d'une odeur d'encens. Il y règnait une discrétion de cloître, une onction de sacristie, dans la vente des canules; et les dévotes qui entraient chuchotaient comme au confessionnal, glissaient des injecteurs au fond de leur sac, puis s'en allaient, les yeux baissés... Bien que Mathilde eût de la religion, la clientèle pieuse l'abandonnait peu à peu... Une senteur forte s'était répandue, la senteur des simples dont sa robe était imprégnée et qu'elle apportait dans sa chevelure grasse, défrisée; toujours le sucre fade des mauves, l'âpreté du sureau, l'amertume de la rhubarbe, mais surtout la flamme de la menthe poivrée, qui était comme son haleine propre (?), l'haleine chaude qu'elle soufflait au nez des hommes... Mathilde riait d'un rire aigu d'impudeur. Son rire avait montré les trous noirs de sa bouche, où manquaient plusieurs dents; et elle était ainsi laide à inquiéter, dévastée déjà, la peau cuite collée sur les os. » — J'ajoute, pour mémoire, que cette horrible Mathilde, qui sera plus tard mariée, dévote et dame de paroisse, vit, pour le moment, à l'état, non pas de concubinage, mais de promiscuité bestiale, avec une douzaine de boulevardiers et de rapins.

Ouvrez au hasard *l'Œuvre*, *Germinal*, *la Faustin*, *la Fille Elisa*, *la Joie de vivre*, *Pot-Bouille*, *Sapho*, *l'Assommoir*, etc., etc., sans compter les ouvrages illisibles des naturalistes à la suite; vous y rencontrerez, à chaque page, des peintures de ce genre, où l'auteur fait presque toujours coup double: les deux tiers en saletés de haut ragoût; l'autre tiers en impiétés de bas étage. On dirait que

les fécalités où il se démène ne lui paraîtraient pas suffisamment odorantes, s'il ne frottait ses grosses bottes contre les murs de l'église. Et maintenant, je reprends à partie la grande dame égarée en cette compagnie. Si un homme de son monde se permettait contre la religion, le clergé, les cérémonies de la semaine sainte, une allusion malicieuse, une légère épigramme, avec quelle vivacité elle le rappellerait aux convenances! Ici, elle se trouve en présence d'un voltairien de cabaret, qu'elle ne peut réduire au silence. Il la fait entrer dans une sacristie où le héros se querelle avec un vieux prêtre *sale comme un peigne* et *voleur comme une fruitière.* Il étale à ses yeux *les cadavéreuses nudités du catholicisme.* Il lui apprend que c'est fini, *qu'il n'en faut plus*, que *les enfants eux-mêmes se moquent désormais du paradis et de l'enfer du catéchisme.* De cette ignoble drôlesse, traînée par le chignon à travers toutes les brasseries de la rue des Martyrs, il fait une communiante (*sic*), qui a sa chaise à Notre-Dame de Lorette et donne le pain bénit. Que peut l'imprudente lectrice contre cette grêle de blasphèmes au rabais? Tout au plus, jeter le livre au feu. Qu'importe à l'auteur? C'est un exemplaire de plus, sorti de la librairie aux cent éditions.

A défaut de scrupules de conscience, notre patricienne a ou doit avoir des scrupules de coquetterie. Elle se révolterait contre son médecin s'il la soumettait à une hygiène capable de lui épaissir la taille, de lui échauffer le teint, de la menacer de couperose. Eh bien, qu'elle ne se fasse pas illusion. Il existe une couperose morale, d'autant plus dangereuse qu'elle est invisible. Quand notre duchesse ou notre marquise se sera acclimatée à cette collection de turpitudes et de laideurs, il lui en restera fatalement quelque chose; elle aura perdu ce qui faisait son charme et sa grâce, ce qui assurait son autorité dans son entourage, ce qui, dans notre société égalitaire et démocratique, est plus précieux encore qu'autrefois; car le signe de race est le seul privilège qui survive aux privilèges abolis. C'est quand tous les hommes sont égaux, qu'il sied d'être supérieur. C'est quand la parole est aux multitudes, que l'on aime à écouter l'élite.

Au surplus, le mal date de loin, et le règne du roman naturaliste n'a pas manqué de préludes. La Curiosité recrutait d'avance sa clientèle. N'était-ce pas un symptôme précurseur, cette manie des honnêtes femmes de s'informer des faits et gestes de nos courtisanes célèbres, de recueillir à leur sujet toutes sortes de documents, de connaître par leurs noms leurs couturiers et leurs amants, leurs modistes et leurs fournisseurs, parfois même de copier leur luxe criard, leurs élégances outrées, leurs toilettes tapageuses, leurs

allures cavalières; si bien que les mauvais plaisants les accusaient d'avoir la nostalgie de la boue et de n'être pas fâchées si, dans certaines occasions, Pénélope était prise pour Phryné et traitée comme telle? N'avons-nous pas vu, lorsqu'une de ces demoiselles tarifées à la Bourse des viveurs et des *gommeux* annonce bruyamment une vente, les déléguées du faubourg Saint-Germain et du faubourg Saint-Honoré accourir en foule, évaluer les nippes, le mobilier et les bijoux, faire office de commissaires priseurs, s'initier aux secrets du boudoir et de l'alcôve, remonter aux sources de ces magnificences, et sourire, si, parmi les distributeurs de ces richesses mal acquises, on chuchotait à leur oreille le nom d'un de leurs parents ou de leurs amis? Pendant quelques heures, la vertu se familiarisait avec ses contraires. En pareil cas, c'est tout profit pour ses contraires, et tout maléfice pour elle. La Curiosité servait de trait d'union.

Ainsi s'effaçait de plus en plus la ligne de démarcation, sauvegarde de la famille, de l'honneur domestique, de toutes les pudeurs de la femme; curieuse avant d'être compromise, compromise souvent sans être coupable, incapable de faire le bien par cela même qu'elle côtoyait le mal; se donnant, sans tomber, la sensation de la chute. Cette situation fâcheuse a été encore aggravée par les rapports de la société polie avec le journalisme moderne, par la création ou l'invasion du *reportage*, par l'avènement de ces *courriéristes* en jupons, qui, ayant besoin de tout le monde, ne médisent de personne, mais dont les compliments sont pires que des calomnies, puisqu'elles placent sur la même ligne l'épouse irréprochable et la pécheresse, signalée aux rumeurs publiques par de scandaleuses aventures. Bizarres servitudes de la Curiosité! Des femmes riches à millions, portant les plus beaux noms de France, accueillent dans leurs salons des gens que leurs aïeules n'auraient pas reçus dans leurs antichambres; elles leurs permettent de monter leurs chevaux et de tutoyer leurs enfants; pourquoi? pour le triste plaisir de *se voir*, dans leur journal, sur la liste des célébrités féminines qui ont contribué à l'éclat d'une fête, assisté à une grande *première* de Dumas ou de Sardou, patronné une bonne œuvre ou quêté pour les inondés. Elles ne s'aperçoivent pas, ces affamées de publicité, que la publicité diminue celles qui n'en ont pas besoin pour grandir, que, pour les femmes de leur rang, l'excès de notoriété est un commencement de déchéance, et que le règne du papier fait tort à leurs parchemins. Elles refusent de remarquer que, si *leur* journaliste leur fait l'aumône d'une phrase, il prodigue une demi-colonne à la *cocotte* adoptée par le Jockey-Club ou à la comédienne aussi fameuse par ses équipées que par ses rôles.

Aussi, qu'arrive-t-il? Dans cette confusion des langues, dans cette ronde du sabbat menée par le démon de la Curiosité, essayez donc d'obtenir une audience pour la littérature chère aux aristocraties, pour le roman tel qu'on l'entendait jadis, qui n'était pas toujours sans danger, mais qui n'égarait et ne troublait les imaginations qu'en leur créant un idéal supérieur aux réalités de la vie! Notez que la démocratie ne lâche pas prise, qu'elle profite de tout, que tout ce pêle-mêle opère sous ses yeux comme les bandits de la Commune sous le regard des Prussiens, et qu'elle ne pouvait choisir un meilleur moment pour s'installer dans la littérature comme dans la politique. Le chevalier de Boufflers, relégué dans une ville de garnison, écrivait à sa mère : « Je suis fort bien ici; la bonne compagnie y est comme partout, mais la mauvaise est excellente. » Hélas! la bonne compagnie n'est plus comme partout, par la raison qu'elle ne sera bientôt plus nulle part. Complice de ses défaites, comparable à une muraille lézardée par un tremblement de terre et laissant pénétrer par ses fissures tout ce qui achève de la faire tomber en ruines, elle s'est abandonnée au roman naturaliste, parce que, aspirant à descendre dans ses mœurs, dans ses goûts, dans son langage, envahie par cette grossièreté que Sainte-Beuve redoutait dès le mois de mars 1848, inhabile à reconnaître les siens au milieu de cette cohue d'étrangers, d'intrus et d'ennemis, elle ne pouvait pas ne pas capituler dans le domaine littéraire, et se voyait forcée de préférer le piment au sel et le gros vin bleu au chambertin. Le chef de cette école, très avisé quand il s'agit de jouer de la réclame et d'achalander sa marchandise, savait bien ce qu'il faisait, lorsqu'il formulait ainsi son programme : « La république sera naturaliste, ou elle ne sera pas. » La république et le naturalisme! un couple admirablement assorti, un ménage modèle, tellement inséparable, que les deux conjoints, faits l'un pour l'autre, nécessaires l'un à l'autre, ne tarderont pas, je l'espère bien, à s'en aller ensemble.

II

Le Vice! Ici j'éprouve quelque embarras. *Incedo per ignes suppositos cineri doloso.* Je sais que, dans cette dernière station du carême, quelques prédicateurs éloquents, effrayés de la marée montante, ont énergiquement flétri la connivence entre les progrès du Vice et les mauvaises lectures. Mais la chaire chrétienne a seule le droit de toucher à ces plaies purulentes. Elle ressemble aux Sœurs de charité, dans les hôpitaux, qui restent pures, chastes et saintes en effleurant de leurs mains virginales le pansement d'un

affreux libertin, malade des suites d'une honteuse débauche. Désespérant de purifier ce qu'elle sanctifie, je me bornerai à indiquer ce qu'elle précise. — « Où cela s'arrêtera-t-il? » disait le R. P. de Ravignan, il y a près d'un demi-siècle. Lorsque l'illustre orateur de Notre-Dame prononçait ces paroles prophétiques, le Vice ne s'étalait pas encore au grand jour; la part du diable n'était pas encore la part du lion. A défaut de la vertu, on avait la décence. Les fredaines du roman, quoique bien émancipé déjà, n'allaient pas au-delà des inventions sataniques de Frédéric Soulié, des prouesses de d'Artagnan, des féeries de *Monte-Cristo*, des scélératesses de Vautrin, des roueries de M[me] Marneffe, des intrigues d'Ursule Sécherin, des séductions sensuelles ds Cécily, de la lanterne magique des *Mystères de Paris* ou des *Mystères de Londres*, et de l'étonnante confession du Chartreux, dans les *Impressions de voyage*. C'était trop déjà, beaucoup trop. De temps à autre, la magistrature fronçait le sourcil et menaçait de poursuites. Les grands parents et les maîtres eussent mieux aimé voir leurs fils ou leurs élèves lire Rogron, Legendre ou Ducauroy. Parfois aussi, un scandale de haut parage sillonnait Paris comme une traînée de feu. On apprenait avec stupeur qu'un grand artiste, enlevant une grande dame, l'emmenait dans la contrée où les citronniers fleurissent, ou bien qu'une princesse sans préjugés s'était éprise d'un charmant poète. A Dieu ne plaise que j'invoque les circonstances atténuantes! Mais enfin, on peut rappeler quelques différences. C'était la passion, ce n'était pas le Vice; écrit, rêvé ou pratiqué, le roman demeurait sur les hauteurs. C'était le mirage, ce n'était pas le bourbier; on s'égarait, on s'affolait, on se perdait; on ne se dégradait pas.

Aujourd'hui les âmes rebelles au devoir n'ont plus même de quoi faire de leur révolte une passion. Le Vice domine et absorbe tout. Il détermine les préférences et les admirations de l'école nouvelle. Pourquoi, dans le groupe des philosophes et des écrivains du dix-huitième siècle, qui lui offrait un beau choix de libertinages et d'impiétés, a-t-elle choisi Diderot, en a-t-elle fait son idole, lui dresse-t-elle des statues? C'est que Diderot est le plus obscène, le plus impie, le plus vicieux de tous. C'est qu'il se baigne avec délices dans l'ordure. Moins passionné que Jean-Jacques Rousseau, plus indépendant que Voltaire, moins soucieux de l'opinion des honnêtes gens, jouant l'exaltation sans jamais être exalté, singeant les attitudes du génie sans en posséder une étincelle, battant monnaie de blasphèmes dans ses obscénités, mécontent de lui-même s'il n'outrageait du même trait de plume la religion et la pudeur, ce grossier charlatan devait être acclamé et honoré comme un

ancêtre par la génération abâtardie dont les enthousiasmes littéraires n'éclatent que sous le patronage du Vice. Voyez sa liste. Elle prétend n'admirer dans Balzac, dans Stendhal, dans Gustave Flaubert, que le talent ; erreur ou mensonge ! Elle les a élus, elle leur revient sans cesse, parce qu'elle y trouve cette saveur du vice, cet arrière-goût de faisandé et de pourriture, nécessaire désormais au roman pour mettre en appétit ses lecteurs et ses lectrices. Même remarque pour les romans d'hier, d'aujourd'hui et de demain. M. Émile Zola et ses amis se font une étrange illusion, s'ils se figurent que la majorité du public — de leur public — cherche dans leurs récits l'application d'un système, le produit d'un document, la clause d'un traité d'alliance avec le progrès scientifique. Non, ce public sait que, à telle ou telle page, il trouvera des truffes, que ce musée des laideurs humaines a une salle spéciale de musée secret, que la donnée, les personnages, les épisodes, les tableaux, la scène à ne pas faire, seront autant d'invitations au Vice et de sacrifices à son culte. A côté du roman, regardez la poésie. Trois noms me suffiront à marquer les gradations et à compléter mes preuves. Lamartine, le Lamartine des *Méditations* et des *Harmonies*, fut salué avec transports par les contemporains de mes jeunes années. Ils s'y reconnaissaient, avec leurs vagues aspirations vers un idéal où se confondaient la religion et l'amour, où l'amour empruntait aux anges leurs ailes pour s'envoler bien haut et bien loin de l'érotique Cythère de Parny. Puis les jeunes gens et les jeunes femmes demandèrent à la poésie des tons plus chauds, une inspiration moins éthérée, où la passion et la douleur auraient des accents plus humains, où les sens alterneraient avec l'âme, sans l'absorber ni l'étouffer, Ce fut l'ère d'Alfred de Musset, rachetant *Rolla* par l'*Espoir en Dieu*. On devait s'y attendre ; mais ce que nous avions moins prévu, c'est que Musset ne suffirait bientôt plus à la consommation du Vice, qu'il exigerait une friandise plus appétissante, et que, pour son bon plaisir, on ressusciterait Baudelaire. Oui, Baudelaire. L'auteur des *Fleurs du mal* est aujourd'hui le poète des *avancés*, et, en effet, il est difficile d'être plus *avancé* que sa poésie. Un gibier, même à moitié de cet avancement, ne serait pas mangeable. Lorsqu'il mourut, après avoir parcouru tous les degrés de la folie, — y compris ses vers, — nous crûmes que c'était fini, que l'on n'en parlerait plus, ou que, si on en parlait encore, ce serait à titre de renseignement médical, pathologique, comme on parle du suicide de Gérard de Nerval. Nous nous étions trompés. Le calendrier du Vice réclamait ce nouveau saint. Il eut manqué quelque chose à la satisfaction des moralistes du *Gil-Blas* et des vestales de la *Vie parisienne*, si la *Charogne*, la *Géante*,

les *Femmes damnées*, n'avaient été remises au répertoire et ne formaient l'anthologie des admirateurs de *Pot-Bouille* et de *Nana*. On a ainsi cette pointe de *sadisme* que Sainte-Beuve signalait déjà dans *Salammbô*, et que l'on retrouve désormais dans tous les chefs-d'œuvre de l'école du Vice. Dans je ne sais quelle drôlerie de M. Eugène Labiche, membre de l'Académie française, un des personnages est propriétaire d'une villa d'où il prétend que l'on a vue sur un lac; ce lac est un dépotoir. Le *lac*, le dépotoir, c'est bien cela. Trois noms, trois étapes : l'Horeb; Paphos; Sodome ou Lesbos, à votre choix.

Que serait-ce si je rassemblais ici tous les symptômes de cette épidémie du Vice, que des complaisants appelleraient peut-être hypnotisme ou grande névrose pour la justifier ou l'ennoblir? Vous vous souvenez des débuts de Thérésa. On aurait dit que la trompette du jugement dernier allait retentir sur nos têtes, parce que cette chanteuse populaire — ou populacière — attirait à ses chansons la bonne compagnie. Mais du moins Thérésa était, dans son genre, une artiste, prise au sérieux par des compositeurs éminents et de graves critiques. Elle était à M[me] Malibran ce que Gambetta était à Berryer. Avec elle, l'art dérogeait; il ne se salissait pas. A présent, le café-concert étend partout, à Paris et en province, la propagande du Vice. Ce n'est plus par le raffinement, c'est par l'abrutissement qu'il procède. Quel ignominieux spectacle, cette masse de consommateurs, la langue épaisse, frappant sur une table humide de bière ou d'absinthe, et répétant en chœur des refrains où la stupidité le dispute à la luxure! Et quel état-major! quels alliés! quels auxiliaires! La pornographie se charge d'*illustrer* cette poésie de mauvais lieu. Elle a ses agences, ses transparents, son budget, ses colporteurs. Concurremment avec la prostitution à ciel ouvert, elle a fait de certains quartiers de Paris de véritables *lupanars*. Elle ne daigne plus se cacher dans l'ombre, faire au public l'honneur de rester clandestine. Peu s'en faut qu'elle ne prenne les passants au collet... — Mais, me direz-vous, tout cela, c'est le fond de cale révolutionnaire. C'est le résidu abject du gouvernement par en bas, de cette république démocratique et jacobine dont les adeptes nous disaient, il y a trente ans, chaque fois que nous étions attristés par un épisode immoral ou scandaleux : « Quand nous serons les maîtres, nous nettoierons les écuries de l'Augias monarchique et nous moraliserons la France. » En quoi les conservateurs sont-ils responsables de ces infamies? Ils en rougissent sans doute et en gémissent comme nous; mais ont-ils accepté le rôle qu'elles leur indiquaient? Qu'ont-ils fait pour leur opposer des correctifs, pour nous consoler par des contrastes? Puisque, cette

fois, la corruption partait d'en bas, puisque le vice démuselé nous apparaissait dans toute sa bestialité démocratique, l'occasion était belle pour se placer à l'extrémité contraire, pour renoncer, sinon à tous les plaisirs, du moins à ceux qui compromettent aux yeux du peuple les oisifs et les heureux de ce monde, pour s'abstenir de tout ce qui pouvait autoriser les *nouvelles couches* à dire : « Les marquis et les duchesses s'amusent à leur façon; pourquoi nous empêcherait-on de nous amuser à notre manière? » Au lieu de cela, nous voyons la frivolité aristocratique et mondaine redoubler à mesure que grossit et fermente le Vice dans les classes inférieures. Qu'est-ce que l'encouragement et le succès d'argent prodigués par la société d'élite aux saletés du roman naturaliste, sinon un pacte entre ceux qui achètent le volume à 3 francs et ceux qui lisent le journal radical à un sou? Qu'est-ce que cette fureur de se divertir à tout prix, sous tous les prétextes, dans tous les milieux, sur tous les théâtres, sinon un mauvais exemple qui descend, tandis que montent les dépravations de la foule, jusqu'à ce que le Vice en toilette de bal et le Vice en blouse ou en haillons se rejoignent pour notre perte et notre honte?

Je nommais Thérésa tout à l'heure. Elle disait à ses admiratrices à couronne princière et ducale : « J'irai chez vous, madame la princesse, et je vous chanterai toute la partie de mon répertoire que *je n'ose pas* chanter en public. » Depuis lors, d'épouvantables catastrophes sont venues nous avertir; elles nous conseillaient la sagesse; avons-nous profité de leurs conseils? Il n'y paraît guères, si nous en croyons les bruits qui courent, les beaux noms que la chronique éclabousse, les mystérieuses et vilaines histoires qu'on se raconte sous l'éventail. De tout temps, je le répète, il y a eu des scandales; mais ils étaient l'exception. Aujourd'hui, l'exception tend à devenir la règle; cette règle est le dérèglement, et le divorce est là pour légaliser ce qu'il ne saurait ni légitimer ni blanchir, pour jeter sur les épaules des pécheresses et de leurs complices un voile comparable aux maillots de danseuses, plus indécents que le nu.

Au milieu de ces insolents triomphes du Vice, n'avons-nous pas une consolation, une indemnité? oui, et elle nous vient justement du théâtre, qui a tant à se faire pardonner. Les spectateurs rassemblés ont plus de vergogne, sous le feu du lustre et de la rampe, que le lecteur isolé dans son cabinet ou la lectrice dans son boudoir. Ils sont plus réfractaires aux crudités, aux déjections naturalistes, plus disposés à se dire que l'ordure ne sent pas bon. C'est la différence entre le procès public et le procès à huis clos. Réunissez dans une salle de spectacle quinze cents sceptiques, viveurs, demi-mondaines et libertins. Ils n'auront pas toujours de l'esprit comme

quatre; mais ils auront de la pudeur autant qu'une honnête femme et un homme vertueux. M. Zola, qui devait régénérer le théâtre comme il a renouvelé le roman, M. Zola, qui se vantait de créer des rivales de M[lle] Mars et de M[lle] Rachel en leur insufflant son génie, M. Zola, l'auteur sifflé, archi-sifflé, de *Thérèse Raquin*, des *Héritiers Rabourdin* et de *Bouton de rose*, vient d'en faire avec son infecte *Rénée* une quatrième et douloureuse expérience[1].

III

On se demandera peut-être comment la Vanité a pu contribuer au succès du roman naturaliste? C'est bien simple. La vanité opère souvent à contresens. Elle croit se parer de ce qui l'enlaidit. Rappelons-nous nos débuts dans le monde, notre sortie du collège, nos rencontres avec des camarades plus libres et moins timorés que nous. S'il y avait, dans ce moment-là, une pièce scabreuse, un mauvais livre, un bal mal famé, nous en parlions avec aplomb, en connaisseurs. Nous nous faisions un point d'honneur d'avoir vu, lu, fréquenté, ce que nous nous étions bien gardés de voir, de fréquenter et de lire. La *Dame blanche* et le *Pré aux clercs*, allons donc! Parlez-nous de *Dix ans de la vie d'une femme* et de l'*Incendiaire!* Les *Puritains d'Ecosse* et le *dernier des Mohicans*, fadeurs! *Fragoletta* et l'*Ane mort et la femme guillotinée*, voilà le plat du jour! Ainsi de suite.

Dans une société quelconque, si *selected* qu'elle puisse être, il y a toujours, non pas une pêche à quinze sous, mais une pêche mûrie en plein vent; elle n'en est probablement que plus savoureuse, plus parfumée; seulement elle a perdu son duvet. Au lieu d'une pêche, supposez une femme, ou pour plus de correction, un jeune ménage fort bien posé, mais tout à fait *dans le mouvement*. — « Oh! mes chères amies, Gontran a voulu me faire lire *Nana*, sous prétexte que tout le monde en parle et que le livre en est à sa cinquantième édition. Quelle horreur! » — Vous pouvez être sûr que, s'il y a là douze femmes, *Nana*, le lendemain, aura douze lectrices de plus. Encore une fois, affaire de crânerie et de bravade.

Ici, je ne puis me défendre d'un rapprochement. Quelles que soient nos préventions ou nos rancunes nationales, je croirais faire injure à Richard Wagner en le comparant aux romanciers naturalistes et au Maître (avec majuscule). Cette littérature porcine et cette musique ultra-chevaleresque représentent, dans l'art, les deux

[1] Cette page était écrite, lorsque M. Zola, ne se trouvant pas assez tombé, a publié dans le *Figaro* un article gonflé d'orgueil et de rage, qui a égayé tout Paris à ses dépens.

extrêmes. Wagner cherche ses sujets et place ses héros dans les nuages du ciel germanique ou scandinave, au-dessus de notre faible humanité. Le roman naturaliste, comme si l'humanité était encore trop haute et trop pure, fouille dans ses dessous tout ce qui peut dégoûter de la créature humaine. Pourtant, ces deux extrêmes se ressemblent sur un point : la vanité est pour beaucoup dans l'enthousiasme de leurs admirateurs. Vanter les romans consacrés par le suffrage des gens de goût, des femmes habituées à n'entendre qu'un langage correct, exprimant des sentiments délicats, c'est le vieux jeu ; c'est trop commun pour quiconque veut faire acte d'originalité, d'initiative et d'audace. Avouer que l'on prend plaisir à la musique de Rossini et même à la musiquette d'Auber, c'est bon pour vous et pour moi ; ce n'est pas se distinguer de son voisin et de sa voisine. Mais proclamer les beautés de *Parsival* et de la *Tétralogie*, c'est d'abord nous forcer de croire qu'on les comprend ; c'est ensuite traduire en allemand l'*Odi profanum vulgus et arceo* d'Horace ; c'est enfin prouver que l'on fait partie d'une petite église. Or, par un effet d'acoustique assez naturel, les panégyriques, les réclames, les saxophones d'admiration mutuelle, font plus de bruit dans les petites églises que dans les grandes. Porter aux nues le roman naturaliste, c'est se poser en homme fort. Homme fort ! mot caractéristique du vocabulaire moderne. Il n'est ni nécessaire ni prouvé que l'on soit honnête, généreux, spirituel, poli, bien élevé, délicat et scrupuleux en affaires : A quoi bon? On est un homme fort, cela répond à tout et dispense de beaucoup de choses. Cela dispose admirablement aux *batailles pour la vie*, aux agiotages de la Bourse et de la politique, à l'art de pratiquer le proverbe : « Ote-toi de là que je m'y mette ! » et de s'enrichir sans s'inquiéter de savoir si l'on édifie sa fortune sur les ruines de son pays et sur le corps de ses victimes. Lamartine n'était qu'un grand poète, il est mort sur la paille. Émile de Girardin était un homme fort ; parti de moins que rien, de plus bas que zéro, il a laissé des millions. Être un homme fort, ou comme on dit dans cet argot, *avoir de l'estomac ;* excellente condition pour jouer au baccarat, faire sauter la banque, éblouir M. Gogo, duper ses électeurs et lire sans nausées les romans de M. Zola !

Que dire de nos faiblesses en matière de littérature, des complaisances de la camaraderie, même chez nos amis? Le champ est trop vaste pour qu'il me soit possible de le parcourir : il me suffira d'indiquer quelques points, et de signaler le défaut absolu d'équilibre entre le mal qui recrute à son service les cent bouches de la renommée et le bien qui ne peut plus guères compter que sur des omissions préméditées ou des mentions brèves et glaciales. Il est bien

entendu que je ne touche pas aux journaux radicaux, intransigeants et anarchistes. Accoutumés à insulter tout ce que nous respectons, il est tout simple qu'ils encensent ce que nous nous obstinons à flétrir. Un catholique, un royaliste, publiant une œuvre remarquable, ne trouverait chez eux que ricanement, ironie ou porte close. Soit! Mais cette disgrâce voulue, prévue, consentie, devrait avoir quelque part une contrepartie, un envers. Il devrait exister une presse inflexible ou silencieuse à l'égard des ouvrages qui froissent nos croyances, qui font rougir nos fronts, qui ressemblent à de perpétuels défis contre la morale, la décence, l'odorat et le goût. Certes, rien de plus honorable que de peindre en beau nos archevêques et nos évêques, de nous donner fidèlement des nouvelles de nos princes exilés, de soutenir les candidatures royalistes, de railler spirituellement les mangeurs de prêtres, de *blaguer* le conseil municipal de la *Ville-Lumière*, de prendre parti pour les Sœurs hospitalières et les Frères des écoles chrétiennes, de dénoncer à l'indignation publique les scandales républicains et laïques, de rendre des hommages bien sentis à d'admirables serviteurs de la royauté, tels que les comtes de Blacas et Maxence de Damas. Tout cela est excellent, mais serait plus excellent encore, si, à côté de ces pages édifiantes, nous ne lisions l'éloge non moins bien senti d'ouvrages qui ne peuvent vivre, prospérer et réussir que si nous rayons d'un trait de plume tout ce qui exprime une idée généreuse, un sentiment élevé, une pensée de dévouement, une croyance religieuse, l'horreur de l'obscénité et de l'impiété. N'insistons pas; cette tolérance des conservateurs s'étend au-delà du journalisme et jusque sur les cimes de la société polie.

On ne siffle pas à l'Académie française; c'est dommage! L'Académie a offert récemment un spectacle, un contraste que le grand cardinal n'avait pas prévu : dans l'auditoire, la fleur des pois parisiens, les plus élégantes et, j'aime à le croire, les plus pieuses paroissiennes de Sainte-Clotilde et de Saint-Thomas d'Aquin, les déléguées les plus authentiques du faubourg Saint-Germain et des Croisades, les habitués les plus assidus des conférences du P. Monsabré et du P. Forbes, les fils et petits-fils des gentilshommes groupés, en 1814, autour de la famille royale — et sur le fauteuil d'honneur (il n'y a pas de fauteuil, mais n'importe!) devant le pupitre, non loin des statues de Bossuet et de Fénelon, un poète monstrueux,

Monstrum horrendum, immane, ingens, cui lumen ademptum.

(*Lumen* est pris ici pour lumière), l'Apollon des éléphants, des jungles et des jongleries à rimes riches, le grand prêtre de Bouddha,

de Vaïçali, de Radjagripa et de Brahma, bramant un discours aussi monstrueux que lui-même. On vous a dit que, pour réussir à faire partie de ce magnifique auditoire, pour avoir un de ces billets du Centre sans lesquels il n'est pas de jouissance complète sous la coupole du palais Mazarin, les belles patriciennes avaient remué ciel et terre, lassé la galanterie de M. Pingard, changé toutes leurs habitudes, devancé l'aurore, et même fait queue dans la cour de l'Institut, comme les étudiants de 1830 à la porte de l'ancien théâtre italien. Eh bien, voici ce qu'elles auraient entendu, si le nouvel académicien avait su se faire entendre :

..... Après les *noires* années du moyen âge, années *d'abominable barbarie* qui avaient amené l'anéantissement presque total des richesses intellectuelles héritées de l'antiquité, *avilissant* les esprits *par la recrudescence des plus ineptes superstitions*, par *l'atrocité des mœurs* et la *tyrannie sanglante du fanatisme religieux*...

Et plus loin :

..... « Alfred de Vigny ne fit point de Moïse le vrai personnage légendaire qui nous apparaît aujourd'hui, le chef théocratique de six cent mille *nomades idolâtres et féroces*, errant affamés dans le désert, le prophète inexorable qui *fit égorger en un jour vingt-quatre mille hommes* par la tribu de Lévi. » (Pends-toi, brave Drumont, tu n'as rien trouvé de pareil!)

Alias :

L'évocateur de la République universelle *couvait* déjà (sans être écrasé dans son œuf) dans l'enfant qui chantait la race royale *revenue derrière l'étranger victorieux*, etc., etc.

Tout le discours est de ce ton; la Bible, l'Évangile et l'Histoire, déchirés du même coup de dent, devant un auditoire chrétien, par un monomane d'athéisme. On ne l'a pas entendu, d'accord; mais on a pu le lire, et, parmi les assistants, quelques-uns le connaissaient d'avance. Je me souviens que, sous l'Empire, à une séance de réception où l'excellent M. de Salvandy prodiguait et soulignait des allusions épigrammatiques contre le despotisme impérial, la princesse Mathilde et son groupe se levèrent brusquement et sortirent en fermant les portes avec plus de bruit qu'il n'était nécessaire. Nous n'en demandions pas tant. Mais comment la commission académique avait-elle pu laisser arriver jusqu'à la séance publique ce tissu d'extravagances et de blasphèmes? Nos immortels doivent bien quelques égards à la société polie; c'est elle qui a soutenu et soutient l'illustre compagnie, souvent prise entre deux feux, les rancunes du pouvoir et les quolibets de la bohême littéraire. Comment n'y a-t-il pas eu une protestation collective des billets du Centre, déclarant que, s'ils avaient pu prévoir ce guet-apens, ils ne

s'y seraient pas attrapés? J'ai vainement cherché, le lendemain, un article énergique, vengeur. Non! quelques timides réserves, rien de plus; partout des capitulations. C'est pourtant un mot que, pour bien des raisons, nous devrions effacer de notre dictionnaire.

Voici qui est plus fort : il y a cinq ou six ans, un poète distingué, romancier de la *Revue des Deux-Mondes*, auteur applaudi au théâtre, publia un volume de vers, sous ce titre : *Les Dieux qu'on brise*. Le livre était dédié à Victor de Laprade, qui n'avait pas été ingrat, et qui, déjà bien malade, écrivait au jeune poète :

Le combat vous attire, il vous est familier;
Vous avez droit de prendre une fière devise.
Vous les avez servis en brave chevalier,
Les Dieux qu'on brise!

Dans ce recueil de poésies essentiellement chevaleresques, spiritualistes et chrétiennes, j'avais eu la joie de lire et le plaisir de citer les vers suivants :

A M. ÉMILE ZOLA

Je ne vous connais pas, Monsieur. Tant mieux pour moi!
Vous êtes parmi ceux qui s'imposent la loi
D'insulter chaque jour tout ce que l'on respecte.
Celui qui veut trouver une pensée abjecte
Prend un livre de vous et le lit... au hasard.
Je tiens à fustiger vertement, pour ma part,
Tous ceux qui, comme vous, se font pourrisseurs d'âmes;
Et cela, par pudeur pour les honnêtes femmes.
Aujourd'hui, c'est à vous que je viens m'adresser;
Vous êtes parvenu, Monsieur, à dépasser
Ce qu'on avait écrit de plus épouvantable, etc., etc. »

Or, à cette date, — 1881, — M. Émile Zola en était encore à l'*Assommoir*. Il n'avait publié ni *Nana*, ni *Pot-Bouille*, ni l'*Œuvre*, ni aucune de ses productions les plus infectes.

Eh bien! ô stupeur! le même homme, le même poète, l'auteur de ces vers dignes de Juvénal ou d'Archiloque, s'est fait, pendant la semaine qui a précédé la première représentation de *Renée*, l'introducteur, le héraut d'armes, le thuriféraire, le cornac de M. Zola et de sa pièce. Il aurait préparé les voies à un grand succès, si le succès avait été possible. Dans un journal monarchique et catholique, qui, à ses risques et périls, illumina sa façade après les décevantes élections du 4 octobre 1885, il a publié des pages, où je cueille les phrases suivantes : « C'est une pièce solidement construite, très remarquable, *écrite dans une langue éclatante...* »

Éclatante, c'est possible. Néanmoins, deux critiques qui font autorité nous ont dit, le lendemain de la déroute :

« — Je parle de la composition, non du style, qui se joue des règles les plus élémentaires de la langue française. (Auguste Vitu.)

« — Les personnages ne finissent pas de s'analyser, et dans quelle langue! une langue d'un romantisme échevelé, mêlé à des vulgarités extraordinaires... c'est une lourde chute. » (Francisque Sarcey.)

Poursuivons : « Ce qui intéresse les lettrés, c'est de savoir comment le *puissant* auteur de *Germinal* comprend le théâtre... Ce que je n'admets point, c'est que M. Porel (le directeur de l'Odéon) ait reculé devant un péril sans doute imaginaire. Comment! voilà un directeur de l'Odéon qui peut *avoir l'honneur* de jouer l'œuvre d'un *grand* romancier, et il hésite, et il s'épouvante, et il manque à ce point au *devoir* qui lui incombe! M. Porel oublie qu'il *doit une grande déférence* à un homme tel que M. Zola, et qu'il n'a pas le droit de repousser un drame que l'auteur des *Rougon-Macquart* (pourrisseur d'âmes en 1881) *daigne* lui apporter. »

Continuons : « M. Zola est un poète, un *grand poète*, *de même que Chateaubriand* (ô Velléda! Amélie! Atala! Bianca! Cymodocée!)... Il est permis de considérer dans son ensemble l'œuvre *souvent géniale* de l'auteur de *Renée*... *Renée* sera une œuvre, à coup sûr, originale et vigoureuse... Le talent (pourquoi pas le génie?) s'y affirmera une fois de plus. On applaudira à une *pièce nerveuse*, écrite *en un beau style*, *sonore et puissant*... Une œuvre de M. Zola, en pleine possession de sa renommée, doit s'imposer à la foule et conquérir *l'admiration des plus difficiles*... Le succès du drame de M. Zola *sera décisif pour l'avenir de la scène française*, etc., etc. »

Un autre rédacteur de ce même journal, voué à la défense de toutes les saintes causes, mais peut-être plus illuminé qu'éclairé, n'a pas voulu être en reste de panégyriques et de *boniments*. Il nous a donné d'avance les *illustrations* des principales scènes, avec commentaires enthousiastes. Il concluait ainsi : « Quel est, selon vous, l'accueil que va faire le public, demain soir, à cette œuvre nouvelle? — *Elle est de premier ordre*. J'espère toutefois que, malgré ses hardiesses, *nous aurons* un véritable succès. » Vous entendez! Le journal conservateur, royaliste et catholique, identifié avec M. Zola!

Enfin, le lendemain, pour couvrir la débâcle : « Le *grand et admirable talent* de M. Zola aurait dû arrêter ces effusions irrévérentes et *glacer d'un respect* (le respect à la glace!) ces rires imbéciles. M. Zola n'est point né pour faire du théâtre (*de minimis*

non curat prætor!); sa main puissante, qui remue les foules dans un magnifique *grouillement* de vie (avec beaucoup de borborygmes), est trop rude pour manœuvrer les légers et délicats instruments des passions intimes. D'ailleurs, qui donc, parmi les sincères artistes, est né pour le théâtre? Le théâtre, qui s'adresse exclusivement à la foule, comme un divertissement de quelques heures, n'est point un art. C'est un *métier*, inférieur, ainsi que tous les métiers qui servent à l'amusement des passants. »

D'où il suit que le génie d'Émile Augier et d'Alexandre Dumas, voire de Corneille et de Molière, est d'un ordre inférieur au génie de M. Zola.

Hâtons-nous de rappeler que le poète des *Dieux qu'on brise* est un des hommes les plus honorables que l'on puisse rencontrer; plein de talent, d'une bravoure chevaleresque, qui, à plusieurs reprises, a mis sa vie en péril. S'il vient de nous offrir le spectacle de cette volte-face extraordinaire en l'honneur de M. Zola, soyez sûr que ce n'est pas uniquement sa faute; c'est la faute, non pas de Voltaire et de Rousseau, mais de cette société incorrigible qui, après avoir appris à ses dépens ce qu'il lui en coûtait pour s'être grisée des sophismes de Rousseau et des sarcasmes de Voltaire, n'a pas aujourd'hui le courage de réagir contre les pestilences du roman naturaliste. N'allons pas plus loin : un volume ne suffirait pas à énumérer les concessions et les faiblesses des conservateurs en matière littéraire. Elles nous remettent en mémoire ce que l'on a dit du Sénat conservateur, « ainsi nommé parce qu'il n'a rien conservé ». Cette étude d'ailleurs peut se résumer en quelques lignes.

Bien des fois, depuis Chapelain et Brébeuf, La Calprenède et M[lle] de Scudéry, on a vu péricliter le goût et l'esprit français. Puis arrivait un maître, — Molière ou Boileau par exemple, — qui remettait notre littérature dans le droit chemin. Du moins, qu'il s'agisse de la *Pharsale* ou du *Grand Cyrus*, des périphrases de l'abbé Delille ou des inversions du vicomte d'Arlincourt, on pouvait dire que ces caprices de la mode, ces engouements d'une saison, égaraient un moment le goût public, mais ne l'avilissaient pas. Aujourd'hui la question est plus grave. Voilà près de trois siècles que, à travers bien des vicissitudes qui nous ont faits tour à tour conquérants ou vaincus, riches ou misérables, superbes ou humbles, sujets de Louis XIV ou de M. Goblet, la littérature comptait parmi nos plus belles gloires. C'est à nous de voir s'il nous plaît qu'elle devienne notre opprobre.

Armand DE PONTMARTIN.

LE CARDINAL DONNET

ET LA QUESTION MONARCHIQUE A BORDEAUX

EN 1870-71

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DU CARDINAL

Sous forme de lettres dont la variété est infinie et où les révélations abondent, le cardinal Donnet, que Bordeaux a perdu, il y a trois ans, et qui était une des grandes personnalités de notre époque, a laissé de véritables mémoires sur son épiscopat d'un demi-siècle, sur un demi-siècle de notre histoire. Il se mêlait à tout, chacun le sait; il aimait à entendre, il aimait à voir; il était sans cesse en mouvement et en campagne, pour se montrer à ses diocésains, pour les approcher, les connaître et leur parler. Il était curieux avec bienveillance, et perspicace avec bonhomie. Jamais il ne se désintéressait des événements de son temps; il acceptait les pouvoirs établis, et les tournait à ses vues toujours grandes et honorables. Depuis sa naissance en 1795, à la fin de la Convention, et sept ans avant Victor Hugo, il avait traversé bien des révolutions, et il s'était convaincu plus d'une fois de l'inanité des résistances. Il aimait mieux se servir des hommes que de les heurter, indulgent d'ailleurs et bon pour ses semblables, alors même qu'il en souffrait. Il ne les fuyait pas, ne les croyant pas si mauvais; il allait à eux et les attirait à lui, avec ce fin abandon d'une expérience consommée. C'était un esprit large et tolérant, quoique évêque toujours; il avait de la grandeur et de l'élan, une chaleur d'imagination qui venait un peu de celle du sang; ami des lettres, et un peu gaulois de plaisanterie et de langage, mais classique, nourri des poètes latins qu'il savait par cœur, et variant son tour selon les interlocuteurs et les scènes, d'une souplesse extrême d'allure et de moyens qui visaient avec tact un noble but. Le cardinal était un homme du monde et un homme d'Église, un politique et un prélat, un Français doublé d'un prêtre romain.

Il avait un mot charmant pour ses visiteurs ou ses convives; il n'en oubliait aucun, d'une présence d'esprit admirable, d'une mémoire de roi, comme celle que Saint-Simon prête à Louis XIV; ne se déplaisant pas avec les grands, et aimant les petits, les hameaux plus que les villes, et la jeunesse, les enfants, plus que les hommes, qu'il ne connaissait peut-être que trop. Il connaissait tout le monde, et pas une grande figure, depuis quarante ans, qui ne fût passée sous ses yeux. Plus il avançait en âge, et plus on le voyait. Le besoin de se répandre se développait avec les années, avec la jalousie croissante du pouvoir, qui fut aussi un trait de son caractère, et le désir de la popularité.

I

L'Europe entière put contempler sa bonne face vermeille et ses beaux cheveux blancs en 1870, quand nos malheurs avaient refoulé tous nos ministres à Bordeaux, et que l'antique cité occitanienne, sans ambitionner cette triste joie, était la capitale de la France, le refuge de l'État, l'asile animé des ambassadeurs et des hommes de distinction de tout pays. Je veux prendre ses lettres à ce moment, ses lettres et non ses mandements, et le mettre lui-même, comme évêque et comme citoyen, au milieu d'abord de la France envahie, ensuite devant l'Assemblée nationale qui siégeait au grand théâtre de Bordeaux. Un lieu d'émotions lyriques et de plaisirs délicats retentissait du bruit des discours et des votes. Nos Phocéens et nos Démosthènes étaient à la place des acteurs, acteurs eux-mêmes dans divers sens, les uns conseillant la paix, les autres prêchant la guerre, et tous interrompus souvent par l'écho plaintif de nos défaites. La France se couvrait de martyrs, martyrs de la résistance, martyrs de la patrie en danger, dans le chaos d'une guerre atroce, et des invasions germaniques, recommençant comme aux temps anciens. Le cardinal Donnet avait une âme très française, et, quand il nous vit dans cet état, en revenant du concile, le 1er août 1870, ses premiers mots dans la cathédrale de Saint-André furent pour la France et pour nos malheurs. « Le pèlerin, dit-il, ne revient pas de Rome avec un patriotisme diminué. » On s'en aperçut à l'abandon qu'il fit de ses chevaux pour l'armée, n'en gardant qu'un pour son service; aux ambulances qu'il créa, dans ses séminaires et établissements diocésains; aux comités de secours qu'il organisa; aux lettres qu'il écrivit à Mme Dobler de Bâle, à la municipalité de Lemberg, à M. l'abbé Muller, aumônier des prisonniers lorrains, à M. Larrieu, alors préfet de la Gironde, à

tous ceux qui s'occupaient de nos braves, au dedans, au dehors, pour secourir, remercier, encourager. Il semblait mettre la patrie avant tout, et il n'était jamais plus éloquent que lorsqu'il parlait d'elle. A un haut fonctionnaire, qui voulait donner sa démission, après la chute de Napoléon III, il adressait les lignes suivantes : « Les révolutions parcourent le monde; les trônes croulent, les institutions changent; mais la patrie demeure et nous lui devons jusqu'au dernier souffle de notre vie. » Devant le général d'Aurelles de Paladine, quand on ne voyait de tous côtés que le sac, le pillage, l'incendie, de tous côtés les fourgons de l'étranger, emportant l'or et l'argent, les objets d'art, les bijoux, les otages aussi de la France : « Oh! s'écriait-il, la guerre à la façon prussienne sera la barbarie du dix-neuvième siècle, et Joseph de Maistre a raison d'appeler la Prusse *le péché de l'Europe!* »

Je peins d'abord le cardinal et son patriotisme devenu presque farouche; l'autre question y gagnera. « Périrons-nous? ajoutait-il. Eh bien, non! Je répéterai le mot de Chateaubriand en 1814, pendant le premier siège de Paris, alors que j'avais vingt ans : *Je ne croirai jamais que j'écrive sur le tombeau de la France.* »

C'est dans un discours public sur les victimes de la guerre qu'il exprimait cette confiance, et il ne se trompait pas. Mais, on le sentait, il y avait dans ce cœur d'évêque et de Français plus de douleur que d'espérance. Nous étions si malheureux! Dans ses lettres, dans ses épanchements privés, l'accablement reparaît, invincible, sombre, navrant. Il avait soixante-quinze ans à cette époque, et Dieu sait comme il les portait, quelle vie et quelle force resplendissaient sur son front! Mais, triste et découragé, il ne veut pas survivre à la France; il lui donne ses derniers conseils, tirés de la philosophie chrétienne; il la pare de ses malheurs, il l'embellit avec tendresse, avant le dernier adieu. « La France, écrit-il à son digne ami, le président Arbod, de Valence-sur-Rhône, la France, après tant d'ignominies, est maintenant en possession de *ce quelque chose d'achevé que donne le malheur*, selon la parole de Bossuet. Heureux qui, de cette fange, saura gravir, d'un degré seulement, l'échelle de l'*expiation volontaire!* Si la France doit ressusciter, heureux qui avancera d'un jour sa résurrection! Si elle doit périr, heureux qui quittera ce monde avant d'avoir vu ce cadavre! »

C'est de l'éloquence cela, et une pure et belle langue. C'est aussi le même patriotisme dans un désespoir plus grand. « O Jérusalem du Ciel, poursuit-il sous l'impression du même deuil... » — et il faut bien pardonner à un prélat ces mystiques invocations, ces formes de prosopopée chrétienne, où tant d'amour de la France éclate — « ô Jérusalem, patrie de notre avenir, ouvre tes portes et

laisse tomber sur la patrie du temps, sur notre France bien-aimée, un peu de la sécurité et de la gloire qui sont ton éternel partage! » Le cardinal nous rappelait le prêtre Salvien de Marseille; il nous rappelait Augustin, au milieu des flots de barbares déchaînés sur l'empire romain, depuis Metz jusqu'à Carthage, de la Baltique, qui baigne la Prusse, à la Méditerranée. Mgr Donnet parlait de ces grands hommes; il ordonnait des prières, il envoyait des secours, il bénissait des légions. Mais rien n'y faisait. Quant il invoquait sa céleste Jérusalem, au même moment, 14 septembre 1870, Metz tombait, Paris était assiégé, Paris allait tomber aussi sous les coups des Germains, *avec l'honneur et la liberté de la patrie, réfugiés sur ce promontoire.* Le mot est de lui et peint bien le suprême asile du grand naufrage.

Il n'y a pas jusqu'à sa plaidoierie à Gambetta pour les cloches de ses églises qui ne montre avec adresse son ardent patriotisme. « C'est un mauvais métal pour les canons, écrivit-il à la délégation de Bordeaux. Camille Jordan le déclara autrefois. Vous voulez refaire 93. Les parodies ne sauvent rien. Les cloches de ce temps irritaient les Prussiens en Alsace, et dans ma chère Lorraine où j'ai été comme coadjuteur. De loin, elles appelaient aux armes; elles voyaient et elles avertissaient; elles empêchaient les surprises. Les cloches ont servi la patrie. » Et cette jolie défense des cloches comme tocsin national eut son effet : les cloches de Bordeaux furent sauvées.

Dussé-je être long sur ce patriotisme du cardinal Donnet et faire trop attendre autre chose; je veux mentionner, dans les mêmes cruelles années, ses lettres sur les victimes de la guerre, les Adrien Peloux, les Lambilly, les Sordé, les Morvan, les Sémur, les d'Espoysse, les Wagner, les Belzunce, les Sigoyer, les Saint-Laurent, les la Blanche, les Bourbilly, les Troussure, les Gastebois, les Sazilly, les Tourangin, les Favière, les Verthamon, les de Vesins, auxquels il faut joindre les pauvres blessés, Samuel Debrais, héroïque sergent de Patay, dont le cardinal me parlait à moi-même, et les Sabran, les Lamothe, les Pontac, nobles ou roturiers, peu lui importait; il ne voyait que la patrie et leur courage. Il ne voulait pas que la politique fît un triage des défenseurs du pays. Ces lettres, innombrables comme ses relations, sont de petites oraisons funèbres, où l'on sent un vrai parfum de la primitive Église au temps des persécutions, et chacune est un modèle de bonté, de grâce, de consolations supérieures.

Il disait à la marquise de Sigoyer, sa parente, mère du brave Sigoyer, défenseur de Thionville et massacré à Paris en arrêtant l'incendie du Louvre : « Heureuse mère, vous avez donné à la terre

un de ses meilleurs soldats, et au ciel un martyr! » A la jeune veuve de Henri de Werthamon, tué à Loigny en serrant son drapeau, et dont il avait béni le mariage, il répétait ce qu'avait dit saint Ambroise en face d'un cercueil : « Tous verseront des larmes, même ceux qui ne le connaissaient pas. »

A Mme de Gastebois, qui avait à pleurer son fils : « *Rome et la France*, lui dit-il, c'était le drapeau de votre enfant. Neuf ans il avait combattu pour l'une, il est venu mourir pour l'autre. Mentana, Patay, Orléans, glorieuses pages d'un soldat chrétien et français! Le courage et la foi enfantent les vrais héros. Il avait communié le matin... La religion et la patrie ont uni leurs mains, pour creuser sa tombe. Baisons avec respect ce glorieux cercueil. »

Sur le jeune de Belzunce : « Vingt mille hommes, dit le cardinal Donnet, vingt mille hommes comme Belzunce auraient délivré la patrie. » Et il cite la belle lettre de Belzunce à un de ses amis de Bordeaux : « Mon bon Charles, tu penseras à celui qui fort probablement ne reviendra pas, et tu prieras pour lui... Mais ne vois pas dans ce mot une marque de faiblesse ni même de tristesse. Je prie beaucoup, sans songer à pleurer. » La foi exaltait son courage. Son patriotisme avait quelque chose de sacré : *Pour Dieu et la patrie*, disait-il, *pro aris et focis :* pour la patrie, qui demande le dévouement; pour Dieu, qui donne la constance!

Il faudrait citer toutes les lettres du cardinal, tous ces petits chefs-d'œuvre d'affection paternelle, d'accent sympathique et de goût. Il n'y en a pas une qui ne renferme quelques passages éloquents, pleins de mouvement, de poésie, de mélancolie chrétienne. « La France, dit-il encore, est le chevalier du droit et de toutes les idées généreuses. Elle et l'Église ont une commune destinée. Chaque fois qu'elle a mal compris sa mission, elle est tombée dans l'abîme; et c'est le cas de répéter cette parole de saint Augustin à un prêtre, quand les Vandales, venus aussi de la Baltique, ravageaient l'Italie infidèle : *plangenda hæc*, *non miranda*, et de puiser notre force dans cette chrétienne désolation.

Mais rien de plus touchant, de plus affectueux que la lettre adressée à Mlle Thérèse de Vesins, sur la mort de son jeune frère à l'armée du Rhin, le 10 août 1870, lorsque ce frère valeureux promettait un héros comme le maréchal Oudinot son aïeul, et comme d'autres de ses ancêtres. Ces enfants étaient chers au cardinal. Ils étaient les petits-fils d'un évêque, sacré par lui, M. de Vesins, évêque d'Agen. « Dès le matin, écrit-il, notre jeune major était arrivé où l'on n'arrive qu'au milieu du jour. Il semblait se hâter, il doublait les étapes, comme s'il eût pressenti que sa journée serait courte et qu'il ne verrait pas le soir. Il croyait lui

aussi pouvoir venger l'honneur compromis de la France, et c'est alors qu'il tomba foudroyé... » Puis il s'adresse au défunt aimé, en l'appelant par son nom, car il annonce la fatale nouvelle, et l'émotion est à son comble : « Ta famille, cher Antoine, et la patrie, qui l'une et l'autre attendaient plus de toi que tu n'as eu le temps de leur donner, te regrettent comme une de leurs espérances, trop vite brisée; ta destinée sitôt interrompue sera toujours un sujet d'attendrissement. Quoi! ce jeune homme, devant qui s'ouvrait un long avenir, cet esprit cultivé, cette parole facile et sensée qui se faisait si bien apprécier de ses jeunes frères d'armes, cet aimable adolescent, l'orgueil de toute une famille, il est donc vrai qu'il n'est plus!...

« Vous sentez, ma chère enfant, dit-il alors à la sœur éplorée, que je détruis brusquement votre dernière espérance de le voir sortir entier ou légèrement blessé de quelqu'une de nos ambulances... J'ai pu, à Rome, vous empêcher de mourir en juin dernier, et vous savez si j'en suis heureux! Mais, pour le cher Antoine, nous ne le reverrons que dans un monde meilleur. »

Paule et saint Jérôme... Grégoire de Nazianze avait ce ton aussi, en faisant l'éloge funèbre de son frère Césaire devant son père et sa mère qui l'écoutaient. Vue dans son ensemble, l'Église catholique se ressemble à toutes les époques de son histoire. « C'était là, disait M. Guizot, le miracle de cette grande société religieuse pour l'observateur philosophe. »

Je donne vite, mais je ne mets pas de côté, la très jolie lettre du cardinal Donnet à M[lle] Thérèse-Alphonse Karr, un nom populaire, au sujet du *Conseiller des familles* qu'elle avait fondé. Elle est aussi de l'année 70-71, et se rapporte au même objet, le patriotisme du cardinal, la régénération de la patrie. « Ma chère enfant, lui écrit-il, il y a quelques années, approuvant un de vos livres, je vous exhortais à faire un saint usage des talents que la Providence vous avait départis, et à suivre la voie qu'elle vous avait visiblement tracée, dans le *Messager de la Semaine*, *dans la Revue d'économie chrétienne*. Cette direction, donnée à vos travaux, n'a pas tardé à porter ses fruits. *Le Conseiller des Familles* ne s'ouvrira qu'à ce qui est vrai, utile, beau. Chaque mois, avec le plus grand soin, choisissez vos assises; qu'elles soient blanches comme l'innocence, solides comme le granit, travaillées avec cet art délicat que vous savez mettre en toute chose! Attachez-vous à Dieu, et ne le perdez pas de vue dans la poursuite de votre œuvre. Vous savez avec quelle sollicitude je vous ai suivie depuis vos premières années; ma main vous encourage et vous bénit toujours. »

C'était au sortir de la guerre prusso-allemande que le cardinal

écrivait ainsi à la noble fille d'un grand romancier, du spirituel auteur des *Guêpes*, et nous révélait cette direction ancienne et discrète d'une femme lettrée.

Le cardinal connaissait la Prusse, d'où nous venaient les coups; il connaissait l'Allemagne, et les princes, et les princesses, et l'impératrice Augusta avec laquelle il avait dîné dans un couvent. En 1856, quatorze ans avant la guerre, il avait étudié sur place ces deux contrées, où déjà l'on se remuait pour des agrandissements prussiens et pour l'unité allemande. Il y fit un voyage, et le récit en est curieux, avec deux hommes des plus éminents du clergé de France, l'abbé Dufêtre, orateur distingué, et l'abbé Bautain, que tout Paris connaissait. Dans deux lettres de 1870, il parle de ce voyage; il en parle à l'abbé Muller, il en parle au député belge, M. Albéric de Montblanc. Il fit part aussi de ses prévisions à l'évêque de Pérouse, le cardinal Pecci. Le fait est que jamais la Prusse n'avait été observée par un œil plus pénétrant, et que Mgr Donnet dut apprendre bien des choses parmi les catholiques, parmi les évêques, tous inquiets de la formation imminente d'un empire protestant dans le saint-empire romain. Le chanoine Dœllinger commençait à prêcher en Bavière, et l'ébranlement des petits États catholiques devait aider les rêves prussiens. Le voyage fut ecclésiastique et catholique. Je veux lui laisser sa couleur propre, toute sa physionomie.

Dans la lettre à M. l'abbé Muller, Mgr Donnet énumère les cités qu'il visita, Nuremberg, Augsbourg, Magdebourg, Munich, Vienne, Berlin; il nomme également les personnages qu'il eut occasion de voir et qui existaient encore en 1870, époque de la guerre. Il vit le prince et la princesse de Hohenzollern, dont le fils fut présenté pour le trône d'Espagne en 1869 et auxquels, après Sedan, il recommanda nos prisonniers; il vit le clergé de Munich; il vit le chanoine Dœllinger, et la reine de Prusse enfin, aujourd'hui l'impératrice Augusta. Il arriva à Munich par Augsbourg, par la ville de l'empereur Auguste, où le riche propriétaire de l'hôtel des *Trois-Maures* vint lui offrir, ainsi qu'à ses compagnons, sa magnifique chapelle. Mgr Schwarzenberg, archevêque de Prague, Mgr Reisach, primat de Bavière, y avaient dit la messe. Le cardinal Donnet et ses deux amis l'y célébrèrent aussi, devant l'élite de la société urbaine, et, au repas qui leur fut donné, le propriétaire du splendide hôtel et sa femme les servirent à table : usage poli envers les hôtes de distinction, et auquel nos respectueux Bavarois ne voulurent point déroger.

Le repas ne fut pas long. Le cardinal avait hâte de voir l'homme du jour, la célébrité du moment en Bavière et en Allemagne, celui

sur qui toute la chrétienté avait les yeux, le fameux chanoine Dœllinger. Il le vit deux fois : la première, chez Mgr Chigi, alors nonce du pape en Bavière; la seconde, chez M. de Méneval, ministre de France, qui, trois ans après, se fit prêtre. L'abbé Dœllinger avait un génie vif, une parole ardente et acerbe; on le recherchait; plusieurs pressentaient qu'il pourrait être le Luther de la Bavière. On disait : « La Saxe a eu son réformateur dans Luther; la Bavière aura le sien dans ce chanoine. » Et tous les instincts d'émulation jalouse entre ces multiples nationalités allemandes se réveillaient. On était pour Dœllinger dans bien des cercles de Munich, mais on restait bavarois; on l'aimait, surtout parce qu'il n'était pas prussien, pas encore prussien! c'est ce qui frappa le cardinal Donnet, ainsi que les abbés Dufêtre et Bautain. « Non, non, disait Dœllinger, je ne suis pas de ceux qui crient déjà : *Vive la Prusse, vivent les Prussiens, vive l'unité prusso-allemande*. Mais il n'était pas très catholique au fond du cœur, ni très porté à admettre tout ce que l'Église proclamerait. Sa rébellion future se trahissait dans sa conversation. L'infaillibilité papale, dont il était question, et dont le cardinal Donnet fut, en 1870, un des défenseurs, ce dogme, auquel on préparait le clergé et les évêques, le faisait bondir. Il fut combattu par MM. Dufêtre et Bautain, rudes jouteurs, ayant la science et l'éloquence. Il ne fut pas convaincu; il montra de l'irritation et de la colère; il traita de *néo-catholiques* les partisans de l'infaillibilité, et déclara qu'il serait dans les *vieux*, qu'il ne ferait jamais du Souverain Pontife un Dieu sur terre, une sorte de divinité humaine. « Vous ne serez plus catholique, lui dit alors le cardinal Donnet. Les régimes amphibies, ces régimes qui prétendent faire la part du bien, comme celle du mal, ne satisfont personne. L'éclectisme n'a jamais sauvé ni la raison ni les États. Vous serez catholique avec le pape, ou vous ne serez rien. »

Le cardinal Donnet se retira, enchanté d'avoir vu, mais peiné de n'avoir pu convaincre. Des années s'écoulèrent, de 1856 à 1870 : le chanoine Dœllinger fit de plus en plus parler de lui; il fonda la secte des vieux-catholiques, et trois jours après la lettre au député belge, Albéric de Montblanc, il adressait sa brochure contre l'infaillibilité pontificale au cardinal Donnet, le seul survivant alors des interlocuteurs de Munich. Il fit plus — et c'était prévu — il devint *prussien*, prussophile et antifrançais. Il soutenait *que le dogme nouveau pourrait entraver l'avenir de la Prusse*. « Quoi! dit Mgr Donnet, dans une nouvelle lettre à M. de Montblanc, cet homme qui prévoyait l'empire allemand, empire prussien et protestant, et qui, en sa qualité de Bavarois, n'avait pas assez de malédictions pour la Prusse, veut me prouver maintenant que

l'infaillibilité du pape est une menace pour cet édifice nouveau? Cette infaillibilité ne fera pas que le pape se mêle de la police des États. Le voleur pourra toujours voler, la révolte toujours éclater; les rois pourront s'entourer de ministres sectaires. Le pape continuera tout simplement à stigmatiser le mal et à préconiser le bien ; il condamnera avec la même fermeté *les intolérants, les fanatiques, les persécuteurs des peuples et des rois*, sous quelque nom qu'ils se présentent. »

Les fanatiques et les intolérants de tous les partis, voilà ce que détestait le plus le cardinal Donnet, ceux qui ne tiennent compte de rien et répètent avec démence : Périsse le monde plutôt qu'un principe! les massacreurs de la Saint-Barthélemy et les jacobins de 93. Voilà pourquoi, arrivé à Berlin dans cette même année 1856, il admira beaucoup la princesse Augusta, alors simple reine de Prusse, qui favorisait la liberté religieuse, c'est-à-dire la liberté catholique, et qui plus tard eut pitié de nos prisonniers. Les reines de Prusse ont presque toujours été des femmes distinguées. Le cardinal Donnet la vit au couvent des Filles de Saint-François de Sales. Elle assistait à la profession de foi des novices et brodait des chasubles pour les prêtres catholiques, sans distinction de nationalité. Le cardinal Donnet dit tout cela à l'abbé Muller, quand celui-ci, à son tour, se trouva à Berlin, avec les prisonniers de Sedan et de Metz. « Cette chasuble dont vous vous êtes servi, lui écrit-il, est celle que la reine Augusta broda de ses mains pour les Filles de Saint-François. Nous dîmes la messe dans ce couvent, à Berlin. Nous y célébrâmes la fête de la Visitation, pendant laquelle je reçus la profession de trois novices des meilleures familles de Donawerth. La reine Augusta assista à la cérémonie et elle déjeuna avec nous. Alors comme aujourd'hui, elle aimait le libre exercice de notre ministère. »

Quels détails intéressants, et quelle aimable simplicité dans cette reine! Si ces lignes tombent sous ses yeux, elle se rappellera ce repas de couvent auquel familièrement elle prit part, et la gracieuse sympathie d'un illustre évêque de France. Le cardinal ne se borne pas à l'expression d'une reconnaissante estime. Il met le conseil à côté de la louange, espérant que l'abbé Muller le portera à son adresse. Il prévoyait nos malheurs; il prévoit aussi que la Prusse aura les siens, *dira Nereus fata!* Il avait trop étudié et observé en Allemagne. « La Prusse, dit-il au patriotique aumônier, a lâché sur ses voisins l'*Internationale*, qui, tout dernièrement, a fait la Commune. Elle a agrandi la puissance des *sociétés secrètes*, *qui patronnent le roi et qui l'ont fait empereur*. Ces sociétés s'infiltrent partout, et, un beau matin, l'anarchie mettant le feu aux poudres,

ou plutôt au pétrole, *on verra clair à Berlin*, comme naguère dans Paris. » — « Je me souviens, dit le cardinal dans une autre lettre, écrite à M. de Mortemart, député du Rhône, 25 mai 1871, je me souviens de toutes les causeries de salon sur Paris, sur les embellissements, sur les démolitions de toute sorte, pour refaire Paris *et le rendre digne de ses maîtres*. C'était dans les salons de M. de Montalembert, quelques années avant sa mort. Un personnage haut placé, que je ne veux pas nommer, récita les *Imprécations de Camille contre Rome*, et puis il s'écria : « Eh bien, vous verrez « un jour que le nouveau Paris sera détruit par ce même peuple « pour qui l'on bâtit des cités ouvrières à côté des monuments « d'orgueil, et qu'on élève sans Dieu. » Sans Dieu, en 1868? on était bien difficile. Mgr Donnet ajoutait que ce reproche était universel. Paris était la nouvelle Sodome, et on lui prédisait le même sort. Le bon cardinal, dans son langage de prêtre, l'affirmait comme les autres, « au nom de la raison, dit-il, d'accord avec la foi... Mais qui voulait le croire? Personne. C'est arrivé pourtant. Paris a vu les Érostrate de la Commune, et l'œuvre infernale a été à la hauteur des héros. »

II

Mgr Donnet voyait-il un remède, un remède préventif, et contre la Commune et contre les démembrements? Avait-il une politique, comme il avait une religion? Ses idées n'étaient à dédaigner sur rien. Sa prudence était grande, son coup d'œil rapide et profond, sa tête d'une structure solide. Il n'aimait ni les exaltés ni les sectaires, il nous l'a dit. Il était tolérant en religion, accommodant en politique, *omnia suaviter;* très philantrope, plus philantrope que philosophe : mais il ne faut pas s'y tromper, il était quelqu'un; son clergé le savait; et, s'il eût vécu au temps où l'on prenait des évêques pour ministres, il eût fait un premier ministre, conciliant et délié comme d'Amboise, intraitable peut-être comme Ximénès, *ad fidem fortiter*, avec son grand front et une forêt de cheveux pour couronne; petit, mais un des plus beaux enfants des hommes. On a dit qu'il n'était d'aucun gouvernement; et il est certain qu'il a traversé bien des régimes, sans se brouiller avec aucun, conduisant admirablement sa barque et appliquant bien sa devise latine : orléaniste, ce semble, avec Louis-Philippe, qui l'avait nommé évêque et archevêque; bonapartiste, sous Louis-Napoléon, qui, en 1850, le fit cardinal, puis sénateur, et acceptamt très bien les dîners de la république. Je peux dire que le gouvernement dont il aimait le plus à parler était celui de Louis-Philippe. Il ne

tarissait point d'anecdotes sur cette cour, sur Marie-Amélie, sur la princesse Adélaïde, sur les enfants si nombreux, sur la duchesse d'Orléans spécialement, princesse protestante qui, vers six heures, le retenait parfois un vendredi, et faisait servir pour tous un dîner maigre. Cette attention touchait un évêque, et, la première fois, ce fut une surprise.

Quel remède voyait-il donc à nos maux, quand l'Assemblée nationale était à Bordeaux, et que, avec son habitude de ne jamais s'isoler, il causait avec M. Thiers, avec M. Jules Simon, avec M. Keller, avec MM. de Mortemart et la Bouillerie, avec Mgr Chigi, l'ancien nonce de Bavière, devenu nonce du Saint-Siège en France? Nous touchons ici aux révélations du cardinal Donnet sur lui-même, sur M. Thiers, sur 1814 comparé à 1871; et je le citerai plus que jamais, n'étant qu'historien, moins que cela chroniqueur, et complétant, à l'aide d'un charmant conteur et annotateur, le tableau d'une époque déjà bien loin de nous, mais qui peut revenir.

Dans sa lettre à M. Anatole de la Bastie, le cardinal Donnet nous reporte d'abord à la mémorable date du 1er mars 1871, à cette séance de l'Assemblée nationale où M. Thiers, en présence du nonce, des ambassadeurs, du cardinal même, annonça avec larmes le fatal traité de Francfort, et ou le député d'Alsace, M. Keller, s'élançant à la tribune, poussa le cri déchirant : « C'en est donc fait! nous ne sommes plus Français! » Le cardinal, qui connaissait l'Alsace et aimait tant la Lorraine, se fait l'écho de ce regret. « *Veteres migrate coloni*, dit-il avec Virgile; *hæc mea sunt*, partez, hôtes anciens de ces demeures; elles sont à d'autres que vous. » Il dit la même chose à quelqu'un que ce démembrement touchait de plus près, à Mgr Delalle, évêque de Rodez, qui était de Toul, et auquel il écrit, le 22 mars. Il fait entendre sa plainte partout, et il n'oublie pas l'intrépide M. Dupont des Loges, alors évêque de Metz, qui, moins heureux que son collègue M. Delalle, devenait sujet prussien. « Toutes les classes, lui dit-il, ont ressenti la même douleur au mot de *séparation;* mais j'affirme l'honneur des vaincus, en dépit du succès des vainqueurs. Nous perdons des citadelles, des villes, des milliards; mais l'honneur est intact. » Voici comment il raisonne : « Dans cette lutte de sept mois, lutte des plus acharnées, l'ennemi n'a pas enlevé une seule place d'assaut; il n'a gagné aucune bataille à nombre égal. Est-ce par une brèche glorieuse qu'il est entré à Strasbourg, qu'il est entré à Metz, qu'il est entré à Paris, où il promène fièrement son triomphe? » L'exaltation patriotique du cardinal l'égare. Les Russes ne vainquirent jamais Charles XII à nombre égal; ils étaient toujours plus nom-

breux. Dira-t-on qu'ils n'eurent ni honneur ni gloire? L'empire entreprit cette guerre étourdiment, guerre d'artillerie et de science, et il se perdit en nous perdant nous-même. »

Le cardinal était peut-être pour l'Empire; peut-être regrettait-il l'Empire! Assurément non. L'évêque en lui primait le sénateur. Il appelait Napoléon III le *persécuteur* du Saint-Siège; il le lui avait dit à la tribune du Sénat, dans un discours célèbre; il s'était récrié fortement, le 19 décembre 1870, dans une lettre à Mgr de Marguerie, évêque d'Autun, lorsque Garibaldi avait appelé Napoléon III le *protecteur du Pape*, et avait loué la Prusse d'avoir fait tomber ce soutien, disait-il de l'*imposteur de Rome*. « Napoléon III *protecteur du Pape!* ajoute notre cardinal; je n'ai jamais vu cela au Sénat depuis dix-huit ans. Victor-Emmanuel prenait aussi ce titre. Ah! il faut répéter ce que disait M. Guizot : « Le « danger pour Rome n'est pas dans ses ennemis, *mais dans ses* « *protecteurs*. » Plus loin, dans une lettre à Mgr Pecci que nous avons nommé : « L'attitude de l'Empire, dit-il, en Italie, a été marquée par une série d'actes sous lesquels on s'efforçait en vain *de voiler la spoliation*. »

Ce n'est pas là le langage d'un ami de l'Empire, non; il accuse même l'Empire de s'être mis sous le patronage du patriarche de Ferney. « La cause de nos malheurs, *écrit-il à Mgr Foulon, évêque de Nancy, au milieu de ses chers Lorrains*, la cause de nos malheurs en renferme aussi le remède. Il faut abjurer nos hideuses maximes, et quitter Voltaire, pour redevenir les *vrais fils des croisés*. Mettre Dieu dans nos intérêts, c'est gagner la partie. Ce n'est pas la révolte armée dans Paris qui est le danger, c'est la révolte philosophique. »

On voit poindre ici le remède, peut être le double remède auquel pense le cardinal Donnet, quoiqu'il n'ait jamais passé pour vendéen ni légitimiste. C'était un homme à impressions fortes, comme tous les tempéraments sanguins, et ses impressions souvent le gouvernaient, à en juger du moins par ses lettres. Ce qui ne changeait pas et avait même une énergie, une ténacité plus grande que ses airs de bon enfant ne le faisaient supposer, c'étaient ses idées d'évêque, auxquelles évidemment il subordonnait tout. C'est l'évêque aussi qui parle dans sa curieuse lettre à Mgr Chigi, mai 1871, sur les généraux Lecomte et Clément Thomas, dont l'un avait été élevé sous ses yeux, dans les écoles ecclésiastiques de son diocèse, tous les deux, victimes de la Commune. « Je connaissais le général Lecomte, dit-il, sous les rapports les plus honorables. Il était père d'une nombreuse famille. Clément Thomas était né à Libourne, dans mon diocèse, et avait fait ses études

dans mon petit séminaire. Quand il fut nommé commissaire de la Gironde en 1848, — je vous parle de loin, — je n'eus qu'à me louer de ses procédés. Je pus faire une procession générale de la Fête-Dieu, *le 24 juin*, date terrible, et donner la bénédiction du Saint-Sacrement, sur une de nos plus vastes places, à cent mille Bordelais, *à l'heure même où le plomb meurtrier atteignait dans Paris Mgr Affre;* le lendemain, c'était le tour du général Bréa. »

Je voudrais citer deux autres lettres sur Lamartine et sur Villemain, où le cardinal apprécie ces deux grands écrivains et nous donne aussi, dans le meilleur style, des détails intimes et inédits. L'âme tendre de Lamartine, sa mélancolie rêveuse et poétique, quelque chose d'Augustin et de Monime, uni au meilleur esprit de Dante, plaisait au cardinal Donnet. Il admire Victor Hugo, mais il semble avoir une prédilection pour Lamartine, qui eut plus de déceptions, plus de misère, une vieillesse pénible et gênée. La gêne, après tant de gloire, n'est-ce pas le plus grand malheur? Le cardinal Donnet écrit au neveu de Lamartine, à M. Foulques de Belleroche : « J'étais là le 13 juin 1869, lui dit-il, auprès de votre oncle malade; j'y étais avec vous, avec Mme de Belleroche, avec la comtesse Valentine, sa digne sœur, dans la villa du bois de Boulogne ». Et songeant aussitôt à l'abandon où la France avait laissé son grand poète : « Au moins là, dit-il avec un accent ému, le député de trente-deux départements, le vainqueur du drapeau rouge a pu mourir, en pensant *que sa cendre ne serait pas insolvable.* » Mgr Donnet nous peint alors tout Lamartine, sa vie, sa mort, son œuvre poétique, son éloquence à l'Hôtel de Ville; il nous peint l'abbé Deguerry, qui l'assista dans ses derniers moments et auquel il répétait : *O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe.* Il nous montre ensuite, en traversant Paris, son pauvre cercueil se heurtant au pompeux convoi d'un riche parvenu. « N'importe, s'écrie noblement le généreux prélat! jamais la France, depuis Chateaubriand, n'a mené un plus grand deuil. L'histoire triomphera d'une foule de légendes ridicules et envenimées; cette œuvre se fera peu à peu. Elle aura un souvenir pour les jours où la poésie, voyageant sur des mers inconnues, les yeux sur son étoile, tendait vers des rivages où nul de ses contemporains n'avait su la guider. Nouveau Colomb à la poursuite d'un monde inconnu, Lamartine avait découvert l'âme. Ses émules en poésie chantaient la matière ou le néant; lui, il avait rétabli dans la poésie française le nom du Christ, le sentiment de la Providence, la contemplation de l'infini. » L'enthousiasme, fût-il excessif, ne me déplaît pas; et voilà certes bien apprécié le romantisme de Lamartine. Le cardinal Donnet était un littérateur et un très délicat

idéaliste. Même mérite d'élévation et de goût sur Villemain, qui mourut un an après Lamartine, en mai 1870, la veille d'une guerre funeste, et les détails de biographie intime sont plus nouveaux. Le cardinal l'avait connu, au sortir de l'école des Hautes-Études de Lyon, qu'avait fondé le cardinal Fesch, c'est-à-dire à l'âge de vingt-six, vingt-sept ans ; il l'avait entendu à la Sorbonne en 1822, 1823, 1824, lorsque la littérature, l'histoire, la philosophie, étaient enseignées avec tant d'éclat et un accent si libéral ; il l'avait entendu en compagnie de l'abbé Dufêtre, plus tard son compagnon en Allemagne, prédicateur très goûté, et qui, devint évêque de Nevers. Puis, sous Louis-Philippe, il le connut ministre ; il le vit souvent, il se lia avec lui ; il étudia cet esprit ingénieux et fin, cet admirateur passionné des Pères de l'Église, mais qui mettait beaucoup de philosophie dans le christianisme, et beaucoup de christianisme dans la philosophie, un mélange de rationalisme et de foi, où la balance semblait pencher du côté du philosophe plus que vers le chrétien. « Vous ne savez pas ? écrivit au cardinal le baron Charles Dupin, son collègue au Sénat. M. Villemain, qu'on croyait philosophe, est mort en chrétien, se confessant, communiant, et tout le reste. » Le baron Dupin comptait faire au cardinal une belle surprise. C'est lui qui l'eut, quand le cardinal lui eut répondu le 1er juin : « Vous m'annoncez que M. Villemain est mort chrétiennement. Le contraire m'aurait étonné. *C'est de moi que M. Villemain reçut un confesseur, à une époque déjà ancienne.* Peu de personnes avaient été mises dans cette confidence, non par un sentiment de pusillanimité, mais par un esprit de réserve qui était dans ses habitudes. »

Mais ce qu'il y a de plus beau, dans la lettre à M. le baron Ch. Dupin, c'est une page d'appréciation esthétique sur Villemain, qui ne déparerait pas le meilleur cours de littérature contemporaine. « Fondateur, dit le cardinal, d'une école nouvelle de critique littéraire, M. Villemain en est resté le chef jusqu'au dernier jour. Avant lui, l'appréciation des chefs-d'œuvre de l'esprit, dans notre pays, tenait surtout de la rhétorique. La Harpe, le Batteux, Marmontel, Voltaire même, n'avaient guère vu dans la critique littéraire que l'étude des procédés de la langue et du style. M. Villemain comprit que l'histoire des littératures est l'histoire même des idées, des sentiments d'une époque et d'une nation. Il comprit qu'il faut toujours chercher l'homme sous l'écrivain, et faire ainsi, de l'examen des œuvres littéraires, comme une étude approfondie de philosophie d'histoire. C'est peut-être à M. de Chateaubriand qu'il faut attribuer la première pensée de ce dessein, si admirablement rempli par M. Villemain. Il eut le bon esprit de le suivre, et

d'y précéder toute une école de disciples qui ont pu profiter de ses leçons. Il a été pour nous ce que les Gœthe, les Lessing, les Schlegel réunis ont été pour l'Allemagne. »

Je m'attarde en chemin, pour la question politique dont la France entière, représentée à Bordeaux en 1870-1871, s'occupa si fiévreusement. Le cardinal m'arrête à chaque instant, comme patriote, comme évêque, comme littérateur. Je vais vite le montrer sous un jour qui étonnera bien du monde, et que, sans ses lettres, je n'aurais moi-même jamais soupçonné. Lui, si réservé en politique, si délié, si impénétrable même au milieu des causeries les plus entraînantes, il va se découvrir et laisser voir peut-être le fond réel de son cœur et de sa pensée. J'ouvre la lettre du 1er mars 1871 à M. Anatole de la Bastie. Le cardinal écrit à un parent; c'est un épanchement, au moment où notre démembrement était inévitable, et bien des choses lui échappent. Il fait un retour sur 1815; il rappelle 1815 à son ami, et il le raconte tel que l'exposa devant eux un témoin oculaire, député de leur arrondissement, à Bourg-Argental, quand lui, Mgr Donnet, n'avait que vingt ans. 1815 comparé à 1871, c'est curieux! et le cardinal était un vivant témoin de l'un et de l'autre. « Vous étiez jeune encore, dit-il à M. de la Bastie, et moi aussi, quand nous entendions traiter, dans mon canton de Bourg-Argental, les grandes questions qui agitaient le monde. Le salon de votre grand-père voyait accourir les hommes les plus graves de nos environs. C'était après l'Empire, et c'est M. Dugas des Varennes, alors député de notre arrondissement de Saint-Étienne, qui nous tint chez vous sous le charme de sa parole jusqu'à minuit et demi, en nous racontant la journée du 23 novembre 1815, quand M. le duc de Richelieu communiqua aux Chambres un traité, renfermant des conditions cruelles, mais qui l'étaient bien moins que celles dont M. Thiers, ces jours-ci, a entretenu l'Assemblée nationale... » Aussitôt le cardinal Donnet, consultant le long journal de sa vie, ce *Diario* que le précepteur de la Bastie lui avait, dit-il, conseillé d'écrire et qu'il rédigeait tous les soirs, mentionne les exigences premières des puissances, qui réclamaient l'Alsace, la Basse-Lorraine, le Hainaut, la Flandre, une partie du Bugey, de la Franche-Comté, de la Champagne, en un mot toutes les conquêtes de Louis XIV, objectif des étrangers depuis la mort du grand roi et que nos révolutions leur permettent d'atteindre. Puis il cite toutes les réductions obtenues par Richelieu, réductions de territoire, d'argent, d'occupation : quatre villes seulement, perdues au nord-est; indemnité de guerre, réduite à 700 millions, et l'occupation à cinq ans, avec faculté de se libérer au bout des trois premières années. La perte de la Lorraine et de

l'Alsace, de Strasbourg et de Metz était conjurée, et nous gardions en Espagne, en Italie, cette situation prépondérante qui nous donnait l'hégémonie des races latines. « Malgré cela, dit toujours le cardinal, le duc de Richelieu écrivit aussitôt à M. de Chateaubriand : « Tout est consommé. J'ai apposé mon nom, hier, à ce fatal traité. « J'avais juré de ne pas le faire; mais le roi m'a conjuré avec « larmes de ne pas l'abandonner. Je n'ai pas hésité. »

La comparaison avec 1871 se fait d'elle-même, et ce qui me frappe, c'est la réflexion dernière du cardinal. « On veut aujourd'hui, dit-il, nous arracher ce qu'on ne put avoir en 1815, *et le roi n'est pas là.* » J'ignore ce que la Prusse, seule aux prises avec nous et n'ayant à compter avec personne, aurait pu accorder au roi. Mais ce que je vois, c'est que le cardinal prononce le nom de roi, et semble regretter qu'en 1871 un roi de France ne se soit pas trouvé subitement en face des Prussiens. Était-ce donc vrai que le cardinal Donnet souhaitait un roi, un salutaire retour au passé, après s'être assimilé toutes les formes des temps présents? En dépit de ses discours au Sénat, on le croyait partisan de l'Empire. Les armes de Napoléon III brillaient au fronton de son nouveau palais archiépiscopal, et lui-même les y avait fait sculpter. Avait-il une autre pensée, après la chute de l'Empire et la triste expérience qu'on avait faite? Les révolutions changent nos idées; les calamités publiques font plus encore que les révolutions... Je me demande autre chose. Un homme illustre et puissant, historien, orateur, homme d'État, esprit fin et délié comme le cardinal, quoique plus personnel, un homme qui ne put servir la France aussi bien que l'avait servie le duc de Richelieu, mais qui la servit pourtant avec gloire et, à soixante-quinze ans, avait visité l'Autriche, la Russie, presque toute l'Europe, pour nous trouver un appui, M. Thiers, se prêtait-il à ces vues monarchiques? On a dit oui, on a dit non; il y a eu des défis et des duels sur ces questions obscures, qui ne sont aujourd'hui qu'un point d'histoire. M. Thiers était l'oracle de l'Assemblée nationale. Il était le pouvoir, avant que nous eussions un gouvernement. La vérité va sortir des lettres du cardinal, de ces lettres perdues dans des mandements et des prônes, où moi-même je n'aurais pas été la chercher, sans l'attrait particulier des années 70-71. Ce qui est vrai, dès à présent, c'est que le cardinal Donnet était tout changé en 1871 et méconnaissable. Il ne se bornait pas à constater les opinions des autres; il exprimait les siennes, il parlait, il agissait; il se mettait bien avec M. Thiers, pour mieux agir et pour réussir. Il faut l'entendre. C'est curieux de l'étudier et d'étudier avec lui les autres hommes. Sa réserve séculaire envers les pouvoirs nouveaux, il l'oubliait. A la vue de sa Lorraine perdue,

de notre Alsace passée à la Prusse, il s'emportait, il ne se possédait plus, il maudissait les hommes et les révolutions; il n'épargnait rien, ni l'Empire à qui étaient dus nos malheurs, ni la République qui ne les avaient point empêchés. A cet enfant de la Lorraine, qui était évêque de Rodez, il écrivait, le 22 mars 1871 : « Ces hommes qui parlaient avec tant d'acrimonie des *institutions anciennes*, qu'ont-ils fait de notre beau pays? Ils raillaient *le passé de la France*, et leurs mains se sont trouvées trop faibles pour en soutenir la grandeur. Ah! les croyants de la vieille France valaient mieux que les rationalistes de la France nouvelle! » Absolument ce qu'il dit plus tard, en novembre 1871, à M. Jules Simon, devenu ministre : « Si vous repoussez l'enseignement religieux, lui écrivait-il avec une gravité austère, au profit d'un monopole exclusivement laïque et quelquefois antichrétien; si vous accordez aux instituteurs communaux ce que vous refusez aux Frères, la France, gangrenée jusqu'à la moelle des os, et vous le savez, *n'aura plus qu'à se retirer de la scène du monde.* »

Le cardinal Donnet entretint M. Thiers de son idée nouvelle, de ses moyens de salut, du remède *in extremis* auquel jusque-là il n'avait pas songé. On l'eût dit agent d'un parti. Lui qui eût préféré le rôle de Montaigne, s'enveloppant dans une neutralité expectante, *ayant l'oreille aux moindres vents qui viennent tâter et bruire à sa porte*, *avant-coureurs de la tempête*, il n'a ni scepticisme ni éclectisme; il est fixé en politique et décidé. « *Nous* promettons à M. Thiers, dit-il au général d'Hugues, 12 février 1871, nous lui promettons une grande gloire pour ses derniers jours et la justice de l'histoire, *s'il aide son pays à mettre un terme aux expériences politiques*, *à se réconcilier avec les principes qui ont présidé à ses meilleures destinées.* »

On n'y croirait pas, si le cardinal ne parlait lui-même et si ces lettres n'étaient authentiques, autographes, imprimées. Parvint-il à convaincre un homme comme M. Thiers, si expérimenté, si savant, et fort peu attaché à la branche aînée des Bourbons, au fils exilé de la captive de Blaye? Le cardinal se flattait de l'avoir persuadé. Il le dit formellement à M. Devienne, chanoine de Lyon, le 12 mars suivant. Il est la cheville ouvrière de la machine; il ne s'en cache pas, et tout le mouvement de restauration est dans cette lettre : « *J'ai* établi de bons rapports, lui écrit-il, avec M. Thiers *et je crois être fondé à vous dire*, avec le même abandon que dans les jours de notre jeunesse sacerdotale, qu'il paraît comprendre que, *sans les anciens principes*, on ne peut rien élever de solide et de durable. En tout cas, celui qui, étant investi de la confiance publique, *comprendra ces choses* sera un grand homme, et peut-

être le possédons-nous au sein de l'Assemblée de Bordeaux. » Il y a pourtant une certaine défiance dans cette lettre. M. Thiers était plutôt ébranlé qu'entraîné. Le cardinal, tout insinuant qu'il était, n'avait pas complètement réussi. Il espérait, plus qu'il n'affirmait. « Quelques-uns, ajoute-t-il dans la même lettre, craignent que, dans M. Thiers, *le vieil homme ne soit pas tout à fait mort.* Il est si difficile de renoncer à soi-même, *aux préjugés et aux erreurs de toute une vie!*... Moi j'attends tout de son dévouement à la chose publique. »

L'affaire était en suspens. Seulement le cardinal se fortifiait dans son idée, dans son espérance. Il écrivait à un prélat que nous avons eu pour coadjuteur à Bordeaux et qui était la distinction même, avec une dignité affable et une ingénieuse éloquence, à M. de la Bouillerie, alors évêque de Carcassonne : « M. Thiers a exalté devant nous l'efficacité du principe monarchique *comme le seul capable de régénérer notre pays.* »

C'était fort bien... Mais M. Thiers ne se prononçait pas autrement. Il exaltait, il admirait, il était du même avis; mais il ne faisait aucune promesse; il ne s'engageait pas, et, un beau jour, le cardinal, M. de Mortemart, M. de la Bouillerie député, M. de Carayon-Latour sans doute, qui aimait à en parler, et plusieurs autres, fatigués d'attendre, l'entourèrent, le pressèrent, l'interrogèrent, et voulurent une réponse catégorique. Le cardinal rapporte toute la conversation; il la communique à Mgr de Carcassonne, et c'est un point peu connu, désormais acquis à l'histoire. Le nœud gordien était tranché. « J'ai assisté, disait le cardinal, à une « conversation à laquelle prenaient part monsieur votre cousin et « M. de Mortemart, entr'autres. Quelques-uns disaient à M. Thiers : « Vous étiez, hier, l'irréconciliable ennemi de l'Empire; mais « n'êtes-vous pas en même temps l'ennemi de la légitimité?... « Pouvons-nous vous croire, quand nous vous voyons exalter le « principe monarchique comme le seul capable de régénérer la « France? Si nous devons vous croire, faites passer dès lors, « franchement et ouvertement, l'intérêt de la France *avant celui « d'un parti*, *avant celui de votre dictature.* » C'était raide; c'était presque une attaque personnelle. Le vieux Protée, investi, serré dans ses derniers retranchements, ne pouvait échapper; il fallait répondre, et il répondit. « *Pansons d'abord*, *dit-il*, *les plaies de « la France. Ensuite la France décidera* ».

C'était fini; M. Thiers s'était prononcé. Depuis, on ne le questionna plus. Et voilà comment les lettres du cardinal Donnet ont une grande importance historique et sont de vrais mémoires. Il en fut désespéré. « *Rien à attendre de M. Thiers*, écrivit-il à Mgr de

« la Bouillerie, *rien pour Rome et le pape; rien non plus, pour* « *la monarchie!* Les chefs du gouvernement quittent Bordeaux, « *et ils ont l'intention de fonder en France la République.* »

Le cardinal Donnet travaillait pour Rome, on le voit, aussi bien que pour la monarchie. Ces deux intérêts étaient connexes, et le pape lui tenait au cœur autant que le roi. Il avait échoué pour tout, malgré sa dextérité et son savoir-faire; M. Thiers s'était dérobé, au moment où on croyait le tenir; sans se déjuger, il s'était rejeté sur la France, sur le suffrage universel, substitué en apparence à son opinion personnelle, et il avait tourné le dos à ses interlocuteurs, les laissant courroucés, ébahis, stupéfaits. Ce fut une leçon pour le cardinal Donnet, la première peut-être qu'il recevait dans sa longue carrière. Il ne se mêla plus de politique. Il s'était brûlé les doigts au feu de la rampe; il n'en approcha plus. Esprit pratique avant tout, il abandonna à d'autres ce théâtre de déceptions. Il revint, lui, à sa prudence passée, à sa circonspection d'homme d'Église, consistant à bien vivre avec les ministres, avec les gouvernants, et à supporter ce qu'il ne pouvait corriger. Ses lettres de 1870-71 n'en sont pas moins attachantes; c'est une belle page inédite de l'histoire du temps, et si, depuis 1815 jusqu'à nos jours, on faisait un choix intelligent dans le *Diario* dont il parle, comme on l'a fait pour les lettres de Mérimée, de Doudan, de Sainte-Beuve, nous aurions là certainement un chroniqueur non à dédaigner et un écrivain que tout le monde voudrait lire.

F. Combes,
De la Faculté des lettres de Bordeaux.

UN PAPE PRISONNIER

ROME — SAVONE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

SAVONE (1810)

IV

L'institution canonique des évêques désignés par l'autorité impériale demeurait la principale des difficultés qui avaient mis aux prises le pouvoir civil et le pouvoir religieux. La menace et la persécution n'avaient pu faire plier Pie VII; la résistance n'avait excité chez Napoléon qu'un sentiment de colère. Et lorsque, par deux fois, les champions en présence, le pape d'abord, l'empereur ensuite, voulurent chercher une solution qui aurait pu permettre d'établir un règlement provisoire, ces tentatives de conciliation se produisirent précisément dans des circonstances où leur échec était inévitable. Les violations du Concordat italien avaient déterminé le Saint-Père, en 1806, à refuser au souverain l'exercice du droit de nomination, pour les sièges vacants en Italie; mais l'année suivante, il se décidait à nommer lui-même *motu proprio* les évêques que l'empereur avait choisis. Cette concession fut inutile; elle avait le tort de coïncider avec la paix de Tilsitt. Le succès livrait le victorieux à toutes les intempérances de l'orgueil. Napoléon convoitait les États romains, et déjà se déclarait prêt à « faire ses affaires sans pape[2] ». Quand l'occupation de Rome amena la chancellerie pontificale à modifier les formules d'usage dans les bulles d'institution, ce fut l'empereur qui, en repoussant ces bulles,

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 novembre et 25 décembre 1884; 10 janvier, 25 février et 10 avril 1885; 10 et 25 mars, 10 et 25 avril 1887.
[2] Lettre de l'empereur au prince Eugène, Dresde, juillet 1807.

provoqua, au sein de l'Église de France, la crise commencée de l'autre côté des Alpes. Plus tard, il est vrai, une transaction lui parut possible. On se rappelle que, sur un ordre parti de Schœnbrunn, au mois de juillet 1809, les cardinaux Fesch, Caprara, Caselli, Maury et plusieurs évêques écrivirent au Saint-Père pour le presser d'accorder des bulles où Napoléon consentait à n'être pas nommé. Mais Pie VII était alors à Savone, et, répondant au cardinal Caprara dans un bref que nous avons fait connaître, il représentait noblement les devoirs imposés à sa conscience. N'y avait-il donc aucun moyen de remédier à un état de choses si dommageable aux intérêts spirituels? L'Allemagne souffrait du même mal que l'Italie et que la France. La détention du Souverain Pontife, en lui ôtant la liberté de son ministère, menaçait d'un égal péril toutes les Églises de la chrétienté, et le nombre croissant des diocèses français qui n'avaient plus de pasteurs ne laissait pas d'inquiéter le maître de l'Europe. Tous les documents relatifs à la dispute de Louis XIV avec Innocent XI et Alexandre VIII furent tirés des Archives; on interrogea le comité ecclésiastique; on réunit une commission de jurisconsultes, et ceux-ci soutinrent l'opinion que « l'institution canonique » pouvait être conférée « par le métropolitain », attendu que tel avait été « l'avis des théologiens et des canonistes » consultés par le Régent, lorsque « Clément XI, à raison de la bulle *Unigenitus* », s'était opposé à « l'institution de plusieurs évêques[1] ». Le cardinal Maury cita l'exemple du grand roi donnant l'administration épiscopale aux prélats que Rome n'avait point agréés, et M. Bigot de Préameneu, invité à rédiger un rapport sur cette question, s'il objecta la répugnance extrême des évêques nommés à se rendre dans leurs diocèses avant la réception de leurs bulles, assura néanmoins que leur obéissance ne serait point défaillante. Aucune résolution ne fut prise. Mais aussitôt après son mariage avec Marie-Louise, l'impérial desposte eut la volonté de préparer un dénouement, et le mémoire remis à M. de Lebzeltern en fut la préface.

Ce mémoire tendait à prouver que « l'empereur pourrait réunir un concile » qui terminerait le différend, mais que, sans doute, « il ne se donnerait pas cette espèce d'embarras », les chapitres devant confier à des vicaires, dont « la nomination lui était soumise », l'administration des diocèses. Vers la même époque, Napoléon disait au clergé de la Dyle : « Je ne veux pas que les évêques administrent sans leur institution du pape, mais le chapitre peut faire usage de son ministère, et tout est en ordre. » L'affirma-

[1] Rapport de la commission chargée d'examiner les réponses du comité ecclésiastique, janvier 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

tion était présomptueuse; elle ne portait pas du moins une atteinte directe à l'autorité romaine. De son côté, Pie VII écrivait à M. de Metternich : « Il faut qu'il soit pourvu au gouvernement des diocèses vacants par des vicaires capitulaires, ainsi que le prescrivent les saints canons. » Les deux adversaires semblaient donc d'accord sur l'expédient à employer pour parer aux dangers les plus pressants que faisaient naître la viduité prolongée des Églises. Mais la bonne foi de l'empereur touchant le rôle réservé aux chapitres et à leurs vicaires ressemblait à son prétendu respect pour les biens du clergé d'Italie. Dernièrement, il avait opéré quelques modifications dans les articles organiques, et cet acte, dont ses complaisants vantaient l'inspiration libérale, allait lui fournir le moyen si longtemps cherché de mettre la main sur la juridiction épiscopale, « comme s'il n'y avait point de pape ».

Aux termes de ces articles frauduleusement ajoutés au Concordat, les vicaires généraux de l'évêque défunt devaient continuer leurs fonctions, pendant la vacance du siège ; un décret du 28 février 1810 prescrivit que le chapitre nommerait désormais, après la mort de l'évêque, les vicaires chargés de gouverner le diocèse. C'était revenir aux règles posées par le concile de Trente; et cette disposition, disait le préambule du décret, avait pour but de « ne rien laisser dans les lois organiques qui pût être contraire au bien du clergé »; digne d'éloge, en apparence, elle était pourtant destinée à saper le fondement de la hiérarchie catholique. L'empereur se ménageait l'occasion de peser sur les chapitres pour faire donner les pouvoirs de vicaires capitulaires aux évêques nommés, qui, sans avoir l'institution canonique, pourraient exercer ainsi l'administration diocésaine. Il lui importait peu de savoir si, en paraissant obéir au concile de Trente, il ne bravait pas les enseignements du deuxième concile œcuménique de Lyon, dont le quatrième canon « défend aux élus de s'ingérer dans l'administration de la dignité épiscopale, sous quelque couleur que ce puisse être, soit à titre d'économat ou autre, avant que leur élection soit confirmée ». C'était là un point de doctrine qu'il négligeait, et sa science théologique n'en avait cure.

Toutefois il essayera encore d'arracher à Pie VII un consentement plus ou moins explicite à l'exécution de ses volontés. Si la mission de M. de Lebzeltern n'a point abouti, peut-être la présence de quelques membres du sacré collège suffirait-elle à persuader le Saint-Père que sa solitude va prendre fin ; peut-être le déciderait-elle à engager des pourparlers et à ne plus s'enfermer dans un système de résistance passive, qui avait déjoué les plus habiles calculs.

Pour séduire sa victime et lui faire accepter les conditions d'une paix qui, à ses yeux, ne devait être qu'une capitulation, l'empereur choisit les cardinaux Spina et Caselli. Le premier était archevêque de Gênes; le second, évêque de Parme et sénateur; tous deux avaient donné des gages de dévouement, et le gouvernement impérial pouvait être assuré de leurs bons offices.

Mais au moment même où Napoléon députait deux cardinaux à Savone, la publication de ses ordres répandait la consternation dans les anciens États de l'Église. Les incidents qui s'y produisaient n'étaient point tous pour lui déplaire; il jugeait les événements d'Italie avec le coup d'œil du conquérant et du politique, sachant bien qu'il est parfois utile à un régime nouveau d'avoir l'occasion de réprimer et de sévir. Ne voulait-il pas réduire à treize d'abord, à cinq ensuite, le nombre des évêchés romains? Or dix-neuf évêques, ayant refusé le serment, devenaient des « prélats superflus », bons à « obérer le pays »; la suppression de leurs sièges était tout indiqué, et le plus gros de la besogne rendu facile. L'absence de plusieurs permit de restreindre les mesures violentes, et neuf seulement durent être déportés[1]. Quant aux curés, un sursis leur avait été accordé. Le temps n'altéra point leur fidélité, mais servit à spécifier les chefs d'accusation relevés contre eux. Ne parlaient-ils pas « de miracles, d'images qui ouvraient les yeux? » N'imposaient-ils pas certaines conditions pour obtenir « l'absolution? » N'invitaient-ils pas « les dévots » à s'abstenir « d'entendre la messe » des ecclésiastiques assermentés? Autant de graves délits que les lois de l'État devaient punir[2]. Non moins indociles, les chanoines subirent de rigoureux traitements; un grand nombre d'entre eux furent « dirigés sur Pignerol ». Les chemins de l'Italie étaient couverts de moines chassés, d'ecclésiastiques proscrits; de longues files de prêtres condamnés traversèrent la Spezzia et Toulon, où les attendait un ordre d'embarquement pour la Corse[3]. Les évêques insoumis, envoyés à Alexandrie et à Terni, furent rapidement transférés dans l'intérieur de l'empire, à Bourg, Trévoux ou Nantua. Le programme de leur itinéraire portait recommandation expresse d'éviter la ville de Lyon. Un gendarme les escortait; sa mission était de « surveiller leur conduite pendant

[1] Note de l'empereur pour le ministre des cultes, Saint-Cloud, 13 juin 1810; lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, Saint-Cloud, 16 juin 1810; dépêche de M. Ortoli, 17 juin 1810.

[2] Dépêche de M. Ortoli, 25 juillet 1810. Note de l'empereur, 13 juin 1810.

[3] Note de l'empereur (non insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*), 26 juin 1810; diverses lettres de l'empereur (non insérées dans la *Correspondance de Napoléon Ier*); ces lettres, du commencement de l'année 1811, sont citées par M. d'Haussonville.

le voyage », d'empêcher qu'ils ne revêtissent « les décorations distinctives de l'épiscopat », conformément aux lois qui réglaient le costume des « évêques étrangers voyageant en France », d'observer envers eux « les égards dus à leur caractère », de prendre enfin « toutes les mesures pouvant assurer leur arrivée à la destination prescrite et à la date indiquée par le marché ». Ce dernier mot semblera peut-être singulier; mais l'administration avait cherché à simplifier les charges et les responsabilités que faisaient peser sur elle ces convois épiscopaux. Pour le transport, comme pour l'entretien des exilés, elle sollicitait le secours de l'industrie privée, traitait avec un entrepreneur et passait un marché en bonne forme, dont la gendarmerie avait à garantir la stricte exécution jusqu'au point d'arrivée, où, à jour fixe et sur récépissé, les évêques étaient remis au préfet du lieu [1].

La désolation régnait dans la société religieuse. Mais faut-il s'étonner que le deuil de l'Église ne soulevât que de sourdes protestations, des gémissements étouffés? La persécution demeurait enveloppée dans un brillant décor; des moines chassés, des prêtres bannis, des évêques déportés ne pouvaient obscurcir l'astre brillant que saluaient encore les peuples prosternés. Sur les ruines du Saint-Siège s'élevait la gloire de César. Le Sénat de Rome, pour célébrer la Saint-Napoléon, préparait « un grand bal au mausolée d'Auguste », et la foule prompte au plaisir, sans déserter la cause du pape, cédait à l'entraînement. « Les Romains de nos jours, disait-on alors, crient, à l'exemple de leurs ancêtres : *Panem et circenses* »; et Ortoli ajoutait cette réflexion : « Les hommes justes admirent la douceur et la générosité de Sa Majesté, ils reconnaissent combien elle est au-dessus des autres empereurs qui ont gouverné le monde, et qui, dans de pareils cas, ont inondé la terre de sang [2]. » Le martyre, en effet, est une forme vieillie de la persécution, qu'il faut laisser aux nations arriérées; quand le sang ne coule pas, le vulgaire se fait presque toujours la dupe et le complice du tyran.

Tels étaient les événements qui servirent de cadre à la mission des cardinaux Spina et Caselli. La prochaine arrivée de ces deux Eminences fut officiellement annoncée à M. de Chabrol le 23 juin, et le Saint-Père en accueillit la nouvelle « sans émotion ».

Les prélats attendus avaient eux-mêmes affirmé qu'ils n'allaient

[1] Lettres du ministre des cultes au préfet de Marengo, 8 juin 1810; du directeur de la police d'Auzers au préfet du Pô, 9 juin 1810; du préfet du Pô au colonel de la gendarmerie de la vingt-septième division militaire, 15 juin 1810. Diverses lettres au préfet du Pô. (Archives royales de Turin.)

[2] Dépêches de M. Ortoli, 25 juillet et 16 août 1810.

remplir qu'un devoir de respectueuse déférence envers Sa Sainteté, et, dans une lettre écrite à l'évêque de Savone, le cardinal Spina venait de confirmer cette déclaration. Que signifiait ce mystère? Pouvait-on croire que l'empereur n'avait eu aucun but politique en levant la consigne qui tenait le pontife isolé ? Ou bien devait-on supposer que deux princes de l'Église avaient accepté d'être les agents secrets de Napoléon? La mort du cardinal Caprara reportait alors la pensée du chef de l'Église au souvenir des défaillances dont ne préservait pas la pourpre. Le pape se méfiait. Mais ses soupçons comme ses tristesses cédaient encore au charme de quelques phrases adroitement amenées sur le Concordat; son gardien le savait, et continuait d'user, avec le même succès, du même procédé. Autour du prisonnier régnait un profond silence; les cérémonies habituelles n'attiraient plus le peuple et, à la fête de saint Pierre, la bénédiction pontificale ne put être donnée, si rares étaient les promeneurs qui traversaient la place où la foule avait coutume de venir s'agenouiller. Ce fut au milieu de cette indifférence générale, que, le 5 juillet, les cardinaux arrivèrent à Savone. Oppressé par les angoisses de l'abandon, Pie VII « sentait la nécessité d'un accommodement, peut-être, disait le préfet, sans se rendre bien compte de ce qu'il faudrait pour y arriver [1] ». Le vague de sa pensée ne contrariait point les projets de l'empereur, et tout semblait faciliter une négociation que nous allons suivre dans les bulletins de M. de Chabrol :

Les cardinaux sont arrivés ce matin d'assez bonne heure; ils n'ont pas voulu profiter pour le moment des logements qui leur avaient été préparés à la préfecture et chez l'évêque. Ils ont désiré être réunis et vivre dans une maison qui a été mise à leur disposition. Je les ai vus et leur ai parlé assez longtemps. Ils se donnent comme n'étant chargés d'aucune mission officielle et conséquemment n'ayant rien à traiter; ils laissent cependant entrevoir qu'ils ne sont pas étrangers à la connaissance de quelques intentions manifestées par le gouvernement et qu'ils ont eu une conférence à cet égard, avant leur départ de Paris. Ils parlent isolément de la même manière; ils n'ont pas présenté leurs devoirs au pape, dans la journée; ils ont fait demander la permission de le voir demain matin; elle leur a été accordée pour les neuf heures.

Sa Sainteté était un peu plus gaie dans cette journée; il est possible que l'arrivée des cardinaux en soit la cause. Cependant elle a dit que les lettres écrites par eux à l'évêque et la manière dont ils s'annon-

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 24 et 26 juin, 1er, 2 et 3 juillet 1810.

çaient ne pronostiquaient rien de bien important; qu'elle s'en tenait à son idée que les choses étaient loin de s'adoucir, et qu'alors même qu'on désirât de part et d'autre de les terminer, l'entreprise devenait chaque jour plus difficile.

Les gens de la suite du Saint-Père ont montré plus de contentement que de coutume; M. Doria, entre autres, s'est fait remarquer par une gaieté qui n'est pas dans sa manière d'être habituelle. Je n'ai pu précisément en interpréter la raison, il serait possible qu'elle dépendît des nouvelles qu'il aura reçues de ses oncles [1]...

L'attitude des deux Éminences indiquait assez clairement qu'elles avaient pour instruction de s'interdire toute démarche précipitée, de ne laisser paraître aucun empressement, dont le captif eût pu tirer quelque avantage. Mais cette retenue même devait éveiller les soupçons du Saint-Père, qui, prêt à recevoir des ouvertures, ne parut point disposé à solliciter des confidences. Sa discrétion étudiée ne facilitait pas la tâche des envoyés de l'empereur, et M. de Chabrol se serait trouvé fort empêché de donner un tour agréable à ses observations, s'il n'eût pu déclarer que les cardinaux, suivant le désir de Sa Majesté, « n'avaient fait aucune sensation dans la ville ». Leur présence, disait-il, ne provoque aucun commentaire; « personne ne recherche quel est le but » de leur démarche et « quels sont leurs pouvoirs [2] ».

La première audience n'encouragea point les négociateurs. Par sa prudence craintive, le Souverain Pontife leur infligeait une déconvenue, et le préfet de Montenotte n'avait d'autre consolation que d'insister sur la tranquillité de ses administrés, dont la compassion pour les moines exilés réclamait seule quelque surveillance :

Le pape a reçu ce matin les cardinaux vers neuf heures. La conférence a duré jusqu'à dix, et Leurs Eminences s'en sont retournées immédiatement à leur habitation.

J'ai présenté mes devoirs à Sa Sainteté après midi; je l'ai trouvée sans émotion...; Elle était assez gaie, mais de sa gaieté habituelle, et sans qu'aucune cause extraordinaire parût y avoir contribué. J'ai évité de parler au Saint-Père de l'entrevue du matin; il ne m'en a pas parlé lui-même. Seulement il m'a dit que, jusqu'ici du moins, il ne savait rien de nouveau. Il est probable, d'après ce mot, que Leurs Éminences n'ont encore parlé que de choses générales, et que, dans tous les cas, elles se sont bornées à étudier les dispositions du pape. Il a ajouté que les cardinaux resteraient probablement quelques jours,

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 5 juillet 1810.
[2] *Ibid.*

mais que, s'ils retournaient immédiatement dans leurs diocèses, il pourrait facilement les appeler, puisqu'ils sont voisins et qu'ils ont la permission de venir auprès de lui à Savone.

Le pape a ensuite parlé de sa santé, qui se fortifiait de plus en plus; il ne me dissimulait pas que le voyage lui avait fait du mal et qu'il lui avait fallu du temps pour le rendre capable de quelque attention, parce qu'il était devenu sujet à des éblouissements.... Il en est ensuite venu à son séjour à Paris, et il s'est entretenu longtemps des bontés que Sa Majesté avaient eues pour lui et des grâces qu'il en avait obtenues en faveur de plusieurs malheureuses familles; il paraît toujours mettre beaucoup d'intérêt à des souvenirs qui lui rappellent un temps d'union et d'accord avec la puissance impériale.

Les cardinaux ont trouvé le pape beaucoup mieux qu'à Rome et qu'à Paris; il leur a paru engraissé. Ils ont remarqué le calme de son esprit; quant aux dispositions de Sa Sainteté, ils ne se sont pas expliqués; mais ils n'ont rien laissé transpirer qui pût sembler favorable. Ils ont sollicité de se rendre à la conversation du soir... De cette manière, ils verront beaucoup le pape...

Les moines venus de Rome passent journellement pour se rendre à leur destination; ils sont en général prudents; la plupart sont des gens qui bornent leurs souhaits, comme dans la classe d'où ils sortent, à obtenir de quoi vivre. Ils espèrent une pension, et il est bien à désirer qu'on la leur accorde promptement; la commisération publique, en attirant l'attention sur eux, leur donnerait une importance qu'ils n'ont pas dans ce moment [1].... »

Le pape avait compris que les cardinaux étaient envoyés « pour sonder ses dispositions et les faire connaître »; pendant deux jours, il ne voulut pas les recevoir, et se contenta de les rencontrer, après leur dîner, chez le gouverneur du palais [2]. C'était, à n'en pouvoir douter, l'indice d'une méfiance que M. de Chabrol signalait avec preuves à l'appui :

Il est certain que les cardinaux n'ont pas été satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu. Sa Sainteté n'est entrée dans aucun détail avec eux, et ne leur a fait aucune question, elle s'est même à ce qu'on assure vivement plainte des affaires de Rome, et s'en est montrée plus chagrine qu'elle ne le fait habituellement devant moi. Elle a fini par leur dire qu'elle espérait que, dans tous les cas, ils ne lui apportaient rien que d'agréable; autrement elle pensait qu'ils ne se seraient pas chargés de la commission. En un mot, Leurs Eminences paraissaient

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 6 juillet 1810.
[2] Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 7 juillet 1810.

assez peu contentes de cette conversation; elles ont même dû attendre l'audience, pendant quelque temps, parce qu'elles sont arrivées un peu avant le moment qui leur était assigné. Il y a probablement de l'humeur dans la conduite du pape; elle provient de ce que les deux cardinaux ne sont pas entièrement suivant son choix. Il verrait plus volontiers, dit-on, le cardinal Spina; mais il a quelques griefs contre le cardinal Caselli, auquel il reproche, entre autres choses, d'avoir accepté la place de sénateur sans lui avoir demandé son agrément.

D'après le peu d'espoir que les cardinaux ont pu concevoir touchant les dispositions de Sa Sainteté à les employer, ils paraissent enclins à ne rester que très peu de temps à Savone. Ils ont cependant fait demander par l'évêque l'autorisation de se présenter à la *conversation*; mais le pape a fait répondre qu'il n'avait pas de conversation le soir, que seulement il assemblait les gens de sa maison et ne recevait pas. J'étais présent chez les cardinaux, quand l'évêque leur a porté cette réponse qui semble avoir ajouté au peu de satisfaction qu'ils avaient trouvé dans la première entrevue. M. Doria a demandé à Sa Sainteté la permission d'aller rendre ses devoirs aux cardinaux; le pape la lui a refusée et lui a dit : « Vous pourrez y aller plus tard, ce n'est pas encore le moment... »

Malgré cette froide réception et l'humeur qu'elle paraît indiquer, le pape s'est montré aux personnes qui l'approchent aussi calme que de coutume; il a eu même quelques instants de gaieté et n'a rien changé à ses occupations journalières [1]...

Néanmoins le cardinal archevêque de Gênes, dans une audience à laquelle n'assistait pas son collègue, parvint à rompre la glace. « Il croit, écrivait M. de Chabrol, qu'il ne serait pas très difficile d'amener Sa Sainteté à s'occuper des affaires ecclésiastiques et de la nomination des évêques, qui est la plus urgente. Cependant le pape n'ose pas le faire, par crainte de s'écarter des maximes consacrées ». Il « désire un conseil », et demande non seulement « des personnes propres à expédier les affaires, mais bien des personnes qui auraient sa confiance ». Le cardinal Spina « paraît persuadé que le pape n'emploierait pas le cardinal Caselli et lui-même conjointement »; mais on pourrait mander à Savone « d'autres cardinaux qui auraient plus d'accès et qui ne seraient pas suspects au gouvernement. Il cite entre autres Mgr Antonelli, cardinal habitant à Sinigaglia, âgé de plus de quatre-vingts ans, qui n'a pas été appelé à Paris à cause de son grand âge, et pour lequel le pape avait beaucoup de respect. Il est convaincu que ce cardinal, qui

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 7 juillet 1810.

termina par son influence l'affaire du Concordat, serait très utile et se rendrait avec plaisir près de Sa Sainteté. Alors le pape pourrait les consulter l'un et l'autre et s'occuper d'affaires; mais il n'usera pas de Mgr Caselli ni de lui seul, qu'il regarde comme trop jeune parmi les cardinaux ». La conférence dura « environ une heure et demie », et le préfet ajoutait : « Il faut qu'il ait été également question d'un changement de résidence, car on a su que le pape s'était prononcé contre l'idée d'aller à Avignon et surtout à Paris; qu'il avait annoncé qu'étant contraint de s'y rendre, il ne sortirait pas; qu'il ne dirait la messe dans aucune église; qu'enfin il se considérerait comme prisonnier beaucoup plus resserré qu'à Savone. Si on ne voulait pas le renvoyer à Rome, il ne désirait point de changement[1]. » Au sujet de ses relations avec le gouverneur et le préfet, il assurait « que ceux-ci lui parlaient très franchement dans leur sens, et qu'il répondait aussi sans rien déguiser dans le sien ». Fort de ce témoignage, M. de Chabrol donnait cours à ses observations personnelles :

J'ai vu moi-même le pape, peu après que Mgr Spina l'avait quitté; je l'ai trouvé calme, ayant assez de liberté d'esprit, mais il éloignait tout ce qui pouvait faire tomber la conversation sur les cardinaux. Il s'est plaint, quoique sans beaucoup d'humeur ; voici ses expressions : « Il est nécessaire et il faut que le peuple obéisse et soit soumis; en conséquence, s'il fait quelque mouvement, il doit être châtié sévèrement, j'en demeure d'accord; mais le renvoi des ecclésiastiques, des évêques, la suppression des couvents, et généralement ce qui se passe à Rome tourmente le peuple, et peut le porter par la suite à l'exaspération, sans que tout ceci puisse influer sur la décision des affaires de l'Église. » Je lui ai dit alors : faut-il que l'Europe entière et toute la chrétienté cessent d'espérer un arrangement? Ne doivent-elles pas l'attendre des soins de Sa Sainteté et de sa piété? Il m'a répondu que la Providence y mettrait ordre indubitablement tôt ou tard..., qu'elle pouvait changer les dispositions et les sentiments de Sa Majesté impériale.

Cette réponse me confirme plus que jamais dans l'idée que le pape est éloigné d'entamer une négociation sur les bases qui sont communément employées, celles d'un intérêt réciproque, et qu'il veut s'abandonner à l'avenir sans faire aucun calcul sur sa position. Dans cet état de choses, il est difficile d'atteindre d'autre but que celui de le

[1] Cette première partie du *Bulletin* de M. de Chabrol, en date du 9 juillet 1810, est reproduite dans une lettre adressée, à la même date, par M. de Chabrol, au ministre des cultes, lettre que M. d'Haussonville a insérée dans son ouvrage, *l'Eglise romaine et le premier empire.*

disposer et le mettre à même de suivre la marche des affaires ecclésiastiques. Il n'a été question, hier au soir, entre Sa Sainteté et les deux cardinaux, que d'affaires indifférentes [1].

La négociation n'avançait pas. Après la conférence accordée à Mgr Spina, une journée s'écoula tout entière, pendant laquelle le pape ne reçut pas les cardinaux, qui se décidèrent à demander leur audience de congé. Le pontife, comme il l'avait déjà fait en d'autres circonstances, « cherchait à ne point laisser deviner sur sa figure ce qu'il sentait intérieurement » ; mais les propos tenus par ses familiers suppléèrent à son silence. « Ils ont fait connaître, remarquait le préfet, que le cardinal Caselli n'avait pas été accueilli favorablement ; Sa Sainteté le croit très politique. Le cardinal Spina a paru convenir davantage ; le pape même a dit qu'il n'était pas fâché de le voir ; il croyait qu'il lui parlait franchement. En racontant ces détails, ils ont ajouté que le Saint-Père ne consentirait pas à traiter d'affaires de cette manière, que son intention serait d'avoir deux cardinaux parfaitement de son choix, que Sa Majesté envoyât également deux personnes de confiance, et qu'alors on entamât des négociations par des écrits auxquels il répondrait. Le pape, à ce sujet, ne s'est pas expliqué avec moi, non plus qu'avec M. le gouverneur [2]... »

Les cardinaux étaient à Savone depuis six jours ; ils n'avaient eu, ensemble ou séparément, que trois entretiens avec le Souverain Pontife, et Mgr Spina seul avait pu aborder discrètement les questions qui formaient l'objet de leur mission. Mais, dans leur audience de congé, l'un et l'autre entendirent un langage qui exprimait assez nettement les pensées de Pie VII :

Leurs Éminences ont conféré, ce matin, pendant près de deux heures, avec Sa Sainteté. Il paraît qu'elle a été un peu plus ouverte que les jours passés. Les cardinaux ont dû parler d'un changement de résidence et des affaires ecclésiastiques, notamment de celles relatives à la nomination des évêques. Sur le premier article, le pape a témoigné beaucoup de répugnance ; il a annoncé qu'il ne voulait quitter Savone que pour se rendre à Rome ; que s'il devait être conduit à Paris, il en serait très affligé ; il saurait toujours empêcher cependant qu'il arrivât rien de fâcheux parmi le peuple à son sujet ; il ne voulait compromettre personne ni altérer la soumission due au gouvernement ; il n'y aurait que le seul cas où l'on voudrait le contraindre à faire une cérémonie publique, peut-être alors ne pourrait-il pas répondre

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 9 juillet 1810.
[2] *Ibid.*, 10 juillet 1810.

assez de son émotion et de sa tête pour éviter un grand éclat. Les cardinaux assurent que, relativement à la nomination des évêques, ils ont trouvé le pape bien disposé. Ils croient que cette affaire pourrait réussir; mais ce qui arrête Sa Sainteté, c'est la crainte et la défiance qu'elle a d'elle-même. Le pape ne veut pas agir sans consulter des personnes expérimentées et sur lesquelles il pourrait se reposer avec sécurité. Le cardinal Spina pense toujours que la présence de S. Em. Antonelli serait très utile... Les cardinaux ont été plus satisfaits de cette entrevue que des précédentes; ils partent ce soir de Savone et arriveront demain de bonne heure à Gênes. Le Saint-Père a conservé dans la journée son maintien habituel, il a paru n'avoir éprouvé aucune émotion des ouvertures qu'ont pu lui faire les cardinaux[1]...

Le départ des deux Éminences n'émut pas davantage le Saint-Père, et il fut seulement constaté que Pie VII n'inclinait ni à « employer leurs services » ni à « leur parler confidentiellement », bien qu'il ne repoussât pas l'idée de revoir le cardinal Spina[2]. Cette préférence donnée à l'archevêque de Gênes avait-elle un fondement bien solide? Le doute serait permis, si l'on en jugeait par une lettre interceptée, où un évêque du nom de Baccolo écrivait au prélat Doria : « Il ne m'a pas réussi de pénétrer dans le chemin impénétrable... La trahison que m'a faite à Gênes cette *épine*, qui a tant blessé le Saint-Père, est horrible. » Le chemin impénétrable était celui de Savone; l'*épine* désignait en français le nom italien du cardinal Spina; et quant à la trahison, elle avait eu pour effet de livrer Mgr Baccolo aux mauvais traitements de la police[3].

Quoi qu'il en fût, le pape affectait de n'attacher aucune importance à la visite des cardinaux. Soigneusement dissimulées, ses préoccupations intimes défiaient à ce moment le plus rigoureux espionnage. M. de Chabrol commençait à croire que le Saint-Père s'habituait à la réclusion et qu'il avait chassé de son esprit toute réflexion pénible sur les rigueurs de sa destinée. Tant de persévérance à « suivre les mêmes errements », une réserve si obstinée et le silence de l'entourage, lui firent craindre, un instant, de n'avoir

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 11 juillet 1810.

[2] *Ibid.*, 12 juillet 1810.

[3] Lettre interceptée, datée de Voltaggio, 28 août, et jointe au *Bulletin* de M. de Chabrol, du 30 août 1810. Aux archives de Gênes, *Governo generale,* on trouve le récit de l'arrestation d'un évêque de Famagosta, nommé *Dacciolo;* c'est certainement le même personnage que le correspondant du prélat Doria, mais dans *Botta,* comme dans la lettre transcrite par M. de Chabrol, son nom est *Baccolo.*

plus matière à rédiger un rapport. Son prisonnier demeurait insensible aux coups de la fortune; mais cette « insensibilité » n'était-elle pas une feinte? Pareille question aiguillonnait la curiosité du préfet, qui hésitait encore à répondre. Le spectacle qu'il avait sous les yeux confondait sa raison, et, pressé de fixer son jugement, il s'ingéniait pour décider l'infortuné pontife à se prononcer. Son insuccès l'irritait. Cédant au dépit, il ne cachait point que la réussite d'une négociation devenait, sinon impossible, du moins « très problématique », avec un homme dont la patience pouvait aller jusqu'à « l'attente d'un miracle ». Pie VII n'exprimait plus ni regrets ni désirs, et semblait « avoir oublié tout ce qui avait précédé son séjour à Savone[1] ».

Plusieurs semaines s'écoulèrent, pendant lesquelles le pape sut presque toujours ne point répandre devant ses geôliers le trop-plein de son âme. Ses propres blessures pouvaient saigner, sans lui arracher un cri; mais celles de l'Église lui causaient une souffrance qui le forçait à gémir. Il conservait le précieux privilège d'être atteint, dans ses fibres les plus délicates, partout où la doctrine du Christ recevait une offense.

Au milieu des bouleversements qui transformaient le monde, les occasions ne manquaient pas à Pie VII de déplorer le déclin des croyances. En cette année 1810, la Suède traversait une crise dont le dénouement vint accroître le fardeau des douleurs accumulées sur le vieux pontife. Le roi Gustave IV, chassé de ses États par une révolution militaire, errait, depuis un an, à travers l'Europe; son oncle, le duc de Sudermanie occupait le trône des Wasa sous le nom de Charles XIII; mais, privé de postérité, il devait choisir un héritier, sous peine de livrer sa succession à des rivalités multiples. Les Suédois et leur souverain avaient tourné leurs regards vers la France, et, sans se laisser décourager par les faux-fuyants de Napoléon, ils cherchèrent, à défaut d'un prince de la maison impériale, quelque compagnon du héros, environné du prestige qui accompagnait les aigles victorieuses. Jadis les grenadiers du Royal-Marine[2] avaient connu un jeune et beau sergent, qui, depuis, s'était illustré dans les guerres de la république et avait rapidement passé par tous les degrés de la hiérarchie militaire. Comblé de titres et d'honneurs, encore qu'il n'eût point les bonnes grâces du maître, maréchal et prince, beau-frère du nouveau roi d'Espagne, l'ancien sergent Bernadotte était appelé, au mois d'août 1810, à

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 19, 28, 31 juillet, 1er, 2 août, 7 septembre 1810.

[2] *Chroniques dauphinoises,* par M. A. Champollion-Figeac.

s'asseoir sur les marches d'un trône. L'héritier de Charles XIII devait donner à son éclatante fortune la consécration d'une double trahison. Avant de porter les armes contre sa patrie, il avait à renier sa foi; « l'acte de présentation », qui lui ouvrait le chemin de la royauté, l'obligeait d'embrasser le culte luthérien. Cet outrage à la religion catholique fut pour le Saint-Père une de ces blessures qu'il ne savait point supporter en silence, et un regard jeté sur le passé lui faisait trouver le présent plus sombre. Vingt ans auparavant, son prédécesseur avait pu croire que le moment n'était pas éloigné où l'intolérance suédoise cesserait d'affliger l'Église, et lui-même avait lu les lettres du roi Gustave III, qui annonçait la volonté généreuse d'être le protecteur de ses sujets catholiques. Les temps sont bien changés; le pistolet d'Ankarstrœm a mis fin aux espérances de Pie VI, et maintenant l'élection de Bernadotte ajoute aux funestes effets d'un régime persécuteur le scandale de l'apostasie. Quel respect, pensait le pape, inspirera désormais une couronne acquise au prix de cette honte? Quel sera le jugement du peuple de France, toujours attaché, quoi qu'on prétende, « à la religion de ses pères? » Hélas! sous le diadème, la honte fut vite effacée, et le peuple muet ne se souciait pas plus du trafic des trônes que de ses libertés ravies. Mais, sous le coup des événements dont la Suède est le théâtre, sentant l'humiliation de son impuissance qui condamne la chrétienté à n'avoir plus un vengeur, Pie VII oublie qu'il a résolu de tout souffrir et de se taire : « On ne songe pas, dit-il d'un air pénétré, à arranger les affaires de l'Église: c'est une chose pénible pour moi et pour tout le monde. » Si vague que fût ce propos, si faible que fût ce soupir, M. de Chabrol, qui, depuis deux mois, s'irritait de ne pouvoir saisir un mot, un signe, favorables à la reprise d'une négociation, se hâtait d'écrire : « J'ai été surpris de voir Sa Sainteté entamer ce sujet, sans qu'elle fût mise sur la voie; cela m'a surtout frappé, après le long silence qu'elle a gardé. » Le soupir échappé au Souverain Pontife n'exprimait que l'accablement du pasteur qui, pour défendre l'honneur et la foi de son troupeau, n'avait plus la liberté de la parole apostolique[1].

Tandis qu'on se réjouit à Stockholm d'un acte dynastique où l'on voit le gage d'une étroite alliance avec l'empire, Napoléon enjoint au duc de Cadore de protester auprès des cabinets étrangers qu'il n'a pris aucune part à l'élection du prince de Ponte-Corvo[2]. Son attention ne se fixe sur la Suède que pour y réclamer l'observance

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 19 et 22 septembre 1810.

[2] Lettres de l'empereur au duc de Cadore, Saint-Cloud, 7 septembre, une heure du matin, et 9 septembre 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

des lois du blocus. S'il peut déjà prévoir l'ingratitude de Bernadotte, il n'a garde de lui reprocher sa défection hérétique, et la lutte contre l'Angleterre ne le détourne point lui-même de diriger les opérations de la campagne prescrite contre les milices de l'Église. Heureux de constater que, sur le territoire français, les couvents sont déserts, il se félicite de n'avoir plus rien à envier aux « musulmans », aux « Anglais », aux « États protestants », qui « n'ont pas de moines et n'en sentent pas le besoin ». Lui parle-t-on d'offrir « un refuge » aux « hommes dégoûtés du monde » et portés à « finir leurs jours dans la vie contemplative », il soutient avec une gravité risible que « la Thébaïde » fut seule à connaître les véritables pratiques de cette vie austère, et qu' « on n'a pas encore vu un homme de cinquante ans prendre la fantaisie de se faire moine ». A son avis, « des maisons de retraites pour les vieillards », comme « celles de Sainte-Périne et de Chaillot », répondent à tous « les besoins réels ». Mais, en supposant que l'on veuille tenter « un essai », il consentirait peut-être à rétablir « la Trappe »; en tout cas, disposer un semblable asile, pour « recevoir deux cents personnes », serait atteindre « au maximum de ce que peuvent exiger les quarante millions » d'individus « qui composent la population de l'empire [1] ».

En Italie, les spoliations continuent. Les propriétés des églises et des confréries sont confisquées; « une partie des biens ecclésiastiques est affectée au payement de la dette romaine ». Ici, l'on supprime des paroisses; là, le traitement des curés et des chanoines est réduit ou totalement enlevé aux titulaires, « qui, âgés de plus de soixante ans, sont retournés chez eux ». Dans les départements de Rome et du Trasimène, Napoléon désigne, en un jour, « cinq cents curés » bons à « réformer ». De l'autre côté des Alpes, la libéralité impériale a conservé pourtant quatre monastères, et elle accorde des pensions aux « moines défroqués », à condition qu'ils « prêtent serment ». La proscription a des étapes marquées; mais peu à peu la solitude se fait dans tous les cloîtres [2].

A la fin de septembre, le décret relatif à la suppression des couvents était communiqué au préfet de Savone; « l'esprit public » obligeait d'avoir certains ménagements, et M. de Chabrol faisait observer avec raison qu'il importait d' « opérer sans éclat, pour ne pas former une opposition ». Ce prudent conseil, toutefois,

[1] Note dictée au duc de Bassano, Fontainebleau, 19 octobre 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

[2] *Bulletin des lois*, 5 août 1810; *Bulletin* de M. de Chabrol, 29 septembre 1810; lettres de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Trianon, 7 août, Saint-Cloud, 28 août et 15 septembre 1810. (*Correspondance de Napoléon Ier*.)

ne fut point suivi à Gênes, et, par une mesure générale, les maisons religieuses y furent brusquement fermées, à l'exception de quelques asiles où les femmes eurent la liberté de se retirer. A la nouvelle des violences accomplies, presque aux portes de sa prison, le Saint-Père ne comprima point son chagrin. « Sans doute, s'écriait-il, les ordres réguliers sont trop nombreux; on aurait pu les réduire et les réformer; mais de là à les détruire, il y a loin », et il prédisait que, pour donner un frein moral à la société troublée, l'on sentirait, tôt ou tard, « la nécessité de rétablir des couvents ». — « Aux cérémonies du matin », il était « distrait, impatient, fort agité »; des religieux mêlés à l'assistance avaient attiré ses regards, et la vue de ces bannis contristait son cœur. Il demandait qu'on lui épargnât cet affligeant spectacle, surtout qu'on n'amenât point à sa messe des moines « en habits séculiers », car leur présence, sous ce costume, lui était encore plus pénible. Sa parole était vive, une animation soudaine colorait son visage, et, dans ses entretiens du soir avec l'évêque de Savone, il retrouvait une énergie qu'on pouvait croire épuisée. Le pontife résigné devenait irritable; il souffrait de tous les maux produits dans l'univers catholique par la durée d'une contrainte qui l'empêchait de « remplir les devoirs les plus indispensables et les plus habituels du chef de l'Église ». Il pleurait le veuvage de Rome, voyant partout l'opprimé sans appui et l'oppresseur sans juge [1].

V

Au point où nous sommes arrivés, le lecteur se demande peut-être avec étonnement par quelle bizarrerie l'empereur ne donnait aucune suite à la députation des cardinaux Spina et Caselli. Leurs rapports et les bulletins de M. de Chabrol avaient indiqué que Pie VII ne se refuserait pas à traiter de l'institution des évêques; comment Napoléon négligeait-il de hâter un dénouement qu'il avait été précédemment si désireux d'obtenir? C'est que, suivant son expression, « le pape n'était pas mûr »; privé du pouvoir temporel, il ne consentait pas à descendre au rang d'un patriarche ni à subordonner les lois de la religion aux règlements des sénatus-consultes.

La hiérarchie ecclésiastique était profondément ébranlée; vingt-sept sièges épiscopaux demeuraient vacants, et les prélats désignés par la puissance civile attendaient toujours les bulles d'institution.

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 25, 29 septembre, 8 octobre 1810.

En leur faisant conférer par les chapitres les pouvoirs de vicaires capitulaires, le chef de l'empire usait d'un expédient; *ses* évêques avaient ainsi le moyen d'administrer les diocèses, et l'irrégularité du procédé ne lui causait aucune gêne. Mais, si soumis que fût le clergé, quelques consciences inquiètes répugnaient à une manœuvre ouvertement dirigée contre l'autorité pontificale. Pour triompher de leur timide opposition, une circulaire du ministre des cultes prescrivit à plusieurs évêques nommés d'aller sans retard occuper leurs résidences. La crainte imposait ce que le devoir défendait, et les subtilités vinrent en aide aux plus timorés. Le cardinal Fesch, qui avait été appelé au siège de Paris, après la mort du cardinal de Belloy, s'était borné à diriger les affaires du diocèse, tout en restant archevêque de Lyon. Mis en demeure de prendre possession de sa nouvelle dignité, il eût souhaité de ne point renoncer à un cumul qui lui plaisait [1], mais il n'ignorait pas que l'institution canonique est une prérogative essentielle de la papauté, qu'elle forme un lien nécessaire et sacré entre l'épiscopat et son chef. Afin d'apaiser ses scrupules, sans sacrifier ses intérêts, il proposa d'exercer les fonctions qui lui étaient dévolues, avec le « titre de *nommé à l'archevêché de Paris* [2] ». Par ce biais ingénieux, le droit du Saint-Père était réservé, sinon en fait, au moins dans la forme. Napoléon repoussa la transaction; si son oncle hésitait, il n'avait qu'à céder la place, et un décret fut publié qui tranchait en apparence la difficulté. Le 1er novembre 1810, pour obéir à ce décret, le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, dont l'Église avait admiré le courage et l'éloquence pendant les débats de l'Assemblée constituante, déchirait les pages d'un glorieux passé. Devenu courtisan, il ne rougissait plus d'être rebelle au pape, et on le vit s'asseoir dans la chaire métropolitaine de Paris, comme un transfuge qui passe à l'ennemi.

Peu de temps après, l'empereur signifiait aux prélats et aux chapitres qu'il ne saurait tolérer des artifices et des détours propres à diminuer le respect de la discipline. « Mon intention, écrivait-il à M. Bigot de Préameneu, est que les archevêques et évêques que j'ai nommés aux différents sièges de mon empire, et qui m'ont prêté serment, prennent le titre de leur siège dans tous leurs actes, titre pour lequel ils m'ont prêté serment. Je n'entends point qu'ils y mettent aucune modification. Je ne m'oppose point à ce qu'ils se pourvoient auprès de qui de droit, mais j'entends qu'ils n'aient point la faiblesse d'adhérer aux prétentions des

[1] Lettre du cardinal Fesch à M. Bigot de Préameneu, 30 août 1810.
[2] *Ibid.*, 4 septembre 1810.

chapitres, ni qu'ils prennent d'autres titres, comme je l'ai dit ci-dessus [1]. » Déjà les évêques d'Orléans, de Poitiers, d'Asti, de Liège, de Saint-Flour avaient observé la consigne d'aller s'établir dans leurs diocèses. Satisfait de ce bon exemple, persuadé que l'attitude du cardinal Maury exercerait la plus favorable influence, l'empereur crut qu'il pouvait tout oser, et de même qu'il avait fait un archevêque de Paris, il voulut faire un archevêque de Florence. Son choix s'était arrêté sur l'évêque de Nancy. Cédant à un ordre impérieux, et trompé par une mensongère promesse, qui lui annonçait la prochaine expédition des bulles d'institution, Mgr d'Osmond partit à regret pour la Toscane. En arrivant à Plaisance, il put constater que les prêtres italiens n'étaient pas encore accoutumés au joug. Une députation du chapitre de Florence lui apprit que, conformément aux instructions du Saint-Père, ce chapitre reconnaissait comme seule légitime l'autorité du vicaire capitulaire Averardo Corboli [2]. Cette déclaration révélait un fait d'une gravité manifeste : le pape avait parlé. Pendant que Napoléon travaillait à forcer les portes du sanctuaire, la voix du Pontife romain franchissait les portes de la prison où l'on prétendait l'étouffer.

De Savone, en effet, des brefs étaient venus, qui rappelaient les censures portées contre les évêques assez téméraires pour gouverner les Églises, sans avoir été canoniquement institués. Malgré de prudentes précautions, ces brefs furent bientôt divulgués, et l'arrestation, l'emprisonnement de prêtres résolus à demeurer fidèles, excitèrent les esprits. Dans la ville d'Asti, en Piémont, l'intrus rencontrait, comme à Florence, une inflexible opposition ; Mgr Dejean n'y fut même pas admis en qualité d'administrateur provisoire [3]. A Paris, la défection d'un cardinal, sur le vaste théâtre de la première des cités impériales, ajoutait à l'éclat de la révolte. La capitale de l'empire avait donné l'exemple de toutes les adulations, elle sut aussi faire entendre la protestation des âmes libres et fières. Le conflit religieux entrait dans une phase aiguë qui laissait prévoir de sérieuses complications.

Lorsqu'il eut examiné la lettre où le cardinal Maury, en exprimant une joie déplacée, l'informait de sa nomination à l'archevêché de Paris, Pie VII ranima son courage devant cet injurieux défi. Ayant pris son parti, affranchi de toute crainte, parce qu'il connaissait son devoir, il fut comme un homme « délivré d'un fardeau ».

[1] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Paris, 16 novembre 1810.

[2] Vie de Mgr d'Osmond, par l'abbé Guillaume. — *L'Église romaine et le premier empire*, par le comte d'Haussonville, ch. XLII et XLIII.

[3] *Histoire de l'empire*, par Thiers, livre XXIII.

L'indécision ne le torturait plus; sa physionomie redevint souriante. Ce changement d'humeur était agréable à M. de Chabrol, et le général César Berthier voulut en profiter pour prier le Saint-Père de bénir le mariage d'une de ses filles avec le général Bruyère. La demande était audacieuse. A la fin de l'année 1809, une autre cérémonie nuptiale, qui consacra l'union de la fille aînée du gouverneur avec M. Rœderer, préfet du Trasimène, avait eu lieu dans le palais habité par le comte Salmatoris, mais en présence des seuls évêques de Savone et d'Albenga. Toutefois les dispositions de Sa Sainteté étaient si bienveillantes, que Berthier se crut autorisé à présenter sa requête. Le pape lui fit le plus gracieux accueil, il permit volontiers que le mariage fût célébré dans sa chapelle par Mgr Maggiolo, et que les époux vinssent ensuite recevoir sa bénédiction. S'il ne pouvait accorder davantage, la faute, disait-il avec une fine bonhomie, en était à saint Pierre, qui « avait baptisé dans sa prison, mais n'y avait point marié ». Cette douceur enjouée, ce calme et cette aisance, en un moment critique, étaient dignes de remarque. Néanmoins le préfet, si perspicace qu'il fût, en face d'un vieillard qui dissertait tranquillement sur l'origine des sectes ou sur les tendances « démocratiques » de l'hérésie calviniste, ne devina point que ces mêmes lèvres d'où sortaient de paisibles paroles, mêlées à d'aimables propos, venaient de laisser échapper un cri de douleur et d'indignation [1].

Le 8 novembre, le Souverain Pontife avait chargé M. de Chabrol d'envoyer sa réponse au cardinal Maury. En remettant au préfet le bref qui allait soulever de redoutables orages, il était « très gai »; ses traits reflétaient le contentement intérieur que procure le devoir accompli. « Poussé à bout », il acceptait froidement la lutte, « n'attendait plus rien de sa patience », et « voyait venir le schisme ». Ce bref fameux [2] fut « immédiatement » confié à « l'estafette » qui devait le porter au ministre des cultes [3]. Pourquoi le Saint-Père se servit-il en cette circonstance de la voie officielle, dont il connaissait les dangers? Était-ce « par une étrange négligence », comme l'a supposé M. Thiers [4], qu'il se risquait à faire passer une pièce de cette importance dans les mains de M. Bigot de Préameneu? Pour se soustraire à l'inquisition des agents de l'empire, les moyens cependant ne lui faisaient pas défaut. En France et en Italie, de vaillants chrétiens avaient compris qu'ils

[1] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 8, 9, 11 et 17 novembre 1810.

[2] Le *Bref* adressé au cardinal Maury a été si souvent publié que nous croyons inutile de le reproduire.

[3] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 8, 9 et 11 novembre 1810.

[4] *Histoire de l'empire*, par Thiers, livre XXIII.

pouvaient, en associant leurs efforts, braver la puissance du gouvernement. Cette conception de l'unique système de défense capable de protéger les faibles, si naturelle, si simple qu'elle soit, mérite d'être louée; car ce que les vaincus savent le moins pratiquer, — l'expérience le prouve, — c'est l'association intelligente, qui discipline les volontés en les dirigeant vers un but précis, et d'où naît une force morale qui peut briser toutes les armes de la force matérielle. Afin de venir en aide au pontife accablé par l'adversité, quelques âmes courageuses lui apportèrent l'appui d'un intrépide dévouement. Au sein de la société impériale, humblement courbée dans le silence de la servitude, une élite s'était formée, faible en nombre, mais active et résolue, qui réussit à établir des communications sûres entre Savone et le monde catholique. De grands seigneurs et de grandes dames, d'humbles commerçants, des hommes et des femmes du peuple, de modestes prêtres et de hardis jeunes gens se liguèrent contre les suppôts de Napoléon. Par leurs soins, le pape recevait, avec des secours pécuniaires, les livres de théologie, dont la privation lui était surtout sensible, les informations canoniques, les textes des conciles, qui devaient éclairer ses décisions, et les enseignements de sa parole pouvaient arriver aux Églises. A Paris, le généreux Mathieu de Montmorency, les princesses de Foix et de Chimay, la duchesse de Duras, la marquise de Cordoue, Mmes de Saint-Fargeau, de Gros-Bois et de Croisie, les abbés Duval et Perreau, s'étaient tout d'abord proposé d'adoucir l'exil des cardinaux *noirs*, détenus prisonniers dans différentes villes de l'empire. Une association plus étendue ne tarda pas à avoir des comités fortement constitués et habilement conduits; ceux de Lyon et de Toulouse, en particulier, furent des modèles à imiter. Des confréries du « saint dévouement » s'organisèrent sous la direction de M. Alexis de Noailles; le cardinal di Pietro, Mgr Gregori, le P. Fontana, transmettaient les instructions pontificales, et, en dépit de la police, l'Église de France ne fut pas entièrement séparée du suprême pasteur. A Nice, à Gênes, à Savone, d'intègres négociants favorisaient cette correspondance, et de fidèles messagers se tenaient toujours prêts à remplir le périlleux emploi de courriers. En Piémont, un digne prêtre, Bruno Lanteri [1], recueillait de l'argent qu'un pauvre portier savait faire parvenir au Saint-Père, sans craindre de s'exposer aux soupçons par ses nombreux voyages. Cet abbé Lanteri avait d'ardents auxiliaires qui rivalisaient de bravoure et d'industrie;

[1] Né à Cuneo, le 17 mai 1759, fondateur de la congrégation des Oblats missionnaires de Pignerol, mort dans cette ville, le 5 août 1830.

l'un d'eux, René d'Agliano, s'étant fait admettre au baisement du pied, put envelopper dans la soutane de Pie VII une copie de tous les actes des papes touchant l'institution des évêques; un autre, le chevalier Cordero di Vonzo, ancien sous-lieutenant au régiment de Saluces, remplit avec succès les plus délicates missions, et, sur la liste des champions de la cause romaine, figurait même le nom d'un page d'honneur du prince Borghèse [1].

Ce rapide exposé nous autorise à croire que le Souverain Pontife n'avait point agi inconsidérément ni sous la pression de la nécessité quand il envoya sa réponse au cardinal Maury par l'intermédiaire de M. de Chabrol. C'était volontairement qu'il livrait le bref du 5 novembre à la curiosité du ministre des cultes. Les périls de la société catholique, la dignité du Saint-Siège, l'obligeaient à revendiquer ses droits; il ne lui convenait pas de protester à la dérobée, et fièrement il avertissait l'ennemi du coup qu'il lui portait.

Napoléon ne pouvait se contenter de la solution arbitraire qu'il venait de donner à la question des évêchés vacants; il lui restait à régler l'établissement temporel du chef de l'Église, dont la détention ne cessait d'opposer un moyen d'appel à toutes les usurpations du pouvoir civil. A peine avait-il installé le cardinal Maury dans la chaire métropolitaine de Notre-Dame, qu'il voulut placer, à côté de l'intrus triomphant, le pontife outragé.

Les papes devaient dès lors habiter tour à tour Paris et Rome; l'archevêché de la capitale était affecté à leur usage, et, vers la fin de novembre, le décret qui délivrait à la papauté des lettres de naturalisation parisienne fut publié dans le département de Montenotte [2]. Il y avait longtemps que l'empereur préparait cette mesure; le Saint-Père ne s'en montra point surpris. A l'époque du sacre, sollicité par un personnage de la cour de transformer l'archevêché de Paris en palais apostolique, il avait fait cette vive et noble réponse : « On a répandu le bruit qu'on pourrait nous retenir en France; eh bien, qu'on nous enlève la liberté; tout est prévu. Avant de partir de Rome, nous avons signé une abdication régulière, valable, si nous sommes jetés en prison; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme. Et, quand on aura signifié

[1] Ce page d'honneur du prince Borghèse se nommait Galeani d'Agliano. Les détails qui précèdent sont empruntés à des notes que nous avons recueillies en Italie, à *l'Histoire d'Italie* de Botta, à un rapport du duc de Rovigo, ministre de la police (février 1811). M. d'Haussonville a publié d'intéressants renseignements sur le même sujet.

[2] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 24 novembre 1810.

le projet qu'on médite, il ne vous restera plus entre les mains qu'un moine misérable, qui s'appellera Barnabé Chiaramonti [1]. » L'épreuve était venue, la captivité l'avait suivie, et le moine Chiaramonti se nommait toujours Pie VII; mais sa fermeté ne s'était pas démentie. « Aujourd'hui, disait-il, on veut rendre les papes voyageurs, peut-être en faire les aumôniers des empereurs: leur résidence constante ne peut être qu'à Rome, où saint Pierre l'a fixée »; et il soutenait avec énergie que, si on le conduisait à Paris, il y serait prisonnier, comme il l'était à Savone. La vigueur de son langage ne l'empêchait pas de garder le masque d'une apparente placidité. Cependant son gardien s'alarmait; il croyait voir les progrès d'une pensée tenace qui « lentement mûrissait » quelque secrète résolution [2].

M. de Chabrol était d'autant plus soucieux que, sous l'action de diverses causes locales, un certain malaise régnait dans son département. Une nouvelle fixation de la valeur des monnaies génoises entravait les transactions; les classes pauvres surtout en souffraient. Les récoltes avaient été mauvaises, et le prix du pain augmentait chaque jour. Afin de diminuer les effets de cette crise, le préfet déployait toute son activité; il réunissait les négociants, publiait des tarifs, organisait des commissions, faisait distribuer des « soupes économiques », demandait des licences pour les commerçants de Gênes, en vue de faciliter l'introduction des blés venant « de Sardaigne et des États barbaresques ». Aucune précaution n'était superflue, car « si le peuple, lisons-nous dans ses dépêches, avait eu à souffrir de la disette, le séjour de Sa Sainteté serait devenu plus inquiétant ». La police de la maison pontificale lui donnait aussi des craintes; elle ne relevait pas directement de son autorité, et la moindre distraction pouvait rendre vaines les mesures prises pour intercepter toute correspondance [3]. Enfin, les sourdes menées de l'envie ne l'épargnaient point et lui causaient un profond dégoût. Mais, bien loin que son crédit diminuât, le cercle de ses attributions fut élargi.

Un décret du 26 novembre nomma M. de Chabrol « commissaire impérial près Sa Sainteté », et, quand Napoléon lui accordait cette faveur, Pie VII, avec le pressentiment d'une tempête prochaine, confirmait au cardinal di Pietro, exilé à Saumur, les droits de délégué apostolique, « afin que, dans les besoins extrêmes, il n'eût aucun scrupule à procurer, par lui-même et par ses collègues, le

[1] *Histoire universelle de l'Église catholique*, par Rohrbacher.
[2] *Bulletins journaliers* de M. de Chabrol, 24 et 29 novembre 1810.
[3] *Ibid.*, 29 novembre, 4 et 8 décembre 1810.

salut spirituel des fidèles[1]. » Le ciel, déjà sombre, se couvrait de nuages plus épais.

A Rome, les défenseurs de la cause catholique étaient abattus, et, au lieu d'agir, cédant à une tentation des partis vaincus, rêvaient de catastrophes. Ils annonçaient un débarquement des Anglais sur les côtes napolitaines; la déroute de Murat leur semblait inévitable, et tout leur effort se bornait à un souhait de bouleversements ou de calamités, comme l'indique ce passage d'une missive interceptée : « Vous attendez peut-être toujours l'accomplissement de ce que je vous ai mandé... Cela n'a pas encore vraiment eu lieu, mais vous l'entendrez sous peu de jours... J'ai vu et lu moi-même une lettre d'un de mes collègues, à présent domicilié à Parthénope, dans laquelle il s'explique en ces termes : « Ne vous étonnez pas si vous voyez passer à Rome de la troupe, « de la cavalerie, des officiers, et même l'état-major de l'armée; « nous avons ici la peste. » Qu'elle vienne donc jusqu'à Rome, cette peste tant désirée! Les affaires marchent ici lentement, et les patriotes sont avilis[2]. » Tout autre était l'attitude du pape. A la veille de sentir ses liens plus étroitement serrés, il priait encore la Vierge du Val Saint-Bernard, implorant non la justice qui châtie, mais la miséricorde qui pardonne.

Le titre de « commissaire impérial » révélait une mission de rigueur, et M. de Chabrol ne put dissimuler les ordres dont l'exécution lui était confiée. Sa parole devenait plus âpre et sa main plus rude; la confiance de l'empereur et la responsabilité qui en était la conséquence le condamnaient à déployer une inflexible sévérité. Nous écouterons du reste son propre récit sur le début de ses fonctions :

Sa Majesté Impériale et Royale, par son décret du 26 du mois passé, me charge de remplir les fonctions de commissaire impérial près le Saint-Père pour la correspondance des affaires ecclésiastiques. Dès que j'ai eu connaissance de ce nouveau devoir, je me suis hâté d'établir des bureaux pour la chancellerie; je me suis concerté avec M. le général Pouget, afin qu'aucune demande, de quelque nature qu'elle soit, ne puisse parvenir sous les yeux du pape avant que les formalités prescrites par les instructions n'aient été remplies. Enfin je me suis transporté chez M. l'évêque de Savone, afin qu'il me remît, suivant les instructions que j'ai reçues, tous les registres et les papiers rela-

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 4 décembre 1810; Bref du pape au cardinal di Pietro, Savone, 30 novembre 1810.

[2] Lettre interceptée du sieur Jacques Moni au sieur Moiraghi, Rome, 7 novembre 1810.

tifs à l'expédition des affaires ecclésiastiques. Après avoir pris toutes les précautions nécessaires, je me suis présenté chez Sa Sainteté, pour qu'elle ne fût pas prévenue par un autre que moi des fonctions que j'avais à remplir, d'après les ordres de mon souverain. Quelque mesure que j'aie mise dans l'annonce de cette nouvelle, j'ai pu remarquer qu'elle excitait quelque humeur. Le pape m'a demandé si je ne lui apportais pas une réponse à la lettre qu'il avait écrite à l'archevêque de Paris. Je lui ai dit que je n'avais rien appris à cet égard; alors, il a répliqué : « Je pense que ce sont des précautions que l'on veut prendre, parce qu'on voit bien que cela ne peut durer plus longtemps dans cet état, et que je suis comme forcé malgré moi de me déclarer. » Au fait des considérations qui agissent le plus puissamment sur l'esprit de Sa Sainteté, je les ai immédiatement employées, et je suis parvenu à la rendre calme; mais elle m'a dit : « Il ne s'agit plus ici de discussion sur le temporel; la prise de possession des évêchés vacants, par la nomination de Sa Majesté, suffit pour décider la question, car cet acte est contraire à tous les canons. » Après ce discours, Sa Sainteté m'a congédié, sans être totalement remise de son trouble. Je crois qu'il est important d'organiser tous les moyens de surveillance possibles, pour empêcher que le pape ne puisse parvenir à faire paraître de nouveaux écrits. Je redouble de précautions, je fais surveiller tout ce qui entre et sort du palais, mais cette mesure est-elle suffisante? Et, d'un autre côté, une mesure rigoureuse qui tiendrait en quelque sorte séquestrée toute la suite du Saint-Père ne provoquerait-elle pas ce qu'on veut éviter? Je désirerais vivement obtenir des instructions à ce sujet. On ne doit pas oublier que le pape a dit plusieurs fois qu'il avait pris, à son départ de Rome, toutes les précautions et y avait laissé des écrits, dont l'un entre autres avait paru après son voyage. Il lui suffit, pour ainsi dire, d'une parole et d'un coup d'œil pour faire connaître ses intentions. D'après cela, vous pouvez juger de la position embarrassante où je me trouve. En tout cas, je m'attache à faire tout ce qui est humainement possible pour remplir mes devoirs dans toute leur étendue et justifier la confiance que Sa Majesté Impériale a daigné m'accorder [1]...

Pour mériter cette confiance, M. de Chabrol eût voulu persuader au Saint-Père que plus le régime de Savone lui était dur, plus il avait intérêt à entreprendre le voyage de Paris et à y rétablir la paix dans « une conférence avec l'empereur ». Dès le commencement de l'année 1810, sa tâche avait été d'accoutumer le pontife à méditer ce projet de voyage, et nous avons vu avec quelle cons-

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 5 décembre 1810.

tance ses ouvertures, aussi bien que celles des cardinaux Spina et Caselli, furent toujours écartées. Mais aux arguments courtois et respectueux du préfet, le commissaire impérial pouvait en ajouter d'autres que Napoléon croyait plus efficaces.

J'ai trouvé Sa Sainteté, écrivait-il, extrêmement agitée... Les personnes de sa suite ont dit, dans la journée, que l'on avait appris qu'à Gênes la confession avait été interdite à tous les prêtres qui ne tiennent pas aux paroisses, sans que je sache si cela est vrai ou non. Quoi qu'il en soit, le pape a commencé immédiatement à dire que cela ne pouvait plus durer; que, depuis trois ans, il était prisonnier; que ce n'était pas ainsi qu'on devait traiter le chef de l'Église; qu'il était indigné, qu'il finirait par une protestation, et qu'il excuserait le silence gardé jusqu'ici, dans l'espérance d'un accommodement, par la contrainte où on l'avait tenu. Il a repris : « Je ne sais plus exactement ce qui se passe; je ne puis juger des choses qu'au hasard; et ne puis jamais prendre un parti en pleine connaissance de cause. Ajoutez que je suis sans conseil, sans personne avec moi pour les choses les plus nécessaires à mes devoirs. Dieu y mettra la main. Je n'ai plus qu'à prendre le parti que me commande le traitement dont on use à mon égard. » Il a dit tout ceci avec beaucoup d'agitation et de volubilité. J'ai cherché à le calmer par les moyens que je sais agir le plus sur lui; j'ai ramené quelque espérance, en lui parlant d'une conférence qu'il pourrait avoir avec Sa Majesté... L'idée de cette conférence paraît celle qui est, dans ce moment, le mieux accueillie; cependant le pape l'éloigne encore, en disant qu'il ne doit pas y fonder beaucoup d'espoir. La Providence lui a fait connaître, il y a déjà longtemps, bien des choses que l'on croit qu'il ignore, et, quand il se conduit comme il le fait, on doit penser que ce n'est ni folie (*impazzare*) ni irréflexion de sa part, mais que sa conduite est calculée. Il ne demandera donc pas à faire le voyage de Paris; on peut l'y mener, si on le veut, mais il ne s'y rendra pas de son plein gré, parce que, depuis plusieurs années, il est privé du libre exercice de sa volonté, et qu'il doit agir en conséquence.

Je lui ai trouvé beaucoup plus d'humeur que de coutume, et cependant la même opinion se remarque toujours au milieu de son chagrin : il veut nécessairement un changement d'état, la position dans laquelle il est ne lui paraissant plus pouvoir être conservée avec honneur aux yeux de son parti. Il semble prêt à se déclarer, mais je reste convaincu qu'il désirerait auparavant voir les ressources que lui laisserait une conférence secrète avec Sa Majesté [1].....

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 7 décembre 1810.

Toute note concernant les affaires ecclésiastiques devait alors avoir l'approbation de M. de Chabrol, pour être adressée à la partie requérante. Pie VII avait manifesté la volonté de n'expédier aucune des pièces qui lui seraient « présentées par le commissaire impérial[1] »; mais son irritation fut passagère, et bientôt l'esprit de résignation l'emporta sur la sensibilité nerveuse de cette nature meurtrie. La menace d'une déclaration se mêlait sur ses lèvres à l'humble aveu de sa faiblesse; il acceptait l'ordre de la Providence, et de nouveau souhaitait « un accommodement ». Ses angoisses ne s'exhalaient qu'en propos discrets, ses soupirs étaient contenus, sa tristesse n'avait rien de farouche. La religion souffrait; c'était là son tourment. « Il ne recevait plus de lettres » ni « des missions étrangères » ni d'aucun pays de la chrétienté, et il donnait à entendre que, s'il n'était libre de correspondre, « toutes les nations seraient mécontentes ou jalouses »; « elles diront, continuait-il, que le pape est dépendant de l'empereur, et cependant ma conduite prouve que je ne le suis point. Ce n'est pas que je ne désire beaucoup faire tout ce qui est possible pour contenter les souverains et particulièrement celui de la France. Si je suis bien connu, on sait que je n'entreprendrai rien qui puisse attaquer la puissance temporelle de l'empire; c'est Dieu qui l'a établie, et ce serait aller contre mes devoirs que de m'y opposer. Mais il me faut une position qui me permette de dire, pour le spirituel seulement : ceci se peut et cela ne se peut pas. Les choses restant dans l'état où elles sont, je serais forcé de me déclarer prisonnier, et, comme tel, de ne rien faire et de ne rien expédier. » Ces paroles étaient assurément conciliantes, et le préfet les accompagnait de ce court commentaire : « J'ai reconnu que le pape ne consentirait pas à demander de lui-même à faire le voyage de Paris, bien que je persiste à croire que l'idée d'une entrevue avec Sa Majesté lui plaise toujours. Je dois dire que jamais Sa Sainteté ne m'avait encore parlé si positivement, et d'une manière en apparence si réfléchie, du désir d'un accommodement[2]. »

Le Saint-Père, essayait de se rattacher aux illusions. Dans ses conversations avec l'évêque de Savone, qui les rapportait au préfet, sa naïve candeur se montrait sans détours. Il s'étonnait d'être « regardé comme suspect »; car, d'une part, ses intentions était pures et devaient désarmer les défiances, puisqu'il ne voulait ni « altérer les sentiments de soumission et de fidélité » envers le

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 8 décembre 1810.

[2] *Ibid.*, 12 décembre 1810. Les passages que nous avons extraits de ce bulletin avaient été soulignés à l'encre rouge dans les bureaux du ministère de la police.

souverain, ni « s'ingérer dans les affaires temporelles ». D'autre part, « les protestations » qu'il avait déjà faites mettaient sa conscience en repos et le dispensaient d'insister. Pourquoi donc était-il environné d'espions? Les craintes de ses gardiens demeuraient superflues, et la police de Savone brûlait d'un zèle inutile; en partant de Rome, il avait tout réglé pour n'être pas pris au dépourvu. « Sait-on même, ajoutait-il, si, au moment où je me suis vu prisonnier, je n'ai pas délégué quelqu'un qui doit parler en mon nom, lorsque la nécessité le commandera? Toutefois il se taira, tant qu'on n'attaquera pas directement le spirituel[1]. » Pie VII est troublé; il a condamné l'intrusion des évêques qui n'ont point reçu l'institution canonique, il a dénoncé l'attentat commis contre l'Église, et maintenant il hésite. On dirait que l'attaque ne lui semble plus assez directe; c'est qu'il se flatte de l'avoir repoussée et d'en arrêter les conséquences par son bref au cardinal Maury, par les instructions données aux chapitres. Mais sa modération sera tenue pour une défaillance, et Napoléon, après avoir jugé que son adversaire peut reculer, ne lui pardonnera plus un retour de vigueur.

Au ministère de la police, Savary, duc de Rovigo, avait remplacé Fouché. La signification de ce changement fut bientôt connue. Le nouvel interprète des volontés impériales était un rigide exécuteur. Il entendait assurer l'isolement du Saint-Père par tous les moyens de contrainte; mais le préfet eut la satisfaction de lui répondre qu'il n'avait besoin de rien innover, et la lettre suivante justifiait cette opinion de M. de Chabrol :

J'ai l'honneur de transmettre à Son Excellence la liste de toutes les personnes qui composent la suite de Sa Sainteté. J'y ai joint des notes précises sur leur caractère, leurs occupations et leurs relations journalières; il n'est aucune d'elles qui ne soit soumise à la surveillance la plus sévère, tant dans l'intérieur qu'au dehors du palais.

Les mesures que vous me prescrivez relativement à la correspondance du sieur Moiraghi avec le nomme Moni, à Rome, ont été prises depuis les premiers moments. J'ai obtenu à cet égard les autorisations nécessaires de M. le directeur général des postes. Cette correspondance a été, je le présume, totalement interceptée. J'en ai gardé les originaux, et j'en ai envoyé fort exactement la traduction à M. le maîtres des requêtes, chargé du troisième arrondissement de la police générale; il pourra la mettre sous vos yeux, si vous le désirez. Chaque jour, j'examine attivement *moi-même* toutes les lettres qui arrivent de Rome et de tous les points d'où peuvent parvenir les cor-

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 19 décembre 1810.

respondances secrètes. Ce travail, quelque long qu'il puisse être, se fait exactement tous les matins. Outre ces précautions, j'ai donné le détail de celles que j'ai cru devoir prendre encore. J'ai prévenu Votre Excellence que j'avais fait arrêter avec prudence le commissionnaire qui est chargé quelquefois de paquets pour Sa Sainteté. Je suis parvenu à le gagner par des menaces et par quelque argent ; il promet de me servir très fidèlement et de garder le plus grand secret. Le paquet qui lui avait été remis, mercredi soir, n'était qu'une simple commission ; il renfermait des mules neuves pour Sa Sainteté ; on les a scrutées avec le plus grand soin, et on s'est convaincu qu'elles ne contenaient rien de caché.

Je crois avoir pris toutes les mesures que peuvent commander la prudence et le zèle ; je dois ajouter que, d'après les renseignements qui me parviennent par des agents, et d'après les aveux des gens de la maison, il paraît que le pape désapprouve toute correspondance secrète et signifiante, et qu'il a défendu aux gens de sa suite d'en entretenir aucune de ce genre. Il est donc probable qu'ils ne reçoivent que quelques lettres suspectes qu'on leur envoie de Rome par des voies détournées, et celles-là doivent tomber entre mes mains.

Les demandes ecclésiastiques, que je fais scrupuleusement examiner, ne renferment, du moins jusqu'à ce moment, aucun signe qui puisse faire naître le soupçon. Cependant je veille attentivement, et je fais en sorte qu'aucun agent ne puisse arriver à Savone et se mêler avec les gens du pape. On exerce sur tous les étrangers la surveillance la plus active ; elle sera continuée sans relâche. Je désire connaître si ces mesures remplissent dans leur entier les intentions qu'a daigné me transmettre Votre Excellence [1]...

Le duc de Rovigo était bien servi ; néanmoins les « notes confidentielles » sur l'entourage de Sa Sainteté ne faisaient que reproduire les observations précédemment communiquées au duc d'Otrante, et, si l'on avait espéré découvrir à Savone les indices d'une conspiration, cette attente était déçue. Nous avons dit quelles voies restaient ouvertes à la correspondance du Souverain Pontife, et comment ses lettres pouvaient échapper à toutes les recherches. Le ministre des cultes, il est vrai, avait intercepté le bref au cardinal Maury, mais cette prise ne donnait aucun relief à l'habileté du gouvernement ; le pape lui-même l'avait rendue facile, en confiant la pièce à M. de Chabrol, et l'on devait bientôt apprendre que des copies, remises en mains sûres, étaient arrivées

[1] Lettre de M. de Chabrol à S. E. Mgr le ministre de la police générale, duc de Rovigo, avec la liste des personnes qui composent la maison de Sa Sainteté et les notes confidentielles sur chacune d'elles, 13 décembre 1810.

à leur destination. L'une de ces copies parvint à l'abbé d'Astros, qui remplissait, à Paris, les fonctions de vicaire capitulaire et combattait respectueusement, en toute rencontre, les prétentions de l'archevêque intrus. M. Bigot de Préameneu n'était plus maître du secret; la nouvelle se répandit promptement que le chef de l'Église venait d'adresser au cardinal Maury d'énergiques remontrances, et le dépit de Napoléon présagea sa colère.

Peu de temps après, malgré son envie d'excuser les fautes de l'empereur, malgré son penchant à puiser, dans un excès d'indulgence, un prétexte d'abandonner la lutte, le pape, pressé par les devoirs de sa charge, interrompit ses rêves pacifiques pour envoyer directement au courageux abbé d'Astros un bref explicite et formel, qui « ôtait à l'archevêque nommé tout pouvoir et toute juridiction [1] ». Cette fois, la police réussit à saisir le document; son succès était tardif; mais du moins elle apportait une preuve et nommait un coupable. Convaincu d'entretenir des intelligences avec l'ennemi, le jeune vicaire capitulaire fut menacé d'être fusillé; par une faveur insigne, on daigna l'enfermer à Vincennes. Quant au Saint-Père, il avait beau subir les règlements du « commissaire impérial » qui veillait à ses côtés, le châtiment de ses perfidies ne devait plus être ajourné. On l'avait cru près d'abdiquer ses droits, et il relevait soudain la tête; n'était-ce pas une sorte de félonie? Son unique occupation consistait à traiter d'affaires ecclésiastiques, et il disait avec raison « qu'il n'avait pas d'autres correspondances secrètes »; c'était déjà trop. Lorsqu'il demandait d'un ton « sévère » à M. de Chabrol, qui, sur ce point, n'avait rien à se reprocher, si « ses rescrits » n'étaient pas détournés, son orgueil dépassait la mesure; ne fallait-il pas le punir et le traiter en sujet révolté? Ses impatiences, à la vérité, devenaient fréquentes, mais elles duraient peu. Dans les moments où son irritation était le plus vive, il accusait Napoléon d'exécuter « le plan des philosophes modernes », et, encore qu'il en vînt à regretter « d'avoir fait le Concordat », son humeur ne tardait pas à « s'adoucir ». A la fin de l'année 1810, le préfet pouvait répéter ces mots, que sa plume avait si souvent reproduits : « Après quelques jours d'émotion, Sa Sainteté a repris sa sérénité accoutumée [2] », et l'empereur, en même temps, signifiait à M. Bigot de Préameneu, dans ces termes d'une dureté réfléchie, l'arrêt de son ressentiment :

..... Écrivez au préfet de Montenotte pour lui faire connaître la

[1] Bref à l'abbé d'Astros, 18 décembre 1810.

[2] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 22 décembre 1810; lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, 27 décembre 1810.

lettre que le pape a écrite au grand vicaire de Paris, afin d'éclairer ce fonctionnaire sur la mauvaise foi du pape, qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion. Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courrier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape ou sa suite, et pour que la poste ne fasse porter ni ne lui remette aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes. Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris, afin d'ôter au pape un canal de communication. Vous donnerez effectivement l'ordre au prélat de venir à Paris, où je désire le voir. Vous écrirez au sieur Chabrol d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, de représenter au pape qu'il fait du tort à la religion, qu'il cherche à semer le trouble et la division, qu'il néglige la douceur et les bonnes manières qui auraient pu réussir auprès de moi; qu'il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie et que l'Église finira par perdre le reste de son temporel, que ceux qui seront assez fols et assez ignorants de leurs devoirs pour l'écouter perdront leur place et que ce sera par sa faute. Il faut que cela soit dit avec vigueur. Il doit voir également ceux qui entourent le pape et les éclairer sur les fâcheuses conséquences que cela aura pour eux.

Il est inutile que le pape écrive. Moins il fera de besogne et mieux cela vaudra. Il est nécessaire : 1° que le préfet envoie un état des individus qui sont auprès du pape; qu'il désigne les plus grands travailleurs, afin que je les renvoie, pour ôter au pape le moyen d'écrire et de répandre le poison; 2° que vous donniez ordre au préfet de ne plus expédier les lettres du pape pour le royaume d'Italie, le royaume de Naples, la Toscane, le Piémont, la France et de ne lui remettre aucune lettre et de les envoyer toutes ici. Vous en ferez le triage, et l'on ne donnera cours qu'aux lettres dont l'émission sera sans inconvénient...

Vous ferez connaître au préfet et au prince Borghèse que mon intention est que l'extérieur du pape se ressente du mécontentement que j'ai de sa conduite, et que l'état de sa maison soit réglé de manière à ne pas dépenser plus de 12 à 1500 francs par mois. Les voitures qui avaient été mises à sa disposition, à Savone, pour lui et sa maison, seront renvoyées à Turin.

Recommandez au sieur Chabrol de ne plus rien dire dans ses discours qui tende à faire croire au pape que je désire un accommodement. Mais son langage doit être qu'après son excommunication et sa conduite à Rome, qu'il continue à Savone, je dois m'attendre à tout de lui, que je m'embarrasse fort peu de ce qu'il peut faire; que nous sommes trop éclairés aujourd'hui pour ne pas distinguer la doctrine de Jésus-Christ de celle de Grégoire VII [1]...

[1] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu (non insérée dans la

La politique impériale, « éclairée » par la lumière de la philosophie moderne, se portait à tous les excès de la tyrannie, et le pontife considérait dans le passé l'œuvre des philosophes, qui, sous son prédécesseur, avaient tourné contre l'Église romaine la puissance du saint-empire. Il se rappelait que Pie VI, lui aussi, s'était décidé à visiter un empereur, que son voyage à Vienne était resté sans résultats, et que, plus tard, Joseph II, en venant à Rome, avait, par cette démarche, apaisé le conflit. Ces souvenirs renfermaient une allusion; M. de Chabrol y vit la preuve que Pie VII « accorderait davantage », si l'on prenait franchement l'initiative d'une négociation qu'il répugnait à proposer. Ce fut, en cette seconde année de la captivité du pape, l'une des dernières remarques de son gardien [1].

Un instant, Napoléon feignit d'être étonné : « Le préfet de Savone, disait-il au ministre des cultes, écrit que le pape est disposé à s'arranger et à faire le pape où l'on voudra. C'est la première fois que j'entends ce langage... S'il désire un accommodement sur les affaires spirituelles, je le désire autant que lui, mais je ne veux faire aucune concession temporelle... Si telle était sa pensée, il faudrait qu'il écrivît une lettre à l'empereur pour lui faire connaître les maux de l'Église et lui exprimer le vœu, en mettant de côté toute prétention et tout intérêt autre que celui de la religion, d'entrer en arrangement pour concilier tous les intérêts. Cette lettre devrait être écrite sans fiel, mais avec la charité de l'Évangile, ne faire aucune allusion et ne respirer que le pur désir du bien. Vous ajouterez qu'il n'est aucun doute que l'empereur ne réponde à cette lettre d'une manière très favorable; mais qu'il faut que le préfet explique bien qu'il ne doit être question du temporel en aucune manière, que les statuts de la France sont formels et irrévocables là-dessus [2]... »

Il y avait longtemps que le pape tenait inutilement un langage résigné; Napoléon écoutait, mais ne voulait pas entendre, et les deux antagonistes agitaient toujours ce point de discussion : Qui fera les premiers pas? L'interrogation n'était pas sans portée, et l'on aurait tort de la juger avec dédain. Depuis la mission de M. de Lebzeltern et la médiation offerte par l'Autriche; depuis les entretiens où M. de Metternich avait démasqué les ruses impériales; depuis enfin la venue à Savone des cardinaux Spina et Caselli,

Correspondance), 31 décembre 1810; M. d'Haussonville l'a publiée dans les pièces justificatives de son ouvrage.

[1] *Bulletin journalier* de M. de Chabrol, 22 décembre 1810.

[2] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, Paris, 23 décembre 1810. (*Corrrespondance de Napoléon Ier*.)

cette question allait au-delà d'une préoccupation d'amour-propre : elle attestait les visées de la mauvaise foi et permettait de craindre les calculs de la crédulité; sous une apparence d'étiquette, elle touchait au fond même du débat. Pour y répondre, Napoléon lança ses foudres, tandis que le Saint-Père, tout en refusant d'aller à Paris, ne pouvait cacher le désir intime de conférer avec son persécuteur, et, n'aspirant qu'au libre exercice du ministère spirituel, consentait à ne point parler de ses droits temporels. Mais l'empereur avait détrôné le souverain de Rome afin d'assujettir le chef de l'Église; la déchéance de l'un n'était complète qu'à la condition d'entraîner après elle la servitude de l'autre, et il tenta, par la terreur, de faire taire les voix discordantes qui défendaient encore les prérogatives du Saint-Siège. D'un geste, il « supprime cinq canonicats du chapitre d'Asti », coupable de résister à l'évêque intrus, et « réunit au domaine les biens » qui en dépendent; les chanoines de Florence, « à la moindre faute, perdront leur temporel pour toujours »; à Metz, à Aix, et dans d'autres villes épiscopales, la même intimidation pèse sur les consciences, et pareil sort attend tous les évêchés, où les prêtres se montreraient indociles [1]. La suppression et la confiscation sont les armes suspendues sur la tête du clergé; partout domine la peur, et les genoux fléchissent. Mais, au milieu de cet abaissement universel, il est encore des hommes qui méritent l'honneur de la prison, dernier refuge de la liberté morale, et, à mesure que tout s'incline devant le monarque en furie, l'histoire, attentive aux humiliations de l'âme humaine, voit grandir, pour les réparer, la victime de Savone.

H. de Mayol de Lupé.

La fin prochainement.

[1] Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, citée plus haut, 31 décembre 1810; autre lettre au même, de pareille date. (*Correspondance de Napoléon Ier*). *Histoire de l'empire*, par Thiers.

LE TESTAMENT DE BERTHE[1]

XLIII

Parmi les commerces lucratifs et d'installation récente dont le siège social fonctionne à Paris, avec quelques représentants en province, il en est un pour lequel la langue française n'avait pas encore inventé de qualificatifs. Imprévoyante des besoins d'une société à peine assise sur ses bases démocratiques et des bienfaits inédits que révélerait l'ère de la fraternité, elle a dû, depuis peu de temps, créer le mot *chantage*, afin de désigner les produits d'une industrie toute moderne, — fruit d'or des civilisations avancées, venu aux rameaux verts des arbres de la liberté.

Jamais, dit-on, grâce au bienheureux régime dont nous jouissons, il n'y a eu dans les administrations de l'État, plus d'oppressions, de jalousies, d'espionnages et de délations que depuis le jour où une conciliante devise s'est inscrite en creux sur tous les monuments publics; et jamais, dans la vie privée, l'on a constaté autant d'exploitations tentées ou réalisées par la haine, la calomnie et les contagions démagogiques que depuis l'inauguration des pacifiants programmes qui convient à l'harmonie universelle et à l'amoureuse fusion des couches sociales.

Riveira n'était pas homme à négliger le filon caché aux galeries souterraines du mensonge et de la perfidie. Rentré à Paris en même temps que M. de Cabriac, mais contraint à changer une fois de plus son acte de naissance, afin d'égarer les recherches lancées sur sa piste, il ne réclama pas de suite au comte le paiement de sa dette. Sa fuite précipitée, sur l'annonce, par un domestique, de la présence des agents, l'avait laissé démuni de tout titre. Il n'entendait pas faire le sacrifice de ses dernières ressources, et parviendrait tôt ou tard à leur recouvrement. Dans ce but, il se munirait de tous les renseignements utiles, soit sur la solvabilité et les précédents de son débiteur, soit sur la fortune et les dispositions de Mme de

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 mars, 10 et 25 avril 1887.

Cabriac. En attendant, il dépêcha Mme d'Orbrise qui, tout en ayant à se plaindre de son ingratitude, ne savait rien lui refuser depuis certain marché conclu entre eux. Il logeait provisoirement chez elle, lui confiant la garde de son incognito, et, pendant une semaine de séquestration volontaire, il laissa repousser ses favoris.

Mme d'Orbrise se présenta avec l'humilité obséquieuse et paterne qui convenait à son genre de négociation.

— Je viens vous trouver, monsieur le comte, dans votre unique intérêt et n'ayant qu'un mobile : la solution d'une affaire pénible, à laquelle je n'ai prêté mon entremise que pour éviter de terribles conséquences. M. le chevalier Riveira vous a avancé 10 000 francs à Monte-Carlo ; vous lui en devriez 15 par suite des conditions ordinaires de ses traités ; à la veille de partir pour l'Espagne où l'appelle une magnifique affaire, il avait eu l'intention de vous mettre directement en demeure. Je connais son caractère ombrageux, irritable, emporté. Une discussion entre vous aurait été sans doute d'une telle violence qu'un malheur en serait résulté. Il est prudent de ne pas mettre à l'épreuve la colère du chevalier. Je lui ai promis de le représenter auprès de vous, afin de ne pas exposer un homme de votre caste à des scènes qui se dénoueraient dans une effusion de sang. Les femmes en ces occurrences, ont une main plus légère, une mesure plus discrète, un tact plus accommodant. J'ai dans mon carnet une quittance en blanc; je transigerai à 12 000 francs. Je vous supplie, monsieur le comte, de me verser cette somme.

— Où voulez-vous que je la prenne, madame ? Riveira sait aussi bien que moi que j'ai laissé ma dernière pièce d'or sur les tapis de Monte-Carlo... S'il ne m'avait pas exploité, sous le fallacieux prétexte d'une fortune à recouvrer, par l'appât d'un système prétendu infaillible, et dont vous, madame, m'aviez pronostiqué le succès, je n'en aurais pas été réduit à recevoir de l'administration des jeux un secours humiliant... Tout compte fait, il n'aurait rien à réclamer. Nous aurions partagé les bénéfices; il serait juste de supporter ensemble les pertes...

— Vous ne niez pas qu'il ait sorti 10 000 francs de sa poche ?...

— Nous les avons exposés d'un commun accord...

— Soit, mais...

— En résumé, je suis sans argent... avec la perspective de mourir de faim, si Mme de Cabriac, au courant de mes infortunes, ne m'avait annoncé une rente viagère qui m'assure l'existence...

— Déléguez cette rente jusqu'à concurrence de l'extinction de votre dette...

— Je ne le puis...

— Quand donc désintéresserez-vous M. Riveira?... Réfléchissez, monsieur le comte, je vous le demande en grâce... Réfléchissez... évitez le coup qui vous menace. Si Riveira n'est pas payé en argent, il se paiera d'une autre monnaie. Réduit aux dernières extrémités, n'ayant même plus à compter avec l'instinct de la conservation, cet homme serait capable de tout...

— Je vous le répète, madame; il m'est impossible, matériellement impossible de faire actuellement honneur à ce que vous appelez une dette... nous verrons plus tard...

— A quelle époque?

— Je la prévois, sans pouvoir la déterminer... j'ai en Touraine un vieil oncle dont j'hériterai incontestablement... je suis fils d'un frère qu'il a beaucoup aimé... il n'a pas d'autre neveu. Peut-être aussi deviendrai-je le tuteur de ma fille... alors, j'aurais le maniement de capitaux considérables... Mme de Cabriac est plus jeune que moi, et, certes je ne désire pas sa mort... mais elle est d'une santé délicate, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'avais la douleur de la perdre, aucun de mes créanciers ne seraient frustrés d'un centime...

... C'est un homme à ménager, pensa Mme d'Orbrise...

— Ainsi, monsieur le comte, vous m'affirmez être hors d'état de satisfaire à la demande du chevalier?

— Je vous l'affirme.

— Prenons un moyen terme, dans les conditions dont vous venez de me parler...

— Soit...

— Reconnaissez d'abord votre dette par un engagement positif... libellez ensuite une promesse de libération, dès que certaines éventualités se réaliseraient... j'ai apporté à tout hasard du papier timbré...

— Comment formuler l'engagement?

— Écrivez... « Bon pour 15 000 francs, avec intérêts, dus à M. le chevalier Riveira, pour cause de prêt, exigibles le jour où une succession m'adviendrait, soit par testament, soit de toute autre manière, après le décès de mon oncle, propriétaire en Touraine, ou, si je survivais à Mme de Cabriac, après le décès de cette dernière... »

Le comte écrivit et signa. Mme d'Orbrise tira une révérence sentimentale, attendrie, et, levant les bras au ciel :

— Je vous jure, monsieur le comte, que vous me devez un fameux cierge, et que, sans moi, vous auriez été conduit dans une terrible impasse...

— Entre quelles mains suis-je tombé! pensa le comte, et, pour

la première fois de sa vie, peut-être, un remords poignant lui traversa le cœur.

. . . .

— Mon cher, raconta la d'Orbrise à Riveira, je n'ai pu obtenir des espèces sonnantes... Cabriac n'a pas un centime vaillant... il m'a parlé d'une rente que venait de lui constituer la comtesse... il y aura plus tard quelque chose à faire de ce côté... en attendant, voici une reconnaissance sur timbre. « Bon pour 15 000 francs » payables le jour où il entrera en possession d'une succession quelconque; soit de son oncle, — quatre-vingt-deux ans — propriétés en Touraine — soit au décès de sa femme — toujours malade. — Tu n'aurais pas obtenu davantage, je te l'assure. — J'ai joliment mené ça.

— S'il n'a pas d'argent, répondit Riveira, je lui indiquerai le moyen de s'en procurer. Je m'absente pour quelque temps; tu me reverras dans un mois... sois sans inquiétude...

Riveira sortit... Mme d'Orbrise ne devait plus le revoir.

XLIV

Le comte fut mandé à la préfecture de police; un commissaire central était chargé de l'interroger minutieusement sur la nature de ses rapports avec le chevalier Riveira, l'endroit où ils s'étaient rencontrés, la manière dont ils avaient lié connaissance..., etc..., etc. Cabriac raconta fort exactement la triste odyssée de cette relation. Il avait été mis en communication avec cet individu dans une maison de jeu; il l'avait supposé honnête homme sur la foi de ses manières empreintes d'urbanité, de son langage choisi, et, ajouta-t-il naïvement, de ses nombreuses décorations. Il s'était associé à lui pour essayer d'un système à Monte-Carlo. Il fit le récit des aventures que le lecteur connaît, et même, ne voulant rien cacher, celui de la scène avec Mme d'Orbrise.

Le commissaire appela un agent :

— Rendez-vous immédiatement avec deux de vos collègues chez une nommée d'Orbrise, telle rue, tel numéro; procédez à une perquisition, vous devez trouver Riveira; munissez-vous d'armes...

Puis, s'adressant au comte :

— Ainsi, monsieur, vous ignoriez et vous n'avez pas cherché à connaître quel était ce personnage au nom duquel vous avez accolé le vôtre?

— Je vous l'atteste, monsieur le commissaire; j'ai révélé tout ce que je sais...

— Il est déplorable, pour ne pas dire plus, monsieur le comte,

de voir se réunir sous l'empire de la même passion, deux hommes dont l'un appartient à une famille honorable, dont l'autre est acquis à la catégorie des plus dangereux malfaiteurs. Eh bien! si vous ne soupçonnez pas ce qu'est le prétendu chevalier Riveira, je vais vous l'apprendre. C'est un récidiviste forcené, s'étant soustrait jusqu'ici aux condamnations encourues, grâce à des changements de nom et de résidence... en réalité, il s'appelle *Hubert;* et c'est sous son vrai nom que, déserteur d'une compagnie disciplinaire d'Afrique, il s'est réfugié à Naples, où il a commis des faux et tué à bout portant un gendarme chargé de l'exécution d'un arrêt du conseil de guerre prononçant la peine de dix ans de réclusion... Évadé sur un bateau de contrebandiers, il débarque en Sicile, s'associe à une bande de condottieri, détrousseurs de défilés montagneux, sous le pseudonyme de *Braccini.* Plus tard, on le retrouve escroc à Gênes, et transfuge à Londres avec les papiers d'un nommé *Elting*... Enfin, vous, monsieur de Cabriac, vous l'avez connu et fréquenté sous le nom de *chevalier Riveira*... Je vous adjure, encore une fois, de ne rien céler à justice, en ménageant ce criminel vous laisseriez soupçonner quelque connivence.

Cabriac était abreuvé de honte.

— Je n'ai rien à ajouter à ma déclaration; j'ai rencontré cet homme par hasard. Je suis allé le trouver une fois dans un hôtel garni de la rue des Feuillantines, puis est survenue l'histoire de Monaco... c'est tout.

— La moralité des faits est facile à tirer. Dans le monde où vous avez recruté un compagnon, presqu'un complice, voyez à quel danger l'on s'expose. Celui qui se respecte, monsieur le comte, ne court pas à pareille mésaventure; il n'admet dans une intimité même passagère que ses pairs par le rang, l'éducation, ceux qui ont des origines ou des attaches connues, et que l'on peut ouvertement saluer dans la rue. Le comte Lionel de Cabriac, époux de Mlle de Saint-Luc, s'est affiché publiquement dans les salons de Monte-Carlo, dans les fêtes d'un grand hôtel, avec un forçat en rupture de ban. Je souhaite, monsieur, que la leçon vous serve, et si jamais vous retrouviez cet individu, la seule manière de réparer l'énormité de vos imprudences, serait de l'appréhender au corps, d'appeler main forte, et de le livrer à la vindicte publique.

— Je m'y engage, monsieur le commissaire. Quelque coupable que je paraisse, quelque oublieux que j'aie été de ma dignité personnelle, je saisirais avidement l'occasion de prouver qu'aucune solidarité ne me lie à un passé tel que le sien...

Les agents s'étaient présentés trop tard chez la d'Orbrise... elle ne put ou ne voulut donner aucune indication... la trace de Riveira était encore perdue..., l'enquête démontra seulement l'existence du tripot clandestin et Mme la comtesse d'aventure alla échouer sur les bancs de la police correctionnelle.

XLV

Pendant que Cabriac était interrogé rue de Jérusalem, le docteur Maurice Arlon décachetait une lettre anonyme à son adresse :

« Monsieur, vous vous êtes réuni au comte de Cabriac pour une opération qui a échoué à Monte-Carlo. Vous avez fourni la mise de fonds nécessaire à cette opération dont vous auriez partagé les bénéfices; vous êtes responsable de toutes les conséquences qui se sont produites, et des propres engagements de votre associé. Si vous ne le mettez pas à même de me restituer 15 000 francs qu'il m'a volés, vous aurez de mes nouvelles par *le Révélateur*, journal précieux dont je suis collaborateur, et dont j'espère vous voir l'abonné, afin d'y lire d'intéressants morceaux, dans le genre de celui-ci :

« *On s'étonne dans le monde médical et aristocratique de l'absence prolongée d'un jeune docteur fort à la mode et dont la spécialité consiste à traiter les maladies d'enfants. Ce ne serait plus en qualité de médecin qu'il aurait été appelé et retenu au château de Saint-L... Nous serons bientôt en mesure de donner des éclaircissements sur cette petite pérégrination... C'est l'éternelle histoire : la femme, le mari, et... l'ami.* »

Maurice bondit de douleur et d'indignation... lancer une imputation contre Berthe!... Quelle infamie!...

« Où est-il le misérable qui a osé m'écrire cela? que je l'écrase comme une vipère! »

Et, hors de lui, il courut chez Cabriac.

Il plongea son œil investigateur dans celui du comte, qui, se méprenant sur l'expression farouche du regard...

— Vous désirez sans doute, mon cher docteur, connaître les suites du voyage à Monte-Carlo?

— A Dieu ne plaise! monsieur; je n'en n'ai nul souci.

— Je ne puis malheureusement vous rendre l'argent que vous m'avez prêté...

— Il s'agit bien de cela... lisez, monsieur...

Et d'une main convulsive il tendit la lettre destinée *au Révélateur*... Le comte lut à son tour, il ne trouva qu'une exclamation, celle de Maurice : Quelle infamie!

— Docteur, vous ne me supposez pas capable d'avoir trempé dans cette machination?.. Vous ne m'en supposez pas capable, n'est-ce pas?

— Qui a écrit cette menace?

— Ce ne peut être que Riveira?

— Que signifie cette insinuation se greffant sur une demande d'argent?...

— Mais je n'en sais rien... je vous le demanderai à vous-même... Être mêlé innocemment à semblables turpitudes!... Mon Dieu!... mon Dieu!... comme je suis puni et malheureux!...

Et Cabriac, sous le coup d'un véritable désespoir, s'affaissa sur un fauteuil.

— Expliquez-vous, monsieur.

— Que vous expliquerai-je? Je suis étranger à cette abominable action. C'est un bandit qui l'a commise : celui que j'ai connu sous le nom de Riveira. J'arrive de la préfecture de police; là, seulement, j'ai appris qui il était... je ne m'en doutais pas, je vous l'affirme... Oh! docteur! j'ai commis bien des fautes, mais je les expie cruellement. Perdu, ruiné sans retour, déshonoré, lié, par la fatalité, à un assassin échappé au bagne, me voici encore la cause indirecte d'une menée odieuse qui vous vise, qui vise Mme de Cabriac, vous, le plus galant homme que j'aie rencontré, elle, qui n'a pratiqué que le bien... c'est à en perdre la raison... Riveira seul a combiné ce chantage pour obtenir de l'argent... Je ne lui en dois pas, j'ai consenti une reconnaissance de ce que j'avais eu l'imprudence d'accepter... j'abandonnerai, s'il le faut, la moitié de la rente viagère que la générosité de ma femme m'a constituée avant-hier... Quant à vous, docteur, ne craignez point que cette menace s'exécute... elle se redressera contre celui qui l'a conçue... Je retourne chez le commissaire... je vais aux bureaux du *Révélateur*, et surtout je m'attache à la découverte de ce misérable... Je finirai par le retrouver quelque distance qu'il ait encore mise entre ses forfaits et lui... Docteur, ayez pitié de moi!

Le docteur ne répondait point...

— Vous savez bien, docteur, ce qu'est une passion absorbante? Celle du jeu m'a tyrannisé; je n'étais plus mon maître; aujourd'hui, je reprends possession de moi-même... Ce ne sera certes pas avec votre argent que je fermerai la bouche à Riveira... Je ne tiens plus qu'à une chose : à vous venger... croyez-moi; j'ai quelquefois menti... je ne vous mens pas... Le comte de Cabriac, celui que n'a pas affolé le maniement des cartes, se retrouve et revit... il sera, je le répète, son propre vengeur et le vôtre.

— La vérité de vos accents, monsieur le comte, répond sans

doute à celle de vos remords... je vous crois... Puisse Mme de Cabriac ignorer toujours la calomnie qui cherchait à l'atteindre!...

Le docteur laissa le comte atterré; il n'avait jamais soupçonné qu'une réaction salutaire sa manifesterait un jour dans cet organisme malade. Mais un vieil instinct de race avait persisté chez M. de Cabriac, instinct impuissant jusqu'alors sous le joug des passions, mais se ravivant soudain à la lueur d'un désastre, comme un coin de paysage, resté obscur pendant la nuit, s'éclaire aux flammes d'un incendie.

Pendant plus d'une semaine, le comte multiplia ses démarches. Si *le Révélateur* eût accueilli la communication anonyme, il en eût brisé les presses. Le *Révélateur* n'inséra rien. Celui qui est assez lâche pour lancer dans l'ombre de semblables intimidations est rarement assez courageux pour les réaliser au grand jour. Le docteur n'en avait pas moins vécu en des transes indicibles.

C'était encore un bénéfice des institutions nouvelles que cette immunité accordée aux plus ignobles révélations de feuilles sans pudeur, spéculant sur le scandale, et jetant aux curiosités malsaines d'un certain public les inventions de la calomnie, ainsi qu'on jette à un chien famélique les détritus de la voirie.

Riveira se dérobait à toute recherche; il avait eu vent de l'arrestation de la femme d'Orbrise, des visites réitérées du comte à la préfecture, et, en renard qui connaît les terriers, il s'était réfugié dans un des repaires de la franc-maçonnerie du crime. La police était sur les dents. Lorsque le désordre est dans les idées, l'ordre ne règne guère dans les actes. Des attentats d'une inqualifiable audace, d'une exécution défiant toute prévision, terrifiaient en ce moment Paris; on eût dit les coupables couverts par une main mystériense, et enhardis par des clémences dont l'espoir était rarement trompeur. Le découragement se glissait même au cœur de ces serviteurs obscurs et courageux de la loi, qui, s'exposant pour elle, devraient au moins être assurés de sa protection. L'absence de moralité détruit aussi bien les rouages d'une administration que le mécanisme des consciences, et quand cette moralité ne réside pas en haut, ne la cherchez pas en bas.

XLVI

Pour un observateur des phénomènes ou des transformations psychologiques, les impressions comme les faits ont une déduction rationnelle. Le comte n'était pas radicalement guéri, mais dans toute tension d'esprit, de cerveau, ou de passion un temps d'arrêt inévitable se produit qui permet de revoir le passé, de mesurer le

présent, d'envisager l'avenir... Le comte était parvenu à ce point culminant d'où il dominait avec lucidité, sauf à retomber dans ses aveuglements, le sort qu'il s'était créé. L'homme qu'il était allé spontanément trouver ce Riveira, qui n'avait été, en somme, que le complice de ses fautes, lui inspirait autant de haine que s'il en eût été l'instigateur; et le souvenir de Mme de Cabriac qu'il avait délaissée, s'avivant aujourd'hui dans son propre abandon par le désintéressement généreux dont elle avait fait preuve, lui revenait avec l'amertume du regret, mais plus ardemment encore avec l'aiguillon irritant d'un désir avide de réconciliation.

Par un concours de circonstances qui paraîtraient bizarres, si l'enchaînement des situations ne le justifiait, il devait prier, afin de rentrer dans le cœur de sa femme, celui-là même qui le possédait tout entier. Il faudrait donc au négociateur improvisé la droiture dont il était douée, la délicatesse qui était innée en lui, pour éviter les difficultés ou le ridicule de sa mission.

M. de Cabriac vint au docteur avec l'attitude embarrassée et contrainte de celui qui compte sur un service, se sent mal à l'aise pour le demander et demeure incertain de l'obtenir. Sans aller au soupçon malveillant, sans incriminer les rapports existant entre M. Arlon et la comtesse, il ne les définissait que d'une façon confuse, participant de l'indécision et de l'étonnement... du reste, ne pouvant s'adresser à sa belle-mère, il n'avait à recourir qu'à l'ami de la famille.

— Je n'ai pas oublié, docteur, de quelle façon j'ai été reçu à Saint-Luc et je suis peu tenté de recommencer immédiatement l'expérience. Je sais aussi à quoi m'en tenir — un peu tard, j'en conviens — sur les inconvénients de certaines liaisons. Vous m'aviez averti; ma maudite passion attisée par de funestes conseils m'a conduit à l'abîme; je reconnais mes torts, je m'en accuse sincèrement et je m'en repens. Mme de Cabriac, informée du drame de Monte-Carlo, m'a constitué une rente de 12 000 francs, me l'assure de son vivant, et me promet qu'en aucun cas, je n'aurai à souffrir du dénuement où je me suis réduit. Cette générosité me touche profondément; mais je crains qu'elle n'implique de la part de ma femme l'arrière-pensée d'une séparation définitive et complète. Or, à aucun prix, je n'y consentirais; j'ai soif de réhabilitation: j'espère qu'on appréciera mes efforts pour l'obtenir, je vous serai reconnaissant, docteur, de sonder les intentions de Mme de Cabriac. Rendez une visite à Saint-Luc. Vous êtes assuré de n'y jamais arriver mal à propos. Informez-moi sans retard dans le cas où je pourrais aussi m'y présenter.

— Je serais étonné, monsieur, qu'on fût disposé à vous recevoir en ce moment. L'éclat de Monte-Carlo est encore fort récent. Les

journaux s'occupent trop de Riveira et de vous. Je vous engage à ne rien brusquer, et à ne pas compromettre vos chances dans l'avenir.

— Nous approchons de l'hiver; Mme de Cabriac ne saurait rester indéfiniment à la campagne; il faudra bien qu'elle revienne à Paris... avec sa mère; c'est tout naturel... ces dames dirigeront comme elles l'entendront l'éducation de Geneviève... j'y consens... mais je demande à ne pas être exclu, comme un paria, du foyer domestique.

— Je ferai part de votre désir à Mmes de Saint-Luc, monsieur le comte; toutefois je vous préviens de mon absolue neutralité sur le terrain d'une réconciliation...

— Vous m'êtes donc hostile? vous me refusez donc votre appui? vous ne croyez donc pas à la vérité de mon repentir?

— J'admets que vous êtes sincère à cette heure, comme vous l'avez été dans votre indignation, le jour où je vous portai la lettre anonyme. Seulement, j'ai trop d'expérience pour me constituer garant ou juge sur des questions qui ne me sont point personnelles.

— Vous plaiderez du moins, en ma faveur, docteur, afin qu'une inexorable rancune ne me ferme pas la porte de salut à laquelle je frappe. Ceux qui me connaissent depuis l'enfance m'ont reproché une excessive légèreté de caractère; ils ne m'ont pas jugé incurablement vicieux. Emporté par un courant que je n'étais pas assez fort pour remonter, m'y laissera-t-on englouti, lorsqu'une main tendue me sauverait? Vous le savez mieux que moi, docteur... à tout mal est un remède. Quand on l'implore sans l'obtenir, on risque de mourir... En moins de six mois, ma femme m'a pris en horreur... Avant son départ de Paris, je la trouvais souvent irritée, mécontente, jalouse, malheureuse... Elle ne s'était jamais montrée ce qu'elle a été à Saint-Luc pendant les quelques heures que j'y ai passées : glaciale, presque haineuse, me repoussant avec une aversion inexplicable chez une femme attachée à ses devoirs... Persister dans cette ligne, ce serait me condamner aux extrémités désespérées... Accepter l'idée d'un rapprochement ultérieur, après une épreuve de quelque durée, ce serait me rendre l'épreuve plus facile; sur mes lèvres, cette amende honorable n'aurait ni vraisemblance ni persuasion; sur les vôtres, docteur, elles me vaudraient gain de cause. Je vous constitue mon avocat auprès de Mme de Cabriac... Mon sort est entre vos mains... Si une condamnation doit me frapper, qu'elle ne soit pas irrévocable...

Cette insistance du comte détermina le docteur à partir pour Saint-Luc plus vite qu'il n'en avait l'intention, mais non plus tôt que ne l'y portait l'élan de son cœur.

XLVII

On touchait à l'automne, et les teintes grisâtres de la saison s'harmonisaient avec la mélancolie qui régnait à Saint-Luc. Mme de Cabriac, plus souffrante qu'elle ne le pensait, et surtout qu'elle ne voulait l'avouer, se ressentait du voisinage de l'hiver et des atteintes du froid. Elle sortait moins souvent, s'enrhumait avec plus de ténacité depuis que le brouillard des rivières s'étendait matin et soir comme une nappe flottante sur les gazons du parc. A plusieurs reprises, ses mouchoirs s'étaient teintés de stries sanguinolentes, et quelquefois il lui survenait de pénibles suffocations; mais tel était son désir de vivre, qu'elle se faisait violence à elle-même, ne voulant pas être malade, pensant qu'avec l'énergie morale on dompte la souffrance physique et qu'en ne prêtant pas une attention trop complaisante au moindre malaise, on en guérit plus tôt. Lorsqu'elle revit Maurice Arlon, elle s'efforça surtout de montrer une gaieté dont l'affectation même avait un caractère factice et fébrile. Chaque fois qu'il l'interrogeait sur sa santé, elle répondait, presqu'en riant, qu'elle se portait à merveille, que jamais elle ne s'était sentie plus vaillante et plus réconfortée... L'affection dont elle était frappée accomplissait pourtant son œuvre de destruction. Maurice avait trouvé ses traits altérés, dans son regard un reflet métallique et brillant; sur ses joues une coloration rosée de mauvais augure...

Il eut beau s'interposer, exiger que Berthe se laissât soigner, il échoua contre cette résistance résolue d'un parti-pris qui ne se laisse pas convaincre. Partagé ensuite entre son désir d'apporter un remède et la crainte d'effrayer tout le monde, il recourut à un autre moyen.

Les maladies de poitrine ont un caractère particulier, mais assez généralement constaté; ceux qui en meurent ont rarement conscience de leur état. Jusqu'à la fin, ils se font illusion; ils ne se croient jamais plus en possession de la vie que lorsqu'elle leur échappe. Les médecins, de leur côté, ne prévoient pas les accidents fortuits qui viennent compliquer la marche du fléau; leurs conjectures sont déroutées, et quelquefois la terminaison survient quand la guérison leur paraissait probable; leur responsabilité surtout devient hésitante vis-à-vis de ceux qu'ils aiment davantage. Les plus célèbres praticiens la déclinent dès qu'il s'agit d'un être qui leur tient de près. Il semble que la vue est moins nette quand le cœur est plus troublé. Maurice subissait l'influence de ce phénomène; il aimait Berthe à ce point que sa clairvoyance ordinaire se refusait à la pensée d'une catastrophe...

Mme de Saint-Luc le questionnait surtout au sujet du comte. Il la mit au courant de tout. Sa fille avait abandonné à son mari une grosse part de ses revenus personnels. Le notaire avait reçu déjà des arrérages revendiqués par les créanciers. La marquise en était restée à la première dépêche de Monaco, ignorant le dénouement final. Son gendre lui devint de plus en plus odieux. Quand Maurice essaya de dépeindre les regrets dont ce dernier faisait montre, elle arrêta la parole sur ses lèvres, qualifiant cette comédie d'affectation et de mensonge, se refusant à entendre ce qui eût paru un commencement de justification. Berthe avait eu tort de s'engager dans le présent et pour l'avenir.

Un jour, en présence de Mme de Cabriac, Maurice revint sur les déclarations du comte. Il y eut si unanime et si spontanée protestation à la pensée d'un rapprochement qu'il dut ne pas continuer. De longtemps on ne consentirait à revoir celui dont la présence était une torture. Dès lors, comment concilier toutes choses? Rester à la campagne, c'eût été, d'une part, exposer Berthe aux rechutes du mal, de l'autre encourir une visite que l'on était déterminé à ne point recevoir... Rentrer à Paris n'était guère possible avec une installation forcée en dehors du domicile conjugal...

Il était bon, à tous les points de vue, de séjourner pendant les frimas qui s'annonçaient, en Italie. Le docteur donna ce conseil... Il s'absenterait de Paris avec moins d'appréhension; on ne le reverrait pas constamment sur la route de Saint-Luc. Berthe accepta cette perspective avec enthousiasme; non qu'elle la crût indispensable à sa santé, mais cela éviterait toute complication. Ne point se retrouver avec M. de Cabriac, pour elle c'était la vie.

On adopta une station ignorée sur le littoral de la Méditerranée, un charmant village italien, non loin de San-Remo, où le docteur avait déjà envoyé une de ses malades... La villa, toute blanche, ensoleillée jusqu'au soir, à l'abri du vent, cachée comme un nid sous les pins maritimes... Ce serait l'oubli, le silence, la joie sans inquiétude à côté de Maurice... Ce serait la brise de mer, saturée de senteurs salines et vivifiantes... Ce serait la solitude partagée avec un ami sous la tranquillité réparatrice d'un ciel bleu, et devant l'immensité attractive et mobile des flots...

La marquise n'avait aucune objection dès qu'il s'agissait du bonheur et du bien-être de ses enfants. Il fut décidé que l'on se mettrait en route dans le courant de novembre, et qu'ensuite on aviserait le comte des motifs impérieux qui, au point de vue de la santé, avaient nécessité, pour Mme de Cabriac, un changement de climat.

XLVIII

En se retrouvant près d'une femme que la mort avait peut-être touchée de son aile, et qui ne lui avait jamais témoigné une tendresse plus vive, qui rêvait de s'enfuir en Italie pour être plus loin de son mari et lui demandait de s'associer à cet exil volontaire et prochain, une passion ardente éclata soudain chez Maurice. A la chaste abnégation des premières entrevues, au désintéressement sensuel des premiers temps, succéda rapidement et sans qu'il s'en rendît compte, je ne sais quel malaise encore peu défini, mais qui touchait aux fièvres d'un désir jusqu'ici refoulé. Deux êtres, pleins de jeunesse et d'attraction, ne sont pas ainsi en contact sans que du choc de leur réunion ne jaillisse tôt ou tard l'étincelle redoutable aux ardeurs contenues. L'homme cache en lui des abîmes que souvent il ignore; des explosions inattendues en sortent; quelque forte et accomplie que soit sa nature, il ne s'affranchit jamais entièrement des lois ou des faiblesses de l'humanité. Il les subit dans la marche ascendante des passions ou leur transformation naturelle. Sans être parjure à ses engagements, sans vouloir manquer aux promesses faites à Mme de Cabriac, le docteur s'effraya de cette manifestation subite d'un sentiment qu'il avait jusqu'alors dominé, auquel les circonstances n'avaient pas enlevé sa surface paisible... Sous les réserves de sa froideur apparente, il surprit en lui une agitation qu'il n'avait point encore éprouvée...

— Vous désirez que je vous suive en Italie, ma chère Berthe?

— Je désirerais que vous ne me quittiez jamais...

— Ainsi, je deviendrais le compagnon inséparable de votre vie?

— Pourquoi non, Maurice.

— C'est une association seulement admissible entre époux...

— Et aussi entre ceux qui s'aiment...

— Chimère irréalisable!...

— Quand deux cœurs s'entendent et se comprennent comme les nôtres, il n'est pas de chimère irréalisable!

— Que n'en suis-je persuadé!

— Loin de tout, loin de tous, qu'est-ce qui s'opposerait à ce doux échange d'une affection réciproque?

— Hélas! ma chère Berthe, cet échange ne saurait indéfiniment rester dans les limites de certains sacrifices... l'amour s'impose parfois avec des exigences irrésistibles... dans les conditions dont vous parlez, le péril défie et désarme les prudences; l'entraînement est plus puissant que la volonté...

— On triomphe de ces entraînements...

— Nul ne peut affirmer qu'il restera toujours maître de lui...

— Que dites-vous, Maurice?

— Ce que l'expérience démontre... ce que la fragilité humaine justifie...

— Un frère ne vit-il pas heureux et sans regrets près de sa sœur?

— Oui... Mais lorsqu'on n'est pas frère et sœur par le sang, l'existence commune et partagée n'est possible que pour ceux qui se donnent entièrement l'un à l'autre...

— Maurice... je vous en supplie, ne parlez pas ainsi.

Berthe était devenue toute rouge. Le sang lui affluait à la gorge; elle s'enfuit précipitamment et porta la main à sa bouche pour réprimer une violente quinte de toux qui se déclarait. La moindre impression frappait avec une intensité alarmante sur cette organisation trop nerveuse. Le docteur venait de la troubler dans ses plus intimes quiétudes... il le regretta tout aussitôt, comme on regrette une faute inconsidérément commise, et jura, quoi qu'il dût en souffrir, de la réparer et de la faire oublier.

XLIX

Geneviève s'était habituée à considérer M. Arlon comme un papa meilleur que l'autre et lui inspirant plus d'amitié. Elle ne le quittait plus. Ils avaient des dissertations à perte de vue... Le docteur prenait un plaisir extrême à voir s'ouvrir cette précoce intelligence...

Un matin, il entendit la fillette qui pleurait dans sa chambre. Il entra, la surprit tout en larmes auprès de sa gouvernante, un livre à la main.

— Vous pleurez, ma chère petite Geneviève? pourquoi?

— Parce que Mlle Marie me gronde et m'explique des choses que je ne comprends pas. Je suis sûre que vous me les expliqueriez mieux...

— Geneviève n'est pas toujours docile, risposta Mlle Marie... Elle plaisante quelquefois fort mal à propos. Ainsi, nous étions à la leçon de catéchisme, article IX du Symbole. Je lui disais que les curés sont les coopérateurs des évêques, que par conséquent notre bon curé Martin était le coopérateur de Mgr de Latour-Bransac pour enseigner et gouverner les fidèles... Geneviève m'a répondu que je me moquais d'elle, que M. Martin ne représentait pas du tout monseigneur, parce qu'il avait un gros ventre, prenait du tabac, n'avait pas de cheveux, et que sa soutane était couverte de taches. Je me suis fâchée. Si notre vieux curé a sa soutane rapiécée, c'est qu'il donne tout aux pauvres...

— Oh! ça, c'est vrai, interrompit vivement Geneviève; il n'avait

même plus de chemises, ce pauvre curé. Grand'mère lui en a confectionné en cachette; Jeannette les a placées, sans rien dire, dans un tiroir de sa commode... Voulez-vous que nous continuions la leçon ensemble, mon bon ami docteur?... Je serai bien sage... Je ne me moquerai plus du curé Martin, et je croirai tout ce que vous me direz... Vous devez savoir tout votre catéchisme par cœur, vous... vous êtes bien heureux... Je parie que vous pourriez le réciter d'un bout à l'autre... n'est-ce pas?

Maurice était suffisamment interloqué... il n'avait pas prévu l'apostrophe découlant naturellement de la situation.

— Il y a bien longtemps, ma chérie, que je n'ai pas repassé mon catéchisme.

— Oh! la bonne occasion!... étudions-le ensemble... un docteur savant comme vous... maman sera joliment contente, et quels progrès je ferais si vous demeuriez toujours avec nous!

— Vous me prenez donc pour répétiteur?

— Oui... interrogez-moi... chapitre XIII... posez une question.

— Les fidèles sont-ils obligés de croire et d'obéir à l'Église?

— Oui, les fidèles sont obligés de croire et d'obéir à l'Église, parce que Jésus-Christ a dit aux apôtres et à leurs successeurs : *Celui qui vous écoute, m'écoute; et celui qui vous méprise, me méprise.*

— Très bien répondu, ma petite Geneviève.

Le docteur ne s'attendait guère à devenir professeur de catéchisme. Un enfant lui avait mis le livre en main, il fut obligé de continuer les leçons.

— Oh! mais, ce n'est pas tout, dit Geneviève, il faut m'expliquer maintenant s'il est possible et s'il est vrai que l'on rencontre des personnes qui méprisent le bon Dieu...

— Un autre jour, ma chérie...

Nullement préparé à cette explication qui, chez tout autre qu'une enfant, eût ressemblé à une allusion personnelle, le docteur ne dévoila point son ignorance à Geneviève. De louables efforts le mirent au niveau de sa tâche improvisée; l'élève était ravie d'avoir affaire à un maître si instruit, et dès le lendemain, ainsi qu'il avait été convenu, l'on récita et l'on apprit ensemble.

. . . .

Les mémoires de M. Arlon, depuis qu'il avait rencontré Mme de Cabriac, pourraient s'intituler : *L'histoire d'une âme;* histoire qui ne serait peut-être pas dénuée d'intérêt et de charme pour quiconque arriverait à suivre dans ses phases une transformation ayant pour point de départ le déisme ou le scepticisme matérialiste, traversant des périodes de lutte et aboutissant au plus pur spiri-

tualisme... un triple assaut, et par suite, un triple ébranlement avait été donné aux opinions du docteur. Le premier, par la marquise de Saint-Luc, alors qu'obéissant à ce qu'elle appelait une marotte, elle s'était lancée dans son sermon en quatre points... C'était une chrétienne qui avait parlé... une chrétienne pratiquante et pieuse, sans autorité officielle, mais douée de l'éloquence naturelle aux véritables convictions. Le second avait eu lieu dans le parc, sous l'argumentation serrée de l'abbé Latour-Bransac, avec l'investiture évangélique d'une parole docte et attirante, imprégnée des inspirations d'en haut, aussi irréfutable en ses conclusions qu'élevée en ses prémisses. Le troisième, il l'avait reçu à propos d'une leçon de catéchisme, sollicité par la gentillesse ingénue et naïve de Geneviève.

Ainsi partent de points différents les rayons convergents qui forment un faisceau lumineux... ainsi s'était glissée au cœur de Maurice la chaleur communicative d'une parole de grand'mère, de prêtre et d'enfant.

Le dernier combat devait être livré par la femme, c'est-à-dire par l'amour, et au nom de l'amour, et celui-là définitif, irrésistible, triomphal, assurant la conquête de cette nature d'élite, et la ramenant à Dieu comme une paillette de fer un instant séparée de l'aimant qui l'attire et se l'attache irrévocablement.

L

Berthe et Maurice s'étaient plusieurs fois trouvés seuls; il n'était plus question entre eux de M. de Cabriac... on était tout aux préparatifs de départ, à l'attrait des réunions prochaines sur le littoral italique... Il était cependant visible pour le docteur que Mme de Cabriac avait une préoccupation sourde, latente, mais dominante et qui cherchait une occasion de se faire jour...

Un soir, ils s'étaient assis en face l'un de l'autre, aux deux coins de la cheminée du salon :

— Depuis quelque temps, Maurice, je me propose d'avoir avec vous une conversation sérieuse sur un sujet délicat sans doute, mais qui me préoccupe si intimement que je ne saurais rester dans l'indécision. Nulle femme n'eût été plus désireuse que moi de porter votre nom, et si nous nous étions rencontrés plus tôt, vous auriez renoncé au célibat, et moi, je n'aurais accepté d'autre alliance que celle qui eût étroitement uni nos destinées. Cependant, mon ami, il eût fallu me faire un sacrifice préalable au seuil même du chemin où nous nous serions engagés ensemble... et, tel que je vous connais, si vous eussiez consenti, vous l'auriez fait pleine-

ment, sans arrière-pensée, sans réticence, sans hypocrisie. Je veux parler de votre manière de voir en matière religieuse.

On cite de ces libre-penseurs qui se contentent de traverser un bureau de mairie pour prêter au mariage une formalité purement civile et qui en sortent, leur femme au bras, oubliant volontairement que l'Église était à quelques pas, avec ses prières, ses serments solennels, et ses consécrations divines. Or je ne me serais jamais regardée comme légitimement mariée, si je n'eusse pris Dieu à témoin de ma tendresse conjugale et de mes aspirations au bonheur... si ma main recevant de la vôtre l'anneau d'or qu'on emporte dans la tombe, ne se fût sentie rapprochée par celle d'un prêtre... vous eussiez accompli ce sacrifice, n'est-ce pas, mon ami?

— Ah! certes... et de tout cœur.

— Mais j'aurais été encore plus exigeante... Une femme, voyez-vous, n'en n'a jamais fini quand elle aime un mari comme je vous aurais aimé... Pour arriver à cette absorption complète d'une âme par une autre, telle qu'elle m'apparaît dans la félicité suprême et la grandeur du mariage, je n'aurais admis aucun dissentiment entre nous sur des points essentiels où les croyances doivent se rencontrer et se confondre. J'aurais pris votre scalpel, cet instrument des dissections du corps, emblème confirmatif de l'enseignement matérialiste, et j'y aurais attaché tout comme à une amulette ou à une médaille l'idée des rédemptions célestes et des avenirs immortels. Voilà ce que j'aurais voulu, moi, épouse de M. Maurice Arlon, et à cette couronne que la science lui a décernée, j'aurais ajouté le nimbe des convictions chrétiennes.

— Que votre âme est admirable, ma chère Berthe, et comme la mienne eût été fière de s'élever au niveau de la vôtre!

— Mais je n'ai pas le droit de vous imposer cette concession, et j'en souffre...

— Vous en souffrez?

— Cruellement, plus que je ne saurais l'exprimer...

— Et pourquoi, ma chère Berthe?

— J'en souffre pour vous d'abord, pour moi ensuite...

— Que voulez-vous dire?

— En continuant, je crains de vous causer de la peine...

— Vos peines sont les miennes, Berthe; je n'en connais pas d'autres; je m'identifie à tout ce qui vous touche...

— Des pensées tristes me traversent parfois le cerveau; je ne raisonne pas mes sensations, et je me laisse trop impressionner par de vagues pressentiments...

— Que redoutez-vous?

— Actuellement, rien. Le présent ne m'effraie pas. Cette sus-

ceptibilité des bronches qu'irrite accidentellement l'approche des frimas se calmera au soleil bienfaisant et régénérateur de l'Italie, et vous conjureriez, j'en suis convaincue, les périls qui menaceraient une existence devenue presque vôtre...

— Tout au moins tenterais-je l'impossible...

— Enfin... il y a un vieux proverbe qu'il est bon de ne pas trop perdre de vue : « *On ne sait ni qui meurt ni qui vit* »; eh bien! si un malheur m'arrivait, j'aurais tenu à ce que vous vous chargiez de ma fille, à ce que vous la dirigiez dans la vie, de concert avec ma mère. Un père comme M. de Cabriac ne présente aucune garantie. J'ai bien entendu parler d'indignité, de déchéance, de tutelle; je ne sais si tout cela serait possible et réalisable; mais je sais que personne plus que vous ne mériterait une mission toute de confiance et de dévouement. Or vous ne mettez jamais les pieds dans une église... l'exemple est le meilleur des guides... Geneviève doit être élevée en chrétienne... si je mourais, je...

— Vous me faites mal, ma chère Berthe... Qu'est-ce qui motive ces appréhensions ou ces prévisions si sombres? Vous sentez-vous donc plus malade que vous ne me l'avez jamais avoué? Me cachez-vous une partie de la vérité?... Si vous ne me traitiez pas en ami qui doit tout savoir et tout connaître, je ne vous pardonnerais pas.

— Je ne dissimule pas avec vous, Maurice... la meilleure preuve, c'est l'abandon avec lequel j'ai abordé le sujet de cette causerie... parler de la mort, et y faire simplement allusion, ce n'est pas s'y exposer... Cela retrempe, au contraire, d'y penser quelquefois, et de l'envisager non pas comme une séparation, mais comme le premier échelon vers les réunions éternelles... C'est si bon de pouvoir dire à un ami comme vous : « Nous n'avons pas été mariés sur la terre... Mais il est, là haut, un hymen sans limite et sans fin qui nous attend, dont nous savourerons les délices irréprochables... Notre amour, nous l'avons emprisonné ici-bas entre les austérités du devoir, mais il a des ailes, des ailes qui l'enlèveront plus haut encore que le vol de l'aigle dans les espaces éthérés, et qui ne s'arrêteront qu'en le remettant à celui dont il recevra l'assurance d'une incommensurable durée... Voilà l'espoir que je voudrais emporter si je partais avant vous... Voilà la consolation qui sourit aux convictions pieuses par-delà les barrières de ce monde, et qui, après que les yeux convulsés se sont fermés sur le chevet des agonies, les rouvre pleins d'éblouissements et de rayons devant les perspectives de l'infini...

— Parlez, Berthe! parlez encore!... Votre voix me les découvre ces horizons inondés de lumière où ceux qui se sont aimés ne seront plus séparés...

— Ah! mon ami! comme vous avez raison de secouer l'erreur, et de courir à la vérité... A moi-même vous enlevez un poids bien lourd sous lequel je ployais... Il y avait encore un abîme entre nous; d'un bond vous allez le franchir... Il y avait une ombre épaisse qui voilait notre ciel; je la vois se dissiper aux feux d'une aurore illuminant votre entrée dans les régions où il n'y a plus de ténèbres... la tache de votre scepticisme va se laver dans les eaux régénératrices de notre foi commune.

— J'ai sauvé votre enfant, Berthe!... vous me sauvez à votre tour...

— Comme je suis heureuse, Maurice!... comme je suis fière... comme je vous remercie et comme je bénis le sentiment qui m'a inspirée!...

— Faites revenir Mgr de Latour-Bransac, ma chère Berthe, et le plus tôt possible...

L'émotion de Mme de Cabriac et du docteur Arlon était à son comble... L'amour de Berthe trouvait la plus digne récompense qu'il lui fût permis d'ambitionner... amour surhumain peut-être, composé d'invraisemblances et d'exagération mystique, aux yeux des contempteurs de l'humanité; d'ardeurs légendaires attribuées à sainte Thérèse, aux yeux des incrédules; de continences et de privations peu enviables aux yeux des sensualistes; mais qui, dans son expression idéale, n'en n'eut pas moins le privilège de remplir une âme et d'en convertir une autre.

LI

Le vicaire général de l'archevêché n'eut garde de manquer à l'appel adressé de Saint-Luc. Les fêtes de la Toussaint étaient prochaines, mais il ne lui déplairait pas d'officier dans une chapelle de château comme dans une modeste église de village, parmi les humbles et les pauvres, ceux à qui le royaume des cieux est plus particulièrement promis. Son rare esprit s'accommodait à merveille de la simplicité des autres, et s'il eût été plus secrètement flatté d'agir sur un homme comme M. Arlon, il n'en n'était pas moins heureux de trouver au confessionnal des ouvriers de la dernière heure qui avaient laissé leur charrue aux champs pour assister à l'une de ses *instructions* familières.

Le jour où la marquise le vit arriver de nouveau pour coopérer à la conversion du docteur fut un des beaux jours de sa vie. Son prosélytisme était couronné; ses défiances maternelles tournaient à la glorification de sa fille et de M. Arlon; elle prenait part à la conquête d'une volonté jusqu'alors rebelle; Dieu lui en tiendrait compte dans la répartition de ses grâces à Geneviève.

Monseigneur aborda le docteur avec cette physionomie ouverte, cet empressement gracieux que n'excluait pas la distinction de sa personne.

— Savez-vous, mon cher docteur, que si j'arrive ici sans bâton malgré les gelées blanches et les premiers flocons de neige, c'est à vous que je le dois; j'avais toujours eu des ressentiments de goutte et de rhumatisme au début de la mauvaise saison, et vous avez presque renouvelé le miracle du paralytique en me faisant jeter ma béquille. Votre liniment m'a été d'un excellent secours et je le recommande à tous les perclus qui s'en trouveront aussi bien que moi.

— Je suis enchanté, Monseigneur, que vous n'ayez plus besoin de soutien pour marcher; j'aurai aussi à vous remercier du bien que vous m'avez fait... Seulement, moi, j'ai la démarche encore chancelante en abordant des sentiers inconnus, et besoin de m'appuyer sur vous.

— Ce sera un cas d'assistance mutuelle.

— Et qui échappera à toute laïcisation.

Berthe touchait à la réalisation de son rêve, du rêve qu'elle avait poursuivi sans être devenue l'épouse de Maurice, en restant la fiancée des espérances futures; mais il ne fut plus question de rien entre eux après l'arrivée de Monseigneur. La marquise seule fit quelques allusions à l'intervention de sa fille comme pour lui donner un bill d'indemnité sur le second déplacement qu'elle avait sollicité, et prouver en même temps à l'abbé de Latour-Bransac combien sa première visite avait été utile à tous. Ce dernier une fois édifié sur les dispositions de M. Arlon, par les demi-confidences de Mme de Saint-Luc, attendit *son pénitent*... Il n'eut pas à attendre longtemps...

Il venait de terminer sa messe devant les hôtes du château et n'avait pas encore dépouillé ses vêtements sacerdotaux, que le docteur le rejoignit dans la petite sacristie attenante à la chapelle.

Entre ces deux hommes s'échangea un entretien dont on peut deviner le sens, mais dont on ignorera toujours l'élévation. Jamais Mgr de Latour-Bransac n'avait trouvé de plus beaux accents qu'en accueillant cet esprit d'élite venant à lui avec la sincérité loyale de l'erreur qui s'abjure et du regret qui s'affirme. La rétractation fut aussi touchante que le pardon devait être complet...

Un sentiment humain fut le premier initiateur de la démarche du docteur; mais le mystère d'une confession n'appartient à personne. Des actes de foi, d'espérance, d'amour ou de contrition ne se racontent point... un intermédiaire sacré les reçoit; Dieu les juge à leur prix; et sa bonté se traduit dans l'absolution donnée par le prêtre...

M. Arlon s'était signé, et restait à genoux...

— Relevez-vous, mon fils! et qu'une fois de plus le saint nom du Seigneur soit loué dans la miséricorde qu'il vous témoigne, et dans les voies qu'il a choisies pour vous conduire à ses fins...

. . . .

Berthe ne connut rien du secret de la sacristie, mais elle constata que Maurice eut, ce jour-là, dans toute sa personne, dans ses allures et ses paroles un allègement et une sérénité incomparables...

. . . .

LII

Le dimanche, on célébrait la fête de la Toussaint... Aux grands jours des solennités religieuses, le personnel du château se rendait à la messe paroissiale. Le brave curé Martin faisait allumer tous les cierges jaunis, entassés sur un rayon d'armoire, sortir tous les vases de fleurs en papier, ternis sous la poussière; il revêtait l'étole et la chasuble brodées d'or offerts par la marquise à la fabrique; une répétition avait eu lieu au lutrin; les enfants de chœur prenaient leur robe et leur calotte rouge; la gouvernante de Geneviève se mettait à l'harmonium; la petite église romane, aux cintres surbaissés, aux chapitaux bizarres, aux chapelles latérales à peine éclairées par des vitraux à losanges étroits et à teinte sombre, se remplissait de voix, de prières, de fumées de cierges et d'encens, et les rhythmes liturgiques du plain-chant étaient répétées par le chœur des assistants... C'était une même famille réunie près d'un même père...

Mgr de Latour-Bransac officiait. Sa haute et svelte stature se dégageait devant l'exiguïté du maître-autel, du tabernacle et des candélabres. Lorsqu'au moment de la communion, il éleva le saint ciboire comme pour le rapprocher du Dieu qui y descendait, sa figure eut une sublime expression de ferveur. Un rayon de soleil se brisa sur le calice d'or et le fit resplendir d'un éclat insolite... Mme de Saint-Luc sortit lentement de son banc, alla se prosterner devant les balustres de fer ouvré, cacha ses mains sous la nappe blanche... sa fille la suivit... Maurice s'agenouilla à côté de Berthe...

Le vicaire général s'arrêta un instant sur la marche de l'autel comme pour mieux contempler ces deux fidèles et ce nouveau catéchumène inclinés sous l'extase et l'embrasement divin... Il descendit gravement, portant l'hostie consacrée, et lorsque Maurice la reçut de ses doigts tremblants dans la solennité de l'acte, il sembla qu'une intonation plus attendrie encore accompagna le *custodiat animam tuam.*

Ils se relevèrent tous les trois... unis à jamais dans ces agapes du Christ, et dans une foi partagée, véritable communion des âmes.

. . . .

Il en est du cœur humain, qui, chez les natures affinées, ne peut supporter certaines joies ou certaines tristesses, comme de ces plantes rares, tuées par les chaleurs tropicales ou les froids sibériens. Il ne respire et ne dure que dans les zônes paisibles et tempérées de la vie... vienne un changement insolite de température, souvent il en meurt. Il ne faut jamais précipiter, pour ces organisations trop impressionnables, les bonnes ou les mauvaises nouvelles. L'excès du bonheur leur est aussi contraire que l'excès des chagrins; ce n'est pas impunément que, sans transition ménagée, elles passent soudain de l'un à l'autre. En voyant Maurice s'approcher avec elle de la sainte table, Berthe eut un coup de joie trop fort pour sa complexion sensibilisée par tant d'épreuves et d'émotions antérieures. Un flot de félicité fit irruption dans sa poitrine, et si violent, qu'il l'en brisa. Ce fut comme un évanouissement du cœur où le sang reflua, un éblouissement qui l'empêcha de se reprendre à l'existence d'ici-bas...

LIII

Aux douceurs caressantes du rêve succède le réveil des réalités...

La destinée de Mme de Cabriac, arrêtée dans les vues mystérieuses de la Providence, s'achèverait en atteignant le but qui lui avait été désigné... Comme tomberait un missionnaire en arborant la croix.... Dieu voulut la prendre dans toute l'exaltation et le saint orgueil de son amour triomphant...

Berthe, l'après-midi, retourna à l'église pour entendre les vêpres. Pendant l'office, une tourmente de neige se déclara subitement. Lorsqu'elle sortit de l'air épais et attiédi des chapelles, un vent âpre et glacial la frappa; des frissons s'emparèrent d'elle... Elle pensa un instant ne pouvoir franchir la distance qui la séparait du château, tant sa respiration était devenue haletante et pénible. Dès qu'elle fut rentrée, une congestion pulmonaire se produisit... On connaît la rapidité de ces crises foudroyantes s'attaquant à des poumons débilités et préparés aux ravages du mal...

Ce fut pourtant une agonie douloureuse dont j'épargne la description au lecteur... Tant de jeunesse ne pouvait s'éteindre si vite sans se raccrocher à la vie, et se débattre contre l'envahissement de la mort... Il y a toujours, dans cette lutte suprême, à quelqu'âge qu'elle s'entame, une rébellion de la nature se rattachant à ce qui l'entoure, en face de l'inconnu qui l'attend. Les résignations de la dernière heure appartiennent au domaine spiri-

tuel, mais la constitution physique se révolte et proteste jusqu'au bout...

La lutte dura toute la nuit... Berthe avait conservé sa lucidité et la pleine connaissance de ce qui se passait autour d'elle; cela rendait le spectacle plus poignant encore... Il y eut des scènes déchirantes... Mme de Saint-Luc et Maurice Arlon étaient de chaque côté du lit... leur douleur confinait à l'hébétation...

L'œil déjà envahi par les ombres, la mourante les regardait fixement tour à tour, comme on regarde, lorsqu'on les quitte, ceux qui furent les auteurs et les témoins des seules joies éprouvées... Un instant elle demanda à voir Geneviève... la pauvre petite sanglotait... elle la bénit...

— Ne la rendez jamais, dit-elle.

La marquise était anéantie... Maurice ne prodiguait plus les secours de son art... Il tremblait dans tout son être... L'abbé récitait les prières du départ... Sans inquiétude pour cette âme angélique dont il saluait l'avènement au séjour des élus, il implorait la pitié de Dieu pour ceux qui survivaient... Des larmes tombèrent sur les feuillets du *Miserere* qu'il récita...

Vous qui avez traversé les angoisses, les tortures, les broiements de cœur, les accablements et les prostrations de ces heures du trépas, vous seuls vous rendrez compte des inexprimables désespoirs contenus dans cette chambre...

Au petit jour, après un vomissement de sang, la douce créature comprit que tout allait finir... dans un suprême élan de tendresse, portant ses doigts à ses lèvres, et envoyant un baiser à ceux qui l'entouraient :

« Au revoir... dans l'éternité... »

Ce furent ses dernières paroles... Sa tête était retombée blanche et contractée sur l'oreiller, mais elle revêtit aussitôt une expression surnaturelle et bienheureuse... et je ne sais quel sourire divin sembla voltiger sur sa bouche.

— « Elle est morte comme une sainte », dit le prêtre, se souvenant du mot de Maurice Arlon... Sa mère lui ferma les yeux.

. . . .

Elle était là maintenant, étendue, immobile, inanimée, cette jeune femme de vingt-huit ans, un instant posée sur la vie comme sur une branche sèche et sans parfum, et qui, oiseau de passage et dépaysé, déploya ses ailes lorsque le rameau allait fleurir...

En raison même de la rapidité du dénouement, il fut décidé que l'inhumation n'aurait lieu qu'après quarante-huit heures. La chambre fut presque instantanément transformée en chapelle ardente. Des caisses de myrtes, de camélias, et d'arbustes furent

disposées autour de Berthe qui reposait sous un dais de verdure et des monceaux de fleurs... Sa vieille servante l'avait revêtue d'une robe de guipure blanche...; recouverte de dentelles et des moissons de la serre, elle ressemblait à une vision d'outre-monde... Ainsi disparaissait ou du moins s'atténuait l'appareil terrifiant de la mort. C'était comme un de ces tableaux, à fond légèrement estompé, où Frà Angelico représente un couronnement de vierge ou de martyre couchée sur une claie transparente parmi les lis, les roses et les jasmins.

La nouvelle s'était répandue au village et dans les environs. De tous côtés on accourut pour revoir celle dont la vie avait été si courte et d'un si bon exemple... De braves gens arrivaient, surpris, désolés, se lamentant... Le défilé eût indéfiniment duré, si Mme de Saint-Luc n'eût donné ordre de fermer les portes, afin qu'elle pût veiller sa fille seule avec Monseigneur et le docteur.

Cependant, M. de Cabriac, informé par dépêche et par les soins de Maurice, du décès de sa femme, arriva le soir, presqu'à la même heure que lors de sa précédente visite. M. Arlon le reçut; l'entretien ne fut pas de longue durée; le comte était réellement ému, il demanda à être introduit dans l'appartement de Mme de Cabriac.

— Pas en ma présence, déclara la marquise, et elle se réfugia dans une pièce voisine, attendant que son gendre se fût retiré à son tour.

On dit que les grandes douleurs sont muettes... celle du comte eut une manifestation un peu bruyante... et qui s'apaisa vite.

Il rentra dans sa chambre, et se mit à envisager les éventualités et les conditions où le plaçait cet événement imprévu. Les fonctions de tuteur lui donneraient une libre disposition des revenus jusqu'à la majorité de Geneviève, mais sa femme avait annoncé qu'après elle il aurait une situation indépendante. Sans doute elle mettait à la charge de sa succession la rente viagère de 12 000 francs. D'après la lettre adressée au notaire, elle aurait certainement pourvu à ses besoins par acte de dernière volonté. Il importait de connaître son testament, qui, indubitablement, devait disposer de certaines libéralités à son égard... il se rappela que lors du décès du général, avant même l'ouverture du caveau de la chapelle, on avait décacheté son pli testamentaire, afin de vérifier s'il n'y avait pas quelques recommandations relatives aux obsèques... il parlerait de tout cela dès le lendemain matin au docteur, car il entendait que l'on rendît les plus grands honneurs à la comtesse, et si elle n'avait pas exprimé de vœux à cet égard, il comptait la faire transporter dans le magnifique mausolée à armoiries écartelées que les de Cabriac possédaient au Père-Lachaise.

La veillée s'écoulait autour du lit funéraire sans autre bruit que celui des soupirs et des sanglots étouffés. Mme de Saint-Luc avait insisté pour que Monseigneur se retirât vers minuit; elle était avec Maurice. Tantôt ils se retournaient vers celle qu'ils aimaient, croyant voir sa poitrine se gonfler encore sous une aspiration de vie, tandis que ce n'était qu'un jeu de lumière et d'ombre... tantôt ils échangeaient quelques mots à voix basse, et la question des funérailles vint précisément à l'esprit de la marquise au moment où le comte s'en occupait.

— Quels navrants détails, cher docteur!... J'ai donc porté malheur autour de moi? Que deviendra Geneviève?... Que ne suis-je morte à la place de ma pauvre fille!... Vous la ferez mettre à côté de mon fils; mais en réservant ma place entre eux deux... Puissé-je en prendre possession bientôt!

LIV

Quand l'intérêt se mêle à des regrets, il s'en dégage bien vite, et exerce souvent un empire prédominant. Dans la peine fort modérée du reste qu'il éprouvait, Cabriac n'était pas capable de perdre de vue ce qui le concernait personnellement. La soif de l'argent le reprenait en face d'un événement qui devait le rendre riche; il avait hâte de savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions dernières de la comtesse; il rappellerait ce qui avait eu lieu à l'époque où Mme de Saint-Luc devint veuve, et personne ne s'étonnerait que l'on fît pour la fille ce qui avait été fait pour le père.

— J'ai beaucoup de chagrin, mon cher docteur, mais il n'en faut pas moins songer à tous les soins qui m'incombent en cette douloureuse circonstance; je laisserai quelque temps Geneviève à ma belle-mère; il serait par trop égoïste de lui arracher de suite cette enfant... Mais je tiens à m'entendre aujourd'hui même avec la marquise, sur ce point comme sur d'autres, notamment au sujet de la sépulture. Ma femme ne doit-elle pas être transportée dans le caveau de ma famille, là où je serai un jour?... Qu'en pensez-vous?...

— Il est trop tard aujourd'hui, monsieur, pour remplir les formalités qui seraient indispensables... Laissez, provisoirement du moins, Mme de Cabriac reposer à Saint-Luc.

— Avant de mourir, n'a-t-elle manifesté aucun désir?

— Aucun.

— Elle l'aura consigné dans son testament.

— Mme de Cabriac n'a pas eu le temps de tester.

— Il est inadmissible, docteur, que Mme de Cabriac n'ait pas

pris les précautions indiquées au notaire, notamment en ce qui me concerne. C'était une nature sérieuse, qui ne s'engageait pas à la légère; lorsqu'elle avait annoncé ou promis une chose, on pouvait absolument compter sur sa parole...

— Il me paraîtrait peu probable, en tout cas, que Mme de Cabriac, qui était restée presque étrangère à votre famille, eût manifesté le désir d'être inhumée près d'elle, lorsque tant de souvenirs et d'affection la rattachaient ici...

— Qu'on n'oublie pas, docteur, qu'en définitive, je suis maître d'imposer ma volonté à Mme la marquise. Je ne le ferai qu'à la dernière extrémité... J'avais de l'attachement pour ma femme, et je saurai respecter sa mémoire... Mais qu'il soit bien entendu que l'on ne méconnaîtra point, comme par le passé, des droits que j'ai toujours eus, dont je n'ai pas usé, mais que je n'abdiquerai jamais. Demandez à la marquise l'autorisation de visiter le secrétaire de Mme de Cabriac... Je ne me le permettrai qu'en sa présence... et si nous ne trouvons rien, je consentirai à ce que, momentanément, la chapelle de Saint-Luc reçoive une dépouille qui m'appartient.

— C'est bien... Je vais prévenir Mme la marquise.

Le docteur avait compris ce qui ressortait des accents du comte. Ce dernier parlait presqu'en maître. Il avait déjà dépouillé toute humble attitude, et il se relevait menaçant dans l'émancipation que lui donnait une mort... C'était d'un réalisme navrant, mais ordinaire...

O Berthe! ma chère Berthe! pensait Maurice... elle n'a pas encore quitté sa chambre, et, devant elle, devant ses restes à peine refroidis, un mari indigne va peut-être disputer à sa mère, sa dépouille, sa succession, son enfant... Comme la disparition d'un être entraîne de lugubres nécessités! et qu'il est cruel alors de rencontrer sur sa route un Cabriac, c'est-à-dire une de ces organisations complexes dont l'inconséquence, la légèreté, le besoin de posséder, font souvent plus de mal que des natures dangereuses! Il fallait pourtant prévenir la marquise avec tous les ménagements et les égards possibles. Cette mission lui était dévolue... pour celle qu'il avait tant aimée, il était prêt à tout... il avait à continuer sa tâche... A l'immense affliction de Mme de Saint-Luc, les circonstances lui imposaient d'ajouter immédiatement l'examen des questions d'affaires. D'un autre côté, les femmes ne raisonnant qu'avec leur cœur, quel serait l'accueil de la belle-mère vis-à-vis d'un gendre dont les mauvais instincts venaient de se réveiller?

— Le comte demande à vous parler, madame la marquise, et comme vous ne sauriez vous dispenser de sa visite, peut-être vaut-il mieux la recevoir de suite...

— Je n'ai pas à m'entendre avec M. de Cabriac... Que me veut-il?...

— Se concerter sur les funérailles... il prétend que Mme de Cabriac a dû laisser des recommandations...

— Ma pauvre enfant a été surprise par la mort, et n'a rien prévu de ces tristes détails...

— Il suppose aussi qu'un testament existe, conformément à l'annonce faite au notaire, et qu'il convient de s'en assurer sans retard...

— Je suis encore bien édifiée à cet égard. Berthe n'avait pas à tester... tout au plus, aurait-elle, par un mot, prescrit de continuer à son mari la pension alimentaire trop généreusement accordée... Du reste, le secrétaire n'est pas fermé; voici la clef du coffret où elle déposait ses bijoux, et ses objets précieux... Que M. le comte fouille dans les meubles puisqu'il est si pressé de connaître son sort... faites-le entrer...

Alors dans la demi-obscurité de cette chambre mortuaire où les volets à moitié clos laissaient pénétrer encore moins de lumière que n'en jetaient les cierges, devant celle qui avait été la comtesse de Cabriac et qui semblait assister ainsi au dernier acte du drame de sa vie, eut lieu une scène émouvante de grandeur, d'imprévu et d'incomparable dignité...

— Sous prétexte de régler une question de funérailles, vous avez hâte de savoir, monsieur le comte, si ma fille n'a pas laissé de testament?... Vous êtes libre d'ouvrir ce secrétaire, ce coffret, tous ces meubles... fouillez partout... et s'il y a dans votre empressement quelque chose d'insolite et d'offensant pour celle qui est là et qui vous voit... qu'elle vous pardonne!...

Le comte ouvrit le secrétaire; — rien. — Le coffret. — Des bijoux... des souvenirs... la miniature de Geneviève... un bouquet de fleurs desséchées qu'elle avait cueillies lors de sa première promenade avec Maurice... et sous ces différents objets un pli scellé de cire rouge...

Mme de Saint-Luc et le docteur ne perdaient pas de vue les mouvements du comte.

— Je savais bien qu'il y avait un testament, s'écria-t-il... et, en effet, il tendit à la marquise une enveloppe assez volumineuse. Sur cette enveloppe était écrite de la main même de Mme de Cabriac la mention suivante :

« *Ceci est mon testament,*

« *Qui ne devra être ouvert que par ma vénérée mère Mme la marquise de Saint-Luc.*

« BERTHE, comtesse DE CABRIAC. »

— Ouvrez, madame la marquise.

La marquise, d'une main fébrile, rompit le sceau, ouvrit l'enveloppe... A peine eût-elle jeté un regard sur le contenu, qu'elle lança tout au feu.

— Que faites-vous, madame la marquise? Vous brûlez un testament?...

Et Cabriac se précipita pour s'emparer des feuilles que la flamme dévorait... la marquise se plaça devant la cheminée...

— N'approchez pas, monsieur le comte, je vous le défends...

Le feu avait tout consumé... il ne restait plus que quelques débris noircis sur lesquels couraient des étincelles, des zigzags et des zébrures qui s'éteignaient.

— On ne brûle pas un testament, madame, c'est une action criminelle.

— Ne jugez pas mes actions, monsieur de Cabriac... qui sait si ce que je viens de détruire ne jugeait pas les vôtres, et s'il n'en fût pas ressorti la preuve accablante de vos fautes, de vos prodigalités, de vos crimes... Il m'a convenu de n'initier personne à ce que ma fille léguait à sa mère; ce pli devait rester un secret inviolable entre elle et moi.

Et se tournant vers le lit de Berthe :

— Dors en paix, ma fille!...

— Mais enfin, Madame, vous m'avez peut-être frustré de ce que Mme de Cabriac m'avait promis dans sa succession.

— Je ne vous ai frustré de rien, monsieur le comte... S'il s'agit encore d'argent, je prends l'engagement de vous donner ce dont ma fille eût pu disposer en votre faveur, à la condition qu'elle vous aurait imposée elle-même, de me laisser la direction de Geneviève.

— Je me pourvoierai devant les tribunaux...

— Monsieur de Cabriac, dit le docteur, vous oubliez que vous menacez une morte.

— Je me pourvoierai devant les tribunaux.

— Suivez-moi, docteur.

Et la marquise se retira, suivie de Maurice Arlon.

. . . .

A peine furent-ils dans l'appartement voisin :

— Ce sont vos lettres que j'ai brûlées, docteur... le testament de Berthe, c'était le récit de l'affection qu'elle avait conçue pour vous, à l'appui duquel elle avait joint votre correspondance...

— Pauvre chère âme envolée!... elle a voulu vous donner ainsi, madame, à vous sa mère, le témoignage le plus irrécusable de la pureté de nos relations...

— Si j'ai pu en douter, docteur, je n'en n'ai douté qu'une seconde... En confiant ce dépôt à ma sollicitude, elle confirmait la mesure de sa tendresse pour vous, de son respect pour moi, et de l'estime due à sa mémoire... Mais aucun regard ne devait tomber sur ces pages... c'eût été les profaner et les souiller... c'eût été livrer à des commentaires ou des interprétations injustes, l'attestation d'une vie militante dans le bien, consacrée aujourd'hui par la mort... Maintenant, il ne reste plus trace écrite d'un sentiment qui n'eut rien de terrestre, et auquel Dieu a ouvert le ciel.

Maurice fondait en larmes...

— Oh! ma bien aimée!... c'est moi qui dans mon cœur garderai gravé en caractères ineffaçables le souvenir de cet amour qui fut votre testament.

LV

En sortant de la chambre mortuaire, Cabriac, rendu aux plus coupables suggestions que le docteur avait supposé endormies dans le passé, méditait à nouveau d'odieux projets contre les hôtes de Saint-Luc... Il n'eut pas le temps de les réaliser... François lui remit un billet apporté par exprès, contenant un avis urgent, — avait-on dit, — avec prière de le faire tenir immédiatement au comte. Ce billet était ainsi conçu :

« Monsieur, une personne qui tient à vous voir tout de suite, pour causer d'une affaire extrêmement sérieuse et vous touchant de près, vous attend dans les ruines. Si elle ne se présente pas elle-même au château, c'est pour ne pas troubler le deuil qui y règne. »

Le comte, ne devinant pas qui lui assignait ainsi rendez-vous, se dirigea du côté des ruines... La nuit tombait... une véritable tempête s'était déchaînée sur la vallée... la pluie lui fouettait le visage et détrempait le terrain montueux sur lequel il glissait à chaque pas... Quelque chose de sinistre grondait avec le bruit de l'ouragan, qui faisait rage autour de l'antique manoir. En arrivant au seuil de la poterne, Cabriac reconnut Riveira qui l'attendait, les bras croisés, enveloppé d'un manteau et le chapeau rabattu sur les yeux.

— C'est vous, Riveira?

— Oui, c'est moi, Cabriac.

— Pourquoi m'avez-vous fait appeler?

— Je vais vous le dire... Mais on est mal ici, sur cette poterne découverte, par ce temps abominable... mettons-nous à l'abri...

Et il entraîna le comte dans une salle obscure, à la voûte épaisse et surplombant de chaque côté la large ouverture des oubliettes...

— Là, du moins, nous nous expliquerons à l'aise... Votre femme vient de mourir, Cabriac... il me faut de l'argent...

— Ma femme est morte hier... et il vous faut de l'argent aujourd'hui?...

— Il m'en faut...

— Je n'en ai pas...

— Vous n'en avez pas... ce sera donc toujours la même réponse... misérable!....

— C'est vous qui m'appelez misérable?...

— Je vous donne le nom que vous méritez... allez chercher de suite la somme qui m'est due... Je ne vous quitte pas que vous ne me l'ayez remise...

— Je vous répète que je n'ai pas d'argent...

— Je vous répète qu'il m'en faut... sinon...

Riveira rejeta son manteau, leva le bras en signe de menace... son visage était livide... et son œil farouche dardait des flammes...

— Au secours!... cria le comte...

La voix se perdait sous les arceaux où le vent s'engouffrait par rafales...

— Au secours!... à moi!...

— Au secours!... Vous appelez au secours?

— Oui, car c'est vous le misérable... vous, *Hubert*... vous, *Braccini*... vous, *Elting*... vous, *Riveira*... je vais vous livrer à la justice...

Et le comte se cramponnait à lui... En entendant ces derniers mots, et les noms qui avaient recouvert ses crimes, Riveira ne se sentit plus de fureur...

— C'est moi qui serai la justice pour vous...

Une lutte terrible s'engagea entre ces deux hommes... L'exaspération, la haine et la rage les excitaient mutuellement...

— Au secours! au secours!...

La voix se perdait dans l'espace.

L'éclair d'un poignard brilla dans le crépuscule... Cabriac fut visé au cœur... un cri perçant retentit... le bruit d'un corps qui tombe se mêla aux mugissements de la tempête, aux sonneries des cloches qui, en ce moment, tintaient pour les funérailles de Berthe... ce fut aussi le glas de la mort du comte...

Riveira traîna ce qu'il croyait un cadavre jusqu'à l'orifice du gouffre béant... il allait l'y précipiter, lorsque soudain, Cabriac recouvrant un reste de forces, par un dernier effort de moribond, se leva de toute sa hauteur, et de ses bras crispés, déjà raidis, entoura son meurtrier... il l'attira à lui dans l'étreinte même de cette convulsion suprême, et leurs corps enlacés roulèrent au fond du souterrain... souterrain insondable et inexploré...

C'en était fait... ces deux coupables, victimes des mêmes passions, reçurent l'un par l'autre, et de leurs propres mains, le châtiment d'une faute commune.

Le comte n'était plus... et Riveira se débattait dans la plus effroyable des agonies... Leurs ossements blanchirent ensemble dans les oubliettes du vieux manoir des seigneurs de Saint-Luc.

. . . .

. . . .

Les funérailles de Mme la comtesse Berthe de Cabriac furent célébrées le lendemain. L'on ne remarqua guère l'absence du comte, que l'on pouvait attribuer à mille motifs... Une immense affluence pria et pleura pendant que Mgr de Latour-Bransac donna l'absoute, et qu'on descendit le corps dans le caveau où, près de son frère Gaston, Berthe repose dans la paix du Seigneur.

. . . .

Maurice est devenu le tuteur de Geneviève. Il l'élève en femme chrétienne et dans le culte de la mémoire de sa mère. Membre de l'Académie de médecine, il a récemment protesté avec une grande mais inutile éloquence contre la brutalité et l'ineptie de cette mesure qu'on appelle la laïcisation des hôpitaux...

Mme la marquise de Saint-Luc s'est vouée à une retraite impénétrable... Sa solitude ne s'ouvre qu'à sa petite-fille... Ses yeux se sont éteints dans les larmes... elle est presque aveugle... Pourtant elle travaille encore pour les pauvres... Chaque matin, elle s'enferme plusieurs heures auprès de ses chers morts...

. . . .

. . . .

Un jour, le docteur se promenait dans le parc entre Geneviève et un beau garçon de vingt ans. François et Jeannette, assis sur la terrasse, les contemplaient avec tendresse... Jeannette dit à son mari :

— Nous avons si peu de chance, mon pauvre vieux !... Tu verras que nous mourrons avant d'avoir assisté au mariage de *notre petite* avec le neveu de M. Maurice Arlon.

Arthur Tailhand.

LA JEUNESSE DE CHAPELAIN

I

Chapelain naquit à Paris, le 4 décembre 1595, de *Sébastien* Chapelain et de *Jeanne* Corbière, fille d'un Michel Corbière, ami particulier de Ronsard. Comme Conrart, son contemporain et son ami; comme Boileau, qui devait plus tard mettre sa renommée en pièces et le précipiter des sommets du Parnasse, l'auteur fameux de la *Pucelle* est un Parisien de race, issu de parents élevés à Paris, un enfant de cette petite et forte bourgeoisie qui ne cessait de grandir, et, par le travail et le savoir, se préparait déjà aux plus hautes fonctions de l'État. Conditions excellentes, en vérité, pour un homme de lettres, pour un futur écrivain, de naître ainsi au centre de la bonne langue, dans une ville qui allait devenir la première du monde par la splendeur de ses fêtes, la beauté de ses monuments, et l'éclat incomparable des sciences et des arts.

Un excellent biographe, M. Kerviler, ne veut pas qu'on fasse un Parisien de Chapelain, et il raille ceux qui lui décernent à l'envi cette épithète. « Il ne suffit pas, selon nous, d'être né à Paris pour être Parisien, et nous refusons complètement cette qualité au rude et granitique poète des *sourcilleux rocs* et des *inébranlables cimes* [1]. » La raison de ce refus n'est pas suffisante. Chapelain était Breton, nous le voulons bien, « d'une famille, nous dit Goujet, originaire d'auprès de Tréguier, ville en basse Bretagne ». Mais tous les vers rocailleux ne viennent pas que de cette province; et ce n'est pas là une marque d'origine tellement caractéristique, qu'on ne puisse la discuter. Pour nous, si ces questions d'origine admettent quelque règle, et ne dépendent pas du caprice de chacun, nous pouvons bien avec quelque raison appeler Parisien, un homme dont toute la famille, grand-père, père, oncle, habitaient Paris, où tous trois exercèrent des fonctions publiques. « Sébastien [2] avait un frère, *Jacques* Chapelain, comme lui

[1] *La Bretagne à l'Académie,* par M. R. Kerviler, p. 77. Ouvrage couronné par l'Académie française; 1 vol. in-8°. Paris, Palmé, 1879.

[2] *Sébastien* Chapelain, le père de notre Chapelain.

notaire au Châtelet, et leur père avait exercé la même charge [1]. »

Par une singulière coïncidence, Boileau et Chapelain étaient tous deux de famille de palais : si bien que, s'ils avaient suivi l'un et l'autre la carrière paternelle, le vieux notaire et le jeune greffier se seraient croisés plus d'une fois sur les degrés de la Sainte-Chapelle; et, n'ayant pas de motifs de querelle, il est probable qu'ils auraient vécu en bonne intelligence.

Fils d'un père greffier, né d'aïeux avocats,

Nicolas, infidèle aux traditions de sa famille, à dix-huit ans, abandonne son cours de droit, et, loin *de la poudre du greffe*, s'en va errer sur le Parnasse. Chapelain, petit-fils, fils et neveu de notaires, était destiné à succéder à son père; à dresser, comme lui, des inventaires, des actes de vente ou des testaments, et à continuer la bonne renommée acquise par sa famille. Le père de Chapelain, *Sébastien*, était notaire au Châtelet. Celui-ci avait un frère, *Jacques* Chapelain, notaire à la même juridiction, distincte de celle du parlement. L'étude de Me *Sébastien* était située sur la paroisse Saint-Merry, dans ce quartier du Marais, d'où son fils ne devait guère s'éloigner pendant sa vie. Le notaire au Châtelet jouissait d'une excellente réputation, et avait bonne et nombreuse clientèle. « Il suffit, dit M. Jal, de parcourir son minutier, ou seulement le répertoire des actes rédigés par lui, pour s'en convaincre. Toutes les illustrations du temps venaient à son étude; toutes ont laissé de leur passage chez Chapelain des traces intéressantes pour l'histoire [2]. »

Il exerça ses fonctions pendant près de trente ans, du mois de décembre 1586 au mois de janvier 1614. A cette époque, soit faiblesse de l'âge, ou lassitude de la profession, il se retira des affaires, et eut son gendre, Jean Demas, pour successeur. Ce dernier avait épousé, en 1612, la fille aînée de *Sébastien*, Marie, qui était née en 1588. Au moment de son mariage, il habitait sur la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, et vint, dans la suite, demeurer chez son beau-père. « Jean Chapelain, dont les premières années s'écoulèrent dans l'étude de son père, n'oublia pas, quand il fut homme et riche, le chemin de la maison où Jean Demas gardait

[1] R. Kerviler, *La Bretagne à l'Académie*, p. 79. — Dans l'acte de baptême de *Marie*, fille aînée de *Sébastien*, les aïeux de Chapelain figurent comme parrain et marraine de l'enfant. « 23 juillet 1588, *Marie*, tenue à Saint-Merry par Me *Jehan* Chapelain, notaire du roi au Chastelet de Paris, et par *Marie* Sirate, femme de Me Michel de Corbière, et Marguerite Le Preux, femme de Me *Jacques* Chapelain, aussi notaire du roi en iceluy Chastelet. » (A. Jal, *Dictionnaire critique*, Paris, Plon.)

[2] A. Jal, *Dictionnaire critique*, art. Chapelain.

les traditions honnêtes de Sébastien Chapelain. Il fit là une très grande partie de ses affaires, et je vois qu'il donna à Demas la pratique de son ami Valentin Conrart [1]. » Le jeune notaire, nous le verrons plus loin par une lettre irritée de Chapelain, garda avec une médiocre fidélité « les traditions honnêtes » de *Sébastien;* et, en 1666, il avait entièrement perdu la confiance de son beau-frère.

Une autre sœur de Chapelain, *Anne*, née en 1600, fut mariée toute jeune, en 1612 [2], à André Belot, procureur « au Grand Conseil », et demeurant sur la paroisse Saint-Barthélemy. Cette antique église, aujourd'hui disparue, était située à peu de distance de Saint-Merry, près du pont au Change, sur l'emplacement occupé maintenant par le théâtre du Châtelet. Exprimerons-nous ici un doute, à propos de cet André Belot, que M. Jal appelle « procureur au Grand Conseil du roi? » L'auteur du savant *Dictionnaire critique* n'aurait-il pas confondu le *Conseil du roi*, avec l'une des chambres du parlement ou du Châtelet? Un pareil voisinage du Palais de Justice est significatif, et indique bien plutôt la demeure d'un procureur au parlement ou au Châtelet, que celle d'un « procureur au Grand Conseil ». De plus, *Sébastien*, en mourant, laissa peu de biens à ses enfants; il en laissa même si peu, que son fils ne put continuer ses études commencées. Dans ces conditions, nous ne pensons guère que le notaire au Châtelet ait marié sa fille à un procureur au Grand Conseil, dont les membres se regardaient alors au-dessus des procureurs ordinaires, comme aujourd'hui nos avoués de Cour d'appel, et nos avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation se croient au-dessus des simples avocats, ou des avoués du tribunal civil. Cependant une autorité dont nous devons tenir compte, M. Ch. Livet, donne raison à M. Jal, et appelle André Belot, « procureur au Grand Conseil ». C'est dans une note sur un passage de l'*Histoire de l'Académie*, où Pellisson parle des ouvrages dédiés à l'illustre compagnie. « Le sieur Belot, avocat, dit-il, dédia aussi à l'Académie en ce temps-là (1635), si je ne me trompe, un livre que je n'ai pu trouver, et dont il n'est point fait de mention dans les registres, intitulé : *Apologie de la langue latine*, et c'est ce qui a donné occasion à ce bel endroit de la *Requête des dictionnaires :*

[1] A. Jal, *Dictionnaire critique*, art. Chapelain. — Nous écrivons *Demas* en un seul mot, et non en deux, comme M. Jal. Dans sa *Correspondance*, Chapelain écrit toujours le nom de son beau-frère : *Demas*.

[2] M. Tamizey de Larroque, citant M. Jal, donne, par suite d'une faute d'impression, la date de 1522, mais c'est bien 1612 qu'il faut lire. Peut-être les deux sœurs *Marie* et *Anne* furent-elles mariées le même jour. — *Lettres de Chapelain*, vol. I, p. 302; 2 vol. in-4°, Imprimerie nationale, 1880-1883.

La pauvre langue latiale
Alloit être troussée en male,
Si le bel avocat Belot,
Du barreau le plus grand falot,
N'en eût pris en main la défense,
Et protégé son innocence.

M. Livet nous donne, d'après les manuscrits de Dupuy, le nom de ce neveu de Chapelain, dont celui-ci ne dit rien dans ses lettres. « Me Michel Belot, avocat au conseil privé du roi, étoit né vers 1605 [1]; il étoit fils de Me André Belot, procureur au Grand Conseil, et fut reçu avocat dès 1624 [2], à dix-neuf ans; on le voit en 1650, 8 janvier, accusé d'avoir affiché des placards séditieux, et interrogé, pour ce fait, par l'académicien Jean Doujat, alors conseiller en la cour du Parlement [3]. »

La troisième sœur de Chapelain, *Catherine*, née en 1603, épousa en 1630 Louis Faroard, procureur au Parlement. A sa mort, sa veuve vendit l'étude de son mari à Antoine Leleu, son gendre, par acte du 12 octobre 1655. C'est dans la famille de son beau-frère et de son neveu, que Chapelain demeura toute sa vie, pendant une période de quarante ans, jusqu'à sa mort, en 1674. Une intimité aussi étroite, cette vie en commun pendant une si longue suite d'années, expliquent son affection particulière pour Faroard et ses enfants. Chapelain avait valu à Jean Demas la pratique de Conrart; il valut aussi à Faroard la clientèle de Racan, l'un des plus intrépides plaideurs de l'époque. « Étant à Paris pour un procès [4], raconte Tallemant des Réaux, il s'ennuyoit quelquefois, et ne perdoit pas un jour d'Académie; même, il lui prit une telle amitié pour elle, qu'il disoit qu'il n'avoit d'amis que messieurs de l'Académie, et qu'il prit pour son procureur le beau-frère de M. Chapelain [5], parce qu'il lui sembloit que cet homme étoit beau-frère de l'Académie. »

Dans ses lettres, Chapelain parle en passant des deux fils de Faroard. Il avait même pris le cadet pour secrétaire, avec l'intention de l'associer à ses travaux et à sa gloire. Mais, après quelques années d'engagement, le neveu se lassa de son métier de copiste,

[1] Cette date est impossible, André Belot ne s'étant marié qu'en 1612; peut-être faudrait-il lire 1615.

[2] Nous proposerions de lire 1634.

[3] Cité par M. Ch. Livet, *Hist. de l'Acad. franç.*, vol. I, p. 135. Paris, Didier.

[4] En 1651.

[5] Louis Faroard, *Historiette* de Racan, vol. II, p. 170. Edit. Techener, Paris, 6 vol. in-12.

fit paraître de l'aversion « pour ce genre de vie », et manifesta le désir de suivre une autre route. L'oncle est visiblement froissé de cet abandon, et, en homme qui sent son importance, il s'étonne que son neveu renonce à une position enviée par tant d'autres. Il rend donc, mais avec une certaine humeur, la liberté qu'on lui réclame, et se plaint qu'on ne lui ait pas déclaré nettement des projets qu'il n'eût pas contrariés. « Car, outre que j'eusse pourvu par d'autres voies à mon soulagement, écrit-il, et que je me fusse fait assister de telles personnes qui eussent réputé à gloire d'être admises en ce poste, même sans espérance de ce qui vous regardoit à l'avenir, j'eusse fait, de mon côté, les diligences pour essayer de vous en procurer un selon votre goût et votre pente; mon équité naturelle ne me permettant ni d'exiger jamais rien par force de qui que ce soit, ni de négliger rien de ce qui peut être utile à mes proches, non plus qu'à mes amis.

« Quelque chose, néanmoins, qu'il y puisse avoir eu de moins régulier en ceci, à mon égard, dans votre conduite, comme Dieu m'a donné un cœur à l'épreuve de plus grands accidens que celui-là, et que j'ai dans mon fonds de quoi conserver la tranquillité de mon âme en de pires rencontres, puisque vous êtes résolu à cet autre parti, où vous croyez trouver mieux votre compte et vivre avec plus de satisfaction, je serois marri de vous en détourner le moins du monde, et je vous rends, sans me faire violence, la liberté que vous m'aviez engagée, afin que vous puissiez agir sans scrupule dans la profession et dans les affaires que vous embrassez.

« J'ai entretenu mon neveu, votre frère, de la manière par où vous vous y devez prendre, pour vous en rendre capable : soit pour la fidélité que vous y devez inviolablement garder; soit pour l'assiduité que vous y devez apporter; soit, enfin, pour le soin de tenir vos supérieurs avertis de tout exactement, d'être en garde des surprises qui vous ruineroient, et d'avoir en toutes choses le ciel et votre honneur devant les yeux.

« A ces conditions, vous vous conserverez mon amitié, et vous aurez part en mon estime; et, si vous ne vous établissez pas une réputation immortelle dans les lettres, comme je l'eusse désiré, vous ne laisserez pas, durant votre vie, de jouir de celle d'homme de bien et de service en votre genre [1]. »

[1] Lettre du 4 septembre 1665, avec cette suscription : A mon neveu Faroard, le cadet, à Mascon. — Lettre inédite, Manuscrits de Chapelain; Bibl. nat. *Nouvelles acquisitions*, f° 115, verso. Et ici, nous exprimerons le regret que cette *Correspondance de Chapelain*, publiée avec tant de soin par M. Tamizey de Larroque, ne l'ait pas été intégralement. Il est étrange de voir une Commission décider que la *Correspondance de Chapelain* ne devra

En 1670, Chapelain remerciait un avocat au Parlement, Le Vayer de Boutigny, qui lui avait envoyé un de ses plaidoyers. A son avis, cette « célèbre action » ne laissait rien à désirer pour l'ordre, le raisonnement et le style, et il exprimait poliment le regret de n'avoir pu entendre l'orateur : « J'apprends, monsieur, ajoutait-il, par mes neveux qui sont de la profession, et qui n'en ont perdu aucune circonstance, que le factum a été suivi de deux répliques imprimées, où l'éloquence a eu plus de liberté de se déployer, lesquelles je joindrois volontiers, s'il vous en restoit quelques exemplaires, pour les conserver chèrement dans mon cabinet à côté des plaidoyers des Marion[1] et des Le Maistre, et les proposer en exemple à mes proches, qui jamais embrasseront un métier si glorieux à qui s'en sait acquitter comme vous[2]. »

Chapelain avait éprouvé, plusieurs années auparavant, une cruelle affliction, dont sa correspondance porte la trace. Il perdit, en 1661, une fille de Faroard, la plus jeune de ses nièces, dans toute la force et la grâce de son âge, emportée en quelques semaines, à dix-neuf ans, par une fièvre maligne qui, à cette époque, causa de grands ravages à Paris. « C'étoit une fille selon mon cœur, écrit Chapelain à Mme de Flamarens, et que je regardois comme la douce consolation de ma vieillesse. Jamais plus de pureté, plus d'innocence, plus de modestie, plus de soumission, de mépris de soi-même, et de respect pour ses proches. Elle est morte à dix-neuf ans, après une douloureuse maladie de six semaines... Mais tout est à Dieu, et c'est grâce lorsqu'il nous retire à lui. Je me plains à la vérité; je me plains toutefois sans murmure[3]. »

L'infortuné vieillard fait part de sa douleur à l'un de ses meilleurs amis, à Godeau. Il lui annonce qu'il est ruiné en partie par la catastrophe de Fouquet; mais ce désastre ne serait rien pour lui, ou serait peu de chose, s'il n'avait un plus grand malheur à

pas dépasser *deux volumes*. Une pareille parcimonie dans l'impression de documents historiques est indigne d'un pays comme le nôtre; et, si nous devons avoir des publications tronquées, ce n'est pas la peine de les faire aux frais de la nation, et sous la direction du ministère de l'instruction publique. L'Angleterre et l'Allemagne, qu'on nous cite aujourd'hui à tout propos, n'auraient pas commis cette faute.

[1] *Simon* Marion, né à Nevers en 1540, un des plus célèbres avocats du seizième siècle; il mourut avocat général au parlement de Paris, le 15 février 1605. (Note de M. Tamizey de Larroque.)

[2] Lettre du 21 juillet 1670, vol. II. p. 695.

[3] Lettre du 16 septembre 1661, vol. II, p. 151. — Nous avertissons, une fois pour toutes, que nous croyons ne pas devoir respecter l'orthographe de Chapelain. Le savant éditeur, M. Tamizey de Larroque, a bien fait de conserver au style de Chapelain sa vieille physionomie. Mais l'historien ne peut s'astreindre à la même rigueur.

déplorer. « J'ai été beaucoup plus ému, écrit-il à l'évêque de Vence, d'avoir vu expirer ma jeune nièce, ma nourriture, et l'appui que je me promettois qui seroit de mes vieux jours; car je ne suis pas encore dénaturé, et j'aime mes proches qui en sont dignes, comme mes dignes amis, pour lesquels je renonce à l'insensibilité du Portique [1]. »

Chapelain ne paraît pas avoir eu la même tendresse pour un autre de ses neveux, Jean Demas, fils de celui qui, en 1614, succéda à *Sébastien* comme notaire au Châtelet. Les relations d'affaires, causes si fréquentes de divisions dans les familles, amenèrent entre les deux beaux-frères une véritable brouille. Elle était consommée en 1666. Le neveu, dom Jean Demas, chartreux à Gaillon, était intervenu dans le débat; et, ce qui arrive trop souvent, au lieu de réconcilier ensemble son oncle et son père, il s'attira une lettre de mécontentement où Chapelain lui reprochait avec aigreur son intervention maladroite. La réponse est curieuse, et renferme, sur ce conflit de famille, et sur le caractère même de Chapelain, des détails qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. L'oncle le prend de haut avec son neveu, dont la lettre l'avait évidemment blessé. Son âge, son peu d'expérience, et le respect qu'il lui devait « en qualité d'oncle », ne l'autorisaient pas à parler ainsi sur sa résolution « de n'avoir plus de commerce avec M. Demas, votre père. » — « J'ai longtemps douté si je vous ferois réponse, ajoute-t-il, vous voyant aussi prévenu que vous êtes en sa faveur, et aussi peu considérant l'intérêt que j'ai de demeurer dans mes sentimens sur cette malheureuse affaire, et ne vous croyant pas proportionné à une entreprise aussi délicate que celle-là, où il s'agit d'obliger une personne telle que je suis, sensiblement offensée par celle en qui j'avois une entière confiance, non seulement par la grande plaie qu'elle a faite plus d'une fois au bien qui étoit le fruit légitime de mes peines, mais encore, par le mépris de sa conservation, dans la vue d'en tirer quelque léger avantage.

« Je vous estimois d'autant moins recevable à cette médiation, qu'au lieu de vous renfermer dans les simples prières, vous vous étendiez dans des raisonnemens pour diminuer l'offense, et dans une espèce de menace que mes rebuts pourroient irriter votre père, et le faire emporter contre moi, qui sont de mauvais moyens de persuasion auprès de celui que vous savez qui se connoît en raisons, et sur qui les couleurs ne font impression quelconque. »

Dom Demas avait reproché à son oncle « une dureté invincible » pour son père, et lui avait allégué « tout ce que les Livres Saints

[1] Lettre du 7 octobre 1661, vol. II, p. 157.

commandent de l'amitié et de l'union fraternelle ». Chapelain, qui a trouvé ces pensées « dignes d'un fils et d'un anachorète », repousse le reproche avec une singulière vivacité : « Comme s'il n'y avoit autre chose à faire, dit-il, que de mettre tous mes justes ressentimens sous les pieds, et de courir lui demander la paix que son procédé envers moi avoit si rudement violée. »

Puis, d'un ton sévère, mêlé d'ironie et de fierté, avec le sentiment de ses justes griefs et de l'autorité qu'il tient de son âge, il reprend : « Cela étoit bien plus propre à me cabrer qu'à m'apaiser; à me faire garder le silence qu'à me porter de vous écrire, selon votre désir. Enfin, néanmoins, je m'y suis résolu pour vous tirer de l'erreur où vous êtes, que je sois un cœur dur, et que j'aie jamais haï votre père. J'ai pardonné à la liberté que vous avez prise, et à la prétention que vous avez eue de me pouvoir faire des remontrances, pour me remettre dans le bon chemin, et je l'ai fait par la considération de votre jeunesse et du peu d'usage que vous avez du monde...

« Vous avez été mal informé, quand vous avez cru que j'avois cessé de vouloir communiquer avec votre père, par aversion que j'eusse pour lui. Songez que si mon ressentiment eût passé jusqu'à la haine, j'eusse poussé l'affaire; et me fusse aussi bien fait faire raison par la justice que plusieurs me le conseilloient, ou du moins que j'eusse fait savoir à tout le monde le tort que j'avois souffert par lui. Cette émotion s'est bornée à ne le plus voir, pour ne me rafraîchir pas, par sa vue, mon déplaisir; et pour essayer de n'en perdre pas moins le souvenir que la volonté d'en tirer vengeance. Elle n'a pas empêché que toutes les fois qu'il a eu besoin de ma signature pour ses affaires, il ne m'ait toujours vu prêt à la lui donner; que je n'aie reçu sans répugnance les fruits et les fleurs de son jardin et quelques autres petits régales [1] qu'il m'a envoyés; que je n'aie fait à ma sœur, sa femme, à votre sœur et à ses enfants, à votre frère et à sa famille, et à vous-même, tant que vous avez été au siècle, tout l'accueil à quoi me convioit votre proximité. Elle a seulement servi à ne plus mettre mon bien en de si dangereuses mains, et à ne plus essuyer les témérités que j'ai éprouvées si ruineuses, quand je l'abandonnois à sa discrétion. Si lui et vous, avez pris cela pour haine, vous vous êtes fort mécomptés. Les sages l'ont pris pour sagesse; et il n'y en a aucun qui ne m'ait, sur ce point, loué de modération. Il n'y a rien eu en cela que de fort chrétien, sans laisser aucun soupçon de dureté ni de haine. »

Chapelain rendait ensuite reproches pour reproches, dédains

[1] Chapelain écrit toujours *régale* et ne veut pas qu'on dise *régal*.

pour dédains, et, avec une mortifiante hauteur, déclarait à son neveu qu'il n'avait pas refusé de réconciliation, et que, d'ailleurs, aucune personne de poids « ne lui avoit adressé de prière à ce sujet. » — « Comment, au reste, M. Demas, votre père, peut-il dire qu'il m'a trouvé dur pour lui, puisque depuis ce désordre et ce scandale, il ne m'a fait proposer par aucune personne de poids que je pusse écouter, que je le reçusse à me venir faire ses excuses et témoigner son repentir? Ma propre sœur, sa femme, m'en a-t-elle jamais ouvert la bouche dans la favorable réception que je lui ai faite à toutes rencontres? et pouvois-je penser rien de plus, à sa décharge, sinon que la honte le retenoit de me rechercher, et que l'indifférence ne l'en faisoit guère mettre en peine?

« Il n'étoit donc pas besoin, mon neveu, d'une si longue et si pathétique harangue, pour obtenir de moi que je fléchisse une dureté que je n'avois point; et il eût été de votre devoir de vous en bien enquérir, avant que de hasarder de m'écrire une chose désagréable sur son sujet, et plus capable de m'endurcir, si j'avois une âme ordinaire, qu'à m'amollir et à m'adoucir. J'ai eu de l'indignation contre la mauvaise conduite de mon beau-frère, dans mes importans intérêts, mais je n'ai point eu de haine pour lui; et, quelque tort qu'elle m'ait fait dans ces deux dernières occasions, principalement dans les anciennes, je suis néanmoins dans une disposition d'esprit de le servir, comme j'ai toujours été en toutes celles où je le pouvois. Faites votre compte là-dessus. Dieu et le temps feront le reste [1]. »

Anne Belot, la femme du procureur, mourut en 1669. A cette date, Chapelain est plus que septuagénaire, privé depuis longtemps de son père et de sa mère. L'un était mort vers 1614; l'autre mourut beaucoup plus tard, en 1651. En voyant l'isolement se faire autour de lui, le pauvre vieillard est triste et découragé; il écrit à M[me] de Flamarens : « Madame, je sens comme je dois, la part que vous prenez à la perte que j'ai faite de ma sœur Belot, et la sage et tendre manière que vous employez pour m'en consoler. Ma pauvre sœur est très heureuse d'être arrivée au port de salut, et d'avoir essuyé, sans faire naufrage, tant d'agitations et de souffrances. L'ordre vouloit que je partisse le premier, mais Dieu ne m'a pas voulu prendre, afin de me donner temps de le mériter, en me rendant assez bon pour mériter cette grâce. Ce sera quand il lui plaira, et j'y suis tout disposé, n'ayant presque plus d'attache au monde que vous [2]. »

[1] Lettre encore inédite, du 1[er] janvier 1666, f° 146, Manuscrits de Chapelain, avec cette suscription : A dom Jean Demas, chartreux, à Gaillon.

[2] Lettre du 5 mai 1669, vol. II, p. 643.

Sur les autres membres de la famille de Chapelain, son père et sa mère, son oncle *Jacques*, sa sœur aînée *Marie*, femme de Jean Demas, la correspondance publiée par M. Tamizey de Larroque ne nous fournit aucuns détails. Il n'est pas douteux, cependant, que Chapelain en ait parlé, comme il a parlé de sa nièce, de ses neveux Faroard, et de sa sœur Belot. Cette collection de lettres, si précieuse pour l'histoire littéraire du dix-septième siècle, si riche en renseignements de toutes sortes, s'étendait du 18 septembre 1632 jusqu'au 22 octobre 1673 [1]. Malheureusement, le manuscrit légué par M. Sainte-Beuve à la Bibliothèque nationale est incomplet. Il renferme une lacune considérable de près de vingt ans, de 1641 à 1659 : perte à jamais regrettable, et qu'on ne peut assez déplorer, quand on songe aux révélations si piquantes et si variées renfermées dans les cinq volumes qui nous restent [2].

II

L'abbé Goujet nous donne des détails circonstanciés sur les premières années de Chapelain : on sent, à leur précision, qu'ils sont puisés à bonne source. L'infatigable chercheur, le laborieux érudit, avait eu entre les mains cette volumineuse correspondance, et s'en est servi pour rédiger sa notice. « J'en ai vu, écrit-il au milieu du dix-huitième siècle, en 1756, six gros volumes in-4°, qui vont d'année en année, depuis le 18 septembre 1632 jusqu'au 22 octobre 1673, c'est-à-dire jusque vers la fin de sa vie [3]. »

Grâce à Goujet, nous pouvons suivre Chapelain à l'école, dans les diverses pensions où il fut placé par ses parents. Les débuts de l'enfant eurent lieu de bonne heure, et, pour commencer, ils furent assez malheureux. Dès l'âge de cinq ans, vers 1600, il apprit à lire et à écrire; à six ans, il fut confié à un maître de pension qui devait lui apprendre le latin, mais ne lui apprit rien du tout, et chez lequel il perdit deux ans.

Cette première expérience avait si mal réussi, que son père voulut lui faire abandonner toute autre étude que celle qui pourrait le préparer à lui succéder un jour. Mais la mère, Jeanne Corbière, une femme d'intelligence et de tête, paraît-il, eut pour son fils des

[1] Le second volume de la *Correspondance de Chapelain* porte une fausse indication des lettres qui y sont renfermées : 2 *janvier* 1659, 20 *décembre* 1672, au lieu du 2 *janvier* 1659, 22 *octobre* 1673.

[2] Sur ce manuscrit, conservé à la Bibl. nat., *Fonds français, Nouvelles acquisitions*, n°s 1885-1890, voy. l'*Avertissement* de M. Tamizey de Larroque, en tête de son édition.

[3] *Bibl. franç.* Art. Jean CHAPELAIN, vol. XVII, p. 351, 1756. Paris.

espérances plus ambitieuses. Fille d'un ami de Ronsard[1], ayant connu elle-même le célèbre poète, elle rêva, dit-on, pour son fils, les mêmes triomphes et les mêmes ovations poétiques. Malgré les affirmations des biographes, je ne crois guère à cette *légende dorée*, à ce rêve d'une mère songeant à faire d'un enfant de six ans le poète de l'avenir et l'héritier de la gloire de l'auteur de la *Franciade*. Il est plus vrai de dire que Jeanne Corbière puisa, dans ce culte de famille pour Ronsard, dans ses relations fréquentes avec lui, le goût des choses de l'esprit et la passion pour les lettres, passion qu'elle essaya de développer dans le cœur de son jeune enfant. Elle le destina hardiment à la carrière des lettres, plus brillante, à coup sûr, que celle qu'il eût trouvée dans une étude de notaire ou de procureur. C'est à cette femme distinguée que Chapelain est redevable de la bonne éducation qu'il reçut, et qui, plus tard, fit de lui « l'oracle » de presque tous les écrivains de son temps. Goujet, si bien informé, ne parle pas des hautes et ridicules ambitions de la mère. Il dit simplement qu'elle avait connu Ronsard, et il ajoute : « Encore frappée des honneurs que ce poète avoit reçus de son siècle, elle s'opposa aux vues de son mari, et le fit consentir de mettre leur fils sous la discipline d'un régent particulier qui enseignoit chez les Carmes-Billettes[2]. »

Le « régent particulier » n'obtint pas plus de succès que le maître de pension. L'enfant passa environ deux ans dans cette école où, si nous en croyons Goujet, il fit très peu de progrès. On l'en retira pour l'envoyer en troisième au collège de Lisieux, situé alors rue Saint-Étienne-des-Grès, et transféré plus tard, en 1764, rue Jean-de-Beauvais[3]. Il avait environ dix ans. L'élève n'avait pas fait de grands progrès, c'est possible; mais il avait marché tout de même et n'était pas en retard dans ses classes. Si nous n'avions de fréquents exemples, à cette époque, d'études commencées et finies de très bonne heure; si nous n'avions pas ici le témoignage formel de Goujet, nous aurions de la peine à croire que Chapelain ait pu se trouver en troisième à dix ans, à un âge où nos écoliers d'aujourd'hui songent à peine à quitter la huitième. Pour ne citer qu'un exemple, dès l'âge de quinze ans, Fléchier avait terminé

[1] M. Jal dit d'une *amie* de Ronsard, mais Goujet et Moréri disent bien d'un *ami* de Ronsard.

[2] *Bibl. franç.*, vol. XVII, p. 352. — Les Carmes-Billettes se trouvaient dans le quartier de *Sébastien* Chapelain, rue des Billettes. Cette rue commençait rue de la Verrerie et finissait rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

[3] Fondé en 1336 par Gui de Harcour, évêque de Lisieux, et établi d'abord rue des Prêtres-Saint-Séverin. Cette rue commençait rue Saint-Séverin et finissait rue de la Parcheminerie. (Voy. *Dictionnaire des rues de Paris*, par de la Tynna, 1 vol. in-12. Paris, 1812.)

ses études et entrait au noviciat des Doctrinaires, à Avignon.

Cette troisième étape fut encore aussi peu brillante que les deux précédentes. Chapelain passa deux ans au collège de Lisieux, et, quand il en sortit, il n'était guère plus avancé qu'en y arrivant. Malgré ces échecs successifs, ses parents ne perdirent pas confiance, et lui donnèrent les maîtres les plus célèbres du temps : le savant Frédéric Morel, professeur de grec au Collège de France; Pierre Valens, professeur au collège de Montaigu, plus tard professeur, lui aussi, au Collège de France; et enfin Nicolas Bourbon, grand original, mais excellent humaniste, poète latin distingué, professeur au collège de Calvi, et, en 1611, professeur au Collège de France.

Dans ses lettres, Chapelain parle d'un autre de ses maîtres, un M. Le Large, dont le nom n'est cité nulle part ailleurs. L'éloge que fait de lui l'ancien élève donne une singulière idée de la distinction, de la politesse et de la vertu du maître. En 1634, il écrit au comte de Fiesque pour lui recommander Bouchard. Celui-ci lui avait envoyé une lettre chargée de compliments excessifs, et dont l'exagération, disait-il plaisamment, n'était pas même justifiée par le pays où elle est écrite [1]. « Avec votre permission, disait Chapelain au comte de Fiesque, je lui ferai souvenir ici de la rigidité stoïque de feu M. Le Large, notre adorable précepteur, et que, s'il vivoit et qu'il se vît traiter de cet air, il le désavoueroit pour disciple. Je dois à ce grand homme de m'être conservé, par quinze ans durant, au milieu de la cour [2], et bénis sa mémoire, toutes les fois que je commets une rusticité contre les modes affétées [3] du temps. Si notre ami vous conte la vie qu'a menée cette âme illustre, vous serez consolé de sa vertu, et, en même temps, aurez la douleur de ne l'avoir pas connu [4]. » Il nous semble que M. Ch. Livet se trompe quand il dit que M. Le Large, le précepteur de Chapelain, « fut aussi celui du comte de Fiesque [5] ». Si nous comprenons bien, le passage cité un peu plus haut nous montre que Chapelain et Bouchard furent les disciples de « l'adorable précep-

[1] Bouchard était à Rome. — Jean-Jacques Bouchard, né à Paris, on ne sait trop en quelle année, mort à Rome en 1642. Chapelain parle fréquemment de lui dans ses lettres : quelquefois en bien, plus souvent en mal et comme d'un homme dont le caractère était peu estimable. (Voy. la notice que lui a consacrée M. Tamizey de Larroque : *les Correspondants de Peiresc*. Paris, Picard, 1881.)

[2] Pendant qu'il y demeurait, sans doute, avec ses élèves, les fils du marquis de la Trousse, dont nous parlerons, de 1615 à 1632.

[3] Recherchées.

[4] Lettre au comte de Fiesque, du 23 avril 1634, vol. I, p, 68.

[5] *Hist. de l'Acad. franç.*, vol. II, p. 125. Paris, Didier, 1858.

teur », mais non le comte de Fiesque, qui devait éprouver le regret « de ne l'avoir pas connu ».

L'abbé Goujet nous indique comment étaient réglées les études de Chapelain, en 1607, vers la fin de ses classes : il était pensionnaire chez Morel, dont il recevait les leçons, tout en suivant certains cours au collège de Montaigu et à celui de Calvi. A l'âge de douze ans, nous apprend Goujet, il sortit du collège de Lisieux, « pour devenir le pensionnaire du savant Frédéric Morel, doyen des lecteurs du roi [1], dont la maison étoit alors l'école la plus célèbre de l'université. Outre les leçons qu'il y recevoit, il alloit encore prendre celles de Valens, au collège de Montaigu, et celles du fameux Nicolas Bourbon, excellent poète latin, au collège de Calvi [2]. »

Le « doyen des lecteurs du roi » mérite une mention spéciale. C'est une de ces physionomies de savants, si nombreux au seizième siècle, et dont la robuste race ne s'est pas perpétuée dans les âges suivants : rudes envers les autres et envers eux-mêmes, plus durs à la besogne, et menant de front les travaux de l'atelier et les laborieuses recherches de l'érudition. Frédéric Morel appartient à une dynastie d'imprimeurs, qui, à l'exemple des Estienne, des Manuce, corrige, annote, commente les œuvres publiées par ses soins. Son père, gendre de Vascosan, célèbre imprimeur du temps, joignait, au titre d'*imprimeur du roi*, celui de « son interprète ès langue latine et grecque ».

Le fils, plus illustre encore que le père, eut, en 1581, la charge d'*imprimeur du roi*, que son père résigna en sa faveur [3]. En 1586, il succéda à son beau-père, Léger Duchesne, comme professeur au Collège de France. Frédéric Morel traduisit du grec en latin, « sur les manuscrits de la bibliothèque du roi », plusieurs fragments des œuvres des Pères de l'Église, de saint Grégoire de Nysse, de Synésius et d'Origène. Helléniste habile, il revit la traduction des *Vies* de Plutarque d'Amyot. Il était bien jeune alors, il ne craignit pas cependant de relever plusieurs erreurs et de les signaler à Amyot lui-même. Celui-ci, loin de se fâcher d'une telle hardiesse, accueillit avec bienveillance les observations du jeune homme, et lui témoigna dès lors le plus vif intérêt. « J'ai occasion de réputer à quelque bonheur, dit Frédéric Morel en tête de son édition du *Plutarque*

[1] Titre donné aux professeurs du Collège de France.

[2] *Bibl. franç.*, vol. XVII, p. 352. — Le collège Montaigu était situé rue des Sept-Voies, tout près de celui de Lisieux. Le collège de Calvi, dit *la petite Sorbonne*, avait été achevé en 1271. Une partie de l'église de la Sorbonne fut construite, en 1635, sur l'emplacement de ce collège.

[3] Frédéric Morel, né à Paris en 1558, mourut en 1630.

d'Amyot [1], de ce que je trouvai moyen, dès mon adolescence, de venir à la connoissance et conversation de ce grand personnage. Ce savant et excellent prélat me sut toujours si bon gré de l'affection et du respect que je lui portois, avec un peu d'industrie et amour des bonnes lettres, qu'il me commanda de le visiter souvent, encore qu'il eût déjà grand âge, et de grandes charges du royaume, qui ne l'empêchèrent pas de trouver quelques occasions de me gratifier, en m'instruisant toujours de quelques beaux préceptes et enseignemens... durant quelques voyages auxquels il voulut que je lui tinsse compagnie, lors mêmement qu'il mettoit au net les corrections, conférences et variétés de leçons sur le texte de Plutarque collationné avec les manuscrits grecs [2]. »

La passion de l'étude ne va pas sans quelque grain d'originalité. En voici un exemple qui donnera une idée des mœurs peu façonnières du seizième siècle. Morel avait épousé Isabelle Duchesne, fille de Léger Duchesne, professeur d'éloquence au Collège de France. Il terminait sa traduction de Libanius, lorsqu'on vint lui annoncer, raconte Moréri, que sa femme était à l'agonie. « Il ne voulut pas quitter la plume, qu'il n'eût fini la phrase qu'il avoit commencée. Il ne l'avoit pas achevée, qu'on lui vint dire que sa femme étoit morte. *J'en suis bien marri*, répondit-il, *c'étoit une bonne femme*, et se remit à l'œuvre. »

Pierre Valens n'eut pas la double célébrité de Morel, à la fois imprimeur et professeur du roi. Cependant Moréri lui a consacré une longue notice, et le cite avec honneur, comme un homme « très savant dans les humanités et dans les langues grecque et latine ». C'était un Hollandais d'origine, né, en 1561, à Groningue, où il fit ses études, et il ne vint à Paris que vers 1588. D'abord professeur au collège de Reims [3], il passa ensuite, en 1604, au collège de Montaigu, où le trouva Chapelain; comme Morel, comme Nicolas Bourbon, il devint, en 1619, « professeur royal dans le Collège de

[1] *Les Vies de Plutarque translatées de grec en françois*, par messire Jacques Amyot. Paris, Claude Morel, rue Saint-Jacques, 1619, 1 vol. in-f°. — *Claude* Morel était frère de Frédéric, et son successeur comme *imprimeur* du roi.

[2] Amyot, né à Melun en 1513, mourut évêque d'Auxerre en 1593. Sa traduction des *Vies* de Plutarque, commencée sous François Ier, fut achevée sous le règne de Henri II, 1547-1559. — L'une des principales éditions d'Amyot est précisément celle de Vascosan, le grand-père maternel de Frédéric Morel, 1565-1575, 4 tomes en 2 vol. in-f°. Pour tous ces détails, voy. Moréri, *Dictionnaire historique* 1759, et *Biographie générale*, un article excellent de M. Alf. Franklin.

[3] Fondé en 1409 par Guy de Roy, archevêque de Reims, et bâti sur l'ancien emplacement de l'hôtel des ducs de Bourgogne. Le collège de Reims, comme celui de Montaigu, était situé rue des Sept-Voies.

Cambrai [1] ». Il succéda même, paraît-il, à Nicolas Bourbon, qui avait « la charge de professeur en éloquence grecque au collège royal », et qui se démit de ses fonctions en 1619. Valens mourut à Paris en 1641, dans un âge fort avancé, et fut enterré à Saint-Étienne du Mont.

III

Nicolas Bourbon, *le père Borbonius*, comme l'appelle d'ordinaire Chapelain, fut successivement professeur de rhétorique aux collèges des Grassins, de Calvi et d'Harcourt. Poète latin distingué, « fameux en ce siècle pour la poésie latine », nous dit Pellisson, professeur au Collège de France en 1611, chanoine de Langres en 1623, membre de l'Académie française en 1637, et dans ses vieux jours, Oratorien sans l'être, Nicolas Bourbon vécut libre de toute entrave, ami du franc parler et docile aux caprices de son humeur indépendante [2]. D'ailleurs, fort civil, ajoute Pellisson, « grand approbateur des ouvrages d'autrui en présence de leurs auteurs », mais peu endurant quand il s'agissait d'injures qu'il croyait avoir reçues.

A l'Oratoire Saint-Honoré, où il se retira, il ne voulut être obligé à aucune fonction, « ni même souffrir qu'on l'appelât Père ». Il continua de vivre à sa guise, « allant seul avec un valet séculier ». L'ancien professeur tenait même, chez lui, cercle littéraire, où venaient de nombreux amis, parmi lesquels Guy Patin : « espèce d'Académie, nous apprend Pellisson, par le concours des personnes de toute sorte que son savoir et son mérite y attiroient. » Excellent poète latin, l'un des meilleurs de ce temps si fertile en humanistes, il n'avait que mépris pour les vers français, et s'imaginait boire de l'eau en les lisant : « triste régal, ajoute plaisamment M. Kerviler, pour un homme qui aimait fort le vin et la bonne chère [3]. »

[1] L'un des noms du Collège de France; ainsi appelé parce qu'il était situé sur la place de Cambrai.

[2] Nicolas Bourbon, né en 1574, mort en 1644. Voy. la notice par Pellisson, *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, vol. I, p. 184, et surtout un excellent travail de M. R. Kerviler : *Nicolas Bourbon*. Paris, H. Menu, 1878, in-8°. — Le collège des Grassins avait été fondé en 1569 par Pierre Grassin, sieur d'Ablon, conseiller au Parlement. Il était situé rue des Amandiers-Sainte-Geneviève. Cette rue commençait rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et finissait rue des Sept-Voies. — Le collège d'Harcourt, aujourd'hui lycée Saint-Louis, avait été fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de Paris.

[3] Voy. l'étude sur Chapelain, dans l'ouvrage de M. R. Kerviler, *la Bretagne à l'Académie*, 1 vol. in-8°. Paris, Palmé, 1879.

Mais ce dédain pour la langue française, celle-ci le lui rendait avec usure. Ce n'était là qu'affaire de rancune, que représaille d'auteur maltraité, comme l'indique une jolie lettre de Balzac à Chapelain. En 1637, Nicolas Bourbon fut élu membre de l'Académie française. « Que vous semble, écrit Balzac à cette occasion, du choix qu'on a fait de notre nouveau confrère [1] avec lequel je viens de me réconcilier? Croyez-vous qu'il rende de grands services à l'Académie, et que ce soit un instrument propre pour travailler avec vous autres, messieurs, au défrichement de notre langue? Je vous ai autrefois montré de ses lettres françoises, qui sont écrites du style des bardes et des druides. Et si vous croyez que *s'eximer des apices de droit*, que *l'officine d'un artisan*, que *l'impéritie de son art*, et autres semblables dépouilles des vieux romans, soient de grandes richesses en France, il a de quoi en remplir le Louvre, l'Arsenal et la Bastille. Après cette plaisante élection, je suis d'avis qu'on emploie notre cher Monsieur de Racan à la correction du dictionnaire de Robert Estienne [2]. »

Pendant qu'il était professeur de rhétorique, le Parlement supprima le droit du *Landi*, contribution que les régents faisaient payer à leurs élèves. Ménage, en nous expliquant l'origine du mot, nous fait connaître ce singulier droit, qui donne une curieuse idée de la simplicité des coutumes scolaires de l'ancien temps. « *Landi*, foire de Saint-Denis en France [3]... On a aussi appelé *landi* le salaire que les écoliers donnoient à leurs maîtres. Il n'y a pas plus de quarante ans que le salaire des régents de Paris se payoit à trois diverses fois : 1° au commencement de l'année, on leur donnoit un écu ou un demi pour les toiles qu'on attachoit aux fenêtres, afin de rompre le vent; 2° on leur donnoit aussi trois semaines, ou un mois après la Saint-Remy [4], pour les chandelles, 3 ou 4 écus d'or, selon les classes, lesquels on attachoit au bout d'un cierge blanc; 3° et 6 ou 7 écus vers la saison du *Landi*, lesquels on fichoit dans un citron, qu'on mettoit dans un verre de cristal; et on appeloit *frippe-landi* et *croque-chandelles* ceux qui ne donnoient rien ni pour le *landi* ni pour les chandelles [5]. »

[1] Balzac était de l'Académie française depuis 1634, époque de sa fondation.

[2] Lettre du 4 novembre 1637, *Œuvres complètes* de Balzac, vol. I, p. 756, édit. de 1665, 2 vol. in-f°.

[3] Cette foire longtemps célèbre s'ouvrait le jour de saint Barnabé, le 11 juin. Cette foire se tient encore aujourd'hui à Saint-Denis, le 11 juin, et a conservé le nom de *Landi*.

[4] Le 1er octobre.

[5] Ménage, *Origines de la langue françoise*. Paris, Courbé, 1650, 1 vol. in-4°. — Voy. aussi Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, au mot *Landi*. — M. Ch. Livet a cité ce passage de Ménage, *Notice* sur Bourbon.

A cette époque, c'était un métier assez ingrat que celui de professeur. Pauvrement vêtus, plus pauvrement logés, peu ou point payés, les régents des divers collèges, ceux même de l'Université de Paris, avaient besoin de ces libéralités réglementaires de leurs élèves. Nicolas Bourbon fut indigné de voir réduire une situation déjà si modeste. Comme il était d'humeur batailleuse, il partit en guerre contre le Parlement, et, dans une satire latine, intitulée *Indignatio Valeriana* [1], il protesta en poète, et attaqua l'arrêt de la cour. Mais ces « Messieurs du Parlement » ne se contentèrent pas de voir, dans la diatribe, une audace poétique; ils se fâchèrent tout de bon, et firent jeter notre téméraire satirique en prison, où ils le laissèrent quelque temps.

Il eut un démêlé plus long avec Balzac. En 1628, celui-ci était dans tout le feu de sa querelle avec le P. Goulu, *Phyllarque*, général des Feuillants. Nicolas Bourbon avait écrit une lettre, où il défendait le célèbre *épistolier* contre le *Prince des feuilles*. La lettre ne devait être montrée qu'à un petit nombre d'amis communs; il fut convenu, surtout, qu'elle ne serait pas imprimée, afin de ne pas blesser le frère de *Phyllarque*, collègue de Bourbon au Collège de France. Cependant, en 1630, Balzac inséra la lettre dans un nouveau recueil de ses œuvres. Le malheureux auteur, assailli de tous côtés, aux prises avec les Feuillants et leurs amis, accusé par les uns d'avoir offensé le frère d'un collègue, accusé par les autres d'avoir écrit, « lui, prêtre de l'Oratoire, contre le supérieur d'un ordre respectable », fut très fâché de cette publication. « Il se plaignit donc vivement, raconte d'Olivet, de la perfidie que Balzac lui avait faite. Balzac, de son côté, se plaignit de lui comme d'un lâche déserteur. Ils ne se refroidirent pas seulement l'un pour l'autre, ils en vinrent à une rupture ouverte [2]. »

La brouille dura jusqu'en 1637, époque où eut lieu la réconciliation doucement préparée par Chapelain, l'ancien élève de Bourbon, au collège de Calvi. « En la dernière séance de l'Académie, écrit-il à Balzac, M. Bourbon me parla de lui-même avec grand éloge de vos dernières lettres, et s'étendit fort sur la louange des latines, qu'il me mit à l'égal de celles de Cicéron et de ceux de ce siècle. Il me témoigna encore que Guyet lui en avoit parlé fort avantageusement. Je n'entrai point avec lui sur votre division, et me contentai de lui parler de vous fortement, c'est-à-dire à mon

Hist. de l'Acad., vol. I, p. 186. Mais quelques omissions rendent difficile l'intelligence du texte.

[1] Par allusion à une pièce intitulée : *Indignatio*, de Valérius Caton, poète du temps de Sylla.

[2] *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, vol. I, p. 188.

ordinaire. Car je veux bien que vous sachiez que je suis par contagion éloquent, ou du moins disert, lorsque je vous ai pour sujet [1]. »

La réconciliation était faite entre les deux amis, dès les premiers jours de 1638. D'ailleurs, l'un et l'autre manifestaient un désir sincère de rapprochement, désir que Chapelain entretenait sans relâche. « Je veux rendre à l'avenir le bien pour le mal, écrivait Balzac en 1637, et commencer par M. Bourbon, que je recherche le premier, sans me tenir sur le point d'honneur, ni me souvenir des choses passées [2]. » Vers la fin de janvier 1638, la paix était conclue, grâce aux soins obligeants du plus adroit et du plus persévérant des intermédiaires. A partir de cette époque, sauf peut-être un léger retour de rancune chez Balzac [3], ce n'est plus de part et d'autre qu'échange perpétuel de douceurs et de compliments. « Le père Borbonius, écrit Chapelain à Balzac, ayant reconnu par mes discours, et par les lettres que vous m'avez écrites et qui sont imprimées, combien nous étions unis d'affection, se tue de me bien parler de vous, et ne perd point d'occasion de me témoigner en quel point il vous estime [4]. »

Quelques mois après, Chapelain assurait encore son ami de l'estime et de l'admiration du vieux professeur. « J'ai lu à M. Bourbon, lui disait-il le 23 février 1639, devant le sieur de la Chambre et le conseiller d'État Priézac [5], hier, jour de sa réception, l'endroit de votre lettre où vous louiez les vers latins que je vous ai envoyés. Il fut estimé et célébré comme excellent, et le Père, qui ne le veut point être, s'en tint infiniment votre obligé. Le sieur Colletet, reçut là même le compliment que vous lui faisiez; mais ce fut dans un coin, hors la portée des oreilles de tout le monde, pour éviter les conséquences, et cela ira, de ce côté-là, comme vous le souhaitez [6]. »

A son tour, Balzac courtisait le poète et ne lui ménageait guère les flatteries. En 1643, il le salue comme son maître en latinité, et

[1] *Lettre de Chapelain à Balzac* du 20 décembre 1637, vol. I. p. 185.

[2] Lettre à Chapelain, *Œuvres complètes,* vol. I, p. 755, édit. in-f° de 1665.

[3] Voy., un peu plus haut, sa lettre sur « la plaisante élection » de Bourbon à l'Académie.

[4] Lettre du 25 janvier 1638, vol. 1, p. 195.

[5] *Marin* Cureau de la Chambre, reçu à l'Académie française au commencement de 1635; *Daniel* de Priézac, conseiller d'État ordinaire; de l'Académie française, le 14 février 1639, mort en 1662. *Hist. de l'Acad.*, vol. I, p. 262, 155 et 292, édit. Ch. Livet.

[6] *Ibid.*, vol, I, p, 394. — Une regrettable faute d'impression fait dire à M. Tamizey de Larroque : « M. de *Balzac,* conseiller d'État », au lieu de *Priézac.* Je signale cette erreur, que je ne vois pas relevée dans l'*errata.*

prodigue à « cet incomparable guide » la fumée d'un encens capable d'enivrer le plus sage des mortels. « Pour le latin, écrit-il à cette date, la savante conversation de M. Bourbon m'en avoit piqué d'une étrange sorte. Ce fut lui qui me refit et me forma l'esprit. » Et, afin que « le père Borbonius » n'en ignore, Balzac prie Chapelain de lui signaler le passage à son adresse. « Dans mon seizième discours, disait-il, il y a une douzaine de lignes pour M. Bourbon. En les lui faisant remarquer, je m'assure que vous les rendrez bien meilleures qu'elles ne sont [1]. »

Quelques mois après, en 1644, Balzac appelle Bourbon « son ami », et, sans plus d'embarras, l'invite à faire son apologie. « Je sais, écrit-il à Chapelain, que Porcherago [2] radote, il y a longtemps, et qu'il a toujours quelque reine ou quelque impératrice pour objet de son amour. Mais, à vous dire le vrai, je ne me soucie guère de ses rêveries, et guère davantage des morsures de l'envie, dont je vous ai témoigné quelque appréhension... Et pourquoi mon ami Bourbon et mon confident Mainard n'oseront-ils parler aussi hautement de moi que Gabriel Naudæus [3] a parlé de Colletet, dans une lettre imprimée, qu'on me vient de faire voir, où il le nomme *vatum, qui nunc in Gallia castigatissime scribunt, longe præstantissimum?* Il est permis à chacun de trouver belles ses amours, et d'appeler sa femme sa Junon, témoin ce coquin que vous avez vu autrefois dans les comédies de Plaute [4]. »

IV

Entré, en 1607, chez Morel, pour suivre de là les cours du collège de Calvi et de Montaigu, Chapelain en sortit à la fin de sa rhétorique vers 1608, à l'âge de treize ou quatorze ans. Sous la forte discipline de ces maîtres éminents, il acquit cette connaissance approfondie des langues anciennes, dont il conserva le goût toute

[1] *Lettres de Balzac à Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 413, 1 vol. in-4°, Imprimerie nationale, 1873.

[2] De Porchères-Laugier, de l'Académie française en 1634, mort en 1653. Ne pas le confondre avec *François* de Porchères-d'Arbaud, l'un des premiers académiciens, en 1634. Voy. *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Ch. Livet, vol. I, p. 148, 150, et la *Notice* de Porchères-d'Arbaud, p. 181.

[3] François Maynard, un des bons amis de Balzac et de Chapelain, né à Toulouse en 1582, mort à Saint-Céré (Lot). le 28 décembre 1646, de l'Académie française en 1634. Voy. sa *Notice*, par Pellisson, *Hist. de l'Acad, franç.*, vol. I, p. 194, édit. Ch. Livet. — *Gabriel* Naudé, né à Paris en 1600, mort à Abbeville en 1653.

[4] *Lettres de Balzac à Chapelain*; lettre du 15 août 1644, p. 556, édit. de M. Tamizey de Larroque, 1873.

sa vie. Sa rhétorique terminée, il revint au collège de Lisieux, où ses parents l'avaient amené tout enfant. C'est là, dans cette maison où il avait fait ses premiers débuts, qu'il fit son cours de philosophie. Quel fut son professeur? Quels furent ses progrès dans ce nouveau genre d'études? Goujet n'en dit rien. L'intrépide érudit se contente de quelques détails; ils nous révèlent un futur lettré, bien plus qu'un disciple fervent d'Aristote ou de Platon. « Il fit un cours de philosophie au collège de Lisieux, nous dit-il; et, dans le même temps, il apprit de lui-même, et sans maître, les langues italienne et espagnole, qu'il a possédées parfaitement [1]. »

A défaut de Goujet, la correspondance de Chapelain nous éclaire sur ce point, et nous montre toute l'étendue de ses connaissances philosophiques. Cette « maîtresse science », comme il l'appelle si bien [2], fut l'objet constant de ses soins; et, on est tout surpris de voir Chapelain, absorbé par tant d'autres travaux, parfaitement au courant des divers systèmes de philosophie, admirer ou critiquer tour à tour les théories de Descartes, faire l'éloge, et par les bonnes raisons, des ouvrages de Gassendi, et composer lui-même des *Dialogues philosophiques*, à l'imitation de ceux de Platon et de Malebranche. « Mon goût, pour expliquer les matières philosophiques, écrit-il en 1662, est celui de Platon et de Cicéron. Rien, pour cela, n'y est meilleur que les dialogues. Un jour, je vous en montrerai quelques-uns de ma façon [3]. » Il juge, approuve ou condamne les livres qui paraissent sur ces matières souvent difficiles, les lit avec intérêt, et les signale à ses amis. « Le P. Maignan, minime toulousain, écrit-il à Bernier, a donné depuis quatre ans, à Toulouse, un cours philosophique, où il traite la physique plus curieusement que l'École, et d'un style moins monacal : et ce travail est estimé [4]. »

En 1666, il remercie Georges du Hamel, avocat au Parlement, d'un livre que celui-ci lui avait envoyé au nom de son frère. C'était une traduction dont il vantait la fidélité et la grâce. « Cela est beau, monsieur, ajoutait-il, de voir dans votre famille tant de personnes capables de la remplir d'honneur, dans le genre d'études qu'elles ont choisi, par le succès de leurs travaux et de leurs veilles.

[1] Goujet, vol. XVII, p. 353.

[2] Lettre du 1er mars 1661, au P. de Bussières, vol. II, p. 122.

[3] Lettre du 11 novembre 1662, à Carrel de Sainte-Garde, vol. II, p. 270. — Ces *Dialogues philosophiques* ne nous ont pas été conservés.

[4] Lettre à Bernier du 25 avril 1662, vol. II, p. 226. — L'ouvrage du P. Maignan, *Philosophia sacra*, fut imprimé en 1662, et non en 1659, comme l'indique Chapelain. Note de M. Tamizey de Larroque. — *François* Bernier, célèbre voyageur du dix-septième siècle, né à Angers, mort à Paris, le 22 septembre 1688.

Nous attendons quelque chose d'exquis encore de votre second, qui s'est rendu la nature si familière, et qui a si excellemment marié la philosophie avec la politesse du style et la plus pure latinité [1]. »

Ce goût de Chapelain pour les recherches philosophiques remontait fort loin. Plus de trente ans auparavant, en 1634, il accueillait avec une espèce d'enthousiasme la nouvelle des travaux de Gassendi sur Épicure, et, dans les termes les plus pressants, il l'exhortait à poursuivre ses travaux sur la vie et la doctrine du philosophe grec. « Votre lettre, écrit-il à son ami, m'a très agréablement surpris, et m'a rapporté, par ce qu'elle contient, un des plus grands contentemens que j'aie reçus de ma vie. Enfin, nous verrons cette belle philosophie tant désirée et, pour vous avouer le vrai, peu espérée de moi, jugeant que vous traiteriez le siècle, selon son mérite, et que vous lui refuseriez un trésor dont il est indigne. Si j'avois pu aimer M. L'Huillier [2] davantage que je ne fais, il est certain qu'il m'y auroit obligé par l'instance efficace qu'il vous a faite de ne pas toujours garder cette perle incomparable. Nous ne le remercierons jamais assez bien de l'avantage qu'il a procuré à tout ce qu'il y a de gens lettrés et raisonnables; et, pour vous, monsieur, nous ne vous payerons jamais ce travail, quelque estime que nous vous en donnions, et quelque gré que nous vous en puissions savoir. Au nom de Dieu, continuez ce que vous avez commencé, et disposez en sorte vos temps, qu'il ne se passe point d'ordinaire que nous ne voyons de nouveaux cahiers de ce bel ouvrage [3]. »

V

Son cours de philosophie terminé, vers la fin de 1611, Chapelain eut à choisir une carrière. Son père avait voulu en faire un notaire, sa mère avait rêvé pour lui la gloire des lettres : il trompa les espérances de l'un et de l'autre. On avait voulu en faire un émule de Ronsard et de Marot; il songea simplement à devenir médecin,

[1] Lettre du 12 mai 1666, à *Georges* du Hamel, vol. II, p. 455. — Ce « second frère » est *Jean-Baptiste* du Hamel, nommé, en cette même année 1666, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. — Le troisième frère s'appelait *Guillaume*, et fut aumônier du roi. Voy. la note de M. Tamizey de Larroque, vol. II, p. 87.

[2] *François* Luillier, conseiller au parlement de Metz, grand ami de Balzac et de Gassendi.

[3] Lettre à Gassendi du 18 février 1634, vol. I, p. 63. — Malgré la vive impatience de Chapelain, l'ouvrage de Gassendi, *De vita et moribus Epicuri*, ne parut que treize ans plus tard, en 1647. Lyon, in-4°.

comme le furent plus tard La Ménardière et La Chambre, ses futurs collègues à l'Académie. Si l'indication donnée par Goujet est précise, le jeune philosophe avait seize ans, quand il commença son cours de médecine. « De ces études, dit Goujet, il passa à celle de la médecine, dont il fit un cours sous les plus habiles docteurs de la Faculté de Paris. » Notre étudiant s'appliquait à ces travaux depuis trois ans, et allait prendre ses grades, en 1614, quand son père vint à mourir, « dans un âge peu avancé, et laissant un bien trop modique pour que le fils pût parvenir sans beaucoup de peine au but qu'il se proposoit [1]. »

Dans l'ancienne Université, tout comme aujourd'hui, les études médicales exigeaient un temps considérable. Les aspirants au doctorat en médecine devaient suivre pendant quatre ans les cours de la Faculté, et prendre tous les six mois une inscription chez le doyen. Après ces quatre années, l'étudiant qui avait satisfait aux épreuves requises était nommé *bachelier*. Ensuite commençait le cours de licence. Mais, pour y être admis, il fallait avoir vingt-trois ans. Le cours durait deux ans et demi. Quand le candidat avait passé tous ses examens, il recevait le grade de *licencié*. Le doctorat n'était que la cérémonie par laquelle le président donnait le bonnet au nouveau licencié [2]. Ce délai était trop long pour Chapelain; il ne put attendre, et, comme tant d'autres atteints par de semblables infortunes, il dut abandonner la médecine : il avait alors dix-neuf ans.

Un détail assez piquant, c'est que dans la suite, quand il fut devenu un homme célèbre, un personnage d'importance, courtisé par les uns et jalousé par les autres, Chapelain se moqua de la médecine, tout comme un profane, et, sans le moindre respect pour d'anciens maîtres, se moqua aussi des médecins, dont il faillit pourtant être le confrère. « Je ne vous écris point de ma main, dit-il à un de ses bons amis, le président Maynard, pour ce que, depuis quinze jours, je garde le lit ou la chambre, dans l'incommodité d'un si fâcheux rhume que, pour peu que j'eusse de foi aux médecins, je le croirois une maladie fort dangereuse [3]. »

En 1661, Mme de Montmor, femme du maître des requêtes avec lequel Chapelain eut longtemps d'excellentes relations, fut gravement malade. Un instant, on crut son état désespéré. Mais elle eut la bonne fortune de guérir. « Mme de Buade, votre fille, écrit malicieusement Chapelain, a encore une bonne parente de plus qu'elle

[1] Goujet, vol. XVII, p. 353.

[2] Voy. Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*. art. Université, vol. II, p. 1239.

[3] Lettre du 2 décembre 1639, vol. I, p. 534.

ne pensoit. Dieu ayant conservé Mme de Montmor, contre la volonté des médecins et l'espérance de ses serviteurs [1]. »

Chapelain, à en juger du moins par ses lettres, n'avait pas grande foi dans la médecine. Déjà bien vieux lui-même, parvenu à un âge fort avancé, grâce à une santé prudemment conduite, et toujours soumise « à un sage régime », il félicite un professeur de médecine, Conringis, de s'être « délivré de ses douleurs néphrétiques, sans le secours de son art ». Sans s'inquiéter de proférer un blasphème, il vante les avantages d'une bonne hygiène, et s'applaudit de cet heureux succès qui le confirme, dit-il, « dans son ancienne opinion, qu'il n'y a point de meilleure médecine que la nature, quand la bonne diète [2] lui laisse la liberté d'agir ». Puis, en homme, qui en a fait l'expérience, et n'y a pas trop mal réussi, nous le reconnaissons, il ajoute avec une certaine fierté : « Je ne suis pas si heureux que vous, par la foiblesse de ma constitution, qui a eu besoin d'être ménagée par un assez sage régime, pour me faire aller, sans succomber, jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans, sans compter les agitations de la fortune et les travaux littéraires à quoi, de tout temps, je suis adonné, et qui m'ont fait passer ma longue vie tranquillement, et sans avarice ni ambition. Mais mon peu de vigueur ne me laisse pas la tête plus foible, ni me privant pas, sinon des offices publics, à quoi je suis rendu inutile, au moins de particuliers qui regardent l'étude et l'amitié, qui sont les deux pôles sur lesquels roule le peu de temps qui me reste à vivre, et où je trouve ma seule satisfaction [3] ».

Chapelain garda jusqu'à la mort, et sa rancune contre les médecins, et sa confiance absolue dans les effets certains d'un bon régime. Quelques mois seulement avant de mourir, le 22 octobre 1673, il écrit à un autre correspondant, à Ottavio Ferrari, professeur d'éloquence à l'université de Padoue. Il le presse de renoncer aux fatigues de l'enseignement, et lui conseille de ne pas compter sur le secours des médecins. « Cette fièvre qui n'a point eu de suite, lui dit-il, me soulage un peu, et me fait espérer qu'avec votre bon régime et la tranquillité de votre âme, vous vous en tirerez, d'autant que l'an passé, que vous aurez moins de com-

[1] Lettre à Me de Bourneuf, à Loudun, du 27 septembre 1671, vol. II, p. 154.

[2] Dans le sens étymologique du mot δίαιτα, régime.

[3] Lettre à Conringius, à Helmstadt, du 1er juillet 1673, vol. II, p. 824. — Helmstadt, ville du duché de Brunswick, *Hermann* Conringius, médecin et publiciste, né en 1606, mort en 1681. La *Biographie générale* donne la longue liste de ses ouvrages ; il en a composé cent vingt, traitant des matières les plus diverses : philosophie, droit, médecine, histoire.

merce avec ces messieurs qui vivent de la mort des hommes, et qui ne sont rien moins qu'hippocratiens. Une des parties de votre diète doit être l'abstinence de la lecture, et beaucoup plus de la profession publique qui exerce trop les poumons, et attire le rhume sans remède. Mon très cher ami Gassendi, quelque sage qu'il fût dans sa conduite, en contracta l'intempérie [1] qui nous en a privés. » Il est fort douteux que Gassendi ait succombé aux fatigues du professorat. Mais que n'eût pas dit Chapelain, grand Dieu! s'il avait soupçonné que le philosophe avait été envoyé dans l'autre monde par les seize saignées de ses médecins?

Malmener ainsi la médecine et les médecins, les railler sans relâche, était un véritable trait d'ingratitude. Chapelain, en effet, dut à ses études médicales, à ces cours qu'il suivit pendant trois ans à la Faculté de Paris, les connaissances solides qu'il acquit dans les diverses branches des sciences : physique, cosmographie, histoire naturelle, mathématiques même et géométrie. En lisant la volumineuse correspondance de Chapelain, nous avions été surpris de le voir en relation avec les savants comme avec tous les lettrés de son temps. Il lit avec enthousiasme les ouvrages d'Hévélius, applaudit aux découvertes de Huyghens, raisonne sur les *parhélies*, ou les expériences de Pascal sur la pesanteur de l'air, avec autant d'aisance et de sûreté que sur les règles du poème épique. Et il n'en parle pas en pédant, mais en vrai connaisseur, en homme du métier, parfaitement au courant des questions qu'il aborde, et des divers systèmes qu'il approuve ou qu'il combat. Une telle variété de savoir nous avait déconcerté. Nous avons eu l'explication de cette érudition si peu ordinaire, en voyant que Chapelain, avant d'être un lettré, étudia plusieurs années la médecine. « Le futur académicien, dit justement à ce propos M. R. Kerviler, allait donc entrer dans la vie militante, avec des connaissances scientifiques et littéraires fort étendues : il savait le latin, le grec, l'italien, l'espagnol, et possédait les éléments de toutes les sciences naturelles [2]. »

A. Fabre.

[1] Terme de l'ancienne médecine signifiant la mauvaise constitution des humeurs du corps. Note de M. Tamizey de Larroque. — Lettre à Ferrari, du 22 octobre 1673, vol. II, p. 838.

[2] *La Bretagne à l'Académie*, p. 82.

LA

LÉGENDE DE SAN-TSZON

Le bouddhisme passe, aux yeux du plus grand nombre, pour être la religion de l'Inde plutôt que de la Chine. Et pourtant, tandis que dans le premier de ces deux pays il a cessé depuis longtemps d'être autre chose qu'une ombre auguste aux contours indécis, dans le second il est toujours à l'état de réalité vivante. En Chine, la doctrine du « prince des hommes » est suivie par des millions de fidèles; ses paroles sont passées dans la littérature, dans l'éloquence nationales. Les meilleures versions du *Tripitaka*, les plus savants commentaires de ce grand ouvrage, sont tous d'origine chinoise; et c'est de cette même source que sont sortis les mythes, les légendes sans nombre qui ont jailli autour de l'évangéliste indien. De même que le Christ, les apôtres, les premiers pères du christianisme, ont été pris comme sujets de poésie et de légende dans notre civilisation, de même en Orient Bouddha et ses premiers disciples sont devenus les héros d'une littérature qui dépasse en fécondité toutes les productions des moines et des savants du moyen âge.

San-Tszon est un peu au bouddhisme ce que saint Paul est au christianisme. Ils représentent chacun la plus haute culture intellectuelle de leur pays. Tous deux, ils répandirent la religion de leur maître chez les races étrangères et se distinguèrent par une piété, un zèle, une énergie persévérante vraiment remarquables. Le nom de San-Tszon est symbolique; il a le même sens que le nom sanscrit : Tripitaka, et veut dire : « Les trois mystères. » L'histoire qui suit est le résumé des légendes qui entourent son berceau, sa vie, son œuvre et sa mort. De ces légendes, cueillies çà et là, par fragments détachés et sans suite, au coin des foyers Mongols, l'auteur de cet article a essayé de tirer une narration suivie qui, tout en ayant chance d'intéresser « les barbares d'Occi-

dent », aura en tout cas le mérite de peindre véridiquement une des phases de la foi à laquelle appartiennent trois cents millions d'intelligences humaines.

I

Au temps de l'empereur Ton-ko-Zoon (650 ans avant J.-C.), le bouddhisme commença à tomber dans une période de décadence. L'unité de foi avait été rompue. De la désagrégation de la croyance primitive étaient nées quantités de sectes qui se détestaient et s'attaquaient entre elles avec une fureur digne des païens du Nord.

L'une niait la métempsycose. L'autre enseignait que le Nirvâna n'est autre chose que l'anéantissement de l'âme. Une troisième prétendait que le Grand Dieu n'est qu'une divinité inconsciente, endormie, indifférente. Une quatrième déclarait que le monde est si absolument mauvais et malheureux, qu'un monde pire est impossible à concevoir et n'existe pas.

Ces troubles religieux étaient dus à deux causes. Ils venaient d'abord de la faiblesse de la nature humaine, ensuite de ce que la Parole n'avait jamais été donnée aux hommes à l'état de tout, mais seulement par fragments détachés. Ces fragments, bientôt changés, augmentés, altérés, torturés par les prêtres et les commentateurs, finirent par devenir contradictoires et inintelligibles, excepté peut-être pour les adeptes qui passaient leur vie entière murés dans des cloîtres pareils à des tombeaux.

Désolés de cet état de choses, les hommes pieux et bons priaient, suppliaient le ciel, conjurant Bouddha de rétablir l'ordre et la paix parmi son peuple. Leurs prières et leurs supplications parvenaient aux oreilles du Grand Dieu, mais le temps du Libérateur demandé n'était pas encore venu.

Enfin il arriva qu'un jeune étudiant de Ho-Nan, nommé Li-Sue, se rendit à Chang-On, capitale de la Chine, pour y subir les examens annuels exigés par la loi. La façon remarquable dont il s'en tira lui valut les plus grands honneurs. L'empereur lui conféra lui-même la décoration qu'il avait méritée et à laquelle fut jointe la main de la fille du ministre de la guerre Pien-Poo. C'était une personne admirablement belle. Sept mois heureux s'écoulèrent, après lesquels Li-Sue, nommé gouverneur de Han-Yon, dut se rendre à son poste. Après les préparatifs nécessaires, il s'embarqua sur un bateau impérial, avec sa femme et sa suite, et vogua le long du grand canal et sur le beau fleuve de Yang-Tsze.

Or, le capitaine du bateau, Jun-Tia-Neu, n'était qu'un bandit déguisé qui avait jadis rempli les montagnes du bruit de ses né-

fastes exploits. En causant avec Li-Sue, il découvrit bientôt que le nouveau gouverneur n'avait jamais été à Han-Yon, et que personne ne l'y connaissait. Résolu à tirer profit de cette découverte, il attendit une occasion favorable, et un jour, étant parvenu à force de promesses à corrompre son équipage, il fit massacrer Li-Sue et toute sa suite. On n'épargna que la jeune femme que le capitaine se réserva. Il dépouilla de ses riches vêtements le cadavre de sa victime pour s'en revêtir lui-même, et s'appropria le mandat impérial qui conférait à l'infortuné Li-Sue le gouvernement de Han-Yon.

On arriva en rade de cette ville, un beau soir, et le premier soin de Jun-Tia-Neu, fut de se débarrasser de ses complices. Quelques gardes qui lui étaient dévoués se précipitèrent sur l'équipage, — auquel on avait fait au préalable, une grande distribution de boissons enivrantes, — et coupèrent la tête à tous les matelots. Le lendemain, la malheureuse veuve de Li-Sue mit au monde un superbe garçon. Une semaine plus tard, dans une des insomnies qu'elle avait la nuit, elle entendit son brutal seigneur et maître, murmurer pendant son sommeil des paroles menaçantes : il parlait de tuer le nouveau-né dès le lendemain.

Elle se leva sans bruit, prit son enfant et après lui avoir fait au pied gauche une blessure dont la marque pût servir plus tard à le faire reconnaître, elle l'enveloppa chaudement, le déposa dans un petit bateau et le lança sur les eaux du grand fleuve Yang-Tsze. C'est ainsi que dans le deuil, la honte; et à l'ombre de la mort, commença la vie de celui à qui était réservée la mission d'apporter au Céleste Empire la parole de Bouddha.

II

A une assez grande distance de Han-Yon, sur le Yang-Tsze était situé le monastère de Lo-Yin. C'était le seul endroit où fût enseignée, bien qu'incomplètement, la vraie parole de Bouddha; le seul qui n'eût pas versé dans l'ornière du relâchement et des fausses doctrines. Le supérieur était un homme d'une grande piété et d'un grand savoir, qui la nuit même où le fils de Li-Sue fut exposé par sa mère sur le Yang-Tsze, était agenouillé dans sa cellule, suppliant le dieu Bouddha de venir en personne ou d'envoyer quelqu'un pour sauver le monde. Cette prière, il la refaisait journellement, avec persévérance et espoir, depuis plus de cinquante années.

C'était la dernière veille de la nuit. Au moment où la voix du

vieux moine, après s'être élevée dans une dernière supplication, s'éteignait dans le silence, du sein des ténèbres sortit le vagissement douloureux d'un petit enfant. Supérieur et acolytes, se levant aussitôt, coururent au bord du fleuve et là, parmi les roseaux et les joncs, ils trouvèrent un bateau au milieu duquel s'agitait un petit paquet gémissant. Le supérieur prit tendrement le petit enfant dans ses bras et l'emporta dans la salle de réunion du monastère. Là, après avoir calmé ses cris, apaisé sa faim et pansé la blessure qu'il avait au pied, on parvint à l'endormir. Comme ses vêtements, non plus que le bateau, ne portaient aucun nom, on appela l'enfant « Sue-Song » ce qui veut dire « né des eaux ». Le supérieur resta auprès de son berceau tandis que les autres religieux étaient allés prendre du repos; et voilà qu'au moment où l'aube allait paraître, la terre trembla, et un rayon céleste illumina le visage du petit endormi. Le vieillard comprit alors que Bouddha exauçait enfin sa prière et qu'une âme divine résidait dans ce frêle corps d'enfant nouveau-né.

Sue-Song grandit rapidement. Son esprit, son intelligence et son cœur se développaient en même temps que son corps, et à vingt ans il passait pour l'homme le plus sage et le plus saint de toute la province de Hu-Peh. A la mort du supérieur, il fut, malgré sa jeunesse, élu à sa place à l'unanimité des voix. Le zèle de Sue-Song était contagieux, sa douceur et sa bonté ne connaissaient pas de bornes. En peu de temps les autres moines suivirent si bien son exemple, que bientôt le vice et la pauvreté furent deux choses presque inconnues dans le pays. Sa réputation s'étendait et, passant les monts arrivait jusqu'à l'empereur Tong-Ko-Zoon. Un courrier impérial porteur de riches présents fut aussitôt dépêché à Sue-Song pour le supplier de se rendre dans la capitale, où on lui offrait la première dignité sacerdotale du royaume. Mais « le Saint » déclina humblement ses offres : il ne voulait pas quitter son couvent et sa province. De nouveaux ambassadeurs se succédèrent, réclamant toujours avec plus d'insistance l'arrivée de Sue-Song à la cour. Devant ces supplications, il finit par céder en partie. Il consentit à aller une fois tous les deux mois à Chang-On, pour y prêcher et y enseigner la parole de Bouddha à l'empereur, aux ministres, aux mandarins, aux grands du royaume. Le reste du temps il demeurait à Hu-Peh, continuant à secourir et à instruire les affligés, les petits, les pauvres et les ignorants.

Les années se passaient, et quoiqu'il y eût encore des disputes et des doutes, quoiqu'on entendît parler de temps à autre des querelles de sectes entre les provinces, une ère nouvelle semblait être sur le point de s'ouvrir. C'était comme l'aube d'un clair matin suc-

cédant à un hiver morne et long. C'est à cette époque que l'empereur Tong-Ko-Zoon soumit les nations païennes jusqu'au delà de ce qu'on appelle aujourd'hui la grande muraille.

III

Le dieu Bouddha était assis un jour sur son trône dans l'incommensurable caverne qui s'étend sous les montagnes Kin-Ling. Aux innombrables tribus d'élus assis à ses pieds, il expliquait les trois divins mystères de la Naissance, de la Vie et de la Mort.

Le disciple bien-aimé, Kwan-Yin-Poo-Sa, prit la parole :

« O maître! dit-il, n'entends-tu pas les voix qui montent de l'Orient? Pourquoi n'exauces-tu pas leurs prières? Le Nord est dans la paix, l'Occident et le Midi aussi. Mais l'Orient gémit, aux prises avec le mal, l'ignorance, la souffrance. Il pleure, il crie vers toi, disant : « Donne-nous la Vérité, Seigneur, donne-nous la Vérité, « sans quoi nous allons périr! » Bouddha mon maître, ne consens-tu pas à m'envoyer vers ce malheureux pays? »

Bouddha posa sur son disciple ses grands yeux brillants de tendresse, et lui répondit :

« — Kwan-Yin-Poo-Sa, tu ne comprends pas encore toute chose, tu ne sais pas que tout vient en son temps contribuer à ma gloire. Mais l'heure de l'Orient est venue... Va du côté où le soleil se lève, chez la race qui vit sur les confins de la mer Jaune. Trouves-y l'homme qui doit venir chercher les trois mystères. Il les recevra de ma main et les portera à son peuple. Prends avec toi ce bâton et cette robe, et emmène comme compagnon de route Swing-Hing-Che, l'homme-singe, le plus habile et le plus expérimenté de tous les animaux de la création. »

Le disciple s'inclina et remercia son maître. Puis, prenant la robe et le bâton, il quitta l'auguste présence de Bouddha.

IV

En dehors de la caverne il aperçut Swing-Hing-Che, qui se balançait dans les airs, retenu à la lune par sa queue. Aussitôt que le message de Bouddha lui eut été transmis, l'homme-singe, d'un seul mouvement de tête, se métamorphosa en homme et prit la figure et les manières d'un savant philosophe. Après quoi, il donna la main à Kwan-Yin, lequel, enflant ses puissantes ailes, s'élança dans l'air, traversa, avec la promptitude de la pensée, les 18 000 lis

qui séparent le ciel de Chang-On et s'arrêta sur la grande place de cette capitale. Là, les deux compagnons dressèrent leur tente au-devant de laquelle ils mirent une grande affiche en lettres d'or, par laquelle ils s'annonçaient comme des marchands porteurs et vendeurs d'une robe qui ne pouvait aller à personne et d'un bâton que nul ne pouvait tenir dans sa main.

La foule s'amassa bientôt dans la tente et l'émerveillement public fut porté à son comble, car la robe était splendide, resplendissante comme l'or et aussi douce que la soie la plus moelleuse, mais quiconque s'aventurait à l'essayer éprouvait la même brûlure que si on l'eût plongé dans un feu liquide. Quant au bâton c'était un sceptre de bel argent tout incrusté de diamants et de pierres précieuses, mais quand on voulait s'en saisir il passait à travers les doigts comme de l'eau ou bien était si lourd qu'aucune force humaine ne le pouvait soulever. Le bruit de ces choses étranges, circulant de bouche en bouche dans toute la ville, ne tarda pas à pénétrer à la cour et jusque dans la pagode où Sue-Song, alors à Chang-On, était en prières, mais ni l'empereur ni le saint n'en eurent connaissance.

A la seconde veille de la nuit, les deux génies se séparèrent, l'homme-singe pour courir à la chambre de l'empereur et le disciple à celle de Sue-Song.

Le lendemain les veilleurs de nuit racontèrent qu'ils avaient vu des quantités d'étoiles filantes courir, lumineuses, sur le ciel et que chaque fois que l'une d'elle apparaissait, tous les oiseaux, se réveillant, se mettaient à chanter en chœur.

V

Sue-Song était plongé dans un profond sommeil. Tout à coup il lui sembla que la terre tremblait et que le mur, s'entr'ouvrant, laissait passer un brillant génie, entouré d'une auréole de rayons d'or et tenant à la main un grand papier roulé dont il lui lisait tout haut quelques caractères. Aussitôt Sue-Song comprit que c'était la parole que l'esprit tenait ainsi dans ses mains. En même temps une voix lui disait :

« Prophète, désires-tu la vérité ? Aimes-tu la vérité ? Celui qui ose chercher la vérité jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée, celui-là aura la vie éternelle. Si tu es cet homme lève-toi, prends la route de l'Occident et marche jusqu'à ce que tu rencontres le Si-Tien. »

Sue-Song s'éveilla en sursaut et s'écria :

« Je serai cet homme ! J'irai ! »

Et après s'être aussitôt habillé il alla s'agenouiller devant l'autel et pria longtemps, car son esprit était dans un grand trouble. Lui, l'homme le plus sage et le plus savant de la Chine, n'avait jamais entendu parler du Si-Tien. Après avoir prié, il quitta le temple et se dirigea vers le palais de l'empereur qui était un homme d'une grande science et que Sue-Song aimait tendrement.

Or, de son côté, l'empereur avait eu un songe pendant lequel un esprit lui avait dit :

« Maître, il n'y a qu'un homme qui puisse atteindre Si-Tien et en rapporter la vérité, c'est celui qui tiendra dans sa main un sceptre impossible à saisir et se vêtira d'une robe impossible à mettre. »

Comme le religieux, le monarque s'était réveillé en sursaut et, après s'être levé et habillé, il s'était plongé dans une profonde prière. Puis comme son âme était troublée, il voulut aller consulter son meilleur ami, c'est ainsi que Sue-Song et Tong-Ko-Zoon se rencontrèrent sur le seuil du palais de porcelaine. Et quand ils se rencontrèrent, l'aurore d'un jour nouveau se levait sur le monde.

Tandis qu'ils causaient arriva un grand seigneur qui, voyant les visages soucieux de ses deux maîtres, tenta de les dérider et de les distraire en leur contant l'histoire des marchands qui la veille avaient plongé la ville entière dans la stupeur et l'émerveillement. En entendant cette histoire, les deux hommes sentirent aussitôt que le Seigneur avait enfin écouté leurs prières et qu'il était sur le point de les exaucer. L'empereur commanda qu'on lui amenât les deux marchands. Ils arrivèrent avec leurs marchandises, et quand on vit la robe et le sceptre merveilleux, un grand cri d'admiration s'éleva parmi la cour.

— Quel est le prix de ces marchandises? demanda l'empereur. L'homme-singe répondit :

— Nous ne les vendons pas, quelque prix qu'on nous en puisse offrir. Mais à celui qui pourra revêtir cette robe et tenir ce sceptre dans sa main, ces deux objets appartiendront de droit.

Les nobles et les grands s'empressèrent autour des marchands, mais ceux qui touchaient la robe étaient brûlés et souffraient horriblement, et ceux qui voulaient se saisir du sceptre n'y pouvaient parvenir. L'empereur dit alors :

— Il y a là évidemment quelque influence magique à laquelle la sainteté seule peut échapper. A ton tour d'essayer, Sue-Song.

Le saint homme revêtit la robe qui aussitôt brilla comme une grande flamme, mais sans le brûler. Il prit le sceptre qui lui parut aussi léger qu'un brin d'herbe et qui resta immobile dans sa main. Sue-Song et l'empereur, tremblants de joie, se retournèrent

vers les deux marchands pour les questionner : ils disparaissaient dans un rayon lumineux. Alors tout le monde s'agenouilla et pria, car on voyait qu'on avait eu affaire à deux génies. Et l'empereur, changeant le nom de Sue-Song, l'appela *San-Tszon*.

VI

San-Tszon se mit en marche pour aller à la découverte de Si-Tien et en rapporter les trois mystères dont se compose la vérité. L'empereur voulait lui donner une suite de gardes, de serviteurs, de scribes; le saint s'y refusa.

— Je suis le serviteur du Seigneur, dit-il, il pourvoiera à tous mes besoins. Donne-moi un cheval et deux compagnons, et Dieu se chargera du reste.

L'empereur se soumit à son désir. Mais la réputation de San-Tszon était si universellement répandue qu'il marchait entre deux haies vivantes qui l'admiraient et l'acclamaient. Pour échapper à cet enthousiasme populaire, il dut se résoudre à dormir le jour et à voyager la nuit.

Après quelque temps de marche, il atteignit Éli, le désert de sable, où nulle herbe ne croît et que ne visitent jamais ni la pluie ni l'humidité. Au bout de deux jours, San-Tszon, son cheval et ses deux compagnons se trouvaient en grand danger de périr de soif quand une main invisible, dirigeant la main du saint, lui fit frapper la terre aride avec son sceptre. Aussitôt une source jaillit à ses pieds, autour de laquelle poussèrent par enchantement des bambous, des orangers et des bananiers couverts de fruits. Ils purent se désaltérer et se reposer. Et ainsi se passa une année.

Puis on arriva chez des nations vêtues étrangement et parlant un langage incompréhensible. Mais San-Tszon n'eut qu'à se toucher la langue et les oreilles avec le bout de son bâton pour comprendre les peuplades qui l'entouraient et pour s'exprimer dans leur propre idiome. Et ainsi s'écoula une autre année.

Le saint eut à se dérober à bien des tentations. Un jour, il faillit céder à celle du découragement. Cinq ans s'étaient écoulés depuis son départ de Chang-On. Les serviteurs qui l'accompagnaient, après avoir murmuré tout bas, finirent par se plaindre tout haut. Un matin, comme on arrivait en vue des neigeux sommets de l'Inde, ils dirent :

— O maître, laisse-nous partir et retourner chez nous! Nos femmes et nos enfants nous oublient. Nous vieillissons, nous nous usons en vaines recherches; nous allons entrer dans un pays d'où

l'on ne revient pas. Si la vérité est quelque part, c'est là où l'on vit et où l'on aime, et non pas dans ces solitudes glacées!

Le fidèle coursier de San-Tszon semblait comprendre ce qui se passait et frottait sa tête contre l'épaule de son maître comme pour joindre ses supplications à celles des deux hommes. San-Tszon eut une seconde d'irrésolution. Puis, bénissant ses serviteurs, il leur dit de s'en retourner, tandis que lui continuait sa route en avant. Mais, à peine avait-il fait tout seul le quart d'un *li*, qu'il vit sortir d'un fourré trois tigres féroces qui, s'élançant sur les deux hommes et sur le cheval, les emportèrent avant même que San-Tszon eût pu faire un seul mouvement pour aller à leur secours. Le cœur rempli de tristesse, il reprit sa marche vers le couchant. A l'entrée de la nuit, il rencontra un montagnard à l'air sauvage et cruel, assis sur le bord du chemin, et qui, en le voyant, lui demanda :

— Où vas-tu?

— A Si-Tien, du côté du couchant, répondit San-Tszon.

— Que vas-tu chercher dans ce pays éloigné?

— Les trois mystères et la vérité.

Le sauvage rit tout haut et longtemps ; puis il reprit :

— Où sont tes serviteurs et ton cheval, pèlerin?

Après lui avoir conté ce qui lui était arrivé, San-Tszon se retourna et se remit en route en disant :

— Que j'aie ou non un cheval et des compagnons, je dois poursuivre mon chemin, car le Seigneur est avec moi.

Alors Swing-Hing-Che, — car c'était lui, — se leva et, toujours déguisé, conduisit le saint homme pendant une centaine de mètres, à travers des chemins dangereux, au bord des abîmes, puis il lui dit :

— Regarde à ta gauche, maître!

San-Tszon regarda. A l'ouest, s'étendait, à perte de vue, un large chemin sur lequel galopait son cheval. Plus robuste et plus jeune que jamais, il accourait, hennissant de joie, à mesure qu'il se rapprochait de son maître. San-Tszon se retourna pour remercier Swing-Hing-Che, mais il ne vit qu'un nuage léger qui s'élevait vers les étoiles. Et San-Tszon reconnut que le Seigneur lui avait député un ange pour venir à son secours.

Les années se passaient. Les vêtements du saint le quittaient l'un après l'autre. Il finit par ne plus avoir sur lui que la robe et le sceptre merveilleux.

Une fois, dans le pays des singes et des hommes noirs, il se vit assailli par une bande de voleurs qui lui enjoignirent de leur donner tout ce qu'il possédait sur lui.

— Je n'ai ni or ni argent, répondit-il. Je vais du côté du couchant, à la recherche de la vérité.

— Eh bien! nous prendrons tes vêtements et ta vie, si tu n'as que cela à nous donner! cria le chef des brigands.

Toute la bande allait se ruer sur lui quand le saint, les menaçant de son bâton, leur dit :

— Enfants du mal, allez à votre destinée!

Aussitôt ils furent tous changés en pierres. Ils continuaient à voir, à sentir, à souffrir, mais sans pouvoir faire le moindre mouvement. C'est ainsi, au dire de quelques voyageurs, qu'ils existent encore aujourd'hui, comme un éternel monument de la colère du Très-Haut.

Un autre genre de danger, le plus terrible de tous, attendait San-Tszon, dans une vallée où il entra par un chaud jour de printemps, vallée délicieuse, semblable aux jardins qui entourent Chang-On. Des champs de roses, des bosquets pleins d'ombre et de fraîcheur, des prairies fertiles où paissaient de belles vaches calmes, tout cela attestait la richesse du propriétaire. Au flanc d'une colline fleurie s'élevait un palais de porcelaine. Le saint, épuisé de fatigue, n'en eut pas plus tôt dépassé les portes qu'il se trouva entouré d'une nuée de jeunes filles, les plus ravissantes qu'il ait jamais été donné à l'œil humain de contempler. Elles lui offrirent, pour le tenter, des mets exquis, des boissons enivrantes; et enfin, dernière et suprême épreuve, plus terrible que toutes les précédentes, elles le tentèrent avec leur beauté. Le sang montait aux tempes du saint, ses oreilles bourdonnaient, il sentait son cœur s'élever dans sa poitrine en bouillonnements désordonnés. Mais il s'agenouilla et pria.

Aussitôt la terre trembla, et palais, vallée splendide, houris enchanteresses, tout cela s'évanouit. Quand San-Tszon ouvrit les yeux, il était seul sur un rocher nu. Au-dessus de sa tête s'étendait le vaste feuillage d'un arbre d'où pendaient des fruits délicieux. Il les cueillit et les mangea. Puis, s'allongeant par terre, il s'endormit d'un sommeil profond et doux jusqu'à la prochaine aurore.

VII

Quatorze années s'étaient écoulées quand San-Tszon, émergeant enfin du fond des déserts de sable et de glace, se trouva en face de Si-Tien. C'est le 23e jour de la 9e lune dans la 40e année du règne du bon empereur Tong-Ko-Zoon, que le saint arriva sur bords du fleuve Fan-Taï-Ho, lequel sépare ce monde du royaume

de Bouddha. La prière et l'ascétisme avaient aiguisé ses sens et donné plus d'acuïté à sa vue spirituelle.

Devant lui s'étendait la rivière large, profonde, limpide. Au-delà s'étageaient des montagnes et des collines couvertes de fleurs et de fruits. Des oiseaux au merveilleux plumage volaient çà et là, remplissant l'air de leurs suaves mélodies. Au rebord des talus fleuris, sous les rayons d'un splendide soleil, des daims et des gazelles paissaient tranquillement. Partout, sur la terre et dans l'espace, on voyait glisser et voler les élus, avec leurs resplendissantes ailes. Et au loin brillaient comme deux astres les portes majestueuses de la caverne de Kin-Ling d'où sortaient, de temps à autre, des bouffées d'une musique solennelle, à laquelle se mêlait parfois une voix puissante, voix dont le seul écho faisait frissonner l'univers.

San-Tszon regardait le fleuve. Aucun pont ne le traversait et à aucun endroit on ne pouvait le passer à gué, mais un batelier était assis sur la rive. En s'approchant, le saint remarqua que le bateau de cet homme n'avait pas de fond. Néanmoins, il y entra sans hésiter et aussitôt, sans voile, sans gouvernail, sans rames, l'embarcation se mit à glisser sur l'eau. A mi-chemin, San-Tszon vit la dépouille mortelle d'un vieillard qui flottait à l'aventure, emporté par le courant.

— Arrête, ami ! cria-t-il au batelier, et sauvons ce malheureux avant qu'il soit trop tard.

Comme il finissait de parler, il regarda son compagnon et s'aperçut que c'était un ange dont les yeux brillaient d'un étrange éclat et qui lui répondit avec un sourire :

— C'est ton propre corps, San-Tszon, qui flotte sur le grand océan : pour toi, tu touches au pays de l'Immortalité.

Ils atteignirent la rive, et là, dans la foule heureuse des élus accourus pour souhaiter la bienvenue au nouvel arrivant, San-Tszon reconnut tous ceux qu'il avait aimés et perdus jadis. En versant des larmes de joie, il continua à se diriger vers le Seigneur afin d'accomplir sa mission. Traversant les vallées, les coteaux et les bois, il arriva dans la caverne où Bouddha, assis au milieu de ses disciples et de ses élus, leur explique les lois qui régissent l'univers. Ni soleil ni lune ne brille en ce lieu et pourtant on y jouit d'une resplendissante lumière : la gloire de Bouddha suffit à l'illuminer. Arrivé à la porte, San-Tszon voulut s'arrêter, immobile, mais, sous l'impulsion d'une force mystérieuse, il dut s'avancer, au travers des regards et des sourires bienveillants d'une innombrable foule, jusqu'au trône du Seigneur Dieu. Après avoir vainement essayé de relever les yeux et de parler, étourdi

par l'aveuglante splendeur de la gloire divine, la langue collée au palais, il se jeta à genoux et se plongea dans une muette adoration.

— Relève la tête, enfant chéri, dit le Seigneur. Tu m'as été fidèle en toute chose et pour ta récompense j'exaucerai le vœu de ton âme. Avant de revenir t'asseoir à ma droite parmi les saints, tu retourneras dans ton pays pour y porter la vérité.

Quand Bouddha eut parlé, un ange mit dans les mains de San-Tszon les trois volumes faits d'or massif, qui contiennent la Parole de vie et où se trouvent expliqués les trois mystères de la Naissance, de la Vie et de la Mort. Le saint, s'élevant alors dans l'air comme une tourterelle blanche, prit son vol du côté du Levant, vers Chang-On. Et partout, le long de sa route, la paix et la joie tombaient de ses ailes sur les pays qu'il traversait.

VIII

Pendant ce temps, l'empereur Tong-Ko-Zoon était plongé dans le trouble et la tristesse et ne voulait pas être consolé. Il croyait en son âme que le saint reviendrait un jour en rapportant la vérité. Mais les années s'écoulaient, rien de nouveau ne se produisait et partout le doute et le découragement commençaient à renaître

Dans un songe que l'empereur eut le 20e jour de la 9e lune, un ange lui apprit à quel signe on reconnaîtrait que le retour de San-Tszon était proche. Dès le matin suivant, Tong-Ko-Zoon fit proclamer à son de trompe, par toute la ville, que lorsqu'on verrait le pin mort planté en face du palais se couvrir de feuilles nouvelles, on saurait que le saint n'était pas loin. La nouvelle se répandit de ville en ville et dans les campagnes; et les gens pieux revêtirent des costumes de deuil, persuadés que c'était là une manière voilée d'annoncer la mort de San-Tszon.

Cependant, dans l'après-midi du 23e jour de la lune, tandis que la cour était silencieuse, l'empereur enseveli dans une profonde prière et la ville plongée dans un calme inaccoutumé, un murmure s'éleva soudain, qui, s'agrandissant, devint bientôt une immense clameur, clameur non de menace ou de tristesse, mais de joie. La nouvelle se répandit comme une fusée de maison en maison, de rue en rue et jusque dans les faubourgs les plus éloignés. D'abord, on n'entendit qu'un tumulte de voix humaines, auxquelles, peu à peu, des cymbales, des tambours, puis enfin tout un orchestre, se mêlèrent dans un triomphal accompagnement. Un jeune prêtre s'élança au palais, pâle, la respiration haletante.

— O maître! cria-t-il en s'agenouillant, le pin mort s'est couvert d'un million de feuilles et San-Tszon revient!

La fin de cette phrase se perdit dans le bruit et le mouvement qui se fit aussitôt parmi la cour. Empereur, mandarins, courtisans, tous, pêle-mêle et oubliant l'étiquette, se précipitèrent aux portes, aux fenêtres et regardèrent : l'arbre avait repris une nouvelle vie. Sur son tronc sec et gris, sur ses branches sans sève, des bourgeons innombrables s'entr'ouvraient dans toutes les directions. Et à la porte du palais, plus noble, plus majestueux que jamais, San-Tszon se tenait debout. Une sorte de frisson passa sur la foule qui, d'un seul mouvement, s'agenouilla; les uns pleurant, les autres riant, tous en proie à une joie délirante. Le saint s'approcha de l'empereur qui, le prenant dans ses bras, l'embrassa. Alors San-Tszon lui remit les trois volumes. Puis s'agenouillant, il fit une prière qui, au dire de tous ceux qui l'entendirent, ressemblait à la plus harmonieuse des musiques. La prière finie, le saint se releva; mais comme on se pressait pour l'entourer, il s'éleva dans l'air, au milieu d'une gloire éclatante, et après avoir béni la foule, il disparut au plus haut des cieux.

Et c'est ainsi que la Parole fut apportée au Céleste Empire.

WONG-CHIN-FOO.

LE SALON DE 1887

Il est de mode chaque année, à cette même époque du Salon, de se lamenter outre mesure, de constater avec abattement la décadence de l'art, et de déplorer l'infériorité de la nouvelle exposition comparée à celles qui l'ont précédée. Ces plaintes immédiates et ces regrets posthumes, qui nous ont semblé parfois insuffisamment justifiés, trouveraient certainement aujourd'hui un écho dans tous les esprits et toutes les bouches. Disons-le, en effet, sans plus tarder, — dût-on nous accuser de pessimisme ou de sévérité : — l'impression dominante éprouvée en parcourant les galeries du palais des Champs-Élysées, c'est l'impression d'un découragement profond, d'une fatigante monotonie, d'un vaste et colossal ennui. Nous ne craignons pas de le répéter : le Salon de cette année non seulement n'est pas bon, mais il est ennuyeux, archi-ennuyeux. Jamais l'ignorance, la vanité grossière, le manque total d'imagination, l'absence d'idées, la maladresse ou la sottise dans le choix des sujets, la misère et la puérilité des toiles visant au grandiose ne se sont manifestés dans un plus parfait ensemble. C'est la halle aux médiocrités, quelque chose comme une foire aux tableaux transportée de la place du Trône dans la cage vitrée du palais de l'Industrie. Rien d'élevé, ou peu de chose. Quelques pauvres petits efforts, pas de grandes tentatives ni d'audaces superbes. Depuis des années, nous n'avons pas fait un pas, nul progrès. Nous n'avançons ni ne reculons; nous piétinons. On tourne, chacun dans le cercle de sa routine, depuis les gros bonnets qui ne se donnent plus la peine d'avoir une idée de rechange, et qui, tous les ans, chevauchent la même, éternellement, tant qu'elle n'est pas crevée sous eux, jusqu'aux *jeunes* qui se cantonnent dans une *manière* excentrique adoptée une fois pour toutes, quand ils ne démarquent pas studieusement quelque talent original arrivé avant eux, et qu'ils imitent de toute la force de leur envie et de leur impuissance. Et voilà pourquoi ce Salon manque d'intérêt : tout y est prévu, le compte rendu pourrait en être écrit d'avance. Dès le mois de mars nous connaissons déjà les surprises que l'art

nous réserve en mai; nous savons que nous aurons le carton de M. Puvis de Chavannes, dont la poétique entêtée jamais ne se décourage, les amours bouclés de M. Bouguereau, les froides perfections de M. Cabanel, la jeune fille blanche au regard noir de M. Henner, plus deux ou trois colossales toiles extra-humaines, pleines de biceps, de chevaux, d'apothéoses et de génies à palmes, risibles bravades de lutteurs en baudruche, de *remparts* d'atelier, qui pensent *tomber* le jury et décrocher la médaille d'honneur. Ce sont les Arpins de la palette.

Ajoutez la demi-douzaine de sujets gracieux ou polissons dont les chromolithographies s'étaleront triomphalement dans la suite aux devantures des magasins, et vous aurez un à peu près très fidèle et très exact du Salon sans même y avoir pénétré.

Et si maintenant nous cherchons un remède à cette maladie, à cet étiolement, à ce lymphatisme de l'art, nous ne le trouverons que dans une mesure énergique et radicale : la suppression du Salon annuel! L'épreuve est suffisante, à quoi bon la pousser plus loin? Le Salon se meurt! le Salon est mort! nul n'y contredit. Huit ou dix toiles de valeur, et le reste qui ne vaut pas l'honneur d'être nommé, voilà le bilan des expositions à l'heure actuelle. Quelle raison alors de convier chaque année Paris et la France à l'admiration de plusieurs milliers de toiles sans talent et sans intérêt! Dix justes auraient pu sauver Sodome, mais dix bons tableaux ne suffisent pas pour racheter le Salon. Que l'Exposition de peinture devienne donc triennale et nous pourrons alors nous prononcer sur des œuvres longuement pensées, réfléchies, peintes avec sincérité, conscience et non dans le coup de feu hâtif d'un trimestre. Les tâtonnements, les progrès, comme les évolutions et les changements de cocarde s'affirmeront ainsi sensiblement, et quel plaisir mélangé de regrets et de curiosité ne ressentirons-nous pas, après cette absence nécessaire, en retrouvant tous nos artistes ainsi qu'au retour d'un voyage, les uns changés, bronzés au soleil de l'orientalisme, les autres parisianisés, ceux-ci ayant jeté aux orties le froc académique pour s'embaucher dans la phalange des modernes et des suggestifs, ceux-là obstinément enrôlés dans l'équipe des scientifiques; enfin les meilleurs, grandis, épurés, devenus maîtres. Notre vœu sera-t-il exaucé prochainement? Nous n'osons l'espérer. Mais nous avons la ferme conviction que la guérison du mal est dans la suppression du Salon annuel, et qu'avec un peu de temps et encore une ou deux expositions seulement semblables à celle d'aujourd'hui, le fruit devenu mûr — nous allions dire : gâté — tombera de lui-même de la branche sans qu'on ait besoin d'y toucher.

*
* *

Un des caractères très particuliers, très significatifs et un peu inquiétants de ce Salon, c'est l'abus systématique des scènes empruntées à la vie scientifique, à la misère, à la maladie et à la mort. Nous vivons à une époque où nous laissent insensibles et froids des spectacles qui nous eussent, il y a dix ans, fort surpris et effarouchés. Voici M. Rixens qui nous initie au laminage de l'acier; défournement et enfournement des lingots: l'œuvre d'ailleurs est violente et belle. M. Laurent Gsell qui nous montre M. Pasteur vaccinant un enfant mordu par un chien enragé, M. Richard Bergh qui nous rend spectateurs d'une séance de magnétisme. Et ce n'est pas tout : nous avons les deux chimistes de M. René Ménard, le vieux savant de M. Thévenot penché sur ses cornues, près de sa fille qui l'assiste dans la recherche de quelque mystérieux précipité; bref, nous n'en finirions pas s'il nous fallait visiter tous les laboratoires et toutes les usines du Palais de l'Industrie, si bien nommé ! Que de métal en fusion ! que de fonte ! que de marteaux rouges battant l'enclume, et aussi que d'éprouvettes et d'alambics ! A quand « le forage des krupp » et la fabrication de la mélinite?

Mais, entre tous les sujets, la maladie, l'hôpital, s'imposent aujourd'hui à la pensée de nos artistes. Le peintre a une âme de carabin et la lumière ne lui paraît lumière qu'entre les murs d'un bel hospice. Et peu à peu, depuis plusieurs années, nous commençons à nous apprivoiser aux séances d'hypnotisme, aux crises d'hystérie, aux tables d'opération jonchées de la même patiente chloroformée, le torse demi-nu et les cheveux pendants, qu'entourent une douzaine d'internes attentifs à la parole du praticien en tablier, qui s'exprime, sacerdotal, l'index allongé sur le sein de la malheureuse, comme Napoléon posait le doigt sur la carte à l'endroit de Moscou. Rien ne nous est plus épargné, toutes les tristesses des maisons de chirurgie nous sont dévoilées avec une certaine complaisance aggressive; les effrayants fauteuils Voltaire mécaniques, les guéridons drapés de linge bien blanc, où traînent négligeamment des pinces et des scies, le bocal à éponges, les lourdes boîtes de maroquin où dorment les coutelas dans l'écrin de velours rouge. M. Brouillet, avec sa *Leçon du docteur Charcot à l'hospice de la Salpêtrière* et M. Gervex avec son *Tableau du docteur Péan expliquant la découverte du pinçage des artères*, viennent à propos pour me justifier !

Pour mieux être édifié, voyez les lugubres sujets choisis entre tous par nos peintres. Je transcris textuellement au hasard du livret : *Désespéré*, — *La mort du premier-né*, — *L'angoisse d'une*

veuve, — *La folle*, — *Au cimetière*, — *Les deux orphelines*, — *Les tueuses d'enfants*, — *Une exécution*, — *L'aveugle*, — *Une épave*, — *Consomption*, — *Seules!* — *Une salle à la Salpêtrière*, — *L'auscultation à l'Hôtel-Dieu*, etc., etc., etc. Quelle sinistre galerie !

Quant aux cadavres, ils foisonnent : noyés, pendus, asphyxiés, suicidés, se tordant sur le sol dans toutes les postures les plus anormales; et nous passons sous silence les enterrements auxquels on se heurte à chaque pas, depuis les convois de jeunes filles cheminant à travers les blés, jusqu'aux insensés cuirassiers de M. Clairin veillant, la torche au poing, devant le catafalque de Victor Hugo!

Enfin, comme en vertu d'un secret mot d'ordre, les tableaux de genre et le paysage offrent eux-mêmes une note spéciale de mélancolie un peu chagrine; les bergères et les petites paysannes d'opérette à jupon court prennent volontiers des airs pensifs de névrosées; la misère, avec les drames de la saisie et du Mont-de-Piété s'étale plus cruellement que jamais, les enfants abandonnés sont en tel nombre qu'ils lasseraient l'infatigable monsieur Vincent. Et le paysage se fait triste, troublant, plein de mystère et d'inconnu, la nature n'a pas la conscience tranquille, on sent flotter dans la plupart de ces aubes mystiques et de ces crépuscules graves, l'inquiétude d'âmes qui se cherchent et qui ne se trouvent pas, quelque chose comme du doute qui n'est pas loin de croire.

Avant d'aborder le rapide examen des toiles du Salon les plus frappantes, arrêtons-nous un instant devant la *Cène* de M. Uhde, un Autrichien qui, depuis plusieurs années, poursuit l'étude humaine de la Bible, et qui obtient, par la modernité voulue de sa facture, et l'entente réaliste de sa composition dans la mesure permise, un saisissant effet religieux. Le Christ est assis, prêt à rompre le pain, au milieu de ses disciples vêtus de grossiers habits, tous offrant des types divers d'hommes du peuple aux traits rudes et accentués, à l'âme naïve, généreuse, et dévouée. Ils contemplent le visage du Maître fixement, écoutent ses paroles, s'en rassasient; par la fenêtre aux petits carreaux plombés large ouverte sur une triste campagne de Judée, le ciel gris envoie sa lumière pâle sur l'assistance... un beau souffle de foi passe sur tous les fronts. Cette œuvre est le digne pendant de *Laissez venir à moi les petits enfants*, qui a valu à M. Uhde un si grand succès l'an dernier.

Sept à huit œuvres méritent ensuite notre spéciale attention. D'abord la vaste composition de M. Puvis de Chavannes destinée à l'hémicycle de la Sorbonne, et dont voici à peu près le plan

général. Au milieu d'un paysage élyséen, très calme, un de ces clairs et paisibles décors qui semblent le séjour, le paradis accoutumé du peintre, se dresse un bloc de marbre sur lequel est assise, majestueuse, l'antique Sorbonne, dominant les personnages allégoriques de sa cour. Debout, devant elle, l'Éloquence, drapée d'un manteau flottant, célèbre les luttes et les conquêtes de l'esprit humain. Attentives çà et là sont groupées différentes figures incarnant les divers genres de poésies. Du rocher qui les porte s'échappe la source de vie où la Jeunesse vient prendre des forces pour l'avenir, et la Vieillesse renouveler celles qu'elle a gaspillées dans le passé. Le compartiment de gauche est réservé à la Philosophie et à l'Histoire, symbolisées la première par deux figures représentant la lutte du spiritualisme et du matérialisme en face de la mort, la seconde par une femme déchiffrant des tablettes devant les ruines du passé que l'on exhume. Enfin, dans le compartiment de droite consacré à la science, sont groupés la Botanique, la Mer, la Minéralogie et la Géologie, entourées de jeunes gens qui jurent, dans un élan commun, de se vouer à l'étude de leurs lois et à l'approfondissement de leurs mystères.

Telle est en quelques mots la disposition de cette vaste et solennelle allégorie où se retrouvent toutes les maîtresses qualités coutumières de M. Puvis de Chavannes : la paix, la sérénité, une certaine grâce impassible, un dessin élégant et sobre, la douceur païenne d'un grand charme répandu dans l'atmosphère. Néanmoins ses figures, étant donné le sujet scientifique et précis qu'il avait à traiter, nous semblent d'une noblesse un peu vague, d'une conventionnelle majesté; la personnification leur manque essentiellement. Et puis, nous eussions souhaité qu'un artiste de haute indépendance tel que M. Puvis de Chavannes, ne craignît point de se compromettre dans la lutte du spiritualisme et du matérialisme et de faire pencher la balance du bon côté, au lieu de rester, comme il l'a jugé à propos, dans une prudente neutralité en ne se prononçant pas plus pour l'idéal que pour la matière.

Parmi les vastes compositions, voici maintenant trois grands panneaux destinés à l'escalier de cette même Sorbonne dus au pinceau consciencieux de M. Flameng.

Nous voyons, dans celui de droite, saint Louis, remettant à Robert de Sorbon, son chapelain agenouillé, la charte de la Sorbonne. Au milieu, Abailard, faisant son cours en plein air, sur la montagne Sainte-Geneviève, entouré de ses écoliers. Puis, à gauche, le prieur Jean Heynlin, installant dans les caves de la Sorbonne la première imprimerie qui ait été établie en France. L'œuvre traitée un peu archaïquement, à tons plats, avec une certaine roideur de gestes

et une gaucherie d'attitudes voulues plaira dans son ensemble.

Devant le *Soir de la Vie* de M. Besnard (pour la salle des mariages de la mairie du Louvre), nous avons éprouvé une profonde et mélancolique émotion qui ne nous a pas encore quittés. Deux vieillards, l'homme appuyé sur son outil de travail, la femme en cheveux blancs, se serrent l'un contre l'autre, assis au seuil de leur maison, les yeux levés vers le ciel pâle où commence à luire dans les clartés mourantes du crépuscule l'avant-garde des étoiles. A leurs pieds, en bas de la colline, s'étend la petite ville avec ses toits pressés, sa vieille tour carrée, ses fenêtres qui déjà s'allument pour le repas du soir, tandis que, derrière eux, par la porte large ouverte au-dessus des marches de pierre, on aperçoit aux lueurs de l'âtre — touchante évocation du passé — les enfants et les petits-enfants, poussant des cris, dans la joie de leur âge.

Œuvre d'un charme étrange et dont la tristesse attendrie fait penser longtemps : M. Besnard est un littérateur et un poète, mérites rares, impardonnables et généralement méprisés dans le monde des peintres.

Nous n'ignorons pas que *la Guerre* de M. Roll est en général l'objet d'une très vive et très sincère admiration; nous tenons d'ailleurs l'artiste pour un des premiers de ce temps, sa vision robuste et saine de la vie nous a souvent fait applaudir aux grands succès qu'il a remportés, et l'an dernier, à cette même place, nous ne ménagions pas les louanges à son *Travail*, mais aujourd'hui nous nous sentons plus gênés en face de son envoi. La Guerre! quel mot! quel sujet! quel formidable monde d'impressions n'évoquent-elles pas, ces six lettres tombant dans un cerveau humain? A notre époque, il n'est pas de mois, pas de semaine, pas de jour, pourrions-nous dire sans exagération, où ce mot ne soit prononcé, crié, hurlé, murmuré tour à tour avec le farouche accent de la menace, l'espoir secret d'un beau lendemain ou l'angoisse épouvantée d'une seconde défaite. A la seule détonation de ce terrible mot meurtrier, M. Roll a sauté sur ses armes, secoué sans nul doute d'un héroïque enthousiasme, et il nous montre le Fléau, la sublime calamité, sous ce titre au tambour : *la Guerre, marche en avant!*

Or voici ce que nous voyons : tout au fond d'un pays boueux, lamentable, aux chemins défoncés, une colonne d'infanterie nous tournant le dos; un peu plus en avant, un mulet tombé non loin d'un fourgon d'ambulance; enfin, au premier plan, un pauvre soldat piteux, empêtré dans un appareil de télégraphe optique auquel il a l'air de ne rien comprendre! Et c'est tout. L'impression de cette toile est lamentable; assurément c'est là un des aspects

navrants de la guerre, mais ce n'est pas la guerre. La guerre! c'est la charge de M. Morot enlevée avec une fougue et une puissance incomparables, qui font de cette toile une page vivante, personnelle, une des meilleures du Salon, tandis qu'une tristesse morne, un sombre découragement se dégagent de l'œuvre de M. Roll. Ces malheureux troupiers pataugeant, harassés, la tête basse, sous ce ciel pluvieux ont bien plutôt l'air de battre en retraite que d'opérer en avant une trouée victorieuse.

La guerre, marche en avant! Décidément M. Roll n'a pas justifié son titre, et j'en appelle à tous les soldats. Si nous ajoutons que ce pessimiste tableau est peint de main d'ouvrier, avec une véritable entente de la mise en scène, nous ne surprendrons personne, mais beaucoup seront d'accord avec nous pour trouver qu'on est en droit de demander davantage à M. Roll.

Des soldats du peintre de la Guerre aux héros en clamydes d'or de M. Cormon, il y a loin. Ici ce sont les Grecs victorieux acclamés à leur retour de Salamine. La composition, de vaste dimension, offre du mouvement, plus d'agitation peut-être que de vie réelle, un coloris trop éclatant et trop frais; somme toute, elle témoigne d'un méritoire et très rude effort. Néanmoins, en dépit d'une médaille d'honneur qui lui semble acquise déjà, M. Cormon n'aura qu'à-demi gagné son procès auprès du public. Nous n'aimons plus les Grecs, pas davantage les Romains; et les casques, les trirèmes, les toges, ne font plus d'argent. Nous avons tort, cela est certain, mais l'antipathie de l'homme moderne pour les dieux classiques est manifeste, indéniable, et M. Cormon n'aura pas été plus *écouté* du public avec son Thémistocle, que M. Rochegrosse ne l'aura *frappé* avec son César.

Et cependant, voici un sujet souvent décrit, également emprunté à l'histoire ancienne, que M. Louis-Édouard Fournier, un de nos prix de Rome les plus brillants, qui joint à son talent personnel l'érudition de son père, a su rajeunir par la dramatique façon dont il l'a traité. Il s'agit de Velléda. Le peintre nous la représente dans le cloaque de sa prison souterraine, relevant, jusqu'à la dernière minute, le courage de ses compagnons de captivité mourant de faim. L'héroïne est superbe d'attitude, avec ses cheveux de druidesse, son masque inspiré tendu vers le ciel qu'elle ne peut pas voir; et toute une poésie guerrière éclate dans le geste de ses bras nus dressés en une patriotique supplication, où l'on croit deviner tout à la fois de la prière et du blasphème. La scène est grande, sobre et tragique, peinte avec largeur et pleine de souffle.

Marqué au coin d'une consciencieuse application et d'une recherche érudite est le tableau historique de M. Tattegrain :

Les habitants de Cassel se rendant à merci au duc Philippe le Bon dans les marais de Saint-Omer. Bannières et lanternes hautes, précédés du clergé, des magistrats et des bourgeois, les Cassellois, par une pluie torrentielle, tenant, vaille que vaille, tête à la bourrasque, s'en viennent se prosterner aux genoux du duc Philippe, casqué, cuirassé sur son grand cheval de bataille bardé de fer, en avant de ses cavaliers à longues lances. Cette page d'histoire, habilement composée, est rendue avec un sens assez juste de l'époque, si bien qu'on la jurerait signée de quelque Augustin Thierry du quinzième siècle. Le ciel, d'un ton parfait, couvert de gros nuages violets qui s'effarent chassés par la tourmente, est étonnamment vu.

Parmi les rares tableaux d'un véritable charme, le *Grand paysage avec animaux* de M. Duez se place en première ligne. Trois vaches isolées sur le haut d'une falaise normande, à l'heure douce et mystérieusement triomphale où le soleil plonge dans la mer, il n'en a pas fallu davantage au peintre pour nous communiquer une salutaire et grande impression de nature, et nous faire au passage rêver de recueillement, de solitude et de paix, en face de l'immensité, loin du fracas des grandes villes, si petites! D'autres paysagistes après lui nous l'ont donnée aussi cette même consolation rafraîchissante : M. Petitjean avec son clair et tranquille village qui baigne dans l'eau frissonnante d'un étang; M. Rapin, M. Damoye qui sait les tristesses de la Sologne; M. Binet, dont la *Bièvre en hiver* offre le spectacle d'une morne désolation; M. Breton, qui a sur sa palette les rayons du soleil couchant; M. Barau, dont le *Ruisseau des Rouazes* nous a rendus tout pensifs; M. Jean Desbrosses, amoureux des escarpements et des hauteurs; M. Pointelin, représenté par deux envois hors ligne, dont l'un cependant nous a semblé poussé trop au noir; M. Billette, poète rustique et grave, et aussi M. Normann, dont les splendides panoramas norvégiens stupéfient par leur illusion stéréoscopique. Et n'oublions pas non plus M. Montenard, le chantre de la Provence, le Roumanille des oliviers et des ciels bleu-cru, ainsi que M. Guignart, le rêveur des landes de Gascogne. Enfin, tenant par plus d'un lien au paysage qui les fait valoir et les encadre, voici tour à tour les robustes scènes de la vie rustique, succédant aux gracieux épisodes champêtres, l'éternel et toujours attendrissant défilé des moissonneurs et des vachères, des premières communions et des viatiques, des repas de noces et des pèlerinages, faucheurs de M. L'Hermite, Bretons en prière de M. Dagnan, cantonnier de M. Firmin Girard, et puis le monde des troupeaux brossés en pleine pâte par les pinceaux vigoureux et chauds de MM. Van Marcke, Vayson, Julien Dupré, Peyrol Bonheur et Charpin.

Au sortir des bois, des prés et des forêts, nous avons cherché la mer et nous l'avons peu trouvée, à peine quelques coins d'horizon où elle étendait de ci de là sa nappe verte. La marine, constatons-le avec une vraie peine, la marine, ce genre si puissant et si large, est en disgrâce marquée; on ne sait plus, ou on n'aime plus peindre la mer, les brisants, les belles vagues, les nuages en course et le vent, le vent que Backuysen a su rendre si étonnamment qu'on en sent encore la rude caresse sur son visage quand on regarde au Louvre quelqu'une de ses toiles houleuses.

Dans cet ordre, je ne vois guère à citer que le *Cabestan* de M. Renouf, le *Retour de pêche* de M. Smith-Hald, l'excellent envoi de M. Maurice Courant et le merveilleux tableau d'un peintre norvégien, M. Skredsvig, nous représentant un lac du Nord sur lequel glisse une barque aux approches du soir. Le calme, l'apaisement, une sorte de douceur scandinave, se dégagent de cette toile avec une incroyable intensité. Renversé à l'arrière de l'embarcation, un jeune homme très blond joue posément de l'accordéon, deux femmes, dont une jeune fille, l'écoutent assises devant lui, et le rameur qui, pour l'instant, a laissé pendre ses avirons, allume sa pipe. L'onde est verte, glacée, d'un vert impitoyable et noir, et les rives aperçues au loin s'étendent également teintes d'un beau vert de gazon qu'on pressent éternel, et toujours humide en ces contrées trop fraîches.

Avant d'entamer la série des portraits qui pullulent au Salon, plus encore cette année que les précédentes, nous adressons nos plus vifs compliments à M. Pascal Blanchard pour ses deux envois qui marquent un progrès très marqué chez ce jeune peintre d'avenir. Bon sang ne pouvait mentir. La *Junon*, bien en vue dans le Salon carré, est un intéressant panneau décoratif, lumineux, solidement et légèrement peint à la fois, dans les tons clairs, et le petit tableau intitulé *Pâquerette* est certainement une des plus ravissantes têtes d'étude du Salon. Rien de plus discret et de plus délicat que cette fillette coiffée de fleurs et traitée avec un sentiment exquis.

Et maintenant pénétrons dans la cohue des portraits : *video meliora proboque*... La Comédie-Française représentée par *M. Febvre* en Saltabadil (Garnier), *M. Mounet-Sully* en Hamlet (Chartran); *M. Duflos* en Carlos (Comerre); le *général Boulanger* à pied, à cheval, peint par Armand-Dumaresq et Debat-Ponsan, non loin du dompteur Pezon. *Arcades ambo;* le conseil des ministres presque au complet : l'*amiral Aube*, par M. Ruel; *M. Granet*, par Debat-Ponsan; les gloires d'antan : le *général Riu*, par M. Surand; *Rouvier*, par M. Yvon, et *Gomot*, par M. Toulot; les *généraux Hanrion et Fay*, *M. Chevreul*, par Pierre de Bengy; l'*amiral Mouchez; Dugué de*

la Fauconnerie; Barbedienne et le *comte Hoyos; Alexandre Dumas*, par Bonnat, et le *docteur Peter*, par Mme Roth; la *princesse Gortschakoff; Mgr Chariates*, archevêque de Corfou, et un excellent portrait de l'*abbé Pasquier*, directeur des hautes études à Angers, dû au pinceau de M. Audfray, le meilleur élève de Flandrin, œuvre sobrement peinte, d'une très magnifique allure.

Le lecteur s'attend peut-être à présent à un long et détaillé compte-rendu de la sculpture. Qu'il se détrompe vite. La Sculpture, qui généralement nous dédommageait et nous consolait tant soit peu des tristesses de sa sœur la Peinture, nous a paru cette année bien pauvre et peu réconfortante. Sans doute la hautaine et dédaigneuse *Diane* de M. Falguière, le *Gorille étouffant une femme*, de M. Frémiet, le *Génie pleurant sur un tombeau*, de Mercié, et les médaillons de Mme Cazin, sont des œuvres de très rare mérite; mais la statuaire, dans l'ensemble de ses envois, ne nous a pas donné la pleine satisfaction que nous étions en droit d'attendre de cet art grave, sévère, presque religieux, où s'entretient plus intacte et plus pure la flamme ardente et sacrée du beau.

Chateaubriand appelait la foule « un vaste désert d'hommes ». Dans ce désert de plâtres, de marbres et de bronzes, où se pavane, comme au premier étage, l'inévitable Boulanger, nous n'avons rencontré qu'une œuvre vraiment digne d'arrêter le regard et la pensée. C'est un tombeau, accompagné d'une des deux figures destinées à le garder; c'est le monument funéraire de Mgr Dupanloup, par Chapu. On connaît le talent idéaliste du grand sculpteur, qui, de la *Jeunesse* de Regnault à l'*Éloquence* de Berryer et à la *Pensée* de Mme d'Agoult, a su communiquer, dans les sujets les plus difficiles et les plus froids, une âme et un élan au marbre.

La victoire n'était pas moins difficile à remporter avec Mgr Dupanloup, dont la physionomie multiple et la vie féconde offraient plutôt à l'artiste un embarras qu'un secours. Quel côté choisir de cette figure complexe et glorieuse? Il y avait l'orateur, le touchant éducateur, donnant quarante années de sa vie à l'enfance; il y avait l'invincible polémiste, l'académicien, l'incomparable directeur spirituel. Il y avait le membre des assemblées politiques, l'homme de la tribune à côté de l'homme de la chaire; il y avait enfin le patriote admirable, dont l'intervention courageuse épargna tant de désastres à sa ville épiscopale, et dont une délibération solennelle des conseils publics a consacré le reconnaissant souvenir. Le statuaire a cru avec raison qu'il fallait avant tout représenter l'évêque, sauf à rappeler, d'une façon épisodique, dans les bas-reliefs du monument, les phases diverses de sa carrière : c'est donc l'évêque qu'il a couché sur la dalle du tombeau, dans l'attitude même où la

mort l'a saisi, avec l'arme qu'il tenait à la main : le chapelet, sur lequel il égrenait sa dernière prière. La tête est d'une ressemblance parfaite, avec son profil d'aigle et ses traits puissants, adoucis par un rayon de bonté.

Au-dessus de ce tombeau, dans le monument complet que la ville d'Orléans doit inaugurer au mois d'octobre, l'image de Jeanne d'Arc heureusement évoquée prend son vol en déployant dans le ciel sa bannière fleurdelisée. A droite et à gauche du prélat, fiers gardiens de sa mémoire, doivent se tenir deux figures, un Soldat et un Docteur, symbolisant la vie militante avec l'irréprochable doctrine du grand champion de l'Église, et conçues à la façon des types allégoriques du tombeau des Médicis.

Le premier tableau qui ait frappé nos regards en pénétrant dans le Salon carré, est la *Rentrée triomphale de Jeanne d'Arc dans Orléans après la défaite des Anglais*, toile toute vibrante de patriotisme; et la dernière œuvre qui nous ait saisis dans la sculpture est l'évêque de Jeanne d'Arc, aussi patriote que l'immortelle héroïne à laquelle il jetait jadis, dans un de ses plus beaux mouvements d'éloquence, ce cri sublime : « Fille généreuse, nous avons servi tous deux cette noble ville, ce peuple courageux et bon; nous ne sommes plus étrangers l'un à l'autre : nous nous retrouverons, nous nous reconnaîtrons quelque jour ! »

Et nous achevons ces lignes, nous rappelons ces grands souvenirs où doit se retremper l'espérance nationale, à l'heure même où la ville d'Orléans célèbre avec fidélité le quatre-cent-cinquante-neuvième anniversaire de sa délivrance miraculeuse, et où un autre évêque, disciple et ami de Mgr Dupanloup, glorifie à son tour, en lui demandant des leçons, la vierge qui fut au quinzième siècle l'instrument de notre salut.

Paul Fresnel.

REVUE DES SCIENCES

Un événement scientifique. — La carte du ciel. — Congrès astronomique à l'Observatoire de Paris. — L'œil photographique et l'exploration des espaces. — Photographie de l'invisible. — Ce que l'on voit d'étoiles à l'œil nu, avec une jumelle, avec les grands télescopes. — Les astres de seizième grandeur et les confins de l'univers. — Eclats apparents des astres. — Travaux des astronomes sur la position des étoiles. — Changements sur la voûte céleste. — Les images photographiques des nébuleuses. — La microscopie télescopique. — Des milliers d'étoiles dans un millimètre carré. — Le ciel de 1900. — Télégraphie stellaire. — Au Collège de France. — A propos du crime de la rue Montaigne. — Section du cou sans douleur. — Les gens qui se suicident avec un rasoir. — Les pendus qui ne se pendent pas. — Le meilleur moyen de rappeler les asphyxiés à la vie. — Originalités médicales. — Les aiguilles dans le cœur. — Médicament contre la douleur. — L'antipyrine dans les affections goutteuses et rhumatismales, etc. — L'antifébrine ou l'acétanilide.

Le mois qui vient de s'écouler restera mémorable dans l'histoire des sciences. Le Congrès international réuni à l'Observatoire de Paris a décidé qu'on entreprendrait en Europe et en Amérique le levé photographique de la carte du ciel. Cette résolution est importante. Une ère nouvelle va commencer pour l'astronomie physique et mathématique. Les anciennes méthodes si pénibles et si lentes d'investigation du ciel vont faire place à des procédés d'exploration simples, uniformes et d'une grande puissance. La photographie remplacera bientôt partout les observateurs. L'œil photographique porte autrement loin que l'œil humain, il voit toujours de la même manière, et il a le grand avantage de conserver la trace de ce qu'il voit. Il est possible ainsi non seulement de sonder les espaces et d'en rapporter l'image d'astres qui échapperaient aux grands instruments, mais encore de reproduire exactement un tableau que l'habileté et l'expérience des observateurs ne parviendraient jamais à dessiner avec les mêmes détails et avec la même précision. Et ce tableau peut être gravé, il est immuable, on peut l'étudier à loisir dans le silence du cabinet, il passera ensuite sans variations aux générations de l'avenir.

Assurément, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on applique la photographie à l'astronomie. Dès 1839, Arago, en annonçant à l'Académie

la grande découverte de Niepce et de Daguerre, prévoyait déjà les services qu'elle pourrait rendre aux astronomes. Et bientôt, on obtenait les premières épreuves du soleil, de la lune, des éclipses, d'étoiles de 1[re] grandeur, etc. Les essais ont été nombreux, et nous ne saurions les passer en revue. Ce que l'on peut dire, c'est qu'avant les inventions toutes récentes des plaques extrêmement sensibles, au gélatino-bromure, il était impossible d'obtenir rapidement des épreuves des étoiles éloignées. Il eût fallu des journées de pose; ainsi pour photographier la queue de la comète de 1881 avec les anciennes plaques au collodion, trois jours eussent été nécessaires, tandis que maintenant, avec les nouvelles plaques au gélatino-bromure, on obtiendrait une épreuve très nette en quelques heures. Les étoiles de 16[e] grandeur impressionnent les plaques en moins d'une heure et demie. C'est à MM. Henry frères, de l'Observatoire de Paris, que revient l'honneur d'avoir mis hors de doute que la photographie pouvait désormais remplacer les observateurs dans l'étude du ciel, et c'est à M. l'amiral Mouchez que revient le mérite d'avoir compris l'importance de la méthode de MM. Henry et d'avoir pris l'initiative de réunir à Paris une conférence internationale pour le levé de la carte du ciel. La plupart des directeurs des grands observatoires ont répondu à son appel, témoignant par leur présence à Paris de l'importance qu'ils reconnaissaient à l'œuvre projetée.

Tout projet a sa genèse; et voici comment on a été conduit à préparer le travail gigantesque qui va être entrepris. MM. Henry frères avaient été chargés de continuer la grande carte écliptique de M. Chacornac. Cette carte devait comprendre toutes les étoiles jusqu'à la 14[e] grandeur, située de chaque côté de l'écliptique dans une zone de 5 degrés de largeur. Tout alla bien d'abord, mais lorsque les deux astronomes furent parvenus dans leur recensement aux environs de la voie lactée, malgré tous leurs efforts, ils durent reconnaître qu'il devenait impossible de se retrouver au milieu de ce dédale d'étoiles innombrables. C'est alors qu'ils essayèrent de fixer la position des étoiles par la photographie. Le résultat fut si excellent, que le directeur de l'Observatoire les autorisa aussitôt à construire un appareil photographique de grande puissance, le plus puissant au surplus qui existe à l'heure actuelle. Cette lunette photographique a $0^m,33$ d'ouverture et $3^m,43$ de distance focale. Elle est entraînée à mesure que la terre tourne par un mouvement d'horlogerie, de façon que l'étoile reste toujours au même point du champ de l'instrument. Avec cet appareil, MM. Henry ont pu fixer sur leurs clichés des étoiles qu'on ne voit que très difficilement, des étoiles de 16[e] grandeur; ils ont découvert une nébuleuse; bref, ils sont allés beaucoup plus loin qu'on ne l'avait fait encore avec des instruments dix fois plus forts dans les profon-

deurs du ciel. On ne voit à l'œil nu les étoiles que jusqu'à la 6e grandeur (6000 étoiles dont 2478 dans notre hémisphère et 3307 dans l'hémisphère austral); avec une jumelle de spectacle, on en voit 20 000 environ de 15e grandeur; avec une petite lunette astronomique, plus de 150 000; avec les plus puissants télescopes, environ 100 millions; avec la photographie, on peut saisir dans l'espace l'image de plus de 250 millions d'étoiles.

La durée de pose dépend de l'éclat apparent de l'astre. Ainsi, pour le soleil, M. Janssen obtient d'excellentes épreuves en 1/2000 de seconde; pour les étoiles, il faut naturellement augmenter la durée de pose. Et notons en passant, fait curieux qui n'a peut-être pas été remarqué, que les durées de pose décroissent pour les étoiles de chaque grandeur en progression géométrique dont la raison est à peu près 2,56. C'est-à-dire que chaque temps de pose est égal au précédent multiplié par 2,56, comme il est facile de s'en convaincre en examinant le tableau suivant :

Grandeur.	Durée de pose.	Grandeur.	Durée de pose.
1re	0s,005	9e	8s
2e	0 ,01	10e	20
3e	0 ,03	11e	50
4e	0 ,1	12e	120
5e	0 ,2	13e	5m
6e	0 ,5	14e	13
7e	1 ,3	15e	33
8e	3 ,0	16e	1h20

Il est assez curieux que l'œil photographique soit impressionné comme l'œil humain et que le rapport des durées de pose soit précisément le même que le rapport des impressions d'éclat que produisent les étoiles des différents ordres de grandeur sur la vue humaine. Tous les observateurs voient les étoiles de chaque grandeur avec une diminution d'éclat constante, c'est-à-dire que l'éclat d'une étoile d'une grandeur est égal à celui de la grandeur précédente multipliée par un facteur constant. Bref, les éclats diminuent en progression géométrique dont la raison est aussi 2,56. Ainsi, par exemple, il faut 2,56 étoiles de 2e grandeur pour faire une étoile de 1re grandeur; il faut 2,56 multiplié par 2,56 ou 6,54 étoiles de 3e grandeur pour en valoir une de 1re grandeur, etc. On trouve ainsi la limite de visibilité; il faut 110 étoiles de 6e grandeur pour en faire une de 1re. Ce résultat singulier est dû, en ce qui concerne l'œil humain, à un phénomène physiologique. Nous ne sommes impressionnés de la même façon par des effets lumineux que lorsque ces effets croissent ou décroissent en progressions géométriques [1].

[1] C'est la loi de Fechner. Les sensations croissent comme les logarithmes

Quoi qu'il en soit, les étoiles une fois photographiées, on peut, avec un instrument combiné par MM. Henry, le micro-micromètre, sorte de grand microscope, mesurer sur les épreuves les distances des étoiles, leur parallaxe, soit des angles de 1/20 de seconde, c'est-à-dire des angles plus petits que les plus petites erreurs d'observation des meilleurs instruments. C'est vraiment admirable de précision. Ainsi, nous avons sous les yeux la photographie de l'amas d'Hercule; le cliché à simple vue présente une tache diffuse de 2 ou 3 millimètres[1]. A la loupe, on aperçoit aussitôt des centaines d'étoiles entourant un noyau; au microscope, on compte les étoiles par milliers. On peut d'ailleurs grandir à volonté les épreuves photographiques. On a reculé très loin ainsi les limites de l'invisible. C'est la microscopie qui entre de plain-pied dans le domaine de la télescopie. Le microscope, qui nous permet de voir les êtres les plus infimes de la création, va nous donner le moyen de dessiner les mondes gigantesques de l'espace céleste.

Dans les observatoires, la besogne la plus ingrate, la plus laborieuse, celle qui absorbe la plus grande partie du travail des astronomes, c'est précisément celle qu'il faut consacrer à la détermination de la position exacte des astres, à ce que l'on pourrait appeler la *géographie du ciel*. Cet énorme labeur n'est pas destiné, comme on serait tenté de le croire, à faire une carte pour le plus grand plaisir des amateurs qui s'amusent à nommer les étoiles pendant les belles soirées d'été. Le but est tout autre. Nous connaissons très bien les mouvements des astres de notre petit et modeste système solaire, toutes petites molécules perdues dans la grande nébuleuse à laquelle nous appartenons et qui est la *voie lactée*. Nous savons encore que notre soleil progresse vers la constellation d'Hercule. Mais après? Nous ignorons à peu près les mouvements des étoiles éloignées. Quels sont les déplacements des nébuleuses, des amas d'étoiles. Tout ce système colossal de la voie lactée où se dirige-t-il dans les lointaines profondeurs du ciel? En un mot, quelle est la loi du mouvement pour tous ces astres à peine connus? On ne le saura évidemment que lorsque des observations plusieurs fois séculaires auront fini par mettre en évidence des déplacements qui passent à peu près inaperçus pendant la vie d'un homme. C'est si loin et un énorme mouvement devient si inappréciable à de pareilles distances! Pour arriver à élucider ces hauts problèmes, on a essayé depuis bien longtemps de dresser des catalogues et des cartes, une sorte de bilan du ciel. Mais que de difficultés! L'erreur est si aisée; comment compter sur l'appréciation des observateurs et puis l'obser-

des excitations. Voy. nos *Causeries scientifiques. Découvertes et inventions*, t. XIX, 1875.

[1] *La Photographie astronomique à l'Observatoire de Paris et la carte du ciel*, par M. le contre-amiral Mouchez, p. 55. Gauthier-Villars.

vateur doit passer ses nuits dans une posture gênante, l'œil à l'oculaire et couché sur le dos afin de suivre les astres et de les fixer sur son canevas. Malgré tous ses soins et toute sa persévérance, comment oser affirmer qu'il ne se trompe pas et qu'il ne se glissera pas d'erreurs dans un travail aussi monotone et aussi fatigant? Qui pourrait répondre devant les astronomes de l'avenir d'une petite inattention? Depuis Hipparque, on a dressé ainsi de grands catalogues, par exemple on a ceux de Piazzi, de Lalande, de Baily, d'Argelander, etc. Et, malgré tous ces efforts, on n'a pu cataloguer dans les zones boréales que 324 188 étoiles, dans les zones australes que 133 659 étoiles. C'est un travail de Pénelope, car le travail fait, il s'élève des doutes sur la valeur des observations et l'on réclame un contrôle. Depuis 1865 une dizaine d'observatoires anglais et allemands ont recommencé à déterminer les positions de 130 000 étoiles, et le travail est loin d'être terminé. On peut avancer que, même après un siècle de labeurs, on ne serait jamais parvenu à dresser une carte du ciel sur laquelle on puisse écrire : Ceci représente réellement le ciel en l'an 1900.

Avec la photographie, tout est bien différent. C'est le ciel qui vient se fixer sur les clichés, et cette fois il n'y a plus à craindre ni erreur ni omission. L'éminent directeur de l'Observatoire de Pulkowa, M. O. Struve, qui a présidé le congrès de Paris, a comparé un des clichés de MM. Henry avec la partie correspondante de la carte d'Argelander ; il a trouvé qu'une superficie de 4 degrés carrés sur le cliché contenait 5000 étoiles, tandis que la même surface de la carte n'en renfermait que 170. 170 avec l'observation directe, 5000 avec la photographie!

La grande carte qu'on va dresser, véritable monument qu'on laissera aux siècles futurs, comprendra non seulement les 6000 astres visibles à l'œil nu, mais encore les 25 à 30 millions d'étoiles que l'on peut apercevoir nettement avec les grands instruments. On aurait pu aller jusqu'à la 16e grandeur. Le congrès a pensé qu'il était préférable et d'ailleurs très suffisant de s'arrêter aux étoiles de 14e grandeur. En dix ou douze ans, la besogne partagée entre une douzaine d'observatoires pourra être complètement terminée. Cette grande carte sera formée de 1800 ou 2000 feuilles nécessaires pour représenter, à une échelle convenable, les 42 000 degrés carrés de la surface de la sphère céleste. Le travail sera fini vers 1900. On pourra donc léguer aux générations futures l'état réel du ciel à la fin du dix-neuvième siècle. Et lorsque les astronomes de l'avenir feront à leur tour le recensement du ciel, ils pourront constater avec sûreté les changements qui se seront opérés et sans doute en déduire des découvertes importantes. Nous leur aurons du moins légué un travail digne de l'état actuel de la science.

Là ne s'arrêteront pas les applications de la photographie à l'astronomie. L'œil photographique peut non seulement voir un astre, mais il peut encore apprécier sa constitution chimique. L'astronomie physique progressera de ce chef au moins autant que l'astronomie de position. On recueillera les spectres photographiques, c'est-à-dire en quelque sorte la révélation par chaque astre de la matière qui le constitue. On sait bien que chaque gaz, chaque corps en vapeur, rayonne des ondulations lumineuses caractéristiques qui en sont comme la signature. Ces ondulations lumineuses, ces signatures, la photographie les placera sous nos yeux et nous n'aurons plus qu'à lire. Tel astre est fait avec les mêmes matériaux que la terre. Tel autre est arrivé à tel état de son évolution; il est tout jeune, encore en vapeurs étincelantes; il est déjà mûr et sur le point de se solidifier; nous irons de cette façon diagnostiquer l'état des mondes et reconnaître leur âge. Quels horizons pour l'astronomie! On sent bien, d'après cela, que même après les grandes découvertes des siècles passés, nous ne sommes encore qu'à l'aurore de la science.

Le congrès d'avril 1887 aura servi de trait d'union entre le passé et l'avenir. Il a arrêté le programme des études qui vont être entreprises. Un comité permanent veillera à la stricte exécution de ses décisions, et l'on va se mettre à l'œuvre aux quatre coins du monde. Nous avions raison de dire qu'à partir d'aujourd'hui commence une ère nouvelle pour l'astronomie. Et l'on nous pardonnera d'ajouter, avec un certain plaisir, que ce grand mouvement aura pris naissance en France. L'invention française de Daguerre va désormais ouvrir des échappées immenses à travers les profondeurs de l'espace. La terre vieillit sans doute, mais le génie de l'homme déchire avec d'autant plus d'ardeur et de succès les voiles qui lui cachent les secrets de la création.

Revenons sur terre. M. Brown-Séquard, le savant professeur du Collège de France, inspiré sans doute par le crime de la rue Montaigne, a communiqué à l'Académie des sciences quelques faits bien singuliers, desquels on pourrait conclure qu'on ne cause pas grande douleur à son prochain en lui coupant le cou; encore un peu et il serait plus douloureux de se faire arracher une dent que de se faire trancher la tête! Je n'y contredirai certes pas et pour cause. Mais il est bon d'indiquer les raisons d'ailleurs très intéressantes que fait valoir M. Brown-Séquard pour émettre une opinion en apparence aussi paradoxale. Voici ses propres paroles : « On s'étonne souvent, dit-il, que des individus désirant se tuer peuvent se couper la gorge jusqu'aux os et même quelquefois se faire, à diverses reprises, des plaies profondes, ce qui semble indiquer un courage presque surhumain, en raison de l'excessive douleur que l'on s'imagine devoir se produire. J'ai partagé

cette opinion générale jusqu'au jour où j'ai constaté qu'une incision même légère de la peau du cou, surtout au voisinage du larynx, peut suffire pour faire disparaître la sensibilité dans les deux tiers antérieurs du cou et souvent dans tout le cou. Il n'est donc pas besoin d'un courage exceptionnel, augmenté et soutenu par l'excitation de sentiments violents, pour se faire au cou les plaies quelquefois énormes que l'on peut trouver chez des individus s'étant tués ou ayant essayé de se donner la mort. » C'est bien dire, n'est-ce pas? que la peau une fois un peu incisée, tout va tout seul. La proposition est originale et elle semble vraie.

Dans les très nombreuses expériences faites par M. Brown-Séquard pour étudier la production de l'analgésie ou perte de sensibilité aux causes de douleur, ce physiologiste eut souvent, notamment chez des singes, à faire une plaie longitudinale sur la ligne médiane du cou, au niveau du larynx. Il reconnut que la peau au voisinage d'une plaie cicatrisée restait insensible, même assez longtemps. Il vit ensuite qu'il était impossible d'inciser la peau sans amener l'insensibilité dans toute la partie antérieure du cou, souvent dans tout le cou, à la mâchoire inférieure et dans la partie supérieure de la poitrine. Chez quelques chiens et chez quelques singes, l'insensibilité provoquée par cette incision gagne les membres, le tronc, la tête, et même les muqueuses buccale et oculaires. De tous les moyens de produire l'insensibilité, c'est ce mode d'irritation qui a paru à M. Brown-Séquard le plus puissant. C'est l'irritation des filets laryngés, des nerfs vagues et des nerfs de la région cervicale.

Si les chirurgiens peuvent faire le trachéotomie sans douleur dans les cas de croup et d'autres cas, ce n'est pas, comme ils le pensent, uniquement parce que la sensibilité est diminuée par l'asphyxie, mais surtout parce que, dès le début, l'incision de la peau détermine la diminution ou la perte de la sensibilité.

Les médecins légistes savent bien que l'on trouve assez souvent des individus qui se sont suicidés en se pendant de telle façon, toutefois, qu'il serait difficile d'expliquer la mort, car il n'y a pas eu, en réalité, par le moyen employé, gêne assez grande pour empêcher le passage de l'air dans le larynx et dans la trachée. Tel est le cas de ceux qu'on trouve agenouillés, avec un foulard au cou, sans que les pieds aient cessé de toucher le sol; ils ont tiré sur le foulard de façon à irriter inconsciemment les nerfs de la peau du larynx; ils ont arrêté ainsi les mouvements du cœur, ceux de la respiration, et la mort est venue sans asphyxie. Des expériences nombreuses ont montré à M. Brown-Séquard qu'il peut se produire tout d'un coup, sous l'effet d'une irritation mécanique des régions du larynx, une perte de connaissance et une syncope cardiaque et respiratoire plus ou moins complètes. Les

effets de cette irritation sont très analogues à ceux de la piqûre du bulbe rachidien. En tuant ainsi les animaux par irritation du cou, on reconnaît que la mort a lieu sans convulsion, sans agonie, dans un état syncopal complet. Le sang passe rouge des artères dans les veines et présente un contraste absolu avec ce que nous montre la mort dans l'asphyxie franche où le sang devient rapidement noir dans les artères. La peau du cou et surtout le larynx possèdent donc la propriété remarquable de suspendre la sensibilité.

Une irritation énergique annihile les mouvements respiratoires. Au contraire, une irritation très légère les exagère et les facilite. Cette remarque a sa portée pratique. Quand, chez un noyé ou chez un pendu, il reste encore chance de ranimer les fonctions vitales, on pourra non seulement pratiquer la respiration artificielle, mais encore irriter légèrement, au moyen d'un petit courant faradique, les côtés du larynx sur la peau humide. C'est là le moyen le plus puissant de faire revenir la respiration. Il y a pour cela une raison bien simple. Tous les physiologistes savent qu'en irritant un peu les nerfs vagues on provoque une respiration très ample et l'on augmente l'énergie respiratoire.

Autres singularités médicales. Vivre avec une aiguille dans le cœur paraît chose incroyable. Eh bien, cela peut arriver. Le Dr Stelzner (de Dresde) vient de raconter devant le congrès médical, réuni à Berlin, l'histoire d'un jeune homme de vingt-six ans qui, en janvier dernier, tenta de se suicider en s'enfonçant une forte aiguille à coudre dans le cœur. Appelé près du sujet, M. Stelzner fit le nécessaire pour enlever l'aiguille. Incision de la peau, mise à nu de la plèvre qui recouvre le cœur, ouverture du sac pleural dans lequel tomba par malheur un tampon de gaze iodoformée, incision du péricarde, etc. On voyait le point par où l'aiguille avait pénétré. L'opérateur introduisit sa main derrière le cœur. Il sent l'aiguille, la fait saillir, et au moment où il veut la saisir avec une pince, elle lui échappe; depuis, impossible de la revoir et même de la sentir. Le malade a parfaitement guéri et se porte à merveille avec son aiguille dans le cœur et son tampon de gaze iodoformée dans la plèvre.

A la même réunion, M. Hahn, de Berlin, a présenté une aiguille à tricoter de 13 centimètres, en bois, extraite par Bergmann du cœur d'une jeune fille apportée dans son service. Cette jeune fille tricotait, quand un soufflet de sa mère lui fit faire un mouvement, et l'aiguille s'enfonça dans la région cardiaque. Cette fois on la retira, et la jeune fille va bien. Ajoutons, pour notre compte, que nous connaissons en France un certain nombre de cas anodins de transpercement du cœur par les aiguilles.

Est-ce que l'on aurait réellement trouvé un médicament contre la

douleur? M. Germain Sée dit l'avoir rencontré dans l'antipyrine, dérivé de la quinoléine, découverte par Knorr en 1883. On se sert déjà de l'antipyrine qui est un bon réfrigérant dans les fièvres, mais passager, et en somme inférieur au salicylate de soude. Mais voilà que M. Germain Sée cite un grand nombre de cas où l'antipyrine a fait disparaître la douleur dans les affections rhumatismales ou goutteuses. Chez plusieurs malades souffrant de goutte chronique avec dépôts sciatiques et tophus, l'antipyrine à la dose de 4 à 6 grammes fit cesser la douleur et le gonflement articulaires en deux à quatre jours. M. Germain Sée cite une série de quatorze observations relatives aux névralgies, dix-huit relatives à des névrites et à des douleurs musculaires, sciatiques, lumbago, etc. Même réussite deux fois dans l'ataxie locomotrice.

On a beaucoup parlé, il y a quelques semaines, d'un autre remède de la douleur. M. Lépine (de Lyon) a obtenu des améliorations et des guérisons avec un antithermique à la mode, l'antifébrine ou l'acétanilide. Le médicament est en effet précieux; malheureusement il est insoluble, inefficace, dit M. Germain Sée, au-dessous de 1/2 gramme, dangereux au-delà de 1 gramme. Son action est alors marquée par une altération grave du sang, qui devient brun chocolat, perd une partie de son oxygène et détermine une coloration livide de la peau; il y a même quelquefois collapsus général. L'antipyrine produit les mêmes résultats et n'a pas les mêmes inconvénients.

Dans les maladies du cœur, surtout de l'aorte et des artères coronaires cardiaques qui se traduisent par des douleurs locales à la pointe ou à la base du cœur avec des irradiations dans l'épaule, le cou, etc., l'antipyrine a fait cesser rapidement ces manifestations douloureuses, souvent angoissantes. La dose à employer est de 3 gr. au moins et de 6 grammes au plus, qu'on administre de une à quatre heures d'intervalle sous forme de solution aqueuse contenant 1 gramme par cuillerée. L'antipyrine possède le grand avantage de ne troubler le cœur ni dans son système ni dans sa force.

M. Sée, pour contrôler ces résultats chimiques, a injecté, avec M. Gley, de petites doses d'antipyrine sous la peau d'un chien de 10 kilogr. Or on a constaté une diminution très notable de la sensibilité et même une analgésie dans le membre injecté. On a remarqué, dans des expériences multiples que nous ne décrirons pas, qu'en somme l'antipyrine amène la suppression de la sensibilité et de l'excitabilité réflexe. C'est pourquoi M. le professeur Sée considère ce médicament comme le plus puissant et le plus inoffensif contre la douleur.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 mai 1887.

Que faut-il, à un moment où la France est si inquiète de la guerre et l'Europe si anxieuse de la paix, que faut-il, pour leur faire croire que le sang va couler au pied des Vosges? Une querelle de police sur la frontière. M. Schnæbelé, commissaire de Pagny-sur-Moselle, est appelé sur le territoire allemand par M. Gautsch, commissaire d'Ars-sur-Moselle, qui lui a donné rendez-vous là, pour une affaire de service. A peine Schnæbelé a-t-il franchi la frontière que deux agents déguisés et qui s'étaient cachés dans les fossés, au bord de la route, l'assaillent, le garrottent et l'emmènent à la prison de Metz. C'est peu pour que deux grands peuples se précipitent l'un sur l'autre, à un combat d'extermination, et pour que l'Europe entière perde sa sécurité. Mais c'est beaucoup aussi quand on songe qu'enlever un homme sur la frontière comme une proie, c'est presque arracher de cette frontière le poteau qui la délimite, le drapeau qui la couvre, et presque dérober la terre sur laquelle cet homme se tenait, un morceau de la patrie sous la protection de laquelle il vivait. Voilà, dans les sentiments et dans les usages des peuples, ce qui rend si grave un incident si vulgaire en soi et si simple en apparence. Et puis il y avait des doutes terribles qui se mêlaient à ce premier trouble. Était-ce là un acte prémédité ou non? Était-ce une provocation? Était-ce sur un ordre ou à l'insu de M. de Bismarck que cette violence s'opérait? Était-ce donc une querelle de police seulement? ou le commencement d'un conflit préparé volontairement par l'habile artisan des luttes de 1866 et de 1870? On se le demandait et c'est pourquoi il y a eu, du 20 au 30 avril, un tel émoi en France et en Europe.

La question juridique précédait et déterminait la question internationale. Quel crime avait commis Schnæbelé? Pourquoi l'arrêtait-on? La foule pouvait être curieuse de l'apprendre sans retard. Les diplomates avaient à savoir préalablement si c'était en deçà ou au delà de la frontière que Schnæbelé avait été appréhendé au corps par les policiers allemands, et si c'était dans un guet-apens

ou non qu'on avait porté la main sur lui. A supposer que Schnæbelé fût coupable du crime de haute trahison dont les Allemands l'accusent, c'est-à-dire qu'il eût conspiré contre l'Empire en pratiquant l'espionnage dans l'Alsace-Lorraine, il aurait fallu que M. de Bismarck, pour peu qu'il voulût scrupuleusement prévenir un conflit des deux peuples, employât un autre procédé que celui de sa police à Pagny. Nul doute que le Code pénal de l'Empire lui permît d'instruire contre Schnæbelé et de le faire condamner par contumace; mais le Code pénal de l'Empire ne lui permettait pas de se saisir de Schnæbelé ailleurs que sur le sol allemand : M. de Bismarck n'exerce pas un droit de police universelle en Europe. Au surplus, entre deux peuples qui veulent avoir et garder de bons rapports, la procédure traditionnelle, une procédure que M. de Bismarck n'ignore pas, c'est de signaler le fonctionnaire incriminé à la sévérité de son gouvernement et de réclamer, sinon son extradition, au moins sa punition. M. de Bismarck n'a pas eu recours à cette procédure toute diplomatique. Il lui restait la procédure judiciaire, telle que le Code pénal de l'Empire l'autorise. Schnæbelé avait-il donc été arrêté sur le territoire allemand ou sur le territoire français? L'enquête a été contradictoire. A en croire les magistrats de Metz, Schnæbelé aurait été pris sur le territoire allemand et la capture s'y serait maintenue; à en croire les magistrats de Nancy, on l'aurait empoigné sur le territoire allemand, il aurait résisté, il se serait dégagé vigoureusement, il se serait replacé sur le territoire français, où il était inviolable, et c'est là que les deux policiers l'auraient poursuivi et repris, pour l'amener à Metz. Des deux enquêtes, laquelle se trompait? Les juristes auraient pu en disputer longtemps. Mais le droit international veut qu'un fonctionnaire invité officiellement à une conférence par-delà la frontière jouisse de la sauvegarde attribuée au parlementaire, au neutre, en temps de guerre; et, ce principe, la convention signée en 1877 par le duc Decazes et M. de Bismarck lui-même, le consacrait. La lettre de convocation adressée à Schnæbelé par le commissaire allemand d'Ars-sur-Moselle constituait pour lui un sauf-conduit véritable. M. de Bismarck a bien voulu le reconnaître, et Schnæbelé a été mis en liberté.

Donc l'affaire est réglée. Aura-t-elle des suites? La justice allemande va-t-elle instrumenter par contumace contre Schnæbelé, en traduisant sa cause, à défaut de sa personne, devant le tribunal de Leipzig? Quel sera ce procès? Quelles accusations y portera-t-on, quelles dénonciations y produira-t-on contre le gouvernement français? Quel est ce crime d'espionnage qu'on reprocherait à la France, en le reprochant à Schnæbelé? Nous verrons si les paroles

comminatoires que les journaux allemands, dans leur mauvaise humeur, ont proférées, en déclarant que « l'affaire n'était pas finie par la mise en liberté de Schnæbelé », sont sérieuses et si elles présagent une querelle nouvelle, qui vaille notre attention. Ce qui est sûr, c'est que, pour nous autres Français à qui les arguties germaniques paraissent si étranges, il y aura eu dans l'affaire de Pagny plus d'un mystère. Nous sommes assez simples pour ne pas comprendre comment Schnæbelé, gardien vigilant de la frontière, observateur sagace et zélé de ce qui se passait par-delà, a pu mériter, en faisant son devoir et son métier, que le tribunal de Leipzig le jugeât répréhensible et lançât contre lui, fonctionnaire français, un mandat d'arrestation. Nous ne comprenons pas mieux que cette sentence préventive ait été prononcée dans le huis-clos, sans qu'aucun avertissement en fût donné à notre gouvernement. Encore moins comprenons-nous que, pour l'exécution de la sentence, la police allemande ait attiré Schnæbelé dans un piège, comme on en use sur les confins d'un empire tartare ou d'une république mexicaine. Si tels sont bien les procédés perfectionnés de la politique et de la justice modernes, ceux de la civilisation, notre siècle n'a guère à en tirer vanité. Il semble qu'on imite par là les peuples barbares; on dirait qu'on en revient à ces temps primitifs où l'enlèvement d'une femme, d'un troupeau, était le signal d'une guerre. Or à quelle heure serait-ce la guerre? A une heure où jamais les armées n'ont été des multitudes plus épaisses et où jamais les armes n'ont été plus meurtrières. Des millions d'hommes engagés dans une lutte impitoyable; des centaines de mille soldats menés au massacre; des milliards extorqués à des peuples malheureux et gaspillés dans leur sang; l'humanité contrainte à tant de sacrifices et de pertes; et tout cela, parce que, dans une délibération secrète, le tribunal de Leipzig aurait décrété de bonne prise un commissaire de police français suspect d'espionner de l'autre côté de la frontière!...

Cette disproportion entre la cause et l'effet a de quoi effrayer un philosophe. Ce qui a principalement inquiété les politiques et même la foule, dans l'affaire de Pagny, c'est bien l'éclat, le bruit, la brusquerie et la brutalité de l'acte, mais c'est surtout l'intention qui pouvait ou qui devait y présider. Plus le moyen semblait petit, plus la volonté qui s'en servait paraissait menaçante. Est-ce pour rien, par erreur ou par amusement, que le génie artificieux et redoutable de M. de Bismarck se joue avec ces incidents dangereux? Que veut-il? s'est-on demandé. Un jour, il expulse de Metz un député lorrain, M. Antoine. Il en est libre. Le lendemain, il s'empare, sur la frontière, d'un commissaire français, M. Schnæbelé.

Cette violence est comme faite à la France elle-même. Quoi? L'Allemagne veut-elle la guerre et M. de Bismarck s'essaie-t-il à s'en fournir l'occasion? La question est dans tous les esprits, et, loin qu'on se rassure en voyant la querelle de Pagny réglée si pacifiquement, on en garde une défiance qui ne laisse plus de repos à l'imagination. On se demande si, après l'acte de Pagny, il n'en surviendra pas un autre, qui suscitera la querelle décisive. On a beau vouloir fermement la paix. Comment la conserver dans ce trouble continuel de nos rapports internationaux, parmi des alertes qui, l'une après l'autre, fatiguent, déconcertent et irritent les cœurs? La France est restée calme une fois de plus, durant cette période; elle a été patiente, elle a été modérée : l'Europe l'a constaté. Est-ce que M. de Bismarck s'ingénierait à émouvoir la France, jusqu'à ce qu'elle finisse par perdre son sang-froid? Il l'alarmait sans raison, en février; il l'alarme, en avril, pour une raison mesquine et vaine. Veut-il la mettre dans un tel état de surexcitation nerveuse qu'aucune prudence ne puisse plus, tôt ou tard, maîtriser son patriotisme frémissant? Veut-il la rendre fiévreuse pour la rendre plus sensible à une provocation prochaine? Assurément, M. de Bismarck a sa psychologie : il sait ce que valent ses actes; il n'ignore pas la portée de ses coups. Que si Schnæbelé avait été un fonctionnaire allemand arrêté sur la frontière, en vertu d'une ordonnance de la cour de Nancy, non, M. de Bismarck n'aurait pas attendu dix jours le bon plaisir de M. Goblet et la décision souveraine de M. Grévy, pour obtenir satisfaction. Cette attente de dix jours, la France l'a subie, elle, et, si son honneur ne s'est pas senti blessé, sa fierté du moins a souffert. Est-ce que, s'il avait des desseins sincèrement pacifiques, M. de Bismarck ne ménagerait pas davantage cette susceptibilité d'un peuple qu'il a vaincu et qui s'en souvient?

Certains pessimistes se sont étonnés que M. de Bismarck ait fléchi, ait cédé, dans ce débat. Mais pouvait-il s'opiniâtrer, sans prendre l'attitude du provocateur? Le droit était du côté de la France : il l'était avec une telle évidence, une telle lumière, une telle certitude, qu'il s'est suffi à lui-même. C'est lui qui a triomphé du plus ou moins mauvais vouloir de M. de Bismarck; ce n'est pas la dextérité juridique de M. Flourens, ce n'est pas l'habileté diplomatique de M. Herbette. Le droit de la France, qui était le droit des gens, a eu en sa faveur l'opinion de l'Europe : elle a reconnu que Schnæbelé avait été indûment arrêté; elle l'a déclaré par la voix de ses diplomates comme de ses journalistes, et M. de Bismarck n'a pu y rester sourd. Que l'Europe, après avoir supporté tant d'abus et d'outrages de la fortune, ait encore une opinion libre et

capable d'une victoire ; qu'il y ait encore en elle une conscience, une puissance morale, ce quelque chose de souverain et d'universel que Tacite, aux jours mêmes où l'empire romain se dissolvait, croyait apercevoir dans les jugements des peuples et qu'il appelait *conscientia generis humani*, nous n'oserions le dire ; et, métaphysiquement, M. de Bismarck doit en avoir peu le souci. Mais, politiquement, il s'en préoccupe davantage. C'est une habitude de l'Allemand, c'est une habitude de M. de Bismarck que de donner à la force l'apparence du droit, jusque dans le flagrant délit de la violence. Cette légitimité trompeuse, M. de Bismarck en a besoin, non seulement devant le vieil empereur dont il lui a fallu rassurer, pour toutes ses hardies entreprises, les pieux scrupules, mais devant le Reichstag, devant le peuple allemand et surtout devant ces peuples qui, par-delà le Mein, ne subissent pas, sans quelques regrets, la suprématie de la Prusse. D'autre part, les alliés avec qui M. de Bismarck a fait des traités si laborieux, peuvent, vers la dernière heure, hésiter un peu à engager derrière lui leurs destinées sous les auspices d'une cause manifestement mauvaise, réprouvable et réprouvée. Voilà pourquoi M. de Bismarck n'a pas pu mépriser, négliger l'opinion de l'Europe. Il l'a pu d'autant moins que l'Europe mesure d'un regard inquiet la gravité du conflit. Elle sait bien que la lutte, ce ne serait pas un simple duel de l'Allemagne et de la France : la guerre d'Occident deviendrait une guerre d'Orient, c'est-à-dire une guerre générale. Or, si l'Europe ne s'est jamais créé un plus formidable appareil de précautions militaires, il s'en faut qu'elle ait pour la guerre le goût et la confiance que le génie de M. de Bismarck et M. de Moltke a communiqués à l'Allemagne : l'Europe a préparé ses armes, mais son cœur, Dieu merci, n'est pas encore prêt à la guerre.

Parmi les souvenirs de cette « affaire de Pagny », plus d'un pourrait servir d'enseignement à la République, si toutefois la République était un gouvernement apte à profiter des leçons de l'expérience. Croira-t-elle encore avec ses démagogues, avec ces patriotes échevelés et criards qui sont de si faux patriotes, que le républicanisme révolutionnaire suffise à la protection de la patrie et que, pour le salut de la France, on puisse impunément, en 1887 comme en 1793, braver du haut des Vosges les « rois » et les « tyrans »? Ne saura-t-elle pas un peu mieux, à l'avenir, qu'il y a des jours périlleux où l'intérêt de la patrie impose, outre la prudence, la résignation? N'aura-t-elle pas eu à constater que, pour un grand peuple lui-même, le point d'honneur n'est pas toujours la règle de la vie? N'a-t-elle pas dû non seulement laisser là les promesses folles, les serments farouches, les déclamations furi-

bondes, mais sacrifier un peu son orgueil et celui de la France à la paix, à la suprême et vitale nécessité de la paix? Voilà une épreuve instructive pour ses hommes d'État, sinon pour ses capitans et ses pamphlétaires. Ah! si le gouvernement était celui de la Monarchie et si, au lieu de M. Grévy, c'était Louis-Philippe qui régnât, quelles imprécations! Attendre dix jours la libération de Schnæbelé, s'abstenir de tout ultimatum et se contenter d'un débat juridique, quel crime ces républicains superbes lui en eussent fait! Forcément plus modérés, il faudra bien aussi qu'ils soient désormais plus modestes par-devant l'histoire. Quant à la joie avec laquelle les amis de nos ministres se sont félicités de ne voir, pendant la querelle de Pagny, ni les députés ni même les sénateurs sur leurs bancs, elle a une moralité assez peu républicaine et encore moins démocratique, ce semble. Heureuse absence du Parlement! se sont écriés ces anciens doctrinaires et apologistes du régime parlementaire. La tribune étant muette, la diplomatie du gouvernement a été plus libre! Pas d'interpellations importunes, pas de questions indiscrètes! On n'a pas eu besoin du Parlement et, son intervention intempérante ne brouillant pas l'affaire, on a pu la régler plus sûrement et plus promptement! Soit; et sans ironie, nous croyons avec un journal ministériel que l'affaire de Pagny « enseigne » aux républicains « une vérité » que, par malheur, leur tradition ne leur apprend pas plus que leurs principes : c'est « qu'il faut confier les choses spéciales aux hommes spéciaux; qu'une négociation internationale se traite mal sur la place publique; que le zèle ardent ne dispense pas de la compétence et que le plus simple bon sens veut que, tout en contrôlant les agents qu'une majorité politique a choisis en leur donnant sa confiance, on ne les gêne pas, et surtout qu'on ne cherche pas à se substituer à eux dans des actions pour lesquelles eux seuls ont les renseignements et les aptitudes indispensables. » Seulement, ces axiomes n'étonnent-ils pas un peu, sur les lèvres de ces mêmes théoriciens qui font consister toute la souveraineté de leur république dans le droit du Parlement? Était-ce bien la peine de se créer par tant d'efforts anarchiques non un Parlement qui contrôle, mais un Parlement qui gouverne? Que reste-t-il, après la proclamation de « la vérité » ainsi enseignée par l'affaire de Pagny, que reste-t-il de l'idéal fameux de la République parlementaire? Et qu'est-ce que les rares républicains qui survivront à la République pourront dire, le jour où la Monarchie corrigera les excès de ce régime parlementaire dont ils ont abusé si pernicieusement et dont ils se plaignent si naïvement?

Certes, la longanimité a été un devoir pour la République et

pour la France, dans l'incident de Pagny. Mais il faut avoir la franchise virile et salutaire de l'avouer : ce qui la commandait le plus, cette prudence, c'était le sentiment de la faiblesse relative où se trouve la République, autant que la France, pour affronter aujourd'hui la guerre; et il n'y a là, pour elle, qu'une raison de plus d'être sage et vigilante, de se recueillir et de se tenir prête à l'événement, de réparer ses fautes, de se prescrire une meilleure politique, de relever sa puissance militaire et financière. Qu'elle travaille à refaire dans notre société tant ébranlée cette union nationale que, par ses coups d'arbitraire, par ses lois tyranniques, par ses haines et ses persécutions, elle semble s'être acharnée à défaire! Ses hommes d'Etat ont bien copié M. de Bismarck, dans quelques-uns de ses caprices et de ses torts; ils n'ont pas imité son patriotisme, dans les grandes œuvres de son génie; ils ne l'imitent pas davantage dans la sagacité courageuse avec laquelle il redresse les erreurs de sa politique, dès que l'expérience l'en avertit. M. de Bismarck expulse de l'Alsace-Lorraine des citoyens suspects d'aimer la France, leur ancienne patrie. La République a expulsé des princes qui étaient des soldats généreux, vaillants, glorieux même, et qui n'avaient commis d'autre crime que celui d'être les petits-fils des rois qui créèrent la France. M. de Bismarck interdit le nom de la France et sa langue dans les écoles de l'Alsace-Lorraine. La République interdit à ses instituteurs le nom de Dieu. M. de Bismarck sévit particulièrement, en Alsace-Lorraine, contre les catholiques qui ont un cœur fidèle à la France; la République sévit, non seulement contre les catholiques qui ne sont pas républicains, mais contre tous les catholiques, de quelque parti qu'ils soient. M. de Bismarck dissout les associations de gymnastes et de musiciens qu'il soupçonne d'avoir des sympathies françaises; la République dissout même les comices agricoles, pour peu qu'elle les soupçonne d'avoir des sympathies conservatrices. M. de Bismarck traite les Français d'Alsace-Lorraine comme des ennemis sur la tête desquels il peut brandir son épée, celle du conquérant. La République traite les Français qui ne reconnaissent pas l'excellence de ses doctrines et de ses décrets, comme si elle était le gouvernement d'une bande victorieuse, absolument libre d'asservir tout ce qui lui résiste et d'exploiter tout ce qu'elle peut prendre. Mais M. de Bismarck ne s'est pas entêté dans son « Kulturkampf » : il rétablit en Allemagne la paix religieuse qu'il a troublée. Il a unifié l'Allemagne, et, sentant que l'union nationale est nécessaire pour l'unité territoriale elle-même, il essaie maintenant de rallier et de grouper autour de l'empire toutes les forces morales et sociales qui peuvent assurer l'ordre et la concorde derrière lui, le jour où il franchira

la frontière à l'ouest ou à l'est. Il a une armée qu'il perfectionne, une marine qu'il augmente, un trésor de guerre qu'il garde, des finances qu'il amplifie, une police qu'il tient en haleine et une diplomatie qui le sert bien. Les ministres de notre République peuvent-ils se targuer des mêmes avantages aussi bien que des mêmes mérites? Quels profits la France a-t-elle tirés des exemples qu'ils ont empruntés à M. de Bismarck? Et leurs fautes ne sont-elles pas pour coûter autrement cher que les siennes à la puissance ou à la prospérité de la patrie?

Rien, dans les actes du gouvernement ni du parti républicain, rien qui concilie à la République la confiance de la nation ou l'estime de l'Europe, le lendemain de cette affaire de Pagny. Qui le parti républicain choisit-il comme candidat et fait-il, plus ou moins loyalement, élire dans la Haute-Garonne? Un homme sérieux, raisonnable, modéré? Non. M. Calvinhac, un nomade que le conseil municipal de Paris n'avait pas même pu admettre dans son sein, un bohème qui n'avait d'autre titre législatif que son ancien titre de communard. Et c'est à ce radical, à ce socialiste, assez hypocrite toutefois pour omettre dans son programme ses principes et ses revendications, que M. Paul de Rémusat, M. Hébrard, dominés, paraît-il, par l'impérieux besoin de préserver la République contre la Monarchie, s'unissent, s'associent, en s'écriant, avant de boire leur honte : « Oublions tout pendant dix jours! » Ce qu'ils ont oublié, c'est l'intérêt de la République, mais c'est aussi celui de la société, celui de la France; car l'élection de M. Calvinhac n'a de profit que pour l'anarchie. De son côté, comment le gouvernement se comporte-t-il devant les émeutiers qui veulent empêcher la représentation de *Lohengrin*, cet opéra de Wagner que leur prétendu patriotisme juge offensant pour la France? Il ajourne d'abord la représentation. Puis il l'autorise. Le lundi, une cohue de polissons et de malandrins, mêlée de quelques fous, hurle sous les fenêtres du théâtre et hue les arrivants. La police a reçu de M. Goblet l'avis bénin de la ménager; elle la ménage. Aussi la populace accourt-elle plus nombreuse et plus hardie, le mardi. Seulement, son tapage n'a même plus de prétexte. L'artiste qui avait organisé la représentation de *Lohengrin* y a renoncé. Que ce soit volontairement, on en doute. Mais peu importe. Le gouvernement a témoigné, en cette occasion, qu'il était aussi lâche qu'imprévoyant. Il n'a ni su garder au public honnête et intelligent la protection qu'il lui devait contre une infime et odieuse minorité, ni su maintenir l'ordre dans la rue. Grand gage de sécurité, vraiment, pour les jours où une mauvaise nouvelle viendrait, comme à certains commencements de guerre, égarer les

cœurs et les esprits! Ce n'est pas tout. Le Parlement va rouvrir ses portes. La « caravane parlementaire » (c'est de ce nom qu'on a qualifié sans trop d'irrévérence la troupe de ministres et de députés qui sont allés visiter l'Algérie et la Tunisie aux frais du contribuable, commodément, avec honneurs et avec plaisirs), la « caravane » rentre au Palais-Bourbon. Allons! au travail. Quelles lois le gouvernement présente-t-il? La loi de finances? La Commission, que ne contente pas la médiocre économie de 14 millions proposée par M. Dauphin et qui refuse de lui voter 100 millions d'impôts nouveaux, rejette sa loi de finances, où tout, d'ailleurs, est artifice, courtage, vaine promesse, mensonge et fraude. Que M. Dauphin la remanie, s'il le peut, ou qu'il se retire! Dans l'intervalle, le général Boulanger offrira sa loi de recrutement aux suffrages de la Chambre. Car, pendant qu'à la frontière, l'orage s'amasse et que, pour les morts de 1870, il semble que le clairon sonne vaguement sur les cîmes des Vosges, le général Boulanger demande qu'on désorganise l'armée, en substituant à la loi de 1872 une loi plus spécialement égalitaire. Ainsi la loi de recrutement à défaire, la loi de finances à refaire : telle est la besogne à laquelle le ministère et la Chambre s'invitent réciproquement, le lendemain de la menace de Pagny. On ne peut mieux employer, assurément, le temps de la France et la peine de la République!

L'affaire de Pagny a été la principale préoccupation du monde européen, durant ces dernières semaines. A la vérité, la situation de l'Europe ne s'est guère modifiée. La Bulgarie n'a pas même fait parler d'elle, et si, pendant une journée ou deux, on a pu s'alarmer de la révolte qui, disait-on, troublait l'île de Crète, l'émotion n'a pas été longue à Constantinople ni à Athènes : il y avait là moins une insurrection qu'une série de rixes, de famille à famille, de village à village, entre chrétiens et musulmans. C'est plus loin, dans l'Orient asiatique, en Afghanistan, que la guerre a éclaté : les tribus qui se sont soulevées contre l'émir, marchent vers Caboul; Abdurrahman risque d'être détrôné; déjà les nouvellistes Anglais voient l'armée russe aux portes de Hérat, presque dans les passes de Kyber. L'Angleterre est plus que jamais en proie aux discordes auxquelles la vengeance de l'Irlande la livre. Son Parlement devient de plus en plus un lieu de combat acharné entre la brigade de M. Parnell, dont M. Gladstone est l'ardent auxiliaire, et le parti conservateur, le gouvernement. Ce ne sont plus qu'invectives furieuses, accusations atroces : accusations qui de la Chambre des communes finiront peut-être par retentir à la barre des tribunaux. Lord Salisbury tient tête à ses adversaires avec énergie; mais la force de son ministère est plus qu'incertaine : son bill de « coercion » a des

rigueurs draconiennes qui effrayent le vieux libéralisme de plus d'un unioniste. Mais, malgré ses embarras intérieurs, l'Angleterre ne se montre guère plus accommodante, en Égypte, dans ses négociations. A en juger par l'âpreté avec laquelle elle dispute à la Turquie les délais de l'évacuation, on pourrait croire qu'elle possède légitimement, régulièrement, le droit d'occuper l'Égypte et que c'est une conquête qu'on tente de lui arracher. Aux Nouvelles-Hébrides, sa logique raisonne tout diversement : elle presse la France de les évacuer sans retard. En attendant, elle s'apprête à fêter avec pompe, le 22 mai, le cinquantième anniversaire du jour où la reine Victoria a ceint sa couronne. Cinquante années d'un règne glorieux, qui n'est assombri depuis quelque temps que par l'ombre qu'y forme l'état sinistre de l'Irlande! Cinquante années d'un règne où c'est une femme qui a tenu le sceptre! L'énonciation de ce simple chiffre suffirait à la louange des institutions politiques de l'Angleterre et de son peuple. Il s'en faut que la France ait tout à envier, en ce siècle ni antérieurement, dans l'histoire de l'Angleterre. Si malheureuse qu'ait été notre patrie, avec ses vicissitudes tant de fois tragiques, nous estimons qu'elle garde plus d'une supériorité, en face de l'Angleterre, et qu'elle a mérité autant qu'elle, sinon davantage, de l'humanité. Mais comment ne pas souhaiter à la France, parmi les biens et les vertus de l'Angleterre, cette solidité de la Monarchie et cette constance de la race? Avec l'un et l'autre don, de quels miracles la France ne serait-elle pas capable?...

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

MÉMOIRES D'UN ROYALISTE[1]

FIN DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, CRISE MINISTÉRIELLE. — LE ROI JÉROME. — LE PRINCE NAPOLÉON. — VOYAGE DANS L'OUEST.

1849

Plus l'Assemblée se débattait pour prolonger son existence, plus elle perdait l'appui de l'opinion et, chaque jour, le pays lui adressait des pétitions de plus en plus nombreuses réclamant sa dissolution. M. Rateau d'abord, puis, bientôt après, M. Lanjuinais, qu'on appelait un Rateau modéré, formulèrent ces pétitions en proposition de loi. L'Assemblée fut ainsi forcée de délibérer sur sa propre existence. Elle touchait du doigt l'inutilité ou le péril d'une résistance trop opiniâtre. Elle s'y complaisait néanmoins, et comme un sanglier aux abois, elle donnait encore des coups de dent redoutables.

A la suite d'une des séances les plus tumultueuses, M. Faucher avait adressé aux préfets des départements la dépêche suivante :

« Paris, 12 mai 1849, 9 h. m.

« Après une discussion très animée sur les affaires d'Italie, l'Assemblée nationale a repoussé, par l'ordre du jour pur et simple, à la majorité de 329 voix sur 621, la proposition faite par M. Jules Favre de déclarer que le ministère avait perdu la confiance du pays. Ce vote consolide la paix du pays.

« Les agitateurs n'attendaient plus qu'un vote de l'Assemblée hostile au ministère pour courir aux barricades, et pour renouveler les journées de Juin. — Paris est tranquille.

« Ont voté contre l'ordre du jour et contre le gouvernement, MM..... »

M. Faucher nommait ici les membres appartenant à la députation du département auquel la dépêche ministérielle était adressée.

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier, 25 février, 25 mars et 25 avril 1887.

Ce document fut aussitôt porté à la tribune; et la lecture en fut troublée, presque à chaque ligne, par des interruptions que le *Moniteur* n'a pas toutes recueillies, telles que celles-ci par exemple : — *C'est un misérable! — C'est un lâche! — C'est un scélérat! — Ils appellent ça la république honnête!*

Vainement M. Faucher voulut-il expliquer et atténuer sa dépêche. Il ne put se faire écouter, et ce fut M. Lagrange, chef avoué des barricades de Février, qui lui répondit. — « Qui donc, s'écria-t-il en s'adressant à nous, depuis le jour déplorable de votre entrée aux affaires, qui donc a tenté, et tenté vainement, Dieu merci, d'appeler sur Paris les torches de la guerre civile? C'est vous seuls, entendez-vous?

Voix à gauche. — « Oui! oui! vous êtes des incendiaires! »

Et cette objurgation incohérente se terminait par ces mots — : « Le droit à l'insurrection est un droit sacré quand la loi et la Constitution sont violées [1]. »

Ici, M. Lagrange trahissait, imprudemment peut-être, mais sans exagération, la pensée intime de son parti. La gauche avait le pressentiment de sa défaite dans le scrutin qui allait s'ouvrir, et ne voyait plus d'autre chance de se perpétuer que de jeter le désordre dans l'Assemblée et d'en appeler aux violences de la rue. Malheureusement, M. Léon Faucher, homme très honorable, et à certains égards, distingué, s'était fait, par un caractère cassant et par un ton plus cassant encore, beaucoup d'ennemis personnels dans la majorité. M. Odilon Barrot, qui n'avait pas connu la dépêche et qui la blâmait, vint froidement au secours de son collègue. Dans le peu de mots qu'il prononça, par ceux surtout qu'il ne prononça pas, il laissa percer sa désapprobation. Vainement le général Baraguay d'Hilliers s'efforça-t-il de faire comprendre aux membres de la droite la faute qu'ils paraissaient tentés de commettre : le coup était porté. La gauche enhardie redoubla ses imprécations, et, lorsque le président mit aux voix le blâme proposé par M. Millard, ce blâme fut voté par 519 voix et repoussé par 5 voix seulement. Deux cents membres de la majorité s'étaient abstenus. D'autres, se laissant aller à un ressentiment peu réfléchi, votèrent avec la gauche. C'était un échec sans exemple, je crois, dans nos assemblées et qui ne laissait plus à M. Faucher d'autre parti à prendre que celui d'une retraite immédiate. Il le prit avec empressement et dignité.

Encouragée par ce succès inattendu, la gauche renouvela ses attaques sous toutes les formes. On eût dit qu'elle avait pris

[1] *Moniteur* du 15 mai 1849.

pour devise ce proverbe oriental : « Un fou peut faire plus de questions en une heure qu'un sage ne peut faire de réponses en un an. » Je devins, après M. Faucher, l'objet spécial de son animosité. Dans la séance du 24 mai, M. Ledru-Rollin, tout en adressant des paroles fort dures à M. Odilon Barrot, affecta de louer sa *vieille probité*. Je l'interrompis pour lui demander s'il excluait de cet éloge les autres ministres, puis je montai à la tribune pour lui répondre.

Ma réplique donna librement cours à mon indignation et provoqua les plus violentes représailles. Une longue séance n'y suffit pas. Celle du lendemain me fut encore consacrée. Cet acharnement contre moi fut une grande maladresse, car il fit perdre de vue à nos adversaires leur but principal, la mise en accusation du Président de la république et l'appel à sa barre du général Changarnier, accusé de complicité dans un complot de coup d'État. Quand la gauche s'aperçut enfin qu'elle faisait fausse route, il était trop tard. Sa dernière heure avait sonné, et déjà les élus à l'Assemblée législative, animés d'un esprit tout contraire, encombraient les couloirs et n'avaient plus que quelques heures à attendre pour siéger régulièrement sur leurs bancs.

C'était un instructif et curieux spectacle! Jamais le gouvernement invisible de l'opinion publique sur les événements et sur les hommes, jamais cette force morale, que personne ne commande et dont personne ne peut se passer, n'avait remporté une plus étonnante victoire. Nul n'était armé du droit d'indiquer, et encore moins d'imposer à l'Assemblée le jour de sa retraite. Elle avait très grande envie de vivre et de compléter son œuvre qu'elle sentait inachevée; elle avait très grande envie de lutter contre l'élu du Dix-Décembre et de le renverser, si elle ne pouvait parvenir à le séparer de son ministère; et pourtant, avant même d'avoir terminé le treizième mois de son existence, elle sentit qu'elle flottait et s'abîmait dans le vide. Elle eut le courage de le constater loyalement et légalement; mais son courage s'épuisa dans ce grand effort; elle n'en eut plus assez pour bien mourir. Elle avait reçu un noble exemple du général Cavaignac, elle ne sut point l'imiter; ses derniers jours se dépensèrent en vaines clameurs, en tentatives désespérées, cherchant à tout prix l'occasion d'un appel aux armes, qu'elle ne sut même pas faire retentir à temps et qui vint saisir l'Assemblée législative à son début, comme le testament et l'écho posthume de l'Assemblée disparue.

La démission de M. Faucher ne fut pas l'unique cause de la crise ministérielle. Un nouvel esprit, dans une nouvelle majorité,

avait aussi des exigences qui devaient trouver satisfaction dans le gouvernement. Nous tombâmes donc d'accord sur la nécessité de mettre le Président fort à l'aise à cet égard, et de lui rendre toute sa liberté en face de la nouvelle Assemblée.

M. Barrot avait, pour son propre compte, un autre motif qu'il expose ainsi dans ses *Mémoires* : « J'obéissais en outre à une considération qui, pour m'être personnelle, n'en avait pas moins une certaine importance politique. Les efforts que j'avais dû faire pendant les cinq mois de lutte opiniâtre que nous venions de traverser m'avaient épuisé. Je sentais le besoin d'être plus efficacement secondé à la tribune que je ne l'avais été jusqu'alors [1]. »

Ces plaintes et ce désir étaient légitimes. M. Barrot, avait généreusement prodigué ses forces, et ce qui devait mettre le comble à sa fatigue, c'est que souvent, sur des incidents imprévus. il apportait à le tribune plus de courage que de véritable inspiration. Mais c'était exclusivement à ses anciens amis qu'il entendait demander secours, et il présenta trois noms : M. de Tocqueville, pour remplacer M. Drouin de Lhuys, auquel on offrirait l'ambassade de Londres : M. Dufaure, pour remplacer M. Faucher; M. Lanjuinais, pour remplacer M. Buffet.

M. Barrot pressentait bien une objection qui naissait d'elle-même : l'inopportunité du moment. Il était singulier, en effet, de choisir, pour faire un pas de plus vers la gauche, le jour où l'Assemblée, moralement et numériquement, se renforçait du côté de la droite. Aussi voulut-il rédiger cette proposition par écrit, et la soumit-il dans une note assez longuement motivée aux méditations du Président. Cette note fut mal accueillie à l'Élysée. Une contre-note parfaitement nette y répondit. — « Il faut, disait le Président, choisir des hommes dévoués à ma personne même, depuis les préfets jusqu'aux commissaires de police; il faut surveiller les actions de chacun, afin de les empêcher de nuire, en cas d'insurrection. Il faut destituer la plupart des agents que M. Dufaure a nommés. Il faut réorganiser partout la garde nationale dans un but militaire; il faut enfin réveiller partout, non le souvenir de l'Empire, mais de l'Empereur, car c'est le sentiment au moyen duquel on peut lutter contre les idées subversives. Pour remplir ce but, je ne crois donc pas que M. Dufaure soit l'homme approprié à cette situation. »

M. Barrot insista. Le Président consentit à laisser entrer dans le cabinet l'ancien ministre du général Cavaignac, qui avait si passionnément combattu sa candidature; mais il ne l'acceptait qu'en lui

[1] Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 276.

attribuant un portefeuille autre que celui de l'Intérieur. M. Barrot, et M. Dufaure se refusèrent également à cette transaction. Le Président, alors, avec toutes les apparences d'un sincère regret, déclara qu'il préférait se séparer de M. Barrot.

Je devins aussitôt l'objet de sa confiance; il me la témoigna en termes presque affectueux et me pressa d'accepter le ministère des Affaires étrangères, me laissant le choix de composer un nouveau cabinet avec le maréchal Bugeaud, qui aurait le ministère de la guerre et la présidence du Conseil. Je refusai de quitter le ministère de l'Instruction publique, pour quelque combinaison que ce fût. Mais je n'avais point de motif pour refuser d'entrer en pourparlers avec le maréchal. Le Président tenait, à placer au ministère de l'Intérieur, le comte Mathieu de la Redorte, gendre de la maréchale d'Albuféra, et le maréchal Bugeaud tenait beaucoup à M. Piscatory, auquel on destina le ministère de la Marine. La distribution des autres portefeuilles fit mettre en avant des noms très divers, mais tous très prononcés dans la nuance qu'on appelait alors réactionnaire. Quand je vis cette nuance se dessiner très clairement, je priai le Président de peser les objections suivantes : « L'énergie du général Changarnier et la rapide arrestation de quelques meneurs ont fait avorter le complot du 29 janvier; mais ses éléments subsistent, et la revanche des journées de Juin, par un assaut désespéré contre la société tout entière, demeure le rêve permanent des divers groupes socialistes. On avait voulu faire coïncider l'appel aux armes avec les dernières convulsions de l'Assemblée constituante; on allait prendre maintenant pour mot d'ordre la composition monarchique de l'Assemblée législative. Si l'entrée de M. Dufaure et de ses amis au ministère avait l'inconvénient de faire pencher la balance beaucoup trop à gauche, nous courions un risque fort différent, mais fort dangereux aussi, en donnant tout à la droite, sans aucune compensation pour la gauche. » Ces considérations étaient puisées dans des faits d'une irrécusable évidence. Elles suffisaient donc à motiver mes conseils de prudence dans mes entretiens avec le Président; mais, dans mon for intérieur, j'éprouvais encore d'autres inquiétudes.

Raisonnant toujours dans l'hypothèse d'une insurrection prochaine, hypothèse tellement fondée, qu'elle se réalisait quinze jours après, le 13 juin, je me plaçais en face de ce dilemme : — ou l'armée se divisera, prévision qu'admettait même le maréchal Bugeaud, à cause des tendances républicaines de l'artillerie — ou l'ascendant du maréchal Bugeaud et du général Changarnier maintiendra l'élan et la discipline militaires. Sans doute alors l'insurrection sera facilement vaincue. Au contraire, dans le cas d'une

défection partielle de la garnison de Paris, nous ne subirions pas seulement une revanche des barricades parisiennes, mais nous verrions un cataclysme se déchaîner sur la France entière. Le nouveau ministère deviendrait responsable de cette immense défaite du parti conservateur, et n'échapperait pas au reproche d'impardonnable provocation, même de la part de ceux qui nous y auraient poussés.

D'autre part, dans le cas plus probable, j'en conviens, d'un nouvel échec des tentatives révolutionnaires, où s'arrêterait la victoire? La maison royale n'était pas réconciliée, la Monarchie n'était prête ni dans les esprits ni dans les faits. Le maréchal Bugeaud, le général Changarnier, naguère frères d'armes des princes d'Orléans, leur refuseraient-ils une part dans le combat, et surtout le lendemain du combat? De son côté, le Président, qui ne semblait nullement effrayé d'une lutte dans la rue, me livrait-il toute sa pensée? Ne retournait-il pas à Persigny, en apparence délaissé, et ne prenait-il pas, dans son impénétrable discrétion, ses mesures à tout événement?

J'étais plein de perplexités et je m'en ouvris à M. Berryer. Son patriotisme et son amitié pour moi entrèrent pleinement dans cette intime délibération. Nous envisageâmes ensemble tous les aspects d'une situation si grave, si compliquée, et nous tombâmes d'accord que, selon Bossuet, l'un de ses maîtres favoris, nous ne devions « rien laisser à la fortune de ce qu'on peut lui ôter par conseil et par prévoyance ». En conséquence, nous convînmes que je tenterais un double effort près du maréchal Bugeaud, pour le dissuader d'une si grosse entreprise, et près de M. Barrot, pour qu'il reprît la présidence de l'ancien ministère modérément renforcé selon ses vues personnelles.

Je réussis plus vite que je ne l'aurais cru près du maréchal Bugeaud, qui allait succomber quelques jours après à une atteinte du choléra et qui était déjà fort affaibli. Sa volonté était chancelante; son esprit n'avait plus la même lucidité, il se perdait volontiers dans d'interminables digressions, où la préoccupation agricole et l'introduction des pommes de terre en Algérie occupaient trop de place. En outre, il s'entendait mal avec le général Changarnier, non par des jalousies mesquines, comme on le prétendit à tort, mais par des exigences militaires dont il était impossible de méconnaître la portée. Avec le général Rullière, au ministère de la Guerre, c'est-à-dire avec un homme très sincèrement modeste et très sincèrement déférent envers le général Changarnier, le commandement de l'armée de Paris ne pouvait soulever aucun conflit. Avec le maréchal Bugeaud, les relations seraient forcément

différentes. Egaux en renommée, ils ne l'étaient point en grade; tous deux croyaient et tenaient à leurs propres idées. A l'heure d'une crise et dans le feu de la lutte, que deviendrait l'unité du commandement? D'où partirait le dernier mot de l'autorité : de la rue Saint-Dominique, siège du ministère de la Guerre, ou du pavillon des Tuileries, qui était alors le quartier général du commandant de l'armée de Paris? J'ai été le témoin muet et attentif du débat dans lequel les deux vaillants capitaines abordèrent cette délicate question. Également compétents et également patriotes, ils ne cessèrent de discuter avec la plus entière franchise et la plus parfaite cordialité; mais la question n'en demeura pas moins un obstacle à la création du nouveau cabinet.

Y avait-il aussi un autre obstacle qui ne fut pas articulé? Je ne puis rien affirmer à cet égard, mais je crois qu'en réalité une autre dissidence exista entre les deux hommes de guerre. Le maréchal Bugeaud fut de ceux qui, dès le lendemain de la révolution de Février, se prononcèrent pour le retour de la monarchie légitime, et il entra directement en relations avec M. le comte de Chambord. La conviction du général Changarnier fut moins prompte et sa conduite plus circonspecte. Ancien officier de la garde royale, toutes ses sympathies personnelles étaient pour la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon; mais il n'avait pu vaincre la résistance de M[me] la duchesse d'Orléans, et cette résistance l'arrêtait lui-même. Il n'aurait pas consenti davantage à entrer en lutte avec les princes d'Orléans, pour lesquels il professait, comme toute l'armée, la plus cordiale estime. Enfin, et quoi qu'il en fût des secrets mobiles de leur hésitation, le maréchal Bugeaud et le général Changarnier ne parvenant point à se mettre d'accord sur les questions militaires, il devint superflu de chercher à les mettre d'accord sur la conduite politique, terrain, du reste, sur lequel on n'aurait pas pu concilier M. Dufaure et le maréchal Bugeaud.

Sans malveillance pour moi, M. Barrot avait ombrage ou de mes sentiments trop monarchiques ou de mes sentiments trop religieux. Il n'aurait pas fait grand effort pour me garder dans le cabinet renouvelé. Il me laissa deviner aisément qu'il destinait mon portefeuille à M. de Tocqueville, sachant bien que je n'en accepterais aucun autre. De mon côté, je rendais pleine justice aux qualités de M. Barrot. Je pensais d'ailleurs que sa présence au pouvoir était aussi opportune avec l'Assemblée législative qu'avec l'Assemblée constituante, mais je le trouvais trop parcimonieux envers mes amis et trop généreux envers les siens.

Je voyais depuis plusieurs années M. Dufaure de près, et les

lacunes ou les côtés faibles de cette haute intelligence m'avaient trop frappé pour que je ne souhaitasse pas soustraire le nouveau cabinet et moi-même à un joug trop étroit. Je m'étais donc prêté aux ouvertures du Président, non par convoitise d'un poste supérieur, — l'intérêt religieux étant ma seule raison d'être au pouvoir, — mais pour m'assurer de nouveaux collègues qui ne fussent ni trop exclusifs ni trop aventureux. M. Barrot ne sut probablement jamais, et, en tout cas, ne sut pas par moi, combien le Président inclinait vers les combinaisons où l'on se passait du vieil orateur de la gauche. Aussi, quand il apprit de moi-même que la combinaison centre gauche reprenait le dessus, il se mit tout à fait sous la direction de M. Dufaure, et M. Dufaure se montra de plus en plus impérieux. J'en retrouve la preuve dans ce billet de M. Barrot, daté de minuit et demi sans autre indication de date :

« Mon cher collègue,

« Dufaure n'a pas consenti à l'accession du maréchal Bugeaud, et se réserve d'en conférer demain. Je n'ai donc pu faire insérer la composition du nouveau ministère dans le *Moniteur*, et ce, à mon grand regret du reste. Je ne partage pas l'opinion de Dufaure. Je crois que le maréchal Bugeaud apporte plus de force qu'il ne nous causera d'embarras.

« Votre bien dévoué collègue,

« Odilon Barrot.

« Minuit et demi. »

Une fois le maréchal Bugeaud écarté, ce fut surtout avec M. Dufaure qu'il fallut s'entendre. Celui-ci ne se donna pas le tort d'une tergiversation ou d'un langage équivoque, et déclara de prime abord qu'il n'entrerait point sans l'appui, sans le concours de ses deux amis personnels, MM. de Tocqueville et Lanjuinais.

J'avais pour M. de Tocqueville une sympathie ancienne et profonde; je redoutais seulement ses sentiments américains au sujet de la question romaine. Je lui demandai une franche explication; elle me rassura complètement. — « Si j'avais fait partie du Cabinet, au début de l'expédition, me dit-il, je me serais opposé à son départ jusqu'à ce que le peuple romain se fût prononcé de lui-même sur le pouvoir temporel. Mais, engagés, comme nous le sommes aujourd'hui, et l'armée française pouvant seule, par l'occupation de Rome, en interdire l'entrée aux troupes napolitaines, espagnoles et autrichiennes, vous pouvez compter sur mon appui. » Avec M. de Tocqueville, cette parole suffisait; sa présence

n'apportait plus au ministère qu'une vraie force et un grand lustre. Une première difficulté était donc levé; mais d'autres surgissaient.

Le Président avait fini par agréer, de bonne grâce, M. Dufaure, comme ministre de la Justice, à la place de M. Barrot restant président du Conseil, sans portefeuille. Cette combinaison se brisa devant le refus opiniâtre de M. Barrot et de M. Dufaure. Le premier se trouvait trop effacé par la simple présidence du Conseil. Il rêvait de grandes réformes judiciaires, et n'était pas sûr que quelques-uns des services et un peu de la renommée du chancelier d'Aguesseau ne lui fussent pas réservés. M. Dufaure avait eu connaissance de la note intime du Président et il était très ému de ces mots : « Il faut réveiller partout, non le souvenir de l'Empire, mais de l'Empereur. » Il y voyait l'aveu non déguisé de projets auxquels un ministre de l'Intérieur pouvait seul barrer le chemin. C'était donc ce ministère-là qu'il voulait et aucun autre; et sur ce point je ne trouvais exagérées ni son inquiétude ni sa précaution. Mais il ne s'en tenait pas là, et M. Lanjuinais n'était point à ses yeux moins nécessaire que M. de Tocqueville. Sûr que M. Barrot n'attachait pas la même importance à l'entrée de M. Lanjuinais, je résolus d'aborder, à mon tour, M. Dufaure. J'allai le trouver dans son petit appartement, près de l'Opéra, singulier quartier pour un homme sincèrement voué aux plus graves études. Je sonnai à la porte, personne ne m'ouvrit. Il était neuf heures ou neuf heures et demie du soir. Je sonnai de nouveau et enfin je vis apparaître M. Dufaure, en pantoufles et en chemise, avec un madras et un gros nœud noué au-dessus de la tête. Cela constituait un si bizarre ensemble, que le souvenir n'a pu s'en effacer de ma mémoire. Je m'excusai d'une visite que je ne croyais pas si contraire aux habitudes de M. Dufaure, qui, sans plus d'explications, se hâta de m'emmener dans sa chambre et se remit au lit pour discuter.

— « Vous me placez, lui dis-je, dans une situation tellement fausse vis-à-vis de mes amis politiques, qu'il m'est impossible de l'accepter. Non seulement vous ne leur faites pas, dans le ministère, la part qui leur appartient justement, mais vous voulez écarter M. Buffet, uniquement pour introduire M. Lanjuinais, que tout le monde apprécie comme vous, mais que rien n'indique et que personne n'appelle à cette heure-ci. Prenez-y garde, c'est créer là une grande cause d'affaiblissement pour le ministère tout entier.

« — Vous ne pouvez ignorer, me répondit M. Dufaure, les préventions du Président contre moi et les difficultés qu'il ne manquera pas de me susciter. Je ne puis donc lutter isolé, et sans me sentir fortement appuyé par des amis éprouvés.

« — Votre langage m'autorise à vous faire observer que j'ai besoin aussi de me sentir appuyé dans le Cabinet, pour mener à bonne fin la loi de l'enseignement et toutes les solutions romaines. Permettez-moi d'ajouter que mes amis sont aussi sûrs que les vôtres pour lutter contre les exigences du Président auxquelles vous faites allusion. Nous avons su y faire face jusqu'ici; à plus forte raison suffirons-nous à cette tâche, renforcés par vous et par M. de Tocqueville.

« — Mon dernier mot est dit là-dessus. Il m'est impossible de rien céder.

« — Alors, remplacez-moi, car je ne puis pas céder non plus.

« — Non, assurément, je ne vous remplacerai pas; le ministère est déjà faible du côté de la droite, ce dont vous argumentez contre moi. Que serait-ce donc si je paraissais vous exclure?

« — J'ai bien des équivalents dans la droite.

« — Non, vous n'en avez pas, vous avez la possession d'état; vous avez la confiance intime des chefs de la majorité. Ma situation sans vous ne serait point tenable, et je ne m'y exposerai pas.

« — Ainsi, voilà votre ultimatum? Vous ne me permettez ni de sortir du ministère ni d'y rester dans des conditions que je m'efforce cependant de rendre bien modestes, puisque je me borne à demander le maintien de M. Buffet, contre lequel vous n'élevez et ne pouvez élever aucun grief.

« — Ce n'est pas moi qui exige cela, c'est la force des choses. »

J'insistai encore, mais vainement. Rien ne peut donner une idée de M. Dufaure en pareille circonstance, si ce n'est le hérisson, cachant sa tête et ses pattes pour ne présenter qu'une boule armée de pointes aiguës et insaisissables. Je quittai donc mon interlocuteur sur une rupture absolue, lui, déclarant qu'il renonçait au ministère sans moi, moi, que je renonçais au ministère avec lui, dans de telles conditions.

Le lendemain, de bonne heure, je retournai chez M. Berryer, et je lui rendis compte de ma soirée. Il resta quelques instants silencieux, puis me dit très gravement :

« Mon ami, vous avez eu tort. Le Président comptait probablement là-dessus et vous avez joué son jeu. Vous voilà personnellement et dignement dégagé. Mais quel sera le dénouement de tout ceci? Le Président, livré à lui-même, va se jeter et nous jeter dans tous les hasards. Qu'avons-nous à lui opposer? Une maison royale divisée contre elle-même, une armée indécise, des chefs partagés. La France s'est prononcée deux fois, en moins d'un an, contre la république, par l'élection du 10 décembre et par l'élection de l'Assemblée législative; mais elle prendra aveuglément ce qu'on lui

présentera sous les apparences de l'ordre et du repos. Quand vous avez accepté le ministère pour éviter Jules Favre, vous avez fait acte d'utile dévouement. Vous en ferez un plus utile encore en déjouant une équipée, suite inévitable d'une émeute que chacun pressent et que quelques-uns recherchent. Non, non, restez là où vous êtes; faites durer ce régime provisoire qui maintient la sécurité du dedans et du dehors, en attendant que plus et mieux deviennent possibles. »

M. Berryer développa longuement ce thème avec cet accent ému et cette incomparable éloquence qui s'échappait à flots de ses lèvres dès qu'il s'agissait de la France. Il me fit oublier, comme par magie, ce qui m'était personnel; il effaça ce que je croyais mes objections et ce qui n'était peut-être que mes susceptibilités. Je sortis de chez lui vaincu et apaisé, en lui disant et en me disant à moi-même, pour ma consolation et pour ma force, qu'une fois la loi de l'enseignement votée et le Souverain Pontife rentré à Rome, je recouvrerais ma liberté d'action. Ce n'était pas là tout mon rêve. Je me disais que, redevenu libre, rendu tout entier aux pensées de toute ma vie, je me consacrerais sans relâche à la réconciliation des deux partis monarchiques, seul moyen de hâter la réconciliation des deux branches de la maison royale, afin qu'au jour voulu le pays vît la vraie et forte monarchie nationale, en regard de la monarchie trompeuse et périlleuse des Napoléons.

En attendant, il fallait rentrer dans la réalité. J'écrivis à M. Odilon Barrot qu'en dépit des objections que je résumais une dernière fois, il pouvait annoncer à M. Dufaure ma soumission aux exigences que j'avais repoussées la veille. Je revis ensuite M. Dufaure, qui ne tenait pas plus à la bonne grâce de la part des autres que de sa part à lui-même, et je lui dis, sans lui tendre la main : « Je ne suis pas votre collègue, mais je suis votre prisonnier! »

Dès le lendemain, 3 juin, le ministère paraissait au *Moniteur*. M. Drouin de Lhuys partit bientôt pour l'ambassade de Londres. M. Buffet se retira, sans autre récompense que celle dont il était digne : le profond regret de ses amis et la pleine satisfaction d'une conscience désintéressée.

Depuis lors, notre pays a été ballotté entre les événements les plus douloureux et les plus contradictoires. Qui peut donc être certain de lui avoir rendu, dans cette conjoncture, un bon ou un mauvais service? Pour moi, je ne me reporte pas, sans renouvellement d'effroi, à mes angoisses de cette époque et à ma responsabilité d'un jour. Je ne puis, à trente ans de distance, me rendre qu'un seul témoignage, celui d'avoir voulu et d'avoir cru faire mon strict devoir. Même après ce que nous avons vu depuis, je ne sau-

rais dire s'il eût mieux valu laisser le Président courir et épuiser tout de suite sa funeste destinée. Je ne sais ce qu'il fût advenu du gouvernement placé dans des mains plus dociles et qui l'eût emporté d'une tentative napoléonienne, d'une tentative orléaniste ou d'un triomphe démagogique. Mais ce dont je suis bien sûr, c'est qu'en contribuant d'une façon décisive à prolonger la politique prudente et honnête, en enlevant à la force et à l'audace leurs chances les plus prochaines, en donnant aux hommes sincères et sérieux de tous les partis le temps de se recueillir, de se rapprocher, de préparer mûrement, sciemment, un gouvernement loyal et solide, je croyais assurer à mon pays les meilleures conditions de salut et mettre toutes les vraisemblances du côté de l'avenir le plus national et le plus durable.

Quant à l'imminence de l'émeute, je ne me suis assurément pas trompé. Elle éclata le 13 juin, dix jours après la modification du ministère, sur un appel aux armes que M. Ledru-Rollin ne porta à la tribune qu'en hésitant et avec une répugnance visible. Grâce à l'habile énergie du général Changarnier, la défaite de M. Ledru-Rollin fut si complète, qu'elle le rendit ridicule, et qu'à Paris, du moins, elle ne coûta pas une goutte de sang. L'Assemblée, à peine installée, en fut peu émue et inclina plutôt vers l'indulgence que vers la rigueur. Les désaveux très suspects des principaux membres de la Montagne la désarmèrent aisément, et elle mit fin aussitôt que possible aux mesures et aux discussions irritantes pour entrer avec une dignité calme dans sa carrière législative.

. . . .

Mes relations personnelles avec le Président étaient peu à peu devenues aussi affectueuses qu'elles pouvaient l'être avec les réserves que nous nous imposions, chacun de notre côté. Jamais il ne parla devant moi d'ambition ou d'espérance napoléonienne. Il lui arriva même un jour de me dire : « Montrez-moi la maison de Bourbon réunie, vous me trouverez alors tout prêt à prendre ma canne et mon chapeau. » Je ne laissai point tomber cette parole, et j'eus hâte de la répéter à ceux que je savais en communication avec les princes, en ajoutant : « L'accent paraît sincère, mais l'homme le fût-il moins,il importerait également de le prendre au mot et de le mettre au pied du mur. »

En attendant, je ne perdais aucune occasion de lui parler avec une entière franchise : « Nous sommes en route vers la Monarchie, lui disais-je, et durant le chemin, vous me trouverez conservateur fidèle et résolu. Arrivé au but, je me séparerai non moins résolument de tout gouvernement qui ne sera pas la Monarchie. » — Dans ces conditions, nous nous sentions réciproquement à l'aise, et je crois

que sa sympathie n'était pas feinte, car je la retrouvai aux Tuileries bien des années après, lorsque je dus m'y rendre au nom de l'Académie française.

Quelques-uns de mes collègues du ministère se montraient assidus près des membres de la famille Bonaparte; je m'en dispensai, et le Président ne m'en sut pas mauvais gré. On a prétendu que le roi Jérôme dit un jour à son neveu dans une scène de reproches : « — Vous n'avez rien de l'Empereur! » et que le Président lui répondit amèrement : « — Vous vous trompez, mon oncle. J'ai sa famille ! »

Je ne puis affirmer que le mot ait été prononcé, mais j'affirme qu'il a été pensé.

Dans les premiers jours qui suivirent le 10 décembre, le Président nous parla de son oncle avec un visible embarras : « Il est besoigneux, nous dit-il, et je n'ai d'autre moyen de venir en aide à sa pénible situation que de lui conférer quelque charge lucrative. Mais je conviens que ce n'est pas aisé. » M. Lacrosse, le plus zélé d'entre nous, en pareille matière, songea au gouvernement des Invalides. Le tombeau de l'Empereur gardé par le dernier de ses frères survivants enflamma M. Odilon Barrot, et le Président se montra plein de gratitude, comme un homme soulagé d'une grande importunité.

Lorsqu'il me fit l'honneur de venir dîner au ministère de l'Instruction publique, je ne me crus obligé d'inviter ni le roi Jérôme ni le prince Napoléon, qui siégeait à l'Assemblée sur des bancs fort éloignés du mien. J'entourai, au contraire, mon hôte de plusieurs membres de la droite, en même temps que des hommes les plus notoirement légitimistes du faubourg Saint-Germain : le duc de Rohan, qui partait le lendemain pour se rendre près de M. le comte de Chambord, le prince de Chalais, le duc de Maillé. Le Président parut se complaire dans cette compagnie. Il prolongea la soirée, et, en se retirant, dit à ma femme : « Je vous remercie, madame, et je remercie particulièrement votre mari des convives qu'il m'a donnés. »

Le prince Napoléon, de son côté, ne voulut pas me laisser ignorer son mécontentement. La semaine suivante, je dînais avec lui chez le président de l'Assemblée, M. Dupin, qui, par mégarde, ou par une malice dont il était bien capable, m'assigna une place à côté du prince Napoléon : « Vous voyez, me dit celui-ci, en s'asseyant à table, qu'il y a des gens qui croient pouvoir m'inviter à dîner. »

Cela ne m'empêcha point de seconder son désir pour l'ambassade d'Espagne qu'il visait on ne sait pourquoi; car, à peine installé

à Madrid, il se mit en hostilité avec la reine Isabelle et avec tout le gouvernement espagnol. La reine adressa promptement ses plaintes à M. Drouin de Lhuys et réclama le rappel de notre ambassadeur. Le refus était impossible vis-à-vis de l'Espagne, et délicat à traiter avec le Président ; M. Drouin de Lhuys nous communiqua la difficulté, et nous lui promîmes tous notre appui. Au Conseil suivant, M. Drouin de Lhuys entama avec beaucoup de circonlocutions la série des faits accusateurs. Le Président l'interrompit bientôt avec son sang-froid et sa lenteur accoutumés : « Je vois venir votre conclusion, monsieur Drouin de Lhuys. Croyez que je connais bien mon cousin. Mon cousin est un monstre ! » Ces derniers mots, articulés sans violence, sans même changer de ton, avec l'accent de la plus profonde conviction, tirèrent M. Drouin de Lhuys de sa perplexité, et il se mit à raconter que le prince Napoléon, à son passage à Bordeaux, s'était fait ouvrir les prisons pour aller serrer la main de plusieurs condamnés politiques, leur avait donné l'assurance d'une libération prochaine, en se livrant à des diatribes de toute sorte contre son cousin. Il ajouta qu'une fois en Espagne, l'ambassadeur s'était mis aussitôt en rapport avec les ennemis du gouvernement près duquel il était accrédité, professant hautement que la maison de Bourbon devait être expulsée, de gré ou de force, des pays où elle régnait encore. M. Barrot, qui ne perdait jamais de vue la tribune et à juste titre, puisque c'était là son champ de bataille, ne contesta point la nécessité de rappeler notre ambassadeur, mais insista sur d'autres embarras que ce retour allait causer dans l'Assemblée : « Vous avez raison, dit le Président, il faut y pourvoir. » Et, en effet, il se chargea personnellement d'envoyer un aide de camp à Tours pour interdire au prince d'aller plus loin, et concerter avec lui son départ pour l'étranger. Cet exil forcé fut accepté, et, autant que je m'en souviens, le prince dut partir pour l'Angleterre, sans traverser Paris.

Plusieurs chemins de fer furent inaugurés durant le ministère Barrot, entre autres le chemin de fer de Chartres. Je ne me joignis point aux ministres qui montèrent dans le wagon présidentiel, parce que je me renfermais soigneusement dans mes attributions, moitié par défaut de loisir, moitié par mon peu de goût pour les cérémonies d'apparat. Je fus informé que le Président serait harangué au nom du clergé, et je pris soin de m'assurer que sa réponse serait satisfaisante. Le discours fut prononcé par l'abbé Pie, vicaire général suppléant l'évêque, M. Clausel de Montals, âgé de quatre-vingt-cinq ou six ans. Le Président lui répondit en des termes qui furent alors très applaudis de tous les catholiques. Au retour, il me dit : « J'ai tenu à faire une visite au

vieil évêque de Chartres, dont vous m'aviez parlé comme d'un apôtre. On ne peut rien voir de plus vénérable ». . . . . .

Peu après, il fut question d'inaugurer le chemin de fer d'Angers. Je ne pus renoncer à l'honneur d'accompagner le Président dans le département même que je représentais, mais j'osai faire une condition. Je demandai que tous les royalistes détenus encore au Mont-Saint-Michel, et dans d'autres prisons, pour leur participation à la prise d'armes de 1832, fussent l'objet d'une amnistie spéciale. Je demandai la liste complète de ces détenus à la duchesse de Narbonne, à la vicomtesse de Saint-Priest et à la comtesse du Botderu, qui, depuis dix-sept ans, n'avaient cessé de s'occuper d'eux et de leurs familles, et je remis cette note à M. Barrot, afin qu'il voulût bien, en qualité de président du Conseil d'État, hâter l'accomplissement des formalités nécessaires. A la suite d'un long retard, volontaire ou non, M. Barrot apporta le dossier au Conseil des ministres, l'avant-veille du jour fixé pour le départ. A ma grande surprise, le Conseil d'État émettait un avis défavorable, et, quoiqu'il ne fût pas obligatoire, M. Barrot d'abord, M. Dufaure ensuite, insistèrent pour que le Président n'y dérogeât pas. Ils prétendirent que la gauche, à qui l'on refusait l'amnistie, s'étonnerait et se plaindrait de notre indulgence envers un autre parti.

Je répondis à mes collègues qu'il n'y avait aucune parité à établir entre une insurrection qui avait fait couler des flots de sang dans Paris, et une échauffourée qui s'était évanouie aussi vite qu'elle s'était montrée; qu'il n'y avait point de ressemblance entre les deux faits et encore moins entre les deux châtiments; qu'un an à peine s'était écoulé depuis le crime de Juin et que dix-sept ans de captivité pesaient déjà sur la tête des insurgés de l'Ouest. M. de Tocqueville m'appuya très vivement et très noblement. Le Président resta muet, et la majorité du Conseil, prenant son silence pour un blâme à mon adresse, ratifia les conclusions du Conseil d'État.

La séance fut levée. Je laissai partir mes collègues et resté seul avec le Président, je lui déclarai que je ne le suivrais pas à Angers, dût ma démission en résulter. Il m'interrompit dès les premiers mots :

« Vous savez, me dit-il, que je n'aime pas les discussions inutiles; je n'ai donc pas voulu prendre part à celle-ci. Mais ma résolution n'en est nullement ébranlée. Votre susceptibilité est parfaitement juste. Je suis honteux moi-même de cet incident; car, si j'avais connu plus tôt l'existence de tels prisonniers, ils seraient déjà en liberté. »

Prenant alors sur la table du Conseil le dossier qu'on lui avait laissé pour qu'il le signât :

« Emportez-le chez vous, ajouta-t-il, et écrivez au-dessous de chaque nom la commutation de peine que vous jugerez convenable. »

Tout cela fut fait très simplement et dit très naturellement, et je remerciai le Président avec effusion.

Je n'en fis pas de même au banc des ministres, où je rejoignis promptement MM. Barrot et Dufaure, pour écrire, sous leurs yeux, au bas de chaque dossier : « Grâce entière. » Ils en témoignèrent un peu d'humeur, mais M. de Tocqueville se chargea de les consoler, et je ne m'occupai plus que des formalités pour l'expédition des grâces.

Le Président donna beaucoup de solennité à son voyage dans l'Ouest et s'y montra particulièrement prodigue de prévenances envers les légitimistes. Après s'être arrêté à Étampes pour passer la garde nationale en revue, après s'être agenouillé dans la cathédrale d'Orléans remplie d'une foule immense, il vint dîner et coucher à Saumur. Il voulut entrer dans cette ville à cheval, afin de se trouver en contact avec les populations accourues de toutes perts et pour accueillir plus directement les placets. Sa prévision ne fut point déçue. Ni les pétitions ni les acclamations ne lui manquèrent. Le lendemain matin, il assista à un brillant carrousel de l'École de cavalerie et partit pour Angers. Le vénérable évêque, M. Angebault, l'attendait à la gare. Il lui adressa quelques paroles dignes et respectueuses, puis, procédant à une touchante cérémonie, bénit les locomotives.

Le Président fut ensuite reçu d'une toute autre façon par le préfet, M. Bordillon, personnage fort excentrique. C'était un républicain de vieille date, spirituel, généreux d'intention, mais visant trop au Diogène, par sa tenue et par ses propos. Il tint à nous faire visiter d'abord les faubourgs et nous conduisit ensuite à cheval, assez loin hors de la ville, pour y poser la première pierre d'un hôpital; pensée excellente et tout à fait dans les goûts du Président. Celui-ci, cependant, trouva la course démesurée et fut mécontent des visages et des cris fort divers qui l'accueillirent. Sa physionomie soucieuse ne reprit sa placidité habituelle qu'en atteignant les boulevards du centre de la ville, où il fut salué plus à sa convenance. Le soir, dîner et bal à la préfecture. Seconde représentation de la scène des faubourgs. Les femmes n'étaient point en toilette de bal. Beaucoup d'hommes vinrent en redingote, et dès que le Président eut achevé le tour des salons, il se retira.

Le lendemain, nous montâmes en bateau à vapeur pour gagner la Loire et Nantes.

« — Comment ne m'avez-vous pas averti de ce qu'était votre préfet? » me dit-il aussitôt.

« — Mais, monsieur le Président, c'est un de mes adversaires les plus prononcés, et il a combattu mon élection avec acharnement. Devais-je rendre hostilité pour hostilité? C'est un homme d'esprit; je le croyais homme de meilleur goût.

« — En effet, votre situation était délicate. Par égard pour vous, je ne le destituerai pas. Mais il ne peut rester à Angers où il est trop mal engagé. Je l'enverrai ailleurs. »

Peu après, M. Bordillon fut nommé préfet de Grenoble. Il ne fut destitué qu'après ma sortie du ministère, et lorsque M. Bineau, angevin lui aussi et appartenant à l'ancienne gauche, était au pouvoir. M. Bordillon revint vivre et mourir à Angers. Tant qu'il vécut, *le Précurseur*, journal qu'il avait fondé et qu'il continuait à diriger, ne cessa de m'attaquer, m'accusant surtout d'intolérance.

Cette descente sur la Loire fut constamment pour moi l'objet d'une vive émotion. A Saint-Florent, la population stationnait en foule sur le rivage qu'elle faisait retentir des plus chaleureuses acclamations. Notre bateau s'arrêta, et le Président salua à plusieurs reprises. Je me tenais silencieux derrière lui, contemplant ce beau spectacle, mais regardant aussi plus loin. Derrière Saint-Florent, je voyais la Vendée tout entière. A Saint-Florent même, j'apercevais le monument de Bonchamps, et j'avais comme l'apparition de cette épouvantable traversée de la Loire qui fut le coup suprême porté aux luttes et aux espérances de la Vendée. Mes yeux se remplirent de larmes. M. de Heeckeren s'en aperçut et vint me serrer la main. Nous ne prononçâmes un mot ni l'un ni l'autre; nous n'en avions pas besoin pour nous comprendre.

A Nantes, la réception officielle fut tout autre qu'à Angers. Une magnifique tente avait été dressée sur la place Graslin. Un splendide banquet y fut offert, suivi d'un très beau bal dans la salle de spectacle magnifiquement illuminée au dedans et au dehors.

Le lendemain, nous revînmes en poste directement à la gare d'Angers. Le prince prit dans sa voiture M. Dupin et moi. Le Président de la République n'aimait pas le Président de l'Assemblée, qui le lui rendit jusqu'au 2 décembre exclusivement. La conversation fut donc principalement dirigée de mon côté.

« — Je me suis bien amusé hier soir, en vous voyant danser en face de moi, me dit d'abord le Président. Vous ne dansiez pas comme un ministre. Vous aviez l'air de danser pour votre compte. »

Et après quelques autres plaisanteries sur les danseurs et les danseuses, reprenant bientôt son ton habituellement sérieux, il ajouta :

« J'emporte de Nantes le véritable regret d'avoir injustement affligé un honnête homme.

« — Comment cela, monsieur le Président?

« — Avant de me présenter les maires de la Loire-Inférieure, le préfet m'avait demandé la croix pour l'un d'eux dont il m'avait fait le plus grand éloge. Je voulus m'accorder le plaisir de l'annoncer moi-même à ce brave homme. Mais, au lieu de me remercier, celui-ci entama l'histoire d'un arriéré de pension militaire et en sollicita la restitution. Cette réclamation, en ce moment, me parut déplacée et je le lui fis sentir durement. Le préfet, qui en fut témoin, m'apprit plus tard que ce maire avait promis son arriéré à la commune pour une œuvre de charité; que, n'ambitionnant pas la croix, il n'avait songé qu'à son but très désintéressé et n'avait manqué de convenances que par un sentiment supérieur aux convenances mêmes. Je fis courir après lui, mais trop tard; il avait déjà quitté Nantes, fort désolé de mon accueil, que je réparerai de Paris, car j'en ai pris bonne note. »

La conversation entre trois personnes enfermées, durant six heures, dans une voiture, n'est pas inépuisable. Il fallait cependant l'entretenir, tant que le Président, qui n'y apportait jamais beaucoup d'entrain, paraissait le désirer. Je m'associai donc à ses bons sentiments envers le maire de la Loire-Inférieure, puis j'ajoutai que la charité prenait quelquefois de singuliers déguisements, même celui de l'avarice, et je lui racontai l'anecdote que je tenais de la comtesse de Rességuier, dame de charité à Saint-Roch. Recevant, d'un homme dont le costume et le logement faisaient supposer la misère, une riche aumône soigneusement enveloppée, elle était revenue frapper à la porte, dès qu'elle eut reconnu la somme : « Vous vous êtes peut-être trompé, Monsieur? » dit-elle au pauvre supposé, et celui-ci, promenant doucement son regard sur son modeste mobilier, répondit : « Madame, ce n'est qu'en vivant comme je vis, que je puis me donner la jouissance de faire la charité. »

— « Vous avez bien raison, reprit à son tour le Président; on ne sait pas de quoi la charité est capable! Croiriez-vous que, moi qui vous parle, j'ai volé pour donner.

— Je le croirai, monsieur le Président, quand vous aurez bien voulu nous raconter par quel moyen vous avez mis d'accord votre bonté et votre probité.

— J'étais en Suisse, chez ma mère, et j'estimais beaucoup un jeune voisin qui se destinait à l'état militaire. Il n'avait pas un sou pour acheter un étui de mathématiques nécessaire à ses études. Ma bourse n'était pas mieux garnie que la sienne; je montai furtivement dans la chambre du docteur Conneau, j'y pris une très belle boîte de compas dont il ne se servait jamais, et je la donnai à mon

jeune ami, en lui cachant l'origine de ce cadeau. Cela réussit à merveille durant quelques mois, mais un matin, M. Conneau vint se plaindre à ma mère d'avoir été volé, déclarant qu'un seul domestique entrait dans sa chambre et que ce domestique seul pouvait être le coupable. Devant une accusation si précise, force fut bien de me dénoncer moi-même. Ma mère dédommagea gracieusement le docteur Conneau, qui me promit et me garda le secret près de mon jeune voisin [1]. »

Devisant ainsi, sommeillant quelquefois, M. Dupin surtout, nous arrivâmes au château de Serrant, magnifique demeure voisine d'Angers, que Napoléon Ier avait appelé le plus beau château de France. Le propriétaire, le comte Alfred Walsh, qui avait eu des parents de son nom au service de la famille impériale, avait préparé au neveu de l'Empereur une réception splendide. Le Président fut traité en souverain, selon toutes les règles de l'ancienne étiquette. Le maître de la maison lui céda sa place à table, et ne réclama ses droits que pour porter debout, avec l'excellent vin de la *coulée de Serrant*, un toast au Président. L'hôte auguste répondit en termes fort aristocratiques, puis nous traversâmes rapidement Angers où nous prîmes le chemin de fer.

A Tours, nouvelle revue, à laquelle je ne me crus pas obligé d'assister, et nouveau banquet. Je logeais à l'archevêché; M. Morlot, depuis archevêque de Paris et cardinal, étant venu lui-même au ministère me faire l'honneur de m'y inviter. Je dus à cette circonstance d'ignorer la présence dans la suite du Président d'une étrangère peu recommandable qui l'avait mystérieusement escorté pendant tout ce voyage, et qu'il fit loger à Tours dans l'appartement du receveur général alors absent. M. Barrot raconte dans ses *Mémoires* [2] qu'il fit, à ce sujet, parvenir indirectement à l'Élysée de très vives représentations qui furent, du reste, assez mal accueillies. C'est alors seulement que je fus informé de l'incident et je m'étonnai une fois de plus des bizarres contrastes du cœur humain. Personne n'était plus maître de soi-même que le Président, personne n'était plus que lui préoccupé de son ambition; tout son voyage dans l'Ouest était voué à la captation du parti religieux et du parti légitimiste, et cependant, il n'avait pu s'imposer quatre jours de respect envers les autres et envers lui-même!

[1] Un de mes amis m'assure que ma mémoire est en défaut, et que ce fait s'est passé à Ham, entre le prince prisonnier et un officier de la garnison du fort. J'ai vainement cherché à m'en expliquer avec le docteur Conneau. Je ne crois cependant pas me tromper. Peu importe, d'ailleurs, le lieu de l'action dont je tiens le récit du Président lui-même.

[2] Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 361.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — ASSISTANCE PUBLIQUE. — QUESTION ROMAINE. — LETTRE AU COLONEL EDGAR NEY. — MALADIE. — DÉMISSION.

1849

L'insurrection du 13 juin, quelle qu'eût été la rapidité de sa répression en province, comme à Paris, laissa cependant une longue trace derrière elle et contraignit l'Assemblée législative à dévier temporairement de la ligne qu'elle se proposait de suivre sans diversion. Sortie d'un mouvement d'opinion très prononcé, cette Assemblée avait hâte de ramener dans la politique une activité généreuse. Au lieu de cela, elle fut condamnée à recommencer, avec perte de temps et perte de force, les luttes stériles et quotidiennes de sa devancière. Plus la Montagne se sentait en minorité et impuissante à obtenir des succès de vote, plus elle affectait une attitude provocante. Ne pouvant dominer les délibérations, elle résolut du moins de les entraver. Désespérant de ressaisir légalement le pouvoir, elle voulut le paralyser et multiplia ses efforts pour aigrir et troubler cette portion flottante du pays que la majorité voulait ramener au calme et réconcilier avec la raison. Cette majorité comprit bien le péril de sa situation, mais il ne dépendit pas d'elle de s'y soustraire et de se dérober aux discordes civiles pour se consacrer exclusivement aux questions sérieusement populaires.

L'homme qui personnifia le mieux ces tendances fut M. de Melun. Jeune encore, il paraissait pour la première fois dans nos Assemblées délibérantes. Issu d'une illustre maison dont la bienfaisance avait laissé des monuments impérissables, dépouillé de la grande fortune de ses ancêtres, héritier seulement de leur cœur et de leur foi, M. de Melun, avant d'entrer dans la carrière politique, avait déjà mis dans sa vie plus d'œuvres et plus de bienfaits que ne songeaient à le faire les hommes d'État ses contemporains. Il avait lutté, sans relâche, contre les préjugés des routines administratives. Plus d'une fois, il avait fait percer, à travers leur épaisseur, quelques rayons de lumière évangélique. Tantôt avec le secours du gouvernement, tantôt sans lui ou malgré lui, il avait fondé plusieurs des institutions charitables qui font le plus de bien et le plus d'honneur à Paris. Quand il ne créait pas, il améliorait. Quand il n'exécutait pas, il stimulait. Là où il avait été devancé, il mettait toute son ardeur à servir les fondations d'autrui. Il puisait dans son désintéressement un si grand art de persuasion, qu'il était devenu, en peu d'années, l'instigateur d'un vaste mouvement auquel il dut consacrer bientôt un organe spécial dans la presse, les *Annales de la Charité*. La Bretagne, étonnée

qu'il ne fût pas un de ses enfants, l'adopta et l'envoya à l'Assemblée législative.

M. de Melun vit dans ce mandat, non une transformation de sa vie, mais une heureuse occasion de l'agrandir. Ne contractant d'alliance politique avec aucune fraction de l'Assemblée, nouant avec chacune d'elles des intelligences secourables, il chercha sur tous les bancs des affinités secrètes au bien, comme il les avait cherchées jusqu'alors du quartier de la Bourse au faubourg Saint-Germain et du faubourg Saint-Germain au faubourg Saint-Antoine. L'article 13 de la Constitution prescrivait au gouvernement et à l'Assemblée l'étude et la solution des problèmes qui intéressaient l'assistance publique. Cet article, selon le sens qu'on lui prêtait, était gros d'orages ou d'apaisement. L'Assemblée, comme M. de Melun, pensa qu'en cela, comme en tant d'autres choses, le plus sûr moyen d'écarter les chimères et de conjurer les périls, était de pourvoir aux réalisations efficaces. Une première réunion, à cet effet, et je m'en honore, eut lieu dans mon salon du ministère de l'instruction publique; et il est curieux de mettre en regard de la journée du 13 juin le tableau du travail, tristement interrompu, que s'était fixée l'Assemblée pour ce jour-là.

ORDRE DU JOUR DU MERCREDI 13 JUIN.

A une heure : réunion dans les bureaux. — Nomination d'une commission de quinze membres pour l'examen de la proposition relative à la création d'une caisse générale de retenues et de pensions, et à l'institution de sociétés de secours mutuels.

... Examen de la proposition tendant à nommer une commission chargée de préparer et d'examiner les lois nécessaires à l'application de l'article 13 de la Constitution...

Cette dernière proposition, forcément ajournée par la tentative révolutionnaire du 13 juin, ne fut point abandonnée par M. de Melun, qui la représenta aussitôt que le calme fut rendu à nos délibérations.

La société moderne, qu'on a tant accusée d'égoïsme, n'en est pas plus coupable que ne l'était la société ancienne. La société ancienne a débuté et a vécu par de grandes fondations sur lesquelles se sont successivement et lentement greffés des abus. La société moderne se débat pour innover; elle lutte contre des obstacles nouveaux, résultat d'une organisation nouvelle. Il fallait accorder à la société ancienne le temps de se réformer; il faut accorder à la société nouvelle le temps de se reconnaître et de se constituer. La division dans la propriété, la libre concurrence dans l'industrie, ont trop d'avantages pour ne pas porter en elles-mêmes

leurs inconvénients. A ces inévitables inconvénients, qu'on ajoute la brusque destruction des fondations religieuses, la suppression des institutions monastiques, et l'on reconnaîtra qu'une société, sécularisée à ce point, prend à sa charge une incalculable responsabilité envers les classes laborieuses. Pendant que l'individu se voue tout entier à l'ardeur sans frein de l'acquisition ou du négoce, il faut que l'homme d'État et l'homme d'Église fassent peser leur double contre-poids du côté des déshérités et des victimes. Sans rien ôter à la liberté, on doit donner beaucoup à la charité. Le dix-huitième siècle ne s'en aperçut pas assez, ou ne s'y appliqua pas suffisamment.

La Révolution crut n'atteindre que le prêtre, en frappant l'Église, et ne détruire que des abus, en ordonnant des spoliations ou en abolissant des coutumes; mais plus tard, à mesure que les décombres se déblayèrent, à mesure que la société moderne se constitua, on s'aperçut que le pauvre y avait peu de place, peu de garanties, et que c'était lui qui se trouvait nu, parce que d'autres avaient été dépouillés.

Quand, après les guerres de la Révolution et de l'Empire, la paix et la liberté eurent rendu au pays le loisir et le devoir de sonder ses plaies, la vieille bourgeoisie française, si profondément chrétienne et si naturellement aumônière, se scinda; les uns continuèrent à redouter, par-dessus tout, le retour de la dîme, et les entraves commerciales de la vieille corporation ouvrière; les autres, avocats, écrivains, médecins, négociants, sentirent le péril et s'en émurent. Ils créèrent des caisses d'épargne, des sociétés de patronage, des conférences de Saint-Vincent de Paul, des salles d'asile.

Tout ce mouvement était en activité et en progrès, lorsque la révolution de 1848 éclata. — 1789 avait rudement averti le gentilhomme par le bourgeois; 1848 avertit rudement le bourgeois par l'ouvrier. Il s'agissait donc désormais d'abolir toutes ces classifications, et d'éclairer, de rapprocher, dans une œuvre commune, ouvriers, nobles et bourgeois. C'était la tâche de tout gouvernement intelligent et de toute Assemblée réparatrice. L'Assemblée de 1849 était impatiente de s'y livrer. Dès le 23 juin, M. de Melun parut à la tribune. Rapporteur de la Commission dite de l'article 13, il concluait en ces termes :

« Nous avons pensé d'un commun accord que l'Assemblée devait mettre au rang de ses travaux de prédilection la poursuite énergique et persévérante de tout ce qui tend à prévenir ou à diminuer la misère des populations laborieuses de nos villes et de nos campagnes. L'abandon, la faiblesse, les difficultés et les privations qui naissent de l'absence ou de l'excès de travail nous ont paru des titres sacrés à l'attention du législateur. »

Parlant au nom même des ouvriers qu'il connaissait si bien, M. de Melun ajoutait :

« Ils savent, comme nous, que Dieu n'a pas mis la souffrance aux ordres de l'humanité, et qu'il ne dépend d'aucune forme de gouvernement ni d'aucune législature, d'exiler de la vie tous les maux qui la rendent quelquefois si amère; mais ils croient que les efforts réunis d'hommes éclairés, dévoués au bien et à la cause de ceux qui souffrent, pourront apporter quelques améliorations à leur destinée : ils ne réclament pas des remèdes fabuleux et des solutions impossibles, mais ils nous demandent d'étudier leur situation et de nous occuper de leurs maux. »

L'Assemblée était convaincue et impatiente d'agir. Elle avait de sa mission à cet égard, et de l'attente du pays, un instinct parfaitement juste. Elle ne voulait point ressembler à l'avare auquel on demandait du linge pour des blessés et qui répondait : « Attendez, je planterai bientôt du chanvre dans mes terres. »

La proposition de M. de Melun ne rencontra pas un seul contradicteur. Soutenue par MM. Gustave de Beaumont et Benoît d'Azy, paraphrasée à contre-sens par Victor Hugo, elle eut le singulier honneur d'être la première et peut-être la seule mesure adoptée à l'unanimité. Quand l'Assemblée nomma, dans ses bureaux, une Commission de trente membres réclamée par M. de Melun, la droite fit, de bonne grâce, une part à la gauche. M. Emmanuel Arago et M. de Montalembert furent nommés par les mêmes voix, dans le même bureau. L'évêque de Langres et l'abbé de L'Espinay furent élus à la presque unanimité, comme MM. Thiers, de Rémusat et Gustave de Beaumont. Le duc de Mouchy et le duc de Montebello prirent place à côté de MM. de Sèze, de Riancey, de Melun, député de Rennes, auteur de la proposition, et de son frère, député du Nord. Cette Commission nomma pour président l'évêque de Langres et pour rapporteur M. Thiers. Le rapport, incomplet peut-être, quoique très volumineux, dénotait un grand souci de l'Assistance publique. Tous les projets qu'il annonçait ne furent pas votés, parce que les travaux de l'Assemblée furent souvent troublés par les débats irritants, précurseurs du Deux-Décembre; mais les germes contenus dans ce lumineux document ne furent pas tous étouffés, et l'Empire lui emprunta beaucoup, sans le citer jamais.

Pendant ce temps, la question romaine entrait dans une phase nouvelle, et la Montagne s'acharnait à en tirer des brandons de discorde. Substituer le clubiste au soldat, et, si on l'avait pu, le tribun au capitaine, devint la faute, l'aveuglement, le vertige de l'opposition presque toute entière. On le remarque, en s'en affligeant, à toutes les crises révolutionnaires, les hommes qui affectent

le plus d'exaltation comme patriotes, perdent le sentiment même du patriotisme, dès qu'il contrarie le courant de leur passion dominante. « Les patriotes, dit M. Thiers, dans l'*Histoire du Consulat*, ne souhaitaient plus les victoires de la république, depuis qu'elles profitaient au Directoire. » Ce douloureux spectacle se renouvela de nos jours. Tant que dura notre expédition, la Montagne fit hautement des vœux contre le succès des armes françaises.

Le siège de Rome fut prolongé par les recommandations faites à l'artillerie de ménager les principaux monuments de la Ville éternelle; et un de nos soldats, atteint par un éclat d'obus, disait avec gaieté : « Mais moi aussi, je suis un monument! » Officiers et soldats étaient animés du même respect envers la capitale chrétienne et envers ses chefs-d'œuvre, tandis que les *mazziniens* de Rome et de Paris ne trouvaient dans ces ménagements qu'un prétexte pour décrier nos armes et railler leur impuissance. Les habitants de la campagne romaine et les Romains eux-mêmes réclamaient le retour du pape. On leur répondait par de fausses nouvelles sur l'état de la France, on leur promettait l'avènement d'une république française, sœur de la république romaine, et on leur imposait la résistance par une véritable terreur. Cependant, quand des symptômes manifestes de lassitude éclatèrent et devinrent presque de la révolte, Mazzini chercha son salut personnel dans une démission tardive. La municipalité, suivie des consuls étrangers, se rendit près du général Oudinot pour implorer un armistice. La cessation des hostilités fut accordée en termes courtois, mais sans conditions. Le lendemain 3 juillet, le général français fit son entrée dans Rome à la tête d'un brillant cortège. Les cris de : « Vive la France! Vivent nos libérateurs! Vive Pie IX! » accompagnèrent nos troupes à travers les quartiers populeux. Dans le long parcours du Corso, à la hauteur du café des Beaux-Arts, rendez-vous ordinaire du club central, quelques manifestations contraires tentèrent de se produire. Elles furent immédiatement réprimées, et un drapeau surmonté du bonnet rouge, dernier symbole de la république expirante, fut abattu sans difficulté.

Les bandes étrangères qui ne s'étaient point retirées avec Mazzini et Garibaldi furent dissoutes. Le corps des carabiniers, c'est-à-dire la gendarmerie romaine, vint avec empressement se placer sous les ordres de l'état-major français, et le général Oudinot en lui remettant la garde du palais Colonna, résidence de l'ambassade française, qu'il habita, donna aux Romains un gage de confiance mérité. Enfin le vrai peuple, rendu à lui-même, mit à détruire les barricades le zèle qu'il n'avait pas mis à les élever.

En même temps, le colonel Niel, chef d'état-major du génie,

partait pour Gaëte, afin de remettre au pape les clefs de sa capitale pacifiée. Pie IX reçut avec émotion le vaillant soldat qui lui parlait au nom de la France, et lui répondit :

« Elle ne m'avait rien promis et cependant c'est sur elle que j'ai toujours compté. Je sentais que, au moment opportun, la France donnerait à l'Église son sang, et, ce qui est peut-être plus difficile pour ses valeureux enfants, ce courage contenu, cette patience persévérante qui ont conservé intacte ma ville de Rome, le trésor du monde, la cité bien-aimée vers laquelle, pendant l'exil, mon cœur et mes regards pleins d'angoisse, demeurèrent tournés [1]. »

C'était bien là le langage et l'inspiration d'un pape, mais ce n'étaient ni le sentiment du parti rétrograde à Rome ni la tendance des ambassadeurs étrangers. A cette époque, la Russie et la Prusse s'unissaient étroitement pour relever et défendre en commun les traditions de leur passé ; l'Autriche, qui ne nous avait cédé qu'à regret la première place, entendait bien la revendiquer dans tout le reste de l'Italie, et le roi de Naples ne se dissimulait pas que toutes les concessions faites dans les États romains seraient inévitablement imposées dans les États napolitains. Tous faisaient donc résonner incessamment aux oreilles du Saint-Père un concert de récriminations contre l'influence française. Tous avaient un auxiliaire dans l'intimité du pape. Le jeune cardinal Antonelli, qui remplissait, à titre provisoire, les fonctions de secrétaire d'État, affectait une extrême modestie et ne semblait prétendre qu'au service désintéressé de l'Église. Il laissait percer cependant, aux yeux des clairvoyants, la passion de domination et de lucre dont son long ministère restera entaché. Le cardinal Antonelli était, à beaucoup d'égards, l'antipode de Pie IX. Il avait autant de froids calculs que le Souverain Pontife de mouvements spontanés. Son immobilité hautaine laissait la mobilité souriante de Pie IX se donner libre carrière et l'attendait aux désenchantements. C'est en lui cédant sur les détails qu'il le domina dans les grandes affaires, et l'histoire ne dira qu'incomplètement quel préjudice il a porté à un règne né sous d'autres auspices et pour de plus hauts résultats.

Pie IX était un Louis XVI dont le voyage de Varennes avait réussi. Inattaquable et inattaqué dans sa souveraineté spirituelle, il avait beaucoup promis et avait beaucoup à tenir pour la restauration durable de son pouvoir temporel. Personne ne le savait mieux que lui et ne le disait quelquefois plus malicieusement. Le cardinal Antonelli lui répétait adroitement qu'en se jetant dans les réformes, il n'avait fait et ne ferait encore que des ingrats. Igno-

[1] *Expédition de Rome,* par M. Léopold de Gaillard.

rait-il que l'ingratitude est le mérite et la gloire de ceux qui font le bien? S'il dépendait des ingrats de faire reculer la justice et repentir la bonté, faire le bien ne serait plus une vertu, mais un trafic, et l'un des plus purs éléments de la grandeur humaine, l'un des traits caractéristiques du génie des princes et de l'habileté des hommes d'Etat aurait disparu. Le premier mouvement de Pie IX repoussa les suggestions et les conseils de l'égoïsme, mais sa prudence finit par s'alarmer. On lui représenta, sous toutes les formes, que les devoirs changeaient avec les circonstances. C'est ainsi qu'on s'appliqua à retarder son retour au milieu de son peuple qu'il avait hâte de bénir. Nul ne peut dire qu'elles eussent été les acclamations de l'Italie tout entière, si Pie IX, selon son premier mouvement, fût parti de Gaëte pour Rome, le lendemain du jour où le drapeau pontifical avait reparu au Capitole et au château Saint-Ange. Les hommes de discorde et de malheur voulurent qu'il n'en fût point ainsi, et d'opiniâtres difficultés surgirent.

En face de ce qui se passait à Gaëte, la gauche reprit courage à Paris. Les agitations recommencèrent sur la question romaine, et ce fut, au Palais-Bourbon, un catholique sincère mais inconséquent, M. Arnaud de l'Ariège, qui se chargea d'ouvrir la brèche[1]. Son discours fit monter M. de Tocqueville à la tribune.

« Quoi qu'on puisse rêver, dit-il courageusement, la religion qui vient d'en haut est faite pour vivre ici-bas avec nous, au milieu du conflit de nos intérêts et de nos passions. Bien que son royaume ne soit pas de ce monde, suivant le mot si souvent répété de son divin fondateur, elle n'en influe pas moins d'une manière constante et directe sur les événements du monde. Il est donc de la plus extrême importance que le chef de la religion n'ait à subir la prépondérance d'aucune puissance. Il y va de la liberté de nos âmes et de la tranquillité des États. Or, jusqu'à présent, on n'a su imaginer aucun autre moyen de garder le pape indépendant que de lui laisser une souveraineté temporelle. »

En faisant entendre cette profession de foi du haut de la tribune, M. de Tocqueville était sincère, mais ce langage, il l'eût refoulé au fond de son cœur, s'il n'eût pu ajouter en même temps les paroles suivantes :

« Je suis convaincu, — et je ne crains pas d'apporter cette prédiction à la tribune, — je suis convaincu que si le Saint-Siège n'apporte pas dans la condition des États romains, dans leurs lois, dans leurs habitudes judiciaires et administratives, des réformes considérables, s'il n'y joint pas des institutions libérales, compati-

[1] Séances des 6 et 7 août 1849.

bles avec la condition actuelle des peuples, je suis convaincu, dis-je, que, quelle que soit la force qui s'attache à cette vieille institution du pouvoir temporel des papes, quelle que soit la puissance des mains qui s'étendront d'un bout à l'autre de l'Europe pour le soutenir, ce pouvoir sera bientôt en grand péril. J'en suis, quant à moi, profondément convaincu... J'ai une admiration profonde, plus grande que je ne pourrais le dire, pour cette admirable puissance morale, la plus grande qu'on vît jamais, qu'on appelle l'Église catholique. (*Rumeurs à gauche.*) Je désire ardemment qu'elle conserve son pouvoir de gouvernement et d'expansion dans le monde. (*Rumeurs à gauche.*) Pour cela, je suis convaincu qu'il n'y a qu'un moyen, c'est que l'Église ne s'écarte pas sans nécessité de l'esprit du siècle; c'est que, partout où le siècle présente des idées modérées et applicables, des faits qui se légitiment, des pensées qui peuvent être admises, partout où de telles choses se rencontrent, l'Église catholique, au lieu de s'en éloigner, s'en rapproche... »

En entendant ce discours, irréfutable si on le lit de bonne foi et de sang-froid, j'eus le pressentiment qu'il serait dénaturé à Gaëte et exploité contre nous. Quand je vis M. Jules Favre monter à la tribune pour répliquer à M. de Tocqueville, j'eus également la conviction qu'une réplique à l'orateur de la gauche serait facile et que, sans rien rétracter du discours de M. de Tocqueville, je pourrais le compléter utilement. Le silence m'avait été pénible dans l'Assemblée constituante; mais il m'était souvent imposé, car j'étais, de tous les membres du cabinet, celui qui lui causait le plus d'ombrage. Je n'avais pas les mêmes motifs de réserve devant l'Assemblée législative. Je ne cachai rien de ma double impression à mon collègue des affaires étrangères, qui, avec la plus cordiale bonne grâce, consentit à retoucher quelques lignes de son discours, en me donnant aussi tous les documents qui pouvaient m'être nécessaires pour la lutte du lendemain. Ces documents étaient accompagnés du billet suivant, dans lequel on reconnaîtra la parfaite simplicité et la parfaite loyauté de M. de Tocqueville.

« Mon cher collègue,

« Pardonnez-moi de ne vous avoir pas donné plus tôt signe de vie. J'ai passé ma matinée à relire attentivement toutes les lettres de Corcelle; je n'y ai rien trouvé qui eût trait à ce que vous dites, ni qui fût utile au projet que vous avez; mais, en revanche, force faits, opinions ou affirmations, relatives à la nécessité absolue pour le pape et pour l'Église de faire des réformes sincères, et à la haine universelle des populations romaines contre les abus du gouvernement pontifical.

« Je vous envoie les dépêches que vous me demandez. Nous causerons au Conseil de l'usage qu'il faut en faire. Je ne vois pas d'inconvénient à s'en servir, surtout si vous finissez par lire le passage où le pape s'engage vis-à-vis de nous et nous autorise à le dire. J'ai besoin de la lecture de ce dernier passage, si on lit quelque chose, pour bien prouver que je ne me suis pas avancé légèrement hier et que je ne recule pas aujourd'hui par votre organe.

« Lisez, je vous prie, la dernière partie de mon discours dans le *Moniteur*, afin de pouvoir me dire si j'ai bien suivi votre pensée dans les adoucissements que vous désiriez.

« Mille amitiés de cœur.

« A. DE TOCQUEVILLE.

« Mardi, 9 h. 1/4. »

M. Jules Favre avait bien rempli mon attente; il avait été si abondant en violentes récriminations, qu'il n'avait pu terminer son discours séance tenante, et qu'il ne l'acheva que le lendemain. Sa visible préoccupation était de capter, par la flatterie, la sympathie intime du Président, dont il ne voulait jamais désespérer. Il demanda quelle volonté secrète, quelle influence mystérieuse et persévérante avaient inspiré, soutenu, dirigé le Président de la république dans son étrange politique? « Les papes et les Bonaparte, s'écria-t-il, ne sont pas destinés à bien vivre ensemble. En 1809, l'empereur Napoléon décrétait que le gouvernement pontifical était incompatible avec une saine administration. En 1831, deux neveux de Napoléon, dont l'un devait mourir pour la liberté italienne, écrivaient ensemble à Grégoire XVI, pour le supplier de déposer sa tiare devant ses sujets en révolte. Suivez les exemples puisés dans votre famille, ajoutait l'orateur, souvenez-vous de l'empereur Napoléon dont vous citez quelquefois les leçons et qu'il est bon, en effet, de citer lorsqu'elles sont glorieuses et nationales! » Puis, passant de la flatterie personnelle à la thèse favorite des républicains, il sommait la France de consulter les populations romaines sur le gouvernement qui leur semblait préférable.

La longueur du discours de M. Jules Favre m'ayant donné le temps de me concerter avec M. de Tocqueville et de m'armer des dépêches de notre ambassadeur, je pus répondre, pièces en mains, que ce n'étaient point les Romains qui avaient résisté, mais des aventuriers de toute provenance, accourus à la voix de deux chefs qui n'étaient Romains ni l'un ni l'autre, Mazzini et Garibaldi. Je concédai sans peine à la gauche l'aveu que nous avions parlé trop timidement devant l'Assemblée constituante; mais j'en rendis responsables les passions et les emportements de la gauche elle-même.

A mon tour, j'invoquai Napoléon, le restaurateur du culte catholique en France, et, dans les meilleurs jours de sa gloire, dans les plus heureuses inspirations de son règne, protecteur respectueux des papes. Le chaleureux appui de la majorité compensa pour moi les violentes imprécations de la Montagne, et la discussion fut close, sans que M. Jules Favre tentât de poursuivre le débat. 428 voix contre 176 sanctionnèrent le résultat de notre expédition et le rétablissement du pouvoir temporel.

Le pape, de plus en plus partagé entre les influences favorables ou hostiles à la France, plein d'une confiance affectueuse pour nos deux représentants, MM. de Corcelle et de Rayneval; mais plus enlacé qu'il ne l'imaginait lui-même dans la politique, indécise en apparence, rétrograde en réalité, du cardinal Antonelli, prit un moyen terme. Il annonça son retour à Rome, mais à la condition de se faire préalablement représenter par trois cardinaux qui prendraient en son nom les mesures réparatrices les plus urgentes. Ces trois cardinaux furent le cardinal Della Genga-Sermatei, le cardinal Vannicelli-Casoni et le cardinal Altieri. Ils arrivèrent à Rome le 31 juillet 1849, à dix heures du soir.

Le cardinal Della Genga, neveu de l'avant-dernier prédécesseur de Pie IX, Léon XII, était, par sa situation, par son caractère, le membre prépondérant de ce gouvernement provisoire. Il passait, à tort ou à raison, pour appartenir tout entier au parti autrichien. On crut en trouver la preuve dans la première proclamation des cardinaux. Ils décernaient un éloge général « au bras invincible et glorieux des armées catholiques qui venaient d'arracher à l'anarchie tous les États pontificaux ». Mais l'armée française n'était pas autrement désignée, et ne recevait point de témoignage spécial de gratitude. « C'était une faute, comme toute injustice », dit justement M. Léopold de Gaillard, historien consciencieux et bien informé des événements de cette époque.

Le général Oudinot, personnellement blessé, mais trop fidèle au Souverain Pontife, pour écouter aucune susceptibilité, résolut de se rendre lui-même à Gaëte. Il remit ses pouvoirs au général Rostolan, et alla courageusement représenter à Pie IX, avec l'autorité que lui prêtait son irrécusable dévouement, l'affliction des Romains et l'étonnement de la France en voyant les obstacles systématiques se succéder de jour en jour, pour retarder le retour du souverain au milieu de ses sujets. Le général ajoutait que les ennemis de Pie IX, c'est-à-dire les absolutistes et les révolutionnaires, triomphaient seuls de ce retard; les absolutistes justifiant leur opposition à ses premières réformes par le secret repentir qu'ils lui prêtaient; les révolutionnaires raillant notre victoire et prédisant que

nous ne tarderions pas à la déplorer. Pour surcroît d'embarras, M. de Corcelle tombait gravement malade à Gaëte, et M. de Rayneval ne dissimulait pas, dans ses dépêches, un certain découragement. M. de Tocqueville, non moins découragé, finit par sortir de la réserve diplomatique en écrivant le 4 août au général Oudinot :

« Vous n'avez certainement pas d'ordres à donner aux autorités papales, mais quand l'intérêt moral de notre armée ou le soin de l'honneur de votre gouvernement vous semble compromis par le résultat d'une mesure, vous avez des avis à émettre, et il faut les émettre de telle sorte qu'on réfléchisse avant de passer outre. Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté, qu'on ne l'oublie pas. »

M. Barrot et M. de Tocqueville ne manquaient pas de me communiquer leurs doléances, me reprochant même d'user, avec trop de timidité, du crédit que mes efforts et ma constante sollicitude avaient dû m'assurer à Gaëte. A quoi je répondais que ce n'était pas ma timidité, mais leur impatience qui servait le parti rétrograde, et ils finissaient par en tomber d'accord; mais de nouvelles dépêches apportaient de nouveaux griefs et jetaient dans le Conseil un inexprimable malaise. Le Président, toujours réservé dans son attitude, toujours retenu dans son langage, surtout vis-à-vis de moi qu'il voulait convaincre de sa persévérante sympathie pour Pie IX, se montrait cependant attristé. On sentait aisément qu'une lutte ardente s'établissait au fond de son cœur entre les premiers sentiments de sa jeunesse et les engagements contraires que lui avait imposés son avènement à la tête d'une nation catholique. — « Ah! monsieur Molé, dans quelle galère m'avez-vous mis là! » s'écriait-il un jour, et M. Molé s'était hâté de me rapporter le propos.

Je savais gré au Président de ne jamais laisser échapper de ces cris-là devant moi; mais je ne me dissimulais pas que le reproche éclaterait, tôt ou tard, dans une explosion d'autant plus violente que la compression serait plus prolongée.

Le Saint-Siège était représenté à Paris par un nonce intelligent et loyal, Mgr Fornari. Je le voyais fréquemment à la nonciature ou au ministère et je ne cessais de lui répéter : « Prenez garde, Monseigneur, et n'allez pas entretenir la moindre illusion à Gaëte. On se fie sur ma présence au ministère pour conjurer les périls, et je crois, en effet, mériter cet honneur; mais remarquez bien que, le cas échéant, je n'aurai d'autre arme que ma démission, et que ma démission sera probablement le signal d'un changement de système dont vous n'aurez pas à vous louer. Je n'ignore pas que vous devez négocier avec cinq ou six grandes puissances dont

les vues sont fort divergentes; mais il y a une grande puissance que vous négligez trop, c'est l'opinion publique. Pour gouverner le monde, il faut d'abord le convertir; pour diminuer la foule et l'obstination des exigences, il faut au moins en renvoyer quelques-unes satisfaites. Depuis trois siècles et plus, la vieille Europe assiste à un monotone et triste spectacle; en matière de réforme, tout se prend, hélas! et rien ne se donne. Comme il siérait à l'Église, et comme il serait digne d'elle, d'inaugurer une autre méthode! »

Ma situation devenait donc de jour en jour plus délicate, et ma responsabilité s'aggravait entre des hommes également consciencieux, également impérieux, les uns trouvant que j'en faisais trop, les autres que je n'en faisais pas assez. Sous ce feu croisé, dans cette incessante perplexité, ma santé s'altéra et je fus saisi par un commencement de fièvre nerveuse. Le docteur Récamier, ardent catholique, me prescrivit, dans l'intérêt même de la mission qu'il désirait me voir pousser jusqu'au bout, un repos de quelques semaines aux bains de Néris. Je demandai un congé au Président et à mes collègues du ministère. Ce congé me fut gracieusement accordé, et le jour même de mon départ, je me rendis encore au Conseil. Le Président avait, à sa droite, le président du Conseil et, à sa gauche, le ministre des Affaires étrangères, près de qui j'allais habituellement m'asseoir. Ce jour-là, M. Passy se plaça entre M. de Tocqueville et moi. Il lut un volumineux rapport sur les finances que nous écoutions tous d'un air un peu distrait, car nul n'avait la prétention d'opposer sa compétence à celle de M. Passy. Je vis donc, sans m'en étonner ni m'en inquiéter, le Président se pencher vers M. de Tocqueville, lui dire quelques mots à l'oreille et lui remettre un papier. M. de Tocqueville lut ce papier très attentivement et me le passa derrière le dos de M. Passy, sans ajouter un mot. Je lus à mon tour ce qui suit :

« Mon cher Edgar,

« La république française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais, au contraire, pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites, de ma part, au général Rostolan, qu'il ne doit pas permettre

qu'à l'ombre du drapeau tricolore, on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral.

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était même pas fait mention du nom de la France ni des souffrances de nos soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté : il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être; rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Edgar, l'assurance de ma sincère amitié.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Ma lecture à peine finie, je ne cherchai point à contenir mon premier mouvement. Je me levai, passai derrière M. Passy, qui continuait son exposé, derrière M. de Tocqueville, qui me regardait d'un air inquiet, et je dis vivement, quoique à voix basse, au Président :

— Monsieur le Président, qu'est-ce que cela?

— Une lettre confidentielle qu'Edgar Ney va communiquer au général Rostolan.

— Est-ce que cette lettre est partie ?

— Oui, hier au soir.

— Alors, monsieur le Président, vous promettez qu'elle ne sera jamais publiée.

— Oh ! non ! jamais.

Là-dessus, je regagnai ma place sans que M. Passy s'interrompît. Cela me donna vingt minutes environ pour réfléchir, et ce temps me suffit pour prendre la résolution de ne point m'inscrire contre ce document. Je n'avais point d'avis utile à émettre puisqu'il était en route depuis la veille, et qu'on me garantissait son caractère purement confidentiel. Ma confiance dans cette promesse était,

peut-être, moins naïve qu'elle ne doit le paraître après l'événement. *Mon cher Edgar* et non *Mon cher Ney*, comme on le lut plus tard dans le *Moniteur*, et d'autres expressions ou détails familiers qui disparurent également, me firent bien au premier moment quelque illusion. Cependant je fus déterminé par d'autres motifs dont je donne ici la confession sincère.

La lettre, avec ou sans les transformations qu'elle subit pour la publicité, était la justification de mon perpétuel discours à la nonciature : « Prenez garde! vous jouez avec le feu! » Du moment où la lettre devait être communiquée au général Rostolan, je ne doutais point qu'elle ne passât, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sous les yeux des trois cardinaux, et j'y trouvais, dans leur propre intérêt, plus d'avantages que d'inconvénients : « Ils vont juger maintenant, me disais-je, si j'exagère l'irritation du Président et si je leur fais entrevoir des périls chimériques. C'est un essai à huis clos qui leur épargnera, peut-être, une expérience plus désastreuse et plus irrémédiable. »

Je dois ajouter, au bénéfice du Président lui-même, que la mention du code Napoléon était moins excessive dans un message confidentiel qu'elle ne l'a paru dans un document public. Dans un message confidentiel, cette mention n'avait rien d'étonnant ni de blessant, car c'était l'écho même des paroles de Pie IX. Dans un entretien avec M. Rayneval, entretien que l'ambassadeur s'était réjoui de transmettre à son gouvernement dès le 31 juillet, le pape avait dit :

« Vous autres Français, vous êtes toujours pressés, vous allez trop vite. Nous autres Romains, nous prenons tout notre temps. Parfois nous en prenons beaucoup, je l'avoue, mais il ne faut pas que cela vous choque. Ayez patience. Je vais, en attendant, vous donner une bonne nouvelle, j'ai voulu faire quelque chose d'agréable à la France. Nous avions naguère travaillé à un code. Eh bien, j'ai dit hier qu'il fallait tout simplement prendre pour modèle le meilleur des codes, le code Napoléon. Nous avons quelques changements à y apporter, mais c'est chose facile que de corriger, après coup, les détails des grandes et belles choses. »

Le Saint-Père fit observer ensuite que le code Napoléon, avec quelques corrections, était appliqué dans les États napolitains et y produisait d'excellents résultats.

J'employai les vingt ou trente minutes que me laissait la lecture du rapport de M. Passy à me demander aussi dans quelle mesure M. Barrot et M. Dufaure avaient réellement ignoré ou inspiré cette lettre. J'étais bien sûr qu'ils ne l'avaient point rédigée; elle portait trop le cachet de l'homme qui, parlant rarement, veut

se soulager quand il parle. Mais, sauf la forme, elle était la pensée même des principaux membres du cabinet, et elle eût été défendue par eux avec la dernière obstination si je l'eusse attaquée à fond. Je crus donc infiniment préférable de ne les point heurter, à condition qu'ils s'uniraient à la promesse du secret. En effet, quand la question financière fut vidée, le Président lut sa lettre, répétant tout haut ce qu'il m'avait dit tout bas. A mon tour aussi, et déjà debout pour sortir et gagner le chemin de fer, je répétai mon regret que le Conseil n'eût pas été préalablement consulté, et je partis, sinon satisfait, du moins rassuré par l'unanime engagement, très nettement articulé par le Président et par ses collègues, de garder le silence.

Mon séjour à Néris ne fut pas consacré au repos aussi complètement que je l'eusse souhaité, car je fus chargé par mon oncle, le comte Henri de Bombelles, d'annoncer à Mme Swetchine la mort de la comtesse de Nesselrode. Je dus me rendre à Vichy pour remplir cette douloureuse mission et apporter, du moins, à un inconsolable chagrin le témoignage de mon dévouement. Mes collègues m'écrivaient peu, et je leur en savais grand gré. Je tenais leur silence et le mien pour la meilleure preuve du *statu quo* politique convenu entre nous. Au bout de trois semaines, cependant, M. Lacrosse, celui qui me renseignait le plus habituellement, le fit en des termes qui m'alarmèrent. Sa lettre assez embarrassée pouvait se résumer ainsi : « Les complications italiennes s'aggravent, et vous ferez bien de ne pas prolonger votre absence. »

Mon départ fut aussitôt décidé pour le lendemain. Je déjeunai au château de Meillant, près de Saint-Amand, dont le duc de Mortemart a fait une magnifique résidence, et que je visitai avec l'abbé de Girardin, mon compagnon de voyage. Le duc de Mortemart avait invité à ce déjeuner plusieurs de ses voisins, dont l'un, le duc de Maillé, était mon ancien et fidèle ami. On causa beaucoup de l'invasion du choléra dans le Berry, et l'on fit un tableau navrant des ravages du fléau dans la petite ville de Nérondes. Le maire avait, disait-on, abandonnée la commune, et la population épouvantée fuyait les maisons habitées, se croyant plus à l'abri au milieu des champs. Nous pensâmes, l'abbé de Girardin et moi, que nous rappellerions le maire à son devoir en remplissant le nôtre. Nérondes était presque sur notre chemin; nous nous y rendîmes, nous fîmes rechercher le maire et nous obtînmes, non sans peine, les mesures les plus urgentes; puis, nous poursuivîmes notre course vers Bourges, où nous retrouvions le chemin de fer.

En entrant dans la gare, j'achetai les journaux. Quelles ne furent pas ma surprise et mon indignation en y trouvant, telle que le public la connaît, la lettre du Président au colonel Edgar Ney. Arrivé rue de Grenelle, j'appris de mon chef de cabinet, M. Charles Jourdain, depuis membre de l'Institut, que l'émotion publique était très vive, et que le Président, absent de Paris, inaugurait un chemin de fer à Sens.

Je puis maintenant laisser parler un témoin de mes premières impressions, assurément fort impartial, M. Merruau, alors secrétaire général de la préfecture de la Seine.

« M. de Falloux, dit-il [1], était absent le jour où la lettre paraissait dans les journaux. Il revint en hâte. Au moment où il rentrait à l'hôtel du ministère de l'instruction publique, j'y arrivais de mon côté pour lui faire visite et pour l'entretenir d'affaires municipales. Une seule chose le préoccupait : donner sa démission. Il me pria d'être, pour ainsi dire, son témoin, et je ne le quittai pas de la soirée. Je m'efforçai d'abord de le détourner de son dessein, en lui représentant qu'il allait marquer une séparation violente entre les catholiques et le prince qui venait de rendre un grand service à la cause du Saint-Père, et qui était la principale espérance de l'ordre et de la religion. La retraite de M. de Falloux étant un acte de parti ne devenait-elle pas impolitique, dangereuse pour le pays et entachée de quelque ingratitude? Je ne pus rien gagner, pas même qu'il prît l'avis de tel ou tel de ses amis politiques. Au sortir de table, il courut porter sa démission au Président; mais celui-ci la refusa dans les termes les plus affectueux et lui donna toutes les satisfactions qu'il pouvait raisonnablement exiger. Je reçus, à l'Élysée même, une note conciliante, que je me hâtai de publier dans le *Constitutionnel*, où j'exerçais encore une certaine action. »

Ceci est le tableau du dehors, voici maintenant le tableau du dedans. On me dit à l'Élysée que le Prince n'était pas encore de retour, mais qu'on l'attendait pour dîner : « Je l'attendrai aussi », répondis-je. Il ne revint que vers neuf ou dix heures du soir, et il me fit immédiatement entrer dans son cabinet, quoique ses convives fussent nombreux et impatients de se mettre à table.

« Monsieur le Président, lui dis-je aussitôt, vous venez de me donner mon congé et j'ajouterais que je vous en remercie, si je ne vous quittais plein d'inquiétude pour de bien graves intérêts.

« — Me quitter? reprit-il de l'air le plus étonné. Pourquoi?

« — Vous avez rendu public ce qui devait rester secret.

[1] Merruau, *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Paris*, page 392.

« — Pensez-vous que la publicité de ma lettre entraîne un changement de politique? Je ne l'entends pas ainsi. Ce n'est qu'une légitime représaille envers le cardinal Della Genga et de ses deux collègues. Mais cela n'atteint point le pape et cela ne changera rien à la marche que je me plais à suivre avec vous depuis un an.

« — Telle est votre intention, Monsieur le Président, puisque vous me faites l'honneur de me le dire; mais il n'est plus en votre pouvoir d'arrêter le funeste élan que vous venez de donner à la France, comme à l'Italie.

« — Je vais vous dire la stricte vérité, Monsieur de Falloux, et vous allez voir que vous vous exagérez l'incident. Je voulais vous tenir parole et laisser ma lettre faire silencieusement son chemin, lorsqu'une dépêche anglaise, interceptée par la police, a été mise sous mes yeux. Cette dépêche, me représentant au cabinet anglais comme le jouet des Autrichiens et m'accablant de piquants sarcasmes, me causa une irritation à laquelle j'ai cédé sans réfléchir. J'envoyai l'ordre au général Rostolan de faire connaître ma lettre à l'armée française et à Rome. Le général refusa d'obtempérer à cet ordre, m'objectant que ma lettre n'était pas contre-signée par un ministre et qu'elle jetterait en Italie une dangereuse effervescence. Le ministère hésitait encore à m'appuyer près du général Rostolan, quand ma lettre parut, à peu près intégralement, dans le *Moniteur toscan*. Vos collègues alors ne virent plus d'obstacle à son insertion dans le *Moniteur* et elle y parut. Ce fut une satisfaction qui m'était toute personnelle, et dont je n'avais pas calculé l'effet, je vous l'avoue en toute sincérité; elle ne devait avoir et elle n'aura, soyez-en sûr, aucune influence extérieure sur l'ensemble de notre conduite politique.

« — Cette confidence modifie certainement mon appréciation intime du fait en lui-même, mais le public ne peut y être admis, et je ne puis demeurer l'éditeur responsable d'un document dont mes collègues ont accepté sans moi la responsabilité.

— Vous vous trompez, Monsieur de Falloux. Il faut que le public sache la vérité; je ne demande pas mieux que de la lui dire. »

Aussitôt, il se mit à son bureau, écrivit très rapidement quelques lignes et me tendit le papier en me disant :

« Tenez, Monsieur de Falloux, cela vous suffit-il? »

C'était le désaveu de la lettre dans les termes les plus catégoriques. Je voyais, à mon tour, l'exacte reproduction de ce qui s'était passé neuf mois auparavant pour M. Barrot, au sujet de M. de Malleville. Mais le cas était encore plus grave. Il fallait compter en même temps avec la dignité du Président devant le pays et avec l'attitude du ministère devant la Chambre. Je regrette de n'avoir

point gardé cette précieuse minute que le prince ne me redemandait pas. Je la lui rendis naïvement en lui disant :

« C'est trop, Monsieur le Président ; c'est trop pour vous qui avez écrit la lettre, c'est trop pour MM. Barrot, Dufaure et de Tocqueville qui en ont autorisé la publication. Puisque vous m'affirmez que rien n'est changé dans notre politique commune, il ne faut point lui imprimer une si brusque secousse. La *Patrie* a publié une note qui, je viens d'en être informé par M. Merruau, est de la main même de M. Dufaure. Laissez-moi prendre là l'occasion d'une revanche et surtout d'un éclaircissement péremptoire. »

La note de la *Patrie* était ainsi conçue :

« Plusieurs journaux ont prétendu que M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes avait quitté Paris, en raison d'un désaccord profond qui s'était élevé entre lui et les autres membres du cabinet, à l'occasion de la lettre de M. le Président de la république au colonel Ney. Ces journaux sont mal informés. M. de Falloux assistait, avant son départ, au Conseil des ministres, auquel M. le Président a communiqué sa lettre ; M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation » (*Communiqué*). Je m'assis à mon tour au bureau, et j'écrivis :

« Reproduire dans le *Moniteur* la note de la *Patrie* et la faire suivre des lignes suivantes : « M. le ministre de l'Instruction « publique nous adresse à ce sujet cette rectification : La note « publiée dans la *Patrie* n'a pas été communiquée à M. de Falloux ; « il n'eût pu en autoriser les termes. La communication de la lettre « du Président a été purement officieuse et excluait toute idée de « publicité. »

« — Si le *Moniteur* publie cela demain matin, dis-je au prince en lui remettant ce papier, je ne puis rien demander de plus. »

« — Soyez tranquille, je m'en charge », me répondit-il en me serrant affectueusement les deux mains ; puis, il se rappela son dîner et m'invita gracieusement. Je refusai et j'allai me coucher. Le lendemain, 10 septembre, ma note parut exactement et textuellement dans le *Moniteur*.

Le P. Lacordaire a dit dans une de ses conférences de Toulouse : « Le mépris de la mort, voilà le principe de la force morale. Tant que la conviction de la justice ne va pas jusque-là, il n'y a rien à espérer de l'homme dans les grandes occasions. » En abaissant beaucoup ce bel axiome et ce beau langage, je dirai : « Le mépris des portefeuilles, voilà le principe de la force politique. » Je fis, ce jour-là, de cette vérité une heureuse expérience et je la recommande à tous ceux qui, après moi, tombés dans un grand piège, auront à sortir d'un grand embarras. M. Barrot, M. Dufaure, M. de

Tocqueville étaient mes anciens et, par conséquent, mes supérieurs. Ils s'étaient dégagés trop facilement de leur engagement; mais quand ils furent nettement interpellés, ils sentirent d'eux-mêmes qu'ils avaient été trop loin. Ils reculèrent de bonne foi, reconnurent que j'avais usé du droit de légitime défense et nous nous remîmes, sans aucune récrimination, à l'œuvre commune.

J'aurais voulu retirer de ce calice une partie de son amertume; mais la presse ne s'y prêta pas.

Après avoir reproduit le récit des divers journaux, l'*Univers* ajoutait : « Cette histoire est très glorieuse pour M. de Falloux. Il a voulu très honorablement se retirer du Cabinet, il y reste très honorablement. Son dernier discours demeure l'expression de la politique de la France dans la question romaine et la trop fameuse lettre du 18 août... quel que soit le sentiment qui l'a fait écrire et publier est purement et simplement retirée [1]. »

A l'extrémité opposée, le *National* s'écriait :

« M. le Président de la République, s'il s'accommode de ce langage plus que péremptoire, s'il accepte ces leçons, ces châtiments publics, ces nasardes à lui données, en place publique, par une poignée de sacristains, est doué d'un meilleur naturel que la plupart des hommes. Son esprit conciliateur est au-dessus de tout éloge, et il ne manque à tant de vertus qu'un seul mérite, celui de la vraisemblance... Maître du terrain, M. de Falloux n'y supportera pas longtemps des collègues incommodes, auxquels il a donné l'exemple d'une volonté ferme et qui n'ont pas su comprendre ce qu'un homme d'État gagne à se montrer résolu [2]. »

Enfin la caricature s'en mêlait aussi, elle représentait le Président assis entre deux gendarmes, sur le banc des accusés. Je présidais un tribunal, composé de M. de Montalembert et de M. Faucher, et je lisais debout la mercuriale suivante : « Avertissement paternel du R. P. Falloux. Que restera-t-il donc de tout ceci? Rien, nous l'espérons, qu'un sévère avertissement à M. le Président de la République. Qu'il ne s'expose donc pas une seconde fois à voir un de ses ministres mettre dans le *Moniteur* des notes semblables à celle qui a paru ce matin. Et surtout qu'il prenne garde, par des témérités et des légèretés de cette nature, de réveiller contre lui-même les souvenirs d'un passé que la sagesse la plus constante peut seule faire oublier [3]. »

Cet incident une fois vidé, je me demandai, je me demande encore, laquelle des deux paroles du Président a été la vraie. Si, en

[1] *Univers*, 13 septembre 1849.
[2] *National*, 13 septembre 1849.
[3] *Le Journal pour rire*, 29 septembre 1849.

me promettant le secret, il était déjà résolu à ne le point garder, quel bénéfice pouvait-il attendre d'une duplicité de quarante-huit heures, et comment pouvait-il se ménager volontairement la situation dans laquelle le plaça mon inévitable retour de Néris? Assurément, il ne ressembla pas ce jour-là à un homme capable de préméditation ou de prévoyance. D'autre part, s'il n'avait cédé, en publiant sa lettre, qu'à un passager mouvement d'humeur, comment cette lettre se retrouva-t-elle plus tard le programme de sa politique personnelle? Dans cette hypothèse, il faudrait admettre que la duplicité lui coûtait peu et qu'il n'avait pas pour elle la forte répulsion qu'éprouvent les honnêtes gens en face de cette improbité morale.

Tromper, en engageant sa parole, équivaut à tricher au jeu; cela n'honore pas et ne procure même pas un renom d'habileté. Les hommes qui ne se l'interdisent pas par conscience devraient au moins se l'interdire par amour-propre. Je pose simplement la question; les historiens de Napoléon III la résoudront. Pour mon compte, je n'éprouvai rien des sentiments provocateurs que me prêtaient des journaux sérieux et *le Journal pour rire*. Je déplorai l'incident, je n'en triomphai pas; tâchant, au contraire, d'en effacer la trace autant que cela pouvait dépendre de moi. De leur côté, mes collègues, je leur dois cette justice, me témoignèrent la même disposition.

A Gaëte, l'émotion fut vive et l'effet désastreux. Au lieu de se rendre à Castel-Gandolfo, tout près de Rome, comme nous avions lieu de l'espérer, Pie IX voulut mettre une plus grande distance entre l'armée française et lui. Le roi de Naples offrit le palais de Portici. Le cardinal Antonelli, quelques prélats de la maison pontificale, quelques membres du corps diplomatique, répétèrent à l'envi que le Pape se réfugierait en Amérique où l'attiraient d'anciens souvenirs, plutôt que de laisser planer un soupçon sur son indépendance. Toutefois, l'insistance de nos ambassadeurs, la certitude que l'Assemblée, alors en vacances, manifesterait, à son retour, une inébranlable fidélité à la politique antérieure, touchèrent le cœur de Pie IX, et imposèrent silence aux irritations calculées ou sincères des mécontents.

Le *Motu proprio* signé par le pape, le 12 septembre, apporte à Rome, le 19, par M. de Corcelle et affiché le 20, se modelait, en grande partie, sur le *Memorandum* présenté à Grégoire XVI, en 1831, au nom des cinq grandes puissances. Le régime municipal était réorganisé dans les États romains, sur une base plus large que celle des municipalités françaises. Des réformes civiles et des réformes judiciaires étaient promises; la Consulte de 1847, ins-

tituée par Pie IX lui-même pour l'établissement de l'impôt, était maintenue; l'amnistie n'était pas complète, mais les exceptions devaient être réglées par des catégories précises. Ce n'était pas là tout ce qu'avait demandé le gouvernement français, mais c'était assez pour contenter un grand nombre de Romains, et de ce point de départ, on pouvait s'élever graduellement, pacifiquement, à des améliorations plus considérables.

M. Thiers, rapporteur d'une demande de crédit pour le corps expéditionnaire, et impatient de parler au nom de la majorité, saisit cette occasion pour faire entendre, en dépit des invectives de la gauche, une déclaration solennelle : « Votre commission, dit-il, a mûrement examiné le *Motu proprio* de Pie IX, non pas qu'elle croie que la France a le droit de décider du mérite des institutions d'un peuple étranger (*Interruption bruyante à l'extrême gauche*), mais la commission l'a examiné pour savoir si les conseils qu'elle était fondée à donner avaient porté des fruits tels qu'elle n'ait pas à regretter son intervention dans les affaires romaines. Eh bien, en très grande majorité, votre commission déclare qu'elle aperçoit dans le *Motu proprio* un premier bien très réel et dont une injuste prévention peut seule méconnaître la valeur [1]. »

La discussion sur ce rapport et sur le crédit financier commença le 18 octobre. La gauche ne se dissimulait pas qu'elle avait devant elle une majorité plus compacte et plus ferme qu'aux jours de l'Assemblée constituante; mais, se flattant de reconquérir le Président, elle ne cessait d'irriter et de caresser tour à tour ses susceptibilités et elle affectait d'adopter pour programme la lettre au colonel Edgar Ney. M. Thiers, dans son rapport, n'avait point parlé de cette lettre. M. Mathieu (de la Drôme) voulut interpréter cette omission comme un signe de dédaigneuse hostilité : « Le Président, s'écriait l'orateur, pourrait-il, comme pouvoir exécutif, se faire à Rome l'agent, l'instrument d'une politique qu'il a, lui, flétrie dans sa lettre du 18 août?... Pour qu'il en soit ainsi, commencez donc par lui défendre de s'appeler Napoléon ! [2] »

M. de Tocqueville, tout en s'appuyant sur le rapport de M. Thiers, avait voulu consoler le Président, très sensible à cette omission. Il rapprocha des dépêches ministérielles la lettre en question. « Elle peut être considérée, dit-il, comme un résumé sommaire, rapide, familier, si vous le voulez; mais comme un résumé fidèle de notre politique, elle la traduit dans un élan généreux et fier. Nous ne l'avons jamais désavouée et ne la désavouerons jamais. »

M. Victor Hugo vint ensuite donner un solennel assentiment au

[1] *Moniteur* du 14 octobre 1849.
[2] *Moniteur* du 19 octobre 1849.

langage de l'opposition. Cette désertion en présence de l'ennemi appela M. de Montalembert à la tribune : « Le discours que vous venez d'entendre, dit-il, a déjà reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli. » La gauche, se soulevant en masse, se plaignit d'être outragée. M. de Montalembert reprit avec calme : « Puisque le mot de châtiment vous blesse, messieurs, je le retire et j'y substitue celui de récompense! » C'est dans ce même discours qu'il a prononcé cette parole, qui est demeurée et demeurera dans la mémoire des hommes comme un des plus beaux cris de l'éloquence convaincue : « L'Église, c'est bien plus qu'une femme, c'est une mère! » Une inexprimable émotion s'empara des tribunes publiques comme de l'Assemblée, et les crédits, c'est-à-dire l'acceptation du *Motu proprio* et du rapport de M. Thiers, furent votés le 20 octobre, par 469 voix contre 180.

Je n'eus pas la consolation de mêler mes applaudissements à ceux qui avaient couvert, durant quelques minutes, la voix de M. de Montalembert. Personne ne savait comme lui encourager, féliciter, fortifier ses amis. Il me serrait dans ses bras, lorsque peu de mois auparavant, je descendais de la tribune, après avoir payé mon tribut d'hommages à la papauté. Combien il m'eût été doux de lui rendre, avec la même effusion, l'expression des mêmes sentiments! La maladie en avait autrement ordonné.

Mes forces très insuffisamment rétablies, dans mon trop court séjour de Néris, n'étaient plus en état de lutter contre les pénibles épreuves qui avaient immédiatement suivi mon retour à Paris. Je n'entends par là ni les attaques de coteries aussi aveugles qu'impitoyables, — j'en prenais sincèrement mon parti, et j'étais convaincu qu'on avait grande chance d'avoir raison, du moment qu'on n'était pas de l'avis des intransigeants — ni mes luttes avec le Président ou avec mes collègues du ministère. Assurément ces luttes étaient fréquentes; mais elles étaient adoucies par des formes toujours très courtoises et souvent affectueuses. Ma lutte la plus pénible, la plus fatigante, c'était celle que je portais au-dedans de moi-même. Seul de mon bord, dans le Cabinet, depuis le départ de M. Buffet, où prendre un conseil? Où demander une inspiration? Où chercher un regard, un signe, lorsque je devais me décider à l'improviste, sur les questions les plus délicates?

C'était également la situation de M. de Corcelle, à Naples. Aussi ne fûmes-nous étonnés ni l'un ni l'autre de succomber presque en même temps. Nous eûmes, lui en Italie, moi en France, le même honneur et la même récompense. Si tous deux nous n'avons pu sacrifier notre vie à notre cause, nous nous sommes du moins donnés tout entiers et épuisés à son service. Le docteur Récamier recourut à des

remèdes fort énergiques pour arrêter ou calmer la fièvre qui s'empara de moi dès le milieu de septembre. Aux premiers jours d'octobre, il me fit transporter au château de Stors, près de l'Isle-Adam, chez le duc de Valmy, en compagnie d'un jeune médecin, le docteur Massé, qui, sous ses ordres, surveillait ma convalescence encore fort douteuse. Il m'aurait fallu un repos d'esprit aussi complet que le repos du corps. Mais la proximité de Paris rendait ce calme impossible. Les amis et les affaires faisaient trop facilement ce trajet. J'annonçai ma démission et j'y étais fermement résolu. Mais les uns voulaient m'en détourner par une sympathie sincère, les autres entrevoyaient que ma démission entraînerait une crise ministérielle et la redoutaient : ceux-ci voulaient prolonger l'intérim de mon ministère, remis au très loyal et très estimé M. Lanjuinais; ceux-là essayaient de me convaincre que je pouvais, moyennant quelques semaines passées dans le Midi, revenir pour porter encore le fardeau de la vie politique. M. de Tocqueville, en particulier, mettait le plus aimable soin à me faire illusion. Il écrivait à ma femme :

« Madame, j'ai attendu jusqu'à ce moment pour répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire hier, afin de pouvoir faire connaître à M. de Falloux les nouvelles que j'attendais aujourd'hui de Rome. Le courrier n'a rien apporté. Répétez-lui qu'il faut qu'il se tranquillise sur cette question; qu'il sera tenu au courant de tout, jour par jour, et qu'aucune résolution considérable ne sera prise sans qu'il en soit informé à l'avance.

« Je voudrais pouvoir lui dire que l'affaire relative au général Oudinot[1] est conclue ou près de se conclure, je ne suis pas en position de le faire. Le Président me paraît fort peu décidé, et même, je dois le dire, plus enclin à s'abstenir qu'à agir. Je lui en parlerai de nouveau demain...

« Paris, 19 octobre 1849.

« A. de Tocqueville. »

Le dimanche 21, M. Molé m'écrivait :

« Je partirais pour Stors, si des obstacles insurmontables ne m'en empêchaient. M. Thiers m'a demandé hier de vous écrire, et de vous prier de différer le plus longtemps possible l'envoi de votre démission, afin de retarder d'autant la discussion de votre loi sur l'enseignement. Je suis d'avis d'ajourner cette discussion au mois de janvier si nous le pouvons. Il faut laisser se calmer les

[1] Élévation à la dignité de maréchal de France.

émotions du débat d'où nous sortons et les affaires de Rome se dénouer avant d'aborder les grandes questions de l'instruction publique. Mais le moment où vous romprez vos liens avec le Cabinet ne peut, ne doit être choisi que par vous. Ce que, pour ma part, je désire le plus, c'est que si, comme on nous le dit, le Midi vous est nécessaire, vous en preniez promptement le chemin, tout en restant titulaire, ou vous réservant d'envoyer votre démission, lorsque vous ne pourrez plus faire autrement. Si j'étais bien sûr de ne pas vous fatiguer, je tâcherais d'aller vous dire tout ce que je ne saurais vous dire ici. Mais je crois qu'on vous fait mal, en allant si souvent troubler votre repos. Quels sont vos projets? Viendrez-vous à Paris, avant de vous éloigner davantage?

« Montalembert s'est surpassé. Jamais il ne s'était élevé si haut, et jamais je n'avais vu la parole humaine agir à ce point sur une assemblée. Soyez sûr que nous devons nous tenir pour satisfaits du dénouement; mais les esprits sont inquiets. On se sent entraîné vers un avenir aussi obscur que redoutable. Si Dieu ne s'en mêle, je ne sais où nous irons. Ne vous fatiguez pas à me répondre. Faites-moi seulement savoir vos projets. Pour vous et pour nous, je tiens à les connaître.

« Recevez, mon cher Ministre, l'expression de sentiments qui vous sont connus et ne finiront qu'avec moi.

« MOLÉ. »

Je crois pouvoir dire consciencieusement que je ne réglai ma détermination, ni sur les instances de mes amis, ni sur des convenances isolées de parti. J'étais entré au ministère pour deux grands intérêts : la liberté de l'enseignement en France, la restauration du Souverain Pontife à Rome; et si je me crus libre de compter avec mes propres forces, c'est que je pus croire ces deux grands intérêts en sûreté.

La loi de l'enseignement était à l'étude dans une commission qui me donnait toutes les garanties désirables. Elle était composée de MM. Thiers, de Montalembert, Fresneau, Armand de Melun, Janvier, l'évêque de Langres, l'abbé de l'Espinay, Baze, Beugnot, Sauvaire-Barthélemy, du Fougeray, Barthélemy Saint-Hilaire, Salmon, Coquerel et Rouher. L'adoption de la loi par une telle commission, c'était la certitude de son adoption par l'Assemblée, car toutes les fractions de la majorité y comptaient des représentants éminents. Les catholiques qui, dans la Chambre des pairs, avaient acquis le plus d'expérience et déployé le plus de lumières, MM. de Montalembert, Beugnot, Sauvaire-Barthélemy étaient là pour échanger avec leurs nouveaux collègues les fruits d'une si

longue lutte. M. Coquerel, pasteur protestant, marchait d'accord avec l'évêque de Langres, et M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui n'avait cessé de me combattre, se trouvait en face de son ami, M. Thiers, envers qui il ne perdait jamais l'attitude de la déférence. Toutes les résolutions, sauf quelques questions de détail, furent prises à la presque unanimité. M. Thiers était, pour ainsi dire, président de droit, et, chose plus significative encore, M. Beugnot fut élu rapporteur.

Dans la question romaine, l'Assemblée autorisait les mêmes espérances et donnait les mêmes garanties. A Rome, les trois cardinaux, dont l'administration provisoire avait été peu satisfaisante, allaient s'effacer. Le pape était sur le point de rentrer dans la Ville éternelle, et le manifeste dont il faisait précéder son retour, était accepté en France, sans enthousiasme, mais aussi sans réserve inquiétante. Il m'aurait fallu plus de présomption et plus d'ambition que je n'en avais pour croire ma présence nécessaire ou pour rêver d'autres succès. Je m'estimais, au contraire, fort heureux et fort récompensé par les résultats obtenus. J'avais, pour les compléter, parfaite confiance en mes amis, et j'étais sûr que rien ne péricliterait entre leurs mains, tant que l'Assemblée resterait debout. Je sentais d'ailleurs que ma souffrance mal guérie, et probablement inguérissable, avait sonné l'heure de mon *Nunc dimittis*. Je pris donc l'irrévocable parti de me retirer sans plus de délai. J'en avais informé à Stors M. de Persigny, qui était venu me voir en ami, sans lui cacher toutefois que j'attendrais le vote de l'Assemblée sur le *Motu proprio* pour considérer comme résolues les difficultés les plus ardues de la question romaine. Ce vote acquis, j'adressai ma démission au Président, en le remerciant avec sincérité de sa constante bonté envers moi, et ma lettre à peine expédiée, je me hâtai de gagner Paris, afin d'y faire mes préparatifs de départ pour Nice.

Pendant que je suivais de près à Paris ma lettre de démission, je reçus du Président une réponse anticipée qui s'était croisée avec mon message et qui dut courir après moi. Elle était ainsi conçue :

« Élysée national, le 24 octobre 1849.

« Mon cher Monsieur de Falloux,

« J'ai appris avec un véritable chagrin que votre santé est toujours chancelante, et qu'il vous fallait un repos absolu de corps et d'esprit pour vous remettre complètement.

« Persigny m'a donné, en effet, des détails sur votre état et sur les dispositions de votre esprit qui m'engagent à vous conseiller

de quitter momentanément les affaires. D'un autre côté, l'intérim de l'Instruction publique ne peut guère se prolonger davantage, de sorte qu'il y a nécessité à ce que vous preniez un parti. Vous devez comprendre combien il m'en coûte de me séparer d'un homme qui a donné tant de preuves de son dévouement au pays, et j'espère qu'en dehors du ministère, vous me conserverez toujours le même attachement.

« Recevez, mon cher Monsieur de Falloux, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

« Louis Napoléon B. »

Le Président, qui n'était jamais pressé et qui ne pouvait avoir aucun doute sur ma démission, même avant qu'elle lui fût parvenue par écrit, ne pouvait pas montrer tant d'empressement à voir cesser l'intérim de M. Lanjuinais, sans un motif encore inavoué, mais qui ne me paraissait point difficile à deviner. Je n'avais pas laissé ignorer à M. de Tocqueville ma rapide traversée de Paris, et il vint aussitôt, avec sa bienveillance habituelle, me serrer la main. Je crus qu'il allait m'annoncer la nouvelle combinaison ministérielle, mais il en parut tout d'abord à cent lieues et venait tout uniment me demander, au nom de mes anciens collègues, quel successeur au ministère de l'Instruction publique je me proposais d'appuyer auprès du Président. Nous traitâmes de quelques noms propres et je recommandai particulièrement M. de Vatimesnil, puis, j'ajoutai :

« — Mais M. Barrot et M. Dufaure sont-ils bien sûrs du Président par rapport à eux-mêmes?

« — Que voulez-vous dire? demanda M. de Tocqueville de l'air le plus étonné.

« — Mais, mon ami, je veux vous rappeler ce que nous avons bien des fois constaté ensemble, c'est-à-dire que le Président regarde M. Barrot comme un pur métaphysicien parlementaire, sans coup d'œil, sans vue pratique, et qu'il se contient à grand'peine vis-à-vis de M. Dufaure, qui, sans s'en douter, ne perd jamais l'occasion de lui être désagréable. Je n'ai reçu aucune confidence, croyez-le bien, et je ne parle que d'après mes observations personnelles, mais je serai surpris autant que charmé si la modification ministérielle s'arrête à moi. »

M. de Tocqueville, une fois son attention éveillée, partagea promptement mon inquiétude, sans croire encore la situation désespérée. J'ajoutai :

« — Je n'ai pas pris congé du Président et je vais le faire tout à l'heure. L'interroger n'est pas le meilleur moyen de savoir sa

pensée, mais je vous promets que, s'il me la découvre, je vous en ferai part immédiatement. »

Je me rendis aussitôt à l'Élysée. Le Président allait monter à cheval, il me reçut debout et s'excusa en me disant :

« — Je veux vous remercier chez vous et voir M[me] de Falloux. J'irai vous trouver tous les deux au retour de ma promenade. Je veux causer avec vous de la situation. »

Je rentrai au ministère pour l'attendre et annoncer sa visite à ma femme. Nous l'attendîmes jusqu'à la fin de la journée : il ne vint pas. Je ne réclamai pas la visite et la conversation promises. Je ne retournai pas à l'Élysée, puisque j'étais en règle, et, dès le lendemain, je quittai Paris et gagnai le Midi, heureux de ma liberté, comme un écolier en vacances.

A trente ans de distance, je ne puis me rappeler, sans une délicieuse sensation, mon trajet de Marseille à Nice. J'étais monté sur le siège de ma voiture pour mieux jouir du paysage et mieux respirer l'air de la mer, sous les rayons du soleil de Provence. Chaque fois que ma pensée retourne vers cette époque, je vois toujours, avec un enchantement qui ne s'est pas évanoui, les grands pins des environs de Fréjus, la montée et la descente de l'Estérel, la rencontre de lord Brougham, à cheval, aux environs de Cannes; enfin, aux abords de Nice, la première vue des orangers et des aloès en pleine terre, qui annoncent et rappelent si bien l'Italie.

Pendant que je savourais ces premières douceurs de la délivrance, la politique entrait, hélas! dans une agitation qui ne devait plus se terminer que par le coup d'Etat du 2 décembre.

Comte de Falloux.

Les fragments des Mémoires d'un Royaliste communiqués jusqu'à ce jour au *Correspondant* sont empruntés au premier volume, et en achevant la publication de ces extraits nous tenons à remercier de son affectueuse obligeance le digne neveu de M. de Falloux, le comte de Blois, qui a bien voulu les mettre à notre disposition.

La composition du second volume se poursuit par les soins de l'éditeur, M. Perrin, et les bonnes feuilles seront prêtes dans quelques mois. Nous comptons sur la même bienveillance pour placer alors sous les yeux de nos lecteurs de nouveaux extraits embrassant la période qui s'étend des premières années de l'Empire jusqu'au 27 octobre 1873, date de la lettre de Salzbourg et de l'échec des tentatives de restauration monarchique.

L'ARISTOCRATIE EN FRANCE

C'était déjà un paradoxe, pour notre école démocratique, de soutenir que la démocratie et la monarchie sont faites l'une pour l'autre, et qu'une société quelconque a d'autant plus besoin d'institutions monarchiques qu'elle est plus essentiellement démocratique. Que dira-t-elle si j'affirme qu'elle n'a pas moins besoin d'institutions aristocratiques, pour vivre et faire vivre la société dont elle est la base et la force? Voilà un bien autre paradoxe, plus choquant pour la logique, plus contraire au sentiment d'égalité qui a provoqué la Révolution de 89, plus démenti, ce semble, par l'expérience historique des temps anciens et des temps modernes.

On a vu dans tous les temps des monarchies vivre en bon accord avec des démocraties. On a vu même souvent des monarchies sortir du sein de sociétés démocratiques. Où a-t-on vu des démocraties fraterniser avec des aristocraties? Où a-t-on vu surtout les unes engendrer les autres? L'histoire nous apprend que les aristocraties abusent fréquemment de leurs privilèges, et que les démocraties n'oublient jamais leurs souffrances. De là ce long duel entre les deux puissances partout où elles existent, qui finit toujours par la mort de l'une d'entre elles, de l'aristocratie surtout. On sait que l'aristocratie athénienne n'eut pas la vie douce et commode sous le règne de la démocratie. L'ostracisme fut inventé tout exprès pour les citoyens notables. L'aristocratie spartiate fut d'une cruauté atroce pour les ilotes, et d'une dureté inflexible pour les classes de citoyens qui ne prenaient point une part directe au gouvernement. Le patriciat de Rome était sans pitié pour la plèbe, qui a fini par lui montrer qu'elle se souvenait de ses rigueurs. Après la dictature féroce du patricien Sylla et du plébéien Marius, vient la dictature plus humaine de César, qui en finit avec la république aristocratique.

Si dans les gouvernements monarchiques modernes, la lutte entre les partis n'eut pas la même violence, c'est qu'un troisième pouvoir était là pour intervenir. En Angleterre, elle ne s'engagea pas tout d'abord entre l'aristocratie maîtresse à la Chambre des lords et la bourgeoisie dominante dans la Chambre des communes. Au contraire, les deux puissances s'entendirent pendant deux siècles pour imposer à l'autorité royale le gouvernement parlementaire. C'est

seulement depuis la seconde moitié de ce siècle que la démocratie proprement dite est entrée en scène. Le jour où elle dominera dans la Chambre des communes, l'aristocratie disparaîtra, avec la bourgeoisie peut-être, laissant la monarchie face à face avec cette démocratie qui, avant de s'attaquer au trône, changera radicalement les conditions du gouvernement parlementaire. Ce qui paraît sûr, c'est qu'elle ne souffrira aucune espèce d'aristocratie privilégiée à côté d'elle. En France, le duel a été bien autrement sérieux entre notre noblesse et cette sorte de démocratie qu'on appelait le tiers état. Celui-ci en voulait bien moins au roi qu'aux nobles. S'il finit par s'en prendre à la monarchie, c'est qu'il la voyait faire cause commune avec une classe qu'il détestait.

Notre démocratie actuelle a hérité des passions et des préjugés de la France révolutionnaire. Le mot seul d'aristocratie la fait bondir. Elle revoit toujours l'ancienne noblesse avec ses intolérables privilèges. Notre peuple, qui se passe si bien de liberté, ne peut rien supporter qui ressemble à une restauration aristocratique. Ce n'est pas que sa passion de l'égalité le rende insensible aux distinctions honorifiques. Il n'est peut-être pas de peuple qui les recherche avec autant d'ardeur. Napoléon Ier l'avait bien jugé, quand il créa l'ordre de la Légion d'honneur. Il avait compris que ses héroïques soldats ne seraient pas les seuls heureux de voir la croix sur leur poitrine, que ses fonctionnaires de tout ordre seraient plus fiers encore de la porter. C'était à qui tendrait la main, parmi ces jacobins qui avaient tant maudit les titres de l'ancien régime. Il faut être juste. Ce n'est pas en cela que la vanité de la nouvelle France est ridicule. Recevoir la récompense des services rendus à son pays, sur les champs de bataille ou ailleurs, est chose légitime et parfaitement honorable. Ce n'est pas le ruban qui est ridicule, c'est la particule usurpée. S'il n'y a jamais eu moins de noblesse qu'aujourd'hui, chez nous, il n'y a jamais eu tant de nobles, c'est-à-dire de gens qui ont trouvé moyen de joindre la particule à leur nom. Le sexe charmant en raffole. Si les mariages d'argent lui répugnent, il se laisse souvent tenter, pour son malheur, par les mariages de vanité. Ce n'est pas seulement la société riche qui se pare de la particule, en l'achetant; c'est le demi-monde qui la porte, sans la payer. Ne descend-elle pas encore plus bas, jusque dans la boue du vice qui s'étale? Je plains les nobles familles restées debout sur les ruines de l'ancienne France, en gardant leurs traditions d'honneur et de haute vertu, qui assistent à cette parodie. Ce n'est pas dans les rangs de cette ridicule ou triste noblesse qu'il faut aller chercher les types de l'aristocratie que notre France nouvelle peut apprendre encore à respecter.

I

Est-il besoin d'avertir le lecteur que je n'entends rien restaurer, encore moins l'ancienne noblesse que la vieille monarchie? Je veux seulement discuter la question de savoir si notre société démocratique n'a pas besoin d'une certaine aristocratie, comme elle a besoin d'une certaine monarchie. Ce n'est pas un souvenir du passé que j'évoque; j'invoque une nécessité sociale du présent et de l'avenir. Il n'est peut-être pas de peuple plus propre à faire notre éducation politique par son histoire et par son admirable langue que ce peuple grec si mobile et si léger, mais si fin et si intelligent. Il a passé par toutes les crises politiques; il a connu tous les gouvernements; il a des mots pour tout dire avec une précision et une élégance dont il a gardé le secret. La *démocratie*, c'est le gouvernement du peuple; l'*ochlocratie*, c'est le gouvernement de la plèbe; la *démagogie*, c'est le gouvernement du peuple mené par ses flatteurs; la *monarchie*, c'est le gouvernement d'un roi; la *tyrannie*, c'est le gouvernement d'un maître; l'*aristocratie*, c'est le gouvernement des meilleurs; l'*oligarchie*, c'est le gouvernement des puissants; la *ploutocratie*, c'est le gouvernement des riches; enfin, l'*anarchie*, c'est l'absence de tout espèce de gouvernement.

Notre vieille France ne connaissait aucun de ces noms, parce qu'elle n'avait passé par aucun de ces gouvernements. L'ancien régime, avec ses rois, ses nobles, ses bourgeois, ses artisans et ses paysans, ne correspondait en aucune façon à l'état politique des cités grecques. C'est notre Révolution qui nous a fait comprendre le sens de tous ces mots. Nous avons connu le gouvernement du peuple, avec nos jacobins et nos montagnards. Sans aller jusqu'à dire que nous avons eu le règne de la canaille, il faut bien convenir qu'elle ne manquait jamais aux exécutions de la justice révolutionnaire, comme pour leur donner la sanction populaire. Depuis le régime républicain, nous faisons connaissance avec ce Démos qu'Aristophane nous a montré si facile à tromper par ses courtisans. M. Raoul Frary, qui a fait un livre très spirituel sur ce sujet, s'est certainement inspiré de la verve de l'immortel comique; mais on sent bien que sa satire n'est point un pur souvenir classique, et qu'il avait la réalité sous les yeux. Le règne des hommes d'argent ne nous est pas non plus inconnu. Ce n'est point dans son imagination que le *phalanstérien* Toussenel a trouvé le titre du livre : *les Juifs rois de l'époque*. Quant à l'anarchie, c'est une forme de gouvernement qui tend à s'acclimater sous le régime républicain.

Il est un gouvernement que notre France nouvelle n'a point connu; c'est l'aristocratie. On ne s'en étonne pas, quand on songe

que la Révolution de 89 a été faite encore plus contre la noblesse que contre la royauté. Si l'on considère cette Révolution non pas seulement dans sa fureur de destruction, mais encore dans le développement pacifique et normal de ses principes, on voit qu'elle n'a pas été simplement politique, qu'elle a eu toute la portée d'une rénovation sociale et même morale. Dans son cours tantôt impétueux, tantôt paisible, elle emporta les institutions, les idées et les sentiments de la vieille France. On s'étonne que notre noblesse, qui n'avait pas toujours bien vécu, dans cette société aussi charmante que légère du siècle dernier, ait su si bien mourir. C'est qu'on oublie que, dans ses frivolités, et même dans ses vices, elle avait conservé le culte de cet honneur qui fait le gentilhomme. Tous ces nobles qui ont péri sur l'échafaud avaient des mots d'esprit ou des mots du cœur sous la hache révolutionnaire. Un prince de Broglie recommande à son fils de ne se souvenir que de la France. Et ce fils n'oublia point la leçon. Un comte de Custine répond à la foule hurlante qui crie à la guillotine : « On y va, canaille ! » Le comte de Montalembert aimait à citer le mot d'un joyeux curé à un ami, en partant pour l'exil. « Pourquoi émigrez-vous, vous qui croyez à peine à Dieu ? — Et l'honneur donc ! » Le mot était plus vif. Cet honneur de gentilhomme n'était pas toujours d'accord avec une sévère morale. Le noble avait horreur de la bassesse, non de la licence. Louis XIV a pu en faire un courtisan ; il n'en fit jamais un valet. Les nobles émigrés de la Terreur en ont pu rapporter en France le sentiment, rendu plus sérieux par l'épreuve du malheur. Mais il s'est éteint au contact de la société nouvelle, qui n'a conservé que le mot. Si l'on rencontre encore parmi nous de vrais gentilshommes, ils nous apparaissent comme des revenants d'un monde qui n'est plus [1].

Notre France nouvelle a acclamé son glorieux empereur. Elle a vu rentrer ses prêtres avec satisfaction, ne leur demandant qu'une chose : ne s'occuper que du salut des âmes. Elle n'a pas vu rentrer ses rois avec regret. Si elle leur a fait reprendre le chemin de l'exil en 1830, c'est qu'ils lui avaient paru déclarer la guerre à l'ordre de choses nouveau consacré par la Charte. Elle n'a pas vu revenir ses nobles sans mauvaise humeur et sans inquiétude. Elle a encore sur le cœur le milliard des émigrés, qui était pourtant de stricte justice. Elle n'a pu souffrir cette pairie héréditaire que Casimir Périer

[1] Malgré la similitude des mots, le gentleman anglais n'est point le frère de notre gentilhomme. Plus correct, plus sensé peut-être, il n'a pas ce sentiment de l'honneur à outrance qui dépasse la mesure de l'honnêteté. Alors même qu'il devient un héros, il n'est pas un chevalier. C'est à peu près l'honnête homme du dix-septième siècle, en France.

dut abandonner, malgré les plus éloquentes protestations de nos grands orateurs parlementaires. La noblesse française est morte, comme classe privilégiée, et même comme classe sociale. Elle ne revivra point. Elle n'est plus qu'un souvenir dans le cœur des nobles familles qui la font respecter par des mérites et des vertus qui n'ont rien de l'ancien régime.

II

Est-ce que toute aristocratie aurait disparu avec elle sous le niveau de l'égalité démocratique? Ceci est une autre question. La Révolution a fait du peuple français une société de citoyens égaux en droits civils d'abord, et puis en droits politiques. Elle s'est arrêtée là. Il est chez nous une école de démocratie qui veut la mener plus loin encore. C'est à l'égalité sociale qu'elle vise, après l'égalité civile et l'égalité politique. Qu'est-ce que l'égalité sociale? Ou ce n'est qu'un mot inventé par la démagogie pour flatter le peuple souverain, ou cela signifie l'égalité des conditions sociales. Plus de pauvres ni de riches, plus d'ignorants ni de savants. Je ne connais qu'une institution qui puisse réaliser une pareille utopie : c'est le communisme. Tout en commun, dans une commune égalité, instruction et propriété. L'enseignement intégral, le même pour tous, élevant les uns, abaissant les autres; le revenu égal supprimant la misère et le luxe; un état social ramenant tout sous le même niveau. Tel est l'idéal d'une société démocratique, pour l'école dont je viens de parler. Je ne crois pas qu'il soit possible d'aller au delà, en fait d'utopies égalitaires, et j'espère bien que notre société française ne sera jamais mise à pareil régime.

Mais supposons l'absurde et l'impossible. Voilà l'égalité absolue, civile, politique, sociale, réalisée par nos institutions. Est-ce que cette radicale opération supprime toute inégalité? Nullement ; car il reste l'inégalité de fait, en face de l'égalité de droit. Si la loi nous fait tous égaux en instruction et en fortune, la nature nous fait tous inégaux en intelligence, en volonté, en force. Que pourra la loi contre la nature? Celle-ci ne perd ses droits sous aucun régime civil, politique et social, fût-ce le communisme le plus absolu. Et il est heureux qu'il en soit ainsi, n'en déplaise aux amis de l'égalité à outrance. Car, autrement, notre société serait un corps sans tête. Et alors d'où ce grand corps recevrait-il le gouvernement et la direction de ses mouvements? Un corps sans tête, c'est l'idéal d'une anarchie dont rien ne saurait donner l'idée. Proudhon, qui rêvait l'anarchie politique, était le plus grand ennemi de l'anarchie sociale. C'est qu'en effet, celle-ci est la négation absolue de la société elle-même, condition vitale de l'humanité.

Donc l'inégalité, telle que l'a faite la nature, est une chose contre laquelle nulle révolution, nulle constitution ne peut prévaloir. Elle reste, au fond de toute société, bien autrement forte que l'égalité, puisque l'une n'est qu'un droit, tandis que l'autre est un fait. Cette inégalité est le principe même de toute aristocratie, qui durera autant qu'elle. Elle se traduit en institutions qui changent avec les progrès des sociétés humaines. Selon les races, les temps et les lieux, elle sera ici une caste, là une classe, avec des privilèges ; ailleurs, une élite qui se recrute partout. Elle s'appelle noblesse ou bourgeoisie. Parfois, elle n'a pas de nom, comme dans notre société démocratique actuelle, parce qu'elle est partout et nulle part. Mais, avec ou sans nom, elle a la main dans le gouvernement et la direction de toute société. Et quand, par une anomalie sociale dont on voit des exemples chez nous, cette main s'en retire d'elle-même, ou est écartée par des causes politiques quelconques, alors toute société tombe dans l'anarchie la plus complète. Que cette aristocratie soit une caste fermée, une classe privilégiée, ou une élite sortie de tous les rangs de la société, qu'elle y fasse sentir sa domination, son autorité, ou simplement son influence, elle est toujours la tête qui gouverne et dirige le corps. Pas de corps sans tête : c'est une loi d'histoire naturelle.

La noblesse fut toute l'aristocratie de la vieille France. On naissait noble ; on le devenait rarement. Les lettres de noblesse, fort rares d'ailleurs, allaient plus souvent à la faveur de cour qu'à la grandeur des services, ou à l'éclat des œuvres. Cette noblesse ne se recrutait pas comme l'aristocratie anglaise, qui n'a jamais cessé d'attirer dans ses rangs les hommes nouveaux qui lui apportaient leurs talents, leur puissance, ou même seulement leur richesse. Elle restait fermée. Et comme l'ancienne société était divisée en classes, en ordres, en corporations qui pensaient, agissaient, travaillaient sous la discipline des règlements, ou sous l'empire des traditions, elle ne comptait, en dehors de la noblesse, que quelques grands noms, dans les différentes sphères de l'activité sociale. Son organisation gênait la liberté et étouffait l'originalité des individus. Elle avait des sommets auxquels n'atteint pas notre société uniforme. Elle n'avait vraiment pas, sauf la noblesse, de couches supérieures constituant une véritable aristocratie, dans le sens tout moderne du mot.

Chose curieuse, et pourtant facile à comprendre ! L'époque qui a fait la France nouvelle fut la plus stérile en œuvres de l'esprit. Chateaubriand et Mme de Staël ont écrit leurs plus beaux livres dans l'exil. C'est que la Révolution glaça de terreur notre jeune démocratie, et que l'Empire l'enivra de gloire. Avec la liberté, elle prit

son essor dans toutes les directions. Sciences, lettres, beaux-arts, poésie, éloquence, politique, philosophie, industrie et commerce, ce qu'elle produisit d'œuvres et d'hommes est prodigieux de diversité et d'originalité, de 1815 à 1870, sous le second empire, comme sous la Restauration et la monarchie de Juillet. C'est que la démocratie libre, c'est l'expansion de toutes les forces, le rayonnement de toutes les lumières, l'éclosion de tous les talents, chaque vocation suivant sa voie, chaque création marquant son œuvre de son empreinte personnelle, nulle individualité ne s'enchaînant à la tradition, ou ne se laissant enfermer dans la discipline. Du sein fécond d'une telle démocratie devait émerger une merveilleuse élite, aussi difficile à classer qu'à compter, qui sortait de toutes les conditions sociales. C'est la véritable aristocratie de notre temps.

Un charmant écrivain de nos jours a parlé en termes peu respectueux pour l'humanité de cette démocratie antique, faite d'esclaves et d'artisans, qui ne fut que le fumier sur lequel s'épanouit la fleur de la civilisation. Je crains qu'il n'enveloppe, dans son aristocratique dédain, les démocraties de tous les temps et de tous les lieux. Il serait fort injuste pour la nôtre, qu'il faut considérer, non comme la matière, mais comme la matrice de notre aristocratie nouvelle. *Alma mater*, c'est bien le mot qui convient à notre démocratie. Elle est la mère, et sa noble fille aurait bien mauvaise grâce à renier son origine. Oui, on ne saurait le redire, notre nouvelle aristocratie est la chair et le sang de ce grand peuple qui l'enfante chaque jour dans le travail et la douleur. Elle n'est pas tombée du ciel, comme la caste sacerdotale de l'Inde. Elle n'est pas née de l'hérédité, comme le patriciat romain. Elle n'est pas venue de la conquête normande, comme la noblesse anglaise. Elle n'est pas sortie d'une nouvelle féodalité, comme la noblesse française, ou la noblesse allemande. Elle n'a pas pour origine tel ou tel événement social. Elle n'a pas d'institution qui la crée, d'organisation qui la fasse durer, de privilèges qui la fassent vivre. On ne peut dire qu'elle est sortie à telle date et de telle façon de la démocratie. Elle n'existe point à l'état de corps permanent. Elle se fait et se renouvelle tous les jours, engendrée perpétuellement par la démocratie qui la porte dans ses flancs.

III

Cette aristocratie-là est partout, dans tous les rangs de la société française. Aucun gouvernement ne saurait s'en passer. Notre République conservatrice le comprenait, et c'est pour cela qu'elle avait fait un Sénat. Notre République radicale, qui est la démocratie

à outrance, ne veut en entendre parler. Et quand elle arrivera au pouvoir, ce qui n'est qu'une question de temps, sa première œuvre de destruction sera de le supprimer. En attendant, elle a réussi à en changer le tempérament, en en faisant, autant qu'elle l'a pu, la représentation du nombre, comme la Chambre des députés, et en réduisant sa fonction à celle d'une Chambre d'enregistrement des actes de la Chambre démocratique. Si les conservateurs républicains rentraient jamais au gouvernement, la première chose à faire serait de rendre au Sénat son autorité de pouvoir médiateur et modérateur. Mais alors il faudrait refaire le Sénat.

Ce sera donc l'œuvre de la Monarchie nouvelle, si la France comprend un jour que son salut est dans une restauration monarchique. Mais du moment que cette aristocratie dont je viens de parler n'est plus une classe, et ne forme plus un corps, où la trouver et de quelle manière est-il possible d'en faire une institution de l'État? Voilà la première question qui se posera dans une assemblée qui aura pour mission de faire une constitution monarchique pour la France. J'ai dit que l'aristocratie née de la démocratie française est partout, c'est-à-dire dans tous les rangs de notre société démocratique. Elle figure avec honneur, avec un certain éclat, dans toutes les administrations de l'État, justice, magistrature, université, armée, travaux publics, finances. Là, la sélection de bas en haut se fait de la façon la plus naturelle et la plus sûre. Tous nos fonctionnaires montent plus ou moins lentement, toujours laborieusement, les degrés de la hiérarchie administrative, et arrivent aux premiers rangs par leur capacité, leur expérience, et la durée de leurs services. Il est bien juste qu'on leur trouve leur place et leur rôle dans l'État, puisqu'ils sont le rouage le plus indispensable de la machine gouvernementale. Qu'est-ce qui fait, à cette heure d'anarchie parlementaire, que le pays ne s'aperçoit pas que nous n'avons plus de gouvernement? C'est que, si la main du gouvernement lui manque, il sent toujours la main de l'administration. Quand nos rêveurs de décentralisation administrative demandent à grands cris l'autonomie communale, ils ne voient pas que leur République ne résisterait pas six mois à ce régime de complète anarchie. En faisant entrer de plus en plus la passion politique dans les rangs de cette administration, le parti républicain ne se doute pas qu'il détruit de ses propres mains l'admirable mécanisme qui maintient encore un certain ordre dans une démocratie abandonnée à ses instincts anarchiques d'absolue égalité.

L'aristocratie administrative n'est pas la seule où l'État, monarchique ou républicain, doive chercher les éléments de ce qu'on appelle une Chambre haute. Tous les employés des grandes sociétés

de crédit, d'industrie, de commerce et d'agriculture peuvent arriver par les mêmes services et par les mêmes degrés aux plus hautes positions de la hiérarchie sociale. En dehors de ces administrations publiques et de ces sociétés privées, rayonnent les plus grandes gloires de la démocratie française, dans les professions libérales, lettres, sciences, beaux-arts, éloquence, poésie, philosophie. Et enfin, dans la sphère plus modeste de notre organisation départementale et municipale, combien de simples propriétaires obtiennent la considération et la popularité, par le modeste emploi de leurs capacités mises au service des intérêts locaux et le généreux usage de leurs richesses appliquées au soulagement des misères privées? La propriété qui se montre par des bienfaits a sa place dans cette aristocratie. Tous ces hommes plus ou moins éminents, chefs naturels et nécessaires de notre démocratie, ne doivent-ils pas trouver leur place dans l'État?

Il est de mode, dans le monde républicain, de mal parler des classes dirigeantes. On n'y est guère moins sévère pour la bourgeoisie actuelle que pour l'ancienne noblesse. Je ne regrette la domination d'aucune classe. Ce n'est pas seulement la noblesse qui a fait son temps; c'est la bourgeoisie elle-même, cette bourgeoisie si fière de ses richesses, et qui n'a pas toujours si bien mené nos affaires sous le gouvernement de son goût. La Révolution lui avait ouvert une belle carrière, par la destruction de l'aristocratie nobiliaire. Elle était devenue en quelque sorte la maîtresse de l'État. Elle ne fut pas à la hauteur de son rôle. Elle manqua de grandeur, de générosité, même de sens politique, puisqu'elle ne sut pas défendre le gouvernement parlementaire qu'elle avait contribué à créer. Si elle a paru faire assez grande figure dans la monarchie de 1830, c'est grâce à cette aristocratie toute personnelle des grands talents qui ne sortaient pas de son sein. D'où sortaient-ils donc? Ils n'étaient, certes, pas des nobles déclassés, comme Mirabeau. C'étaient des lettrés pour la plupart, dont une haute culture intellectuelle avait fait des orateurs et des hommes d'État. Les Thiers, les Guizot, les Rémusat, les Cousin, les Royer-Collard, n'avaient rien de bourgeois dans leur manière de penser, de parler et de vivre. Je ne connais qu'un grand bourgeois, Casimir Périer, qui fut, il est vrai, le premier homme d'État de son temps. Mais c'était une personnalité exceptionnelle, qui trouva dans son grand caractère et dans son grand bon sens ces parties supérieures de l'art de gouverner que Royer-Collard a qualifiées de *divines*, par une exagération de langage que je n'ai jamais bien comprise. Notre démocratie actuelle n'a guère plus de goût pour le gouvernement des bourgeois que pour le gouvernement des nobles. On ne refera

pas, en France, de gouvernement de classes, par la bonne raison qu'il n'y a plus de classes dirigeantes, à proprement parler.

IV

Nos démocrates ne contestent point l'existence de cette aristocratie. Ils en sont même d'autant plus fiers qu'elle sort des entrailles de la démocratie. Seulement, ils n'entendent pas lui faire une place à part dans l'État. Ce serait un privilège contraire au principe de l'égalité. Ils la laissent donc à la merci de l'élection populaire qui n'a, comme on sait, qu'un médiocre souci des supériorités. C'est à elle de jouer des coudes pour arriver pêle-mêle, avec les élus quelconques du suffrage universel, à se faire sa place au sein de la représentation nationale. A vrai dire, nos démocrates ne tiennent pas à ce qu'elle arrive, parce que tout ce qui sort du rang, dans leur idéal d'égalité sociale, leur déplaît et les inquiète. Voilà ce qui fait qu'ils ne peuvent souffrir de Chambre haute, fût-elle uniquement recrutée dans cette aristocratie dont j'ai parlé. Ils la redoutent comme un obstacle aux progrès de la démocratie, telle qu'ils la veulent, exaltant les humbles, abattant les superbes, et faisant passer sur notre société tout entière l'uniforme niveau de la médiocrité. « La République n'a pas besoin de savants, disait un président du tribunal révolutionnaire qui envoyait Lavoisier à l'échafaud. » Le peuple, nous répète notre école démocratique, entend se gouverner lui-même. Il veut des commis, non des tuteurs.

Les deux Assemblées constituantes de 89 et de 48 n'étaient point dans ces sentiments. Mais elles avaient une confiance sans bornes dans le suffrage universel. Elles crurent que l'élection populaire aboutirait à une sélection aristocratique, dans le vrai sens du mot. Le résultat des élections parut d'abord justifier cette confiance. La première Constituante était préparée par les cahiers de 89. Le peuple ne fit qu'obéir aux réclamations unanimes de l'opinion publique. Il élut véritablement l'élite du pays. Il fit, en ce cas, ce qu'il fait toujours dans les circonstances extraordinaires. Il envoya siéger à la grande Assemblée nationale les hommes les plus connus pour leurs talents et leurs vertus. Il n'oublia que les services. Les administrateurs manquèrent à cette noble Assemblée, les uns parce qu'ils n'avaient pas de notoriété, les autres parce qu'ils étaient impopulaires. Peuplée de lettrés, de philosophes, de publicistes, d'orateurs, de journalistes, elle fit une belle constitution, nullement pratique, dans laquelle elle annula la royauté et oublia la Chambre haute. Son œuvre faite, elle se suicida, en laissant faire le reste à ses successeurs. On peut dire,

sans leur faire tort, que la Législative et la Convention ne furent pas des modèles de ce gouvernement parlementaire qu'avait rêvé la Constituante. L'élection populaire n'y fut point une sélection des meilleurs. On pourrait s'étonner de la sagesse de la Convention, qui fit une place à une Chambre haute, dans sa constitution, si l'on ne savait qu'elle s'y réservait la nomination d'une partie de ses membres. Le rôle effacé, d'ailleurs, du conseil des Anciens, ne devait servir qu'à préparer le 18 brumaire. Le Sénat de l'empire fut bien la représentation aristocratique de la société nouvelle dans l'État. Mais l'État tout entier, c'était l'homme qui faisait l'admiration de la France et la terreur de l'Europe. Les grands noms ne manquaient pas à ce Sénat. Mais ce n'était que des noms. Le maître ne souffrait partout que des serviteurs. Il fallut l'invasion étrangère pour le faire sortir de son silence. Et alors il ne parla que pour sauver son existence.

On a beaucoup médit des Chambres hautes de la Restauration et de la monarchie de Juillet. On a prétendu qu'elles n'ont servi à rien, pas plus au pouvoir qu'elles ne purent défendre contre les assauts des factions, qu'au pays qu'elles ne surent pas protéger contre les usurpations dynastiques. C'est un reproche qui n'est point fondé. Est-ce que les Chambres des députés ont mieux défendu la Monarchie contre l'insurrection? Il est vrai qu'en temps de révolution, le peuple ne fait pas aux Chambres hautes l'honneur de les envahir. Mais le rôle des parlements n'est pas d'arrêter les révolutions qui emportent un gouvernement. C'est de les prévenir par un concours loyal et intelligent donné au pouvoir exécûtif. C'est surtout, en temps ordinaire, d'aider le gouvernement dans l'œuvre de chaque jour. Les Chambres hautes de la Monarchie n'ont point manqué à cette double mission. Le coup d'État de Charles X n'était guère plus du goût de la Chambre héréditaire que de la Chambre élue. La Chambre introuvable de 1815 rencontra dans la sagesse de la Chambre haute une certaine résistance à ses furieuses passions. La Chambre nommée par le gouvernement de Juillet ne fit point de tapage parlementaire, comme la Chambre des députés. Elle ne fit pas de ces coalitions qui ébranlèrent la Monarchie de 1830. En somme, elle fit, sans bruit, de meilleure besogne. Elle fut aussi utile au pays qu'au gouvernement par la lumière de ses discussions et par la sagesse de ses délibérations. Elle garda toujours sa liberté et sa dignité dans le concours qu'elle prêta au pouvoir.

La Constituante de 48 eut la même confiance que son illustre aînée dans l'intelligence du suffrage populaire. Elle ne vit point l'utilité d'un Sénat, sous le régime républicain; et, de plus, elle fit la faute de laisser au suffrage universel le choix du pouvoir exécutif.

Cela nous valut le second empire, dont le Sénat, aussi bien doté que celui de Napoléon Ier, ne fut guère moins muet ni moins docile. Il eut plus d'hommages à offrir au maître que de conseils et d'avertissements. On discutait encore au Corps législatif. On ne faisait que voter au Sénat, sauf quelques rares protestations, à propos, par exemple, de la trop fameuse loi des suspects.

Sans avoir le nom de Constituante, notre Parlement de 71 avait pour mission de remettre sur ses pieds la *noble blessée* de la guerre allemande. C'était une Assemblée de patriotes, nullement sectaires ni utopistes, qui, ne pouvant refaire la Monarchie, ne voulut pas laisser la France sans gouvernement. Elle lui fit une constitution républicaine, où elle n'oublia aucune des institutions qui pouvaient faire de notre démocratie un régime d'ordre et de liberté, si cette constitution eût été sincèrement pratiquée. Dans cette œuvre de sagesse plus que de logique, elle fit une place à un Sénat bizarrement composé, mélange de l'élection populaire et de l'élection parlementaire, qu'une révision, plus logique que politique, réduisit à n'être plus guère qu'une doublure de la Chambre des députés. Comme cette dernière, elle devint la représentation du nombre par l'augmentation des électeurs proportionnelle au chiffre de la population. Je conviens que notre démocratie républicaine ne pouvait pas laisser subsister cette anomalie de sénateurs à vie et de sénateurs élus. Mais il est certain que, depuis la révision, le Sénat a perdu de son indépendance, de sa modération, de sa supériorité personnelle. L'élection par le Sénat allait chercher les hommes de valeur, quand elle n'était pas dominée par la passion politique. L'élection par les communes n'ayant chacune qu'un électeur sénatorial, quel que fût le chiffre de leur population, en faisait la représentation des intérêts. C'était bien alors le grand conseil des communes, comme avait dit Gambetta, qui n'en provoqua pas moins la réforme de la loi électorale concernant le Sénat.

V

Nous en sommes là, si l'on peut encore parler de constitution en ce moment. Si jamais la monarchie vient à remplacer une république qui devient de moins en moins habitable, elle n'oubliera certainement pas la Chambre haute dans la constitution sur laquelle elle établira son gouvernement. Mais où en devra-t-elle chercher les éléments? Évidemment, dans cette aristocratie dont je viens de démontrer l'existence et d'expliquer l'origine. Voici bientôt près d'un siècle que l'on fait, en France, l'épreuve des Chambres hautes. On paraît fixé sur leur importance et leur rôle politique. On discute toujours sur la manière de les composer. Il faudrait un

livre pour exposer et examiner en détail tous les projets qu'a suscités ce difficile problème. Je me bornerai à résumer les principaux modes de constitution qui peuvent être proposés. Mais, pour se retrouver dans ce labyrinthe, il faut un fil conducteur, c'est-à-dire un principe qui domine toute cette discussion. Que doit être une Chambre haute, dans une société comme la nôtre? La représentation la plus complète possible de notre aristocratie sociale. Toutes les solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients propres. Pour pouvoir en décider, il faut toujours regarder le but. Le mode de recrutement qui satisfera le mieux à la condition qui vient d'être énoncée sera le meilleur. C'est à celui-là que le législateur devra s'arrêter. Aucun mode proposé n'est parfait, comme aucun n'est absolument défectueux. Encore une fois, c'est la fin qu'il faut voir, quand il s'agit de trouver le moyen.

Si divers qu'ils soient, tous ces modes peuvent se ramener à quatre : l'hérédité, l'élection parlementaire, l'élection populaire, la nomination royale.

Une Chambre héréditaire est possible dans les pays aristocratiques où l'hérédité se retrouve encore partout dans l'ordre social. En Angleterre et en Allemagne, le fils aîné hérite fréquemment de la propriété immeuble, ainsi que de l'autorité paternelle, de manière que la mort n'apporte aucun changement dans la constitution de la famille. Comment l'opinion publique se révolterait-elle contre une Chambre des lords ou une Chambre des seigneurs? En sera-t-il toujours de même? On peut en douter. On voit le flot de la démocratie monter dans ces deux pays, malgré l'aristocratie territoriale, ou l'aristocratie militaire qui y domine. Le jour viendra sans doute où les deux Chambres héréditaires seront emportées par le vent des révolutions. Le grand avantage des Chambres de ce genre, c'est d'être des corps conservateurs et indépendants. Quand Royer-Collard, Guizot et Thiers ont soutenu, avec quelle éloquence! cette cause désespérée, ils furent écoutés, mais non suivis, par une Chambre des députés qui pensait peut-être encore comme eux, mais n'osait point braver ce que bien des gens regardaient alors comme un préjugé démocratique. J'ai toujours cru que l'opinion avait raison contre nos grands orateurs. Une Chambre héréditaire, dans notre société nouvelle, n'a pas seulement le malheur de blesser l'instinct démocratique; elle a le défaut de ne pas représenter, dans la juste mesure, l'aristocratie de notre France actuelle. Je ne crois pas qu'à la prochaine Constituante, cette thèse trouve beaucoup de partisans.

Les politiques qui se défient de l'élection populaire à tous ses degrés et sous toutes ses formes, ont imaginé l'élection parlementaire, c'est-à-dire la nomination des pairs ou sénateurs par la haute

Chambre elle-même. Et comme là encore l'élection leur est suspecte, ils proposent de les nommer à vie. On a accusé notre Assemblée nationale de 71 d'avoir trop songé à ses intérêts personnels, quand elle s'est fait la part des 75 sénateurs; ce dont, par parenthèse, a si bien profité la minorité républicaine, grâce à la défection des royalistes, qui y ont gagné une vingtaine de sièges. La droite monarchique avait une pensée plus politique, en faisant cette singulière combinaison. Elle voulait assurer une majorité conservatrice au Sénat. On oublie toujours, quand on parle de cette Assemblée, que les monarchistes y étaient avant tout conservateurs. Ce mode d'élection n'aura pas d'imitateurs. En tout cas, si ce ne fut pas un calcul, ce fut un expédient. Il a son avantage, et même sa nécessité dans une Académie. Il ne convient point à une Assemblée politique. Une Chambre haute, recrutée dans ces conditions, n'aura jamais d'autorité dans un pays comme le nôtre.

Reste l'élection proprement dite. Mais quelle élection? Est-ce l'élection directe ou l'élection à deux degrés? Est-ce l'élection générale, embrassant tout le pays électoral, ou l'élection spéciale réduite à certaines catégories d'électeurs? Les partisans effrayés de la conservation sociale ne croient trouver de base solide pour la Chambre haute que dans la propriété. Du moment que la composition de la Chambre des députés est aux hasards de l'élection populaire, ils ne voient de garantie pour les intérêts conservateurs que dans une Chambre de grands propriétaires élus par la masse des détenteurs de la propriété. D'une Chambre ainsi composée, on pourrait certainement attendre une Assemblée aussi résolument conservatrice qu'une Chambre héréditaire. Elle soutiendrait énergiquement et constamment le gouvernement contre les assauts de la Chambre démocratique. Mais elle aurait les deux inconvénients de l'hérédité. Elle ne serait pas plus agréable que la pairie héréditaire à notre démocratie. Ce n'est pas seulement l'hérédité qui choque celle-ci. N'a-t-elle pas supporté une monarchie héréditaire? Il est vrai que c'était la monarchie des Napoléons. C'est surtout l'inégalité des conditions électorales qu'elle ne peut souffrir. Par la nomination du prince, comme par l'élection populaire, la porte de la Chambre haute reste ouverte à tous les élus de la démocratie. Elle serait fermée à ses plus illustres chefs par un corps électoral uniquement formé de propriétaires. D'autre part, en admettant que ce mode d'élection porte à la Chambre haute les plus dignes représentants de la propriété, il aurait le défaut d'en faire une représentation fort incomplète de notre aristocratie sociale.

L'élection des membres de la haute Chambre par les électeurs censitaires des députés de la monarchie de Juillet vaudrait mieux,

surtout avec l'adjonction des capacités, parce qu'on pourrait espérer une représentation plus complète de toutes les notabilités du pays. Serait-elle d'une qualité bien supérieure à celle de la seconde Chambre. Il est permis d'en douter. Le corps électoral formé par le cens n'a pas montré un goût aristocratique dans ses choix. Sans tomber trop bas, la moyenne de nos Chambres des députés ne s'est jamais élevée bien haut. On peut obtenir par ce mode d'élection des Chambres bourgeoises qui font de la bonne besogne, quand elles ont à leur tête des chefs désignés au choix des électeurs par leur éclatante notoriété. Mais ce n'est point encore là qu'il faut chercher les vrais représentants de notre aristocratie sociale.

L'élection par les conseils généraux, auxquels on pourrait adjoindre les conseils d'arrondissement pour faire nombre, comptait parmi ses partisans de sages républicains, comme Laboulaye, disposés à prendre pour modèle en tout la grande république américaine. Elle ferait sans doute une Chambre d'affaires honnête, sensée, pratique surtout, un petit Sénat américain. Elle ne ferait point une première Chambre française à la hauteur des questions de politique intérieure et de politique extérieure qui touchent aux plus grands intérêts du pays. La position géographique des États-Unis leur évite les difficultés, les garantit des écueils que notre situation et notre rôle en Europe nous exposent à rencontrer. Si notre peuple n'avait à compter que sur la courte sagesse des gens d'affaires dans certaines circonstances décisives, non seulement il n'aurait pas le droit d'en être fier, mais il n'aurait pas lieu d'être bien rassuré. La démocratie américaine d'ailleurs, est un grand corps où circule une vie politique qu'on ne sent dans notre démocratie qu'à ses jours d'action. Si l'instruction supérieure y est à peu près nulle, l'instruction primaire y est forte et universellement répandue. Elle permet à tous les électeurs de lire les journaux, et de comprendre tout ce qui fait l'objet de la politique habituelle. Quand on propose cette importation de la constitution américaine, on oublie aussi que nos conseils de département n'ont point l'importance numérique des assemblées générales des États américains, et que la grande république est une fédération dont chaque État a son parlement, son gouvernement et son administration, qui laissent peu à faire à l'administration, au parlement et au gouvernement central. L'éducation politique des candidats au grand Sénat se fait, dans chaque Sénat d'État, par le maniement quotidien des affaires locales. La presse américaine y aide beaucoup, étant moins littéraire et plus positive que la presse française. Tout cela fait que ce peuple n'a pas aussi besoin que le nôtre d'une tête, je veux dire d'une élite sociale, pour le gouverner. Voilà

comment ce qui peut être bon aux États-Unis ne suffirait point à notre démocratie? Pour constituer, chez nous, un grand pouvoir politique comme la Chambre haute, il faut un corps électoral autrement nombreux, autrement divers que nos conseils généraux. C'est pour le coup que nos démocrates auraient raison de crier à l'oligarchie.

Je crois inutile d'insister sur l'élection des sénateurs ou pairs par le suffrage universel, comme pour la Chambre des députés. A quoi bon doubler celle-ci! Il est bien plus simple de réduire la représentation nationale à une Chambre unique. C'est aussi plus économique. J'entends bien dire que deux Chambres de même origine n'auront pas le même esprit, du moment qu'elles seront en face l'une de l'autre. L'argument n'est pas sérieux. Il ne suffit pas que deux assemblées se regardent pour se quereller. On a cru changer le caractère de l'élection populaire, en l'enfermant dans des catégories. C'était le projet du premier président de la République. Ces catégories seront toujours assez larges, quoi qu'on fasse, pour que la démagogie puisse y trouver les élus de son cœur, fussent-ils inconnus ou trop connus. Le système des catégories est un filet à mailles peu serrées, à travers lequel tout peut passer.

Il faut bien prendre au sérieux l'élection à deux degrés, puisque c'est elle qui a fait notre Sénat, sauf les sénateurs à vie. Une institution se juge sur les résultats. Seulement, pour juger de la vertu de l'élection sénatoriale, il est nécessaire de la suivre dans les épreuves successives qui en ont été faites. On ne peut contester que l'élite du Sénat ne vienne soit de l'élection par l'Assemblée nationale, soit de l'élection par le Sénat. Après les premières élections départementales faites sous le gouvernement des conservateurs, qui ont envoyé au Sénat un certain nombre de représentants distingués des divers partis, l'élection n'a plus guère donné que des noms à peu près inconnus hors de leur localité. Peu à peu les noms illustres ou bien connus disparurent soit par la mort, soit par le remplacement. A mesure que le Sénat devint plus républicain, il devint moins indépendant et moins puissant. On ne peut dire qu'il est muet aujourd'hui. Mais les grandes discussions y deviennent plus rares; ce sont toujours des orateurs de l'opposition conservatrice, républicains ou monarchistes, qui les reprennent et leur donnent de l'éclat, ne pouvant en faire sortir autre chose que d'éloquentes protestations. Les sénateurs qui ont pris la place des anciens n'ont pas hérité de leur talent et de leur rôle. Qui pourrait dire le nom du personnage qui, dans l'Eure, a remplacé le duc de Broglie? Ce n'est pas ce mode d'élection qui fera de la Chambre haute une Chambre aristocratique, dans le nouveau sens du mot. Qu'est-ce aujourd'hui que le Sénat, tel que l'a

fait la loi électorale réformée par la révision constitutionnelle, sinon une Chambre d'enregistrement? La loi est jugée par ses résultats.

Tous ces modes d'élection ont le défaut capital de ne pas faire de la Chambre haute ce qu'elle doit être, la représentation la plus complète possible de notre aristocratie sociale. Il en est un qui semble atteindre ce résultat, et qui, pour cela, mérite un examen particulier : c'est l'élection par toutes les classes qui se partagent les œuvres de notre démocratie. En supprimant tous les privilèges et toutes les servitudes qui faisaient des classes diverses de l'ancienne France autant de corporations ou de corps fermés, la Révolution n'a point supprimé les diverses catégories sociales. Elle leur a seulement rendu l'air de la liberté, en les ouvrant à l'activité de tous les citoyens. La France nouvelle compte plus que jamais des savants, des lettrés, des artistes, des agriculteurs, des industriels, des commerçants, des professeurs, des prêtres et des ministres, des hommes de toute fonction, de toute profession, de tout métier. C'est ce grand peuple là qu'il s'agirait de réunir, non plus dans les comices généraux où se fait l'élection de nos députés, mais dans des comices spéciaux où se ferait l'élection des pairs ou sénateurs qui appartiennent à ces diverses catégories. De cette façon l'élection pourrait être une véritable sélection, les électeurs votant en connaissance de cause pour les candidats qui leur sont présentés dans les diverses catégories sociales ci-dessus énumérées. Par ce mode d'élection on obtiendrait la représentation exacte de cette aristocratie nouvelle que ne peut donner l'élection en bloc des députés. Dans chacun de ces mondes-là, on se connaît et on s'apprécie. Il n'est pas un électeur, si modeste, si humble qu'il soit, qui ne puisse juger de la capacité, ou tout au moins de la notoriété des candidats.

L'idée est séduisante en théorie. Est-elle pratique? Quand il s'agit de faire une loi d'impôt, il ne suffit pas que l'impôt soit juste. C'est la première condition sans doute; mais il faut encore que cet impôt soit d'une perception facile. Voyons la théorie à l'application. D'abord comment se fera l'élection? Quelles seront les circonscriptions électorales à établir? Rien n'est plus simple pour les élections ordinaires. Comme le corps électoral a partout la même composition, que le nombre est partout la loi, les circonscriptions géographiques n'offrent aucune difficulté. Qu'il s'agisse d'élections générales ou partielles, du scrutin de liste ou du scrutin uni-nominal, c'est le département ou l'arrondissement. On vote pêle-mêle, sans distinction de classes. Il en serait tout autrement dans ces élections spéciales qui auraient pour objet l'élection des membres d'une Chambre haute ainsi composée. Sur quelle base et de quelle manière formerait-on les circonscriptions électorales? On pour-

rait résoudre la difficulté, s'il ne s'agissait que d'élections partielles, en faisant élire les membres de la Chambre haute par cette Chambre elle-même, comme cela se faisait pour les sénateurs à vie, avant la révision de la Constitution. Encore ce mode académique ne serait-il pas le meilleur possible, le Sénat étant un corps politique. Mais s'il s'agit d'élections générales, je ne vois pas le moyen de les localiser. Des élections par arrondissements, par départements, même par provinces, ne se comprendraient pas, soit à cause du petit nombre d'électeurs, soit à cause de l'inégalité numérique. L'élection par catégories est donc une utopie qui se refuse à toute application.

Mais ce n'est pas encore là son plus grave défaut. Ce mode d'élection porterait le trouble et l'agitation dans tous les rangs de l'aristocratie sociale. Se figure-t-on ces paisibles administrations de l'État en proie tout à coup à la fièvre électorale, et leur œuvre quotidienne interrompue par les intrigues des candidats et les cabales des électeurs? Comment la discipline hiérarchique, si nécessaire au bon service de l'État, pourrait-elle y résister? Que deviendrait la justice administrative, avec ces relations d'électeurs et d'élus, créant des obligations pour les uns, des droits pour les autres? Où en seraient l'autorité et l'obéissance? Ce serait le bouleversement de l'ordre administratif. Quant aux professions libérales, si l'élection par catégories n'y causait pas les mêmes effets, qui pourrait répondre que les choix en seraient toujours judicieux? On le voit par les jurys élus d'examen pour les prix de mérite. L'expérience n'a pas montré qu'ils fonctionnent mieux que les commissions. Peut-être, au contraire, faudrait-il reconnaître qu'ils ont moins de compétence et moins d'impartialité. Les rivalités d'écoles s'y font jour de façon à faire oublier la justice, en fait d'art. Les habitudes et les passions de l'élection politique, transportées dans un monde où il n'est pas bon qu'elles pénètrent, en feraient une espèce de *forum* qui en changerait les mœurs.

VI

Si j'ai à peu près parcouru toute la liste des modes d'élection, je suis en droit de conclure que ce n'est pas dans l'élection, quel qu'en soit le mode, qu'il faut chercher la composition de la Chambre haute. C'est donc à la nomination royale qu'il faut la demander. Il semble que ce soit là un procédé bien peu démocratique. Et si je soutiens que la démocratie y trouvera plus que dans tout autre la satisfaction de ses légitimes exigences, nos démocrates vont se récrier de nouveau. Mais voyons les choses de près, sans nous inquiéter des préjugés et des déclamations de parti. De quoi s'agit-il encore une fois? De faire monter au sommet de l'échelle

politique cette aristocratie sociale sortie des flancs de la démocratie. L'élection, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, n'y peut réussir. On voit, par nos élections de députés, comment l'élection est une sélection. La composition de notre personnel parlementaire est une démonstration concluante. Je ne veux pas dire que les hommes éminents ne s'y trouvent point, ni même que les hommes intelligents y soient rares. Je ne crois pas être injuste pour notre Parlement en avouant que la moyenne en est médiocre. Je ne vais même pas, sur ce point, jusqu'à l'opinion de Gambetta. Mais ce n'est pas faire injure à ce personnel de dire qu'il ne représente pas suffisamment notre aristocratie actuelle.

Le prince aurait-il la main moins heureuse que le peuple? Si j'en juge par l'expérience faite par la Monarchie de Juillet, il me semble que l'élection d'en haut a plus de chances d'être une sélection que l'élection d'en bas. Quand cette Monarchie a remplacé par la pairie à vie la pairie héréditaire, reconnue incompatible avec notre démocratie, elle a fait une Chambre haute où les grands noms n'étaient pas rares. On y voyait des poètes, des philosophes, des savants, des artistes, à côté des grands représentants de la propriété, du commerce, de l'industrie, de l'administration, de l'armée, de l'université et de la magistrature. Le choix des candidats n'était point un acte arbitraire du souverain; il était limité à certaines catégories. On ne pouvait craindre que le prince eût la fantaisie de nommer des inconnus ou des gens trop connus, parce qu'il avait la responsabilité de son choix; ce dont le peuple ne montre aucun souci dans ses élections, quand c'est la passion qui lui conduit la main. Qu'il en eût ou non l'initiative, ce choix ne se faisait point sans l'avis du conseil des ministres, responsables de tous les actes politiques de la souveraineté royale. Cette Chambre des pairs, qui ne manquait pas de lumière, manquait-elle d'indépendance? Elle en avait, certes, beaucoup plus que notre Sénat, qui n'ose guère rejeter ni même amender sérieusement les lois qu'on lui apporte pour une discussion sans résultat. Des pairs comme le duc de Broglie n'auraient pas souffert qu'on se gênât si peu à leur égard.

On me rappellera le Sénat de l'empire, qui comptait des hommes éminents en assez grand nombre. Celui-là n'était pas et ne pouvait pas être indépendant. Mais où est l'indépendance, sous un régime despotique? Elle n'était guère plus dans le Corps législatif que dans le Sénat. Il est dans la destinée de tous les gouvernements de ce genre de fausser les meilleures institutions. Le prince n'avait pas si mal choisi ses sénateurs. Il était toujours prêt à ouvrir les portes de la Chambre haute aux illustrations de la monarchie de Juillet ou de la république, pourvu qu'on voulût bien lui prêter

serment de fidélité. Il faut lui rendre justice : à cette condition, il tendait la main aux hommes de tous les partis qui consentaient à servir l'Etat, bien différent en cela de notre gouvernement républicain qui garde tout pour ses amis. C'est qu'un chef de gouvernement, sous un régime monarchique quelconque, représente l'intérêt national, tandis qu'un président de république, quelle que soit son impartialité personnelle, représente avant tout un intérêt de parti. Le prince a des ministres qui peuvent, à propos de tel ou tel choix, obéir à un mot d'ordre de leurs amis parlementaires. Mais, comme c'est lui qui nomme en définitive, il reste juge de la valeur de l'homme qu'il s'agit de faire entrer à la haute Chambre. Son choix est libre. S'il ne connaît pas l'homme lui-même, il a une bonne mesure pour l'apprécier à sa valeur. C'est le jugement de l'opinion publique, qu'il ne faut pas comprendre avec l'engouement populaire. Rien ne l'empêche de le choisir librement, parce qu'un prince qui comprend sa mission, ne prend jamais d'engagement avec les partis. Il n'est leur juge et leur arbitre, je ne dis pas leur maître, qu'autant qu'il garde toute sa liberté. Voilà pourquoi une Chambre des pairs nommée est toujours plus ou moins la représentation du pays, tandis qu'un Sénat élu ne peut guère être que la représentation d'un parti.

Je n'invente rien de nouveau. En politique, les inventions les plus ingénieuses ne sont pas toujours les meilleures. J'ai plus de confiance dans l'expérience et le sens commun. J'en reviens aux institutions de la monarchie parlementaire, tout en faisant la part aux nécessités de la politique. En reprenant la tradition de la nomination royale, dans la composition d'une Chambre haute, j'y ajouterais une chose qui ne me paraît pas sans utilité. Selon moi, il ne suffit pas que le choix du prince soit limité à des catégories. Pour que ce choix ne puisse jamais changer le caractère essentiel de la Chambre aristocratique, il me semble nécessaire que la proportion dans laquelle les catégories qui la composent figurent au début, reste invariable, quel que soit le recrutement successif de cette Assemblée. Ainsi, ce sera un diplomate, un politique, un savant, un lettré, un artiste, un magistrat, un professeur, un prêtre, un administrateur, un propriétaire, qui sera appelé par la nomination royale à recueillir la succession d'un de ses pairs. De cette façon, la Chambre haute restera toujours la complète représentation de notre aristocratie nouvelle. La nomination royale n'en pourra changer la constitution.

Dans la Chambre haute ainsi composée, chaque catégorie aristocratique aura sa place. Et cette place y sera d'autant plus grande que son rôle social sera plus considérable. Quel pourrait être le

banc suspect à notre démocratie? Ce ne sera pas le banc des généraux et des amiraux. Celui-là sera toujours le plus populaire, en France. Ce ne sera pas le banc des savants, ou des lettrés, ou des professeurs, ou des avocats, ou des artistes illustres. Notre peuple aura toujours du goût pour la noblesse de l'esprit et du talent. J'estime que le banc des magistrats ne lui déplaira pas, surtout s'ils sont éloquents. Le banc des financiers, des industriels, des propriétaires ne sera jamais bien populaire. Les barons de la finance, de l'industrie, de la propriété, quelle que soit la distinction des personnes, ont le défaut de représenter une chose qui est d'une grande importance sociale, la richesse, mais qui est peu démocratique. Le banc des diplomates n'aura peut-être pas toutes les sympathies qu'il mérite, pour les services qu'ils rendent, parce que le peuple ne les connaît point. C'est le banc des évêques que le préjugé démocratique acceptera le moins facilement. Ce serait bien à tort; car les plus hauts intérêts de l'État réclament leur présence dans une Chambre où leur voix sera toujours écoutée. Si le banc des évêques n'est pas populaire, en France, cela tient bien plus à des souvenirs de domination cléricale qu'à des répugnances instinctives. La secte qui a déclaré la guerre à la Religion ne sort pas du peuple.

Voilà donc des classes qui n'auront point entre elles de sanglants démêlés. Voilà des Chambres qui ne se prendront point aux cheveux. Toutes deux ont la même origine, par une filiation plus ou moins directe. C'est la démocratie qui est leur mère commune. Elles resteront, comme deux sœurs, unies dans une mission de paix et de salut, aidant de leur concours et de leurs conseils le pouvoir monarchique dans son œuvre de réorganisation sociale. Sous ce nouveau régime, plus d'intérêts contraires, plus de luttes acharnées, plus de révolutions qui mettent l'Etat en péril. Les trois pouvoirs, vivant en bon accord, la main dans la main, quel rêve! N'est-ce pas oublier l'histoire? Non; l'histoire ne se répète pas autant qu'on le pense. A ceux qui n'y regardent pas de près, elle semble ramener toujours les mêmes situations et les mêmes révolutions. En réalité, le fond des choses y change perpétuellement sous les mêmes apparences. La monarchie, la démocratie, l'aristocratie de la France nouvelle n'ont guère de commun que le nom avec les institutions du passé ainsi qualifiées. Comment devront-elles fonctionner? Quel sera le rôle de chacune dans l'œuvre commune du gouvernement représentatif? C'est ce que j'essaierai d'expliquer dans une prochaine étude sur les rapports des grands pouvoirs de l'Etat.

E. Vacherot.

LA NOUVELLE GUERRE MARITIME

LES TORPILLEURS SOUS-MARINS

Il n'est pas une nation qui ne pratique aujourd'hui le vieil adage : *Si vis pacem para bellum.* Non content de monter sur un pied formidable son armée de terre, chaque État se préoccupe aussi de sa flotte de combat et cherche à la fortifier de son mieux. « Tout petit prince à des ambassadeurs; » chaque puissance de troisième ordre possède des torpilleurs et des cuirassés d'escadre.

Depuis qu'un désir immodéré d'expansion coloniale souffle sur le vieux monde et que tous les souverains nègres sont admis à discuter avec les diplomates blancs les conditions de leur propre dépendance, chacun, le cas échéant, devra non seulement mettre son littoral à l'abri des insultes, mais aussi protéger ses établissements nouveaux.

De toutes parts, on étudie sans relâche les moyens les plus propres à atteindre ce double but. On précipite les expériences; on interroge la chimie, la balistique, la métallurgie, la mécanique, afin d'aller à l'ennemi, le jour du combat, avec un nouvel engin qui, peut-être, décidera du succès. Or, en ce qui concerne la marine, quelle est, pour les États grands et petits, la base d'un tel armement, sinon la torpille qui, sous un volume très petit, peut amener de si épouvantables catastrophes?

Le commandant Harvey, de la marine royale anglaise, disait à ce propos, en 1863 : « Le problème peu compris de la torpille ou obus à explosion sous-marine est près d'une solution aux États-Unis. On reconnaîtra probablement sous peu que cet engin de destruction est plus terrible à la mer que dans les fleuves. » Tout a changé depuis et, en 1887, les conditions sont tout autres qu'en 1863; si l'on veut prendre l'offensive avec la torpille, vu les moyens protecteurs dont on dispose actuellement, il faut le secret, l'obscurité, le silence. Grâce aux perfectionnements de l'éclairage électrique, le torpilleur ne peut plus, comme jadis, procéder par sur-

prise, en supposant toutefois que l'on n'ait affaire ni à des jonques chinoises, ni à des praos malais. Il faut, à tout prix, assurer son invisibilité, et, cette condition remplie, les cuirassés, malgré leur artillerie puissante, en seront réduits à croiser au large des côtes, s'épuisant en efforts stériles pour ruiner le commerce du parti adverse. Un rôle si secondaire est indigne des cuirassés modernes.

Que faut-il pour atteindre un pareil désidératum? Il suffit que le torpilleur sous-marin fasse son apparition. Chaque peuple comprend si bien la portée d'une telle découverte, la préoccupation de la navigation sous-marine est si universelle, elle existe depuis si longtemps, que les archives d'Europe et d'Amérique sont remplies de mémoires ou de projets concernant cette importante question.

De nos jours, on reprend cette étude avec plus d'ardeur que jamais; les divers systèmes se succèdent rapidement; les inventeurs les plus célèbres appliquent à la recherche de la solution toutes les ressources de leur génie : Fulton, Scott Russell, Nordenfelt, Ericsson.

Nous nous proposons de montrer ici les progrès successifs accomplis dans cette voie, depuis le jour où un homme, bravant les lois de la nature, fut assez audacieux pour s'élancer au fond de l'eau dans un navire de son invention. Nous constaterons que la construction des bateaux sous-marins s'est tenue à la hauteur du mouvement ascensionnel des sciences depuis deux siècles. A la manière dont marchent les choses, il est permis déjà d'entrevoir la solution; et, si quelques-uns de nos lecteurs n'en admettent point la possibilité, nous leur demanderons quelle est l'invention qui ne parut point d'abord un rêve irréalisable, même aux esprits les plus éclairés. Ne disait-on pas, vers 1840, que la vapeur introduite sur les bâtiments, serait plus nuisible qu'utile? Ne vit-on pas, quelques années auparavant, l'un de nos hommes d'État les plus éminents, s'opposer de toutes ses forces à l'organisation des chemins de fer?

Nous citerons quelques exemples choisis parmi les plus importants et si les détails manquent parfois, rappelons-nous que le secret des expériences est de nature à assurer l'efficacité d'un tel armement. Toutefois, nous nous efforcerons d'indiquer le principe de ces tentatives : c'est surtout ce qu'il nous importe de connaître. En partant d'essais enfantins et inapplicables, nous verrons peu à peu les conditions du problème devenir plus précises et les inconnues se dégager. En outre, nouvel avantage que nous procurera cette promenade à travers le passé, les expériences que nous passerons en revue joueront le rôle du tube de niveau dans les chaudières, en nous dévoilant l'état de la science à diverses époques.

Dans les temps les plus reculés, Philon le juif, savant d'Alexandrie, recommandait d'employer des plongeurs pendant la nuit, pour couper les câbles des vaisseaux ennemis et percer leurs carènes avec des tarières. Je m'abstiendrais de faire une telle citation, si aujourd'hui même, on ne se proposait, comme alors, d'éventrer une coque ennemie et si nous ne devions retrouver de nos jours, une application de l'idée de Philon. Le moyen primitif de ce philosophe antique avait quelques chances de réussite, alors qu'il s'agissait de couler les galères grecques construites en bois et qui, vu leur petite taille, auraient pu servir d'embarcations à nos cuirassés d'escadre. Mais l'attaque de nos colosses d'acier exige des moyens autrement puissants; nous verrons les inventeurs poursuivre sans succès, la recherche de ces moyens, jusqu'à l'apparition de la torpille.

Ce mode de destruction resta dans l'oubli pendant quinze siècles; il fut peut-être usité parfois, mais on ne l'employa pas couramment dans la guerre navale. Robert Valturio le renouvela en 1472. Il faut dire que l'art de la construction maritime n'avait pas fait encore d'immenses progrès. L'heure des grandes découvertes géographiques n'était pas arrivée, et l'on sait que ces expéditions lointaines marquèrent, pour l'architecture navale, une sorte de renaissance, comme dans la littérature et dans les arts. Au lieu des bâtiments légers qui naviguaient de cap en cap, on construisit des navires plus forts, plus grands, plus solides, capables d'affronter les tempêtes, et, dès lors, il fallut inventer des moyens d'attaque plus en harmonie avec ces nouvelles constructions.

En 1620, un Hollandais, Cornelius van Drebbel, expérimente à Londres, le premier bateau que l'on puisse, à juste titre, nommer sous-marin. A la vérité, les procédés employés étaient tellement enfantins, que cet essai n'eut qu'un succès de curiosité. Ce petit navire, hermétiquement fermé à l'aide de garnitures imperméables, plongeait jusqu'à 5 mètres. Douze rameurs lui imprimaient une vitesse de 2 ou 3 milles à l'heure. Un agent chimique, découvert, dit-on, par l'inventeur, constituait le principal secret de son mode de navigation. Dès que l'atmosphère intérieure devenait impropre à la respiration, Drebbel, en débouchant un flacon, rendait à l'air ses propriétés vitales. Van Drebbel aurait-il découvert l'oxygène cent cinquante ans avant Priestley? Aurait-il trouvé, comme Black le démontra plus tard, que les alcalis absorbent l'*air fixe* (acide carbonique), mortel pour tous les êtres animés? Faudrait-il simplement rattacher sa découverte à l'empirisme et à l'alchimie? Nul ne le saura jamais.

Peu après, un pauvre mécanicien de Yarmouth, nommé Day,

expérimenta un nouveau système de bateau sous-marin. Les essais ayant pleinement réussi, Day songea à tirer parti de son invention ; mais, alors, comme aujourd'hui, le travail ne pouvait rien sans le capital, et Day chercha des capitaux. Il y avait à Londres, un certain M. Blake, fort connu par son esprit d'aventures et par ses entreprises hasardées. Sur le conseil de plusieurs personnes, Day lui adressa la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai découvert un procédé capable de rapporter des millions. Je consens à vous dévoiler mon secret si vous voulez vous engager à me livrer 100 livres sterling par chaque millier de livres que mon invention ne peut manquer de vous rapporter. Mais, dans l'état actuel, il est impossible à un pauvre ouvrier comme moi de poursuivre mes essais sans votre aide. »

M. Blake fit venir l'inventeur et, après l'examen attentif d'un petit modèle, il se décida à livrer des fonds. Puis il partit pour Yarmouth, afin d'assister aux expériences.

Les premiers essais firent concevoir de grandes espérances. Day enfermé dans son bateau avec l'équipage nécessaire pour le manœuvrer, resta douze heures sous l'eau et revint à la surface sans accident. Une seconde descente eut lieu : le bateau s'immergea lentement; la nappe unie de la mer se referma sur le gouffre, puis tout rentra dans le calme.

Les douze heures d'épreuve écoulées, le bateau ne reparut pas. M. Blake manifesta quelque inquiétude et fit part de ses craintes au commandant de la frégate *Orpheus*, mouillée dans le voisinage. C'est en vain que les embarcations du navire de guerre procédèrent à des recherches méthodiques dans les environs de l'endroit où l'on avait aperçu le bateau pour la dernière fois. Tout fut inutile : on ne retrouva rien.

Le secret de l'invention avait été si bien gardé, que l'on ne connut jamais exactement le mode de construction de ce nouveau bateau. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il portait un double fond contenant du lest que l'on pouvait rejeter à un moment donné pour alléger le bâtiment et provoquer un mouvement ascensionnel. Comme dans le modèle de van Drebbel et dans ceux qui suivirent, ce lest était probablement constitué par un volume d'eau supplémentaire que l'on admettait et qu'on rejetait à volonté. L'idée du lest liquide devait naturellement venir à l'esprit des premiers inventeurs.

Au commencement du dix-septième siècle, un ancien condisciple de Descartes, le P. Mersenne, religieux de l'ordre des Minimes, s'adonna à l'étude de cette question. Le P. Mersenne jouissait d'une autorité non contestée dans le monde scientifique; il entre-

tenait des relations suivies avec Fermat, Gassendi, Pascal et Galilée. « Jamais mortel ne fut plus curieux de pénétrer les secrets de la nature, » disait-on de lui; et, de fait, les savants lui communiquaient leurs doutes et leurs scrupules, attendant de lui la lumière. En 1634, il posa plusieurs principes relatifs à la navigation sous-marine. Quelques idées inapplicables, on le remarquera, se glissent parmi les propositions justes qui font partie de son exposé. Il faut surtout accuser son époque; on n'avait pas encore dégagé les principes qui forment la base des sciences modernes : c'était la période des tâtonnements.

Tout d'abord, le P. Mersenne est frappé du volume considérable occupé par le bateau de van Drebbel, et il propose d'employer à la construction de la coque soit le cuivre, soit tout autre métal. Une telle proposition, si hardie pour l'époque, contenait en germe la construction des bâtiments en fer.

En second lieu, prenant exemple sur la nature, il trouve que la forme d'un poisson serait la plus logique et la plus convenable pour un navire de l'espèce. Remarquons ici que la forme préconisée par l'auteur a prévalu définitivement en ce qui concerne les torpilles automobiles et dirigeables; M. Whitehead et les nombreux inventeurs américains n'en ont jamais employé d'autre; les derniers constructeurs de navires sous-marins ont adopté la même disposition dans leurs bateaux-cigares.

Afin de maintenir la communication avec l'atmosphère, l'auteur conseille l'adoption de tuyaux de cuir souple à extrémité flottante, condition impossible à réaliser, à moins que le bateau n'ait qu'une vitesse très réduite et qu'il ne dépasse jamais un maximum de profondeur. Nous verrons plus loin combien l'immersion est difficile à régler et quel accident peut entraîner un dispositif aussi défectueux.

Préoccupé du maintien de la composition atmosphérique (le P. Mersenne n'avait pas découvert le secret de la composition de Cornélius), et reconnaissant que la lumière diffuse qui règne au sein des eaux serait insuffisante à la fois pour manœuvrer et pour se diriger; que, d'autre part, les lampes ordinaires contribueraient à l'impureté de l'air intérieur, notre savant recommande comme système d'éclairage, les corps phosphorescents. C'est bientôt dit; mais, cette solution théorique était irréalisable; d'ailleurs, quel éclat donneraient de tels corps?

Sous l'empire de la même préoccupation, il propose l'emploi de machines *pneumatiques*, pour agiter et purifier l'atmosphère. Il s'agit ici, vraisemblablement, d'une sorte de petit moulin à vent, mû à bras et destiné à faciliter la circulation de l'air dans les fameux tuyaux de cuir.

Enfin, selon lui, les tempêtes ne peuvent être une cause de danger pour les bateaux sous-marins, le vent n'agitant la mer avec une certaine violence qu'à une petite distance de la surface. Une telle observation, parfaitement juste d'ailleurs, est un encouragement aux audacieux qui s'aventureront désormais sous les eaux.

En somme, l'heure de la réalisation n'est pas encore arrivée; mais, plusieurs des idées du P. Mersenne surnageront : nous les retrouverons dans la suite des temps. Plus d'un inventeur imitera le geai du bon La Fontaine, en s'appropriant les principes énoncés par le mathématicien philosophe. En tout cas, les contemporains du P. Mersenne demeurèrent sourds à ses théories; cet ouvrage si consciencieusement étudié resta sur les rayons poudreux des bibliothèques. Une grande occasion pouvait seule faire renaître l'idée de la navigation sous-marine : la guerre de l'indépendance américaine fournit cette occasion.

Dès 1776, l'Américain David Bushnell reprend les expériences interrompues. A cette époque, les armoiries de la Grande-Bretagne disparaissaient de tous les édifices; on livrait aux flammes les portraits de Georges III. Sa statue dressée à New-York, fut brisée et fondue en balles de mousquet. On vit tout à coup surgir des inventions de tout genre dirigées contre la puissance anglaise, et comme la principale force de l'Angleterre résidait dans sa flotte, les Américains s'attachèrent à la découverte de moyens propres à l'anéantir.

Bushnell construisit un petit bateau contenant assez d'air pour qu'un homme pût y respirer pendant un jour. Ce bateau s'immergeait par l'admission, à sa partie inférieure d'un certain volume d'eau; il remontait à la surface, quand on expulsait le liquide en excédent. Mais, son système de locomotion était des plus primitifs, des rames contournées en spirale, le faisaient avancer dans un sens ou dans l'autre et aidaient aux mouvements de descente et de montée. Bushnell fit, à l'aide de cet appareil, contre les vaisseaux anglais, notamment contre l'*Eagle*, quelques tentatives infructueuses, et l'invention fut abandonnée.

En 1797, Fulton, inspiré peut-être par les entreprises de Cornélius et de Bushnell, présenta son *Nautilus*. Vraisemblablement, le nautile, ce céphalopode que l'on rencontre en si grande abondance dans les mers tièdes des tropiques et dont les groupes nombreux, bercés par la houle, font songer aux anciennes escadres à voiles, servit de modèle à Fulton. Tapi dans sa coquille, le nautile, à son gré, flotte entre deux eaux ou navigue à la surface de la mer. Dans cette dernière situation, la concavité de sa coquille tournée vers le haut, il étend en l'air deux antennes réunies par

une légère membrane irisée; d'autres tentacules faisant l'office de rames, aident à la propulsion. L'animal pressent-il un danger? vite il reploie sa membrane, il retourne sa coquille et, par l'introduction d'un volume d'eau supplémentaire, il augmente son poids et plonge, sauf à rejeter cette eau, quand il veut remonter.

Par analogie avec le nautile, le bateau de Fulton était muni d'un système de voilure qui lui permettait de naviguer à fleur d'eau. En outre, un globe de cuivre, rempli d'*air condensé*, devait pourvoir au renouvellement de l'atmosphère intérieure. Telles sont les modifications qui distinguaient ce navire de celui de Bushnell. On y logeait huit hommes et, chose étrange, on pouvait y embarquer vingt jours de vivres, absolument comme si Fulton le destinait à entreprendre des croisières sous-marines.

Bonaparte ne prêta qu'une attention distraite à cette tentative; le rêve de sa fameuse descente en Angleterre le poursuivait partout et la navigation sous-marine ne lui offrait aucun intérêt. Après trois ans de démarches, Fulton obtint enfin la réunion d'une commission chargée d'examiner son projet. Celle-ci conclut favorablement, mais l'invention n'eut pas d'autre suite.

Pourtant, Fulton ne se découragea point; il se fit fort de conduire son bateau, du Havre à Brest. L'événement ne répondit pas à l'attente générale : le navire s'échoua aux environs de Barfleur et fut incapable de continuer sa route.

L'inventeur américain essaya, avec succès cette fois, un second navire à Paris; puis il fit sauter une embarcation sur la rade de Brest, à l'aide d'une véritable torpille : c'était un récipient métallique rempli de 100 livres de poudre et porté au bout d'une longue hampe; au moment voulu, sous l'influence d'un mouvement d'horlogerie, un chien s'abattait et mettait le feu à la charge.

Ces expériences, si remarquables pour l'époque, n'eurent pas le don d'émouvoir le monde militaire, et Fulton passa à un autre ordre d'idées.

En 1803, il proposa au premier consul de faire traverser la Manche à l'armée française sur des bâtiments à vapeur. Bonaparte dressa l'oreille; tout ce qui se rattachait à un plan caressé depuis si longtemps, lui était particulièrement agréable et il entrevoyait presque une solution dans l'audacieux projet de Fulton. Traverser la Manche sans souci des vents, ni des courants, sans aléa ni louvoyage, aborder à un point précis de la côte anglaise, y jeter en masses ses bataillons, c'était le rêve se changeant en réalité. Toutefois, avant de prendre une décision, il voulut consulter l'Académie des sciences : la docte compagnie traita l'invention de « songe creux », et l'on n'en parla plus.

Tant d'indifférence lassa le fougueux Américain qui retourna dans son pays pour y continuer ses expériences sur la navigation sous-marine. Son nouveau bâtiment, qu'il appelait le *Mute*[1], étant destiné à l'attaque des vaisseaux, il chercha d'abord une arme puissante, agissant sous l'eau, et il essaya les *colombiades* sous-marines. Ces bouches à feu, expérimentées en 1813 et 1814, donnèrent de bons résultats à la distance de 7 ou 8 mètres. Elles mirent en pièces des cibles très solides, et Fulton résolut d'appliquer ces colombiades à l'armement du *Mute*, qu'il fit construire en 1815. Ainsi, grâce à la résistance considérable de l'eau par rapport à l'air, l'artillerie sous-marine, expérimentée par Fulton, ne pouvait tirer qu'à une très petite distance. Sans faire entrer en ligne de compte la complication d'un tel système, combien l'effet eût-il été plus problématique que celui d'une torpille explosant au contact de la carène à éventrer !

Autant Bonaparte parut accorder peu d'attention à l'essai de Fulton, autant il sembla s'intéresser aux expériences entreprises par MM. Coëssin, frères. Sur l'ordre de l'empereur, un navire construit d'après leurs plans et nommé *Nautile*, comme celui de Fulton, fut essayé au Havre, en 1809. Suivant le conseil donné jadis par le P. Mersenne, les frères Coëssin maintenaient leur navire en communication avec l'atmosphère au moyen de tuyaux de cuir terminés par des flotteurs. Mais ils ne tinrent aucun compte de l'idée émise par le même savant, au sujet de la construction de la coque. Celle-ci, longue de 9 mètres, était de bois cerclé de fer. Les mouvements en hauteur se réglaient au moyen de l'admission ou de l'expulsion d'un volume d'eau additionnel.

Le bateau des frères Coëssin, manœuvré par neuf hommes, marchait à raison de 2 kilomètres à l'heure, au moyen de quatre avirons. Il n'était plus question de colombiades ; on cherchait à se diriger sur un navire à l'ancre, pour clouer sur sa coque une chemise soufrée. L'installation des tuyaux de cuir du P. Mersenne faillit causer la perte du bateau : dans une expérience, l'immersion, que l'on ne pouvait régler rigoureusement, devint plus grande que la longueur des tuyaux, et, au lieu de l'air qui devait renouveler l'atmosphère, ce fut l'eau qui envahit le petit navire. On eut le temps d'évacuer le lest liquide et de remonter. Mais, depuis ce moment, malgré les prières des inventeurs, chacun refusa de redescendre dans le bateau, et l'essai ne recommença point.

Dans ce modèle comme dans les précédents, on remarquera l'insuffisance des moyens de locomotion. Il fallait abandonner les rames et leur substituer un moteur capable de fournir une vitesse

[1] Muet.

raisonnable, c'est-à-dire attendre bien des années encore.

En 1863, s'achevait, à Cronstadt, un bâtiment sous-marin, de dimensions colossales. On n'a que des renseignements vagues sur ce navire, que les Russes entourèrent du plus grand secret. On sait pourtant qu'il entra dans sa construction deux cents tonnes de fer et d'acier. Un éperon très volumineux le terminait à l'avant, et son moteur marchait à l'air comprimé. Des cylindres remplis de poudre constituaient sa puissance offensive; on y mettait le feu par l'électricité, après les avoir suspendus à la carène des vaisseaux ennemis. Comment le navire immergé pouvait-il suspendre sous l'eau les cylindres en question? C'est ce qu'il nous est impossible de découvrir. Au premier abord, une telle manœuvre paraît inexécutable; pourtant, l'empereur de Russie, qui attachait un grand prix à la solution d'une telle question, approuva les plans et signa, en outre, un décret allouant 175 000 roubles pour les frais de construction.

Vers le même temps (de 1863 à 1865), on entreprit, en France, des essais sérieux et méthodiques, à bord du *Plongeur*, construit d'après les plans de M. le capitaine de vaisseau Bourgois. Le *Plongeur* était moins un modèle de bâtiment sous-marin qu'un navire d'essai destiné à élucider les points les plus obscurs du problème de la navigation sous-marine. Jusqu'à cette époque, on n'avait marché qu'en tâtonnant; il fallait établir une base solide et partir de là.

Le *Plongeur* était mû par une machine de 80 chevaux, à air comprimé. Avec une pression de 12 atmosphères dans les réservoirs, il pouvait naviguer pendant deux heures, à la vitesse de quatre nœuds environ. Comme dans les systèmes précédents, les mouvements de descente et de montée s'obtenaient par l'admission d'eau dans des réservoirs, ou par l'évacuation de cette eau.

Ces expériences, conduites avec le plus grand soin et exécutées en eau calme dans les bassins de Rochefort et de La Rochelle, ont permis de reconnaître deux points essentiels. D'abord, le lest liquide ne peut donner aucun résultat pratique : les réservoirs n'étant jamais exactement remplis, les moindres trépidations ont pour effet de mettre en mouvement la masse liquide, et ces déplacements incessants nuisent à la stabilité de l'équilibre entre deux eaux. Le bateau décrit ainsi une courbe sinueuse, et la profondeur varie constamment, malgré l'action du gouvernail horizontal, qui n'a d'ailleurs un effet sérieux que lorsque la vitesse est elle-même assez importante. Ces essais ont démontré, en second lieu, qu'on peut facilement, en eau calme, diriger vers un but donné un bateau submergé à fleur d'eau et ne laissant à découvert que le sommet d'un observatoire.

En 1866, un Espagnol, M. Monturiol, parut avoir résolu le problème. Son bâtiment, qu'il nommait l'*Ictineo*, manœuvra, paraît-il, à la profondeur de 18 mètres aussi facilement qu'à la surface de la mer. Pour réparer les pertes de l'atmosphère intérieure, M. Monturiol substitue au flacon de Cornélius un appareil qui produit l'oxygène au fur et à mesure de sa disparition. Et il faut qu'il en fournisse des quantités notables, puisqu'un équipage de douze hommes est resté sous l'eau pendant cinq heures consécutives. L'armement de ce navire est composé de canons inclinés de telle sorte que les coups sont dirigés de bas en haut, contre les coques qu'il s'agit de percer. Nous voici donc revenus en arrière aux colombiades de Fulton, armes peu recommandables, ainsi que nous l'avons vu.

Ce n'est pas tout. M. Monturiol fait, vers le passé, un second pas encore plus considérable, en armant l'*Ictineo* d'une puissante tarière manœuvrée *à la vapeur* et propre à trouer les carènes, comme on le faisait lorsqu'il s'agissait de couler à fond les vaisseaux grecs. Nous serions curieux d'apprendre l'effet produit par un moyen aussi primitif sur la coque des cuirassés modernes. D'ailleurs, il n'est guère supposable qu'une machine auxiliaire à vapeur soit spécialement destinée à la mettre en action ; le moteur principal, celui qui donne l'impulsion au bâtiment, marcherait-il aussi à la vapeur? Alors, comment l'inventeur se débarrasse-t-il des gaz de la combustion, malgré l'oxygène produit par son appareil spécial? Quelle est la part faite à l'exagération dans la description d'un tel bâtiment?

La même année, M. Rœber construisait, à Newart (près de New-York), un bateau-cigare destiné à manœuvrer sous l'eau. Ce bateau, en fer, avait 9 mètres de long sur $2^{m},15$ de large. L'hélice qui servait à la propulsion pouvait, grâce à un genou articulé, se mouvoir dans un plan horizontal et tenait lieu de gouvernail. En outre, deux ailerons, montés sur un axe transversal, facilitaient les mouvements de descente ou d'ascension, assurés d'ailleurs par l'admission ou l'expulsion d'un volume d'eau dans des réservoirs spéciaux. De l'air comprimé à la pression de 500 livres par pouce carré renouvelait l'atmosphère et refoulait l'eau hors de ces récipients, lorsqu'on voulait remonter à la surface.

L'inventeur qui, déjà, renonce au gouvernail, supprime aussi les organes plus compliqués, la machine, par exemple. Il la remplace par une roue à manettes qui engrène sur l'arbre de l'hélice. Deux hommes, agissant ensemble sur cette roue, impriment au navire la vitesse de 4 nœuds.

Le problème de la direction à donner au bateau, quand il s'agit

d'aller frapper un but, est éludé mais non résolu. Quand il navigue entre deux eaux, on le fait remonter, de temps à autre, à la surface pour regarder à travers les trous d'une tourelle placée à la partie antérieure; cette disposition permet de rectifier, aussi souvent qu'on le veut, la direction de la route altérée par les courants ou par toute autre cause. Afin d'assurer la communication avec la terre, le navire, pourvu de bobines de câble électrique, dévide ce câble pendant la marche. La torpille occupe l'extrémité d'une tige qui se déploie quand le moment d'agir est arrivé.

Au mois de septembre 1872, on expérimenta, en Amérique, l'*Intelligent Whale*. Son inventeur, M. Halstead l'avait offert, dès 1866, à la France, qui le refusa; le gouvernement de l'Union l'acheta depuis. Ce bateau, long de 9 mètres comme le précédent, était muni d'un réservoir à air comprimé pour la respiration de l'équipage, qui s'élevait à treize hommes, dont six employés à faire tourner l'hélice. D'après les calculs de l'inventeur, ce mode de propulsion devait donner 4 nœuds à l'heure. Mais M. Halstead ne semblait avoir en son œuvre qu'une confiance limitée : au lieu d'abandonner le bateau à lui-même, on le suspendit à un système de poulies. Cette précaution prise, l'inventeur accompagné d'un ouvrier descendit dans le navire; mais, ensuite, l'ouverture qui leur avait donné passage fut mal renfermée et l'eau se mit à envahir l'intérieur avec tant de rapidité, que l'on dut remonter le tout promptement afin de sauver les expérimentateurs d'un péril imminent. On essaya de prémunir le nouvel engin contre le retour d'un semblable accident. Mais la commission officielle chargée de procéder aux essais s'était séparée. Il fallut en nommer une autre qui, pas plus que la précédente, ne se résigna à descendre sous l'eau, et il ne fut bientôt plus question de l'*Intelligent Whale*.

L'année suivante, M. Garrett présente un nouveau torpilleur, destiné à faire sauter les navires ou à dégager une passe défendue par des torpilles. Il affecte la forme générale d'une torpille Whitehead et mesure $5^{m},27$ de long, sur $1^{m},52$ de diamètre au centre. La coque est construite en fer de $4^{mm},5$ d'épaisseur. Ce nouveau modèle, mû par une hélice que l'on fait tourner à bras, est muni d'un système original assurant les mouvements verticaux. Ici, l'inventeur abandonne le lest liquide; il emploie des pistons qui, poussés ou rentrés, modifient le déplacement du bâtiment. L'intérieur est éclairé par l'électricité; un projecteur permet de diriger le faisceau lumineux dans une région quelconque du milieu opaque où le navire est appelé à se mouvoir. Un tel dispositif, ne permettant d'éclairer qu'à une très courte distance, est manifestement insuffisant pour les besoins ordinaires de la navigation sous-marine.

Pourtant, ce torpilleur ouvre une voie nouvelle aux inventeurs de l'avenir; ses expériences ont été très satisfaisantes : il évolua sous l'eau pendant 4 heures, sans revenir à la surface.

En 1879, un Américain du Colorado, M. Mortensen, présente un autre bateau, de la même forme, à deux hélices, mû par une machine à air comprimé. Ce système ne résout pas d'une façon originale, comme celui de Garrett, le problème de l'immersion et de l'ascension, car il revient à l'emploi du lest liquide. Mais, il a sur tous les autres, en ce qui concerne l'armement, une supériorité incontestable. Au lieu de porter la torpille à l'extrémité d'une tige, un tube de grand diamètre traverse le fuseau dans le sens de l'axe et lance des torpilles automobiles.

Aujourd'hui, les inventeurs entrent dans une voie plus féconde. M. l'ingénieur Goubet à construit en 1881 et perfectionné, depuis, un bateau sous-marin, mû par l'électricité. Il obtient ainsi une vitesse de 5 nœuds. L'inventeur adopte la forme de la torpille Whitehead; il donne à son bateau $5^{m},90$ de long et 1 mètre environ de diamètre, dans la plus forte partie. De l'air comprimé, refoulé dans un réservoir, sert au renouvellement de l'atmosphère intérieure. Tout l'appareil pèse 1450 kilogrammes et doit être manœuvré par deux hommes.

Pour obtenir la submersion, on introduit de l'eau dans des récipients que l'inventeur divise en petites tranches communiquant par une étroite ouverture à la partie inférieure; de telle sorte que, sous l'influence d'une inclinaison de l'axe du navire, la masse entière du lest ne peut se précipiter vers la partie plongeante ce qui aurait pour effet d'accentuer encore l'immersion de cette partie. Cette idée ingénieuse mérite d'être signalée. La Russie a déjà commandé à M. Goubet trois cents mécanismes du bateau de son invention.

On vit apparaître cette même année, un torpilleur dû à M. Nordenfelt, célèbre fabricant de mitrailleuses et rival de M. Hotchkiss. Ce modèle, entièrement en acier, présente la forme d'un cigare de 20 mètres de long sur $3^{m},66$ de large; il est manœuvré par quatre hommes. La coupole en verre qui le surmonte permet de scruter l'horizon, toutes les fois que le bateau remonte à la surface. En outre un système de gouvernails, agissant automatiquement comme ceux de la torpille Whitehead, ont pour but de maintenir horizontal l'axe du bateau. Les mouvements de descente ne s'opèrent plus ici par une augmentation de poids : deux hélices horizontales placées symétriquement de chaque côté du navire, servent à vaincre sa flottabilité, de manière à produire l'immersion. Car, en temps ordinaire, le bateau flotte à la surface ; il ne plonge que sous

l'action de ces propulseurs auxiliaires. Dans ces conditions, en supposant que la machine soit avariée, le bateau remonte de lui-même à l'air libre. Cette disposition constitue une innovation très-heureuse : nous sommes loin des premiers torpilleurs à lest liquide.

M. Nordenfelt se place sur un terrain particulier, il regarde comme inutile de plonger à de grandes profondeurs; son bateau navigue généralement à la surface, et le point principal, à son avis, c'est de rester invisible pendant que l'on change de place. Aussi, son navire n'est-il muni d'aucun appareil à air comprimé, et pourtant, le personnel, chargé de sa manœuvre, n'a éprouvé aucun malaise, après y avoir séjourné pendant six heures consécutives.

Chose surprenante au premier abord, le nouveau torpilleur marche à la vapeur. La chaudière fonctionne lorsque le bateau navigue à la surface, la coque seulement submergée. En même temps, on emmagasine de la vapeur à haute pression dans un réservoir, et c'est elle qui fournit la force motrice, quand le navire plonge. Le moteur actionne une hélice ordinaire placée à l'arrière; un tube lance-torpilles occupe la partie antérieure.

Le torpilleur Nordenfelt a fait, à Landscrona, en septembre 1885, de mémorables expériences. Je ne veux pas dire par là que son succès ait été définitivement consacré; bien au contraire, grâce à un fâcheux concours de circonstances, les essais furent jugés médiocres. Mais l'inventeur, en déclarant que son navire n'était qu'un spécimen auquel il ménageait de nombreux perfectionnements, capable tout au plus de donner une idée du système qu'il avait imaginé, s'empressa d'adresser des circulaires aux divers Etats de l'Europe, en les engageant à se faire représenter. Les souverains eux-mêmes, le prince de Galles, l'empereur de Russie, le roi de Danemark, ne dédaignèrent pas de rehausser, par leur présence, l'éclat que M. Nordenfelt entendait donner à ces essais.

On put croire un instant que l'inventeur suédois, jaloux de la gloire de Talma, voulait aussi jouer devant un parterre de rois; mais il s'en tira moins à sa louange que notre premier tragique. A la vérité, son torpilleur demeura sous l'eau pendant trois heures, sans que l'équipage éprouvât la moindre gêne; mais, le soleil ne cessa de briller tout le jour, inondant d'un fâcheux éclat la tourelle de cristal, chaque fois que le bateau paraissait à la surface : l'invisibilité n'était pas assurée. En somme, les spectateurs éprouvèrent une sorte de déception.

Pourtant, la Grèce n'hésita pas à acheter cet échantillon et M. Nordenfelt fut invité à procéder, en 1886, à des essais officiels sur la rade de Salamine. Instruit par l'expérience, l'inventeur avait apporté à son navire de notables perfectionnements. Pendant une

période de cinq jours, le bateau navigua à la surface et entre deux eaux; quatre personnes y demeurèrent six heures sans inconvénient. Il plongea jusqu'à 10 mètres, ce que l'on put vérifier à l'aide d'une bouée attachée à une corde de 9 mètres de long. Enfin il parcourut 10 milles anglais, en employant seulement la vapeur emmagasinée dans les réservoirs.

M. Nordenfelt construit pour la Turquie des navires d'un échantillon plus fort, lançant deux torpilles Whitehead. En outre, à l'heure où nous écrivons ces lignes, il poursuit l'achèvement, en Angleterre, d'un modèle encore plus important. Ce dernier aura une force motrice de 1300 chevaux et une vitesse de 18 nœuds. Un tel bâtiment n'est pas destiné à naviguer entièrement submergé; mais il s'immergera à volonté, ne laissant à découvert que l'observatoire du capitaine. Une provision d'air comprimé servira au lancement des torpilles automobiles et à la purification de l'air quand l'immersion sera de longue durée.

Au moment où M. Nordenfelt faisait ses essais à Landscrona, on lançait à New-York le nouveau torpilleur Zalinski. Il a la forme d'un cigare, en fer et bois; il mesure 15 mètres de long sur $2^m,40$ de diamètre. Son hélice est actionnée par une machine au pétrole. Il navigue à la surface et s'immerge à volonté. Ce torpilleur offre une certaine sécurité en ce sens que sa flottabilité lui assure une tendance naturelle à remonter à la surface. Il est armé d'un canon pneumatique de 22 centimètres lançant à la distance de 500 mètres des obus de 200 à 300 livres de gélatine explosive. Le tir de cette pièce s'effectuera toujours au-dessus de l'eau.

Enfin, un autre navire du même genre, nommé *Nautilus* et inventé par M. Andrew Campbell, a commencé, le 27 novembre 1886, une série d'expériences à Londres, dans les *West-India Docks*. Une particularité extrêmement ingénieuse distingue ce torpilleur de ceux qui l'ont précédé. Il porte sur les flancs des cylindres métalliques se développant, à frottement doux comme un télescope, suivant que l'on veut accroître ou diminuer le déplacement du bateau. Il y a de chaque côté quatre de ces cylindres, plus deux autres, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière; cette disposition permet d'élever l'axe au moment du tir et de l'abaisser ensuite. Les cylindres de côté sont manœuvrés par des roues dentées et les volumes augmentent ou diminuent symétriquement, afin de ne pas déranger l'équilibre.

Ce bâtiment, construit en acier, présente la forme d'un fuseau, généralement admise aujourd'hui; il a 18 mètres de long et $2^m,50$ de diamètre au renflement du milieu; il déplace 52 tonnes et doit être monté par un équipage de neuf hommes. L'air com-

primé, renfermé dans ses réservoirs, lui permet de rester deux heures sous l'eau. Ses accumulateurs actionnent deux machines dynamo-électriques, lesquelles font tourner deux hélices et alimentent les lampes à incandescence de l'éclairage intérieur.

Les dimensions restreintes du bassin n'ont pas permis d'entreprendre de sérieux essais de vitesse; mais les expériences d'immersion et d'émersion ont donné, paraît-il, d'excellents résultats.

Un tel torpilleur nous semble dans une bonne donnée; son déplacement n'est pas trop considérable et, s'il ne marche que pendant deux heures, on peut dire que ce temps est largement suffisant pour opérer un coup de main. On ne saurait demander, en effet, que ces navires soient capables d'entreprendre de véritables croisières; il suffit que l'ennemi, maintenu à plusieurs milles du littoral, ne puisse employer son artillerie au bombardement des ports de commerce et des arsenaux.

Il est un autre ordre d'expériences dont nous n'avons point encore parlé et que nous devons indiquer en quelques lignes. Le torpilleur sous-marin est destiné à jouer un rôle éminemment offensif; il doit porter sous un vaisseau ennemi un explosif capable de le faire sombrer. On se demanda longtemps quels seraient ses moyens d'attaque.

Cette question, fort simplifiée aujourd'hui grâce à l'emploi des torpilles, était jadis, autrement complexe. On interrogea d'abord l'artillerie; on fit de nombreuses expériences pour déterminer la nature de la bouche à feu capable de remplir le but et la distance maxima à laquelle l'œuvre pouvait s'accomplir.

Fulton imagina, le premier, dès 1813, un moyen pratique de tirer sous l'eau. Ses expériences, nous l'avons vu, parurent si concluantes, qu'il se proposa d'armer son *Mute* de colombiades de 100 livres.

En 1854, le fameux capitaine Ericsson envoya, à l'empereur Napoléon III, le plan d'un bâtiment cuirassé, pourvu d'un tube destiné à lancer, sous l'eau, des obus.

Quelques années plus tard (1862), on exécuta en Angleterre, un tir sous-marin, avec un canon Armstrong de 110, immergé à 2 mètres environ, quand la mer était pleine. On prit d'abord pour cible un vieux navire, le *Griper;* à la distance de 10 mètres, le projectile traversa la carène de part en part. Un deuxième coup fut tiré sur un but composé de 4 tôles de $1^{cm},27$ assemblées sur un matelas de $0^{m},36$ de bois. A la même distance, cette épaisseur totale de $41^{cm},8$, fut traversée par un projectile à tête plate, tiré à la charge de $6^{k},350$.

Ces expériences furent reprises en 1864. Il s'agissait alors

d'exécuter des tirs comparatifs entre les deux bouches à feu rivales Armstrong de 110 livres et Whitworth de 24 livres. A marée haute les deux canons étaient encore recouverts de 2 mètres d'eau. Une cible de 0m,40 d'épaisseur fut traversée jusqu'à la distance de 10 mètres et les projectiles en éclatant, produisaient des brèches de près d'un mètre de diamètre.

On conclut de ces essais que, pour rendre pratique un tir de cette nature, il fallait donner aux projectiles une portée beaucoup plus considérable, la distance de 10 mètres étant trop restreinte. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la densité de l'eau, 855 fois plus forte que celle de l'air, rend cette condition difficile à réaliser. Enfin, les pièces expérimentées seraient d'un trop grand poids pour qu'on puisse songer à les employer sur un bateau sous-marin. Ainsi, l'artillerie était définitivement condamnée pour ce genre de tir; on se tourna vers la torpille aussitôt qu'elle fit son apparition : c'est elle qui donnera la véritable solution.

On nous pardonnera cette longue énumération, dont nous avons, d'ailleurs, éliminé de parti pris, une foule de conceptions irréalisables. Il est temps maintenant d'imiter le voyageur qui, parvenu péniblement au sommet d'une montagne, s'assied sur le point culminant pour contempler le panorama qui s'étend à ses pieds.

On remarquera tout d'abord combien les tentatives se multiplient et deviennent plus sérieuses, à mesure que l'on se rapproche de notre époque. C'est que l'intérêt de la solution ne s'affaiblit pas et que les progrès successifs des sciences et des arts mécaniques prêtent aux inventeurs un secours effectif.

En reprenant la question de la navigation sous-marine à son point de vue le plus général, on peut dire que la période des conceptions enfantines est passée. M. Whitehead a déjà donné (pour une distance très courte à la vérité) une solution très élégante du problème. Il appartient aux inventeurs à venir de combiner une grande torpille du même genre montée par un équipage, c'est-à-dire, de transformer un instrument inconscient, qui marche devant lui jusqu'au but, en une machine, pour ainsi dire, consciente, capable de ménager ses forces, de choisir son ennemi, de donner pendant l'action son effort maximum et, une fois sa besogne ténébreuse accomplie, de reparaître triomphante à la surface des eaux, pour contempler son œuvre et se préparer à une nouvelle attaque.

Les trois facteurs principaux du problème sont : la propulsion, la submersion, la direction.

Il ne peut y avoir aucun doute, en ce qui concerne la propulsion : l'hélice est tout indiquée. Qui donnera la force motrice : L'électricité

ou l'air comprimé? Bien que les avis semblent encore partagés sur ce point, nous croyons que l'air comprimé doit être réservé tout entier au renouvellement de l'atmosphère. Il est d'ailleurs bien entendu qu'il se répandra dans les divers compartiments, à peu près sous la pression normale, puisqu'une pression double a déjà sur l'économie une fâcheuse influence.

Reste l'électricité. D'habiles mécaniciens construisent aujourd'hui, en particulier pour les aérostats, des machines d'une grande légèreté. Il faut remarquer que, dans ce système, les organes de transmission sont avantageusement remplacés par des fils métalliques. Cette machine serait actionnée par des piles.

En ce qui concerne la submersion, nous avons déjà vu qu'on ne saurait pratiquement l'obtenir par un volume d'eau additionnel, le plus petit déplacement de poids détruisant l'équilibre du navire immergé. On doit donc rejeter l'idée, en principe, très simple et très séduisante du lest liquide [1]. Les inventeurs contemporains l'ont parfaitement compris; son abandon marque un pas heureux dans la voie des essais.

Il reste, pour le moment, le bateau de M. Nordenfelt, le modèle de M. Goubet et les télescopes de M. Andrew Campbell. En ce qui concerne cette dernière disposition, ces organes métalliques en contact permanent avec l'eau de mer, sont dans des conditions tout autres que s'ils se mouvaient à l'air libre; il faut donc à ce système la sanction de l'expérience. Il est nécessaire que des essais répétés élucident cette question : les surfaces de glissement plongées dans l'eau assurent-elles un fonctionnement régulier dans toutes les circonstances?

Reste le problème de la direction du torpilleur sous l'eau. C'est, de tous, le moins avancé. Il est fort difficile, en effet, de se diriger, même sur un point fixe, dans un milieu opaque, soumis à l'influence de courants assez rapides pour modifier notablement la trajectoire. Quand un navire ordinaire franchit une passe à courants, alors que l'on peut aisément relever des points de la côte et porter sa propre position sur une carte aussi souvent qu'on le désire, il faut changer à chaque instant la direction primitive et faire, en somme, avec elle, des angles très considérables pour éviter d'être jeté sur les bancs ou sur les rochers. Il est vrai que le torpilleur sous-marin aura un rayon d'action limité; il ne quittera pas la côte, se tenant prêt à s'en éloigner de quelques milles, à l'approche de l'ennemi. Or le littoral français présente une navigation des plus difficiles. A

[1] A moins de diviser le volume d'eau qui sert de lest en très petites tranches, comme le fait M. Goubet.

Barfleur, dans le Four, dans l'Iroise, dans le goulet de Brest, dans le Toulinguet, à l'embouchure de la Seine, de la Loire et de la Gironde, on observe des courants de marée d'une grande violence, et nous nous demandons comment le torpilleur plongé au sein des eaux, parviendrait à se diriger, alors qu'il sera le jouet de tant de causes d'erreur. On ne saurait trop le répéter, la question de la direction est la plus complexe; c'est la grande inconnue qui se dresse devant l'invention.

Même en se plaçant au point de vue de M. Nordenfelt, si l'on se contente de naviguer à fleur d'eau, la question n'est pas résolue. Car, si nous voulons nous rapprocher des conditions de la pratique, il ne faut pas supposer la mer unie comme un lac; à la moindre agitation, elle couvrira de ses lames la tourelle émergente, et le navire ne se maintiendra guère plus aisément en direction qu'il ne le ferait s'il naviguait à 5 ou 6 mètres sous l'eau. D'ailleurs, dans cette situation, les émersions fréquentes et involontaires du torpilleur lui enlèvent, en grande partie, son invisibilité.

Toutefois, le chemin parcouru depuis l'essai de van Drebbel autorise une certaine confiance. Ce que l'on croyait impossible il y a cinquante ans à peine devenant une réalité palpable, il est permis de croire que le génie humain triomphera de ces obstacles, et si l'apparition du torpilleur amphibie n'est plus qu'une question de temps, on peut se demander avec anxiété ce que seront les guerres navales de l'avenir. Ceci tuera-t-il cela? La naissance du *Nautile* marquera-t-elle la mort du grand cuirassé? En tout cas, le pygmée offrira le moyen d'attaquer le colosse et de renouveler les exploits audacieux des corsaires qui ont illustré la marine française au siècle dernier.

Albert DE CHENCLOS.

DE LA CIVILISATION

SANS LA MORALE

ET

DE LA MORALE SANS LA RELIGION

Pascal a dit : « Les inventions des hommes vont toujours en augmentant, mais la bonté et la malice restent les mêmes. » Sainte-Beuve, après avoir cité cette pensée, ajoute avec sa pénétration ordinaire : « C'est là un correctif essentiel que je voudrais voir placé en tête de toutes les grandes théories du progrès [1]. » Faute de ce correctif essentiel, combien en effet de ces grandes théories sont fausses, chimériques et dangereuses! Pour ma part, je crois n'avoir pas mérité le reproche de Sainte-Beuve. Déjà, il y a quelques années, j'ai consacré tout un livre à montrer que la bonté et la malice, pour parler comme Pascal, ne se comportent pas de la même manière que les inventions dans la marche de l'esprit humain; sans croire cependant qu'elles demeurent nécessairement les mêmes, et qu'entre l'une et l'autre les proportions en bien ou en mal ne puissent changer [2].

Si je reviens sur un sujet déjà traité, c'est dans l'espoir de mieux préciser certains points et de répondre à des objections qui m'ont été faites; mais c'est surtout parce que le péril de cette confusion de deux choses si diverses m'a paru plus grand que jamais, en raison de l'aveuglement du parti qui nous gouverne, et de l'œuvre détestable qu'il accomplit dans le domaine de l'instruction primaire et de l'éducation nationale.

Si la malice venait encore à augmenter parmi nous, qu'arriverait-il de tous ces progrès extérieurs dont nous sommes fiers, qu'arriverait-il de la civilisation elle-même? Quel fondement pouvons-nous faire sur la civilisation sans la morale, et quel fondement

[1] *Histoire de Port-Royal,* liv. III, ch. III.
[2] *Morale et Progrès,* Librairie académique.

sur la morale elle-même sans la religion? Telles sont les deux graves questions que je voudrais examiner ici. Je ne les traiterai pas comme un croyant, mais en philosophe et en moraliste; j'aurai même soin de ne m'appuyer que sur l'autorité d'écrivains nullement suspects de ce qu'on appelle le cléricalisme.

I

Avant tout, il faut analyser cette notion complexe du progrès et démêler ce qu'elle comprend réellement de ce qu'elle ne peut comprendre, c'est-à-dire distinguer ce qui est perfectible dans l'humanité de ce qui ne l'est pas, ou ce qui est perfectible en un sens de ce qui ne l'est pas en un autre. C'est faute d'avoir fait ces distinctions qu'il y a eu, et qu'il y a encore, tant de malentendus, tant d'équivoques, tant de débats passionnés entre ceux qui nient le progrès, ou du moins ne l'admettent pas sans quelques doutes ou restrictions, et ceux qui y croient en tout, pour tout, et en dépit de tout. Fossiles ou momies d'un côté; de l'autre, rêveurs, visionnaires, fous, sont les moindres injures échangées entre ces deux camps toujours en guerre l'un avec l'autre, depuis qu'il y a dans le monde des sociétés civilisées. Souvent il est arrivé que des deux côtés on avait raison, soit à cause de la diversité du point de vue, soit à cause du sens différent attaché à ce mot de progrès, ou de celui, plus vaste et plus vague encore, de perfectibilité qui enferme tous les progrès possibles ou purement imaginaires rêvés par les utopistes anciens, modernes ou contemporains.

Parmi les choses que la perfectibilité ne saurait comprendre, mettons d'abord la nature humaine elle-même, la constitution de l'homme dans tout ce qu'elle a d'essentiel. L'homme peut, de sauvage et de barbare, devenir plus ou moins civilisé, il peut apprendre la chimie ou l'algèbre, mais il ne changera pas de nature; il ne lui poussera pas des ailes, il ne deviendra pas un ange; il n'aura pas une faculté de plus ni une faculté de moins. Ce qui varie, ce sont les lumières, les idées, les actes, mais non la faculté de les acquérir ou de les produire. Les méthodes, les instruments de tout genre, se sont perfectionnés, les ressources ont été en augmentant presque à l'infini, mais il n'est pas démontré que la vigueur naturelle de l'esprit se soit accrue. Entre Descartes et un sauvage la différence est tout entière, non dans le nombre des facultés, mais dans leur emploi, dans le degré de l'attention et de la réflexion, dans la disproportion de la culture.

Il en est du cœur, des sentiments, des passions comme de l'esprit. Le changement est dans les manifestations, dans les formes,

dans le dehors et non dans le dedans. De tous les temps, au théâtre, dans les romans, comme dans la vie réelle, ce sont les mêmes cordes qui vibrent dans le cœur humain. Remontez aussi loin que possible dans l'histoire, vous voyez les premiers hommes agir sous l'empire des mêmes passions que les hommes du dix-neuvième siècle. Fontenelle a dit : « Les dehors de l'homme changent, mais le cœur ne change pas, or tout l'homme est dans le cœur. » S'il n'y est pas tout entier, s'il faut faire aussi la part de l'intelligence et de la volonté, il est bien vrai qu'il y est pour une bien grande part. Voltaire a dit avec non moins de raison : « L'homme considéré dans sa nature en général a toujours été ce qu'il est; il a toujours eu le même instinct qui le porte à s'aimer en lui-même, dans sa compagne, dans ses enfants. »

Quelle n'est pas la chimère de ces naïfs réformateurs qui ont imaginé que, grâce à la perfectibilité, l'homme transformé prendrait une nouvelle nature, qu'il n'aurait plus à se combattre lui-même, qu'il n'aurait plus à lutter, et même à souffrir ! Il n'y a que la mort qu'ils n'aient pas osé tout à fait supprimer.

Les résultats acquis par l'activité de nos facultés, voilà seulement où se trouve la matière du changement et du progrès. Encore faut-il faire ici des distinctions et des retranchements. Parmi ces résultats, ceux-là seuls sont perfectibles, au sein de l'humanité, qui peuvent s'accumuler et se transmettre, comme un héritage, de génération en génération. Voilà où est le lot et la part du progrès général. Donc il faut exclure tout ce qui est purement individuel ou personnel, ce qui est le fait de l'inspiration ou de la volonté. Ainsi les beaux-arts ne sont perfectibles que pour la partie technique, et non pour l'imagination et le génie qui s'éteignent avec le grand artiste et ne passent pas à ses successeurs. Les plus grands savants de l'antiquité sont infiniment dépassés par les plus petits savants d'entre les modernes, par les derniers élèves de nos écoles supérieures, tandis que les plus grands artistes et les plus grands poètes du siècle de Louis XIV ne dépassent pas, si même ils atteignent, la perfection de ceux du siècle de Périclès. S'il y avait suite et progrès des artistes d'une génération à l'autre, notre École des beaux-arts serait peuplée de Phidias ou de Raphaëls, tout comme l'École polytechnique est peuplée d'excellents mathématiciens. Écartons aussi, dès à présent, mais pour y revenir, puisque c'est là notre but principal, ce qui dépend de la seule volonté, c'est-à-dire d'un effort essentiellement personnel. Ce caractère d'intransmissibilité ressortira mieux quand nous lui aurons opposé davantage le caractère propre des résultats de l'activité intellectuelle.

Reste donc l'intelligence comme l'unique champ ouvert au pro-

grès. Le progrès intellectuel se manifeste de deux façons, dans l'ordre matériel et dans l'ordre social et politique. Le progrès des sciences, des arts, de l'industrie, des inventions, des découvertes, voilà ce qui saute aux yeux, et ce que les anciens eux-mêmes ont reconnu comme les modernes. Il semble même impossible de concevoir que ce progrès puisse ne pas avoir lieu. Combien sont rares dans l'histoire les pertes de quelques inventions utiles à l'humanité! Je ne parle pas de la perte du feu grégeois, dont nous sommes aujourd'hui si amplement dédommagés par la dynamite et autres substances encore plus malfaisantes. Ce qu'un homme a trouvé est recueilli et perfectionné par d'autres qui le transmettent à leur tour en y joignant leurs propres découvertes. Ainsi y a-t-il des gains nouveaux s'ajoutant sans cesse aux gains anciens, et comme une chaîne à travers les âges d'inventions et d'idées fécondes. Il se peut que cette chaîne soit momentanément rompue par quelque cataclysme, par la guerre, par des invasions de barbares; mais la rupture n'est jamais complète; il reste ici ou là quelque anneau auquel elle se rattache. Ainsi l'homme acquiert-il un empire de plus en plus grand sur la nature, ainsi vont en s'améliorant pour le plus grand nombre les conditions de la vie matérielle. C'est d'ailleurs un lieu commun sur lequel il est inutile d'insister davantage. Je ne crois pas que, malgré quelques boutades contre telle ou telle invention, ceux qui passent pour les adversaires les plus acharnés du progrès aient jamais sérieusement entendu nier celui-là.

Ce ne sont pas seulement les inventions matérielles qui se succèdent et demeurent acquises à l'humanité. Il en est de toutes les idées, sans exception, dans l'ordre moral, dans l'ordre social, dans l'organisation politique, dans la confection des lois, comme des découvertes de la physique et de la chimie, des œuvres de l'industrie, de la construction des machines et des instruments. Si l'esprit en sa développant acquiert et transmet de nouvelles lumières sur le nature, il en acquiert aussi et il en transmet sur l'homme, sur la société, sur l'ordre social et politique, sur ce qui est ou n'est pas conforme à la justice.

Sans doute, cette diffusion, cette transmission ne se fait pas au grand jour, ni aussi sûrement, que lorsqu'il s'agit d'inventions matérielles dont les bons et utiles effets se voient, se touchent et s'apprécient immédiatement. Ces idées sont d'ailleurs contrariées, ou même arrêtées dans leur cours, par les préjugés, les passions, les intérêts contraires. Cependant, à travers plus ou moins d'obstacles, elles font aussi leur chemin dans le monde; des enseignements ou des écrits des sages, elles descendent dans la foule

par des intermédiaires qui les mettent à sa portée. Ainsi plus tôt ou plus tard, un jour arrive où elles prennent force et consistance, où elles font désormais partie des sciences morales, comme l'électricité d'un livre de physique. De là un trésor de vérités morales qui s'accroît plus lentement que celui des vérités physiques, mais dont il est facile de constater les progrès à travers les grandes périodes de la vie de l'humanité.

Ces vérités morales passent ensuite dans l'ordre des faits; sous leur influence, disparaissent des lois et des coutumes barbares pour faire place à d'autres plus justes et plus humaines; elles modifient l'organisation sociale et politique au sens de l'ordre, de la paix, de l'équité et de la justice. Grâce à ce progrès des idées morales, autant est supérieure l'astronomie de Newton à celle de Ptolémée, autant les législations et les constitutions politiques des modernes sont supérieures à celles de Lycurgue ou même de Solon. La violence n'est plus l'état continu, elle n'est plus la règle; elle est devenue l'exception, bien que trop souvent encore elle éclate mal contenue. La vie, la liberté, la propriété des citoyens, sont mieux garanties, au moins dans les circonstances ordinaires. Il y a eu quelques adoucissements dans la guerre elle-même, et la croix de Genève protège les blessés. Sans entrer dans les détails, nous vivons, quoique non exempts d'inquiétudes et d'appréhensions, au sein d'un ordre social relativement meilleur. C'est de l'ensemble de ces inventions, de ces vérités physiques et morales, et de leur application dans l'ordre des faits que résulte la civilisation.

Je viens de délimiter à grands traits le véritable champ du progrès dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral. Je l'ai fait, je crois, suffisamment vaste; il ne serait pas juste de m'accuser de méconnaître les avantages extérieurs du temps présent sur le temps passé. Mais si la somme de malice venait à augmenter, je veux qu'on m'accorde qu'il y aurait lieu de s'inquiéter de la solidité et de la continuité de ces avantages. Avec la malice croissante, il n'est pas d'ordre social, quelque bien policé qu'il soit à la surface, qui ne menace ruine; pas d'invention, pas de perfectionnement qui ne puisse tourner à mal; le meilleur est au risque de devenir le pire, voilà ce qu'il importe de bien comprendre.

Pour parler d'abord du progrès social, de ce progrès par où les hommes ont successivement passé de la barbarie à la civilisation, jusqu'à quel point pouvons-nous, en dépit des apparences, nous y fier aujourd'hui? L'histoire est là pour nous apprendre qu'il est d'équilibre instable, qu'il est sujet à des intermittences plus ou moins longues, à de terribles bouleversements, à des retours en arrière. Sans doute il vaut mieux vivre aujourd'hui qu'en l'an 1000

ou même au seizième siècle, à moins de faire partie de quelque caste privilégiée, mais depuis cent ans, et hier encore, il y a eu des moments terribles de notre histoire où cet avantage a cessé d'exister. Il est vrai que, malgré ces alternatives et ces crises, le cours de la civilisation s'est toujours plus ou moins continué chez tel ou tel peuple à travers les âges. Son flambeau s'éteint là où il avait brillé, mais il se rallume ailleurs, ici ou là, en quelque contrée privilégiée, au nord ou bien au midi, sous tel ou tel degré de latitude ou de longitude. Si ces éclipses, si ces transfèrements n'anéantissent pas le progrès au sein de l'humanité, ils n'ont rien qui soit pour rassurer tel où tel peuple, et nous en particulier. La barbarie peut se cacher sous le vernis trompeur de la civilisation en apparence la plus avancée, et faire en quelque sorte explosion au milieu de l'épouvante générale, si quelque crise a lieu, si, un seul jour, viennent à se détendre les ressorts mécaniques de l'ordre social, si les forces destinées à contenir les mauvais penchants mettent la crosse en l'air, si tel ou tel chef perd la tête et vient à faiblir. Non seulement une nation civilisée peut être en proie en quelque sorte à elle-même, c'est-à-dire aux ennemis intérieurs, aux anarchistes qu'elle contient dans son sein, mais elle peut être la proie de voisins, moins civilisés, mais plus courageux et plus disciplinés.

Pour s'assurer du degré de stabilité des progrès d'un peuple, il faut regarder au dedans, aux fondements, et non à la surface, il faut considérer surtout les âmes, les cœurs, les caractères; il faut supputer non pas tant les forces matérielles que les forces morales dans lesquelles seules est la garantie de tout le reste. J'aperçois bien un grand et bel édifice, j'admire son élégance, ses proportions, sa hauteur, mais j'y découvre des fissures et des lézardes qui m'inquiètent. Plus il s'élève haut, plus il est à craindre qu'il tombe d'une grande chute et fasse de plus grandes ruines, s'il manque par la base. Qu'arriverait-il de la tour Eiffel, si elle était fondée sur le sable.

II

Quels sont donc les vrais fondements de toute civilisation? D'où vient leur solidité ou leur faiblesse? Jusqu'ici nous ne sommes pas sortis du domaine de l'intelligence et des idées; c'est là encore une fois qu'est toute la matière du progrès, c'est-à-dire c'est là où se rencontrent tous les éléments de notre nature, perfectibles à la fois dans l'individu et dans l'espèce. Mais l'intelligence où l'activité intellectuelle n'est pas tout l'homme. A côté de l'intelligence il y a la volonté, la force morale, où le progrès n'a

pas lieu, comme dans les idées et les inventions. Or c'est de la bonne ou mauvaise volonté que dépend la bonté ou la malice des hommes.

N'y a-t-il donc aucun progrès, aucun avancement possible dans la voie du bien et de la vertu? Ce serait contraire à l'opinion de tous les sages, de tous les maîtres anciens et modernes. Assurément ce progrès existe; non seulement il est possible, mais c'est un devoir pour chacun de nous d'y travailler de toutes nos forces. Si nous le retranchons du progrès général de l'humanité, c'est qu'il demeure enfermé dans les limites de l'individu, c'est qu'il est une œuvre entièrement personnelle. Il ne se transmet pas de l'un à l'autre, ou de génération en génération, comme les inventions de la science ou les idées dans des livres; il ne forme pas par accumulation une sorte de patrimoine de moralité où chacun pourrait puiser pour devenir honnête, à plus ou moins bon compte, comme on puise dans celui de la science pour devenir savant. C'est une tâche toujours la même, au prix des mêmes difficultés pour tous, qui est à recommencer tout entière et à nouveau par chaque homme venant en ce monde, afin d'être vraiment un homme.

Pour éviter les équivoques, laissons de côté le nom de progrès moral et adoptons celui d'élément moral. Sous ce nom d'élément moral, nous comprenons tout ce qui est du ressort de la volonté, et non de l'intelligence, fermeté d'âme, force morale, énergie virile, courage, empire sur soi, la pratique du bien en dépit des tentations et des obstacles, l'honnêteté, non pas dans les dehors, mais dans le fond du cœur, la vertu enfin, à l'entendre dans son sens le plus général. L'élément moral ainsi défini, mettons-le en regard de l'élément intellectuel qui est perfectible, non pas seulement dans l'individu, mais dans l'espèce.

Ces deux éléments ont leur place dans l'histoire de la civilisation, mais tous deux n'y jouent pas le même rôle et ne se développent pas parallèlement. L'idéal serait qu'ils fussent toujours en parfaite harmonie chez les individus et chez les peuples, c'est-à-dire que lumière et vertu fussent toujours en proportion l'une de l'autre. Cette harmonie n'est sans doute pas impossible, et l'effort de tous doit être de travailler à la réaliser. Mais la parfaite correspondance de ces deux éléments est malheureusement plutôt l'exception que la règle. La vertu en effet ne marche pas toujours de pair avec le degré des lumières, ni dans les individus ni dans les peuples. La malice peut croître, au lieu de diminuer, à mesure que les lumières augmentent et que l'instruction fait des progrès. Il y a des individus éclairés, mais mous, efféminés, sans force pour le bien, vicieux et corrompus; il y a des populations fort peu

instruites, qui lisent peu, qui écrivent encore moins, qui comptent sur leurs doigts, mais qui sont fortes, courageuses, honnêtes, de bonnes mœurs; chez d'autres, au contraire, la corruption semble marcher de pair avec l'instruction obligatoire ou non. On a fait des cartes de France où les départements sont teintés de diverses nuances du blanc au noir, selon les degrés divers d'instruction, selon le nombre de ceux qui savent lire et écrire. Dernièrement, un nouveau ministre de l'instruction publique, moins grand moraliste sans doute que grand chimiste, étalait, à la tribune du Sénat, une de ces cartes où la Bretagne était marquée en noir, s'imaginant par là justifier le jugement peu favorable que, dans une précédente séance, il avait porté contre les Bretons. Si un jour ce même ministre avait besoin de quelque légion d'hommes fidèles, honnêtes, braves, disciplinés, nous lui conseillerions cependant d'aller les chercher là plutôt que dans les faubourgs de Paris les plus teintés en blanc. Si l'élément moral était progressif, comme l'élément intellectuel, les choses iraient mieux sans doute; nous verrions autant de saints par les rues que nous y voyons de gens qui savent lire, écrire et compter, avec un peu d'histoire et de géographie par surcroît.

III

Quoique ces deux éléments ne soient pas de même nature, quoiqu'ils ne croissent pas parallèlement, ce n'est pas à dire qu'ils soient absolument indépendants et sans relation l'un avec l'autre. Après les avoir considérés isolément, étudions-les dans leurs rapports réciproques. Ils ont besoin l'un de l'autre, mais pas au même degré. L'élément moral est moins dans la dépendance de l'élément intellectuel que l'élément intellectuel de l'élément moral. Il se peut que l'élément moral soit fort, qu'il se fortifie de plus en plus par l'intensité et le nombre des bonnes volontés, alors que l'élément intellectuel est à un faible degré. Toutefois, si la bonne volonté n'est pas en raison des lumières, ce n'est pas à dire qu'elle puisse s'en passer d'une manière absolue. Il est fort à souhaiter, sinon pour le propre mérite de l'agent, au moins pour le bien de la société, que nul ne fasse le mal, alors qu'il croit faire le bien, et qu'il y ait accord entre la bonté de son action et la bonté de l'intention. Rien ne trouble plus le jugement moral de la foule que ce désaccord, que cette antimonie qui peut quelquefois exister, par l'ignorance de l'agent, entre l'intention qui est bonne et l'action qui est nuisible. Il y a un certain degré de lumière, quelque faible qu'il soit, qui rend plus rare un pareil désaccord. Un minimum

de sens et de droite raison suffit en général chez tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté.

Combien l'appui de l'élément moral n'est-il pas plus indispensable au progrès social, œuvre de l'élément intellectuel? Qu'il vienne à faire défaut, tout l'édifice élevé par la civilisation chancèle, tout est au risque de s'affaisser, de s'abîmer dans la corruption ou dans la barbarie. Sont-ce donc là des rêves, des appréhensions en l'air, ou des dangers d'un autre âge qu'un sombre ennemi du temps présent se plaît à évoquer? Prenez garde : la Commune est d'hier, et aujourd'hui, en face et au milieu de nous, sont ceux qui célèbrent ses sanglants anniversaires, ceux qui demandent hautement et librement des représailles, une revanche, une nouvelle Commune qui n'aura pas, ils nous l'annoncent, la trop grande mansuétude des incendiaires et des massacreurs de 1871. Ne voyons-nous pas siéger à l'Hôtel de Ville une assemblée qui épie le moment de la renouveler, et dont les plus exaltés ne reculeraient pas devant la mise à sac et l'incendie de Paris avec des engins plus perfectionnés par la science, pour assurer le triomphe de l'anarchie ou du nihilisme?

Il n'y a rien, sinon une diminution de la somme de la malice générale, qui puisse nous rassurer. M. Renan, bien inspiré cette fois, a dit avec une grande vérité : « Nous ne subsistons que par un reste de vertu. » Ce reste précieux, notre véritable ancre de salut, au lieu de chercher à le fortifier, il semble que, par un véritable esprit de vertige, nos hommes d'État s'appliquent à le faire disparaître de l'âme de la multitude et d'en déraciner le germe dans l'enfance elle-même.

Cependant sans ce reste de vertu, les choses bonnes, les choses les meilleures, deviennent un danger et un mal. La liberté, par exemple, se change en oppression; l'élection va chercher les plus médiocres ou mêmes les pires. Par la lâcheté de ceux-ci ou la connivence de ceux-là, il n'est pas de loi, si juste et si sage qu'elle soit, qui ne soit violée de front ou de biais. La république semble de toutes les formes de gouvernement la plus raisonnable et la plus sage; oui, mais à la condition qu'elle ait la vertu pour base, comme dit Montesquieu, ou, comme nous disons, la force de l'élément moral. Que de doléances nous pourrions citer, que de sombres appréciations sur l'avenir, non pas de réactionnaires et de cléricaux, mais des chefs les plus autorisés de la démocratie, de ceux qui ont le plus contribué à son triomphe, dans le nouveau comme dans notre ancien monde! Écoutons un des plus grands citoyens des États-Unis, un véritable apôtre de l'instruction populaire, Horace Mann : « Tout ce qui a été dit, et dit

avec vérité, de l'excellence de nos institutions, si elles sont appliquées par un peuple sage, doit être renversé si le peuple est corrompu[1]. » Que de faits énormes de corruption et de concussion de la part des chefs de l'État, des magistrats, des députés, des sénateurs, sont venus confirmer, depuis quelques années, les appréhensions d'Horace Mann et scandaliser le vieux monde lui-même! Nos édiles, même ceux de Marseille, ont les mains pures à côté de ceux de New-York. Où est chez nous cette démocratie tempérante, sage, courageuse que réclame M. Barthélemy Saint-Hilaire pour le salut de la république[2]?

Si les meilleures institutions sociales et politiques s'affaissent et se corrompent, faute de reposer sur cette base, le progrès matériel lui-même tourne au profit du mal. Sans doute on ne peut ne pas applaudir aux progrès des sciences et des arts, de la physique, de la chimie, de l'industrie, qui accroissent notre empire sur la nature et le bien-être de l'humanité. Cependant prenons garde ici encore; ce sont autant d'armes à deux tranchants; le mal s'ensuit, tout autant, et peut-être plus que le bien, selon que la malice ou la bonté l'emporte chez ceux qui ont en mains tous ces nouveaux moyens d'action et de puissance. Les malfaiteurs d'autrefois n'avaient à leur service qu'un couteau plus ou moins bien aiguisé, ou quelque mauvaise arme à feu difficile à cacher; aujourd'hui, ils sont mieux armés; ils ont le revolver, instrument de meurtre à répétition qu'on porte dans sa poche comme un mouchoir ou une tabatière, Aux vieilles torches incendiaires classiques se sont ajoutés le pétrole, les cartouches et les bombes de dynamite, en attendant la mélinite.

Il en est des nations comme des individus, avec la différence qu'elles peuvent faire le mal, ravager et détruire sur une plus grande échelle, alors qu'elles ont perdu le sentiment de la justice et que la force est substituée au droit. Ce qu'elles demandent à la science ce n'est pas tant le moyen d'adoucir le sort des hommes que d'en détruire le plus grand nombre à la fois et de la manière la plus sûre sur terre et sur mer. La Bruyère disait, au dix-septième siècle : « Les hommes ont enchéri de siècle en siècle sur les moyens de se détruire réciproquement[3]. » Que dirait-il donc aujourd'hui, et quel avenir sanglant se prépare pour nous et nos descendants avec tous ces terribles perfectionnements de l'art de détruire? La paix perpétuelle, j'en ai peur, ne sera jamais de ce monde.

[1] *De l'Importance de l'éducation dans une république,* Paris, Lechevalier, 1873.

[2] *A la démocratie française,* 1874.

[3] *Du Souverain et de la République.*

« Les sciences, a dit Leibniz, qui apprennent à faire du mal, croissent avec tant de succès, qu'il serait à souhaiter que les sciences du réel et du salutaire pussent suivre celles du fard et du nuisible[1]. » Dans un des plus curieux chapitres de son *Tableau de Paris*, intitulé : *Ce que deviendra Paris*, Mercier a dit : « Les fléaux de la nature ne sont plus rien en comparaison de ceux que l'homme a créés pour sa ruine et des populeuses cités qu'il habite. » Ne semble-t-il pas que Mercier ait entrevu la Commune et le pétrole?

Faut-il se réjouir de l'accroissement des richesses là où le bon usage ne va pas de pair avec elles? Sans le bon usage, c'est-à-dire sans la morale, quelle borne y a-t-il à l'excès du luxe, ou même à l'excès contraire de l'avarice? Sans le ressort moral, suivant la remarque de tous les moralistes anciens et modernes, combien les richesses ne favorisent-elles pas l'amour du bien-être, la mollesse, la corruption qui perdent les États? En gagnant ces richesses dont nous sommes fiers, au moins ne faudrait-il pas perdre la force et le courage nécessaires pour les défendre. Sommes-nous bien assurés qu'elles ne seront pas une proie offerte à de plus courageux qui guettent le moment favorable pour s'en emparer? N'entendons-nous pas les menaces et les insultes, les provocations répétées de voisins insolents? Parmi toutes les forces que nous pouvons leur opposer, il en est une, la force morale, qui importe plus que toutes les autres pour la victoire et le relèvement de la patrie. Tout est perdu, la patrie et les richesses, si elle vient à nous manquer.

IV

Parmi les choses bonnes, quoi de meilleur en soi que l'instruction partout répandue jusque dans les derniers de nos villages et de nos hameaux! Rien sans doute de plus mauvais que l'ignorance en elle-même, là surtout où chacun est appelé à voter et où le vote de chacun compte également dans les destinées du pays. Mais en quel mal, mal pire que l'ignorance, ce grand bien ne dégénère-t-il pas, si cette instruction est donnée dans un mauvais esprit, et si la culture morale n'accompagne pas la culture intellectuelle? J'approuve, pourvu cependant qu'on ne nous ruine pas et qu'on ne fasse pas des palais, que des écoles soient bâties partout où il n'y en a pas, mais je m'inquiète de savoir ce qu'on y enseigne, je m'inquiète surtout de savoir si on en sort pire ou meilleur. Où en serons-nous dans quelques années, si la laïcisation à outrance poursuit impi-

[1] *Discours touchant la méthode de la certitude.*

toyablement son cours, chassant partout devant elle Dieu et ceux qui l'enseignent? Avant de renvoyer, contre le gré des communes et des familles, des maîtres qui, depuis longtemps, avaient fait leurs preuves et qui, par vocation religieuse, non par intérêt, étaient voués à l'éducation de l'enfance, il semble que des hommes politiques sérieux auraient dû faire une enquête préalable sur les résultats comparés de l'enseignement des uns et des autres. Ne faut-il donc plus juger de l'arbre par ses fruits!

Ce que je désirerais savoir, c'est de quelles écoles sortent en plus grand nombre les bons ou les mauvais sujets, les plus laborieux, les plus tempérants, les plus braves, les plus disciplinés sous les drapeaux, et plus tard les meilleurs pères de famille, ou bien les mauvais ouvriers, les ivrognes, les grévistes, les émeutiers, les anarchistes. Les dernières statistiques de la justice criminelle nous attestent un nombre toujours croissant, surtout en 1885 et 1886, de délits et de crimes. « Nous sommes, dit M. Yvernès, le directeur de la statistique, en présence d'un débordement de démoralisation. « Ne sont-ce pas là les fruits qui commencent à se produire des nouvelles lois sur l'instruction primaire [1]? Je gagerais que ces recrues nouvelles des bagnes et des prisons sortent pour la plupart des écoles selon le cœur de MM. Ferry et Goblet et de leur digne successeur M. Berthelot. Elles ont eu pour évangile le manuel de M. Paul Bert ou de quelque conseiller municipal de Paris, et des maîtres peu soucieux de garder la neutralité. Si le présent n'est ni bon ni sûr, combien plus sombre encore s'annonce un avenir peu éloigné?

Sans un développement parallèle de l'élément moral, l'instruction augmente les tentations et les moyens de mal faire, et peut donner un degré de ruse et de méchanceté dont un ignorant ne serait pas susceptible. Malheur à nous si de nos écoles on sort moins bon à mesure qu'on devient plus savant, si, comme dit Sénèque : *Postquam docti prodierint, boni desunt* [2].

Cette insuffisance de la science pour le progrès moral est l'objet de réflexions aussi justes que piquantes de la part d'un philosophe et physiologiste anglais, Mandsley, non moins libre penseur que M. Hovelacque du conseil municipal de Paris. « La science n'est pas nécessairement bonne; elle est une puissance pour le mal comme pour le bien. Une fraternité fondée sur la science seule serait un édifice sans ciment. Ceux qui sont assez enthousiastes, et qui la jugent un si grand bien, devraient s'occuper de démontrer

[1] Voy. *la Guerre contre le vice*, par Ch. d'Haussonville. (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1887.)

[2] *Epist.*, 95.

au monde qu'il est plus moral de voyager à 50 milles à l'heure derrière une locomotive que de faire 10 milles à l'heure dans une diligence. Les grands progrès dans les sciences, les arts, l'industrie, dans tous les divers genres du bien-être matériel, a été d'engendrer beaucoup de désirs égoïstes nouveaux dont la satisfaction immédiate est une source de corruption. La science a-t-elle fait beaucoup, ou même quoi que ce soit, pour compenser le développement de l'égoïsme? N'a-t-elle pas affaibli la religion, cette grande force de contrôle qui tenait autrefois l'égoïsme en échec, sans mettre aucune force abstraite à sa place? Il serait malaisé de prouver qu'il y a avantage à accumuler des richesses si l'humanité décline; d'avoir de beaux vêtements et de belles manières, de remplacer de tranquilles villages par les interminables faubourgs de nos villes. Les gens qui habitent ces faubourgs monotones sont-ils en réalité plus nobles et meilleurs que les simples habitants qu'ils ont remplacés?... Après tout, un acte héroïque de sacrifice est quelque chose de plus noble, de plus civilisateur que l'envoi en quelques secondes d'une dépêche de Londres à Hongkong[1]... La civilisation, dit-il encore, sans la morale et la religion, peut faire des brutes plus brutes et surtout plus dangereuses qu'à l'état de pure nature. »

Platon, dans sa *République*, veut que les enfants, qui doivent être un jour les gardiens de l'État, aspirent par tous les pores le bien et le beau. Hélas! que nous sommes loin de cet idéal! Ne leur fait-on pas aspirer tout autre chose que le bien et le beau dans nos écoles publiques? Le grand souci est de les détacher de toutes les croyances religieuses, et non de les former aux bonnes mœurs dont ces croyances étaient la meilleure, sinon l'unique garantie, même à ne parler qu'en simple moraliste.

Je ne me place ni au point de vue de la foi ni à celui de la métaphysique, je n'examine pas si la morale peut à la rigueur se suffire à elle-même, se passer d'une origine divine et de l'appui de la religion. Je laisse de côté les philosophes, les disciples de Zénon ou de Kant, pour ne considérer que les enfants de nos écoles primaires de la ville et de la campagne. Qu'ont-ils dû penser, quand, par ordre, le maître a cessé de les entretenir de ce Dieu dont ils avaient appris le nom sur les genoux de leur mère; quand la prière, le signe de croix, le catéchisme, ont été supprimés? Quel trouble a dû suivre dans leur esprit! Combien l'autorité et l'efficacité de l'enseignement moral, donné auparavant au nom de Dieu, en ont dû souffrir!

[1] Voy. la *Revue philosophique* du 1er avril 1884.

Dans l'immense majorité des communes de France, il n'y a qu'un seul homme qui ait quelque compétence en fait d'instruction et qui puisse prendre à cœur ses progrès, qu'un homme qui soit le représentant autorisé de l'instruction morale et religieuse auprès des enfants et des familles; cet homme était le prêtre, le curé, auquel il a été interdit de mettre les pieds dans l'école. Croit-on qu'une sèche énumération des devoirs, sans le nom de Dieu, sans la religion, sans le prêtre, soit propre à impressionner profondément de petits écoliers! Si vous ne leur parlez pas au nom de Dieu, vous risquez de ne pas être écouté; si la religion n'intervient avec ses ministres, avec ses dogmes, avec ses cérémonies, j'ai bien peur qu'il n'en reste presque rien dans leur esprit et dans leur cœur.

Par quelle singulière contradiction y a-t-il encore un aumônier dans les lycées et une théodicée dans le programme des études philosophiques, tandis que le curé et le catéchisme sont mis hors de l'école? La religion devenue mauvaise pour le peuple ne serait-elle plus bonne que pour les bourgeois?

Je ne suis pas le seul philosophe ou moraliste à penser qu'il y péril pour la morale à la séparer de la religion, dans l'enseignement des bourgeois comme du peuple. Sur l'inefficacité des préceptes moraux sans les croyances religieuses, M. Janet est du même avis que Mandsley que j'ai déjà cité [1]. M. Vacherot s'épouvante du vide qu'en se retirant la religion laisse dans les âmes. C'est un vide qu'il est urgent, dit-il, de combler. Mais si l'on n'a pas, comme il est trop évident, de quoi le combler, que dire de l'aveugle et coupable imprévoyance de ceux qui travaillent aujourd'hui à le faire avec tant d'acharnement et un véritable fanatisme [2]?

M. Taine n'insiste pas avec moins de force sur le danger d'un pareil vide. « Dans toute société, dit-il, la religion est un organe, à la fois précieux et naturel. D'une part, les hommes ont besoin d'elle pour penser l'infini et pour bien vivre; si elle manquait tout d'un coup, il y aurait dans leur âme un grand vide douloureux, et ils se feraient plus de mal les uns aux autres. D'autre part, on essayerait en vain de l'arracher; les mains qui se porteraient sur elle n'atteindraient que son enveloppe; elle repousserait après une opération sanglante. Son germe est trop profond pour qu'on puisse l'extirper [3]. »

Au défaut de sentiments moraux et religieux, j'ai peur que l'enseignement civique n'ait pas de meilleurs résultats. Des bataillons scolaires il sortira des recrues pour la ligue des antipatriotes.

[1] *La Morale*, dernier chapitre.
[2] *Religion*, Conclusion.
[3] *Des Origines de la France contemporaine*, liv. III, chap. III.

Avant ce temps-ci qui donc aurait osé dire en France, il n'y a pas de patrie, surtout quand la patrie est menacée?

Il n'a pas été fait d'exception en faveur des écoles ou des collèges de filles. Un lycée de filles à Paris a pris le nom de Fénelon, mais n'en a pris que le nom. Cependant il semble qu'au regard des filles, l'expérience soit encore plus dangereuse. Rousseau, dans l'*Emile*, n'a pas dit sans vérité que les motifs de religion empêchent souvent les hommes de mal faire. Mais combien cela n'est-il pas encore plus vrai des femmes qui se conduisent en général par le sentiment plutôt que par la raison? Combien ne sont retenues dans le devoir que par le frein religieux? Ce frein ôté, qu'arrivera-t-il? Il y aura sans doute plus de bas-bleus, mais y aura-t-il plus de bonnes épouses et de bonnes mères de familles? Je ne suis vraiment pas sans appréhension sur le sort des maris républicains de l'avenir. Qui mieux que Plutarque, avec plus de force et avec une plus vive image, a affirmé cet appui indispensable des dieux à la morale et à la cité : « Je concevrais, dit-il, plutôt une ville dans les airs qu'une république qui n'aurait pas pour principe le culte des dieux. »

Ces sentiments moraux et religieux, qui sont la garantie de l'honnêteté privée et publique, de l'amour de la patrie, préoccupent fort peu nos grands pédagogues du ministère de l'instruction publique. Ils s'imaginent qu'il n'y a plus rien à faire, en fait d'éducation, quand ils ont rédigé des programmes ridiculement encyclopédiques, quand ils ont fondé des chaires de pédagogie, ou, ce qui est mieux encore, des chaires d'histoire de la pédagogie, et surtout quand ils ont banni les dieux.

V

J'insiste pour bien montrer que, sans la morale, en dépit de tous les progrès scientifiques, de tous les enseignements des économistes, en dépit même de toutes les réformes, il n'y a point d'amélioration à espérer dans le sort des classes populaires.

Quelques-uns, il est vrai, ont une foi particulière dans la vertu des enseignements de l'économie politique; ils se persuadent que tout ira bien, qu'il n'y aura plus de conflits, plus de revendications insensées, plus de grèves, plus de misère et d'envie le jour où la vérité économique aura lui à tous les yeux. Ces apôtres de l'économie politique voudraient qu'on enseignât partout, même dans les écoles, les principes de cette science. Je ne veux pas dire assurément qu'il n'y ait point d'avantage à remplacer dans la

multitude des notions fausses par des notions vraies, mais je dis que cela ne suffit pas. Vous aurez beau avoir démontré aux ouvriers les lois inexorables de l'offre et de la demande ou les beautés philosophiques du libre-échange, vous n'aurez pas triomphé des passions et des vices pires que l'ignorance; vous n'aurez pas diminué en eux l'envie, la convoitise, la paresse, l'intempérance, l'imprévoyance. Il y aura néanmoins les misères de l'inconduite, les grèves, avec accompagnement de contrainte et de sévices contre ceux qui veulent continuer à travailler, les violences contre les maîtres.

Les salaires fussent-ils doublés, la misère n'en subsisterait pas moins, si vous n'avez réussi en même temps à rendre l'ouvrier plus sobre, plus économe, moins assidu au cabaret, meilleur époux, meilleur père de famille. Qu'importe qu'il gagne 10 francs au lieu de 5, s'il va les dépenser follement au profit de la débauche et de l'ivrognerie? Sans le concours de la morale, l'économie politique perd sa peine et son temps.

Il en est de même de l'hygiène; il est bon qu'on en donne jusque dans les écoles quelques notions élémentaires; mais à quoi ces notions peuvent-elles servir sans la morale, sans la vertu de la tempérance, qui, si elle n'est pas toute l'hygiène, en est certainement la plus grande part? Faute de cette vertu, voyez les maux toujours croissants qui abâtardissent et qui ravagent une partie considérable de la population. Quels tristes tableaux médecins et statisticiens ne nous donnent-ils pas de l'alcoolisme, dont les funestes effets s'étendent par l'hérédité des pères aux enfants! On les connaît; c'est d'abord la misère, puis la maladie, l'affaiblissement de toutes les forces physiques et morales, l'abrutissement, la folie, et enfin une mort avant le temps.

Que ce vice de l'alcoolisme continue à aller en croissant, qu'il gagne un plus grand nombre de classes ou un plus grand nombre d'individus dans chaque classe, qu'il infecte des populations entières, qu'adviendra-t-il du progrès social et de la société elle-même, par l'effet de cette dégradation des unités dont elle se compose? Est-ce exagérer les choses que de redouter la décadence physique et morale des forces de la nation par les progrès de l'alcoolisme? Un ministre des finances avait pensé que, puisqu'il faut des impôts nouveaux pour combler le vide fait dans le Trésor par les financiers républicains, il serait sage de frapper tout d'abord de nouveaux droits cette liqueur homicide, avant que d'aller chercher des ressources ailleurs. Mal lui en a pris d'une pensée si sage; peu de jours après il n'était plus ministre, et il avait un successeur qui retirait le projet, pour complaire aux

marchands de vins et d'alcool, ces grands agents du suffrage universel, ces piliers de notre gouvernement. Ajoutez, pour achever le mal, la multiplication presque infinie des cabarets. Il n'est pas de si petit village qui n'en ait deux ou trois. Après n'avoir occupé que les coins des rues, ils prendront bientôt tous les rez-de-chaussée de la ville de Paris.

Hors une recrudescence de force morale, je ne vois pas trop ce qui pourrait nous rassurer contre les dangers croissants et du dehors et du dedans. Je ne veux pas parler des dangers du dehors; mais contre ceux du dedans, avons-nous donc un bien grand fonds à faire sur l'énergie du chef de l'État ou sur celle des ministres et des magistrats ! La force publique elle-même, tenue en échec par les complices des fauteurs de désordre qui siègent à la Chambre ou à l'Hôtel de Ville, faiblement commandée, et plus ou moins désorganisée de longue main, aura-t-elle toute l'énergie nécessaire au moment critique? Comme disait Juvénal :

... *Quis custodes custodiat ipsos?*

Dans l'espace d'un jour que de ruines peuvent être accumulées !

Nous avons suffisamment fait voir qu'en dernière analyse la continuité, la sûreté du progrès social dépend de l'élément moral tel que nous l'avons défini. Or, tandis que les sciences et les arts faisaient de si grands progrès, nous mettons en doute que la quantité de bonté ait augmenté, comme cependant il serait nécessaire pour compenser l'augmentation de puissance des moyens de mal faire.

« Nous pouvons nous enorgueillir à bon droit, dit Michelet, de tant de progrès accomplis, voilà tantôt un demi-siècle, et cependant le cœur se serre à voir que, dans ce progrès de toutes choses, la force morale n'a pas augmenté. » Nous croyons non seulement qu'elle n'a pas augmenté, mais qu'elle est en voie de diminuer par les diverses causes que nous avons indiquées, mais surtout par l'irréligion légale de l'instruction primaire.

Tout sans doute n'est pas désespéré; on ne peut pas encore nous appliquer les paroles du Psalmiste : *Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Plus d'un encore fait le bien parmi nous ; il y a plus de justes dans Paris que dans Sodome, sinon nous serions à la veille même de la destruction ou d'un retour à la barbarie, mais ils ne sont peut-être pas les plus nombreux. La quantité de bonté et de justice qui subsiste n'est peut-être plus assez grande pour nous assurer contre la corruption et contre la ruine dont est menacé le corps social. Un progrès de vigueur morale voilà, encore une fois, notre unique ressource et notre espoir suprême.

Que de choses l'État pourrait faire pour empêcher la démoralisation publique, au lieu de la favoriser par insouciance ou par lâcheté! Mais nous avons particulièrement ici en vue le plus grand mal de tous, qui est, selon nous, la direction irréligieuse donnée à l'école. Ce qui importe avant tout, c'est de redonner sa place à la religion dans l'enseignement.

S'il est vrai, comme quelques-uns l'ont dit, que les maîtres d'école ont été pour quelque chose dans les victoires de la Prusse, ce n'est pas assurément pour la supériorité de leurs méthodes de lecture, d'écriture ou de calcul, mais pour avoir enseigné à leurs élèves, avec la foi en Dieu, les sentiments du devoir, l'amour de la patrie allemande, le respect de la loi, de l'autorité, de la discipline. Ce sont les générations ainsi instruites qui nous ont vaincus. Par là seulement nous les vaincrons à notre tour.

Rien n'ira bien dans l'école sans le concours réciproque du maître et du curé. Il faut que le curé seconde le maître, et que le maître seconde le curé. Ce sont deux autorités qui se complètent l'une par l'autre et qui doivent se prêter un mutuel appui pour le plus grand bien de l'éducation nationale.

Nous ne sommes plus sous l'ancien régime, alors que le clergé avait des privilèges et des dîmes ; nous ne sommes plus même au temps de la Restauration, ce n'est plus la congrégation qui règne avec les jésuites; c'est la franc-maçonnerie. Je ne puis comprendre l'aversion que le prêtre, persécuté aujourd'hui et non plus persécuteur, peut inspirer à nos opportunistes, radicaux ou jacobins. Que vous a-t-il donc fait pour le proscrire avec un si grand acharnement, et pour exciter contre lui les passions populaires? Rassurez-vous; il ne vous demandera pas de billet de confession. Quant à la dîme, c'est vous, et non pas lui, qui la prélevez sur le peuple avec vos folles dépenses et vos impôts toujours croissants. Si le prêtre ne peut plus faire de mal, il peut faire encore beaucoup de bien. C'est vous, et non pas lui, qui êtes des intolérants et des fanatiques, et cela, non plus au seizième et au dix-septième siècle, mais à la fin même du dix-neuvième siècle, à la veille de votre centenaire de 89 où furent proclamées les libertés que vous violez !

Volontiers je dirais à ces fanatiques ce qu'Origène, il y a bien des siècles, répondait à Celse, au nom des chrétiens : « De quoi vous plaignez-vous? Vos femmes, nous vous les rendons plus chastes, plus pures, meilleures épouses, mères plus appliquées à leurs devoirs. Vos enfants, nous les préservons du vice, nous développons en eux de nobles sentiments. Que Celse nous montre où est le sage père, le précepteur vertueux à l'obéissance duquel nous avons soustrait vos enfants et vos femmes. Qu'il nous prouve que nous les avons

fait passer d'une doctrine sage et honnête à des maximes pires. Tout au contraire nous empêchons les femmes d'être infidèles et fâcheuses à leurs maris, nous les arrachons à la fureur des théâtres, aux danses criminelles de la scène, aux terreurs de la superstition; nous mettons un frein à cette jeunesse qui bondit sous les premières étreintes du plaisir, etc. » Quelle belle et noble apologie, quelle réponse triomphante aux persécuteurs de ce temps-là! Or n'est-ce pas là encore aujourd'hui ce que l'Église est en droit de répondre bien haut à toutes les persécutions de ses adversaires?

Je pense m'être assez clairement expliqué pour qu'on ne m'impute pas de faire de la civilisation et de la corruption des âmes et des mœurs deux choses synonymes. Je ne m'imagine pas avec Rousseau que, pour retrouver la vigueur morale dont nous avons si grand besoin, il nous faille retourner à l'état sauvage et vivre avec les glands tombés des chênes. J'ai voulu seulement montrer à quels dangers, sans l'élément moral, le progrès social ou la civilisation sont exposés. Je n'ai pas dit que tout fût perdu, mais j'ai dit que tout pouvait l'être, si cet élément, qui est à la base, venait encore à s'affaiblir, si la force pour le mal l'emportait de plus en plus sur la force pour le bien. La société ne vaut que ce que valent les unités morales ou les individus dont elle se compose; autant valent les éléments, autant vaut le composé. Si donc ces éléments, ces unités se gâtent, qu'arrivera-t-il du corps entier? « La multitude des sages, dit le livre des *Proverbes*, est la santé du monde. » *Multitudo autem sapientium sanitas orbis terrarum.*

Qui aime mieux le progrès et la civilisation de ceux qui signalent les périls dont ils sont menacés ou de ceux qui, par esprit de parti ou par un optimisme naïf, ne veulent pas les voir? Quant à moi, je suis tenté de tenir ces derniers pour les plus aveugles de tous les satisfaits qui aient existé en aucun temps et sous aucun régime.

Sommes-nous donc condamnés fatalement à être les Français de la décadence? Ma conclusion n'est ni aussi décourageante ni aussi pessimiste. L'espoir nous reste, pourvu que nous ne laissions pas se perdre ou s'affaiblir cet élément moral sur lequel, en définitive, tout repose.

Francisque Bouillier.

MÉLINETTE

I

Dans ce temps-là, la gare Saint-Lazare, aux heures des trains parlementaires pour Versailles, présentait un coup d'œil fort animé. C'était, dans la grande salle des Pas-Perdus, un va-et-vient, un pêle-mêle, un brouhaha, un chassé-croisé de députés et de journalistes de toutes nuances, un rassemblement de curieux avides de contempler les notoriétés du jour : ministres régnants, orateurs en renom, interrupteurs de profession. Le plus souvent, ces bonnes gens formaient une double haie à travers laquelle il fallait passer et se laisser dévisager. Pendant ce défilé, des groupes se formaient dans la vaste salle pour se disperser bientôt; on échangeait à la hâte les impressions de la veille, les nouvelles de la matinée, les conjectures sur la séance attendue. Conversations rapides, colloques à bâtons rompus, dialogues coupés, interrogations qui le plus souvent restaient en l'air. Quelque provincial, depuis une heure aux aguets, abordait chapeau bas son député pour lui remettre une pétition, l'entretenir d'une demande d'emploi, solliciter un avancement ou simplement quêter un billet de tribune. Puis, ici et là, des apartés affectant des airs solennels, des causeries mystérieuses à deux ou à trois, des promenades en long et en large jusqu'au dernier et plus pressant appel du contrôleur stationnant à l'entrée des salles d'attente.

Le samedi, 4 mai 1872, était marqué pour une séance importante. L'Assemblée devait discuter les conclusions du rapport de la commission des marchés de la guerre. Le bruit courait qu'un grand discours serait prononcé par un des chefs de la droite, un duc, orateur éloquent, passionné. Et, de fait, l'événement dépassa l'attente. La harangue fut magistrale et produisit une immense sensation. L'affichage du discours dans toutes les communes de France fut voté. L'orateur applaudi en devint académicien.

Ce jour-là, le spectacle qu'offrait la gare Saint-Lazare était donc plus curieux qu'à l'ordinaire et l'animation plus grande. Une dame, d'une mise assez recherchée, monta l'escalier conduisant à la salle des Pas-Perdus. Surprise et confuse de se trouver au milieu d'une telle affluence, elle se dirigea vers un des guichets, déjà encombré, attendit son tour, puis, munie d'un billet de première classe, traversa, presque rougissante, le flot des curieux. Évidemment cette

dame, qui ne manquait pas, d'ailleurs, d'une certaine distinction, n'appartenait pas au petit clan des élégantes qui, assidues aux séances du Parlement comme aux solennités de l'Académie, tenaient alors salon politico-littéraire et exerçaient une autorité incontestée sur les votes de Versailles et sur ceux du palais Mazarin.

La voyageuse, — une bourgeoise parisienne, — se sentait elle-même quelque peu dépaysée. Étrangère aux préoccupations politiques, elle n'avait pas réfléchi que ce jour-là et à cette heure, elle ferait route avec tout ce monde parlementaire. Sa pensée n'était orientée ni vers la tribune où le duc allait pérorer, ni même vers le palais de Louis XIV transformé en musée national et qui, pour le moment, servait d'abri à une Assemblée constituante en travail de monarchie ou de république. Mme Fromenceau allait simplement voir des amis qui, sur sa prière, s'étaient occupés de sa grande affaire : la recherche d'un enfant à adopter.

II

Mme Fromenceau, arrivée à la quarantaine, était veuve depuis huit ou dix mois, et sans enfant, ce qui faisait son désespoir. Elle avait, assez jeune, épousé un industriel dont les affaires avaient largement prospéré. Elle jouissait donc d'une jolie aisance. De sa beauté blonde d'autrefois, il lui restait des traits réguliers et fins, un regard expressif et beaucoup de charme dans l'ensemble du visage. La mobilité de sa physionomie dénotait une personne nerveuse, un peu inquiète, comme si elle cherchait sans cesse quelque chose qui lui aurait toujours manqué. Avec les agréments physiques qu'elle possédait encore et surtout avec sa rondelette fortune, elle aurait pu très légitimement prétendre à un second mariage. Mais Mme Fromenceau avait goûté près de son mari une somme de bonheur conjugal qu'un deuxième époux ne lui donnerait peut-être pas. Elle comprenait qu'à son âge elle ne pouvait recommencer ses rêves de jeune fille. D'ailleurs, si elle ne pensait jamais sans un sincère et vif chagrin à celui qui, de son côté, l'avait passionnément aimée, elle éprouvait des regrets encore plus cuisants lorsqu'elle songeait à son isolement et qu'elle répétait ce cri douloureux : Pas d'enfant! Ce qui lui manquait le plus, ce n'était pas le mari, c'était l'être qu'elle avait toute sa vie désiré en vain et sur qui elle aurait concentré tout le trésor de ses tendresses. Mme Fromenceau ne pouvait se résigner à la privation des joies maternelles. L'enfant demeurait son vœu persistant. Elle savait que, sous ce rapport, elle n'avait rien à espérer d'un second mariage, et quant à se mettre en quête d'un veuf pourvu d'un jeune enfant,

l'un et l'autre à son goût et à sa convenance, elle y songea à peine : l'aventure lui eût paru délicate, d'une rencontre doublement difficile et d'une nature trop risquée. Mais elle revenait sans cesse à son idée : un enfant pour remplir son cœur et occuper sa vie.

Mme Fromenceau avait une sœur, femme d'un sous-préfet de l'empire, M. de Lempré, que les événements avaient laissé sans emploi. Le ménage n'était pas tout à fait dénué de ressources. Le double patrimoine des époux, en attendant que l'ex-fonctionnaire trouvât de nouvelles occupations, suffisait strictement aux charges de la famille; car, Mme de Lempré, de six années au moins plus jeune que sa sœur, était mère de trois beaux enfants : un garçon d'une douzaine d'années et deux charmantes blondines, âgées de dix et huit ans, que leur tante, à chacune de ses visites à la sous-préfecture, couvrait de caresses et accablait de cadeaux.

— Que tu es heureuse, ma chère! que tu es donc heureuse, toi!

Tel était le perpétuel refrain que Mme Fromenceau murmurait aux oreilles de sa sœur depuis la naissance de Maurice. Ce cri du cœur prit dans sa bouche un accent de plus en plus passionné au spectacle du deuxième, puis du troisième berceau. « Ne dirait-on pas que ta sœur est jalouse? » Combien de fois M. de Lempré n'avait pu retenir cette réflexion devant sa femme, qui n'y répondait pas parce que sans doute elle en reconnaissait la justesse.

M. de Lempré, à la suite de sa révocation au 4 septembre, avait passé en province l'époque de la guerre et de la Commune. Vers le mois de juillet suivant, il vint s'installer à Paris. Mme Fromenceau avait eu aussi ses épreuves. La perte de son mari, une longue séparation des siens, les malheurs publics dont elle avait, comme tout le monde, subi le contre-coup, lui rendirent d'autant plus sensible la consolation que lui apportait la présence de sa sœur et de ses chers neveu et nièces, désormais fixés à Paris, c'est-à-dire près d'elle. Son appartement de la rue Blanche n'était pas à une trop grande distance du boulevard des Batignolles, où allaient demeurer M. et Mme de Lempré. On pourrait donc se voir souvent; elle comblerait de gâteries son filleul Maurice, qui était devenu un petit homme étourdissant d'entrain et de gaieté, et elle se promettait d'attirer à elle le plus possible la ravissante Eugénie, l'aînée de ses nièces, et surtout l'espiègle et mignonne Louise, sa favorite.

Quand elle les revit tous les trois, après les avoir embrassés avec une frénésie affectueuse, elle se retourna vers la mère près de qui se tenait M. de Lempré, et l'ancienne exclamation s'échappa spontanément de ses lèvres :

— Mon Dieu, que tu es heureuse, ma chère amie, que tu es donc heureuse, toi!

Puis elle fondit en larmes.

Mme Fromenceau était animée des meilleures intentions. Elle n'aspirait qu'à faire du bien à ceux qu'elle chérissait. Si un sentiment de jalousie, qu'elle laissait trop voir, était entré dans son cœur, il ne lui dictait aucune mauvaise pensée; il était plutôt atténué, corrigé, excusé par un autre sentiment : la générosité. Mme Fromenceau rêvait de faire le bonheur des enfants de sa sœur et particulièrement d'une de ses nièces, la plus jeune.

Car peu à peu un projet qu'elle aurait à peine osé avouer du vivant de son mari, se forma en elle et s'empara de son esprit avec une force irrésistible. Elle entrevit bien tout d'abord quelques objections, mais l'entraînement de ses désirs ne lui permit pas de s'y arrêter longtemps. Elle caressa ce projet, y pensa jour et nuit et s'y accoutuma si bien, qu'il lui sembla que rien ne pourrait en entraver l'exécution.

Elle arriva un soir chez Mme de Lempré, un peu avant l'heure du coucher des enfants, afin de pouvoir les embrasser. Elle couvrit la petite Louise de baisers et de caresses plus tendres encore que d'habitude. Puis, quand elle fut seule avec son beau-frère et sa sœur, elle leur annonça qu'elle avait une très importante communication à leur faire.

— Nous vous écoutons, répondit M. de Lempré.

— Mes bons amis, commença la veuve, vous savez si je vous aime et si j'adore vos chers enfants. Je n'ai pas, moi, le bonheur d'être mère; mais je veux vous faire part d'un projet que vous m'aiderez, j'espère, à réaliser. Vous me rendrez bien heureuse, sans que cela vous coûte un grand sacrifice.

Dès ce début, M. et Mme de Lempré se regardèrent anxieux, comme si un même soupçon avait traversé leur pensée, les avertissant de se tenir sur leurs gardes.

— Voyons, poursuivit la veuve, mettez-vous à ma place. Vous êtes maintenant à Paris, tout près de moi; j'ai le bonheur de vous voir souvent, c'est vrai. Mais enfin je vis seule et je n'ai pas, comme vous, des enfants à élever, à soigner, à aimer tout le long du jour. Oh! je n'en demanderais pas trois; je me contenterais d'un seul... Vous avez deux filles, est-ce que, si vous vouliez bien me confier Louise, elle ne serait pas toujours à vous?... Oh! n'ayez pas peur, je serais bien raisonnable, je ne la gâterais pas plus qu'il ne convient. Je l'ai étudiée, je connais ses petits défauts, très légers... Elle est si gentille!... mais je ne manquerais pas de les redresser comme vous pourriez le faire vous-mêmes... Elle demeurerait chez moi, je vous l'amènerais tous les jours. Je m'occuperais d'elle, je me chargerais de son présent et de son avenir. Elle vous aimerait tout

autant, et moi, qui l'aime déjà vous savez comment, je l'aimerais encore davantage...

Mme Fromenceau s'interrompit pour se rendre compte de l'effet de son discours. Elle se tourna vers sa sœur et son beau-frère; tous les deux restaient muets.

— Enfin, reprit-elle, il me semble que je ne vous propose pas là une chose qui puisse vous faire de la peine. Vous ne doutez pas que je ne me consacre tout entière à l'éducation de Louise. Je n'épargnerai rien pour qu'elle devienne bonne, instruite, telle en un mot que vous pouvez la désirer. Sans doute je compte bien que, vivant près de moi, elle m'aimera beaucoup, mais j'entends qu'elle continue à vous aimer aussi, comme à présent. Je veux être seulement pour elle une seconde mère. Est-ce que je vous demande là quelque chose d'excessif?... Vous ne me répondez pas; qu'en pensez-vous?... Allons, dites que vous m'accordez Louise...

Un silence suivit cette interrogation directe. Les époux se comprenaient sans avoir besoin d'échanger une parole ni même un nouveau regard. Ce fut M. de Lempré qui répondit.

— Ma chère Mathilde, nous connaissons toute votre affection pour nos enfants et je vous sais le plus grand gré, croyez-le, de vos bonnes intentions à l'égard de Louise. Permettez-nous de ne pas répondre sur l'heure même à votre proposition; nous y réfléchirons ensemble, votre sœur et moi. Je vous avoue cependant qu'au premier abord votre projet me paraît un peu absolu. Vous dites que si nous vous donnons Louise pour la garder près de vous et l'élever, vous nous l'amènerez souvent et qu'elle ne nous aimera pas moins. Nous pourrions vous répondre précisément par le même langage : Louise restant ici, rien ne vous empêchera de la voir tous les jours; vous serez toujours la bienvenue; de notre côté, nous vous la conduirons le plus souvent possible; son affection, déjà si vive pour sa tante, ne fera ainsi que s'accroître. Cet arrangement ne vous semblerait-il pas plus naturel?

— Vous ne m'avez pas bien comprise, mon cher beau-frère, répliqua Mme Fromenceau, un peu piquée. Je ne veux pas vous enlever votre fille, mais je désire qu'elle soit plus particulièrement à moi, qui n'ai pas d'enfant, tandis que vous en avez trois. Vous pouvez bien m'en céder un. Si je vous demandais Maurice, vous me diriez qu'un garçon a besoin de la direction de son père, et je comprendrais cela. Eugénie est l'aînée de vos filles; sa mère, qui a déjà si bien avancé son éducation, doit tenir à la continuer. Louise, qui n'a que huit ans à peine, pourra plus facilement s'habituer à moi, s'attacher à moi, devenir enfin ma fille, sans cesser d'être aussi la vôtre. Je l'adopterais. C'est là mon idée, je ne vous

le cache pas. Du vivant de mon mari, avec qui d'ailleurs, vous n'avez jamais été bien d'accord, mon cher beau-frère, sur l'éducation des enfants, pas plus que sur la politique, je ne vous aurais pas fait une pareille demande. Mais je suis veuve, je suis la sœur de votre femme, et je saurai, aussi bien qu'elle, faire de Louise une jeune fille accomplie, une femme charmante. Je ne me serais pas attendue à des hésitations, à des objections de votre part.

La discussion pouvait se prolonger. Le ton de Mme Fromenceau devenait légèrement acerbe. Sa sœur jugea bon d'intervenir.

— Eh bien, ma chère amie, nous verrons, dit Mme de Lempré; nous y penserons sérieusement, je te le promets.

Forcée de se contenter de cette vague réponse, la veuve, peu accoutumée à rencontrer des obstacles sur son chemin, se retira dans un état de visible mécontentement.

Elle passa une nuit mauvaise, agitée. Elle ne pouvait se leurrer sur le résultat final des réflexions de sa sœur et de son beau-frère. Est-ce qu'ils n'auraient pas dû, se disait-elle, accepter son offre avec enthousiasme? Est-ce que, dans leur situation gênée, ce n'était pas leur rendre service que de réduire les frais d'éducation de leurs enfants? Elle ne les aurait pas crus capables de répondre avec si peu d'empressement à une proposition qu'elle leur faisait de si bon cœur. Pouvait-elle leur donner une meilleure preuve d'amitié? Et en retour, elle n'avait que de froides paroles, qui présageaient trop clairement un refus définitif. Décidément elle s'était trompée sur leur compte, ils n'avaient pas confiance en elle, ils ne l'aimaient pas.

Pendant plusieurs jours Mme Fromenceau ne parut pas chez sa sœur. M. et Mme de Lempré eurent tout le loisir de la réflexion. Ils tombèrent facilement d'accord qu'ils devaient décliner l'offre de la tante. Ils ne pouvaient supporter l'idée que leur dernier enfant, leur petite Louise, fût séparée d'eux, de sa sœur, de son frère, qu'elle ne fût pas élevée chez eux et qu'elle subît d'autres influences que celles du foyer commun. Ils rendaient justice aux qualités que possédait Mme Fromenceau, mais ils n'ignoraient pas non plus celles qui lui manquaient. Une femme de son âge ne pouvait s'improviser mère. La maternité a des grâces d'état, qui n'appartiennent qu'à elle; elle exige un apprentissage naturel, qui commence dès le premier cri de l'enfant. Mme Fromenceau n'avait jamais éprouvé des tourments maternels; exempte de soucis domestiques, elle n'était pas habituée aux contrariétés; son caractère ne s'était pas assoupli. Etait-elle donc bien préparée au rôle d'éducatrice, qui demande autant de patience que de douceur et de bonté? Son ardent désir d'avoir près d'elle un enfant pouvait être inspiré par le cœur et surtout caressé par l'imagination, mais était-il rai-

sonné? Avec son tempérament nerveux, un peu fantasque, son besoin de distractions extérieures, ses habitudes prises, qu'elle ne changerait certainement pas, l'affectueuse tante ne se faisait-elle pas illusion sur ses aptitudes de mère et offrait-elle toutes les garanties qui, seules, auraient pu décider les parents à lui abandonner Louise? Puis elle aimait les déplacements, les voyages; une fois en possession de sa nièce, ne l'emmènerait-elle pas au loin pendant des saisons entières? Pouvait-on exiger d'elle la promesse qu'elle n'en ferait rien?

Tous ces motifs se joignaient aux résistances du cœur pour dissuader M. et Mme de Lempré de céder à la demande de Mme Fromenceau. Restait la difficulté de lui exprimer un refus sans trop la froisser, sans l'irriter, sans risquer enfin une brouille avec elle.

Après examen, et avec le plein assentiment de son mari, Mme de Lempré prit le parti le plus simple. Elle se rendit chez sa sœur.

— Ma chère, lui dit-elle, tu attends notre réponse au sujet de Louise. Je viens te l'apporter. Je t'assure que mon mari et moi nous sommes très touchés de ce que tu veux faire pour cette chère enfant. Nous voulons, du reste, que tous les trois t'aiment comme une autre mère. Nous ne négligerons rien pour qu'il en soit ainsi. Seulement, n'insiste pas pour garder Louise chez toi. Permets qu'elle reste près de son frère et de sa sœur, qu'elle soit élevée absolument comme eux et avec eux. Nous tenons, toi et nous, à la continuation de notre bonne entente et de nos rapports affectueux. Eh bien, si tu savais comme une mère est exigeante! J'ai pourtant bon caractère; mais je suis convaincue que, malgré moi, je trouverais, à chaque instant et pour les moindres circonstances, que tu ne fais pas comme j'aurais fait moi-même. Je te le dirais; cela te fâcherait. Les mères, vois-tu, ont tant de manies! Au bout de quelque temps on ne serait plus d'accord. Ne vaut-il pas mieux laisser les choses comme elles sont naturellement? Encore une fois, crois bien à toute notre reconnaissance et dis-toi que notre décision vient justement de notre désir de maintenir entre nous l'union et l'amitié!

Mme Fromenceau ne put entendre ces paroles sans donner des signes d'impatience. Elle déclara que sa résolution, à elle, ne changerait pas, qu'elle voulait avoir une petite fille près d'elle et à elle. On ne voulait donc pas la comprendre? On lui refusait sa nièce. C'était mal la récompenser de son affection; c'était lui témoigner de la défiance, la mécontenter à plaisir. Bref, elle s'irrita, se fâcha. Sa sœur ne put parvenir à la calmer. Les deux femmes se quittèrent, fort peu satisfaites l'une de l'autre.

A partir de ce jour, les relations se refroidirent, les visites devinrent moins fréquentes. La tante ne dissimulait pas qu'elle

cherchait à se détacher le plus possible de son neveu et de ses nièces. Puisqu'elle ne pouvait espérer que Louise serait à elle, ne devait-elle pas réserver son cœur pour l'enfant, encore inconnue, dont elle ferait sa fille adoptive?

Car elle persistait dans son idée et, à l'occasion, en parlait librement devant sa sœur et son beau-frère. Ceux-ci l'écoutaient alors avec une résignation empreinte de dignité. D'abord, ils avaient espéré qu'il s'agissait d'une vaine menace dictée par le dépit, d'une sorte de défi qui n'aurait pas de suite, d'un de ces caprices qui ne tiennent pas devant la réflexion. Ils furent bientôt obligés de reconnaître leur erreur. L'intention de Mme Fromenceau n'était pas douteuse; il y avait réellement chez elle projet sérieux, volonté formelle, résolution arrêtée. M. et Mme de Lempré pouvaient trouver ce projet déraisonnable et prévoir les mécomptes qui probablement s'ensuivraient; il ne leur convenait pas de le discuter, d'en montrer les inconvénients et les risques. Leur propre intérêt dans la question aurait rendu suspect leur avis, que, d'ailleurs, on ne demandait pas. Puis à quoi bon essayer des raisonnements? Avaient-ils le moindre espoir de changer une décision si nettement formulée? Leurs meilleurs arguments ne viendraient-ils pas se briser contre un parti-pris qui avait tous les caractères de l'entêtement? Ils n'avaient donc qu'à garder le silence; c'est ce qu'ils firent, et, quand Mme Fromenceau insistait d'un air légèrement provocateur sur l'exécution prochaine de son projet de maternité adoptive, ils se contentaient de lui répondre qu'elle était libre de ses actions et qu'ils lui souhaitaient bonne chance.

Néanmoins, ils ne pouvaient s'empêcher de convenir, dans le tête-à-tête, que la tante faisait bon marché de ces sentiments de famille dont elle prodiguait naguère les démonstrations. Appeler près de soi une étrangère, lui accorder le privilège de l'adoption, lui réserver la meilleure part de ses affections et sans doute de sa fortune, comment qualifier un pareil procédé! Quels rapports pourraient ensuite subsister entre les deux maisons? En vérité, Mme Fromenceau n'avait pas le droit d'attendre que M. et Mme de Lempré pousseraient l'abnégation, le désintéressement, ou, pour mieux dire, l'héroïsme, jusqu'à lui pardonner une telle conduite à leur égard et à l'égard de leurs enfants.

La situation devint fausse et pénible des deux côtés. Les cœurs s'éloignant, les entretiens prirent des allures banales lorsqu'ils ne dégénéraient pas en allusions désagréables, en propos aigres-doux. Peu à peu, la tante négligea tout à fait les enfants, et les deux sœurs cessèrent de se voir.

Plusieurs mois s'étaient ainsi écoulés, et l'on était arrivé au prin-

temps. Mme Fromenceau jugea que le moment était venu de réaliser enfin son rêve obstiné.

III

M. Moret, receveur des postes en retraite, habitait à Versailles avec sa femme un petit pavillon dont l'entrée donnait sur le boulevard de la Reine. N'ayant qu'un fils, employé au ministère des finances et déjà marié, l'excellent homme occupait ses loisirs à compléter une collection de lépidoptères, qui avait été la passion de sa calme existence. Une pièce entière, au deuxième étage, était consacrée à ce petit muséum, où les papillons de jour, les papillons de nuit et les crépusculaires, symétriquement rangés dans des vitrines appendues au mur ou posées sur des tables, étalaient leurs couleurs variées.

Mme Moret, grosse et avenante personne, l'obligeance même, s'était depuis longtemps éprise d'amitié pour Mme Fromenceau, dont elle avait fait la connaissance autrefois chez son frère, grand fabricant, avec qui feu M. Fromenceau s'était trouvé en rapports d'affaires. Quand la veuve leur fit la confidence de ses projets, les braves gens n'épargnèrent rien pour l'en détourner. Ils ne lui cachèrent pas leur désapprobation de la rupture qui s'ensuivrait entre elle et la famille de Lempré; ils plaidèrent avec autant de cœur que de fermeté la cause du neveu et des nièces, à qui elle avait montré jusque-là une si vive tendresse et qui n'avaient rien fait pour démériter de leur tante. Enfin ils lui représentèrent les nombreux risques qu'elle courrait en adoptant une *enfant trouvée*, dont elle ne connaîtrait bien ni les origines, ni les penchants, ni le caractère. Ne se préparait-elle pas des déceptions, des embarras, des chagrins?

Toute cette honnête éloquence du bon sens et de l'amitié avait été dépensée en pure perte. Les époux Moret connaissaient trop Mme Fromenceau pour attribuer son obstination à de méchants sentiments, devant lesquels ils n'eussent pas hésité à lui refuser tout service. La veuve était parfaitement sincère quand, pour toute réponse à leurs remontrances et à leurs objections, elle répétait : « Je veux une petite fille qui soit à moi, bien à moi, » — et pour mieux faire comprendre qu'aucun compromis ne la satisferait plus, elle finit par ajouter : « Oui, à moi, rien qu'à moi. » Impossible de lui arracher de l'esprit, ou de l'imagination, cette idée, ce caprice de maternité adoptive. M. et Mme Moret, après avoir épuisé toute leur rhétorique, jugèrent dans leur sagesse que, puisqu'ils n'avaient pu dissuader leur amie de son aventureux projet, ils n'avaient plus qu'à l'aider à faire le meilleur choix possible.

On avait donc délibéré sur la marche à suivre. L'ex-receveur s'était mis en campagne afin d'obtenir les renseignements nécessaires. Il eut tout d'abord l'idée de s'adresser aux bureaux de Paris, mais il sembla plus prudent de ne pas aller chercher parmi les enfants abandonnés de cette capitale du vice la petite créature qui devait incarner le rêve de Mme Fromenceau. Puis, comme le choix serait difficile et qu'il exigerait autant de complaisance de la part de l'Administration que de démarches et de dérangements de la part de M. Moret, celui-ci se décida à recourir simplement au bon vouloir du fonctionnaire spécial de Seine-et-Oise, vieil employé auprès de qui il lui fut aisé d'avoir accès.

Les choses ne marchèrent pas tout de suite au gré de Mme Fromenceau. Il fallut d'abord lui apprendre que l'adoption, aux termes de la loi, n'est permise qu'aux personnes sans enfant, âgées de plus de cinquante ans, et ne peut avoir lieu avant la majorité de l'adopté, dont le consentement est indispensable. Elle ne pourrait donc, au point de vue légal, être aussi complètement et aussi effectivement qu'elle l'avait imaginé la mère de l'enfant que l'Assistance publique lui confierait. Celle-ci pouvait assurément se décharger sur elle du soin d'élever une petite abandonnée, mais encore à une condition que lui dictait la plus simple prévoyance. L'Administration ne consent à retirer ses pupilles de leur humble condition qu'en échange de certaines garanties correspondantes au nouveau genre d'éducation qu'ils doivent recevoir et à la position sociale qu'on leur destine. Mme Fromenceau aurait donc à s'engager pour une somme importante — 25 000 francs — au profit de l'enfant qu'elle se chargerait d'élever, pour le cas où, par suite de circonstances quelconques, l'orpheline ne parviendrait pas à jouir des bénéfices de l'adoption définitive et légale. D'une fillette vouée à la plus modeste existence la veuve fortunée demandait à faire une demoiselle instruite, habituée à l'aisance et même aux raffinements de la vie, enfin une sorte de déclassée à rebours. Sous peine de créer un danger en voulant accomplir une bonne action, il fallait bien assurer à cette jeune fille, qui ne pourrait plus redevenir une ouvrière ou une paysanne, les moyens de se maintenir par un mariage ou autrement dans une position à peu près analogue, sinon équivalente à celle où il avait plu à sa bienfaitrice de l'appeler. Mme Fromenceau le comprit et convint sans difficulté de se soumettre à toutes les prescriptions requises.

Mais, le point essentiel, c'était la découverte de l'enfant remplissant toutes les conditions voulues. M. Moret, aidé de l'inspecteur, n'y épargna pas sa peine ; et, de fait, la besogne était plus ardue qu'il ne l'avait supposé. Mme Fromenceau, à qui il répugnait de

prendre soin d'un enfant en bas âge, demandait une fille de six à huit ans, bien portante, d'extérieur agréable, sympathique, intelligente, et dépourvue de toute famille, afin de n'avoir jamais à compter avec personne : ni mère vivante, ni père connu, ni frère, ni sœur, ni oncle ou tante, ni cousins à aucun degré, une parfaite orpheline enfin avec garantie du gouvernement. Après compulsion des registres et examen attentif des dossiers, le vieux fonctionnaire ne put relever que deux ou trois noms d'enfants, répondant à peu près au programme. Elles étaient placées à la campagne, sur divers points du département. M. Moret alla visiter chacune d'elles, et une seule, avec son teint rose, sa physionomie éveillée, et un certain air de distinction naturelle, lui parut digne des faveurs maternelles de Mme Fromenceau. Il fit part à celle-ci du résultat de sa laborieuse enquête et conclut que, si la petite Amélie Chauvelin ne plaisait pas, il faudrait chercher ailleurs qu'en Seine-et-Oise.

Impatiente d'entrer en possession de son trésor, la veuve pria qu'on lui fît connaître l'enfant. La nourrice, une brave femme, attachée de tout cœur à la fillette, reçut l'ordre de l'amener le samedi 4 mai, à l'hospice de Versailles. L'hospice est le triste foyer commun des enfants assistés par l'État.

Ce jour-là donc, Mme Fromenceau qui, comme nous l'avons vu, avait pris le train parlementaire, se présenta, non sans émotion, à la grille du petit pavillon du boulevard de la Reine.

— L'enfant est là ?

Ce fut son premier mot, son premier cri.

M. Moret lui répondit qu'elle la verrait, dans un instant, à l'hospice, et Mme Moret l'engagea tout d'abord à se reposer. Le repos fut court; on se dirigea en hâte vers la maison de charité.

L'entrevue eut lieu dans une grande salle ou parloir. La sœur supérieure vint d'abord recevoir les visiteurs annoncés. Un moment après, parut une petite paysanne dont les joues, sous un léger hâle, brillaient de santé. Ce qui frappait le plus en elle, c'était la beauté des yeux, la vivacité du regard, la blancheur éclatante des dents admirablement rangées et la grâce naïve des mouvements. Elle portait des vêtements lourds, d'une propreté irréprochable. Un petit bonnet blanc emprisonnait une chevelure qui s'échappait en boucles blondes le long du cou et jusque sur les épaules. On devinait une nature fine et souple, qu'il ne serait pas difficile de dégager de sa grossière enveloppe.

— Une chrysalide qui deviendra un joli papillon, ne put s'empêcher de faire remarquer M. Moret, le naturaliste amateur.

Bien qu'assez surprise de se trouver en la présence de personnes étrangères, la petite fille ne se renferma point dans l'attitude sau-

vage et boudeuse habituelle aux enfants élevés à la campagne. Mme Fromenceau l'attira à elle, l'examina d'un œil à la fois curieux et inquiet, et lui adressa quelques questions. Les réponses, à travers l'incorrection du langage et malgré un accent rural prononcé, révélaient un esprit alerte et très capable de s'ouvrir.

— Eh bien? dit en sortant M. Moret; comment trouvez-vous cette petite?

— Assez gentille, répondit la veuve; mais, quel patois! et comme il y aura à faire pour la dégrossir!

— Elle ne peut pourtant pas, reprit le digne homme, se métamorphoser subitement en une demoiselle bien éduquée et vous sauter au cou en vous appelant : bonne petite maman, comme votre nièce Louise vous appelait : bonne petite tante!

Mme Fromenceau, sans répondre à l'observation, demanda à être conduite à la préfecture. Elle voulait être autorisée à emmener immédiatement Amélie Chauvelin chez elle, à Paris.

L'inspecteur, M. Mortillon, dont les cheveux blancs attestaient la longue expérience, renouvela d'un ton bienveillant les recommandations et les conseils qu'il avait déjà prié M. Moret de faire parvenir à Mme Fromenceau. Il crut devoir la mettre en garde contre tout entraînement, lui montrer les difficultés, les dégoûts possibles de la tâche méritoire, mais ingrate, qu'elle entreprenait. Il lui laissa même entendre que sa préférence pour une fillette dont l'âge la dispenserait de ces soins souvent pénibles, mais si attachants, que réclament les tout petits enfants, n'indiquait pas chez elle une vocation maternelle bien parfaite. Il l'exhorta enfin à réfléchir mûrement avant de prendre une résolution définitive.

Mme Fromenceau parvint à peine à dissimuler son déplaisir en écoutant ces prudents avis. Puis elle interrogea à son tour. Que savait-on de l'enfant? Que disait l'acte de naissance? Les père et mère étaient-ils désignés?

Le fonctionnaire avait devant lui le maigre dossier.

— Voici, dit-il, l'acte de naissance. Il porte que l'enfant est née le 29 janvier 1864 à Versailles, au numéro 53 de la rue Saint-Louis, de Marie-Amélie Chauvelin et de père non dénommé, et que le prénom d'Amélie lui a été donné. Voici également l'acte de décès de la mère, daté du 2 février suivant. Il nous apprend qu'elle était âgée de vingt-deux ans. Ses père et mère étaient décédés avant elle. On n'a pu trouver aucun autre parent, et l'enfant a dû rester à la charge de l'hospice.

— Alors, observa Mme Fromenceau, la petite a été reconnue par sa mère seulement?

— Pas même, répondit l'inspecteur; il n'est fait aucune mention

de la reconnaissance. La mère est désignée, voilà tout, et ce n'est pas la même chose ni l'équivalent. Il arrive souvent que, dans ces actes de naissance d'enfants naturels, le nom déclaré comme étant celui de la mère n'est qu'un nom fictif, inventé pour dérouter les recherches. Ce ne doit pas être ici le cas, puisque la déclarante, une sage-femme, a indiqué l'adresse de la mère. Il est à croire que, si celle-ci avait vécu, elle se serait informée de l'état civil de son enfant et serait venue le reconnaître; mais elle n'a pu le faire et n'a chargé personne de le faire pour elle. Donc, nous sommes en présence d'une petite fille dont nous connaissons la mère défunte, mais qui n'a pas été reconnue et qui peut, seulement par une tolérance usuelle, et non légalement, porter le nom de cette mère.

— Mais le père? demanda Mme Fromenceau.

— Il est et restera toujours inconnu, à moins qu'il ne vienne se déclarer lui-même et faire acte de reconnaissance, mais je m'empresse d'ajouter que cela est peu probable, puisqu'il a abandonné la mère avant la naissance de l'enfant et que depuis huit ans passés il n'a pas réclamé sa fille.

Mme Fromenceau dut se contenter de ces explications; il eût été, d'ailleurs, difficile de lui offrir une orpheline plus complètement privée de famille. Elle demanda formellement à l'inspecteur de lui confier Amélie Chauvelin.

— Je vous accorde, madame, répondit l'employé, un mois d'essai pour vous rendre compte de vos impressions. Jusqu'à l'expiration de ce délai, tout restera en suspens, et, si vous renoncez d'ici là à vous charger de la jeune Chauvelin, je ne vous cacherai pas que la nourrice, qui est venue tout à l'heure me trouver en larmes, sera très heureuse de la reprendre.

Les choses ainsi convenues, Mme Fromenceau retourna à l'hospice. La nourrice embrassa en sanglotant l'enfant qu'elle avait élevée et qu'on lui arrachait. La fillette, sans bien comprendre ce qui se passait, combattue entre le sentiment vague d'une séparation et la curiosité qu'excitait en elle la vue de nouveaux visages qui lui souriaient, se laissa emmener sans trop de chagrin, mais aussi sans enthousiasme, ouvrant de grands yeux, se livrant, dans sa petite tête, à de profondes réflexions, et ne pouvant démêler qu'une chose, c'est qu'elle marchait sans savoir où elle allait.

Il fut décidé qu'on partirait aussitôt pour Paris. Les époux Moret devaient dîner chez la nouvelle maman afin d'assister aux premiers étonnements de la petite paysanne.

IV

La séance de l'Assemblée nationale durait encore, et le train était presque vide. Seuls dans leur compartiment, M. et Mme Moret et Mme Fromenceau s'amusèrent, pendant le trajet, à faire babiller Amélie, que sa « maman », toujours offusquée par son jargon champêtre, commençait néanmoins à trouver très intéressante, très gentille, et qu'elle baptisa du petit nom de Mélinette.

De la gare Saint-Lazare, Mélinette fut conduite dans une maison de confections où elle subit instantanément des pieds à la tête une transformation féerique. Mme Fromenceau, assistée de sa vieille amie, se fit une fête de choisir les costumes et le trousseau de « sa fille », car elle l'appelait déjà ainsi, se persuadant que cette petite campagnarde, une fois habillée en demoiselle, lui produirait l'effet d'une fille née de ses entrailles, prête à lui prodiguer affection et caresses.

L'enfant se laissa faire, curieuse et joyeuse. Ses impressions se traduisaient par des mots drôles, des saillies inattendues qui provoquaient le rire des deux femmes et charmaient M. Moret.

Mélinette n'était pas au bout de ses surprises. Sortie toute pimpante du magasin, elle se trouva, un quart d'heure après, dans un appartement qui la déconcerta. On la plaça devant une glace, et elle fut tout étonnée de s'y voir avec ses nouveaux atours. Elle avait des airs d'oiseau effarouché, tournait à chaque instant la tête et inspectait timidement l'intérieur de cette cage dorée. Admirait-elle les objets qui l'entouraient, ou bien songeait-elle avec regret à la ferme des Orges, aux champs où elle vagabondait en toute liberté? Avait-elle quelque intuition du changement qui allait s'opérer dans son existence? Au milieu du tourbillon d'événements qui l'avait saisie depuis quelques heures, il lui eût été difficile de débrouiller ses pensées et de se rendre compte de ses impressions. Par instant, une animation extraordinaire, presque fiévreuse, s'emparait d'elle; dans d'autres moments, on eût dit qu'elle allait pleurer. Où était-elle? Que lui voulait-on? Qu'allait-elle devenir? Où était sa nourrice, qu'elle appelait sa maman et qui avait versé tant de larmes en la quittant? On lisait successivement sur ses traits expressifs l'étonnement, l'inquiétude, la joie enfantine, le regret étouffé, le plaisir naissant, la frayeur, le chagrin près d'éclater.

Evidemment l'enfant, dépaysée, passait par une crise. Mme Moret s'en aperçut la première et, pour faire diversion, conseilla à Mme Fromenceau de se mettre au piano.

Dès les premières notes, Mélinette parut secouée comme par une étincelle électrique. Un ravissement subit s'empara d'elle; l'extase se peignit sur son visage. Puis, inconsciemment, elle accompagna

de gestes et d'une mimique appropriés le rythme mélodique. Mme Fromenceau attaqua alors un air de danse, Mélinette sautilla en mesure avec une grâce singulière.

Jamais l'enfant n'avait entendu de musique. Était-ce donc une révélation? Amélie Chauvelin était-elle née artiste?

Comme l'avait dit Mme Fromenceau, il y avait fort à faire pour façonner au langage et aux habitudes du monde cette fillette fruste et novice. Il fut facile de s'en convaincre pendant le dîner. L'inexpérience absolue et les inévitables gaucheries de l'enfant qui ne s'était jamais assise à une table pareillement servie pouvaient être tout d'abord un sujet d'amusement; mais quels prodiges de patience et de douceur il faudrait déployer pour suppléer aux défectuosités d'une éducation aussi rudimentaire! Mme Fromenceau serait-elle capable d'accomplir sur elle-même ce miracle? C'est la question qu'elle se posait déjà mentalement et que M. et Mme Moret, rentrés chez eux à Versailles, s'adressèrent l'un à l'autre avec d'unanimes hochements de tête.

Le lendemain, à son réveil, Amélie se frotta les yeux, surprise de ne pas se trouver dans son lit habituel, au fond de la pièce enfumée où couchaient aussi sa sœur Jeanne et son tout petit frère Pierre. Et sa maman Rousseau, où était-elle? Au bout d'un instant les souvenirs de la veille affluèrent; elle revit sa mère nourrice en pleurs, et en regardant autour d'elle, l'idée qu'elle ne verrait plus ceux qu'elle aimait se présenta nettement à son esprit. Son cœur se serra; un sanglot lui monta aux lèvres et elle se mit à pleurer bruyamment.

L'heure était matinale. Les cris de l'enfant réveillèrent Mme Fromenceau, qui accourut. En l'apercevant, Mélinette s'écria :

— Maman! Je veux voir maman!

Et ses larmes redoublèrent.

— Ne pleure pas, Mélinette, répondit la veuve; ne pleure pas; c'est moi qui serai ta maman.

— Non, non! Je veux voir maman... et Jeanne... et petit Pierre...

Et les sanglots continuaient.

Mme Fromenceau se vit fort embarrassée. Par quel moyen détourner ce chagrin? Elle courut chercher des friandises, des jouets achetés la veille, une poupée, cadeau de Mme Moret, et apporta le tout sur le lit de la pauvrette, près de qui elle s'assit en lui adressant des paroles affectueuses. Mais, tout entière à sa pensée, à ses déchirements, Mélinette ne voulut rien voir, rien entendre; elle repoussa joujoux et gâteaux. A toutes les consolations, à toutes les caresses elle ne répondait que par des gémissements entrecoupés de son cri obstiné : Maman! maman!

La veuve se résigna à attendre que cette douleur se calmât d'elle-même. Pendant ce temps, elle réfléchissait : « Voilà, du moins, une preuve que cette enfant a du cœur. Comme j'aurais voulu être aimée ainsi par une fille à moi ! Que ma sœur est donc heureuse ! »

Elle embrassa Amélie qui commençait à pleurer moins fort. L'enfant se retourna, étonnée et suppliante. Le cœur gros et les larmes jaillissant de nouveau, elle répéta son plaintif refrain :

— Maman ! Je veux voir maman !

— Console-toi, ma chérie, reprit Mme Fromenceau, je serai ta maman et je t'aimerai bien.

Puis l'idée lui vint que rien ne pourrait mieux distraire Mélinette que de l'habiller. C'est ce qu'elle fit aussitôt sans recourir à l'assistance de la femme de chambre. Il lui sembla qu'elle commençait ainsi à s'acquitter bravement de sa tâche maternelle. Les spasmes et les pleurs allèrent s'affaiblissant, et, la toilette terminée, la petite paysanne, cédant à la force de l'habitude et comme machinalement, s'agenouilla et récita tout haut sa prière de ce ton et avec cette prononciation compagnarde, si désagréable aux oreilles de la nouvelle mère. L'acte, néanmoins, était touchant et fit plaisir à la veuve.

Mélinette se releva et, comme elle jetait encore autour de la chambre des regards qui trahissaient l'angoisse de sa pensée et le chagrin de son cœur, Mme Fromenceau craignit le retour des larmes, et, par une inspiration heureuse, emmena l'enfant au salon et préluda au piano.

L'effet fut aussi prompt, aussi puissant qu'il l'avait été la première fois. Mélinette, à l'instant même, passa de la douleur à la joie. Elle s'approcha de plus en plus et contempla avec admiration la musicienne. Mme Fromenceau attira alors à elle la petite sauvage domptée et lui dit que, si elle était raisonnable, si elle aimait sa nouvelle maman, on lui apprendrait à faire aussi de la jolie musique. En même temps, elle saisit la main fluette et la guida sur les touches d'ivoire. Entendant l'instrument résonner sous ses propres doigts, Mélinette pâlit de plaisir et, par un élan d'enthousiasme mêlé de tendresse enfantine, elle embrassa vivement Mme Fromenceau. Celle-ci, ravie, prit « sa fille » sur ses genoux, la caressa, puis la laissa librement se livrer aux accords les plus fantaisistes.

Le but était atteint, la diversion obtenue. Et ce nouveau triomphe était dû à l'influence souveraine de la musique. Décidément, l'enfant trouvée était une nature impressionnable.

Cependant Mme Fromenceau comprit qu'il fallait aviser. Elle se dit qu'il serait à propos de ménager une transition entre la vie des champs à laquelle l'enfant était accoutumée et l'existence renfermée qu'on mène à Paris. La belle saison était venue, bien que deux ou

trois mois dussent s'écouler encore avant l'heure de l'émigration annuelle de la plupart des parisiens vers la campagne ou les bords de la mer. On avait donc devant soi un assez long espace de temps qu'on pourrait employer loin de Paris à dégrossir la petite paysanne. Mme Fromenceau aurait pu s'installer à Versailles auprès de ses amis qui l'y invitaient. Elle jugea plus prudent de s'éloigner du chef-lieu de Seine-et-Oise et de son hospice. Elle reconnut toutefois qu'elle devrait se tenir à proximité d'un centre populeux, qui seul pouvait lui fournir les auxiliaires dont elle avait besoin pour rectifier au plus tôt le langage et commencer l'instruction d'Amélie. Elle pourrait aussi de la sorte, pendant sa longue villégiature, s'accorder ses plaisirs habituels.

Réflexion faite, et pour tout concilier, elle résolut d'emmener Mélinette au Havre et de louer à Sainte-Adresse une petite villa entourée d'un jardin. Une institutrice, et, s'il le fallait, d'autres professeurs viendraient donner des leçons à la fillette et celle-ci rencontrerait des compagnes de son âge auprès de qui elle perdrait peu à peu son vilain accent et prendrait de meilleures manières.

Ce plan reçut l'approbation des époux Moret, qui promirent d'aller rejoindre Mme Fromenceau lorsqu'elle aurait arrêté la villa, et d'y passer avec elle une partie de l'été.

Mme Fromenceau hâta son départ et au bout de quelques jours se trouva confortablement installée dans une maison coquette au pied de laquelle s'étendait un jardin en terrasse et d'où l'on jouissait d'une vue splendide sur la mer.

Le voyage et les distractions d'une vie si nouvelle achevèrent de dissiper les chagrins de l'enfant, sans effacer complètement le souvenir de la ferme et de sa première famille.

V

Les relations, comme nous l'avons dit, étaient déjà rompues depuis quelque temps entre la famille de Lempré et Mme Fromenceau lorsque celle-ci reçut des mains de l'Administration la jeune Amélie Chauvelin. L'émotion n'en fut pas moins vive dans l'appartement du boulevard des Batignolles le jour où la nouvelle y parvint par une voie indirecte que le projet de la veuve s'était réalisé et qu'une orpheline, empruntée à l'Assistance publique, avait pris la place d'abord destinée, dans les intentions de Mme Fromenceau, à la petite Louise. M. et Mme de Lempré, qui avaient eu tant de peine à se convaincre que la tante de leurs enfants ne mettrait jamais sa menace à exécution, furent consternés autant qu'irrités quand ils se virent en présence du fait accompli.

Un matin du mois de juin, une lettre portant le timbre du Havre

fut remise à Mme de Lempré, qui reconnut l'écriture de sa sœur. Voici ce qu'écrivait Mme Fromenceau :

« Ma chère sœur, mon cher beau-frère;

« Malgré toutes mes bontés pour mes bien-aimés neveu et nièces, malgré toutes mes supplications, vous m'avez obstinément refusé de me confier Louise. Vous m'avez ainsi privée d'un immense bonheur et vous m'avez forcée de chercher ailleurs, comme je vous en ai tant de fois avertis, la satisfaction d'un désir devenu chez moi une volonté inébranlable. Je vous l'avais dit et répété, rien ne pouvait m'empêcher d'accomplir le vœu de toute ma vie. J'aurais fait de Louise ma fille chérie; vous ne l'avez pas voulu. Il a donc fallu me contenter d'une étrangère, d'une orpheline. Je regarde comme un devoir de vous informer que j'ai réussi dans mes recherches et que j'ai maintenant près de moi une enfant douée d'heureuses qualités et qui paraît disposée à m'aimer, ce qui sera la meilleure récompense de mes soins.

« Je suis venue passer la saison d'été à Sainte-Adresse, afin de me consacrer plus complètement à l'éducation de ma fille adoptive. Je rentrerai à Paris vers la fin de septembre, et s'il vous convient d'oublier nos froissements, que vous ne devez pas mettre à mon compte puisque je n'ai jamais voulu que faire du bien à ma chère nièce et à vous-mêmes, il dépendra de vous que nous reprenions nos anciennes bonnes relations. Vos enfants trouveront dans ma petite Amélie, qui tous les jours se forme et fait de nouveaux progrès, une compagne agréable et, je l'espère, digne d'eux. Je crois qu'elle me fera honneur et je serai fière de vous la présenter, en même temps que je serais heureuse de donner, comme autrefois, à Maurice et à ses sœurs, qui ne peuvent avoir oublié sitôt leur tante, des témoignages de ma tendre affection.

« Votre sœur,

« Mathilde Fromenceau. »

Que pouvaient répondre M. et Mme de Lempré à cette lettre, qui mettait tous les torts de leur côté et que leur sœur semblait n'avoir écrite que pour se donner le beau rôle et s'attribuer le mérite d'une démarche de conciliation? Les nouvelles protestations affectueuses à l'égard des enfants pouvaient être sincères, mais la lettre était surtout une notification en règle de l'introduction d'une fille adoptive dans la maison de la veuve. Celle-ci disait clairement à sa sœur et à son beau-frère : Vous voilà informés que j'ai maintenant une fille qui occupera la première place dans mes affections; vos enfants n'auront plus que la seconde. S'il vous convient d'accepter pour vous et pour eux cette situation, je serai charmée de vous revoir, mais seulement à cette condition. Sinon nous ne nous verrons plus,

et c'est vous qui en porterez la responsabilité, car je pourrrai dire que je vous ai fait des avances et que vous les avez repoussées.

Telle fut l'interprétation à laquelle s'arrêtèrent M. et Mme de Lempré, qui, dès lors, convinrent d'adresser à Mme Fromenceau la réponse suivante ; Mme de Lempré écrivit :

« Ma chère sœur,

« Nous avons reçu ta lettre par laquelle tu veux bien nous informer que tu as pris chez toi une orpheline, une étrangère, comme tu dis, pour en faire ta fille adoptive. Tu étais libre d'agir ainsi, de même que tu étais libre d'accepter l'offre que nous t'avons faite de bon cœur de rapprocher de toi, autant que possible, par des visites quotidiennes, ton neveu et tes nièces, et particulièrement Louise. Tous les trois avaient pour toi la plus tendre affection, que nous étions tout prêts à encourager. Cette affection, sans parler de la nôtre, ne t'a pas suffi. Comme tu nous l'as avoué toi-même, tu t'en es détaché pour réserver toutes tes préférences à une inconnue. Nous souhaitons que tu n'aies jamais à regretter le parti que tu as choisi ; mais, quoi que tu en dises, il ne dépend pas de nous de changer une situation qu'il t'a plu de créer, et qui est tout entière et uniquement de ton fait. C'est ce que nous tenons à bien établir et ce que nous ne laisserons pas ignorer plus tard à nos enfants. En attendant, les pauvres chéris se demandent pourquoi leur tante les a abandonnés.

« Quand il te conviendra de remettre les choses dans leur état naturel et de nous prouver ainsi que tu veux réellement rendre à tes neveu et nièces toute l'affection que tu leur témoignais autrefois, nous serons heureux de renouer nos anciennes bonnes relations. Car tu dois bien reconnaître que ce n'est pas nous qui avons jamais rien imaginé ni rien fait pour les rompre.

« Ta sœur attristée,
« Jeanne DE LEMPRÉ. »

Mme Fromenceau jugea inutile de poursuivre cette correspondance qui ne pouvait mener à aucun bon résultat. Elle s'abstint de répondre et prit tout à fait son parti d'une rupture dans laquelle elle sentait bien qu'elle avait la plus grande part de responsabilité.

L'allusion de Mme de Lempré à l'étonnement manifesté par les enfants au sujet de la disparition de leur tante était parfaitement justifiée. Maurice et ses sœurs accablaient leurs parents de questions. Pourquoi ne voyaient-ils plus leur tante Mathilde? Pourquoi ne les menait-on plus chez elle? Est-ce qu'elle était partie en voyage? Comment n'était-elle pas venue auparavant les embrasser?

Il devenait malaisé d'opposer toujours des réponses évasives à ces opiniâtres interrogations. Mme de Lempré et son mari se déci-

dèrent à instruire leurs enfants de la vérité, en ayant soin de l'atténuer et de dissimuler la nature de leurs propres sentiments. « Oui, dirent-ils, votre tante est partie; elle a emmené une petite fille qui demeurera désormais avec elle et qui sera comme son enfant. — Mais, dit Maurice, qui cherchait à comprendre, tante Mathilde reviendra tout de même nous voir? — Peut-être... nous ne savons pas, mais probablement pas tout de suite... »

VI

A l'expiration du délai fixé par l'inspecteur, c'est-à-dire quatre semaines environ après son arrivée à Sainte-Adresse, Mme Fromenceau, plus que jamais inflexible dans sa résolution, bien qu'elle eût déjà perdu quelque peu de son enthousiasme des premiers jours, laissa Mélinette aux soins de ses vieux amis et vint passer quarante-huit heures à Paris ou plutôt à Versailles, pour achever de se mettre en règle avec l'Administration. Ce fut à son retour qu'elle écrivit à sa sœur, considérant que sa maternité adoptive devait être désormais un fait officiellement reconnu.

Tant que dura le séjour de M. et Mme Moret dans la villa, Mme Fromenceau trouva sa tâche maternelle assez légère. En réalité, c'était principalement la bonne Mme Moret qui, en dehors des heures de leçon, s'occupait de Mélinette. M. Moret fidèle à ses goûts, n'oubliait pas sa collection, et l'enfant se faisait une joie de se livrer pour lui à la chasse aux papillons; c'était son divertissement favori et quotidien.

Quant à la veuve, elle n'avait pas tardé à rencontrer au Havre quelques-unes de ses connaissances parisiennes, avec qui elle entra en échange de procédés courtois et hospitaliers. Son penchant pour les distractions du dehors ne pouvait avoir disparu par le seul fait qu'elle avait recueilli une orpheline qu'il lui plaisait d'appeler sa fille. Aussi passait-elle la plupart de ses après-midi soit à Frascati au milieu d'une société élégante, soit en visites ou en excursions. Elle acceptait volontiers les parties de plaisir et manquait rarement les concerts et les représentations dramatiques des artistes en vogue, de passage au Havre. Bref, en dépit de son nouveau titre de maman, elle se retrouvait telle que la nature et de longues habitudes l'avaient faite : la mondaine Mme Fromenceau.

Pour captiver le cœur d'Amélie, pour gagner ses tendresses, et l'amener à cet état exquis de grâce affectueuse et de complet abandon qui charme et réjouit la mère serrant son enfant dans ses bras, il aurait fallu s'y prendre autrement. Mme Fromenceau ne le savait pas. Et, ce qu'il y avait de plus grave, elle ne se doutait pas de son ignorance. Incapable de pratiquer la maxime du philosophe grec : « Connais-toi toi-même », elle se connaissait mal.

La tête, non le cœur, avait eu la plus grande part dans ses rêves de maternité factice. A travers les voiles d'or de son imagination elle n'avait entrevu que des triomphes d'orgueil; elle désirait être aimée, mais par-dessus tout elle enviait les satisfactions d'amour-propre que devaient éprouver les mères montrant à leurs côtés des fillettes dont la coquette parure attirait les regards louangeurs des passants. On l'eût offensée, mais on eût dit vrai en la comparant à une grande enfant qui voulait jouer à la poupée vivante.

On comprend donc que Mme Fromenceau fût impatiente de faire parade de sa fille adoptive. Elle avait attendu que Mélinette fût présentable, que son parler, d'abord si choquant, eût acquis plus de correction, que ses gaucheries se fussent atténuées, qu'elle se fût habituée à porter la toilette et à imiter les façons des enfants distingués. Les quatre mois que l'ancienne petite paysanne avait passés au milieu de compagnes de jeu plus civilisées qu'elle, l'affectueuse et incessante surveillance de M. et Mme Moret, les leçons d'une institutrice zélée, tout cela, joint à l'intelligence vraiment remarquable et au bon vouloir de l'enfant, avait opéré des prodiges.

Aussi Mme Fromenceau voulut-elle, en diverses circonstances, se faire accompagner de Mélinette. Ces jours-là ordre était donné de soigner ses jolies boucles blondes et de la revêtir de ses plus élégants costumes. Ce fut un succès pour la mère adoptive, à qui furent adressées les plus chaleureuses félicitations. On vanta sa belle action, on s'extasia sur sa bonne fortune d'avoir découvert cette petite merveille de gentillesse et de beauté.

Mélinette fit partie de plusieurs excursions qui l'enchantèrent. Elle avait vécu, à la ferme des Orges, d'une vie monotone, toujours entourée des mêmes visages, des mêmes êtres, du même paysage. Transportée dans un monde nouveau, elle se plut aux scènes variées qui passèrent devant ses yeux : d'abord, le mouvement des rues de Paris, puis le voyage, la mer, les rochers, le sable, les galets, les grands navires, les canots avec leurs voiles et leurs rameurs; et maintenant les beaux salons de Frascati, les toilettes des dames et tout ce monde gai, luxueux, amateur de plaisir, devant qui sa maman l'exhibait avec fierté; puis encore le coteau d'Ingouville, où on l'emmenait en voiture, les jardins remplis de fleurs, et enfin une campagne offrant mille aspects singulièrement attrayants, pour elle, qui n'avait connu que le chemin de la ferme à l'église du village. Bien que son extrême jeunesse ne lui permît pas de jouir pleinement de tous ces spectacles, Mélinette, avec sa nature sensible et réfléchie, en reçut une impression très vive et ineffaçable.

Une chose surtout l'émerveilla et excita en elle des transports de joie délirante. Mme Fromenceau la conduisit un soir au concert. Elle entendit pour la première fois des cantatrices de talent, de grands

artistes. Son plaisir, tout d'abord, se traduisit par des frémissements intérieurs, puis éclata en de bruyantes admirations. Les airs d'opéra l'enthousiasmèrent. Un solo de violoncelle, exécuté par un maître, la plongea dans un tel ravissement, qu'elle parut s'être évanouie. Mme Fromenceau, s'inquiéta du danger que pourraient offrir de si fortes émotions, et l'épreuve ne fut pas renouvelée. Mais l'enfant garda le souvenir de ces chants et de ces harmonies qui l'avaient pénétrée et lui avaient ouvert un paradis. Elle y revenait souvent au milieu de ses devoirs. Elle interrompait ses jeux pour se recueillir, et le soir, avant de s'endormir, elle aimait à rassembler ses réminiscences musicales, qui faisaient le fond de ses plus beaux rêves.

Elle n'avait pas oublié la promesse de sa maman, au matin de son premier réveil si douloureux à Paris. Elle la rappela avec une charmante insistance à Mme Fromenceau, qui l'assura qu'elle commencerait bientôt ses leçons de musique. Amélie en trépigna de joie.

La sœur de Mme de Lempré avait donc goûté déjà les orgueilleuses jouissances qu'elle s'était promises. Elle avait recueilli les louanges, excité les admirations qu'elle avait convoitées. Elle avait réussi à son gré dans son rôle maternel. Pour l'avenir, elle ne doutait pas que Mélinette ne lui valût encore d'autres succès dont elle serait d'autant plus heureuse, qu'elle ne se croyait nullement obligée de les acheter au prix de sa propre indépendance.

L'expérience acquise pendant son dernier mois de villégiature l'avait convaincue que la présence constante de Mélinette lui serait une gêne, une tyrannie. Il n'entrait pas dans ses vues de se plier à un pareil esclavage. Il lui parut facile, d'ailleurs, de s'y soustraire.

Mélinette avait fait assez de progrès, elle était maintenant suffisamment décrassée, comme disait Mme Fromenceau, et assez stylée pour entrer dans un pensionnat sans trop risquer d'encourir le ridicule, et la dévouée mère, tout en étant plus résolue que jamais à poursuivre son œuvre, ne songeait plus à un autre mode d'éducation pour la petite orpheline.

Ah! si sa sœur lui avait cédé sa nièce, cette petite Louise qu'elle avait toujours tant aimée, quel plaisir c'eût été pour elle de l'entendre jaser tout le long du jour, de l'amuser, de la parer, de la faire instruire dans sa propre maison! Elle n'aurait pas mis Louise en pension. Louise ne l'aurait pas gênée; il ne lui aurait rien coûté de sacrifier pour Louise ses vieilles habitudes, de se consacrer en un mot tout entière à sa nièce, comme elle en avait donné l'assurance aux Lempré lorsqu'elle les avait pour la première fois entretenus de son projet, qu'ils avaient si froidement accueilli. Ils lui avaient refusé Louise; elle avait pris Amélie; mais, ce n'était pas la même chose, et elle continuait de leur en vouloir parce qu'elle n'aimerait jamais Amélie comme elle eût aimé Louise.

VII

Dans une des rues encore bordées de grands espaces, là-bas, au-delà de l'arc de triomphe de l'Étoile et de l'avenue des Ternes, non loin du parc et de la plaine de Monceau, est située l'institution des dames Milbert, moins connue des familles parisiennes que de ces colonies étrangères qui, venant des quatre coins du monde, font de Paris la capitale des cosmopolites. Maison de belle apparence et admirablement tenue. Derrière, s'étend un immense jardin, sans compter deux cours spacieuses pour les récréations. L'air et la lumière pénètrent de tous les côtés dans les dortoirs et les salles d'étude. Deux salons contigus, qui, aux jours solennels, peuvent n'en former qu'un, servent de parloirs. Leur élégance correcte et de bon goût atteste le souci d'un système d'éducation où tout est combiné pour éveiller l'intelligence de jeunes filles destinées à la vie du monde.

Type du pensionnat *comme il faut*, l'établissement avait eu pour fondatrice Mme Milbert qui, parvenue à la vieillesse, était maintenant suppléée dans la direction par sa fille, âgée d'une quarantaine d'années, femme d'une haute instruction, de beaucoup d'esprit et d'un tact parfait. Le prospectus ne mentait pas en disant que les sous-maîtresses étaient choisies parmi les meilleures que pussent désigner les examens de l'Hôtel de Ville ; que les cours de littérature, d'histoire, de sciences étaient confiés à des professeurs des premiers lycées de Paris, et que les arts d'agrément étaient enseignés par les maîtres les plus renommés.

Pendant la première période de son existence, sous le règne de Louis-Philippe, l'institution Milbert fut à peu près exclusivement fréquentée par les filles de la riche bourgeoisie parisienne. Plus tard, quand les étrangers commencèrent d'affluer dans le Paris nouveau, l'excellente réputation de la maison y attira de jeunes Anglaises, puis des Américaines du Nord et des Américaines du Sud. Peu à peu, toutes les nationalités s'y présentèrent, et aujourd'hui, sur cinquante ou soixante élèves, les deux tiers environ proviennent de la Grande-Bretagne, des États-Unis, du Brésil et des autres États du nouveau monde. On y voyait même, il y a quelques années une enfant fort intéressante, née au Japon, d'un Français et d'une Japonaise et qui, au débarqué, ne parlait que le japonais. Parmi les étrangères continentales, les Roumaines forment la majorité.

C'est dans ce pensionnat que Mme Fromenceau résolut de placer sa fille adoptive. Elle se persuada que, dans ce monde varié et polyglotte, les défauts de langage et d'éducation de Mélinette seraient tout d'abord moins remarqués que dans une maison exclusivement jcomposée d'élèves françaises. Elle pensa aussi que, parmi tant de eunes filles d'origines très diverses, la petite Chauvelin, qu'elle fît

inscrire sous le nom d'Amélie Fromenceau, serait moins exposée aux inconvénients d'une maligne curiosité. Enfin, les pensionnaires, appartenant pour la plupart à des familles essentiellement nomades, l'institution Milbert ne pouvait se montrer pour les congés et les sorties aussi sévère que d'autres établissements d'éducation, et la pensée qu'elle pourrait disposer de sa fille un peu selon son caprice ne déplaisait pas à la mondaine bienfaitrice de l'orpheline.

Si toutes les prévisions de Mme Fromenceau ne devaient pas absolument se réaliser, son choix assurait du moins à Mélinette des moyens d'instruction dont son intelligence profita largement. Dès la fin de la première année, la transformation était à peu près accomplie.

Élevée dans le calme de la vie rurale, n'ayant jamais subi ces tortures de la mémoire, non plus que ces surexcitations auxquelles sont soumis les enfants des grandes villes, l'ancienne petite paysanne apporta, dans ses premières études, la vigueur d'un esprit vierge et une force d'application qui semblait ne lui rien coûter. Ainsi s'expliquaient ses rapides succès. Mais, entre toutes les facultés heureuses qui se révélèrent chez Amélie, Mlle Milbert ne tarda pas à discerner particulièrement des aptitudes musicales extraordinaires. L'enfant se passionna pour l'étude de la musique; chaque jour, elle attendait avec impatience sa leçon de solfège ou de piano. Ses maîtres dénonçaient déjà tous les signes révélateurs d'une future grande artiste; ils prédisaient qu'elle remporterait un jour les plus éclatants triomphes, pourvu qu'on eût soin de développer des dons aussi exceptionnels, et ils ne manquaient pas d'ajouter qu'agir autrement serait un outrage à la nature, un crime contre la destinée.

Mme Fromenceau fut plus effrayée que flattée de ces brillants présages. Ils cadraient mal avec l'idée qu'elle se faisait de l'avenir réservé à sa fille. N'étant jamais sortie d'une atmosphère bourgeoise, elle éprouva un étonnement pénible en entendant les singuliers pronostics dont la petite Amélie était l'objet. Il lui était agréable de penser que celle-ci ne manquait pas d'esprit, qu'elle saurait causer, se tenir et s'habiller comme les autres jeunes filles de familles aisées, mais elle se souciait médiocrement de rencontrer dans cette enfant, qui vivrait plus ou moins près d'elle, une supériorité intellectuelle et surtout une vocation d'artiste. Eh! qu'en ferait-elle donc plus tard? Une pianiste, une cantatrice, une actrice? Non, certes; telle n'avait pas été son intention en recueillant une orpheline. Elle n'avait jamais songé à pareille chose et ne prêterait pas les mains à des projets aussi insensés.

Au surplus, à quoi bon se tourmenter si prématurément? Amélie n'était toujours qu'une fillette aimant à jouer autant qu'à apprendre, et le temps était encore loin où l'on pourrait s'inquiéter de savoir si MM. les professeurs avaient été vraiment prophètes. Il paraissait

beaucoup plus probable qu'un opportun et bon mariage comblerait tous les vœux de la jeune fille.

En attendant, Mme Fromenceau, qui n'était pas femme à s'exagérer les devoirs de sa maternité, pour ainsi dire extérieure, poursuivait sa libre existence de divertissements variés. Écartant les soucis, s'affranchissant de préoccupations trop sérieuses pour son caractère, elle continuait à voir dans Mélinette un sujet de distraction pour elle-même, bien plus qu'un cœur à former, une âme à diriger. Elle n'en était plus à ses primitives aspirations. Elle les avait, en quelque sorte, répudiées en confiant à d'autres l'éducation d'Amélie.

S'apercevant enfin que l'amour maternel pour cette enfant, qui n'était pas née de sa chair et de son sang, lui ferait toujours défaut, elle trouva une compensation à ses illusions perdues dans l'agrément de présenter à ses amis et d'emmener avec elle, quand et où il lui plaisait, cette élégante et jolie petite personne, sa fille adoptive.

C'est ainsi que, pendant les vacances qui suivirent chacune de ses premières années de pension, Mélinette accompagna sa bienfaitrice à Trouville, à Dinard, à Biarritz. Une fois, cependant, il arriva que, Mme Fromenceau ayant formé le projet d'un voyage à travers la Suisse et l'Engadine en compagnie d'un groupe d'amis, voyage pendant lequel la présence de l'enfant serait un embarras, les vacances furent écourtées, et Mélinette rentra à sa pension plus d'un mois avant la réouverture des classes. Cette sorte d'abandon lui fut très pénible et devint pour elle le point de départ d'une foule de réflexions attristantes.

L'orpheline avait alors près de treize ans. Elle avait, cette année-là, fait sa première communion, et le prêtre chargé de l'y préparer avait été frappé de sa ferveur. Les sentiments religieux qui lui avaient été inculqués pendant sa première enfance, s'étaient alors accrus et exaltés. La raison précoce, la sensibilité naturelle et l'imagination ardente de l'enfant avaient trouvé un aliment nouveau dans les enseignements qui précèdent l'accomplissement du grand mystère chrétien et dans les pures effusions qui l'accompagnent.

Mélinette commençait donc à sortir de l'enfance insoucieuse, et le moment était venu où elle ne pouvait manquer de regarder autour d'elle et de s'interroger. Elle avait conservé un souvenir exact de sa première famille, ainsi que des incidents qui marquèrent la journée où elle fut séparée de sa nourrice. Elle revoyait dans la salle de l'hospice, le visage inondé de cette excellente femme, l'embrassant pour la dernière fois. Elle se souvenait de l'impression étrange qu'elle avait éprouvée lorsque Mme Fromenceau la prit par la main et l'emmena, accompagnée de M. et de Mme Moret. Elle se rappelait que, tout en marchant au milieu de ces personnes inconnues, elle avait eu peur, ne sachant où elle allait et ce qu'on voulait faire

d'elle; puis, ce changement de toilette, ce dîner chez sa nouvelle maman, ce premier réveil si pénible, son gros chagrin dissipé par les accords du piano, et enfin l'existence qui s'ensuivit, si différente de celle qu'elle avait menée à la ferme. Pourquoi l'avait-on arrachée à sa première maman? Pourquoi son nom d'Amélie Chauvelin avait-il été changé en celui d'Amélie Fromenceau? Elle n'avait pas entendu dire que pareille chose fût arrivée à d'autres enfants. Certaines paroles prononcées devant elle, au Havre, étaient restées dans sa mémoire. Mme Fromenceau l'avait appelée sa fille adoptive et avait reçu à ce propos plus d'un compliment.

Il n'en fallait pas tant pour que la vérité se fît jour dans une intelligence comme celle de Mélinette. Le soupçon lui vint d'abord, puis la conviction que Mme Fromenceau n'était pas sa vraie mère et que sa maman Rousseau, des Orges, qui n'avait pu la retenir, ne devait être elle-même que sa nourrice. Voilà ce dont elle se rendait bien compte maintenant.

Mais, alors, qui avait été sa mère? Pourquoi ne lui en avait-on jamais parlé? Si elle était vivante pourquoi ne la connaissait-elle pas? Pourquoi n'avait-elle jamais eu le bonheur de l'embrasser? Et si sa mère était morte, comment se faisait-il qu'on ne l'eût jamais menée voir la tombe où elle reposait et qu'on ne lui eût jamais recommandé de prier pour elle? Et son père, qui était-il? qu'était-il devenu?...

Toutes ces questions commençaient à s'agiter dans le cerveau d'Amélie. Tous ces mystères l'intriguaient, lui pesaient. C'était surtout le soir, dans son lit, que son imagination d'enfant chevauchait et s'enfièvrait. Parfois elle sentait une immense douleur envahir son âme en peine; son cœur, plein d'amertume, gonflé de désirs dont l'objet fuyait toujours, battait plus fort et menaçait d'éclater.

Un soir, dans une sorte de crise nerveuse, un sanglot lui monta à la gorge et involontairement elle laissa échapper tout haut ce double cri, qu'elle avait souvent proféré tout bas : Ma mère! mon père!

Mélinette, pendant ce temps exceptionnel des vacances, couchait dans un petit dortoir occupé aussi par une autre pensionnaire de deux ou trois ans plus âgée qu'elle, une Américaine de Boston, miss Leonora Campbell, qui l'avait déjà prise en affection. Retenue au salon par Mlle Milbert avec quelques autres grandes élèves étrangères, Leonora ou plutôt Nora, comme on l'appelait toujours familièrement, venait de faire sans bruit son entrée dans la chambre. Elle entendit la plaintive exclamation de sa jeune compagne.

— Vous ne dormez pas, chérie? demanda-t-elle.

Surprise et confuse, l'enfant ne répondit pas. Nora s'approcha. Mélinette se hâta de dissimuler son visage baigné de larmes.

— Ne vous cachez pas, ma chérie; je vous ai vue : vous pleurez.

Et tout à l'heure je vous ai entendue. Regardez-moi ; vous savez que je vous aime. Vous me plaisez beaucoup. Je ne veux pas que vous ayez du chagrin.

Gagnée par ces amicales paroles, Mélinette se retourna, et, sans plus de contrainte, laissa couler ses pleurs.

Nora était une nature ouverte, spontanée, généreuse. Très émue de voir sa petite amie si affligée et très sincèrement désireuse de la consoler, elle l'embrassa et lui dit :

— Pauvre chérie, qu'avez-vous? Quand je suis entrée vous appeliez votre mère et votre père. Où sont-ils? Vous auriez voulu passer avec eux toutes vos vacances, n'est-ce pas? Eh bien, ne vous chagrinez pas, nous nous divertirons...

Et, comme Amélie sanglotait, Nora ajouta :

— Nous ferons de la musique ensemble tous les jours. Voulez-vous?

Puis, après un nouveau silence :

— Est-ce que vous n'auriez pas de nouvelles de vos parents?

— Je n'ai pas de parents, répondit Mélinette, dont les larmes redoublèrent.

La jeune Américaine resta elle-même silencieuse un moment. Elle pressentait quelque secret de famille, qu'elle n'avait peut-être pas le droit de scruter. Sa délicatesse lui inspirait un scrupule de pousser plus loin ses interrogations. Cependant, une personne, au moins, devait aimer Amélie ; c'était cette dame dont elle portait le nom et qui venait souvent la voir. Cette affection ne devait-elle pas être un sujet de consolation pour la petite affligée?

— Vous dites, chérie, que vous n'avez pas de parents, reprit enfin Nora. Pourtant, vous n'êtes pas abandonnée. M[me] Fromenceau, qui prend soin de vous, qui vous a mise ici en pension, vous traite comme sa fille ; et c'est en effet le nom qu'elle vous donne.

— Oui, mais je sais bien que je ne suis pas sa fille, et je voudrais connaître ma mère et mon père...

Cette fois, Nora arrêta le cours de ses questions et se contenta de prodiguer les mots les plus affectueux à la pauvre enfant dont le cœur semblait déjà soulagé, et qui, au bout de quelques instants, céda au sommeil.

Le lendemain matin, la première parole de Nora fut celle-ci :

— Chérie, je serai votre amie... toujours ; voulez-vous?

Mélinette se souvint, se troubla, puis, rencontrant le regard profond et sympathique de l'Américaine, s'élança vers elle et l'embrassa en lui disant :

— Je veux bien!

Cependant, miss Campbell avait réfléchi. Elle jugea que la découverte du chagrin de sa compagne et son amitié lui imposaient un devoir. Elle alla trouver M[lle] Milbert, et lui raconta ce qui s'était

passé, en ayant soin de lui marquer le sentiment de pure sympathie qui dictait sa démarche. Mlle Milbert, qui savait à quoi s'en tenir, ne manifesta aucune surprise et se borna à remercier Nora de sa confidence.

VIII

Les seules conséquences immédiates de cet incident furent d'abord le lien d'intimité qui s'établit entre Nora et Mélinette, puis un redoublement de soins et de témoignages affectueux de Mlle Milbert pour sa petite élève. Mais, lorsque Mme Fromenceau fut de retour, la maîtresse de pension crut devoir l'informer des dispositions d'esprit de l'enfant.

— Elle devient grande, lui dit-elle; son intelligence s'est rapidement développée. Malgré sa gaieté habituelle, on devine des accès de tristesse, de réelles souffrances. Ce cri qu'elle a laissé échapper un soir trahit une préoccupation douloureuse. Croyez-moi, madame, ajouta Mlle Milbert, croyez-en mon expérience, il serait dangereux de laisser plus longtemps se replier sur elle-même cette nature sensible, impressionnable, qui a besoin d'expansion. Je suis prête, quant à moi, à vous seconder, dans l'intérêt de cette chère enfant si heureusement douée et que j'aime beaucoup.

— Mais, que puis-je, que pouvons-nous faire? demanda la veuve.

— La situation est assurément délicate, reprit Mlle Milbert; mais le mieux serait encore de s'en expliquer nettement devant Amélie, pour empêcher son imagination de s'égarer, et en même temps lui faire comprendre que c'est vers vous seule que son affection comme sa reconnaissance doit se diriger. Je crois qu'il serait bon de l'appeler et de la confesser. Si vous le voulez bien, madame, je vous y aiderai.

Mme Fromenceau reconnut la sagesse de l'avis, et quelques instants après, Amélie entrait dans le cabinet de la directrice. Elle parut d'abord surprise, embarrassée; néanmoins, elle s'avança et tendit son front à baiser.

— Mon enfant, dit aussitôt Mlle Milbert, votre maman désire vous emmener pour quelques jours chez elle, afin de vous dédommager du temps de vacances dont vous avez été privée.

Mélinette remercia, mais sans manifester la joie qu'une pareille nouvelle aurait provoquée chez toute autre élève. Mlle Milbert se doutait déjà qu'entre la mère adoptive et l'orpheline l'affection tendre faisait défaut. Devant l'attitude de l'enfant, elle en fut convaincue.

— Voyons, ma petite Amélie, reprit-elle, j'ai remarqué que vous étiez triste depuis quelque temps. J'attribuais cela à vos vacances manquées. Auriez-vous quelque autre sujet de chagrin? Ne craignez pas de répondre devant votre maman. La pension vous déplaît-elle?

— Oh! non, répondit vivement la fillette.

— Alors, qu'y a-t-il? Dites.

Mélinette resta troublée, hésitante; puis, sentant que les larmes allaient jaillir, elle s'élança, non pas vers Mme Fromenceau, mais vers celle qui l'interrogeait d'un ton si affectueux.

— Écoutez, mon enfant, dit Mlle Milbert en mettant cette fois un peu de sévérité dans son accent, il faut que vous sachiez ce que vous devez à votre bienfaitrice, qui est là, qui vous a confiée à moi pour faire de vous une jeune fille instruite et qui vous réserve une destinée dont beaucoup d'autres enfants seraient jalouses. Vous ne voulez pas être ingrate, n'est-ce pas?

A ce mot, à ce reproche qu'elle n'avait jamais pensé qu'on pût lui adresser, Mélinette releva la tête et courut se jeter dans les bras de Mme Fromenceau. Celle-ci se rappela sa réflexion du premier jour lorsqu'elle avait vu la pauvre petite pleurer sa nourrice. Elle aurait pu dire encore : Cette enfant a du cœur. Mais, par un retour inévitable sur elle-même, elle s'avouait que, déçue dans ses espérances d'un amour maternel qui aurait subitement germé en elle, c'était elle qui n'avait pas su aimer cette enfant. Cependant, touchée de l'élan de la jeune fille, elle lui rendit son baiser et lui dit :

— N'est-ce pas que tu es reconnaissante de ce que je fais pour toi?

— Oh! oui, répondit Mélinette avec un accent d'indéniable sincérité.

Satisfaite de ce premier résultat, Mlle Milbert sentit qu'il serait inutile et même cruel d'amener l'enfant à contester le titre de mère que Mme Fromenceau s'attribuait. La maîtresse de pension renonça donc à procéder plus longtemps par questions et alla droit au but.

— Je ne doutais pas de votre bon cœur, ma chère enfant, dit-elle; continuez d'aimer comme votre maman celle qui vous comble de bontés et veut bien vous appeler sa fille; car, ma chérie, il est temps que vous appreniez que votre véritable mère est morte aussitôt après votre naissance, vous laissant seule au monde aux soins de la Providence. L'hospice qui vous recueillit alors vous confia à une nourrice dont vous vous souvenez bien; mais cette excellente femme ne pouvait vous procurer le bienfait d'une éducation comme celle que vous devez à la générosité de votre mère adoptive. Mme Fromenceau, privée d'enfants, a voulu avoir une fille, et c'est vous qu'elle a choisie. Soyez-lui donc toujours reconnaissante et aimez-la comme vous aimeriez une vraie maman.

Mélinette embrassa encore une fois Mme Fromenceau. Les paroles de Mlle Milbert, qu'elle avait écoutées avec une grande attention, la laissaient sous une double impression : elle éprouvait un soulagement, car on abordait enfin le sujet de ses pénibles incertitudes; mais on ne lui avait dit qu'une partie de ce qu'elle désirait savoir. Pourquoi ces réticences? Oserait-elle interroger? Mlle Milbert devina

les perplexités de l'orpheline et, voulant prévenir toute question, se hâta d'ajouter :

— Je vous ai dit, Amélie, tout ce que Mme Fromenceau et moi nous savons, tout ce qu'il nous est possible de savoir. Je ne crois pas que personne au monde pût vous en apprendre davantage. Ne vous tourmentez donc pas inutilement; ne vous faites plus de chagrin, et ne pensez qu'à une chose : c'est que vous avez une maman qui fait pour vous beaucoup plus que n'aurait jamais pu faire celle que vous avez perdue.

Mélinette comprit qu'elle n'obtiendrait aucun autre éclaircissement. Elle réprima donc sa curiosité concernant son père; mais elle réfléchit que, puisque sa mère était morte, il pourrait, du moins, lui être permis d'accomplir un de ses ardents désirs, et, levant ses yeux mouillés de larmes vers Mme Fromenceau, elle dit de sa plus douce voix :

— Je voudrais bien aller prier pour maman, au cimetière où elle est.

Ni Mme Fromenceau ni Mlle Milbert n'avaient prévu qu'elle exprimerait ce vœu si simple. Elles se regardèrent aussi embarrassées l'une que l'autre. Ce fut la veuve qui répondit.

— Ma chérie, on ne m'a pas dit où ta mère a été enterrée. Je verrai... Il ne sera peut-être pas facile de le savoir... Je ne peux pas te promettre que j'y réussirai. Si ce n'est pas possible, il faudra être raisonnable...

— Et, ajouta Mlle Milbert, cela ne vous empêchera pas, ma chère enfant, de prier le bon Dieu pour votre maman. Ce sera très bien de prier pour elle tous les jours, nous ne vous en aimerons que mieux.

Là-dessus la directrice embrassa sa petite élève, que Mme Fromenceau emmena pour quelques jours suivant l'ingénieuse idée qu'avait eue Mlle Milbert.

Si, à défaut d'un cœur vraiment maternel pour l'enfant qu'elle avait prise à sa charge, Mme Fromenceau avait eu, du moins, la pleine intelligence et un juste sentiment de la haute mission qu'elle s'était volontairement assignée, elle eût saisi avec empressement l'occasion, — la dernière qui s'offrait peut-être, — d'assurer pour toujours entre elle et sa fille adoptive des rapports de confiance et d'affectueuse intimité. Mlle Milbert lui avait ouvert la voie. Mélinette venait de lui donner des marques non équivoques de sa reconnaissance et, après ce qu'elle avait entendu dans le cabinet de la maîtresse de pension, devait être mieux disposée que jamais à se montrer bonne et tendre envers sa bienfaitrice. C'est ce que la veuve préoccupée ne comprit pas.

L'entretien auquel elle avait assisté plutôt qu'elle n'y avait pris part lui montrait des inconvénients, des difficultés qu'elle n'avait pas prévus. Décidément son rôle de mère adoptive lui apparaissait

plus lourd, plus embarrassant qu'elle ne se l'était imaginé. Il ne s'agissait plus seulement de jouer à l'enfant. La fillette d'hier devenait une petite personne qui réfléchissait et raisonnait. Voilà qu'elle s'inquiétait de sa mère... et de son père aussi, sans doute? Elle n'avait semblé qu'à demi satisfaite des explications qu'on lui avait données. Que lui répondre si elle s'obstinait à en demander davantage? Et quel agrément Mme Fromenceau pourrait-elle désormais retirer de la présence de sa fille, si celle-ci continuait à se tourmenter et s'enfonçait dans son chagrin?

La veuve s'apercevait de la faute qu'elle avait commise en prenant une enfant déjà tout élevée au lieu d'un bébé au berceau, qu'elle aurait de tout temps aimé, caressé, et qui aurait vu en elle une véritable mère. Elle n'avait pas eu le courage d'entreprendre une si rude tâche. Elle reconnaissait trop tard la sagacité du vieux fonctionnaire de Versailles, qui ne lui avait pas ménagé les avertissements.

A cette première faute, elle en avait ajouté une autre. Au lieu de renoncer à son existence mouvementée, pour se renfermer dans l'accomplissement de ses nouveaux devoirs, elle n'avait cherché que des satisfactions de vanité et les félicitations d'une multitude d'indifférents. Dans toute cette affaire, que l'intérêt même de l'enfant lui conseillait de mener avec prudence, discrétion et délicatesse, elle avait apporté une légèreté, un amour du bruit, qui pouvaient avoir des conséquences fâcheuses pour l'orpheline. Les côtés les plus sérieux de son rôle lui avaient échappé.

Enfin, une autre vérité, qu'elle avait déjà entrevue, devenait tout à fait évidente à ses yeux. Cette enfant, qu'elle avait demandée à l'Assistance publique et sur qui ses exigences, combinées avec le hasard, l'avaient amenée à fixer son choix, cette enfant trouvée n'était pas une créature ordinaire. Bien que dans un âge ingrat, elle annonçait une future beauté, qui réunirait la grâce, le charme et l'éclat. Elle donnait des preuves d'une intelligence exceptionnelle. Tout un rare ensemble de dons et de qualités se révélait, présageant une artiste de premier ordre dans une femme supérieure. Les anciens pronostics à cet égard se confirmaient de jour en jour. Mme Fromenceau se demandait avec anxiété quelle serait dans peu d'années sa propre situation auprès d'une personne d'un tel mérite, et quelle autorité elle pourrait exercer sur elle.

Ces réflexions tardives, ces inquiétudes assiégeaient Mme Fromenceau lorsqu'elle franchit avec Mélinette la porte de son appartement de la rue Blanche. A ce moment, où le cœur aurait dû parler et s'ouvrir, en provoquant les effusions auxquelles l'enfant était si bien préparée, la veuve était absorbée par des pensées qui pouvaient se résumer ainsi : elle voyait de plus en plus clairement qu'elle s'était trompée; son cœur n'avait pas suivi sa volonté; ses

rêves maternels étaient évanouis. Que faire désormais? Remplir honnêtement ses obligations envers l'orpheline, l'écarter autant que possible de sa propre vie, puis la marier au plus tôt.

Mélinette, au premier témoignage d'affection, à la moindre marque de sympathie, se serait précipitée avec bonheur dans les bras de sa bienfaitrice; elle en épiait l'occasion; l'attitude soucieuse et froide de Mme Fromenceau contint cet élan. Pourtant, se rappelant qu'on venait de lui faire un devoir de montrer de la reconnaissance et de la tendresse à sa mère adoptive, elle s'approcha d'elle timidement et l'embrassa. Elle reçut pour toute réponse un baiser distrait.

Elle se dirigea alors en hâte vers sa petite chambre en se disant : « Cette maman-là ne m'aime pas, ne m'aimera jamais! » Elle se vit replongée dans cet isolement du cœur, si pénible à tout âge, mais particulièrement douloureux au seuil de l'adolescence. La pensée même de Nora ne put la consoler. Elle fléchit sous le poids de cette double et cruelle certitude : sa mère était morte, et celle qui s'offrait pour la remplacer ne l'aimait pas. Et encore une fois, Mélinette, dont le joli visage semblait fait pour refléter la joie, se laissa envahir par le chagrin, et, le soir, l'âme déchirée, elle pleura longtemps.

IX

Le lendemain matin le ciel, dégagé de nuages, annonçait une superbe journée d'automne.

— Une idée me vient, dit Mme Fromenceau à Amélie, si nous profitions de ce beau temps pour aller à Versailles faire visite à ces bons Moret?

— Oh! je veux bien, répondit la jeune fille, heureuse à la pensée de revoir ces vieux amis et de trouver une diversion à son chagrin.

Les « bons Moret », comme les appelait Mme Fromenceau, avait été tant soit peu négligés par elle à la suite de la saison passée jadis à Sainte-Adresse, où ils avaient su conquérir par leurs soins affectueux le cœur de Mélinette. Mme Fromenceau, redoutant une concurrence à ses prétentions maternelles, s'étudia à rendre moins fréquentes les occasions de rapprochement. Plus tard, une autre cause produisit le même effet. La veuve n'était-elle pas obligée de reconnaître que ses amis avaient eu raison contre elle, en essayant tout d'abord de la détourner de son projet, puis en l'engageant à y renoncer lorsqu'il était temps encore de revenir en arrière? Son amour-propre souffrait de cet aveu.

Maintenant, elle désirait les voir, les consulter. L'incident de la veille lui avait suggéré certaines réflexions qu'elle voulait leur soumettre. Elle aurait pu se contenter de leur écrire; elle préféra se rendre à Versailles en compagnie de Mélinette. Elle les mettrait

ainsi à même de se faire une opinion de l'orpheline telle qu'elle était à présent et d'exprimer ensuite leur avis en meilleure connaissance de cause.

M. et Mme Moret accueillirent avec leur cordialité habituelle la visite inattendue. « Oh! l'aimable surprise! » s'écrièrent-ils d'une même voix.

Quelques instants après, M. Moret emmenait Amélie à l'étage supérieur, dans cette pièce qui renfermait sa collection de papillons et qu'il appelait pompeusement son Muséum, et pendant qu'elle admirait les plus beaux exemplaires de lépidoptères diurnes, crépusculaires et nocturnes, s'ouvrit la consultation où allait se décider son sort.

La veuve raconta l'incident de la pension et la petite scène dans le cabinet de la directrice; elle peignit l'embarras où l'avait mise, où la mettrait encore peut-être l'exigeante curiosité de la jeune fille. Elle ne dissimula rien de ses propres sentiments et donna à entendre que, l'amour maternel lui faisant défaut, l'œuvre qui l'avait autrefois attirée n'offrait plus pour elle le même intérêt.

— L'objet a cessé de plaire, observa M. Moret.

— Mon Dieu, mon ami, répliqua Mme Fromenceau, puisque je vous fais ma confession, vous avez beau jeu contre moi s'il vous prend envie d'être caustique. Mais ne me prêtez pas des intentions que je n'ai pas. Je conviens que, si je me suis trompée, cette enfant ne doit pas en souffrir. Je me croirais une méchante femme, ce que je ne suis pas, si je songeais à la rendre à l'Assistance publique, qui, d'ailleurs, vous le savez, a pris ses précautions contre moi. Il me semble que ce serait un acte de cruauté envers Amélie. Seulement, voici où je veux en venir et l'avis que je vous demande. Je suis décidée à reconquérir toute ma liberté sans manquer à mes obligations. Le moment venu, c'est-à-dire à la majorité d'Amélie, qui, je l'espère, sera mariée auparavant, il est probable que je jugerai inutile de remplir les formalités légales de l'adoption. Elle aura reçu de moi la petite dot que je lui ai assurée et, de plus, l'éducation que je lui aurai donnée. Eh bien, le point sur lequel j'hésite et désire vos conseils est précisément celui-ci : Dois-je la laisser achever à sa pension une éducation qui suppose dans l'avenir une fortune et un genre de vie qui ne seront pas les siens; ou bien, ne serait-il pas plus prudent de la placer dès maintenant dans une position en rapport avec celle que le mariage pourra lui faire? Je parle en vue, non d'une économie pour moi, mais de son intérêt, à elle.

— Alors, dans votre pensée, suggéra M. Moret, elle serait destinée à épouser un petit commerçant ou quelque mince employé?

— Ce serait déjà beaucoup mieux que d'être restée paysanne, répliqua Mme Fromenceau.

— Eh bien, tel n'est pas mon avis. Je crois que, dans ce cas, il eût mieux valu que l'enfant n'eût pas été retirée de sa première condition. Vous auriez raison de la mettre en apprentissage quelque part — car, c'est là ce que vous voulez dire, sans doute, et ce que ferait aussi l'Administration, — si vous étiez en présence d'une nature ordinaire, d'une intelligence moyenne. Mais il n'en est pas ainsi. Vous avez été plus favorisée par la Providence que vous ne le voudriez aujourd'hui. Elle vous a envoyée une enfant qu'elle a comblée de ses dons, et, grâce à vous, les heureuses facultés d'Amélie, qui seraient restées incultes, ignorées d'elle-même, ont déjà atteint un développement qui vous étonne et vous effraie. Il est trop tard pour reculer. Les habitudes prises, l'instruction, les idées qui sont entrées dans son esprit, lui ont créé des besoins intellectuels, ont éveillé en elle des goûts, des aspirations dont il serait dangereux de ne pas tenir compte ; elle en subira à tout jamais les influences. Que vous l'adoptiez ou non, l'orpheline, suivant moi, a droit d'attendre de votre générosité l'achèvement de l'œuvre commencée. Et, quant au résultat, à la grâce de Dieu !

— Soit ; Amélie continuera ses études de toutes sortes ; elle saura tout ce que peut apprendre une jeune fille ; elle parlera deux ou trois langues étrangères, deviendra une musicienne accomplie ; elle dansera avec une perfection qui fera valoir encore son élégance naturelle. Mais que ferai-je de cette merveille ? C'est bientôt dit : A la grâce de Dieu ! Je préférerais quelque chose de plus précis. Vous voyez, mon ami, que je sais, quand il le faut, mettre ma légèreté de côté pour devenir une femme très sérieuse.

— Mais, dit Mme Moret, il me semble qu'avec tant d'instruction et de talents, Amélie ne sera pas aussi embarrassée que vous le croyez.

— Je l'accorde ; elle pourra avoir des diplômes, mener la vie d'institutrice... ou d'artiste. C'est entendu. Mais, je ne vous le cache pas, je ne saurais m'astreindre à soutenir mon rôle de mère. Sans perdre de vue cette enfant, je ne me ferai pas son esclave. J'irai la voir de temps à autre, elle passera encore chez moi quelques-uns de ses jours de congé et peut-être une partie de ses vacances. L'intimité étant impossible entre nous, je crois qu'il conviendra mieux pour elle-même d'arranger les choses ainsi. D'ailleurs, la pension ne lui déplaît pas, et elle s'y est fait des amies...

Les choses ainsi entendues, Mme Fromenceau remercia cordialement ses amis de l'avoir aidée à voir clair dans son chemin. Au fond, la veuve n'était pas fâchée de la conclusion de l'entretien. Elle se trouva plus libre, plus dégagée vis-à-vis de ses amis, qui avaient été mêlés à ses projets d'adoption ; ses franches explications l'avaient mise en règle avec eux ; ils étaient prévenus de ses intentions nouvelles et n'auraient pas à se montrer surpris de sa conduite

ultérieure à l'égard de l'orpheline. En outre, elle s'était arrêtée à un moyen terme qui, en la délivrant de tout assujettissement, laissait son amour-propre intact vis-à-vis de ses autres amis et connaissances. Elle n'avait à leur faire part d'aucun changement, et toutes les apparences étaient sauves, puisque Mélinette, qui, apprentie ou demoiselle de magasin, n'aurait plus été présentable, demeurerait à sa disposition lorsqu'il lui serait agréable de l'appeler à briller dans son salon ou ailleurs. Enfin, tout avait été décidé pour le mieux, et par surcroît, sa conscience était en paix.

X

M[me] Fromenceau suivit à la lettre le nouveau plan de conduite qu'elle s'était tracé. Ses visites à l'institution Milbert devinrent plus rares. Elle parla moins de « sa fille ». La mère achevait de s'effacer. Les fêtes du jour de l'an et les grandes vacances passaient presque inaperçues pour Amélie. Un cadeau banal, un ou deux jours de sortie, telles furent les seules gracieusetés qu'elle reçut de celle en qui on lui avait recommandé de voir une véritable maman. Aucune marque de réelle affection, aucun de ces épanchements qui attirent le cœur. Etonnée de cette froideur qui la tenait à distance, l'orpheline se demanda si elle l'avait méritée; mais, après s'être examinée, elle ne put que se rendre à elle-même de bons témoignages. Sa crainte était qu'on ne lui attribuât des sentiments d'ingratitude. Elle s'ingéniait pour faire comprendre que ce serait une erreur et une injustice. Toutes ses avances furent inutiles, M[me] Fromenceau y resta indifférente.

Les dernières espérances de Mélinette s'envolèrent. Elle se renferma dans un chagrin qui inquiéta M[lle] Milbert et que l'amitié croissante de Nora parvenait à peine à adoucir :

— Ayez bon courage, ma chérie, lui disait souvent l'Américaine; vous verrez que vous trouverez des amis qui vous aimeront et ne vous abandonneront pas.

L'orpheline, dans ses douloureuses méditations du soir, en vint à regretter sa condition de paysanne. Pourquoi ne l'avait-on pas laissée aux mains de cette fermière qui l'aimait? Elle eût continué à vivre dans les champs sans soupçonner rien de ce qu'on lui apprenait à la pension. Elle aurait épousé quelque brave paysan. Puis, quand sa jeune imagination reprenait le dessus, et que les compliments qu'on lui adressait si souvent lui revenaient à la pensée, elle se réfugiait dans les aventures romanesques et se demandait pourquoi, étant bergère, elle n'aurait pas rencontré son prince charmant.

Mélinette était parvenue à sa seizième année. M[me] Fromenceau, qu'elle ne voyait plus que rarement, l'informa du désir de M. et

Mme Moret qu'elle vînt passer chez eux ses prochaines vacances de Pâques. On leur amènerait leurs petits-enfants; Amélie s'occuperait d'eux et les amuserait, ce qui serait pour elle-même un divertissement. Elle reçut avec joie cette invitation de ses vieux et fidèles amis.

Un soir, pendant cette semaine de Pâques, Mélinette paraissait toute songeuse.

— A quoi penses-tu, petite? interrogea M. Moret.

Au lieu de répondre la jeune fille questionna à son tour.

— La ferme des Orges est-elle loin d'ici?

— Aurais-tu envie d'y aller?

— Oui, cela me ferait grand plaisir.

L'excellent homme réfléchit un instant et répondit :

— Le voyage ne serait pas impossible, surtout si nous avons demain, comme il est probable, une jolie journée de printemps. Nous verrons.

Après qu'Amélie se fut retirée, les époux se consultèrent. Ils tombèrent d'accord que la réalisation du désir de la jeune fille ne pouvait offrir aucun inconvénient ni pour elle-même ni à l'égard de Mme Fromenceau. Une après-midi suffirait pour cette excursion. On prendrait le train express de Bretagne, qui passe à la gare des Chantiers à midi moins dix, et l'on serait à Rambouillet à midi et demi. Là, on prendrait une voiture pour remonter, à travers la forêt, dans la direction de Poigny. Appuyant ensuite vers la droite, on trouverait de jolis chemins conduisant à la ferme des Orges, où l'on aurait largement le temps de causer et de tout visiter en prenant, pour le retour, le train de Rennes, train omnibus qui s'arrête à la station du Perray à cinq heures et arrive à Versailles pour l'heure du dîner. M. Moret avait déjà fait ce voyage sept ans auparavant, lorsqu'il était allé voir la petite Amélie chez sa nourrice.

Ils se mirent donc tous les trois en route le lendemain. Amélie, heureuse de pouvoir se dédommager de la contrainte qu'elle s'imposait auprès de Mme Fromenceau, se montra plus que jamais expansive et affectueuse. Son plaisir était double : elle allait passer quelques heures en pleine campagne par un doux soleil d'avril, et surtout elle reverrait la ferme et ses alentours, qui étaient restés gravés dans son souvenir, sa sœur et son frère de lait, le fermier Rousseau et enfin sa chère nourrice dont les larmes, au moment des adieux maintenant lointains, l'avaient si fortement impressionnée.

Le programme de M. Moret s'exécuta sans difficulté. Après un coup d'œil au château de Rambouillet et à la grosse tour à créneaux et mâchicoulis qui le domine, les voyageurs montèrent dans une voiture de louage qui, sur les indications de M. Moret, prit la route longeant à droite le Petit-Parc, puis à gauche les bois de

Gazeran, et finalement s'engagea dans la forêt en inclinant vers le nord et suivant un sentier au bout duquel il fallut mettre pied à terre.

Cette promenade sous la feuillée printanière et le long des prés en fleurs excita chez la jeune fille des ravissements joyeux. Elle aspirait avec délices les fraîches senteurs qui se dégageaient des arbustes, des plantes, des gazons. Au contact de cette nature renaissante, son cœur bondissait, et, pour la première fois peut-être, elle eut conscience de sa jeunesse qui chantait en elle et lui montait au cerveau. Ce fut une de ces heures de juvénile enthousiasme, heures fugitives, où l'être intime que chacun de nous porte au dedans de soi se révèle, s'épanonit, se confond avec les harmonies extérieures et mêle sa voix attendrie à l'hosanna universel, puis, dans l'élan de ses aspirations naïves, salue d'un hommage, qui est une prière, et d'un sourire radieux d'espérance, le matin de la vie.

Amélie, très émue, commençait à reconnaître le pays. En apercevant une petite pièce d'eau, qui servait d'abreuvoir, elle s'écria :

— Nous devons être arrivés!

Et, en effet, au tournant d'un coin de prairie, derrière un bouquet d'arbres, elle découvrit un vieux toit. C'était la ferme des Orges. Et, pourtant, tout lui semblait avoir changé de proportions. Elle s'étonnait de trouver si exiguë cette mare qui, dans sa vision d'enfant, était restée grande comme un lac. De même, le bois voisin lui paraissait diminué de moitié, et la maison du fermier singulièrement rapetissée. Mais elle ne pouvait s'y tromper, c'était bien là qu'elle avait passé, petite paysanne en sabots, toute son enfance.

Elle voulut entrer la première dans la ferme, et pressa le pas. A peine eut-elle franchi le seuil, qu'elle vit s'avancer une grande fillette effarouchée. Avant que celle-ci eût prononcé un mot, Amélie lui sauta au cou.

— Tu es Jeanne, n'est-ce pas? dit-elle.

La jeune paysanne, très surprise, ne se hâtait pas de répondre. A ce moment, M. et Mme Moret apparurent.

— Où est ta mère? continua Mélinette.

— Je vas la chercher, répondit enfin la sauvageonne en s'enfuyant.

Amélie promena curieusement ses regards autour d'elle.

— Eh bien, petite, fit M. Moret qui l'observait, es-tu contente de revoir la ferme des Orges?

— Oui, très contente; mais elle ne me semble pas aussi grande qu'autrefois.

— Elle est bien la même, mais c'est toi qui as grandi.

La mère Rousseau arrivait. Mélinette courut au-devant d'elle.

— Ah! dit la brave femme, je me doutais bien... Quand Jeanne m'a eu dit qu'il y avait là un monsieur et une dame avec une demoi-

selle qui l'avait embrassée en l'appelant par son nom, j'ai tout de suite pensé que ça devait être ma petite Mélie.

C'est ainsi que la paysanne avait toujours appelé Amélie Chauvelin.

— Vous ne m'avez donc pas oubliée, ma bonne nourrice?

— Oubliée? Non, bien sûr.

Et, avisant M. et Mme Moret, la fermière ajouta :

— Voilà pourtant bien sept ans que ce monsieur-là, qui a l'air si bon, est venu ici, et c'est lui, avec cette dame-là et encore une autre dame plus jeune, qui t'a emmenée de l'hospice... Ah! si je me rappelle! Et c'est moi qui avais donc du chagrin!...

Elle invita ensuite ses visiteurs à prendre une tasse de lait. Jeanne, plus apprivoisée, fit l'office de servante.

— Te souviens-tu de moi, Jeanne? demanda Amélie.

— Oui, répondit simplement la fillette.

— Tu ne m'as donc pas reconnue?

— Oh! dame, non...

— C'est que tu es devenue tout à fait demoiselle, ma petite Mélie, dit la mère Rousseau en la regardant plus attentivement. J'ai eu bien du chagrin de te perdre; tu étais si obéissante, si câline que je t'aimais quasiment autant que Jeanne et que petit Pierre, qui est pour l'instant avec son père, là-bas, du côté de la Touche. Mais, quand j'ai eu bien pleuré, je me suis fait une raison. Je me suis dit : C'est pourtant vrai qu'elle était trop délicate, trop mignonne, pour travailler dans les champs. Je me suis rappelé comme tu avais des petits pieds, des petits bras, des petites mains, et puis des yeux si malins! Bien vrai, tu n'étais pas faite pour rester chez nous. Et quand je pensais qu'une belle dame t'avait prise avec elle, je disais : C'est le bon Dieu qui a voulu cela. Et à présent que je te vois là, façonnée, habillée en demoiselle, je trouve que cela te va joliment bien et je dis encore : C'est le bon Dieu qui l'a voulu.

La fermière ajouta que, du reste, M. l'inspecteur de Versailles lui avait fait justice. Après lui avoir retiré Mélie, qui ne lui aurait pas rendu grand service à la ferme, il lui avait donné une autre enfant de l'hospice, à peu près du même âge et qui s'était trouvée disponible. Celle-là était une vraie fille de campagne, grosse et forte, qui s'entendait très bien à soigner vaches et moutons et travaillait comme un homme. Tout s'était donc arrangé pour le mieux et dans l'intérêt de chacun.

— Tout de même, continua-t-elle en s'adressant à M. Moret, c'est bien honnête de votre part de m'avoir amené Mélie; j'ai grand plaisir à la revoir.

Amélie demanda à faire un tour de promenade aux environs de la ferme. Elle reconnut les champs où elle avait tant couru, les

fossés, les tertres où elle s'était assise, les arbres dont elle avait tant de fois recherché l'ombre. Il lui sembla qu'elle retrouvait d'anciens amis. Elle rencontra le père Rousseau et son fils Pierre; seul, le vieux fermier lui fit accueil. Pierre, de trois ou quatre ans moins âgé qu'elle, n'avait conservé de cette sœur-là aucun souvenir.

Au retour de la promenade, Mélinette, prenant les devants sur M. et Mme Moret, dont la fatigue commençait à ralentir la marche, arriva à la ferme longtemps avant eux. Elle avait son idée.

— Maman Rousseau, dit-elle à la fermière, avez-vous connu ma vraie maman?

— Non, Mélie; elle était morte quand je t'ai amenée ici.

— Savez-vous qui elle était, si c'était une dame?

— Une dame? répéta la paysanne mise en défiance par ces questions; bien sûr, une maman est toujours une dame.

— Oui, mais vous avez dû voir mon extrait de naissance qu'on ne m'a pas encore montré; qu'y avait-il au sujet de maman?

— Tu m'en demandes trop long, ma petite Mélie. J'ai peut-être lu dans le temps ce papier-là; il ne m'a jamais servi à rien puisque, Dieu merci, on n'a pas eu besoin d'aller à la mairie du bourg déclarer ton décès, et je n'en ai plus du tout souvenance. Je l'ai rendu à M. l'inspecteur avec ton extrait de baptême, quand tu es partie de chez nous; car, c'est ici que tu as été baptisée; je suis ta marraine et mon homme ton parrain.

— Et mon père, maman Rousseau, dites, avez-vous jamais entendu parler de lui?

— Non, dame, jamais.

Amélie en était donc pour ses frais d'interrogation. Sa nourrice ne lui apprenait rien de plus que Mlle Milbert et Mme Fromenceau.

M. et Mme Moret rentrèrent comme se terminait ce colloque, qui avait été, dans l'esprit de Mélinette, un des motifs de son voyage à la ferme des Orges.

L'heure du départ arrivée, la mère Rousseau embrassa Amélie, sans larmes, cette fois, lui répéta que le bon Dieu avait bien fait ce qu'il avait fait, et lui souhaita du bonheur pour toute sa vie.

Amélie rapporta de cette excursion des impressions diverses. Elle avait revu les lieux où elle avait vécu enfant. Elle avait réalisé un désir de son cœur, qu'elle considérait comme un devoir : sa nourrice savait maintenant que la petite Mélie lui avait gardé un reconnaissant souvenir. En même temps, elle éprouvait quelque désenchantement. Sa curiosité au sujet de ses parents n'était nullement satisfaite; puis, elle convenait tout bas qu'il ne lui plairait plus d'habiter cette vieille ferme ni de se mirer, comme autrefois, dans la familière pièce d'eau qui n'était, en réalité, qu'une mare sans poésie. Elle se résoudrait difficilement à reprendre les vête-

ments de paysanne, à courir en sabots après les moutons, à traire les vaches sur le fumier de l'étable. D'ailleurs, sa nourrice n'avait évidemment plus pour elle qu'une affection rétrospective : n'avait-elle pas déclaré qu'elle lui préférait une solide fille de ferme et qu'elle avait gagné au change? N'avait-elle pas plusieurs fois affirmé qu'Amélie était née demoiselle et non paysanne? Certainement, elle refuserait aujourd'hui de se charger de l'enfant qu'elle avait jadis pleurée. Comme elle l'avait dit, tout avait été bien fait, et c'est le bon Dieu qui l'avait voulu.

Mélinette devait donc renoncer à ses rêves de bergère. Voilà ce qui résultait clairement de sa visite à la ferme. Après ce qu'elle avait vu, elle comprenait que tout retour vers le passé serait impossible. Adieu pour toujours au roman champêtre qu'en ces derniers temps sa jeune imagination, en désarroi comme son cœur, avait ingénument édifié.

XI

Les années s'étaient écoulées sans apporter de changement dans la situation de Mme Fromenceau vis-à-vis de sa sœur. Tout entiers à l'éducation de leurs enfants, M. et Mme de Lempré voyaient peu de monde. Ne disposant que de très modestes revenus, ils bornaient leurs relations à un petit cercle d'amis, où ne parvenaient guère les échos de la société tourbillonnante que la veuve aimait à fréquenter. Cependant il arrivait parfois à M. de Lempré de rencontrer d'anciens collègues, ex-fonctionnaires révoqués comme lui et qui, plus fortunés, étaient restés mêlés au mouvement parisien. C'est ainsi que, sans avoir eu à interroger personne, il avait indirectement appris que Mme Fromenceau, d'abord si empressée à produire sa charmante fille adoptive, paraissait s'en être depuis quelque temps détachée. Ce revirement, au moins apparent, ne causa aucune surprise à Mme de Lempré, qui connaissait le caractère mobile et l'inconstance des résolutions de sa sœur; mais elle se garda bien d'en conclure à un retour prochain de la tante vers son neveu et ses nièces. Rien n'autorisait un pareil espoir. D'abord on ne disait pas que Mme Fromenceau eût complètement cessé de s'occuper de l'orpheline; ensuite comment un rapprochement, même désiré, pourrait-il s'effectuer? Des deux côtés, une question d'amour-propre surgirait fatalement. Combien de ruptures, en effet, s'éternisent entre les familles par la seule crainte que, en faisant les premières avances d'une réconciliation, on ne paraisse reconnaître qu'on a eu aussi les premiers torts!

Au fond, la veuve regrettait les joies de famille dont elle s'était privée. Maurice, dans le cours de ses études, maintenant arrivées à leur terme, n'avait cessé de remporter de brillants succès : tous les ans, aux époques de distribution de prix, son nom figurait

parmi les premiers cités dans les journaux. Comme elle eût été fière de se trouver là pour couronner son neveu et prendre sa part du triomphe! Eugénie, dans la fleur de ses dix-sept ans, devait être charmante, et Louise, la préférée d'autrefois, enjouée, gentille, aimable au possible, n'avait sans doute perdu aucune des qualités qui la rendaient si sympathique. Mme Fromenceau essayait en vain d'écarter ces pensées, de s'affranchir de ces inutiles regrets. Ils la poursuivaient, et elle en arriva à s'estimer très malheureuse de la situation où elle s'était mise, ne pouvant ni chérir l'étrangère qu'elle avait appelée autrefois près d'elle, ni jouir de la présence de son neveu et de ses nièces qu'elle aimait toujours.

Maurice de Lempré n'était plus un écolier; il avait atteint ses dix-neuf ans. Doué d'une imagination vive, il rêvait de littérature. Lorsque M. de Lempré, assez perplexe sur le choix d'une carrière pour son fils, l'interrogeait, Maurice ne craignait pas de répondre que le roman l'attirait et qu'il ambitionnait d'arriver à la fortune par le théâtre. Un moment, il tourna les yeux vers l'École normale, mais il réfléchit que, fils d'un fonctionnaire de l'empire et privé de protecteurs sous le régime nouveau, il pourrait végéter longtemps dans les lycées de province; il recula devant cette perspective peu engageante. Cédant enfin aux sollicitations paternelles, il promit, bien plus par obéissance que par goût, de suivre assidûment les cours de l'École de droit pour essayer plus tard de se faire une place soit au barreau, soit dans la magistrature, si les événements s'y prêtaient. Rarement un père encourage son fils à devenir romancier ou auteur dramatique; il n'hésite jamais à en faire un avocat.

Maurice était un blond aux yeux bleus d'une charmante et douce expression. Sa taille, sans être frêle, était souple et élancée. Rien d'absolument remarquable dans ses traits, assez réguliers cependant et d'une certaine finesse, sinon le reflet d'une âme tendre et poétique. On devinait en lui une nature généreuse, capable de passion et d'enthousiasme. Dès le premier abord, il retenait l'attention, éveillait la sympathie.

D'un cœur trop affectueux pour avoir oublié sa tante, Maurice savait maintenant, et ses sœurs savaient comme lui quel avait été le motif de la rupture entre elle et leurs parents. Ceux-ci, en leur faisant connaître la simple vérité, s'étaient montrés plus affligés qu'irrités du parti qu'avait librement choisi Mme Fromenceau. A leurs yeux, elle avait cédé à un caprice qu'elle regretterait un jour; ils avaient dû subir la situation qu'elle-même avait créée en s'occupant exclusivement d'une enfant de hasard destinée à prendre la première place dans ses affections et à être adoptée par elle. Situation pénible pour eux, pour leurs enfants, mais qu'ils n'avaient pas plus le pouvoir de faire cesser qu'ils n'avaient eu celui de l'empêcher.

Cette brouille de famille prolongée était le gros chagrin de Maurice. Il voyait sa mère en souffrir; il pressentait que sa tante ne devait pas s'en trouver plus heureuse. Pourquoi ne lui serait-il pas permis de faire, de sa propre initiative, ce que ses parents, par dignité, s'interdisaient? Ne devrait-il pas se présenter simplement chez sa tante et lui sauter au cou? Il méditait ce projet. En ajournerait-il l'exécution jusqu'à sa majorité? Ce serait attendre encore longtemps. Puis un pareil acte ne serait-il pas d'autant plus facilement accepté, ou excusé, s'il avait besoin de l'être, qu'il aurait été plus spontané? Maurice voulait par-dessus tout éviter l'apparence de désavouer la conduite de ses parents. Or, plus il différerait sa démarche, plus il s'exposerait à ce reproche, parce qu'elle paraîtrait alors plus préméditée, plus raisonnée. En brusquant les choses, sa jeunesse plaiderait pour lui. Mais une considération plus grave lui apparut, qui le fit hésiter : sa tante n'attribuerait-elle pas sa tentative de réconciliation à un mobile intéressé? A la pensée que ce soupçon pourrait l'atteindre, le jeune homme se révoltait; et pourtant il sentait que Mme Fromenceau aurait le droit d'interpréter ainsi ses avances; et, si elle venait à prononcer un seul mot qui trahît de sa part une telle méfiance, Maurice ne répondait plus de lui-même; l'indignation, la colère, s'empareraient de lui, dicteraient ses paroles, et alors il n'aurait abouti qu'à rendre plus profonde, plus irrémédiable la rupture à laquelle il voulait mettre un terme.

Il en était là de ses réflexions, qu'il n'avait, d'ailleurs, communiquées à personne, lorsqu'un incident tout fortuit vint l'arracher à ses perplexités.

Paris est la ville du monde où les rencontres dépendent des plus grands hasards. Des habitants d'une même maison peuvent vivre des années sans se voir. Dans la rue, un indifférent, un inconnu passera chaque jour devant vos yeux, tandis qu'un ancien ami, que vous seriez heureux de retrouver, mais dont vous ignorez la présence dans la grande ville, comme il ignore la vôtre, pourra ne jamais se rencontrer sur vos pas. On se manque sans le savoir, à une seconde d'intervalle, à quelques pas de distance, au milieu même d'un flot de passants qui vous rend invisibles l'un à l'autre. Le hasard avait donc voulu que depuis la cessation de leurs rapports Mme Fromenceau et les Lempré ne se fussent jamais trouvés face à face, ce qui, après tout, n'avait rien de si extraordinaire en raison des fréquents déplacements de l'une et de la vie retirée des autres.

Un dimanche, au commencement d'octobre, toute la famille de Lempré descendait la rue Royale pour aller se promener aux Champs-Élysées. C'était une belle journée d'automne; la saison des bains de mer et des petites villégiatures étant terminée, Paris reprenait son animation accoutumée. Maurice et sa sœur aînée marchaient

en avant. Comme ils débouchaient sur la place de la Concorde, ils s'écrièrent tout à coup :

— Tante Mathilde!

Dans une des nombreuses voitures qui venaient de défiler rapidement sous leurs yeux, ils avaient reconnu leur tante en compagnie d'une autre dame, sans doute une de ses amies. M. et Mme de Lempré, avec Louise à leurs côtés, avaient également vu passer la vision inattendue et en avaient éprouvé un véritable saisissement. Mme Fromenceau, aussi, n'avait pu retenir un mouvement de surprise ; la rougeur subite de son visage avait trahi son émotion, et elle n'avait pu s'empêcher de se retourner, comme si ses yeux eussent cherché Louise, qu'ils n'avaient peut-être pas tout d'abord aperçue.

— Ma tante a dû nous entendre, dit Eugénie à sa mère ; car Maurice et moi nous avons prononcé son nom en même temps et assez haut.

Mme de Lempré, intérieurement très agitée, ne répondit rien, mais Maurice remarqua l'effort que faisait sa mère pour retenir ses larmes. Immédiatement sa résolution fut prise.

Le lendemain, après déjeuner, Maurice de Lempré se dirigea vers la rue Blanche et monta chez Mme Fromenceau. La porte de l'appartement venait à peine de s'ouvrir, qu'il entendit la voix de sa tante, et, sans attendre qu'on l'eût annoncé, il s'élança vers elle.

— Maurice! mon cher Maurice!... Oh! que c'est gentil! Et que je suis heureuse! s'écria Mme Fromenceau en embrassant son neveu avec effusion.

Puis, après l'avoir fait asseoir près d'elle, et retenant sa main :

— J'ai pensé toute la nuit à notre rencontre d'hier, et ce matin j'ai eu un pressentiment que tu viendrais.

— Je le désirais depuis longtemps, ma tante...

— Eh bien, alors, pourquoi n'es-tu pas venu plus tôt?

— Ne savez-vous pas pourquoi, chère marraine? mais je n'ai jamais cessé de vous aimer, ni mes sœurs, ni ma mère, ni mon père non plus, j'en suis sûr. Seulement, comme vous étiez fâchée avec la famille, je n'osais pas venir et je n'aurais peut-être pas encore osé si, en vous voyant hier, il ne m'avait semblé deviner que cela vous ferait plaisir.

— Et tu as bien deviné, mon cher enfant.

— Je n'ai pas pu résister plus longtemps à l'envie que j'avais de vous revoir, de vous embrasser, de vous dire que je me rappelais toujours vos bontés d'autrefois. Alors, je suis venu, et j'espère que quand je le dirai à mes parents, ils ne m'en feront pas de reproche...

— Ils ne le savent donc pas? C'est donc un coup de tête de monsieur Maurice?

— Je crois que c'est plutôt le cœur que la tête qui m'a poussé

chez vous, chère tante; mais le fait est que personne, à la maison, ne se doute de ma démarche.

Mme Fromenceau embrassa encore une fois son neveu, admirant comme il était devenu un grand garçon et de belle tournure.

— Tu as eu raison d'écouter ton bon cœur, dit-elle; car, enfin, je ne vois pas pourquoi nous resterions éternellement brouillés... On a bien tort de se fâcher quand, au fond, on s'aime toujours... Tu es bien gentil d'être venu, toi. Et j'aurai un grand, un très grand plaisir à embrasser tes sœurs...

— Et ma mère aussi? ajouta Maurice d'un ton à la fois interrogateur et suppliant.

— Oui, ta mère aussi, et je donnerai même une cordiale poignée de main à ton père, pour peu qu'il y mette du bon vouloir, de son côté.

Maurice rayonnait de joie; et d'un accent qui partait du fond de l'âme :

— Oh! merci ma tante; que vous êtes bonne!

— Oui, bonne, peut-être trop bonne, mais je veux bien tout oublier...

Ces derniers mots rappelèrent Maurice au sentiment des réalités et des difficultés de la situation. Il ne voyait pas clairement ce que sa tante avait à oublier; elle était excusable après tout si, en parlant ainsi, elle ne cherchait qu'à sauvegarder son amour-propre; mais il vint à la pensée de Maurice que la cause du dissentiment de famille subsistait toujours. Un tel sujet était délicat à aborder; il ne lui appartenait pas de le traiter avec sa tante, et pourtant il ne fallait pas risquer que l'œuvre de rapprochement se heurtât à une équivoque ou se brisât devant une explication périlleuse. Le jeune homme se sentait fort embarrassé de sortir de ce dilemme.

— Chère tante, dit-il, voulez-vous me faire un plaisir?

— Volontiers, mon petit Maurice.

— Si vous veniez tout de suite voir ma mère et mes sœurs? Ce serait une belle surprise et je suis sûr que vous seriez bien reçue.

Mme Fromenceau prit un temps pour réfléchir. La proposition de son neveu répondait à ses propres désirs; mais, de son côté, elle pensait à la cause qui avait amené la discorde. Non pas qu'elle fût, comme autrefois, dominée par sa fantaisie adoptive; on a vu à quel point elle était revenue de ce rêve et à quel degré de froideur ses sentiments étaient tombés à l'égard de Mélinette. N'avait-elle pas déjà sacrifié celle-ci autant que le lui permettait son devoir d'honnête femme envers une pauvre enfant dont elle se reconnaissait obligée d'assurer le sort? Mais sa sœur ignorait ces nouvelles dispositions. Elle ne voulait pas risquer de se voir, au premier abord, en butte à des récriminations, à des reproches, à des susceptibilités qui n'avaient plus raison d'être.

— Écoute, Maurice, répondit enfin Mme Fromenceau, j'irai de grand cœur chez ta mère si tu m'y accompagnes. Mais, comme je ne veux pas m'exposer à des discussions qui, d'ailleurs, pourraient encore une fois tout gâter, faute de se bien comprendre, je désire que tu expliques d'avance les choses à tes parents. C'est bien simple : Je me suis chargée de l'éducation d'une enfant, qui est aujourd'hui une jeune fille. Je croyais que je m'attacherais à elle; je me suis trompée. Voilà qui est franc, n'est-ce pas? Mais je ne puis pas l'abandonner tout à fait. J'ai des engagements à remplir envers elle... Oh! ils ne vont pas bien loin : une dot de 25 000 francs... voilà tout. En attendant, je la laisse à la pension que j'avais choisie. Elle y passe même une bonne partie de ses vacances. Elle ne sera donc gênante pour personne. Vous la verrez ou ne la verrez pas, ce sera comme tes parents voudront. Je tiens à ce qu'ils connaissent cette situation avant que je me présente avec toi chez eux. Va donc leur apprendre que tu m'as vue et leur raconter ce que je viens de t'expliquer. Tu reviendras me dire comment ils auront accueilli ta confession... et la mienne.

Ces derniers mots furent prononcés avec un certain enjouement et accompagnés d'un affectueux baiser.

— Allons, va! répéta la tante en poussant amicalement son neveu dehors; va et reviens au plus tôt, mon ambassadeur.

Lorsque Mme Fromenceau avait parlé de ses engagements envers la jeune fille et surtout de la dot, Maurice avait eu quelque peine à se retenir de l'interrompre, mais sa tante avait lu facilement dans son regard la muette protestation. Elle le connaissait trop bien, d'ailleurs, pour se méprendre sur l'absolu désintéressement de sa démarche, et, du moment que ses parents n'en avaient pas eu connaissance, elle ne pouvait concevoir l'ombre d'un doute quant à la pureté des intentions qui avaient déterminé la visite du jeune homme.

Le soir de ce même jour, il y eut chez les Lempré un joyeux dîner de réconciliation. Mme Fromenceau, assise entre son beau-frère, plein de prévenances, et son neveu triomphant, en face de sa sœur consolée et de ses nièces qui la dévoraient de leurs yeux brillants d'affection, se proclama franchement heureuse, heureuse comme elle ne l'avait pas été depuis longtemps.

Mélinette était, ce soir-là, bien loin de sa pensée et de son cœur. Il semblait que la petite orpheline, gardée en pension là-bas dans un quartier perdu, eût définitivement disparu de son existence.

Henri Deshays.

La suite prochainement.

UN PAPE PRISONNIER

ROME — SAVONE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

SAVONE (1811)

I

La société religieuse et la société civile, lorsqu'elles ont été longtemps unies l'une à l'autre, s'aperçoivent aisément que leur union n'est pas sans nuages. Suivant une loi d'ordre et d'harmonie, leurs domaines sont distincts, leurs attributions différentes, mais toujours et partout cette loi provoque chez l'homme le désir de la violer. Que des ministres de l'Église aient parfois entrepris sur les gouvernements, nul ne saurait s'en étonner, et personne ne demande à l'État d'abdiquer ses prérogatives légitimes, pour faire place à je ne sais quel rêve de théocratie. De son côté, plus enclin à l'usurpation, parce que plus étroit est le champ où son autorité s'exerce, et moins haute la sphère que ses droits peuvent atteindre ; prompt au soupçon et à la plainte, parce qu'il se juge lui-même suspect et menaçant, l'État ne cesse point, si ce n'est à de rares intervalles, de regarder d'un œil jaloux l'autorité de l'Église, dont souvent il entrave l'effort et opprime la liberté. Entre les deux pouvoirs le conflit paraît inévitable, et pour les faire vivre en paix, l'esprit moderne propose simplement de déchirer les contrats qui règlent leurs rapports.

Justement indignés des violences commises par l'auteur du Concordat, des écrivains catholiques n'ont pas craint de laisser entendre que l'abandon de tout traité d'alliance serait un progrès désirable. Ils n'ont point vu que l'empereur, dans ses excès, s'appuyait précisément sur la doctrine qui bat en brèche le régime des Concordats, et croyant réagir contre le despotisme, ils en furent à leur insu les auxiliaires. Nous savons que nous heurtons ici l'opi-

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 novembre et 25 décembre 1884; 10 janvier, 25 février et 10 avril 1885; 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, et 10 mai 1887.

nion commune, et qu'on nous accusera de soutenir un paradoxe. Mais si les apparences sont contre nous, l'illusion qu'elles produisent n'a qu'un fondement fragile. Pour la dissiper, il suffit de prêter une oreille attentive au langage impérial.

Napoléon voulait, en fait, que « l'Église fût dans l'État » ; la confusion des deux sociétés était le signe caractéristique de ses efforts, et l'on a cru volontiers qu'il prenait ainsi le contre-pied de toute idée de séparation. Cependant il a eu soin de nous apprendre à mieux juger son œuvre. Quand il frappait la papauté, le conquérant se faisait philosophe, soutenait des thèses et rédigeait des maximes : « Les lumières du siècle l'obligeaient, disait-il, à séparer le temporel du spirituel » ; c'était son argument favori. Par cette formule, sans doute, il visait surtout à justifier la spoliation du Saint-Siège, mais la force des choses l'entraînait. En brisant le trône de la papauté, il avait détruit la base de tout loyal accord. Le faux principe de la séparation était posé, et, quoiqu'il parût le répudier, il en tirait pratiquement les conséquences politiques. De son ardeur à forger de nouvelles chaînes pour attacher plus étroitement la puissance religieuse à la puissance laïque, on a conclu qu'il affirmait à sa manière la volonté de les unir. En réalité il revendiquait, au profit de l'autorité civile, cette souveraineté illimitée, absolue, qui, dernier mot de la doctrine tendant à séparer le temporel du spirituel, ne peut éviter de les confondre, et place le second dans la dépendance du premier. Il avait renversé le pape-roi ; l'empereur devenait pape. On lui avait prêté le projet de rétablir une religion d'État ; il inaugurait la religion de l'État, conception monstrueuse d'une implacable tyrannie, qui, n'ayant plus à compter avec l'Église, peut la mettre hors la loi et envahir à son gré le domaine des croyances.

Malgré ses calculs et ses ruses, Napoléon a pourtant légué aux catholiques une arme défensive ; le Concordat, qu'il voulait tourner contre eux, permet encore d'établir la mauvaise foi de leurs adversaires. Mais, prédestiné à laisser sur toutes les routes de la Révolution la large trace de ses pas, l'empereur devait montrer aux partisans d'une rupture déclarée entre l'État et l'Église par quels liens se rattachent à leur système la suppression de la royauté pontificale et l'art perfide de transformer un traité d'alliance en instrument d'oppression. Si, aujourd'hui, la séparation des deux pouvoirs semble près de s'accomplir, du moins, en dépit des mensonges accumulés ou des illusions caressées, son but est-il marqué d'avance. Vainement essayerait-on de la couvrir du mot de liberté, le tyran lui a donné son empreinte. Sur la terre de France, elle ne sera jamais un progrès, parce qu'elle serait une

apostasie, et, eussions-nous, un jour, à y chercher la mesure de nos droits, que nous y verrions un châtiment, prélude peut-être nécessaire d'une rénovation chrétienne.

Les exemples pris au loin, qu'on tenterait de nous opposer, ne prouveraient rien contre les enseignements de notre histoire. Dans un pays où le catholicisme a jeté des racines profondes, en pénétrant les institutions et les mœurs, la séparation de la société civile d'avec la société religieuse reste un sophisme philosophique à l'usage des persécuteurs. Napoléon a souvent usé de ce sophisme, pendant qu'il s'efforçait de proclamer l'Etat seul juge des manifestations de la conscience humaine, et c'est à tort que ses violences ont inspiré d'éloquentes révoltes contre l'union de l'autel et du trône. Si une telle union peut avoir ses dangers, le premier Empire nous a révélé le péril plus grand de cette politique déloyale qui, au nom du droit supérieur de l'État, veut, à certaines heures, regarder l'Église comme une étrangère, et toujours prétend la traiter en sujette.

« Que le pape fasse le pape », s'écriait l'empereur; et aussitôt il apportait l'aveu que la société civile, en renfermant l'Église dans le sanctuaire, se condamne elle-même à y pénétrer de vive force. La liberté religieuse sera toujours une menace pour les institutions qui ne reposent pas sur le droit chrétien; l'empire devait la combattre et la soumettre aux répressions de la haute police. Toute parole du pape fut jugée séditieuse, et un bref de Pie VII suffisait à provoquer les plus impitoyables rigueurs.

Obligé de se présenter aux Tuileries, à l'occasion des réceptions du 1er janvier 1811, l'abbé d'Astros, coupable de connaître les instructions venues de Savone, avait eu à subir les grossiers propos du maître; celui-ci, posant la main sur la garde de son épée, lui avait jeté cette véhémente et ridicule apostrophe : « J'ai le glaive à mes côtés, prenez garde à vous! » A la sortie de l'audience, livré au duc de Rovigo par le cardinal Maury, qui eut la précaution de le faire conduire dans sa propre voiture à l'hôtel du ministre de la police, l'infortuné vicaire capitulaire alla rejoindre les cardinaux Di Pietro, Gabrielli et Oppizzoni sous les voûtes du donjon de Vincennes, où il demeura prisonnier jusqu'à la chute de l'Empire [1]. Quelques jours après, le bref adressé au cardinal Maury faisait éclater les foudres impériales, au sein même du conseil d'État.

Interpellant avec colère M. Portalis, directeur général de la

[1] *Mémoire manuscrit* de l'abbé d'Astros sur les événements qui précédèrent sa captivité, cité par M. le comte d'Haussonville. *Vie de Mgr le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse,* par le R. P. Caussette.

librairie, qui, cousin de l'abbé d'Astros, avait eu le malheur de recevoir les dangereuses confidences de son parent et de s'être inutilement employé à empêcher la circulation du document pontifical, Napoléon l'accabla brusquement de son indignation. Les mots de perfidie, de trahison, se pressaient sur ses lèvres; d'une voix tonnante, il lançait à sa victime ces paroles qui retentirent comme un arrêt sans appel : « Sortez, monsieur, et que je ne vous voie jamais devant mes yeux [1]. » Tous les assistants furent saisis de terreur. Le comédien venait de remporter un succès de tragédien; pour rendre l'exemple plus frappant, il se hâta d'en instruire le prince Borghèse, la grande-duchesse de Toscane, et le prince Eugène. « Hier, écrivait-il à ce dernier, me trouvant au conseil d'État, j'ai demandé au comte Portalis s'il avait connaissance d'un libelle du pape, qui avait circulé ici, tendant à provoquer la désobéissance et le mépris de l'autorité. Après avoir hésité, ce conseiller d'État m'ayant répondu qu'il en avait eu connaissance, je l'ai chassé de mon conseil, lui ai ôté toutes ses places et l'ai exilé à 40 lieues de Paris. Je vous mande ceci, afin que l'on soit bien convaincu de mon intention prononcée de faire cesser cette lutte scandaleuse de la prêtraille contre mon autorité [2]. »

Les historiens ont souvent rappelé cet incident, qui laissa, déclare M. d'Haussonville, à tous les membres du conseil d'État une « impression de tristesse et d'effroi [3] ». Cette appréciation n'est que juste; et il faut se reporter à l'époque dont nous parlons, pour comprendre l'effet produit par un geste, un mot de Napoléon, sur les hommes les plus habitués à ses manèges. Recueillant ses souvenirs, sous la Restauration, M. Mounier rédigeait, au sujet de la disgrâce qui avait atteint M. Portalis, cette note singulièrement éloquente dans sa simplicité sans apprêt : « La scène avait été telle, qu'Anglès, en sortant du conseil, entra dans mon cabinet, tout pâle et tout défait. Deux jours après, Cambacérès dit à d'Hauterive : « Je vous félicite de ne vous être pas trouvé au conseil; « pour moi, depuis cette séance, j'ai des *évacuations alvines* qui me « fatiguent beaucoup [4]. » Malgré sa crudité, nous avons voulu citer ce dernier trait qu'un témoin impartial nous a conservé. Le propos de l'archichancelier, comme le remarquait Mounier, détruit le récit

[1] Cette scène a été si souvent racontée que nous nous sommes borné à la résumer brièvement.

[2] Lettre de l'empereur à Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie. Paris, 5 janvier 1811. La même lettre fut adressée au prince Borghèse et à la grande-duchesse de Toscane. (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

[3] *L'Église romaine et le premier Empire*, par M. d'Haussonville, ch. XLIII.

[4] Note manuscrite de M. Mounier, que nous avons entre les mains.

de M. de Las Cases; et là où le *Mémorial* de Sainte-Hélène célèbre « la bonté paternelle » de l'empereur, le langage de Cambacérès imprime une flétrissure au despote.

Tandis que l'emprisonnement de l'abbé d'Astros et l'exil de Portalis frappaient de crainte le clergé et les catholiques de France, toutes les dispositions étaient prises en Italie pour vaincre également les résistances. Le bref adressé au chapitre de Florence avait donné le signal des hostilités. « Les lois de l'Empire, disait Napoléon, sont aussi celles de l'ancien grand-duché de Toscane »; à ses yeux, recevoir communication d'un prétendu bref du pape, sans qu'il eût été enregistré au conseil d'État, constituait, sur les rives de l'Arno comme sur les bords de la Seine, un acte de révolte contre son autorité. Il ordonnait, en conséquence, « qu'on arrêtât et qu'on traduisît devant les tribunaux criminels ceux qui avaient ainsi violé les principes fondamentaux de l'État »; il signifiait aux vicaires généraux d'avoir « à se rendre à Paris », les pressait de « réfléchir au tort qu'ils feraient à eux et à la religion, en se mettant en désobéissance ouverte avec le souverain », et décidait de dissoudre le chapitre, « si l'archevêque Osmond n'était pas installé sur-le-champ ». Sa sœur Élisa lui paraissait avoir manqué de « vigilance »; il l'invitait à réparer sa faute « par des mesures de vigueur », l'autorisant, en cas d'opposition, à « supprimer le chapitre » et à en faire séquestrer tous les biens. Aux insoumis du diocèse d'Asti, sa redoutable volonté ne laissait que le choix entre une pareille punition et la reconnaissance de l'évêque Dejean [1]. Chaque jour apportait quelque nouvelle preuve de son irritation croissante. « On vient de découvrir une clique du pape, écrivait-il à Eugène Napoléon; un abbé Fontana et un abbé Gregori, que j'avais fait venir de Rome, étaient les intermédiaires de la correspondance du pape avec les vicaires généraux de Paris pour semer le désordre. Ils ont été arrêtés tous avec leurs papiers; il en résulte que le pape, à la plus horrible conduite, joint la plus grande hypocrisie [2]... » C'était le temps où il adressait à son bibliothécaire ce curieux billet : « L'empereur désire que M. Barbier lui envoie le plus tôt possible le résultat de ses recherches sur la question de savoir s'il y a des exemples d'empereurs qui aient suspendu ou déposé des papes [3]. »

Dans la même journée, avec une activité vraiment fiévreuse, il commandait à son ministre des cultes de préparer « un court exposé de l'affaire du pape, afin d'en saisir une commission pré-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, 2 janvier 1811.
[2] *Ibid.*, 3 janvier 1811.
[3] *Ibid.*, 5 janvier 1811.

sidée par l'archichancelier »; il lui demandait en outre de « rédiger un rapport au conseil d'État [1] »; et à peine ces premiers ordres étaient-ils expédiés, que, toujours et plus que jamais séduit par la pensée de réunir un concile, il se hâtait d'envoyer à M. Bigot de Préameneu ces nouvelles instructions, où le prince, pour accomplir son schisme, ne craignait pas de requérir le concours de l'épiscopat :

Faites-moi connaître ce que vous pensez sur l'idée de sonder les évêques avant la réunion d'un concile national. Il me semble qu'il serait convenable que vous fissiez un exposé de la question, sur lequel vous prendriez l'opinion de quelques évêques. Cet exposé porterait sur le refus du pape de donner l'institution canonique, sur sa bulle d'excommunication, sur son éloignement de Rome, sur la liberté dont il a joui à Savone, sur l'abus qu'il en a fait, sur les lettres qu'il a écrites au cardinal Fesch (dont on joindrait les copies), qui ont fait connaître l'esprit d'irritation et de frénésie qui anime le pape, sur ses lettres au cardinal Maury, au grand vicaire d'Astros. Les premiers à interroger seront les archevêques, ceux de Paris, de Lyon, de Tours, de Malines, de Toulouse, de Turin, de Bordeaux, ensuite quelques évêques, les plus forts. On consultera les autres après. Demandez-leur de vous remettre dans les huit jours leur opinion motivée sur ces questions :

1[re] *Question.* — Le pape a-t-il le droit d'excommunier les souverains et leurs ministres pour des objets temporels? Quelles sont les mesures auxquelles peut donner lieu cette excommunication colportée par la malveillance et servant à exciter dans l'État des rumeurs? Quel parti y a-t-il à prendre? Que prescrivent les maximes de l'Église gallicane?

2[e] *Question.* — Le pape ayant violé le Concordat par le refus qu'il a fait de donner l'institution canonique aux évêques sans restriction, l'empereur ne veut plus exposer à ces outrages la dignité de sa couronne. Dans cet état de choses, quel est le moyen canonique qu'indique l'histoire de l'Église pour parvenir à instituer canoniquement les évêques?

3[e] *Question.* — Sa Majesté, par amour du bien, ayant consenti que les évêques qu'elle aurait nommés administrassent leurs diocèses comme vicaires capitulaires, le pape avait-il le droit de défendre aux chapitres de leur donner les pouvoirs, d'entretenir dans l'État des correspondances clandestines, de prêcher la révolte à l'autorité et de substituer l'arbitraire de sa volonté aux droits des chapitres?

4[e] *Question.* — Enfin que convient-il de faire dans ces circonstances pour mettre un terme à des oscillations si contraires à l'indé-

[1] *Correspondance de Napoléon I[er]*, 5 janvier 1811.

pendance de la nation, à la dignité du trône et au bien de l'Église, qui souffre de ce que le souverain est dans la crainte de se voir troublé par l'esprit d'usurpation et atrabilaire du pape [1]?

Cette série de questions indiquait assez clairement les réponses que l'empereur attendait des évêques. En accusant le Saint-Père d'avoir violé le Concordat, il s'affranchissait lui-même des obligations que lui imposait ce traité. Quand il s'appuyait sur les maximes de l'Église gallicane, il y voyait un moyen de réserver à l'État le dernier mot dans les querelles religieuses; mais il s'empressait d'oublier que, comme contre-poids à cette prétention coupable, la vieille monarchie avait établi l'accord des lois du royaume avec les préceptes de la doctrine catholique. Il renouait la chaîne des abus, sans renouer celle de nos traditions. Le Concordat, selon lui, n'était destiné qu'à tenir les consciences en respect, qu'à leur donner une « protection de surveillance », — ce sont les expressions de Portalis, — afin « d'assurer le maintien d'une bonne police dans la république ».

Lorsqu'il prenait sans scrupule le gouvernement des affaires ecclésiastiques, lorsqu'il mettait la main sur la hiérarchie épiscopale, et qu'il réduisait les ministres de la religion au rôle de fonctionnaires, Napoléon s'inspirait des plus mauvais exemples de l'ancien régime; mais il appliquait des principes nouveaux. La liberté des cultes et l'indépendance absolue du pouvoir civil, en matière de foi, lui fournissaient contre l'autorité du pontife romain, nous l'avons déjà dit, les arguments qui servent à réclamer la séparation de l'Église et de l'État. Dans son système, la puissance publique était supérieure aux religions et ne devait aux croyances des citoyens que le bienfait de la « tolérance ». De là naissait pour lui un droit de « surveillance », dont il réglait l'usage, en l'exerçant à sa guise. « On peut protéger plusieurs religions, on peut les protéger toutes », déclarait un interprète fidèle de sa pensée; mais en vertu de ce même système, des logiciens ne sont-ils pas fondés à trouver plus simple et non moins juste de n'en protéger aucune? Et pourquoi le législateur ne pousserait-il pas l'esprit de tolérance jusqu'à mettre les croyances des citoyens si bien en dehors du domaine de la loi, qu'il lui serait loisible de les contredire, de les étouffer ou de les proscrire, sous le prétexte de n'avoir pas à les connaître?

Tel n'était point assurément le but entrevu par le savant auteur de l'exposé des motifs qui accompagna le projet de Concordat et

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, 5 janvier 1811.

les articles organiques présentés au Corps législatif, le 15 germinal an X (5 avril 1802). Portalis eût repoussé des conséquences aussi extrêmes; mais il en développait les prémisses, autorisant par avance de plus hardis novateurs à exiger un complet divorce entre la société laïque et la société chrétienne. Nul, parmi les adversaires actuels du Concordat, ne désavouerait ces maximes qui justifient toutes les spoliations, toutes les usurpations dirigées contre les droits, contre l'influence sociale de l'Église : « Le temporel des États étant entièrement étranger au ministère du pontife de Rome, comme à celui des autres pontifes, l'intervention du pape n'était certainement pas requise pour consolider et affermir la propriété des acquéreurs des biens ecclésiastiques. Les ministres d'une religion qui n'est que l'éducation de l'homme pour une autre vie n'ont point à s'immiscer dans les affaires de celle-ci. » Avec ce raisonnement, il n'est pas de sévices que l'Église ne puisse être condamnée à subir. Les gouvernements auront le pouvoir de la dépouiller, de la flageller, de lui interdire le feu et l'eau; ce sont des mesures qui regardent le temporel des États, et dont elle ne saurait se plaindre sans manifester des préoccupations terrestres. « La loi, ajoutait Portalis, est définie par la Constitution : *Un acte de la volonté générale* »; elle domine donc « des institutions nécessairement particulières à ceux qui les adoptent par conviction ou par conscience », et, en professant que « la liberté des cultes est le bienfait de la loi », il avait soin d'insinuer qu' « il appartient aux lois d'admettre ou de rejeter les divers cultes, dont l'origine n'est pas réputée prendre sa source dans des volontés humaines ».

L'État peut tout faire, tout ordonner; interprète de « la volonté générale », il devient l'unique arbitre du juste et de l'injuste; la religion est son esclave, qu'il est libre de protéger un jour et de chasser le lendemain : « L'unité de la puissance publique et son universalité, déclarait encore l'éminent légiste, sont une conséquence de son indépendance. La puissance publique doit se suffire à elle-même; *elle n'est rien, si elle n'est tout.* » C'est la pure théorie jacobine. L'Église sera tour à tour la servante qu'on exploite et l'étrangère qu'on expulse; la différence des résultats manifeste simplement les deux aspects d'une seule et même doctrine. Dans un cas comme dans l'autre, apparaît une application logique de la loi qui proclame l'État maître absolu des sociétés humaines. La liberté religieuse n'est plus qu'un vain mot; après avoir essayé de la maintenir, et de conserver au ministère ecclésiastique les droits de l'autorité spirituelle, Portalis, pour conclure, se donnait à lui-même cet éclatant démenti : « Lorsqu'on attribue exclusive-

ment à la puissance publique la disposition des choses temporelles, en réservant aux pasteurs les matières spirituelles, on n'entend pas sans doute laisser comme vacant le vaste territoire des matières qui ont à la fois des rapports avec la religion et avec la police de l'État, et qui sont appelées mixtes par les jurisconsultes, ni permettre indifféremment aux ministres du culte d'y faire des incursions arbitraires et d'ouvrir des conflits journaliers avec le magistrat politique. Un tel état de choses entraînerait une confusion dangereuse, et rendrait souvent le devoir de l'obéissance incertain. Il faut nécessairement qu'il y ait une puissance supérieure qui ait droit, dans cette espèce de territoire, de lever tous les doutes et de franchir toutes les difficultés; cette puissance est celle à qui il est donné de peser tous les intérêts, celle de qui dépend l'ordre public et général, et à qui seule il appartient de prendre le nom de *puissance* dans le sens propre... » Cette conclusion plaçait la religion catholique au nombre des cultes que les lois peuvent « admettre ou rejeter ». La séparation morale de l'État et de l'Église s'accomplissait. Son premier fruit fut, sur les ruines de la royauté pontificale, la confusion des deux pouvoirs dans la main de César. Aujourd'hui la politique moderne, pour supprimer le Concordat, invoque la doctrine qui en inspira les commentaires; et la séparation matérielle, si elle était prononcée, achèverait l'œuvre impériale, en paraissant la détruire. « La puissance publique n'est rien, si elle n'est tout », s'écriait Portalis, et l'école révolutionnaire ne se lasse point de répéter cette sentence, dont Napoléon a fait la marque distinctive de ses luttes contre l'Église [1].

Le pape ne se résignait pas au silence; sa parole venait de rappeler aux évêques les droits et les prérogatives du Saint-Siège. C'était un acte de rébellion. Pie VII « négligeait les bonnes manières [2] », et l'empereur voulut que l'effet suivît de près les menaces. Est-il vrai que la police, à cette époque, reçut la mission de tendre au Saint-Père un piège trop grossier pour être perfide, en l'invitant à exécuter quelque audacieux projet d'évasion? Des sbires apostés devaient-ils poursuivre le fugitif, qu'ils auraient pu frapper comme par mégarde dans la chaleur de l'action [3]? Le fait nous paraît invraisemblable, et aucune preuve sérieuse n'en a jamais été donnée. Tout au contraire, Napoléon s'occupait de

[1] *Archives parlementaires*, exposé des motifs du projet du Concordat, par Portalis. Rapport de Portalis sur les articles organiques, séance du 15 germinal an X (15 avril 1802).

[2] Lettre de l'empereur déjà citée, 31 décembre 1810.

[3] *Histoire de Pie VII*, par Artaud.

mettre le pape sous meilleure garde. Craignant encore une intervention de la marine britannique, — Pie VII, a-t-on dit, était secrètement informé qu'une frégate anglaise croiserait dans la Méditerranée pour aider à sa délivrance, — il avait écrit, dès le début de l'année 1811, au prince Borghèse :

Je ne sais ce que vous avez de troupes à Savone, mais je pense qu'il est nécessaire d'y avoir cinq cents hommes d'infanterie et cent hommes de cavalerie; s'ils n'y sont pas, portez la garnison à ce nombre. Il est nécessaire d'envoyer à Savone une compagnie d'artillerie du 4e régiment et d'avoir quelques pièces de canon en état dans la citadelle de cette place. Je désire même que vous y teniez toujours une centaine de milliers de rations de biscuit, afin qu'en cas d'événement la garnison puisse se jeter avec le pape dans la citadelle et s'y renfermer plusieurs jours. Ceci n'est qu'une précaution et peut-être superflue, mais les précautions sont toujours bonnes à prendre. Il est convenable que la compagnie d'artillerie du 102e, qui est à Gênes, se rende à Savone [1].

A la même date, le 2 janvier, M. Bigot de Préameneu réglementait le régime de la captivité. Des réductions budgétaires devaient laisser le Saint-Père indifférent; mais quelle étrange petitesse montrait le potentat, quand il dictait à son ministre des cultes les instructions suivantes :

Sa Majesté faisait tenir pour la maison du pape, à Savone, un grand état, persuadé qu'il n'y exercerait, comme Souverain Pontife, que des actes de religion et de charité. Il abuse de sa correspondance pour répandre des germes de rébellion et pour causer, autant qu'il lui est possible, dans l'Église même, des déchirements et des désordres. L'intention de Sa Majesté est que l'extérieur du pape se ressente du mécontentement extrême qu'Elle a de sa conduite, et que l'état de sa maison soit réglé de manière à ne pas dépenser plus de 12 à 15 000 francs par an.

Votre Altesse est invitée à donner ses ordres en conséquence et à faire revenir à Turin les voitures mises à la disposition du pape, pour lui et sa maison.

Je donne aussi avis à Votre Altesse que j'ai invité par ce courrier M. l'évêque de Savone à se rendre à Paris [2].

Les mesures annoncées à M. de Chabrol, dans la lettre impériale du 31 décembre, recevaient, on le voit, une prompte exécution.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, 2 janvier 1811.
[2] Archives royales de Turin.

Déjà en 1810, l'empereur avait voulu réduire de moitié les frais précédemment fixés pour la maison du Saint-Père; et le ministre des cultes s'étonnait de trouver dans les comptes « des articles fort exagérés, tels, par exemple, que celui de la table, qui, au mois d'octobre, s'était élevé à 25 644 francs, non compris les sommes payées aux gens de la maison pour leur nourriture [1] ». Les reproches du ministre ne pouvaient inquiéter que le général César Berthier, dont le luxe contrastait avec la pauvreté volontaire du pape. Pie VII vivait dans un état voisin du dénuement; il refusait l'argent offert par le gouvernement et ne voulait recevoir que les offrandes des fidèles. Les sœurs Augustines de Savone, qui veillaient avec un soin pieux à l'entretien de son linge, se plaignaient qu'il raccommodât, comme un moine, ses bas et ses soutanes, leur taillant ainsi plus mauvaise besogne que s'il n'y avait point mis la main [2]. Toutefois, malgré les observations du ministre des cultes, les dépenses, au commencement de l'année 1811, n'étaient pas encore sensiblement diminuées, et M. Bigot de Préameneu eut à rappeler au prince Borghèse les volontés de l'empereur [3]. Mais d'autres changements, mieux faits assurément pour affliger le Saint-Père, se préparaient autour de sa personne. Le 2 janvier, une lettre du ministre de la police informait le prince Borghèse que « M. Lagorse, capitaine de la gendarmerie d'élite, allait prendre le commandement de Savone, à la place du général Pouget ». Cet officier, disait le duc de Rovigo, « est chargé de tout ce qui peut intéresser la sûreté de Sa Sainteté. Il doit porter une attention particulière sur les individus qui sont attachés à la personne du pape et éloigner tous ceux dont les intentions lui paraîtraient suspectes ». Une autre dépêche prescrivait en même temps de saisir les papiers de l'évêque et de les adresser sur-le-champ au ministre de la police [4].

Entré chez les religieux Doctrinaires, avant la Révolution, le capitaine Lagorse avait quitté le froc et revêtu l'uniforme. Marié, et même divorcé, il nourrissait dans son cœur des sentiments qui, à peine dissimulés par ses manières polies, le désignaient à la confiance de l'empereur. Pour lui, comme pour tant d'autres, les remords de la conscience attisaient dans son âme la haine contre

[1] Archives royales de Turin, lettre du ministre des cultes au prince Borghèse, Paris, 1er décembre 1810.

[2] Souvenirs recueillis à Savone.

[3] Archives royales de Turin, lettre du ministre des cultes au prince Borghèse, Paris, 25 mars 1811.

[4] Archives royales de Turin, lettres du duc de Rovigo au prince Borghèse et à M. d'Auzers, Paris, 2 janvier 1811.

les prêtres. L'attente de ce nouveau geôlier ne suspendit point les consignes données par l'empereur, consignes méprisables que M. Thiers réprouve, avec le légitime regret de découvrir chez son héros la tache d'une « colère mesquine ». Mais le célèbre historien se trompe, quand il nous montre le pape « troublé d'abord plus qu'il ne convenait », et son erreur n'est pas moins grande, quand il ajoute que « M. de Chabrol, tout en faisant entendre des paroles de sagesse utiles et nécessaires, contribua par ce qu'il écrivit à obtenir l'adoucissement des ordres venus de Paris [1] ». Aucune torture ne fut épargnée au pontife, aucun trouble n'altéra sa dignité, et son calme et ses souffrances lui forment une double auréole qui brille du plus pur éclat dans les bulletins mêmes du préfet de Montenotte.

II

Pour veiller de plus près aux opérations de police qui allaient renouveler à Savone les expéditions nocturnes, les saisies, les effractions dont le Quirinal avait gardé les traces, le prince Borghèse s'était transporté à Gênes. Là, de nombreux agents attendaient le butin qu'on devait leur livrer, et M. de Chabrol vint y raconter les exploits que ses rapports nous font connaître.

Dans la nuit du 7 au 8 janvier, le préfet, qui avait eu la précaution de quitter son costume officiel, le général Pouget, le colonel de gendarmerie Thouvenot, les officiers Ginacchio et Celli, l'employé de préfecture Bompart, se rendirent au palais épiscopal pour procéder à une minutieuse visite des chambres occupées par les prélats, médecins, camériers et domestiques formant la suite du Saint-Père. Les papiers, cartes et livres trouvés pendant cette perquisition furent aussitôt jetés dans des sacs et portés au bureau de police. Le coup de main n'exigeait pas grande vigueur, et la force obtint un facile succès. « Tout le monde, dit M. de Chabrol, était encore enseveli dans le sommeil; rien n'a pu échapper aux recherches [2]. » Nous ne sommes pas éloigné de croire que le métier auquel il se voyait astreint répugnait au préfet de Savone; mais en écoutant les protestations de sa conscience, il devait craindre qu'on ne lût dans son âme, et la crainte d'être suspect lui faisait multiplier les gages d'une constante docilité, d'une inépuisable ardeur. Pour ne pas démériter aux yeux de son maître, il s'accusait lui-même devant la postérité; son témoignage accuse aujourd'hui ce maître redouté, et les pièces qui vont suivre font resplendir les vertus de Pie VII.

[1] *Histoire de l'Empire*, par Thiers, livre XXIII.
[2] Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, 8 janvier 1811.

Savone, le 10 janvier 1811.

A M. le maître des requêtes, chargé du 3e *arrondissement de la police générale.*

Monsieur le maître des requêtes,

J'ai eu l'honneur de vous écrire de Gênes et de vous faire part de la saisie des papiers que j'avais dû faire d'après l'ordre du prince gouverneur général. Dès le moment de mon retour, je me suis empressé de me conformer aux instructions que j'avais reçues; j'ai congédié tout ce qui tenait à l'éclat extérieur dont le palais de Sa Sainteté était environné, et je me suis acquitté de l'ordre qui m'était donné de déclarer au pape que, puisqu'il semait partout le désordre et la sédition, Sa Majesté Impériale ne pouvait le considérer que comme un ennemi de l'État et de l'empire. J'ai parlé avec la fermeté et l'énergie que commandait la circonstance. J'ai rendu compte à Son Excellence le ministre des cultes des détails de cet entretien, pendant lequel le pape, au lieu de montrer sa vivacité habituelle, a affecté de montrer beaucoup de résignation.

J'ai pris ensuite les mesures convenables pour remplir l'ordre formel qui m'était donné d'isoler le pape et de le réduire à sa propre écriture. J'ai fait enlever en conséquence tout moyen d'écrire aux gens de la suite du pape. J'ai établi, dans une partie séparée du bâtiment, tous ceux qui faisaient les expéditions et les rescrits, et j'ai interdit la communication entre eux et le Saint-Père; de cette manière, les instructions que j'ai reçues jusqu'ici sont pleinement remplies. J'attends, à l'égard des personnes que j'ai isolées du pape, les ordres qui me sont annoncés, et qui seront remplis avec zèle et une parfaite exactitude.

Dès ce moment, la dépense de la maison de Sa Sainteté est réduite au taux fixé par Sa Majesté. Je donne journellement les provisions nécessaires, et l'achat se fait avec précaution pour empêcher toute intelligence du dedans au dehors du palais. Tous les gens de la suite sont consignés et aucun étranger ne peut approcher de l'enceinte. Maintenant tout annonce autour du pape les effets du mécontentement de Sa Majesté; on remarque aisément l'influence qu'ils ont sur son moral. Il paraît fort triste, bien qu'il affecte un air calme; il est surtout inquiet à l'égard des personnes de sa suite et s'attend à des mesures sévères contre elles.

Les habitants de Savone parlent entre eux du changement total qui vient de s'opérer, mais on n'entend pas de murmures. Le bruit le plus répandu est que le pape doit partir incessamment. On s'est assuré par tous les moyens de surveillance que la plus parfaite tranquillité règne partout.

Savone, le 12 janvier 1811.

Monsieur le maître des requêtes,

J'ai redoublé hier de précautions pour que le pape fût isolé et réduit à sa propre écriture. Des personnes parfaitement sûres visitent fréquemment les chambres des gens de la suite de Sa Sainteté, afin de voir à quoi ils s'occupent et de leur ôter tout moyen de correspondance. On a ajouté encore aux mesures prises pour empêcher toute communication avec le dehors, en sorte que je puis assurer que les ordres de Sa Majesté Impériale sont remplis dans toute leur étendue. Le pape continue à dire sa messe le matin; personne n'y est introduit, Il paraît fort affecté, mais il montre assez de calme; il a fait hier encore sa promenade accoutumée dans le jardin de l'évêché; il n'a proféré aucune plainte qui ait pu être connue. Les personnes de sa maison sont, dans ce moment, tellement silencieuses, qu'on ne peut rien connaître des dispositions de leur maître.

Le même état de choses se soutient aujourd'hui. Le pape a également dit sa messe et s'est retiré ensuite dans son appartement. D'après les ordres qui m'ont été transmis, j'ai fait arrêter un de ses valets de chambre, nommé Morelli. Je l'ai interrogé; j'instruis avec le plus grand soin et la plus grande activité cette affaire importante, et j'ai envoyé à Gênes une personne de confiance, pour connaître si, dans le dépouillement des papiers que j'ai fait saisir, je puis découvrir quelque indice pour guider mes recherches.

Le peuple de Savone est toujours également tranquille, et l'on ne remarque aucune rumeur sourde, ni aucune tentative pour agiter les esprits. Je suis à l'affût de tous les propos imprudents qui pourraient être tenus, afin de punir sévèrement les premiers auteurs et de faire un exemple, s'il le faut, qui coupe court à tout. Je n'ai pour le moment aucune inquiétude.

Cette première perquisition, dont nous venons de parler, n'avait amené aucune découverte importante, une autre fut commandée et conduite avec un cynisme qui ne pouvait plus étonner le Saint-Père. Le soir du 13 janvier, à l'heure où le pape parcourait en se promenant le petit jardin du cloître de l'évêché, deux officiers entraient dans ses appartements, en sondaient tous les coins et recoins, forçaient les serrures de son secrétaire, ouvraient les malles, visitaient la garde-robe, retournaient les poches des habits, fouillaient la paillasse et les matelas du lit, saisissaient, enlevaient dépêches, papiers et livres, sans excepter ceux qui n'étaient qu'à l'usage de la prière. Lorsque Pie VII connut ces hauts faits, il s'écria, gardant sa bonne humeur : « Quoi! même l'office de la Vierge et jusqu'à nos bréviaires! » *E l'uffizio della Vergine pure!*

E i nostri breviarii? Sta bene! Ce fut sa seule remarque[1]. On lui avait enlevé son écritoire, ses plumes; la persécution l'atteignait dans tout ce qui touchait à sa vie la plus intime, et, dès le lendemain, notification lui était adressée de cet injurieux message, au bas duquel M. de Chabrol dut mettre son nom, mais qu'il ne voulut point porter lui-même au malheureux pontife :

Le soussigné, d'après les ordres émanés de son souverain, Sa Majesté Impériale et Royale, Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Suisse, est chargé de notifier au pape Pie VII que défense lui est faite de communiquer avec aucune église de l'empire ni aucun sujet de l'empereur, sous peine de désobéissance de sa part et de la leur; qu'il cesse d'être l'organe de l'Église, celui qui prêche la rébellion et dont l'âme est toute de fiel; que, puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs et déposer un pape[2].

Cette pièce, qui manifestait sans détours la folie furieuse de Napoléon, est datée du 14 janvier 1811. A cette époque, alors que la politique impériale abreuvait le pape d'humiliations et d'outrages, l'archevêque intrus de Paris, le cardinal Maury, persuadait au chapitre métropolitain de présenter à l'empereur une adresse, où toute satisfaction devait être donnée à l'autorité civile sur la question des pouvoirs capitulaires conférés aux évêques nommés. Les noms de Louis XIV et de Bossuet étaient naturellement invoqués pour prêter quelque crédit à des assertions erronées, que le vénérable abbé Emery combattait avec l'énergie de sa foi, au nom de l'histoire et de la science théologique. L'adresse fut modifiée; néanmoins le *Moniteur* en publia le premier texte, qui eut ainsi une consécration officielle. Napoléon, dans sa réponse, avait reproduit toutes ses déclamations ordinaires, confondu dans un même anathème Grégoire VII et Pie VII, justifié la suppression du pouvoir temporel par les nécessités de la guerre et la sainte ambition de vaincre les Anglais hérétiques, sans oublier de dire que la liberté du pontife romain dépendait de sa parfaite soumission aux quatre articles de 1682, aux principes et maximes de l'Église gallicane. Heureux de mettre à profit la démarche inconsidérée du chapitre de Notre-Dame, il put en faire le signe visible d'un acquiescement réfléchi à l'exposé de ses doctrines et à ses entreprises contre le Saint-Siège.

L'adresse rédigée par le cardinal Maury fut aussitôt envoyée à

[1] *Mémoires du cardinal Pacca.* Souvenirs recueillis à Savone.
[2] *Ibid., Histoire de Pie VII,* par Artaud.

tous les chapitres de France et d'Italie. On sollicita, surtout de l'autre côté des Alpes, des adhésions qui arrivèrent nombreuses, et si peu mesurées, si excessives dans l'uniforme expression d'un zèle gallican, fort nouveau sous le ciel italien, que leur origine fut bientôt soupçonnée. Pour venir en aide aux chanoines, dont le concours était vivement réclamé, une agence de rédaction avait été ouverte à Milan, et souvent, paraît-il, c'était la prose d'un abbé Forloni qui fournissait les documents publiés au *Moniteur* avec un solennel apparat. Réunies plus tard en un volume, ces adhésions devinrent l'objet d'une censure de la congrégation de l'*Index*, et la note suivante en fixa la valeur : « Ces libelles ont été en partie supposés, en partie corrompus dans leur substance, la plupart imposés par la violence ou de trompeurs artifices; mais dès que les circonstances le permirent, tous furent réprouvés, corrigés et dénoncés par ceux-là mêmes dont ils portaient les noms, dans des lettres de soumission spontanément et volontairement envoyées à Sa Sainteté [1]. » Néanmoins l'industrie de l'abbé Forloni trouva une clientèle complaisante, et sans y recourir, quelques esprits craintifs surent tirer de leurs seules inspirations tout l'art dont il était besoin pour sacrifier au désir de plaire la dignité du sacerdoce.

Le Saint-Père recevait régulièrement le *Moniteur;* il put y lire ces adresses pleines de basses adulations, et ses gardiens ne manquaient pas de l'inviter à méditer sur le reniement des églises d'Italie, qui, à peu d'exceptions près, répudièrent, au moins dans la forme, la doctrine romaine. Combien douloureuses durent être pour lui des manifestations comme celles des chanoines de Novare et de Gênes, soigneux d'opposer les conciles de Nicée et de Trente à l'autorité des successeurs de Pierre ! Quelle blessure ne fit pas à son cœur l'éclatante défection des chapitres d'Imola et de Savone, de ces deux villes si tendrement aimées, dont l'une avait été sa résidence épiscopale, dont l'autre était témoin de ses souffrances [2] ! A la vue de ces tristes et honteuses défaillances, on aimerait à penser, avec M. d'Haussonville, que les préfets de l'empereur tenaient la plume, et que, dans la cité de Savone en particulier, M. de Chabrol n'avait point laissé à des mains ecclésiastiques le soin de rédiger un acte de soumission, qui, au lieu même où le pape subissait son martyre, constituait le plus lâche des abandons. Mais il faut renoncer à cette excuse, si imparfaite qu'elle soit. Retenu par l'empereur loin de son diocèse, Mgr Maggiolo écrivit de Paris à son cha-

[1] Artaud; Picot; *Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant l'Empire,* par M. Élie Méric; *Histoire universelle de l'Eglise,* par Rohrbacher.

[2] *Histoire universelle de l'Eglise,* par Rohrbacher; *l'Église romaine et le premier Empire,* par le comte d'Haussonville.

pitre, et le presse d'adhérer aux réclamations du chapitre de Notre-Dame; sa lettre, dont le texte fort incorrect est sous nos yeux, nous interdit d'atténuer l'initiative et la responsabilité de ce faible prélat, fort pressé de dicter à ses prêtres, dût la foi catholique en être offensée, un langage conforme, disait-il, « aux sentiments de l'Église gallicane[1] ». Le malheureux apprit, hélas! ce que valait sa désertion. Ce billet de l'empereur au ministre des cultes : « Donnez 6 000 francs de gratification à l'évêque de Savone, qui est très pauvre[2] », éveilla peut-être en lui la pensée d'une misère autre que la pauvreté. Il reçut le prix de sa faute; c'était aussi le prix de son humiliation.

Pie VII gardait encore sa sérénité; mais, pour pleine que fût la coupe où l'adversité lui versait son breuvage, un prévoyant calcul y laissait tomber la goutte d'eau amère qui parfois fait déborder le vase. On se flattait d'ébranler son courage par tant d'attaques combinées, et l'on mettait à une égale épreuve sa conscience, son honneur, sa sensibilité. Napoléon avait commandé que « l'extérieur du pape se ressentît de son mécontentement »; le prince Borghèse s'était empressé de rappeler à Turin le comte Salmatoris, de retirer les serviteurs de haute livrée et les voitures dont le Saint-Père, du reste, n'avait jamais voulu se servir. Ce n'était là qu'une mise en scène. Nous avons vu que, loin de s'arrêter à « l'extérieur » du pontife, les agents impériaux pénétraient dans son intérieur, avec la consigne de lui prodiguer les vexations, les mauvais traitements et les injures. Jamais criminel d'État ne fut signalé comme plus dangereux, ni plus durement traité. « Tout épier, tout deviner, punir qui dissimule, récompenser qui aura révélé les faits exacts », telles étaient les instructions de M. de Chabrol. « Que la police, écrivait le duc de Rovigo, soit vigilante, active, invisible, s'accommodant à toutes les langues, à toutes les formes, à tous les métiers; qu'elle se serve de tous les stratagèmes, de toutes les ruses et surpasse en astuce les prêtres eux-mêmes; qu'elle ait l'œil ouvert sur la route de Turin; qu'on y suive les voyageurs, qu'on les visite avec soin et sous tout prétexte; en un mot, que les terres de Savone soient toutes dans la main de la police[3]. » Le préfet de Montenotte n'avait plus un instant de répit, et, à la suite de la perquisition du 13 janvier, il traçait ce tableau qu'il pouvait exposer aux regards des connaisseurs:

[1] Lettre de Mgr Maggiolo au grand vicaire de Savone, Paris, 2 mars 1811. L'original de cette lettre se trouve entre les mains de M. l'abbé Caorsi. L'original de l'adhésion demandée par Mgr Maggiolo est conservé dans les archives du chapitre de Savone.

[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, Paris, 10 mars 1811.

[3] *Histoire d'Italie*, par Botta.

Savone, le 14 janvier 1811.

Monsieur le maître des requêtes,

Conformément aux ordres que j'ai reçus de Son Altesse Impériale, en date du 22 de ce mois, j'ai l'honneur de vous prévenir que tous les livres, documents, papiers et tous moyens d'écriture qui se trouvaient chez le pape ont été saisis hier au soir, pendant sa promenade au jardin. Les recherches ont été faites pendant son absence, avec un tel soin que rien n'a pu être oublié. Je fais transporter le résultat de cette saisie auprès du prince, et j'attends les nouveaux ordres qu'il doit me transmettre pour éloigner du pape les gens de sa suite qui méritent de l'être.

Le pape ne communiquant plus avec personne, il est impossible de connaître quelle est la situation présente de son esprit. Je lui fais parvenir une notification dont je suis chargé par ordre exprès de Sa Majesté. Les gens de sa suite sont toujours inquiets et s'attendent à être séparés; on les voit cependant un peu moins affectés, ce matin, qu'ils ne l'étaient hier.

La population de Savone s'occupe des changements qui s'opèrent sous ses yeux, mais elle se montre d'une circonspection et d'une timidité extrêmes. On ne tient aucun propos inquiétant; on remarque seulement une sorte de chagrin qui se dissipera avec le temps et comme de lui-même. J'ai envoyé des agents sûrs dans les arrondissements, pour y étudier la véritable disposition des esprits.

Je recommande, en outre, aux sous-préfets et aux maires affidés la plus grande surveillance sur la conduite des prêtres et des moines dans cette circonstance, et je leur prescris des mesures de sévérité contre le premier qui chercherait à altérer l'esprit public.

Je dois me partager en ce moment entre la stricte exécution des ordres qui me sont donnés et la surveillance la plus exacte et la plus attentive; j'ose espérer que mon zèle et mon dévouement seront appréciés.

Savone, le 16 janvier 1811.

Monsieur le maître des requêtes,

Je continue à mettre tous les soins imaginables à remplir dans toute leur étendue les instructions qui m'ont été données, et je m'assure, chaque jour, que les précautions sont telles que rien ne peut être introduit ni sortir de la maison du pape, qui puisse établir des intelligences du dedans au dehors. Les consignes sont exécutées avec une régularité et une sévérité extrêmes. On a réclamé quelque aide pour le service intérieur; je n'ai pas cru devoir accéder à cette demande, jusqu'à ce que j'aie trouvé des personnes sur lesquelles je puisse compter en toute sûreté.

D'après les mesures prises, on peut être assuré que le pape est privé de tous moyens d'écriture et de communication dont il pourrait abuser. L'isolement total où il se trouve en ce moment ne permet pas de connaître ses dispositions d'esprit, non plus que l'effet moral qui est résulté du changement opéré autour de lui. On le voit seulement très affecté; les gens de sa suite n'ayant plus de communication avec les personnes de garde, on ne peut rien savoir de particulier à cet égard. Depuis la saisie des livres qui a été faite et dont j'ai rendu compte, le pape en a demandé de nouveaux. J'ai demandé les ordres du prince à cet égard. J'ai rempli les ordres qui m'ont été transmis jusqu'ici avec une exactitude rigoureuse; le zèle et le dévouement ne manqueront jamais s'il s'agit d'en exécuter de nouveaux. Je désire seulement connaître si j'ai de nouvelles précautions à joindre à celles qui ont déjà été prises.

Je redouble de soins pour la surveillance du département; jusqu'ici je n'ai aucun motif d'inquiétude. La crainte dont les habitants sont pénétrés leur impose la plus grande circonspection et amène le silence le plus entier; c'est, dans la circonstance, ce que l'on peut souhaiter, tant pour qu'il ne se manifeste aucun mécontentement parmi le peuple, que pour empêcher que l'esprit public des pays voisins ne soit altéré. J'attends des renseignements positifs sur la disposition des esprits dans tous les arrondissements; au reste, toutes les mesures sont prises pour maintenir l'ordre, au besoin.

L'adresse du clergé de Paris à Sa Majesté commence seulement à être connue; on ne peut pas juger encore de l'impression qu'elle peut faire sur les esprits. J'aurai soin qu'elle soit mise sous les yeux du pape, mais il sera difficile qu'il laisse pénétrer les sentiments qu'elle aura excités chez lui.

La séquestration du Saint-Père était bien telle en effet que la dépeignait le préfet. L'accès de l'évêché avait été sévèrement interdit; on doubla la garde qui se tenait au bas du grand escalier; on posa des sentinelles partout, en haut de cet escalier, dans les antichambres, devant la salle du trône, dans le cloître, dans le jardin potager, et jusqu'aux portes de la cathédrale. Les gens de la suite étaient constamment épiés; pour envoyer leur linge au blanchissage, ils devaient le remettre pièce par pièce, en présence des gendarmes; les offrandes que les fidèles leur faisaient parvenir secrètement furent saisies; pendant deux semaines, chacun d'eux, comme le pape lui-même, se vit réduit à un genre de vie dont la dépense quotidienne ne pouvait excéder « 5 paoli [1] ».

[1] Environ 2 fr. 50.

Un jour, le croirait-on, Mgr Doria dut prévenir le secrétaire du préfet que Sa Sainteté n'avait rien mangé « depuis dix-huit heures » ; les religieuses Augustines fournirent en grande hâte des biscuits et du chocolat, que l'avocat Nervi put introduire dans le palais, mais non sans précautions pour les soustraire à la vue des gardiens. Le duc de Rovigo avait lieu de s'applaudir : les terres de Savone étaient bien toutes sous la main de la police [1]. Au dedans et au dehors de la demeure épiscopale, les arrestations se succédaient. Déjà plusieurs serviteurs de Pie VII avaient été menés au fort de Fénestrelle. Le supérieur des Lazaristes, qui dirigeait à Savone le collège des nobles, méritait l'exil et allait mourir dans la ville de Draguignan. Des prêtres, coupables du délit de poésie, étaient, pour quelques vers en l'honneur du pontife, sous le coup de continuelles menaces; un sonnet conduisait à la déportation [2]. Mais l'empereur ne jugeait point que son œuvre fût achevée. Une lettre du 20 janvier exposait en ces termes les intentions impériales, que M. Bigot de Préameneu était tenu de transmettre à M. de Chabrol :

Le préfet doit faire connaître au pape... qu'il sera cause des malheurs de tous ceux avec lesquels il correspondra; que, déclaré ennemi de l'empire, il doit désormais rester tranquille, et puisqu'il se dit lui-même *arrêté*, se conduire comme tel...; qu'il est fâcheux pour la chrétienté et pour l'Eglise d'avoir un tel pape, aussi ignorant de ce que l'on doit aux souverains; mais que du reste l'État ne sera pas troublé et que le bien s'opérera sans lui. Vous écrirez, en outre, au préfet de Montenotte qu'il ait à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le pape ne puisse communiquer avec personne, pour que les auberges de Savone et les voyageurs soient surveillés, et enfin pour ne rien laisser passer. Vous lui ferez connaître que le ministre de la police lui écrira pour les personnes qui doivent être arrêtées, renvoyées ou conservées auprès du pape.

Les ordres furent expédiés sans délai, et aussitôt après les avoir reçus, M. de Chabrol se trouva promptement en mesure de diriger sur Fénestrelle, où ils subirent une détention de huit mois, le fidèle Moiraghi, don Soglia, le chirurgien Ceccarini et le second valet de chambre Bertoni, qui, parmi les gens de la suite, étaient ceux auxquels le Saint-Père marquait une particulière bienveillance. Mgr Doria fut transporté à Naples, et son domestique Petroncini jeté dans les prisons de Savone [3]. Quant à la recommandation de

[1] *Relation italienne.* Souvenirs recueillis à Savone.
[2] *Ibid.*
[3] *Relation italienne. Mémoires du cardinal Pacca.* Souvenirs recueillis à Savone.

rendre plus complet encore l'isolement de Pie VII, elle était superflue; le préfet déclarait la chose impossible, et n'avait point de peine à démontrer qu'il ne pouvait faire ni mieux ni davantage.

Savone, le 29 janvier 1811.

Monsieur le maître des requêtes,

J'ai reçu ce matin des ordres de Son Excellence le ministre de la police générale relativement aux personnes qui doivent être arrêtées, renvoyées ou conservées auprès du pape. J'ai de suite pris avec le plus grand secret et concerté toutes les dispositions nécessaires pour que les arrestations soient faites sans éclat et que les départs aient lieu sans faire aucune sensation dans le public. Les effets de toutes les personnes arrêtées seront de nouveau visités avec le plus grand soin, et s'il est échappé quelques pièces à la visite rigoureuse et imprévue qui a eu lieu dans la nuit du 8 de ce mois, elles seront adressées immédiatement à Son Excellence; elle a dû recevoir depuis longtemps celles qui ont été saisies et remises par le prince entre les mains du commissaire de police à Gênes, pour en faire le dépouillement.

Je ne puis rien ajouter aux précautions de surveillance qui sont prises tant au dehors que dans l'intérieur du palais. On peut dire qu'il y a, dans ce moment, impossibilité physique à ce qu'il puisse être établi des relations. Rien ne peut pénétrer sans être assujetti à une visite rigoureuse, en présence d'un officier de la gendarmerie, et toutes les personnes de la suite, même les domestiques sûrs que j'ai introduits pour le service, sont consignées avec rigueur. Cet état de choses subsiste depuis le 10 de ce mois.

Quant aux dispositions où je trouve le pape, l'état d'isolement où il est ne permet pas de les connaître précisément. J'ai su cependant, par quelques mots échappés au médecin, et qui me sont parvenus, que le pape a paru fort affecté de la notification que je lui ai faite, le 14, suivant les ordres du prince; qu'il a cherché à justifier ses intentions près des personnes de sa suite; qu'il ne s'est pas expliqué précisément et n'a pas montré beaucoup d'émotion, en lisant la déclaration du clergé de Paris; qu'enfin il affecte, depuis peu de jours, un air plus calme, et ce qui paraît devoir l'affecter le plus sera l'éloignement des personnes qui l'approchent. Au reste, ces notions ne provenant que de seconde main, je ne puis les garantir avec une entière certitude.

Les dispositions des habitants de Savone sont toujours les mêmes que celles dont je vous ai rendu compte dans mes précédents rapports. Il ne se tient aucun propos sur le pape, et le silence qui règne à cet égard est tellement observé que le bruit des changements survenus à

Savone ne se répand qu'avec beaucoup de lenteur dans le département; il est même plusieurs points où on les ignore. Je me tiens prêt à prendre toutes les mesures convenables dans les lieux où les prêtres commenceraient à s'agiter. Des agents voyagent et me rendent un compte fidèle de ce qui se passe; rien ne peut donner d'inquiétude encore.

Savone, le 3 février 1811.

Monsieur le maître des requêtes,

J'ai rendu compte à Son Excellence le ministre de la police générale de l'exécution de ses ordres relatifs aux gens de la suite du pape, qui devaient être arrêtés, renvoyés ou conservés près de lui. Les mesures ont été prises et exécutées avec toute l'exactitude et la célérité possibles; le secret a été gardé jusqu'au moment du départ, en sorte que la chose a fait peu de sensation. Le lendemain on a parlé des arrestations effectuées sans désigner les personnes, en sorte que le bruit court encore que le pape est parti dans la nuit du 29. Les plus exactes recherches, opérées en ma présence dans les chambres et parmi les effets des gens éloignés, n'a fait découvrir aucuns papiers; ils avaient tous été saisis dans la nuit du 8; ils ont dû depuis être envoyés par le prince à Son Excellence, et j'espère qu'elle les aura tous reçus en ce moment.

Les démarches les plus soigneuses et les plus actives ne m'ont point laissé découvrir encore quels ont été à Savone les agents et les fauteurs des correspondances secrètes. Je n'aperçois point de traces du voyage d'un abbé Perreau, missionnaire français, que me désigne Son Excellence le ministre de la police générale. Je trouve seulement les traces du passage du nommé *Perosio*, supérieur des missions étrangères, à Gênes. Il paraît certain que ces correspondances étaient fort rares et qu'elles n'ont pu s'effectuer que par des voyageurs munis de papiers fort en règle, qui passaient rapidement et probablement ne couchaient pas dans la commune; il leur devenait facile de laisser entre les mains de quelqu'un des papiers, sous le prétexte d'affaires ecclésiastiques. Il paraît même qu'ils employaient quelquefois des précautions extrêmes en remettant des livres aux gens de la suite du pape, ce qui ne pouvait paraître suspect. Quant aux moyens de correspondre en Piémont, je présume que plusieurs personnes, dans ce pays où l'esprit est peu favorable au gouvernement, prêtaient leur adresse, et alors il devenait impossible de rien découvrir, vu la quantité considérable de muletiers commissionnaires qui partent chaque jour de Savone et des environs par quatre routes différentes. Je poursuis toujours mes recherches; j'ai saisi dernièrement les papiers du chanoine Louis *Lavagna*, qui recevait des lettres de Rome et de l'arche-

vêque de *Trani*. Ces lettres ne font qu'annoncer l'envoi d'affaires ecclésiastiques, et ce prêtre interrogé ne paraît avoir eu d'autre but que de faire expédier ces affaires, sans avoir été dans le secret. Je vous prie de mettre ces détails sous les yeux de Son Excellence, en lui annonçant que je continue mes efforts, mais que je n'espère des détails instructifs que des interrogatoires et des confrontations des gens de la suite du pape, qui sont au secret à Fénestrelles.

Dans ce moment, tous moyens d'écriture manquent dans l'intérieur de la maison du pape, et tout y étant consigné, on ne peut avoir aucune crainte sur les relations dangereuses du dedans au dehors. Je n'en surveille pas moins tous les voyageurs; je viens d'en faire arrêter deux qui m'ont paru suspects; l'un venait de Milan et était porteur d'affaires ecclésiastiques; je vais l'interroger et je le renverrai par-devant le directeur de la police, à Turin, pour découvrir ceux qui l'emploient à Milan...

J'ai été chargé spécialement, par Son Excellence le ministre des cultes, de faire connaître au pape les suites funestes de sa conduite et les malheurs qui en sont résultés pour tous ses gens. J'ai en conséquence dû le voir et je lui ai parlé avec fermeté, suivant les termes de mes instructions. Je l'ai trouvé affectant de montrer une résignation totale, et, pour ainsi dire, comme paraissant ambitionner le martyre.

Je n'ai remarqué qu'un seul trait qui sorte de cette expression : il a dit qu'il n'avait prétendu qu'expédier un affaire ecclésiastique en écrivant aux chapitres, et que, si le hasard lui avait fait parvenir quelque écrit, il n'avait pas eu de correspondance secrète suivie.

Le préfet remplissait à la lettre les intentions de l'empereur. Il ne se croyait point autorisé à modifier les mots les plus durs, les plus blessants, qu'il avait mission de répéter. En reprochant au Saint-Père « des pratiques ténébreuses », en l'accusant d'être « la cause des malheurs de tous ceux avec lesquels il avait établi des relations », M. de Chabrol le qualifiait « d'ennemi de l'empire », et n'omettait rien de ce qui pouvait l'émouvoir. « J'ai ajouté, déclare-t-il dans sa correspondance, suivant les termes de l'instruction : *pape ignorant de ce que l'on doit au souverain;* il m'a dit de nouveau qu'il était inutile de revenir sur des choses qui lui lui avaient déjà été signifiées ou à peu près; qu'on le privait de la puissance qui lui appartenait; que cet état de choses durerait tant qu'il plairait à la Providence de le maintenir; que, pour lui, il était résigné à tout, et que, s'il ne recevait pas de récompenses dans ce monde, il la trouverait dans une autre vie... Il ne répond à ce qui lui est objecté que par une résignation totale, une indiffé-

rence apparente et extraordinaire sur son sort[1]. » La fermeté de Pie VII déconcertait les projets de Napoléon. L'âme candide et pure du chef de l'Église apprenait dans la prière, au pied du crucifix, le secret divin de la souffrance, qui laisse les bourreaux confondus d'avoir épuisé les raffinements de la cruauté, avant qu'ils aient tari, chez le martyr, les sources du sacrifice.

La toute-puissance impériale, en lutte avec la patience d'un vieillard, avait atteint cette limite que la force ne peut franchir sans proclamer sa défaite, car n'ayant plus rien à frapper, si ce n'est l'inattaquable majesté d'une conscience invaincue, le champ des plus méprisables complots, des plus viles vexations s'ouvre seul devant elle. M. de Chabrol s'appliquait inutilement à seconder son empereur irrité. Le rôle qu'il devait tenir lui semblait lourd. Les réglementations minutieuses ou sévères ne l'avaient pas rebuté; mais il souhaitait qu'un autre, à l'avenir, eût le souci de les faire observer, et l'on pouvait remarquer dans ses bulletins comme une nuance de découragement, malgré la satisfaction du fonctionnaire qui s'estimait à l'abri de toute inquiétude.

Savone, le 10 février 1811.

Monsieur le maître des requêtes,

Le pape ainsi que toutes les personnes qui sont attachées à son service sont très exactement consignées dans le palais. Je m'assure journellement de la ponctualité avec laquelle le service est exécuté, et il y a impossibilité absolue à ce que rien ne puisse pénétrer ni sortir du palais sans être visité et reconnu par les officiers de gendarmerie. D'après cela, je dois regarder ma responsabilité comme étant parfaitement à couvert. J'ai même exigé que les provisions introduites dans la maison fussent visitées au corps de garde de la gendarmerie, et que la personne sûre que j'ai chargée de prendre note de ce qu'il faut pour la consommation journalière fût constamment accompagnée. Je ne crois rien pouvoir ajouter aux précautions que j'ai prises, et elles doivent rassurer complètement, en observant d'ailleurs que les gens de la maison sont privés de plumes et de papier, et qu'ils savent qu'ils sont responsables solidairement de toute espèce d'intrigue qui pourrait être nouée au dehors. Il ne me reste à souhaiter que l'arrivée de M. le capitaine Lagorse, qui doit être définitivement chargé de la garde de la maison. Je désire beaucoup qu'il puisse arriver promptement, afin que les choses puissent prendre l'état de fixité qu'elles doivent avoir.

Le pape se montre toujours impassible dans l'état d'isolement où

[1] Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 2 février 1811.

il se trouve; il ne paraît pas qu'il ait témoigné aucun regret sur les suites d'une résistance aussi peu politique que hasardeuse; il dit la messe, suivant son usage, tous les jours, et se promène au jardin quand le temps le lui permet. L'adresse du chapitre de Florence et le décret qui l'a suivie lui ont été connus sans qu'il se soit expliqué le moins du monde à ce sujet, ou du moins on n'a rien pu recueillir du médecin et des gens de la maison. D'après ce que viennent de m'assurer les officiers de la gendarmerie, il ne faut plus s'attendre à pouvoir juger désormais des dispositions d'esprit où se trouve le pape, il paraît qu'il s'est fait une loi de garder le silence le plus absolu.

La physionomie générale du pays est fort rassurante; dans quelques communes, il se tient quelques propos, mais ils sont vagues et peu inquiétants; s'ils deviennent plus graves, les auteurs en seront appelés, examinés, et on proposera contre eux des mesures de police qui seront prises de manière à faire sensation sur tous les points à la fois. Généralement l'affaire du pape occupe peu; il est encore plusieurs endroits où l'on ignore s'il est parti ou s'il est toujours à Savone. Les prêtres ont une grande frayeur, et le décret joint à l'adresse du chapitre de Florence a produit un effet très salutaire. Le peuple de Savone commence à oublier que le pape a eu une grande existence ici, et il paraît devoir bientôt se faire totalement aux changements qui ont eu lieu; les esprits les moins favorablement disposés sont retenus par la crainte; on remarque même que personne n'approche de la place du palais les jours de fête, quoique auparavant elle fût fréquentée. Tels sont les détails que je puis vous transmettre relativement au pape et à son séjour dans ce département.

On ne signalait, en effet, ni trouble ni désordre dans les divers districts du département de Montenotte. Les populations restaient soumises; mais, en leur prêtant une attitude insouciante envers le pape, le préfet, entraîné par une sorte de coquetterie, exagérait l'importance de ses conquêtes sur l'esprit public. La frayeur qu'il prétendait inspirer, les exemples qu'il était prêt à ordonner, contrastaient avec ses assurances si fréquemment répétées touchant l'indifférence populaire. En maintes circonstances, ses administrés lui prouvèrent que leur attachement à la papauté demeurait vivace, et ce n'était pas toujours de vagues propos qui arrivaient à ses oreilles. Sans doute, les attaques dirigées contre les persécuteurs étaient assez inoffensives; le châtiment du moins les rendait héroïques. Le jour où M. de Chabrol put lire certain sonnet, qui fit les délices de Savone, et qu'un audacieux avait plaisamment transcrit sur le papier timbré de la préfecture, peut-être eut-il un sourire; mais on ne chantait plus librement comme au temps de Mazarin,

et il ne parut pas inutile, pour maintenir l'opinion, de fermer sur le poète frondeur les portes d'une forteresse [1].

Le spectacle des lâchetés qui assombrirent cette époque donne du prix aux moindres indices d'une fidélité devenue périlleuse, et il nous semble que le lecteur ne jugera point excessive cette recherche des détails de l'histoire. Si faible que fût la voix des amis de la justice, il est doux d'en écouter le murmure au milieu des clameurs d'un triomphant cortège, ivre de servitude. Napoléon, du reste, fut obligé de reconnaître que la foi romaine de ses sujets italiens résistait à la puissance de l'empire, et, sur les routes de Parme, de Plaisance, de la Spezzia, les convois de prêtres bannis vengèrent, au nom du peuple de ces contrées, la dignité des âmes libres [2]. L'Italie, cependant, n'eut pas seule le privilège d'être associée aux épreuves de Pie VII. A Paris, à Metz, à Marseille, de courageux ecclésiastiques confessèrent dans les cachots l'intégrité de leurs croyances. Des femmes, aussi distinguées par les dons de l'esprit et du cœur que par le rang social, se virent assimilées à des criminels; pour s'être intéressées au sort des cardinaux enfermés à Vincennes, Mmes de Quinsonnas et de Soyecourt furent enlevées de leurs demeures, détenues à la préfecture de police et menacées de toutes les rigueurs d'une prison d'État [3]. Il faut saluer avec reconnaissance ces victimes de l'arbitraire, car, sans elles, il y aurait eu prescription contre tout ce qui fait la noblesse et l'honneur des sociétés chrétiennes. Mais la générosité de deux grandes dames, dont l'une, Mme de Soyecourt, portait le glorieux habit de Sainte-Thérèse, ne doit pas effacer le souvenir de la servante Paola, qui, pendant une année, s'exposa chaque jour à payer de sa liberté les pieuses ruses de son dévouement. Pénétrée de la crainte qu'on n'attentât par le poison à la vie du Souverain Pontife, elle allait chercher à la sacristie, comme pour son propre usage, le pain, le vin et quelques provisions qu'y déposaient les religieuses Augustines. Avec une simplicité touchante et une incomparable adresse, elle se riait de toutes les consignes. Cachant dans son corsage, dans ses bas, dans ses souliers, les lettres et les offrandes destinées au captif, elle bravait les gardes, gagnait leur confiance ou trompait leurs regards, et les cordons de sentinelles qui séparaient l'Église de son chef n'opposaient qu'une impuissante barrière à cette humble fille du peuple [4].

[1] Souvenirs recueillis à Savone.

[2] Lettres de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, 17 février et 2 mars 1811 (non insérées dans la correspondance de Napoléon Ier).

[3] *L'Église romaine et le premier Empire,* par M. le comte d'Haussonville, ch. XLIV. *Vie de Mme de Soyecourt, carmélite,* Paris, 1851.

[4] Souvenirs recueillis à Savone.

Les habitants de Savone attribuaient à Pie VII le don des miracles, et l'on raconte encore aujourd'hui[1] plusieurs prodiges qui échappent à nos jugements. Nous éviterions même d'en parler, si la critique historique, dans les limites de sa compétence, n'avait à signaler cette tradition, comme une marque certaine du respect profond, de l'ardent amour qui environnaient le Saint-Père et couronnaient son front d'une surnaturelle lumière. La patience du prisonnier devait assurément paraître plus qu'humaine; le préfet renonçait à l'expliquer, et la qualifiait d' « extraordinaire », à défaut d'un autre mot pour exprimer sa surprise. Mis au secret, dévoré d'angoisses, tourmenté par les souffrances de l'âme et du corps, le pape n'avait jamais été plus calme, plus résigné, d'une humeur plus égale, d'une fermeté plus soutenue. On avait cru l'abattre, mais ses sensations étaient toujours vives, et sa volonté seule les dominait. Lorsque le capitaine de gendarmerie Lagorse, récemment arrivé, lui demanda l'anneau du pêcheur que Napoléon réclamait sur le ton de la plus singulière et de la plus puérile insistance, une émotion subite anima son visage; puis, avec un effort laissant deviner sa révolte intérieure, il remit à l'impudent officier les deux fragments du précieux anneau qu'il venait de briser. Ce maintien à la fois soumis et fier déjouait tous les calculs[2]. M. de Chabrol avait beau peindre des plus agréables couleurs l'état de l'opinion, il avait beau dire qu'il n'était pas rare d'entendre des ecclésiastiques influents blâmer hautement, sous le rapport théologique, la conduite du pape, ce n'était point, pour l'empereur, le moment de se relâcher d'une sévérité qui, poussée jusqu'à d'inavouables rudesses, n'avait pu dompter l'énergie du pontife.

« Le service du palais, écrivait alors le préfet de Montenotte, se fait avec une vigilance toute particulière. La suite du pape consignée et le pape lui-même réclament un confesseur pour le Carême et les solemnités qui le suivent. Il est possible, si la demande est approuvée, de trouver quelqu'un qui soit tellement sûr qu'on ne saurait concevoir de soupçon sur son compte. M. le capitaine Lagorse a déjà fait part de ce désir, et je lui indiquerai la personne qu'il peut employer... La position du pape est maintenant de nature à ne pouvoir fournir matière à des rapports fréquents[3]. »

Cette dernière phrase a quelque chose de sinistre qui fait sentir le froid des oubliettes. Pie VII est-il retranché de la société des vivants? Le silence de la réclusion doit-il l'envelopper dans ce linceul de l'oubli sous lequel dorment les morts? M. de Chabrol

[1] Souvenirs recueillis à Savone.
[2] Lettre du prince Camille Borghèse à l'Empereur, 14 mars 1811.
[3] *Bulletin* de M. de Chabrol, 12 mars 1811.

annonce la suspension de ses rapports quotidiens, comme il fermerait un registre d'écrou. Son bulletin du 12 mars 1811, que nous venons de citer, termine sa correspondance avec le ministère de la police. De notre côté, nous terminerons, par cette pièce, les extraits de notre travail. La période des défaillances va commencer; en poursuivre ici l'étude serait abuser d'une hospitalité gracieusement offerte [1], et nous quittons Savone, à l'instant où le pape faiblit.

Plusieurs semaines se passèrent sans qu'aucune lettre parlât du captif. Napoléon méditait de nouveaux artifices et préparait de nouvelles attaques. Quand le Saint-Père reparut devant son perfide adversaire, il portait sur sa douce figure le signe d'un abattement qui marquait les ravages d'un mal mystérieux. Par quel concours de circonstances un trouble étrange s'empara-t-il de son esprit? Les documents que nous avons interrogés restent muets, et nous ne saurions suppléer à cette regrettable lacune.

Le chef de l'Église ne pouvait plus ouvrir sa conscience à un prêtre de son choix; toute liberté lui était retirée, aussi bien pour les soins du corps que pour les soins de l'âme, et l'assistance d'un médecin nommé d'office lui fut imposée [2]. D'après des témoignages moins authentiques qu'ils ne sont sincères, faut-il admettre la réalité d'une complicité médicale venant en aide aux machinations de l'Empereur? Faut-il croire que les craintes de la servante Paola ne furent pas sans fondement, et que le docteur Falco, créature du général César Berthier, eut la scélérate pensée d'étudier sur l'auguste patient les pernicieux effets d'un breuvage de morphine [3]? L'absence de preuves certaines nous empêche de répondre. Une séquestration prolongée suffit peut-être à expliquer les singuliers symptômes qu'observa plus tard M. de Chabrol, et dont l'origine sembla lui être inconnue. Mais, toujours précis dans ses remarques, le préfet dira du moins qu'une sorte d' « ivresse », de « folie » accompagna la première défaite de Pie VII [4], et, avant de clore notre récit, nous avons voulu retenir cet aveu, qui, des infirmités humaines auxquelles un pape succombe, fait sortir une sentence vengeresse, à la honte de l'oppresseur, pour l'honneur du pontificat romain.

H. de Mayol de Lupé.

[1] Nous compléterons cette étude, lorsque nous la publierons prochainement en volume, et nous y joindrons d'intéressants documents qui sont encore entre nos mains.

[2] Lettres de M. de Chabrol au ministre des cultes, 13 et 16 mai 1811.

[3] Souvenirs recueillis à Savone.

[4] Lettres de M. de Chabrol au ministre des cultes, 23, 26 et 30 mai 1811.

COMPARAISON

Il fallait autrefois pour gouverner la France,
    A l'ombre du trône être né;
Il fallait s'être dit dès sa plus tendre enfance :
    « Un jour, je serai couronné »;
Avoir approfondi de bonne heure l'histoire,
    Celle des peuples et des rois,
Non s'en être au hasard encombré la mémoire,
    Mais avoir médité ses lois;
Des faits cherché la cause et sondé les mystères,
    Suivi leurs évolutions,
Et compris que les rois doivent être des pères
    Par Dieu donnés aux nations.
Est-ce tout? Non, avant de devenir le maître,
    Il fallait obéir longtemps
Au souverain, aux lois, il fallait donc connaître
    Droit du pays et droit des gens,
Avoir étudié des nations diverses
    Les institutions, les mœurs,
Leurs luttes, leurs traités, leurs succès, leurs traverses,
    Leurs abaissements, leurs grandeurs.
Là ne se bornait pas encore la science
    Du prince royal héritier :
De la guerre il devait avoir l'expérience,
    En savoir à fond le métier,
Se plaire dans les camps au maniement des armes,
    Au commandement des soldats,

Sans oublier pourtant qu'il coule bien des larmes,
Au lendemain des grands combats.

Tel était le sévère et long apprentissage
Qui menait à la royauté;
A la France il donna plus d'un roi grand et sage,
Orgueil de la postérité.
Saint Louis, Charles Cinq, Louis Douze, Henri Quatre,
Ce fin politique, ce preux,
Surent tout à la fois pour le pays combattre
Et rendre leurs peuples heureux;
Louis Quatorze, aussi, s'il fatigua la gloire,
Pour avoir vécu trop longtemps,
N'en a pas moins inscrit au livre de l'histoire
L'un des noms les plus éclatants;
Louis Seize, le Saint, l'innocente victime,
N'avait rêvé que le bonheur
Pour ces monstres ingrats dont, seul, l'horrible crime
Arrêta l'élan de son cœur;
Louis Dix-Huit, enfin, vit d'un œil prophétique
Qu'il fallait à l'autorité,
Chez un peuple lassé du pouvoir despotique,
Un contrepoids, la liberté.

Voilà les souverains sous lesquels nos ancêtres
Ont connu des jours glorieux.
Formés, dès le berceau, par tant d'illustres maîtres,
Ils avaient eu devant les yeux
Les devoirs de celui qu'attend le diadème,
Devoirs nombreux, devoirs étroits,
Faciles cependant au prince qui les aime,
De l'amour qui fait les grands rois.

Hélas! on ne veut plus du vieux droit tutélaire,
On préfère l'ambition,
Captant sournoisement la faveur populaire
Pour dominer la nation;
Et le premier venu des plus récentes couches,
Quelquefois le plus impudent,

Un beau matin, pourra, Dieu sait par quelles bouches,
 Se faire acclamer président.
Souverain de rencontre, inconnu de la veille,
 On l'élève sur le pavois;
Et c'est lui désormais qui sur le pays veille,
 Caricature de ses rois.
Il veille! il aurait donc un programme, des vues!
 Sans étude comment savoir?
Il n'a rien médité, pas même les bévues
 Dont fourmillera son pouvoir.

Aimera-t-il la paix, aimera-t-il la guerre?
 Saurait-il la faire en tout cas?
Peut-être que son nom était inscrit naguère
 Sur quelque tableau d'avocats;
Peut-être bien encore est-ce à la médecine
 Qu'il se consacrait tout entier;
N'importe! à la basoche ou dans une officine
 Il aurait appris son métier.
Soulager le malade ou plaider pour la veuve
 Est un beau rôle assurément,
Mais eût-on jamais cru que c'était une preuve
 D'aptitude au gouvernement?

Le Président a-t-il le goût du libre échange,
 Celui de la protection?
Ah! vous lui causeriez un embarras étrange,
 En lui posant la question.
Voudra-t-il, imprudent, joindre à la métropole
 Quelque territoire lointain,
Ou préférera-t-il, sans ambition folle,
 A l'aventure le certain?
Un jour, il lui faudra chercher des alliances,
 Quel peuple pourrait s'en passer?
Mais partout les soupçons, partout les méfiances
 Contre lui viendront se dresser.
Et si, par pur hasard, deux peuples en Europe,
 Lui laissaient à choisir entre eux
Un appui, que ferait notre chef interlope?
 Auquel s'unirait-il des deux?

Nul ne saurait le dire, il l'ignore lui-même,
Faisant tout au petit bonheur;
Et la France confie à ce maître suprême
Et sa fortune et son honneur!
Mais il se donnera des conseils, des ministres!
Hélas! oui, neuf ou dix faquins,
Pris au tas des flatteurs risibles ou sinistres,
Fiers de lécher ses brodequins.
Ce cabinet tel quel, ce pauvre ministère,
Aura lui-même des tuteurs,
Qui, sans savoir pourquoi, le jetteront par terre,
Car nos nouveaux législateurs,
Désœuvrés du barreau, fruits secs de la boutique,
Mais virtuoses du billard,
Un bandeau sur les yeux, font de la politique,
Comme on joue à Colin-Maillard.

Après avoir brillé si longtemps dans l'histoire,
O France, vas-tu donc mourir?
Au ciel il est des rois qui gardent la mémoire,
Ne peuvent-ils nous secourir?
Il en est un surtout qui doit aimer la France,
Souvent encore à ses genoux,
Au pied de ses autels cherchons la délivrance,
O saint Louis, priez pour nous.

Vincent DE KERDREL.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 mai 1887.

La République n'a plus, pour se gouverner en ce moment, que M. Grévy, qui, on le sait, ne gouverne rien ni personne; elle n'a plus de ministres. Voici M. Goblet précipité du faîte où il s'était haussé, derrière M. de Freycinet. C'est le troisième ministère que la variable et confuse majorité de la Chambre renverse du pouvoir, en un règne de vingt mois, et nul n'ignore parmi quelles agitations ont subsisté ces ministères impuissants. Une fois de plus, nous pourrions dire que l'instable gouvernement de la République est le pire gouvernement que la France, avec son génie mobile et le scepticisme inquiet que tant de révolutions lui ont laissé, dût raisonnablement se donner, pour réparer ses désastres et refaire sa fortune. Mais, cet enseignement, la France n'en est pas encore, ce semble, à l'entendre. Quant à croire qu'en renouvelant son ministère, la République change à son gouvernement quoi que ce soit, si ce n'est l'appareil ou plutôt l'apparence, et qu'effrayée enfin de ses vicissitudes ministérielles, elle y mette un terme par un acte énergique et salutaire de ses hommes d'État et de ses partis, ce serait une vaine espérance. Ses partis ne peuvent pas plus s'accorder que ses hommes d'État s'imposer. On a beau pousser un soupir de soulagement, quand on voit disparaître un de ces ministères incapables, désordonnés et lâches, que la République elle-même insulte, à force de honte. Celui qui lui succèdera peut-il donc mieux valoir? Et, dussent les personnages valoir mieux, les choses ne sont-elles pas déjà dans cette espèce d'embarras fatal où la logique des fautes commises se joue impitoyablement de nos efforts tardifs, soit qu'elle les paralyse, soit qu'elle les tourne même à notre propre perte?

A en juger sur le prétexte et par le bruit, c'est un débat purement financier que celui où le ministère a succombé, le 17 mai. Comment équilibrer le budget? La majorité veut des économies; le gouvernement veut de préférence des impôts et un emprunt. Mais M. Goblet, le jour de son avènement, a promis des « économies

sérieuses » et des réformes. Les trente-trois députés républicains qui composent souverainement la commission du budget ont foi en sa promesse; ils l'affectent du moins, et, instamment, ils les réclament, ces « économies sérieuses », comme si elles pouvaient suffire à tout. Qu'on les obtienne par des réformes, selon le vœu de M. Camille Pelletan; ou par un rabais systématique qui diminuerait de 2 pour 100 les dépenses de chaque ministre, comme le conseille M. Yves Guyot; ou par un certain « grappillage », que M. Wilson pratiquerait aussi volontiers que naguère le gaspillage : peu importe; on veut les économies promises. Mais M. Goblet estime que « ce sont des illusions dangereuses »; il faudra se procurer autrement que par des économies « les ressources indispensables »; on devra se résigner à « l'augmentation de certaines taxes » : il le déclare, dans sa harangue du Havre. Les 33 s'obstinent cependant et M. Goblet, si farouche au Havre, parlemente à Paris; il offre par la main complaisante de M. Dauphin une économie de 13 700 000 francs. Les 33 demandent davantage. M. Goblet se rebiffe. De colloque en colloque, d'épître en épître, on s'irrite. M. Goblet finit par inviter ironiquement les 33 à trouver eux-mêmes au ténébreux et vaste fond du budget ces économies dont ils sont devenus si avides. Les 33 se récusent modestement : ce n'est ni leur tâche parlementaire, ni leur devoir constitutionnel, disent-ils; c'est le soin du gouvernement. Ils rejettent donc le budget que M. Dauphin leur présente; ils somment le ministère de leur « soumettre de nouvelles propositions » et ils invoquent l'arbitrage de la Chambre. Rien de moins éloquent que la dispute des ministres et des 33, à la tribune; la faconde banale de M. Dauphin, la rhétorique avocassière de M. Goblet, n'ont pas plus de pouvoir l'une que l'autre sur les esprits; la verbosité de M. Rouvier ne retient pas plus l'attention que la déclamation de M. Camille Pelletan ne l'attire; et puis, on n'est pas venu pour écouter des discours, mais pour émettre un vote. Par 275 voix contre 257, la condamnation du ministère est prononcée : il n'a plus la confiance de la Chambre; il se retire. En fait, ce conflit qui paraissait tout financier était, par ses causes intimes, tout politique ou personnel. Ce ministère, présomptueux et faible, oublieux de son programme et dénué d'idées, n'inspirait pas l'estime et, par l'audace charlatanesque du général Boulanger, par la témérité brouillonne de ce soldat populacier, il inspirait l'effroi. Les opportunistes lui reprochaient de ne pas savoir gouverner; les radicaux, de ne pas gouverner selon eux et pour eux; les conservateurs, de ne gouverner que contre eux. C'était à qui s'en délivrerait...

On n'a pas pu ne pas s'étonner de voir, dans ce conflit, un

gouvernement qui s'empressait tant à se décharger d'une de ses obligations les plus graves et à restreindre le peu de puissance qui lui reste. Mais il faut aussi reconnaître qu'elle était plus qu'étrange, l'humilité avec laquelle la commission du budget s'est retranchée derrière sa fonction, en alléguant que son unique devoir, sa tâche unique, c'était le contrôle. Quel scrupule, en vérité! Depuis huit ans, elle n'a cessé de s'approprier le droit qu'aujourd'hui elle attribue et réserve au gouvernement avec tant de déférence, le droit de faire soi-même le budget. Elle l'a usurpé à demi contre M. Tirard et totalement contre M. Sadi-Carnot, dont elle a non seulement osé défaire, mais refaire le budget. « La Commission a la mission d'établir le budget de l'État »; c'est M. Rouvier qui l'affirmait en 1884 et, cette prétention, elle l'a exercée, pendant ces dernières années, avec une telle omnipotence que le ministre n'a plus paru être que son simple commis. Pourquoi, en face de M. Dauphin qui n'aspirait pourtant qu'à l'honneur d'être son subalterne, change-t-elle d'attitude et de langage? Sans doute, c'est parce qu'il y a dans son renoncement un moyen d'embarrasser le ministère et de s'en débarrasser. Mais c'est aussi parce que, la responsabilité de l'impôt et de l'emprunt, elle ne veut pas la prendre devant les électeurs. Quoi donc? Pense-t-elle tromper les électeurs par l'hypocrite abnégation où elle s'abrite? Le désastre de ces finances que, depuis 1879, elle a gouvernées de plus en plus impérieusement, d'année en année, elle en est autant ou même plus responsable que les ministres à qui elle disputait avec une si âpre jalousie le pouvoir, l'initiative, la liberté; autant ou plus qu'eux, elle a ordonné les dépenses; autant ou plus qu'eux, elle a réglé les recettes. Elle partage, non seulement avec M. Goblet et M. Dauphin, mais avec leurs prédécesseurs, cette responsabilité à laquelle elle tente de se dérober maintenant; et, si ce n'est pas elle qui paraît le plus coupable aux électeurs, si même son anonymat la protège et qu'heureux de vivre sous un régime où nul n'est responsable de rien, les députés qui se glorifiaient de régir avec elle et par elle nos finances, échappent obscurément à la réprobation du suffrage universel, la République du moins n'échappera pas à la sévérité de la France : la République est responsable devant l'histoire, elle l'est des républicains qui la servent et des républicains qui la desservent...

Le 30 janvier 1879, M. Grévy venait occuper la présidence de la République; avec lui, le parti républicain tout entier prenait le pouvoir : la République, maîtresse d'elle-même, l'était de la France. Il ne fallait plus que prouver par des actes que la République, ce gouvernement idéal d'un peuple qui gère lui-même ses affaires,

était bien par excellence le gouvernement à bon marché, le régime de l'économie comme le régime de la vertu. Eh bien! comparons le budget de 1888 à celui de 1879 : l'un a été établi par un ministère encore conservateur, selon les traditions financières de la Monarchie; l'autre l'a été par un ministère purement républicain, selon les règles spéciales de la République. En 1879, les recettes sont de 2 965 551 890 francs; les dépenses, de 2 869 344 705 francs : il y a, au profit de la fortune publique, un excédent de 96 207 185 fr. Pour 1888, les recettes prévues par M. Dauphin sont de 3 253 583 183 francs; les dépenses, de 3 253 104 738 : il y a un excédent de 478 445 francs. Ainsi, de l'an 1879 à l'an 1888, les dépenses auront augmenté de 383 760 033 francs. Encore, parmi ces dépenses, ne compte-t-on pas les 100 millions que l'État doit aux Compagnies des chemins de fer, pour garanties d'intérêts. Quant aux recettes, celles qui sont normales, celles qui proviennent de l'impôt ou qui sont les produits ordinaires de l'État, ont augmenté de 66 millions, dans cette période de huit ans. Mais le reste, comment M. Dauphin se le procure-t-il? par l'impôt, par l'emprunt. A l'impôt il demande 136 millions; à l'emprunt, 182; et, ce dernier chiffre, nous voulons bien le considérer comme réel, nous voulons bien ne pas mettre en ligne de compte toutes les dépenses complémentaires auxquelles il ne sera pourvu que par l'emprunt. Donc, en 1888, non seulement l'État dépense plus qu'en 1879, non seulement il fait payer davantage au contribuable, mais encore il crée des impôts et il emprunte : sans les impôts nouveaux, sans l'emprunt, il y aurait au budget un déficit de 318 millions. Quoi de plus clair? La République, sous son régime exclusivement républicain, aura dépensé en 1888 une somme de 383 millions de plus qu'en 1879; la France lui aura payé, par l'impôt, 202 millions de plus; et, en outre, la République emprunte, pour 1888, une somme de 182 millions. Cette masse de millions, qu'on ne dépensait pas, qu'on ne payait pas, qu'on n'empruntait pas en 1879, et qui forment un total de 767 millions, n'est-ce pas un témoignage édifiant, instructif, de la sévérité honnête et fidèle avec laquelle la République a tenu, dans l'histoire de ces huit ans, ses promesses d'ordre financier et de sagesse économique?

Certes, l'état budgétaire de la République est misérable. « J'ai fait le compte de toutes nos dépenses, s'écrie M. Ribot, et je suis arrivé à un total de 4 milliards. » D'autres, dont les calculs sont plus rigoureux, comptent 5 milliards : somme égale à la rançon payée par la France après la guerre néfaste de 1870. Le gouvernement républicain, M. Ribot l'avoue encore, a, « en pleine paix », augmenté de 6 milliards la dette nationale : elle était de 25 milliards

en 1875; elle est de 31 milliards en 1887; l'Etat consacre aux intérêts de cette dette excessive une annuité de 1475 millions, la moitié même de ses ressources. Le budget ordinaire « atteint un chiffre jusque-là inconnu dans le monde » et « les dépenses s'étendent d'année en année » : c'est M. Camille Pelletan qui le constate. Il aurait pu dire que parfois, d'une année à l'autre, le déficit a plus que doublé : 90 millions, en 1884; 213, en 1885, selon la statistique officielle. Annuellement, avec les emprunts, il y a au Trésor « un déficit de 500 millions », en moyenne : c'est également M. Camille Pelletan qui le suppute. On emprunte sans discontinuer : le 17 mars 1881, un milliard; le 30 décembre 1882, un milliard deux cents millions; le 12 février 1884, trois cents millions; le 1er mai 1886, quatre cents millions; et, le 10 mai, cinq cents. On emprunte « sans rembourser » ; on se contente « d'expédients » : M. Goblet le confesse dans son discours du Havre. Il n'est même pas un seul dépôt dont la République n'ait mésusé, comme un banquier en détresse : elle a vidé de 2 milliards nos caisses d'épargne. Elle épuise le crédit de la France, sans souci du jour terrible où la patrie aurait besoin de tout son argent comme de tout son sang, devant l'ennemi. Et, aujourd'hui, ses apologistes les plus passionnés en sont réduits à reconnaître tristement qu'il n'y a pas en Europe une monarchie dont le gouvernement coûte si cher au contribuable. Mais, sous les auspices bourgeois d'un Président qui thésaurise, la République n'est pas seulement, par malheur, le gouvernement le plus dépensier de l'Europe; il se trouve que la moralité financière lui manque autant que l'ordre budgétaire. Elle devait être superbement, à en croire ses doctrinaires de 1871, un gouvernement vigilant et probe dont les vertus, mieux que les dragons de la Fable, forceraient les grands comme les petits à respecter les coffres de l'État; avec elle, plus de dilapidation, plus de vénalité; elle réprimerait le lucre déshonnête, elle purifierait l'État et la société. Parole mensongère! Loin que sa démocratie ait corrigé les abus, elle les a multipliés ou aggravés. Elle a fait de l'État comme un bien libre où tout un parti pouvait à volonté prendre de quoi vivre et s'enrichir. C'est plus que le gaspillage, c'est le pillage; c'est plus que le désordre, c'est la tolérance; c'est plus que l'abandon de la fortune publique, c'est la curée. Le gouvernement de la République finit par ressembler à la municipalité de Marseille.

Ministres, sénateurs, députés, agents, on rivalise à qui prodiguera le mieux les deniers du contribuable et à qui en bénéficiera davantage. On crée des sinécures ; on accroît le nombre des pensions, des retraites, des emplois; on donne aux fonctionnaires 100 millions de plus qu'en 1879. Les colonies que nos soldats conquièrent

en les couvrant de leurs cadavres ; les chemins de fer qu'on rachète et qu'on administre, au nom de l'État; les chemins de fer qu'on s'ingénie à construire, pour ne transporter personne et ne rapporter rien, mais qui servent de voies électorales; les chantiers où s'entreprennent des travaux soit infructueux, soit inutiles; les écoles qu'on bâtit fastueusement; la rente qui se convertit comme par aventure; les combinaisons que des banquiers de toute catégorie négocient avec le ministre des finances; les maisons de jeu qu'on ouvre ou qu'on ferme; les expositions fantastiques qu'on organise; les loteries qui pipent le peuple : tout est bon aux trafiquants et aux spéculateurs qui règnent sur la République; tout est exploité par eux. Point d'affaires véreuses où les maîtres et les serviteurs du nouveau Directoire ne plongent les mains. On tripote jusqu'entre les murs de l'Élysée. Le scandale va du Palais-Bourbon ou de celui du Luxembourg, même de l'Hôtel de Ville, jusqu'à la barre des tribunaux, tout en gardant pour l'histoire plus d'un de ses mystères. De jour en jour la démocratie de la troisième république atteste plus éloquemment la vérité de ces fortes paroles de Montesquieu : « La tyrannie d'un prince ne met pas un État plus près de sa ruine que l'indifférence pour le bien commun n'y met une république. L'avantage d'un État libre est que les revenus y sont mieux administrés, mais, lorsqu'ils y sont plus mal, l'avantage est qu'il n'y ait point de favoris; mais, quand cela n'est pas, et qu'au lieu des amis et parents du prince, il faut faire la fortune des amis et des parents de tous ceux qui ont part au gouvernement, tout est perdu; les lois sont éludées plus dangereusement qu'elles ne sont violées par un prince qui, étant toujours le plus grand citoyen de l'État, a le plus d'intérêt à sa conservation. » Oui, Montesquieu a raison; mais suffit-il, pour la réparation du mal, que nous ayons raison avec Montesquieu?

On ne peut, vraiment, bien considérer ces erreurs, ces maux et ces vices de la République, sans reconnaître comme ses démocrates qu'elle a un suprême besoin de réformes. Mais il est à craindre que, si les réformateurs à qui convient le mieux ce soin difficile sont choisis parmi ces démocrates mêmes, toute la réforme financière de la République ne consiste uniquement à supprimer le budget des cultes et toute sa réforme morale à supprimer le Concordat. Quel qu'il doive être, il semble que le ministère nouveau ne puisse, dans ces conditions, se constituer que laborieusement, péniblement; la crise est longue : il y a déjà six jours qu'a commencé l'opération et le nom même du premier ministre qui formera le cabinet reste incertain. L'Élysée s'est ouvert largement à tous les conseillers et à tous les compétiteurs. M. Grévy reçoit les avis de tout le monde, de M. Jul-

lien comme de M. Ribot; il n'y a que celui de M. Clémenceau qu'il n'ait pas daigné prendre. D'abord, c'est M. de Freycinet que M. Grévy a cru devoir appeler pour lui composer le ministère nouveau; rien de plus naturel; M. Grévy obéissait à sa prédilection non moins qu'à une habitude : M. de Freycinet est l'homme qui pratique le mieux la politique chère au président de la République, celle du laisser-faire et du laisser-dire. Mais, soit que M. de Freycinet, qui veut toujours, avec sa douceur opiniâtre, un ministère « de conciliation et de concentration », n'ait pas pu en combiner et en assortir les éléments; soit qu'il ne sache comment s'affranchir de la dangereuse collaboration du général Boulanger, qu'il a lui-même bombardé ministre de la guerre; soit que, par un manège qui lui est familier, il n'ait voulu que gagner du temps, prolonger l'état anarchique du gouvernement et du parti républicain, mettre à l'épreuve l'impuissance des ambitions rivales de la sienne et se rendre nécessaire en forçant tous les désirs, toutes les prières, ceux du public las autant que ceux du Parlement inquiet et de M. Grévy haletant, M. de Freycinet a renoncé en quarante-huit heures à sa tâche. M. Rouvier lui a succédé bénévolement, avec le simple mandat de chercher, de voir, d'interroger les gens à qui pourrait sourire l'honneur de devenir ou de redevenir ministres. Mais il paraît que, dans ses démarches, M. Rouvier s'est heurté à une opinion singulière ou plutôt à une singulière prétention de M. Clémenceau : c'est seulement un ministère homogène que M. Clémenceau estime souhaitable et possible, dans la situation actuelle de la République!... En attendant que finisse cet interrègne ministériel, la République continue ses œuvres folles et ses œuvres iniques. La folie, c'est Paris nommant député un radical, un autonomiste, M. Mesureur, à qui les républicains modérés n'ont opposé personne. L'iniquité, c'est le Conseil d'État ratifiant l'acte brutal, aussi peu français que peu légitime, par lequel le général Boulanger avait dépossédé de leurs grades quatre officiers coupables d'être nés princes d'Orléans et que déjà le général Thibaudin avait privés de l'emploi. Le général Boulanger déclinait la justice du Conseil d'État, après avoir lui-même donné aux princes dont il brisait l'épée (cette épée qu'il a courtisée) un rendez-vous loyal et sacré devant ce tribunal. Le Conseil d'État a bien voulu se juger compétent. Mais, avec une sophistique qui résout la question par la question, il déclare incompatibles, pour les fils de la glorieuse famille qui a créé la France, la qualité de prince et celle d'officier, tout simplement parce que, cette incompatibilité, la République a voulu et pensé la décréter. Par une sentence aussi vague que brève, qui, à défaut d'une raison de droit, prétexte une raison de fait, il rejette la

requête des princes de la Maison de France. Par une interprétation arbitraire et fausse de la loi du 22 juin 1886, qui interdit aux princes d'entrer dans l'armée, il les condamne à en sortir, ces soldats qui ont rempli tous leurs devoirs, avec autant de simplicité que d'héroïsme, aux jours des défaites comme aux jours des victoires, pour la défense de la patrie malheureuse comme pour la grandeur de la patrie prospère. Honneur au Conseil d'Etat! L'Empire ne leur confisquait que leurs biens; la République leur confisque leurs grades. L'Empire ne violait que la propriété de leur famille; la République viole une propriété commune à l'armée française tout entière...

Si la crise ministérielle, devenue une crise gouvernementale, nécessite prochainement la dissolution de la Chambre, les élections générales auront, selon toute vraisemblance, le caractère qu'ont déjà les élections partielles : c'est la lutte qui se resserrera, comme un dilemme, entre les révolutionnaires et les conservateurs. Même à Paris, il en est ainsi; témoin les élections municipales du 8 et du 15 mai. Les opportunistes qui régentaient jadis la municipalité de Paris ne sont plus que 13 dans le nouveau Conseil municipal. Les autonomistes y sont 45; les socialistes 11 : ensemble 56 qui proclameraient la Commune, dès la première occasion. Le 8 mai, les conservateurs réoccupent, au nombre de 10, toutes leurs places à l'Hôtel de Ville; parmi eux, M. Ferdinand Duval, un chef dont l'expérience, l'art et la vive éloquence seront des forces de plus pour nos amis. Le 15, ils conquièrent un siège avec M. Deville; peu s'en faut que M. Odelin et M. H. Desprez ne soient également élus. Au total, les conservateurs gagnent 16,000 suffrages, dans ces élections municipales de Paris. On peut dire que l'élection sénatoriale du Cher est elle-même un encouragement pour les conservateurs. A Bourges comme à Paris, c'est un conservateur qui reste en face du révolutionnaire, M. le marquis de Vogüé en face de M. Pauliat. Sans doute, il est triste qu'à un homme qui, comme M. le marquis de Vogüé, possède une supériorité intellectuelle reconnue dans le pays aussi bien qu'à l'Institut et qui a non seulement servi les intérêts de la France, en la représentant dans deux grandes ambassades avec autant d'habileté que d'honneur, avec autant de sagacité que de patriotisme, mais qui a non moins bien servi tous les intérêts de son département, les électeurs aient préféré un démagogue, un déserteur. Mais, en 1885, M. le marquis de Vogüé avait 279 voix; il en a eu, cette année, 334. La préférence du Cher changera, quand notre activité, nos soins, la République et la fortune auront changé la préférence de la nation. Plus le gouvernement de la République

s'affaiblit et se dégrade, plus il se forme dans le parti républicain une masse révolutionnaire qui menace tout et, dans le pays, une masse conservatrice qui sauvera tout. Laissons dire par les docteurs de la République : — « Le suffrage universel, trompé par les monarchistes, le 4 octobre 1885, se désabuse et se corrige. Voyez les élections du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aveyron, de la Manche, des Basses-Pyrénées. Jamais la République n'eut plus de vitalité, jamais elle ne fut plus sûre d'elle-même. » — Que des élections partielles favorisent un parti et un gouvernement qui emploient désespérément tous les instruments de leur règne, tous les moyens de pression et de corruption, on ne peut s'en étonner ; c'est le contraire qui étonnerait. Les républicains doivent savoir que ces élections, quand un gouvernement les transforme en une sorte de plébiscite, tournent presque partout à son avantage. Est-ce qu'eux-mêmes, sous la Monarchie ou sous l'Empire, ils ont jamais expressément demandé au suffrage universel la proclamation de la République? Est-ce qu'ils ont osé, en ces temps-là, poser la question de la République contre la Monarchie, contre l'Empire? Est-ce qu'ils ont déployé alors le drapeau de la République, devant les électeurs? Mais ils savent aussi que ces votes plus ou moins plébiscitaires, qu'on obtient d'électeurs intimidés ou même entraînés, ne constituent pas pour un gouvernement un vrai gage de stabilité. Nous sommes 3 500 000, nous qu'ils appellent un « parti sans nom ». Nous nous défendons et, sur plus d'un terrain, c'est victorieusement. Pas de jour où, par ses fautes, la République ne nous promette l'avenir; nous pouvons rester confiants en la réparation. Puisse seulement la République n'avoir pas, en tombant, accumulé autour d'elle trop de débris hideux ou de ruines sanglantes!

Sur la frontière et dans le lointain, la France ne peut encore entendre que des grondements et ne voir que des présages sinistres. M. de Bismarck a suscité entre les journaux russes et autrichiens, ou plutôt entre leurs nations, une polémique violente qui, tout en ne paraissant qu'être une querelle historique, a la gravité immédiate d'une contestation dangereuse. Un journal de Saint-Pétersbourg s'était plaint que l'Autriche eût « agi honteusement envers la Russie, » dans ce Congrès de Berlin, où elle avait « mendié la Bosnie et l'Herzégovine ». Un journal de Vienne avait répondu que l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine s'était opérée très régulièrement, avec l'agrément de toutes les puissances. Aussitôt M. Katkoff réplique, dans la *Gazette de Moscou*, que « le coup a été fait avec la complicité du cabinet de Berlin, qui a trompé le prince Gortschakoff et nui aux intérêts vitaux de la Russie ». M. de Bismarck intervient alors. Il inspire à la *Gazette de l'Allemagne du*

Nord deux articles où il est dit que l'Allemagne ne s'est pas mêlée de l'affaire; qu'il avait été signé par le prince Gortschakoff et le comte Andrassy, le 15 janvier 1877, un traité en vertu duquel la Russie s'engageait à ne pas passer les Balkans, s'assurait la neutralité de l'Autriche dans la péninsule balkanique et permettait à l'Autriche d'occuper temporairement la Bosnie et l'Herzégovine : tant pis pour la Russie, si sa diplomatie la servait si mal! Les journaux russes accueillent avec colère cette déclaration, cette révélation. A Pesth, une note paraît, qu'on attribue au comte Andrassy lui-même et qui donne un démenti absolu à l'allégation de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Celle-ci maintient pourtant son affirmation. C'est une guerre acharnée de journaux, dans les trois empires. Mais pourquoi cette querelle? Pourquoi, par cette polémique, exciter la Russie et l'Autriche l'une contre l'autre? M. de Bismarck veut-il les mettre aux prises, pour être plus libre du côté des Vosges? Quelle raison a-t-il de déplaire à l'Autriche, comme s'il était prêt à l'abandonner? Et, s'il n'a pas ce dessein, pourquoi irriter les meilleurs amis qu'il eût à Vienne, M. Andrassy et M. Tisza, suspects, après ces articles du journal allemand, d'avoir démenti par leurs actes les discours mêmes qu'ils prononçaient, en 1877, devant le Parlement hongrois? Tient-il tant à leur apprendre, à eux et à l'Autriche, qu'on ne peut pas faire un fond véritable sur son amitié, sur son alliance? Ou bien, quand il ravive ainsi le ressentiment de la Russie, qui a évacué la Bulgarie tandis que l'Autriche gardait la Bosnie et l'Herzégovine, est-ce que M. de Bismarck songe à offrir quelque chose à la Russie? Est-ce pour cela qu'il proclame, dans son journal officieux, que l'Allemagne n'a en Orient que « des intérêts minimes » au profit desquels elle n'a nulle envie de tirer l'épée. Veut-il insinuer qu'insouciante, en 1877, de savoir si la Bosnie et l'Herzégovine seront ou ne seront pas sous la domination de l'Autriche, elle pratique aujourd'hui la même insouciance pour le reste de l'Orient? Ou bien veut-il, après cet orage, rapprocher les trois empires, en ménageant à la Russie, avec la bonne volonté de l'Autriche, telle ou telle concession honorable en Bulgarie?

Il y a toujours une question d'Orient. On en peut d'autant moins douter que l'état des principautés balkaniques est plus trouble. Hier, c'était à Belgrade une crise ministérielle, où s'est surtout manifestée l'irritation du sentiment national, et la reine Nathalie s'en est allée à Saint-Pétersbourg, presque comme une ambassadrice de la nationalité serbe. La Roumanie se montre mécontente et inquiète de son sort. La Bulgarie s'apprête à de tumultueuses élections. De son côté, le Sultan demande la prompte

nomination du prince qui doit définitivement remplacer Alexandre de Battenberg. Mais, s'il y a une question d'Orient, il y a aussi une question d'Occident, peut-être plus grave encore et plus pressante. Que la République ne l'oublie pas, parmi les complications de sa politique intérieure et les luttes ardentes de ses partis! Seulement ses hommes d'État ne peuvent et ne doivent parler à l'Europe que de ses intérêts permanents et généraux, intérêts dont l'Europe ne saurait, sans une fatale imprévoyance, détacher celui de la France. L'appel pacifique de notre patrie, la Russie l'entendit avec empressement, en 1875; un pathétique récit du général Le Flo en témoigne éloquemment. L'Angleterre ne fut pas sourde non plus à cet appel. Pourquoi? C'est que la Russie et l'Angleterre, instruites par ces mêmes événements de 1870 que leur trop sereine ou trop naïve indifférence avait si imprudemment favorisés, reconnaissaient enfin que l'existence d'une France forte et respectée importait à la leur, à celle de l'Europe entière. Pour des raisons diverses, cette vérité a gardé toute sa valeur en 1887 et telle est la thèse, telle est la cause que la République a en ce moment à soutenir, non seulement à Saint-Pétersbourg, à Londres, mais à Vienne et même à Rome. Nous en avisons M. Freycinet, s'il reprend aux mains trop peu expertes de M. Flourens la direction de nos affaires étrangères. Pas d'illusions, pas d'aventures. La Russie est notre amie, elle n'est pas notre alliée. L'Angleterre, malgré certaines chicanes et quelque malveillance, ne nous menace d'aucune hostilité; elle serait même plus accommodante aujourd'hui en Égypte et à Madagascar, s'il faut en croire des dépêches et une note qui, sans être officielles encore, paraissent dignes de foi. Gardons-nous de faire de l'Angleterre notre ennemie. Non, ni illusions, ni aventures. Pas de fanfaronnades, non plus. Pas de faux patriotisme, ni dans le Parlement ni dans la rue. Ne nous laissons pas émouvoir par les clameurs ou les grands gestes des bravaches. Que la République soit prudente, que la France reste calme! La paix! La paix, qui est actuellement le salut!

Auguste Boucher.

L'un des gérants . JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA

POLITIQUE FRANÇAISE EN ITALIE

AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(1831-1832)

I. — L'INTERVENTION AUTRICHIENNE.

Le service le plus méritoire certainement et le plus incontesté que la monarchie de Juillet ait, dès ses débuts, rendu à la France, est de l'avoir préservée d'une guerre dont le plus sûr résultat eût été la coalition au dehors et la révolution au dedans. Encore mal affermie, cette monarchie n'hésita pas à se mettre en travers de la poussée bruyante, violente, qui avait un moment ébranlé ou étourdi des parties de l'opinion d'ordinaire plus sages. La lutte entre la politique pacifique et la belliqueuse s'engagea alors principalement sur trois questions : la question de Belgique, celle de Pologne et celle d'Italie. Dans la première, le succès fut complet, et la France, sans tirer l'épée, recueillit des avantages supérieurs à ceux que lui ont rapportés bien des guerres. Dans la seconde, nous étions douloureusement impuissants. Dans la troisième, notre politique devait être moins féconde qu'en Belgique, mais aussi moins inerte qu'en Pologne. J'ai déjà eu l'occasion d'en indiquer, ici même, sommairement le caractère et les résultats. Mais, depuis lors, la communication bienveillante d'importants documents inédits m'a permis de pénétrer dans cette campagne diplomatique plus avant que l'histoire n'avait pu le faire jusqu'ici ; l'occasion m'était ainsi donnée d'éclaircir plus d'un point obscur, de redresser plus d'une erreur courante. J'ai cru qu'il serait utile de le faire, et qu'un récit détaillé de ces négociations ne serait pas sans intérêt. D'ailleurs, tout ce qui touche à la politique de la France en Italie n'a-t-il pas pris, pour les hommes de notre génération, une importance particulière? Les fautes commises par le second

Empire au delà des Alpes nous ont coûté assez cher, elles pèsent encore assez lourdement sur notre pays, pour qu'on soit naturellement curieux de savoir comment les gouvernements antérieurs s'étaient conduits sur un terrain qui devait nous devenir si fatal.

I

L'Italie, mécontente de ses gouvernants rétrogrades et malhabiles, blessée dans sa nationalité par la domination de l'Autriche sur une partie de la Péninsule et par sa suprématie sur le reste, se souvenant d'avoir été déjà une première fois associée aux destinées d'une révolution française, devait nécessairement ressentir le contre-coup des événements de Juillet. Dès le premier jour, de nombreux réfugiés italiens avaient, de France, dirigé sur leur patrie un travail ardent de propagande et même de conspiration, heureux quand ils ne préparaient pas sur notre sol des expéditions de flibustiers comme celles qui furent tentées, sans succès à la vérité, contre le gouvernement sarde. Ces réfugiés avaient été, sous la Restauration, en relations étroites avec l'opposition d'alors; non seulement ses protégés, mais aussi ses instructeurs, ils lui avaient un moment donné des leçons de carbonarisme. L'opposition devenue maîtresse de la France, ils croyaient pouvoir compter sur son appui. Ils trouvèrent en effet des encouragements dans l'opinion régnante. Par une coïncidence singulière, le jour même où éclatait la révolution de Juillet, l'empereur d'Autriche avait ordonné l'élargissement de Silvio Pellico et des autres jeunes Italiens, détenus depuis plus de huit ans dans les cachots du Spielberg; la plupart étaient venus aussitôt à Paris; leurs récits [1], la vue du corps épuisé et mutilé de l'un d'eux, l'infortuné Maroncelli, ne contribuèrent pas peu à aviver les sympathies pour l'Italie: on s'attendrissait sur les victimes, on s'indignait contre les bourreaux [2]. Ces sympathies ne demeurèrent pas inactives. Ceux qui travaillaient à révolutionner la Péninsule trouvaient des approbateurs et des complices jusque chez des hommes qui touchaient de très près au gouvernement ou qui en faisaient partie, comme La Fayette. Ne se targuaient-ils même pas d'avoir la faveur du jeune prince royal? En Italie, des agents consulaires français croyaient remplir leurs instructions ou tout au moins deviner les intentions de leur gouvernement en secondant les conspirateurs [3].

[1] Silvio Pellico n'a publié ses *Prisons* que plus tard, en 1833.

[2] Après une conversation avec Maroncelli, Carrel écrivait, le 1er mars 1831, dans le *National*, un article d'une éloquence indignée et brûlante.

[3] De ce nombre était notre consul à Gênes. En mars 1831, quand M. de

Cette agitation n'échappait pas à l'Autriche, trop directement intéressée pour n'être pas attentive. Le 4 août 1830, à la nouvelle de la révolution de Juillet, M. de Metternich avait écrit à l'empereur : « Un côté vers lequel il faut que, sans tarder, nous dirigions nos regards, c'est le côté italien; c'est l'Italie que les menées révolutionnaires chercheront certainement à gagner[1]. » Le chancelier autrichien songeait à cette contrée, et il ne s'en cachait pas, quand il avait tout de suite protesté si vivement contre le principe de non-intervention. Dès novembre 1830, aux premières menaces de troubles dans les États sardes, il fit savoir à notre ambassadeur à Vienne « qu'une révolution dans le Piémont devant avoir pour suite inévitable un soulèvement dans la Lombardie, il se croirait obligé de prendre, à tout prix, les mesures les plus propres à étouffer, dès le principe, une tentative de cette nature. » Il ajouta d'une façon plus générale que « toute insurrection voisine des provinces lombardes lui créait un danger sur lequel il ne pouvait transiger, » et que « si le principe de non-intervention lui était opposé, il protestait, à l'avance, de l'impossibilité de le reconnaître, quelles que pussent être d'ailleurs les conséquences de la détermination que lui dictait l'intérêt de la monarchie ». Plus tard, en janvier 1831, ramené au même sujet par la fermentation croissante de l'Italie centrale, M. de Metternich affirma d'abord le droit de l'Autriche de veiller à la sûreté des pays que des conditions de réversibilité attachaient à la couronne impériale, tels que les duchés de Parme et de Modène. Quant aux autres États de l'Italie, il n'admettait, à son action, d'autres limites que celles de l'intérêt

Sainte-Aulaire, nommé ambassadeur à Rome, traversa cette ville, le consul vint le trouver. Fort étonné que l'ambassadeur n'eût été chargé de lui apporter aucune instruction particulière, il lui apprit en confidence « qu'il avait lié des rapports, sur tous les points de l'Italie, avec les chefs de l'insurrection ». Il annonça que le Pape allait être chassé de Rome, les Autrichiens de Milan. « Quant aux troupes sardes, ajouta-t-il, j'en fais mon affaire; j'ai déjà pratiqué le commandant de la citadelle de Gênes qui en ouvrira les portes au premier signal; on n'attend plus que des ordres précis du gouvernement français et quelque argent nécessaire pour décider les consciences irrésolues. » M. de Sainte-Aulaire, stupéfait, eut beaucoup de peine à faire comprendre au consul que sa conduite violait le droit des gens et contredisait la politique du gouvernement français. (*Mémoires inédits* de M. de Sainte-Aulaire.) On comprend dès lors que M. de Metternich put dénoncer dans tous les mouvements italiens, l'action de la propagande française. (*Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 126, 127, 153, 154.)

[1] *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 15. Voy. aussi sa lettre du 3 octobre. (*Ibid.*, p. 39.) Le 13 octobre, il écrivait : « L'Italie est encore tranquille, mais il serait dangereux de se laisser tromper par un calme plus apparent que réel. » (*Ibid.*, p. 60.)

autrichien. Il déclarait « que pour établir le droit d'intervention des gouvernements, il était prêt à s'exposer à l'intervention des peuples, parce qu'alors la question nettement posée deviendrait une question de force; qu'il aimait mieux périr par le fer que par le poison, car, les armes à la main, il avait, du moins, une chance que le poison ne lui laissait pas; qu'en un mot, si l'intervention de l'Autriche en Italie devait amener la guerre, il était prêt à l'accepter. Péril pour péril, il préférait un champ de bataille à une révolution [1]. »

Le gouvernement français était donc averti, mais il avait alors tant de difficultés sur les bras qu'il négligeait volontiers celles qui n'étaient encore qu'en expectative. Le Roi cependant, plus prévoyant que ses ministres, comprit tout de suite qu'il importait de limiter le principe de non-intervention, un peu légèrement improvisé et proclamé, à l'occasion de la Belgique. Il commença donc à déclarer qu'il ne se croyait pas tenu de prendre les armes pour faire respecter ce principe partout et toujours. « Il faut, ajoutait-il, peser les intérêts et mesurer les distances. » Tel était aussi le langage que, sous son inspiration, le général Sébastiani tenait aux ambassadeurs étrangers. « Le principe de non-intervention, leur disait-il, n'a été prononcé dans sa généralité que pour ne pas spécialiser le cas de la Belgique, mais la France ne compte pas pousser ce principe au delà d'un certain rayon dans lequel elle ne peut pas voir avec indifférence un mouvement de troupes étrangères [2]. » Quel était ce rayon? Le gouvernement français donnait à entendre tout d'abord qu'en aucun cas il ne tolèrerait l'intervention dans les États limitrophes, la Belgique, la Suisse, les États sardes [3]. Pour les autres États de l'Italie, ses résolutions étaient plus difficiles à saisir : peut-être étaient-elles encore incertaines, ou jugeait-

[1] Dépêche de l'ambassadeur de France à Vienne, novembre 1830 et janvier 1831.

[2] Dépêche de M. de Werther, du 1er décembre 1830, citée par Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 150.

[3] Le bruit se répandit dans les chancelleries que pour les États sardes nous faisions une distinction entre la Savoie et le Piémont, ne posant de *casus belli* que pour la première : on racontait que le général Sébastiani avait fait une déclaration dans ce sens, au comte Apponyi : mais peut-être celui-ci avait-il essayé de mal entendre. En tout cas, le ministre français démentit le propos qui lui était attribué, aussitôt qu'il en fut informé par M. de Barante, notre ambassadeur à Turin. (Voy. la correspondance diplomatique du général Sébastiani et de M. de Barante. *Documents inédits.*) — Le gouvernement français chercha à cette époque à faire étendre au Piémont la neutralité qui venait d'être établie pour la Belgique. La proposition n'eut pas de succès. On voit mal l'intérêt que pouvait avoir la France à se fermer ainsi la porte de l'Italie, tandis que l'Autriche y conservait une entrée libre.

il plus politique de laisser planer sur elles un certain vague. Il apparaissait seulement que, à ses yeux, ces divers États ne devaient pas être placés sur la même ligne. M. Laffitte lui-même, bien que fort engagé en parole pour le principe de non-intervention, admettait ce système de gradation et de tempéraments, et l'on citait de lui ce propos : « Il y a *possibilité* de guerre si on occupe Modène, *probabilité* si on entre dans les États romains, *certitude* si on envahit le Piémont[1]. »

Ces réserves, que le Roi faisait introduire peu à peu dans nos conversations diplomatiques, étaient prudentes et prévoyantes. Mais l'effet ne s'en trouvait-il pas détruit par le langage qu'au même moment les ministres tenaient à la tribune? Alors en effet, ceux-ci, ne songeant qu'à faire leur cour à l'opinion avancée, n'osaient plus indiquer aucune distinction; ils paraissaient poser un principe absolu. « La France, s'écriait M. Laffitte, le 1er décembre 1830, aux applaudissements de la gauche, ne permettra pas que le principe de la non-intervention soit violé. » Et pour mieux souligner le caractère comminatoire de cette déclaration, il ajoutait, mettant en quelque sorte la main sur la garde de son épée : « Sous très peu de temps, messieurs, nous aurons, outre nos places fortes, approvisionnées et défendues, cinq cent mille hommes en bataille, bien armés; un million de gardes nationaux les appuieront, et le Roi, s'il en était besoin, se mettrait à la tête de la nation. Nous marcherions serrés, forts de notre droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes éclataient à la vue des trois couleurs et se faisaient nos auxiliaires, tant pis pour ceux qui les auraient appelées, nous n'en serions pas comptables à l'univers! » Le président du conseil disait encore, le 31 décembre : « Nous avons déclaré établi par nous le principe de la non-intervention; ce principe a déjà triomphé en Belgique, la France saura le faire triompher toujours et partout. » Il n'était pas jusqu'au général Sébastiani qui ne se laissât entraîner à dire, le 27 janvier 1831 : « La Sainte-Alliance reposait sur le principe de l'intervention, destructeur de l'indépendance des États secondaires. Le principe contraire, que nous saurons faire respecter, assure l'indépendance et la liberté de tous les peuples. » Les ambassadeurs étrangers s'étonnèrent plus d'une fois d'un langage public qui paraissait en contradiction avec celui qui leur était tenu au Palais-Royal ou dans le cabinet du ministre des affaires étrangères; ils demandaient des explications qu'on avait peine à leur donner

[1] Plus tard Casimir Périer, dans une discussion de la Chambre des députés, le 13 août 1831, rappela à M. Laffitte, le propos qu'il avait tenu, étant ministre.

satisfaisantes. Après tel discours de M. Laffitte, celui du 1er décembre que nous citons plus haut, le général Sébastiani jugeait nécessaire d'envoyer aussitôt des courriers à Vienne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, pour y porter des déclarations rassurantes. Nul ne déplorait plus que le Roi, ces fanfaronnades de tribune, mais il croyait impossible de les empêcher, et aux diplomates étrangers qui se plaignaient à lui, il s'excusait en leur confiant qu'il avait beaucoup de peine à empêcher ses ministres de dire de bien autres sottises [1].

Cependant la fermentation augmentait chaque jour en Italie, principalement au centre de la Péninsule, dans les petits duchés et dans les États de l'Église. Ceux-ci présentaient alors un terrain singulièrement favorable aux conspirations. Pie VIII était mort le 30 novembre 1830, et l'interrègne qui en résulta se prolongea pendant deux mois. Quand le nouveau pontife Grégoire XVI fut enfin élu, le 2 février, l'insurrection était mûre et, deux jours après, elle éclatait à Modène et à Bologne. De Modène, elle gagna Parme; de Bologne, elle descendit dans la Romagne et les Marches, et, favorisée par l'hostilité de ces populations, contre le gouvernement ecclésiastique, elle s'étendit, sans rencontrer l'ombre d'une résistance, jusqu'à Ancône, Pérouse, Spolète, Terni. On put craindre un moment pour Rome, mais le peuple de cette ville était favorable au Pape, et le mouvement qu'y tentèrent les conspirateurs échoua piteusement. Les souverains de Modène et de Parme avaient immédiatement demandé le secours des Autrichiens. Le Pape, bien que sans armée, hésita quelques jours avant de faire appel à des protecteurs aussi impopulaires et aussi incommodes. Sa première démarche fut même de demander au chargé d'affaires qui suppléait l'ambassadeur de France non encore désigné, de se porter médiateur entre lui et les insurgés : mais, par malheur, cet agent secondaire, laissé sans instructions, ne se crut pas autorisé à assumer cette tâche [2]. Le Pape adressa alors directement un appel paternel à ses sujets, protestant de sa bonne volonté réformatrice. C'était bien de réformes qu'il s'agissait! On poursuivait une révolution. La convention élue par les provinces insurgées répondit, en votant, le 26 février, la déchéance de l'autorité pontificale et en nommant un gouvernement provisoire. « L'hydre romaine, disait une proclamation du chef de ce gouvernement, se débat dans les convulsions de l'agonie. Il ne lui reste plus qu'à tourner ses dents venimeuses contre ses propres entrailles et à mourir enragée. Si elle osait lancer contre nous le reste de sa bave empoisonnée, nous

[1] Dépêches de l'envoyé sarde, citées par Hillebrand, *Geschichte Frankreichs, 1830-1870*, t. Ier, p. 151.

[2] *Mémoires* inédits de M. de Sainte-Aulaire.

saurions l'écraser sous nos pieds. » Devant une telle révolte, le Pape crut n'avoir plus rien à ménager, et il sollicita le secours de l'Autriche.

A Vienne, on avait prévu ces appels des gouvernements italiens, et on était résolu à y répondre. M. de Metternich ne le cacha pas à notre ambassadeur. « Si cette intervention doit amener la guerre, lui dit-il, eh bien, vienne la guerre; nous aimons mieux en courir toutes les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes. » Cette guerre, cependant, le chancelier était loin de la désirer; bien plus, il la redoutait fort, et, pour tâcher d'en éloigner la chance, il protestait de son désintéressement, répudiait solennellement toute vue « d'agrandissement territorial ou d'influence politique, » se montrait fort désireux de nous être agréable, et ajoutait en *post-scriptum* à une de ses lettres au comte Apponyi : « Vous pouvez dire à Sébastiani que si, à Paris, on se conduit bien, nous voterons avec ferveur contre toute chance du duc de Leuchtenberg, d'arriver au trône de Belgique[1]. »

La question se posait urgente, inévitable, devant le gouvernement français, question de paix ou de guerre. Son embarras était grand. Tout d'abord, à ne voir que les déclarations si légèrement apportées à la tribune depuis trois mois, les seules que connût le public en France et hors de France, déclarations encore accentuées par la presse, semblions-nous obligés à empêcher par les armes toute intervention. N'avions-nous pas pris envers les autres et envers nous-mêmes, l'engagement formel de faire respecter notre nouveau principe? N'était-ce pas sur la foi de ces déclarations réitérées et après s'être assurés qu'elles les couvraient contre toute attaque de l'Autriche, que les révolutionnaires italiens s'étaient lancés[2]? Ne pas bouger, après avoir parlé si haut et si fort, ne serait-ce pas se faire

[1] Dépêches de l'ambassadeur de France à Vienne, et *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 121 et 156.

[2] Quelques mois plus tard, le 15 août 1831, dans un débat rétrospectif à la Chambre française, un député de la gauche, M. Cabet, ajoutait, après avoir rappelé que les réfugiés avaient compris la proclamation du principe de non-intervention comme une garantie du secours de la France contre l'Autriche : « Les Italiens n'ont rien négligé pour bien s'assurer que tel était le sens de ce principe; il s'en trouvait un grand nombre à Paris; ils ont donc consulté les notabilités libérales, et toutes les explications qu'ils ont demandées ont eu pour résultat cette assurance donnée unanimement, que, dans le cas d'une insurrection à Parme, à Modène et dans la Romagne, la France viendrait à leur secours, si l'Autriche intervenait. » — De son côté, M. de Metternich écrivait : « C'est le seul mot de non-intervention qui a donné aux révolutionnaires italiens le courage de se soulever. » (Cf., entre autres, lettres du 9 et du 12 mars 1831. *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 123 et 125.)

maudire par l'Italie libérale et moquer par l'Europe conservatrice [1]? Les esprits les plus sages, les plus pacifiques, en venaient à douter de la possibilité d'échapper à la guerre. Ambassadeur à Turin et bien placé pour observer, M. de Barante écrivait le 5 mars 1831, à son ministre : « Dans ces diverses révolutions de Bologne, de Modène et de Parme, on a remarqué plus d'unanimité que d'énergie; peu de dispositions à faire des sacrifices et des efforts; peu de moyens de défense et d'armement;... mais la circonstance générale et qu'il nous importe le plus de remarquer, c'est que le fondement unique de ces révolutions, leur seul mobile, est le principe de non-intervention proclamé par la France, d'une manière absolue; du moins on l'a entendu ainsi. D'où Votre Excellence concluera facilement ce que la France perdra dans l'opinion des peuples, s'ils ne trouvent pas en elle cette protection dont ils se sont flattés. Ce sera en même temps un triomphe pour les opinions qui sont hostiles à nous et à notre révolution. Elles y verront non pas de la modération, non pas même un calcul de nos vrais intérêts, mais l'impuissance d'accomplir des menaces jetées en avant et restées sans effet. Je ne dis point que ces considérations doivent décider le gouvernement à précipiter la France dans une guerre terrible : ce n'est point lorsqu'on ne voit les questions que sous un point de vue restreint et particulier, qu'on peut avoir une opinion complète; mais il est de mon devoir que Votre Excellence n'ignore pas le résultat infaillible de l'intervention autrichienne [2]. » En même temps, dans une lettre intime, le même M. de Barante écrivait, le 5 mars, à M. Pasquier : « Nous opposerons-nous à l'intervention de l'Autriche? c'est la guerre générale, européenne, guerre entre des principes ennemis, entre des opinions exaltées : c'est la reprise de 1792. Souffrons-nous l'intervention? c'est la plus complète humiliation. Nous l'avons pris de si haut et d'une façon si absolue, qu'il n'y a pas une couleur possible pour reculer; ce sera pris comme preuve de faiblesse et d'impuissance... Pesez ces deux hypothèses dans votre sagesse [3]. »

S'il était mortifiant de ne rien faire, n'était-il pas périlleux d'agir? L'Autriche, tout en ne désirant pas la guerre, s'apprêtait à la soutenir à outrance, car il s'agissait pour elle d'un intérêt vital. « Nous armons jusqu'aux dents, écrivait, le 15 février 1831,

[1] M. de Metternich n'était pas disposé à laisser dans l'ombre le démenti qui serait ainsi donné à la parole de la France; il écrivait le 12 mars 1831 : « Les révolutionnaires italiens seront détrompés sur le compte de la valeur que le gouvernement français accorde au dogme émis par lui. » (*Mémoires*, t. V, p. 125.)

[2] Correspondance diplomatique de M. de Barante. (*Documents inédits.*)

[3] *Documents inédits.*

M. de Metternich à son ambassadeur à Paris, et je vous prie d'être tranquille sur nos mesures [1]. » Il se montrait résolu à user de toutes les armes et il menaçait la nouvelle royauté, encore mal affermie, de lui jeter dans les jambes le duc de Reichstadt, menace qui, assure-t-on, ne laissa pas que de produire quelque effet à Paris [2]. Encore, si tout devait se résumer en un duel avec l'Autriche, la France pouvait l'affronter sans témérité ; mais, comme le reconnaissait M. de Barante, la guerre deviendrait immédiatement cette guerre révolutionnaire et générale que, depuis les événements de Juillet, les esprits sages, le Roi en tête, travaillaient courageusement à écarter, la jugeant dans l'état de la France et de l'Europe, mortelle à la monarchie et à la patrie. Guerre révolutionnaire, car, ayant contre nous tous les gouvernements italiens, y compris le Piémont, plus effrayé de la contagion française que séduit par les agrandissements que nous lui faisions entrevoir [3], nous n'avions plus d'autre ressource que de nous faire fauteurs de révolte, dans toute la Péninsule. Guerre générale, car, nous attaquant à l'une des dispositions fondamentales des traités de 1815, nous fournissions à l'Autriche occasion de réclamer le concours de ses anciens alliés. Ne devait-elle pas compter sur ce concours? Sans doute, la Russie était aux prises avec la Pologne, et la Prusse paraissait avoir presque toute son attention occupée à surveiller Varsovie à l'est, Bruxelles à l'ouest; mais, malgré tout, à Saint-Pétersbourg, on était au moins disposé à toutes les démonstrations, et, de Berlin, on envoyait à Vienne un général chargé de régler les conditions éventuelles d'une coopération militaire [4]. Les petits États de l'Allemagne, en dépit de nos avances, se montraient inquiets et malveillants [5], et la Confédération prenait des mesures pour porter son armée à trois cent mille hommes. De l'Angleterre, le mieux que nous pussions attendre était une neutralité également désapprobative pour les deux parties [6]; le bruit courait dans les chancelleries que le cabinet de Londres opposerait son veto à toute tentative de la France d'envahir le Piémont pour atteindre l'Autriche [7];

[1] *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 121.

[2] *Ibid.*, p. 120, 158 et 159. — Cf. aussi Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 204.

[3] M. de Barante, dans sa correspondance diplomatique, répétait sans cesse que le gouvernement sarde serait, en cas de guerre, l'allié de l'Autriche. (*Documents inédits.*) Peut-être même y avait-il traité secret, entre les deux puissances. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 34.)

[4] Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 217.

[5] *Ibid.*

[6] Bulwer, *Life of Palmerston*, t. II, p. 48 à 52.

[7] Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 217.

d'ailleurs, par une coïncidence malheureuse, à ce moment notre ministère relâchait lui-même les liens qui avaient d'abord uni, dans la conférence de Londres, les deux puissances occidentales. Enfin, tels étaient alors les rapports de la Belgique et de la Hollande, qu'une guerre sur le Pô serait aussitôt le signal d'une guerre sur l'Escaut, guerre dans laquelle la Prusse et l'Allemagne seraient forcément amenées à s'engager.

Cette lutte gigantesque, nous n'avions pas voulu l'entreprendre quand elle avait pour enjeu une large extension de nos frontières, la conquête de la Belgique ou de la rive gauche du Rhin. Y avait-il donc cette fois la chance d'un avantage plus considérable encore? Lequel? L'affranchissement de l'Italie? on sait aujourd'hui ce qu'y peut gagner notre politique. Et même, sans devancer les leçons que devaient nous apporter les événements, en se plaçant au point de vue des sympathies généreuses qui régnaient alors en France pour la patrie de Silvio Pellico, n'était-il pas manifeste que la cause vraiment française au-delà des Alpes n'était pas celle des insurrections mi-partie républicaines et bonapartistes qui venaient d'éclater en Romagne et dans les petits duchés? Il rentrait dans notre tradition de combattre l'influence autrichienne en Italie, mais en nous appuyant sur une partie des gouvernements locaux, notamment sur ceux du Piémont, des Deux-Siciles, des États pontificaux; en les habituant à compter sur notre protection et à accepter notre patronage; non pas en secondant un parti révolutionnaire qui s'attaquait pêle-mêle à tous les gouvernements de la Péninsule, aussi bien aux clients naturels de la France qu'à ceux de l'Autriche. La révolution de Juillet n'avait déjà que trop éveillé contre nous les défiances et par suite diminué notre crédit auprès des divers États ultramontains. M. de Barante écrivait de Turin à M. Guizot : « Notre considération et notre influence sont mises en quarantaine. » Et encore : « Les gouvernements italiens qui se défendaient un peu, avant notre révolution, de la suzeraineté autrichienne, aujourd'hui ne demandent pas mieux et cherchent là leur sauvegarde[1]. » Avions-nous intérêt à précipiter cette défection de notre clientèle historique? Ajoutez que le gouvernement le plus immédiatement menacé était celui du Souverain Pontife; or, bien que l'opinion dominante alors en France fût loin d'être dévote et « cléricale », on n'avait pas encore découvert que notre politique fût intéressée à déposséder le Pape; au contraire, parmi les hommes d'État de cette époque, en dehors du parti ouvertement révolutionnaire, pas un seul n'eût voulu abandonner

[1] Guizot, *Mémoires*, t. II, p. 300 et 311.

cette protection séculaire du Saint-Siège, qui était l'une des forces principales de la France en Italie et dans le monde chrétien.

Toutes les raisons de prudence actuelle et de politique traditionnelle se réunissaient donc pour détourner la France de prendre les armes au service des insurrections italiennes. Louis-Philippe le comprenait, et son parti était pris pour la paix. C'était aussi, au fond, le sentiment des ministres; ils n'eussent pas voulu avoir la responsabilité d'une telle guerre; mais il leur en coûtait de dire tout haut qu'ils ne l'entreprendraient pas. C'est pourtant ce qu'il eût été nécessaire de faire, ne fût-ce que pour dissiper les équivoques nées de leur langage antérieur. Le 26 février, La Fayette, consulté par les révolutionnaires bolonais, sur les dispositions du cabinet français, leur répondait : « Je ne peux que vous référer à ce que le gouvernement a proclamé lui-même à la tribune nationale et à l'assentiment que trois fois il a donné dans cette Chambre, en ne réclamant pas contre mes définitions du système français de non-intervention. J'ajouterai que j'ai eu connaissance de lettres officielles qui étaient d'accord avec ces principes[1]. » Quelles étaient ces « lettres officielles »? Quelques semaines plus tard, dans la séance du 18 mars, alors que le général Sébastiani était devenu le collègue de Casimir Périer, La Fayette, voulant lui opposer le langage qu'il avait tenu pendant l'administration précédente, lui demanda « s'il était vrai ou s'il n'était pas vrai qu'il avait déclaré officiellement que le gouvernement français ne consentirait jamais à l'entrée des Autrichiens dans les pays actuellement insurgés de l'Italie. » Le général Sébastiani répondit : « Entre ne pas consentir et faire la guerre, il y a une grande différence. » Cette réponse permet d'entrevoir à quelles équivoques avaient recours des ministres timides, pour ne pas mécontenter le parti belliqueux.

Quand le ministre de confiance du roi n'avait pas plus le courage de ses résolutions pacifiques, que ne pouvait-on pas craindre de la faiblesse habituelle de M. Laffitte? Aussi, Louis-Philippe n'hésitait-il pas à prendre contre lui des précautions qui jettent un jour curieux sur l'état intérieur du gouvernement. Notre ambassadeur à Vienne, le maréchal Maison, avait pris feu en entendant M. de Metternich annoncer l'intervention de l'Autriche en Italie, et il avait aussitôt envoyé à Paris une dépêche belliqueuse pressant le gouvernement français de prendre les devants et de jeter une armée en Piémont. Le Roi, tout en donnant l'ordre au général Sébastiani de verser un peu d'eau froide sur l'imagination trop échauffée de

[1] *Mémoires* de La Fayette, t. VI.

l'ambassadeur, jugea prudent de cacher cette dépêche au président du conseil; il craignait que celui-ci n'en fût ébranlé dans ses dispositions pacifiques ou qu'il ne la livrât à sa clientèle démocratique qui s'en serait fait une arme contre le gouvernement. Vaine précaution, du reste! Dans ce régime de laisser-aller, l'indiscrétion était partout; au bout de quelques jours, le *National* faisait allusion à la dépêche; M. Laffitte apprit ainsi, non sans froissement, et l'existence du document et le mystère qu'on lui en avait fait [1].

Si cet incident montre combien peu sûr était le ministère, il montre également à quel point le Roi était décidé pour la paix. On pouvait être certain qu'il ne laisserait pas son ministère recourir aux armes pour repousser l'intervention. Cela ne l'empêchait pas, il est vrai, d'user de diplomatie pour la limiter. Il avait pris assez vite son parti de l'occupation de Modène et de Parme par laquelle les Autrichiens se disposaient à commencer; le droit de réversibilité établi au profit de la cour de Vienne lui paraissait placer ces deux duchés dans une condition particulière. Mais il eût vivement désiré que l'intervention ne s'étendît pas aux États de l'Église. Il fit proposer à la cour de Vienne, comme un remède plus efficace et moins dangereux qu'une occupation armée, l'ouverture à Rome d'une conférence dans laquelle les représentants de l'Autriche et de la France examineraient les griefs des Légations et réuniraient leurs efforts pour obtenir du Pape les réformes nécessaires à la pacification du pays. L'idée n'était pas mauvaise; elle avait le tort de venir trop tard. En même temps, sans s'engager par des menaces trop précises, notre gouvernement cherchait à inquiéter l'Autriche sur les résolutions auxquelles nous obligerait une intervention dans l'État romain. « Si nous pouvons admettre,

[1] Cet incident devait avoir une suite. En même temps qu'il envoyait sa dépêche belliqueuse à Paris, le maréchal Maison avait écrit dans le même sens à son collègue le général Guilleminot, ambassadeur de France à Constantinople. Celui-ci, persuadé dès lors que la guerre allait éclater, remit à la Porte une note la pressant d'armer pour agir de concert avec la France contre l'Autriche et la Russie. Cette démarche, bientôt connue, fit grand scandale dans toutes les chancelleries. M. Périer était alors au pouvoir; l'ambassadeur fut immédiatement rappelé. De telles démarches trahissent sans doute l'indiscipline qui avait, après la révolution, gagné tous les rangs de la hiérarchie; mais il faut aussi reconnaître que les déclarations de tribune avaient pu induire en erreur nos représentants à l'étranger sur la politique réelle du gouvernement. C'est ainsi que vers la même époque nous voyons M. de Barante obligé de rappeler à l'ordre notre agent à Bologne qui renvoyait les insurgés aux discours des ministres sur la non-intervention, pour les engager à avoir foi dans l'appui de la France. (Dépêche de M. de Barante au général Sébastiani en date du 9 mars 1831. *Documents inédits*).

écrivait le général Sébastiani, qu'à l'égard de Modène et de Parme des circonstances particulières modifient jusqu'à un certain point l'application des principes généraux, il n'en est pas ainsi en ce qui concerne les États de l'Église. La dignité et les intérêts de la France seraient également blessés par une intervention d'une puissance étrangère dans cette partie de l'Italie, et le gouvernement du Roi se verrait réduit, tant par le sentiment de ses devoirs que par l'irrésistible impulsion de l'opinion nationale à chercher dans des combinaisons nouvelles, des garanties pour l'honneur et la sécurité de la France. » Puis il ajoutait en post-scriptum : « L'entrée des troupes autrichiennes dans les États de l'Église compromettrait sérieusement la paix de l'Europe. J'aime à croire que M. le prince de Metternich examinera avec sa prudence accoutumée les conséquences d'une pareille entreprise. » Dans ses conversations avec les ambassadeurs étrangers, le ministre s'exprimait plus vivement encore, toujours dans l'espoir de produire un effet d'intimidation. Enfin, pour appuyer ce langage, une ordonnance royale du 10 mars appela à l'activité quatre-vingt mille conscrits de la classe de 1830. L'Autriche cependant était trop avancée pour reculer. Elle accepta avec empressement la proposition d'une conférence sur les réformes à apporter dans l'administration pontificale; mais elle était bien décidée, quoiqu'elle eût soin de ne pas le dire tout haut, à ne pas retarder pour cela d'un jour ses mesures militaires[1]. Le gouvernement français, au contraire, comprit, ou du moins tâcha de se persuader que la réponse favorable de l'Autriche impliquait un ajournement de l'intervention, et, pour être en mesure de prendre part à la délibération commune qui allait s'ouvrir auprès du Saint-Siège, il se hâta de pourvoir à l'ambassade de Rome qui, par une négligence singulière dans une telle crise, n'avait pas eu de titulaire depuis la révolution de Juillet.

Ce poste devenu si important fut offert au comte de Sainte-Aulaire. Par lui seul ce choix était significatif. Gentilhomme accompli, lettré distingué, M. de Sainte-Aulaire s'était trouvé fort engagé dans l'opposition libérale sous la Restauration; mais il était de ceux qui avaient vu avec regret cette opposition aboutir au renversement de la vieille monarchie. Fort dégoûté de quelques-unes des suites de la révolution de Juillet, il ne se gênait pas pour dire « qu'elle ne pouvait être utilement servie que par ceux qui la détestaient ». Ses principes politiques comme ses répugnances

[1] Sur toute cette négociation, voyez les dépêches adressées par le général Sébastiani à M. de Barante (*Documents inédits*) et les *Mémoires inédits* de M. de Sainte-Aulaire. Voy. aussi les *Mémoires* de M. de Metternich.

d'homme du monde ne le disposaient aucunement à se faire le complaisant des révolutionnaires cosmopolites; de plus ses sentiments religieux ne lui eussent pas permis d'être l'instrument d'une politique hostile au Saint-Siège. A sa première question sur ce qu'on voulait lui donner à faire en Italie, le général Sébastiani lui répondit : « Vous aurez à défendre l'autorité spirituelle et temporelle du pape. — A ces conditions, je partirai quand vous voudrez, » reprit M. de Sainte-Aulaire. Avant de se mettre en route, le nouvel ambassadeur eut plusieurs entretiens avec le Roi, avec le président du conseil et avec le ministre des affaires étrangères. On lui donnait mission d'appuyer les négociations déjà ouvertes à Vienne, en vue de substituer à l'intervention armée une sorte de médiation diplomatique des deux grandes puissances catholiques, entre les populations des Légations et leur souverain; il devait chercher par quelles transactions, par quelles réformes on pouvait pour le présent pacifier ces contrées, pour l'avenir raffermir l'autorité du Pape. « Mais, demanda-t-il, que faire si l'entrée des Autrichiens dans la Romagne précède mon arrivée à Rome? » Il vit tout de suite que sa question était indiscrète, importune; le gouvernement cherchait à se convaincre que cette hypothèse ne se présenterait pas; en tout cas, il lui déplaisait d'avouer d'avance que, dans ce cas, il ne ferait pas la guerre. Force était donc pour l'ambassadeur de deviner ce qu'on ne voulait pas lui dire explicitement. Cela ne lui fut pas bien difficile. Il se rendit compte que la partie de ses instructions qui semblait indiquer la résolution de faire respecter à tout prix en Italie le principe de non-intervention, ne devait pas être prise à la lettre, que, même au cas où l'intervention s'étendrait au territoire pontifical, ce ne serait encore là qu'une question diplomatique qu'il devrait traiter avec fermeté, mais avec mesure. Le danger d'une rupture commencerait seulement au cas, alors nullement à prévoir, où les Autrichiens entreraient en Piémont. « La guerre serait notre ruine, lui déclara le général Sébastiani; nous ne sommes pas en état de la soutenir. » Il n'était pas jusqu'à M. Laffitte qui ne lui dît : « Ne vous préoccupez pas des apparences belliqueuses, et tenez pour certain, quoi qu'il arrive, que tant que le Roi sera roi et aura Sébastiani et moi pour ministres, la paix de l'Europe ne sera pas troublée[1]. »

A vrai dire, les garanties offertes ainsi par le président du conseil étaient fort inégales. On pouvait compter sur la volonté du Roi; mais chacun savait, par expérience, ce que valait celle de M. Laffitte et sa présence au ministère, loin d'être rassurante, apparaissait, au

[1] *Mémoires inédits* de M. de Sainte-Aulaire.

contraire, comme le grand danger de la situation. Les étrangers en jugeaient ainsi; sachant la complaisance du ministre français pour toutes les opinions violentes, augurant de ses dispositions réelles par ses fanfaronnades de tribune et par les menaces plus ou moins voilées de ses communications diplomatiques, ils ne lui croyaient ni la volonté, ni surtout la force de résister au cri de guerre que soulèverait dans la gauche la nouvelle, attendue d'un jour à l'autre, de l'entrée des troupes autrichiennes dans la Romagne. Dans toutes les chancelleries, on déclarait la guerre imminente; c'était le propos courant des diplomates étrangers[1], et nos ambassadeurs en recueillaient partout l'écho. De Turin, à la porte même du théâtre du conflit, M. de Barante écrivait : « Ici on est fort convaincu de la guerre. » De Paris, M. Molé lui répondait : « Plus que jamais, la guerre me paraît inévitable[2]. » Mais, au moment où l'alarme était le plus vive, le jour même où les troupes autrichiennes, déjà entrées depuis trois jours à Modène, occupaient Parme, le 13 mars 1831, M. Laffitte tombait du pouvoir et y était remplacé par Casimir Périer.

II

La guerre, cette guerre devant laquelle M. Laffitte lui-même avait reculé, Casimir Périer ne songeait, pas plus que son prédécesseur, à en courir les risques pour empêcher l'intervention autrichienne, même dans les États de l'Église[3]. Seulement, plus conséquent, il voulut tout de suite mettre le langage public du gouvernement en accord avec ce que devait être sa conduite. Sous le cabinet précédent, l'embarras, le péril, étaient venus de ce que, pour capter les applaudissements de la gauche, les ministres avaient fait à la tribune des déclarations trop absolues sur la non-intervention : par là, ils avaient inquiété les puissances, trompé les Italiens, et s'étaient exposés à se faire accuser plus tard de défaillance ou de mauvaise foi. Le premier soin de Casimir Périer, en développant son programme, le 18 mars, fut de répudier ces généralités et de

[1] Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 202 et 214.

[2] *Documents inédits.*

[3] Peu de jours avant de prendre le pouvoir, comme l'ambassadeur de Russie lui rapportait un propos belliqueux du général Sébastiani, Casimir Périer, ne pouvant se contenir, lui avait répondu : « Avec quoi veut-il faire la guerre? Dans un pays divisé et agité comme le nôtre, si on voulait faire la guerre, le Roi et son ministère ne resteraient pas deux mois en place. » (Dépêche de l'envoyé sarde, en date du 25 février 1831, rapportée par Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, t. Ier, p. 217.)

préciser les restrictions avec lesquelles il entendait accepter le nouveau principe. « Ce principe a été posé : nous l'adoptons... Est-ce à dire que nous nous engageons à porter nos armes partout où il ne sera pas respecté? Messieurs, ce serait une intervention d'un autre genre; ce serait renouveler les prétentions de la Sainte-Alliance; ce serait tomber dans la chimérique ambition de tous ceux qui ont voulu soumettre l'Europe au joug d'une seule idée et réaliser la monarchie universelle. Ainsi entendu, le principe de non-intervention servirait de masque à l'esprit de conquête. Nous soutiendrons le principe de non-intervention en tout lieu, par la voie des négociations. Mais l'intérêt et la dignité de la France pourraient seuls nous faire prendre les armes. Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause, et le sang des Français n'appartient qu'à la France. » En outre, craignant que le maintien au ministère des affaires étrangères, du général Sébastiani, naguère collègue de M. Laffitte et plus ou moins compromis dans les déclarations d'alors, ne donnât lieu à quelque équivoque, il exigea que le général répétât, après lui, sur le principe de non-intervention, ce qu'il venait de dire lui-même.

A peine avait-il eu le temps de prendre cette précaution qu'arriva à Paris la nouvelle de l'entrée des troupes autrichiennes dans Bologne. Elles avaient occupé cette ville, le 21 mars, « sans même avoir chargé leurs armes », écrivait M. de Metternich, et se disposaient à soumettre les autres provinces insurgées, où elles ne devaient pas rencontrer plus de résistance. Si prévue que fût cette intervention, l'émotion fut grande en France. A entendre les « patriotes », nous étions bravés, nous recevions à la face de l'Europe quelque chose comme l'affront d'un démenti; on ajoutait que notre parole avait été donnée aux révolutionnaires italiens, et que nous ne pouvions y manquer sans déshonneur. Les violents parlaient haut; les modérés eux-mêmes étaient étourdis et ébranlés. Dans ce trouble, M. Laffitte, en dépit de ses volontés pacifiques, se fût probablement laissé aller au courant. Casimir Périer y résista hautement. Il se prononça pour la paix, mais avec ce je ne sais quoi de décidé qui donnait chez lui un air de hardiesse et de fierté même à la prudence. Son refus de prendre les armes apparaissait à l'opinion et aux cabinets étrangers, non plus comme l'hésitation et la défaillance d'un gouvernement qui reculait devant ses propres menaces, mais comme la fermeté d'un gouvernement qui avait résolu la paix et qui l'imposait autour de lui [1].

[1] Dès le 26 mars, M. de Barante constatait cette impression dans les cabinets étrangers. (*Documents inédits.*)

Soucieux non seulement du repos, mais aussi de l'honneur du pays, Casimir Périer protesta aussitôt contre toute allégation que la France eût engagé sa parole aux insurgés. Aux clameurs de l'opposition qui parlait de « promesses » faites, et qui s'écriait avec le général Lamarque : « Au delà des Alpes, la foi française et la foi punique sont désormais synonymes! » il répondit dans la séance du 30 mars : « Il n'y a de promesses que les traités. Des secours ont été promis. Par qui? A qui? A l'insurrection? Jamais, jamais par le gouvernement. Si quelqu'un a parlé au nom et à l'insu de la France, il est de son devoir d'accepter la responsabilité de ses promesses, en le déclarant. Le principe de non-intervention proclamé à cette tribune n'était pas une protection offerte ou accordée aux peuples qui s'insurgent contre leur gouvernement; c'était une garantie donnée aux intérêts bien entendus du pays, et aucun peuple étranger n'a le droit d'en réclamer l'application en sa faveur. » Ce n'était pas seulement la France, c'était aussi l'Europe que Casimir Périer voulait convaincre de notre non-complicité avec les insurgés d'Italie. Ceux-ci n'avaient pas eu une fin brillante : réfugiés en dernier lieu à Ancône, ils n'avaient pas même attendu d'apercevoir les uniformes autrichiens, pour capituler et se disperser prudemment[1]; seulement, en succombant, ils avaient publié un manifeste, sorte d'*ultima verba*, où ils déclaraient ne s'être soulevés que sur les encouragements et les promesses de la France, et tâchaient d'imputer à son abandon la responsabilité et l'humiliation de leur déroute. Aussitôt que ce document fut connu à Paris, le gouvernement adressa à ses agents diplomatiques une circulaire leur « recommandant de saisir toutes les occasions de repousser par les dénégations les plus formelles cette odieuse calomnie[2] ».

Casimir Périer ne s'en tint pas à cette attitude négative. S'il se refusait à voir dans le seul fait de l'entrée des Autrichiens à Bologne un *casus belli*, il ne se dissimulait pas que cette intervention, faite malgré nous et contre nos idées, portait atteinte à notre crédit en Italie, à notre importance en Europe. Il en conclut à la nécessité d'obtenir diplomatiquement quelque acte, quelque concession qui fussent manifestement faits en considération de la France et qui montrassent à tous que l'Autriche rencontrait devant elle, en

[1] Parmi ces fugitifs se trouvait le fils de l'un des frères de Napoléon Ier, de l'ex-roi Louis. Ce jeune prince était venu chercher fortune avec son frère aîné dans les rangs des insurgés. Son frère atteint d'une fluxion de poitrine mourut à Forli; quant à lui, il s'échappa déguisé d'Ancône. Tel fut le début politique de celui qui devait être Napoléon III.

[2] Circulaire du 8 avril. (*Documents inédits.*)

Italie, une puissance capable de limiter son action, de contrebalancer son influence [1]. Il lui parut que ce résultat serait atteint, s'il obtenait de l'Autriche la prompte retraite de ses troupes, du gouvernement romain des mesures de clémence et de réforme. Ce plan arrêté, Périer en entreprit l'exécution avec promptitude et énergie. Tout d'abord estimant avoir droit à l'appui moral de l'Europe en retour du service qu'il lui rendait, voulant d'ailleurs la constituer solennellement témoin des démarches qu'il allait faire, il convoqua, le 27 mars, les ambassadeurs étrangers et leur déclara que la guerre serait inévitable, si l'Autriche n'évacuait au plus vite les Légations, et si elle ne donnait son concours à la conférence qui devait s'ouvrir à Rome pour rechercher les réformes à accomplir dans l'administration pontificale [2]. A l'appui de ce langage, il annonça, le lendemain, à la Chambre, une demande de crédit de 100 millions, et la motiva par l'occupation de Bologne, en termes calculés pour indiquer sa double volonté de maintenir la paix et d'exiger les satisfactions dues à la France. Nos agents à l'étranger reçurent instruction de commenter dans le même sens cette demande de crédit [3]. Enfin, le 31 mars, il s'adressa directement au gouvernement autrichien ; le général Sébastiani remit au comte Apponyi une note qui était en réalité l'œuvre de Périer lui-même [4] et qui portait le même caractère de mesure et de fermeté que tous les actes précédents. Le gouver-

[1] En cela le ministre se rencontrait avec les indications qu'envoyait d'Italie l'un de nos plus clairvoyants agents, M. de Barante. Ce dernier, dès le 19 mars, rappelait que nous avions « beaucoup à regagner dans l'opinion des gouvernements et des peuples, et qu'il nous fallait chercher à l'intervention autrichienne un dénouement et une issue où apparussent notre influence et notre force ». Le 29 mars, il revenait sur l'obligation pour la France de « produire une preuve quelconque de son influence en Italie ». « Si le ministère, ajoutait-il, peut fermer la bouche à ses adversaires en leur montrant à la fois la paix conservée et la France ayant amené l'Autriche à telle concession qui lui déplaise et constate notre puissance, tout se trouvera concilié. On évitera une guerre terrible; on aura montré la force et le crédit de la France... » Enfin il répétait, le 3 avril : « Je continue à tenir pour certain que si rien ne marque la force et la volonté de la France dans les arrangements de l'Italie, nous subirons le décri le plus universel. » (*Documents inédits.*)

[2] Dépêche de M. de Werther du 27 mars. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 219.)

[3] *Documents inédits.*

[4] Les ambassadeurs étrangers qui se méfiaient du général Sébastiani à cause des souvenirs du ministère précédent, et qui lui reprochaient d'être « malveillant et raide » avaient « appelé l'attention du président du conseil sur la nécessité de surveiller la rédaction de la note que le ministre des affaires étrangères se disposait à adresser à l'ambassadeur d'Autriche » (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 219.)

nement français y rappelait d'abord que, dès le début des troubles, il « s'était empressé de témoigner à la cour de Rome par les assurances les plus positives et les plus explicites qu'il était décidé à ne pas souffrir le renversement de la souveraineté du pape ou le démembrement des États d'une puissance dont l'existence, l'indépendance et le repos sont d'un si haut intérêt pour toute la chrétienté »; il rappela aussi la proposition faite à la cour de Vienne « de se concerter avec la France et avec la cour pontificale pour s'efforcer d'opérer par des voies de conciliation la pacification prompte et durable des pays insurgés. » La note ajoutait ensuite : « Le soussigné ne saurait assez exprimer combien Sa Majesté le roi des Français regrette que l'empereur d'Autriche ait cru devoir recourir à l'emploi de la force. Le regret est d'autant plus vif que les voies de conciliation n'avaient pas même été tentées. Mais sa juste confiance dans les intentions pacifiques de Sa Majesté Impériale lui fait encore espérer qu'en donnant promptement l'ordre de faire évacuer par ses troupes le territoire du Saint-Siège, elle facilitera l'ouverture des négociations indispensables dont les bases avaient été convenues entre les deux cours et dont l'issue favorable ne saurait être douteuse[1]. »

L'attitude si nette, si une, si franche du nouveau cabinet français obtint ce double résultat, que le ministère précédent n'avait jamais atteint, d'inspirer confiance à l'Europe et de lui en imposer, Au sortir de la conférence du 27 mars, l'ambassadeur de Prusse ne tarissait pas sur « la loyauté, l'énergie, la modération du caractère de M. Périer », et il pressait son gouvernement d'appuyer à Vienne les demandes du gouvernement français; ce qui fut aussitôt fait[2]. L'ambassadeur de Russie à Paris, M. Pozzo di Borgo, faisait également recommander au gouvernement autrichien « d'être bien coulant avec le cabinet français[3]. » De Turin, M. de Barante écrivait, le 4 avril : « J'ai pu juger avec satisfaction des heureux effets qu'opère au-dehors la situation ferme et le langage de franchise de notre ministère. Nous nous trouvons ainsi placés sur un bien meilleur terrain. Plus de propagande à nous imputer, plus de réticences sur notre état intérieur. Nous pouvons parler de la guerre et nous faire écouter au nom de l'intérêt général de l'Italie et de la balance de l'Europe. » Et il ajoutait, le lendemain : « Maintenant ce qui vient du gouvernement français est accueilli avec considération et

[1] *Documents inédits.*

[2] Dépêches de M. de Werther et de M. Ancillon. (Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 219.)

[3] *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 133.

confiance; les soupçons injurieux que je démêlais auparavant et que l'on a avoués depuis, ne me semblent plus exister [1]. »

Loin donc d'être encouragée par l'Europe à nous braver, l'Autriche se voyait pressée d'être conciliante. D'elle-même, elle y était portée. Elle avait cru nécessaire d'intervenir, mais elle n'attendait pas sans un certain tremblement l'effet que sa demande produirait en France. Les explications que, dès la première heure, M. de Metternich avait données à Vienne ou envoyées à Paris, avaient témoigné d'un grand désir de nous rassurer et de nous calmer. Sa réponse officielle à la note du 31 mars fut satisfaisante. Elle promettait une prompte évacuation; les documents qui y étaient joints constataient que, dès le 26 mars, l'ordre avait été envoyé au commandant de l'armée autrichienne de prolonger le moins possible l'occupation; il devait retirer immédiatement le gros des troupes, en ne laissant que de faibles détachements à Ancône et à Bologne; les commandants de ces petites garnisons seraient munis d'ordre de service les soumettant à la direction de l'ambassadeur d'Autriche à Rome; et celui-ci serait chargé de fixer de concert avec le cardinal secrétaire d'État et avec l'ambassadeur de France l'époque où aurait lieu l'évacuation complète. Le cabinet de Vienne acceptait aussi avec empressement la proposition d'ouvrir une conférence à Rome, et il faisait communiquer au gouvernement français les instructions envoyées au comte de Lutzow, ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège. Il était prescrit à cet ambassadeur de prévenir par toutes sortes d'égards et de marques de confiance le représentant de la France, et de seconder ses démarches pour obtenir des réformes. « Nous avons l'espoir, ajoutait le chancelier dans sa lettre à M. de Lutzow, que vos efforts, réunis à ceux de l'ambassadeur de France, obtiendront sans de grandes difficultés du Saint-Siège, ce que nous lui demandons pour son bien. Nous regarderons ce succès comme la récompense du secours que Sa Majesté Impériale a prêté à Sa Sainteté, et nous n'en ambitionnerons pas d'autre [2]. »

III

L'adhésion, en apparence si complète, si zélée, du cabinet de Vienne à la proposition de conférence était un premier succès pour la diplomatie française. L'effet en fut de transférer à Rome le siège

[1] Dépêches de M. de Barante. (*Documents inédits.*)

[2] *Mémoires inédits* de M. de Sainte-Aulaire. — Cf. aussi *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 130 à 132.

principal des négociations [1]. Notre cabinet ne voulut pas laisser à ces négociations le caractère d'un tête-à-tête entre la France et l'Autriche. Avant qu'elles ne commençassent, il obtint du cabinet anglais avec lequel il avait rétabli l'entente, un moment ébranlée à la fin de la dernière administration, qu'il envoyât un agent pour y prendre part. L'Autriche par contre appela les représentants de la Prusse et de la Russie. Dès lors la conférence de Rome se trouva composée comme celle de Londres. Le précédent des affaires belges nous encourageait à suivre la même méthode. C'était à M. de Sainte-Aulaire, en sa qualité d'ambassadeur près du Saint-Siège, qu'il appartenait de jouer à Rome le rôle de M. de Talleyrand à Londres. Il aborda cette tâche à la fois avec entrain et émotion, sentant vivement et ce qu'elle pouvait avoir de grand, et ce qu'elle avait de délicat : « Nous tous, diplomates en Italie, écrivait-il, dès le 22 mars, à son collègue et ami, M. de Barante, nous sommes déshonorés, si nous ne parvenons pas à empêcher la guerre [2]. »

Les difficultés étaient nombreuses. L'Autriche, demeurée au fond hostile, malgré ses belles paroles, ne voulait pas la guerre sans doute, mais, heureuse de nos embarras, de nos mortifications, elle ne se refusait pas le plaisir de les augmenter sous main; si elle se prêtait par prudence et par nécessité à une délibération commune, c'était sans goût, sans confiance, sans désir de réussir. Du côté du gouvernement pontifical, il y avait aussi des obstacles à surmonter. Grégoire XVI possédait plus les vertus d'un religieux ou la science d'un théologien que les qualités d'un homme d'État. Dans les affaires politiques et administratives, il apportait beaucoup de droiture, avec peu d'ouverture d'esprit et pas du tout d'expérience. Sincèrement, honnêtement désireux de bien gouverner ses peuples, il sentait d'instinct la nécessité de grandes réformes, mais n'avait aucune notion nette de ce qu'elles pourraient être. Par nature et par habitude d'esprit, il était plutôt en défiance des idées nouvelles : l'y convertir eût été malaisé, si bon, si doux, si paternel qu'il fût d'ordinaire avec ceux qu'il recevait, il avait de la dignité et de l'autorité du pontife un sentiment profond qui ne permettait guère de discuter avec lui et de modifier les idées qu'il avait pu se faire *a priori*. Toute pression trop forte, toute tentative de le brusquer, de le faire marcher autrement qu'à son pas, risquait de se

[1] Pour le récit des négociations qui vont suivre, je me suis servi principalement des *Mémoires inédits* de M. de Sainte-Aulaire. C'est le document vraiment décisif en cette matière. Toutes les pièces que je citerai sans indication de source particulière sont tirées de ces Mémoires.

[2] *Documents inédits.*

heurter à un *non possumus* invincible. Très différent était le secrétaire d'État, le cardinal Bernetti. De belle humeur et de bonne mine, aimable, spirituel, fin, rusé, d'allures plus mondaines qu'ecclésiastiques, sans cependant rien d'irrégulier dans sa vie [1], il avait acquis, dans ses missions à l'étranger, plus de connaissance de son temps, plus d'intelligence de la politique moderne qu'on n'en avait généralement à Rome. C'est avec lui qu'il eût été le plus facile de s'entendre. Mais il était loin d'être omnipotent. Grégoire XVI, tout en lui témoignant amitié et estime, ne lui accordait pas une entière confiance. Et puis le cardinal avait contre lui les *zelanti*, fort puissants dans la prélature et le sacré collège, non suivis sans doute, mais ménagés par le pape. Que ce fût scrupule, routine ou intérêt personnel au maintien des abus, les *zelanti* repoussaient tout changement; réforme leur était synonyme de révolution. Rien ne leur paraissait plus insupportable que les prétentions de cette conférence diplomatique, venant « traiter d'eux, chez eux et sans eux », et ils avaient en effet assez beau jeu à dénoncer ce spectacle bizarre de cinq laïques, dont trois hérétiques, intervenant entre le Pape et ses sujets et s'ingérant en des matières qui touchaient par tant de côtés au droit ecclésiastique. Ce qu'ils redoutaient et détestaient par-dessus tout, c'était l'influence du gouvernement français, qu'ils accusaient, sur le témoignage même du dernier manifeste insurrectionnel, imprimé à Ancône le 26 mars, d'avoir été l'instigateur et d'être encore, au fond, le patron de la révolte.

M. de Sainte-Aulaire eut tout de suite le sentiment que cette dernière accusation faisait impression sur beaucoup d'esprits et que, pour exercer quelque action à Rome, non seulement sur le gouvernement pontifical, mais aussi sur les représentants des autres puissances, il devait répudier une complicité si compromettante et à laquelle malheureusement plus d'une apparence avait pu faire croire. Il saisit donc la première occasion de le faire avec éclat, et, dans une note adressée, le 15 avril, au cardinal Bernetti, il déclara n'avoir « pu voir sans un vif ressentiment » les auteurs du manifeste d'Ancône « aggraver ainsi leur faute par des calomnies aussi contraires à l'évidence des faits qu'offensantes pour la France. » Il rappela « les preuves d'intérêt et de sollicitude que le gouvernement du roi très chrétien avait données au Saint-Père, dès qu'il avait été informé du soulèvement de la ville de Bologne, et la volonté plusieurs fois exprimée par Sa Majesté de rester fidèle aux traités

[1] Il ne consentit qu'assez tard à recevoir le diaconat, et ne voulut jamais aller au delà.

qui garantissaient la souveraineté temporelle du Saint-Siège. » Puis, faisant allusion à la nouvelle, alors répandue, « de l'arrivée d'une armée française destinée à soutenir une tentative de révolution, » il terminait ainsi : « Le soussigné, non moins explicite sur ce point que sur les précédents, s'empresse de déclarer que le gouvernement français ne veut point, ne voudra jamais protéger, dans les États du Pape, des entreprises aussi coupables qu'insensées, dont l'effet serait infailliblement d'attirer sur les peuples de nouveaux désastres et de retarder l'exécution des projets généreux que le Saint-Père a conçus pour leur bonheur. » C'était à dessein et pour dégager la politique française des équivoques du ministère précédent, que M. de Sainte-Aulaire s'était servi des expressions les plus nettes et les plus fortes. Cette note, aussitôt publiée et traduite dans toutes les langues, eut un immense retentissement. A Rome, l'effet en fut bon et fit à notre ambassadeur une situation qui devait profiter à l'influence française. Mais elle souleva une grande clameur en France, dans le parti avancé. Les réfugiés italiens dénoncèrent, en termes injurieux, à la Chambre des députés, « l'effronté menteur, l'être infâme » qui avait tenu un tel langage. Les journaux firent écho. Les amis mêmes de M. de Sainte-Aulaire, étourdis de ce tapage, lui écrivaient qu'il avait été trop loin. Au plus fort d'une émeute parisienne, dans les premiers jours de mai, une députation des insurgés vint au Palais-Royal réclamer le rappel de l'ambassadeur à Rome, affirmant que la tranquillité se rétablirait aussitôt, si l'opinion publique recevait cette satisfaction. Ni le roi ni le président du conseil ne furent un moment tentés de céder à de telles exigences. Sur le fond des idées, ils ne pouvaient blâmer leur agent, qui n'avait fait que répéter un démenti déjà formulé dans la circulaire envoyée, le 8 avril, par le général Sébastiani aux représentants de la France à l'étranger; toutefois, à la lecture de la note du 19 avril, ils n'avaient pas été sans éprouver quelque surprise d'un accent si « papalin », un peu gênés qu'on parlât publiquement en leur nom au chef de l'Église, sur un ton si différent de celui qui avait alors cours à Paris, dans les rapports du pouvoir civil avec le clergé [1]. Et puis, s'ils ne voulaient pas soutenir les insurgés, ils s'inquiétaient de voir malmener si rudement des hommes qui rencontraient encore beaucoup de sympathies dans l'opinion régnante.

[1] Le général Sébastiani pressé par M. de Sainte-Aulaire de s'expliquer sur ce qu'il reprochait à la note du 19 avril, lui répondit seulement qu'il aurait mieux fait de ne point donner au roi des Français la qualification de *roi très chrétien*.

C'était le premier signe, nous ne dirons pas des divergences de fond, mais des différences de point de vue qui devaient, au cours de ces négociations, se manifester plus d'une fois, non sans inconvénient, entre le ministère et l'ambassadeur. Casimir Périer sans doute était fort décidé à répudier en Italie toute propagande révolutionnaire; il s'attachait, au contraire, à regagner la confiance des dynasties indigènes et leur offrait l'appui qu'il refusait aux fauteurs d'insurrection[1]; il comprenait même les raisons d'ordre supérieur qui l'obligeaient à protéger avec plus de soin encore contre toute atteinte le domaine temporel du Saint-Siège, garantie de son indépendance spirituelle? Toutefois, si éveillée que fût à ce sujet sa sollicitude, il était une préoccupation qui l'emportait sur toutes les autres dans son esprit, c'était celle de la lutte où il était engagé,

[1] Ainsi faisait-il notamment avec le Piémont dans lequel il voyait l'allié naturel de la France. Le 6 avril 1831, au moment où l'état de santé du roi de Sardaigne faisait prévoir l'avènement très prochain du prince de Carignan, le futur Charles-Albert, le général Sébastiani écrivait à notre ambassadeur à Turin : « Le Roi a pensé qu'il était à propos que vous ne perdissiez pas un moment pour chercher à vous mettre en rapport avec M. le prince de Carignan et pour travailler à établir sur des bases aussi favorables que possibles les relations qui doivent exister entre la France et la Sardaigne, lorsqu'il sera monté sur le trône. Vous lui développerez les principes de notre politique à l'égard de l'Italie; vous lui direz qu'elle a pour unique but le repos et l'indépendance des États qui composent cette péninsule, que les princes qui les gouvernent peuvent compter sur nous pour les aider à assurer à leurs peuples ce double bienfait, que la Sardaigne particulièrement, plus rapprochée de nous et par là même plus en mesure de ressentir les effets de notre bienveillance, n'invoquera jamais en vain notre appui; vous ajouterez que nous n'y mettons aucune condition, et que la seule chose que nous demandions aux gouvernements italiens, parce qu'elle est également conforme à nos intérêts et aux leurs, c'est d'être indépendants et prospères, c'est de préserver, par une sage politique, des troubles et des bouleversements qui peuvent seuls compromettre la liberté et le bonheur de l'Italie. » Le ministre français revenait avec plus d'étendue encore sur les mêmes idées dans une dépêche du 30 mai 1831; il y déclarait notamment « repousser de tous ses vœux les succès des tentatives révolutionnaires qui auraient pour but de porter encore une fois le trouble dans cette péninsule. » (*Documents inédits.*)

[2] Voy. son discours du 7 mars 1832. — Le 13 août 1831, un autre membre du cabinet, M. de Montalivet, insistait également sur l'intérêt capital qu'avait la France au maintien du pouvoir temporel. Énumérant les conséquenees qu'aurait son renversement, il terminait ainsi : « Enfin, messieurs, ce serait en dernière analyse donner le Pape à l'une des capitales de l'Europe catholique, à l'exclusion de la nôtre. » Les mêmes idées sur le pouvoir temporel du pape étaient alors soutenues par ceux qui secondaient M. Casimir Périer, par exemple par M. Guizot dans son discours du 20 septembre 1831 et par M. Thiers dans sa brochure sur la *Monarchie de* 1830.

dans son propre pays, contre le parti révolutionnaire. Précisément au moment où s'ouvraient les négociations de Rome, cette lutte entrait dans une phase critique et décisive; des élections générales se préparaient en France, et l'issue en semblait fort incertaine. Le ministre était dès lors amené à envisager principalement les négociations sous le rapport des avantages qu'il pouvait en retirer pour sa bataille électorale; il y cherchait des résultats immédiats qui frappassent l'opinion, répondissent aux idées régnantes, flattassent l'amour-propre et même les préjugés nationaux. Que pour atteindre ce but, il fallût traiter sans ménagement le gouvernement pontifical, l'exposer à certains risques, ne pas observer exactement la justice distributive entre le Pape et ses adversaires, on ne paraissait pas s'en inquiéter beaucoup à Paris; ou du moins on estimait que ces inconvénients étaient peu de chose à côté de ceux qu'il fallait prévenir en France. Ce que Casimir Périer avait conscience de défendre dans la bataille électorale, ce à quoi il croyait juste de tout subordonner, ce n'était pas l'intérêt mesquinement égoïste d'un cabinet, c'était l'existence de la monarchie, la sécurité de la société, la paix du monde. Cette partie perdue, que fût devenu le gouvernement pontifical lui-même? Après tout, l'Europe entière, frappée de la grandeur de l'enjeu, assistait attentive, anxieuse, aux préliminaires de ces élections où elle se sentait presque autant intéressée que la France elle-même. M. de Sainte-Aulaire voyait les choses un peu autrement. Il comprenait sans doute l'importance du combat livré par Casimir Périer, et était résolu à tout faire pour l'aider à vaincre; mais, vivant et agissant à Rome, il attachait à l'œuvre qui y était entreprise sous sa responsabilité directe plus d'importance que ceux qui ne la considéraient que de loin; il avait plus de souci qu'elle fût en elle-même équitable, solide, efficace. Ce n'était pas seulement chez lui calcul de politique, c'était aussi question de sentiment. Ce libéral, demeuré chrétien, n'avait pu fréquenter le Pape sans éprouver à son égard une sollicitude respectueuse et attendrie que l'on eût eu peine à retrouver dans le Paris de 1830. De plus, ayant vu de près ce qu'il appelait « la mort ignominieuse de la révolution romaine [1] », cette déroute piteuse succédant si promptement à tant d'arrogante violence, il ressentait à l'égard des insurgés un mépris sévère, contrastant avec la complaisance indulgente de l'opinion française.

[1] Il écrivait au général Sébastiani : « C'est une issue ridicule et honteuse que celle de cette révolution romaine dans l'intérêt de laquelle on voulait armer l'Europe; elle est morte ignominieusement, et il y aurait mauvaise grâce à en porter le deuil. »

IV

Sous l'empire des préoccupations que nous venons d'indiquer, le gouvernement français avait ainsi formulé les exigences qu'il chargeait son ambassadeur de faire prévaloir à Rome : 1° évacuation complète et immédiate de l'État romain par les troupes autrichiennes; 2° amnistie pleine et entière en faveur de toutes les personnes compromises dans la révolution; 3° réformes qui soient de nature à satisfaire l'opinion libérale en France et qui assurent aux provinces insurgées un régime « se rapprochant autant que possible des formes du gouvernement représentatif. »

L'amnistie fut la première question soulevée. Les insurgés, malgré leur peu glorieux échec, étaient demeurés populaires en France, et d'ailleurs notre gouvernement, bien que répudiant toute solidarité avec eux, croyait son honneur et son humanité engagés à préserver contre des rigueurs même légitimes des hommes qui avaient pu se croire encouragés par nous. La Conférence se prêta facilement à appuyer nos conseils de clémence. Ce fut d'abord sans succès. Les *zelanti* prirent les devants et arrachèrent au Pape, le 15 avril, un premier édit qui, tout en se terminant par le mot de « pardon », faisait grand étalage d'inquisition et de sévérité. Mais, sur les instances de la Conférence, un nouvel édit, fut rendu, le 30, qui révisait le premier et faisait cette fois une large part à la clémence : très peu d'exceptions étaient maintenues à l'amnistie; quant aux émigrés, on les astreignait seulement à demander pour rentrer une autorisation qui devait leur être accordée facilement. Par malheur, la rédaction semblait calculée pour masquer cette clémence, au lieu de la mettre en relief. Les amis des révolutionnaires italiens en profitèrent pour persuader au public français, déjà très excité contre le premier édit, que le second ne valait pas mieux et qu'une réaction cruelle sévissait à Rome. Le cabinet de Paris, fort ennuyé du mécontentement de l'opinion, s'en prit au gouvernement pontifical qu'il menaça même un moment d'une rupture diplomatique. Pauvre gouvernement pontifical! La vérité était qu'au lendemain d'une insurrection vaincue, il n'avait pas un seul détenu dans ses prisons. Instruit de la réalité des faits par M. de Sainte-Aulaire, notre ministre le prit sur un ton moins irrité; mais, toujours plus préoccupé de l'effet produit à Paris que des réalités obtenues à Rome, il insista pour de nouvelles concessions. « Je conviens, écrivait le général Sébastiani à son ambassadeur, que, relativement à l'amnistie, il reste, quant au fond, peu

de chose à désirer du gouvernement romain... Nous reconnaissons avec vous que la sévérité de l'acte du 30 avril est bien plus apparente que réelle... Mais les formes sont précisément ce qui frappe la multitude. En dépit de la réalité des faits, tant que l'édit du 30 avril n'aura pas été modifié, on restera généralement convaincu que Rome est un théâtre de proscription et que la France a fait d'inutiles efforts pour sauver des proscrits... Au moment des élections générales, on ne saurait trop éviter tout ce qui peut choquer l'opinion. » Devant ces nouvelles exigences, le premier mouvement du cardinal Bernetti fut de se révolter : à la menace d'une rupture diplomatique, il se laissa même aller à répondre « qu'il verrait avec regret partir le comte de Sainte-Aulaire, mais qu'il souhaiterait de grand cœur bon voyage à l'ambassadeur de France ». Toutefois, sous l'action du diplomate français qu'il devinait n'être qu'à regret l'instrument de cette pression morale, le cardinal se calma bientôt et finit par céder : il adressa, le 3 juin, à l'ambassadeur de France, une note interprétative de l'édit du 30 avril ; il y déclarait qu'aucune confiscation ou amende ne serait prononcée et promettait que des passe-ports seraient accordés sans information à tous les émigrés dont le gouvernement français appuierait la demande. Notre ministre était, à peu de chose près, arrivé à ses fins. Avait-il lieu d'être bien fier de ce premier succès ?

En même temps qu'il avait pressé l'octroi d'une amnistie, M. de Sainte-Aulaire n'avait pas manqué de réclamer le retrait des troupes autrichiennes. De tous les résultats qu'il était chargé de poursuivre, c'était celui qui tenait le plus au cœur de nos ministres, parce que c'était celui qui leur paraissait devoir le mieux prouver au public français l'efficacité de leur politique de paix. Dès le 8 avril, le général Sébastiani écrivait à son ambassadeur : « La prompte retraite de l'armée autrichienne intéresse directement la dignité de la France ; vous ne devez rien épargner pour l'obtenir. » Et il répétait, quelques jours après : « Le principal intérêt de la France dans cette affaire, celui qui efface à nos yeux tous les autres et que nous ne pouvons sacrifier à aucune considération, est d'obtenir la retraite immédiate des troupes autrichiennes. » Mais ce qui paraissait si simple, à considérer de Paris les convenances de la politique française, l'était beaucoup moins, quand on considérait de Rome la situation du gouvernement pontifical. Une question, en effet, se posait tout de suite : l'évacuation ne serait-elle pas le signal d'une nouvelle insurrection ? Aux premières ouvertures de notre ambassadeur, le plénipotentiaire autrichien répondit fort habilement : « Nous ne demandons qu'à nous en aller ; mais, n'étant venus que sur l'appel du pape, il convient d'abord de lui demander

son avis. » Et le pape consulté de dire aussitôt : « Pour Dieu ! ne vous en allez pas ; je n'ai pas un soldat, pas un écu, et la révolte est imminente. » Tous les membres de la Conférence, y compris même l'agent anglais, déclarèrent alors à notre ambassadeur « qu'insister sur la retraite immédiate des troupes impériales, c'était faire trop beau jeu aux révolutionnaires et encourir une responsabilité terrible qu'ils ne consentaient point à partager avec le représentant de la France. »

La situation était difficile pour M. de Sainte-Aulaire. Moins que tout autre, il était insensible aux dangers auxquels l'évacuation pourrait exposer le gouvernement pontifical. D'autre part, il était convaincu que l'Europe entière et le Pape lui-même courraient un danger beaucoup plus certain et plus grand si le ministère Périer était acculé à déclarer la guerre à l'Autriche ou si, ne le faisant pas, il était renversé par des électeurs mécontents de ne l'avoir pas vu mieux sauvegarder en Italie l'amour-propre et l'influence de la France. Ému, mais non découragé, il se mit bravement à l'œuvre. Parmi les arguments qu'on lui envoyait de Paris, il fit son choix et prit tout d'abord le parti de ne pas parler du principe de non-intervention. Dès le 22 mars, au début de son ambassade, il avait écrit à M. de Barante : « Je ne prononce plus le mot de non-intervention ; j'ai trouvé que le prétendu principe ne souffrait pas cinq minutes de discussion. » Il préféra invoquer les promesses faites par l'Autriche, l'équilibre européen, l'intérêt de ne pas mettre la paix en péril. Au cardinal Bernetti, il déclara ne pas se porter défenseur des nouvelles théories, mais « s'en tenir à la vieille et légitime politique de la France qui, aujourd'hui, comme par le passé, nous prescrit de veiller sur l'Italie et de nous opposer à l'occupation de l'État de l'Église par les troupes autrichiennes. » Et il ajoutait : « La France, puissance catholique, a besoin que le Saint-Siège soit indépendant, et que devient cette indépendance si le Pape est gardé par des baïonnettes étrangères ? En m'envoyant ici, monseigneur, le Roi m'a confié deux grands intérêts : la défense de la souveraineté du Pape et la conservation de la paix de l'Europe. Quant au premier chef, mettez-moi à l'épreuve, et vous verrez si j'hésite à vous servir envers et contre tous. Quant à la paix de l'Europe, elle peut dépendre du Saint-Père, dont la charité s'alarmera sans doute à la pensée d'amener une collision entre la France et l'Autriche. » A ses collègues de la Conférence, il disait : « La tranquillité de l'État romain, d'un grand intérêt sans doute, ne peut pas être considérée isolément de la tranquillité de l'Europe. Des embarras pour le Saint-Siège, des émeutes, des désordres partiels, ne peuvent être mis en balance avec l'immense danger

pour la paix du monde d'une collision entre la France et l'Autriche. Puisque l'occupation ne peut durer toujours, ne vaut-il pas mieux qu'elle cesse au moment où les ministres des cinq puissances sont réunis à Rome pour y soutenir le trône pontifical et alors que la force morale résultant de ce concours peut le mieux suppléer à la force matérielle d'une armée étrangère? »

Notre ambassadeur ne se contentait pas de développer ces arguments avec sa chaleur accoutumée. Il proposa à son gouvernement d'envoyer une croisière dans l'Adriatique, ce qui fut fait aussitôt et ne laissa pas que de causer beaucoup d'émotion à Vienne et à Rome. Il proposa même, non sans hardiesse, de réunir à Toulon quelques régiments prêts à s'embarquer au premier signal pour Civita-Vecchia. C'était là un moyen extrême, et notre ambassadeur espérait bien qu'il suffirait de le faire entrevoir. Un jour que le cardinal Bernetti cherchait à le convaincre de l'impossibilité où serait longtemps le gouvernement romain de se passer de baïonnettes étrangères. « Nous avons aussi des baïonnettes à son service, répondit M. de Sainte-Aulaire; vingt mille Français, appelés par le Saint-Père, rivaliseraient de zèle avec les vingt mille Autrichiens qui les auraient devancés. » Cette insinuation jeta le cardinal dans un grand trouble; aussi l'ambassadeur ne doutant pas qu'une proposition officielle ne fît plus d'effet encore, eût désiré être autorisé à demander au Saint-Siège, en termes respectueux mais péremptoires, « l'honneur de concourir à sa défense » et à lui annoncer que « quatre régiments, prêts à partir de Toulon au premier signal, pourraient arriver en trois jours à Civita-Vecchia ». Ces faits sont intéressants à noter, car on y trouve la première idée de l'expédition qui devait, l'année suivante, se faire à Ancône.

Cependant notre insistance et aussi cette perspective, habilement indiquée, d'un débarquement de troupes françaises en Italie, avait fini par ébranler ceux qui nous avaient d'abord opposé un refus si absolu. Notre habile ambassadeur s'aperçut que dans la Conférence les esprits étaient arrivés à cet état où l'on ne cède pas encore complètement, mais où toute transaction a chance d'être favorablement accueillie. Il crut sage de profiter de cette disposition. Sans renoncer à poursuivre l'évacuation totale, il demanda que l'on commençât par une évacuation partielle. L'idée fut bien reçue. Il fut convenu, le 7 mai, qu'Ancône serait évacué huit jours après et que les troupes se retireraient ensuite des Marches et de la Romagne, de telle sorte que, le 15 juin, moins de deux mois après le commencement de l'intervention, tout le corps d'occupation fût concentré dans la ville et la province de Bologne.

A la date fixée, en effet, le mouvement de retraite commença. La nouvelle en produisit d'autant plus d'effet en France qu'on s'y faisait une idée exagérée de l'importance stratégique d'Ancône et que l'opposition avait répété, à satiété, que les Autrichiens ne consentiraient jamais à en sortir. Toutefois, l'opinion n'était pas d'humeur à se contenter de cette première satisfaction, et de Paris, ordre fut donné à M. de Sainte-Aulaire de ne pas laisser aux Autrichiens un instant de répit jusqu'à ce qu'ils eussent aussi évacué Bologne.

Ainsi relancé, l'ambassadeur d'Autriche répondit par une contre-proposition habile et raisonnable : il demanda que, par un acte public, les cinq grandes puissances s'engageassent à soutenir au besoin le Saint-Siège contre ses sujets rebelles; cette garantie disait-il, devant, suppléer à la force matérielle d'une armée étrangère, l'évacuation totale pourrait alors être ordonnée. La proposition fut bien accueillie par les représentants de la Prusse et de l'Autriche, et même, quoique moins explicitement, par celui de l'Angleterre. L'ambassadeur de France qui ne pouvait, en matière si grave, se prononcer sans avoir les ordres de son gouvernement la reçut *ad referendum;* il déclara qu'en tous cas la garantie ne lui paraîtrait possible que si elle était subordonnée à l'accomplissement et au maintien des réformes réclamées par la Conférence : cet amendement fut aussitôt accepté par les autres ambassadeurs. Ainsi complétée, la proposition paraissait, avec raison, fort avantageuse à M. de Sainte-Aulaire, qui s'empressa de la transmettre à son ministre, en l'appuyant fortement. A Paris, où l'on était alors très mécontent de la conduite du gouvernement pontifical dans la question de l'amnistie, et disposé à mal prendre tout ce qui venait de Rome, le premier mouvement fut un non maussade (18 mai). Mais la réflexion ramena vite le cabinet français à une décision plus sage, et, dès le 24 mai il fit savoir à M. de Sainte-Aulaire qu'il serait prêt à donner la garantie proposée si le gouvernement pontifical lui accordait satisfaction pour l'amnistie et pour les réformes. Cette réponse fut accueillie avec joie dans la Conférence, qui prévoyait dès lors une issue heureuse à ses laborieuses délibérations. L'ambassadeur d'Autriche indiqua lui-même qu'une fois la garantie donnée, l'évacuation pourrait avoir lieu le 1er juillet.

Restait à réaliser la double condition à laquelle le gouvernement français subordonnait sa garantie. Pour l'amnistie, nous avons vu qu'à ce moment même M. de Sainte-Aulaire obtenait du cardinal Bernetti une note qui paraissait satisfaisante. Pour les réformes, le travail, bien que déjà commencé dans le sein de la Conférence

et dans les conseils du Pape, était moins avancé. L'œuvre d'ailleurs était loin d'être aisée. Que le gouvernement et l'administration de l'État romain eussent besoin d'être réformés, personne ne le niait, pas même M. de Metternich[1]. Le pouvoir n'avait rien de rigoureux; mais les abus pullulaient; la routine était maîtresse. Pas plus de garantie, du reste, pour les intérêts de l'État que pour la liberté légitime des habitants; partout un singulier mélange d'arbitraire et d'impuissance. La difficulté n'était pas de signaler le mal, c'était d'indiquer le remède. A entendre certains Français, rien de plus simple; il n'y avait qu'à faire table rase du passé, et puis, sur ce terrain déblayé et nivelé, transporter de toutes pièces les institutions politiques et administratives de la France moderne, à commencer par la souveraineté du peuple, le régime parlementaire, la liberté de la presse et la garde nationale. Inintelligente pour tout pays, cette exportation était absolument inadmissible pour les États de l'Église, dont le nom seul suffisait à rappeler la condition spéciale. Il fallait avant tout tenir compte de ce caractère ecclésiastique, et aussi des mœurs particulières de ces populations, de leurs traditions, de leurs aptitudes, des institutions auxquelles les siècles avaient pu faire prendre racine sur leur sol. C'est cette tâche que devaient résoudre en quelques semaines cinq diplomates étrangers, la plupart nouveaux venus dans le pays, tous à peu près sans aucune connaissance de la législation canonique et de l'organisation cléricale. Des indigènes, ils n'avaient pas grand secours à espérer. Tandis que les *zelanti* désiraient voir échouer une prétention qui leur paraissait à la fois usurpatrice et révolutionnaire, les « libéraux » ne considéraient pas d'un meilleur œil une entreprise destinée à consolider le gouvernement qu'ils voulaient détruire : M. de Sainte-Aulaire ayant demandé alors à l'un des amis de la France, le prince Santa-Croce de l'aider dans la recherche des réformes à proposer. « Dieu m'en garde, répondit celui-ci sans hésiter; vous entreprenez une tâche ingrate; vous ne réussirez à rien, et ceux qui seront signalés comme vous ayant donné leur concours resteront compromis en pure perte. Nous pensions que la France allait nous

[1] M. de Metternich écrivait, peu après, dans une lettre secrète au comte Apponyi : « Le gouvernement pontifical appartient malheureusement à la catégorie de ceux qui sont le moins capables de gouverner; le désordre qui règne dans quelques-unes de ses provinces est en majeure partie sa faute, et plus encore celle de l'incapacité de ses agents. Nous en faisons l'expérience journalière. » Il écrivait aussi, le 29 juin suivant, à son ambassadeur à Rome : « Le gouvernement pontifical ne sait pas gouverner ». (*Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 315 et 343.)

débarrasser des prêtres; mais puisque vous venez ici raffermir leur gouvernement, ne comptez pas sur moi pour vous y aider. » Quelques semaines auparavant, à une demande analogue, le marquis Gino Capponi avait fait même réponse. Il y avait alors en Italie des conspirateurs, mais pas de parti modéré et réformateur.

Malgré tant de difficultés, l'œuvre paraissait si nécessaire au raffermissement de l'autorité pontificale en Italie, au succès de la politique conservatrice en France, que M. de Sainte-Aulaire s'y était mis avec une ardeur qui, pour n'être pas exempte d'illusions, était du moins honnête et sincère. Il était parvenu à y intéresser les autres membres de la Conférence. Tous n'avaient pas, au fond, le même désir de réussir; mais tous affectaient le même zèle. Ils s'étaient facilement entendus sur l'indication générale des réformes à opérer : admissibilité des laïques aux fonctions administratives et judiciaires; conseils municipaux élus et dotés d'attributions très larges; administrations provinciales composées de membres élus par les municipalités; consulte ou conseil central de gouvernement siégeant à Rome et formé par les délégués des administrations provinciales auxquels seraient adjoints d'autres membres choisis par le gouvernement; enfin, dans l'ordre judiciaire, exécution et développement des réformes déjà décrétées en 1816, mais restées à peu près à l'état de lettre morte. Ces idées furent consignées dans un *memorandum* que les cinq ambassadeurs remirent au cardinal Bernetti : c'est ce document qui a acquis depuis une certaine célébrité diplomatique sous la désignation de *memorandum du* 21 *mai*. Le gouvernement romain eût pu répondre à plusieurs des donneurs de conseils qu'ils lui demandaient plus de libertés qu'eux-mêmes n'en accordaient chez eux; mais il ne céda pas à la tentation de cette malice. Il fit, au contraire, bon accueil à la démarche des membres de la Conférence. Peu de jours après, un règlement établissait, pour les Légations, un régime d'administration tout nouveau; le pouvoir y était confié à des conseils composés de laïques et délibérant librement. Ce n'était sans doute encore qu'un régime provisoire, une sorte d'essai, mais il était conforme aux idées du *memorandum*.

On en était là du travail des réformes, dans les premiers jours de juin, quand arriva à Rome la nouvelle que la France consentait à garantir avec les autres puissances l'autorité du Pape dans ses États, à la condition que les réformes fussent préalablement accomplies. On n'avait plus que trois ou quatre semaines jusqu'au 1er juillet, date proposée pour l'évacuation : impossible en un délai si court de remplir les formalités qui devaient précéder tout édit législatif soumis à la signature pontificale. Or il nous importait

beaucoup que l'évacuation ne fût pas retardée. De concert avec ses collègues étrangers, M. de Sainte-Aulaire imagina alors cet expédient : le cardinal secrétaire d'État devait adresser aux membres de la Conférence une note annonçant l'intention d'accomplir les réformes conseillées par le *memorandum;* les ambassadeurs prendraient acte de cet engagement dans leur déclaration de garantie, celle-ci ne valant que dans la mesure où les réformes promises seraient accomplies. Le gouvernement romain, fort désireux d'obtenir la garantie, était prêt à faire la note demandée. On n'attendait que l'approbation de notre gouvernement.

Malheureusement celui-ci, toujours exclusivement préoccupé d'obtenir le plus possible pour satisfaire l'opinion française, persuadé d'ailleurs que M. de Sainte-Aulaire ménageait trop la cour de Rome et qu'avec plus de fermeté on pouvait amener celle-ci à concéder davantage, décida de ne pas se contenter de ce qui lui était offert et d'exiger, comme condition préalable, indispensable, de la garantie, non seulement une note du secrétaire d'État, mais trois édits du Pape, le premier contenant les bases claires et bien définies des améliorations qui devaient être introduites dans l'ordre administratif et judiciaire, le second abolissant la confiscation, le troisième accordant une amnistie formelle. Casimir Périer, suivant son procédé habituel, réunit les ambassadeurs étrangers pour leur exposer sa résolution, et telle était l'autorité qu'il avait acquise sur eux, tel était leur désir d'aider à sa victoire électorale [1], qu'ils consentirent à appuyer ses exigences. En leur nom, M. Pozzo di Borgo écrivit aux membres de la Conférence de Rome pour les presser de seconder fortement les nouvelles démarches de l'ambassadeur français.

On croyait évidemment, à Paris, ne pas demander beaucoup plus que ce que le gouvernement pontifical avait déjà accordé. C'était une erreur contre laquelle les avertissements de M. de Sainte-Aulaire eussent dû mettre en garde. Le Pape était tout disposé à épargner la personne et les biens des insurgés, mais il répugnait à une mesure générale qui permettrait à ces derniers de faire une sorte de rentrée triomphale. Il consentait sincèrement à essayer les réformes conseillées par les puissances mais en gardant au moins les apparences de son indépendance et en respectant le droit de déli-

[1] M. de Metternich lui-même protestait de son désir d'aider au triomphe du ministère français. « Nous entrevoyons, écrivait-il le 16 juin 1831, les causes du désir du cabinet français de voir hâter, autant que possible, la retraite de nos troupes; mais nous voulons fournir à l'Europe la preuve que nous aimons à soutenir l'administration actuelle en France. » (*Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 140.)

bération préalable des cardinaux ; fort troublé d'ailleurs du blâme qui s'élevait autour de lui contre ces changements, il désirait avoir au moins un peu de temps devant soi pour ramener ou apaiser les opposants; lui aussi, il vivait au milieu d'une opinion dont il devait tenir compte. Quant à ceux qui auguraient des concessions précédentes de la cour de Rome et de sa faiblesse matérielle qu'elle ne pourrait pas résister à la pression unanime de l'Europe, ils montraient qu'ils connaissaient mal les allures de cette cour. Comme l'observait finement M. de Sainte-Aulaire, toute négociation y paraît facile au début, parce qu'il n'est pas dans les habitudes des ministres du Saint-Siège de repousser péremptoirement une demande quelconque. Par un sage esprit de conciliation et aussi par un désir de plaire qui est un des charmes du caractère romain, ils repoussent mollement ce qui les blesse. Ils reculent quand on avance et retardent le plus qu'ils peuvent le moment de donner une réponse absolument négative; en négociant avec eux, on croit n'avoir plus qu'un léger effort à faire, et tout à coup on se trouve en présence d'une volonté de fer qu'aucune puissance humaine ne pourrait faire plier.

Ce fut ce qui arriva à notre ambassadeur quand il communiqua au gouvernement pontifical les nouvelles exigences de son cabinet. Le cardinal Bernetti écouta impassible les arguments par lesquels M. de Sainte-Aulaire appuyait de son mieux une démarche qu'au fond il regrettait, puis il lui répondit avec une sècheresse et une résolution fort contraires à ses habitudes de langage : « La garantie des cinq puissances a été considérée dans l'origine comme une force morale pouvant suppléer jusqu'à un certain point à la force matérielle dont nous priverait la retraite de l'armée autrichienne. Aujourd'hui, vous la mettez au prix de certaines réformes que vous prétendriez nous obliger à accomplir à jour fixe et sous votre surveillance. Le Saint-Père se ferait injure à lui-même, s'il souscrivait à de telles conditions; il ne pliera pas sous de telles exigences. Nul ne sait mieux que lui ce que réclame le bien de ses sujets; son cœur n'a pas besoin d'être excité, sa volonté ne souffrira pas de contrainte... Des réformes considérables ont déjà été accomplies dans le gouvernement ecclésiastique; d'autres se préparent et ne se feront pas longtemps attendre; mais le Pape les publiera quand le moment lui semblera opportun, et il ne se les laissera imposer ni par vous ni par personne. » Cette déclaration faite, le cardinal ne répondit que par monosyllabes aux insistances de l'ambassadeur, et, l'entretien fini, le salua très froidement. Vainement, les jours suivants, les autres membres de la Conférence, se conformant aux avis qu'ils avaient reçus de Paris, vinrent-ils à la rescousse de

l'ambassadeur français; le secrétaire d'État demeura inébranlable : peut-être d'ailleurs, en dépit des démarches apparentes du plénipotentiaire autrichien, le gouvernement romain avait-il des raisons de croire qu'il ne déplairait pas ainsi au cabinet de Vienne. En tous cas, il était manifeste que nous avions trop tendu la corde et qu'elle s'était rompue.

La solution qu'on avait cru tenir paraissait dès lors plus éloignée que jamais. En effet, l'Autriche, arguant de ce qu'elle n'avait promis l'évacuation qu'au cas où la France aurait donné sa garantie, déclarait maintenant ne pouvoir retirer ses troupes que si le Pape y consentait. Le gouvernement français était d'autant moins d'humeur à admettre cette réponse qu'il touchait au moment où il devrait rendre compte de sa politique à la nouvelle Chambre : les élections étaient fixées au 5 juillet, la réunion du parlement au 23. La discussion entre les deux puissances s'aigrissait; de nouveau la paix du monde se trouvait mise en question. Les révolutionnaires italiens, croyant la guerre imminente, se réjouissaient et s'agitaient. Une fermentation menaçante se manifestait dans les Légations et les Marches; une émeute même éclatait à Rimini. Il n'en fallait pas tant pour rappeler au gouvernement romain de quel intérêt il était pour lui de prévenir une rupture entre les deux puissances. Le cœur du pontife se troublait d'ailleurs, quand l'ambassadeur de France lui représentait qu'il allait être la cause de la guerre; il déclarait alors « aimer mieux rester sans défense, exposé aux plus grands dangers, que de fournir la matière ou le prétexte d'un conflit entre la France et l'Autriche. » Aussi, le 3 juillet, le cardinal Bernetti finit-il par remettre à l'ambassadeur de France une note par laquelle il consentait à l'évacuation immédiate; dans cette note, après avoir rappelé les réformes déjà opérées, il ajoutait non sans noblesse : « Si de tels actes déterminent le gouvernement royal de France à s'unir aux autres puissances pour garantir l'indépendance et l'intégrité des États pontificaux, le Saint-Père acceptera ce bienfait avec reconnaissance. Dans le cas contraire, il saura se résigner à son sort et attendra de la justice de sa cause et de la protection du ciel, un meilleur avenir pour lui et ses sujets fidèles. » Armé de cette pièce, l'ambassadeur français pressa plus fortement encore son collègue autrichien : celui-ci ne put longtemps se dérober, et, le 11 juillet, il annonça dans la Conférence que l'évacuation aurait lieu le 15 : c'était la date même que Casimir Périer désirait, afin de pouvoir annoncer à la nouvelle Chambre, la retraite des Autrichiens comme un fait accompli : « Preuve complète, écrivait à ce propos M. de Metternich, de la disposition sincère du cabinet de Vienne à se-

conder sans réserve l'intérêt de conservation du gouvernement français, jusque dans toutes les nuances qui peuvent répondre aux nécessités de sa position [1]. »

Si heureux que fût notre ambassadeur d'avoir enfin obtenu la cessation d'une occupation qui lui paraissait mettre en péril et l'existence du ministère en France et la paix en Europe, il n'était pas moins fort troublé à la pensée que cette évacuation pourrait être le signal d'une nouvelle explosion révolutionnaire dans les États de l'Eglise. Les symptômes alarmants en effet se multipliaient. Tout indiquait que les agitateurs n'attendaient que le départ du dernier soldat autrichien pour rentrer en scène, et que le gouvernement pontifical serait hors d'état de les réprimer. A défaut de la garantie à laquelle ses instructions ne lui permettaient malheureusement pas d'adhérer, l'ambassadeur français voulut essayer d'en imposer aux ennemis du gouvernement pontifical, par une manifestation collective d'un autre genre; il fit accepter par ses collègues de la Conférence l'idée d'une circulaire adressée à leurs agents consulaires dans les provinces pontificales. Dans cette circulaire, rédigée par M. de Sainte-Aulaire, et aussitôt publiée dans le journal officiel de Rome, les ambassadeurs prenaient occasion du retrait des troupes autrichiennes, pour « manifester au Saint-Siège le vif intérêt que leurs cours respectives prenaient au maintien de l'ordre public dans ses États, à la conservation de sa souveraineté temporelle, à l'intégrité et à l'indépendance de cette souveraineté. » Ils invitaient les agents consulaires « à donner le plus de publicité possible à ces dispositions », à « offrir aux autorités pontificales tous les moyens d'influence dont ils pouvaient disposer », et à « démentir franchement tous les mauvais bruits de prétendus dissentiments entre les puissances qu'on chercherait à répandre, afin d'enhardir des révolutions nouvelles qui attireraient infailliblement des malheurs affreux sur leurs auteurs et sur les populations qu'ils auraient pu séduire. » En même temps, M. de Sainte-Aulaire appelait l'attention de son gouvernement sur la situation des États de l'Église : « Elle est plus menaçante que jamais, écrivait-il; tous les partis s'attendent à une révolution nouvelle. L'audace et l'aveuglement des révolutionnaires sont incroyables. Ils s'obstinent à croire ou au moins à répéter que c'est dans l'intérêt de leur cause que nous avons insisté sur le renvoi des Autrichiens. Leur correspondance avec la France les pousse à reprendre les armes. Que ferons-nous, si leur folie provoque le retour des Autrichiens?... »

[1] *Mémoires* de M. de Metternich, t, V, p. 191.

Si notre gouvernement se fût posé cette question, il eût bien été obligé de s'avouer qu'il n'avait pas résolu définitivement le problème de la pacification des États romains et de l'équilibre entre les influences françaises et autrichiennes au-delà des Alpes. Tout au plus l'avait-il ajourné au risque de le voir bientôt se représenter plus grave et plus périlleux encore. Mais il était alors aux prises avec tant de difficultés qu'il se trouvait déjà bien heureux de pouvoir en écarter quelques-unes par des expédients même peu durables. Et puis, pour Casimir Périer, nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, la question principale, urgente, vitale, n'était pas en Italie, mais en France. Dans les négociations suivies à Rome, il cherchait moins un résultat réel et durable qu'une démonstration flatteuse à l'amour-propre national, qui fortifiât, devant les électeurs et devant le parlement, la politique de paix, qui fermât la bouche ou du moins enlevât tout crédit à l'opposition révolutionnaire et belliqueuse[1]. A ce point de vue, l'évacuation des États romains, cette évacuation notoirement imposée par la France à l'Autriche et à l'Europe, était un succès considérable. Les ennemis du ministère perdaient ainsi l'arme sur laquelle ils comptaient le plus. L'opinion, jusqu'alors indécise et troublée, était définitivement conquise à la paix. C'était donc avec une sorte de fierté victorieuse que le Roi disait, le 23 juillet, dans le discours par lequel il inaugurait la première session de la nouvelle Chambre : « Ainsi que je l'avais demandé, les troupes de l'empereur d'Autriche ont évacué les États romains. » Ce langage fit faire quelques grimaces à Vienne; dans les cercles de la cour impériale, on le traita d' « arrogant », mais sans pouvoir y opposer aucune contradiction publique.

Paul Thureau-Dangin.

La fin prochainement.

[1] Au début de cette affaire, M. de Barante, appelant, dans une dépêche que nous avons déjà citée, l'attention de son gouvernement sur la nécessité de faire en Italie quelque acte, d'obtenir quelque concession qui « montrassent la force et le crédit de la France », ajoutait : « L'apparence serait même ici plus essentielle que la réalité. Car ce qu'il faut surtout, c'est se vanter de cette concession, c'est en faire un argument de tribune, qui ne laisse pas le beau rôle dans la discussion aux partisans de la guerre. Une fois la considération de la France sauvée, son influence conservée, on cherchera à la longue et à loisir comment améliorer d'une façon solide et réelle la situation des peuples d'Italie. Ici, il ne s'agit que de l'effet du moment. » (*Documents inédits.*)

UNE

EXCURSION EN FINLANDE

La Finlande est un des pays les plus pittoresques que l'on puisse visiter; on peut en trouver de plus variés et de plus grandioses dans leurs aspects, aucun, peut-être, ne possède une physionomie plus originale et un caractère plus personnel. Il donne une idée assez fidèle de ce qu'a dû être notre planète entière au premier jour de l'histoire du monde, avant que la terre et les eaux ne fussent complètement séparées.

Le 30 juin, à cinq heures, nous nous dirigeons vers la gare de Finlande et nous prenons notre billet pour Viborg[1]. Le train s'ébranle avec une sage lenteur, bien propre à contenter ceux qui regrettent le bon temps des diligences. Au bout d'une heure et demie, nous arrivons à la frontière du grand-duché.

Bien que faisant partie de l'empire russe, la Finlande jouit de la plus large autonomie; elle a conservé sa représentation par ordres : noblesse, clergé, bourgeoisie, paysans; tous les chefs de famille siègent dans le premier, les trois autres sont représentés à la Diète par des députés. Celle-ci se réunissait autrefois tous les cinq ans, mais l'empereur Alexandre III, qui cherche de plus en plus à donner satisfaction à ses bons et fidèles sujets du grand-duché, a décidé que les réunions auraient lieu, dorénavant, tous les trois ans et a accordé à la Diète le droit d'initiative, au lieu du droit de pétition qui lui appartenait seul auparavant. Le pays ne semble pas se trouver mal d'avoir conservé sa vieille constitution ; la représentation nationale y repose, non sur des unités arithmétiques, mais sur des personnalités mises en pleine valeur par l'esprit d'association ; la variété des aspirations et des intérêts vient se fondre dans la complète har-

[1] J'ai pour compagnon de voyage M. Comines de Marsilly, secrétaire de l'ambassade.

monie des idées et des sentiments. La prospérité du pays augmente d'année en année, et la population s'y développe malgré l'aridité du sol et la rigueur du climat.

A mesure que nous avançons, le paysage prend une physionomie plus distincte : les rideaux de sapins se déroulent, de légères ondulations commencent à rider la surface monotone de la plaine russe ; bientôt nous saluons le premier lac, avant-garde de ceux qui couvrent la surface du pays. A dix heures nous arrivons à Viborg.

Viborg, chef-lieu de gouvernement, est la troisième ville de la Finlande pour la population : elle a 14 000 habitants. Elle a été annexée à la Russie dès 1721, lorsque les successeurs de Charles XII durent payer les frais de la lutte victorieuse soutenue par le froid et tenace génie de Pierre le Grand contre le brillant et aventureux héros suédois. Elle est gracieusement située sur le bord d'un lac qu'enserre de toutes parts un cercle de forêts ; ses édifices publics et ses principales maisons sont construites en pierre ; le fait est digne de remarque dans un pays où le bois est généralement employé. Un vieux château-fort domine la ville, et, présentant un aspect particulièrement fantastique durant ces longues soirées crépusculaires auxquels tous les objets empruntent un caractère étrange et mystérieux, il donne à l'ensemble du tableau une haute note féodale. Après avoir dîné à l'hôtel de Viborg, au son d'un excellent orchestre qui nous fait entendre les plus jolis airs de *Faust*, nous arpentons les rues silencieuses de la ville, nous jetons un coup d'œil dans la direction du lac sur lequel nous devons naviguer le lendemain, puis nous rentrons à l'hôtel où, avant de nous coucher, nous pouvons encore consulter, sans recourir à la lumière, le guide de Murray : il est près de minuit.

Le lendemain, nous sommes sur pied de bonne heure, le temps est magnifique, et à neuf heures, nous nous dirigeons vers l'embarcadère d'Imathra. Avant de monter à bord, nous avons le temps d'examiner à loisir le joli paysage qui se déroule devant nos yeux : derrière nous, la ville dominée par son inoffensif, mais imposant château et par les coupoles d'or de l'église orthodoxe qui se dresse à côté du temple luthérien, devant nous une belle masse d'eau sillonnée par les barques des paysans qui se rendent au marché, au delà de la petite anse où notre bateau se trouve à l'ancre, des maisonnettes aux formes bizarres, bâties ou plutôt accroupies sur le bord du lac, parfois même empiétant sur lui, à moitié construites sur pilotis, et donnant une vague idée de ces antiques cités lacustres dont Stanley a retrouvé des spécimens au centre de l'Afrique. Tout à coup un bruit de pas lourds et cadencés nous fait tourner la tête : ce sont les volontaires finlandais qui s'avancent. Ce peuple arriéré

ignore les bienfaits du service militaire aussi bien que les splendeurs du suffrage universel; il n'a que 800 volontaires. Ceux-ci marchent avec la douce philosophie de gens qui ont oublié les terribles campagnes d'hiver dont la Finlande fut jadis le théâtre et où les deux armées périssaient parfois toutes entières par le froid avant même d'avoir pu s'aborder. Un second, puis un troisième coup de cloche retentissent, nous nous élançons à bord, et bientôt le vapeur s'ébranle tandis que nous jetons un dernier coup d'œil sur Viborg, dont les proportions s'harmonisent dans le lointain.

Si ces contrées n'avaient pas neuf mois d'hiver et trois mois seulement d'été, on serait tenté de s'y retirer dans ses vieux jours. On ne peut rien imaginer de plus pittoresque que les scènes qui s'offrent aux regards; chaque tour de roue nous ménage une surprise. C'est un indéfinissable enchevêtrement d'îles, de presqu'îles, de caps, de promontoires, que les eaux du lac enveloppent ou découpent de la façon la plus capricieuse, le tout couvert de forêts de sapins et de bouleaux semées de rocs granitiques apportés jadis par les glaces, et dont les proportions gigantesques permettent souvent aux paysans d'abriter à leur ombre leurs chaumières de bois. Au premier abord, le paysage paraît un peu monotone, le sapin et le bouleau en font tous les frais; mais le charme de la nature du Nord résulte des transitions rapides entre les saisons extrêmes et des contrastes auxquels elles donnent lieu. Vus par grandes masses, tels qu'ils apparaissent sous ces latitudes, les sapins présentent une gamme verte fort étendue et rendue plus variée encore grâce aux effets d'ombre et de lumière que multiplient les ondulations du terrain et les mille canaux entre lesquels les eaux du lac se partagent; il faudrait un pinceau bien fin pour en rendre toutes les nuances et bien vigoureux pour peindre largement les beaux fonds bleuâtres du dernier plan. Le sapin et le bouleau semblent d'ailleurs destinés à se faire valoir l'un par l'autre; le premier svelte, élégant, aristocratique, porte fièrement son panache vers le ciel, tandis que son compagnon, ramassé sur lui-même, cherche à gagner en largeur ce qu'il perd en hauteur. On croit voir don Quichotte et Sancho Pança refoulés dans les régions du Nord et relégués dans le règne végétal par quelque génie malfaisant.

Notre bateau avance lentement, car la partie du pays que nous traversons est la plus peuplée; chacun des hameaux que l'on aperçoit au milieu de clairières, péniblement conquises sur la forêt, chacune des villas qui s'élèvent sur les bords du lac possède son petit embarcadère. Nous naviguons d'ailleurs plutôt sur une série de lacs reliés entre eux que sur un lac régulier tels que le sont ceux de Suisse et d'Italie, et la différence des niveaux a nécessité la

construction de nombreuses écluses; nous en traversons trois étagées sur une distance de 500 mètres : la différence de niveau atteint parfois 20 mètres. Ces travaux font honneur aux ingénieurs du pays qui ont été également obligés de défendre leur sol contre l'envahissement des eaux au moyen de puissantes digues. Enfin, nous débarquons à midi et demi à Ria-ti-y-arbi, délicieux endroit dont le nom a une saveur toute japonaise. C'est là que nous devons abandonner la navigation pour prendre la diligence qui, grâce à un relai, nous conduira à l'étape du soir. Nous déjeunons à l'hôtel de la localité, où l'on nous sert un certain pain de seigle, dont la couleur, sinon la composition, fait passer dans notre esprit une réminiscence du pain du siège. La vue est jolie : le lac que nous venons de parcourir se déroule à nos pieds avec sa ceinture de forêts et ses îles aux dimensions variées dont plusieurs, vues à cette distance, semblent de simples bouquets flottants.

A une heure nous montons en diligence, ou plutôt dans une sorte de char-à-bancs découvert contenant huit places et traîné par trois chevaux attelés de front; nous y sommes à l'aise, car nous n'avons pas de compagnons de voyage, mais nous ne tardons pas à nous sentir désagréablement impressionnés par les soubresauts que nous imprime ce véhicule aussi peu suspendu que possible. Notre conducteur, vieux Finnois, au type antédiluvien, avec ses cheveux filasses, ses yeux verts bouteille, son nez écrasé et sa bouche fendue à coups de hache, nous regarde avec un sourire qu'il cherche vainement à rendre méphistophélique; comme il ne parle aucun autre idiome que le finnois [1], la conversation n'est pas fort aisée : nous avons compris plus tard seulement et nous n'avons que trop compris que sa pantomime et ses gestes voulaient dire : « Messieurs les sybarites, attendez pour vous plaindre que vous ayez essayé de la *kariole*, la voiture nationale par excellence, vous m'en direz des nouvelles. »

Il est juste d'ailleurs de reconnaître que les routes sont fort bonnes et très supérieures à celles de la Russie proprement dite, le gouvernement des Etats est arrivé à un résultat beaucoup plus satisfaisant que celui obtenu jusqu'ici par la bureaucratie moscovite; j'avais déjà pu faire une remarque analogue en comparant les routes des pays basques construites sous le régime des *fueros*, à celles du reste de l'Espagne. Le pays que nous parcourons se compose de forêts où l'éternel bouleau se marie au sempiternel sapin; quelques noisetiers viennent parfois leur tenir compagnie. De temps

[1] Le finnois ressemble beaucoup au dialecte mongolique; quelques savants ont voulu lui trouver des points de ressemblance avec le basque.

en temps le cadre s'élargit, et nous apercevons des hameaux aux maisons de bois frileusement pressées les unes contre les autres au centre de quelques maigres cultures de pommes de terre, de seigle et plus rarement de blé; celui-ci sort à peine de terre. Sous ces latitudes les semailles et la récolte se font en l'espace de trois mois, quelquefois moins; les champs sont enclos de barrières élevées.

Au relai, nous pouvons examiner de près les demeures des indigènes; elles sont des plus primitives, et la chaumière du dernier paysan briard semblerait au paysan finlandais un véritable palais. Les maisons sont généralement basses et pourvues de toits pointus qui occupent la moitié de la hauteur totale, afin de prévenir l'entassement des neiges; les plus confortables possèdent des cheminées, dans les autres, la fumée sort par la porte, par la fenêtre, par les interstices des parois, par où elle peut. Le mobilier se compose, comme chez le paysan russe, d'un poêle surmonté d'une large tablette sur laquelle les membres de la famille dorment côte à côte enveloppés dans leur peau de mouton, d'une table massive, et d'un banc de bois auquel viennent se joindre parfois deux ou trois escabeaux. Les « saintes images » que l'on retrouve dans toutes les *izbas* russes font ici défaut, le peuple étant luthérien; mais les intérieurs sont plus propres, mieux tenus et relativement plus confortables que les intérieurs russes; l'élément poétique y est représenté par deux ou trois pots de fleurs placés sur le rebord de la fenêtre : quelques raffinés possèdent ainsi une rangée de géraniums. On retrouve certaines huttes qui rappellent celles des Mongols; elles se composent tout simplement de pieux plantés circulairement et inclinés de façon à se rejoindre presque vers leur sommet; ce ne sont que des spécimens archéologiques, personne n'y habite plus et elles servent généralement de hangars.

Au bout d'une demi-heure, trois nouveaux chevaux, vigoureux comme le sont habituellement les chevaux de race finnoise, enlèvent notre véhicule au galop, nous rentrons dans la forêt, et bientôt des enfants de bûcherons viennent nous offrir de petits objets en bois assez habilement travaillés, et des fraises des bois coquettement disposées dans des corbeilles en écorce de bouleau. La route devient plus accidentée, elle est coupée de ravins sur lesquels on a jeté des ponts que notre invraisemblable automédon traverse avec une maestria qui n'est pas tout d'abord sans nous inspirer une certaine inquiétude. Nous commençons à interroger avec anxiété les poteaux indicateurs des verstes qui nous restent encore à parcourir. Tout à coup il me semble entendre dans le lointain un grondement de tonnerre, ce qui a lieu de nous surprendre d'autant plus que le ciel est partout d'un bleu intense;

cependant le bruit se rapproche de minute en minute. Nous croisons un poteau ; nous y lisons : Imathra, une verste; cette fois-ci, il n'y a plus à en douter, c'est le grondement de la fameuse cascade, nous arrivons, nous sommes arrivés. Notre char-à-bancs tourne triomphalement dans la cour de l'hôtel, et nous ne résistons pas longtemps au désir d'aller contempler une des merveilles du monde.

Le spectacle est vraiment magnifique. La chute d'Imathra est un rapide de 40 mètres de largeur sur 320 mètres de longueur et 21 mètres de pente par lequel le lac Saïma se déverse dans un large canal, le Vuoxen, qui le met en communication avec le lac Ladoga. Elle donne l'idée d'un gigantesque combat des éléments. Au loin, en arrière du rapide, le lac présente une belle nappe bleue tout unie, mais bientôt la surface de l'eau se ride, les vagues se forment et se déploient en lignes immenses; puis la marche se précipite, elle devient vertigineuse, le passage se resserre, les rochers se pressent. Les premiers escadrons s'y brisent et reculent, mais d'autres les suivent, les culbutent, et le tout se précipite en lançant vers le ciel des gerbes d'écume; quelques-uns, pressés contre les parois, se réfugient dans quelque angle de rocher, mais, repoussés partout, ils se cabrent en désespérés, et la masse retombe en mille petits ruisseaux ; enfin l'élan devient irrésistible, et l'on n'a plus au-dessous de soi qu'un torrent dont les eaux blanchâtres roulent entre deux sombres murailles verticales. On peut, si l'on désire rendre l'impression plus vive, traverser le rapide à l'aide d'une sorte de balançoire suspendue; mais je n'oserais recommander l'expérience aux personnes sujettes au vertige.

Dans la soirée, nous allons contempler un autre rapide, celui de Kourikori, et cette fois nous montons dans la vraie *kariole*, dont nous n'avons eu qu'un léger avant-goût. La *kariole* se compose tout uniment d'une planche suspendue au-dessus de deux roues élevées, où, en se serrant un peu, deux personnes parviennent à se caser; une planchette placée non par devant, mais par derrière est destinée au cocher : celui-ci n'est autre que le Finnois dont nous avons déjà éprouvé l'adresse et la froide ironie. Étant donnée la disposition du véhicule, notre premier mouvement est de nous emparer des guides en réduisant notre automédon au simple rôle de valet de pied; mais celui-ci ne l'entend pas ainsi, et, déjà juché sur son siège de derrière, il étend ses larges pattes en lançant un juron finlandais. Nous voilà donc partis sautant, bondissant, projetés l'un contre l'autre comme le pot de terre et le pot de fer. Bientôt notre cheval s'abat, mais se relève immédiatement; nous cherchons à profiter de l'incident pour reprendre les rênes du gouvernement, nous efforçant de démontrer par signes à notre

Cerbère à quel point sa position doit être incommode pour conduire, mais notre coup d'État n'est pas couronné de succès.

Heureusement notre supplice n'est pas de longue durée : au bout d'une demi-heure, nous nous arrêtons devant une maisonnette, puis nous nous dirigeons par un sentier à travers champs vers la cascade qui nous est encore cachée par un rideau d'arbres, mais que l'on entend mugir au loin. Le rapide de Kourikori a un aspect différent de celui d'Imathra et il est peut-être plus imposant encore, il se divise en plusieurs branches grâce à d'immenses roches granitiques jetées aux travers du Vuoxen. L'impression est surtout saisissante lorsque, après avoir dominé la cascade, on descend peu à peu jusqu'à son niveau : la masse d'eau s'avance vers vous et semble sur le point de vous engloutir, puis tout à coup elle se détourne, rejetée vers la gauche par des rochers insurmontables, et va se perdre au milieu de mille remous; on a la sensation qu'ont dû éprouver les Hébreux lorsque les flots se sont dressés tout à coup pour leur livrer passage.

Ce qui défie toute description, c'est le panorama dont on jouit du haut d'une colline voisine, à l'époque du solstice d'été, où nous avons précisément la bonne fortune de nous trouver. Rien, sans doute, ne saurait égaler la splendeur du spectacle que l'on contemple en pleine mer, sous les tropiques, lorsque le soleil descend sur l'horizon avec la rapidité de l'éclair en rayant le ciel de toutes les couleurs du prisme, puis disparaît sous un dôme d'or après avoir projeté des jets de pourpre que la mer reflète tout autour du bâtiment; la lune ne tarde pas à s'élancer à travers l'espace avec la même vitesse, et son éclat égale parfois, s'il ne le surpasse, celui des pâles soleils des régions du Nord : en une demi-heure, on a joui de la double apothéose du jour et de la nuit. Le spectacle du soleil pôlaire au milieu des lacs et des forêts de la Finlande est bien différent et moins propre que le précédent à éblouir l'imagination: pourtant l'impression qu'il laisse est peut-être plus profonde encore. Les crépuscules de trois ou quatre heures donnent au paysage une grandeur mélancolique et une grâce exquise; le calme qui règne dans la nature entière se communique à l'âme, et l'on a peine à détacher ses regards de la ligne bleuâtre des sapins qui se profilent à perte de vue, tandis que le soleil, glissant sur l'horizon, dessine à leur sommet des zigzags lumineux qui font croire à un incendie. Les dernières teintes orangées du couchant se sont à peine fondues dans la nuit que déjà, vers l'Orient, se montrent les premières lueurs de l'aurore.

Dormir dans ces conditions n'est pas chose aisée, surtout lorsqu'on n'est pas habitué au tapage étourdissant de la chute d'Imathra;

d'ailleurs, les draps de lit sont remplacés par des mouchoirs, et, vers trois heures, le soleil vient caresser le crâne du voyageur, ce qui, dans une chambre dont les fenêtres sont dépourvues de tout rideau, ne laisse pas que de causer une sensation assez désagréable. Aussi sommes-nous sur pied de bonne heure.

Nous remontons en *kariole* pour gagner le point où nous devons nous embarquer sur le lac Saïma, nous passons en bac le canal du Vuoxen, près du hameau de Siitola, et nous arrivons à Arica, où quelques Anglais, grands amateurs de sport, comme tous leurs compatriotes, ont installé un club de pêche; la truite est le poisson le plus répandu dans ces parages. Là, notre voiture nous quitte, et nous sommes obligés de longer les rives du lac dans une embarcation aussi primitive que la *kariole*, véritable coque de noix que le moindre mouvement semble devoir faire chavirer, mais que notre batelier, vieux rouleur de lacs, dirige fort adroitement.

Il nous conduit à un petit embarcadère où nous devons prendre le bateau à vapeur et où nous sommes très étonnés de trouver des colis abandonnés. A peine sommes-nous arrivés qu'un spectacle bien original se présente à nos yeux : le lac se couvre de longues barques dans lesquelles hommes, femmes et enfants rament en cadence en modulant une mélopée plaintive; les bonnets et les fichus des femmes piquent de points multicolores le fond vert du paysage, et les chants viennent se confondre avec le bruissement du vent à travers les sapins. Ce sont les paysans qui reviennent du temple; pour s'y rendre, ils ont parcouru sept ou huit lieues, grand exemple donné à certains pays nominalement catholiques. Le luthéranisme a du reste été introduit de telle sorte à l'époque de la domination suédoise que le peuple ne se doute même pas qu'un changement ait eu lieu.

La vision s'évanouit, et, comme notre vapeur n'est pas encore en vue, je m'installe de mon mieux auprès d'une chaumière et me mets à parcourir *la Russie*, de Mackenzie-Wallace, que j'ai apportée à tout hasard. Mais j'ai à peine tourné deux ou trois feuillets que quelqu'un me frappe sur l'épaule : « N'êtes-vous pas le comte de Moustier? — En effet, Monsieur, à qui ai-je l'honneur de parler? — Le prince Bariatinski. » Et le prince, pratiquant l'hospitalité avec cette simplicité et cette bonne grâce que l'on rencontre si fréquemment en Russie, nous invite à entrer dans sa villa où nous trouvons réunis, dans un chalet en bois, tous les raffinements de la civilisation la plus occidentale. Il nous fait servir un excellent *lunch* et nous donne des détails fort intéressants sur le pays. A l'en croire, on y trouverait l'âge d'or, du moins dans l'ordre moral; assassinats et vols y seraient à peu près inconnus et deux ou trois gendarmes

suffiraient à maintenir l'ordre dans une province. Cet état de choses explique l'abandon des colis sur le port, qui m'avait étonné : ils y resteront peut-être pendant plusieurs jours, et, lorsque quelqu'un viendra les prendre, personne ne doutera que ce ne soit le destinataire ou son mandataire. Heureux peuple! Notre hôte nous montre un certain nombre d'objets du pays, entre autres les « raquettes » dont on se sert l'hiver pour circuler au milieu des neiges : ce sont deux longues planchettes de bois, minces et flexibles, qu'on adapte à ses chaussures et grâce auxquelles on glisse, paraît-il, très rapidement à travers les sentiers les plus neigeux. Lorsque les lacs sont gelés, le traîneau et les patins deviennent les grands moyens de locomotion. La contrée est, dit-on, dans une note bien différente, aussi pittoresque qu'en été. Mais le sifflet du vapeur vient tout à coup interrompre notre conversation, nous prenons congé du prince Bariatinski et nous montons à bord.

La navigation sur le lac Saïma, semé d'îles et de presqu'îles, est charmante : on croit circuler à travers un vaste parc anglais. A la première station, nous apercevons un groupe de paysans et de paysannes revêtus de leurs habits du dimanche. Les femmes portent en général une jupe noire sur laquelle flotte un tablier bleu, une casaque laissant passer les manches de la chemise soigneusement empesées et un fichu de couleur croisé sur la poitrine; la tête est enveloppée d'un large mouchoir qui cache les cheveux et affecte la forme d'une mitre. Quelques-unes ajoutent à leur accoutrement des colliers et des broches; jusqu'à l'âge de quinze ans, elles disposent leurs cheveux en longues tresses. Les cordonniers doivent avoir dans ces parages une terrible morte saison. Je dois à la vérité d'avouer que, à l'exception de deux ou trois toutes jeunes filles, je n'ai pas aperçu une seule Finnoise vraiment jolie. Les Finnois sont cependant parents des Hongrois, venus à une époque différente des mêmes régions de l'Asie, ce qui prouve l'influence que des milieux différents peuvent exercer sur une même race.

Les hommes ont l'air lourd et endormi, et, s'il n'existait pas, ce ne sont pas eux assurément qui auraient inventé le vaudeville; quand ils se groupent sous les sapins et que le loustic de l'endroit laisse échapper quelque bonne plaisanterie, un rire large et sonore se communique, un quart d'heure après, au dernier rang. Mais ils ont des qualités solides et ce sont de braves gens qu'on aimerait à avoir pour électeurs.

Notre avant-dernière station est Lauritzana, jolie petite ville entourée de maisons de campagne et de kiosques, et dominée par un moulin à vent; nous y embarquons un grand nombre de passagers qui se rendent au bal du casino de Wilemstrand. De Lauri-

tzana part un canal creusé de main d'homme, œuvre considérable commencée sous le règne de Nicolas et terminé sous celui d'Alexandre II; il a coûté 10 millions. A sept heures, nous débarquons à Wilemstrand, dont les maisons nous apparaissent coquettement groupées sur le rivage et à mi-côte, entourées de bouquets d'arbres. On nous indique « le grand hôtel de l'Europe », qui ne possède qu'une seule chambre à offrir aux voyageurs, les autres étant occupées par les autorités locales.

Wilemstrand a joué, au siècle dernier, un rôle assez important, après le traité de Nystadt (1721) qui, ayant enlevé Viborg à la Suède, lui avait assigné le rôle de ville frontière. Nous errons longtemps sur ses fortifications d'où l'on a une belle vue d'ensemble sur le lac Saïma. Mais déjà, depuis quelque temps, les sons lointains de la musique nous attirent du côté du casino où nous pensons qu'il y a quelques études de mœurs à faire. Wilemstrand est vraiment le pays des mœurs patriarcales : au son de trois cornets à piston qui s'époumonnent de leur mieux, la population prend ses ébats sous l'œil paternel du gouverneur. Un vieux professeur de danse polonais, échoué là je ne sais comment, dirige les chœurs; on l'entend s'écrier : « *Balancous* vos dames. » A la fin du bal, qui se termine à minuit, — au jour, — chaque danseur fait une génuflexion devant sa danseuse.

La journée du lendemain est la dernière de notre voyage; après avoir imprégné nos poumons de l'air vivifiant des sapins, et notre imagination de la poésie des lacs et des bois, nous remontons en *kariole* ou plutôt en *archi-kariole*, car, cette fois, il n'y a plus de place pour le cocher ni en avant ni en arrière : il s'installe bravement sur un des brancards et rien ne peut le décider à se dessaisir des guides. Après trois heures de la locomotion la plus heurtée, nous arrivons à Simola, station de chemin de fer dominée par des rochers abrupts. La vue des rails nous rappelle à la réalité, et nous ne tardons pas à prendre le train pour regagner Saint-Pétersbourg.

Comte Renaud de Moustier.

LE DERNIER PEINTRE

DE

MME DE MAINTENON

M. GEFFROY

Mme de Maintenon a eu toutes les fortunes. Sa mémoire a rencontré des juges sévères et son nom n'éveille dans le cœur de la France ni admiration ni amitié. Sur ce qu'il en sait ou ce qu'il croit en savoir, le peuple ne l'aime pas. Mais elle a toujours eu, de son vivant et depuis sa mort, des admirateurs et des amis, plus que jamais elle a son église. Les meilleurs et les plus nobles esprits s'attachent à elle, et font briller tous ses mérites. Ils veulent à toute force la tirer de l'histoire confuse et altérée qui, souvent, la rend méconnaissable et, révisant les jugements portés ou les arrêts rendus, la mettre en pleine clarté et en pleine justice, la refaire en un mot et la livrer, telle qu'elle a été réellement, à l'approbation publique. C'est une œuvre pieuse, que ne provoquent pas, à beaucoup près, tous ceux qui ont dans l'histoire une place inférieure à leur mérite. Nous voyons chaque jour atteindre les plus hautes renommées. Des écrivains, justement honorés, prennent à tâche de mutiler les statues, même celles de la Patrie et, soit par étourderie, soit par rancune, soit par ignorance, quelquefois par des vices cachés d'esprit et de cœur, ils essaient de défaire la grandeur consacrée et d'enlaidir la beauté. C'est un triste et misérable abus de l'étude, quand ce n'est pas un abaissement de la conscience et comme une trahison de la vérité. C'est le contraire qui arrive pour Mme de Maintenon. Presque tous, nous avions vu en elle, sans omettre les rares qualités de son esprit, une femme qui s'était habilement poussée aux suprêmes honneurs, dont la jeunesse avait été malheureuse et froide, qui était entrée dans le mariage

[1] *Mme de Maintenon, d'après sa correspondance authentique.* 2 vol. Hachette.

comme dans un agréable hospice et qui, après s'être mise au service de l'adultère, devenu « une institution monarchique », — le mot est de M. Duruy — avait passé de là jusqu'au trône, moins la proclamation. Je suis de ceux qui ont jugé avec quelque sévérité son caractère moral et son action sur les événements. La première fois que je me suis arrêté un peu longuement devant elle, c'est à l'occasion du chancelier Daguesseau. Je consacrais un volume aux deux disgrâces du chancelier et je l'étudiais dans tous les sens, sans parti pris, avec une admiration contenue et très décidé, comme il faut l'être, quand on ne cherche que la vérité, à marquer le fort et le faible. Je ne fus pas peu surpris d'apprendre que Mme de Maintenon redoutait « ses intrigues ». Il n'était encore que procureur général, et Saint-Simon lui-même, qui ne l'aimait guère, allait parler de sa probité et de sa droiture. Il y avait quelque chose d'assez piquant dans le reproche de Mme de Maintenon, venant d'elle et s'adressant à Daguesseau, je me fâchai plus que de raison et je remis sans ménagement les choses en place. Quant à Daguesseau lui-même, il n'a parlé d'elle qu'avec la discrétion qu'il mettait en tout, mais le trait a son prix, lancé par un tel homme : « Mme de Maintenon était comme la déesse de la Fortune à laquelle on attribuait, dans le paganisme, tous les effets dont on ne voyait pas la cause apparente. » Une autre fois, rendant justice à son esprit, il raconte qu'elle écrivit à son père, M. Henri Daguesseau, à l'occasion de son entrée au Conseil royal « une lettre qui était tournée avec cet air naturel et délicat qu'elle savait donner à toutes ses lettres ». J'avais aussi, je l'avoue, admiré Saint-Simon et, sans le suivre entièrement, je l'avais sur quelques points beaucoup écouté, je dirai tout à l'heure ce qui m'en reste.

Je conviens que je n'avais pas tout vu dans cette femme, d'ailleurs assez compliquée, dans « cette physionomie plus variée qu'on ne le croit d'ordinaire », et je suis prêt à tout regarder ou à tout juger, sans songer à mes premières impressions, trop heureux d'aider, si peu que ce soit, au triomphe de la vérité. Je n'irai pas toutefois jusqu'à penser, avec M. de Vogüé, que Mme de Maintenon ait été en tiers dans la victoire de Denain. Je parlais tout à l'heure de bonne fortune. C'en est une en effet d'avoir attiré à soi un ami tel que M. Geffroy. C'est la plus récente des conquêtes qu'ait faite Mme de Maintenon, ce sera certainement la plus profitable à sa mémoire et la plus embarrassante pour ses adversaires. Il serait difficile de mettre plus d'exactitude historique, de sûreté, de goût moral et littéraire, d'élévation et de droiture, d'agrément et de charme qu'il n'y en a dans ces deux volumes, au service d'une cause attrayante mais, qui ne va pas toute seule. Il y a dans cette

œuvre un penchant visible et personnel qui se confond avec un désir impatient de justice et de vérité. Ce n'est pas l'amour dont Cousin s'éprit pour quelques femmes du dix-septième siècle, qu'il poussa jusqu'à une sorte de sensualisme et qui le tint ému et fasciné devant la gorge de Mme de Longueville. Mme de Maintenon l'a évidemment charmé par l'esprit qui règne dans toute sa correspondance, comme elle en a charmé bien d'autres, moi tout le premier, mais pour cela il n'échange pas la gravité du juge contre la partialité de l'amant, je dis du juge parce que M. Geffroy en a la haute conscience. Mais il y a bien aussi en lui un peu de l'avocat, et, au fond, il s'agit d'un procès. Voyons donc la cause dans ce qu'elle a d'essentiel, sans négliger les détails mais sans trop y descendre. Je n'ai aucun goût pour ces analyses qu'on a mises à la mode et où on cherche, comme dans un résidu de laboratoire, l'explication de la personne humaine. C'est une méthode inférieure qui touche de bien près à la bassesse. C'est dans les expressions et dans les fruits mêmes de la vie qu'on trouve les renseignements les plus sûrs et les traits véritables. On interroge aussi avec affectation la loi d'hérédité ou, comme on dit aujourd'hui, d'atavisme, et on croit avoir ainsi des clefs de toutes choses. Ce n'est pas le cas ici. Car dans Françoise d'Aubigné il n'y a guère de marques frappantes de sa race.

Son aïeul est un rude soldat, un indomptable huguenot, un ami de Henri IV, tout l'opposé d'un courtisan. Il n'aime pas les richesses, il se joue de la fortune, il a la franchise d'un chrétien, il écrit comme les grands capitaines. Son fils, qui sera le père de Mme de Maintenon, est un franc scélérat. Agrippa l'a peint en pied, d'un style puissant et acharné. Dans ce portrait, tous les genres de scélératesse sont relevés comme avec la pointe d'une épée de justicier. Il ne s'agit pas ici « d'une crapule légère » comme celle de Courtillon dont parle un jour Mme de Maintenon, mais d'une grosse crapule. Constant d'Aubigné était joueur, débauché, meurtrier, traître à son père, escroc, hypocrite, relaps. — On ose à peine le dire : la religion le releva — redevenu catholique pour la seconde fois, il se fit un rôle à la cour et, ayant de son père qui n'avait pu le déshériter en cela, pas mal d'esprit, il devint écuyer du roi, reçut la baronnie de Surineauca, confisquée autrefois sur sa famille, et finit par épouser, le 27 décembre 1627, à Bordeaux, Mlle de Cardillac, fille de Pierre de Cardillac, seigneur de la Lande, et de Louise de Montalembert. La mère de Mme de Maintenon était froide, exacte, sans tendresse, fidèle et dévouée à son atroce mari. Il n'y a pas grand chose à prendre dans tout cela pour expliquer Mme de Maintenon. Ses amis

y trouvent pourtant quelque raison de la rattacher au seizième siècle et à son aïeul par « ce style éloquent et court » qu'admire Saint-Simon lui-même.

Mais cherchons la jeune fille et tâchons de la voir telle qu'elle a été. Elle a connu la pauvreté, presque la misère. Aucun souffle de tendresse n'a caressé son berceau, elle a passé des mains d'une parente aux mains d'une autre; elle n'est élevée ni dans la douceur ni dans l'aisance; mais elle est déjà charmante, elle a déjà ces appas inévitables dont parlera bientôt Mlle de Scudéry; elle a déjà, du moins à sa naissance, cet esprit délicieux qui charmera Mme de Sévigné. A seize ans, le cœur bat dans la pauvreté comme dans la richesse. Il est impossible que celui de Françoise d'Aubigné n'ait pas battu; elle n'en est pas encore « à cette dévotion et à cette passion de l'honneur » qui, suivant M. Geffroy, expliquerait toute sa vie. Elle vient de se faire catholique, de protestante qu'elle était, sans s'arrêter un instant devant l'image de son vaillant aïeul, ni sans penser à sa tante, Mme de Vilette, qui lui a tenu lieu de mère. Il y a bien dans cette âme quelque agitation, fût-elle froide comme sa mère, et la misère eût-elle serré son cœur; elle a seize ans; elle est belle, gracieuse, attrayante, elle porte en elle, à moins que la nature en ait fait une exception, ce Dieu caché qui commence au rêve et finit à l'amour. Rien ne se montre, et elle épouse Scarron, « le joyeux et savant cul-de-jatte », au physique « un raccourci de la misère humaine », au moral un esprit plaisant et libertin. Dût M. Geffroy m'en savoir mauvais gré, je ne lui pardonne pas cette entrée dans la vie; elle obscurcit, si même elle n'éteint pas complètement la jeune fille. Si pauvre qu'on soit, on n'entre pas dans le mariage comme dans un hospice bien fréquenté. On y cherche ce qui s'y trouve d'après cette religion même qu'elle venait d'embrasser, la tendresse mutuelle et la fécondité. Sans cela, le mariage n'est qu'une convention vulgaire; il perd sa grâce et sa sainteté et ne garde que son nom. Mais, c'est elle-même qui l'a dit, elle a préféré Scarron au couvent, et elle est devenue la maîtresse d'une joyeuse maison en mettant sa jeunesse et sa beauté aux mains d'un libertin estropié. Ses admirateurs diront qu'après tout elle n'avait pas tort, que ce mariage fermait sa misère et lui ouvrait un monde charmant où se réunissaient en sous-sol des gens d'esprit et de qualité, des émigrés de l'hôtel de Rambouillet et ce que la cour et la ville avaient de plus aimable. Ils ajoutent que, d'ailleurs, elle mit tout de suite dans la maison un peu de gravité et quelque décence. Je le veux bien, mais la liberté y règne, si la licence y trouve désormais quelque gêne, et le plaisir est toujours ce qu'on y vient chercher, plaisir d'esprit sans doute, mais aussi

plaisir de rencontres, de rapprochements, de galanterie et de passion que tout y favorise. Il faut croire que Françoise d'Aubigné y fut comme une statue enchanteresse et impénétrable; elle charma tout le monde et ne fut pas charmée. Ce qui est certain, c'est qu'elle vécut au milieu du feu qu'elle attisa. Elle avait, dit-on, une coquetterie grave. Ce n'était pas Célimène, peut-être quelque chose entre Célimène et Arsinoé; mais elle incendiait beaucoup autour d'elle, le chevalier de Méré, M. de Guersagues, le cardinal d'Estrées, M. Barillon, Villarceau et d'autres. C'était d'elle et sur elle un feu roulant. Quand elle fut veuve, au bout de huit ans de ce contrat où on a quelque peine à voir un mariage, ce feu ne s'éteignit pas. Il continua au milieu de ce que Bussy, qui n'est pas une caution médiocre, appelle « une glorieuse et irréprochable pauvreté ». Cependant Mme Scarron a contracté les plus nobles liaisons; si elle a fait amitié avec Ninon de Lenclos, elle est, le jour de l'entrée triomphale de Louis XIV et de Marie-Thérèse, au balcon d'une fenêtre de l'hôtel d'Aumont, non loin de la reine-mère, de la reine d'Angleterre, de la princesse Henriette de Mazarin, et de celle qui sera de ses plus cruelles ennemies, la Palatine.

On arrive ainsi à Saint-Simon, qui est un implacable adversaire. Il continue à m'embarrasser, sans toutefois me convaincre, malgré le très rude assaut que lui livre M. Geffroy. Saint-Simon est passionné, on ajoute vain, curieux et méchant. Cela ne suffit pas; il faut aller jusqu'au bout, jusqu'à la flétrissure et dire qu'il a été un calomniateur. Je conviens qu'il avait de grandes préventions, qu'il était dans ses jugements d'une promptitude inquiétante, qu'il ramenait volontiers les personnes et les choses à sa haine ou à son amitié. Il a fait d'injustes blessures, il a embelli ceux qu'il aimait et enlaidi les autres. Mais enfin si c'est un esprit agité, partial, ému des petites choses, s'il peint chez lui ses ennemis en noir et s'il met à tout l'éloquente exagération de sa pensée et la pénétrante âpreté de son style, c'est néanmoins un honnête homme. En cherchant bien, on lui trouve des faiblesses, on lui en a trouvé récemment qui avaient échappé. Mais, jusqu'ici, tous ceux qui l'ont jugé, sans s'en laisser accroire, et sans céder au torrent où son génie d'écrivain vous entraîne, ont proclamé sa probité, la sévérité de sa vie, jusqu'à l'austérité de ses mœurs.

Il a traversé deux genres de corruption qui ont certainement altéré la grandeur de la France et qui ont diminué la force de la monarchie. Il n'a pas pris part au désordre des mœurs, même à côté du Régent, ni à cette basse fureur de l'argent qui a tout avili, tout préparé et qui a survécu, comme une dynastie, à tout ce qu'elle a ébranlé ou détruit. Rien n'explique sa colère, on peut bien

dire sa fureur, contre Mme de Maintenon. Il n'a pas eu à se louer du roi, mais qui donc a plus éloquemment relevé la grandeur de Louis XIV dans l'adversité, sous les coups de Dieu qui décime sa maison et qui amène jusqu'en France ses ennemis victorieux! Qu'il n'ait pas suivi le cours des succès prodigieux qu'elle fit naître sous ses pas, en admirateur, ni même en juge impartial, c'est certain; qu'il ait insisté sur ses défauts, qu'ayant, mieux que personne, aussi bien que Mme de Sévigné, parlé de sa beauté, de son esprit, de sa science du monde, il ait vu ou cru voir en elle une âme double; qu'il ait refusé de reconnaître dans ses triomphes l'action de la Providence, mais seulement la main prenante de la fortune, qu'il lui ait attribué tel ou tel rôle politique, tout cela n'est pas le fait d'un calomniateur. Pamphlétaire, si l'on veut, injuste, injurieux, violent, sans pitié ni merci; mais calomniateur, inventeur d'infâmies, comme disent messieurs les avocats, c'est une autre affaire, et là-dessus je ne me rends pas, et, même au profit de Mme de Maintenon, il ne me plaît pas de déshonorer Saint-Simon. Si j'étais forcé de le faire, j'y aurais un chagrin extrême. On sait jusqu'où vont ses imputations.

Après avoir cité les amants qui se seraient succédé avant, pendant et après Scarron, il pousse l'outrage jusqu'à parler, dans une langue qu'il invente et qui est devenue usuelle, d'entretien. Mais, à prendre les choses comme il convient, il est évident que Saint-Simon a recueilli avec complaisance et méchanceté des bruits qui avaient circulé, qui circulaient encore dans les ruelles et qui ne lui ont pas paru invraisemblables dans le monde où vivait Scarron comme dans celui où vivait Villarceaux. La vertu n'y était pas à la mode, en effet, comme à l'hôtel de Rambouillet sous le regard sévère d'Alceste. C'était le contraire, et vraiment on a pu soupçonner Mme Scarron de quelque faiblesse. Elle a dit elle-même qu'elle songeait toujours à plaire; elle ajoute, il est vrai, qu'elle songeait aussi à la gloire, « à la bonne gloire », mais à ce moment ce n'est pas encore la gloire de Dieu. Ceux qui l'ont défendue alors n'y ont pas mis l'absolu et la passion qu'y mettent ses avocats d'aujourd'hui, il est vrai que ceux-ci ont eu des documents qui ont tout blanchi. Mais M. le duc de Noailles, par exemple, dans les gros volumes qu'il a consacrés à la tante de son aïeul, invoque des témoignages qui ne concluent pas précisément à la vertu. Je les cite parce qu'il les invoque. Chargé de la cause, je n'aurais pas eu l'idée de les invoquer. Quand Mlle Ninon dit que Mme Scarron « était vertueuse par faiblesse d'esprit », et que Tallemant ajoute que « jusqu'ici on ne croit pas qu'elle ait fait le saut », ce sont là des certificats qui ont pu ne pas gêner beaucoup la crédulité empressée de Saint-Simon.

Il a été trompé; il aurait dû s'arrêter devant cette glorieuse pauvreté, qui est un excellent argument et ne pas mettre sur cette charmante malheureuse un masque que l'histoire efface, malgré la force du coloris. Mais aujourd'hui la cause est entendue. Mme Scarron n'a pas connu ces agitations du cœur qui d'ordinaire naissent avec la jeune fille, elle a beaucoup brûlé autour d'elle sans qu'une étincelle arrivât jusqu'à son âme; pendant que d'autres se laissaient aller aux charmes de l'amour ou aux plaisirs de la galanterie, elle a mené sa vie avec art et avec sagesse, elle a gagné d'illustres amitiés, elle a cherché chez ses puissants amis, chez Mme de Montchevreul, par exemple, un rôle d'amie qui régit la maison et se donne aux soins des enfants, c'est là qu'elle fera amitié avec Mme de Montespan et trouvera celle qui, après Dieu, l'a le plus aidée à monter jusqu'au roi. Ici encore, il est bien difficile d'assigner à sa conduite un caractère élevé. Elle est déjà dévote, elle l'écrit à son directeur l'abbé Gobelin, celui que sa grâce éblouissait même aux pieds du confessionnal, et la voici qui entre à pleines voiles dans l'administration d'un royal et fécond adultère. Je sais ce qu'on peut dire et ce qu'on a dit de l'idolâtrie monarchique qui élevait au-dessus du mal et dérobait au jugement de la conscience les faiblesses de Jupiter régnant.

M. Geffroy souligne toutes ces explications, mais il ne s'y arrête pas. La chose lui semble blâmable, et il ne s'en console qu'en pensant à toutes les richesses morales que Mme de Maintenon aura tirées plus tard de ce foyer de corruption. Parmi les causes qui sont proposées à ce sujet, il en est une que je ne saurais admettre. Des casuistes ont imaginé sur ce qu'a dit elle-même l'accusée, que, malgré son amitié pour Mme de Montespan, elle n'aurait jamais consenti à élever ses enfants et qu'elle n'avait consenti qu'à élever les enfants du roi et, sur un ordre exprès, — j'aimerais mieux qu'elle eût agi par amitié pour sa future rivale. L'amitié a rendu quelquefois jusqu'à des services de ce genre, elle a son héroïsme et, beaucoup mieux que le service du roi, elle relève une action équivoque. — Ce qui nous semble la vérité, c'est que Mme Scarron n'avait pas l'âme très haute et que son orgueil, qui la tiendra un peu plus tard en révolte contre Mme de Montespan, si on en croit Mme de Sévigné, n'est pas cette libre et noble fierté qui nous fixe toujours à la place où nous devons être. D'un autre côté, elle était pauvre et annonçait la très modeste ambition de se ménager une petite fortune pour vivre à sa guise et loin de la cour. Mais n'est-il pas un peu difficile de croire qu'elle n'ait pas vu, avec son esprit pénétrant, qu'elle s'engageait dans un chemin de traverse, semé de quelques écueils, mais ouvrant sur les plus étranges succès. Elle a

d'ailleurs rempli ce rôle singulier avec une admirable compétence et ces talents acquis et naturels qui ont fait d'elle une merveilleuse institutrice. Tant que la domesticité fût mystérieuse, l'amitié persista avec Mme de Montespan, la colora, et la correspondance avec le roi lui donna l'air d'un service d'État; mais, après la déclaration (décembre 1675), Mme Scarron entra à la cour et elle y disputa l'influence à l'altière Vasthi. Elle a beaucoup à souffrir et en dépit de sa fermeté, elle exprime sa souffrance à plusieurs reprises, on ne tient pas les promesses qu'on lui a faites, elle n'arrive pas à cette petite fortune qui sera bientôt Maintenon. — Mme de Montespan est incapable d'amitié, et l'amitié est ce que Mme Scarron préfère. — Laissons-la parler tout à fait pour avoir le ton juste de la plainte. « Je voudrais présentement que la dévotion et l'amitié partageassent ma vie et je suis dans un milieu où on ne connaît ni l'une ni l'autre. Plût à Dieu que le soin de mon salut me donnât l'extrême impatience que j'aie de le quitter, et que ce ne fût pas le dégoût de la personne que vous savez. (Il s'agit de la grande amie.) Cependant il faut se servir de tout et espérer que je ferai un bon usage de la vie que je projette. » Est-ce qu'il y aurait beaucoup de témérité à voir poindre dans ces lignes un peu de combinaison ! En tout cas, l'amitié est rompue, si l'on veut qu'elle ne soit pas trahie. Il y a des disputes qui vont très loin et des scènes qui embarrassent le roi et ses ministres. Il ne faut rien moins que Louvois pour apaiser l'une d'elles. Enfin Maintenon arrive moyennant 250 000 livres de récompenses, Saint-Simon dirait de gages. La sévérité religieuse de Mme Scarron, qui est déjà très marquée, est mise à de dures épreuves. Le roi a des retours vers Mme de Montespan qui augmentent le nombre des adultérins : c'est chez elle que Mlle de Blois vient au monde. Ce n'est pas tout. Les caprices du roi, *ces libertés royales*, comme les appelle le duc de Noailles avec une singulière complaisance, mettent sous les yeux de l'austère pénitente de M. Gobelin les succès passagers de Mlle de Fontanges et de quelques autres. Elle surmonte toutes ces misères, s'incline respectueusement devant la reine et se laisse aller à la mission de rendre le roi à Dieu et à une sagesse un peu plus royale que les libertés dont il était question tout à l'heure. Elle se console avec Maintenon et la fondation de Saint-Cyr.

Comment elle entra dans l'amitié du roi, pour ne pas dire, comme Saint-Simon, dans cet autre genre d'amour qui n'étonna pas moins les nations que le précédent les avait scandalisées, qui le sait et qui peut le dire? Son charme y fut pour beaucoup et ce charme était grand, quoiqu'elle eût alors quarante ans. M. Geffroy pense que les peintres l'ont trahie, Mignard surtout qui lui donne,

à tort, un visage impopulaire. Celui de Petitot la raffine, et son historien cherche d'elle, avec une touchante ardeur, une vraie peinture. Mais la voici, il me semble, cette peinture, elle est parlante, ce n'est qu'un dessin à la plume, mais tout y est jusqu'à l'amitié du peintre pour le portrait : « Le son de voix le plus agréable, un ton affectueux, un front ouvert et riant, le geste naturel de la plus belle main, des yeux de feu, les mouvements d'une taille si affectueuse et si régulière qu'elle effaçait les plus belles de la cour; le premier coup d'œil était imposant et comme voilé de sévérité; le sourire et la voix ouvraient le nuage, ajoutez qu'elle était grande, belle, qu'elle avait les plus beaux yeux du monde, noirs, brillants, doux, passionnés et pleins d'esprit; qu'elle parle juste, naturellement, avec bonne grâce et sans affectation et qu'elle avait, pour tout dire, des appas inévitables, vous aurez le portrait signé de Mlle de Scudéry, et vous comprendrez, aisément, qu'avec tout cela Lyriane « excitât sa fortune ».

Qu'a-t-elle été pour Louis XIV? Une de ces maîtresses qu'on prend vers la fin, quand le volcan s'apaise, qui n'excitent plus de transports, éveillent seulement une vive sympathie, quelque chose comme un amour qui descend vers l'amitié et qui trouve le cœur préparé à recevoir des impressions douces et une domination aimable cachée sous la soumission et sous l'esprit. Ce qui est certain, c'est qu'elle l'a charmé en lui ouvrant « ce monde nouveau d'amitié et de conversation » dont parle Mme de Sévigné. Il n'est pas nécessaire de monter jusqu'au trône pour avoir l'explication de cette liaison. La séduction d'un côté, de l'autre la lassitude du plaisir; au-dessus, la religion qui avertit et commence à menacer. Quant à la tendresse qui légitime tant de choses et qui est de l'amour purifié, on n'en voit guère de traces dans cette union. Le mot lui-même ne vient pas, sauf une ou deux fois, sous la plume de Mme de Maintenon; et, quant à Louis XIV, il reste au-dessus de ce sentiment. Si Mme de Maintenon souffre, il n'y fait même pas attention. Il ouvre les fenêtres quand elle a froid, ne lui épargne pas la lumière quand la lumière augmente « un horrible mal de tête ». Il l'emmène à Fontainebleau et, quoiqu'elle ait une grosse fièvre, il ouvre tout dans son carrosse. Ce n'est donc là, même avec la sanction d'un mariage clandestin, qu'un commerce entre une femme d'un rare esprit et d'une habileté souveraine et un roi fatigué qui s'y complaît et y persévère.

Je ne vais pas jusqu'à dire, comme Michelet, qu'on ne trouve pas la femme dans Mme de Maintenon, mais certainement on n'y trouve pas toute la femme. Ainsi j'admets bien qu'elle ait résisté à toutes les passions qu'elle a fait naître, mais ne serait-elle pas

un peu plus dans la nature si elle avait, non pas tombé, mais seulement chancelé sous tous ces souffles qui l'ont caressée. Il y a trop de marbre dans cette belle créature; même avec Louis XIV, elle n'a pas visé au cœur. Mais tout cela n'importe pas beaucoup à l'histoire; ce qui lui importe, c'est l'usage que la favorite a fait de son pouvoir.

Elle a une tenue parfaite qui atteste cette science du monde qu'elle avait acquise, et dont elle avait fait un art aimable et conquérant. Elle s'avance jusqu'à l'humilité. Je crois bien que ce n'est pas l'humilité du cœur, celle que Dieu inspire, récompense et élève en même temps qu'il abaisse l'orgueil, mais on pouvait s'y tromper. En tout cas, son esprit la conseillait à merveille, et c'était un spectacle plein de leçons excellentes que celui de cette femme, épouse du roi, qui, au lieu des grands airs et des attitudes triomphantes d'une maîtresse, laissait passer devant elle, non seulement les princesses, mais tous ceux ou toutes celles qui avaient à la cour un rang légitime et élevé. La religion a eu beaucoup de part dans sa fortune, elle l'a inspirée et puissamment aidée. Louis XIV a trouvé en elle, à côté de son sévère directeur et de son redoutable évêque, une directrice laïque suivant ses goûts et ses passagers tremblements devant Dieu. Mme de Maintenon était dévote, non comme les femmes dont parle La Bruyère, qui cachaient leurs plaisirs et leurs péchés sous la dévotion, mais par un élan naturel et des calculs d'esprit qui paraissent sincères. Ninon dit que la crainte de Dieu avait été le rempart de sa vertu. Il y a plus et mieux que cela. Dans sa correspondance avec son directeur on rencontre fréquemment des abaissements religieux, une attitude pieuse sans exagération, et quand, écrivant au duc de Noailles, elle lui dit (27 avril 1771) : « Je vous prie seulement de vous souvenir qu'il n'y a que Dieu qui mérite d'être servi comme vous servez », elle donne à sa piété un caractère d'élévation et un accent de sincérité qui la place beaucoup au-dessus de la fausse dévotion. Il est donc certain qu'une bonne partie d'elle-même reste à Dieu au milieu des combinaisons, des succès et de tout ce qu'elle appelle la bonne gloire. Si même elle a connu dans sa vie un entraînement, c'est de ce côté. Elle a senti Fénelon très profondément, elle a suivi dans toutes ses grâces saint François de Sales. Elle a raffiné avec Mme Guyon. Elle n'a pas demandé qu'on lui épaississe la religion, comme son amie Mme de Sévigné qui avait encore l'esprit plus droit et plus ferme qu'elle. La politique ou plutôt les sentiments du roi l'arrêtèrent sur cette pente où elle avait beaucoup glissé. Elle fut vite « déprise », comme dit Saint-Simon, parce que sa ferveur religieuse ne tenait pas son âme

captive et qu'il s'y mêlait une forte dose de soumission au roi de la terre. On assure même qu'elle mit dans cette désertion un empressement qui choque la délicatesse. Sans doute elle tenait le roi, mais le roi la tenait encore plus. Il faut bien le dire, il y eut dans sa religion de la politique, et cette politique ne fut pas la bonne. Fénelon, qui n'a rien des colères de Saint-Simon, a écrit pour le roi ce jugement sévère : « Du moins Mme de Maintenon et le duc de Beauvillier pourraient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper, mais leur faiblesse et leur timidité les déshonorent. »

M. Geffroy non plus n'admire pas toujours son illustre cliente. Il ne l'admire pas, et il a bien raison, dans le prosélytisme auquel elle se livre vis-à-vis de sa famille pour la convertir au catholicisme. Dieu est certainement pour quelque chose dans ses efforts, mais le bien de ses proches, le bien terrestre, autant que l'autre, y a une grande place, qu'elle ne dissimule pas. D'une ancienne protestante, d'une petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, l'obsession a quelque chose de particulièrement choquant, même pour une âme catholique. Je sais bien, et elle le savait mieux que moi et mieux que personne, qu'à cette heure du règne le protestantisme était très mal en cour; le sceptre, je ne dis pas la main de justice, s'appesantissait sur lui. Louis XIV joignait aux préoccupations politiques un goût religieux qui le rapprochait de la pénitence. Il sentait la force de l'Église et commençait à redouter ses foudres. Il repoussait instinctivement et politiquement les nouveautés. Il croyait avoir et il avait bien un peu dans les protestants des ennemis de l'État et de lui-même, et, comme roi, il n'avait pas trop de peine à justifier ses violences. La révocation de l'édit de Nantes ne fut ni l'effet d'un caprice religieux ni le résultat d'une foi ardente et emportée. Ce fut une combinaison politique et religieuse que le roi conçut lui-même au milieu d'un mouvement d'opinion qui l'excita et lui cacha la justice. Mme de Maintenon y fut-elle pour quelque chose? Doit-elle porter devant l'histoire la responsabilité d'une mesure que la justice ne peut reconnaître, que l'humanité condamne et que la saine politique n'a pas cessé de condamner? C'est la question toujours pendante, toujours soumise au juge et que M. Geffroy lui-même a quelque peine à résoudre. Il croit, comme Voltaire, que, dans cette cruelle campagne, Mme de Maintenon suivit le roi et ne l'inspira pas. C'est, il me semble, l'arrêt équitable et sensé qu'il faut rendre, celui que confirmera l'histoire sérieusement consultée. Toutefois il est certain que cette femme d'un jugement si droit et d'un cœur un peu fermé ne se fit l'apôtre ni de la liberté de conscience, ni de la tolérance, ni même de l'humanité. Si à ses

qualités qui se montrent si bien dans sa correspondance, elle avait uni quelque supériorité d'âme et d'esprit, elle aurait vu et signalé les périls de cette persécution. Elle aurait compris et peut-être eût-elle fait comprendre au roi que même les menées séditieuses des protestants ne devaient pas provoquer d'aussi dures mesures ni d'aussi cruelles répressions. Elle pouvait, à cette heure, racheter tout ce qu'il y avait « d'étonnant » et d'équivoque dans sa fortune et garder ainsi à la France tant de Français qui lui ont manqué et se sont réfugiés chez ses ennemis. C'est ce qu'Égérie, je suppose, aurait fait pour Numa. Mme de Maintenon ne s'est pas mise un seul instant au-dessus du roi pour le servir, elle est toujours restée au-dessous, malgré les triomphes de Compiègne, dans l'admiration et la crainte; elle s'est expliquée sur cette terrible affaire. Elle a complimenté M. de Baville qui opérait en Languedoc contre les protestants et qui opérait cruellement. Écrivant à son neveu d'Aubigné, elle parle, comme du gain d'une grande bataille, « des cent mille conversions » que le roi obtenait dans une province et du prix qu'il y mettait. Enfin dans un mémoire qu'a inséré M. Geffroy, elle donne le moyen de connaître exactement ses sentiments et son rôle. Ce mémoire porte la date de 1697. Son auteur y réfute, sinon la requête de ce sage et grand Français qui fut Vauban, du moins une note récemment publiée qui exprime les mêmes idées et contient la même prière. Mme de Maintenon n'est pas pour la compression sanglante et théâtrale : « Il faut éviter surtout les spectacles qui donnent une idée du martyre », il n'est pas bon non plus d'imposer des sacrilèges, mais ceux de la religion prétendue réformée sont des ennemis et des séditieux; si on leur rouvrait les portes de la France, ils y apporteraient la rancune et le défi. Ce qu'il faut, suivant elle, c'est à peu près ce qu'on a appelé de notre temps la dictature par persuasion. Je n'ai pas lu sans tristesse, ni sans que ma pensée se reportât à des discours que j'ai eu la douleur d'entendre, ces pages raisonnées, froides, numérotées où on n'aperçoit pas l'ombre d'un cœur de femme et qu'on dirait écrites par un commis diplomatique. J'en cite un seul passage; il n'y manque que la signature d'un jacobin : « Veiller pendant la guerre, autant qu'il se pourra, à l'éducation des enfants; mais, au retour de la paix, considérer cette affaire comme une des principales de l'État, prendre des mesures sévères et uniformes pour éloigner les jeunes gens de leurs familles, n'épargner ni soins ni argent pour leur faire trouver hors de chez eux la subsistance nécessaire : cela, dans ce temps, demandera un grand examen pour former un plan général dont il ne faudrait pas se départir. Par cette conduite, on parviendrait à anéantir en France la r. p. r. et on pourrait la

délivrer d'un mal dont elle souffre depuis longtemps. » Et plus loin : « Le plus grand bien serait d'ôter les enfants; mais il faut accompagner ce dessein de beaucoup de discrétion. On pourrait dans un temps de paix commencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque province, y recevoir les enfants que les parents y voudront mettre... recevoir les garçons dans les écoles et les filles dans les couvents. Des millions ne pourraient être mieux employés, soit que l'on regarde ce dessein en chrétien ou en politique. » On y trouve jusqu'au choix des instituteurs et à la surveillance rigoureuse des « secrétaires d'État de la province », autrement dits : préfets.

On peut dire néanmoins que l'action religieuse de Mme de Maintenon, son action particulière n'a pas été nuisible, elle a plutôt été bienfaisante. Elle a travaillé au recrutement de l'épiscopat dans un sens de restauration morale et d'un peu de démocratie chrétienne; elle a protégé les Sulpiciens et s'est éloignée de ce clergé de grande race et de grands vices dont il est inutile d'indiquer ici les nombreux et parfaits modèles. En cela, elle a eu le sentiment chrétien, le goût vertueux et bourgeois; sur ce chapitre, elle se défend très bien contre Saint-Simon, qui voulait partout des ducs et pairs pour représenter le Dieu des affligés et des pauvres. Ce n'est pas que dans ce rôle les difficultés lui aient manqué, un mot d'elle le rappelle et fait penser à cette recommandation que le roi Louis-Philippe adressait, dit-on, à ses ministres : « Ne me faites pas d'affaires avec les évêques. » Ma destinée, écrit-elle, est de mourir pour les évêques.

Quant à son influence sur la politique générale, elle est indirecte, plus sensible sur les personnes que sur les choses, assez restreinte et en tout cas sans mauvais dessein, exercée par un cœur très français. « Je suis bien Française, écrit-elle (21 août 1707), pour craindre les mauvais événements, mais je ne le suis pas pour me flatter comme tout ce qui m'environne. » Le trait qu'elle joint à l'expression de son patriotisme est charmant. N'en avons-nous pas fait l'application et serait-il déplacé sur la bannière des femmes de France et sur celle des patriotes? Mais on ne la voit pas du côté de la guerre, elle en a suivi d'un regard attentif, avec la plus sérieuse et quelquefois la plus touchante anxiété, les péripéties diverses, elle en parle et elle écrit à ce sujet, seulement en femme qui sait où en sont les choses, où est le fort et le faible, qui connaît les instruments et discerne assez bien ce qu'ils valent. Il faut lire les lettres qu'elle adressait à ce sujet à ses correspondants ordinaires dans le cours de cette fatale année 1708 comme elle l'appelle. Elles ouvrent des jours intéressants et discrets sur

l'histoire et attestent que celle qui les écrit y est très honorablement et très patriotiquement mêlée : « Nous sommes dans un état violent sur les affaires de Flandres, dit-elle au duc de Noailles (10 septembre), je voulais attendre qu'elles fussent décidées; mais je n'y vois pas de fin; les armées sont pourtant bien près l'une de l'autre. Le roi veut qu'on hasarde tout pour secourir Lille, et il s'y trouve de si grandes difficultés par les postes avantageux que les ennemis occupent, que je suis persuadée qu'on ne pourra les surmonter. Cependant on les croit à tout moment aux mains, et jamais la cour n'a été dans l'état où elle est depuis la malheureuse journée d'Oudenarde. Notre roi est le seul qui se possède toujours dans la même égalité d'esprit... Les choses sont disposées de manière à donner de longs déplaisirs. » Deux jours après, elle écrit à Villars dont elle connaît et favorise les rares qualités : « J'ai été dans un si grand abattement depuis que notre armée s'est mise en marche pour le secours de Lille, que je vous avoue que je n'avais pas le courage de vous écrire et que je remettais toujours à me réjouir ou à m'affliger avec vous, quand nous verrons cette grande affaire décidée. » C'est dans cette lettre qu'elle relève le maréchal de l'injuste reproche que lui fait Saint-Simon de ne jamais signaler ses officiers à l'attention du roi et de vaincre surtout par la main de d'Artagnan. La fin de la campagne est « pitoyable ». Les ennemis ont l'audace d'assiéger Gand parce qu'ils espèrent qu'elle leur sera aussi heureuse que celle qu'ils ont eue d'attaquer Lille. Elle écrit (23 décembre 1708) cette fois d'un ton admirable à la princesse des Ursins : « Vous avez raison de dire, madame, qu'il faut regarder tout ce qui nous arrive comme venant de Dieu. Notre roi était trop glorieux; il veut l'humilier pour le sauver. La France s'était trop étendue et peut-être injustement; il veut la relever dans des bornes plus étroites, et qui en seront peut-être plus solides. Notre nation était insolente et déréglée. Dieu veut la punir et l'abaisser. » On n'a jamais plus justement parlé du maréchal de Boufflers : « M. le maréchal de Boufflers travaille autant lui seul que tous nos ministres ensemble; il tâche de démêler l'horrible désordre où nos généraux ont laissé l'armée; il a dû passer au milieu de ce grand froid (janvier 1709) pour aller visiter des places. Nos rois seraient bien heureux s'ils avaient beaucoup de sujets de ce caractère-là; je voudrais pouvoir vous envoyer de ses lettres; je ne crois pas qu'il soit possible d'être plus honnête homme. » Moins de deux mois après, elle ajoute : « Je crois avoir déjà eu l'honneur de vous mander que si vous voyiez de près notre État, vous penseriez comme moi. Quand M. le maréchal de Boufflers revint à la cour après la perte de Lille, il ne put soutenir les discours qu'on tenait sur les propositions de paix et

partit pour aller en Flandres tout plein de courage. Quand il a eu vu nos troupes, nos magasins et nos fourrages, il en a pensé mourir de douleur et convient présentement qu'il faut faire la paix à quelque prix que ce soit. » C'est partout la défaite, c'est la ruine et c'est la misère. Le famine s'ajoute à un froid comme on n'en avait pas vu depuis six cents ans. Dans une ligne Mme de Maintenon en fait le tableau : « Nous ne payons plus la reine; tout est à l'extrémité. » Au milieu de ce déluge de maux, il se passe un fait admirable, qui s'est renouvelé dans nos récents désastres et qui a beaucoup ajouté à toute la gloire du général Changarnier. Il a été recueilli par l'histoire, mais, à la manière dont elle en parle, Mme de Maintenon en sent toute la beauté et la marque avec une noble simplicité. Villars va être battu à Malplaquet. Boufflers, son ancien, va se mettre à ses côtés comme un simple volontaire et quand Villars est blessé grièvement, c'est Boufflers qui ramène l'armée et opère une retraite qui ranime encore la pensée de Changarnier. Mme de Maintenon écrit de Saint-Cyr à Villars (7 septembre 1709). « Rien n'est si beau, monsieur, que ce que fait M. le maréchal de Boufflers; mais on ne peut en être touché au point que vous l'êtes *que par être capable* d'une pareille conduite, si vous vous trouvez en pareil cas. J'ai vu avec un grand plaisir ce que vous avez écrit là-dessus, et la satisfaction qu'à eue celui à qui vous voulez plaire. » J'ai dit que Mme de Maintenon, sans avoir ni sans chercher à avoir aucune initiative sur la politique, sachant très bien que là où elle est « on n'aime pas que les dames parlent d'affaires », suivant au moins les événements d'un cœur presque royal, recevait les plus hautes confidences et était appelée, non à une collaboration ministérielle, mais à donner son jugement et à en marquer la solidité. Le 27 juillet 1712, elle a le pressentiment de Denain; elle écrit à une dame de Saint-Louis : « Il se doit passer quelque chose en Flandres dont il ne faut rien dire; je vous prie de mettre demain tout le monde en prières et de ne rien oublier vous-même, ma chère fille, pour obtenir de Dieu une fin heureuse pour cette triste campagne. » Ce jour-là même Villars, son protégé, dit Saint-Simon, plutôt son ami, forçait les lignes de Denain, allait prendre Marchiennes et sauvait la France.

Quelques jours plus tard, le 7 août, avec la sagesse d'un politique, et, cette fois, une émotion vraiment féminine, elle écrit à sa nièce, la marquise de Vilette, celle qui devait être la femme de Bolingbroke et la tutrice d'Aïssé. « J'ai bien pensé à vous, dans nos heureux succès, persuadée que vous les sentiriez par bien des endroits. Vous ne croiriez peut-être pas que je m'en suis trouvée mal par une trop grande dissipation d'esprit. Je m'en remets un peu

et je rentre dans de nouvelles inquiétudes sur le siège de Douay, que je crains que le prince Eugène ne veuille secourir. Que notre sainte abbesse (Mme de Vilette était dans l'abbaye de Notre-Dame de Sens), et toute la merveilleuse maison dont vous m'avez fait un si beau portrait, ne se lasse donc pas de prier et de demander la paix, car il n'y a qu'elle que nous devions désirer. Je n'ai nulle grandeur dans mes sentiments; je ne veux point me venger du prince Eugène ni me ressentir de la hauteur des Hollandais. La paix, la paix, voilà tout ce que je désire. » On pourrait multiplier ces marques de raison et de bon esprit, mais il faut se borner. Il nous reste encore à étudier, avec l'excellent guide qui s'est donné à nous, dans Mme de Maintenon, l'institutrice, le moraliste et l'écrivain. De l'avis unanime, cette fois, l'institutrice est admirable, et c'est là que Michelet aurait trouvé la femme, s'il l'y avait cherchée. Elle ne va pas aussi loin que Montaigne, qui ne veut nulle contrainte dans l'éducation des enfants, mais elle n'y veut nulle « rudesse ». Elle obéit en cela à la véritable vocation de son âme. Elle n'a été jeune fille qu'extérieurement par la beauté et par la grâce. Elle n'a jamais été « mariée », si on l'en croit. Elle n'a fait chez Scarron qu'un stage d'épouse, et, unie au roi par un sacrement nocturne et clandestin, elle n'a guère été que l'épouse de sa conscience et de sa gloire. Tout ce qu'il y avait en elle de passion, et il n'y en avait pas beaucoup, au sens naturel du mot, s'est concentré sur Saint-Cyr. Elle y a déployé un art supérieur, une attention maternelle et une science achevée de l'éducation des femmes. Elle n'a pas songé à faire des pédantes, ni des précieuses, ni des mondaines, ni ce que nous appelons et qu'elle appelle elle-même, si je ne me trompe, des déclassées. Elle veut donner à ces jeunes filles qu'elle recrute dans la noblesse pauvre, comme fit Napoléon pour les filles de ses légionnaires, une piété solide et douce, une instruction suffisante, des goûts et des mœurs qui les rendront charmantes et utiles. Un moment, tout cela tourna à l'orgueil, et Saint-Cyr est devenu une école de bel esprit, de vanité, de savante coquetterie. On s'y exalte dans une sorte d'ivresse littéraire et dans des entraînements qui respirent le goût de la cour et du monde. C'est dans cet élan que naissent Esther et Athalie, en quoi du moins Mme de Maintenon a servi la France et poussé vers la plus grande beauté le génie de Racine. Mais elle sait s'arrêter sur cette pente, et elle remet les choses en ordre. Elle apporte dans ce gouvernement un esprit de domination qui présente un vif contraste avec l'esprit de soumission qu'elle apporte ailleurs. On peut, sans hésiter, lui rendre le témoignage qu'elle se rend à elle-même en dépit de son habituelle et savante modestie : « Toutes les fois que vous

voudrez me donner des louanges sur l'éducation des enfants, je les avalerai à longs traits; car je suis véritablement persuadée que j'en sais beaucoup. » C'est quelques jours après avoir avalé les louanges qui lui venaient de la princesse des Ursins qu'elle écrit à Mme de Fontaine (juin 1715), la maîtresse générale des classes, cette lettre aimable, piquante et sensée où elle se moque de l'embarras qu'on éprouve à Saint-Cyr de parler d'une culotte et même du sacrement du mariage. C'est presque Henriette ripostant à Armande.

Sur ce sujet, elle était absolument compétente, elle croyait l'être aussi sur l'amitié; elle écrivait bien spirituellement au roi d'Espagne: « Je ne vous conseille pas, Sire, de disputer sur cela avec une personne qui a un peu étudié le quiétisme, car je lui prouverais qu'il y a de la perfection à ne rien demander, à ne rien désirer, à être dans une entière désappropriation de ses intérêts. Voilà un mot qui fait voir que je sais quelque chose. » Elle savait en effet beaucoup de choses, de celles qui s'apprennent sans travail, elle ne correspondait pas avec Leibniz, comme Mlle de Brinon, mais elle avait au plus haut degré la science du monde et de la cour; elle avait reçu de belles empreintes de Bossuet, de Fénelon, de Racine, de Mme de Sévigné et de plusieurs autres. La raison sous sa plume est ferme discrète, nullement raisonneuse, et ce n'est pas de chez elle que l'on pouvait dire :

Et le raisonnement en bannit la raison.

Malgré l'exemple de Mme Duchâtelet, qui séduisit Voltaire, je n'aime pas les femmes qui savent la géométrie, pas beaucoup non plus celles qui traduisent Homère, les femmes savantes, enfin, comme on veut en faire aujourd'hui. La femme n'est pas là; en l'y poussant on l'altère et on la dénature. Dès qu'elle arrive à donner de la grâce à la raison, du charme à l'esprit, et pourvu qu'elle ait des clartés de tout, elle exerce dans le domaine des lettres aussi bien que dans la famille un discret et délicieux empire. En cela encore Mme de Maintenon est un modèle, et je ne trouve pas qu'elle exagérait, celle qui lui écrivait le 7 janvier 1709 : « Je ne sache que vous capable de penser si chrétiennement, si justement et si noblement que vous faites. » Il faudrait une étude spéciale pour dégager l'œuvre de moraliste qui est disséminée dans cette correspondance. J'aime mieux citer une lettre qui en est un résumé, moins la vivacité des traits et des peintures : « Je crois, ma chère fille, qu'être trop attachée à son corps, c'est de craindre trop les incommodités, c'est de rechercher trop les commodités et les aises, c'est d'être trop propre, c'est d'être aisément dégoûtée des autres, c'est de s'habiller avec trop de soin, c'est d'appréhender trop le froid, le chaud, la fumée, la

poussière, en un mot toutes les mortifications de providence; c'est de désirer de contenter ses sens, c'est de chercher le plaisir, être trop attachée à sa santé, c'est d'en prendre trop de soin, c'est de raffiner sur ce que l'on désire ou sur ce que l'on craint. Être trop attachée à son esprit, c'est de croire en avoir, et s'en savoir bon gré; c'est de vouloir l'augmenter, c'est de le montrer, c'est de tourner la conversation suivant notre goût, c'est de chercher celles qui ont le plus d'esprit, c'est de mépriser celles à qui on n'en trouve point, c'est de parler avec affectation, c'est d'écrire de même... Je suis obligée de finir, ma chère fille. » (Lundi, 6 mai 1713.)

Je voudrais ajouter quelques peintures de la cour qui n'ont pas le relief de celles de Saint-Simon, mais qui sont plus délicates et plus fines, de cette cour « où on croit se justifier, en disant du bien des morts, de tout le mal qu'on y dit des vivants ».

Elle a sur le luxe des pages sensées qui vont jusqu'à l'éloquence : « Au milieu de la détresse publique, on ne voit plus d'argent, écrit-elle, et on n'a pas une robe de moins. » La phrase est d'hier. — Une autre fois elle ira très loin dans la critique. « Les femmes de ce temps-ci me sont insupportables; leur habillement insensé et immodeste, leur tabac, leur vin, leur gourmandise, leur grossièreté, leur paresse, tout cela est si opposé à mon goût et, ce me semble, à la raison, que je ne puis le souffrir; j'aime les femmes modestes, sobres, gaies, capables de sérieux et de badinage, polies, railleuses, d'une raillerie qui enferme une louange, dont le cœur soit bon et la conversation éveillée... » Il y a aussi de toutes parts des portraits dignes d'un musée. Ils n'ont pas, comme tant d'autres très recherchés, des couleurs très vives et même violentes, ils sont en général doux et peu ornés, mais d'un ferme dessin avec des traits saisissants. N'est-ce pas le médaillon même du duc de Bourgogne : « Le duc de Bourgogne est toujours pieux, amoureux et scrupuleux »? Et quels coups de crayon sincères, émus, sans ampoule, ni surcharge, ni flatterie sur cette Marie-Louise de Savoie, duchesse de Bourgogne, devenue dauphine, ardente au plaisir, au jeu, gracieuse, familière sans cesser d'être royale, mais inquiétante, un peu obsédée de la tendresse religieuse de son mari et ayant échangé des regards et peut-être même des lettres avec Maulevrier et de Nangis! — Pour finir en ce point, voici une gravure du roi bien originale, qui n'est peut-être pas l'expression de la vérité, mais qui est certainement curieuse. C'est un Louis XIV humble et doux (février 1707). « N'ai-je pas raison de dire qu'il est humble? Il n'a nulle opinion de lui, il ne se croit pas nécessaire, il est persuadé qu'un autre ferait aussi bien que lui et le surpasserait même en bien des choses; il ne s'attribue aucune des merveilles de son règne;

il les regarde comme un effet de la providence de Dieu sur lui ; il ne connaît pas en un an tant d'orgueil que j'en connais en un jour. »

Quant à l'écrivain, il est supérieur par la précision, la clarté, le naturel. Avec Mme de Maintenon, on est bien loin du style figuré et de son amie et protégée Mlle de Scudéry; elle a dit du roi qu'il était « délicat en style », on peut le dire d'elle. Il y a dans son style peu d'émotion, point de gaieté, presque pas d'ornements, le relief y provient d'une raison solide et d'une langue toujours juste. Il n'y a pas d'effets cherchés, quoiqu'il y en ait souvent d'obtenus. Un peu partout beaucoup de finesse, mais jamais aiguë. Ce n'est pas Mme de Sévigné avec son grand charme, ses mille couleurs, son firmament semé d'étoiles, ses tableaux achevés qu'on dirait préparés pour la gravure. Mais ce n'est pas non plus l'abandon, la légèreté, la liberté de tout dire, l'esprit hors des gonds de quelques épistoliers qui viendront plus tard. En cela La Beaumelle a été plus qu'un faussaire, il a gâté la sérénité, la justesse, la sévérité naturelle du style de Mme de Maintenon en la faisant parler comme une rhétoricienne ou une philosophe de 1760. Elle parle simplement et noblement comme une grande dame, aussi grande qu'élevée. Après avoir raconté la mort du dauphin, elle ajoute : « En arrivant à Saint-Denis, on le mettra dans la cave; voilà où se termine toute grandeur. »

En appréciant l'œuvre de M. Geffroy, j'ai involontairement pensé à Victor Cousin, qui a voulu tirer de l'oubli quelques femmes brillantes du dix-septième siècle et l'a fait sans grand amour de la vérité, avec une passion de peintre décidé à éblouir. Je l'ai vu dans sa bibliothèque de la Sorbonne, il m'a montré des portraits de Mme de Longueville comme on montre des portraits de maîtresses. Depuis, je l'ai lu avec un rare plaisir, mais non sans quelque défiance.

L'œuvre de M. Geffroy est plus calme, plus méthodique, plus probante. Il a une pensée plus haute que son illustre devancier et qui, suivant moi, rentre davantage dans le sacerdoce littéraire. Il a cherché avec un soin merveilleux la vérité, il croit l'avoir trouvée, et c'est elle seule qu'il a voulu servir, quoique son goût pour Mme de Maintenon soit très prononcé.

Réussira-t-il à mettre en tout ce qu'il estime la vérité à la place de la légende? Ce n'est pas sûr, mais il y aura noblement et savamment travaillé.

On ne détruit pas aisément les légendes, même alors qu'il y aurait tant d'intérêt à les détruire. Mais, dans un temps qui ne donne pas beaucoup de sujets d'admiration, il faut admirer, et pour moi j'admire sans réserve cette obstination de justice et de vérité qui est le fond et comme la substance de ce livre.

Oscar de Vallée.

MÉLINETTE

XII

C'est un fait de commune notoriété, que les enfants, particulièrement les jeunes filles, dont la naissance demeure entourée de mystère, s'égarent dans les suppositions les plus invraisemblables, s'abandonnent aux rêves les plus extravagants. Parmi ces orphelines recueillies dans les maisons de charité, il en est peu qui ne commencent par se croire filles de haute lignée : de prince, de duc ou de millionnaire, et ne se considèrent comme des victimes du sort, injustement condamnées à l'obscurité. Le champ de l'inconnu restant ouvert pour elles, leur imagination s'y complaît et s'y promène en toute liberté. Chacune de ces infortunées se construit un roman, qui varie suivant les caprices de l'heure présente ou les mobiles impressions de l'âge. Quelques-unes se cantonnent dans une fiction unique, qu'elles caressent jour et nuit. Cette sorte de maladie de l'esprit est, chez ces malheureux enfants sans famille, une conséquence forcée et comme une loi fatale de leur condition.

Amélie devait d'autant moins échapper à ce dangereux entraînement que, par un privilège qui semblait une ironie, une revanche de la destinée, sa figure, sa démarche, son esprit, ses talents, pouvaient justifier les conjectures les plus hardies. Tout se réunissait en elle pour la pousser aux illusions, et aussi pour lui attirer soit des admirations, soit des jalousies, bien qu'elle ne fît rien pour provoquer les unes ou encourager les autres.

Un jour, une élève parmi les grandes, une Parisienne, dont les parents fréquentaient les plages à la mode et avaient sans doute

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1887.

appris l'histoire de Mme Fromenceau, entama avec Amélie une querelle de pensionnaire à propos de quelque méfait dont elle croyait que celle-ci s'était rendue coupable envers elle. Amélie se défendit et prouva que sa camarade avait tort, mais la querelleuse, laissant percer un sentiment jaloux et voulant avoir le dernier mot, lui décocha sans pitié le trait empoisonné :

— Oh! d'ailleurs, vous faites beaucoup trop votre princesse, ma chère; on sait bien que vous êtes une enfant trouvée.

L'orpheline pâlit et resta interdite sous l'outrage. Ce n'était pas la première fois que ce titre de princesse était appliqué à la pauvre enfant. Plus d'une de ses amies se plaisait à le lui décerner, non toujours dans une intention railleuse, mais plutôt en manière de flatterie et comme un hommage familier à sa distinction native, aux charmes de toute sa personne. Les plus jeunes élèves, dans leur admiration naïve, ne la désignaient pas entre elles autrement que par ce surnom : la princesse, qui, avec le temps, devint presque universellement adopté à la pension Milbert, lorsqu'on parlait d'Amélie Fromenceau. C'était bien le mot du roman secret où s'était réfugiée depuis longtemps l'imagination de l'orpheline. Pourquoi ne se croirait-elle pas la fille d'un duc ou d'un prince? On ne lui avait rien révélé de ses parents, sinon que sa mère était morte et l'avait laissée seule au monde. On n'avait pu même lui indiquer la tombe de cette mère, dont elle ne connaissait que le nom. Et encore ce nom de Chauvelin n'avait-il pas été inventé pour en dissimuler un autre? En tout cas, personne ne lui avait dit que ce fût celui de son père. Tout était donc mystérieux dans sa naissance, et il lui était permis de supposer que le secret de son origine tenait à quelque grand intérêt d'honneur ou de fortune, l'intérêt d'une famille puissante et illustre, princière ou royale, peut-être.

La recherche de ses parents devint l'idée fixe de Mélinette. Mais à qui s'adresserait-elle pour l'aider à déchiffrer l'obsédante énigme, à percer le douloureux mystère?...

Deux ou trois années s'écoulèrent, vraiment cruelles pour Amélie, qui, tout en observant chez Mme Fromenceau un changement d'attitude qu'elle ne s'expliquait pas, n'en sentait pas moins vivement son abandon. Nora, qui, seule, recevait ses confidences et soutenait son courage, avait quitté la pension. Après avoir terminé ses études françaises, elle avait été rappelée aux États-Unis par sa famille. Mélinette n'avait plus, pour se consoler, que le souvenir des adieux et les lettres assez fréquentes de l'Américaine.

La veille du départ de miss Campbell, les deux amies avaient passé ensemble une longue soirée.

— Oui, avait dit Nora, vous pouvez compter, chère amie, sur la promesse que je vous fis dès le premier jour où je me pris d'affection pour vous. Oui, nous nous reverrons. Je reviendrai à Paris avec ma famille. J'ai une toute jeune sœur qui, à son tour, entrera bientôt à la pension. Vous la protégerez, la guiderez et elle vous aimera. Puis, qui sait? Ma mère vous a vue ici plusieurs fois; je lui ai parlé souvent de vous dans mes lettres; vous lui plaisez beaucoup. Je vous promets de penser toujours à vous. Ne pleurez pas; ne vous faites pas trop de chagrin. Un peu de patience. Je vous assure, nous nous retrouverons.

Il fallut se quitter. Le lendemain matin, au moment des derniers adieux, ce fut une nouvelle scène de larmes.

Quelques mois plus tard, une famille arrivant de New-York, amie des Campbell, déposait chez Mlle Milbert une enfant de dix à onze ans. C'était la sœur de Nora. Amélie la prit sous sa protection, et la petite Américaine, du nom d'Édith, lui voua bientôt une affection passionnée.

Ce fut la seule diversion au chagrin croissant d'Amélie, qui menaçait de tourner au désespoir. Mlle Milbert, touchée, inquiète, multiplia pour la jeune fille les divertissements. Elle l'emmena plus d'une fois à des spectacles, à des concerts et même à des réunions privées, dont la musique, la persistante passion de Mélinette, faisait surtout les frais.

Ces soins affectueux, ces distractions, ne suffisaient pas pour arracher l'orpheline à ses amères pensées. Elle allait avoir dix-sept ans. Si, avec l'âge et la raison, les plus fantastiques de ses prétentions imaginaires s'évanouissaient peu à peu, il lui restait une curiosité toujours intense relativement à ses origines et une invincible conviction que, par son père inconnu, sinon par sa mère, elle devait être issue de quelque aristocratique famille de qui elle tenait ses dons naturels et aussi les aspirations dont elle se sentait tourmentée.

Mme de Lempré et son mari avaient mis Mme Fromenceau à l'aise au sujet de l'orpheline. La veuve ayant renoncé à ses idées d'adoption, l'éducation, donnée par ses soins à l'enfant trouvée devenait simplement un acte généreux, une œuvre charitable dont on ne pouvait que la louer. M. et Mme de Lempré lui avaient même laissé entendre avec une grande délicatesse qu'ils ne lui gardaient pas la moindre rancune pour la petite part prélevée sur son revenu et sur son avoir au profit de la jeune Chauvelin. Leurs enfants n'avaient-ils pas reconquis leur place légitime et leurs droits naturels dans les affections et la sollicitude de leur tante? Que restait-il donc, à leurs yeux, de la fantaisie maternelle de Mme Fromenceau? Rien, si ce

n'est le regret partagé d'une trop longue interruption de leurs rapports de famille; rien, qu'une bonne action qu'il était juste et honnête d'accomplir jusqu'au bout.

Mme Fromenceau se sentait l'esprit plus libre, le cœur plus dégagé vis-à-vis de Mélinette. Jusque-là, sans qu'elle eût conscience de son injustice, elle voyait en celle dont elle avait voulu faire sa fille adoptive la cause de ses mécomptes. Il semblait qu'au fond de sa pensée elle rendît la pauvre enfant responsable des conséquences de sa propre légèreté. Amélie lui apparaissait comme le reproche vivant de sa conduite envers les siens. Bref, elle s'en prenait à l'orpheline, et non à elle-même, de ce que, par un caprice de maternité artificielle, elle avait cessé d'être une tante affectueuse pour devenir une fausse maman. De là ces manières peu accueillantes, cette froideur qui refoulaient les élans de reconnaissance de Mélinette. De là cette absence de toute sympathie réciproque.

Du jour où Mme Fromenceau retrouva sa place au foyer de sa sœur et où Amélie fut nettement acceptée par tous au seul titre d'enfant étrangère, recueillie et élevée par charité, l'attitude de la veuve changea; la bienfaitrice se révéla sous un jour nouveau à sa protégée surprise. Une amabilité enjouée et presque affectueuse adoucissait maintenant ses regards et éclairait son visage, qu'une humeur chagrine et de secrètes préoccupations assombrissaient auparavant. Ce n'était plus la femme s'efforçant à jouer le rôle de mère, qui lui avait si peu réussi. Elle se montrait simplement, et à son avantage, telle qu'au fond elle était : bonne et généreuse sous ses airs évaporés.

Il n'en est pas moins vrai que depuis sa réconciliation avec les siens, Mme Fromenceau s'était fort peu occupée d'Amélie. De rares visites, quelques sorties de loin en loin, telles furent, avec le prix de la pension régulièrement payé chaque trimestre, les seules marques d'intérêt que reçut l'élève de Mlle Milbert. Tout occupée de réparer le temps perdu avec ses chères et charmantes nièces, la tante songeait maintenant à marier l'aînée, Eugénie, très belle en ses dix-huit ans, tandis que Louise, avec ses seize printemps, la captivait par son entrain, sa gaieté, son esprit.

Il arriva qu'un jour Mme de Lempré exprima le désir de connaître enfin la jeune fille, objet des libéralités de sa sœur. Elle accompagna donc Mme Fromenceau à la pension Milbert. Amélie lui fut présentée, et tout de suite la surprit, la charma. Elle ne s'attendait pas à rencontrer dans cette enfant du hasard, ancienne petite paysanne, tant de séductions naturelles, qu'une instruction aussi variée qu'étendue, jointe au contact de compagnes venues de tous les pays du monde, avait encore développées et affinées. D'abord réservée, selon son

habitude, en présence de celle qui, tout en se montrant plus gracieuse, avait cessé de l'appeler sa fille, Mélinette se laissa rassurer par la sympathie très réelle qu'elle lisait dans les yeux de sa nouvelle visiteuse.

— Ma petite Amélie, dit Mme Fromenceau dès le début, voici ma sœur, Mme de Lempré, qui a voulu faire ta connaissance.

Troublée par cette présentation inattendue, Amélie balbutia quelques mots de remerciement. Elle n'ignorait pas l'existence de cette sœur de sa pseudo-maman, mais elle ne comprenait pas pourquoi on avait tant tardé à la lui faire connaître.

Mme Fromenceau crut devoir entrer dans des explications.

— Ma chère enfant, je comprends ta surprise. Ma sœur et moi, nous avons été longtemps brouillées, et même, il faut le dire, à cause de toi. On ne se voyait plus; mais l'affection restait. Nous nous sommes réconciliées. J'ai deux nièces charmantes et un neveu qui est en train de devenir avocat. Je me devais à eux, n'est-ce pas? Je n'en ai pas moins continué à m'occuper de toi, et j'achèverai ce que j'ai commencé. Puis, avec la dot que je te destine, je te marierai, sois tranquille...

A mesure que Mme Fromenceau avançait dans ce petit discours, le cœur d'Amélie se gonflait. Elle rougit, puis pâlit. Elle avait peine à se contenir. Mme de Lempré s'aperçut de son agitation et, d'un ton pénétré, lui dit :

— Nous ne voulons pas vous affliger, chère enfant. J'en serais désolée. Je sais que vous êtes tout à fait digne des bontés de ma sœur et, maintenant que je vous connais, je me sens disposée à vous donner toute ma sympathie.

Cette fois, les yeux de l'orpheline s'emplirent de larmes. Toutes ses secrètes douleurs firent explosion.

— Merci, madame, merci! Moi aussi, je voudrais m'expliquer. Il y a si longtemps que j'ai peur d'être prise pour une ingrate. Je suis contente de pouvoir dire devant vous à... maman, que je la remercie du fond du cœur de ce qu'elle fait pour une pauvre fille comme moi... Je ne savais pas que j'avais été la cause d'un si grand trouble dans votre famille... Je ne veux être une gêne pour personne... Je sais bien que je ne suis qu'une enfant trouvée... Ma vraie maman est morte... Je ne connais pas mon père... S'il était encore vivant, je serais si heureuse de me jeter dans ses bras!... Oh! je comprends ma position. On ne me doit rien; c'est moi qui dois tout à ma chère bienfaitrice.

Et, cédant à l'impulsion de sa généreuse nature, Amélie, en larmes, se précipita au cou de Mme Fromenceau.

— Non, non! je ne suis pas ingrate. Vous n'avez pu le croire,

chère maman... Laissez-moi encore vous donner ce nom... Je prie Dieu pour vous chaque jour... Je n'ai jamais osé vous dire tout ce que j'avais dans le cœur pour vous... Je n'ai peut-être pas su me montrer assez votre fille. Pardonnez-moi... Je suis quelquefois bien malheureuse, et je ne devrais pas l'être après toutes vos bontés...

La jeune fille était dans un état d'exaltation qu'elle ne pouvait évidemment pas maîtriser. Il y avait dans ce flux de paroles un tel accent de sincérité, que l'émotion gagna les deux femmes. Elles s'efforcèrent de calmer Amélie par des protestations affectueuses. Elles n'avaient pas prévu cette scène; elles n'avaient pas cherché à provoquer chez l'orpheline une si ardente expression de sa reconnaissance. Elles n'étaient pas venues dans l'intention de modifier leurs rapports avec cette enfant étrangère à la famille. Et voilà qu'Amélie, sans calcul, dans la spontanéité de son âme, attirait l'affection par la franchise de son caractère, par la vivacité de ses sentiments. Malgré elles, Mme Fromenceau et Mme de Lempré subissaient le charme de cette belle et expansive nature, qui se manifestait avec une juvénile candeur.

— Oui, reprit Mélinette plus apaisée, oui, je dois me trouver heureuse d'avoir été recueillie par vous, et d'avoir reçu, grâce à votre charité, une instruction comme en reçoivent seules les filles de parents riches. Oui, vous avez assez fait pour moi, et même trop, puisque j'ai été involontairement la cause d'une discorde de famille. Je sens bien que je puis être un embarras. Je trouverai encore trop généreux de votre part que vous me permettiez d'achever mes études dans cette pension, sans vous occuper de moi au dehors. On m'aime ici. Mlle Milbert est excellente pour moi. Je me figurerai que je suis étrangère, comme la plupart des autres élèves. D'ailleurs, me voici en âge de me suffire. Je voudrais n'être plus à votre charge, tout en vous restant éternellement reconnaissante.

Tout cela fut dit avec une telle chaleur communicative, que Mme Fromenceau, à qui la jeune fille n'avait jamais parlé ainsi, la regardait étonnée, ravie, et se sentait, en l'écoutant, prise d'une tardive et singulière tendresse. Elle en fut comme effrayée et se leva brusquement.

— Tu es un ange, ma petite Amélie!... Surtout ne te tourmente pas, ne sois pas malheureuse...

Et elle l'embrassa comme elle ne l'avait jamais fait. Mme de Lempré imita sa sœur, en disant :

— Vous avez beaucoup de cœur, chère enfant; vous méritez qu'on vous aime... Au revoir.

Une fois hors de la pension, les deux femmes se regardèrent.

— Mais, elle est tout à fait charmante, ta petite Amélie! s'écria Mme de Lempré.

Mme Fromenceau, flattée, reconnut qu'elle avait eu la main heureuse.

— C'est dommage qu'elle soit si jolie, ajouta Mme de Lempré; nous l'inviterions de temps en temps. Mais, si Maurice la voyait, il serait capable de s'amouracher d'elle, et c'est ce qu'il ne faudrait pas... Qu'elle est donc gentille! Certainement, je la reverrai.

XIII

A quelque temps de là, au mois de mai, Mlle Milbert organisa, suivant sa coutume annuelle, une matinée musicale où ses plus fortes élèves devaient se faire entendre. On connaît le prétexte de ces réunions dans certains pensionnats de haut ton : il faut que les jeunes filles s'habituent à jouer ou à chanter devant le monde. Amélie figurait pour la première fois sur le programme. Jusque-là ses professeurs l'avaient pour ainsi dire tenue en charte privée, voulant qu'elle ne débutât que lorsqu'ils la jugeraient capable de produire un très grand effet. Mlle Milbert, malgré son impatience, avait dû s'incliner devant ces avis et s'était résignée à attendre. Enfin le moment était venu pour l'institution Milbert de se faire publiquement honneur d'une élève réunissant d'aussi rares qualités : la voix, le talent, la verve, la beauté.

Ce fut dans la pension, une rumeur générale. Chaque jour au salon-parloir, on s'entretenait du prochain événement. A peine avaient-elles pris le temps d'embrasser leur mère, les petites se hâtaient de donner la grande nouvelle : Maman, la princesse chantera au concert! Depuis qu'elle était entrée dans sa dix-huitième année, Mélinette était, pour les jeunes pensionnaires, plus que jamais « la princesse ».

Des lettres d'invitation, accompagnées de l'élégant programme, arrivèrent chez Mme Fromenceau et chez Mme de Lempré. Eugénie et Louise étaient désignées dans la lettre adressée à leur mère. Déjà, quelques mots prononcés devant elles au sujet de l'orpheline avaient éveillé leur curiosité. Elles invoquèrent toutes sortes de bonnes raisons pour qu'il leur fût permis d'assister à la petite fête; on ne put en trouver aucune pour leur refuser ce plaisir. M. de Lempré voulut aussi être de la partie, jugeant l'occasion favorable pour se former une opinion sur la merveille dont sa femme lui avait parlé.

Au jour fixé, Mlle Milbert vit donc arriver M. et Mme de Lempré avec leurs deux charmantes filles, que Mme Fromenceau était fière de lui présenter. La maîtresse de pension, très affairée, accueillit tout ce monde avec son plus aimable sourire.

Une rumeur joyeuse emplissait la salle, formée des deux salons dont la cloison mobile avait été enlevée. De chaque côté, au fond, les élèves étaient rangées sur des gradins, les grandes affectant, dans leur toilette de gala, des airs un peu solennels, tandis que les petites, placées plus bas, gesticulaient, bavardaient, se levaient à tout propos, épiant l'entrée de leurs parents, de leurs amis.

Pendant ce remue-ménage, les exécutantes : pianistes ou chanteuses, coquettement parées, tremblaient dans la coulisse — une petite pièce contiguë au grand salon et qui servait aux études de musique. Assise en un coin, un cahier à la main, Mélinette fredonnait ses vocalises, lorsque Mlle Milbert s'approcha d'elle en lui présentant un grand jeune homme qu'elle ne connaissait pas.

— Amélie, lui dit-elle, voici M. William Campbell, le frère d'Édith, qui est chargé de vous remettre une lettre de votre amie Nora. Il arrive juste à point pour notre concert.

Le grand jeune homme salua à l'américaine en offrant une poignée de main à l'amie de ses sœurs, lui tendit la lettre et disparut. La salle était comble; il dut se réfugier au dernier rang. Amélie, pendant un de ses morceaux, finit par l'apercevoir debout, près de la porte d'entrée; il l'écoutait de toutes ses oreilles et fixait sur elle ses yeux noirs étonnés.

La lettre de Nora, tout imprégnée d'amitié et remplie d'encouragements, fut pour Mélinette, en une pareille heure, un précieux cordial. Elle se sentit plus alerte, plus vaillante, plus épanouie; elle en reçut ce *coup de fouet*, auxiliaire si utile, même aux meilleurs artistes.

Quand vint son tour de paraître devant la sympathique assistance, elle fut saluée par un murmure flatteur. Son beau et radieux visage, encadré par une abondante chevelure blonde, le profond regard de ses yeux bleus, son sourire contenu à travers lequel brillaient des dents d'une blancheur nacrée, sa taille haute et fine, la simplicité et l'aisance de son maintien, sa toilette aux tons harmonieux, tout dans sa personne respirait la distinction et révélait une nature privilégiée. Dès son entrée on entendit les petites élèves prononcer à mi-voix : la princesse! et il sembla que ce mot d'enfant n'était que la traduction du sentiment de tous à l'aspect de cette noble et expressive figure de jeune fille.

Aux premières notes de l'accompagnateur, le silence s'établit.

Amélie attaqua bravement l'air du *Toréador*, où Adolphe Adam a brodé d'exquises vocalises sur le vieux thème : « Ah! vous dirai-je maman », et dans lequel Mme Ugalde fit jadis tant admirer la pureté de sa voix et le brio de son talent. Des applaudissements ne tardèrent pas à éclater. Les moins complaisants, les plus difficiles parmi les auditeurs, se sentirent entraînés. A la fin du morceau, l'enthousiasme était à son comble. Ce fut un triomphe, une ovation. Amélie se retira sous une avalanche de bravos, savourant la joie de ce magnifique succès, le premier qu'elle obtenait en public.

Il fallut laisser à l'auditoire quelque répit, afin que, redevenu plus calme, il pût retrouver ses dispositions indulgentes pour écouter les autres pensionnaires.

Le nom d'Amélie était inscrit trois fois sur le programme. Elle venait de faire preuve de virtuosité dans l'air du *Toréador*. Elle avait maintenant à montrer dans un air de l'*Iphigénie en Aulide* : « Les vœux dont ce peuple m'honore », d'autres qualités supérieures : l'excellence de la méthode, l'ampleur du style, le sentiment profond de la grande musique. Elle y réussit au-delà de toute attente. Le large et sévère génie de Gluck comme la muse légère et gracieuse du compositeur français trouvaient en elle une interprète également intelligente et fidèle. Au milieu des applaudissements, un amateur, connu pour un juge compétent, ne put retenir cette parole :

— Voilà réellement une grande artiste!

Ce fut elle, enfin, qui termina la séance par deux romances ou bluettes : *Enfants ne brisez pas les fleurs*, et *Seize ans*, qu'elle enleva avec un spirituel entrain et une grâce exquise.

Ses jeunes admiratrices, fanatisées, la remercièrent par des battements de mains et des trépignements frénétiques.

Mlle Milbert, rayonnante, reçut les félicitations de ses invités. Beaucoup demandèrent à complimenter la jeune cantatrice. M. de Lempré, sa femme et ses filles ne s'y montrèrent pas les moins empressés.

Mme Fromenceau se tenait auprès de celle qu'elle ne se faisait pas faute, à ce moment-là, d'appeler de nouveau sa fille. Deux vieillards à la bonne et souriante figure cherchaient aussi à s'approcher de l'héroïne du jour. Mélinette les aperçut et courut au-devant d'eux; c'étaient M. et Mme Moret.

Amélie dîna, ce soir-là, chez sa bienfaitrice en compagnie de ses deux vieux amis pour lesquels sa reconnaissance n'était pas moindre que pour Mme Fromenceau. Elle devait passer avec eux ses prochaines et peut-être dernières vacances.

Chez Mme de Lempré, autour de la table de famille, la conversation prit une tournure plus animée que de coutume. Les deux sœurs ne songeaient point à dissimuler les impressions qu'elles avaient rapportées du concert, ni surtout l'étonnement d'avoir rencontré dans la jeune fille, élevée par les soins de leur tante une personne de tant de beauté et d'un si grand talent. M. et Mme de Lempré, sans contester la justesse de ces éloges, s'efforçaient d'en modérer l'expression. Malgré toute leur habileté, Maurice dressa l'oreille; il comprit qu'un si bel enthousiasme ne pouvait être né sans motif, et, comme il lui arrivait souvent d'aller passer la soirée chez sa tante, il exprima tout haut l'intention de s'y rendre, afin d'apprécier par lui-même le degré de vérité que pouvaient contenir les discours hyperboliques de mesdemoiselles ses sœurs.

Devant cette déclaration, les parents jugèrent prudent de faire face au danger pour n'avoir pas l'air de le craindre.

— Tu as raison, Maurice, dit Mme de Lempré; allons-y tous ensemble; ce sera une agréable surprise pour votre tante.

Une demi-heure plus tard, la famille au complet entrait dans le salon de Mme Fromenceau.

— Oh! la bonne idée! s'écria celle-ci, allant au-devant de sa sœur et de son beau-frère et les remerciant encore plus éloquemment du regard.

Les premières tendresses échangées, les jeunes filles se groupèrent. Amélie, dont la beauté avait pris un nouvel éclat sous l'influence du succès de la journée, reçut les compliments qui semblaient être l'objet principal de la visite inattendue. Maurice la contemplait avec une visible admiration. Sur un signe imperceptible de sa sœur, Mme Fromenceau interpella le jeune homme silencieux.

— Mon petit Maurice, tu serais bien aimable d'accompagner à la gare M. et Mme Moret, qui sont impatients de retourner à Versailles.

— En effet, dit M. Moret, l'heure est déjà bien avancée pour nous.

— Nous allons nous retirer aussi dans un moment, fit observer Mme de Lempré, nous sommes venus dire un simple bonsoir.

S'il ne s'était pas agi de deux vieillards, Maurice n'aurait pas douté que la corvée qu'on lui imposait ne fût un simple prétexte pour l'éloigner. Il s'exécuta de bonne grâce, non sans un premier mouvement de contrariété, qui n'échappa point à la perspicacité maternelle.

Il se hâta de revenir rue Blanche; mais la concierge, prévenue, l'informa qu'il était inutile de monter, ses parents étant partis. Il

eut alors un sentiment de dépit et stationna devant la maison sans se rendre compte de ce qui le retenait là, levant à tout moment les yeux vers les fenêtres de l'appartement de sa tante. La vision séduisante d'Amélie se dressait malgré lui dans son imagination troublée.

Il reprit enfin le chemin du boulevard des Batignolles et, rentré dans sa chambre, se prit à rêver au lieu de s'endormir. Il n'avait jamais éprouvé pareille sensation : il souffrait et sa souffrance ne lui déplaisait pas. Était-ce une fièvre qui s'emparait de lui ? Sa tête était brûlante, son cœur battait plus fort. Puis, toujours ce charmant fantôme qui hantait sa pensée, cette image radieuse qui ne le quittait pas. Par moments, il s'irritait contre lui-même : pourquoi ne lui avait-il pas adressé une seule parole ? Elle l'aura pris pour un être gauche, mal élevé, stupide peut-être... Et maintenant il lui venait à l'esprit une foule d'expressions heureuses, de regrets délicatement tournés de n'avoir pu, comme ses sœurs, l'entendre chanter et l'applaudir... En restant bouche close, il avait certainement failli à son devoir, manqué aux règles les plus élémentaires de la politesse ; il avait dû lui paraître un indifférent, un sauvage ou un sot... A cette torture morale qu'il s'infligeait comme à plaisir succéda un demi-sommeil mêlé d'hallucinations et d'extases : les yeux fermés, il revoyait la belle jeune fille au captivant sourire, au visage de madone, à qui ses cheveux d'or faisaient une éblouissante auréole... Maurice, poète, en était à son premier accès de fièvre d'amour.

Ce que M[me] de Lempré avait craint était arrivé : Maurice avait reçu le coup de foudre. Il venait d'atteindre vingt et un ans. Jusque-là, son existence avait été confondue avec celle de ses parents. Il avait conservé de bonnes amitiés de collège, et, bien que peu enclin à l'étude du droit, avait tenu loyalement la promesse faite à son père. Ses cours, ses examens, ses camarades, son cher foyer de famille, sa tante, qui savait l'attirer et le distraire, quelques soirées de loin en loin et le théâtre avaient rempli ses dernières années. La femme ne l'avait pas encore occupé ; son cœur était resté vierge. La pureté de son regard, sa franche gaieté, son rire de bon aloi, une expression de candeur, attestaient qu'il avait su se préserver des entraînements et des excès. Cette riche nature avait gardé intacts ses trésors. De plus, Maurice avec son imagination ardente, ses tendances de littérateur, de poète et d'artiste, d'autant plus impérieuses qu'elles étaient comprimées, devait fatalement, quand l'amour s'emparerait de lui, s'y donner tout entier, en y apportant une fougue généreuse que son père avait prévue et signalée comme un futur péril.

Quant à Mélinette, elle avait réellement accordé peu d'attention au jeune homme. Eugénie et Louise, qui ne lui cachaient pas leur sympathie, l'avaient accaparée tout entière. La conversation, qui avait d'abord roulé sur le concert, s'était bientôt portée sur un sujet qui excite toujours vivement l'intérêt des jeunes filles. Eugénie allait épouser un jeune architecte de talent et d'avenir, M. Edmond Durvillier. Il n'y avait plus de mystère à ce sujet, et l'on n'avait aucun motif pour éviter devant Amélie de parler librement des fiançailles.

Le lendemain, la grande pensionnaire retourna à l'institution de Mlle Milbert, qui lui fit fête. William Campbell s'y trouvait aussi, écoutant sa jeune sœur Edith, qui lui racontait avec enthousiasme les soins qu'Amélie lui avait prodigués et les mille petits services qu'elle en recevait chaque jour.

William, âgé de vingt-cinq ans à peine, et d'une taille assez haute, offrait un de ces types de vigueur physique et morale que produit fréquemment la libre vie américaine. Un visage régulier, au teint blanc et mat et de froide apparence, de robustes épaules, un regard clair et assuré indiquant une nature réfléchie, une pleine possession de soi-même et une grande énergie, une remarquable aisance dans les mouvements, tel était le frère de Nora, bien différent, on le voit, du yankee anguleux, gauche et à demi-sauvage qu'on se plaît souvent à nous décrire. La famille Campbell, d'origine écossaise du côté paternel, se rattachait par la ligne maternelle à une ancienne famille noble de France. Mme Campbell descendait d'un des premiers colons de la Louisiane. De là, sans doute, cette distinction native, cette élégance de manières, cette élévation d'esprit qui, jointes à la grande fortune de son mari, lui avaient valu un des premiers rangs dans la société choisie de Boston et de New-York. De là aussi ses sympathies marquées pour la France. Chacun de ses enfants y venait tour à tour recevoir ou achever une éducation où se confondaient, dans un mélange non dépourvu de charme, l'indépendance du caractère américain, les goûts délicats et les raffinements de la civilisation européenne.

M. Campbell père, intéressé dans les grandes affaires financières et industrielles des États-Unis, avait eu besoin de lier de nouvelles relations avec des banquiers de Londres et de Paris. Il avait dans ce but confié à son fils une mission qui pouvait entraîner pour celui-ci un séjour d'une certaine durée sur le vieux continent. Paris se trouvait naturellement désigné comme résidence du jeune Américain.

Dès qu'il aperçut l'amie intime de sa sœur Nora, l'objet de l'affection reconnaissante et passionnée de sa sœur Edith, William s'avança vers elle :

— Permettez-moi, mademoiselle, de réparer mes omissions d'hier. J'ai eu le plaisir de vous entendre admirablement chanter, mais je n'ai pu vous dire quel bon souvenir Nora a conservé de vous et combien je vous sais gré de votre amitié pour Edith qui, tout à l'heure encore, chantait vos louanges, comme le fait Nora tous les jours à Boston.

Et il lui serra la main avec une affectueuse gravité.

Amélie le remercia gracieusement, se baissa pour embrasser Edith et, en se relevant, rencontra le regard de William. Dès cet instant elle comprit qu'elle aurait en lui un ami solide et dévoué.

XIV

A partir de ce moment, des idées nouvelles se firent jour dans l'esprit de l'orpheline. Mieux que jamais elle se rendait compte de sa situation. Avec son intelligence si développée, avec sa vive imagination, encore surexcitée par les applaudissements qui l'avaient en quelque sorte sacrée artiste, elle se persuada qu'elle devait désormais diriger elle-même sa destinée et que son talent lui en donnait la puissance. Sans famille, sans autre lien que celui d'une très sincère reconnaissance envers une bienfaitrice pour qui elle allait peut-être devenir un embarras et qui se proposait de lui choisir au plus tôt un mari quelconque, la vaillante jeune fille, voyant le monde entier ouvert devant elle, résolut de s'y faire librement une place correspondante à ses goûts, conforme à sa nature. Pourquoi donc se croirait-elle obligée d'être la femme de quelque bureaucrate ou petit commerçant que lui présenterait sans doute Mme Fromenceau? Plutôt que de subir cette nécessité, elle ne se marierait pas; elle se consacrerait uniquement à l'art, sa passion; elle demanderait à ses professeurs, à Mlle Milbert elle-même, de l'y aider.

Elle entra un matin dans le cabinet de la directrice et lui confessa son projet. Celle-ci se garda de heurter de front des idées qui, après tout, étaient inspirées par une légitime fierté et un louable désir d'Amélie d'alléger désormais, d'abréger même le plus possible la tâche de sa bienfaitrice.

— Oui, ma chère enfant, lui répondit Mlle Milbert, oui, je vois très bien votre but et je comprends vos motifs; je les approuve. Ce que j'aperçois moins, ce sont les moyens d'exécution. Vous ne voulez pas entrer au théâtre, n'est-ce pas?

— Pourquoi pas, s'il le fallait?

— Pour beaucoup de raisons. Je devine ce qui vous tente et n'en

suis pas surprise. Vous avez goûté le plaisir d'être applaudie. Vous rêvez de soulever l'enthousiasme d'une salle entière, qui vous acclame, vous jette bouquets et couronnes, vous rappelle pour vous fêter et vous applaudir encore. Vous avez vu cela, et votre voix, votre talent, vos goûts d'artiste, les autres avantages que vous possédez, vous portent à ambitionner ces triomphes de la scène. Encore une fois je le comprends; je ne m'étonne pas qu'une pareille existence séduise votre imagination. Mais, sans parler des difficultés très réelles que, malgré toutes vos qualités, vous pourriez rencontrer avant de parvenir à ce haut rang d'*étoile* sur les grandes scènes lyriques, combien je redouterais pour vous, chère enfant, certains dangers, que votre inexpérience ne vous permet pas de voir aussi clairement que me les montre mon affection pour vous! Vous avez bien fait de vous en ouvrir à moi et je vous en remercie. Je retiens ce qu'il y a de bon et de raisonnable dans votre projet. Laissez-moi y réfléchir. Peut-être une voie plus sûre, plus acceptable que le théâtre s'ouvrira-t-elle devant vous. Patience; ne brusquons rien.

Amélie dut, pour le moment, se contenter de ces bonnes paroles, bien qu'elle ne se sentît pas convaincue ni surtout résignée.

A ces rêves d'avenir, les circonstances allaient bientôt ajouter des préoccupations d'un autre ordre.

Le mariage d'Eugénie approchait. Amélie ne trouva pas extraordinaire de n'être point invitée aux réunions intimes qui précédèrent cet événement de famille; elle n'était rien aux Lempré, et les quelques témoignages de sympathie qu'elle en avait reçus ne lui créaient pas, même à ses propres yeux, un titre suffisant à son admission dans leur cercle domestique. Mais Mme Fromenceau, qui dotait sa nièce et qui devait donner une soirée pour célébrer la signature du contrat, voulut qu'Amélie vînt augmenter l'éclat de cette fête. N'était-il pas juste que le premier salon parisien où la jeune virtuose se ferait entendre fût celui de sa bienfaitrice? Celle-ci mettait une vanité assurément excusable à exciter l'étonnement et l'admiration de ses invités, pour qui le talent de Mélinette serait une révélation. Les compliments qu'elle en recevrait la récompenseraient de sa générosité. M. et Mme de Lempré auraient eu mauvaise grâce à réclamer de leur sœur le sacrifice d'une satisfaction aussi naturelle. Eugénie et Louise accueillirent l'idée avec enthousiasme. Maurice essaya sournoisement de dissimuler sa joie. Il n'y parvint pas, du moins aux yeux de sa mère.

C'est que la pensée d'Amélie n'avait cessé d'occuper l'imagination de Maurice depuis la première émotion que la vue de la jeune fille avait éveillée en lui. A chaque instant du jour, l'éblouissante image

réapparaissait devant ses yeux; elle était le rêve de ses nuits. Elle était aussi son inspiration, sa muse. Pour elle, négligeant l'aride étude du droit, il avait laissé couler le flot de poésie qui emplissait son cœur et dont sa jeunesse débordait. Aux heures laborieuses où, retiré dans sa chambre, il se courbait auparavant sur le Code et ses classiques commentaires, il alignait maintenant des vers et poursuivait la rime en l'honneur de Mélinette. Les lirait-elle jamais? Lorsqu'il aurait le bonheur de la revoir, oserait-il glisser discrètement dans la main blanche un de ses épanchements lyriques, une des odes ardentes qu'il avait composées pour elle?

Compliquée de cette fièvre poétique, la fièvre amoureuse se trahissait, au dehors, à l'insu du jeune homme, par des signes auxquels ne pouvait se tromper la vigilance de la mère. Les yeux brillants et creux accusaient l'insomnie; il y avait dans les manières de l'étudiant moins d'aisance et de franchise; il semblait souvent absorbé, distrait. Quelle était la cause de ce changement, de ces ravages? Mme de Lempré s'inquiétait et ne voyait pas venir sans appréhension la soirée qui devait nécessairement remettre en présence, l'un de l'autre, Amélie et Maurice.

A cette soirée de contrat, Mme Fromenceau se fit un plaisir de convier le plus de monde possible, y compris quelques-unes de ses connaissances qui se rappelaient avoir vu jadis Mélinette au Havre. La veuve tenait à leur montrer que sa fantaisie maternelle ne l'avait pas empêchée de revenir à ses affections de famille et qu'elle avait su concilier ses devoirs envers ses neveu et nièces avec ses obligations envers l'orpheline qu'elle avait autrefois recueillie. Il lui était non moins agréable de prouver que sa sœur et son beau-frère ne lui avaient pas gardé rancune et qu'une parfaite union régnait maintenant entre elle et tous les siens. Quant à Amélie, sa bonne grâce, le charme de son regard et de son sourire, ne suffisaient-ils pas pour lui assurer toutes les bienveillances?

Ce soir-là, en effet, dans le salon de Mme Fromenceau, Amélie ne rencontra que des visages accueillants. Elle avait, pour la circonstance, choisi avec beaucoup de tact une toilette qui, sans affectation de simplicité outrée, dénotait un sentiment juste des convenances. Son éclatante beauté lui faisait, d'ailleurs, un devoir de s'effacer à côté des filles de Mme de Lempré et surtout de la jolie fiancée, sur qui devaient se concentrer les hommages. Malgré ses efforts pour rester à l'arrière-plan dans un coin modeste, elle attirait forcément l'attention.

Le salon était déjà rempli d'invités, et les causeries prenaient une certaine animation lorsque, sur un signe de Mme Fromenceau, un vieux professeur de l'institution Milbert, l'accompagnateur de Méli-

nette, s'assit au piano, lança, en manière de prélude, une légère fusée de notes, et attendit que chacun eût pris place.

Amélie chanta d'abord une ballade, tirée du *Siège de Corinthe*, de Rossini : « L'hymen lui donne une couronne », qui souleva de chaleureux applaudissements, puis l'air des *Noces de Figaro* : « Je ne sais quelle ardeur. » L'enthousiasme de l'assistance, mêlé de surprise, allait croissant; les murmures étouffés d'admiration se changèrent en explosion.

Maurice qui, jusque-là, s'était renfermé dans une muette extase, se rappela qu'en sa qualité de neveu de la maîtresse de maison, il était tenu à des devoirs de courtoisie. A peine la jeune fille avait-elle jeté sa dernière note, qu'il s'élança et lui offrit le bras. Amélie s'aperçut que ce bras tremblait et pressait le sien. En se rasseyant, elle leva ses beaux yeux vers Maurice pour le remercier. A ce simple et doux regard répondit un regard enflammé. Elle se sentit troublée, et, pendant un court moment, n'eut pas conscience des exclamations louangeuses qui s'élevaient autour d'elle. Bientôt la présence d'esprit lui revint. On s'empressait, on l'accablait de félicitations. Son trouble momentané passa inaperçu au milieu de l'agitation générale. Toutes ses émotions semblèrent concentrées en une seule : la joie du succès.

Maurice s'était éloigné, mais avec l'intention de revenir bientôt. Le silencieux dialogue, rapide comme l'éclair, échangé entre deux regards, ne lui suffisait pas. Il cherchait et se répétait tout bas les paroles qu'il allait dire, car il craignait de laisser échapper des expressions qui l'eussent trahi devant tout ce monde. Il aurait voulu, par l'effet d'un pouvoir magique, isoler sa chère idole ou la transporter au loin pour tomber à ses genoux. Comme il essayait de manœuvrer pour se rapprocher de la jeune fille, à qui Eugénie et son fiancé venaient de prodiguer leurs compliments, il vit sa mère prendre place à côté d'elle. Était-ce par une sorte d'intuition maternelle que Mme de Lempré avait, de son côté, opéré cet habile mouvement stratégique? Aux yeux de Maurice, il y avait là un dessein prémédité de déjouer ses projets personnels et d'exercer sur lui un droit de surveillance. Il en fut froissé, irrité.

Mme Fromenceau allait et venait à travers le salon, recueillant et savourant les louanges. Le moment lui parut opportun pour une danse improvisée. Aux premiers accords d'une valse, toute la jeune assistance bondit; les invitations se croisèrent. L'heureux couple des fiancés donna l'exemple. Louise fut aussitôt enlevée par un jeune ingénieur qui devait, le jour du mariage, l'accompagner dans une quête à l'église. Maurice se crut désigné de droit pour inviter celle à qui sa tante servait de mère et qui était aussi un peu l'héroïne

de la soirée. D'autres jeunes gens se dirigeaient déjà vers Amélie. Il se précipita, et, d'une voix qu'il voulait rendre calme, sollicita la faveur de cette première valse.

— Merci, Monsieur, répondit la jeune fille; je m'abstiens. Je dois encore chanter, la danse m'y disposerait mal.

Ces mots furent prononcés avec douceur, mais résolument. Mme de Lempré, rassurée, indiqua du regard à son fils une jolie brune, qui avait déjà pris des airs étonnés. C'était une cousine du fiancé, Mlle Juliette Lecordier, dont Maurice, en sa qualité de garçon d'honneur, devait être le cavalier, et que son adoration exclusive pour Mélinette lui avait fait oublier. Il se résigna.

Les danses se succédèrent sans qu'Amélie y prît part. A ceux qui insistaient, elle répondait : Peut-être, vers la fin de la soirée, mais je ne prends pas d'engagements.

La seconde partie de son programme comprenait l'air de la Vision, de la *Flûte enchantée*, cette délicieuse inspiration de Mozart : « Ne tremble pas, toi qui m'es cher. » Maurice, par une ingéniosité d'amoureux et de poète, put s'imaginer que ce morceau allait à son adresse. Tout semblait se réunir pour exaspérer sa passion naissante. Amélie allait se retirer sous une double salve d'applaudissements; quand l'enthousiaste auditoire, qui en oubliait la danse, l'invita à chanter encore. Elle dit alors, avec un sentiment exquis et un grand charme de diction, la courte romance de la Lettre, des *Porcherons*, qui lui valut un dernier et chaleureux triomphe.

Les assistants avaient fini par connaître le motif allégué par la jeune artiste, — déjà ils l'appelaient tous ainsi, — pour se priver du divertissement commun. On se récria, et les danses recommencèrent avec un nouvel entrain. Il n'était plus possible à Mme de Lempré de contrecarrer, ni à Mélinette de décliner l'invitation de Maurice.

L'ovation qui venait de lui être faite dans ce même salon où elle avait été introduite le jour de sa sortie de l'hospice, les hommages qu'elle recevait, les sympathies qu'on lui témoignait, avaient excité chez la jeune fille une sorte d'enivrement. Elle oublia ses tristesses d'enfant, ses chagrins d'orpheline. Il lui sembla qu'elle n'était plus la même, qu'elle pénétrait dans un monde nouveau, que son horizon s'élargissait, s'éclaircissait, qu'elle nageait en plein azur.

Maurice vint la prendre. Ils s'élancèrent dans le tourbillon de la valse. Enfin, il la tenait entre ses bras, sous le feu de son regard, respirait son parfum, pressait sa main abandonnée. Elle le vit pâlir et l'interrogea :

— Vous souffrez?

— Oui, répondit-il si bas qu'elle l'entendit à peine; oui, je souffre... délicieusement.

Ce fut à son oreille comme une caresse.

Elle ne chercha pas à se dégager. Enlacés l'un à l'autre, ils se laissèrent emporter au rythme de plus en plus impétueux. Ils valsèrent ainsi longtemps, — les derniers, — lui, s'observant et tout entier à sa joie intérieure; elle, déployant naturellement une grâce, une souplesse, une harmonie de mouvements devant lesquelles les femmes aussi bien que les hommes s'extasiaient. Elle était vraiment la valseuse idéale. On fit galerie pour contempler ce couple épanoui de jeunesse et de plaisir, qui passait, glissait, rapide et léger. On eût dit qu'ils formaient, à eux deux, un poème vivant.

Mme de Lempré, refoulant ses inquiétudes, essaya de sourire à ce spectacle qui ne lui présageait que luttes et dangers. En même temps, M. de Lempré laissait tomber dans l'oreille de Mme Fromenceau cette réflexion mélancolique :

— Votre enfant trouvée, ma chère belle-sœur, est une sirène. Voilà Maurice dans ses bras; nous aurons de la peine à l'en arracher.

Amélie ne parut pas le jour du mariage. On ne la vit ni à l'église ni chez les Lempré après la cérémonie. Aux personnes qui exprimaient leur surprise de cette absence, Mme Fromenceau répondait :

— Elle s'est sentie fatiguée et souffrante depuis l'autre soir.

La plupart des invités, d'ailleurs, ne songeaient qu'à féliciter les nouveaux époux. Louise, que le bonheur de sa sœur rendait radieuse, retrouvait à tout moment sur ses pas, M. Jules de Vireuil, le galant ingénieur qui l'avait accompagnée dans sa quête. Prenant plaisir à provoquer ses sourires, il lui rappelait les belles aubaines qu'elle avait recueillies dans l'aumônière de velours rouge aux glands d'or. Mme Fromenceau n'avait peut-être pas tort de voir en cet aimable garçon d'honneur le futur mari de sa nièce.

Seul, Maurice, au milieu de toute cette joie qu'il s'efforçait pourtant de partager, promenait un visage empreint de tristesse. On y lisait une douloureuse contrainte, un tourment secret. Plus d'une invitée en fit la remarque. Mme de Lempré, elle-même, semblait combattue par deux sentiments contraires, selon que ses regards se dirigeaient vers sa fille ornée de la couronne d'oranger, ou qu'ils épiaient la sombre physionomie de son fils.

Que s'était-il donc passé dans le court intervalle entre la soirée du contrat et la journée du mariage? Maurice l'ignorait, mais il pressentait quelque conspiration ourdie contre son amour. Il avait

compté que cette fête de famille le rapprocherait encore une fois d'Amélie, qu'il y trouverait l'occasion de se faire connaître à elle plus intimement, de lui adresser quelques-unes de ces douces et discrètes paroles qu'il avait préparées dans les heures sans sommeil de ses nuits précédentes.

Rien ne l'avait averti que son espoir serait déçu. Il s'était levé avec la joie et l'impatience au cœur et, dans les premiers instants de la matinée, avait manifesté une gaieté exubérante; puis, à mesure que l'heure s'écoulait, son humeur changea. Sa mère, qui l'observait anxieusement, l'avait vu passer de la préoccupation inquiète à la mélancolie, puis à un état d'irritation sourde, enfin au sentiment aigu d'un mécompte trop certain lorsque sa tante finit par annoncer négligemment qu'Amélie ne viendrait pas. Mme de Lempré, en constatant ces rapides changements, ne put douter que le cœur de Maurice ne fût profondément atteint.

Le lendemain de la soirée de Mme Fromenceau, Amélie était rentrée à la pension. Là, se rappelant sa situation, elle fit un retour sur elle-même. Comme revenue d'une délicieuse et passagère ivresse, elle retomba lourdement dans les tristes réalités. Oui, on l'avait accueillie avec bienveillance, gâtée de compliments, grisée d'éloges, fêtée, applaudie; mais quelque chose lui disait qu'elle n'appartenait pas à ce monde, qu'il ne l'accepterait pas au même titre, par exemple, que Mlles de Lempré. Tous ces hommages, pensait-elle, s'adressaient à son talent, peut-être à sa beauté, mais s'arrêtaient là. Il lui sembla que, parmi ceux même qui l'acclamaient avec le plus d'enthousiasme, il avait dû s'échanger dans les groupes des paroles comme celles-ci : « Comment s'appelle cette jeune fille qui chante? — On ne sait pas bien; Mme Fromenceau, qui avait d'abord l'intention de l'adopter, l'a laissée porter son nom; on assure qu'elle s'appelle Chauvelin. — En tout cas, c'est une enfant trouvée, prise à l'Assistance publique. »

Et lorsque la pensée d'Amélie se reportait sur Maurice, ce jeune homme qui l'avait enveloppée de regards à la fois si doux et si ardents, et qui, pendant la valse, avec un serrement de main, avait murmuré à son oreille un mot si étrange, si troublant, elle se sentait saisie d'un vague effroi. Elle avait remarqué les airs anxieux de Mme de Lempré et son attitude devenue tout à coup plus réservée à son égard. Mme Fromenceau elle-même s'était montrée plus froide, et sous prétexte de nombreuses occupations à la veille du mariage, n'avait pas cherché à la retenir près d'elle. D'un ton plus indifférent qu'engageant, elle l'avait à peine invitée à la cérémonie religieuse, s'abstenant d'ajouter la moindre amabilité au nom de Mme de Lempré. Sa « mère adoptive » l'avait-elle donc considérée comme un simple

ornement de son salon, comme un objet de curiosité, une *attraction* artistique? Ou bien avait-on voulu lui faire porter la peine du commencement d'intimité qui avait paru s'établir entre elle et Maurice? N'avait-on pas eu l'intention de lui faire bien comprendre la distance qui devait à jamais les séparer?

« En effet, se disait-elle avec amertume, qui suis-je pour mériter les attentions du neveu de ma bienfaitrice, du fils de Mme de Lempré? Je ne possède rien, je ne suis pas même d'une naissance avouable. Rien ne m'appartient de ce qui est sur moi et en moi. Tout ce que je vaux, tout ce que je sais, tout ce qui forme mon être intellectuel et moral, mes connaissances, mes talents, mes idées et jusqu'à mes émotions, de même que ma toilette et mon pain, je dois tout, non au dévouement, aux soins d'une mère, à la sollicitude d'un père, mais à la charité d'une veuve sans enfant qui, par fantaisie et comme au hasard, m'a choisie un jour parmi les plus abandonnés de ce monde, pour être sa distraction, son joujou, sa gloriole! Ai-je le droit de prendre quelque chose, fût-ce une simple amitié, à ce monde de qui j'ai tout reçu, et dont je ne suis pas? Voilà, je le devine, je le sens, pourquoi on me traite comme une créature à part, qui ne peut rien par elle-même, qu'on tolère, qu'on appelle ou qu'on éloigne selon les convenances ou le bon plaisir. Serais-je donc une espèce particulière d'esclave? Ah! qui me délivrera? »

Amélie s'abandonna ainsi pendant longtemps à une exaltation douloureuse. Puis, peu à peu, ses nerfs se calmèrent; son cœur se gonfla; ses larmes coulèrent, et, à travers son chagrin, la figure attendrie de son valseur lui apparaissait par moments comme une ombre consolatrice. Elle faisait alors un effort pour chasser cette vision, pour écarter le souvenir de ce regard brûlant, de ce mot significatif, de ces étreintes, par lesquels Maurice, pendant la valse enivrante, l'avait amenée à lire si clairement dans son cœur. Mais, cette lutte n'était pas sans charme pour elle. Est-ce que pour elle aussi, cette parole : « Je souffre... délicieusement », serait une vérité?

Tout à coup, elle se leva frémissante et comme cédant à une subite et énergique résolution : « Non, s'écria-t-elle; non, cela ne doit pas être, cela ne sera pas! Je serais lâche et ingrate. Eh quoi! déjà une première fois, involontairement, j'ai jeté la désunion dans cette famille, et je deviendrais la cause d'un autre et plus profond chagrin! Et, cette fois, je frapperais, avec M. et Mme de Lempré, ma bienfaitrice elle-même! Ils pourraient tous me reprocher de leur avoir ravi, celle-ci son neveu, ceux-là leur fils! Et j'irais au-devant de leur refus, de leur dédain, de leurs avanies peut-être! J'aurais l'air de leur dire : « Si Maurice me veut, qu'il me prenne, je me

« crois digne de lui. » Et ils me répondraient que je fais erreur; ils me taxeraient d'intrigue et d'ingratitude, et finalement me congédieraient en me couvrant de leurs récriminations et de leur mépris. Non, cela ne sera pas! Allons, pauvre enfant trouvée, un peu de fierté! Allons, pauvre princesse, du courage! Oublie cet homme qui t'aime. Mieux vaut ne plus penser qu'à une chose : connaître et retrouver ton père! Qui sait? »

Sous l'influence de ces pensées, l'orpheline écrivit à Mme Fromenceau deux lignes, où elle prétextait d'une légère indisposition pour s'excuser de ne pas assister au mariage de Mlle de Lempré.

XV

Ainsi, Mélinette n'avait pas abandonné son idée fixe : rechercher qui étaient ses parents. Elle avait profité de son récent séjour rue Blanche, pour obtenir de Mme Fromenceau, en invoquant ses dix-sept ans accomplis, son extrait de naissance, qui ne lui avait pas encore été communiqué, ainsi que l'acte de décès de sa mère.

Ces pièces avaient ajouté peu de chose à ce qu'elle savait déjà. Elle y vit cependant la désignation exacte de la maison où elle était née rue Saint-Louis, à Versailles, et elle ne put conserver un doute sur l'humble condition et l'état d'indigence absolue de sa mère. Relativement à son père, elle restait dans une obscurité complète; nul renseignement, nul indice.

Or Amélie ne se résignait pas encore à la perte de toutes ses illusions. Évidemment, son père, lors de sa naissance, ne s'était occupé ni de sa malheureuse mère ni d'elle-même. Quelque cause inexplicable l'avait sans doute forcé à agir ainsi. Un jour, si elle parvenait à découvrir ce père vivant, tout s'éluciderait peut-être. Et comment la repousserait-il lorsqu'elle se présenterait à lui? Comment ne la dédommagerait-il pas de l'oubli où il l'avait si longtemps laissée et ne lui rendrait-il pas, avec son affection, la situation, le rang qui devraient lui appartenir? Comme elle serait heureuse, sans oublier jamais la dette de reconnaissance envers sa bienfaitrice, de recouvrer, sous un nom incontesté, l'indépendance et la considération!

C'était surtout dans ces accès de découragement et sous le poids de ses inquiétudes pour l'avenir, que l'orpheline s'obstinait à se retourner vers les chimères et les vagues espérances, rêves persistants de son imagination d'enfant, contre lesquels toutefois, aux heures plus calmes, sa raison élevait des doutes et de sages méfiances. Amélie n'avait pas encore trouvé de meilleur refuge pour son pauvre esprit au plus fort de ses angoisses et de ses douleurs.

Le surlendemain du mariage, par une belle après-midi d'été, Amélie se promenait sous les ombrages de l'institution Milbert, en compagnie de sa petite amie Edith et de M. William Campbell. Une servante vint lui annoncer qu'un jeune homme, qui se présentait comme le neveu de Mme Fromenceau, était chargé par celle-ci de lui demander des nouvelles de sa santé. Les mœurs américaines, qui s'étaient infiltrées progressivement dans la pension, enlevaient à cette démarche le caractère quelque peu hardi que lui auraient assigné des usages exclusivement français. Cependant Amélie ne put réprimer un mouvement de surprise, et elle ne consentit à recevoir M. Maurice de Lempré qu'après s'être assuré que la directrice avait été prévenue et consultée.

— Priez M. de Lempré, dit-elle à la servante, de venir me trouver ici.

Quelques instants plus tard, Maurice était introduit dans le jardin. Il avait évidemment espéré un tête-à-tête. Il parut désappointé et se troubla légèrement en apercevant aux côtés d'Amélie une petite pensionnaire et ce grand et fier jeune homme qu'il ne connaissait pas.

La jeune fille vit son hésitation et s'empressa de dire, en montrant le nouveau venu à William :

— M. de Lempré, neveu de Mme Fromenceau.

Puis se tournant vers Maurice et en lui désignant l'Américain :

— M. William Campbell, frère de ma petite camarade que voici et de ma grande amie Nora.

Ainsi en règle avec chacun, Amélie ajouta :

— Je ne m'attendais pas à recevoir votre visite, monsieur Maurice; qu'y a-t-il?

— Votre absence au mariage de ma sœur a été remarquée, mademoiselle; on a allégué que vous étiez indisposée et je viens prendre de vos nouvelles.

— Vous venez de la part de votre tante?

Ils marchaient lentement. M. Campbell s'éloigna dans la direction d'une allée voisine où déjà Edith s'était élancée et gambadait.

Maurice ne se pressa pas de répondre à l'interrogation qui lui était adressée. Embarrassé, confus, il leva sur Mélinette un regard qui était une prière :

— Pardonnez-moi, dit-il enfin, et ne me trahissez pas; ma tante n'est pour rien dans ma démarche; c'est moi seul qui ai voulu m'assurer si vous étiez souffrante et vous exprimer tout mon regret de ne vous avoir pas vue avant-hier.

— Alors, reprit Amélie avec un frémissement dans la voix, vous avez eu recours à un mensonge pour venir jusqu'à moi et vous osez

me demander de me faire complice de ce mensonge! Vous n'avez pas même réfléchi qu'en agissant ainsi vous commettiez un acte non seulement indigne de vous, mais compromettant pour moi? Que supposiez-vous donc, monsieur Maurice, et quelle opinion vous faites-vous de l'orpheline recueillie par votre tante?

Étourdi de cette riposte, qu'il aurait dû prévoir si l'amour n'avait aveuglé sa raison et ne l'avait rendu incapable de toute prudence, Maurice resta anéanti, pâle et muet. Puis, tremblant, faisant effort pour reprendre ses idées et trouver ses mots, il renouvela ses timides supplications :

— Je l'avoue, j'ai mérité vos durs reproches. Ce mensonge m'a coûté, mais, je ne vivais plus... je voulais à tout prix vous voir, vous parler... je vous en conjure, écoutez-moi...

Et après une pause :

— Ne me repoussez pas. Si vous saviez quelle estime, quel respect vous m'inspirez!... Orpheline recueillie par ma tante, dites-vous? Et vous me demandez quelle opinion je me fais de vous? Mais croyez-vous que je n'ai pas deviné vos souffrances, que je n'ai pas découvert et admiré tout ce qu'il y a en vous de sentiments purs, élevés, généreux? Ah! vous êtes à mes yeux une créature aussi noble que belle...

Amélie voulut se dérober.

— Ah! je vous en supplie, reprit-il, restez; il faut que vous m'entendiez jusqu'au bout. Je vous le demande en grâce... Je ne puis demeurer sous l'accusation de vouloir vous compromettre, moi qui serais prêt à donner ma vie pour vous défendre... Je viens justement me mettre à vos pieds et solliciter la faveur d'être agréé par vous, et pour toujours, comme votre ami le plus dévoué... J'ai voulu tenir de vous-même la permission de prendre ce titre que j'ambitionne, avant de m'en prévaloir auprès de ma tante, auprès de mes parents... Dites-moi que vous me l'accordez, et je suis résolu à tout pour vous prouver que je le mérite et pour en conquérir un autre, plus intime encore, plus enviable et plus doux...

Il s'arrêta ému, haletant, la lèvre plissée par un effort pour comprimer un sanglot, et fixant sur elle un regard passionné.

Amélie se sentit profondément remuée. Elle ne pouvait méconnaître l'ardeur des sentiments de Maurice, la sincérité de sa résolution. Allait-elle se laisser vaincre? Trahirait-elle la tendre pitié qu'avait éveillée en elle le langage qu'elle venait d'entendre? Elle hésita, réfléchit, puis, se rappelant ses propres résolutions de la veille, elle se redressa, et regardant Maurice en face, sans émotion apparente, lui répondit :

— Monsieur Maurice, je vous remercie, mais en même temps je

vous plains d'avoir conçu pour moi des sentiments tels que ceux que vous venez de m'exprimer. Je ne puis y répondre ni entrer dans vos vues. Ma situation vis-à-vis de votre tante et de votre famille suffirait pour m'en détourner et pour me tracer mon devoir. Je serais ingrate et coupable en contrariant les projets que vos parents peuvent former pour vous. D'ailleurs, est-ce bien à votre âge qu'on peut prendre de pareils engagements? Soyez donc raisonnable et renoncez à ces idées folles... J'espère que vous y parviendrez... En attendant, n'oubliez pas que je ne veux en aucune façon m'associer au subterfuge que vous avez employé et sans lequel je ne vous aurais ni reçu ni écouté... Adieu!

Et se retournant vivement, elle courut rejoindre Edith et William.

Maurice resta cloué sur place, pétrifié. Son cœur se serra; il vit les arbres tourner autour de lui; il crut qu'il allait défaillir et tomber; une sueur froide perlait sur son front. Il attendit de se sentir plus maître de lui-même pour reprendre le chemin qu'il avait suivi et sortir de la pension. Amélie le vit enfin s'éloigner. Dès qu'il eut disparu, elle éprouva un vif désir de se retrouver seule dans la petite chambre qu'elle occupait maintenant, car Mlle Milbert avait cessé de voir en elle une élève et la traitait plutôt en grande jeune fille qu'elle était et en amie de la maison.

Avant de prendre congé de William, elle lui demanda s'il reviendrait le lendemain.

— Volontiers, répondit M. Campbell, si cela peut vous être agréable.

— Oui, reprit-elle, puisque vous voulez bien être un ami pour l'amie de vos sœurs, je serais aise d'avoir avec vous un entretien tout à fait amical. A demain, donc.

Maurice éperdu, affolé de douleur, se jeta dans un fiacre et se fit conduire chez sa tante. Pendant toute la durée du trajet, il ne put que sangloter. Le cœur déchiré, la tête en feu, il lui semblait qu'il venait d'être foudroyé et qu'il ne pourrait plus vivre.

Lorsque Mme Fromenceau le vit entrer les yeux rougis, le visage bouleversé, elle courut à lui :

— Qu'as-tu, Maurice? Qu'y a-t-il, mon cher enfant?

Il se laissa tomber sur un siège et, cachant sa figure dans ses mains, se remit à pleurer. Sa tante, très effrayée, se pencha vers lui, répétant :

— Mais, parle donc; quel malheur est arrivé? Dis, parle...

Maurice trouva enfin la force de prononcer quelques mots :

— Je suis bien malheureux, ma tante, et j'ai mieux aimé venir me confier à vous qu'à mes parents...

Mme Fromenceau se sentit déjà soulagée en voyant qu'il s'agissait

uniquement de son neveu, qui était là, devant elle, en pleine santé, quoique abîmé de chagrin.

— Qu'est-ce donc? dis-moi tout, ne crains rien. Tu sais que je t'aime et que je suis indulgente... Je t'écoute.

— Ne me grondez pas, je viens de la pension Milbert. J'ai voulu voir Mélinette...

Il s'arrêta, cherchant à mettre un peu d'ordre dans ses idées. La grande frayeur de la veuve se calmait de plus en plus. Elle comprit qu'elle se trouvait en présence d'un chagrin d'amoureux; et l'amoureux était son neveu, qui la prenait pour confidente. Un tel rôle n'était pas pour lui déplaire.

Cependant, l'aventure avait un côté grave, inquiétant :

— Tu as voulu voir Mélinette, et pourquoi?

— Parce que je l'aime, avoua franchement Maurice; et je l'aime à en mourir...

— Pauvre garçon! soupira la tante.

Puis, avec l'impatience de la curiosité féminine, elle ajouta :

— Et elle?

— Oh! elle, reprit Maurice toujours en larmes; elle ne m'aime pas; elle m'a parlé si durement!... Après tout, je méritais ses reproches... Je me suis présenté comme venant de votre part pour savoir de ses nouvelles. Elle m'a accablé de son mépris à cause de ce mensonge... Et c'est justement pour m'en accuser auprès de vous, chère tante, que j'ai voulu d'abord vous voir en sortant de cette maudite pension, et aussi pour vous dire que je suis seul coupable... Car elle m'a déclaré que, sans ce mensonge qui l'a trompée, elle n'aurait voulu ni me recevoir ni m'écouter...

— Enfin, que voulais-tu lui dire? Que lui as-tu dit?

— Je lui ai demandé de m'accepter pour son ami dévoué, résolu à tout pour qu'elle devienne plus tard ma femme. C'est, du moins, ce que j'ai voulu dire et ce qu'elle a dû comprendre. Je voulais obtenir son consentement avant de m'adresser à vous, chère tante, à mon père et à ma mère...

— Comment? Tu voulais l'épouser, fou que tu es! Et qu'a-t-elle répondu?

— Qu'elle ne pouvait pas partager mes sentiments; que sa situation vis-à-vis de vous et de ma famille le lui défendait; qu'il fallait renoncer à mes idées folles... Et elle m'a dit tout cela en termes si nets, si durs, que je me suis presque senti défaillir quand elle m'a tourné le dos et s'est enfuie... C'est dans le jardin que nous avons eu cette conversation, qui n'a pas duré dix minutes... Elle se promenait, quand je suis arrivé, avec une petite pensionnaire américaine et son grand frère, un M. William qu'elle m'avait présenté et

qu'elle est allée ensuite rejoindre, en m'abandonnant sans pitié...

— Eh bien, mon petit Maurice, tu as fait là un joli coup de tête! Je ne t'aurais pas cru si audacieux... J'aurais le droit de te faire des reproches à mon tour; car, si tu risquais de compromettre Amélie, tu me compromettais aussi, moi, auprès de tes parents. Tu as agi en étourdi. Est-ce que c'était admissible que je t'eusse chargé d'aller seul voir Amélie à sa pension? Si j'avais eu ce tort, je te prie de croire que j'aurais eu maille à partir avec ton père et ta mère. Je serai donc obligée de leur dire la vérité, moi qui aurais tant voulu te défendre au lieu de t'accuser.

— Je la leur dirai moi-même, chère tante.

— Et tu feras bien. J'espère qu'en retour de ta confession ils te pardonneront comme je t'ai déjà pardonné; mais, monsieur le mauvais sujet, il faudra ne plus penser à cette grande passion; j'entends que vous y renonciez, et pour mieux vous en distraire, je vais tout de suite vous révéler le projet que j'avais formé depuis quelque temps. Je compte demander à tes parents la permission de t'enlever, de t'emmener en voyage... Nous partirons plus tôt, voilà tout. Je veux te montrer la Suisse, et nous terminerons notre excursion par le nord de l'Italie. Veux-tu? Allons, ne fais plus l'enfant et console-toi.

Maurice restait songeur. Il se décida enfin à répondre :

— Je vous remercie, ma tante; mais je ne puis vous promettre d'oublier Amélie. Je l'aime plus sincèrement, plus sérieusement que vous ne semblez le croire... Et je ne venais pas seulement me déclarer coupable de m'être présenté en votre nom chez Mlle Milbert dans l'espoir de me faire agréer par Amélie, je venais aussi vous supplier, et je vous supplie, chère marraine, de plaider ma cause auprès de mes parents, auprès d'Amélie elle-même. Je n'aimerai jamais qu'elle, et, je vous le répète, je vous le jure, je l'aime à en mourir.

— Non, mon petit Maurice, non, tu n'en mourras pas. Ah! si tous les hommes qui ont parlé comme toi étaient morts de leur premier amour, quels vides dans les rangs, et que de femmes n'auraient plus trouvé de maris! Heureusement ils ont guéri, et tu guériras comme eux. Je t'y aiderai. Quant à implorer le consentement de ton père et de ta mère à ton mariage avec Mélinette, voilà une chose que je ne ferai jamais. Y songes-tu? Te marier à ton âge! Ce serait de la folie. Tu es amoureux, et les amoureux ne raisonnent pas; soit. Mais j'espère bien que cette maladie-là te passera en voyageant avec moi... Tu verras.

Là-dessus, Mme Fromenceau, embrassa son neveu, et après l'avoir encore exhorté au courage, le congédia, se réservant de courir chez

sa sœur dans la soirée, après que Maurice se serait confessé à ses parents comme il s'était confessé à elle, afin que les choses fussent d'avance bien éclaircies et que la conduite correcte de Mélinette, qui ne laissait place à aucun injuste soupçon, fût déjà parfaitement connue de M. et de Mme de Lempré.

Il en coûtait beaucoup à Maurice de recommencer devant son père et sa mère la scène pénible de ses aveux. Ils se montreraient certainement plus sévères, plus courroucés que ne l'avait été sa tante. Il puisa la force qui lui était nécessaire dans la pensée qu'il avait un devoir de loyauté à remplir envers Amélie et dans son désir, non seulement de la disculper, de la mettre à l'abri de tout blâme, mais encore de la rehausser dans l'estime de ses parents.

Il était devenu plus calme quand il rentra. Sa mère était seule; il s'en réjouit. Ce serait elle, pensa-t-il, qui ensuite se chargerait d'informer son père. Du premier coup d'œil, Mme de Lempré s'aperçut que son fils avait dû éprouver quelque forte émotion et qu'il avait pleuré. Dissimulant son inquiétude, n'osant interroger, elle attendit.

Avant de s'asseoir à côté d'elle, Maurice l'embrassa; puis d'une voix tendre et suppliante :

— Ma mère, j'ai un gros chagrin et j'ai à t'adresser une prière... Il y va de mon bonheur et même de ma vie...

Mme de Lempré, très émue, laissa tomber ces mots :

— Je t'écoute, mon cher enfant.

Maurice, les lèvres tremblantes, déclara qu'il aimait Amélie d'un amour profond, ardent, qui le torturait, dont il ne se guérirait jamais. Il était résolu à l'épouser. Pourquoi lui refuserait-on ce bonheur? Enfant abandonnée, recueillie par charité, qu'importait? N'était-elle pas devenue la fille adoptive de sa tante Mathilde? N'avait-elle pas reçu une éducation aussi soignée, aussi parfaite que ses sœurs? N'avait-elle pas la tenue des jeunes filles les plus distinguées? Oserait-on soutenir qu'elle n'était pas digne de lui? Ah! il venait, aujourd'hui même, d'avoir une preuve de la droiture de son caractère, de la délicatesse de ses sentiments.

Et alors, voyant que sa mère, la tête baissée, l'écoutait en silence, Maurice s'enhardit à raconter sa visite à la pension sous un faux prétexte, les reproches hautains de Mélinette, le refus formel qu'elle lui avait opposé, les motifs qu'elle en avait donnés, enfin la manière cruelle, impitoyable dont elle l'avait congédié. Puis, revenant à sa première idée, il supplia sa mère de consentir à son mariage et de prendre ses intérêts en main auprès de son père. Il répéta que le bonheur de toute sa vie dépendait de la réponse qu'on lui ferait.

Mme de Lempré avait prévu cette crise. Elle avait de son fils la

connaissance profonde qui est le privilège et l'infaillible instinct des mères. Maurice ne sanglotait pas, ne gémissait pas devant elle comme il l'avait fait devant Mme Fromenceau; mais, avec ce don de seconde vue, elle pénétrait jusqu'au fond du cœur de son enfant, elle sentait qu'il ne fallait pas jouer avec cette blessure, avec ce premier amour, plus sérieux, plus dangereux chez Maurice qu'il ne l'eût été pour beaucoup d'autres jeunes gens. Cependant elle comprit qu'elle devait tout d'abord formuler un blâme.

— Comment, dit-elle, as-tu pu recourir à un mensonge, toi qui es si franc? Comment as-tu osé te présenter chez Mlle Milbert et demander à voir cette jeune fille? Voilà une faute que ton père te pardonnera difficilement.

— Je suis tout prêt, reprit Maurice, à lui en demander pardon, comme je te prie de même, chère maman, de me pardonner.

— Bien. Seulement, ce que tu veux est si peu raisonnable, tellement en dehors de tous les projets que nous formons pour toi!... Espères-tu donc que nous y consentirons? Je sais que tu dois souffrir, mon pauvre enfant, et je te plains... Mais à ton âge on a le temps de réfléchir à une résolution aussi grave que le mariage... Tu n'as pas encore pu te créer une position. Où seraient vos ressources? Promets-moi de faire tous tes efforts pour surmonter ton chagrin.

— Mon âge! s'écria Maurice, mais je ne suis plus un enfant! Ma tante aussi et Mélinette elle-même m'ont déjà opposé cette belle raison. Mon père n'y manquera pas non plus. Et pourtant je suis majeur, j'aurai bientôt vingt-deux ans. Combien d'autres se sont mariés à cet âge et même avant. Je demande qu'on ne me traite plus comme un enfant, mais comme un homme qui sait ce qu'il veut et qui a le droit de vouloir... Or je veux Amélie, il n'y a pas de motif pour me la refuser. Je saurai bien pourvoir à nos besoins. Je travaillerai. Je t'en prie encore, chère mère; que je trouve au moins en toi une alliée pour amener mon père à m'accorder Amélie! C'est elle que j'aime, que j'aimerai toujours... Et je l'aurai!

Devant son fils qui s'exaltait et pour ainsi dire menaçait, la mère resta silencieuse et pleura. Maurice se jeta dans ses bras.

En ce moment même, l'heure prochaine du dîner ramenait M. de Lempré chez lui.

— Va dans ta chambre, dit rapidement Mme de Lempré à son fils; laisse-moi seule avec ton père.

Maurice s'empressa de disparaître. Mme de Lempré raconta tout à son mari. Celui-ci manifesta d'abord une vive irritation; puis, il prêta l'oreille aux sages avertissements de la mère; il finit par reconnaître que les craintes qu'elle lui exprimait étaient fondées. Il

fut donc convenu qu'on ne heurterait pas trop brusquement les sentiments de Maurice, qu'on les ménagerait en essayant de gagner du temps. Le temps n'est-il pas un des plus efficaces remèdes de l'amour? M. de Lempré se borna donc, quand parut Maurice, rappelé par sa mère, à lui infliger un blâme pour le moyen déloyal qu'il avait employé et l'inconvenance qu'il avait commise. Maurice implora son pardon, et son père coupa court à l'entretien par cette brève observation :

— Quant au reste, nous en reparlerons...

Cette vague parole, sans rassurer l'amoureux de Mélinette, ne lui enlevait pas du moins tout espoir.

Pendant le dîner, la conversation roula sur les jeunes mariés qui, partis le jour même de la cérémonie, selon le vieil usage, venaient d'envoyer d'une des plages bretonnes de joyeuses nouvelles de leur lune de miel. Louise remarqua à peine un changement dans la physionomie de son frère. Bientôt arriva Mme Fromenceau. Maurice eut soin de se retirer, et au bout de quelques instants, M. de Lempré se dirigea vers son cabinet, où Mme de Lempré et sa sœur ne tardèrent pas à aller le rejoindre, sous le prétexte d'un conseil que la veuve avait à demander relativement à ses propres affaires. Louise, laissée seule, s'imagina qu'il s'agissait peut-être déjà de son mariage avec le jeune ingénieur, et prit le parti de se mettre au piano.

Ce fut un véritable conseil de famille. Les parents et la tante s'accordèrent tout d'abord pour reconnaître la correction parfaite de l'attitude observée par Amélie, mais ils furent non moins unanimes à considérer le projet de Maurice comme inacceptable, insensé, irréalisable à tous les points de vue. Mme Fromenceau, qui avait craint d'entendre son beau-frère pousser quelques gémissements rétrospectifs, se hâta de prendre les devants, pour mieux le désarmer; elle déplora hautement son obstination d'autrefois, cet acte imprudent de générosité qui devait jeter tant de trouble dans sa vie, dans celle des siens et entraîner pour son neveu en particulier de si fâcheuses conséquences. M. de Lempré jugea superflu de renchérir sur des regrets qui ne changeaient rien à la situation présente. Ce qui lui parut plus utile, plus opportun, ce fut le projet de voyage que fit connaître sa belle-sœur. Il s'empressa d'y adhérer. On convint que le départ s'effectuerait au plus tôt, Mme de Lempré ne désespérant pas de vaincre la résistance que pouvait opposer Maurice, et Mme Fromenceau se promettant aussi d'exercer dans ce but tout son empire sur son cher et malheureux filleul.

XVI

William Campbell, fort intrigué, ne manqua pas d'obéir à la recommandation qu'Amélie lui avait faite de revenir la voir le lendemain.

Lui aussi aimait la séduisante amie de sa sœur Nora. Dès le premier jour où il la vit et l'entendit, à la matinée musicale, il avait subi le charme de Mélinette; mais il s'était gardé de céder, comme Maurice, à l'entraînement de la première heure. Si William tenait de sa mère créole une certaine chaleur de sentiments, une grande tendresse de cœur, parfois même de soudaines velléités d'enthousiasme, ces tendances d'une nature spontanée se trouvaient contenues, tempérées, et jusqu'à un certain point neutralisées par le mélange de sang écossais qu'il devait à son origine paternelle. Il possédait pour ainsi dire un tempérament et un caractère doubles. C'était le plus souvent la raison qui dominait en lui; mais quelle promptitude, quel élan, quelle énergie dans l'action lorsque ces deux forces : le cœur et l'esprit, l'inspiration première et la raison froidement consultée, au lieu de se contrarier, se réunissaient pour le pousser dans un même sens, lui conseiller les mêmes résolutions! La vue de la jeune pensionnaire l'avait profondément troublé; mais, en dépit de toutes les louanges que ses sœurs accordaient à Amélie, il se tint en défiance contre sa propre émotion. Il résolut de se garder lui-même, de s'arrêter, pour réfléchir, devant ce charmant sphinx. Une attitude prudente lui parut d'autant plus imposée, que l'impulsion ressentie était plus forte, l'impression plus vive. Il lui était arrivé de se prêter aux *flirtations* des jeunes filles coquettes, il avait eu des caprices de jeunesse; mais, cette fois, il ne s'agissait plus pour lui d'un simple jeu ni d'un plaisir passager; il sentait que ce serait l'amour vrai, le pur, l'irrésistible et durable amour. Or William s'était promis de faire mentir le proverbe : l'amour est aveugle. Il voulait que l'amour auquel il se livrerait tout entier fût un amour clairvoyant. Voilà pourquoi ses visites à la pension Milbert furent plus fréquentes qu'elles ne l'eussent été si sa jeune sœur Edith l'y avait seule attiré. Elles étaient pour lui autant d'occasions de causerie familière avec Amélie, qu'il étudiait sans trop le laisser voir, et qu'il s'appliquait à connaître chaque jour plus intimement. Il arriva ainsi à se convaincre que les opinions si favorables de Nora étaient justifiées. Il put apprécier dans Amélie une conscience droite, des sentiments élevés, un ferme désir de se conduire en toute circonstance de manière à s'assurer l'estime et à mériter la

considération. Sa perspicacité restait inquiète sur un point : Amélie accusait une imagination ardente, un penchant dangereux aux illusions, une nature impressionnable. M. Campbell, sans demeurer insensible au talent de la jeune fille, qu'il admirait au contraire et qui avait exercé sur lui-même une attraction puissante, prenait ombrage de ces dispositions, accompagnement obligé de l'art et danger de l'artiste.

La pension Milbert, parfaitement tenue, se distinguait, nous l'avons dit, des autres établissements d'éducation, par une certaine liberté laissée aux élèves, la plupart étrangères, et par des rapports plus fréquents, plus ouverts avec le dehors. Un ton irréprochable, le souci des manières, des politesses et des convenances du monde s'y conciliaient avec une condescendance nécessaire pour les habitudes, les usages sociaux des nationalités prédominantes parmi le jeune personnel de l'institution. Rien ne se faisait, d'ailleurs, sans l'assentiment de Mlle Milbert, qui, avec un tact développé par l'expérience, savait discerner à merveille les limites à observer pour chacune de ses pensionnaires. Depuis quelque temps elle considérait Amélie comme hors de classe, et tenant compte de la position exceptionnelle de la jeune fille, à qui elle continuait de porter un affectueux intérêt, elle lui accordait volontiers la permission de s'entretenir avec le frère de Nora en compagnie d'Edith.

A droite et à gauche des bâtiments, se trouvaient les cours plantées d'arbres, qui servaient aux récréations. Derrière s'étendait le vaste jardin, dont la partie la plus voisine de la maison formait une pelouse à l'anglaise avec bordure fleurie, autour de laquelle courait une allée sablée ; une haie épaisse d'arbrisseaux, disposée en demi-cercle, en marquait la limite et la séparait du grand jardin. Les fenêtres de l'appartement de Mlle Milbert plongeaient sur cet espace découvert, véritable cirque de verdure et parloir préféré des familles pendant la belle saison. Des bancs y invitaient à la libre causerie dans le plein air imprégné des senteurs des arbustes et des parfums des fleurs. Un de ces bancs, protégé par un bosquet plus feuillu qui lui faisait une niche verdoyante, avait reçu des pensionnaires espiègles une désignation spéciale. Comme il semblait tout indiqué et qu'il était généralement choisi pour les conversations intimes, les petites conférences à deux, on l'appelait « le banc du cousin », ou même, à l'occasion, « le banc du fiancé ». Fiancé, cousin, ami ou frère, on pouvait y être facilement surveillé de toutes les fenêtres, autant d'yeux ouverts sur ce parterre si proche.

C'est là que M. Campbell et Amélie vinrent s'asseoir par une chaude après-midi de juin.

— J'ai fait appel à votre amitié, monsieur William, commença la jeune fille ; serais-je indiscrète si je vous priais de me rendre un service qui exigera des peines, des démarches et entraînera peut-être pour vous une perte de temps notable ?

— Je suis à vos ordres, mademoiselle, mes affaires me laissent des loisirs que je serai heureux de mettre à profit pour vous être utile.

— Eh bien, voici ce dont il s'agit. Nora a dû vous raconter mon histoire. Je puis vous la dire moi-même en deux mots. Je suis une enfant abandonnée, recueillie d'abord par l'Assistance publique, puis par une veuve à qui je dois mon éducation. Je n'ai jamais connu ni mère ni père ; j'ignore qui je suis en réalité, et mon plus grand désir a toujours été de le savoir. Ni ma nourrice, ni ma bienfaitrice, ni le fonctionnaire qui est mon tuteur légal, n'ont pu rien ajouter aux indications sommaires de mon acte de naissance. Prenez ce papier, lisez cet acte que tout dernièrement, sur ma prière instante, Mme Fromenceau a bien voulu me remettre. Vous y voyez la date et le lieu de ma naissance ainsi que le nom attribué à ma mère, qui est morte presque aussitôt après. La déclaration a été faite à l'état civil par une sage-femme, dont le nom est également inscrit dans l'acte. Pourriez-vous, avec ces seuls renseignements, entreprendre de découvrir ce qu'était ma mère, ce qu'était surtout mon père, qui peut-être existe encore ? Faites cela par amour de Nora, votre sœur et ma meilleure amie, et je vous en serai reconnaissante toute ma vie. Je n'ai autour de moi personne à qui je puisse demander un pareil service... Un seul homme, un habitant de Versailles, M. Moret, qui s'est beaucoup occupé de moi autrefois, aurait pu mettre à ma disposition son affectueux dévouement ; mais c'est aujourd'hui un vieillard très âgé, incapable de s'acquitter d'une tâche aussi fatigante. Vous pourrez aller le voir de ma part et le consulter, mais je doute qu'il puisse faire plus que de vous présenter à l'inspecteur dont le bureau est à la préfecture de Versailles. Ma requête vous surprend, n'est-ce pas ? Si je suis trop indiscrète, veuillez me le dire franchement.

— Non mademoiselle, mais je me demande si, étranger, connaissant mal les lois et les usages de la France, je dois et puis me livrer à l'enquête que vous désirez.

— Au contraire, repartit Mélinette ; vous verrez qu'on vous écoutera mieux qu'un Français. Les Américains ont toutes les aptitudes voulues pour réussir dans toutes sortes de recherches. En voulez-vous la preuve ? Ils connaissent mieux que beaucoup de Parisiens le Paris historique. Tenez, ajouta-t-elle à moitié souriante, priez le plus ancien habitant de la rue Saint-Honoré de vous indi-

quer la maison de Robespierre, il sera embarrassé; on m'a nommé un de vos compatriotes qui a donné le renseignement à plus d'un Français. Quelque chose de plus fort : combien de Parisiens allant au Bois passent sans le savoir tout près de l'endroit où fut guillotiné Louis XVI, tandis qu'un Anglais ou un Américain pourra poser le pied juste sur le point exact du sol où s'élevait l'échafaud.

— Alors, dit William, en souriant à son tour, vous voulez bien faire aux Américains l'honneur de les croire tous d'excellents *detectives?* J'essaierai de soutenir à vos yeux la réputation de mes compatriotes. Permettez-moi de vous dire cependant que la mission dont vous me chargez présente des côtés délicats et peut conduire à un résultat embarrassant. Vous voulez découvrir votre père, qui ne s'est jamais fait connaître, qui n'a jamais pris souci de vous. Un tel projet soulève des questions que je ne dois ni ne veux approfondir en ce moment. Je m'informerai et réfléchirai. En attendant, soyez assurée de tout mon zèle.

Sous le bénéfice de ces réserves, M. Campbell promit de se mettre promptement en campagne.

Il n'ignorait pas les illusions dont se berçait l'imagination romanesque de l'orpheline. La visite faite la veille à Amélie par le neveu de Mme Fromenceau avait déjà excité dans le cœur de William de vagues alarmes; l'amour éveille la jalousie. Le trouble de la jeune fille à la suite de cette visite n'avait pas complètement échappé à sa clairvoyance; il avait aussitôt pressenti dans Maurice un rival possible. Après l'entretien qu'il venait d'avoir, il se crut plus fondé encore dans ses suppositions. Il connaissait la fierté d'Amélie et il lui paraissait logique que celle-ci voulût, avant d'accepter un fiancé, s'éclairer sur sa propre origine. On la surnommait princesse, flatterie enfantine sans doute, mais que Mélinette n'avait peut-être pas tout à fait renoncé à prendre au sérieux; du moins, le mystère qui avait accompagné sa naissance, demeurait-il pour elle la source et presque la justification de tous les rêves que pouvaient lui suggerer sa vanité, sa beauté, ses talents.

Toutes ces réflexions assiégèrent William et l'affectèrent péniblement. Il regrettait la persistance de Mélinette à se nourrir de pures fictions, et l'idée qu'elle s'adressait à lui pour la servir dans ses projets, où un autre était peut-être intéressé, lui inspirait quelque amertume. Pourtant la pensée ne lui vint pas de se dérober à la tâche ingrate qu'il avait acceptée. Il était résolu à s'en acquitter loyalement, au risque d'être récompensé par un cruel mécompte. Peut-être y trouverait-il l'occasion de pénétrer plus avant dans les pensées de Mélinette et, comme il avait eu soin de ne rien trahir de ses propres sentiments, il continuerait à les renfermer en lui-

même et appellerait à son aide, s'il le fallait, toute son énergie pour étouffer ses regrets et reconquérir la liberté de son cœur.

Mais quel singulier rôle il allait remplir, lui, étranger, lancé à la découverte du père inconnu d'une enfant trouvée appartenant à l'administration française! Comme il l'avait déclaré à la jeune fille, l'œuvre en elle-même était délicate. M. Campbell, sans avoir beaucoup étudié le code français, avait vu ou entendu citer plus d'une fois certain article aux termes duquel, dans le cas de naissance irrégulière comme celle d'Amélie, la recherche de la paternité est interdite. On ne pouvait assurément l'empêcher de se livrer à une enquête personnelle; mais, à supposer qu'il parvînt à établir une présomption, qui deviendrait difficilement une preuve absolue, à quoi aurait-il abouti puisque aucune sanction légale ne s'ensuivrait, à moins que le père, encore vivant, après s'être dissimulé pendant de si longues années et s'être dérobé à tous ses devoirs, ne consentît à un acte tardif de reconnaissance? Cette dernière hypothèse était-elle vraisemblable? Le sens pratique de l'Américain ne lui permettait guère de le croire. Puis, que ferait-il, si ce père présumé que lui désigneraient ses recherches, était loin, bien loin de réaliser les chimériques espérances de la pauvre enfant? L'en informerait-il? Et dans tous les cas, à quels actes irréfléchis, extravagants, pourrait se laisser entraîner Amélie si son père supposé lui était jamais indiqué? Enfin Mme Fromenceau, qui, après tout, avait acquis quelques droits sur l'orpheline, que dirait-elle de cette enquête ouverte sans son aveu si, par la force des circonstances, elle venait à en être instruite?

En présence de tant de conjectures et de si légitimes scrupules, William prit le parti d'agir seul, sans se confier à personne; il aviserait plus tard, selon la tournure des événements. D'ailleurs, ni M. Moret ni l'inspecteur de Versailles, au dire de Mélinette, ne pourraient lui en apprendre davantage que cet acte de naissance laconique. Evidemment ils se reconnaîtraient aussi impuissants que lui-même à combler les lacunes de ce papier, et, avec le soin et le bon vouloir qu'il entendait apporter à l'accomplissement de sa tâche, il saurait, mieux que ce fonctionnaire et ce vieillard tirer parti des rares indications qui y étaient relevées.

A la suite de ces raisonnements et de ces résolutions, William se traça un plan et se prépara aussitôt à l'exécuter. Dès le lendemain matin de son entretien avec Amélie, il se rendit à Versailles.

Il ne fut pas difficile à M. Campbell de retrouver la vieille maison où était née la petite Amélie Chauvelin. Avant de s'y adresser, il parcourut la rue Saint-Louis et le quartier environnant; il interrogea les enseignes. Il avisa, accroché à une façade, dans une rue

voisine, un de ces petits tableaux dépourvus de toute prétention artistique où l'on voit une matrone tenant sur ses bras un petit enfant emmaillotté et qui indiquent le domicile d'une sage-femme. William s'informa si ce n'était pas là que demeurait Mme Berquet, nom porté sur l'acte de naissance d'Amélie comme étant celui de la déclarante.

— Mme Berquet? répondit la concierge. Je l'ai bien connue; mais il y a beau temps que la pauvre vieille dame est morte. Elle demeurait dans une autre rue; ici, c'est Mme Firmin, une jeune, qui n'est pas établie depuis plus de trois ans; mais tout de même bien savante, bien habile, allez! Si vous...

William arrêta par un remerciement cette concierge loquace et prit le parti de se rabattre sur la maison de la rue Saint-Louis, désignée par l'acte de l'état civil. Là, absence complète de concierge. C'était un immeuble d'assez misérable apparence. Un portail presque vermoulu, gardant à peine quelques traces de peinture verte, s'ouvrait sur une allée qui formait cour et le long de laquelle, à droite, s'élevait un bâtiment de deux étages. Deux escaliers étroits, à peu de distance l'un de l'autre, donnant directement sur le pavé de la cour, conduisaient aux logements supérieurs. M. Campbell regardait autour de lui et n'apercevait personne à qui parler. Il allait sortir pour interroger les voisins, lorsque, levant encore une fois les yeux vers les fenêtres du deuxième étage, il vit apparaître à l'une d'elles le visage ridé d'une vieille femme.

— Que demandez-vous? lui dit la voix chevrotante.

— Je voudrais parler au plus ancien habitant de cette maison.

— Eh bien, qu'est-ce que vous voulez? Il n'y en a pas de plus ancien que moi, puisque voilà bientôt vingt ans que je reste ici.

— Alors, ma bonne dame, pourrais-je causer un instant avec vous?

— Bien sûr donc; montez; c'est par l'escalier à votre gauche...

William gravit les deux étages; il lui sembla qu'il montait les degrés d'une échelle. La vieille l'attendait sur le palier; elle l'introduisit dans une petite chambre, meublée avec une extrême simplicité, mais offrant un aspect de propreté auquel l'Américain ne s'attendait pas.

— Tenez, asseyez-vous, lui dit la bonne femme en lui offrant une chaise garnie de paille et en se replongeant dans un énorme fauteuil Louis XVI délabré, dont le velours d'Utrecht, à force d'usage, avait perdu sa belle couleur jaune d'autrefois. Dame, ce n'est pas bien grand ni bien beau ici! J'ai travaillé dans l'état de matelassière pendant toute mon existence et vous pensez bien qu'à carder des matelas je n'ai pas gagné beaucoup d'argent à cacher

dans le mien. A présent, je suis vieille et bonne à rien... Qu'est-ce qu'il y a pour votre service?

— Avez-vous connu dans cette maison, autrefois, il y a environ dix-huit ans, une jeune femme du nom de Marie-Amélie Chauvelin?

— Seigneur Jésus! je crois bien que je l'ai connue, la pauvre malheureuse! Et même, je l'ai soignée. Pourquoi venez-vous me demander cela?

— Elle a eu une enfant, une petite fille, qui est née dans cette maison; voilà l'acte de naissance. C'est Mme Berquet, la sage-femme, morte à présent, qui alla faire la déclaration à la mairie. Vous voyez que j'étais déjà renseigné.

— Oui, tout cela est bien exact...

— Et si je viens, continua William, vous prier de compléter mes renseignements, croyez que ce n'est pas par pure curiosité, mais dans l'intérêt de l'enfant à qui des étrangers voudraient faire un peu de bien.

— Des étrangers? Ça ne m'étonne pas, puisque le père était, lui aussi, d'un autre pays. Du moins, c'est ce que je me suis figuré à cause de son nom, un nom polonais que je n'ai jamais pu prononcer. Ah! ils ne peuvent pas réparer le tort et le mal qu'il a faits, car elle n'est plus là, la chère défunte. C'est vrai qu'il y a l'enfant, qui doit être à présent une grande jeunesse, pourvu qu'elle ne soit pas allée rejoindre sa mère là-haut. Elle était toute mignonne, et ces enfants-là, qu'on met à la charité publique, ça vit, ça meurt, on ne sait jamais. Faudrait vous adresser pour savoir cela, à l'hospice.

— C'est juste; mais on voudrait aussi avoir quelques détails sur la mère.

— La mère? Ah! je peux bien vous dire... à cause du bon motif, pour l'enfant. La pauvre femme n'a pas demeuré ici plus de trois ou quatre mois; mais elle m'a tant de fois répété son histoire que je m'en souviens comme si c'était hier. Elle était de Versailles et ses parents aussi. Son père et sa mère, à ce qu'on m'a dit à l'époque, étaient de braves gens. Le père, gardien au château dans le temps jadis, avait amassé un petit magot, mais il l'avait mal placé pour avoir voulu trop gagner par rapport à sa petite fille; il n'avait qu'elle, il l'adorait, le cher homme; c'est pour elle qu'il avait de l'ambition, et, ma foi, elle devait être bien gentille, car, quand je l'ai connue, c'était une des plus jolies femmes que j'aie vues de ma vie. Ils l'avaient mise en apprentissage chez une mercière de la rue de la Paroisse. Elle y était encore comme ouvrière, quand ils moururent tous les deux, le père et la mère, à un an l'un de l'autre. Elle n'avait pas d'autres parents au monde. Voilà qu'une troupe de comédiens et de chanteurs arrive pour jouer au théâtre de Versailles. Le chef

d'orchestre, un beau jeune homme, un grand blond, d'une figure joliment distinguée — il est venu ici, au commencement, voir Amélie Chauvelin — prend une chambre juste dans la même maison où la jeune fille avait la sienne. Je n'ai pas besoin de vous en dire plus long... Il lui avait promis le mariage, l'enjôleur, comme ils font toujours. Elle avait eu confiance, l'innocente... Ah! en a-t-elle pleuré, des larmes! L'a-t-elle regrettée, cette faute-là, sa seule faute! Le soir, quand je la veillais, nous causions, elle me racontait tout, et je peux bien jurer que la pauvre créature ne me disait pas de mensonge... Oui, dame, jamais que lui, rien que lui, ce musicien de malheur... Et elle l'aimait!... Quand il s'aperçut de quoi il retournait, le voilà parti! Il abandonne, il plante là toute seule, le sans-cœur, la pauvre petite qui croyait qu'il allait la conduire à la mairie et à l'église. Alors elle, honteuse, obligée de quitter sa place chez la mercière, elle arrive ici comme pour se cacher et travailler en chambre à de l'ouvrage qu'on lui donnait quasiment par pitié. Pauvre mignonne! Du chagrin plein le cœur... Douce tout de même et travailleuse!... Ça pleurait comme une Madeleine, mais les mains allaient, allaient toujours. L'aiguille ne s'arrêtait guère dans ses doigts, qui maigrissaient. Rien que d'y penser j'en pleurerais encore... Elle lui avait tant écrit, et des lettres si touchantes, qu'il se décida un jour à venir la voir ici... Vous croyez qu'elle lui jeta des reproches à la figure? Ah! bien oui! Si je n'avais pas été là, personne ne lui aurait dit ses vérités, à cet homme, qui n'était peut-être pas méchant, mais qui n'avait pas l'ombre de compassion et de courage... Elle le supplia et lui dit des choses à fendre l'âme... Elle se jeta à ses pieds, oui, monsieur, je l'ai vue, moi, se traîner à ses pieds comme il se reculait vers la porte pour s'en aller... Il lui avait apporté une pièce de 20 francs, qu'elle ne voulait pas prendre... Et encore des promesses, toujours des paroles! ça ne coûte rien. Et puis, c'est tout. On ne l'a plus revu... Elle chercha à savoir, on lui dit qu'il était parti en province pour sa musique. Il n'a seulement pas écrit un bout de lettre... Rien, rien du tout!... Vous jugez si, avec tant de chagrin, et tant de misère par-dessus le marché, il restait assez de forces à la malheureuse, qui était pourtant vaillante, pour résister longtemps après qu'elle eût mis la petite créature au monde! Ah! elle n'a pas traîné... En trois jours tout fut fini... Elle n'avait pas voulu aller à l'hospice; mais, quand elle ne fut plus là, il fallut bien y porter son enfant... Il n'y avait pas beaucoup de monde, allez, pour la conduire au cimetière... Moi et quelques autres voisines... Un vrai convoi de pauvre... On la mit dans la fosse... Dame, ceux qui s'en vont sans laisser seulement quatre sous,

ne peuvent pas, comme les riches, se payer des perpétuités. Voilà tout, mon bon monsieur et, comme vous voyez, c'est triste, bien triste...

William avait écouté, sans vouloir l'interrompre, le récit de la vieille femme. Quand elle eut fini il se leva.

— Je vous suis très obligé, madame, lui dit-il. Maintenant, voulez-vous me permettre, en souvenir de cette pauvre abandonnée, pour qui vous avez été charitable, de vous faire un petit cadeau?

Et il tira de son portefeuille un billet de 100 francs.

La vieille, après avoir hésité un instant, accepta le billet.

— On ne peut pas dire que j'aie fait la chose par intérêt... depuis le temps! 100 francs, c'est bien de l'argent, et ça fait toujours plaisir, surtout à mon âge. Merci, mon bon monsieur.

— Inutile de parler de ma visite à personne, ajouta William.

— Oh! bien sûr... Faut respecter les morts... Par rapport à son nom, à la pauvre femme, qui était celui d'honnêtes gens, je garde cette histoire-là pour moi toute seule. Je vous l'ai racontée à cause de ce que vous m'avez dit de l'enfant. A propos, renseignez-vous à l'hospice, et si la petite vit toujours, faites-lui du bien, puisque vous êtes riche... Sa pauvre mère l'a mérité, allez! Et elle vous remerciera de là-haut.

M. Campbell se retira. Il avait déjà appris en une heure plus qu'il n'avait espéré. Comme l'avait dit justement l'ancienne matelassière, l'histoire était triste, banalement triste. C'était l'éternelle aventure si fréquente et toujours lamentable. Séduite, trompée, finalement délaissée, la mère de Mélinette apparaissait comme une de ces touchantes victimes de l'amour, dignes de pitié et d'indulgence autant que de blâme. Mais quelle vulgaire réalité! Voilà donc ce qu'était la mère d'Amélie : une pauvre ouvrière morte dans l'indigence absolue et n'ayant pas même un tombeau!

William n'avait éclairci que la moitié du mystère. Cependant il possédait déjà quelques indices précieux concernant le père : musicien, chef d'orchestre, portant un nom étranger, selon la vieille de la rue Saint-Louis, un nom polonais. Ce séducteur déloyal, ce déserteur du devoir, vivait-il encore? Pourrait-on retrouver ses traces? Mais, de ce côté aussi, quelle distance entre les faits trop réels et les rêves fantastiques de la jeune fille! Ni prince, ni duc, ni millionnaire, cet artiste de troisième ou quatrième ordre, jetant l'aumône d'un louis à celle qui l'aimait, qui s'était tout entière donnée à lui, puis lâchement, odieusement, la fuyant pour toujours! Que penserait Amélie lorsqu'elle apprendrait que tel était son père?

XVII

William eût voulu arrêter là sa pénible enquête. Il lui sembla que remuer ces cendres, fouiller dans ce passé, c'était de sa part une sorte de profanation, et, de la part d'Amélie, abusée par son aveugle fantaisie, une cruauté envers elle-même. Livré à ses réflexions pendant son retour de Versailles à Paris, il résolut de se taire encore sur ce qu'il venait d'apprendre. Il essaierait de détourner la jeune fille du projet qu'elle avait formé, et s'il l'amenait à y renoncer, il garderait à jamais son secret. Si, au contraire, elle y persistait, il chercherait à la prémunir contre les déceptions possibles, les désenchantements probables au-devant desquels elle s'obstinait à courir. En même temps le jeune Américain éprouvait une satisfaction indéfinissable, quelque chose comme un âpre plaisir, qu'il n'osait s'avouer, en pensant que Mélinette ne pourrait se prévaloir, auprès de Maurice ni d'aucun autre, d'une naissance capable de lui inspirer le moindre orgueil. Elle n'en conservait pas moins à ses yeux tout son mérite personnel, toutes ses séductions; il se persuadait même qu'elle lui appartenait désormais plus exclusivement, à lui qui, la sachant de si humble extraction, sentait croître son dévouement et sa tendresse.

Pour mieux remplir le rôle nouveau qu'il s'imposait, il se rendit sans tarder de la gare à la pension Milbert. Amélie ne soupçonnerait pas qu'il eût, en si peu de temps, avancé ou même commencé les recherches dont elle l'avait chargé, ce qui l'enhardirait d'autant plus à lui prodiguer ses avertissements et ses conseils.

La jeune fille se montra assez surprise de le revoir si tôt. Il allégua des nouvelles reçues le matin de Boston et qu'il apportait à Édith. Puis, tandis que celle-ci repassait une leçon à quelques pas, ils causèrent, assis sur le même banc que la veille.

— Mlle Amélie, dit William, je n'ai pas oublié la promesse que je vous ai faite hier, et je suis toujours prêt à la tenir. J'ai beaucoup réfléchi à l'objet de notre entretien. Je suis vraiment touché de la confiance que vous avez mise en moi et je voudrais vous le prouver en vous parlant avec une entière franchise.

— Parlez, monsieur William. La franchise est justement ce que j'attends de vous. Ne vous ai-je pas dit que je voyais un ami dans le frère de Nora et d'Édith?

— Eh bien, je ne puis m'empêcher de penser que vous commettez une grave imprudence en voulant absolument connaître des choses qu'on a peut-être jugé convenable de ne pas vous dire.

— Je veux, interrompit aussitôt la jeune fille d'un ton résolu, je veux savoir qui étaient mes parents, n'en ai-je pas le droit?

— Mais, si j'apprenais que ces parents étaient, non seulement de la dernière condition, mais encore indignes de votre estime, et même de votre pensée?

— Pourquoi mettre ainsi les choses au pire, monsieur William? Pourquoi me faire d'avance cette peine de juger si mal mes parents? Je ne suis plus une enfant et je ne suis pas aussi déraisonnable que vous le supposez. Ce surnom de princesse, qu'on m'a infligé ici, et qui n'a pas toujours agréablement sonné à mes oreilles, croyez-le, vous trompe sans doute. Vous aussi, vous m'attribuez peut-être des prétentions que je n'ai pas. Eh bien, je veux de mon côté, être franche avec vous comme vous l'êtes avec moi. Oui, jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, j'ai fait des rêves ridicules, enfantins, que cet âge même excusera, je l'espère, à vos yeux. Aujourd'hui je reconnais la folie de ces imaginations de petite fille, mais de petite fille malheureuse et bien à plaindre, je vous assure, en dépit de l'éducation que je devais à ma bienfaitrice, ou peut être à cause même de la faculté de penser et de sentir que cette éducation développait en moi. Songez donc! ne pas savoir d'où je viens ni qui je suis! J'ai beaucoup souffert de cette ignorance, j'en souffre encore...

— D'où vous venez? qu'importe? s'écria William. Qui vous êtes? Voilà ce qui devrait vous rassurer, vous consoler. Votre propre estime et celle de vos amis, cela ne vous suffit-il pas? Quand vous sauriez qui étaient vos parents, votre valeur personnelle en serait-elle augmentée ou amoindrie? Qui vous êtes? Mais vous le savez, je le sais, tous ceux qui vous connaîtront le sauront comme moi et apprécieront, comme je le fais, vos qualités, vos mérites... Pourquoi chercher rien de plus?

— Vous voudriez, je le vois, me dissuader de mon projet; vous craignez pour moi quelque déception. Vous me jugez très orgueilleuse, n'est-ce pas?

— C'est, en effet, ma crainte, je l'avoue. Si vous nourrissiez encore des illusions et que la réalité, comme il est probable, vînt à ne pas les justifier, ne serait-ce pas un gros chagrin pour vous? Ce chagrin, je voudrais vous l'épargner.

— Je vous en sais gré, répondit la jeune fille, mais d'abord je suis déjà à peu près fixée sur la triste situation de ma mère qui a dû mourir dans le plus complet dénuement, puisqu'il a fallu remettre son enfant aux soins de l'Assistance publique. Je n'en désire pas moins connaître l'exacte vérité à son égard, si affligeante qu'elle puisse être. Je compte même prier M. Moret de m'accompagner à cette maison du vieux quartier de Versailles où je suis née. Là,

et au cimetière, c'est un double pèlerinage que je veux accomplir. Au sujet de mon père, nous sommes dans une ignorance complète. C'était peut-être aussi un malheureux; du moins, il n'a pourvu ni aux besoins de ma mère ni aux miens. Pourquoi? Était-il mort avant ma naissance? Existe-t-il encore? En tout cas, je ne dois pas juger sa conduite avant de savoir dans quelles circonstances il s'est lui-même trouvé, quels motifs ont pu le déterminer, peut-être l'excuser. Admettons qu'il ait été trop pauvre, ne serait-ce pas une raison de plus pour le rechercher? Et s'il vivait toujours, n'aurais-je pas un devoir à remplir envers lui, alors même qu'il aurait eu des torts envers ma mère et par suite envers moi? Qu'il le mérite ou non, je veux tout faire pour lui venir en aide; de là peuvent même dépendre mes résolutions futures. Enfin, je vous en supplie, ne m'abandonnez pas, monsieur William, et faites ce que je vous demande; rendez-moi le service que je réclame de votre amitié...

— Vous persistez? Reconnaissez donc que vous n'avez pas renoncé à tous vos rêves.

— Il est vrai qu'en ce qui regarde mon père, je conserve, malgré moi, un reste de mes illusions.

— C'est ce que je regrette. Tout porte à croire que vous serez déçue... Il vous faudra peut-être beaucoup de courage.

— Monsieur William, j'en aurai. Et, quellès que soient vos prévisions, que vous ne cherchez certes pas à me rendre agréables, permettez-moi d'exiger une chose : jurez-moi que vous ne me cacherez rien, que vous me direz la vérité tout entière, telle que vous l'aurez apprise.

— Vous le voulez absolument?

— Je le veux.

— Eh bien, soit, je vous promets et vous jure de vous dire tout ce que je pourrai savoir.

Puis, se reprenant :

— Vous me permettrez cependant de rester juge du moment où je vous ferai part du résultat de mes recherches et des particularités qui pourront s'y rattacher. Je n'abuserai pas de votre patience, mais mon enquête peut subir des phases diverses, des temps d'arrêt, se heurter à des renseignements contradictoires. Pourquoi vous initier à ces tâtonnements, vous condamner à ces alternatives? Ne vaut-il pas mieux vous résigner à attendre que j'aie épuisé tous les moyens de m'éclairer, de me convaincre moi-même, soit de l'inutilité de mes efforts, soit de l'exactitude des informations que j'aurai pu recueillir? Je vous apporterai alors seulement le résultat auquel je serai parvenu. D'ici là, je vous prierai de me faire crédit sans m'interroger.

— D'accord; je me repose entièrement sur vous, confiante dans votre loyauté à exécuter la promesse que vous venez de me faire. J'attendrai; mais, dès maintenant et du fond du cœur, monsieur William, je vous dis : Merci!

M. Campbell sortit de cet entretien sous une double impression. Il était chagrin de n'avoir pu vaincre l'obstination d'Amélie, mais il emportait d'elle une opinion plus haute. Elle s'était montrée franche, courageuse, animée de nobles intentions, et surtout, malgré ses résistances, plus raisonnable qu'il ne la supposait. Il admirait, en véritable Américain, ce caractère résolu, cette crânerie de jeune fille qui ne recule pas devant la perspective d'un cruel mécompte et se déclare prête à lutter avec ses seules forces pour venir éventuellement en aide à un père oublieux de ses devoirs les plus sacrés.

En outre, il pénétrait davantage, ainsi qu'il l'avait espéré, dans l'intimité d'Amélie, grâce à cette mission de confiance dont elle l'avait investi. Il s'était vu en droit de lui adresser des conseils, presque des remontrances. Il avait provoqué une sorte de confession de sa part, il avait pu lire dans ses pensées et reconstituer ses rêves d'enfant. Elle l'avait accepté pour confident de ses dispositions présentes et lui avait laissé entrevoir ses idées d'avenir. Il lui plaisait de rencontrer dans celle qu'il aimait d'un amour chaque jour croissant toutes les qualités du cœur jointes à une rare énergie. Décidément, l'amie de Nora, la protectrice de sa petite sœur Édith, était digne de ses préférences et répondait bien à l'idéal qu'il s'était formé de la compagne future de sa vie. Mais elle-même l'aimerait-elle? Avait-elle gardé la liberté de son cœur? N'était-elle pas déjà *engagée* dans son for intérieur, sinon par un échange de promesses, avec quelque autre qui aurait pris les devants dans son affection, avec le jeune Maurice de Lempré? Cette pensée continuait à torturer William.

En réalité, Amélie, nature impressionnable et vibrante, s'était sentie fortement troublée par les premières manifestations de l'amour de Maurice pendant cette soirée où elle avait recueilli, comme artiste et comme femme, tant de témoignages d'admiration, tant d'hommages flatteurs. Surprise et charmée, elle avait eu un moment de fièvre; une vision éblouissante avait passé tout à coup devant ses yeux. Son imagination un instant séduite, avait cédé à un rapide entraînement; son cœur ému, mais non conquis, ne s'était pas livré. Aussi, quand le lendemain, l'extase dissipée, la réflexion était venue, Amélie n'avait-elle eu qu'à secouer son rêve pour se reprendre elle-même tout entière et pour interdire à l'image de Maurice l'entrée de ce sanctuaire intime réservé à l'amour. Elle s'était retrouvée dans sa pleine indépendance, redressée dans ses fiertés d'orpheline, et elle avait pu, sans trop

d'effort comme sans émotion violente, répondre par un langage aussi digne que correct aux ardentes sollicitations du neveu de Mme Fromenceau. Ce n'est pas qu'elle ne se sentît touchée, flattée des sentiments exprimés par Maurice; elle lui eût volontiers offert une simple et fraternelle amitié; mais elle était sortie de ce duel sans avoir été frappée au cœur, sans avoir reçu aucune grave blessure. Et depuis lors, assurée d'avoir agi selon son devoir, la conscience en repos, elle n'avait plus que rarement laissé errer son souvenir vers son jeune et amoureux valseur.

Quant à William, il occupait dans l'esprit de la jeune fille une place spéciale. Elle lui avait volontairement assigné un rôle dans sa vie. Il se trouvait par là même associé aux préoccupations qui la dominaient. Elle ne pouvait donner une pensée à la pauvre femme qui avait été sa mère, à ce père mystérieux qu'elle désirait tant connaître, sans voir en même temps surgir la vision de ce frère de Nora, qui ne craignait pas de lui opposer des raisonnements, de lui prêcher la sagesse, de prendre vis-à-vis d'elle une attitude de froid et prudent conseiller. Elle l'écoutait par déférence, mais elle s'étonnait et se sentait contrariée de l'empire que peu à peu il se permettait d'exercer sur elle. Elle eût préféré M. Campbell moins flegmatique et en plus directe conformité avec son tempérament, à elle, tout d'expansion et de spontanéité. Elle aimait mieux la chaleureuse amitié de Nora. Et pourtant, elle reconnaissait que sa propre nature, sujette aux impulsions trop promptes, avait besoin de rencontrer parfois dans celle de William un contrepoids utile, une précieuse sauvegarde. Ce qu'elle ne souffrirait pas, c'était que cette influence se transformât en une domination. S'il le fallait, elle saurait résister et s'affranchir. Elle voulait bien être conseillée; dominée, jamais.

Henri Deshays.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Joli mois de mai. Sinistres maritimes. Les navires transatlantiques et le navire de l'Etat. Crise ministérielle. Manifestations dans la rue. Vente des diamants de la couronne. L'incident de *Lohengrin*. Rossini et Wagner. Les wagnériens et le wagnérisme par intimidation. La catastrophe de l'Opéra-Comique. — Le *Roi malgré lui,* musique de M. Emmanuel Chabrier. Matinée au bénéfice de la Société philanthropique. Un jeune prodige. Le *Cœur de Paris,* par M. de Massa. *Cléopâtre,* par MM. P. Ferrier et P. Solié. Comédie-Française : *Raymonde,* de MM Thuriet et Morand ; *Vincenette,* de M. P. Barbier. Représentation de retraite de M. Delaunay. — Expositions provinciales et expositions parisiennes. Bonvin, Ribot, Millet. L'*Angelus* et les *Glaneurs*. Exposition canine. Exposition horticole. Le Grand Prix. M. Ad. Racot. M. Heinrich.

I

Nous avons un printemps d'un charme exquis et d'une gaieté folle : giboulées, bourrasques, un ciel maussade, un soleil plus introuvable, beaucoup plus, que la Chambre de 1815. Le joli mois de mai, comme dit la chanson, a fait la fortune des marchands de bois, de parapluies et de fourrures. Les établissements de bains froids installés depuis six semaines aux abords du Pont-Royal et du Pont-Neuf, sur la foi du calendrier, présentent un aspect lamentable; les raffales soufflent à travers les tables désertes des cafés-concerts des Champs-Élysées où, de loin en loin, un baryton affligé de coryza et une forte chanteuse abominablement grippée viennent, en claquant des dents, hasarder un refrain d'une gaieté lugubre devant une demi-douzaine de septentrionaux aux nez bleuis par le froid qui ne veulent point quitter Paris sans s'être initiés au *Bi du bout du banc*. Tous les deux jours, pendant un mois, le Jardin de Paris a annoncé alternativement son ouverture pour le lendemain, puis la remise au jour suivant. Et Calino, l'héritier de Jocrisse, a fini par casser son baromètre d'un coup de

canne, pour le punir de son entêtement, après avoir constaté trente fois de suite qu'il était *invariablement* fixé à *variable* et qu'il s'obstinait à ne vouloir pas marquer *beau fixe.*

Les événements de ce printemps délicieux n'ont pas été moins gais que la température. D'un bout à l'autre du mois de mai, nous n'avons ouï parler que de sinistres maritimes. Le 21, le *Menzaleh* s'est perdu dans les mers de Chine. Le 19, deux grands paquebots-poste anglais : le *Celtic* et le *Britannic*, l'un se rendant de New-York en Europe, l'autre d'Angleterre à New-York, s'abordaient au large par un temps de brume et se causaient l'un à l'autre de graves avaries. Plusieurs passagers étaient grièvement blessés sur le pont ou écrasés net dans leurs cabines. Le 8, le paquebot *la Bretagne*, venant de New-York, encore, abordait la nuit un voilier norwégien et le coulait. Le 7, par un brouillard compacte, à la hauteur des falaises de la Hève, se produisait une collision terrible entre le steamer *Rio-de-Janeiro* et la *Champagne*, grand et magnifique bateau de la Compagnie transatlantique faisant la traversée du Havre à New-York (toujours). Quelques minutes plus tard, le *Rio-de-Janeiro* sombrait, et sur la *Champagne*, des centaines d'émigrants affolés, bravant le revolver du capitaine et les haches des matelots, se jetaient sur les canots de sauvetage et tombaient à la mer par grappes humaines, tandis que l'embarcation où ils s'étaient entassés se détachait brusquement du paquebot à l'arrière et demeurait suspendue à l'avant par l'un de ses câbles, culbutant pêle-mêle à l'abîme, comme un tombereau qu'on décharge, hommes, femmes, enfants cramponnés des pieds, des mains et des dents, à ses bords. On est parvenu à renflouer le bateau, mais le gouffre n'a pas rendu ses victimes. Il n'y avait pas un an que la *Champagne* avait pris la mer. Ouvrez le *Monde illustré* du 29 mai 1886 : vous y verrez dans son plus triomphant appareil le paquebot tout neuf au lancement duquel la Compagnie avait invité plusieurs membres du gouvernement. Ouvrez le même recueil à la date du 14 mai 1887 : vous y verrez le dessin dramatique de la catastrophe qui a failli détruire la *Champagne* et qui a coûté la vie à une cinquantaine d'émigrants. Le baptême laïque qu'elle avait reçu de MM. Lockroy et Granet ne lui a pas porté bonheur.

La Compagnie transatlantique n'est vraiment pas heureuse depuis quelques années, et ses passagers sont moins heureux qu'elle encore. Rappelez-vous la *Ville-du-Havre* coulée par le *Loch-Earn;* l'*Amérique* abandonnée par les passagers et l'équipage, à la suite d'une voie d'eau, et recueillie à l'état d'épave par un vapeur anglais; la *Ville-de-Paris* allant se heurter et s'ouvrir à la jetée du Havre; la *Ville-de-Brest* voguant à l'aventure pendant plusieurs

jours, par suite de la rupture de son arbre d'hélice; l'incendie à bord de la *France;* l'abordage de l'*Asie* par l'*Ajaccio*. C'est toute une série noire, et ce n'est pas la première. La route de l'Amérique, si elle est infiniment plus courte aujourd'hui qu'au temps de Colomb, n'est pas devenue beaucoup plus sûre. Il nous semble qu'une compagnie si puissante, si riche et subventionnée par le gouvernement, devrait arriver à garantir un peu plus de sécurité à ses clients.

Mais le « navire de l'État » lui-même, comme on disait jadis en beau style, est bien plus malchanceux encore. Il fait eau de toutes parts; quelquefois on croirait qu'il va couler à pic, et il a un capitaine impotent, des officiers incapables, un équipage ignorant et indocile, des passagers toujours prêts à s'affoler. Tous les quatre ou cinq mois, l'équipage se révolte contre ses officiers et, en attendant qu'on en ait trouvé d'autres, besogne qui n'est pas facile, le navire vogue à la dérive, ce qui, d'ailleurs, ne constitue avec son état ordinaire qu'une différence peu sensible à l'œil nu. Nous avons encore revu, lors de la récente crise ministérielle, ce phénomène qui passe à l'état chronique : des semaines s'écoulant pendant la laborieuse formation d'un ministère cent fois fait, défait, refait, redéfait avant d'aboutir; le chef du gouvernement essayant de toutes les combinaisons, frappant à toutes les portes, faisant appel à tous les dévouements ou à toutes les résignations, demandant un conseil ou un appui à toutes les bonnes volontés, et la direction des affaires rejetée de l'un à l'autre, de Goblet à Freycinet, de Freycinet à Duclerc, de Duclerc à Devès, de Devès à Floquet, de Floquet à Rouvier, chacun se dérobant tour à tour, suggérant le nom du voisin et s'efforçant de se décharger sur un autre de l'offre de M. Grévy, comme d'une pièce démonétisée. Quoique la République ait toutes les raisons du monde pour n'être pas difficile, elle a bien vite fait le tour de son personnel. Tous ses hommes d'État, ayant été mis à l'œuvre, sont usés : les deux termes équivalent l'un à l'autre : le grand ministre de la troisième république, le rival de M. de Freycinet, le Guizot de cet autre Thiers, le Richelieu de cet autre Mazarin, M. Jules Ferry, n'est pas encore redevenu possible; il attend patiemment que ses successeurs lui aient refait une virginité. Il faut vraiment être le dernier des sous-vétérinaires pour n'avoir pas été appelé à l'Élysée, — à moins bien entendu, qu'on ne fasse partie de la droite. Comment n'a-t-on pas encore fait un vaudeville, ou tout au moins une chanson pour Paulus, sur ce thème : *Appelé à l'Elysée!*

Toutes les vingt minutes, une liste nouvelle circulait au Palais-Bourbon. Le cabinet du matin était renversé à onze heures, avant

d'avoir vu le jour; le suivant durait généralement jusqu'à deux heures et demie, pour faire place à un autre, qui disparaissait le soir devant un quatrième, lequel tenait bon pendant la nuit et s'évanouissait à l'aurore. Lorsqu'on avait épuisé toutes les listes, on revenait aux premières, en mélangeant la moitié de l'une avec la moitié de l'autre, ou en battant les noms comme un jeu de cartes. Et toujours les combinaisons les plus laborieuses s'effondraient les unes sur les autres au moment décisif, comme des châteaux de cartes. Enfin la montagne en travail a fini par accoucher d'une souris qui, le jour même de sa naissance, a failli être étranglée par une interpellation furieuse à la Chambre et par une manifestation bruyante dans la rue.

C'est encore le joli mois de mai qui a vu cette manifestation. pour finir comme il avait commencé, et, auparavant, il avait vu aussi, deux dimanches de suite, celle des révolutionnaires et des anarchistes, groupés sous les plis du drapeau rouge autour des tombes de la Commune et faisant retentir les échos du Père-Lachaise du chant de la *Carmagnole*. Il avait vu enfin les troubles excités par la représentation du *Lohengrin*, la vente des diamants de la couronne et le terrible incendie de l'Opéra-Comique.

Depuis moins d'un siècle, les diamants de la couronne ont passé par bien des vicissitudes. Leurs malheurs commencèrent avec la Révolution. Le vol du Garde-Meuble, en 1792, est resté l'un des épisodes les plus mystérieux de cette époque, et il est à croire qu'il ne sera jamais complètement éclairci. Pendant plusieurs nuits de suite, les voleurs purent venir tranquillement remplir leurs sacs des joyaux les plus précieux. L'un d'eux mit le Régent dans sa poche, sans plus de façons que si c'eût été un bouchon de carafe. On sait que, sur une dénonciation anonyme, on le retrouva, quelques jours après, enterré dans un fossé de l'Allée des Veuves.

En 1814, à la première invasion, les diamants de la couronne essuyèrent une autre aventure qui n'était guère moins périlleuse. En se sauvant précipitamment, à l'approche des alliés, Marie-Louise les avait emportés pêle-mêle avec ses propres bijoux. Ils furent déposés chez une dame des environs de Blois, où un commissaire nommé par le gouvernement provisoire alla les ressaisir. Le Régent avait encore couru des risques tout particuliers dans cette escapade. L'empereur l'avait fait incruster à la poignée d'une épée de parade : l'objet n'était pas facile à transporter. Au moment du départ, comme on manquait de temps et d'instrument pour séparer dans toutes les règles la poignée de la lame, M. de Menneval se servit de l'un des chenêts monumentaux de l'appartement pour opérer la cassure, et il alla porter la précieuse poignée, cachée sous

ses habits, à Marie-Louise, qui la mit dans son sac à ouvrage, d'où elle le retira elle-même pour le rendre, à Orléans, au commissaire du gouvernement. C'était la première fois sans doute que ce haut et puissant seigneur voyageait avec si peu de cérémonie. Réintégrés au bercail, les diamants de la couronne eurent à subir une nouvelle alerte en 1848. Sous le second empire, ils se dédommagèrent largement, mais le Régent fut soumis de rechef à une rude épreuve, car il brillait sur la tête de la souveraine quand les bombes d'Orsini faillirent mettre en pièces le couple impérial. Pendant le siège et la Commune, on les envoya, avec toutes les précautions souhaitables, respirer l'air pur des bords de la mer. A peine remis d'une alarme si chaude, ils furent en butte aux représailles des républicains. L'exposition de 1878, où l'on eut l'idée de les montrer à l'Europe comme, dans les riches mariages, les parents étalent devant leurs invités le trousseau et la corbeille de noces; puis, quelques années plus tard, leur nouvelle exhibition dans la salle même où l'on vient de les vendre, avait réveillé toutes les idées économiques, démocratiques et révolutionnaires depuis longtemps conjurées pour leur perte. A quoi bon des diamants de la couronne puisqu'il n'y a plus de couronne? Le palais des Tuileries était leur écrin naturel : on n'a pas rebâti les Tuileries; ce serait une inconséquence de garder les diamants. Il y aurait là comme une tentation perpétuelle pour les prétendants, comme une invitation au coup d'État. Et les commissions du budget calculaient que ces pierres inutiles représentaient une forte somme qui viendrait bien à point. L'air du temps ne leur valait rien et cela devait mal finir.

Bref, sauf le Régent, que sa grandeur attache au rivage, et quelques pièces réservées à cause de leur intérêt historique, les diamants de la couronne ont été mis à l'encan dans la salle des États. Cela ressemblait à une vente après décès, ou après faillite. L'opération s'est ouverte le 12 mai, avec la solennité séante, devant un public de gens du monde et de joailliers accourus non seulement de tous les coins de l'Europe, non seulement de l'Amérique, mais de la Perse et des Indes; avec un luxe de précautions qui défiaient toutes les tentatives de vol. Elle s'est terminée le 24, après avoir produit, en neuf vacations, une somme totale de 6 864 050 francs. Les deux grands nœuds d'épaules, composés de 1341 brillants, qui jadis attachaient le manteau de cour de l'impératrice Eugénie, ont été adjugés à 84 000 francs; le collier de quatre rivières est devenu, après une lutte acharnée d'enchères, la propriété d'un bijoutier de New-York, M. Tiffany, qui a acquis également, entre dix autres lots, une broche Sévigné pour 120 100 francs et un tour de corsage en brillants pour 811 000 fr.

Une dame du nouveau monde s'est offert une boucle de ceinture du prix de 132 500 francs. On voit bien que l'Amérique est maintenant le pays des nababs. Les sept pierres connues sous le nom de *Mazarins* sont montées à 780 000 francs, et, à défaut du Régent, la Régente, réputée la plus grosse et la plus pure des perles connues, avec la broche dont elle était le plus riche ornement, à 176 000. Le dernier jour, un peigne, un modeste peigne, dont la galerie, formée de gros brillants, supportait neuf pendeloques, en brillants aussi, a atteint la somme de 641 900 francs. On avait dû le diviser en dix-huit lots, car il paraît qu'il n'y a plus aujourd'hui de chevelures, même royales, capables de recevoir un peigne d'un tel prix : s'il en existait, ce serait plutôt sur la tête de quelque baronne de la finance juive ou de quelque grande dame Yankee, enrichie par le commerce du porc salé.

Les chiffres que nous venons de citer sont estimables sans doute, et un simple particulier éprouve un certain éblouissement à les écrire. Il n'en est pas moins vrai que ces 6 à 7 millions ne seront qu'une goutte d'eau jetée dans l'énorme trou que toutes les eaux de la Seine ne combleraient pas. Ce n'est pas avec les millions, c'est avec les milliards que jongle notre budget, et le seigneur Déficit, le vrai souverain de la France, regarde avec dédain, du haut de sa grandeur, ces vers de terre qui rampent à ses pieds. Était-ce bien la peine, pour une pareille misère, de vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, comme une maison en liquidation, ces bijoux de famille de la France, qui ont été les témoins de notre histoire nationale et les garants de notre fortune évanouie, qui ont vu les bons et les mauvais jours du pays depuis des siècles, ont brillé dans toutes ses fêtes, se sont associés à tous ses triomphes et en ont rehaussé la splendeur? Pour nous consoler, nous pourrons aller revoir dans nos collections publiques, et notamment au Louvre, dans la galerie d'Apollon, les quelques joyaux conservés pour les souvenirs qu'ils rappellent : la montre offerte à Louis XIV par le dey d'Alger; la broche-reliquaire de l'époque Louis XV, enrichie de diamants dont la taille remontait à trois siècles; la belle plaque, merveilleusement sertie, de l'Éléphant de Danemark; le diamant rose, ou plutôt « fleur de pêcher », arraché au peigne éblouissant, au peigne du sultan des *Mille et une nuits* dont nous parlions plus haut; la magnifique épée, chef-d'œuvre de joaillerie, portée par les derniers souverains (sauf, sans doute, par M. Thiers et M. Grévy) dans toutes les circonstances solennelles. Et nous penserons aussi que le Régent nous reste et qu'il pourra revenir un jour luire comme une étoile sur la couronne de France.

Quelques jours avant la mise en vente des diamants de la couronne, la rue avait été troublée, trois soirées de suite, par des manifestations tumultueuses du caractère à la fois le plus puéril et le plus dangereux. Depuis la représentation, de bruyante mémoire, de *Tannhauser* à l'Opéra en 1861, la musique de Richard Wagner a été peu à peu acclimatée chez nous, autant qu'elle peut l'être, par les concerts Pasdeloup, Colonne et Lamoureux, et par un certain nombre de critiques dont quelques-uns sont plus wagnériens que Wagner lui-même. La propagande en faveur de l'auteur de la Tétralogie a revêtu toutes les formes, et elle a été exercée avec un zèle extraordinaire par de véritables apôtres. On a publié sur la vie et l'œuvre de Wagner des travaux nombreux et considérables. On a traduit ses lettres, ses *Souvenirs*, des extraits de toutes ses brochures groupés de façon à nous révéler ses aperçus et ses jugements sur les musiciens, les poètes, les philosophes. A force de crier sur les toits l'éclatante supériorité du Maître, de parler avec un dédain écrasant des pauvres petits *ponts-neufs* de l'école italienne et de l'école française, de railler l'étroitesse de conception, la médiocrité et la timidité d'esprit des braves gens qui ne comprennent point et qui goûtent peu la musique de l'avenir, on est parvenu à intimider une notable partie du public et à créer une sorte de courant factice qu'il suit docilement, par routine, de peur de paraître routinier. Rien de curieux comme cette routine à rebours que les prôneurs des écoles nouvelles imposent à d'honnêtes bourgeois qui n'osent s'avouer qu'ils n'y comprennent absolument rien, terrifiés qu'ils sont par la crainte de se ranger parmi les philistins. A force de s'entendre répéter qu'il faut marcher avec son siècle et de se voir rappeler l'histoire du génie toujours entravé dans sa marche et l'opposition obtuse et rétrograde qui s'est dressée à l'encontre de tous les novateurs, ils emboîtent le pas à l'impressionnisme et au naturalisme; s'écrient : Voilà qui est beau! devant le *Chat noir* de M. Manet; haussent les épaules en pensant au père Ingres devant les femmes orange de M. Besnard, et savourent avec admiration, en y découvrant des trésors d'esthétique, les pages les plus platement, les plus lourdement, les plus cyniquement ordurières, de *Nana* et de *Pot-Bouille*. J'ai vu des martyrs, littéralement écrasés par l'audition du premier acte de *Tristan et Yseult* aux concerts de la place du Châtelet, assurer d'une voix mourante, en roulant des yeux effarés, qu'ils étaient ravis en extase.

Ai-je besoin d'ajouter, d'abord que ce rapprochement entre MM. Manet, Zola et Wagner n'est point une comparaison et, en outre, que je n'ai nullement l'impertinence de méconnaître les con-

victions personnelles, les admirations sincères et compétentes? Je les respecte, et il m'est arrivé parfois de comprendre, sans le partager, l'enthousiasme de quelques théoriciens transcendants et de quelques savants critiques pour la musique du compositeur allemand. Je voudrais seulement qu'ils n'eussent point l'air de l'imposer sur un ton comminatoire, qu'ils comprissent mieux qu'ils ne le font les résistances d'ordre complexe que rencontre encore le triomphe de leur idole. Rien n'est plus déplacé, moins propre à gagner les esprits indépendants, aussi en garde contre les engouements sans mesure que contre les résistances aveugles et obstinées; rien enfin n'est moins fait pour convertir les gens qui n'ont pas l'habitude d'accepter les opinions qu'on leur met sur la gorge, que le ton impérieux, amer et cassant de la plupart des wagnériens, leurs jugements exclusifs, leur intolérance absolue, le mépris injurieux avec lequel ils parlent de tout ce qui n'est pas le Maître ou l'un de ses affluents; bref, pour tout dire, le caractère acariâtre qui éclate à chaque phrase sortie de leurs plumes.

C'est après avoir préparé les voies de son mieux par des auditions partielles de l'œuvre de Wagner, que M. Lamoureux, dont les concerts jouissent d'une réputation toute spéciale parmi les amateurs, par le degré de perfection où il est parvenu à élever son orchestre, avait conçu le projet de monter *Lohengrin*, pour en donner dix représentations dans la salle de l'Éden-Théâtre. L'entreprise, menée avec son zèle et son désintéressement ordinaires, était non seulement fort légitime, mais fort intéressante. Sans partager l'opinion des fanatiques, que Paris fût déshonoré pour n'avoir eu jusqu'à présent sur la scène, en fait d'opéras de Wagner, que l'*exécution* du *Tannhauser* il y a vingt-cinq ans, j'étais fort curieux d'être enfin mis à même d'entendre une de ses œuvres de théâtre dans les conditions voulues, sans me voir obligé de faire le voyage de Beyreuth, ou tout au moins de Bruxelles, et de pouvoir en juger sincèrement, en dehors de tout parti-pris dans un sens ou dans l'autre. Le *Lohengrin*, qui a succédé au *Tannhauser* dans la série chronologique des opéras du Maître, et qui, tout en portant déjà les caractères essentiels de son génie, n'appartient pas encore à cette dernière évolution tout à fait inaccessible aux profanes, semblait bien choisi pour la circonstance, quoi qu'en ait dit Wagner lui-même, qui, dans une lettre citée par l'un de ses biographes, souhaitait que *Lohengrin* ne fût jamais représenté à Paris, jugeant impossible de le traduire et de le faire chanter en français « de manière à donner une idée de ce qu'il est[1]. »

[1] *Souvenirs,* trad. par Cam. Benoît; Charpentier, 1 vol. in-18.

Je me sentais donc tout disposé à subir l'épreuve de l'initiation, sans m'arrêter aux protestations excessives des patriotes qui font à Wagner le double reproche d'être Allemand et d'avoir insulté la France en son désastre par une lâche pantalonnade, ni à celles des partisans exclusifs de la musique française et des vieilles coupes mélodiques, qui voyaient un danger dans ce premier pas : « Rappelez-vous, répondaient-ils, l'histoire de l'enfant qui ne voulait pas dire A parce qu'il prévoyait qu'ensuite on lui ferait dire B, et ainsi de suite jusqu'à Z. Après *Lohengrin*, on nous donnera les *Maîtres chanteurs*, puis *Tristan* et le *Crépuscule des dieux*, si nous ne nous défendons pas dès l'abord. *Principiis obsta.* »

La première de *Lohengrin*, reculée d'abord du 23 au 26 avril, avait été ensuite ajournée indéfiniment par suite de l'incident de Pagny-sur-Moselle. Le président du conseil et M. Lamoureux avaient senti également l'un et l'autre combien il serait dangereux de jeter ce nouvel élément de trouble au milieu de l'agitation produite par l'arrestation du commissaire de police Schœnebelé sur la frontière allemande. Si le nom de Wagner était déjà en temps ordinaire un brandon de discorde, que serait-ce donc en un pareil moment, et pour une œuvre qui renfermait des passages comme la harangue du roi Henri l'Oiseleur et la réponse des Saxons : « Debout, avec l'aide de Dieu, pour l'honneur de l'empire allemand! » Le chevalier Lohengrin, qui, sur la foi des traités, s'était risqué à franchir la frontière, fut donc appréhendé lui-même et détenu comme otage. Mais, quelques jours plus tard, M. Schœnebelé sortait de prison, et aussitôt le ministère, pour ne point demeurer en reste, se hâta de mettre le chevalier en liberté. Le 3 mai, *Lohengrin* faisait enfin son entrée sur la terre française, avec le prestige d'une mise en scène et d'une exécution telles que, au dire des experts, la sacro-sainte tétralogie elle-même n'en avait jamais rencontré de pareils dans le sanctuaire de Bayreuth.

Faut-il rappeler ici ce qui est arrivé? Tandis que, dans la salle remplie jusqu'aux combles, un auditoire mi-parti de séides et de curieux, de dévots ayant fait jadis le pèlerinage de la Mecque et de gens du monde héroïquement résolus à braver quatre actes de mélodies wagnériennes, sans ballet, sur une légende germanique du dixième siècle qui mêle l'histoire de Psyché à celle du Saint-Graal, écoutait, avec un enthousiasme mitigé de politesse et de résignation, l'œuvre puissante, parfois admirable, souvent monotone et fastidieuse avec ses interminables récitatifs, d'autant plus écrasante pour les profanes qu'elle était exécutée sans les coupures reconnues nécessaires par les Allemands eux-mêmes, — au dehors une cohue, dont la majorité se composait assurément de gens qui

n'avaient jamais entendu parler de *Lohengrin* ni de son auteur, sifflait à tue-tête, jetait de la boue aux voitures et des pierres dans les vitres de l'Éden, chantait la *Marseillaise*, hurlait : *A bas Wagner! A bas le Prussien!* et esquissait un commencement d'émeute. Heureusement, il pleuvait, comme toujours, et après trois ou quatre heures de cris, de huées, de colloques menaçants, de poussées violentes, de disputes et de rixes, les cataractes du ciel finirent par mettre en déroute la manifestation que la police avait été impuissante à empêcher.

Rien n'était plus sot, à coup sûr, que ce *pronunciamiento* de marmitons, de garçons bouchers, de voyageurs de commerce, de commis de magasin, d'étudiants et de gamins toujours attirés par le tapage, parmi lesquels s'étaient fourvoyés quelques patriotes sincères et maladroits. Mais il n'en était pas moins facile à prévoir et presque inévitable dans l'état des esprits, au lendemain d'un incident pareil à celui de Pagny. La prudence la plus élémentaire commandait de laisser à l'émotion le temps de se calmer. C'était acheter un peu cher, même pour des wagnériens, le plaisir d'entendre du Wagner, que de le payer au prix d'une émeute d'un caractère si dangereux et de créer un nouvel incident où les cris : *A bas le Prussien!* pouvaient aisément se métamorphoser, comme on l'a vu, en ceux de : *A bas la Prusse!* Au tort de n'avoir rien su prévoir, le gouvernement joignait celui de ne savoir rien empêcher. La mollesse et l'incertitude de la répression non seulement laissèrent aux troubles tout leur cours le premier soir, mais en encouragèrent le retour dans des proportions toujours croissantes pour les jours suivants. On s'était donné rendez-vous en se dispersant, et le lendemain, à la même heure, bien qu'on ne dût pas jouer *Lohengrin*, les manifestants revenaient en nombre, avec de nouvelles recrues. Ce soir-là on avait un drapeau, et si l'on ne cria pas : *A Berlin!* comme jadis, on cria : *A l'ambassade d'Allemagne!* Cela devenait tout à fait sérieux, et la police déploya cette fois l'énergie qu'elle eût dû montrer d'abord. Néanmoins tout était à craindre encore pour le jour suivant, où la deuxième représentation devait avoir lieu, si M. Lamoureux n'eût pris le sage parti de sacrifier ses intérêts personnels à la sécurité publique, en renonçant à l'entreprise qui lui avait coûté tant de soins et d'argent, et de couper court à des troubles qui menaçaient de devenir chaque soir plus inquiétants et pour lesquels la police ne pouvait compter perpétuellement sur la pluie comme auxiliaire.

Ainsi *Lohengrin* n'aura eu qu'une seule représentation. Wagner a décidément bien du mal à s'acclimater chez nous. On a remarqué que les cendres de Rossini, réclamées par l'Italie pour son pan-

théon de Santa Croce, à Florence, avaient été exhumées du Père-Lachaise la veille du jour où Wagner faisait son entrée à Paris. Rossini et Wagner, l'auteur du *Barbier* et l'auteur du *Nibelung*, l'homme du Midi et l'homme du Nord, sont les deux pôles opposés de la musique. Wagner a séjourné souvent en Italie. C'est au palais Vendramin, à Venise, qu'il est mort en 1883, et au départ du cercueil, une foule énorme, avec le syndic en tête, l'accompagna jusqu'à la gare. L'Italie avait toujours accueilli Wagner respectueusement, mais elle s'en tenait là. Son influence a été à peu près nulle dans le pays de Rossini : tout au plus, pourrait-on signaler, parmi les œuvres qui l'ont subie, le *Mefistofele* de Boïto, et peut-être aussi, dit-on, la dernière partition de Verdi, l'*Otello*, que nous avons perdu l'espoir d'entendre au Grand-Opéra. Son génie national est si bien l'antithèse du génie allemand, comme son ciel lumineux des brumes du Rhin, qu'elle aurait tout à perdre et peu à gagner dans ce travail de transformation contraire à sa nature. Quoi qu'il en soit, Rossini est parti de chez nous comme pour céder la place à Wagner, et Wagner n'est pas entré, ou du moins, à peine entré, il est ressorti sans s'asseoir, et on peut conjecturer qu'il ne reviendra pas de sitôt.

Le dernier des événements qui a marqué ce joli mois de mai, c'est l'incendie de l'Opéra-Comique. Le 12 mai, à la Chambre, M. Steenackers posait à M. le ministre de l'instruction publique une question relative aux mesures qu'il était urgent de prendre pour la sécurité du personnel de l'Opéra-Comique en cas d'incendie, et il expliquait, avec une terrible précision de détails, tous les périls auxquels le théâtre serait exposé par l'accumulation d'une masse énorme d'artistes, de figurants, de choristes, de danseuses, d'habilleurs, d'employés de tout genre, entassés, sur une hauteur de sept étages, au milieu des matières les plus inflammables, et avec des dégagements dont l'insuffisance, excessive déjà en temps ordinaire, deviendrait désastreuse au moment d'un sinistre. M. Berthelot abondait dans le même sens en lui répondant : « Nous pouvons considérer comme probable que l'Opéra-Comique brûlera », disait-il en propres termes. *On rit*, ajoute le *Journal officiel*. Il reconnaissait que « dans cette éventualité, malheureusement presque certaine en un temps donné », la moitié du personnel ne pouvait s'échapper que par une planche de 60 à 80 centimètres de large jetée au-dessus du cintre et qu'il comparait au pont de Mahomet (*Hilarité*, dit encore le *Journal officiel*). Après quoi, avec une résignation très philosophique et un peu railleuse, il renvoyait la question à son collègue des finances. *On rit*, dit toujours le *Journal officiel*. — Écrivez qu'ils ont ri. Ils ont ri trois fois. Ces

messieurs sont très gais. — On ne rit plus aujourd'hui. Treize jours après, la lugubre prophétie s'accomplissait à la lettre — et plus qu'à la lettre, car, suivant les deux orateurs, le danger n'existait que pour le personnel du théâtre, et, suivant M. Steenackers, « la salle offrait indistinctement à tous les spectateurs les garanties les plus sérieuses d'un prompt écoulement en cas d'incendie! »

C'est le 25 mai que la catastrophe prédite éclata dans les frises et se propagea dans tout le bâtiment avec une rapidité foudroyante, pendant une représentation de la *Mignon* d'Ambroise Thomas, — — comme, en 1873, l'Opéra avait brûlé après une représentation d'*Hamlet*, du même compositeur. On venait de danser le pas des œufs. Mlle Merguillier et M. Soulacroix chantaient :

> Les filles de Bohème ont de fort jolis yeux...
> Oui, voilà pour ce soir ma nouvelle conquête,

quand les premières flammèches tombèrent du cintre sur la scène. La salle a duré juste quarante-sept ans, jour pour jour. Elle a été détruite le 25 mai 1887, elle avait été inaugurée le 25 mai 1840, par une pièce de Scribe, Saint-Georges et Auber, intitulée *Zanetta ou Il ne faut pas jouer avec le feu*. Comment n'être point frappé de ces rapprochements ou de ces contrastes, si puérils qu'ils puissent sembler en eux-mêmes! Toutes les notices du temps, publiées sur le nouveau théâtre, répétaient à l'envi qu'on l'avait bâti en fer et en pierre, afin de le mettre « à l'abri de l'incendie ».

La salle à laquelle succédait l'Opéra-Comique détruit le mois dernier avait été elle-même la proie des flammes en 1838, après avoir duré cinquante-cinq ans. C'est la destinée fatale des théâtres de périr par le feu. Pas un n'a encore pu célébrer son centenaire; celui qui en approche le plus est le Théâtre-Français, et s'il y arrive, comme nous l'espérons, il fêtera un anniversaire d'un genre plus rare encore que celui de M. Chevreul. On a raconté que, malgré l'espèce de désintéressement philosophique avec lequel le ministre avait parlé à la tribune, il ne se préoccupait pas moins sérieusement du péril. Il avait visité le théâtre depuis les dessous jusqu'au cintre. Par ses ordres, le directeur des bâtiments civils s'était abouché précisément la veille de l'incendie avec les propriétaires de l'immeuble adossé à l'Opéra-Comique, pour arriver à établir deux nouvelles sorties, l'une sur le boulevard, l'autre sur la rue Favart. On en était à la période des conversations préparatoires. On pensait vraiment à faire quelque chose! Après coup, quelle effroyable ironie revêtent ces pensées qui prennent leur temps et ces projets qui flânent en route, comme s'ils attendaient que l'événement les ait rendus inutiles! Oui, l'on devait faire

quelque chose, mais on n'avait rien fait. Et même, aucune des mesures prescrites par les règlements de police n'avait été prise; pas un seul des moyens préservateurs n'a été mis en œuvre. Les strapontins ont partout entravé la sortie des spectateurs; le rideau métallique qui doit isoler la scène de la salle n'a pas fonctionné; il n'y avait ni avertisseurs automatiques ni échelles de sauvetage; les portes de dégagement étaient fermées, et l'on a trouvé, assure-t-on, derrière celle de la rue Favart, une dizaine de cadavres entassés; les canalisations et réservoirs d'eau décrétés par l'ordonnance du 16 mai 1881 n'existaient pas; on avait absolument oublié les articles ordonnant de rendre les décors, non pas incombustibles sans doute, mais ininflammables, à l'aide d'une préparation spéciale, et défendant d'établir dans l'enceinte du théâtre aucun magasin d'accessoires, aussi bien qu'aucun dépôt d'artifices et de substances explosibles quelconques. Enfin, si les pompiers accourus sur le théâtre de l'incendie ont montré leur zèle et leur dévouement habituels, on se demande ce qu'a fait le détachement envoyé à l'Opéra-Comique pour le service du jour, alors qu'un jet d'eau dirigé à temps sur la frise qui avait pris feu aux becs de gaz de la herse eût probablement suffi pour l'éteindre. Pendant que les flammèches tombent sur la scène, que les acteurs inquiets regardent au-dessus de leur tête, que Taskin harangue le public, que les actrices s'enfuient, que les spectateurs se lèvent et se précipitent vers les portes, on ne voit apparaître aucun casque. Il n'en est pas question dans un seul récit de la catastrophe, et on pourrait croire que le sapeur qui se tient toujours dans la coulisse a été asphyxié le premier. Si l'on eût pris la moitié, le quart seulement des précautions prescrites, le péril était conjuré.

Vous avez tous lu les détails de la catastrophe; ils sont terrifiants. Les victimes ont péri de trois ou quatre façons différentes, et quelques-unes peut-être de toutes les façons à la fois : celles-ci d'épouvante; celles-là brûlées, carbonisées, racornies jusqu'à rendre l'âge et le sexe impossibles à reconnaître; les unes, respectées par la flamme, tuées par l'asphyxie; d'autres étouffées, piétinées, écrasées par l'irrésistible marée de la foule qui les avait renversées et qui leur a passé sur le corps, avec l'inconsciente férocité des naufragés de *la Champagne* se ruant sur le canot en culbutant, pour se faire place, les femmes et les enfants à la mer. On a trouvé des spectatrices debout dans leurs loges, n'ayant pas eu le temps de perdre leur expression ordinaire, saisies par la mort dans l'attitude de la vie, comme ces cadavres qu'on découvre à Pompéi sous l'immense amas de cendres vomies par le Vésuve; tout un groupe de dix-huit personnes, les bouches encore ouvertes dans un cri suprême, les

bras levés, les faces convulsées d'horreur, dans la buvette où elles s'étaient engouffrées au hasard, et qui s'est changée pour elles en une impasse funèbre, en une tombe dont la fumée avait scellé le couvercle derrière elles. Et tous ces épisodes à faire dresser les cheveux sur la tête : ces femmes prises de vertige et allant se précipiter d'elles-mêmes dans le brasier, se jetant dans le vide et se brisant sur le pavé, courant sur les toits poursuivies par la flamme, faisant le tour du bâtiment par la corniche pour gagner les échelles qui se trouvaient trop petites; ces cris, ces hurlements, ces appels désespérés et qui n'avaient plus rien d'humain; ces clameurs où vibraient l'angoisse, la supplication ardente, la terreur, la souffrance la plus atroce et auxquelles répondaient les clameurs d'encouragement et de pitié de la foule, oh! quel peintre, quel poète pourront jamais rendre un pareil tableau! Au lendemain même de la catastrophe, ceux qui, par les décombres fumants et les escaliers tordus, ont pu arriver jusqu'à la salle et jeter un coup d'œil sur ce gouffre éclairé çà et là par des langues de flamme jaillissant à travers les fissures, jonché, comme un champ de bataille, de débris où l'on entrevoyait, dans des marécages d'eau noirâtre, des lorgnettes, des manteaux de fourrure, des chapeaux de femmes, des pots de rouge et de cold-cream, pêle-mêle avec des membres humains, peuplé de cadavres dont les pieds ou les mains émergeaient çà et là et qu'on croyait voir parfois se lever du fond des couloirs et marcher à la lueur tremblante des torches, ceux-là ont emporté pour toujours dans leur souvenir une vision infernale, comme s'ils se fussent penchés sur l'un des cercles de l'enfer de Dante.

Le cadavre qui se levait ainsi était souvent celui d'une femme, en toilette de soirée, gantée soigneusement, couverte de bijoux, l'éventail à la main, décolletée; quelquefois, celui d'une jeune fille en robe rose, avec une fleur au corsage ou dans les cheveux. L'Opéra-Comique était le théâtre classique des entrevues pour mariages. L'une de ces jeunes filles était venue de Tours, avec son père et sa mère, pour assister à la noce d'une amie et en même temps pour acheter son trousseau, car elle devait se marier elle-même prochainement. Les parents n'avaient pas voulu quitter Paris sans aller à l'Opéra-Comique, qui jouit d'un prestige inébranlable auprès des provinciaux. Ils lui avaient promis depuis longtemps cette joie, et de son côté, pour que la fête fût complète, elle avait enmené sa demoiselle d'honneur. On a retrouvé dans sa poche le carnet, acheté tout exprès pour la circonstance, où elle écrivait tous les détails de ce voyage à Paris, qui était son premier sans doute. Elle y avait inscrit d'avance la partie de plaisir qui lui faisait battre le cœur : — *Le 25... été à l'Opéra-Comique.* — C'est la

dernière ligne du petit carnet. Au moins ils sont tous morts, le père, la mère et l'enfant : cela vaut mieux ainsi ! — Une autre est blonde comme les blés, elle a seize ans; elle porte son nom gravé sur son bracelet : *Lucy*. — Deux autres étaient deux braves femmes du quai de Billy : une concierge et sa locataire; elles avaient depuis longtemps formé le grand projet d'aller passer une soirée à l'Opéra-Comique pour y voir *Mignon*, une pièce si intéressante, où il y a des bohémiens, — et un incendie ! — Mais ce n'était pas chose facile : il fallait économiser de quoi payer sa place à la troisième galerie, et trouver quelqu'un pour garder la loge. Enfin elles s'étaient trouvées prêtes le 25 mai. Et comme le quai de Billy est loin, pour ne point arriver en retard et faire la partie complète, elles avaient dîné dans un bouillon Duval. — Trois ou quatre étaient entrés avec un billet *de faveur !* Un banquier de Vienne était venu avec sa charmante jeune femme « en partie de plaisir » pour fêter un gain inespéré et la naissance de leur troisième enfant. Une petite fille, qui accompagnait son père, avait saisi instinctivement son chapelet dans sa poche en se voyant enveloppée de flamme : on a retrouvé le chapelet, on n'a pas retrouvé l'enfant.

Tout le personnel inférieur du théâtre, ouvreuses, habilleuses des deux sexes, choristes, figurants ou comparses, a largement payé son tribut. Cinq danseuses ont péri. De tous les cadavres transportés au poste de la rue Richelieu ou à la mairie de la rue Drouot, il n'en était point de plus saisissants à voir que ceux de ces pauvres créatures en maillots roses, comme les peintres des *Danses macabres* du moyen âge en auraient mis dans leurs compositions s'ils les avaient connues, et l'on se rappelait Emma Livry, entourée d'un cercle de flamme et brûlée toute vive, dans sa robe de gaze, à une répétition générale de *la Muette*. Pendant la journée du lendemain, on voyait encore des figurants dont l'humble garde-robe avait péri dans l'incendie, errer aux alentours du théâtre dans leurs costumes de bohémiens, tout pâles, sous leurs perruques brûlées, des émotions et des terreurs de la nuit. Mais, contrairement aux prévisions de M. Steenackers, la part du public dans la catastrophe a été beaucoup plus considérable encore. Au total, on a arrêté officiellement le chiffre des morts à 89, mais en réalité, il doit s'élever à près de 150, si l'on en juge par tous les disparus qui n'ont pas été retrouvés et par les informes débris humains retirés des décombres. Les funérailles solennelles, à Notre-Dame, des employés du théâtre et des victimes non reconnues ont réuni vingt-deux cercueils.

La catastrophe de l'Opéra-Comique a produit sur la population parisienne une sensation profonde où il entrait beaucoup de pitié,

un peu de cet égoïsme si naturel à l'homme qui fait un retour sur lui-même devant un grand péril auquel il vient d'échapper, un peu aussi peut-être de cette importance exceptionnelle que prend chez nous tout ce qui touche au théâtre : le contraste entre ce lieu de plaisir et cette effroyable mort a décuplé l'horreur du sinistre. Il y entrait également cette curiosité qui pousse toujours la foule vers le théâtre d'un crime ou d'un grand accident. Pendant plusieurs jours, on ne s'intéressait plus à rien autre chose, et la crise ministérielle en a été reléguée au second plan. On venait en famille pour voir les murs noircis du théâtre étayés par des poutres, et les échelles encore accrochées aux corniches. Maintenus à distance, les badauds échangeaient leurs impressions et leurs réflexions, et partout il se trouvait toujours ces gens bien informés qui ne manquent à aucun attroupement populaire, pérorant avec importance, racontant qu'ils y étaient, qu'ils avaient tout vu, parlant de leurs dangers et de leurs sauvetages. Les *camelots* crient les nouveaux détails, le nombre des victimes. On entend des plaisanteries et des rires. Vous diriez une foire. Les picks-pockets, avec des mines apitoyées, glissent leurs mains dans les poches d'alentour, et dépouillent les vivants, tandis que, dans l'intérieur du théâtre, les ouvriers embauchés par l'entrepreneur des démolitions, dépouillent les cadavres. Aux fenêtres des maisons voisines se pressent les locataires, avec leurs amis qu'ils ont invités pour la circonstance, comme s'il s'agissait de voir passer un enterrement célèbre. C'est un spectacle comme un autre. *Tout Paris* est là, le *tout Paris* des premières, sur la place Boïeldieu : reporters, journalistes, romanciers, hommes de théâtre, hommes du monde, assiègent les officiers de paix et forcent la consigne. On demande des billets de faveur pour voir les cadavres, comme on en avait demandé pour voir *Mignon*. Il faut être là, si l'on veut prouver qu'on a de l'influence, qu'on est quelqu'un, que l'on compte parmi les privilégiés. Plusieurs journaux ont cité, comme pour une représentation de gala, les notabilités du *high life*, des lettres et des arts, qui avaient été admises à regarder les ruines de plus près que les profanes, dans l'entassement des accessoires et des oripeaux jetés par les fenêtres, entre la statue en carton-pâte de *Zampa* et un bureau de contrôle chargé d'une couronne en clinquant, d'un tambour de basque, de pattes de lièvre, de fausses barbes et de faux mollets, jetant une note affreusement comique dans ce lugubre spectacle. On se découvre devant les fourgons. On applaudit les pompiers qui passent; on les applaudissait pendant l'incendie, grimpant aux échelles, plongeant dans la fournaise, descendant une femme sur leurs épaules, comme s'ils avaient accompli des exercices de gymnastique. On a applaudi à la réunion du personnel dans la

salle des Variétés, chaque fois qu'un figurant ou un choriste ne répondait pas à l'appel de son nom, tant les habitudes du théâtre déteignent sur tout ce qui s'y rattache et tant, pour employer un affreux terme d'argot qui n'a pas son équivalent dans la langue académique, le *cabotinage* se mêle aujourd'hui aux émotions les plus sincère! Il se mêle même à l'exercice de la charité, car, dans le grand élan qui s'est produit de toutes parts pour venir au secours des victimes, beaucoup de personnages n'ont songé qu'à se tailler de retentissantes *réclames.* De tous côtés, on prépare des fêtes et des représentations, on s'apprête à beaucoup rire et à beaucoup danser pour mener le deuil des victimes.

Qu'au moins ce malheur serve à quelque chose, et qu'il ne soit pas oublié, comme les autres, au bout de cinq à six semaines! Il est grand temps que trente mille personnes n'aillent plus s'enfermer, chaque soir, dans des souricières d'où elles ne pourront plus sortir en cas d'alerte; dans des bûchers tout prêts à flamber, sans aucun moyen sérieux de prévenir ou de combattre les occasions d'incendie que chaque bec de gaz, que chaque souffle d'air, que chaque draperie flottante, que chaque imprudence, chaque maladresse, chaque fausse manœuvre, que tous ces oripeaux, ces fanfreluches, ces décors, ces toiles imprégnées d'essence, ces architectures de bois et de papier, multiplient à chaque pas sur la scène, dans les cintres et dans les loges entassées les unes sur les autres, comme les alvéoles d'une ruche. Il est temps qu'il ne soit point aussi périlleux d'aller passer une soirée au théâtre, que de se promener dans une poudrière dont les gardiens vous guideraient avec des torches et en fumant leurs pipes.

II

L'Opéra-Comique a brûlé presque au lendemain du jour où il venait de donner la première représentation du *Roi malgré lui*, paroles de MM. Em. de Najac et Paul Burani, musique de M. Emm. Chabrier. Ce roi, c'est le duc d'Anjou, celui qui fut depuis Henri III, élu par les Polonais et auquel sa nouvelle patrie inspire un ennui si profond, qu'il ourdit une conspiration de vaudeville pour se faire chasser par ses sujets, et pouvoir ainsi revenir en France sans encourir la colère de la redoutable Catherine de Médicis. Il serait déplacé et presque choquant de rendre compte en détail d'un ouvrage pour le moment enseveli sous les ruines de l'Opéra-Comique. Bornons-nous à dire que le livret, tiré d'une pièce de M. Ancelot, vieille d'un demi-siècle et absolument oubliée, n'a pas su se décider franchement à être soit un drame, soit une

comédie, et que cette indécision a rejailli sur la partition, œuvre d'un très habile homme, qui craint plus d'être banal que d'être tourmenté et qui tombe dans la recherche en fuyant le lieu commun : elle manque d'unité; surtout elle n'est pas toujours en harmonie avec le livret, qu'elle dépasse en le prenant trop au sérieux. En savant compositeur qui a eu rarement, jusqu'à ce jour, l'occasion de prouver au public français ce dont il est capable, M. Emmanuel Chabrier saisit tous les prétextes que ses collaborations lui fournissent de se jeter dans le drame : son orchestration a des combinaisons trop ingénieuses et trop rares, comme aussi des sonorités trop bruyantes pour l'importance du texte, et des pages comme le grand final du deuxième acte n'ont d'autre tort que d'être disproportionnées dans le cadre où elles se produisent.

L'avant-veille de l'incendie, la matinée organisée en faveur de la Société philanthropique s'était donnée également à l'Opéra-Comique. Pas un des riches et charitables spectateurs qui avaient consenti à payer 100 francs un fauteuil d'orchestre ou de balcon, ne se doutait, assurément, que la salle élégante où il riait aux facéties de Lassouche et de Coquelin cadet, n'eût plus que quarante-huit heures à vivre, et que la comédie allait être si vite remplacée par le drame. Avant la représentation, les organisateurs de la matinée avaient convié la presse à la répétition générale. Le spectacle comprenait d'abord une partie musicale, dont le principal attrait fut la *Polonaise*, de Weber, exécutée sur le piano, avec accompagnement d'orchestre, par le jeune Hofmann de Varsovie. Hofmann a neuf ans, s'il faut s'en rapporter au programme, et son apparence n'en accuse pas davantage. On a vu s'avancer un bambin grave, déjà habitué à saluer le public, et pas beaucoup plus haut que le tabouret sur lequel il est allé s'asseoir et qu'il a dû hausser à l'aide d'une manivelle pour se trouver à portée des touches. Il a joué par cœur, avec une maestria étonnante, ce morceau très difficile et très compliqué, et ses petits doigts voltigeaient sur le clavier avec une agilité et une certitude moins surprenantes encore que leur fermeté. Ce sont déjà des doigts d'acier. Ce pianiste de neuf ans est également compositeur, comme le jeune Mozart. Il m'a semblé de physionomie un peu morose, et il y a bien de quoi : je ne veux pas faire une plaisanterie trop facile, à propos de l'instrument sur lequel s'escrime dix ou douze heures par jour, depuis qu'il a quitté la mamelle, cet infortuné virtuose, et sur l'avenir menaçant que pronostique une jeunesse si déplorablement précoce. Mais malheur à celui pour qui la gloire a commencé d'aussi bonne heure et qui sera blasé à dix ans!

Le *clou* du spectacle, comme on dit dans l'argot du jour, c'était

la revue en un acte, avec prologue, de M. Philippe de Massa, un spécialiste dont la réputation, fondée à Compiègne sous l'empire, s'est étendue et affermie depuis lors dans le monde des clubs. Jamais revue ne fut montée comme le *Cœur de Paris*, qui avait prélevé dans chaque théâtre, depuis la Comédie-Française jusqu'au Palais-Royal, les acteurs les plus aimés, afin de piquer la curiosité par une réunion de noms qui n'ont point l'habitude de se trouver ensemble. Dès le prologue, M. Baron, M. Coquelin cadet, M[lle] Reichemberg, dispersés dans la salle, entretenaient des colloques avec M[lle] Magnier et M[lle] Réjane en scène, et l'on pouvait constater les heureuses dispositions du public, bien résolu à s'amuser de tout, même des moyens les plus usés et des calembours les plus vieux, sans chicaner son plaisir. Outre l'assemblage de ces artistes empruntés aux scènes les plus diverses, un des éléments de succès, dans les représentations de ce genre, consiste à leur demander un rôle en dehors de leur emploi ordinaire. Par exemple, on fait chanter une danseuse, on fait danser une comédienne, on confie un morceau de grand opéra à une cantatrice comique. Il n'en faut pas plus pour réjouir ce public bon enfant. Il n'en faut pas tant même. Après le prologue, M. Baron a cru devoir prévenir les spectateurs qu'ils pouvaient sortir un moment : « Messieurs et dames, a-t-il dit de cette voix suave qui tient le milieu entre le cri du canard et celui de l'éléphant, avec quelque chose du *couac* d'une clarinette, vous avez un quart d'heure d'entr'acte, — vingt minutes. » Toute la salle a pouffé : « Un quart d'heure, vingt minutes! s'exclamaient mes voisins en se tenant les côtes. Est-il drôle! » M. Baron en est venu au même point que le marquis de Bièvre, dont la réputation était si bien établie, qu'il ne pouvait dire *Bonjour* à un ami sans que son interlocuteur se creusât la tête pour comprendre ce calembour. Seulement avec lui, on rit de confiance, sans se creuser la tête. Entre nous, et maintenant que notre franchise ne peut plus porter préjudice à une représentation de bienfaisance, nous n'avons plus aucune raison de dissimuler que ce qu'il fallait admirer le plus, dans la représentation de cette revue tout à fait sans façon, dont l'auteur ne s'est pas ruiné en frais d'imagination ni d'esprit, et dont les scènes décousues défilaient au hasard, semées de couplets trop vieux et de calembours par *à beaucoup près*, c'était le trésor de gaieté et de belle humeur du public.

Le Vaudeville aime à passer du grave au doux, suivant le précepte d'Horace et de Boileau. La *Renée* de M. Zola a vécu, non pas *vaincu*, comme l'auteur l'écrivait à ses interprètes, ce qui prouve qu'il n'est pas difficile lorsqu'il s'agit de lui et que, dans l'enivrement de ces trente à quarante représentations inattendues,

il a complètement oublié ce qu'il écrivait au lendemain de la première, pour accuser la critique de sa chute. Confessons pourtant que *Renée* a duré un peu plus que nous ne l'aurions cru, de même que *Mlle de Bressier* a duré beaucoup moins que nous ne le pensions. Le théâtre est rempli de ces surprises. Quoi qu'il en soit, pour succéder au noir mélodrame naturaliste de *Renée*, le Vaudeville nous a donné la farce joyeuse de *Cléopâtre*.

Cléopâtre est bien la fameuse reine d'Égypte; mais ne vous attendez pas à la voir paraître en scène : il s'agit simplement d'un opéra de ce nom, composé par un ancien facteur de pianos mécaniques, M. Paginet, qui va le faire jouer à ses frais au Théâtre-Rossini, après avoir été refusé partout. Paginet est le maniaque du premier plan; au second, autre maniaque : l'ami Verduron, qui ne rêve que phospho-guano, — et autre encore au troisième : Moulinier, qui ne connaît au monde que la gymnastique et les haltères. Paginet a deux filles, qu'il veut marier le même jour — le jour où l'on représentera sa *Cléopâtre*, — et à deux musiciens, si bien que Champagnol, qui aime l'aînée, s'improvise chef d'orchestre pour diriger l'exécution de l'œuvre du beau-père, et impose la seconde à un peintre de ses amis, Duroseau, qu'il fait passer pour un contre-bassiste distingué. La pièce commence à se dessiner, n'est-ce pas? Ajoutez-y que les deux femmes de Paginet et de Verduron sont courtisées en même temps par le duc Oscar, ambassadeur d'Illyrie, grand ami des deux maris, suivant la tradition immuable des vaudevilles, lequel cultive également Mlle Caroline, maîtresse de Duroseau, qui l'a enlevée malgré lui à Moulinier et qui brûle de s'en séparer. Cela se corse, comme disait le maire de Decazeville, et j'aime à croire que vous entrevoyez maintenant les ricochets de scènes comiques qui vont se succéder, en se répétant avec une symétrie parfaite. M. Paginet fait passer à ses futurs gendres un examen de musique, après quoi Moulinier, qui est le parrain des deux jeunes filles, leur fera passer un examen de biceps. Paginet découvre que Verduron est trompé, et le plaint de toute son âme. Verduron n'est pas sans s'apercevoir que Mme Paginet trahit la foi conjugale, et compatit au sort de Paginet! Tout à l'heure Duroseau, en croyant surprendre Mlle Caroline chez le duc Oscar, ce qui serait une excellente occasion de rupture, y surprendra successivement Mme Verduron, qu'il cache dans un placard, avec le concours de M. Paginet, pour la dérober à la vengeance de son mari; puis Mme Paginet, qu'il pousse dans un autre placard, de concert avec M. Verduron, pour la soustraire aux représailles de son époux. Et maintenant, quand Paginet viendra pour délivrer Mme Verduron, de même que lorsque Verduron accourra pour ouvrir la

porte à Mme Paginet, avons-nous besoin de dire que chacun d'eux se rencontrera nez à nez avec sa propre moitié, ces dames ayant profité de leur absence pour changer de placard, comme j'aime à croire que vous n'en doutiez pas, pour peu que vous ayez jamais vu jouer un vaudeville? Et comme c'est chez Duroseau qu'ils les trouvent, c'est Duroseau qu'ils accusent. Tout cela est clair, n'est-ce pas? et j'aime à croire que vous me suivez bien.

Le premier, Verduron se réconcilie avec sa femme, qui lui persuade qu'il s'est trompé, qu'elle était là pour le bon motif : « Quel idiot! » dit Paginet. Ce n'est pas à lui qu'on en ferait accroire ainsi. Cependant, au moment où l'on exécute enfin *Cléopâtre* au Théâtre-Rossini, on vient annoncer à Paginet que la contre-basse est malade. Ah! s'il n'était pas brouillé avec Duroseau! Un grand combat se livre en son âme entre le mari et le compositeur. Le compositeur l'emporte; il pardonne donc : « Quel imbécile! » dit Verduron. Sur quoi, on entend les applaudissemnts frénétiques de la salle, que Champagnol a remplie de ses amis. Le duc Oscar apparaît dans la coulisse : Verduron sait bien que ce n'est pas Duroseau, mais le duc Oscar qui a séduit la femme de Paginet, et Paginet n'ignore pas la même chose en ce qui concerne Mme Verduron. L'ambassadeur d'Illyrie a déjà décoré du *Dragon d'argent* l'inventeur du phospho-guano (« Il est si bête! » dit Paginet); il vient maintenant de l'attacher sur la poitrine du compositeur de *Cléopâtre* (« Il est vraiment trop nigaud! » dit Verduron). J'en passe, et beaucoup; j'espère que le lecteur ne me le reprochera pas trop amèrement. Le fond n'est pas neuf, il est même fort vulgaire; mais il ne manque pas de gaieté, et quelques mots de vraie comédie émaillent ce vaudeville sans couplets, auquel Jolly prête sa verve finaude et son amusante naïveté.

La pièce que nous venons d'avoir l'honneur d'analyser devant vous est de MM. Paul Ferrier et P. Solié. — Nous avons ri, nous sommes désarmé. — Cependant, monsieur Paul Ferrier, n'y revenez pas trop souvent! Lorsqu'on tourne le vers comme l'auteur de la *Revanche d'Iris*, c'est être bien humble de se contenter de faire du sous-Hennequin.

La Comédie-Française a donné, le 28 mai, deux ouvrages nouveaux : *Raymonde*, trois actes en prose, par MM. André Theuriet et Eug. Morand; *Vincenette*, un acte en vers, par M. Pierre Barbier.

M. André Theuriet, qui est un poète délicat et un romancier distingué, vise à conquérir également le laurier de l'auteur dramatique. Il a tiré sa pièce d'un roman du même titre, que nous avons lu jadis avec grand plaisir; mais *Raymonde* n'a point gagné à la transformation. Au contraire, en passant à la scène, l'œuvre a

perdu presque tout ce qui faisait son charme dans le livre : — la grâce ou l'agrément du détail, la couleur et le parfum agrestes de ces descriptions où l'on respire l'odeur des grands bois aux sources fraîches, aux ombrages silencieux et profonds, — pour ne garder qu'une partie des caractères, naturellement étriqués par le cadre de la scène, et surtout l'intrigue, qui, prise isolément, est ce qu'il y a de moins intéressant dans l'ouvrage.

Faisons toutefois une exception pour le premier acte. On n'en est encore qu'à l'exposition : l'auteur ne se hâte pas; il se donne les coudées franches; il installe à l'aise ses personnages et nous trace un petit tableau d'intérieur à la manière hollandaise. On le laisse faire, en y prenant même grand plaisir, malgré quelques longueurs, d'abord parce que le tableau est aimable, puis parce que nous sommes au début, et que l'on fait alors volontiers crédit à l'auteur, ne sachant pas encore où il veut nous mener. Toute cette idylle dans la maison du garde forestier, entre les deux bons vieux attendant leur fils qui est devenu un savant à Paris, et le voisin, M. Noël, qui est bien un peu sombre et qui vit à la façon d'un sauvage, mais qui est un brave homme tout de même et qui adore, lui aussi, ce jeune savant dont il a été l'instituteur, nous la prenons pour une préparation, tandis que ce n'est guère qu'un hors-d'œuvre, et nous nous sentons nous-mêmes venir la larme à l'œil, en voyant ces bonnes gens essayer, l'un après l'autre, de lire la lettre où leur Antoine annonce son arrivée, et s'arrêter tous à la phrase où il exprime son affection pour eux, sous les prétextes les plus divers et les plus bizarres : que c'est écrit trop fin, que la cheminée fume, etc.

Cependant la pluie tombe à torrents. Pendant que le père Verdier va au-devant de son fils, une amazone, trempée jusqu'aux os, vient chercher un abri dans la maison hospitalière du garde : c'est Mlle Raymonde La Tremblaye, accompagnée d'un gentilhomme campagnard, M. Osmin de Préfontaine, brave garçon, un peu naïf, un peu gauche, qui l'adore et qu'elle n'aime pas. Mme Verdier a bien quelques préjugés contre la Parisienne, mais elle les perd vite en la voyant si mignonne, et surtout en apprenant que M. La Tremblaye lit et admire les travaux de son Antoine. Elle allume une flambée dans la cheminée et prête des habits de paysanne à Raymonde, qui envoie Osmin lui chercher des vêtements de rechange. La voici seule au coin du feu. La porte s'ouvre : c'est Antoine qui a pris un chemin de traverse, car il sait la forêt par cœur, et n'a pas rencontré son père. Il s'approche sur la pointe des pieds, pour faire une surprise, et prenant à deux mains la tête coiffée de la cape rustique, il l'embrasse à pleine bouche : « Bon-

jour, maman! » La tête se redresse en poussant un petit cri : ce n'est pas maman. Le jeune homme, tout confus, se répand en excuses, qu'on accepte avec bonne grâce, et à la conversation qui s'engage entre eux, à la camaraderie avec laquelle ils mettent le couvert ensemble, je crains bien pour ce pauvre Osmin. M. La Tremblaye, qui survient pour chercher sa fille, ne manque pas d'inviter le jeune savant à l'aller voir, et celui-ci accepte avec empressement. Ils repartent, et le voisin Noël, rompant avec ses habitudes d'ermite, rentre pour partager le repas de famille en l'honneur de son élève. On s'embrasse, on trinque, on cause, on s'épanche, et le nom de M[lle] La Tremblaye arrive naturellement dans la conversation. A ce nom, M. Noël tressaille, prend une mine farouche et laisse échapper des réflexions où l'on entrevoit quelque sombre mystère.

Le mot de l'énigme reste suspendu jusqu'au bout, comme dans *Chamillac;* mais j'aime mieux vous le dire tout de suite : sachez donc que M. Noël est le mari légitime de la prétendue M[me] La Tremblaye, qui a déserté le foyer conjugal il y a vingt ans. En possession de ce secret, vous comprendrez la haine qu'il en a gardée contre le sexe perfide, sa vie solitaire et ses boutades misanthropiques. Peut-être comprendrez-vous aussi ce que nous ne comprenions pas du tout à la première : l'obstination et la dureté avec lesquelles la mère de Raymonde veut la contraindre à épouser Osmin, non seulement en dépit d'elle, mais en dépit de lui, car le pauvre garçon, dans le désintéressement de son amour, prend le parti de la jeune fille et rend la parole qu'il a reçue. Osmin est bien posé dans le pays, et elle voit dans cette alliance un moyen de relever leur propre position, à M. La Tremblaye et à elle, et de faire taire les méchantes langues, car elle croit Osmin trop épris pour reculer devant l'obstacle. Mais Antoine l'est tout autant, et il reculerait moins encore, d'abord parce qu'il emmènerait sa femme à Paris, ensuite parce que, en sa qualité d'homme scientifique, il doit être plus au-dessus de tous les préjugés qu'un hobereau campagnard.

On se demande aussi comment cette femme impérieuse, clairvoyante, qui n'aime pas Antoine et s'aperçoit parfaitement de ses progrès dangereux dans le cœur de Raymonde, a laissé son pseudo-mari continuer à le recevoir si fréquemment et si imprudemment. Pourquoi ne l'a-t-elle pas averti plus tôt, puisqu'il est incapable de lui résister? Il est trop tard maintenant. Antoine, rappelé à Paris et encouragé par la jeune fille veut demander sa main. En vain M. Noël le relance jusque dans le jardin de La Tremblaye, — avec une imprudence aussi grande, mais moins excusable que celle des

conjurés de tragédie forcés par l'unité de lieu à venir conspirer la mort du tyran dans son propre palais, — pour le détourner de ce mariage en lui remontrant que Raymonde est une coquette sans cœur, au lieu de lui dire la vérité qu'il révèlera à l'acte suivant, ce qui serait beaucoup plus simple. Antoine fait sa demande, mais Mme La Tremblaye la repousse, et comme il ose alléguer l'affection que Raymonde lui témoigne et dont il se croit sûr, elle lui répond que Raymonde est fiancée avec Osmin depuis un mois. Il ne lui en faut pas davantage pour perdre complètement la tête, accuser la jeune fille de trahison et de mensonge et se rallier du coup aux théories du mysogine M. Noël, qui le révoltaient tout à l'heure. Il s'enfuit désespéré. En apprenant ce qui se passe, Raymonde elle-même semble atteinte de folie furieuse et se sauve sur un dernier mot qui annonce les projets les plus sinistres. Ses parents et Osmin s'élancent aussitôt à sa poursuite à travers la forêt.

Antoine s'est réfugié dans l'ermitage de M. Noël, où sa mère est venue veiller sur lui; quant au père, il a disparu depuis le premier acte, et on ne le revoit plus. Personne, sauf Antoine, n'est jamais entré dans cette Thébaïde, et tous y vont défiler les uns après les autres. Voici d'abord Osmin, rapportant dans ses bras Raymonde qu'il a trouvée évanouie près de l'étang où elle allait se jeter; puis voici M. et Mme La Tremblaye, que leur course anxieuse a conduits jusque-là : « Mais où sommes-nous enfin? » s'écrie celle-ci. — « Vous êtes chez moi, » répond M. Noël, en apparaissant à la porte de la chambre où il a fait transporter Raymonde. Sa vue produit sur les deux coupables l'effet de la tête de Méduse. Ce misanthrope bienfaisant s'est laissé toucher par la jeune fille et par le désespoir de son élève. Il parle donc en maître et impose le mariage, auquel ils continuent à se refuser avec une obstination plus incompréhensible encore depuis que M. de Préfontaine se retire : « Je vous y forcerai bien, » dit-il. Et alors il appelle Raymonde et il lui dit en substance : « Je suis votre père légal; j'ai seul le droit de disposer de vous, et je vous accorde à Antoine. Mais monsieur est votre père selon la nature; c'est lui qui vous a élevé; aimez-le toujours. » Sur ce, Raymonde, ravie mais un peu troublée sans doute, et il y a de quoi, saute au cou, non de M. Noël, mais de M. La Tremblaye, en lui disant à l'oreille : « Tu sais que je ne le crois pas! » Qu'est-ce qu'elle ne croit pas? Elle eût mieux fait de dire : « Tu sais que je ne le comprends pas! » Nous l'espérons pour elle.

Telle est cette pièce qui, à partir du milieu du second acte, ressemble à un mélodrame greffé sur une idylle. Noël semble détaché de *Misanthropie et repentir;* M. et Mme La Tremblaye ne sont pas intéressants; Raymonde et Antoine ne le sont qu'à demi :

on regrette de ne plus revoir les braves gens du début. Osmin seul, parmi les personnages agissants, est sympathique, et il est sacrifié. On dirait que la pièce va à la dérive après le premier acte et s'engage dans une voie toute différente de celle que l'auteur s'était tracée d'abord. Les invraisemblances y fourmillent et l'on n'y sent point la sûreté de marche et la sûreté de main de l'auteur dramatique. L'interprétation souffre elle-même de cette incertitude; elle n'est qu'honorable au lieu d'être excellente.

Trois lignes suffisent pour analyser *Vincenette* de M. Pierre Barbier. Le fils du riche métayer maître Claude aime la fille d'un simple moissonneur, le père Thomé, et cet amour a eu des suites qui rendent le mariage nécessaire. Maître Claude, qui ne badine pas sur la question de la dot, refuse d'abord son consentement avec énergie, puis il finit par l'accorder. Voilà tout. C'est un prétexte à un joli décor provençal tout baigné de soleil, et, à quelques centaines de vers alertes, pimpants, fleuris, lumineux, où le jeune poète a habillé de son mieux trois ou quatre lieux communs, les uns pittoresques, les autres sentimentaux et dramatiques. Mais cette saynète, jouée dans la perfection, et où surtout M. Got et Mlle Reichemberg montrent un talent supérieur, appelle quelques observations : les unes littéraires; l'autre morale. La première concerne le style, qui est souvent non seulement d'une élégance trop peu rustique, mais d'un tour bien précieux. Au début, quand maître Claude appelle tour à tour les moissonneurs et les moissonneuses pour boire un coup, il le fait avec des périphrases et des métaphores tout-à-fait parnassiennes. Puis il se souvient qu'il est paysan, et alors, il mélange à ses phrases quelque mot rustique qui détonne; après avoir parlé du vin joyeux qui rit dans les verres, de la main distraite qui égare la faucille, il parle de Vincenette qui a *fauté*. Malgré son apparence inflexible, maître Claude n'a pas plus de cohésion dans le caractère que dans le style. Il se pose en barre de fer, il refuse de rien entendre; il traite dans les termes les plus durs et les plus méprisants la créature avec laquelle son fils veut partir. Eh bien, soit! qu'il parte! mais alors il ordonne à ses gens d'arracher ses vignes et ses oliviers, de rendre à la stérilité primitive ce sol qu'il a laborieusement fécondé de ses sueurs pour un fils ingrat. Il résiste à sa femme; il résiste à tout le monde. Et soudain, sur un mot de Vincenette : « Cette fille a du cœur, dit-il; elle me va! »

L'observation morale que je voudrais ajouter ne laisse pas d'avoir un côté littéraire aussi. Qui nous délivrera des filles-mères au théâtre? On en abuse cruellement. Si encore elles se tenaient toujours à leur place, comme cette Claudie de George Sand que

l'Odéon nous a rendue dans une reprise excellente, qui répare et rachète sa faute; qui, loin de s'en glorifier, ne se la pardonne pas et n'accepte la main du généreux Sylvain qu'après de longs refus et lorsqu'elle est absoute par son grand'père! Mais M. Pierre Barbier, lui, a tout l'air de considérer la chute de Vincenette comme un titre d'honneur, qui lui donne droit non pas seulement à une réparation, — à un hommage, à l'hommage que mérite la maternité. Il la fait parler avec la candeur idéale d'une ingénue; les yeux au ciel, dans une attitude de madone, elle évoque les saints, les anges et le bon Dieu lui-même pour leur confier son petit enfant. Il donne à cette fille-mère l'innocence attendrissante, les allures et jusqu'aux façons de parler d'une vierge au nimbe d'or, ce qui est trop de moitié. Quand Mme Claude, qui partageait d'abord tous les sentiments de son mari, apprend le secret, aussitôt, la voilà désarmée, pleine d'affection et d'une sorte de respect pour Vincenette : « Tout à l'heure, tu parlais autrement, lui dit son mari. — Tout à l'heure, répond-elle vivement, je n'étais pas grand'mère. » Et pour gagner maître Claude, elle va jusqu'à lui rappeler qu'il lui demandait lui-même, au temps de leurs jeunes amours, ce que Vincenette a accordé à leur fils. Nous avions déjà vu quelque chose de semblable dans *Denise*. Le parterre n'y regarde pas de si près : il est touché, il est ému; il applaudit de tout son cœur à ces tirades pathétiques. Est-ce trop de dire pourtant qu'il y a, dans cette morale de théâtre qui aboutit, non pas au pardon, mais à la glorification de la faute, une sorte d'*avachissement*, si je puis ainsi dire, et un singulier abus, une véritable adultération du respect qu'inspire la maternité?

Le 16 mai, la Comédie-Française a donné la représentation de retraite de Delaunay, qu'on a revu dans des fragments de trois de ses principaux rôles : Alceste, le Dorante du *Menteur* et Fortunio du *Chandelier*. Alceste n'a jamais été beaucoup son fait, quoiqu'il fût assez habile homme pour s'en tirer à son avantage. Mais les deux autres semblaient créés exprès pour lui : à défaut d'une chaleur dont M. Delaunay a toujours eu l'apparence plus que la réalité, il y déployait un art, un goût, une bonne grâce et un talent de diction bien rares. Dorante a vingt ans à peine; Fortunio en a seize; M. Delaunay en a bientôt soixante-deux : il a tenu à montrer qu'il pouvait chanter encore en cheveux blancs la chanson de Chérubin. Ce phénomène de jeunesse éternelle sur la scène, sans être commun, n'est cependant pas aussi rare qu'on pourrait croire. Baron a joué le jeune Rodrigue jusqu'à plus de soixante-dix ans. Molé en avait soixante-cinq lorsque Mlle Contat disait de lui : « Je ne connais pas un jeune homme qui se jette si bien aux genoux

d'une femme. » On l'applaudissait longuement et bruyamment à ce vers d'une comédie oubliée :

Mon acte de naissance est vieux... et non pas moi.

Fleury jouait encore les petits maîtres à soixante-sept ans, et Mlle Mars les coquettes et les ingénues à soixante. Enfin n'avons-nous pas tous vu Laferrière et Déjazet?

III

Le mois de mai a été le plus fertile en expositions qu'on eût vu depuis longtemps. Le *Correspondant* ayant consacré un article spécial au Salon, ouvert le 1er mai, nous n'avons pas à nous en occuper ici, sinon pour ajouter que la médaille d'honneur a été décernée à M. Cormon, l'auteur des *Vainqueurs de Salamine.*

D'un bout à l'autre de la France, les expositions artistiques se sont multipliées pendant tout le courant du mois : bornons-nous à mentionner celles de Rennes, de Poitiers, d'Amiens, de Toulouse, de Nevers. Le 7 mai, MM. Goblet et Lockroy, qui n'étaient pas rentrés encore dans la vie privée, sont allés inaugurer au Havre l'exposition maritime internationale, installée au cœur même de la ville. Le bâtiment principal, qui forme un tunnel au-dessus de la rue de Paris, est couronnée d'une mappemonde colossale que flanquent deux phares et que surmonte une vigie pavoisée. Des mâts le précèdent; une ancre décore l'immense verrière qui verse la lumière à flots dans la salle des fêtes, ornées des figures allégoriques du Havre et des grands ports de France. Tout, dans la physionomie générale de l'édifice comme dans ses détails, indique sa destination, et le bassin qui lui sert, pour ainsi dire, de vestibule, avec la multitude de navires dont il est couvert, achève l'exposition de la manière la plus heureuse et la plus vivante.

A Paris, c'est bien autre chose. L'exposition y est passée à l'état permanent. Nous avons d'abord l'hôtel Drouot, où se sont succédé les ventes artistiques, et particulièrement celle qui s'est faite au profit de Bonvin, vieux, impotent et aveugle. Puis, salle Petit, celle qui est baptisée du titre ambitieux d'Exposition internationale, et où les ébauches des impressionnistes tiennent chaque année une plus large place. Ensuite, chez un marchand de tableaux de la rue Laffitte, celle de Ribot, le peintre des *Marmitons* et des *Rétameurs*. Ce n'est pas la première fois que M. Ribot fait à lui seul les frais d'une exposition : nous nous rappelons en avoir déjà vu une, il y a quelques années, composée de morceaux pour la

plupart différents de ceux qui figurent dans celle-ci. Il ne s'est pas préoccupé d'y rassembler toute son œuvre, en demandant au Luxembourg et aux musées de province, qui les lui auraient sans doute refusées, ou aux galeries privées, qui se seraient montrées peut-être plus accommodantes, les toiles de lui qu'ils possèdent; il s'est borné à vider son atelier, sans négliger les esquisses et les études, les natures mortes, les académies, où sa personnalité de coloriste énergique aux ombres fortement tranchées, à la touche grasse, aux tons briquetés dans les carnations, s'accuse peut-être avec plus de vigueur encore que dans ses ouvrages les plus achevés. M. Ribot abuse du noir, mais son clair-obscur a parfois la magie de celui de Rembrandt. Ses figures ressemblent à des visions dans la nuit. Puissamment modelées en pleine pâte, elles émergent de l'ombre avec une intensité saisissante. Dans sa manière, si uniforme et si excessive qu'elle soit, on sent autre chose qu'un procédé, parce qu'elle répond à son tempérament et à une manière bien personnelle de comprendre la nature. C'est le contre-pied de l'école du plein air, et cependant les partisans les plus déterminés de cette école sont aussi les plus chauds prôneurs de Ribot.

Les amis de Jean-François Millet ont organisé à l'École des beaux-arts une exposition de ses œuvres au profit du monument qu'ils veulent lui élever. En voyant l'exposition de Millet et celle de Ribot l'une après l'autre, il est impossible de n'être pas frappé des analogies qui rapprochent ces deux artistes sous les différences de l'exécution. Les principales sont leur amour des pauvres gens, des physionomies humbles, des travaux familiers, et leur façon également triste de concevoir la vie. Toutes les figures de leur galerie sont empreintes d'une mélancolie profonde, de douleur, d'accablement ou de résignation. Je ne sais si l'on trouverait dans leur œuvre, à l'un et à l'autre, pas plus que chez Bonvin, peintre de la même famille, une face éclairée d'un sourire. Tous deux, ou plutôt tous trois, se rattachent aux Chardin et aux Lenain. Ribot fut toujours, d'ailleurs, l'un des grands admirateurs de Millet : des peintres contemporains, c'est celui qu'il aima le plus passionnément. A l'époque où il était si pauvre qu'il sollicitait une place d'ouvreur de bornes-fontaines, il était allé à pied à Barbizon pour voir le maître, qui ne le connaissait pas et le reçut assez rudement, en paysan et en travailleur qu'il était. Après l'avoir interrogé, celui-ci consentit néanmoins à l'introduire dans son atelier et à lui montrer deux ou trois études, entre autres une femme qui enfournait le pain, puis il le mit à la porte. « Mais j'étais si content de ce que j'avais vu, a raconté Ribot à l'un de nos confrères, qu'en revenant

par le bois je sifflais, je sautais les fossés. » Cette enfourneuse de pain avait dû plaire doublement, par le sujet autant que par la facture, au peintre des marmitons.

L'exposition de l'École des beaux-arts est bien loin de réunir l'œuvre complète de Millet; mais les toiles et les dessins qui la composent suffisent amplement à le faire connaître. Pas un, pour ainsi dire, qui ne soit caractéristique ; tout ce que Millet a fait porte un cachet tellement reconnaissable qu'on ne saurait s'y méprendre. J'en excepte, bien entendu, les œuvres de sa jeunesse, avant qu'il n'eût trouvé sa voie. Vous en verrez des échantillons, dans le vestibule du premier étage, qui montrent combien il était impropre à l'idéal et quel sentiment médiocre il avait de la beauté humaine. Comme paysagiste même, Millet a bien des supérieurs : il est uniquement le peintre des travaux rustiques et de l'homme des champs. Sur ce terrain, c'est bien véritablement un maître, non pas impeccable, sans doute, — car sa facture manque de souplesse et de variété; elle a quelque chose de pénible, de terne et de dur; — mais d'une personnalité qui s'impose dans la manière de concevoir et dans l'exécution. Il amplifie, il abrège, il résume; sans idéaliser en rien le paysan, il l'élève à la hauteur d'un type, où, chose étrange, la laideur et l'expression hébétée ne nuisent point à la noblesse qui résulte de l'expression générale. Millet a bien saisi la lenteur mystérieuse et l'espèce de majesté dont le villageois s'enveloppe dans son contact perpétuel avec la terre : ses batteurs, ses vanneurs, ses semeurs, ses moissonneurs, semblent accomplir des rites liturgiques. Ils ont, dans leur laideur triviale, comme un reflet de la beauté et de la grandeur de la nature. Plus d'une fois même, il faut le reconnaître, leur solennité s'empreint d'une sorte de déclamation. Le paysan de Millet est l'animal farouche, tout brûlé du soleil, dépeint par La Bruyère, mais qui semble noir et avoir lu le *Contrat social* de Rousseau et ruminer vaguement les Droits de l'homme. L'*Homme à la houe*, avec son corps déformé par le travail, son attitude écrasée, sa physionomie hébétée, est un plaidoyer vivant en faveur des serfs de la glèbe. Les capes feutrées de ses bergers et de ses bergères, pareilles à des chappes de plomb, leurs robes sans plis, mornes comme leurs figures, simplifiées comme tous les détails de ses tableaux, sont racoutrées de pièces qui ressemblent à des arguments en faveur de l'extinction du paupérisme.

On reverra à l'Ecole des beaux-arts l'*Angelus*, qui est aujourd'hui le plus renommé des tableaux de Millet. Au clocher lointain, qu'on aperçoit à peine dans la pénombre du crépuscule, les trois coups viennent de tinter lentement, et dans le champ de pommes de terre dont ils font la récolte, à côté de la brouette, du panier, de

la fourche fichée dans le sol, les deux humbles travailleurs, l'homme et la femme, courbent la tête et prient avec conviction. Une impression vraîment religieuse se dégage de la scène. Mais, à mes yeux, le chef-d'œuvre de Millet, c'est la toile des *Glaneuses*. Le mouvement des trois femmes est d'une vérité admirable : deux d'entre elles, péniblement courbées, ramassent les épis, — celle du milieu, avec son poignet aplati sur le sol dans l'écrasement de la fatigue, — tandis que l'autre se relève à demi ; les lignes de la composition se balancent et se complètent dans un ensemble du rythme le plus heureux, et le paysage, sobre et ferme, sans minutie comme sans mollesse, forme à la scène un cadre d'une harmonie sévère. Même dans les tableaux dont la familiarité semble appeler le sourire, comme la *Becquée* et surtout les *Paysans s'apprêtant à tuer le cochon*, Millet ne se déride jamais, et sa gravité garde une certaine rudesse.

A quelques pas du Salon, l'exposition canine et l'exposition horticole ont attiré des flots de curieux pendant les derniers jours du mois. Je me récuse devant la première, mais, malgré ma profonde ignorance en botanique, j'ai joui de la seconde avec l'ivresse d'un profane qui a des yeux pour apprécier les couleurs et un odorat pour savourer les parfums. Avant même qu'on n'eût franchi le seuil, une corbeille de magnifiques chrysanthèmes vous arrêtait au passage. A peine l'avait-on franchi, qu'on tombait en arrêt devant une autre corbeille immense où d'éblouissantes orchidées semblaient voltiger comme des nuées de pierreries vivantes. On a dit des papillons que ce sont des fleurs qui volent ; les orchidées de l'exposition des Champs-Elysées sont des papillons qui se balancent au bout d'une tige, des insectes tropicaux aux formes fantastiques et aux nuances chatoyantes qu'on craint de voir s'envoler.

Parmi les pensées, les bégonias, les pétunias, les azalées, les caladiums, les renoncules, les anémones simples ou doubles, voire les humbles giroflées, quelle richesse infinie de nuances ; quels tons rares et tendres, veloutés, magnifiques ; quelle gamme incomparable parcourant toutes les octaves, en passant par les demi-teintes les plus délicates, par toutes les dégradations comme par toutes les oppositions de couleurs ! Il y avait là aussi des tulipes, des dahlias, des pivoines surtout, — à turban blanc, à turban écarlate, à turban doré, et particulièrement des variétés nouvelles, importées depuis peu du Japon, — devant lesquelles on tombait en extase. Mais il suffit à la violette cachée sous l'herbe de nous envoyer son parfum pour nous faire oublier ces fleurs orgueilleuses. Une fleur qui ne sent rien ressemble à ces coquettes sans charme dont la froide beauté attirent les yeux, laissant le cœur froid.

Devant la pivoine *Reine de Portugal* ou *Souvenir de Chenonceau*, je sentais monter à mes lèvres le refrain de la chanson :

Je veux retourner au village
Respirer la rose des champs.

Les roses ne manquaient pas non plus au pavillon de la Ville de Paris. Nos jardiniers, qui torturent les fleurs pour leur faire produire de beaux *monstres*, de dimensions extraordinaires et de nuances inusitées, ne sont pas encore parvenus à fabriquer quelque chose d'aussi charmant que la simple rose rose. Je m'en tiens à elle.

Paris, la ville de pierre, de marbre et de boue, n'a pas seulement, en y comprenant la ceinture de villages qui l'entourent, les plus habiles horticulteurs de l'Europe, il a aussi et surtout les premiers fleuristes du monde, des bouquetières aux doigts de fée, qui sont des artistes comparables à ses plus grands peintres et à ses plus étonnantes couturières. Deux ou trois maisons du boulevard avaient élevé, au bout de ce palais enchanté, des espèces de reposoirs d'un goût tellement exquis, d'une élégance d'ornementation si légère et si variée, si riche et si délicate à la fois, d'un parfum si subtil, si complexe et si pénétrant qu'ils ressemblaient au palais d'Obéron et de Titania. Quel dommage que d'aussi ravissantes merveilles soient faites pour ne durer qu'un jour! Mais quoi! la fragilité de la fleur fait partie de son charme, et elle y ajoute. La fleur est un diamant qui meurt parce qu'il vit, et qui, parce qu'il meurt, recommence sa vie avec l'attrait sans cesse renaissant d'une nouvelle enfance.

Après le concours de fleurs, après le concours de chiens, le grand concours de chevaux. Malgré les fâcheux pronostics des augures, c'est la France qui a remporté le Grand Prix sur le champ de bataille de Longchamp. Une pouliche de médiocre renom et d'antécédents peu connus, *Ténébreuse*, à M. Aumont, a battu le vainqueur du Derby. On a crié : *Vive Ténébreuse!* comme on criait quelques jours auparavant : *Vive Boulanger!* Et l'illustre général, qui se promenait sur le turf, dans un incognito qu'il n'espérait peut-être pas voir si strictement gardé, surpris d'une ovation qui, en sa présence, ne s'adressait pas à lui, semblait méditer mélancoliquement sur le néant de la popularité.

Comme toujours, me voici arrivé au bout de l'espace dont je dispose sans avoir pu remplir entièrement mon programme. Mais si je ne puis m'arrêter à tous les morts qui réclameraient quelques lignes d'oraison funèbre, comment ne pas saluer au moins d'un rapide adieu Adolphe Racot, chroniqueur d'une verve facile et féconde, romancier déjà coté parmi les éditeurs, universellement

aimé de tous ses confrères de la presse, qui avait mis son talent au service des bonnes causes et qu'a tué dans la force de l'âge cette folie des artistes et des gens de lettres, résultat de plus en plus fréquent, de plus en plus meurtrier, de la fatigue et de la surexcitation cérébrales; surtout M. Heinrich, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, dont il avait été longtemps le doyen, dont il n'était plus que le doyen honoraire depuis que son cléricalisme lui avait mérité la disgrâce du grand maître de l'Université. Né à Lyon en 1829, M. Heinrich était un élève de l'abbé Noirot et l'un de ceux qui faisaient le plus d'honneur à ce maître éminent. A l'École normale, il fut de la célèbre promotion où figuraient M. Taine, M. Weiss, M. Sarcey, Edmond About et celui qui est aujourd'hui Mgr Perraud. Après avoir terminé ses études, il fit en Allemagne un long voyage qui lui permit d'approfondir la langue, la littérature et la philosophie du pays. Il a particulièrement attaché son nom à une grande *Histoire de la littérature allemande* deux fois couronnée par l'Académie française. L'Allemagne a toujours été le centre de ses travaux: il y revenait avec prédilection dans ses livres, dans ses articles, dans son cours de littérature étrangère, mais il a publié beaucoup d'opuscules sur les sujets les plus divers et, quelques semaines avant sa mort, nous recevions encore de lui d'intéressantes et substantielles brochures sur Victor de Laprade et sur Em. Belot, ses collègues à l'Académie de Lyon. C'est à M. Heinrich que nous devons la publication des fragments d'Alfred Tonnellé, et nous ne saurions oublier ici qu'il a donné au *Correspondant* de trop rares articles, non seulement sur l'histoire germanique contemporaine, mais sur des questions d'enseignement, où sa compétence n'était pas moins universellement reconnue. Ce savant professeur était un homme de bien, un parfait chrétien, qui sut faire respecter de tous la sincérité des convictions religieuses auxquelles il est demeuré fidèle jusqu'à la mort.

Victor FOURNEL.

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Les rapports sociaux et les perturbations monétaires. — II. La dépréciation de l'argent et la prétendue *appréciation* de l'or. — III. Causes diverses des variations des prix. — IV. La hausse des prix de 1847 à 1877. — V. La baisse des prix de 1877 à 1887. — VI. La production de l'or et de l'argent depuis 1850. — VII. Pourquoi la baisse des prix ne doit pas être attribuée à la raréfaction de la monnaie. — VIII. Importance de la circulation fiduciaire et des opérations de compensation. — IX. Les remèdes naturels aux souffrances causées par la baisse des prix. — X. Les difficultés d'une union monétaire universelle pour le rétablissement du bimétallisme. — XI. Les résultats sociaux d'une reprise du monnayage de l'argent. — XII. Les solutions pratiques de la question et les chances d'avenir du métal blanc. — XIII. Recherches scientifiques pour déterminer un étalon fixe de la valeur. — XIV. Système de M. Walras pour régulariser les variations des prix provenant des fluctuations monétaires et des changements dans la richesse sociale.

I. — La question sociale est surtout une question de répartition. Propriétaires et cultivateurs, capitalistes, rentiers et gens voués aux professions libérales, chefs d'industrie et ouvriers se partagent dans des proportions variables le produit total des industries nationales, à la création duquel ils ont contribué directement ou indirectement. Cette répartition est le résultat d'une sorte de débat, la plupart du temps tacite, dans lequel les idées morales, les considérations d'équité, la force de la coutume, viennent tempérer l'action des lois économiques. Au moins en est-il ainsi dans les sociétés stables. Aux époques troublées, on essaye de la modifier en faisant appel à l'antagonisme des classes, aux utopies socialistes ou à la toute-puissance de l'État.

Mais cette répartition est aussi influencée par des facteurs placés en dehors de l'action des intéressés et notamment par *la circulation monétaire*. Du moment que propriétaires, capitalistes et ouvriers reçoivent, en argent, leur part dans le revenu social, tout ce qui modifie la puissance d'acquisition de l'argent produit des changements

dans leur condition, souvent sans que le public ni eux-mêmes s'en aperçoivent.

Le seizième siècle, qui, comme le nôtre, a vu se poser à la fois toutes les questions religieuses et sociales, a été troublé par une révolution monétaire d'une importance, telle que la répétition en semble impossible. La production des mines du Mexique et du Pérou décupla la quantité d'or et d'argent en circulation; en soixante-cinq ans, de 1520 à 1585, la puissance d'acquisition des métaux précieux baissa de 300 pour 100, et, comme les gouvernements remanièrent leurs systèmes monétaires au hasard et presque toujours au rebours des principes économiques, les prix se trouvèrent sextuplés ou décuplés selon les objets. Non seulement de grandes souffrances furent causées aux contemporains par cette perturbation, mais encore tous les rapports sociaux se trouvèrent réajustés sur de nouvelles bases, quand une certaine régularité se fut établie dans la production des métaux précieux et que les quantités ajoutées chaque année à la circulation furent versées dans un stock déjà assez abondant pour ne plus déranger brusquement l'équilibre des prix. Les dettes anciennes furent amorties presque complètement par le seul fait de la dépréciation de la monnaie; les anciennes races féodales et les fondations charitables des siècles passés furent presque toutes ruinées; l'argent devint une marchandise, et le taux de l'intérêt, qui était auparavant de 10 et même de 20 pour 100, tomba à 6 pour 100; un essor considérable fut donné au commerce; certaines formes de la grande industrie commencèrent à naître; mais les gouvernements se mirent aussi à emprunter, et malgré la hausse des salaires nominaux, les ouvriers ne retrouvèrent plus de longtemps les moyens d'existence que les anciens prix du travail leur assuraient sous Louis XII et sous Henri VII[1].

A défaut de la permanence dans la puissance d'acquisition de la monnaie, qui ne peut pas être obtenue complètement, la stabilité du système monétaire est donc un intérêt de premier ordre, et il faut bien prendre garde d'y porter atteinte sous prétexte de parer à une souffrance passagère.

Or, en ce moment, la question monétaire est discutée dans le monde entier.

II. — La baisse de 20 à 25 pour 100 qu'éprouve, sur le marché des métaux précieux, l'argent en barre ou les piastres qui servent aux transactions avec l'Inde, donne une vive surexcitation aux exporta-

[1] Voy., dans la *Réforme sociale* du 15 novembre 1886, *la Crise monétaire au seizième siècle*, par M. Jules des Rotours. L'auteur a bien voulu y résumer, avec une compétence particulière et en y ajoutant ses vues personnelles, les leçons que nous avons faites sur ce sujet à l'Université catholique de Paris, en 1886.

tions de ce pays et augmente singulièrement les facilités d'achat pour les importateurs européens. M. de Soubeyran a soutenu, dans la discussion de la loi sur les céréales à la Chambre des députés, que c'était là la cause principale des souffrances de l'agriculture. Pour acheter dans l'Inde 100 kilogr. de blé, a-t-il dit, il faut payer 8 roupies d'argent. La roupie valait 2 fr. 40 jusqu'en 1873, quand l'argent n'avait pas été déprécié. L'importateur européen qui allait chercher du blé à Bombay ou à Kurrachee le payait donc 18 fr. 40 : aujourd'hui que l'argent a perdu 22 1/2 pour 100 de sa valeur, on trouve sur le marché de Londres des lingots qui font ressortir la roupie à 1 fr. 83 et, par conséquent, le prix du quintal de blé à 14 fr. 65 seulement [1]. Il y a donc de ce chef une *prime à l'exportation* des produits de l'Inde et à leur *importation* en Europe de 20 pour 100 au moins; plus elle s'accentue plus l'argent se déprécie. M. de Soubeyran ajoutait que la dépréciation de l'argent provenait de la suspension de sa frappe libre en écus. D'après lui, il n'y a de salut que dans le droit rendu à tout particulier de faire frapper à la Monnaie des pièces de 5 francs avec une quantité de métal que chacun peut acheter pour 3 fr. 80 en or. Peu de jours après, la *Petite République française* a distribué un tract signé *Jacques de Reinach*, où la même thèse est soutenue sous la forme d'un dialogue entre un villageois et un instituteur quelque peu clerc.

Les Américains, eux aussi, se plaignent de la baisse du prix du blé par suite de la concurrence de l'Inde. Le rapport du secrétaire du Trésor, déposé le 6 décembre dernier au Congrès, l'attribue à la même cause et rend la démonétisation de l'argent responsable du malaise qu'éprouvent les cultivateurs proprement dits aux États-Unis.

L'Angleterre, qui, depuis 1816, a exclusivement l'or pour monnaie, est atteinte par le contre-coup des souffrances de sa grande colonie. Contrairement aux vieux préjugés sur la balance du commerce, l'Inde ne s'enrichit nullement par ses grands excédents d'exportation. Comme elle est fortement endettée vis-à-vis de l'Angleterre et qu'elle a à faire, en or, à Londres, les payements de ses emprunts, elle perd, chaque année, plus de 100 millions de francs sur le change, ce qui met en désordre ses budgets et oblige à augmenter les taxes. Aussi le ministère actuel a institué une commission d'enquête pour examiner la question monétaire.

[1] Le marché des métaux précieux est établi à Londres. L'argent y est coté par once standard de métal fin. Quand il est à l'or dans le rapport de 1 à 15 1/2, qui est la base du système monétaire français, l'once vaut 60,84 pences. D'après le dernier cours, elle a été cotée 43 5/8 seulement. A Paris, le kilogramme d'argent fin vaut, au pair, 218 fr. 89. Sa dépréciation actuelle est exprimée par une perte de 27 à 27.5 pour 100 (2 juin 87).

Le gouvernement italien, qui éprouve de grands embarras financiers, parce qu'il a voulu reprendre les payements en espèces alors que ses budgets sont en déficit et que le change lui est constamment défavorable, a également nommé une commission présidée par M. Luzzati, avec la mission de se mettre en rapports avec la commission anglaise et d'amener l'Angleterre à abandonner son système de l'étalon unique d'or, de manière à ce que l'Allemagne et les cinq pays qui forment l'Union monétaire latine (France, Italie, Belgique, Suisse et Grèce) puissent reprendre sans danger la frappe libre de l'argent.

Jusqu'à présent la commission anglaise n'a pas formulé de conclusions, et les ouvertures de l'Italie n'ont point reçu de réponse. L'enquête anglaise paraît n'être qu'une satisfaction platonique donnée à une opinion assez répandue, et selon laquelle la baisse actuelle des prix provient de ce que l'argent ne sert plus aux transactions du marché international depuis que l'Allemagne l'a démonétisé en 1873, et que l'Union monétaire latine a suspendu sa frappe en 1874. L'or, qui reste seul à faire fonction de monnaie, est produit, ajoute-t-on, en quantité insuffisante, ce qui amène fatalement la baisse des prix. « Les transactions du monde, dit M. de Laveleye, se faisaient par le moyen de chars portés sur deux roues, l'une de métal blanc, l'autre de métal jaune. On a partout brisé l'une de ces roues, et l'on s'étonne qu'il y ait un désarroi dans le commerce général du monde! » Un mot nouveau a été créé pour désigner ce phénomène, c'est l'*appréciation de l'or* par opposition à la *dépréciation de l'argent*. Qu'y a-t-il de fondé dans cette thèse que soutiennent aussi MM. Giffen, Goschen, Cernuschi et les *Agrariens* prussiens, mais qui est vivement combattue par des économistes non moins autorisés, par MM. Mulhall, Juglar, Leroy-Beaulieu, Neumann-Spallart, Sœtbeer, Broch, Pirmez et Dalla Volta?

III. — Il faut d'abord éliminer l'action des alternatives de hausse ou de baisse des prix, qui se produisent avec une certaine régularité par période de sept à onze ans, sauf des circonstances perturbatrices comme une grande guerre. Elles proviennent de la confiance, de l'entraînement, puis de la panique et de la réserve par lesquelles passent successivement les hommes d'affaires. L'ensemble des marchandises en est affecté, encore que les prix de quelques-unes puissent être influencés par un mouvement contraire dû aux conditions de leur production. L'on peut assez bien les figurer graphiquement par des courbes ondulées. C'est ce qu'on a appelé les *cycles du crédit* ou mieux encore les *marées économiques*. Plusieurs indices, les mercuriales des matières premières, l'augmentation et la diminution en sens inverse de l'encaisse des banques et de leur portefeuille, le chiffre des sommes compensées dans les *clearing-houses*, permettent d'en

suivre les différentes phases. Mais ces marées économiques ne sont qu'une des causes des oscillations des prix. Leur influence est bornée au monde des affaires, et elles ne durent pas assez longtemps pour modifier les rapports sociaux

Il en est autrement des changements dans les prix qui proviennent, soit d'une modification dans les conditions générales des industries, soit d'une altération dans la puissance d'acquisition de la monnaie. Alors ce n'est plus un flux et un reflux dont les ondes se compensent, c'est comme si le niveau général des océans avait haussé ou baissé.

Les prix baissent, soit quand la monnaie se raréfie, comme les écrivains que nous citions tout à l'heure le prétendent, soit quand les marchandises sont produites à un coût moindre par suite de progrès techniques dans leur fabrication ou qu'elles arrivent au consommateur grevées de moins de frais de transport. Les prix hausseraient si les conditions de la production devenaient plus chères. Cela semble impossible dans notre temps, mais cela a eu lieu aux époques de grandes calamités, dans la décadence de l'empire romain et après la guerre de Cent ans. Les prix haussent aussi quand la quantité de monnaie mise en circulation augmente assez pour dépasser les besoins nouveaux de moyens d'échange qu'amène le développement normal des affaires et que facilite cet accroissement même de monnaie.

L'action de ces deux causes est constamment entremêlée; elles se neutralisent parfois l'une l'autre. Mais il est des temps où l'une d'elles est visiblement prédominante. C'est ce qui s'est produit pendant la période qui s'étend des premiers arrivages de l'or de Californie en Europe vers 1851 jusqu'en 1877, au moment où la marée économique, qui succédait à la guerre de 1870-1871, battait son plein. L'abondance de l'or a amené alors une hausse considérable des prix.

IV. — Des statistiques très précises sur cent marchandises cotées à Hambourg font ressortir à 31,4 pour 100 la hausse générale des prix dans la période de 1847 à 1880, malgré la baisse d'un certain nombre d'articles, notamment de tous les textiles, par suite des inventions mécaniques qui, pendant cette période, ont fait faire de si grands progrès à ces industries-là. En Angleterre, un calcul de ce genre fait sur vingt et une marchandises montre une hausse des prix de 38 pour 100 réalisée en 1873 comparativement à 1847-1850.

Mais ces relevés sont faits sur de grands marchés, où les prix étaient déjà assez élevés. La révolution économique causée par l'augmentation de l'or après 1850 a été surtout sensible dans les pays qui étaient restés en dehors des courants commerciaux. En y pénétrant, le métal nouveau a créé un mouvement d'échanges qui était impossible auparavant; il a atténué considérablement l'écart qui existait

entre les prix des petites localités et ceux des grands marchés. Ainsi, à Bilbao, de 1854 à 1860 le prix de la viande, du pain, des œufs a doublé. En Irlande, les prix ont triplé entre 1847 et 1867. En France, il en a été de même dans les départements du centre. Tout homme d'un certain âge en interrogeant ses souvenirs peut se rendre compte du changement dans les habitudes et dans les mœurs que l'augmentation du numéraire a produit. Son action a été égale à celle des chemins de fer. C'est dans la profondeur des terres, si l'on peut ainsi parler, que l'action des découvertes d'or s'est fait surtout sentir. Tout un état économique, dont les nouvelles générations ont peine à se faire une idée, a disparu. Les niveaux des prix, au moins dans l'Europe occidentale, sont désormais assez établis pour que les variations monétaires n'y produisent plus de changements aussi considérables.

Les calculs que nous avons cités portent uniquement sur des produits de l'agriculture ou des manufactures. Ils laissent de côté les frais de transport, les salaires des ouvriers, les gages des domestiques, les loyers. Or, sur ces trois dernières catégories de prix, la hausse a été beaucoup plus importante. En Angleterre, selon MM. Leone Lévi et Giffen, l'élévation des salaires agricoles a été de 60 pour 100 depuis 1837, et de 60 à 100 pour 100 pour les ouvriers des manufactures. En France, d'après M. Émile Chevalier, la hausse des salaires agricoles dans les provinces reculées, comme l'Anjou, la Bretagne, a été de 100 pour 100 environ; pour la petite industrie, elle a été en moyenne de 48 pour 100 à Paris et de 63 pour 100 dans les chef-lieux de départements; pour les ouvriers du bâtiment, elle est de 100 pour 100 à Paris, de 72 pour 100 en province. Les salaires de la grande industrie se sont élevés dans des proportions très variables suivant les localités et suivant les conditions du travail : elles varient entre 42 pour 100 et 104 pour 100. M. Leroy-Beaulieu l'estime d'une manière générale à 80 pour 100.

En Allemagne, la hausse a été encore plus forte dans cette période pour tous les salaires ; elle a dépassé 100 pour 100.

Sans doute, ces chiffres, déduits de très nombreux relevés, peuvent ne pas concorder avec la situation des ouvriers de telle ou telle industrie. La hausse a été beaucoup plus forte sur les salaires inférieurs que sur les salaires supérieurs, sur ceux des manouvriers [1] que sur ceux des artisans d'élite. Le même phénomène se produit sur les marchandises. Dans les mouvements de hausse générale des prix, les qualités inférieures en profitent beaucoup plus que les qualités supé-

[1] Certaines professions, qui sont le refuge du *résidu social* dans les grandes villes, ont échappé à cette action bienfaisante et ont été ravalées d'autant plus.

rieures. Ces deux observations avaient déjà été faites au seizième siècle [1], et elles se sont de nouveau vérifiées de notre temps.

Toute autre est la question de savoir dans quelle mesure la condition réelle des diverses catégories d'ouvriers s'est améliorée, étant donnés l'élévation des prix des objets de consommation et surtout le développement de leurs besoins. Quelque opinion qu'on se fasse sur ce délicat problème de statique sociale, la hausse des salaires n'en existe pas moins. Celle des gages des domestiques et de la rémunération des professions libérales a été plus considérable; elle est au moins du double. Pour les loyers, la hausse a été surtout influencée par le développement des grandes villes. En Angleterre, d'après M. Giffen, ils se sont élevés, de 1835 à 1880, de 130 pour 100. Il faut, il est vrai, tenir compte de l'amélioration notable des logements. A Paris, d'après M. Leroy-Beaulieu, le loyer moyen par habitant s'élevait en 1880 de 180 à 190 francs, au lieu de 110 francs en 1829. Quant aux frais de transport, ils sont dans cette période restés à peu près stationnaires ou ont légèrement baissé sur les chemins de fer. Pour les frêts maritimes, la baisse, qui s'est depuis accentuée si fort, commençait déjà. Le progrès industriel neutralisait sur ce point l'effet contraire produit par la dépréciation de la monnaie.

En tenant compte de tous ces éléments et de leur importance relative, on peut évaluer approximativement de 50 à 60 pour 100 la baisse de la puissance d'acquisition des métaux précieux dans la période qui va de 1847 à 1877. En d'autres termes, il a fallu 15 ou 16 000 francs pour acheter l'ensemble de produits et de services que l'on pouvait se procurer trente ans plus tôt avec 10 000 francs.

V. — A partir de 1877, les prix des principaux produits de l'agriculture, des matières premières de l'industrie et des articles manufacturés ont sensiblement baissé. Pour le blé, le fer, la laine, la soie, le cuivre, la baisse a varié de 30 à 50 pour 100 et a ramené les prix presqu'au niveau de 1850. Les frêts maritimes ont baissé de moitié ainsi que les frais de navigation sur les canaux. Quoique dans de moindres proportions, les tarifs de chemins de fer ont été également réduits depuis 1877 en France, en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis.

Quant aux salaires, ils se sont généralement maintenus, parce qu'à ce point de l'échelle économique une réduction dans les moyens d'existence entraîne de très vives souffrances, et que les ouvriers préfèrent des chômages prolongés à une diminution du taux des salaires, contre laquelle ils auraient de la peine à revenir. Cependant la hausse a cessé de se produire, et même dans certains départements les salaires

[1] V. Thorold Rogers, *History of Agriculture and prices*, t. IV, p. 109. London, 1884.

agricoles ont un peu fléchi. Il en a été de même dans quelques industries. Toutefois la diminution notable dans les salaires, qui a eu lieu dans les houillères belges depuis deux ans, est un fait presque isolé sur le continent européen. En Angleterre et aux États-Unis, là où le système des échelles mobiles de salaires variant d'après le prix de vente des produits est généralisé, les ouvriers ont été naturellement plus affectés par la baisse.

Les gages des domestiques attachés à la personne et la rémunération des professions libérales sont restés les mêmes. Les traitements des fonctionnaires publics ont augmenté, surtout en France. Quant aux loyers, sauf à Paris, ils sont restés stationnaires, mais plutôt avec une tendance à la hausse.

Si la période actuelle de 1877 à 1887 n'était pas trop courte et si nous n'étions pas pour les marchandises encore sous l'action d'un de ces reflux dont nous parlions plus haut, nous dirions, toutes choses compensées, que la puissance d'acquisition de la monnaie a augmenté de 10 à 12 pour 100. Mais ce serait une erreur; car s'il y a baisse sur les prix en gros des marchandises, les producteurs sont seuls atteints : le commerce de détail oppose encore une résistance telle que les consommateurs n'en bénéficient presque pas. Puis les services de diverses sortes échappent complètement à cette prétendue *appréciation* de la monnaie.

VI. — Les écrivains, qui soutiennent cette thèse, insistent sur ce fait que, depuis 1871, la production annuelle de l'or a été en diminuant tandis que celle de l'argent augmentait. Voici, d'après M. Soetbeer, l'éminent statisticien allemand, et MM. Horatio Burchard et del Mar, directeurs de la Monnaie et de la statistique à Washington, les moyennes annuelles de la production des métaux précieux :

Périodes quinquennales.	OR quantités en kilog.	OR valeur en francs [1].	ARGENT quantités en kilog.	ARGENT valeur en francs [1].
1851-1855	199 388	687 000 000	886 115	197 900 000
1856-1860	201 750	695 000 000	904 990	203 400 000
1861-1865	185 057	637 600 000	1 101 150	246 100 000
1866-1870	195 026	671 900 000	1 339 085	296 000 000
1871-1875	173 904	599 200 000	1 969 425	425 500 000
1876-1880	172 414	594 000 000	2 450 252	471 700 000
1881-1885	149 137	513 700 000	2 861 700	529 400 000

Ces chiffres présentent une certitude assez grande, car presque toutes les mines sont possédées par des compagnies, qui publient régulièrement les comptes rendus de leur exploitation.

[1] La valeur de l'argent a été calculée dans ces tableaux en tenant compte pour les dernières périodes de sa dépréciation par rapport à l'or.

Il est beaucoup plus difficile de fixer les quantités absorbées par les emplois industriels. M. Soetbeer estime que 84 000 kilogrammes d'or, soit plus de 300 millions par an, sans compter les vieilles matières, sont employés en parures et usages divers. M. Kimbal, le nouveau directeur de la Monnaie des États-Unis, réduit cette évaluation avec raison à 150 millions de francs. Ce qui est certain, c'est que la consommation industrielle de l'or s'accroît plus rapidement que celle de l'argent. — Celle-ci est de 471 à 500 000 kilogrammes, ce qui, eu égard aux quantités extraites, est insuffisant pour en maintenir le prix. — L'exportation nette de l'or dans l'Inde est importante et va en croissant : en 1881, elle était de 89 millions de francs; en 1884, elle est montée à 133 millions. Il n'y aurait donc eu pendant ces dernières années pour couvrir l'usure des espèces en circulation et satisfaire aux nouveaux besoins de monnaie d'or de tous les pays civilisés qu'une valeur de 90 à 240 millions. Qu'on admette le chiffre de 240 millions, qui nous paraît le plus vraisemblable, c'est encore peu pour l'Europe.

En effet, les États-Unis augmentent constamment leur stock d'or. Le 1er janvier 1879, il était de 278 310 000 dollars et le 1er juillet 1886, de 548 320 000 dollars, soit une augmentation annuelle de 185 millions de francs. En 1884, pour la première fois, l'Australie a importé plus d'or d'Angleterre qu'elle n'en a exporté! Si l'Europe ne s'appauvrit pas absolument de monnaie comme le prétend M. de Laveleye, au moins elle défend à grand'peine les stocks existant. MM. Kimball et Sauerbeck le reconnaissent eux-mêmes [1]. Et, comme l'argent depuis 1873 a cessé d'être un instrument d'échange sur le marché international, l'on en conclut à la *disette de monnaie*.

VII. — Malgré ce qu'a de spécieux le rapprochement de ces dates et de ces chiffres, la cause principale de la baisse des prix ne doit pas être attribuée à une contraction monétaire. Elle provient des changements réalisés partout dans les conditions de la production. Qu'on prenne l'une après l'autre les cent marchandises dont l'*Economist* de Londres déduit ses *index numbers*, et l'on verra que, pour presque toutes, depuis le blé et la soie jusqu'au fer et au cuivre, des causes spéciales ont diminué considérablement le coût de leur production [2].

[1] En 1886. les importations d'or en Europe ont sensiblement dépassé les exportations et le monnayage d'or a augmenté notablement.

[2] Le marché des laines d'Australie offre un exemple saisissant de cette révolution économique et des effets bienfaisants qu'elle doit avoir ultérieurement pour l'humanité En 1872, le prix de la balle étant de 26 l. st. 1/2, il a été importé à Londres 743 000 balles valant en tout 19 700 000 l. st. En 1886, le prix de la balle étant de 13 l. st. 1/2, il a été importé 1 432 000 balles valant 19 300 000 l. st.

Les frais de revient se sont en outre abaissés pour toutes les marchandises sur les grands marchés européens par la diminution du frêt maritime et des tarifs de chemins de fer, par le développement des communications postales et télégraphiques, par la circulation des échantillons et des commis-voyageurs. Il en est résulté une nouvelle organisation commerciale dans laquelle une foule d'intermédiaires, courtiers, consignataires, commissionnaires, ont disparu. D'autre part, la puissance de consommation des masses a diminué par suite de la décadence de l'agriculture européenne, des charges de l'état militaire et du poids croissant des impôts sur le continent. La demande de capitaux, nécessitée par les constructions de chemins de fer et par le renouvellement de l'outillage industriel, est bien moindre qu'il y a vingt ans, alors que l'industrie moderne se créait de toutes pièces. Les chemins de fer électoraux que fait le gouvernement français, les lignes stratégiques que construit l'Allemagne, ne donnent qu'une activité factice à l'industrie : ils détruisent, en réalité, des capitaux, au lieu de leur ouvrir de nouveaux emplois productifs. Enfin, depuis 1871, il n'y a pas eu une série de grandes guerres comme celles d'Orient, d'Italie, de la Sécession, de 1866, de 1870, qui avaient amené le renchérissement d'une foule de produits.

Prétendre que le grand commerce manque de monnaie parce que depuis cinq ou dix ans la production de l'or a fléchi, c'est exagérer l'influence que la quantité de monnaie a sur les prix. La hausse des prix n'est jamais strictement proportionnelle à son augmentation, l'expérience de tous les temps l'a prouvé, parce que de nouveaux besoins se manifestent et que de nouveaux courants commerciaux se créent. En sens inverse, une légère diminution dans la quantité de monnaie ne suffit pas pour provoquer la baisse des prix. Les stocks monétaires ont bénéficié eux aussi de la sûreté et de la rapidité plus grande des communications. Circulant davantage, ils remplissent mieux leur fonction de monnaie et satisfont à un plus grand nombre d'opérations d'échange. La diminution de la production de l'or dans ces dernières années est insignifiante, si l'on tient compte de l'importance du stock en circulation dans les pays civilisés. Il n'est pas moindre de 17 millions et demi de francs contre 13 millions et demi pour l'argent.

Les partisans du bimétallisme ont invoqué jusqu'aux arguments géologiques, et soutenu que l'or étant plus dense que l'argent se trouvait en moins grande quantité dans les couches superficielles du globe terrestre, et qu'on pouvait considérer les principaux gisements comme épuisés. Il n'en est pas ainsi. Le nord de l'Asie, le massif africain, le nord-ouest du Canada et des États-Unis, sont loin d'avoir été complètement explorés. En 1885, le rendement des mines d'or a été supé-

rieur de 25 millions à la moyenne de la période quinquennale, les rapports pour 1886 font prévoir une production encore meilleure, et voici que précisément on annonce d'importantes découvertes de gisements aurifères dans le Transwaal et dans l'Australie. Il n'y a donc pas *disette d'or* et rien ne peut la faire prévoir.

L'argent, d'ailleurs, n'est pas retiré de la circulation. Il fonctionne comme monnaie d'appoint dans les pays qui ont l'étalon d'or. Les cinq États de l'Union monétaire latine, quoique ne frappant plus de nouvelles monnaies d'argent, assurent une circulation de près de 4 milliards aux pièces de 100 sous comme monnaie à valeur conventionnelle. Enfin dans le sud de l'Amérique, en Autriche, en Russie, dans le Levant, dans tout l'extrême Orient, sauf le Japon, l'argent, soit en piastres, soit en lingots, est l'intermédiaire presque exclusif des échanges. C'est son rapport avec l'or qui est altéré : tandis qu'au quinzième siècle une livre d'or ne valait que 12 livres d'argent, que de 1760 à 1860 un kilogramme d'or ne valait à peu près que 15 kilogrammes et demi d'argent; il en vaut aujourd'hui de 20 à 22 kilogr. L'argent a baissé de valeur depuis qu'il est produit en quantité plus grande, comme cela est arrivé pour le blé et pour le cuivre : mais il a encore, en se combinant avec l'or et en s'appuyant sur lui, si l'on peut s'exprimer ainsi, un rôle monétaire qui ne permet pas de parler sérieusement de *raréfaction de la monnaie.*

VIII. — Les relevés sur l'état de la circulation monétaire dans le monde entier faits par M. Stringher, du bureau de statistique d'Italie, établissent que, outre 17 milliards d'or et 13 milliards d'argent, les billets de banque et les billets d'État, circulant comme monnaie, atteignent le chiffre de 19 milliards. Si dans les pays qui ont le cours forcé, comme la Russie, le papier monnaie est en quantité surabondante, partout ailleurs, là où l'état financier est régulier, la proportion de l'encaisse des banques à la circulation fiduciaire tend à augmenter. Ainsi la Banque de France, au 2 juin, avait 2 374 531 740 francs dans ses caisses, pour 2 745 576 195 francs de billets. Cela indique qu'il y a non pas rareté, mais bien plutôt pléthore de métal.

La baisse constante, depuis 1871, du taux de l'escompte ainsi que de l'intérêt des capitaux empruntés par les gouvernements et par les grandes sociétés en est encore une preuve. La raréfaction de l'instrument d'échange s'est toujours fait sentir par une hausse du taux de l'intérêt et l'augmentation de la monnaie a toujours amené une baisse de l'intérêt, quand d'ailleurs les conditions du commerce ne changeaient pas.

Il faut tenir compte aussi de la circulation des lettres de change et des chèques qui sont la vraie monnaie de commerce. L'usage des

chèques tirés sur les banquiers, en vertu d'un compte courant, est venu remplacer en partie celui de la lettre de change depuis une vingtaine d'années; mais Victor Bonnet, en 1882, n'en évaluait pas moins à 15 milliards pour l'Angleterre, à 10 milliards pour la France, la somme des effets de commerce qui sont constamment en circulation. L'action combinée de ces deux instruments, — le chèque sert aussi aux opérations du comptant et de la consommation, — ajoute énormément à l'efficacité de la monnaie métallique. On en jugera par deux exemples. En 1879, dans les recettes de la grande banque Martin and C° de Londres, les espèces métalliques figuraient seulement pour 0,9 pour 100, les billets de banque pour 2,6 et les lettres de change et chèques pour 96,5 pour 100! Au 30 septembre 1881, l'encaisse des 2132 banques nationales des États-Unis se composait de 1,38 pour 100 de monnaies d'or, de 0,17 de monnaies d'argent, de 4,36 de billets d'État et de 94,09 de lettres de change et de chèques.

Enfin les opérations de compensation et de virement de parties ont pris un développement tout particulier.

En 1881, le *Clearing-House*, de Londres, a compensé pour 160 milliards d'affaires et celui de New-York pour 256 milliards. A Vienne, à Berlin, dans les villes italiennes, les opérations de compensation, sans atteindre d'aussi gros chiffres, représentent des sommes fort importantes, et chaque année elle s'accroissent. A Paris, la Chambre de compensation a fait, en 1881, pour 4724 millions de compensations; la même année la Banque de France, qui, avec son réseau de succursales et de comptoirs, remplit cette fonction dans le pays entier, a fait, à Paris, sur un mouvement de caisse de 66 milliards, pour 45 milliards 451 millions de virements de partie. Il faudrait y ajouter les billets à ordre et chèques tirés de la banque centrale sur des succursales et, *vice versa*, ainsi que les virements de partie entre les succursales et la banque. Nous citons les chiffres de 1881, parce que ce sont ceux d'une année de grand essor commercial. Dans les comptes rendus annuels des *mouvements de la caisse centrale*, les mouvements de billets et d'espèces restent presque stationnaires, tandis que les virements de partie croissent ou décroissent régulièrement en raison de l'activité des affaires. Les souscriptions à nos grands emprunts publics se font presque exclusivement par de simples écritures de banque. Des centaines de millions sont versés par les souscripteurs alors que 30 ou 40 millions à peine sont remués matériellement.

Ces opérations de compensation ne sont pas limitées à l'intérieur de chaque pays. Elles s'opèrent entre toutes les places qui ont une Bourse et un système de banques. Elles ont pris un très grand développement depuis que l'Europe a placé une partie de ses capitaux dans les entreprises et les dettes publiques des nouveaux continents.

M. Mulhall a établi qu'en 1862 les métaux précieux transportés par mer pour les besoins du commerce représentaient 12 pour 100 de la valeur des marchandises échangées, et qu'en 1884 ils n'en représentaient plus que 5 pour 100.

IX. — Il importe d'être fixé sur les causes de la baisse des prix pour ne demander l'amélioration de la situation actuelle qu'à des moyens sûrs et raisonnables et non à de dangereux expédients.

Il faut que la vieille Europe trouve, dans sa constitution sociale et ses ressources en capitaux accumulés, la force d'attendre que la concurrence des pays nouveaux s'atténue par le développement même de leur population et de leur consommation, ainsi que par l'épuisement de la richesse superficielle des sols vierges [1]. Il faut attendre aussi que la valeur de l'argent se relève par suite de l'entrée dans le grand courant économique des 700 millions d'habitants de l'Inde et de la Chine, ce qui diminuera l'écart dans le niveau des prix entre l'Occident et l'extrême Orient.

Entre temps il faut que l'Europe vive de ménage, qu'elle ait de bons gouvernements, évite les guerres et les consommations stériles de capitaux; il faut aussi qu'elle développe son émigration et fasse un emploi judicieux de ses capitaux dans les pays neufs. Au point de vue agricole, nous avons à reboiser les terres défrichées imprudemment, à cultiver les bons terrains par des procédés plus scientifiques, à fixer au sol les cultivateurs par des mesures qui maintiennent et développent la petite propriété, à revenir au vieux contrat de métayage, etc.

Tout cela est difficile et peu séduisant : la raison l'a-t-elle jamais été? Qu'il serait plus simple de se tirer d'affaire en recourant à la recette des bimétallistes! Les États-Unis ne nous proposent-ils pas de conclure une union monétaire embrassant tous les pays du monde et qui redonnerait à l'argent sa valeur d'autrefois, en permettant à tous les banquiers et négociants en métaux de le faire monnayer en quantité illimitée? La loi internationale déterminerait le rapport de sa valeur avec l'or, et les barres de métal blanc trouveraient toujours des acquéreurs sur le marché, puisque les hôtels de monnaie de l'Europe occidentale le frapperaient sans relâche. Une hausse générale des prix s'ensuivrait et une ère nouvelle d'activité industrielle se produirait d'autant mieux que les dettes des États et des particuliers seraient remboursées à meilleur compte. Encore une fois pourquoi ne pas s'abandonner à ces flatteuses promesses?

[1] D'après l'*Economist* du 7 mai 1887, la surface des terres ensemencées en céréales aux Etats-Unis, qui était de 38 millions d'acres en 1880, est seulement de 37 millions en 1886, quoique la population ait augmenté de dix millions d'habitants : dans l'Australasie, les surfaces emblavées, qui en 1884-85 étaient de 3 698 000 acres, se sont réduites en 1885-86 à 3 161 000 acres.

X. — Les États-Unis sont dans leur rôle en faisant ces propositions. Ils sont les grands producteurs d'argent. En 1878, les propriétaires des mines du Nevada ont réussi à faire voter par le Congrès, malgré l'opposition du président et du secrétaire du Trésor, un acte, le *Bland-bill*, qui oblige le Trésor à faire monnayer, chaque mois, une somme de 2 millions de dollars d'argent au moins, de 4 millions au plus, dans un rapport de 1 à 16 avec l'or. Cette année, un nouvel acte oblige encore le Trésor à monnayer une certaine quantité de *trade dollars*, d'un poids un peu plus fort et destinés à circuler comme la piastre mexicaine en Chine et en Cochinchine. Mais le public américain ne veut pas pour lui de cette monnaie-là et, malgré les achats du Trésor l'argent continue à baisser : il faudrait que l'Europe vînt complaisamment relever les cours par des achats en quantité illimitée. Le dernier rapport du secrétaire du Trésor signale les funestes conséquences de ces achats de métal blanc qui ne trouvent pas d'écoulement. Ils forcent le Trésor à conserver des taxes au-delà des besoins publics et ne servent qu'à remplir ses caves d'un numéraire qui ne circule pas.

On comprend aussi que l'Italie, qui recourt aux plus misérables expédients pour ne pas rembourser son papier monnaie conformément à la loi [1], fût enchantée de trouver à acheter à 22 pour 100 au-dessous du cours de l'or un métal avec lequel elle ferait, en apparence, honneur à ses affaires tout en faisant en réalité une banqueroute d'un cinquième.

Mais l'Angleterre, l'Allemagne, l'Union scandinave, le Portugal, qui ont fait des dépenses considérables pour s'assurer une circulation composée exclusivement d'or, n'auraient garde de renoncer à une situation qui est une grande garantie pour la solidité de leurs affaires. En Angleterre même, les hommes politiques, qui, comme M. Goschen, attribuent en partie la baisse des prix à la démonétisation de l'argent, n'entendent nullement renoncer à l'emploi exclusif de l'or comme base de leur système monétaire. La discussion qui a eu lieu le 21 avril lors de la présentation du budget a prouvé que les bimétallistes n'avaient aucune chance devant le Parlement. Les Anglais cherchent seulement à persuader aux autres peuples de remonétiser l'argent à leurs risques et périls. L'Allemagne est si peu disposée à entrer dans cette voie, qu'en 1886 elle a vendu au gouvernement égyptien pour plus de 800 millions de francs d'argent en barres et de vieux thalers, en profitant d'un moment où le cours avait un peu remonté et en stipulant que l'Égypte ferait fabriquer à Berlin sa nouvelle monnaie. C'est ainsi que le gouvernement a répondu à l'agitation que les *Agrariens* essayaient de faire sur cette question.

[1] Voy. ces procédés décrits et stigmatisés dans l'excellent journal de Florence, l'*Economista*, du 20 mars et du 29 mai 1887.

C'est une grande erreur de croire que la démonétisation de l'argent en 1873 par l'Allemagne est la cause de sa dépréciation. Elle avait commencé plusieurs années auparavant, dès que la grande production des mines du Nevada fut connue. C'est précisément pour couper court aux profits que des particuliers réalisaient en faisant monnayer l'argent, qu'ils avaient acheté à bas prix en barres, que l'Allemagne, puis l'Union latine, ont fait cesser sa frappe.

Quand on étudie l'histoire, on voit la confirmation éclatante de ce qu'enseigne la théorie, à savoir qu'un seul métal peut être le dénominateur de la valeur. Depuis près de deux mille ans, c'est en fait toujours l'or qui a rempli cette fonction. Quand Constantin voulut rétablir le système monétaire, violemment troublé depuis deux siècles, c'est l'or qu'il prit pour base, et l'empire byzantin continua cette tradition. Après le treizième siècle, le florin d'or de Florence devint en Occident la monnaie du commerce international, l'étalon général de la valeur, et c'est pour cela que Jean XXII frappa d'excommunication les villes ou les princes qui l'altéreraient. Les gouvernements ont sans doute souvent essayé d'établir un rapport légal de valeur entre les deux métaux et cherché à tirer un profit de cette fixation, mais, en réalité, c'est toujours l'argent qu'ils ont comparé à l'or et non pas l'or à l'argent. Les opérations monétaires auxquelles ils se livraient ont presque toujours porté sur l'argent et non sur l'or, dont instinctivement ils respectaient le titre. L'argent servait en réalité seulement de monnaie nationale, comme l'*argent noir* ou billon servait aux petites transactions locales. En 1526, Copernic, dans la *Ratio cudendæ monetæ*, dit expressément que le double ducat d'or de Hongrie est resté en Europe le véritable étalon de la valeur.

Aujourd'hui, dans les transactions journalières, nous ne voulons plus que de l'or, et l'on prétendrait l'éliminer pour donner son rôle à l'argent? Les États qui ont le double étalon, comme la Russie, l'Autriche, les États-Unis, exigent que les droits de douane et leurs emprunts extérieurs soient payés en or. Ils sont ainsi les premiers à proclamer et à aggraver la déchéance du métal blanc.

L'argent a fait son temps pour l'Europe et tous les pays à civilisation développée, comme l'*outem* de cuivre des Assyriens et l'*æs grave* des Romains [1]. Quand les prix se sont élevés et qu'une plus forte quantité de métal précieux est devenue l'équivalent des marchandises, le public a préféré l'or qui emmagasine la valeur sous un moindre volume. Voilà le fait très vulgaire, mais décisif, contre lequel tous les raisonnements viendront échouer. M. de Laveleye, qui aujourd'hui mène la campagne

[1] Voy. dans l'ouvrage de François Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*. Paris, 1878. Ils y verraient la confirmation historique, à toutes les époques, des lois économiques en matières monétaires.

bimétalliste, était mieux inspiré quand, s'appuyant sur ces considérations, il déclarait, en 1867, dans la *Revue des Deux Mondes*, que le monométallisme or était le seul système monétaire possible pour les peuples civilisés. Ce qui le prouve, c'est que, comme on l'a vu plus haut, depuis 1850, la production de l'or a été pendant vingt ans trois ou quatre fois supérieure à celle de l'argent; même actuellement elle l'égale encore à peu près. En vertu de la loi économique qui fixe le rapport de valeur d'après la plus ou moins grande abondance, l'or aurait dû perdre une partie de la valeur qu'il avait gagnée comparativement à l'argent. Il aurait dû revenir au rapport de 1 à 12 ou de 1 à 10, qu'il avait au moyen âge. Loin de là, c'est à grand'peine si, par suite des demandes multipliées de l'Inde après la grande rébellion, ce rapport a baissé de 15 1/2 à 15, mais bientôt il s'est relevé, et dès 1867 il a atteint 16, puis 17 et est enfin arrivé à 22. Là où on a voulu le remonétiser comme aux États-Unis, il ne circule pas réellement, mais reste dans les caves du Trésor et est représenté par une espèce de billets d'État, par des *certificats de dépôt*. Non seulement le public ne veut plus charger ses poches de gros sacs d'écus, mais, dans les transactions commerciales, l'or est de plus en plus prédominant. L'encaisse de la Banque de France se compose d'or et d'argent. Or les mouvements résultant de la situation monétaire internationale portent exclusivement sur l'or, malgré tous les procédés employés par la Banque pour rejeter le plus possible d'argent dans la circulation intérieure. Le besoin d'or a augmenté, le besoin d'argent a définitivement diminué.

Voilà pourquoi les deux conférences internationales, qui se sont réunies à Paris sur la demande des États-Unis en 1878 et 1881, n'ont pu aboutir à restaurer le bimétallisme. Il en serait encore ainsi si l'on en réunissait une troisième.

En admettant pour un instant que tous les peuples s'accordassent à remonétiser l'argent, ce ne pourrait être que d'après le rapport actuel de sa valeur à celle de l'or, soit de 1 à 20 et non pas sur l'ancien rapport de 1 à 15 1/2, sans quoi on obligerait l'Angleterre à acheter plus cher l'argent avec lequel elle paye ses importations de l'Inde et de la Chine. Ce serait pour l'Union latine une liquidation désastreuse. Elle perdrait sur ses 4 milliards de pièces de 100 sous 20 pour 100, soit 800 millions. Puisqu'au mépris des conseils si judicieux de M. de Parieu [1], le gouvernement impérial a commis en 1865 la grande faute de ne pas démonétiser l'argent, quand il faisait prime sur l'or, le mieux est de conserver le *statu quo* résultant de l'Union monétaire latine et de courir la chance d'une plus-value de l'argent dans l'extrême Orient.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 janvier 1880.

Si la France se laissait engager dans une union monétaire avec les États-Unis, basée sur la reprise du monnayage de l'argent, elle en serait la dupe et se verrait à l'expiration de cette union, — car des traités de ce genre ne peuvent être perpétuels, — dépouillée de tout son or et envahie par l'argent américain. On aurait beau déclarer internationalement que l'argent vaut monétairement une quantité donnée d'or, cela n'empêcherait pas l'or d'avoir en lingots et comme marchandise une valeur supérieure. Les pièces actuelles seraient fondues et le stock d'or se concentrerait dans les pays, comme les États-Unis et l'Australie, où les prix sont plus élevés et où les deux métaux sont produits par les mines. M. de Laveleye le reconnaît lui-même parfaitement. Le dernier rapport du secrétaire du Trésor de Washington vante naïvement l'habileté que les Américains ont eue en 1834 de se débarrasser de leur argent et de garder leur or, en établissant le monnayage des deux métaux sur le rapport de 1 à 16, tandis qu'il était en France de 1 à 15 1/2. C'est la France qui s'est chargée d'absorber leur argent, et cela a duré jusqu'en décembre 1874, au grand profit de tous les spéculateurs. Même sous l'empire d'une convention internationale, il y a plus d'un procédé pratique pour un pays de s'avantager dans son exécution. L'Italie ne viole-t-elle pas l'esprit de la convention de 1885, en exigeant que l'encaisse de ses banques d'émission soit composée pour deux tiers d'or et un tiers d'argent seulement? La Suisse, qui n'a frappé presque point d'argent, compte, à la liquidation de l'union monétaire, se faire rembourser en or les pièces de 100 sous belges, françaises et italiennes qu'elle détient et réaliser de ce chef un honnête bénéfice. Les Américains inventeraient bien quelque procédé semblable.

XI. — Quels seraient les résultats sur les rapports sociaux de ce retour au bimétallisme qui, en réalité, nous ramènerait à la monnaie d'argent circulant exclusivement sous forme d'écus ou de certificats de dépôt?

Une hausse immédiate du prix des marchandises s'ensuivrait : de là une activité factice donnée aux affaires. Mais les salaires et les prix des services de toute sorte ne hausseraient pas dans une proportion équivalente : les représentants ouvriers au Reichstag se sont, pour cette raison, toujours opposés aux motions des *Agrariens* en ce sens. Ce parti, composé de grands propriétaires fonciers, se plaint de la concurrence que la Russie fait à ses produits. Le rouble papier étant déprécié de 50 pour 100, les importateurs allemands de produits russes les achètent à moitié prix et nuls droits de douane ne peuvent neutraliser cette prime. Les *Agrariens*, pour provoquer une hausse de leurs produits, réclament non seulement la remonétisation

de l'argent, mais encore l'émission d'un milliard de papier monnaie, que l'État leur prêterait à raison de 2 pour 100 et avec lequel ils rembourseraient leurs dettes !

Le retour au monnayage de l'argent signifie une *réduction des dettes* de l'État et des particuliers, et il ne manque pas d'économistes de la nouvelle école pour invoquer en faveur de cette mesure beaucoup de beaux exemples tirés de l'antiquité grecque et romaine, lois agraires, abolition des dettes. En Allemagne, où la dette publique est peu disséminée et où la grande propriété surtout est endettée par des emprunts à longues annuités contractés auprès des banquiers juifs, certains intérêts conservateurs s'imaginent trouver dans cette voie profit sinon honneur. Mais, dans nos pays latins et notamment en France, la situation est tout autre. M. Léon Walras dit à ce sujet avec beaucoup de raison :

Les petits débiteurs sont ou des consommateurs ou des emprunteurs à courte échéance, qui ne retireraient en aucune façon d'une baisse progressive du pouvoir d'achat de la monnaie le soulagement qu'ils retiraient autrefois de la remise pure et simple de leurs dettes à un moment donné. Les seuls débiteurs qui profiteraient d'une telle baisse seraient les emprunteurs à long terme, qui sont tous de très gros débiteurs, savoir, l'État et les grandes entreprises industrielles. Dans une entreprise de mine ou de chemin de fer par exemple, le résultat bien certain de la combinaison serait de faire passer toute la valeur et la propriété de l'entreprise des mains des porteurs d'obligations aux mains des actionnaires, c'est-à-dire des petits capitalistes aux gros. Ainsi, comme faveur faite à l'État, cette combinaison s'inspire du plus mauvais communisme, et comme faveur faite à certains particuliers, elle constitue un avantage de plus ajouté à tous ceux dont disposent déjà les gros capitaux.

Il serait regrettable que le monde agricole français, trompé par l'étiquette des partis, se laissât séduire par les théories d'outre-Rhin, et que, pour parer à l'inconvénient momentané que l'agio sur l'argent entraîne dans les relations avec l'Inde, il poussât à une détérioration de notre système monétaire. On ne peut calculer les perturbations de toute sorte qui s'ensuivraient.

XII. — Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pour utiliser le stock de 3400 millions d'argent dont nous sommes encombrés? On a proposé plusieurs moyens pratiques. L'Angleterre et l'Allemagne auraient l'une et l'autre intérêt à contracter un accord avec l'Union latine, qui, sans leur imposer l'abandon de leurs systèmes monétaires, puisqu'elles mettent leur amour-propre à ne pas adopter le franc, établirait un change fixe entre la livre sterling, la pièce de 20 francs, et la pièce de 20 marks. Ces pièces seraient reçues sur ce pied par les caisses publiques, les banques, les compagnies de chemin

de fer des différents États. Les émissions d'argent en écus de 5 francs et pièces analogues devraient être fixées à un certain chiffre par tête d'habitant, comme le fait actuellement l'Union latine pour la monnaie divisionnaire, et l'on pourrait conserver le rapport actuel de 1 à 15 1/2, à la condition de ne donner force libératoire à ces pièces que jusqu'à concurrence de 500 francs entre particuliers et de 1000 francs dans les caisses publiques. Les banques d'Angleterre et d'Allemagne pourraient admettre l'argent jusqu'à proportion d'un quart ou d'un tiers dans la réserve métallique sur laquelle est basée l'émission de leurs billets.

Des États qui, comme l'Autriche, l'Espagne, les royaumes des Balkans, le Canada, ne peuvent entrer dans l'Union latine actuelle, à cause des sacrifices trop grands qu'elle leur demanderait, trouveraient profit à accepter cet accord [1]. L'Angleterre elle-même élargirait la base de sa circulation métallique, qui est vraiment par trop étroite, trois milliards et demi seulement de numéraire! [2].

La dépréciation de l'argent a rendu la concurrence des exportations indiennes d'autant plus active que, contrairement aux prévisions théoriques, l'augmentation du stock monétaire n'a pas encore élevé les salaires et les prix dans l'intérieur du pays. La coutume, toute-puissante sur les masses, y maintient jusqu'à présent les anciens prix. C'est là un fait transitoire et la hausse finira par se produire. Au Tonkin et en Cochinchine, l'établissement français a déjà eu ce résultat.

Mais c'est en Chine que le métal blanc a un grand avenir. Jusqu'à présent le commerce intérieur de ce pays de 400 millions d'hommes s'est fait avec des lingots d'argent, émis et marqués par des banquiers privés, et avec des sapèques de cuivre ou de zinc, qui sont une monnaie à valeur conventionnelle. Les mandarins fixent dans chaque province le change entre ces sapèques et l'argent, et retirent de grands profits de l'exercice de cette fonction. En fait, les affaires marchent, grâce à un système de banque fort développé. En 1877, les représentants des puissances étrangères essayèrent de persuader au gouvernement chinois d'adopter un système monétaire régulier et de frapper l'argent. Le Tsung-ly-Yamen refusa, pour ne pas tarir la source des profits des mandarins, dit avec une mauvaise humeur visible le secrétaire de la légation américaine [3] à qui nous empruntons ces indi-

[1] L'Autriche vient de suspendre spontanément la frappe des monnaies d'argent.

[2] Une proclamation royale du 17 mai vient d'ordonner la fabrication d'une pièce d'argent de 4 shillings qui se rapproche assez comme module de notre pièce de cent sous et qui circulera comme monnaie d'appoint. Cette mesure a été prise sans que la Commission monétaire ait été même consultée.

[3] Voy. le *Report of the secretary of the treasury for* 1886, t. I, p. 388.

cations, mais sans doute pour ne pas troubler les habitudes du peuple. Or le conservatisme absolu a fait son temps, même en Chine. L'empire du Milieu a fait construire des cuirassés en Allemagne : il va commencer son réseau de chemins de fer et il a déjà contracté un emprunt à Berlin. Le voilà lié économiquement à l'Europe et dans la nécessité d'avoir un système monétaire pouvant communiquer avec le sien. Aussi vient-il de conclure un contrat avec une maison de Birmingham pour faire fabriquer de la monnaie d'argent et de bronze [1]. C'est un événement économique considérable. Sera-ce pour le plus grand bonheur du peuple chinois? Là n'est pas la question : mais un vaste débouché s'ouvre au métal blanc et tous les rapports commerciaux dans l'extrême Orient s'en ressentiront à la longue.

XIII. — Les deux grands mouvements de hausse, puis de baisse des prix, qui se sont succédé dans les quarante dernières années ont provoqué des travaux qui, quoique étant encore du domaine de la théorie pure, n'en ont pas moins un grand intérêt scientifique. Leur objet est de déterminer une mesure plus fixe de la valeur que l'or et l'argent pris séparément ou conjointement, de trouver une commune mesure entre la monnaie et les marchandises qu'elle sert à évaluer. C'est la quadrature du cercle en économie politique; mais on peut espérer d'en approcher par voie d'approximation.

Adam Smith et J.-B. Say avaient indiqué, le premier, le prix du blé, le second la journée de travail du manouvrier comme pouvant rendre compte de la puissance d'acquisition de la monnaie aux diverses époques. Même pour des appréciations purement historiques, cette donnée est insuffisante; car la consommation du blé varie suivant les pays et les temps, et la condition économique du manouvrier n'est pas toujours identique. Plus tard, des économistes anglais, J. Lowe, Scrope et Stanley Jevons, ont proposé l'établissement d'un *étalon multiple des valeurs* résultant de la puissance d'acquisition de la monnaie par rapport à un certain nombre de marchandises. On en choisirait une centaine ou davantage, indépendantes l'une de l'autre autant que possible. Une commission officielle en relèverait les prix d'après les mercuriales des marchés régulateurs. A la fin de chaque année ou de toute autre période, elle établirait sur les moyennes de ces prix, déduites des quantités vendues, la puissance d'acquisition de la monnaie à l'égard de chacune d'elles, en la comparant à un prix primitif pris pour norme. Puis elle déduirait de ces cent chiffres la variation que la puissance générale d'acquisition de la monnaie aurait éprouvée.

Le professeur Marshall, dans le numéro de mars de la *Contemporary Review*, a repris cette idée en développant ses conditions de

[1] Voy. *The Economist* du 7 mai 1887.

réalisation possible. Les variations des prix des diverses marchandises ne devraient pas compter également. Une baisse de 20 pour 100 sur le blé en effet ne peut pas être compensée par une hausse pareille sur le chocolat ou le café : une baisse de 10 pour 100 sur le cuivre n'a pas la même importance que sur le fer. Il faudrait tenir compte de l'importance relative dans la consommation de chacune des marchandises prises pour types et donner des coefficients proportionnels à cette importance aux prix moyens, dont on déduirait la moyenne générale indiquant le rapport de la monnaie et des marchandises.

La monnaie ordinaire continuerait à régler les transactions au comptant ou à court terme. L'étalon des valeurs, ainsi déterminé, serait appliqué aux contrats dont l'exécution embrasse une période d'une certaine durée, aux emprunts des États et des villes, aux obligations émises par les compagnies, voire aux emprunts faits par les particuliers, s'ils s'étaient soumis à son application. Par exemple, quand un emprunt de 100 000 francs contracté le 1er juin 1887 viendrait à échéance le 1er juin 1897, on verrait quelle modification a éprouvée la puissance d'acquisition de la monnaie : si elle avait baissé de 10 pour 100, le débiteur devrait rendre 110 000 francs, si elle avait haussé de 20 pour 100, il serait quitte en payant 80 000 fr.

Assurément l'équité serait mieux observée ; car, dans les conditions actuelles, le débiteur ou le créancier est plus ou moins sacrifié dans l'exécution d'un contrat à long terme.

Une application partielle de ce système a été faite avec succès par la loi anglaise de 1836 sur la conversion des dîmes. Le payement imposé au contribuable est calculé sur la valeur qu'ont le froment, l'avoine et l'orge, comparativement aux prix de 1836, de manière que le décimateur puisse toujours se procurer la même quantité de ces produits. En 1875, une redevance, qui était en 1836 de 100 liv. ster., fut portée à 112 liv. ; en 1886, elle est tombée à 90 livres.

Mais quand, au lieu de la conversion en argent d'une redevance en nature déterminée, il s'agit d'une créance de monnaie, c'est-à-dire d'un pouvoir d'acquérir toute chose échangeable, la détermination du changement de sa puissance d'acquisition est bien plus délicate.

A propos d'un projet de ce genre, un maître de la science statistique, M. Cheysson, a fait ressortir toutes les difficultés pratiques et incertitudes de la détermination des prix moyens. On peut passer outre quand on fait seulement une recherche scientifique, mais s'il s'agit de toucher à l'exécution des contrats, ces objections sont capitales [1]. Il faudrait aussi supposer un bien grand progrès dans les connaissances économiques pour qu'un créancier fût content en rece-

[1] Voy. *Journal de la Société de statistique de Paris* de janvier 1886.

vant 80 000 francs, quand il en a prêté 100 000, et réciproquement qu'un débiteur payât de bonne grâce 110 000 francs au lieu des 100 000 reçus, dans l'hypothèse posée plus haut. Pendant longtemps les préjugés y feraient obstacle, et peut-être ces préjugés seraient-ils l'expression d'une sagesse plus sûre que la science! Pour remédier à cette difficulté psychologique, M. Simon Newcomb a proposé, en 1879, dans la *North American Review*, que le gouvernement fît frapper chaque année un dollar, dont le poids augmenterait quand l'or se déprécierait, et diminuerait quand la valeur de l'or hausserait; ou mieux encore, le gouvernement émettrait des dollars de papier, basés sur un dépôt effectif de monnaie et qui donneraient droit à une quantité de métal en rapport avec la valeur actuelle de l'or.

XIV. — Tous ces projets cherchent à mesurer les variations dans la puissance d'acquisition de la monnaie et à exécuter les contrats anciens en tenant compte de ces variations, tout comme elles s'appliquent d'elles-mêmes aux transactions actuelles au fur et à mesure que de nouveaux échanges se concluent.

Autre est le plan de règlement de la monnaie universelle, élaboré par M. Walras, professeur à l'Académie de Lausanne, l'auteur d'ingénieuses études sur l'application des mathématiques à la science économique. Cette fois, il n'est question de rien moins que de régulariser les variations de prix provenant des fluctuations dans la puissance d'acquisition de la monnaie et des changements dans la richesse sociale, de manière à ne plus laisser subsister que les variations particulières de prix provenant d'un progrès ou d'un recul dans les conditions de production de telle ou telle marchandise [1].

L'exécution de ce plan suppose comme condition préalable l'entente de tous les États civilisés qui sont en communication commerciale : car si l'un d'eux voulait tenter isolément l'expérience, il en serait infailliblement la victime. En supposant donc que tous les États se seront liés par une union monétaire universelle, perpétuelle, et qu'ils auront délégué leurs droits régaliens en cette matière à un *office monétaire international*, voici ce que devra faire cet office :

1° Il recueillera la statistique des prix des marchandises prises pour types sur tous les marchés du monde et en déduira, suivant les méthodes les plus perfectionnées, les variations annuelles de la puissance d'acquisition de l'or.

2° Les particuliers conserveront le droit de faire frapper librement et indéfiniment l'or aux hôtels des monnaies; car M. Walras reconnaît que l'or seul peut être le dénominateur de la valeur.

[1] *Théorie de la monnaie*, 1 vol. in-12, Lausanne et Paris (Larose et Forcel), 1886.

3° L'office international distinguera parmi les variations des prix celles qui sont le résultat des marées économiques, et il laissera se développer les cycles du crédit et se produire les crises qui rectifient les excès de la spéculation commerciale; mais il devra neutraliser les variations de prix provenant d'une augmentation ou d'une diminution de la production de l'or ou d'un changement général dans les conditions de la production de toutes les marchandises, de manière que la richesse sociale soit toujours exprimée par les mêmes prix. Pour cela, l'office fera émettre, par les hôtels de monnaie des différents États associés, une quantité déterminée de pièces d'argent, circulant avec pleine valeur libératoire comme l'or, quand il faudra faire hausser les prix, ou bien il en retirera une certaine quantité quand il faudra faire baisser les prix. Le rapport de valeur de l'argent monnayé à l'or sera établi à un taux assez élevé au-dessus du prix de l'argent sur le marché pour que les bénéfices réalisés par les émissions d'argent couvrent plus tard les frais du retrait quand il faudrait y procéder. Voilà le système de l'*étalon d'or avec billon régulateur d'argent.*

4° Enfin, comme le but à atteindre est que la somme des instruments d'échange soit toujours la même ou ne varie qu'avec l'extension des besoins de circulation, les émissions de billets de banque seront strictement limitées dans chaque État ou ne pourront avoir lieu qu'en représentation des métaux réellement déposés.

Tel est, sommairement esquissé, le travail de M. Walras. C'est, assurément, un des plus grands efforts scientifiques de l'époque. Homme de science et de bonne foi avant tout, M. Walras montre tous les dangers d'une reprise pure et simple du monnayage de l'argent, et son œuvre n'a rien de commun avec les tentatives des diplomates, des banquiers et des politiciens dont nous avons parlé plus haut. Toutefois, sur les sommets de la théorie où il se place, il a rencontré des contradicteurs fort autorisés, M. Cheysson et M. Juglar, à la *Société de statistique*, M. Adolphe Coste, le sagace auteur des *Questions sociales contemporaines*, M. Luigi Ridolfi, dans la *Rassegna di scienze sociali e politiche*, n° du 1er mars 1887.

Sans parler des obstacles à cette entente internationale universelle dont chacun peut se faire une idée, ni revenir sur les difficultés de la statistique des prix *dans un but juridique*, voici selon nous, les raisons qui empêcheraient le *billon régulateur* de produire la stabilité économique qu'en attend son auteur :

1° A défaut de billets de banque, les lettres de change, les chèques avec comptes courants et compensations en banque enfleraient la circulation et feraient hausser d'autant plus les prix que l'office monétaire, par ses retraits de billon, essayerait de la contracter. L'acte de 1844, qui, en Angleterre, a limité l'émission des billets, a eu précisé-

ment ce résultat, et, dans la pratique actuelle de ce pays, les crédits en banque sont considérés comme de l'argent comptant, de l'*in cash*. Il est aussi impossible de comprimer les expansions du crédit que la vapeur.

2° Les prix varient en sens inverse de la quantité de monnaie en circulation; mais leur hausse ou leur baisse, nous l'avons vu, ne sont pas strictement proportionnelles à l'augmentation ou à la diminution de cette quantité. Sans cela, en France, où la somme des espèces et des billets est de 208 francs par tête d'habitant, les prix devraient être de 100 et de 145 pour 100 plus élevés qu'en Angleterre où cette somme est de 108 francs, et en Allemagne où elle est de 78 francs. Le nombre des échanges à opérer, les habitudes dans l'usage de la monnaie, ne peuvent pas être réduits à des formules mathématiques. L'élément humain, même en cette matière, déjouera toujours par quelque côté l'effort régulateur de l'Office international.

3° Les variations dans la puissance d'acquisition de la monnaie se font surtout sentir sur les prix des matières premières et sur les ventes en gros. Ils ne pénètrent que lentement le commerce de détail, à cause de la résistance des intéressés qui défendent leur situation. L'action de l'office monétaire, en donnant artificiellement une puissance d'acquisition plus ou moins grande à la monnaie pour corriger des perturbations naturelles, causerait souvent des perturbations légales beaucoup plus graves. Il faudrait supposer ou le remplacement complet du commerce de détail par le système coopératif ou bien sa réglementation générale par les autorités locales, qui le tariferaient d'après les prix du gros, de manière que l'effet de l'émission ou du retrait du billon régulateur fût réellement atteint.

4° Tous les systèmes d'étalon multiple de la valeur le font dériver du prix des différentes marchandises types, sans tenir compte des salaires, des gages, de la rémunération des professions libérales. Cependant les besoins de la vie civilisée consistent autant en services qu'en produits. M. Walras va au-devant de cette objection. « A l'état d'équilibre de l'échange et de la production, dit-il, le prix des services est déterminé par le prix des produits et non pas le prix des produits par le prix des services, et le prix des produits est déterminé par la condition de satisfaction maxima des besoins, qui est ainsi la condition fondamentale de tout l'équilibre économique. » Cet *état d'équilibre* rappelle un peu l'*ordre essentiel* des physiocrates. Il n'est jamais réalisé.

L'étude des faits historiques et l'observation des faits contemporains montrent la fausseté des théories qui prétendent que les salaires sont réglés par l'action de lois fatales et selon des formules mathématiques. Le taux des salaires est sans doute limité par certains

maxima et certains *minima*, mais il est fortement influencé par la productivité des industries, par l'organisation de la classe ouvrière, par les rapports moraux existant entre les patrons et les ouvriers. La part prélevée par ceux-ci n'est pas une quantité fixe : elle varie et elle a augmenté notablement depuis cinquante ans. On ne peut donc pas dire que le prix des marchandises exprime virtuellement le prix du travail qui leur est incorporé, comme si c'était une quantité constante. En outre, l'efficacité des salaires varie suivant les lieux et les conditions d'existence du travailleur. Les salaires d'un ouvrier d'une raffinerie à Paris et d'une usine des Vosges ne peuvent pas être réduits à une commune mesure. Les différences géographiques et les diversités de la constitution sociale seront-elles jamais nivelées? Il le faudrait pour que le plan de M. Walras fût réalisable; car il devrait tenir compte des variations de la puissance d'acquisition de la monnaie eu égard aux services aussi bien qu'aux marchandises.

Ici, nous touchons au fond même du problème. Est-il si désirable que les variations des prix, résultant des changements dans la production des métaux précieux ou dans les conditions générales de la production, soient neutralisées?

M. A. Coste l'a dit fort judicieusement : « L'or et l'argent n'ont rendu de si grands services à l'humanité que parce que, sans législation d'aucune sorte, sans intervention d'aucune intelligence ni d'aucune autorité, en dépit même de la plus complète mésentente des gouvernements et de la plus grande sottise des populations, ils étaient néanmoins capables, par une admirable propriété naturelle, de conserver le maximum d'utilité générale et le maximum de fixité dans la valeur. »

Les gouvernements du seizième siècle se sont trouvés aux prises avec une révolution monétaire bien plus grave que la nôtre. Depuis François Ier jusqu'à Louis XIII, ils ont précisément voulu, selon le système de M. Walras, maintenir fixe la détermination de la richesse sociale. Ils ont émis leur billon régulateur en augmentant constamment la quantité de pièces de monnaie taillées dans le marc d'or ou d'argent de façon à neutraliser la hausse des prix [1]. On sait comment ces remaniements monétaires ont aggravé les maux qu'ils prétendaient soulager de très bonne foi.

Qui nous garantit que les gouvernements associés n'interpréteraient pas les statistiques à contre-sens, qu'ils ne confondraient pas les marées économiques avec les changements dans la valeur de la monnaie, surtout qu'ils ne se départiraient jamais d'une impartialité scientifique absolue?

[1] Voy., dans le *Correspondant* du 10 juin 1870, la *Question monétaire avant 1789*, par Pierre Clément.

Ils y seraient d'autant plus exposés que des partis se formeraient dans le but de les pousser à prendre telle ou telle mesure monétaire favorable aux intérêts d'une classe. Aux États-Unis, quand les payements en or ont été repris, après une longue période de papier monnaie, il y a eu une contraction des prix qui a aggravé la position des débiteurs. Les agriculteurs endettés de l'Ouest ont formé le parti des *greenbackers*, qui réclame des émissions du papier monnaie *dans l'intérêt du peuple*. Nous l'avons vu, les *Agrariens* de Prusse ont un programme semblable.

Au lieu des perturbations, qui seraient inévitablement causées par l'action des partis sur la monnaie, ne vaut-il pas mieux accepter celles qui proviennent des causes naturelles, telles que la plus ou moins grande production des mines, comme l'une des vicissitudes auxquelles sont soumises les choses humaines? Des deux maux le dernier est assurément le moindre.

La pensée intime qui a inspiré dans ses grands travaux M. Walras se révèle par un mot : « Il faut, dit-il, agir sur la nature des choses dans l'ordre social comme dans l'ordre industriel ». Et il indique que la tâche de nos petits-enfants, au vingtième siècle, « sera de réformer les unes après les autres les conditions légales de la monnaie, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du crédit, de la spéculation, de l'association, de l'assurance, de la propriété, de l'impôt ».

Il est certain que plusieurs des impossibilités pratiques actuelles de son système peuvent disparaître par des changements dans la constitution politique et économique des nations. De tous les côtés de l'opinion se produisent tant de visées pour la réorganisation des rapports sociaux; on demande tant à l'État d'agir sur *la nature des choses*, qu'il se pourrait bien que dans la seconde moitié du vingtième siècle certaines des idées de M. Walras fussent en voie de réalisation. Mais ce ne sera pas seulement par les progrès pacifiques du droit des gens, de la statistique et de l'économie politique. Que de révolutions pour établir les *États-Unis du monde* qui peuvent seuls réaliser cette conception! Et après, quel travail de déblai sur tous les éléments de la vie sociale, depuis les nationalités jusqu'à l'organisation des établissements industriels, pour rendre possible cette détermination mathématique de la richesse sociale et sa régularisation scientifique par un procédé aussi précis qu'un mouvement d'horlogerie!

M. de Mandat-Grancey esquissait récemment, d'une façon saisissante, le *monde de demain*. Que sera donc le *monde d'après-demain*, dont M. Walras est peut-être un des précurseurs?

Claudio JANNET.

LE GRAND PRIX DE PARIS

> C'est dans les jeux olympiques que les coursiers aux pieds légers et les athlètes nerveux, hardis à lancer le javelot, se disputent la victoire.
>
> Pindare, *Olympiques*, I.

O Muse, de nos pieds alertes,
Fuyons ce Paris étouffant ;
Viens dans ce Bois aux routes vertes
Que Dieu fit créer par Alphand !
Loin des maisons ensoleillées,
Au bord des lacs, sous les feuillées,
Nous dirons nos chants printaniers ;
Puis, laissant les jeux et les rires,
Rêveurs, nous suspendrons nos lyres
Aux bras fleuris des ébéniers !

Viens ! — Pour trouver des solitudes,
Quoi qu'on dise, il n'est pas besoin
D'aller vers d'autres latitudes
A tire-d'aile, loin, bien loin.
Ici, comme en pleine nature,
Les prés sont verts, l'onde murmure,
Dieu dévoile à tous ses secrets.
Pour qu'à nos cœurs l'ombre soit douce,
Il suffit de trois pas de mousse
Entre quelques arbres discrets.

Ne voyons pas de près les hommes
Pour les peindre et pour les aimer.
Dans cette retraite où nous sommes,
Que le tilleul vient embaumer,
Le silence parle; — on oublie
Les taches de boue et de lie
Qui souillent notre humanité :
En l'écoutant, de rêve en rêve,
L'âme clairvoyante s'élève
Vers l'éternelle vérité!...

— Mais quoi!... décevante fortune!
Jusqu'en ses profondeurs, le Bois
S'emplit d'une foule importune
Qui passe avec des bruits de voix!...
Vers Longchamp qui donc les entraîne?
Comme autour d'une vaste arène,
Cent mille fronts restent penchés;
Ainsi, sous le vent qui les pousse,
Cent mille épis à tête rousse
Se courbent à demi couchés.

Jamais, dans une forêt sombre,
Conduits par de fatales lois,
Hommes, femmes, en plus grand nombre,
Ne s'assemblèrent autrefois,
Soit, quand sous les voûtes des chênes,
Par des hécatombes humaines
On calmait les Dieux irrités;
Soit, quand sous les pins de la Suisse,
Un peuple, affamé de justice,
Conspirait pour ses libertés!

Par des fantassins en tenue,
Guêtrés de blanc, sanglés au rein,
La multitude est contenue
Comme par un cercle d'airain.
De gendarmes une cohorte,
Sur les chemins, à chaque porte,
Reste en éveil. Leur officier,
En jets d'éclairs, parmi les herbes,
Sème, dans des galops superbes,
Les feux de son casque d'acier!

Des hourras, des éclats de rire,
Au loin sont portés par le vent;
C'est partout un peuple en délire
Qui mugit comme un flot vivant.
Aux mâts, flottent des oriflammes;
Dans l'air, les ombrelles des dames
Agitent leurs vives couleurs;
Dans son carrosse, une marquise
Frôle le char où Cydalise
Trône, en s'accoudant sur des fleurs!

A l'écart de cette mêlée,
Des *gentlemen riders* de choix
Dominent la vaste assemblée,
Pareils aux juges des tournois.
Sur les gradins, dans les tribunes,
Des femmes blondes, rousses, brunes,
Étalent leurs charmes menteurs,
Et jeunes ou vieux, au passage,
Mitraillent tout cet étalage
De leurs lorgnons fascinateurs.

Mais, qu'entends-je? — Une cloche sonne...
C'est le signal! — D'où vient, pourtant,
O Président, que ta personne
Manque au fauteuil d'or qui t'attend?
Pourquoi, sans souci de ta gloire,
Laisser, ainsi, dire à l'histoire
Qu'à cette fête tu manquais?
Suffit-il, pour nous rendre allègres,
De nous montrer des chevaux maigres
Montés par de maigres jockeys?

Les voilà sortant du *pesage*,
Au petit pas!... Les *favoris*
Sont acclamés sur leur passage :
C'est une fièvre de paris!...
Mais l'escadron piaffant s'aligne;
Il s'ébranle enfin sur un signe :
Tous les chevaux partent en rang.
L'un d'eux bientôt en tête passe,
Celui qui le suit prend sa place,
Sous l'éperon marqué de sang.

Casaque rouge, verte, orange,
Toques de toutes les couleurs,
Semblent, au loin, un vol étrange
D'oiseaux flamboyants ou de fleurs!
Le cou tendu sur sa lorgnette,
Chacun, dans la foule muette,
Suit du regard son champion.
Au but fixé pour la carrière
Qui donc arrivera première,
Ou de la France, ou d'Albion?

De tous temps, dans leurs entreprises,
Anglais, Français, furent rivaux;
Mais, aujourd'hui, s'ils sont aux prises,
C'est pour le train de leurs chevaux.
Voyez-les, sur la piste en pente,
Lutter d'ardeur dans la descente!
A la cravache les plus lourds!
Les durs sabots frappent la terre;
On croirait entendre un cratère
Roulant ses bruits profonds et sourds.

Vivat! C'est la France qui gagne!
L'Anglais succombe!... Oh! l'heureux sort!
Cependant la froide Allemagne
Fond des canons pour notre mort.
Assise sur sa forteresse,
Avec des instincts de tigresse,
Elle pourlèche son museau,
Guettant, dans un sombre silence,
L'heure opportune où de la France
Elle pourra prendre un morceau!...

Si jamais, du fond du Ténare,
Se dressait, entre nos pavés,
L'ombre auguste du grand Pindare,
Il nous dirait : « Cœurs énervés!
« Assez de ces luttes futiles!...
« Pour rendre les âmes viriles,
« Il faut leur donner d'autres jeux.
« Sous le vent du Nord qui l'ébranche,
« Ne voyez-vous pas comme il penche
L'arbre puissant de vos aïeux?

« Serait-ce en vain que les batailles
« Ont partout gravé leurs fureurs,
« Aux trous béants de vos murailles,
« Sur tant de fronts baignés de pleurs?
« Maisons, palais, de leurs ruines
« Couvrent Saint-Cloud et ses collines.
« Autour de vous rien n'est debout.
« Dans ces lieux si riants naguère,
« Les sanglants revers de la guerre
« Ont mis le deuil, la mort, partout!

« Quand à peine ont séché vos larmes,
« Quand fument encor vos débris,
« Ah! pouvez-vous trouver des charmes
« Aux cent mille francs du Grand Prix?
« Non! non! par le temps où vous êtes,
« Ce qu'il faudrait, ce sont des fêtes
« Où vos fils, prompts à s'affermir,
« Entraîneraient chevaux, cavales,
« N'aimant, dans le fracas des balles,
« Qu'à lutter, comme eux, sans frémir!

« Ah! n'attends pas, France meurtrie,
« Qu'un aède, chantre déchu,
« Immortalise l'écurie,
« A qui le Grand Prix est échu!
« Il n'est plus de fêtes delphiques
« Où, jadis, en strophes lyriques,
« On chantait ces guerriers fameux,
« Qui ne craignaient pas de descendre
« Dans les arènes, pour apprendre
« A vaincre ou mourir dans des jeux!

« L'âme, à ces époques lointaines,
« Était vaillante et les bras forts.
« Xerxès, pour dompter les Hellènes,
« S'épuisa dans de vains efforts.
« Pour ces héros, la lutte équestre
« La course en char ou la palestre
« Étaient l'école des combats :
« Aussi vit-on, aux Thermopyles,
« Tout le flot des Perses débiles
« Arrêté par trois cents soldats!

« France, crois-moi, tu n'as que faire
« De tes jeux et de tes paris.
« Metz et Strasbourg, — honte et misère !
« Te redemandent à grands cris.
« Debout ! L'univers te regarde,
« Et l'ennemi s'apprête... En garde !
« Les peuples ne sont pas battus,
« Quand, décimés par la mitraille,
« Ils savent, après la bataille,
« Se retremper dans leurs vertus !... »
. . . .

Ainsi se poursuivait mon rêve.
La course est finie, et je vois,
Dans la poussière qui s'élève,
Les spectateurs quitter le Bois.
Toute à sa joie, au loin, la foule
Comme un fleuve écumant s'écoule.
L'arène est vide et le champ clos.
Je reste seul. — Quelques calèches
Passent encor comme des flèches...
Alors mon cœur fond en sanglots.

Et je pleure sur cette France,
Tout mon amour, tout mon orgueil,
Qui semble, en son insouciance,
Perdre la fierté de son deuil ;
Quand, tournant vers moi son visage,
La Muse me dit : « Prends courage !
« Ne pleure pas... espère, ami !
« Le Dieu de la justice veille.
« Notre lion blessé sommeille...
« Il n'est pas mort — mais endormi ! »

Eugène Boyer.

REVUE DES SCIENCES

Les grandes catastrophes. — Incendies, collisions, tremblements de terre, coups de foudre. — L'incendie de l'Opéra-Comique. — Souvenirs lointains et lugubres prophéties. — Une soirée d'expériences. — La ventilation à l'Opéra-Comique. — Élévation de la température pendant une représentation. — Tirage de la scène dans la salle. — Atmosphères asphyxiques. — Dangers méconnus. — Précautions contre l'incendie. — La lumière électrique. — Le rideau de fer. — Ininflammabilité des décors. — Les issues. — Echelles de sauvetage. — Une Échelle fixe à demeure encastrée dans la muraille. — Les récents abordages des paquebots transatlantiques. — Signaux sonores. — Leur inefficacité possible par les temps de brouillard. — Redressement des ondes sonores au-dessus de la mer. — Signaux acoustiques sous-marins. — Commotion électrique violente. pendant le tremblement de terre de février. — Coups de foudre extraordinaires dans les Alpes-Maritimes et dans l'Orne. — Les truffes de Champagne. — Le comble de la pêche à la ligne.

La lugubre catastrophe de l'Opéra-Comique nous a remis en mémoire quelques expériences qui datent de vingt-cinq ans et qui présenteront peut-être certain intérêt dans les circonstances actuelles. Tout le monde se plaignait alors comme aujourd'hui encore, du reste de la mauvaise ventilation de nos théâtres et nous avions voulu savoir jusqu'à quel point l'air s'échauffait et se viciait, dans une salle de spectacle, pendant le cours d'une représentation. Nous avions précisément choisi l'Opéra-Comique pour essayer cette étude sommaire.

C'était le 27 février 1862; on jouait ce soir-là à l'Opéra-Comique *la Circassienne*. Nous avons retrouvé dans nos notes le relevé des températures dans la salle, d'heure en heure. Les voici telles que nous les avions observées. Le thermomètre tourné en fronde marquait au milieu de la rue Favart, à 5 heures du soir, 7°,9, le 27 février. Au rez-de-chaussée de la salle de l'Opéra-Comique, la température était

à la même heure de 14°,7. Il y avait eu une répétition dans la journée, ce qui avait déjà élevé un peu la température.

	Premier étage	Amphithéâtre et 3e galerie
7 heures	16°,8	19°,5
8 heures	19°,0	23°,9
9 heures	23°,5	24°,7
10 heures	24°,8	26°,9
11 h. 1/4	27°,6	28°,5

Le thermomètre s'était donc élevé en moins de 5 heures, de 10° environ dans la salle; ce qui impliquait évidemment une ventilation absolument défectueuse. Qui dit mauvaise ventilation dit air vicié. Nous ne pouvions analyser l'air de l'Opéra-Comique; mais pour nous faire une idée approximative de son degré de viciation, nous nous enfermions le lendemain, avec deux personnes, dans un laboratoire assez exigu, et nous allumions tous nos becs de gaz, des lampes, des bougies. Au bout de 5 heures, la température s'était élevé d'environ 10° dans le laboratoire, de 13°,5 à 22° et nous étions loin de nous trouver à l'aise. Céphalalgie, soif intense, etc. Cependant nous avions tout disposé pour analyser l'air, et avant d'ouvrir la porte, nous pûmes terminer l'opération. Or voici la composition de l'air du laboratoire.

Oxygène.	20,78
Acide carbonique.	0,01
Oxyde de carbone.	0,0009

On admet, depuis les expériences de Le Blanc, qu'une atmosphère confinée, qui renferme à la fois de 3 à 4 pour 100 d'acide carbonique et 1/2 pour 100 d'oxyde de carbone, constitue une atmosphère asphyxique. Nous n'y étions pas encore; mais nous n'en étions pas extrêmement loin. Or, à l'Opéra-Comique, l'air était sans doute encore plus vicié à l'amphithéâtre, car l'échauffement des galeries supérieures était dû non seulement, comme dans le laboratoire, au dégagement des produits de la combustion du gaz, mais encore à l'accumulation de l'air expiré par les spectateurs, qui s'échappe des poumons à 38°, et qui renferme 4 pour 100 d'acide carbonique. L'acide carbonique n'a pas les propriétés toxiques de l'oxyde de carbone, mais ce qui est occupé dans les poumons par l'acide carbonique ne l'est plus par l'oxygène, et il y a tendance manifeste à asphyxie.

Quoi qu'il en soit, nous concluions alors ce que nous conclurions encore aujourd'hui : c'est que, dans les loges de trois galeries, l'air de l'Opéra-Comique était vicié à un point tel qu'avec un léger surcroît d'oxide de carbone, il deviendrait rapidement asphyxique.

Nous ajoutions encore : avec le mode de ventilation adopté, l'air mobilisé affecte la forme d'une pyramide quadrangulaire oblique

ayant pour base l'ouverture de la scène et pour sommet le lustre lui-même. Il forme un écran qui empêche les sons de se transmettre convenablement dans toute la salle, et, au point de vue hygiénique, il achève son trajet sans avoir rafraîchi et vivifié les différentes parties du théâtre. Cet appel d'air de la scène sur la salle présenterait un danger considérable si le feu venait à se déclarer à l'Opéra-Comique. Très rapidement les flammes s'engouffreraient de la scène dans la salle; un tirage énergique se produirait dans cette direction; la salle se transformerait en un vaste tuyau de cheminée bien vite enfumé, et ce serait l'asphyxie immédiate et certaine pour les spectateurs des loges et des galeries supérieures.

Hélas! la triste prophétie de 1862 ne s'est que trop réalisée en 1887. Dans la soirée du 25 mai, le lustre a fait tirage, il a amené les flammes et la fumée dans le salle, dont l'atmosphère était déjà viciée à un haut degré, et bien vite l'air est devenu asphyxique. M. Brouardel, qui a fait l'autopsie des victimes retrouvées aux étages supérieurs, a constaté que le plus grand nombre étaient mortes asphyxiées par l'acide carbonique ou intoxiquées par l'oxyde de carbone.

Si nous avons rappelé ces souvenirs personnels, c'est qu'ils montrent mieux que tous les raisonnements le péril auquel on nous expose en effectuant la ventilation des salles de spectacle par l'orifice central ouvert au-dessus du lustre. Il est facile d'éviter ce défaut capital en plaçant les orifices de ventilation sur le sommet de la scène, en supprimant le gaz et en le remplaçant par la lumière électrique, lumière en vase clos et sans flamme; enfin en séparant la salle de la scène par un rideau en fer plein. Ce rideau, absolument essentiel, devrait fonctionner avant, pendant et après la représentation; autrement il ne fonctionnera jamais au moment nécessaire. Le péril eût disparu pour les spectateurs, dans la soirée du 25 mai, si l'on avait pu intercepter toute communication entre la salle et la scène.

Les flammes seules sont à redouter; c'est pourquoi les décors devraient toujours être rendus ininflammables, ce qui est bien facile; c'est pourquoi aussi la lumière électrique s'impose dans toute exploitation théâtrale. Avec les lampes à incandescence, jamais de flamme! On cite, il est vrai des incendies allumés par l'électricité dans certains salons. La faute doit en retomber absolument sur les entrepreneurs qui établissent ces installations provisoires. Ils ne proportionnent pas la puissance des sources d'électricité à la dépense des lampes; les fils rougissent, brûlent leurs enveloppes, et si une tenture se trouve dans le voisinage, elle peut prendre feu. Dans toute organisation bien faite, sous la direction d'un ingénieur, cet inconvénient si grave ne peut se produire. D'ailleurs, partout où l'on installe à demeure la lumière électrique on intercalle dans le circuit ce que l'on appelle un

« coupe-circuit » qui pare à tout danger d'incendie : les fils conducteurs sont reliés sur un point de leur trajet à une boîte qui renferme des conducteurs en plomb. Le courant électrique, vient-il, par impossible, à acquérir une intensité trop grande, les fils chauffent, mais comme le plomb entre en fusion à 335°, il se fond; le circuit est par cela même rompu; le courant ne peut plus passer et tout danger est conjuré. La lumière électrique est une des plus grandes garanties de sécurité contre l'incendie qu'on puisse imaginer. Elle présente aussi l'avantage de ne jamais s'éteindre dans un milieu quelconque, dans la fumée, dans l'eau, etc. Quant au rôle du rideau, il se comprend vite. Le rideau empêche l'invasion des flammes et de la fumée dans la salle, il isole le foyer d'incendie et permet à la foule de s'écouler sans avoir à redouter l'asphyxie.

Les issues étaient suffisantes à l'Opéra-Comique; malheureusement elles étaient fermées pour la plupart et d'ailleurs ignorées du public. De nombreux écriteaux devraient toujours indiquer les issues. Celui qui vient rarement à un théâtre ne peut savoir ou sont les sorties, où conduisent les escaliers. Il serait si simple de placer partout des plaques indicatrices!

Les échelles aussi ont fait défaut. Avec les échelles en nombre suffisant, on aurait pu sauver ceux qui apparurent aux petites fenêtres du troisième, et qui, affolés ne trouvant pas d'issue rentrèrent dans la fournaise. A Londres, dans presque tous les quartiers, existent des dépôts d'échelles. Nous, nous ne possédons aucun de ces dépôts indispensables. C'est tout au plus si nous avons de l'eau. Les responsabilités sont nombreuses et bien grandes dans l'horrible sinistre du 25 mai.

A la dernière exposition d'horticulture, nous avons vu une échelle de sauvetage qu'il nous paraît utile de faire connaître [1]. Elle est ingénieuse et mériterait d'être installée au moins à titre d'essai. Aux Champs-Élysées, on avait disposé une façade de maison avec fenêtre. On poussait un ressort et aussitôt comme par enchantement sortait de la muraille une longue échelle dont les échelons se dressaient dans le vide perpendiculairement au mur. A volonté, l'échelle disparaissait de nouveau ou pendait encore le long de la façade. Cette échelle, combinée par M. Le Tellier, est tout en fer et articulée de façon à se replier sur elle-même et à s'aplatir complètement. Un des montants est encastré dans la maçonnerie depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faîte; le second montant est libre dans l'espace. Si en exerçant sur lui une légère traction on l'abaisse, il entraîne les échelons articulés qui viennent s'appliquer sur le montant fixe. Toute l'échelle disparaît derrière le

[1] Il paraîtrait qu'une échelle analogue est installée dans beaucoup de maisons de New-York.

montant extérieur. On ne voit plus qu'une bande blanche de 5 centimètres d'épaisseur sur 4 de largeur, se dessinant sur la façade; c'est moins volumineux qu'un tuyau de descente des eaux. Un petit effort suffit pour déplier l'échelle parce qu'elle est équilibrée par un contrepoids installé sous les combles. En moins de deux secondes l'échelle est prête à servir. On objectera que les voleurs se serviront volontiers de cette échelle. Non, parce qu'elle est fermée par une serrure. On brisera la serrure : soit, mais alors retentit dans la loge de la concierge et dans toute la maison une cloche d'alarme. Évidemment tout a des avantages et des inconvénients en ce monde. Mais il va de soi que ce serait un gage de sécurité que d'avoir dans les théâtres et même dans les maisons particulières des échelles toujours prêtes à donner une issue. Le règlement, qui n'est pas appliqué d'ailleurs, prescrit, dans toutes les maisons, l'établissement sur cour d'échelons à scellement placés dans toute la hauteur de la maison et s'arrêtant à 4 mètres du sol. L'échelle que nous venons de décrire est plus pratique, d'un prix relativement peu important et remplirait le même but avec plus d'avantages.

On dirait vraiment que le proverbe a raison. Un malheur n'arrive jamais seul. Qui n'a remarqué que les accidents semblent survenir par séries. Survient une collision sur un chemin de fer, un déraillement, et aussitôt l'accident se reproduit successivement sur plusieurs lignes. Un incendie éclate et nous entrons dans la période des incendies. Sinistre de l'Opéra-Comique, aussitôt incendie à New-York, incendie à Roubaix, à Hambourg, à Pernambuco, au Brésil, etc. Un abordage en mer a lieu, aussitôt les collisions entre grands paquebots se multiplient. Les mathématiciens n'admettent pas le hasard, ou plutôt le hasard a pour eux ses lois; on pourrait sans doute expliquer ces événements successifs par le calcul des probabilités. Nous avons eu avant les incendies toute la série des abordages; le feu a fait oublier l'eau; mais en quelques jours, on a pu relever entre grands navires plus de six ou sept collisions. Les abordages ont eu lieu malgré les sirènes, les sifflets à vapeur, etc. On s'est demandé avec quelque raison comment des signaux acoustiques d'une telle intensité n'avaient pas mis à l'abri du choc des bâtiments commandés par des officiers expérimentés? N'entendrait-on pas? ou se tromperait-on sur la direction du son? M. Fizeau, l'éminent physicien, vient d'appeler l'attention de l'Académie des sciences sur un phénomène qui pourrait bien expliquer l'inefficacité des signaux sonores.

Souvent, la nuit et le jour, par temps de brouillard, il arrive que la température de la mer est plus élevée que celle de l'air. Aussi les couches d'air voisines de l'eau s'échauffent, et il s'établit jusqu'à une

certaine hauteur une série de couches atmosphériques dont la température va décroissant depuis la surface de la mer. Or, le son en traversant ces couches d'inégale densité s'infléchit; au lieu de se propager parallèlement à la surface des eaux, il se relève successivement si bien, qu'à une certaine distance, l'onde sonore ne rase plus la mer, mais continue son trajet assez haut dans l'atmosphère. Le son passe bien au-dessus d'un navire. On n'entend plus rien à bord. Ainsi, d'après les calculs de M. Fizeau, à 100 mètres de distance de l'origine du son, l'onde est déjà à 1 mètre au-dessus du trajet horizontal qu'elle suivrait si l'air avait partout la même densité; à 250 mètres, l'onde sonore est relevée de 5 mètres; à 500 mètres, de 23 mètres; à 750 mètres, de 52 mètres; à 1000 mètres, de 92 mètres, etc. Dans ce calcul, M. Fizeau a supposé que le décroissement de la température de l'air était par mètre de hauteur au-dessus de l'eau de 1/10 de degré, hypothèse qui généralement est au-dessous de la vérité, car on observe quelquefois 3 et 4 degrés de différence entre la température de la mer et celle de l'air. Il faudrait alors doubler et même tripler les chiffres précédents. Dans ces conditions, on comprend très bien que deux navires peuvent s'approcher à moins de 500 mètres sans s'entendre par les jours ou les nuits de brouillard. A 500 mètres, l'onde sonore s'est élevée à au moins 23 mètres; elle passe au-dessus du navire. Un paquebot qui file ses 18 nœuds franchit 555 mètres en une minute. Deux paquebots avançant l'un sur l'autre ne commenceront à s'entendre que vers 250 mètres; mais chaque bâtiment filant à la vitesse d'environ 10 mètres par seconde, il ne restera que 25 secondes pour reconnaître le danger, pour apprécier la direction, pour donner les ordres, pour faire obéir le navire, etc., 25 secondes! La collision sera bien difficilement empêchée. Et la faute ne saurait être imputable au commandement qui se repose sur l'efficacité des signaux sonores.

Il existe un moyen d'atténuer considérablement cette cause capitale d'inefficacité des signaux. M. Fizeau fait remarquer qu'il suffirait d'installer les sirènes et les sifflets non plus sur le pont, mais le plus haut possible au-dessus du pont; car en agissant ainsi, en relevant le point d'émission et le point de perception des ondes sonores, on augmentera notablement le champ d'audition; il serait à désirer que des expériences fussent entreprises dans cette direction nouvelle.

On parle aussi des tentatives faites avec succès par M. Edison pour transmettre les signaux non plus par l'air, mais par l'eau. Le son se transmet quatre fois et un tiers plus vite dans l'eau que dans l'air. M. Edison produit sous l'eau une série de petites explosions. Le téléphone perçoit très bien ce bruit dans un rayon d'au moins 3 à 4 kilomètres. En faisant varier la rapidité des explosions, il serait même facile de produire des signaux Morse et de communiquer à

distance. Il y a évidemment aussi des essais à continuer dans la voie déjà tracée par l'inventeur américain.

Suites du tremblement de terre du 23 février. Le ministre de la guerre a transmis à l'Académie, au nom de M. le lieutenant colonel Benoît, directeur de l'artillerie à Nice, un fait curieux qui s'est produit au moment de la troisième secousse. Le gardien de la batterie, Muller, du fort de la *Tête de chien*, était en communication télégraphique avec son collègue de la *Drette* pour rendre compte des effets des deux premières oscillations du tremblement de terre ressenti le matin. Il manipulait debout quand tout à coup il ressentit une violente secousse qui lui fit abandonner le manipulateur et le projeta sur sa chaise où il resta étendu pendant dix minutes ayant, a-t-il dit, une sorte d'éblouissement. En revenant à lui, pendant toute la journée, il lui sembla être ivre; ses mouvements étaient difficiles et pénibles. Le bras droit surtout était comme paralysé et atteint de douleurs vagues.

M. le docteur Onimus a examiné de près le soldat Muller; tout ce qu'il a raconté est très exact; encore maintenant il éprouve à chaque instant ce qu'il nomme des « trémulations » dans le corps. Tout exercice du bras droit lui fait mal; il ne peut même plus écrire cinq minutes de suite. La sensibilité de la peau a diminué, le côté droit a perdu de la force, puisqu'au dynamomètre on obtient 35 pour la main gauche et seulement 29 pour la main droite. Le mal de tête est continuel chez le sujet. M. Onimus en conclut qu'il n'y a aucun doute à avoir et que le gardien Muller a reçu une forte commotion électrique au moment précis du tremblement de terre.

Cette observation a son importance, car elle prouve que les tremblements de terre peuvent être accompagnés de forts courants électriques.

Près du fort de la *Tête de chien*, où se produisit l'accident que nous venons de rappeler, est survenu dans la nuit du 13 au 14 mai, un orage terrible qui a éclaté sur le petit village d'Eza, perché sur le flanc d'un pic qui domine la Méditerranée à une altitude de 500 mètres, entouré de forts encore plus élevés qui commandent la frontière entre Eza et Menton. Au sommet du pic, existent les ruines d'un vieux château romain; 80 mètres plus bas, se trouve l'église, entourée d'une cinquantaine de maisons enfermées dans une ligne de fortifications construites au moyen âge contre les Sarrasins. M. Hubert raconte que, pendant la nuit, le tonnerre fit tant de bruit au milieu d'une bourrasque de pluie et de grêle qui faisait tout trembler, qu'on s'imagina qu'il se produisait encore un nouveau tremblement de terre. Deux coups de tonnerre terribles retentirent et on entendit un craquement épouvantable. Au

lever du jour, on s'aperçut que la foudre avait renversé un versant du toit de l'église, labouré l'autre, descendu par la sacristie, creusé des trous de 1 mètre de profondeur et fendue de haut en bas le mur de soutènement de l'ancienne enceinte fortifiée. La foudre avait également jeté par terre une partie des ruines du château romain, brisé un bloc de 20 mètres en projetant les débris jusqu'à une distance de 100 mètres. Les flancs de la montagne étaient jonchés de débris, la place de l'église couverte à ne pas trouver un point pour mettre le pied, les toits des maisons crevés comme par un bombardement. Les blocs projetés avaient depuis les dimensions de 1 mètre jusqu'à celles de simples cailloux. Une partie de la montagne a été détachée sur une longueur de 20 mètres. Si elle glisse elle produira de grands désastres. Les forts n'ont pas été frappés, mais ils sont munis de paratonnerres.

Les orages ont été violents cette année. A Mortrie (Orne), le 24 avril, éclata entre trois et sept heures un orage d'une intensité extraordinaire. Le fil télégraphique fut fondu sur une longueur de 150 mètres. La foudre pénétra dans une maison par la cheminée et sortit en perçant un mur au ras du sol. Derrière cette maison un homme allait traire une vache dans une étable. Une boule de feu entra par la porte, passa entre les jambes de l'animal et disparut sans laisser de traces. La vache mugit affreusement et, sous l'influence de la peur ou d'une commotion, elle se dressa sur les pieds de derrière et engagea ceux de devant dans les barreaux du râtelier. Quant à l'homme, il abandonna seau, lait et le reste et vint presque s'évanouir dans les bras de sa famille. Il n'avait du reste aucun mal. Au même moment, tombait, devant une maison voisine, une grande quantité de pierres incandescentes. Quelques-uns de ces fragments, gros au plus comme une noix, sont d'une matière peu dense, d'un blanc grisâtre et qui s'écrase facilement sous le doigt, en dégageant une odeur de soufre prononcée; les autres plus petits, ont tout à fait l'aspect du coke. Les coups de tonnerre n'étaient pas précédés des roulements habituels; ils se succédaient à de courts intervalles et éclataient comme des décharges de mousqueterie.

Dédié aux amateurs de truffes! Il paraît que la truffe que nous mangeons en novembre, décembre, janvier, n'est pas la truffe que nous mangeons en février, mars et avril. C'est M. Chatin, de l'Institut, qui nous en prévient. Il y a truffe et truffe. La truffe du Périgord est loin d'être native, elle nous arrive seulement à la fin de l'hiver. Or les marchands nous vendent une toute autre espèce de truffe. Celle du Périgord est d'un beau noir, l'autre est brune. La brune est récoltée en Champagne et en Bourgogne. Les botanistes s'étaient peu occupés de cette truffe, qui fait cependant l'objet d'un très grand commerce depuis

quelques années. M. Chatin a dénommé l'espèce de Bourgogne et de Champagne *tuber uncinatum*, par opposition à l'espèce du Périgord, connue sous le nom de *tuber melanosporum;* c'est que la truffe de Bourgogne présente ce caractère particulier d'avoir ses spores ou graines hérissées de poils recourbés en crochets. Il est bon de savoir ce que l'on fait. On saura maintenant que lorsqu'on servira des truffes marron, on ne mangera pas des truffes périgourdines, mais bien des truffes bourguignonnes ou champenoises.

L'électricité, qui se mêle de tout, vient de songer aux pêcheurs à la ligne. C'est beau de pêcher à la ligne, mais c'est bien fatigant; on ne s'en douterait pas, et cependant c'est ainsi. Il faut une attention bien soutenue, ne jamais quitter de l'œil le bouchon sacramentel, penser sans cesse qu'on peut sentir à la main la petite secousse révélatrice : c'est le poisson qui mord. On va changer tout cela. On pourra lire son journal et pêcher tranquillement, faire entre deux pêcheurs une partie de dominos ou d'écarté et savoir comme autrefois que le poisson est au bout de l'hameçon. Comment? C'est bien simple. On vient d'inventer la ligne et le bouchon électriques.

Le fil de soie ordinaire de la ligne renferme deux fils fins métalliques qui aboutissent d'une part au bouchon, de l'autre au manche de la canne à pêcher. Dans le manche se trouvent dissimulées une petite pile et une bobine électrique. L'extrémité des fils conducteurs sont reliés au bouchon par deux pinces maintenues un peu écartées par un ressort antagoniste. Aussitôt que le poisson mord, le ressort est vaincu, les deux pinces se rapprochent et établissent un contact; aussitôt le courant circule et la main du pêcheur ressent une légère secousse. Il peut donc avoir le nez en l'air, ne plus regarder le fil de l'eau et savoir que ça mord. La nuit ou le jour il est prévenu. Mais il y a mieux. Rien ne l'empêche de quitter sa ligne, de la bien fixer en terre et de se promener autour les mains derrière le dos. En effet, on met le circuit électrique de la canne en relation avec un petit grelot, et chaque fois que le poisson mord l'hameçon, le timbre résonne. Voilà le comble de la pêche à la ligne. Est-ce assez moderne?

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 juin 1887.

De lassitude, la République, après quatorze jours d'interrègne ministériel, a fini par se composer un ministère quelconque, qui sera le vingt-neuvième de son régime. Comment ce ministère est né, après combien d'efforts et d'insuccès, parmi quelles intrigues et quelles équivoques, au milieu de quelle anarchie, nous laisserons aux historiographes de la République le soin d'en instruire la postérité; mais, pour dire toute la vérité, il ne faudra pas qu'ils parlent seuls : la postérité devra entendre avec eux les dramaturges et les chansonniers de la République. Quoi qu'il en soit des longs pourparlers, des fausses démarches, des jeux et des chocs qui ont préparé l'avènement de ce ministère, le spectacle a eu son intérêt pour les curieux. M. de Freycinet vient, s'éclipse, reparaît, se dérobe; il prend deux fois, provisoirement, le pouvoir de faire des ministres et deux fois il le lâche. M. Floquet, une fois consulté sur les choses ministérielles, une fois invité à créer le ministère nouveau, décline, accepte et dépose tour à tour ce mandat. M. Rouvier, une fois commissionnaire, une fois commissionné, cherche des ministres, d'abord bénévolement, pour le compte du président de la République, et il les trouve, en définitive, pour son propre compte. Entre M. Floquet et M. Rouvier, M. Duclerc a son office : en sa qualité d'ami de M. Grévy, il façonne discrètement un ministère éventuel, une ombre de ministère. Quant à M. Grévy, il intervient avec une volonté immuable, celle de se séparer du général Boulanger et de ne pas appeler M. Clémenceau; il est abandonné de M. de Freycinet, il abandonne M. Floquet, il remercie M. Duclerc et il se confie à M. Rouvier, sans l'avoir trop désiré. Mais tous ces incidents sont déjà oubliés. Il n'en reste que des enseignements pour la République ou plutôt pour la nation : à savoir l'impossibilité de former avec une majorité de quatre cents républicains un ministère homogène; l'impossibilité non moins certaine de constituer désormais, avec les éléments divers de cette majorité, un ministère « de concentration »; l'impossibilité de gouverner la République

contre les conservateurs, dès qu'on ne la gouverne plus avec les radicaux; et, parmi cette série d'embarras et d'obstacles, d'inconvénients et de périls, où la République commence à ne plus se sentir absolument maîtresse de ses destinées, l'essai d'un gouvernement presque entièrement opportuniste, qui, tout en ne voulant ni ne pouvant refaire l'expérience d'une république conservatrice, prétend à gouverner la République modérément, sans se régler sur les ordres et les tendances du parti radical.

Qu'on en ait été réduit à se contenter, sinon à se féliciter, d'un ministère présidé par M. Rouvier, c'est le fait qui caractérise le mieux l'état nouveau de la République. M. Rouvier tenant entre ses mains le gouvernement de la République! M. Rouvier représentant la France devant l'Europe! M. Gambetta lui-même, qui peut bien avoir chez les morts un peu plus de « bégueulerie » qu'il n'en avait parmi les vivants, a dû, dans l'autre monde, s'étonner autant de cette fortune singulière de M. Rouvier que de cet étrange sort de la République. Mais M. Rouvier devenu une espèce d'antagoniste de M. Clémenceau! M. Rouvier quasi considéré, dans son « modérantisme », comme un conservateur! M. Rouvier jugé capable, non seulement de remettre un peu d'ordre dans les finances, mais de tempérer un peu le régime radical de la République! Voilà un phénomène non moins stupéfiant pour ceux mêmes à qui l'histoire changeante de la République est le plus familière, depuis dix ans. Le public, lui, se scandalise peu de ces vicissitudes républicaines. La crise cessait, il y avait un ministère : le public a respiré, sans trop se soucier du lendemain. M. Grévy avait prié M. Rouvier de lui fournir un ministère quand même et M. Rouvier a eu ce bonheur, bonheur équivalent à un mérite. M. Rouvier, outre la présidence du conseil, a pris pour lui le portefeuille des finances. Il a confié celui de l'intérieur à M. Fallières, celui de l'instruction publique et des cultes à M. Spuller. De tous ses collaborateurs, ce sont les plus connus. M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, avait déjà, passagèrement, exercé cette même fonction, on ne sait plus dans quel cabinet. M. le général Ferron, qui remplace le général Boulanger, est un militaire sérieux, bien qu'un novateur un peu sectaire. Un ancien avocat, M. Mazeau, reçoit les sceaux. M. Barbey, jadis capitaine de vaisseau, sera le ministre de la marine. M. Rouvier a métamorphosé M. de Hérédia en ministre des travaux publics et M. Barbe en ministre de l'agriculture : ces deux ministres sortent des antres ténébreux de « la gauche radicale ». Ce que sera ce gouvernement, ce qu'il pourra être, son programme ne le dit guère et son nom le dirait trop, si son nom devait lui servir de titre. Ni crédit ni gloire qui lui pro-

mettent une longue durée. Sa seule force, c'est d'exister. Son seul honneur, c'est d'être haï, conspué par les radicaux et d'avoir subi, dès le premier jour, l'assaut de leurs invectives, de leurs défis, de leurs fureurs. Cette attaque, il l'a repoussée victorieusement. Sera-ce toujours avec la même majorité d'opportunistes et de conservateurs? Comment la gardera-t-il? Rien de plus difficile que son rôle, avec ses souvenirs, avec ses secrètes aspirations et ses devoirs : s'il respecte les croyances ou s'il ménage les intérêts des conservateurs, les radicaux le dénoncent comme un gouvernement traître à la République; s'il cède aux doctrines et aux vœux des radicaux, il tourne contre soi les conservateurs et, dès lors, suspect aux uns, parce qu'il les aura irrités, et aux autres, parce qu'il ne pourra pas les satisfaire, il ne tardera pas à périr...

Nous nous trompions en disant que, si l'opinion publique, par fatigue ou par peur, se contente de ce changement ministériel, elle ne peut se féliciter pourtant, parce qu'elle ne peut ni reprendre confiance ni reprendre espoir. Soyons modestes pour elle et avec elle. Soyons justes aussi. Il faut se féliciter au moins que le gouvernement nouveau ait fait disparaître un homme dangereux, dont la France avait autant à craindre la témérité brouillonne que la République l'audacieuse ambition : le général Boulanger se jouait de la sécurité de l'une avec la menace de la guerre, tandis qu'il se jouait de la sécurité de l'autre avec la menace de la dictature. Nous ne le troublerons pas dans l'oubli où son importance artificielle va se dégonfler. Nous ne rappellerons pas l'histoire de ce Pache militaire, qui, ministre, ne laisse pas plus à l'armée le souvenir d'un grand acte ou d'une grande loi que, général, il ne lui laissait le souvenir d'un grand commandement ou d'un grand ouvrage. Ce que l'histoire attestera, ce qu'aucun observateur sagace et honnête n'ignore ou ne nie aujourd'hui, c'est qu'il a fallu éloigner du gouvernement de la République le général Boulanger, non pas parce que son nom était odieux à l'Allemagne, mais parce que son ministère était pernicieux à la France; non pas parce qu'il bravait M. de Moltke, mais parce qu'il n'était qu'un bravache et que son incapacité aussi vaniteuse que peu scrupuleuse désorganisait la défense nationale; non pas parce qu'il relevait le drapeau, mais parce qu'il le brandissait à l'aveugle; non pas parce qu'il était un soldat hardi, mais parce qu'il était un politicien éhonté, un démagogue drapé dans son manteau de troupier, un chef de bande radicale, un capitaine comme on les aime au pays du *pronunciamiento*. Mais, il faut le reconnaître, le cas a été grave. Ce général cher aux démocrates mêmes qui ont le plus véhémentement déclamé jadis contre le « militarisme », M. Clémenceau et M. de Rochefort

prétendaient le garder ministre; et lui-même, parce qu'il était le général chéri de la canaille, prétendait rester à son poste ministériel, sûr qu'il était populaire et que sa bonne fortune ne lui manquerait pas. Pour la première fois, on a signifié au président de la République qu'il eût à maintenir tel de ses ministres, favori de la multitude, s'il ne voulait pas qu'une émeute éclatât autour de l'Élysée. Pour la première fois, on a essayé d'intimider son choix par des pétitions, des adresses, des harangues, avec l'emphase traditionnelle de 1792 et de 1848, au nom du « peuple ». Pour la première fois, un général a toléré qu'on fît, en sa faveur, cet appel à la plèbe et cette sommation au président de la République. Or, parmi tout ce tumulte et ces manifestations, M. Grévy est demeuré ferme; la nation a été sage, l'armée fidèle à sa discipline. Le général Boulanger a dû céder la place au général Ferron et, le peu que valait sa charlatanesque popularité, on l'a bien vu. Mais que le parti radical ait osé transformer en question nationale une question ministérielle, exploiter le patriotisme de la France au profit d'un ministre et provoquer la foule à une émeute en l'honneur d'un général, ne sont-ce pas des symptômes alarmants?...

Les radicaux ont posé, durant les derniers jours de cette crise, une autre question, parlementaire en apparence, révolutionnaire au fond : celle de savoir si M. Grévy n'avait pas violé son devoir constitutionnel et s'il ne méritait pas la déchéance, s'il ne fallait pas qu'il abdiquât ou que la justice populaire l'expulsât de l'Élysée. Ils n'ont pas seulement posé la question. Ils ont fait une démonstration. Une bande de braillards, formée de plus de polissons encore que d'émeutiers, est venue, aux environs de l'Élysée, hurler : « A bas Grévy! » Clameurs sottes et trompeuses, accusation fausse et violente, qui donnent une singulière idée de la République, telle que les radicaux imaginent qu'elle doit être présidée et gouvernée. On sait bien que, pour veiller à l'intérêt de l'État et de la patrie par-dessus l'intérêt des partis, pour sauvegarder contre la passion de la foule, dans la rue, ou contre celle des factions, dans le Parlement, la paix et la grandeur du pays, un Président de République n'a pas la force d'un roi; d'autant plus qu'il est le représentant attitré d'un parti et que, si le parti des suffrages duquel il tient sa temporaire autorité le considère comme son serviteur, il est également enclin à le traiter comme son esclave. Mais quoi! un Président de République voit, à côté de lui, dans la personne ou dans les actes de tel ou tel ministre, la provocation d'une guerre, et, cette menace, il ne pourra pas l'éteindre, il ne pourra pas écarter le ministre compromettant! La Constitution, ont dit les doctrinaires du parti radical, ne permet point au Président de la République

de choisir ses ministres, mais seulement son premier ministre, et ce premier ministre possédera le droit de se choisir les collaborateurs qu'il veut, où il le veut. C'est une erreur. La Constitution ne contient aucune prescription de ce genre; et la tradition, l'histoire, la raison, tout proteste contre cette prétendue maxime parlementaire. Que devient donc, pour les radicaux, la présidence de la République? A quoi sert-il d'élire le Président de la République comme le plus sage, comme le plus capable de la gouverner au profit de la patrie et de la société, s'il ne peut pas la préserver, par ses choix ministériels, d'une guerre dont le péril est sous ses yeux? On annonce qu'on va le contraindre à se démettre et on ameute la plèbe contre lui, on conspire contre lui dans le Parlement. Quelle est, de grâce, la vertu de l'institution? A quoi bon une présidence dans la République, si le Président doit se retirer comme un premier ministre, le jour où il cesse de plaire à un groupe quelconque de républicains? Et telle sera la stabilité de cette présidence? Telle sera la sécurité qu'elle garantira, dans sa durée déjà si courte, au gouvernement de la République?...

M. Grévy aura pu, ces jours-là, en méditant sur son impopularité, reconnaître que la sagesse humaine a des leçons bien malicieuses, des expériences bien ironiques. Qu'il se rappelle ce qu'il était, ce qu'il pensait et disait, il y a environ un demi-siècle. La France, en 1840, avait avec l'Angleterre, sur les bords du Nil, une querelle autrement grave qu'en 1887. Le traité du 15 juillet l'avait isolée en Orient. D'aveugles patriotes l'excitaient à tirer l'épée, lui fallût-il braver toute l'Europe. Le roi Louis-Philippe voulait la paix, lui, quelque irrités que fussent son orgueil et son courage : il croyait que, déclarer la guerre à quatre grandes puissances pour la gloire du pacha d'Égypte, l'honneur de la France ne le demandait pas plus que son intérêt; il estimait qu'à cette lutte inégale la France avait trop à perdre. Mais M. Thiers, son premier ministre, parlait de la guerre comme s'il la voulait; il en parlait avec jactance et il animait l'opinion publique. Les libéraux du temps, les républicains, les radicaux (et M. Grévy était du nombre), se montraient plus belliqueux encore que M. Thiers. Le souvenir de 1792 les enflammait. A les en croire, « la propagande révolutionnaire » préparerait, assurerait la victoire de la France. M. Grévy n'en doutait pas plus qu'eux. Il a dû déclamer, lui aussi, les mots vibrants du *National :* « Marchez sur le Rhin; déchirez les traités de 1815; proclamez hardiment les principes qui doivent changer la face du monde; criez à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne, à la Pologne, que votre oriflamme est le symbole de l'égalité et de la fraternité humaine. » Cependant Louis-Philippe résiste à cet entraî-

nement. On l'injurie, on l'outrage. Il est « le roi de l'étranger! » Il avilit la France, il la trahit! Sans ce roi si lâche, M. Thiers aurait déjà vengé l'affront de la France! Louis-Philippe reste ferme, non seulement devant l'insulte, mais sous la balle de l'assassin. Il oblige enfin M. Thiers à se démettre et M. Thiers s'en va, prêt à « jouer l'Espartero », comme le lui reprochait, face à face, le duc de Broglie. L'émeute gronde dans la rue, pendant l'interrègne ministériel. M. Grévy a dû y chanter la *Marseillaise* avec la foule. Mais l'interrègne ministériel ne dure que quelques jours. Le roi appelle le maréchal Soult, puis M. Guizot. C'est bientôt l'apaisement, à Paris; c'est la paix, en Europe. Eh bien! M. Grévy occupe, en 1887, la place du roi Louis-Philippe, et, comme Louis-Philippe, il est accusé par les radicaux d'humilier la France devant l'étranger, en congédiant un ministre qui personnifie, paraît-il, la fierté de la patrie et sa suprême espérance; comme Louis-Philippe, il est accusé de faire prévaloir sa volonté personnelle sur la volonté nationale. Mais, en dépit de cette criaillerie, M. Grévy, comme Louis-Philippe, préserve la paix. L'histoire a donné raison à Louis-Philippe, M. Grévy peut espérer d'elle le même témoignage. Toutefois, s'il compare les temps et les actes, comme il doit juger sévèrement ses anciens amis, les rhéteurs furibonds et les héros verbeux qui invectivaient, en 1840, contre Louis-Philippe, coupable de sauver la France d'une guerre où la fortune pouvait lui être aussi cruelle qu'elle l'avait été en 1815, qu'elle devait l'être en 1870! Quel étonnement pour M. Grévy de ressembler si peu, en 1887, à l'homme qu'il était en 1840! Quel étonnement surtout de ressembler au roi Louis-Philippe!...

L'intérêt national rangeait, nécessairement, du côté de M. Grévy les patriotes sensés et vaillants de tous les partis, quand il repoussait le général Boulanger, et il y avait là pour les conservateurs une raison plus que suffisante de ne pas se montrer hostiles au ministère qui éliminait ce matamore dangereux. Quel est l'intérêt religieux ou social qui leur eût permis de favoriser contre le ministère de M. Rouvier un ministère absolument radical? On n'aurait pu, sans puérilité, le leur demander. Renverser, dès son apparition, le nouveau ministère, c'était rendre à M. Clémenceau une occasion et un moyen de ramener triomphalement derrière M. Floquet le général Boulanger et d'installer au pouvoir le radicalisme, plus hardi que jamais à force d'irritation. Et puis, renverser ce ministère, à la prière de M. Jullien et de M. Barodet, parce que « le nouveau Cabinet ne représente ni la politique des réformes ni l'union des républicains », quelle sotte bévue! Nos amis, vraiment, ne sont députés ni pour unir contre eux les républicains divisés, ni pour prêter la main à des réformes qui boulever-

sent, ruinent ou oppriment la France. Que si les discordes des républicains doivent se multiplier, leurs haines leur être mortelles, leurs divisions être irrémédiables; que si leurs utopies et leurs violences doivent être stériles, faute de se compléter par toutes les lois qu'ils rêvent, ce n'est pas à nous, ce semble, de les réconcilier naïvement et de les assister. Le vote émis par les conservateurs, dans la séance du 31 mai, a donc été non seulement un vote patriotique, mais un vote intelligent et même habile. Dieu merci! ils ne sont pas devenus ministériels, parce qu'ils ont sauvé, ce jour-là, le ministère naissant et encore balbutiant de M. Rouvier; pas plus qu'ils ne sont devenus républicains, parce qu'ils ont, ce jour-là aussi, sauvé la République d'une complication où était en jeu la paix de la France, sa paix nationale et civile. Ils ne forment pas plus la droite du ministère avec M. Rouvier qu'ils ne formeraient la droite de la République avec un Raoul Duval, si M. Raoul Duval pouvait revenir des limbes sans y avoir oublié son ancienne chimère. Ils sont libres. Aucun pacte ne les attache ni à la République, ni à M. Grévy, ni à M. Rouvier. Ils attendent avec indépendance les actes du gouvernement nouveau, avant d'agir eux-mêmes, soit pour lui, soit contre lui. Ils attendent, aussi décidés à ne pas aggraver le mal qu'à ne pas le faciliter. Leurs principes n'ont pas changé dans cette crise. Ils restent les défenseurs de l'ordre dans les finances, de la liberté au seuil de l'école et devant l'autel, de la sécurité publique dans le travail et de la paix sur la frontière. Ils demeurent monarchistes par toutes leurs préférences et toutes leurs espérances. Si M. Rouvier touche aux biens sacrés qu'ils ont à protéger, ils le combattront avec la même énergie qu'un Goblet, hier, ou un Floquet, demain. Si la République, pendant ou après le règne de M. Rouvier, achève ses erreurs, épuise l'expérience, ils se souviendront, dans cette extrémité fatale, que la Monarchie est le gouvernement le plus propre à sauver la France et que M. le comte de Paris est prêt.

La catastrophe de l'Opéra-Comique détruit par le feu, pendant une représentation à laquelle on se pressait, a distrait de la chute du ministère l'attention du public. On a retiré des ruines fumantes de l'Opéra-Comique cent trente cadavres; les flammes en ont dévoré peut-être une centaine d'autres. La commisération de Paris a été vive. Et comment ne pas s'attendrir? Ce n'est plus seulement la mort qui est venue prendre avec sa brusquerie la plus barbare des êtres tout à l'heure assurés de vivre jusqu'à la fin du soir, jusqu'à l'aube, le lendemain et longtemps encore, bien des jours ou des années. C'est la mort les saisissant, devant la scène où un jeu d'imagination les charme, et les jetant dans le brasier, les écrasant

sous les décombres, en plein plaisir, au milieu de la fête, sans leur laisser le loisir que de pousser un grand cri de désespoir et d'horreur, qui continue les chants interrompus. Mais, si vivement que ce lamentable événement pût exciter la pitié, peut-être ce qu'il avait de théâtral l'a-t-il particulièrement accrue. On a donné pour les victimes des sommes considérables. Que là-bas, au fond de la Savoie ou de la Bretagne, une église se fût abîmée et qu'elle eût croulé sur une assemblée qui priait, il n'est pas sûr que la générosité du public se fût émue si fort, devant les quatre ou cinq cents cadavres gisants au pied de l'autel. Et puis, la pitié du public a ses catégories. Pendant qu'on transportait solennellement à Notre-Dame les restes des victimes, pendant qu'on y amenait ces douze cercueils de morts inconnus et qu'on les déposait sur la pierre, devant Celui-là seul qui pouvait les reconnaître, devant Dieu, nombre d'hommes ont versé des larmes. Combien pourtant, quelques minutes après, auraient entraîné le peuple à une émeute meurtrière, en l'honneur du général Boulanger! Combien auraient acclamé le général Boulanger conduisant un million de soldats sur des champs de bataille où il en serait tombé une centaine de mille! Il faudrait, en vérité, à la pitié populaire quelque chose de plus chrétien ou même, si l'on veut, de plus philosophique. Certes, ce monde a de quoi non seulement élever, mais élargir la compassion de la multitude. Qu'est-ce que la vie, parmi les coups désastreux dont nous sommes devenus presque simultanément les témoins, sur la terre entière? Quelles sont ces puissances terribles de la nature ou de l'imprévoyance humaine qui nous anéantissent si rapidement, en masse? Écoutez les nouvelles qui arrivent de tous les horizons et qui, parce qu'elles viennent du lointain et que leur sinistre réalité ne nous menace que vaguement, frappent moins nos cœurs, en remuant moins notre égoïsme. Presque au temps même où l'Opéra-Comique se consume, voilà, en Angleterre, une mine qui se referme comme un tombeau sur cent cinquante ouvriers; voilà, en Russie, un cirque qui s'effondre et qui brûle avec un millier de spectateurs; voilà, sur l'Océan Indien, un navire qu'un cyclone engloutit avec sept cent quarante passagers. Quels effroyables drames de la mort! Et n'est-ce pas assez de lutter contre ces fléaux, contre ces accidents, sans livrer notre vie aux luttes homicides de la guerre civile ou étrangère? Mais il ne servirait point de poser ces questions à la foule qui passe, tressaille et oublie. Nous nous contenterions que la leçon, infligée par la catastrophe de l'Opéra-Comique à l'incurie des uns, à l'insouciance des autres, ne fût pas une leçon inutile. La responsabilité du désastre, qui la prend? Qui la porte? On en dispute beaucoup et c'est là l'ordi-

naire, en France, après toutes les catastrophes. Quand donc apprendrons-nous le prix de la responsabilité? Quand saurons-nous tout ce que ce devoir a de viril et de sage? Et, s'il faut que nous le sachions, n'est-ce pas surtout sous ce gouvernement de la République qui semble être, par excellence, le régime des irresponsables?

Sur notre frontière de l'Est, point d'émoi nouveau : si, derrière les armes qui la hérissent, ce n'est pas la paix avec le repos, c'est du moins le silence de la paix. On dirait qu'une sorte de trêve a coïncidé, par-delà les Vosges, avec la crise ministérielle et quasi présidentielle de notre turbulente République. Les journaux officieux de M. de Bismarck n'ont de querelles, en ce moment, à Paris, à Moscou, à Vienne, que sur l'histoire contemporaine. Mais ils ont proféré du côté de Bruxelles des paroles comminatoires. La grève a troublé encore une fois les grands centres de l'industrie belge; et, bien qu'elle n'ait pas provoqué autant de crimes ni des crimes aussi atroces que ceux de l'an dernier, bien qu'elle n'ait pas été générale et que ses chefs, M. Anseele et M. Defuisseaux, en aient un peu émoussé le mal par leur propre discorde et par la diversité de leur action, ses désordres se sont prolongés jusqu'à Bruxelles. L'excuse, la raison apparente de la grève a changé, cette année : on a crié aux mineurs et ils ont aussitôt crié eux-mêmes que la loi qui taxe maintenant, à l'entrée du territoire, le bétail étranger, allait affamer le peuple; puis on leur a fait demander le suffrage universel, comme si le suffrage universel pouvait remédier à la crise économique dont ils souffrent, avec les industriels de toute l'Europe; en réalité, les révolutionnaires qui soulèvent les grévistes belges ne sont que des socialistes, prêts à renverser la Monarchie èt à se partager, dans une orgie de sang et de feu, les biens et l'or des bourgeois. La vigoureuse sévérité du gouvernement et les fermes précautions des bourgmestres ont comprimé ou contenu les violences de la grève. Que les patriotes (et, parmi eux, M. Frère-Orban lui-même, qui s'obstine si passionnément à ne vouloir, dans la vallée de la Meuse, aucune des fortifications proposées pour y abriter temporairement contre une invasion la nationalité belge), que les patriotes de ce libre et généreux royaume de Belgique veillent à la sécurité sociale de leur pays! Ce sera demain peut-être la sécurité nationale. Les journaux officieux de M. de Bismarck les ont avertis qu'il ne tolèrerait pas longtemps, dans ces parages de l'empire, une guerre servile, une révolution. En Angleterre, le Parlement a repris son œuvre interminable, le bill de « coercition », cette loi dont il n'a pu voter, dans un espace de quatre mois, que le premier article. M. Parnell est rentré à la Chambre des Communes. M. Gladstone y revient, chargé des lau-

riers oratoires dont s'est couronné, à Swansea, sa vieillesse toujours loquace, toujours fougueuse. On a promis hier au Parlement d'interrompre bientôt cette éternelle discussion du *home rule*, pour lui communiquer le texte de la convention par laquelle sir H. Drummond Wolff a réglé si arbitrairement avec le Sultan l'évacuation de l'Égypte. L'Europe, qui paraît peu disposée à ratifier cette convention illusoire, attend avec curiosité le débat du Parlement anglais. Heureuse la République française de n'avoir plus le général Boulanger pour ministre de la guerre, pendant que la diplomatie de M. Flourens s'exerce à des questions si graves! Heureuse aussi de n'avoir plus M. de Freycinet pour ministre des affaires étrangères, quand recommence cette question d'Égypte où deux fois son faux génie a servi si mal le droit et l'intérêt de la France!

Auguste Boucher.

L'un des gérants. JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LA

POLITIQUE FRANÇAISE EN ITALIE

AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1].

(1831-1832)

II. — L'EXPÉDITION D'ANCÔNE

I

Le pape avait refusé de s'engager à faire les édits sur commande et à heure fixe, exigés par le gouvernement français; mais il n'avait pas pour cela renoncé à opérer des réformes. Dès le 5 juillet 1831, avant même la retraite des troupes autrichiennes, un édit réorganisa l'administration provinciale et municipale, faisant aux libertés locales une part plus large que celle qui leur était alors accordée en France [1]. Dans les Légations, toutes les fonctions civiles furent, en fait, confiées à des laïques. La réforme judiciaire ne pouvait s'improviser aussi vite; toutefois, avant la rentrée des tribunaux, des édits, en date des 5 et 31 octobre et du 5 novembre, réglèrent les juridictions et les procédures d'après des principes entièrement nouveaux; ils ne supprimaient pas les tribunaux ecclésiastiques pour les causes que leur déférait le droit canon;

[1] Voy. la livraison du 10 juin.

[2] Dans chaque délégation étaient un *prolégat*; une *congrégation governative*, composée de quatre propriétaires de la province, assistant le prolégat et délibérant sur toutes les affaires; enfin un conseil provincial nommé par le souverain sur une liste en nombre triple émanant de l'élection. Chaque commune avait un conseil municipal élu et un gonfalonier nommé par le gouvernement entre trois candidats présentés par les conseils municipaux.

ils laissaient aussi subsister ce mélange de la discipline spirituelle et de la police civile, cette sorte de confusion du for intérieur et du for extérieur, qui paraissaient la conséquence du double caractère religieux et politique du souverain et que les mœurs romaines supportaient plus facilement que les nôtres; néanmoins les améliorations étaient considérables et faisaient disparaître la plupart des abus trop réels qui rendaient la justice de l'État pontifical impuissante, onéreuse ou suspecte. Enfin, un édit du 21 novembre institua, sous le titre de *congrégation de révision*, un conseil central chargé spécialement du contrôle financier : c'était l'embryon de la consulte d'État demandée par la Conférence. Le pape avait donc à peu près rempli tous les *desiderata* du *memorandum* du 21 mai : il ne prétendait pas, du reste, avoir dit son dernier mot; bien au contraire, les divers édits invitaient les corps délibérants, qu'ils instituaient, à rechercher eux-mêmes et à indiquer au souverain les améliorations qui pourraient encore être ajoutées.

Dans la cour romaine, tous, sans doute, ne s'intéressaient pas également au succès de ces réformes : quelques-uns désiraient leur échec; plusieurs ne se prêtaient à cette sorte d'essai que par déférence pour les puissances, mais sans grande confiance dans le résultat. Toutefois, la droiture personnelle du pape et la faiblesse extrême de son gouvernement étaient une garantie que les concessions décrétées sur le papier ne pourraient être marchandées et restreintes dans l'exécution. Dans les provinces, en effet, pas d'autre force armée qu'une garde civique ayant nommé elle-même ses officiers : des fonctionnaires hors d'état de résister au mouvement réformiste, la plupart sympathiques à ce mouvement; quelques-uns même anciens insurgés. Les « libéraux » des Légations étaient donc bien assurés de ne rencontrer aucun obstacle s'ils voulaient user des armes légales qui leur avaient été remises et développer les germes féconds de *self-government* contenus dans les édits pontificaux : jamais population ne s'était trouvée dans des conditions plus favorables pour faire prévaloir, sans révolte, ce qu'il pouvait y avoir de légitime et de raisonnable dans ses réclamations.

Mais, nous l'avons déjà fait observer, les meneurs du mouvement italien n'avaient nulle envie de se prêter à une réforme dont l'effet eût pu être d'assurer l'existence du gouvernement qu'ils voulaient renverser. Aussi affectèrent-ils, tout de suite, de traiter les édits d'amère dérision, de comédie menteuse et perfide dont ils ne consentaient pas à être les dupes. Croyant ou feignant de croire que les réformes concédées l'étaient sans sincérité, comme un expédient passager, et avec l'arrière-pensée de les

retirer au premier symptôme de contre-révolution en Europe, ils disaient à M. de Sainte-Aulaire[1] : « Il y a, pour nous, libéraux italiens, péril en la demeure. Nous devons forcer de voiles pendant que nous avons bon vent, afin d'être entrés au port avant l'orage. Il nous faut de l'irrévocable, et tant que nos droits n'auront pas été reconnus et garantis par un pacte solennel, tant que nous n'aurons pas obtenu toutes les institutions dont l'ensemble seul peut assurer la liberté constitutionnelle, nous devons rester sur la défensive et ne point accepter des améliorations partielles. » Leur thèse était d'ailleurs d'une parfaite simplicité. A les entendre, les provinces ayant reconquis leur indépendance en 1831, le pape n'avait plus de droits antérieurs à invoquer, et sa souveraineté ne pouvait être rétablie qu'en vertu d'un pacte librement discuté, de puissance à puissance, entre le pontife et ses anciens sujets; comme premières conditions ils exigeaient la reconnaissance de la souveraineté du peuple, une constitution décrétée par une assemblée nationale et jurée par le pape. Jusqu'à la conclusion de ce pacte dans les trois provinces de Bologne, de Ravenne et de Forli, où se concentrait, pour le moment, l'agitation révolutionnaire, on ne laissait exécuter ni même publier aucun édit du Saint-Siège; on ne payait, à ce dernier, aucun impôt; le drapeau pontifical était remplacé par les trois couleurs italiennes; la garde civique obéissait aux agitateurs; les représentants de l'autorité centrale, par impuissance ou par complicité, suivaient le mouvement; tout le pouvoir était ouvertement aux mains des chefs de l'insurrection de février 1831. Révolte singulière, d'ailleurs : sans violence apparente, par cette seule raison que personne ne tentait de la réprimer. On eût dit que le gouvernement pontifical s'était résigné à laisser s'établir dans ces provinces une sorte d'interrègne.

L'ambassadeur de France à Rome, inquiet des conséquences d'un tel désordre et pour l'autorité pontificale et pour la politique française, s'épuisait en avertissements aux chefs du mouvement. « Votre intérêt, ne se lassait-il pas de leur dire ou de leur écrire, est de profiter des bonnes intentions de votre souverain, et surtout de la faveur des circonstances. Le pape, sans forces militaires pour vous contraindre, vous tiendra compte d'une soumission qui paraîtra volontaire et l'achètera au prix de toute concession qui n'impliquera pas l'abandon complet de sa souveraineté. Votre erreur est de croire que vous êtes maîtres de la situation et que vous pouvez

[1] *Mémoires inédits de M. de Sainte-Aulaire.* — Rappelons, à ce propos, une fois pour toutes, que tous les documents cités au cours de ce travail, sans indication de source spéciale, sont tirés de ces mémoires.

choisir le moment et les conditions de votre soumission. L'état actuel de vos provinces est un scandale qui ne pourra se prolonger longtemps impunément. La France elle-même s'en indigne. Mes instructions me prescrivent d'appuyer les demandes que vous présenterez à votre souverain dans des formes respectueuses et régulières; mais elles me prescrivent aussi de soutenir l'autorité du pape et d'appuyer son gouvernement. Je serai le premier à me prononcer énergiquement contre vous, si vous persistez à rester en dehors des voies légales. Dans ce cas, d'ailleurs, le pape fera avancer les troupes qu'il travaille à réunir, et si ces troupes sont repoussées, les Autrichiens ne laisseront pas assurément la république triompher aux portes de la Lombardie. » Par moments, M. de Sainte-Aulaire pouvait croire que ses conseils étaient enfin entendus. Mais bientôt après, les violents reprenaient le dessus. Aux avertissements de l'ambassadeur, ils opposaient les encouragements que leur envoyaient de France les chefs de la gauche; ils avaient partie liée avec ces derniers contre le ministère Périer, et, comme eux, tâchaient de se persuader que ce ministère serait bientôt renversé[1]. M. de Sainte-Aulaire n'était d'ailleurs soutenu par personne dans l'effort honnête qu'il tentait. La Conférence ne se réunissait plus; le représentant de l'Angleterre avait quitté Rome; quant à l'ambassadeur d'Autriche et à ses deux alliés de Russie et de Prusse, ils se tenaient cois, considérant, non sans quelque satisfaction maligne, les embarras d'une politique que la France avait imposée. A Paris même, notre ambassadeur ne trouvait guère plus de secours : vainement appelait-il l'attention de son gouvernement sur des désordres dont la conséquence pouvait être une seconde intervention de l'Autriche, et le pressait-il de se concerter dès maintenant avec les autres puissances pour prévenir une telle extrémité, il ne recevait même pas de réponse à ses dépêches. Depuis que le cabinet français avait obtenu par l'évacuation de Bologne l'effet qu'il désirait produire sur l'opposition, il semblait ne plus s'occuper des affaires d'Italie; sans méconnaître le péril qui pouvait résulter un jour de la révolte des Légations, il croyait

[1] « L'opinion libérale en Italie, écrivait, de Turin, M. de Barante, le 31 décembre 1831, reçoit toute l'influence des réfugiés et de la faction qui, en France, a mis son espoir dans la guerre et la propagande. C'est la même exaspération, la même haine contre M. Périer et M. Sébastiani, les mêmes discours outrageants contre le roi Louis-Philippe. Une espérance succède à une autre, une illusion vient remplacer l'illusion dissipée. Ç'a été d'abord les élections, puis la majorité; après un instant de découragement, Lyon est venu réchauffer le parti, qui maintenant compte sur la discussion du budget. Il paraît qu'on a fait dire dans les Légations de ne point céder à l'autorité pontificale et de tenir bon encore un mois ». (*Documents inédits.*)

avoir le temps d'y pourvoir, et en attendant il se laissait entièrement distraire et absorber par d'autres questions plus proches et plus pressantes.

Cependant le cardinal Bernetti ne cachait pas à l'ambassadeur de France que la patience du pape était à bout. Dès le début, Grégoire XVI avait dit à M. de Sainte-Aulaire : « C'est une expérience à faire; nous la jugerons par ses résultats; jusqu'ici, convenez qu'ils ne s'annoncent pas d'une manière favorable. » Depuis, en présence de l'audace croissante des agitateurs qui convoquaient une convention à Bologne, levaient des impôts et organisaient publiquement une armée insurrectionnelle, le pontife n'avait-il pas dû être plus dégoûté encore de cette « expérience »? Les cardinaux *zelanti* avaient d'ailleurs beau jeu à lui répéter chaque jour : « Qu'a-t-on gagné à se soumettre à la Conférence? Les édits rendus en exécution du *memorandum*, loin de calmer les populations, les ont rendues plus exigeantes, plus révoltées. Qu'attend-on pour se soustraire à tant d'indignités? L'impunité de Bologne et de la Romagne n'est-elle pas faite pour ébranler les provinces encore fidèles? Il n'y a plus un moment à perdre pour abandonner une politique déshonorante désormais jugée. » Cet avis finit par prévaloir dans les conseils du Vatican; et, le 8 décembre 1831, le cardinal Bernetti annonça tristement à notre ambassadeur que résolution était prise de soumettre la révolte à main armée. Le cardinal prince Albani, octogénaire, mais l'un des plus ardents des *zelanti* et l'antagoniste déclaré du secrétaire d'État, était nommé au commandement des troupes pontificales. Ces troupes, levées à la hâte, mal armées, mal disciplinées, ne s'élevaient pas à plus de cinq mille hommes : prendre l'offensive avec des moyens si insuffisants ne s'expliquait qu'avec l'arrière-pensée d'une nouvelle intervention autrichienne.

II

Une perspective aussi grave ne permettait pas au cabinet français de négliger plus longtemps les affaires d'Italie. D'ailleurs, dès les premiers jours de décembre, il en avait été saisi par une communication fort pressante de l'ambassadeur d'Autriche[1]. S'il avait trop

[1] M. de Metternich écrivait au comte Apponyi le 1er décembre 1831 : « Je prévois que le gouvernement sera fort préoccupé; cela ne devra pas vous empêcher de traiter avec énergie l'affaire des Légations. Nous avons laissé venir les choses au point où le remède doit être porté et où, par conséquent, la nécessité de son emploi doit sauter aux yeux. La partie que nous avons jouée a été pleine de risques, et, cependant, nous ne nous y

tardé à se mettre en route, du moins il n'hésita pas sur la direction à suivre. Pas un moment, il ne laissa voir la moindre tentation d'être complaisant à la révolte; il voulait, au contraire, s'entendre avec les autres puissances, notamment avec l'Autriche[1], pour rétablir l'autorité du pape; seulement il avait en même temps le souci très légitime que cette œuvre s'accomplît sans mettre en péril l'influence française et la politique de réformes. Casimir Périer, usant une fois de plus de son procédé accoutumé, convoqua les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie à une conférence qui eut lieu le 14 décembre. Il y fut convenu « que les représentants des quatre puissances à Rome amèneraient le Saint-Siège à leur adresser un exposé complet de la marche qu'il avait suivie pour rétablir l'ordre dans les Légations et des mesures qu'il avait adoptées pour se conformer au système d'indulgence, de réformes et d'amélioration conseillé par la Conférence; qu'en réponse à cet exposé les mêmes représentants, prenant acte des améliorations effectuées et promises, exprimeraient, au nom de leurs cours, la désapprobation de la conduite des agitateurs, dans la forme la plus propre à agir sur leur esprit et à les éclairer sur leur position en Europe ». Il était admis que l'Autriche appuierait cette démonstration par des mouvements de troupe sur ses frontières. Notre gouvernement se flattait de décourager ainsi l'insurrection et de prévenir ce qu'il tenait par-dessus tout à écarter, une nouvelle intervention de l'armée impériale[2]. Si ces mesures ne suffisaient pas, les puissances « se réservaient de procéder à des déterminations plus décisives ».

sommes pas refusés. M. Périer devra de nouveau reconnaître dans notre conduite une large somme d'égards pour sa position... La question n'est pas volontaire; la chose n'est pas à laisser ou à prendre; il faut l'empoigner, sans quoi elle nous tuera. C'est à faire saisir la force de cette vérité que vous et MM. vos collègues de Russie et de Prusse devez vous appliquer. » (*Mémoires de M. de Metternich*, t. V. p. 145.)

[1] M. de Barante, vers cette époque, ayant cru devoir tenir un langage assez comminatoire à l'ambassadeur d'Autriche à Turin, pour le cas où il y aurait une seconde intervention, le général Sébastiani lui en exprima son déplaisir : « Un langage plus vague et moins formel, dit-il, eût peut-être été plus conforme aux relations complètement amicales et conciliantes qui existent en ce moment entre les grandes puissances, relativement à cette question. En effet, nous continuons à chercher dans un parfait accord avec l'Autriche et nos autres alliés les moyens de mettre fin à l'état d'anarchie qui afflige la Romagne ». (Depêche du 14 janvier 1832. *Documents inédits.*)

[2] Le général Sébastiani écrivait à M. de Barante, en lui rendant compte de cette décision : « Ce que nous nous proposons avant tout, c'est d'empêcher, s'il est possible, l'intervention armée de l'Autriche. » (Dépêche du 14 janvier 1832, *Documents inédits.*)

Les représentants des quatre puissances à Rome, obéissant à l'impulsion venue de Paris, se mirent aussitôt à l'œuvre. La Conférence reprit ses séances interrompues depuis cinq mois. Le cardinal Bernetti, vivement pressé, consentit à suspendre provisoirement la mise en mouvement des troupes pontificales. Puis, le 10 janvier, il adressa aux ambassadeurs la note désirée par leurs cours. On ne put s'entendre pour y faire une réponse commune, parce que le représentant de la France ne voulait rien dire qui impliquât adhésion sans condition à une intervention éventuelle des Autrichiens; il déclara, au contraire, que, si ce cas se présentait, il « demanderait des garanties et des compensations ». Mais, sauf cette réserve, les quatre plénipotentiaires furent d'accord pour exprimer chacun de leur côté la réprobation de la révolte et aussi la confiance que le gouvernement romain, en récompense du concours qui lui était donné, persisterait dans les réformes où il s'était engagé sur les conseils de l'Europe. M. de Sainte-Aulaire avait tenu d'autant plus à faire insérer cette dernière déclaration dans les quatre notes, que le cardinal Bernetti ne lui avait pas caché l'ébranlement de sa situation personnelle par suite de l'influence croissante des *zelanti*. Du reste, la note de l'ambassadeur de France, datée du 12 janvier, n'était pas la moins énergique contre les révoltés; après avoir énuméré les édits réformateurs publiés depuis six mois et les promesses faites, par le pape de les compléter prochainement, il déplorait l'ingratitude des populations, reconnaissait le droit et le devoir du Saint-Siège de rétablir son autorité souveraine, et, prévoyant le cas où ses troupes rencontreraient une résistance coupable, il ajoutait : « Le soussigné ne fait aucune difficulté de déclarer que les auteurs de cette résistance, aussi insensée dans son but que fatale dans ses résultats, seraient considérés en France comme les plus dangereux ennemis de la paix générale. Fidèle à sa politique tant de fois proclamée, le gouvernement du roi emploierait, au besoin, tous les moyens pour assurer l'indépendance et l'intégrité des États du Saint-Père. La bonne intelligence qui existe entre lui et ses augustes alliés est une garantie certaine que ses vœux à cet égard seront accomplis. » Le cardinal Bernetti fit aussitôt publier, le 14 janvier 1832, dans le journal officiel de Rome, les notes des quatre ambassadeurs, et il y joignit un manifeste par lequel il adjurait les habitants des Légations de rentrer dans le devoir et de ne pas attirer sur leur pays les maux de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Ce qui se passait depuis quelques semaines dans les Légations pouvait donner quelque espoir dans l'efficacité de ces démarches. Tant qu'ils n'avaient cru avoir affaire qu'aux troupes papales,

les révoltés ne s'en étaient montrés nullement émus; ils ne s'étaient même pas beaucoup effrayés de l'éventualité d'une intervention autrichienne, persuadés que nous serions forcés alors de nous y opposer et qu'il en résulterait une guerre générale. Mais du jour où ils avaient vu toutes les puissances, y compris la France, se concerter pour soutenir l'autorité du Saint-Siège, le découragement et l'inquiétude les avait gagnés. Avec cette promptitude tout italienne à tourner sans vergogne le dos au danger, les plus prévoyants et non les moins compromis avaient donné le signal d'une sorte de sauve-qui-peut : c'était presque à croire qu'il y aurait émulation à qui viendrait le premier offrir sa soumission. Les publications du 14 janvier n'allaient-elles pas précipiter cette dissolution déjà commencée, et ne se trouverait-on pas ainsi avoir eu raison de la révolte sans recourir à la force? Divers symptômes le faisaient supposer. En tout cas, si tardive que fût l'intervention diplomatique de l'Europe, il convenait que le gouvernement pontifical lui laissât le temps de produire son effet et attendît au moins quelques jours avant de recourir à d'autres moyens.

C'est ce que ne permit pas l'impatience du cardinal Albani. Depuis un mois, il ne subissait qu'en maugréant les délais imposés par la diplomatie, et faisait savoir à Rome qu'il ne pouvait plus longtemps retarder son attaque. Du revirement qui se manifestait dans les Légations, il concluait seulement qu'une action militaire n'y rencontrerait pas de résistance sérieuse et que dès lors une chance s'offrait de rétablir l'autorité du pape, sans avoir à compter avec les conseils de réformes donnés par l'Europe. S'il échouait, il en serait quitte pour appeler les troupes autrichiennes avec lesquelles il paraissait bien avoir partie liée. Cinq jours seulement après la publication des notes, lorsqu'elles étaient à peine parvenues dans les Légations, le fougueux vieillard, sans avoir reçu aucun ordre de Rome, mais abusant des pleins pouvoirs qu'on avait eu l'imprudence de lui confier [1], mit sa petite armée en mouvement et la fit entrer sur le territoire des provinces révoltées : elle rencontra, le lendemain 20 janvier, près de Cézène, les gardes civiques de Bologne et des villes voisines, et leur infligea une sanglante défaite. Il semblait que cette victoire dût déterminer une soumission générale. Mais la troupe pontificale, qui comptait dans ses rangs beaucoup de vagabonds et d'aventuriers, se livra, dans Cézène et surtout dans Forli, à des actes de brigandage et de cruauté qui, exploités par les habiles, grossis par la rumeur

[1] Quelques jours après, le cardinal Bernetti déclarait à M. de Sainte-Aulaire « que le cardinal Albani avait fait un usage peu judicieux du pouvoir discrétionnaire qui lui avait été confié par le pape ».

publique, provoquèrent dans les Légations un cri d'indignation et de vengeance. Les populations, tout à l'heure disposées à capituler, se levèrent en armes. Surpris, troublé, ne se sentant pas en force, le cardinal prit, cette fois encore, sur lui, et sans avoir demandé les ordres de son gouvernement[1], d'implorer le secours des Autrichiens. Ceux-ci, qui se tenaient prêts, répondirent immédiatement à cet appel. Dès la nuit du 23 au 24 janvier, ils franchissaient la frontière, et, le 28, ils rentraient à Bologne, sans avoir rencontré l'ombre d'une résistance, acclamés même par les populations qui voyaient dans leur présence une protection contre les soldats du cardinal Albani.

III

Le gouvernement français se retrouvait donc en face de la même difficulté dont il avait eu tant de peine à se tirer six mois auparavant, difficulté aggravée par cela seul qu'elle se renouvelait. La précipitation avec laquelle l'entrée en campagne du cardinal Albani et l'intervention des Autrichiens s'étaient produites au moment même où commençait à s'exécuter le plan de pacification concerté entre les puissances, donnait à toute cette affaire un caractère de surprise préméditée, de coup monté à notre insu et contre nous, qui nous la rendait encore plus déplaisante[2]. Peut-être n'était-ce qu'une apparence. Certains indices feraient croire que le cabinet de Vienne était le premier à trouver que ses généraux avaient été un peu vite[3]. Son impression était au moins fort

[1] Le cardinal Bernetti était si peu au courant que, le 26 janvier, il déclarait à M. de Sainte-Aulaire, en l'autorisant à en transmettre l'assurance à son gouvernement, qu'aucun secours n'avait été demandé à l'Autriche et que, suivant toute apparence, le pape ne serait pas réduit à employer cette ressource extrême.

[2] Quelques jours plus tard, le 13 mars, dans un *memorandum* où il rappelait tous les faits, Casimir Périer disait au sujet de la nouvelle intervention autrichienne : « La précipitation avec laquelle elle avait eu lieu permettait de croire qu'elle était le résultat d'un concert préalable dont on nous avait caché l'existence; ce n'était que dans cette hypothèse qu'on pouvait se rendre compte de quelques incidents singuliers et particulièrement d'une proclamation autrichienne qui, datée du 19 janvier, trois jours avant l'appel du cardinal Albani, annonçait déjà la marche des troupes impériales Depuis, les cours de Rome et de Vienne nous ont donné des éclaircissements qui tendent à expliquer ces malentendus d'une manière toute naturelle et à en rejeter le tort sur le zèle indiscret ou sur l'imprévoyance de leurs agents; nous sommes loin de mettre en doute la sincérité de ces explications... » (*Documents inédits.*)

[3] La princesse de Metternich, fort animée cependant contre la France, écrivait, dans son journal intime, le 31 janvier 1832 : « Je suis allée auprès

mélangée; s'il jouissait d'avoir fait acte de suprématie en Italie il ne laissait pas en même temps que d'être un peu troublé des risques auxquels il s'exposait ainsi et fort désireux de nous amadouer[1]. Quoi qu'il en fût d'ailleurs des secrets sentiments du gouvernement impérial, le silence et l'inaction nous étaient impossibles. Après s'être fait honneur d'avoir substitué le concours européen à l'action exclusive du cabinet de Vienne, la politique réformatrice de la France à la politique répressive et réactionnaire de l'Autriche, notre ministère pouvait-il accepter le démenti qui lui était donné? Après s'être tant vanté d'avoir imposé l'évacuation en juillet 1831, pouvait-il, en janvier 1832, assister tranquillement à une nouvelle intervention? La mortification eût été bien plus grande que la première fois; il s'y fût joint ce je ne sais quoi d'un peu ridicule propre aux niais qui se font jouer et aux fanfarons qui se laissent braver. En Italie, plus que jamais, notre influence courait le risque d'être absolument ruinée [2]. En France, l'opposition se flattait déjà d'avoir retrouvé un terrain favorable pour attaquer le cabinet : elle montrait dans la conduite du cardinal Albani la conséquence de la note adressée, le 12 janvier, par M. de Sainte-Aulaire au gouvernement pontifical, et menait bruyamment une campagne d'indignation contre les excès des troupes papales. La politique conservatrice paraissait abaissée et compromise; il fallait quelque coup d'éclat pour la relever, mais un coup d'éclat calculé de telle sorte, qu'il ne mît pas en péril la paix de l'Europe ou l'autorité du pape, qu'il ne servît les desseins ni des belliqueux de Paris ni des révolutionnaires de Bologne.

Le problème était singulièrement complexe et difficile. Casimir Périer, qui, par suite d'une maladie du général Sébastiani, avait pris complètement en main toute la direction des affaires étrangères, l'aborda avec sa résolution habituelle. D'ailleurs, si soudaine qu'elle fût, l'intervention ne le prenait pas tout à fait à l'improviste. Quand, au mois de décembre 1831, son attention avait été rappelée sur la question italienne, il avait prévu les diverses hypothèses et, tout en désirant, en espérant même échapper à une nouvelle occu-

de Clément (son mari), qui m'a lu un grand travail qu'il venait de terminer pour Paris. L'entrée de nos troupes à Bologne, entrée aussi inattendue qu'inutile, peut amener la chute de Périer... Nous sommes fatigués de jouer le triste rôle de police pontificale. » (*Mémoires* du prince de Metternich. t. V, p. 228.)

[1] Cf. entre autres les conversations de M. de Bombelles, ambassadeur d'Autriche à Turin, avec M. de Barante. (Correspondance diplomatique de M. de Barante, *Documents inédits.*)

[2] Voy. notamment la correspondance de M. de Barante. (*Documents inédits.*)

pation autrichienne, il avait arrêté, à part soi, son plan de conduite pour le cas où elle se produirait, et l'avait aussitôt exposé en ces termes à son ambassadeur près le Saint-Siège : « Si, par suite de la marche des événements, la cour de Rome se croyait dans la nécessité de recourir à une intervention étrangère, nécessité toujours bien déplorable, nous demanderions que cette intervention, au lieu d'être effectuée par une grande puissance européenne à laquelle l'opinion publique attribuera toujours, à tort ou à raison, des projets d'empiètement, fût confiée à des troupes sardes. Si pourtant l'occupation autrichienne ne pouvait être évitée, ce que nous regretterions bien vivement, nous y mettrions cette condition : que tandis que les Autrichiens occuperaient une partie des Légations, une autre partie fût occupée par des Sardes, et que nos soldats et nos vaisseaux fussent reçus dans le port et la place d'Ancône. Enfin, si le refus de la Sardaigne ou tout autre motif faisait échouer cette combinaison, l'occupation des Légations par les troupes autrichiennes pourrait encore avoir lieu, toujours moyennant notre entrée à Ancône. Cette dernière hypothèse, la plus défavorable de toutes, marque le terme des concessions auxquelles nous nous prêterions. » Dans ce plan, une partie devait être bientôt reconnue inexécutable : par divers motifs et surtout par crainte de déplaire à l'Autriche, le cabinet de Turin n'était pas disposé à jouer le rôle qu'on lui réservait. Restait donc seule l'idée d'une intervention française venant s'adjoindre et en même temps faire contre-poids à l'intervention autrichienne. Cette idée n'était pas absolument nouvelle : on se rappelle qu'en mai 1831, notre ambassadeur à Rome avait déjà proposé quelque chose de ce genre [1].

Après avoir communiqué son plan à M. de Sainte-Aulaire, Casimir Périer ajoutait : « Je n'ai pas besoin de vous dire que les détails dans lesquels je viens d'entrer ne doivent être connus que de vous, jusqu'au moment où les circonstances en rendraient l'application nécessaire. » Notre ambassadeur, estimant qu'en pareil cas il fallait avant tout éviter tout ce qui aurait le caractère d'une surprise, ne crut pas devoir s'astreindre à la discrétion qui lui était recommandée, et, dès la fin de décembre 1831 ou les premiers jours de janvier 1832, alors que l'on croyait encore pouvoir éviter l'intervention autrichienne, il fit connaître nettement au cardinal Bernetti quelles seraient, au cas de cette intervention, les exigences de la France. Le cardinal se montra moins étonné qu'on n'eût pu s'y attendre. A l'idée d'un appel aux troupes sardes, il objecta que le

[1] Cf. le *Correspondant* du 10 juin.

temps manquerait pour le négocier. Quant à l'occupation d'Ancône par les Français, il répondit « que c'était une grande affaire, sur laquelle il ne pouvait hasarder aucune parole avant d'avoir reçu les ordres du pape et qu'il les prendrait le jour même ». M. de Sainte-Aulaire lui recommanda de bien expliquer à Sa Sainteté que notre exigence n'avait rien dont sa dignité et ses intérêts pussent souffrir et que son indépendance ne serait que mieux garantie si, dans la nécessité de recourir à des forces étrangères, il appelait à son aide deux puissances au lieu d'une. « Je vous entends à merveille, reprit le cardinal Bernetti; si les Autrichiens entrent à Bologne, c'est pour vous assurer qu'ils en sortiront que vous demandez à entrer à Ancône. » Le lendemain, nouvel entretien : le cardinal secrétaire d'État était remarquablement ouvert et de belle humeur; il déclara sans doute que le pape n'avait point donné le consentement demandé à une occupation éventuelle d'Ancône, mais avec un accent et une physionomie qui semblaient calculés pour ne pas décourager l'ambassadeur. Il allégua, comme motif, la crainte « des conséquences que pouvait avoir la présence des troupes françaises en Italie », et aussi les égards dus à l'Autriche. M. de Sainte-Aulaire combattit ces objections, puis il termina par ces mots : « Pensez-y bien, monseigneur, si vous nous refusez votre consentement, vous nous obligerez peut-être à nous en passer. Qu'arrivera-t-il alors? — La vertu des papes est la résignation, reprit le cardinal en souriant. — M'autorisez-vous à écrire cette réponse à Paris? — Mais, sans doute. » L'entretien finit là. Les paroles du cardinal et surtout le ton dont elles avaient été dites n'avaient pas laissé à notre ambassadeur le moindre doute sur leur signification : il en avait conclu que si le pape ne voulait pas consentir expressément à notre occupation par ménagement pour l'Autriche, il admettait qu'on lui forçât la main. Il écrivit dans ce sens à son gouvernement, et, à Paris, on fut dès lors convaincu que l'occupation d'Ancône ne rencontrerait pas d'opposition sérieuse à Rome.

Loin de blâmer M. de Sainte-Aulaire d'avoir fait connaître notre résolution éventuelle au gouvernement pontifical, Casimir Périer pratiqua de son côté cette même politique à découvert. Vers le 10 janvier, il fit venir les ambassadeurs étrangers et leur déclara formellement « qu'au cas où, contre notre attente, le Saint-Siège se croirait dans la nécessité de recourir à cette intervention, la remise d'Ancône aux forces françaises deviendrait pour nous une garantie indispensable, dont rien ne pourrait nous faire départir ». Les ambassadeurs reçurent cette communication avec un visage impassible et sans répondre un mot. Notre ministre en conclut

que, de ce côté aussi, il ne serait pas contrarié. C'était aller un peu vite : à peine notre projet fut-il connu de M. de Metternich, qu'il le mit de fort méchante humeur. « Ce serait une farce et en même temps un contre-sens », écrivait-il, le 13 janvier, au comte Apponyi[1]. Toutefois, il n'osait pas élever de *veto* absolu, discutait et tâchait de nous amener à quelque autre combinaison : ainsi offrait-il d'admettre nos escadres et même nos troupes de terre à participer à l'occupation des Légations, sous le commandement supérieur d'un général autrichien. Cette dernière condition était inadmissible, mais le seul fait d'une telle proposition n'impliquait-il pas l'aveu du droit que la France avait de faire quelque chose si l'Autriche intervenait? Périer, du reste, ne s'inquiétait pas beaucoup du mécontentement du cabinet de Vienne, du moment où il se croyait assuré de la non-opposition du pape. Aussi persistait-il plus fermement que jamais dans son dessein, et, ne voulant pas se laisser surprendre par les événements, il avait, dès le milieu de janvier, donné l'ordre de rassembler à Toulon le petit corps qui serait appelé à occuper Ancône et de préparer les navires qui devaient le transporter.

IV

Les choses en étaient là, quand, le 31 janvier, arriva à Paris la nouvelle du tour si rapide qu'avaient pris les événements dans les Légations, de l'entrée en campagne du cardinal Albani, de l'appel fait aux Autrichiens, et de l'occupation de Bologne par les troupes impériales. Périer n'hésita pas un instant : il convoqua le conseil des ministres et proposa de faire partir immédiatement les troupes destinées à occuper Ancône. La soudaineté de l'action lui avait réussi en Portugal et en Belgique; il voulait, cette fois encore, user d'un procédé d'ailleurs conforme à son tempérament. Il y eut des objections dans le conseil : on trouvait l'aventure risquée, insuffisamment préparée. Mais Périer savait toujours faire prévaloir sa volonté. L'expédition fut donc décidée, et les ordres expédiés à Toulon. Deux bataillons, forts de quinze cents hommes, sous les ordres du colonel Combes, et une compagnie d'artillerie furent aussitôt embarqués sur le *Suffren* et sur deux frégates, et, dès le 7 février, la flottille commandée par le capitaine de vaisseau Gallois mit à la voile pour Ancône. Il était convenu que si les Autrichiens nous devançaient dans cette ville, on se rabattrait sur Civita-Vecchia. Le général Cubières, commandant supérieur de l'expédi-

[1] *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 270. Cf. aussi p. 307 à 310.

tion, devait s'embarquer, quelques jours après, sur un navire à vapeur et, pendant que nos vaisseaux à voile feraient plus lentement le tour de l'Italie, se rendre directement à Rome, s'entendre, avec le gouvernement pontifical, sur les conditions de notre occupation, puis aller, à Ancône, présider au débarquement des troupes et à la prise de possession de la ville.

Si Casimir Périer voulait agir soudainement, il n'entendait pas du tout faire un coup à la sourdine. Aussi, quatre jours après le départ de l'escadre, le 11 février, avait-il écrit à son ambassadeur à Vienne de prévenir le gouvernement impérial que l'expédition était en route pour Ancône. Sa dépêche peu étendue contenait l'assurance que « les troupes françaises évacueraient les États romains au moment où se retireraient les troupes autrichiennes », et que « l'objet de leur envoi était seulement d'aider à la pacification des États du Saint-Siège » ; elle exprimait « l'espoir que la cour impériale n'apporterait pas d'obstacles à cette expédition ». M. de Metternich ne le prit pas de haut. « C'est avec un sentiment de vif regret, répondit-il, que nous avons appris la décision du gouvernement français de donner suite à une mesure que, peu de jours auparavant, il nous avait annoncée comme un projet nullement arrêté..... » Il rappela brièvement les raisons qui lui faisaient considérer cette mesure comme « une conception malheureuse », se complut à « prédire » qu'elle aurait toutes sortes de fâcheuses conséquences, mais conclut en ces termes : « Nous ne vous déclarerons pas la guerre pour ce fait. Ce que nous ferons, ce sera de doubler nos mesures de surveillance, afin de ne pas perdre le fruit de nos efforts en faveur de la pacification des États pontificaux; ce résultat, nous voulons l'obtenir et nous ne nous laisserons pas arrêter dans la poursuite de ce but. » Du reste, loin de se mettre en avant, il cherchait plutôt à se replier au second plan et insistait sur ce que « la question de l'entrée des troupes françaises à Ancône était une affaire à régler entre la France et le Saint-Siège [1]. » Tout cela témoignait de plus de tristesse que d'irritation, de plus d'embarras que de résolution de nous faire obstacle. A la même époque, de Turin, M. de Barante écrivait, le 20 février, à son ministre : « On commence à avoir nouvelle ici de l'effet qu'a produit sur le cabinet de Vienne la résolution que notre gouvernement a

[1] *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 310 à 316. — M. de Metternich paraît avoir un moment songé à retirer très promptement ses troupes, afin de nous forcer à nous rembarquer, aussitôt debarqués. Il croyait ainsi nous jouer un tour et rendre notre expédition un peu ridicule : la faiblesse militaire et l'incapacité administrative du gouvernement pontifical ne lui permirent pas de donner suite à cette idée.

prise de faire occuper Ancône. M. de Bombelles (ambassadeur d'Autriche à Turin) ne m'en a pas parlé, mais il a dit à divers membres du corps diplomatique qu'à sa grande surprise M. de Metternich prenait assez bien la chose. » Il n'était pas jusqu'aux généraux autrichiens qui ne parussent résignés à ne point paraître trop mécontents de notre occupation ; le général Grabowski, qui commandait à Bologne, publiait, le 23 février, un ordre du jour où, après avoir fait allusion aux bruits de débarquement des troupes françaises, il ajoutait : « Il convient de remarquer que cette expédition ne peut qu'être dirigée par les mêmes principes qui ont engagé les troupes de S. M. I. R. à entrer dans les Légations. »

Sans mettre le public français dans la pleine confidence de son entreprise, Casimir Périer lui en laissait entrevoir quelque chose. On n'ignorait pas qu'une expédition était partie et que nos troupes allaient occuper un point de l'État pontifical ; mais quel point? dans quelles conditions? Là commençait l'incertitude. Le principal organe du ministère, le *Journal des Débats*, disait, le 10 février : « Si nous croyons les bruits répandus, nous avons des soldats en mer pour donner force et crédit aux instances de notre ambassadeur... Il fallait être de pair avec l'Autriche. Nous y sommes maintenant. Voulez-vous partir? Nous partons. Voulez-vous rester? Nous restons... Nous venons soutenir l'influence française, faire qu'il y ait deux arbitres dans les affaires d'Italie, au lieu d'un seul. » Il ajoutait, quelques jours plus tard : « Sans aucune pensée hostile contre l'Autriche, nous disons qu'il n'est pas convenable que ce soit l'Autriche seule qui règle les affaires d'Italie, et nous allons les régler avec elle. » Quant à l'opposition, surprise, n'y voyant pas clair, elle faisait la figure la plus embarrassée du monde et ne savait trop que dire; tantôt le *National* dénonçait la légèreté imprudente du gouvernement, qui s'exposait à la guerre dont il ne voulait pas ; tantôt il lui reprochait de porter secours aux « égorgeurs du cardinal Albani », d'intervenir, non contre l'Autriche, mais contre la liberté italienne, en un mot de refaire l'expédition d'Espagne de la Restauration.

Tout le plan de Casimir Périer était fondé sur la conviction où il était que le pape consentait ou, du moins, se résignait à l'occupation française. Le 31 janvier, en même temps qu'il expédiait les ordres militaires à Toulon, le président du conseil donnait instruction à M. de Sainte-Aulaire de réclamer la remise d'Ancône, ne mettant pas d'ailleurs un instant en doute que sa demande ne fût accueillie. « Nous aimons à penser, écrivait-il encore, le 9 février, à son ambassadeur, que le Saint-Père a confirmé ou vous renouvellera sans peine la parole que vous avez reçue. An-

cône, occupée par nos soldats, ne saurait être pour lui l'objet de la moindre inquiétude. » M. de Sainte-Aulaire n'avait pas attendu les ordres de son ministre pour agir. Dès le 30 janvier, ayant audience de Grégoire XVI, il souleva la question d'Ancône. La physionomie du pontife s'assombrit aussitôt, et son langage, tout à l'heure très bienveillant, devint fort réservé. Il ne se laissa pas arracher autre chose que de vagues assurances de son désir de complaire au roi des Français, mais déclara ne pouvoir exprimer d'opinion avant d'avoir pris l'avis de son conseil et de ses alliés. En sortant du Vatican, M. de Sainte-Aulaire passa chez l'ambassadeur d'Autriche; les dépêches de M. Périer lui avaient fait croire qu'il ne rencontrerait pas d'opposition de ce côté; or il se disait qu'il enlèverait bien facilement le consentement du pape, s'il obtenait seulement que l'Autriche se montrât indifférente. Mais le comte de Lutzow témoigna d'une froideur inquiétante. « Il n'avait pas d'instruction, disait-il, et s'abstiendrait, en attendant, d'émettre une opinion. » Le représentant de la Russie, plus sincère, déclara sans ménagement à notre ambassadeur « que notre demande lui semblait inadmissible et qu'il emploierait, pour la faire rejeter, tout ce qu'il avait d'influence à Rome. » Le ministre de Prusse ne nous laissa espérer aucun appui. Il était évident que le cabinet de Vienne, soutenu par les autres puissances continentales, travaillait à faire prononcer par le pape le *veto* qu'il n'osait nous opposer lui-même. La situation devenait difficile; mais notre ambassadeur ne pouvait reculer, et il remit au cardinal Bernetti une note officielle où il précisait ainsi sa demande : « Sa Sainteté, ayant de nouveau appelé les troupes autrichiennes dans ses États, reconnaîtra sans doute la convenance de prouver par un témoignage public qu'elle n'accorde pas une moindre confiance aux troupes du roi des Français. En retour des preuves multipliées de son zèle pour les intérêts du Saint-Siège, ce prince vient donc demander que la place d'Ancône lui soit confiée en dépôt pour être rendue par lui au moment où s'opérerait simultanément l'évacuation des autres villes de l'État pontifical occupées par des troupes étrangères. » La réponse du cardinal ne se fit pas attendre; c'était un refus positif : « Le Saint-Père n'avait aucune méfiance du roi des Français; il croyait à la sincérité de son zèle et à son intérêt pour le Saint-Siège; il en était profondément reconnaissant; mais ces mêmes sentiments, il les avait aussi pour son fidèle allié, l'empereur François. Or l'occupation d'Ancône par les troupes françaises était une mesure de méfiance contre l'Autriche, une garantie que nous croyions nécessaire de prendre contre son ambition; le pape ne pouvait, sans la plus odieuse ingratitude, paraître s'associer

à de tels soupçons. Père commun de tous les fidèles, il ne se croirait permis de consentir à la demande du gouvernement français que si celui-ci s'était préalablement mis d'accord avec les autres puissances qui, par leurs notes du 13 janvier, avaient promis leur secours au Saint-Siège. » Aucune illusion n'était plus possible : l'influence de l'Autriche avait entièrement prévalu dans les conseils de Grégoire XVI.

Quand ce refus, qui déjouait toutes les prévisions et dérangeait tous les calculs du gouvernement français, parvint à Paris, l'expédition était déjà en pleine mer. La rappeler, en admettant qu'on pût la rejoindre, les ministres n'en eurent même pas la pensée : c'eût été, disait l'un d'eux, pourtant peu favorable à cette expédition, « nous faire siffler par toute l'Europe [1] » ; c'eût été surtout faire la partie trop belle en France à l'opposition révolutionnaire et belliqueuse. Il n'était pas d'ailleurs dans les habitudes de Casimir Périer de reculer devant un obstacle. Il persista dans son entreprise, comptant que sa résolution ferait céder tôt où tard la cour romaine. Mais en même temps il veilla à ce que les conditions imprévues et tout au moins fort anormales dans lesquelles allait s'accomplir l'expédition, n'en altérassent pas le caractère et ne leur donnassent pas une apparence favorable aux révoltés, hostile à l'autorité pontificale. « Jamais, écrivait-il, le 13 février, à M. de Sainte-Aulaire, notre politique ne cherchera son point d'appui sur les passions révolutionnaires en Italie. Nous ne voulons trouver dans l'occupation d'Ancône qu'une garantie morale exigée par la dignité et les intérêts les plus essentiels de la France. » Dans ses conversations avec le comte Apponyi, il protestait ne pas vouloir favoriser les révoltés [2]. Et le 26 février, il s'exprimait ainsi dans une dépêche à M. de Barante : « Nous apprenons que la nouvelle de notre expédition excite dans les provinces romaines une fermentation assez vive. Comme il pourrait en résulter des conséquences fâcheuses, je charge M. de Sainte-Aulaire de bien établir que notre but n'est nullement d'intervenir par la force dans le régime intérieur des États de l'Église, ni d'appuyer même moralement les agitateurs, que nous voulons toujours l'indépendance et l'intégralité du pouvoir temporel du Saint-Siège [3]... Les instructions remises à M. de Cubières sont con-

[1] Le mot est de l'amiral de Rigny dans une lettre à M. de Sainte-Aulaire.

[2] *Mémoires de M. de Metternich*, t. V, p. 314.

[3] A cette même époque, ayant reçu d'un de ses agents une dépêche où était indiquée l'idée que l'on pourrait chercher à séparer les Légations de l'État romain, Casimir Périer avait repoussé très nettement cette idée. « Le Saint-Siège, disait-il, par le respect qui s'attache à la nature de sa

çues dans le même sens. Vous pourrez donner ces explications à la cour de Turin, dont elles suffiront sans doute à calmer les inquiétudes [1]. » Notre ministre ne se contentait pas de ces déclarations diplomatiques sans écho hors des chancelleries. Le *Journal des Débats* disait, le 10 février : « Oui, nous voulons le maintien du Saint-Siège et l'intégrité de ses États. » Et, le 15, il ajoutait : « La liberté et l'indépendance de la Romagne, c'est le démembrement des États du pape ; et ce démembrement, c'est l'agrandissement du royaume Lombard Vénitien. Grâce à Dieu, notre intervention empêchera un pareil dénouement. Nous avons promis, de concert avec l'Europe, de maintenir l'intégrité des États du pape : c'est cette intégrité que nous allons maintenir. »

Quand on sut à Rome que l'expédition était en route malgré le refus du Souverain Pontife, très vive fut l'émotion dans la cour pontificale et parmi les représentants des puissances. Il y eut un *tolle* contre la France. La situation personnelle de notre ambassadeur devenait fort pénible, d'autant que les révolutionnaires commençaient à lui donner publiquement des marques compromettantes de leur sympathie [2]. Des bruits sinistres circulaient. Une fermentation croissante faisait craindre quelque émeute. Le ministre de Russie, l'un des plus animés contre nous, racontait tout haut que le pape allait excommunier les Français et se réfugier à Naples ou en Lombardie, suivi du corps diplomatique. Les *zelanti* poussaient en effet à ce parti violent ; mais Grégoire XVI y répugnait et ne voulait s'y résoudre qu'à la dernière extrémité. Tout au moins désira-t-il auparavant faire appel à l'honneur de M. de Sainte-Aulaire qu'il avait en haute estime ; il le fit adjurer par le cardinal Bernetti de déclarer sans ménagement toute l'étendue des dangers dont était menacé le Saint-Siège : le pontife craignait surtout que les Français ne visassent à s'approcher de Rome et qu'ils ne missent la main sur Civita-Vecchia en même temps que sur Ancône. Notre ambassadeur répondit avec une sincérité complète, ne cachant rien de nos desseins. Il rassura le gouvernement pontifical au sujet de Civita-Vecchia. Quant à Ancône, il protesta avec chaleur qu'aucun guet-apens, qu'aucune surprise n'était à craindre, et s'engagea à communiquer au pape les instructions qu'allait lui apporter le général Cubières. « Rien ne se fera,

puissance, est encore la meilleure garantie contre les empiètements de la cour de Vienne. » (Dépêche du 9 février 1832. *Documents inédits.*)

[1] Correspondance diplomatique de M. de Barante. (*Documents inédits.*)

[2] M. de Sainte-Aulaire, il était si inquiet du tour que prenait l'entreprise sur Ancône, qu'il voulut donner sa démission. Casimir Périer obtint qu'il ne donnât pas suite à ce dessein.

ajouta-t-il, que Sa Sainteté n'en ait été prévenue à l'avance. Il ne dépend cependant ni de moi ni du gouvernement français lui-même de garantir le Saint-Siège contre les conséquences de la situation dans laquelle je le vois, avec un grand regret, disposé à se placer. » Puis, rappelant les faits, l'expédition commencée « dans la confiance autorisée que le pape s'y résignerait », l'impossibilité de la rejoindre en mer, il continua ainsi : « Notre escadre arrivera donc nécessairement devant Ancône; que dirait-on en France et en Europe si elle s'en retournait honteusement? Le gouvernement du roi peut-il encourir ce ridicule et cette ignominie? Vous-même ne voudriez pas nous le conseiller sérieusement. Il vous reste donc à balancer les inconvénients de recevoir à Ancône les Français comme des amis et des défenseurs, ou de les y laisser dans une attitude hostile qui réveillera les espérances et ranimera le courage de tous les révolutionnaires italiens. » Ce langage ne fut pas sans faire impression sur le cardinal Bernetti qui se montra à la fois un peu rassuré et adouci; il se défendit d'avoir aucune méfiance envers la France et allégua seulement les ménagements qu'il devait à l'Autriche. « Mettez-vous d'accord avec le comte de Lutzow, ajouta-t-il, et je ferai de grand cœur ce que vous me demanderez avec son assentiment. »

Grâce aux loyales explications de notre ambassadeur, la situation devenait donc moins tendue. Loin de songer à nous opposer une résistance matérielle, le gouvernement pontifical avait donné l'ordre au commandant d'Ancône de se tenir prêt à vider les lieux au premier jour. Son intention, comme il a été révélé plus tard à M. de Sainte-Aulaire par un des prélats influents de la Curie, était d'exiger de nous une sommation impérative pour bien constater qu'il ne cédait qu'à la force; il nous eût peut-être adressé en réponse une protestation, mais fort mitigée dans les termes par le désir de bien vivre avec des hôtes qu'on ne pouvait se dispenser de recevoir. Il y avait lieu d'espérer qu'on améliorerait encore ces conditions et que l'on conviendrait à l'avance avec le Saint-Siège d'un cérémonial d'occupation qui, tout en mettant sa responsabilité à couvert envers l'Autriche, serait de notre part le plus respectueux possible de ses droits. M. de Sainte-Aulaire avait préparé le terrain : les esprits étaient bien disposés; mais un tel arrangement ne pouvait être conclu sans le général Cubières qui devait apporter les dernières instructions du gouvernement français et qui, d'ailleurs, avait seul compétence pour la question militaire.

Cependant, à l'ambassade de France comme à la chancellerie romaine, on commençait à s'étonner et à s'impatienter de ne pas voir arriver le général : il était parti de Toulon, le 12 février, sur

un bateau à vapeur, et quarante-huit heures eussent dû suffire à sa traversée. Or les jours s'écoulaient et il ne paraissait pas. Par contre, de divers points de la côte italienne, on avait vu notre petite escadre, poussée par un vent favorable, descendre vers le détroit de Messine et remonter dans l'Adriatique. Que se produirait-il si elle arrivait devant Ancône, avant que le général Cubières eût pu se concerter avec le gouvernement pontifical? M. de Sainte-Aulaire, fort anxieux, se rassurait cependant par la pensée qu'en l'absence du général, rien ne devait se faire sans les ordres de l'ambassadeur de France. En effet, le président du conseil lui avait écrit : « C'est à vous ou à votre agent à Ancône que le commandant s'adressera pour savoir s'il doit ou non débarquer sa garnison. » Pour plus de sûreté encore, il avait été réglé que le brick l'*Eclipse*, parti de Toulon plusieurs jours avant l'escadre, la précéderait à Ancône, entrerait seul dans le port, y prendrait les ordres de l'ambassadeur, et les porterait en pleine mer au chef de l'expédition. Au reçu de ces instructions, le 17 février, M. de Sainte-Aulaire avait immédiatement écrit à M. Guillet, agent consulaire de France à Ancône, pour lui recommander de guetter l'arrivée du brick, et lui enjoindre de faire porter, au commandant de l'escadre, l'ordre de ne rien entreprendre jusqu'à nouvel avis.

M. de Sainte-Aulaire croyait ainsi avoir paré à tout danger. Cependant il s'étonnait et s'inquiétait de plus en plus d'être sans nouvelles du général Cubières. Le 24 février au soir, il cherchait tristement à deviner les causes d'un retard si extraordinaire, quand s'ouvre la porte de son cabinet : c'était enfin le général. Il avait mis douze jours à faire une traversée qui n'en exigeait d'ordinaire que deux. Il allégua vaguement des « accidents de mer » qui l'avaient forcé à relâcher en Corse; du reste, disait-il, « il en avait été médiocrement contrarié, étant bien sûr d'arriver à temps ». Si singulière que fût cette réponse. M. de Sainte-Aulaire avait autre chose à faire que de la relever; il ne songeait qu'à réparer le temps perdu, et prit rendez-vous avec le général pour le conduire le lendemain au Vatican. Demeuré seul, il réfléchissait à la meilleure manière de traiter la question avec le cardinal Bernetti, quand quelqu'un entre de nouveau dans son cabinet : on lui apportait la nouvelle que, la veille, les Français s'étaient emparés d'Ancône par surprise et de vive force.

V

En effet, l'escadre, aussi rapide que le général Cubières avait été lent, était arrivée en vue d'Ancône, le 21 février. Le brick qui

devait la précéder était resté en arrière. Le 22, elle mouille en rade. Le capitaine Gallois, qui, en l'absence du général, fait office de commandant supérieur, échange les politesses d'usage avec le capitaine du port. Il juge habile de lui raconter qu'il est en route pour la Morée et qu'il touche seulement quelques jours à Ancône pour faire des vivres; il annonce l'intention de n'entrer dans le port que le lendemain, et invite l'officier pontifical à déjeuner pour ce jour. Mais, tout en prenant ce visage ami, il tient à son bord un conseil de guerre où il fait décider que l'on s'emparera de la ville par surprise pendant la nuit [1]. Cependant M. Guillet, notre agent consulaire, chargé des ordres de l'ambassadeur de France, n'a pas perdu un moment pour les porter au capitaine Gallois; après les avoir lus, celui-ci se borne à dire négligemment « qu'il a ses instructions et qu'il les exécutera le lendemain ». Dans la nuit du 22 au 23, entre deux et trois heures du matin, quinze cents hommes pénètrent dans le port, débarquent en silence, puis, conduits par le capitaine Gallois et le colonel Combes, ils s'élancent au pas de course, brisent une porte à coups de haches, escaladent le rempart, désarment les postes, surprennent dans leurs lits le commandant militaire et le prolégat. La ville se réveille le matin au pouvoir des Français; pas une amorce n'a été brûlée, pas une goutte de sang versée. Reste la citadelle dont on ne peut s'emparer par un coup demain. On entre en pourparlers avec le commandant; on lui affirme que tout se fait d'accord avec le gouvernement pontifical et sous la direction de M. de Sainte-Aulaire, et l'on finit par lui arracher une capitulation par laquelle il laisse entrer des soldats français en nombre égal à ses propres soldats, et hisse le drapeau de la France à côté de celui du pape. Maîtres ainsi de la ville et de la citadelle, le commandant Gallois et le colonel Combes s'occupent de réveiller l'énergie des habitants, pour tenir tête aux Autrichiens qu'ils s'imaginent voir paraître d'un instant à l'autre; ils parcourent les rues, ameutant le peuple et le sommant de prendre les armes. « Habitants d'Ancône, s'écrie le commandant, dans une proclamation imprimée, la maison d'Autriche, poursuivant ses antiques et éternels projets d'agrandissement, a envahi les États de l'Église! Elle s'apprêtait à étendre sur vous son réseau d'acier, à faire peser sur vos têtes son sceptre de plomb! Mais la France a vu vos dangers, et, dans les vastes flancs de ses vaisseaux, elle vous a envoyé des défenseurs, avant-garde d'une puissante armée! »

[1] A ce conseil de guerre, assista le chef d'escadron Bertin de Vaux, aide de camp du général Sébastiani; il était arrivé à Ancône depuis le 20 février, sans que M. de Sainte-Aulaire eût été informé de son voyage.

Nous voilà bien loin de ce qu'avait voulu le gouvernement français. Comment expliquer que sa pensée ait été ainsi dénaturée, que ses instructions aient été à ce point méconnues? Le commandant Gallois et le colonel Combes, amenés, par l'absence du général Cubières, à s'emparer d'un premier rôle auxquels ils n'étaient pas destinés, se trouvaient être les hommes le moins propres à le bien remplir. C'étaient de braves soldats, mais des esprits étroits, exaltés, imbus des idées de la gauche d'alors, et jugeant la France de Juillet tenue d'honneur à poursuivre par une grande guerre la revanche de Waterloo [1]. Très imparfaitement instruits du dessein auquel ils ne devaient coopérer qu'en sous-ordre et pour la partie en quelque sorte matérielle [2], ignorant tout du côté politique et diplomatique qui avait été réservé au général Cubières, trompés et excités par le tour mystérieux de l'entreprise, ils n'avaient vu là qu'une entrée en campagne contre l'Autriche, le commencement du grand branle-bas qu'ils attendaient depuis dix-huit mois avec tant d'impatience. Eussent-ils eu quelque doute sur la vraie pensée du gouvernement, qu'en le compromettant malgré lui, ils auraient cru agir en patriotes et bien mériter du parti qui était pour eux toute la France [3]. D'ailleurs, à leur arrivée devant Ancône, ne rencontrant pas le général Cubières, ils avaient pu, de bonne foi, se croire dans une situation militaire assez critique : le bruit courait que les Autrichiens s'avançaient à marches forcées sur Ancône : ce bruit répondait trop bien à leurs idées sur une rupture nécessaire entre les deux puissances, pour qu'ils ne l'accueillissent

[1] Le commandant Gallois avait un frère fort engagé dans le parti révolutionnaire et qui était allé se battre en Pologne. Le colonel Combes était un ancien capitaine de la garde impériale qui s'était expatrié après 1815 et n'avait repris son service qu'après la révolution de Juillet. Il devait, en 1837, trouver une mort glorieuse sur la brèche de Constantine.

[2] Le commandant Gallois n'avait ouvert qu'au détroit de Messine les instructions cachetées qui lui avaient été remises. Quant au colonel Combes, peu d'heures avant d'arriver devant Ancône, il ignorait encore où il allait.

[3] Quelques jours plus tard, quand il fut rappelé, le capitaine Gallois, au lieu de s'en retourner directement comme le lui avait prescrit le gouvernement, alla se promener dans les Romagnes et eut des rapports avec les révolutionnaires italiens. M. de Barante écrivait à ce sujet dans une dépêche en date du 25 avril 1832 : « M. le comte de Latour (principal ministre du roi de Sardaigne) a été instruit avec assez de certitude que M. le commandant Gallois, en traversant l'Italie pour revenir en France, a eu des communications intimes avec les patriotes italiens. Il a dit que son dessein en débarquant à Ancône avait été de soulever l'Italie et de faire du drapeau tricolore le signal de la délivrance; mais que le ministère était trop pusillanime pour concevoir un tel dessein; qu'il n'y avait rien à espérer tant qu'il resterait à la tête des affaires; mais que les amis de la liberté réussiraient infailliblement à le renverser. »

pas facilement. Après être venus de si loin, pouvaient-ils sans honte, sans ridicule, se laisser devancer et assister de leurs vaisseaux à l'entrée des troupes impériales dans la place qu'ils avaient mission d'occuper? De là, le conseil de guerre du 22 et la résolution de tout brusquer. Leur procédé, qui, en pleine paix et envers des alliés, prenait une figure assez vilaine de guet-apens et de piraterie, était, pour eux, qui croyaient les hostilités ouvertes ou sur le point de s'ouvrir, une ruse de guerre légitime, un heureux coup de main. Aussi, loin d'être embarrassés de ce qu'ils avaient fait, s'en montraient-ils tout fiers. « Je considère notre coup de main comme un des plus extraordinaires des fastes militaires », écrivait le lendemain le colonel Combes à M. de Sainte-Aulaire. Quant au commandant Gallois, il racontait à son frère, son « escalade », sur un ton d'allégresse triomphante : « Il faisait beau, disait-il, voir ton frère, à trois heures du matin, allant, avec une compagnie de grenadiers, prendre dans son lit le légat du pape, qui paraissait plus fâché d'être dérangé de son sommeil que de la prise de sa ville, dont il ne se doutait pas; le priant du reste d'excuser la liberté grande [1]. » Les deux officiers étaient les premiers à reconnaître qu'ils avaient agi de leur chef et en dehors de leurs instructions; seulement ils s'en faisaient honneur et s'attendaient qu'on leur en fût reconnaissant : « Je pense, écrivait encore à son frère le commandant Gallois, que le gouvernement me saura gré de lui avoir donné l'initiative sans responsabilité, car il peut me désavouer ou accepter l'opération et ses conséquences [2]. »

Il serait injuste, cependant, de ne s'en prendre qu'à ces deux officiers. Une autre responsabilité était engagée peut-être plus gravement encore, celle du général Cubières. Lui seul avait reçu

[1] Lettre du 8 mars 1832, citée par M. Louis Blanc. *Histoire de Dix ans*, t. III, p. 170.

[2] Toutefois, dans cette même lettre, le commandant Gallois dissimule étrangement l'infraction la plus grave qu'il ait faite à ses instructions : il dit en effet : « J'avais ordre d'attendre à Ancône un délégué de M de Sainte-Aulaire : *mais, cet envoyé ne s'étant pas présenté*, j'ai jugé convenable de débarquer sans lui... » Or, comme je l'ai raconté, d'après le témoignage précis et formel de M. de Sainte-Aulaire, l'agent consulaire s'était au contraire transporté auprès du commandant Gallois et lui avait transmis les ordres de l'ambassadeur, ordres de ne rien faire jusqu'à nouvel avis. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer par quelle équivoque ou quel malentendu le commandant a cru pouvoir nier un fait si bien établi. M. Casimir Périer lui-même avait été un moment induit en erreur par l'assertion de M. Gallois et avait par suite reproché à M. de Sainte-Aulaire sa négligence. Ce dernier se justifia par un mémoire où il rétablit les faits tels que je les ai rapportés. Plusieurs historiens, entre autres M. de Nouvion, ont eu le tort de suivre sur ce point la version du commandant Gallois.

confidence complète des vues du gouvernement; il avait été choisi parce qu'on lui supposait toutes les qualités de mesure, de tact, de souplesse, dont manquaient si complètement ses deux subordonnés. Dans les dépêches envoyées à Rome et à Vienne, Casimir Périer avait présenté la désignation de ce général comme une garantie que tout serait conduit avec convenance, modération et ménagement. Comment donc ne s'était-il pas trouvé à son poste : à Rome, d'abord, pour régler diplomatiquement les choses à l'avance; à Ancône, ensuite, pour prendre le commandement militaire? Les « accidents de mer », vaguement allégués, ne pouvaient expliquer un retard de dix jours. M. de Sainte-Aulaire fut convaincu, dès le premier moment, que ce retard avait été volontaire, et le peu d'étonnement, le peu de regret avec lequel le général apprit ce qui s'était passé à Ancône, confirma l'ambassadeur dans sa conviction. Mais alors qu'y avait-il là-dessous? Nous sommes fort gênés pour le deviner. Le général Cubières n'avait pas les attaches démocratiques du capitaine Gallois et du colonel Combes, mais, homme de plaisir, d'une moralité douteuse [1] et d'un caractère peu sûr, il n'était pas de ceux qui se mettent volontiers dans l'embarras pour faire leur devoir. Peut-être, ne voyant pas clair dans l'opération d'Ancône, pressentant des difficultés diplomatiques ou militaires dont il risquait de ne pas sortir à son avantage, craignant de se voir acculé soit à une déconvenue piteuse, soit à une violence répugnante, préféra-t-il laisser ses subordonnés s'en tirer comme ils pourraient. Toutefois, cette même préoccupation égoïste n'eût-elle pas dû le faire hésiter à affronter, par une désobéissance aussi peu voilée, le mécontentement de ses supérieurs? Faut-il donc croire que, de ce côté, il se sentait couvert? Le maréchal Soult, ministre de la guerre, était, à cette époque en état de rivalité aiguë avec le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, et avait même par moments des velléités d'opposition sourde contre Casimir Périer; il ne lui déplaisait pas de laisser croire aux « patriotes » qu'il serait volontiers moins pacifique que le président du conseil. Dans la suite des affaires d'Ancône, nous le surprendrons à plusieurs reprises encourageant le général Cubières à montrer, dans ses rapports avec les autorités pontificales, une rudesse et une malveillance absolument contraires aux instructions données par le ministère des affaires étrangères. Devons-nous donc supposer que cette divergence avait commencé dès le début de l'entreprise? Le maréchal, peu soucieux des égards dus au pape, exclusivement préoccupé du succès maté-

[1] C'est lui qui devait, en 1847, être condamné, avec M. Teste, par la Cour des pairs, pour crime de corruption.

riel et militaire, redoutant à ce point de vue les lenteurs et les complications d'une négociation préalable, avait-il jugé impossible de s'en tirer sans une de ces brutalités qui n'effarouchaient pas beaucoup l'ancien lieutenant de Napoléon, et avait-il alors insinué au général Cubières qu'il pouvait s'attarder en route et laisser faire le coup à des sous-ordres dont l'énergie un peu grossière était connue et que l'on pourrait d'ailleurs ensuite désavouer [1]? Tout cela est fort obscur. Un seul fait nous paraît certain, c'est que, s'il s'est tramé quelque chose de ce genre, Casimir Périer y est demeuré absolument étranger.

Ce n'est pas à dire, cependant, que dans cette affaire le président du conseil n'ait eu rien à se reprocher. Il avait eu le tort de mal choisir ses agents et probablement aussi de mal combiner ses instructions. On sait que, par suite de la maladie du général Sébastiani, Casimir Périer faisait alors l'intérim du ministère des affaires étrangères, c'est-à-dire qu'il ne se contentait plus de remplir le rôle pour lequel il était fait, d'imprimer une direction et une impulsion supérieure à notre politique extérieure, mais qu'il avait aussi à régler les détails d'exécution. Pour cette dernière besogne, l'expérience professionnelle lui manquait et aussi les aptitudes naturelles ; sa volonté impatiente de tout obstacle, son énergie allant par moments presque jusqu'à la brutalité, son habitude de pousser droit devant soi en ne regardant qu'un but et en n'ayant guère qu'une idée, ne pouvaient passer pour des qualités diplomatiques. De là, des lacunes qui devaient se faire sentir surtout dans une entreprise aussi délicate, aussi complexe que celle d'Ancône. D'autant qu'elle avait été décidée et exécutée avec une précipitation singulière, à la nouvelle de l'intervention autrichienne : en vérité, on s'y était lancé un peu à l'aveugle, non que le président du conseil ne vît pas clairement l'effet général à atteindre, mais il n'avait peut-être pas aussi nettement prévu et préparé toutes les circonstances de l'exécution. Au sortir même du conseil où la décision avait été prise, non sans avoir soulevé beaucoup d'objections, l'un des ministres, celui même qui, comme chef de la marine, était chargé de rédiger les instructions du commandant Gallois, l'amiral de Rigny, écrivait à M. de Sainte-Aulaire : « Ah ! mon cher, quel guêpier que tout ceci !... Si tout ce qu'on vous mande ne vous paraît pas clair, je ne m'en étonnerai pas beaucoup. »

[1] Quelques jours plus tard, le 28 février, le général Cubières écrivait, d'Ancône, à M. de Sainte-Aulaire : « Il ne faut pas oublier que cette affaire, si elle n'eût pas été brusquée, n'aurait jamais eu de fin. »

VI

La première nouvelle des événements d'Ancône arriva, à Paris, par des dépêches de Turin. Casimir Périer n'y comprenant rien, répondit aussitôt, le 3 mars, à M. de Barante : « Ce que vous nous apprenez des circonstances qui ont précédé et suivi l'occupation d'Ancône nous a causé une vive surprise, et nous ne savons comment les concilier avec les ordres donnés au commandant de notre escadre. N'ayant pas encore reçu d'informations de M. de Sainte-Aulaire, nous ne pouvons jusqu'à présent nous former aucune opinion précise à cet égard... Nos intentions à l'égard de l'Italie sont toujours les mêmes. Loin de vouloir y exercer une intervention dangereuse au Saint-Siège, nous continuerons à considérer l'intégrité de son pouvoir temporel comme un des principes essentiels de notre politique. » Le lendemain, sur des nouvelles venues directement de Rome, il ajoutait : « Le commandant de notre escadre a effectivement méconnu ses instructions. C'était dans une autre forme que devait s'opérer une occupation rendue d'ailleurs indispensable par les fausses démarches de la cour de Rome. Ce commandant est rappelé et il aura à rendre compte de sa conduite. » En même temps, induit en erreur sur les faits par de faux rapports, le président du conseil blâmait M. de Sainte-Aulaire de n'avoir pas fait transmettre d'ordres au commandant Gallois. « Vous aviez, lui écrivait-il, été prévenu en temps utile, du départ de notre escadre; elle était placée sous vos ordres, et je ne pui comprendre comment vous avez laissé faire ce que vous étiez autorisé à empêcher. » Si Casimir Périer regrettait vivement que la chose eût été mal faite, il ne se montrait pas d'humeur à la défaire, et marquait au contraire tout de suite sa résolution de ne rien abandonner du dessein politique qu'il avait eu en vue dès le premier jour. « La cour romaine, écrivait-il toujours à la date du 4 mars, n'aura pas sans doute tardé à comprendre qu'il ne nous est pas possible de revenir sur un fait accompli dont elle doit s'attribuer la principale responsabilité, et, sans poursuivre de vaines et injustes récriminations, elle sentira que la seule chose qu'elle ait à faire aujourd'hui, c'est de s'entendre avec nous pour régler les suites d'une mesure que nous n'avons pu éviter [1]. »

Toutefois il était visible qu'à la résolution de notre ministre se mêlait un certain embarras. Le *Moniteur* se borna, le 5 mars, à

[1] Correspondance diplomatique des ministres avec M. de Barante. (*Documents inédits.*)

annoncer sommairement le « débarquement » de nos troupes à Ancône, sans s'expliquer sur la façon dont il s'était opéré et en laissant même croire qu'il y avait accord avec les autorités pontificales [1]. Les journaux ministériels ne furent pas beaucoup plus explicites. Précisément à ce moment, la Chambre se trouvait discuter le budget du ministère des affaires étrangères [2]. L'opposition qui, à cette occasion, faisait son tour d'Europe accoutumé, ne pouvait passer sous silence l'événement qui venait de se produire en Italie et qui occupait tous les esprits : elle aussi cependant était fort embarrassée, ne sachant trop si elle devait reprocher au ministère une étourderie téméraire, où si elle pouvait le dénoncer comme le complice de la Sainte-Alliance. Aussi aboutissait-elle plutôt à interroger qu'à critiquer. « Je voudrais savoir, disait La Fayette, pour qui et contre qui, pour quoi et contre quoi nous sommes dans ce moment à Ancône [3]. » Sous prétexte qu'on ne se trouvait pas encore en face « d'un événement accompli, et par suite soumis à des investigations sans limites », le président du conseil se renferma dans des généralités qu'il fit d'ailleurs aussi pacifiques et aussi rassurantes que possible. « Nous nous hâtons de déclarer, dit-il, qu'il n'y a dans cette démarche mûrement réfléchie et dont toutes les conséquences ont été pesées, rien qui puisse donner aux amis de la paix la moindre inquiétude sur le maintien de la bonne harmonie entre les puissances qui concourent, dans cette question comme dans toutes les autres, à un but commun. » Tout en parlant des avantages et des réformes qu'il désirait procurer aux populations italiennes, il proclama sa volonté de « maintenir l'intégrité du territoire du Saint-Siège », de défendre « cette autorité temporelle du pape qui importait à l'influence même et au libre exercice de son autorité spirituelle », et de montrer ainsi que « le gouvernement était véritablement le protecteur non seulement des intérêts matériels, mais des intérêts moraux, des intérêts religieux, de ce sentiment qui ne doit pas disparaître dans une nation. » De l'opération elle-même, des conditions dans lesquelles elle s'était faite, des difficultés diplomatiques ou autres qui pouvaient en résulter,

[1] « La plus parfaite intelligence, disait le *Journal officiel*, est établie, en ce moment, entre nos troupes et les autorités locales. Nos troupes occupent la citadelle conjointement avec celles du Saint-Siège. »

[2] Séances des 6, 7 et 8 mars 1832.

[3] Même embarras alors dans la presse de gauche. Le *National* posait, le 7 mars, ce dilemme : ou bien le drapeau tricolore se retirera honteusement, ou bien il aura un effet révolutionnaire. Il déclarait que « M. de Metternich serait fou s'il permettait que nous nous établissions à Ancône ». Du reste, à l'entendre, notre intervention n'était qu'un « simulacre d'intervention » ; le ministère « l'avait faite à sa taille, petite et ridicule ».

pas un mot. Évidemment le ministre se sentait gêné sur ce terrain. Ses amis ne l'évitèrent pas avec moins de soin, et se contentèrent de mettre en relief la pensée politique de l'expédition. « Le drapeau français a paru en Italie, disait M. de Rémusat; il y flottera comme le signe protecteur du pouvoir légal, de la modération de tous et d'une transaction définitive à laquelle notre diplomatie travaillera. » M. Thiers s'exprimait ainsi : « Ce n'est ni contre l'Autriche, ni contre le pape que nous sommes intervenus : c'est pour le motif important que voici : il ne faut pas que, cinq puissances négociant en Italie, une seule y ait des armées. » M. Guizot s'écriait : « Si jamais il a été évident que la Sainte-Alliance était détruite et que la France était maîtresse de sa politique, l'affaire d'Ancône en est la preuve. » Et il ajoutait : « Il faut que chacun prenne ses positions; l'Autriche a pris les siennes; nous prenons, nous prendrons les nôtres; nous soutiendrons l'indépendance des États italiens, le développement des libertés italiennes; nous ne souffrirons pas que l'Italie tombe complètement sous la prépondérance autrichienne; mais nous éviterons toute collision générale[1]. » Ainsi se trahissait, chez tous les ministériels, le désir de faire juger la politique suivie d'après l'idée première qui y avait présidé, et non d'après la façon grossière dont elle avait été exécutée. On se faisait volontiers honneur de l'une; on avait un peu honte de l'autre. Quant à l'opinion en France, visiblement flattée dans son amour-propre national par le côté hardi de l'entreprise, elle était encore trop près de la révolution pour être bien scrupuleuse sur le droit des gens; elle était aussi trop étrangère aux idées catholiques pour avoir le sentiment profond et délicat des ménagements et du respect exceptionnel auquel un pape avait droit, et pour être mal à l'aise qu'on y eût manqué en son nom. Aussi se montrait-elle disposée à savoir gré au ministère de son initiative, sans lui faire subir un interrogatoire bien sévère sur les faits qu'il désirait laisser dans l'ombre.

Le gouvernement se fût donc tiré facilement d'affaire s'il n'avait eu à compter qu'avec le public français. Mais les cabinets étran-

[1] Au même moment, le *Journal des Débats*, faisant écho aux discours de ses amis, disait le 8 mars : « Garantir les États du pape et se donner par cette garantie droit d'intervention afin de ne pas laisser ce droit à l'Autriche seule, telle a été la politique du gouvernement... Le pape est un prince italien, indépendant; nous devons donc maintenir l'intégrité et l'indépendance des États du pape et les maintenir contre l'influence d'un seul protecteur. Telle est encore une fois la pensée de notre expédition. Cette pensée est bonne; peu importent maintenant les détails qui ne peuvent changer la chose en elle-même. Ce n'est pas une expédition de révolution, c'est une expédition d'intérêt : voilà pourquoi ce ne sera pas une cause de guerre. »

gers ne se montraient pas d'humeur aussi commode. A Rome, dans le sacré collège, l'indignation avait éclaté tout de suite avec une extrême véhémence. M. de Sainte-Aulaire, consterné, stupéfait, ne savait trop comment y faire tête. Il se trouvait hors d'état de rien expliquer, quand il se rendit, le 25 février, au Vatican. Le cardinal Bernetti lui dénonça aussitôt tous les faits qu'il venait d'apprendre. « Pour Dieu! répondit M. de Sainte-Aulaire, occupons-nous du présent, sauf à revenir plus tard sur le passé. Les Français sont à Ancône, et quel que soit le jugement que vous et moi puissions porter de la manière dont ils y sont entrés, vous ne me demanderez sans doute pas de les faire sortir? — C'est précisément ce que je vais vous demander tout à l'heure et de la manière la plus formelle, » interrompit le secrétaire d'État. Vainement l'ambassadeur insista-t-il sur l'intérêt qu'aurait le Saint-Siège à ne pas traiter les Français en ennemis, il n'obtint rien. Le cardinal refusa de recevoir le général Cubières, et, dès le soir même, il remettait à M. de Sainte-Aulaire une note par laquelle le pape « protestait formellement contre la violation du territoire pontifical, contre tous les attentats commis au détriment de sa souveraineté et déclarait le gouvernement français responsable des conséquences qui pouvaient en résulter. » La note se terminait ainsi : « Sa Sainteté demande que les troupes entrées clandestinement à Ancône en sortent sans délai, et, pleine de confiance dans la loyauté du gouvernement français, elle ne saurait douter qu'il ne lui accorde cette juste satisfaction. » Dans l'ignorance où il était, notre ambassadeur ne put faire qu'une réponse assez vague, et il en référa aussitôt à Paris, ne cachant pas, du reste, ses sentiments personnels. « La conduite des chefs de notre expédition, écrivait-il à M. Périer, me place ici dans une attitude de duplicité à laquelle je me résigne par le plus pénible des sacrifices qu'un honnête homme puisse faire à son pays... Je vais redoubler de zèle cependant, pour détourner les malheurs que j'avais prévus et signalés depuis deux mois. J'espère pouvoir lutter contre les conseils furieux qui assiègent le pape, si vous désavouez nettement la conduite de MM. Combes et Gallois. Si vous ne voulez rien désavouer, si vous vous renfermez dans un dédaigneux silence, sans offrir une satisfaction convenable au Saint-Siège et sans vous entendre avec l'Autriche, une guerre générale en Europe me paraît inévitable. » Avec son ami, l'amiral de Rigny, M. de Sainte-Aulaire s'exprimait plus vivement encore : « Ce que je trouvais médiocre, quant au fond, est devenu détestable par la forme. Entrer de nuit à Ancône! Surprendre les soldats du pape; faire prisonniers des magistrats qui nous ont reçus en amis! En

vérité, je n'ose plus regarder en face un capucin, et si je n'aimais pas sincèrement vous et vos collègues, rien au monde ne me déciderait à garder aujourd'hui mon poste. » Ce poste devenait, en effet, chaque jour plus pénible. Notre ambassadeur, mis à l'index de la haute société romaine, se voyait obligé de décommander un grand bal auquel personne n'eût voulu paraître; il jugeait sage de s'enfermer dans son palais comme dans un lazaret, pour éviter et les affronts des papalins et les ovations des révolutionnaires. Au fond de sa retraite, il était relancé par les notes du cardinal Bernetti : on n'en compta pas moins de sept, du 25 février au 15 mars, rédigées avec une aigreur croissante et chaque fois communiquées aux autres ambassadeurs qui dirigeaient cette campagne diplomatique contre la France. Ce qui se passait à Ancône n'était pas fait pour calmer l'irritation de la cour romaine. Malgré les conseils qu'il avait reçus de M. de Sainte-Aulaire et les promesses qu'il lui avait faites, le général Cubières, qui avait pris en mains le commandement, semblait s'attacher à suivre les errements du commandant Gallois et du colonel Combes. Il attirait à Ancône les agitateurs, admettait dans sa familiarité un certain Orlandi, révolutionnaire violent, exclu nominativement de l'amnistie de 1831, et laissait pleine licence à toutes les attaques et à tous les outrages contre le pape. Nos soldats, fêtés par les hommes de désordre, se promenaient avec eux par la ville, chantant des chansons incendiaires, entrant en masque dans les églises et tournant en dérision les choses saintes.

Les protestations du Souverain pontife trouvèrent immédiatement écho dans les cours d'Europe. A Vienne, M. de Metternich saisit avec empressement l'occasion qui lui était ainsi offerte d'exciter la conscience publique contre une entreprise dont le dessein politique lui était si déplaisant, heureux sans doute d'avoir des raisons de se montrer indigné là où il avait pu craindre d'être seulement mortifié. « C'est, écrivait-il dans ses dépêches, une opération comparable aux actes les plus odieux dont l'histoire moderne ait conservé le souvenir », ou encore : « Jamais un crime politique plus caractérisé n'a été commis avec plus de légèreté ». Et, oubliant l'estime qu'il professait naguère pour M. Périer, il disait de lui : « C'est un païen. » Il avait cependant tout de suite reconnu que « l'événement tel qu'il avait eu lieu était le fait des hommes qui s'étaient trouvés appelés par des circonstances fortuites à son exécution », et « qu'il y avait plus de mauvais esprit dans les organes dont s'était servi le gouvernement français que dans les intentions de M. Périer »; mais il ajoutait aussitôt : « Il n'en retombe que plus de blâme encore sur les ministres qui ont fait choix d'hommes aussi

peu propres à une opération déjà si pleine de difficultés... Comment M. Périer a-t-il pu supposer qu'en envoyant une troupe de sans-culottes, il les empêcherait d'agir dans un sens révolutionnaire? » Par un calcul facile à deviner, le chancelier avait grand soin de présenter le fait comme « une attaque, non contre l'Autriche, mais contre les principes du droit des gens et contre les cours qui protègent ce droit dans leur propre intérêt et dans celui du corps social tout entier ». « La mesure elle-même, disait-il, et les circonstances qui l'ont accompagnée, en doivent faire nécessairement une affaire européenne, tous les cabinets étant également intéressés dans les questions que soulève une si audacieuse violation du droit des gens ». Aussi adressait-il cette recommandation pressante à son ambassadeur à Paris : « Entendez-vous loyalement et solidement avec vos collègues. Il s'agit ici de la défense de principes faute desquels le droit des gens ne serait plus que lettre morte [1]. » En Prusse, le ministre dirigeant, M. Ancillon, déclarait le procédé du gouvernement « un lourd crime contre le droit des gens », qui « ne pouvait trouver d'analogue que dans les violences de Bonaparte » et, au dire de M. de Metternich, « le cri de guerre courait les rues de Berlin [2]. » En Russie, l'indignation était plus vive encore, et l'on paraissait désirer quelque éclat; ordre était donné à l'ambassadeur du czar à Paris de quitter son poste si celui d'Autriche s'éloignait [3]. L'émotion s'étendait même en Angleterre, où cependant l'opinion était alors favorable à la France et où l'on n'avait pas coutume de prendre parti pour le pape. Mme de Dino écrivait de Londres, le 13 mars, à M. de Barante : « Vraiment cette singulière pointe sur Ancône, cette arrivée tardive de Cubières, tout cela fait mauvaise mine au dehors; ici l'effet en a été mauvais, il a fallu toute la confiance qu'on a en M. de Talleyrand pour admettre aussi facilement qu'on l'a fait les explications vagues qu'il a été chargé de donner [4] ». L'opposition, le duc de Wellington en tête, flétrissait la conduite du gouvernement français, et reprochait au ministère whig son inaction. « Rien de pareil n'est arrivé depuis les Sarrazins », s'écriait aux Communes sir R. Vivyan. Les

[1] Voyez la correspondance du chancelier d'Autriche avec le comte d'Apponyi, du 29 février au 23 mars 1832, et les dépêches de la même époque, adressées aux autres ambassadeurs d'Autriche. (*Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 273 à 284, 317 à 320.) Correspondance de l'ambassadeur français à Vienne, citée par M. d'Haussonville (*Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, 1830-1848, t. Ier, p. 38).

[2] Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 272-273 et *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 277.

[3] Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 272.

[4] *Documents inédits*.

ministres, lord Grey, lord Palmerston, fort gênés entre leur désir de ménager au dehors un allié avec lequel on pratiquait alors l'entente cordiale, et la crainte de heurter au-dedans un mouvement d'opinion puissant, tâchaient d'esquiver tout débat, en prétextant qu'il y avait des explications échangées entre les cabinets intéressés. En somme, il était visible que le sentiment dominant au-delà de la Manche était le déplaisir et la désapprobation. Quelques années plus tard, le duc de Broglie, énumérant, dans une dépêche confidentielle, « les pilules amères que nous avions fait avaler » à l'Angleterre, notait au premier rang l'expédition d'Ancône[1].

Un soulèvement si général ne laissait pas que de troubler plus d'un esprit dans le gouvernement français. Certains ministres éprouvaient le besoin de prouver aux diplomates étrangers qu'ils n'étaient personnellement pour rien dans ce qui s'était fait, tel le général Sébastiani, qui invoquait sa maladie pour établir une sorte d'*alibi*[2]. Quant à l'amiral de Rigny qui avait critiqué l'entreprise dès l'origine, on conçoit qu'il n'y fût pas converti par l'événement, et il écrivait à M. de Sainte-Aulaire : « Le vin est tiré, il faut le boire; bien amer le trouverez-vous, mon cher ami; en pays de chrétienté, il est bien certain que les Sarrazins n'auraient pas fait pis que M. Gallois ». M. de Talleyrand disait dans les salons de Londres : « C'est une bêtise[3]. » Le roi lui-même ne se gênait pas en causant avec les ambassadeurs, pour exprimer son regret de la manière dont l'affaire avait été menée. Seul, Casimir Périer, bien que regrettant très vivement au fond les violences de l'exécution, ne baissait pas la tête sous l'orage. Prenant même l'offensive, il s'indignait que l'Europe parût douter de lui. Dès le premier jour, les représentants des puissances continentales s'étaient rendus ensemble chez le président du conseil pour lui demander des explications; ils le trouvèrent très souffrant; on venait, quelques heures auparavant de lui mettre des sangsues. Il écouta, avec une fierté agitée, les questions qui lui étaient posées. Les ambassadeurs de leur côté étaient fort animés, et M. de Werther, le prenant sur un ton assez haut, dit rudement, avec l'assentiment visible de ses collègues : « Il faut s'expliquer, monsieur, reconnaissez-vous un droit des gens européens, ou prétendez-vous en avoir un pour votre usage[4]? « Sur cette apostrophe, Casimir Périer, se

[1] Dépêche du duc de Broglie à M. Bresson, en date du 12 octobre 1835. (*Documents inédits.*)

[2] Dépêches de diplomates étrangers citées par Hillebrand, *Geschichte Frankreichs*, 1830-1870, t. Ier, p. 273, 274.

[3] Journal de Ch. Greville à la date du 16 mars 1832.

[4] Dépêches citées par Hillebrand, t. Ier, p. 274.

levant brusquement de son canapé, s'avança vers l'ambassadeur de Prusse, en s'écriant : « Le droit public européen, monsieur, c'est moi qui le défends. Croyez-vous qu'il soit facile de maintenir les traités et la paix? Il faut que l'honneur de la France aussi soit maintenu; il commandait ce que je viens de faire. J'ai droit à la confiance de l'Europe, et j'y ai compté. » — « Je vois encore », disait un des ambassadeurs présents, le comte Pozzo di Borgo, en racontant plus tard cette scène à M. Guizot, « je vois encore cette grande figure pâle, debout dans sa robe de chambre flottante, la tête envoloppée d'un foulard rouge, marchant sur nous avec colère[1] ». Le ministre avait traité les représentants de l'Europe comme il traitait souvent les députés de sa majorité. Le procédé n'était pas, sans doute, très conforme aux usages diplomatiques et rappelait plutôt les brusqueries napoléoniennes : mais les ambassadeurs, bien qu'un peu interloqués, subissaient son ascendant et avaient foi en lui. Ils baissèrent sensiblement leur ton, et l'entretien se termina avec des formes plus amies.

En même temps qu'il repoussait les reproches avec cette fougue imposante, Casimir Périer s'appliquait, sans reculer sur le fond des choses, à adoucir et à rassurer les puissances, attentif surtout à leur montrer qu'il n'y avait chez lui aucune arrière-pensée suspecte, aucun entraînement menaçant. A l'adresse du pape qu'il se trouvait avoir le plus blessé, bien qu'il ne l'eût pas visé, Périer écrivait, dès le 4 mars, dans une dépêche à M. de Sainte-Aulaire : « Le gouvernement du roi n'hésite pas à reconnaître que la cour de Rome est fondée à se plaindre. Le capitaine Gallois a transgressé ses ordres, n'a tenu aucun compte de ses instructions; il mérite un blâme sévère. Son commandement lui est retiré, et il lui est enjoint de revenir immédiatement en France, pour y rendre compte de son inconcevable conduite. Les ordres qu'il avait reçus étaient positifs et clairs; dans aucun cas, il ne devait agir que d'après les directions de l'ambassadeur du roi, et le gouvernement de Sa Majesté a trop fait connaître d'avance ses intentions et ses projets pour qu'on puisse l'accuser d'avoir voulu imprimer à son expédition le caractère odieux d'une violation de territoire. » Quelques jours après, s'adressant d'une façon générale à toutes les cours, il faisait dans un *memorandum* le récit complet des faits[2]. Il y racontait les démarches tentées en décembre et en janvier pour pacifier les provinces révoltées, l'avertissement donné dès cette époque par la France

[1] Guizot, *Mémoires*, t. II, p. 302. J'ai complété le récit de M. Guizot avec les *Mémoires inédits* de M. de Sainte-Aulaire.

[2] Nous avons trouvé le texte de cet important document dans les papiers diplomatiques de M. de Barante.

qu'en cas de nouvelle intervention autrichienne, elle demanderait à occuper Ancône, la réponse du gouvernement pontifical donnant à entendre « qu'il se résignerait » à cette occupation; il insistait sur les responsabilités encourues par le cardinal Albani, entrant en campagne et appelant les Autrichiens, au moment où les démarches des puissances commençaient à apaiser la révolte ; il exposait comment l'expédition avait été décidée et s'était mise en route quand on croyait encore au consentement du pape; puis, après avoir rappelé le refus imprévu qui était survenu à la dernière heure, le *memorandum* continuait en ces termes : « Lors même que nous eussions voulu rappeler notre escadre, nous n'en avions plus la possibilité. D'ailleurs notre conviction n'ayant pas changé, notre devoir était de ne rien négliger pour y ramener le Saint-Siège, qui avait d'abord envisagé la question de la même manière que nous. De nouvelles instructions furent envoyées à cet effet à M. de Sainte-Aulaire. Le gouvernement du roi espérait qu'avant l'arrivée de notre escadre devant Ancône, cet ambassadeur aurait le temps de déterminer le Saint-Siège à nous en ouvrir les portes. Cette espérance paraissait d'autant mieux fondée qu'à cette époque de l'année, l'état de la mer Adriatique oppose habituellement à la navigation des retards presque indéfinis. Ce n'était pas tout. Bien qu'au moment du départ de l'expédition, nous n'eussions aucun motif de prévoir le refus qu'on venait de nous opposer, le désir extrême d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une surprise et de ne rien abandonner au hasard nous avait déterminés à des précautions en apparence bien minutieuses et bien superflues. Un brick avait été expédié en avant de l'escadre avec la mission de la précéder à Ancône et de revenir ensuite porter à son commandant les notions qu'il aurait recueillies sur l'état des choses dans cette place. L'officier général, désigné pour commander nos troupes, s'était embarqué sur un bateau à vapeur pour aller se concerter à Rome même avec l'ambassadeur de France et le gouvernement romain. On sait comment cet ensemble de dispositions a été dérangé. Tandis que les vents favorables conduisaient notre escadre à sa destination avec une rapidité extraordinaire, le brick destiné à la précéder de plusieurs jours restait en arrière; le bateau à vapeur, qui semblait moins exposé à de tels contre-temps, se voyait forcé de relâcher à Livourne, et M. de Cubières, réduit à prendre la route de terre, arrivait trop tard à Rome. Le commandant de l'escadre livré à lui-même a cru pouvoir assurer par la force un résultat qui était devenu indispensable, mais qui devait être obtenu dans une autre forme. Il a méconnu ses instructions qui lui prescrivaient de ne faire aucun mouvement ayant pour but d'occuper militairement le port

et la ville d'Ancône, sans avis ou ordre préalable de l'ambassadeur du roi à Rome. Il s'est trompé, et cette faute, la seule irrégularité que l'on puisse imputer dans toute cette affaire, non pas au gouvernement français, mais à un de ses agents, est déjà réparée ; ce commandant est rappelé, et il devra rendre compte de sa conduite. »

Ces explications, données avec l'autorité que Casimir Périer avait acquise en Europe, produisirent bon effet sur les cabinets [1]. D'ailleurs, l'indignation morale, quand il n'y a pas par derrière quelque calcul prémédité, ne dure jamais bien longtemps chez les hommes politiques. Or, en dehors de la Russie, personne ne désirait pousser les récriminations jusqu'à une rupture ; tout le monde, au contraire, la redoutait. Le cabinet de Vienne lui-même, malgré son ressentiment, malgré son désir de prolonger l'espèce de scandale qu'avait causé notre conduite, était le premier à s'alarmer si l'on parlait de guerre ; il s'appliquait à calmer le czar quand celui-ci lui paraissait trop emporté [2]. En même temps, dans une dépêche destinée à être communiquée au ministre français, M. de Metternich répétait en ces termes ce qu'il avait déjà dit avant l'événement : « Sa Majesté I. R. ne fera pas la guerre au roi des Français pour le fait d'une expédition qui a été motivée d'une manière aussi pénible pour tous ses sentiments personnels. » Quelques semaines après, s'épanchant avec son ambassadeur à Rome, il disait, non sans une sorte de dépit : « Je reconnais que les moyens de punir cet acte manquaient aux puissances ; je reconnais que l'affaire d'Ancône est une misère en comparaison de l'atteinte portée par les événements de 1830 aux seules bases sur lesquelles l'ordre social peut reposer avec sécurité. Le remède qui n'a pu être appliqué au mal principal ne doit pas être employé contre un léger symptôme de ce mal.

[1] M. de Barante écrivait à son gouvernement, le 21 mars 1832 : « J'ai communiqué le *memorandum* à M. de Latour ; nous l'avons lu ensemble, et j'ai pu remarquer combien cette pièce avait un bon effet ; combien elle lui semblait claire, démonstrative et sincère. » (*Documents inédits.*)

[2] Quelques semaines plus tard, le 25 avril 1832, le général Sébastiani revenant sur l'irritation extrême qu'avait témoignée tout d'abord le czar, écrivait à M. de Barante : « Nos explications et celles que l'ambassadeur autrichien lui-même s'est empressé d'y joindre par ordre de sa cour, n'ont point tardé à rectifier de semblables impressions. M. de Fiquelmont (c'était l'ambassadeur d'Autriche) continue à tenir sur cette affaire un langage plein de modération et parfaitement propre à calmer, s'il en était besoin encore, les dernières traces d'une irritation dont la vivacité même ne comporte guère de durée... Quoique nous soyons loin de nous méprendre sur le jeu qu'a joué l'Autriche dans l'affaire d'Ancône, nous savons d'un autre côté qu'elle désire par-dessus tout la conservation de la paix et qu'elle redoute sincèrement de nouvelles complications. » (*Documents inédits.*)

Le jour de la justice n'est pas encore venu, et ce n'est pas pour Ancône que la question doit être vidée! [1] » Quant à la Prusse, elle laissait voir qu'elle ne sortirait pas de la neutralité, si la guerre demeurait circonscrite en Italie [2]. De Londres enfin, Casimir Périer recevait un secours efficace, et il pouvait écrire à ce sujet, le 13 mars : « Le cabinet britannique, dont les relations avec la France deviennent chaque jour plus intimes, a parfaitement compris les nécessités qui avaient dirigé notre conduite, et il s'est empressé d'adresser à ses agents, auprès des cours de Vienne et de Rome, l'ordre d'employer toute leur influence pour prévenir de fâcheuses conséquences [3]. »

C'était beaucoup d'avoir amené les cabinets étrangers à prendre leur parti de l'occupation d'Ancône. Toutefois, tant que le pape ne l'avait pas ratifiée, nous demeurions en flagrant état de violation du droit des gens. Le cabinet français comprenait l'importance d'en sortir, et nous avons vu que, dès le premier jour, il avait envoyé à son ambassadeur, à Rome, des explications destinées à satisfaire le pape. Aussitôt que M. de Sainte-Aulaire les avait reçues, il s'était mis à l'œuvre avec son zèle accoutumé, et avait ouvert une négociation sur ces bases : offrir des réparations pour le passé, des garanties pour l'avenir, mais demander par contre que notre présence à Ancône fût acceptée et régularisée. Les difficultés étaient grandes. Sans doute l'intérêt d'État devrait engager le gouvernement pontifical à ne pas prolonger un désaccord dangereux pour lui et pour l'Europe. Le cardinal Bernetti s'en rendait compte et, d'ailleurs, il commençait à être fatigué de la prépotence autrichienne. Mais Grégoire XVI, qui n'était pas un politique, était encore tout entier à l'indignation que lui avait causée notre violente irruption. La première fois qu'il consentit, non sans peine, à donner audience à l'ambassadeur de France, il s'appliqua à dissimuler sa douceur et sa bonhomie habituelle sous un masque de sévérité et épancha son ressentiment dans une vive allocution, évidemment préparée. Il énuméra tout d'abord ce qu'il avait fait pour Louis-Philippe, ses efforts pour lui assurer l'obéissance du clergé : « Comment, s'écria-t-il, ces services ont-ils été reconnus? » L'ambassadeur l'interrompant alors pour évoquer le souvenir des protestations si souvent renouvelées par le gouvernement français en faveur de la souveraineté du Saint-Siège. « Ma souveraineté, reprit le pape plus vivement encore, vous l'avez méprisée, avilie, autant qu'il était en vous! Vous m'avez rendu un objet de dérision pour tous les peuples

[1] *Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 318 et 223.
[2] Hillebrand, *Geschichte Frankreichs,* 1830-1870, t. Ier, p. 273.
[3] Dépêche adressée à M. de Barante. (*Documents inédits.*)

de l'Europe, d'abord en m'imposant une législation contraire aux traditions de mon État et aux sentiments de mes fidèles sujets, puis, contre ma volonté expresse et malgré la résistance que j'ai prolongée autant que je l'ai pu, vous m'avez contraint à rappeler des émigrés qui ne demandaient à rentrer dans leur patrie que pour y renouveler de criminelles entreprises. Ces hommes ont mis tout en confusion : la Romagne et Bologne ont été la proie de l'anarchie... Je devais protéger mes sujets fidèles et contraindre les factieux à rentrer dans l'ordre; à cet effet j'ai appelé mon fidèle allié, l'empereur d'Autriche. Vous m'en avez contesté le droit; vous m'avez défendu d'user de ses secours, et, pour me punir de n'avoir pas obtempéré à vos ordres, vous avez envahi mes États! Vous y êtes entré en trahison, oui, vous êtes entré en trahison, dans Ancône, pendant la nuit, vous avez surpris et désarmé des soldats sans défiance, fait prisonniers des magistrats qui vous recevaient comme des amis. Et depuis un mois que vous êtes les maîtres de cette malheureuse ville, n'est-elle pas devenue un foyer de rébellion? » Rappelant ensuite à l'ambassadeur les promesses faites par lui qu'il n'y aurait aucun guet-apens, et que les troupes françaises feraient respecter l'autorité du Saint-Siège dans Ancône, le pontife s'écriait : « Quelle confiance voulez-vous désormais que j'attache à vos paroles? » Il termina ainsi : « Les Français peuvent venir à Rome, ils peuvent m'enfermer dans le château Saint-Ange : mais, tant qu'ils seront à Ancône, ne venez plus me parler du gouvernement intérieur de mes États; vous n'obtiendrez plus de moi sur ce sujet ni concessions ni réponses! Quant à l'autorisation que vous me demandez aujourd'hui, je ne vous l'accorde pas, adressez-vous à mon ministre. Il en conférera avec mes alliés et me fera son rapport; je ne suis qu'un pauvre religieux (*povero frate*) peu informé de la politique; je me soumettrai à ce qu'elle me prescrira. » M. de Sainte-Aulaire écouta le pontife sans chercher à cacher l'émotion que lui causaient des plaintes, sur certains points trop fondées, et sans établir de controverse sur le passé. Il avait été prévenu à l'avance par le cardinal Bernetti, de ne pas prendre à la lettre le refus qui allait lui être adressé. Le pape d'ailleurs n'ouvrait-il pas lui-même la porte aux négociations, en renvoyant l'ambassadeur de France à son ministre?

Notre principal adversaire était l'Autriche. Elle persistait dans sa tactique, de nous faire faire par le gouvernement romain l'opposition qu'elle n'osait pas nous faire elle-même ouvertement. Non qu'elle se flattât maintenant de nous amener à quitter Ancône; mais, en prolongeant nos embarras, elle tâchait de se consoler de sa propre mortification. Les autres puissances commençaient, au con-

traire, à sentir le besoin de mettre fin à une difficulté qui pouvait devenir dangereuse. L'Angleterre renvoyait à Rome un diplomate pour soutenir M. de Sainte-Aulaire. Le ministre de Prusse, sans oser trop contre-carrer son collègue autrichien, se montrait disposé à s'employer comme conciliateur. Il n'était pas jusqu'au représentant de la Russie, naguère le plus violent contre nous, qui n'en vînt à dire à notre ambassadeur : « Au fait, puisque l'Autriche ne veut pas vous faire la guerre, et peut-être a-t-elle raison, l'attitude dans laquelle elle maintient le pape à votre égard n'a plus d'intérêt sérieux ; il faut finir au plus vite toute cette tracasserie et souffrir de bonne grâce ce que personne ne peut ou ne veut empêcher. »

La négociation fut laborieuse, souvent arrêtée, soit par les sourdes menées de l'Autriche, soit par les griefs nouveaux que l'étrange conduite de la garnison d'Ancône fournissait trop souvent au pape. Cependant, à force de patience, de souplesse et de fermeté, M. de Sainte-Aulaire parvint à amener une entente sur les conditions auxquelles le Saint-Siège consentirait à l'occupation d'Ancône : outre le désaveu et le rappel du commandant Gallois et du colonel Combes, décidés dès le premier jour par le gouvernement français, il était convenu que les troupes de débarquement seraient sous les ordres de l'ambassadeur, qu'elles ne pourraient être renforcées, qu'elles ne s'immisceraient ni dans l'administration ni dans la police pontificales, que le drapeau du pape serait seul arboré sur la citadelle et que les troupes françaises se retireraient en même temps que les Autrichiens. Tout semblait donc fini, quand se produisirent de nouvelles difficultés visiblement suscitées par l'Autriche. Notre ambassadeur avait été très patient et très déférent tant qu'il avait eu affaire aux légitimes ressentiments du pontife : il le prit de plus haut avec les manœuvres *in extremis* de la diplomatie autrichienne. Il déclara au cardinal Bernetti qu'il ne ferait pas un pas de plus. « Au fait, lui dit-il, le vrai motif de la résistance que vous m'avez opposée dès l'origine est la dépendance où vous vous placez vis-à-vis de l'Autriche. Vous ne pouvez alléguer une telle raison, sans nous justifier de ne pas avoir pris votre souveraineté au sérieux et sans porter contre votre alliée une accusation bien grave, car l'Autriche jouerait un rôle odieux, si, n'osant nous faire la guerre, elle se servait du pape comme plastron et lui soufflait contre nous une colère à froid, aussi étrangère à la mansuétude du souverain pontife que contraire aux intérêts du prince temporel. »

Ce ferme langage produisit son effet, et, le 17 avril, les actes, tels qu'ils avaient été convenus, furent enfin passés entre le car-

dinal secrétaire d'État et M. de Sainte-Aulaire. Celui-ci avait de lui-même donné à cet arrangement la forme la plus respectueuse pour le Saint-Siège et qui pouvait le mieux effacer l'atteinte portée à sa souveraineté. Cette convention se composait de trois actes. Dans une première note datée du 15 avril, l'ambassadeur de France désavouait le capitaine Gallois comme ayant « agi contrairement à ses instructions », affirmait que « l'indépendance et l'intégrité des États pontificaux avaient toujours été la base de la politique française » et déplorait « le malentendu déplorable qui seul avait pu interrompre les relations de bonne amitié que le roi des Français avait tant à cœur de cultiver avec le Saint-Siège »; puis il ajoutait : « Si des considérations de haute politique n'ont pas permis le rappel immédiat des troupes françaises, le soussigné doit supplier Sa Sainteté d'acquiescer à leur présence comme à un fait accompli; mais il a reçu l'ordre d'offrir toutes les réparations qui pourraient être agréables au Saint-Siège. » Dans sa réponse datée du 16, le cardinal Bernetti prenait acte du désaveu du capitaine Gallois; il indiquait que « la seule satisfaction qui mériterait d'être considérée comme telle » serait la retraite immédiate des troupes françaises, mais que le pape, voulant donner une preuve de sa « modération » et « éviter tout ce qui pourrait compromettre la paix de l'Europe », daignait autoriser le séjour temporaire des troupes françaises à Ancône; suivait l'indication des conditions préalablement convenues. Enfin, dans une dernière note, l'ambassadeur prenait l'engagement d'observer ces conditions. Au cardinal, qui lui demandait s'il trouverait bon que ces pièces fussent publiées, M. de Sainte-Aulaire répondit qu'il l'entendait bien ainsi : « C'était dans cette pensée, disait-il, qu'il avait rédigé ses notes dans les termes les plus respectueux. »

La France obtenait donc le droit d'occupation qu'on lui avait tant disputé et atteignait ainsi le but politique de son entreprise; mais en même temps elle faisait au pape pleine réparation des torts qu'on avait eus envers lui. Dans le cabinet de Paris, quelques-uns trouvèrent même que, non dans le fond, qui avait été approuvé d'avance, mais dans la forme, M. de Sainte-Aulaire avait poussé un peu loin cette réparation. Une dépêche lui fut adressée où l'on s'étonnait qu'il eût donné à sa note la tournure d'une « supplique » et à l'arrangement le caractère d'une « capitulation ». Le général Sébastiani, en transmettant à l'ambassadeur cette remontrance officielle, l'engagea à n'y voir qu'une précaution prise en vue des attaques possibles de l'opposition. Aussitôt les notes du 17 avril publiées, une grande clameur s'était élevée dans la presse de gauche; celle-ci s'indignait que la France eût « prié » le pape,

et déclarait que le caractère de l'occupation avait été ainsi absolument dénaturé. Le *Journal des Débats* répondit, d'abord un peu timidement, « qu'il ne fallait pas se montrer difficile sur des expressions qu'on n'eût peut-être pas admises à Paris, mais qui à Rome frappaient d'une autre manière ». Puis, s'enhardissant, il ajouta : « Une suite de contre-temps, qu'on n'avait pu prévoir, avait donné à l'occupation d'Ancône une apparence de violence que de puissants intérêts ordonnaient de lui ôter... Cette manière d'entrer par la fenêtre à défaut de la porte, a surpris et irrité le Saint-Siège ; c'est tout naturel : nous avons dû excuser cette brusquerie... La question peut se réduire à quelques points bien simples. Etions-nous en guerre avec le pape ? Non. Comment sommes-nous entrés à Ancône ? Nous y sommes entrés violemment, brusquement, en brisant les portes, comme on fait en guerre. Nous avons donc fait acte d'hostilité et de guerre contre un allié... Vous vous plaignez qu'on ait prié le pape ; mais, s'il ne consent pas à l'occupation d'Ancône, de quel droit y rester ? Du droit de conquête ? Nous ne sommes pas en guerre. Du droit du plus fort ? Est-ce bien entendre l'honneur français que d'abuser de sa force contre la faiblesse du pape ? S'il est faible, respectons-le. Ne choisissons pas les vieillards et les moines pour en faire les objets de nos incartades. Avec les incartades, on gagne peu d'honneur et encore moins d'influence. » Bien qu'on fût alors peu disposé en France à comprendre le respect et surtout le respect dû à un pape, de tels arguments ne pouvaient pas ne pas agir sur l'opinion. La clameur, un moment soulevée, ne dura pas. Aussi bien « l'attention du public était alors distraite par de bien autres événements : le choléra sévissait à Paris, et Casimir Périer se mourait. »

En somme l'arrangement du 17 avril 1832, avait mis heureusement fin à l'affaire d'Ancône. Le gouvernement français se retrouvait ainsi dans les conditions où il avait voulu se placer dès le début, mais dont il avait été momentanément détourné par des accidents d'exécution. Il y eut cependant encore sur place une suite de difficultés qui n'eurent pas grand retentissement au loin, mais qui, pendant trois longs mois, pesèrent lourdement sur notre ambassadeur à Rome. Quand, en exécution de la convention du 17 avril, M. de Sainte-Aulaire voulut mettre fin à l'anarchie révolutionnaire qui s'était en quelque sorte installée à Ancône sous le couvert et presque sous la protection de notre armée, il se heurta à la mauvaise volonté obstinée du général Cubières ; le général était étrangement soutenu dans cette résistance par le maréchal Soult, qui profitait de la mort de Casimir Périer et de l'état souvent maladif du général Sébastiani pour suivre ses vues personnelles. Le désordre en vint

à ce point qu'une société secrète, devenue maîtresse de la ville, condamna à mort et fit assassiner le gonfalonier nommé par le pape. A force de persévérance et de fermeté, notre ambassadeur, soutenu très nettement par le général Sébastiani, finit par l'emporter [1]. Aussitôt que le général Cubières se fut décidé à prendre le bon parti, il fit preuve d'une prompte vigueur. La ville fut facilement nettoyée des révolutionnaires qui l'avaient envahie, l'ordre pleinement rétabli, et, le 1er août, les autorités pontificales y purent faire, sans encombre, leur rentrée solennelle. Le 25 août, le pape vint en grand gala à Saint-Louis des Français, « afin, disait-il à notre ambassadeur, de témoigner son attachement à la personne du Roi et d'exprimer la satisfaction que lui causait la conduite de la garnison d'Ancône. » Peu après, le général Cubières étant venu à Rome, Grégoire XVI voulut le voir et le traita avec bonté; il se reconnut redevable envers lui de la tranquillité de ses États, lui fit même des excuses de ne l'avoir pas reçu lors de son passage à Rome au mois de février précédent, et ajouta ces paroles : « A cette époque, il me fallait éviter surtout qu'on pût nous croire d'accord. » Cette occupation, commencée dans des conditions si troublées, devait désormais se continuer sans donner lieu à aucune difficulté. Elle se prolongera sept années, et pas une fois le pape n'aura le moindre sujet de plainte à élever contre nos troupes.

Et maintenant, si nous ne nous arrêtons plus à telle ou telle péripétie, comme il a fallu le faire au cours de ce récit, et si nous envisageons l'ensemble, quel jugement convient-il de porter sur l'expédition d'Ancône? Tout d'abord, ceux qui estiment que la politique n'a pas seulement à faire preuve d'habileté ou de force, mais qu'elle est tenue d'observer les règles de ce droit sans code et sans tribunaux qu'on appelle le droit des gens, ne peuvent s'empêcher de regretter et de blâmer l'atteinte violente portée à une souveraineté indépendante, souveraineté respectable entre toutes, autant à cause de sa grandeur morale que de sa faiblesse matérielle. Reconnaissons toutefois que cette violence n'avait jamais été voulue par le cabinet français et qu'elle a été réparée.

Cette réserve faite, quels ont été les résultats politiques de l'entreprise? En Italie, notre gouvernement put se féliciter d'avoir

[1] M. de Sainte-Aulaire fut secondé par son fils qui, âgé de vingt et un ans, demanda lui-même à aller s'établir dans Ancône pour y ten r tête au général et aux révolutionnaires.

fait échec à la prépotence de l'Autriche, hardiment bravée par lui sur un terrain qu'elle avait prétendu faire sien. Toutes les cours de la Péninsule, jusqu'alors disposées à accepter ou à subir la suzeraineté de Vienne, comprirent qu'elles ne pouvaient traiter la France comme une quantité négligeable. Leur premier sentiment, à la nouvelle de notre intervention, avait été que notre témérité allait être aussitôt châtiée; quand elles virent qu'on était contraint de nous laisser faire, elles conclurent qu'il fallait beaucoup rabattre des jactances de l'état-major de Milan, et notre prestige gagna tout ce que perdait celui de nos rivaux. Alors s'établit, sur ce théâtre, entre les deux grandes puissances, une sorte d'équilibre qui devait subsister, à notre profit croissant, pendant toute la monarchie de Juillet. Néanmoins, par un effet singulier, en même temps que notre importance grandissait d'une façon générale au-delà des Alpes, depuis Turin jusqu'à Naples, notre influence se montrait moins efficace dans la partie même de l'Italie où s'était portée l'action de nos armes. Au lieu d'avoir fait pénétrer dans l'État pontifical nos idées à la suite de notre drapeau, l'expédition d'Ancône marquait, au contraire, un arrêt dans les réformes de cet État. D'une part, l'Autriche irritée se refusait à reprendre les délibérations en conférence, seules capables de vaincre l'inertie romaine : elle se bornait à adresser, en son nom particulier, quelques conseils administratifs, facilement éludés. D'autre part, le pape, découragé par l'accueil fait à ses premiers édits, effrayé de l'impulsion que notre présence avait, un moment, paru donner aux partis de désordre, ne consentait à nous laisser à Ancône qu'à charge par nous de ne plus lui parler de réformes : en nous mettant nous-mêmes dans notre tort, nous lui avions donné le droit de nous imposer des conditions. Il avait même prétendu faire insérer dans la convention du 17 avril, un article exprès par lequel la France renonçait à lui adresser désormais aucune représentation sur la marche de son gouvernement; nous pûmes empêcher que cette clause ne fût écrite; mais, en fait il fallut nous y conformer. Ainsi' par une sorte de châtiment, pour avoir eu pendant quelques semaines une figure révolutionnaire, notre intervention ne pouvait plus essayer d'être libérale. Le *memorandum* du 21 mai 1831 disparut dans les oubliettes diplomatiques; les *zelanti*, restés maîtres du champ de bataille, louèrent le Souverain Pontife d'avoir déjoué les efforts des puissances, et les amis éclairés du Saint-Siège durent abandonner tristement le rêve d'une transformation progressive, qui seule, à leurs yeux, eût pu assurer la durée du pouvoir temporel. Quant au gouvernement français, il ne pensa plus à cette affaire; il en avait assez d'autres pour s'occuper. On devait

attendre quatorze ans, jusqu'à l'avènement de Pie IX, pour reparler de réformes dans l'Italie centrale[1].

En Europe, le gros scandale, produit au premier moment par les procédés de forban du commandant Gallois, avait été bientôt effacé et par l'effet du temps et par les explications de notre diplomatie : restait seulement cette impression que la monarchie de Juillet était plus résolue et plus forte qu'on ne le supposait. L'obligation où notre gouvernement avait été si souvent, depuis dix-huit mois, d'opposer sa volonté de paix aux exigences belliqueuses de la gauche, avait pu faire croire aux cabinets étrangers qu'il était non seulement sage, mais timide et faible. L'expédition d'Ancône les détrompait ; c'étaient eux au contraire qui avaient conscience de l'impuissance où ils avaient été d'empêcher notre action. Peut-être étaient-ils plus surpris encore de la ferme prudence avec laquelle, après avoir osé beaucoup, nous avions su nous limiter et nous contenir. En voyant ainsi que nous pouvions faire une telle démarche sans être arrêtés au dehors par une coalition, ni débordés au dedans par une révolution, l'Europe concluait qu'elle devait compter avec nous et pouvait compter sur nous : nous sortions de là plus imposants et plus considérés.

En France, enfin, l'opinion, alors assez indifférente par des raisons que nous avons déjà indiquées, aux incorrections de l'entreprise, se sentait flattée de ce qu'elle avait de hardi. Mieux que tout autre, le président du conseil avait compris la nécessité de satisfaire le double besoin, parfois presque contradictoire, d'une nation à la fois lasse et surexcitée, voulant le repos que donne seule la paix et les jouissances d'amour-propre qu'on cherche ordinairement dans la guerre : problème singulièrement complexe et difficile, que les autres ministres de Louis-Philippe ne résoudront pas toujours aussi bien. M. Thiers, ne songeant qu'à courtiser le sentiment national, nous jettera, avec une témérité brouillonne, dans de périlleuses aventures. M. Guizot saura nous tirer de ces aventures, mais peut-être en perdant trop de vue des exigences et des susceptibilités patriotiques, dont un homme d'État doit tenir compte, alors même qu'elles sont peu raisonnables. Casimir Périer, tout en se gardant soigneusement des entraînements

[1] Ce double effet de l'expédition d'Ancône, augmentant l'influence de la France dans l'ensemble des États d'Italie, mais la diminuant dans l'intérieur même de l'État pontifical, explique le jugement opposé qu'en portaient deux esprits également clairvoyants et ordinairement d'accord. M. de Barante, voyant les choses de Turin, estimait l'entreprise féconde. M. de Sainte-Aulaire, les voyant de Rome, était bien près de conclure à un avortement.

dangereux, ne reculait pas devant des initiatives qui ôtaient à la politique de paix ce je ne sais quoi d'un peu craintif et abaissé que lui reprochaient ses adversaires : ainsi il avait fait en Portugal et en Belgique; ainsi il venait de faire encore en Italie. M. de Metternich, si désireux qu'il fût de persuader aux autres et de se persuader à lui-même que l'entreprise d'Ancône avait « échoué », était cependant obligé de constater ce résultat : « M. Périer, écrivait-il, a voulu caresser l'amour-propre national français, et il y a réussi. Cette entreprise fait le pendant des expéditions de Navarin et d'Alger; ce sont de ces faits que l'on ne commente pas, mais qui restent dans le souvenir comme des actes de force; et comme la force a un côté qui plaît aux masses, le souvenir reste parce qu'il flatte les passions... Contraindre l'Europe entière à tolérer un acte criminel, c'est montrer la force de celui qui en est l'auteur [1] ». Là fut la raison de la faveur peut-être disproportionnée qu'obtint l'expédition d'Ancône auprès du public français. Dans la politique extérieure de la monarchie de Juillet, il est des actes plus féconds, plus méritoires et plus louables; mais nul ne fut aussi populaire. Cette popularité ne devait pas s'affaiblir avec le temps, bien au contraire; dans la suite, quand le gouvernement, attaqué par l'opposition, voudra prouver que, pour être pacifique, il n'était pas timide, il rappellera le coup de main de février 1832, et quand la coalition cherchera à flétrir la diplomatie, à son avis trop prudente et trop humble, de M. Molé, elle ne trouvera pas de reproche plus redoutable à lui lancer que celui-ci : « Ce n'est pas vous qui seriez allé à Ancône ! »

Paul THUREAU-DANGIN.

[1] Lettre du 3 avril 1832. (*Mémoires* de M. de Metternich, t. V, p. 323.)

JOSEPH DE MAISTRE INTIME

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE EN PARTIE INÉDITE [1]

I

Il n'est pas inopportun de parler en ce moment de Joseph de Maistre. Aux temps critiques comme les nôtres et pour parler le langage pessimiste de Linguet [2], « en cette chienne de fin de siècle » où, comme le constatait encore, vers la même époque, Sénac de Meilhan, « les grandes passions sont aussi rares que les grands hommes », il est opportun, il est salutaire d'essayer de faire revivre la figure d'un grand homme qui fut aussi un honnête homme et un excellent homme, qui eut jusqu'au bout tous les courages de l'esprit et toutes les fidélités du cœur, qui renouvela en se jouant un genre essentiellement français, le genre épistolaire, et cela en se bornant à voir juste, à sentir sincèrement et à parler simplement, sans se défendre les innocentes vengeances de la malice et ces bonnes fortunes de style qu'on ne trouve qu'en ne les cherchant pas.

Cet homme, d'autant de caractère que de talent, aussi fin que fort, aussi généreux que spirituel, aussi honnête qu'habile, aussi tendre pour sa famille et le prochain que sévère pour lui, est, grâce à quelques pages d'une beauté immortelle où, lors même qu'il s'est trompé, la forme triomphe de l'erreur même et survit au fond, un grand écrivain et un modèle littéraire. Il est encore plus et mieux qu'un artiste et parfois un virtuose d'imagination, d'éloquence et de style; il est un des hommes, un des exemplaires d'humanité qui font le plus d'honneur à l'humanité, par la cordialité inépuisable, la probité incorruptible, la piété filiale et paternelle, la religion des devoirs domestiques, le courage civil, la constance dans les fois et les affections, le goût de la lutte, le désintéressement et la modestie dans la victoire, le dédain de la popularité, le mépris de la fortune,

[1] Cette *Correspondance*, dont une grande partie est inédite, forme les tomes VIII à XIV de la nouvelle édition des *Œuvres complètes* du comte Joseph de Maistre, contenant ses œuvres posthumes et toute sa correspondance inédite, 14 vol. in-8°, 1883-1887. Cette grande et belle publication est due à l'intelligente initiative des chefs d'une des principales maisons de librairie de Lyon, la *Librairie générale catholique et classique*, Vitte et Perrussel, imprimeurs-éditeurs, 3 et 5, place Bellecour. Une table analytique, dont l'absence ne sera pas trop longtemps à regretter, sera distribuée aux souscripteurs à la fin de cette année.

[2] Lettre inédite de Linguet à Perregaux, du 11 octobre 1789.

le culte de la raison et du droit, surtout en face du triomphe insolent et brutal de la force, l'exemple du travail et du sacrifice. Mais ce n'est pas tout d'être vertueux : il ne messied pas à la dignité de la vertu, il ne nuit pas à son mérite et à son exemple qu'on soit vertueux avec simplicité, avec bonhomie, avec esprit, avec grâce.

Or l'homme dont nous allons parler fut tout cela. Il eut pour défendre les idées les plus contraires à celles de Voltaire, plus d'éloquence et autant d'esprit que Voltaire. Il ne se priva point des consolations et des vengeances de l'esprit. Il ne pensa point, comme son ami M. de Marcellus, qu'il y a dans le rire quelque chose de *satanique*. Il y a aussi le rire *angélique*, que M. de Marcellus a oublié. Il vivait en un temps d'épreuves où on avait à pleurer sur tant de choses, qu'il était bien permis de se dédommager en riant franchement de quelques autres. Ce rire de l'honnête homme, qui décharge et soulage à la fois sa conscience et la conscience universelle et l'absout mieux qu'une protestation de toute apparence de complicité avec les iniquités du fait, Joseph de Maistre l'eut avec cette facilité à la fois innocente et profonde de l'enfant et du philosophe. Il eut cette joie de l'esprit qui en marque la force, et atteste aussi la paix de l'âme et l'harmonie des facultés. Rien n'égale la sincérité de son rire, si ce n'est celle de ses larmes, qu'il donne alors avec la même abondance généreuse aux causes et aux pertes qui les méritent. Fort comme un géant, physiquement et moralement taillé dans le granit des belles natures alpestres, Joseph de Maistre fut aussi doux comme une femme, simple comme un enfant. Il eut à la fois la loyauté et l'intrépidité chevaleresques, la simplicité et l'ingénuité patriarcales. Cet aigle d'intelligence eut la douceur de l'agneau, la candeur de la colombe. Il garda à sa vertu, avec le charme des façons les plus nobles, les plus galantes, l'attrait naïf de l'innocence et de l'alacrité rustiques. Il y a dans la vertu de l'homme, quand il s'est conservé sain d'esprit et pur de cœur jusqu'à la vieillesse, en dépit de la corruption de la prospérité et de celle du malheur, quelque chose de particulièrement touchant, charmant, aimable et vénérable à la fois, d'un attrait plus original et plus rare que le charme plus naturel de la vertu féminine.

Ce Joseph de Maistre si peu connu, si méconnu comme philosophe, auquel on ne pardonne qu'en faveur de son talent d'écrivain, des erreurs qu'on lui prête souvent arbitrairement, gagnera certainement à cette nouvelle édition de ses œuvres, qui permettra à l'ignorance de le lire, à la critique de le juger avec moins de passion. Elle devra notamment tenir compte de ce fait qu'après soixante ans les erreurs qu'on peut reprocher à de Maistre ont passé, sans faire de mal, mais que les vérités qu'on lui doit d'avoir mises en lumière

n'ont point passé et peuvent faire du bien, car elles sont demeurées vertes et vigoureuses, savoureuses et salutaires.

Mais c'est moins, beaucoup moins du philosophe, bien qu'il mérite toujours l'estime et souvent l'admiration, qu'il sera question, dans ce travail, que de l'homme, qu'il est à la fois plus utile et plus agréable de bien connaître. Cet homme, une occasion décisive, définitive, s'offre à nous de le bien connaître et de le bien juger par ce renouvellement de sa correspondance, puisqu'aux lettres de lui connues jusqu'à ce jour et qui avaient provoqué, autour du nom de de Maistre, un regain de sympathie et de gloire, l'édition de Lyon en ajoute un grand nombre d'inédites.

Pour parler avec une précision mathématique, plus éloquente que toutes les considérations, les six volumes de la *Correspondance* publique et privée, diplomatique et familiale ou amicale de Joseph de Maistre, et qui vont de sa jeunesse à sa mort, de 1786 à 1821, comprennent 581 lettres, dont plusieurs, il est vrai, ont une grande étendue. Sur ces 581 lettres, un dépouillement consciencieux et minutieux, appuyé sur la confrontation avec les éditions antérieures, nous permet de constater qu'il y en a 403 d'inédites, en totalité ou en partie, et plus de 350 complètement inédites.

On voit le prix inestimable, pour la connaissance intime de Joseph de Maistre, de ce témoignage épistolaire sur lui-même, d'un homme qui ne croyait point témoigner, qui écrivait, comme il le disait, en laissant aller sa plume la bride sur le cou, sans brouillons, sans ratures (la publication est faite d'après les originaux), en un mot, qui écrivait pour la poste et non pour la postérité.

Il est bien peu d'hommes qui ne perdraient pas aux révélations, aux indiscrétions d'une telle publication. Joseph de Maistre y gagne singulièrement. Chercher, avec le lecteur, car nous citerons toujours nos preuves, en quoi, sur quels points : tel est, en deux mots, l'objet de cette étude. Nous avions besoin de ces quelques explications préliminaires, pour bien faire comprendre le but, les moyens, les éléments, les procédés de notre enquête.

Nous ne l'entreprendrons pas sans avoir déclaré que, réservant son champ et son domaine à l'étude de Joseph de Maistre, au point de vue plus particulièrement savoisien, pour un travail futur, prochain, nous l'espérons, de l'auteur si compétent de ce beau livre, justement couronné par l'Académie française : *Un Homme d'autrefois*, par M. le marquis Costa de Beauregard, nous puiserons presque exclusivement nos documents dans la correspondance datée de Saint-Pétersbourg, de 1803 à 1817. Et nous nous placerons toujours de préférence aux divers points de vue généraux de cette correspondance envisagée historiquement, littérairement, humainement et

intimement dans les lumières qu'elle fournit sur la vie, le caractère, le talent, les idées et les sentiments de Joseph de Maistre, son esprit et son cœur.

II

Il faut avoir des règles pour juger les hommes. Bien qu'il n'y ait point, à cet égard, de *criterium* infaillible, tant s'en faut, nous avons quelque confiance dans les éléments d'appréciation *a priori* que nous soumettons au lecteur.

Quand il s'agit de juger un écrivain, nous nous informons de ses études, des préférences qu'il a manifestées dans ces études, et qui peuvent être des signes de vocation. Nous nous demandons s'il a été nourri de cette moelle de lion des belles-lettres, des classiques humanités. Nous désirons savoir s'il n'a pas dédié sa première barbe à Apollon, s'il n'a pas tenté d'avoir commerce avec les Muses, pour parler plus simplement, s'il n'a pas essayé de faire des vers. Nous croyons qu'il est bien peu d'écrivains, dignes de ce nom, qui n'aient pas essayé d'écrire en vers avant d'essayer d'écrire en prose, qui n'aient pas composé le premier volume de vers, qu'il est sage de conserver inédit, lorsqu'on n'a pas la présomptueuse espérance de trouver une note nouvelle, une façon originale de faire vibrer l'instrument, de parler en maître la langue des dieux. L'art des vers supporte moins que tout autre la médiocrité. Il faut, pour continuer de s'y essayer, avoir la confiance fondée qu'on y sera un artiste et non un amateur. Mais, ces réserves faites, persuadé que nous sommes qu'on n'écrit bien en prose, que si on a essayé d'abord de bien écrire en vers, qu'on n'atteint jamais au style, sans avoir tenté de pénétrer les mystères du nombre et de l'harmonie, nous serions disposé à avoir une mauvaise opinion, ou, tout au moins, d'être en méfiance, en prévention à l'encontre d'un écrivain qui n'aurait pas, d'abord, au début intime de la vie littéraire, sacrifié aux Muses et réservé à sa prose quelque chose du parfum resté aux doigts de ceux même qui ont maladroitement manié le vase sacré, et l'ont laissé tomber et se briser.

« A-t-il jamais fait des vers? » bons ou mauvais, peu importe : telle est notre première question préliminaire, préalable, quand il s'agit d'apprécier le talent d'un écrivain. Ceci est pour son esprit. Pour nous faire une idée de son cœur, nous demandons : « A-t-il adoré sa mère? » Cela, parce que nous pensons, d'abord, que tout grand homme est le fils d'une grande mère, digne, par conséquent, non seulement d'être aimée, mais d'être adorée; parce que nous pensons ensuite que l'amour filial étant dans la jeunesse la première forme, la première manifestation du sentiment, un homme dont on pourrait dire, non pas qu'il n'a pas été aimé de sa mère, car toutes les mères

aiment leurs enfants, je ne veux pas croire le contraire possible, mais qu'il n'a pas adoré sa mère, nous semblera toujours devoir manquer de ce que le cœur ajoute au talent. Nous avons jadis appliqué ce principe à Voltaire et à lord Byron, qui ont, l'un et l'autre, parlé sans affection et sans respect de leur mère. Aussi, qui ne remarque qu'il a toujours manqué quelque chose à leur génie, que cette absence d'amour filial a laissé en quelque sorte orphelin?

Quand nous avons lu, la plume à la main, pour établir notre dossier, la correspondance de Joseph de Maistre, nous nous sommes tout d'abord posé nos fameuses questions préalables : « A-t-il aimé les vers? A-t-il essayé d'en faire? A-t-il adoré sa mère? »

Ce n'est pas longtemps que nous avons attendu. à ces deux interrogations, une réponse péremptoire et satisfaisante. Joseph de Maistre a beaucoup lu les poètes. Il a quelquefois essayé de les imiter. Il parle de Dante, du Tasse, de l'Arioste, en homme qui s'en est nourri. Il cite souvent des vers, quelquefois même, en souriant, des vers de lui dans ses lettres. Il cite jusqu'à Catulle à M. de Bonald, qui s'en étonne et s'en scandalise presque un peu. Aussi n'est-il pas difficile de voir combien ce culte de la poésie, ce commerce avec les poètes, ont profité à sa prose, où les images pittoresques abondent et où souvent la période se déroule avec l'ampleur et l'harmonie poétiques.

Quant à sa mère, Joseph de Maistre l'a adorée. Il n'en parle jamais sans un respect religieux, sans une piété attendrie.

C'est à ce premier point de vue des influences locales, familiales, domestiques, qui ont contribué à la formation de ce mâle génie, de ce cœur généreux et tendre, que nous voulons nous placer en étudiant la correspondance où, en effet, Joseph de Maistre parlera le langage de la piété patriotique et domestique, de l'affection filiale, et, plus tard, de l'affection conjugale et paternelle, avec cette originalité d'impressions, cette nouveauté d'expressions, avec ces formes de pensée, ces nuances de sentiment qui ne peuvent venir à un grand esprit que d'un grand cœur, nourri de toutes les belles religions morales et littéraires.

En feuilletant la *Correspondance*, à ses premières lettres, à ses premières dates, nous aurions peine à nous défendre de cet entraînement de curiosité et de sympathie qui nous exposerait à nous y oublier, si cet entraînement, dont la cause est si bien exprimée par Delille :

> Tous les êtres naissants ont un charme secret,
> C'est une loi de la nature,

n'avait été éprouvé avant nous par Sainte-Beuve, et il y a cédé avec une complaisance qui nous dispense de l'imiter. On n'essaye

pas de lutter, en effet, avec un tel maître, et on l'oserait qu'on ne le pourrait pas, parce que non seulement la lutte serait trop inégale, mais encore parce que le champ lui manquerait. Sainte-Beuve, en effet, avait pour habitude d'épuiser un sujet et, autant par indigence que par modestie, nous éviterions avec soin toute occasion de nous rencontrer avec lui, si les renseignements nouveaux, fournis par cette correspondance dont il n'a connu que des fragments, ne permettaient de trouver, en dehors de la grande route qu'il a si bien tracée et éclairée, des sentiers de traverse par où échapper, tout en battant heureusement le buisson, à une redoutable concurrence. Pour délimiter notre modeste part et nous rendre compte de ce que nous pouvions dire, sans craindre de paraître répéter maladroitement ce qu'on avait si bien dit avant nous, nous avons relu l'étude consacrée à Joseph de Maistre par Sainte-Beuve, sous l'inspiration d'un sentiment d'admiration, de respect et même d'affection qui ne nous étonne pas, connaissant l'irrésistible ascendant de ce mâle et impérieux génie et les séductions de cette tendresse et de cette douceur qui ajoutent aux conquêtes de sa force, mais qui a lieu de surprendre pourtant, quand on pense que c'est le matérialiste et voltairien Sainte-Beuve, par lequel furent signées, en juillet-août 1843, dans un recueil libéral, ces pages d'un apologiste, plus que d'un critique, ou plutôt d'un critique singulièrement pénétrant et d'une probité d'esprit déjà courageuse. Il fallait, en effet, du courage, et du courage d'esprit le plus difficile et le plus rare de tous, pour braver l'impopularité, prendre l'opinion banale à rebrousse poil, oser louer, oser admirer Joseph de Maistre, oser l'aimer, oser parler de cet implacable contradicteur avec modération, de cet intolérant et parfois injuste théoricien avec impartialité ! Nous avons plaisir, pour ceux qui seraient tentés de taxer d'exagération optimiste et admirative les premières pages de notre modeste essai, à nous abriter contre un tel reproche derrière le jugement d'un écrivain beaucoup moins suspect que nous de partialité.

C'est Sainte-Beuve qui, dès 1843, caractérisait de Maistre « l'homme antique, immuable, à certains égards, prophétique, *le grand homme de bien*, qui a senti le premier et proclamé, avec une incomparable énergie, ce qui allait si fort manquer aux sociétés modernes en cette crise de régénération universelle [1] ». C'est Sainte-Beuve qui l'a traité « d'auguste et vertueux théoricien », qui l'a appelé « l'un des plus éloquents écrivains de notre littérature », qui a écrit : « Voltaire, à Ferney, ne se doutait pas, en face du Mont-Blanc, que là grandissait, que de là sortirait, un jour, son plus redoutable ennemi, son moqueur le plus acéré. » C'est Sainte-

[1] *Portraits littéraires*, t. II.

Beuve enfin qui, le premier, a démoli la légende caricaturale et calomnieusement grotesque, mais, par cela même, chère au bousingotisme du *Constitutionnel*, de l'ogre théocratique, de l'ogre savoyard. C'est lui qui a osé lui reconnaître de l'amabilité, qui a « glorifié ses vertus intérieures, résultant de sa soumission parfaite », qui a senti la grâce de sa vertu, subi le charme de cet homme aussi brillant que solide et dont le rire de la bonté, de la gaieté, désarmait si bien, si à propos, l'indomptable ardeur et l'implacable logique, quand il quittait la cuirasse et l'épée du polémiste et se délassait dans la robe, à la ceinture dénouée, du patriarche. Ce de Maistre intime et familial, dont la bonté tendre le faisait adorer des siens, dont des témoignages émus déclaraient que « la plus belle partie de sa vie est la partie cachée et qu'on ne dira pas »; ce de Maistre galant, renvoyant sur son bouclier, en guise de raquette, le volant de la conversation de salon; ce de Maistre jovial, éteignant ses foudres dans un verre de champagne et se livrant à ses amis dans la liberté, il est vrai, jamais cynique des propos d'après dîner, Sainte-Beuve l'a reconnu, dégagé, peint avec la perspicacité de vue et la largeur de touche des maîtres. Il avait eu sous les yeux la plus exacte notice qui existe, l'*Eloge*, prononcé en janvier 1822, au sein de l'Académie des sciences de Turin, par M. Raymond, physicien et ingénieur distingué de Savoie [1]. Il avait eu sur l'homme et l'homme intime, dans de Maistre, les confidences de M. le comte Eugène de Costa. Il avait interprété, comme il savait le faire, ces précieux documents ou renseignements.

Son portrait est donc demeuré ressemblant et vivant. Il a perdu un peu de cette première fleur de coloris que le temps ne respecte pas, même dans le chef-d'œuvre. Il y a gagné les fermetés et les majestés du lointain. Nous n'aurons donc garde de chercher à le retoucher, sauf sur quelques points de détail, et notre restauration se ressentira de notre piété littéraire pour notre illustre devancier.

Il n'y a rien à ajouter à ce qu'il raconte, d'après des témoignages de famille, de l'enfance et de la jeunesse de Joseph de Maistre, de son éducation austère, de sa soumission à l'autorité paternelle, qui d'un simple signe, le dirigeait vers la salle d'étude et faisait tomber les jouets de ses mains, de cette *force de respect* qui lui faisait solliciter par écrit, déjà étudiant à l'Université, la permission de lire un livre qu'il n'eût pas ouvert sans l'aveu paternel et maternel, de *cette force d'attention* que ne lassaient point quinze heures de travail quotidien,

[1] Au regret d'une *Table* en préparation que nous laisse à exprimer, à travers nos justes éloges, l'édition de Lyon, nous pourrions ajouter celui de l'absence, moins réparable, d'une étude biographique préliminaire que pourrait remplacer, en tête de la table, la notice de M. Raymond.

de cette *force de mémoire* dont le grenier, toujours plus chargé, ne pliait pas après quarante ans et, au premier appel, permettait la récitation, sans défaillance, d'un chant entier de l'*Enéide*, sans doute celui que saint Augustin s'accusait de ne pouvoir lire sans pleurer.

Mais Sainte-Beuve ignorait forcément, puisqu'elles ne nous sont révélées que par l'édition actuelle, ces lettres de famille et d'intimité qui nous permettent de donner beaucoup de détails de plus sur la physionomie filiale et conjugale de Joseph de Maistre, sur ce culte pieux pour sa mère, sur les délicatesses de sa tendresse d'époux et de père, qui sont des traits de caractère permanents, décisifs, de ceux qui se dessinent dès le premier jour et ne cessent de s'accuser, de s'accentuer avec l'âge.

Sainte-Beuve a bien distingué les traits principaux de la physionomie morale et domestique de Joseph de Maistre, son culte pour sa mère, son dévouement paternel et conjugal; mais il n'a insisté sur aucun de ces traits, que la *Correspondance* nouvelle nous permet de fixer largement par d'abondantes touches de ressemblance et de vie.

Souvent il arrive à Joseph de Maistre de parler de sa mère, sa *sublime mère* comme il l'appelle, et il ne le fait jamais sans émotion et sans l'éloquence que l'émotion donne à l'expression des sentiments humains. « Ma mère était un ange, disait-il, à qui Dieu avait prêté un corps; mon bonheur était de deviner ce qu'elle désirait de moi, et j'étais dans ses mains autant que la plus jeune de mes sœurs. » C'est, avec un passage d'une lettre de février 1805, tout ce que Sainte-Beuve a recueilli de caractéristique sur ce point dans la première édition de la *Correspondance de Joseph de Maistre*[1]. La nouvelle va nous fournir, sur ce sujet des influences familiales et des piétés domestiques, un bien autre butin. Joseph de Maistre revient souvent à ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, au paysage natal, au toit domestique, au foyer, à ses travaux, à ses jeux auxquels présidaient son père, à la figure sénatoriale, sa mère au doux et pieux visage, à la voix grave et tendre. Il écrit à son frère, le chevalier Nicolas de Maistre, de Saint-Pétersbourg, le 14 février 1805, la lettre où se trouve le passage souvent cité.

A 600 lieues de distance, les idées de famille, les souvenirs de l'enfance, me ravissent de tendresse. Je vois ma mère qui se promène dans ma chambre avec sa figure sainte, et en t'écrivant ceci, je pleure comme un enfant.

Mais une lettre antérieure de 1804, adressée à sa fille Adèle, à celle qu'il appelle en badinant « sa très chère femme puînée, » nous fournit un détail nouveau et précieux en ce qu'il nous montre, par

[1] 1851. 2 vol. in-8°. — *Causeries du Lundi,* t. IV, p. 197.

l'hommage reconnaissant qu'il contient, la part que la mère de cette nombreuse famille de quatre fils et de cinq filles, vraiment bénie du ciel, car tous les hommes en furent courageux, éloquents, spirituels, et toutes les femmes belles, aimables et pieuses, prit part non seulement à l'éducation, mais même à l'instruction de ses fils, surtout de l'aîné dont elle surveillait les études et les mœurs et préparait les succès avec une prédilection aiguillonnée par le pressentiment de sa destinée.

Tu diras à Rodolphe, — dit-il à sa fille Adèle, continuant de loin à ses enfants le bienfait de cette direction et de cette émulation morale qu'il a reçu jadis, — que je l'exhorte à continuer son travail sur les poètes français; qu'il se les mette dans la tête, surtout l'inimitable Racine; n'importe qu'il ne le comprenne pas encore. Je ne le comprenais pas lorsque ma mère venait le répéter sur mon lit et qu'elle m'endormait avec sa belle voix, au son de cette incomparable *musique*. J'en savais des centaines de vers, longtemps avant de savoir lire, et c'est ainsi que mes oreilles, ayant bu de bonne heure cette ambroisie, n'ont jamais pu souffrir la piquette [1].

Cette mère qui berçait son fils avec des vers de Racine n'était pas une mère d'un esprit ni d'un cœur banal, et elle méritait la religion attendrie de sa mémoire qui mouille, chaque fois que son image est évoquée, les yeux de ce fils.

Un tel fils devait être un excellent mari et un excellent père. Il fut, en effet, l'un et l'autre au degré exemplaire, au degré héroïque.

« Je n'ai jamais menti dans ma vie, monsieur le comte, écrivait-il, le 5 mars 1805, au comte de Front, ambassadeur à Londres de cette monarchie militante et souffrante dont il faisait si bien, lui-même, les affaires à Saint-Pétersbourg, pas même aux femmes ni aux princes (c'est tout dire). »

Celui qui se rendait cet énergique et malicieux témoignage, ne pouvait manquer d'apporter dans le mariage cette loyauté et cette probité dont il se vantait justement et qui ne devaient lui coûter cher qu'en politique. Il en fut récompensé, au contraire, par le bonheur conjugal dont il avait reçu l'exemple et dont il le donna à ses enfants. C'est en pleine virilité, en 1786, à trente-deux ans, que Joseph de Maistre unit son sort à celui d'une jeune fille de sa condition, d'une famille de noblesse tour à tour militaire et parlementaire comme la sienne, et dont il avait pu, à loisir, apprécier les qualités solides, parées de charme, et la vertu fleurissant modestement dans la grâce. Ce mariage n'eut rien des unions improvisées, dont le bonheur hâtif se fane si vite, et une longue

[1] *Correspondance*, t. I, p. 304.

épreuve avait mis des sentiments mutuels à l'abri de toute déception.

« J'ai lieu de croire, écrivait Joseph de Maistre à son ami le comte Henri Costa de Beauregard, que ce mariage sera heureux et il est vrai que le *préliminaire* dont vous parlez est un avantage inestimable; un homme, sur un million d'autres, n'a pas le bonheur de connaître intimement et de fréquenter sans gêne, pendant sept ans, la femme qu'il doit épouser. »

Il ajoutait sur ses idées en matière de devoirs conjugaux, de bonheur conjugal des détails qui expliquent comment il n'a jamais manqué aux uns et comment l'autre ne lui a jamais manqué.

M. de Morand (son beau-père) m'a donné une grande marque d'estime en n'opposant jamais le moindre obstacle à ma liaison avec sa fille : je puis enfin lui témoigner ma reconnaissance en travaillant au bonheur de mon amie. Au surplus, mon cher, vous croirez sans peine que le mariage, pour l'homme tant soit peu sage, se fait comme le salut, avec *crainte et tremblement*. Oh ! combien de prise on donne à la fortune, le jour où l'on dit oui, si cette diablesse veut s'amuser à nous lutiner ! Mon plan dans ma nouvelle carrière est court et simple, c'est de me servir des avantages que le sort m'a donnés. Je suis la première et l'unique inclination de la femme que j'épouse : c'est un grand bien qu'il ne faut pas laisser échapper; mon occupation de tous les instants sera d'imaginer tous les moyens possibles de me rendre agréable et nécessaire à ma compagne, afin d'avoir tous les jours devant mes yeux un être heureux par moi. Si quelque chose ressemble à ce qu'on peut imaginer du ciel, c'est cela.

Le programme était trop bon pour ne pas réussir. La pratique justifia la théorie. Joseph de Maistre fut, comme il méritait de l'être, un heureux époux avant d'être un heureux père. Il a trop éloquemment parlé dans une lettre à l'amiral Tchitchagoff, des joies du mariage chrétien, pour qu'il soit possible de douter qu'il les ait toutes connues et épuisées. On ne parle ainsi que de ce qu'on connaît bien, et on ne connaît bien que ce qu'on a éprouvé.

Le 26 décembre 1814, Joseph de Maistre écrivait à son ami, l'amiral Tchitchagoff, inconsolable de la perte de sa femme, une Anglaise qu'il adorait, et dont nous retrouvons, à divers endroits de la correspondance, le doux et mélancolique portrait peint à merveille par l'homme qui sut le mieux parler comme il convient aux hommes et aux femmes. Joseph de Maistre s'associait au deuil de son ami avec cette double force de pitié que donnent en pareil cas le souvenir du malheur passé et le sentiment du bonheur présent. Joseph de Maistre, de 1803 à 1814, c'est-à-dire pendant onze ans, avait comme épuisé, jusqu'à sa plus amère lie, le malheur d'être

exilé de son pays et séparé de sa famille, d'être ainsi qu'il le disait énergiquement, « mari vivant d'une épouse veuve, père existant d'enfants orphelins ». La réunion tant souhaitée, contrariée par tant de vicissitudes décevantes, avait enfin eu lieu. Depuis le 23 octobre, Joseph de Maistre pouvait voir autour de lui sa femme, son fils, sa fille aînée Adèle, et sa fille cadette, cette Constance, née en son absence, pendant son consulat de Sardaigne, qu'il n'avait connue que lorsqu'elle avait déjà onze ans et qu'il adorait d'une prédilection bien permise à un cœur paternel, impatient de réparer le temps perdu et jouissant deux fois de ce fruit dont il n'avait pas vu la fleur. C'est au milieu de ce bonheur récent qu'attendrissait encore le souvenir et comme le ressentiment d'une si longue et si cruelle attente, que Joseph de Maistre écrivait à l'ami, qui avait à jamais perdu ces joies conjugales et paternelles qu'il venait de retrouver.

Il n'y a rien que je conçoive mieux que le *charme du désespoir*. C'est ce qui vous retient en Angleterre; mille souvenirs tendres et déchirants vous attachent à cette terre où votre bonheur naquit pour durer si peu.

Moi qui ne suis qu'un ami, je suis cependant visité souvent par l'ombre de votre chère Élisabeth. Elle m'apparaît toujours entre vous et moi; je crois la voir, l'entendre et lui tenir quelques-uns de ces discours dont elle avait la bonté d'écrire de temps en temps quelques mots dans ce journal que vous feuilletez le jour et qui vous garde la nuit. Combien ce même souvenir doit être horriblement doux pour l'époux qui l'a perdue, qui se promène sur cette même terre où son cœur rencontra le sien, où il entendit pour la première fois ce *oui* sérieux dont le suivant n'est qu'une répétition légalisée, et que l'homme le plus heureux n'entend qu'une fois dans sa vie. Je voudrais que les objets qui vous environnent et qui ne vous parlent que de votre perte, vous apprissent à pleurer; vous auriez fait un grand pas vers la consolation, je veux dire vers la douleur sage. Dieu vous a frappé très justement, comme juge, et très amoureusement, comme père; il vous a dit : *C'est moi*; répondez-lui : *Je vous connais*, et venez pleurer avec nous, quand vous aurez assez pleuré ailleurs... Venez, venez, monsieur l'amiral, venez nous voir; je n'aurai point honte d'être heureux devant vous, bien persuadé que vous n'aurez pas vous-même besoin de me pardonner [1]...

Il y a peu de traces, dans la correspondance, de cette influence de Mme de Maistre, influence modeste, discrète, de femme aimable, charitable, judicieuse, économe, que l'éclat de la vie de cour offus-

[1] *Correspondance*, t. IV, p. 490.

quait, qui cependant ne fut pas inférieure à son épreuve, là où peut-être elle est le plus redoutable, et fit honneur à son mari, quand elle dut traverser les fêtes des prospérités comme elle lui avait fait honneur, quand il avait fallu partager ses adversités, et vaquer à ses devoirs de mère de famille dans l'isolement, la pauvreté, même la disgrâce, séparée par l'exil de l'ambassade en Russie d'un mari trop fidèle à son roi pour n'être pas mécontent de ses ministres, et trop bon serviteur pour être bon courtisan.

Elle avait été toujours égale à sa fortune, ce qui est plus difficile que de lui être parfois supérieure, et douce envers le sort, par la double résignation de la foi et de la raison. Elle avait rempli, en l'absence du chef de la famille, ses devoirs d'épouse et de mère avec une dignité, une habileté, un dévouement auxquels celui-ci rendait hommage en renvoyant à sa mère l'honneur des compliments qu'il recevait sur l'éducation de son fils [1], en se faisant poète pour la louer dignement dans un quatrain italien de sa composition, à mettre au bas de son portrait, en lui faisant présent, pour disposer du prix à sa guise, du manuscrit de ses *Soirées de Saint-Pétersbourg, son ouvrage chéri, celui où il a versé sa tête.*

Ce sont les rares occasions où il est question, dans la *Correspondance*, de cette femme forte et tendre qui, suivant l'exemple des femmes de l'Ecriture, s'effaçait devant son mari, devant ses enfants, toujours présente auprès d'eux par cette absence même, dont l'autorité fut surtout faite d'exemple, et dont la modestie goûtait cette discrétion, ce silence à propos d'elle comme le meilleur des hommages. La vertu se dérobe à l'éloge. Le devoir doit être fait discrètement. Le bonheur n'a pas besoin d'histoire.

Mais, s'il est rarement question, dans la *Correspondance*, de la mère morte et de l'épouse absente, bien qu'elles soient toujours présentes au cœur du fils et du mari, qui réjouit parfois la mémoire maternelle d'un hommage attendri dont s'effarouche la modestie de sa digne compagne, en revanche, nous voyons passer et repasser souvent, dans ces lettres où l'exilé épanche ses souvenirs et ses regrets, et cherche à s'en faire des espérances, trompant ainsi l'impatience de son cœur affamé, les figures nombreuses, toutes vénérables ou aimables, de cette famille patriarcale de Joseph de Maistre, dont l'union a résisté aux révolutions, aux séparations. L'absence, comme le vent, ranime, ravive les affections qu'elle n'éteint pas. C'est une galerie de portraits bien intéressants, bien curieux que ces frères, ces parents, ces amis, ces amies de Joseph de Maistre, évoqués par lui tour à tour et peints par lui en quelques coups de

[1] *Correspondance*, t. III, p. 11 et 264 et t. VI, p. 250.

pinceau. Mais les visages auxquels il revient sans cesse, par une prédilection bien légitime, et que l'exil avive, les portraits qu'il caresse avec un amour de père et d'artiste, ajoutant chaque fois une nouvelle touche à l'image, c'est le trio fraternel de son fils et de ses deux filles. Et c'est tout d'abord à ces trois figures si chères, Rodolphe, Adèle et Constance, que nous voulons nous arrêter, avec l'excuse d'un double attrait. Nul n'a parlé à ses enfants et de ses enfants comme Joseph de Maistre. Il est le héros et l'artiste de l'affection paternelle. Il est le Mme de Sévigné de la littérature épistolaire paternelle, et il a sur Mme de Sévigné l'avantage de principes de direction, d'éducation tout à fait supérieurs, sans erreur et sans défaillance, qu'il applique et justifie dans ses lettres à son fils, à ses filles, avec une sûreté de raison, une délicatesse de vues, une éloquence d'expression qui font de ces lettres, qu'on devrait réunir à ce point de vue, le manuel, le bréviaire, le chef-d'œuvre de l'affection et de l'éducation paternelles. Les lettres du chancelier d'Aguesseau à sa fille, justement vantées, n'approchent point de cette perfection d'idées, de sentiment et de style.

Nous venons d'apprécier et autant que possible de mettre en scène, c'est-à-dire de faire parler Joseph de Maistre comme fils et comme époux. Nous allons l'apprécier comme père, non seulement dans ses sentiments qu'il exprime avec une éloquence originale, mais dans ses idées de direction et d'éducation, qui sont celles d'un pédagogue et d'un moraliste de premier ordre. C'est là le plus beau chapitre de son histoire intime. On nous pardonnera facilement d'y insister en moissonnant largement dans cette *correspondance*, qui mêle, avec une si heureuse et si rare fécondité, l'utile et l'agréable, les épis et les fleurs.

Nous commencerons, respectant à la fois dans cette étude l'ordre chronologique et l'ordre logique, par sa correspondance avec ses filles : Adèle, l'aînée qu'il connaît et qu'il aime, parce qu'il la connaît, avec Constance, la puînée, qu'il ne connaît pas, et qu'il aime d'autant plus. Rodolphe, son fils aîné, ne sera pas séparé de lui aussi longtemps que ses filles. Il rejoindra bientôt son père en Russie, y deviendra officier aux chevaliers-gardes, comme son oncle Xavier y deviendra général. Il fera brillamment, sous les yeux de son père, son chemin à la cour et à la guerre, il se montrera digne, en les suivant, des conseils et des exemples paternels. Il sera le témoin, quand il n'en sera pas l'objet, des angoisses d'esprit, des anxiétés de cœur qui donnent alors un intérêt si dramatique aux lettres où les exprime un grand penseur, un grand écrivain, un grand honnête homme, aux prises avec ce que les événements peuvent avoir de plus déconcertant pour la conscience, avec ce que le devoir peut

avoir de plus amer pour la fidélité. Les relations de Rodolphe avec son père nous serviront de transition pour passer au second cercle de notre étude, c'est-à-dire à l'examen des vicissitudes d'idées de Joseph de Maistre sur certains sujets caractéristiques, qui nous permettront d'achever de juger l'homme en lui, tel qu'il sort, singulièrement grandi, de ces témoignages épistolaires.

Pour le moment, revenant en arrière, et prenant *ab ovo* les relations de Joseph de Maistre avec ses filles, nous débuterons par cette jolie lettre à Mlle Thérèse de Maistre, sa sœur, en date du 4 mai 1790, où il parle de sa fille Adèle avec une vivacité et une originalité de tendresse qui commencent à le peindre dans les premières effusions de ce sentiment paternel encore naissant et presque enfantin comme son objet.

Ta lettre, ma chère Thérésine, m'a pénétré de bonheur comme une éponge qu'on trempe dans l'eau; la moindre gentillesse de mon Adèle est une béatitude pour son papa, je suis faible sans doute, un père a droit de l'être.

Je désirerais aussi le sort du *petit chat*, si mes enfants étaient gauches, insensibles, médiocres, comme tant d'autres baptisés que je connais; et quand je vois ces petits êtres donner le moindre signe de parenté avec leurs tantes, qui m'ont tant gâté, je suis aussi heureux qu'on peut l'être. Je t'avoue que depuis quelque temps, je trouvais à ma petite Adèle une certaine torpeur qui m'inquiétait; il y a peut-être encore dans ses veines quelques atomes massifs, quelques miasmes de Saint-Alban, qui y circulent avec le soufre de Provence; on ne saurait donc trop l'agiter, l'électriser de toute manière, car le repos ne lui vaut rien. Eh! que deviendrais-je, bon Dieu! si, à dix-huit ans, elle n'aimait ni le voyage de Meillerie, ni le berger de Thompson, ni les *grandes herbes* de Werther, ni les colonnes Doriques? Pardonne-moi quand un père a commencé à parler de ses enfants, c'est une boule sur un plan incliné [1].

Le 15 janvier 1802, Joseph de Maistre, le sénateur de la Savoie, promu au titre de régent, dans l'exil de la Sardaigne, se console et se venge de la déception perpétuelle de ses rudes fonctions, en pleine barbarie, en écrivant à sa seconde fille, cette Constance de Maistre, née pendant son absence, qu'il ne connaît pas et ne connaîtra pas avant 1814. La lettre est adorable.

Mon très cher enfant, il faut absolument que j'aie le plaisir de t'écrire, puisque Dieu ne veut pas encore me donner celui de te voir. Peut-être tu ne sauras pas me lire couramment, mais tu ne man-

[1] *Correspondance*, t. I, p. 7.

queras pas de gens qui t'aideront à déchiffrer l'écriture de ton vieux papa. Ma chère petite Constance, comment donc est-il possible que je ne te connaisse pas encore, que tes jolis petits bras ne se soient pas jetés autour de mon cou, que les miens ne t'aient point mise sur mes genoux pour t'embrasser à mon aise? Je ne puis me consoler d'être si loin de toi. Mais prends bien garde, mon cher enfant, d'aimer ton papa comme s'il était à côté de toi : quand même tu ne me connais pas, je ne suis pas moins dans ce monde, et je ne t'aime pas moins que si tu ne m'avais jamais quitté. Tu dois me traiter de même, ma chère petite, afin que tu sois tout accoutumée à m'aimer quand je te verrai, et que ce soit tout comme si nous ne nous étions jamais perdus de vue. Pour moi, je pense continuellement à toi et pour y penser avec plus de plaisir, j'ai fabriqué dans ma tête une petite figure espiègle qui me semble être ma Constance. Elle a bien quelquefois certaines petites fantaisies, mais tout cela n'est rien, je sens qu'elles ne durent pas. Ma chère petite amie, je te recommande de tout mon cœur d'être bien sage, bien douce, bien obéissante avec tout le monde, mais surtout avec ta bonne maman et ta tante, qui ont tant de bontés pour toi : toutes les fois qu'elles te font une caresse, il faut que tu leur en rendes deux, une pour toi et une pour ton papa. J'ai bien ouï dire par le monde qu'une certaine demoiselle te gâtait un peu; mais ce sont des discours de mauvaises langues que le bon Dieu ne bénira jamais. Si tu en entends parler, tu n'as qu'à dire que les enfants gâtés réussissent toujours. Je ne veux point que tu te mettes en train pour répondre à cette lettre; je sais que ta bonne maman veut ménager ta petite taille, et elle a raison. Tu m'écriras quand tu seras plus forte, en attendant je suis bien aise de savoir que tu aimes beaucoup la lecture, et que tu sais ton *Télémaque* sur le bout du doigt. Je voudrais bien parler avec toi de la grotte de Calypso et de la nymphe Eucharis que j'aime bien, mais cependant pas autant que toi. Je voudrais aussi te demander si tu n'as point eu peur quand tu as vu Mentor jeter ce pauvre Télémaque dans l'eau, tête première, pour l'empêcher de perdre son temps. Ah! jamais ta tante Nancy n'aurait fait un coup de cette sorte [1]...

Est-il possible de mieux parler à une enfant la langue paternelle, se faisant, pour se courber à la taille de cette intelligence en herbe, petite, puérile, plaisante et caressante comme elle? Mais revenons à Adèle.

Avec Adèle, un peu plus tôt avaient commencé les lettres de direction plus élevée, d'éducation morale et littéraire plus raffinée. Voici deux leçons, une de conduite, de maintien, d'humeur; et l'autre de grammaire.

[1] *Correspondance*, t. I, p. 106, 107.

Nous commençons par cette dernière, d'une ingéniosité, d'une finesse, d'une délicatesse vraiment charmantes.

J'ai été très content du verbe *chérir* que tu m'as envoyé, je veux te donner un petit échantillon de conjugaison; mais je m'en tiendrai à l'*indicatif*, c'est bien assez pour cette fois.

Je te *chéris*, ma chère Adèle; tu *me chéris* aussi et maman *te chérit*; nous vous *chérissons* également, Rodolphe et toi, parce que vous êtes tous les deux nos enfants et que vous nous *chérissez* également l'un et l'autre; mais c'est précisément parce que vos parents vous *chérissent* tant, qu'il faut tâcher de le mériter tous les jours davantage. Je te *chérissais*, mon enfant, lorsque tu ne me *chérissais* point encore; et ta mère te *chérissait* peut-être encore plus, parce que tu lui as coûté davantage. Nous vous *chérissions* tous les deux, lorsque vous ne *chérissiez* encore que le lait de votre nourrice, et que ceux qui vous *chérissaient* n'avaient point encore le plaisir du retour. Je t'ai *chérie* depuis le berceau, et si tu m'as *chéri* depuis que tu as pu dire : mon papa m'a toujours *chérie;* si nous vous avons *chéris* également, et si vous nous avez *chéris* de même, je crois fermement que ceux qui *ont tant chéri* ne changeront point de cœur. Je te *chérirai* et tu me *chériras* toujours, et il ne sera pas aisé de deviner lequel des deux *chérira* le plus l'autre. Nous ne *chérirons* cependant nos enfants, ni moi ni votre maman, que dans le cas où vous *chérirez* vos devoirs. Mais je ne veux point avoir de souci sur ce point, et je me tiens pour sûr que votre papa et votre maman vous *chériront* toujours. Marque-moi, mon enfant, si tu est contente de cette conjugaison et si tous les temps y sont (pour l'indicatif).

Adieu, mon cœur [1].

Autre leçon non moins charmante, de style cette fois.

Je puis t'assurer que tu as des dispositions pour écrire purement; ainsi il faut les cultiver. Voilà peut-être qui va te donner de l'orgueil; mais une autre fois je ne te parlerai que de tes défauts, pour t'humilier. Tu feras fort bien, mon cher enfant, de m'écrire de temps en temps; mais il faut laisser courir ta plume et me dire tout ce qui te passe dans la tête. Tu as toujours quatre chapitres à traiter : tes plaisirs, tes ennuis, tes occupations et tes désirs; avec cela on peut remplir quatre pages. Pour moi, il me suffit de quatre mots en suivant cette même division : mon *plaisir* serait d'être avec toi, mon *chagrin* est d'en être éloigné, mon *occupation* est de trouver les moyens de te rejoindre, et mon *désir* est d'y réussir. Adieu, mon cher enfant.

[1] *Correspondance*, t. I, p. 93-94.

Un peu plus tard, en 1803, Joseph de Maistre adressait à sa fille Adèle, alors pensionnaire dans la maison d'éducation dirigée par sa tante Eulalie de Maistre, religieuse ursuline que la révolution avait chassée de son couvent, cette lettre, où nous puiserons encore abondamment par la raison que toute cette partie de la *Correspondance* que nous citons était jusqu'à ce jour inédite.

Vraiment, ma chère amie, je voudrais te savoir un peu plus à ton aise. Ce souper à six heures, ce coucher à huit, sont bien difficiles à digérer; mais crois que cette gêne passagère ne te sera point du tout inutile. Se vaincre, se plier aux circonstances est un devoir pour tout le monde, mais surtout pour les femmes... Tu sais fort bien les béatitudes de l'Évangile; mais il n'est pas défendu d'en savoir d'autres, comme, par exemple : *Heureuses les femmes douces, parce qu'elles posséderont les cœurs*. Voilà un sujet de méditation que je t'envoie, quoique tu sois dans un couvent. Quand tu sentiras que ton petit nerf impertinent se met en train, applique tout de suite ma lettre, comme on met de la mauve sur une inflammation. Mande-moi si tu fais toujours la petite statue, lorsqu'il s'agit de parler et de parler italien : je t'écrirai une autre longue lettre sur la vertu des langues... Pour revenir aux lettres, je suis fort content des tiennes. Le style est bon et fait mine de se perfectionner. Il faut que Mme de F... te prête de nouveau *Marie de Rabutin-Chantal*. Je te déclare d'avance très solennellement qu'il me suffit que tu écrives comme elle; je ne suis pas de ces gens qui ne sont jamais contents.

Adieu, ma bonne Adèle. Regarde tout, ne blâme rien, aime les aimables, fais bonne mine aux autres et que Dieu te bénisse [1].

Nous demeurerons aujourd'hui sur la surprise de nouveauté de ces charmantes lettres, adressées par Joseph de Maistre à ses filles, l'une à peine adolescente, l'autre encore enfant. La séparation de l'été de 1803, la mélancolie de l'absence, ajouteront aux lettres de Saint-Pétersbourg, des notes d'une tendresse plus grave; nous aurons à citer des lettres qui sont des chefs-d'œuvre, des modèles reconnus et consacrés dans le genre épistolaire; nous n'en aurons plus à citer où l'on respire, comme dans celles-ci, ce parfum de la première fleur de l'amour paternel, qui ressemble à celui de la première fleur de l'autre amour, en ce qu'il est aussi doux, mais qui en diffère en ce qu'il est plus profond, plus pur, et par là plus durable.

M. DE LESCURE.

[1] *Correspondance,* t. I, p. 109-110.

LES COMMENCEMENTS D'UNE CONQUÊTE[1]

Si nous pouvions révoquer en doute la fatalité qui, depuis près de soixante ans, s'acharne sur notre malheureuse France, la conquête d'Alger suffirait à nous en fournir une preuve. Nous venons de lire ou plutôt de relire les deux beaux volumes de M. Camille Rousset, cet impeccable modèle des historiens militaires, digne d'ajouter chaque jour une page au livre d'or de nos Archives nationales. Deux sentiments nous ont dominé pendant cette lecture; l'admiration d'abord; puis la tristesse, j'allais dire le remords.

L'admiration! jamais elle ne fut plus méritée. Chefs et soldats renouvellent les prodiges des vétérans de la Grande Armée, et, si nous poursuivions la comparaison, elle serait peut-être à leur avantage. L'héroïsme n'est jamais plus beau, que lorsqu'il se désintéresse et s'isole d'une idée de récompense et de gloire. Il offre alors les caractères de cette abnégation sublime qui fait les martyrs et les saints. Or les lieutenants et les soldats de Napoléon se savaient le point de mire de la France, de l'Europe et du monde. Ils se savaient les arbitres des destinées de la patrie, dont ils emportaient l'image et, pour ainsi dire, la présence dans les plis de leur drapeau. Ils étaient soutenus, encouragés, conduits par un merveilleux homme de guerre, qui possédait, non seulement le génie, mais le prestige. Ils ne pouvaient ignorer qu'aux yeux de leur Empereur, qui résumait et absorbait en lui tous les pouvoirs de l'État, ils personnifiaient un intérêt supérieur à tous les éléments de la société civile, et que, pour le vainqueur d'Iéna, le moindre des capitaines était plus que le premier des chambellans et des préfets. En Afrique, pendant cette période que M. Camille Rousset a bien raison de qualifier d'*héroïque*, c'est tout le contraire. Il ne s'agit plus ici de ces bulletins qui passionnent Paris et la province mille fois plus que la tragédie nouvelle, le concours des prix décennaux, la séance de l'Institut ou le dernier épisode de la vie mondaine. Nos *Algériens* ne sauraient se faire illusion sur la situation que leur créent la monarchie bourgeoise et le gouvernement parlementaire, issus d'une révolution. Peu s'en faut qu'on

[1] *L'Algérie de* 1830 *à* 1840, par M. Camille Rousset, de l'Académie française, (Plon, Nourrit et Cie.)

ne les renie, sinon comme suspects, au moins comme gênants. Ils ont le droit de se demander si, parmi les politiques, les hommes d'État et les députés de nouvelle fabrique, il n'en est pas qui souhaitent tout bas un désastre décisif, afin d'avoir un prétexte pour proposer à la France d'abandonner une conquête léguée par la Royauté déchue.

Léguée par la Royauté déchue! Le legs serait-il accepté sous bénéfice d'inventaire, ou simplement répudié? C'était là, au début, la question, que compliquaient bien des événements imprévus. Résolue dans les conseils de Charles X, entreprise malgré l'Angleterre, confiée à un général que la calomnie ne se contentait pas de traiter de Vendéen, admirablement réussie en dépit des pronostics perfides du parti libéral et de ses journalistes, la conquête d'Alger, telle que l'avait saluée, le 9 juillet 1830, le canon des Invalides, et telle que les Parisiens, déjà gagnés à la révolution, l'avaient froidement accueillie, apparaissait comme l'œuvre spéciale et suprême de la Restauration, dont elle devait être le dernier bienfait. Elle en offrait les signes caractéristiques; elle semblait écussonnée de fleurs de lis. Je m'en souviens, hélas! — comme si c'était d'hier, — de cette saison étrange, à la fois glorieuse et sinistre, qui avait l'air d'emprunter ses ardeurs aux rayons du *soleil qui brûle les Bastilles*. L'opinion, tiraillée en sens contraires, menait parallèlement la campagne électorale et l'expédition d'Alger. Il était difficile que l'esprit d'opposition, violemment hostile au ministère Polignac, formât tout ensemble des vœux pour le succès des candidats du centre gauche et de la gauche, et des souhaits bien vifs pour la victoire de notre armée; plus difficile encore que cette victoire, si brillamment et si rapidement obtenue, ne fût prise, dans le même esprit, en mauvaise part, comme présage d'une tentative contre la Charte et les libertés publiques; enfin, il était impossible qu'une sorte d'antagonisme ne se déclarât pas, dès l'abord, entre la prise d'Alger et la révolution de Juillet, que celle-ci ne fût pas le démenti de celle-là, et que le moins français, mais le plus parisien des deux événements ne prévalût pas contre l'autre.

Bientôt des incidents inattendus, quoique trop faciles à prévoir, vinrent du dehors s'ajouter à tout ce qui militait, à l'intérieur, contre notre conquête. La révolution éclatait en Belgique, s'agitait sur d'autres points, inquiétait les puissances étrangères, et menaçait la France d'une guerre générale qui l'aurait obligée de concentrer toutes ses forces sur le Rhin. En même temps, la politique extérieure changeait de face. Charles X et ses ministres, sûrs de leur droit et des sympathies de la Russie, avaient pu braver la mauvaise humeur du cabinet britannique. Désormais, l'empereur

Nicolas étant, de tous les grands souverains de l'Europe, le plus obstinément hostile à la révolution et au gouvernement de 1830, il fallait faire de nécessité vertu, retourner les batteries diplomatiques, et tâcher de s'appuyer sur l'alliance anglaise, au risque de jouer, comme presque toujours, le rôle de dupe, et de rappeler la fable de *Bertrand et Raton*.

Est-ce tout? Pas encore. Notre armée, surprise en plein triomphe, avait eu à subir de fâcheuses métamorphoses. Des crises telles que celle-là, dangereuses pour l'ordre, le sont encore plus pour la discipline. Après l'ivresse et le vertige du combat, une nation peut se raviser, remettre les pavés à leur place, et, si elle a quelque bon sens, sauver du naufrage assez d'épaves pour en faire une barque de sauvetage ou, comme disait Montalembert, un radeau. Ce n'est pas impunément qu'une armée — ne fût-ce que pendant trois jours, — voit se déplacer toutes les notions du commandement et de l'obéissance, et entend glorifier la théorie des baïonnettes intelligentes, de la crosse en l'air et de l'insurrection recommandée comme le plus saint des devoirs. Un homme du peuple, un bourgeois, qui, le lendemain d'une révolution, désarme son fusil et reprend son travail, peut encore être un citoyen. Un soldat qui pactise avec la révolte n'est plus rien qu'un corps sans âme, un renégat de l'uniforme, comme le prêtre défroqué est un renégat de la soutane.

Parlerons-nous de transformations d'un autre genre? Si le mot de *nouvelles couches* avait été inventé à cette époque, on aurait pu l'appliquer au renouvellement partiel de notre armée d'Afrique. Il faut avoir, durant le triste automne de 1830 et le sombre hiver de 1831, vécu, comme moi, dans le midi de la France, resté passionnément royaliste, et prêt à protester contre une révolution qui le frappait au cœur, au milieu d'une prospérité inouïe, pour se faire une idée — hélas! ou un souvenir, — du *va-et-vient*, de l'espèce de *navette* qui s'établit entre Paris et Toulon, entre Toulon et Alger. Seulement, l'échange était inquiétant. L'armée expéditionnaire renvoyait ou laissait partir l'élite de ses officiers, des jeunes gens sortis de Saint-Cyr ou de l'École des pages, portant les plus beaux noms de France, heureux et fiers de faire leurs premières armes sous les ordres du maréchal de Bourmont, à côté de ses fils dont l'aîné eut le temps de mourir avant la catastrophe et de tailler dans le drapeau blanc son linceul. Unissant dans leur enthousiasme le roi et la France, ils étaient surpris et consternés qu'on les eût séparés; séparation fatale qui les arrêtait au seuil de leur carrière, et, par un cruel contre-sens, leur interdisait la gloire au nom de l'honneur. Nous les vîmes revenir, la tête haute, ayant peine à retenir leurs larmes, refusant de croire que *c'était arrivé*,

étonnés de n'avoir plus, à vingt ans, que les tronçons d'une épée brisée, et se demandant avec angoisse ce qu'ils allaient faire de leur patriotisme et de leur bravoure. Il y eut là, une première fois, pour le pays, une de ces déperditions de forces, une de ces *décapitations* morales, qui, se renouvelant à chaque révolution, ont fini par subordonner l'élite au rebut et substituer à ceux qui servaient et honoraient leur patrie ceux qui l'avilissent et l'exploitent.

En même temps, Paris envoyait en Afrique, avec des brevets plus ou moins apocryphes de sous-lieutenants, force détachements de ces *héros* de Juillet, dont la grandeur et la décadence auraient pu figurer sur une même page, et que la bourgeoisie victorieuse jugeait embarrassants, du moment qu'ils devenaient inutiles. Nos fidèles Provençaux, dans leur pittoresque langage, les appelaient *li descaladaïré*, les défaiseurs de pavés ou les faiseurs de barricades. En admirant ces officiers improvisés dans leurs costumes fantaisistes, avec leurs allures de gamins de Paris et leurs physionomies boulevardières, nous nous demandions s'ils n'allaient pas faire de l'Algérie le jardin d'acclimatation de l'émeute.

Et les nouveaux chefs! Certes, ils avaient, pour la plupart, de beaux états de service; mais leurs glorieux faits d'armes remontaient à une époque déjà lointaine; ils s'étaient accomplis sous d'autres horizons, dans d'autres cadres, dans le rayonnement d'un génie qui, sans défendre à ces généraux de se battre, de s'illustrer et même de se faire tuer, leur permettait de n'être pas responsables. Leurs lauriers, — pour parler le langage du temps, — s'étaient séchés pendant quinze années d'une retraite boudeuse, d'une inaction chagrine, où leur attitude avait été souvent plus politique que militaire. Leur épée se rouillait à l'heure même où l'état-major royaliste brisait la sienne. Ils n'avaient pas oublié leur métier; mais ils se souvenaient de l'avoir exercé dans des conditions bien différentes de celles qui les remettaient en activité. Presque tous avaient dépassé ces belles années de la jeunesse, qui sont le printemps tout ensemble et l'été des renommées guerrières. M. Camille Rousset nous dit de l'un d'eux : « Il avait cinquante ans, mais il paraissait jeune. » Et d'un autre : « Le général Savary, duc de Rovigo, figurait depuis si longtemps sur la scène publique, qu'on l'aurait volontiers cru plus âgé qu'il n'était. Il n'avait que cinquante-sept ans. » A cinquante ans, où était Napoléon Bonaparte? A cinquante-sept ans, combien y avait-il de ses maréchaux qui n'eussent pas à se considérer comme des vétérans ou des invalides?

En outre, la conquête d'Alger devait nécessairement apparaître à ces généraux de l'Empire, telle que nous l'avons indiquée, avec son étiquette légitimiste, œuvre d'un gouvernement qu'ils n'avaient

pas aimé, dont ils croyaient avoir à se plaindre; difficile à séparer du drapeau blanc qui avait abrité les premiers vainqueurs; représentant le succès d'une expédition qu'ils avaient probablement blâmée en lui reprochant sa coïncidence avec la politique d'extrême droite, et en la soupçonnant de préparer un coup d'État. Mauvaises dispositions pour avoir à cœur de continuer et de compléter ce qui leur rappelait le moment où bonapartistes et libéraux, coalisés dans une monstrueuse alliance, s'étaient accordés à prédire la perte de notre flotte et de notre armée, et où les plus ardents, à force de la prédire, avaient eu l'air de la désirer; dignes précurseurs d'autres patriotes, qui, en 1870, après Reischoffen, Wissembourg et Forbach, appelaient de leurs vœux la *quatrième défaite.*

Néanmoins, — hâtons-nous de le dire avec l'éminent historien, — les choses n'allèrent pas aussi loin qu'on aurait pu le craindre. Le bon génie de la France n'était pas encore tombé en paralysie républicaine. Tout se borna à quelques taquineries déplaisantes, que M. Camille Rousset mentionne avec un dédaigneux laconisme. Au lieu de félicitations et de récompenses nationales, les vainqueurs eurent à subir une enquête ridicule, comme si, avant de poursuivre leur conquête, la Révolution avait tenu à dégager leur cause de la sienne. Elle les accusait d'avoir pillé tout ou partie du trésor de la Kasba. Elle ne prévoyait pas que, grâce à ses leçons, à ses progrès, à ses *conquêtes*, il viendrait un jour où ses héritiers, ses favoris, ses élèves, feraient du pillage un des éléments de leur politique et puiseraient ailleurs que dans le trésor algérien.

Parcourons maintenant, avec M. Rousset pour guide, la liste des généraux auxquels fut confiée la tâche ingrate de conquérir, de pacifier et de coloniser l'Algérie, tandis que le gouvernement et les Chambres, dominés par des influences contradictoires, assaillis par des préoccupations et des périls de toutes sortes, ressemblaient parfois à ces riches avares qui voudraient bien se faire honneur de leur fortune, mais à condition qu'il leur en coûterait le moins possible. Ajoutons bien vite, en guise de correctif, que, à cette époque, fabuleuse quoique historique, les dépositaires du pouvoir étaient ménagers des deniers publics.

Carthage, on le sait, n'était pas tendre pour ses généraux, lorsqu'ils se laissaient battre ou lui portaient ombrage. Dezobry a même une singulière façon de nous renseigner sur leur châtiment : « Vaincus, nous dit-il, la croix les attendait. » — Quel bizarre Protée que la langue française! Pour nos généraux, la malechance était moins tragique; ils savaient seulement que chacun de leurs échecs servirait d'argument aux adversaires de la conquête : et ne croyez pas que ces adversaires fussent les premiers venus; des

enfants perdus de l'extrême gauche, des prôneurs de la paix à tout prix! C'étaient de graves et savants économistes, tels que M. Passy, de brillants diplomates, tels que M. Piscatory, gendre du général Foy, c'est-à-dire de l'homme dont l'éloquence, appropriée aux idées et au style de son temps, avait si habilement joué du chauvinisme patriotique et guerrier au bénéfice du libéralisme, aux dépens de la Restauration. Les plus modérés, les plus sages, disaient tout bas ou tout haut : « L'abandonner serait une honte; mais la garder est une lourde charge; — une vengeance posthume de la branche aînée des Bourbons. » Étrange contraste! Ces années de transition et de malaise, où nos politiques lésinaient avec la gloire qu'ils avaient sous la main, était justement celles où l'apparition du petit chapeau et de la redingote grise sur nos théâtres passionnait tellement le public, longtemps sevré de ces belliqueuses images, qu'il se prêtait complaisamment à ces fictions rétrospectives. Il confondait le simulacre avec la réalité, s'enivrait de cette poudre innocente, de ces fusillades réglées par le metteur en scène, et mangeait le pain du pacifique *juste-milieu* à la fumée du canon de Marengo et d'Austerlitz. Ce n'était pas le geai paré des plumes du paon; c'était le coq paré des plumes de l'aigle.

Sur cette liste, qui, à distance, fait l'effet d'un grand prologue, et où les noms les plus illustres ne sont pas ceux des généraux en chef, nous rencontrons d'abord le général Clauzel. Écoutons, à son sujet, de bons juges : « Le général Clauzel, nous dit M. Camille Rousset, avait l'imagination vive, ardente, non pas rêveuse, mais toujours en rêve. Il était optimiste comme la jeunesse, et, comme la jeunesse aussi, quand elle n'est pas timide, — car c'est tout l'un ou tout l'autre, confiant à l'excès en lui-même. » — Et plus loin : « Quels qu'aient été les rêves du général Clauzel, ses mécomptes et ses fautes, c'étaient, — il n'est que juste de lui en faire un titre, — les rêves d'un patriote convaincu que l'honneur commandait à la France de garder Alger, et d'étendre sa souveraineté sur toute la régence. »

— « Avec l'ardeur d'un sous-lieutenant, écrivait, vingt années plus tard, le général Changarnier, le maréchal Clauzel en avait, à soixante-trois ans, l'imprévoyance. Habile dans le maniement des troupes, ferme en face des difficultés parfois imprudemment provoquées, équitable et bienveillant dans l'exercice du commandement, même à l'égard des hommes qui, dans la vie politique, auraient été ses adversaires, il était aimé des officiers, même des soldats, quoique, négligent, non indifférent, il ne donnât pas assez de soins au bien-être de ces généreux instruments de sa gloire; incomplet, inégal, mais doué de rares facultés, il est de tous

les hommes de guerre que j'ai vus de près, celui qui m'a le plus instruit par ses défauts comme par ses rares qualités. »

On le voit, le général Clauzel était un homme d'imagination, un *artiste de guerre*, avec les talents, les faiblesses, les présomptions et les illusions de l'artiste. Si j'osais, si j'évoquais cette date de 1830, je dirais qu'il fut dans son genre un *romantique*. Disposition dangereuse, lorsqu'on est, comme il le fut, appelé à *sécher les plâtres*, à guerroyer en pays inconnu, où l'expérience acquise sur d'autres champs de bataille pouvait devenir un péril de plus, où l'on se trouvait en face d'ennemis souvent invisibles, aussi prompts à surgir qu'à disparaître, où chaque buisson cachait un piège, où les règles de la stratégie n'étaient plus d'aucun usage, et où un chef aventureux, confiant, trop sûr de lui-même, trop possédé de son rêve, trop dominé par son imagination, risquait, d'un moment à l'autre, de se briser contre l'imprévu. Clauzel aurait voulu *faire grand*, et les événements, le mauvais vouloir des Chambres, les difficultés du budget, le contre-coup des révolutions de Paris et de Bruxelles, le forçaient de se restreindre. De là un défaut absolu de proportion entre ses projets et ses actes, entre ses promesses et les résultats. Populaire au départ, il ne l'était plus six mois après. Que dis-je? les déceptions de ceux qui attendaient de lui l'impossible dégénérèrent en calomnies. Au moment où il aurait voulu achever de s'illustrer au service de la France, on l'accusa d'avoir essayé de s'enrichir. — « Le plus triste pour lui, dit excellemment M. Camille Rousset, c'était le démenti que les événements d'Europe infligeaient à ses grandes espérances. Ce n'était pas en Afrique que se règlaient les destinées de l'Algérie. De même que la révolution de Juillet avait renversé le maréchal de Bourmont, la révolution belge venait de déposséder le général Clauzel. »

Plus tard, il retrouva cette popularité « qui l'avait abandonné avec la fortune ». Nous le revoyons, en août 1835, débarquant avec le titre de maréchal sur le quai de la Marine, d'où il était parti, quatre ans et demi auparavant, délaissé par la faveur populaire, et où il fut accueilli par des acclamations enthousiastes. La question d'Algérie pouvait, pendant cette phase de revers douloureux et de succès stériles, se comparer à ces maladies bizarres, compliquées, indéfinies, pour lesquelles, après avoir inutilement consulté médecins et empiriques, on revient au médecin qui a soigné le premier accès. Ne quittons pas le maréchal Clauzel sans rappeler un épisode tragi-comique, que M. Camille Rousset n'a, sans doute, pas jugé assez sérieux pour trouver place dans son récit; — le maréchal repartit pour la France, le 11 janvier 1837. Or, le 1er janvier de cette même année, M. Dupin, ennemi personnel du duel et proba-

blement de la conquête d'Alger, portant au pied du trône les vœux et les hommages de la Chambre des députés dont il était le président, se donna le malicieux plaisir de prononcer une phrase transparente où le maréchal Clauzel et Abd-el-Kader apparaissaient sous le pseudonyme de Calpurnius et de Jugurtha. Le maréchal ne fut renseigné que quelques jours plus tard sur le discours et sur le sens de la phrase. On n'est jamais plus susceptible que lorsque l'on est mécontent d'autrui et de soi-même, et la triste expédition de Constantine n'était pas pour mettre Clauzel en belle humeur. Aussi, à la nouvelle de cet affront public, quasi-officiel, quelle colère à la fois et quelle joie d'avoir quelqu'un sur qui soulager son courroux; le courroux du lion follement taquiné par le renard! Calpurnius jura militairement que l'impertinent pékin paierait pour Jugurtha, pour Abd-el-Kader et pour tous. Il lui envoya des témoins fort rébarbatifs, dont les moustaches, les épaulettes et le langage ne présageaient rien de bon. Les plus plates excuses, les explications les plus subtiles, ne lui suffisaient pas : il lui fallait le sang du coupable. La bazoche avait peur du *bâton*, et, comme elle perdait son latin, elle ne pouvait même plus dire : *cedant arma togæ.* Les pourparlers durèrent trois jours; ils ne pouvaient pas aboutir, puisque l'offenseur était aussi héroïquement déterminé à ne pas se battre que l'offensé était résolu à le pourfendre; à la fin, M. Dupin, éperdu, affolé, eut recours au Roi, qui, après s'être amusé de ses terreurs, intervint dans le conflit, et demanda au maréchal, comme un service personnel et un acte de déférence, le sacrifice de ses rancunes.

Le nom du général Berthezène, qui remplaça, en 1831, le général Clauzel, me rappelle un souvenir local. Avignon avait alors une succursale de l'hôtel des Invalides. Au comte de Villelume, digne époux de Mlle de Sombreuil (notre horrible époque aura connu toutes les profanations, tous les sacrilèges!), avait succédé, après la révolution de Juillet, le brave général Lenoir, jambe de bois, glorieux débris des dernières guerres de l'Empire, type du vieux grognard latiniste qui charme les loisirs de sa retraite en traduisant Horace. Pour relever le moral de ses invalides, qui le relevaient trop souvent à l'aide de libations alcooliques, il eut l'idée ingénieuse de faire inscrire sur les murailles du magnifique jardin de la succursale, — avec cette fière épigraphe : *Læso, sed invicto militi*, — toutes les dates glorieuses pour nos armées, depuis Fleurus, Valmy et Jemmapes, jusqu'à la prise d'Alger. Arrivé à la guerre d'Espagne de 1823, il débaptisa le duc d'Angoulême et l'appela Berthezène. Parvenu à la prise d'Alger, il supprima avec entrain le maréchal de Bourmont et lui substitua Berthezène. Ceci

s'accorde parfaitement avec les fines remarques de M. Camille Rousset : « Le général Berthezène (cinquante-six ans), était un vétéran des guerres de la République et de l'Empire; quoiqu'il eût repris du service sous la Restauration, quoiqu'il eût reçu de M. de Bourmont le commandement d'une division dans l'armée d'Afrique, les journaux de l'opposition n'avaient pas laissé de lui tenir compte de son origine. A les entendre, c'était à lui et à sa division qu'était dû tout le succès de la campagne; c'était lui le vainqueur de Staouëli et le vrai conquérant d'Alger. A force de voir ces choses-là écrites, il avait fini par y croire, et, quand il était rentré en France au mois d'octobre 1830, il n'aurait pas été surpris de trouver sur sa table le bâton de maréchal; il revenait donc en Afrique, porté aux nues par la presse. »

Excellent soldat, le général Berthezène manquait des qualités qu'exige le commandement en chef. Là où le général Clauzel avait péché par excès d'imagination, il pécha par excès de crédulité. Au surplus, ne condamnons personne! Le colonel de B... me disait un jour qu'une des qualités maîtresses de notre admirable Canrobert était l'intrépidité dans la nuit. Il y a, pour l'homme de guerre, responsable de la vie et de la sécurité de ses troupes, plusieurs sortes de nuits, et celle que Chateaubriand appelait l'absence du jour n'est pas la plus effrayante. Il faisait nuit dans l'âme de ces Arabes, de ces Kabyles, de ces Hadjontes, alliés le matin, ennemis le soir, virtuoses du guet-apens et de l'assassinat, dont les haines implacables se dissimulaient sous un luxe de protestations et d'hommages empreints de l'emphase orientale. Il faisait nuit, malgré les rayons brûlants du soleil africain, pendant ces longues étapes où le soldat français, si confiant, si gai, ne doutant de rien, aurait eu besoin de la ruse du Mohican pour échapper à des dangers d'autant plus redoutables qu'ils étaient plus vagues, qu'ils se confondaient avec le simoun du désert, avec les tourbillons de sable, avec les végétations gigantesques de cette flore, avec les hurlements de ces panthères et de ces hyènes. Vous connaissez, parmi les légendes bretonnes, ces lavandières matinales qui semblent avoir un visage et un corps sous leurs voiles blancs. A mesure que le jour devenait plus distinct, leurs formes devenaient plus confuses, et, au lever du soleil, ces filles de la nuit et du rêve n'étaient plus que des flocons de brume. Ici, c'était le contraire. Les fentes des rochers, les touffes de cactus, la hutte du berger nomade, la vapeur du marécage, s'animaient tout à coup, se détachaient du fond du paysage, et, au galop de ces chevaux plus légers que les vents, se précipitaient sur nos traînards et sur notre avant-garde. Le brouillard se changeait en burnous, la tige épineuse en yatagan. Berthezène

n'était pas de force à mener de front l'armée expéditionnaire, l'administration militaire et civile, les premiers essais de colonisation, la lutte contre les insurrections chaque jour plus hardies et plus meurtrières. Il fut remplacé par le général Savary, duc de Rovigo.

Je me souviens encore du sentiment de douloureuse surprise qui accueillit ce choix malencontreux. Le duc de Rovigo, âgé alors de cinquante-sept ans, personnifiait aux yeux du plus grand nombre la police secrète de Napoléon plutôt que la gloire de ses armes. On oubliait les batailles dont il avait bravement pris sa part pour ne songer qu'aux exécutions qu'il avait dirigées. Les détracteurs de l'Empire avaient surnommé Rovigo *le Tristan* du nouveau Louis XI, quoique ce nouveau Louis XI eût une façon plus éclatante de se débarrasser de ses ennemis. L'honneur du soldat est de n'avoir rien de commun avec la besogne du policier. L'un cherche l'ombre, l'autre veut le grand jour. Savary avait pour son maître un dévouement de caniche, mais de caniche armé de griffes félines. Il déclarait froidement à ses meilleurs amis que, sur un signe de l'Empereur, il n'hésiterait pas à leur casser la tête. Il était rivé à la fortune de Napoléon tout à la fois par les faveurs qu'il en avait reçues et par les méfaits qu'il avait commis pour le servir ou lui complaire. On connaissait le plus mémorable de tous, et c'est ce qui rendait plus inexplicable le choix de Louis-Philippe, au moment où la calomnie et la haine associaient volontiers l'espagnolette de Saint-Leu à la lanterne du fossé de Vincennes. En pareil cas, plus un homme est compromis, plus il aspire à se compromettre encore. On dirait un vin capiteux que l'on boit pour s'étourdir et pour oublier qu'on a déjà trop bu. Ce renom d'exécuteur des hautes et basses œuvres, de pourvoyeur des feux de peloton de la plaine de Grenelle, superposé à de beaux états de service militaire, les effaçait ou les maculait. On ne savait plus où finissait l'émule de Caulaincourt, où commençait le rival de Fouché. Le pire, c'est que, sous la Restauration, ce séide, ce mameluck, ce janissaire, ce Roustan de haut parage, qui n'aurait pu atténuer ses torts qu'en demeurant fidèle à ses souvenirs, n'avait pas eu assez de pudeur pour rester à l'écart. Il avait obsédé le roi et les ministres d'apologies, de *Mémoires* justificatifs, de placets et de palinodies; en somme, étant donnés les courants de l'opinion et la situation des esprits à cette date de 1832, on pouvait affirmer que le général duc de Rovigo représentait les traditions impériales les plus odieuses au libéralisme bourgeois des lendemains de la révolution de Juillet.

Avant de dire un mot de ses commandements et de ses répressions à la turque, de ses fantaisies autocratiques dont quelques-

unes touchèrent à la folie, je veux arrêter au passage quelques lignes de M. Camille Rousset : « Le 1er mai, après la revue des troupes, il y eut, dans une pauvre chapelle, une messe militaire. C'était, depuis le temps du maréchal de Bourmont, le premier acte religieux auquel les vaincus, étonnés d'une indifférence qui choquait leur esprit, eussent vu s'associer leurs vainqueurs. Eux qui allaient à la mosquée, ne pouvaient pas comprendre que des chrétiens n'allassent pas à l'église. »

Ce fut encore là un des malheurs de la France à cette époque d'étourdissement révolutionnaire, avant la renaissance catholique, inaugurée par le *Correspondant* et *l'Avenir*, par Montalembert, Lacordaire, le P. de Ravignan, Carné, Cazalès, Ozanam, Foisset, Falloux, Dupanloup, Cochin, et, plus tard, par le P. Félix, Louis Veuillot et son groupe. Sous prétexte que les Bourbons de la branche aînée avait favorisé la religion, les vainqueurs des trois journées confondirent dans leurs griefs et dans leur victoire la religion et la politique ; la politique qui leur semblait inspirée par le fanatisme religieux, et la religion qu'ils avaient accusée de couvrir et de consacrer des velléités de despotisme. Comment notre armée d'Afrique, composée de tant d'éléments hétérogènes, aurait-elle donné aux mahométans l'exemple d'un acte de foi chrétienne, lorsque Paris saccageait son archevêché, menaçait de mort son archevêque, abattait les croix, démolissait Saint-Germain l'Auxerrois et forçait les prêtres à se déguiser en laïques? Malheur et démence, dont les funestes effets se sont fait sentir ailleurs qu'en Algérie! un peuple sans religion est un peuple sans force pour la défense comme pour la conquête, pour la propagande matérielle comme pour l'influence morale. L'assimilation d'une race vaincue au profit de la nation conquérante ne s'opère pas sans persuasion, et un verset de l'Évangile est plus persuasif que tous les décrets et tous les ordres du jour. Certes, rien ne se ressemble moins que la religion de Mahomet et la religion de Jésus-Christ. Pourtant, si la différence des cultes est une barrière, le sentiment religieux peut être un lien. On ne prie pas aux mêmes autels; mais, même en s'égarant, c'est encore la prière, le recours de la créature à son créateur. Un vague instinct dit à ceux qu'il faut convaincre, apaiser et soumettre, que, si les origines, les habitudes, les mœurs, les lois, les institutions paraissent incompatibles, une communauté peut s'établir dans les âmes, et que, si les lèvres parlent une langue différente, les âmes peuvent parler les dialectes divers d'une même langue. Dès lors, la force brutale, la raison du plus fort, n'est pas seule à agir, et on réalise l'admirable parole de M. de Corcelle : « une goutte de sainteté dans la caverne africaine. »

Le duc de Rovigo ne réussit pas mieux que le général Berthezène; mais il eut des idéés plus originales, notamment celle-ci : « Hier, écrivait un officier d'état-major, dans une espèce de conseil où nous étions une vingtaine, il a sérieusement parlé de mettre dans les vasques des fontaines qui sont sur la route par où nous sortirons en cas d'attaque, de l'eau-de-vie et du sucre, de façon à faire une espèce de grog que les soldats boiraient en passant, le tout pour les empêcher de se gorger d'eau. Il nous a conté dix autres absurdités de la même force... Où diable Bonaparte avait-il pêché ce ministre-là? Et pourtant cet homme a fait-ici de bonnes choses; mais *la peur* lui fait tourner la tête, et puis il est d'une telle versatilité que, trois ou quatre fois dans un jour, il change d'avis et d'idée. »

La peur! Ce brave, — je dirai volontiers ce *bravo*, camarade de Desaix et de Kellermann! Nous étions dans le vrai tout à l'heure : la peur de l'inconnu, la peur dans la nuit.

A présent, poursuivrons-nous cette nomenclature? Irons-nous de Rovigo à Voirol, de Voirol à Drouet d'Erlon, de d'Erlon à la récidive du maréchal Clauzel, du maréchal à Damrémont, de Damrémont au maréchal Valée? A quoi bon? Les épisodes que M. Camille Rousset retrace avec une incomparable sûreté de coup d'œil et de main pourraient se résumer en quelques lignes : Pendant cette période de tâtonnements et d'apprentissage, la situation était sans issue; les mêmes difficultés devaient amener les mêmes fautes. Des périls analogues devaient se traduire en malheurs inévitables. Le vice radical de la conquête ainsi comprise, le vice signalé au gouvernement et aux Chambres par le général Bugeaud, à qui était réservée la gloire de trancher le nœud gordien, c'est que l'on ne prenait que des demi-mesures; c'est que la conquête ne pouvait qu'avorter dès l'instant qu'elle était discutée et restreinte. La France aurait pu dire à l'Algérie ce que Catulle disait à Lesbie :

Nec tecum possum vivere, nec sine te.

Je ne puis vivre ni sans toi, ni avec toi; sans toi, c'est la crainte du déshonneur; avec toi, c'est le gémissement du budget. » — Pauvre budget! Il ne se doutait pas que, cinquante ans après, ses millions monarchiques se changeraient en milliards républicains!...

Hâtons-nous d'ailleurs d'aborder ce qui, dans ce chapitre d'histoire désormais sûr d'échapper à l'oubli, console notre patriotisme au milieu de toutes ces vicissitudes. Encore une fois, — sauf le général de Damrémont, que sa mort héroïque met hors de pair, — les plus illustres, les plus intéressants pour le lecteur, ne sont pas les généraux en chef : ceux-là ont fait leur temps; ils en sont à l'épi-

logue de leur carrière militaire. Mais, à mesure que le ciel africain s'assombrit, on voit poindre de radieuses étoiles, qui s'appellent La Moricière, Changarnier, Bedeau, Le Flô, Cavaignac, Mac-Mahon, Duvivier, Négrier, et bien d'autres; sans compter Ferdinand de Lesseps, qui commence à percer, et qui continuera, depuis lors, avec un succès de plus en plus perçant. On voit éclore et s'épanouir sous ce soleil torride, au milieu d'effroyables épreuves qui tuent les faibles et fortifient les forts, les jeunes et pures renommées qui promettent à la France toute une moisson de glorieux défenseurs. Ce petit sous-lieutenant sera maréchal de France; ce capitaine associera son nom à la création des zouaves algériens, et, plus tard, d'autres zouaves qui ne le céderont en rien à leurs aînés et qu'il léguera à l'intrépide Charette. Ce chef de bataillon sera l'idole des soldats dont il ne néglige jamais le bien-être, et qui diront de lui : « Lorsque Changarnier nous commande, ça sent le mouton ! » Ainsi de suite; et nous n'avons nommé que ceux qui, comme Daniel, sortiront vivants de cette fournaise, de cette fosse aux lions. Que serait-ce, si on essayait de faire l'appel des morts? Damrémont, Combe, Maussion, Montagnac! Et les chasseurs d'Afrique! Les spahis! supportant sans se plaindre toutes les privations et toutes les souffrances! Tombant obscurément sous la balle d'un Kabyle, avec la certitude que ce coup de fusil se perdra parmi les échos du Ténia ou de l'Atlas! Qui pourrait lire sans une émotion profonde un témoignage tel que celui-ci : « Les hommes, exténués de fatigue et de faim, ne pouvaient plus suivre; l'un d'eux, un soldat du 17e léger, était tombé sur le bord du chemin. Pendant que le docteur Bonnafont essayait, par une goutte d'eau-de-vie, de ranimer ses forces, le duc de Caraman passa : c'était un vieillard de soixante-quinze ans; il mit pied à terre, aida le chirurgien à hisser le malade en selle, et conduisit le cheval par la bride jusqu'au lieu de halte : — « Docteur, disait-il en cheminant, il y a là, au-« dessus de tous ces malheureux événements, une chose qui m'é-« tonne et qui fait mon admiration; c'est la résignation avec laquelle « le soldat supporte ses misères; il n'a ni à boire ni à manger; il se « bat du matin au soir; s'il peut se coucher, c'est dans la boue. Pas « une plainte ne sort de sa bouche : c'est admirable. »

Ailleurs, l'éminent historien, entraîné par son récit, s'écrie : « N'est-ce pas beau? N'est-ce pas héroïque? N'est-ce pas sublime? » Oui, cher maître, nous sommes de votre avis; c'est beau, c'est héroïque, c'est sublime !

Ce qui ajoute au bel ouvrage de M. Camille Rousset un attrait particulier, — j'allais dire un attrait d'à-propos, — c'est que les deux fils aînés du roi Louis-Philippe, le duc d'Orléans et le duc de

Nemours, nous y apparaissent dans tout l'éclat de leur patriotisme, de leur jeunesse, de leur intelligence et de leur bravoure. Arrivés à cette date, 1835-1840, nous n'hésitons pas à déclarer que, si les jeunes princes d'Orléans avaient été indolents, bornés, froids, pacifiques, amis de leurs aises, indifférents aux gloires de leur pays, c'en était fait de notre conquête. Bugeaud serait arrivé trop tard. Heureusement, ce qui refroidissait et alarmait les politiques, le parlement, les ministres, le roi et Bugeaud lui-même, passionna le duc d'Orléans. Nous voici au lendemain du désastre de la Macta. Le comte d'Erlon est encore plus découragé, aigri, démonétisé que ses prédécesseurs. On peut croire que tout est perdu. « Oui, nous dit M. Camille Rousset, le désastre de la Macta devait rester dans le souvenir de la France; mais, en irritant douloureusement la fibre nationale, il a eu sur l'opinion, un peu stagnante, un effet inespéré; il lui a donné un courant décidément favorable aux choses d'Afrique. A cette impulsion, en quelque sorte spontanée, du sentiment public, une autre alors est venue s'ajouter de très haut. Attentif depuis cinq ans aux péripéties de la lutte algérienne, l'héritier de la couronne, le duc d'Orléans, saisit l'occasion. Il réclama et obtint du roi, son père, plus difficilement des ministres, le droit d'aller, lui, petit-fils de saint Louis, gagner ses éperons sur la terre africaine et prendre sa part de la réparation exigée par l'honneur des armes françaises. Les intérêts de l'Algérie allaient avoir désormais un intelligent et puissant défenseur. C'est ainsi que le désastre de la Macta a plus fait assurément pour l'avenir de la conquête que n'aurait pu faire une victoire. »

Arrêtons-nous un moment à cette fin du premier volume. A mesure que le récit avance et devient, à chaque instant, plus émouvant et plus dramatique, M. Camille Rousset redouble de netteté, d'éloquence, d'énergie et de relief. La prise de Constantine comptera parmi les grandes et belles pages d'histoire contemporaine. Est-ce dans Plutarque, est-ce dans *les Commencements d'une conquête* que nous recueillons le dialogue suivant? « Le général Valée fit appeler La Moricière! « Colonel, lui dit-il, êtes-vous bien sûr que « la colonne que vous commanderez sera énergique jusqu'à la fin? « — Oui, mon général, j'en réponds. — Êtes-vous bien sûr que « toute votre colonne fera le trajet de la batterie à la brèche, sans « tirailler et sans s'arrêter? — Oui. mon général; pas un homme ne « s'arrêtera, pas un coup de fusil ne sera tiré. — Combien pensez-« vous que vous perdrez d'hommes dans le trajet? — La colonne « sera forte de quatre cent cinquante hommes. J'ai calculé cette « nuit qu'il ne se tirait pas plus de quatre cents coups de fusils « par minute en avant de la brèche; le quinzième au plus des coups

« pourront porter; je ne perdrai pas plus de vingt-cinq à trente « hommes. — Une fois sur la brèche, avez-vous calculé quelles « seront vos pertes? — Cela dépendra des obstacles que nous ren- « contrerons. L'assiégé aura dans ce moment-là un grand avantage « sur nous; la moitié de la colonne sera vraisemblablement détruite. « — Pensez-vous que, cette moitié étant détruite, l'autre moitié ne « fléchira pas? — Mon général, les trois quarts seraient-ils tués, « fussé-je tué moi-même, tant qu'il restera un officier debout, la « poignée d'hommes qui ne sera pas tombée pénétrera dans la place « et saura s'y maintenir. — En êtes-vous sûr, colonel? — Oui, mon « général. — Réfléchissez, colonel. — J'ai réfléchi, mon général, « et je réponds de l'affaire sur ma tête. — C'est bien, colonel; rap- « pelez-vous et faites comprendre à vos officiers que demain, si nous « ne sommes pas maîtres de la ville à dix heures, à midi nous « sommes en retraite. — Mon général, demain à dix heures, nous « serons maîtres de la ville ou morts. La retraite est impossible; la « première colonne d'assaut du moins n'en sera pas. » — Revenu au bivouac, La Moricière réunit ses officiers et leur rapporta ce dialogue, que le capitaine Le Flô, du 2e léger, écrivit au crayon, séance tenante, sur la manchette de sa chemise.

N'est-ce pas charmant, cette manchette, éveillant une image d'élégance mondaine, au moment où s'agitait pour des centaines de braves gens une question de vie ou de mort, pour la France une question de gloire ou de honte, pour des officiers tels que La Moricière, Le Flô et leurs frères d'armes, l'alternative d'être tués le lendemain, ou de devenir ce qu'ils sont devenus?

Quelques pages plus loin : « La Moricière et le commandant Vieux, du génie, appellent les porteurs de sacs de poudre. Tandis qu'ils font effort pour passer entre les rangs pressés des zouaves, tout disparaît dans un nuage de poussière et de fumée sillonné d'éclairs. Une détonation terrible fait trembler le sol et vibrer l'air assombri. Puis, plus rapidement qu'on ne saurait le dire, des explosions moins fortes se succèdent comme un feu de file. Avec leur insouciance fataliste, les Turcs avaient mis là, sous la voûte, un dépôt de poudre dans un coffre ouvert; la bourre enflammée d'un fusil était tombée dessus. Puis les sacs apportés par les sapeurs, les cartouchières des soldats, autant de petits volcans qui ont fait irruption tour à tour. Quand, après cinq minutes, longues comme des heures, la lumière rentra sous cette voûte infernale, c'est pour éclairer la plus horrible des scènes! Heureux ceux qui sont morts! Une centaine d'hommes sont là gisants, se tordant, brûlés vifs par le feu qui dévore sourdement leurs vêtements et leurs chairs; la plupart sont méconnaissables; le commandant Vieux a

péri. La Moricière, sauvé comme par miracle, est tiré de cette fournaise, le visage et les mains noircis, tatoués par la poudre, les yeux clos, les paupières tuméfiées; pendant quelques jours, il craindra d'être aveugle. Tandis qu'on l'emporte, il appelle ses zouaves... »

Gisants! brûlés vifs! méconnaissables! Paris et la France firent-ils pour ces centaines de victimes, de héros, de martyrs, la dixième partie de ce qu'ils font aujourd'hui avec un tel étalage pour des ouvreuses de loges, des concierges, des figurants, des habilleuses, des claqueurs, des comparses, des couturières et des danseuses? Nous verrons tout à l'heure ce que faisaient Paris et la France.

Ce qu'il y eut, chez le duc d'Orléans, de plus admirable que sa bravoure, son dévouement à la conquête, sa persistance à ne pas en désespérer, ce fut son abnégation fraternelle. « La raison d'État, nous dit M. Camille Rousset, ne permettait pas que l'héritier du trône et son puîné fissent en même temps la campagne. Entre ces deux frères, inspirés l'un et l'autre par un noble et généreux sentiment, cette rivalité d'honneur et de patriotisme excita une discussion qui fut vive. » M. Rousset cite en entier la lettre du duc d'Orléans au général de Damrémont. Il n'est que juste, lorsqu'il s'interrompt pour écrire : « Avant de poursuivre la citation de cette lettre qui, sans compter *l'admirable état d'âme* qu'elle révèle, est un document historique du premier ordre, il importe de dire que le duc de Nemours ne réclamait pas avec moins de chaleur, comme un droit et comme un devoir, le privilège de prendre à l'expédition vengeresse la part qu'il avait prise à l'expédition qu'on allait venger. » — Qui ne serait ému en lisant ces lignes dans la lettre de son aîné : « Il me devint évident, et tous mes amis en jugèrent comme moi, que mon départ pour l'Afrique compromettait l'union de ma famille, cette union si précieuse qui nous a soutenus dans les temps d'épreuve! Je tombai alors dans une angoisse inexprimable, placé entre mon avenir, oui, mon avenir brillant et bon, et des affections bien chères. »

Le duc d'Orléans écrit aussi au roi, et l'on ne peut qu'être profondément touché de sa déférence filiale, de sa vaillante tristesse, de son ardent patriotisme, de ces accents qui rappellent un mot heureux d'Augustin Cochin et nous montrent le prince cherchant à *tromper sa faim* de périls et de gloire. Il n'y a pas, dans ces deux lettres, une ligne qui ne nous serre le cœur, quand nous songeons à ce que la France a fait et fait encore de ces princes si passionnément français, — plus français, à coup sûr, même sans accepter les eaux-fortes de M. Taine, — que l'idole ou les idoles dont le culte nous a coûté si cher.

Le duc de Nemours se montra-t-il digne de ce douloureux sacri-

fice? Oui, cent fois oui, et nous devons remercier M. Camille Rousset d'avoir excellemment remis en lumière cette chevaleresque figure, que sa frappante ressemblance avec son aïeul le Béarnais nous rendait si sympathique, chaque fois qu'il nous arrivait de rencontrer ce noble prince après la rentrée de sa famille. On eût dit un Henri IV voilé de souvenirs mélancoliques, dépaysé dans la branche cadette, attristé de n'avoir pu gagner une bataille d'Ivry au profit d'un souverain légitime. La modestie et la piété du duc de Nemours, — sans compter le malheur des temps, — semblent l'avoir engagé à se retirer peu à peu dans une sorte de pénombre pour laisser plus d'éclat aux brillants faits d'armes de ses deux frères, le prince de Joinville et le duc d'Aumale. Il s'efface à demi, ainsi que s'effacent, parmi les fils et les filles d'une race illustre, ceux ou celles que leurs illusions perdues, leurs espérances trahies, leurs affections brisées, leurs anniversaires de deuil, rapprochent peu à peu du sanctuaire, comme des colombes blessées qui retournent à leur nid, comme si certaines adversités et certaines douleurs ne pouvaient avoir à leur niveau que des consolations divines. Chateaubriand écrivait, au commencement de ce siècle : « On a été étonné de la quantité de larmes que contenaient les yeux des reines et des rois. » — Il pensait aux drames sanglants, qui avaient leur grandeur tragique et où la terreur le disputait à la pitié. Aujourd'hui, tout se rapetisse, même le mal, même la douleur. Au lieu du tribunal révolutionnaire et du bourreau, on a des décrets iniques, publiés par des ministres grotesques. On a des émeutes ineptes, conduites par des vaudevillistes et des cabotins. Les larmes seraient de trop; les prières suffisent. Il suffit de prier pour ceux qui ne savent ce qu'ils font.

En 1838, le duc de Nemours avait vingt-quatre ans; lui aussi, comme son frère aîné, réalisait l'idéal du prince, tel que l'exigent les sociétés modernes, sachant tenir son rang, avec des nuances de familiarité que ne comportait pas l'ancien régime, pratiquant l'égalité de l'épaulette, toujours prêt à payer de sa personne, n'acceptant de la monarchie bourgeoise que ce qu'il fallait pour que la représentation et la tenue officielles fussent sans cesse tempérées et comme assouplies par les tendresses et les vertus de famille. Au surplus, en dehors des questions de patriotisme, de dévouement et de courage, on s'explique aisément que les fils de Louis-Philippe fussent heureux d'échapper à la pétaudière politique, aux commérages parlementaires, à ces misérables conflits d'ambition et de vanité, où un orateur de troisième ordre, un bavard du centre gauche ou du tiers-parti, gonflés de leur importance, se croyaient des êtres supérieurs à La Moricière et à Changarnier, pour

se trouver sur un terrain neuf, maîtres de l'horizon et de l'espace, sans autres ennemis que les Arabes et les Kabyles, en face de braves gens sans autre souci que de faire leur devoir et de servir vaillamment leur pays. Pour eux, suivant la belle parole de M. Guizot, il y eut alors deux patries; l'une, où malgré les hommages et les empressements de leur entourage, ils entendaient comme un bourdonnement, les injures, les calomnies et les épigrammes de l'esprit de parti, où la Chambre leur refusait les dotations, où il leur suffisait de feuilleter les journaux pour reconnaître avec quel luxe de taquineries et de mensonges on défigurait leurs actes, leurs opinions, leurs sentiments, leurs discours et jusqu'à leur visage, avec quel art perfide on aggravait les difficultés du gouvernement; l'autre, où ils cessaient d'être des princes contestés pour devenir des soldats indiscutables, où Armand Carrel, Garnier-Pagès, Armand Marrast, Louis Blanc et Ledru-Rollin s'appelaient Abd-el-Kader, et où ils n'avaient qu'à regarder leur drapeau pour être sûrs que la vraie France ne les renierait pas. Comment s'étonner de leur préférence?

« L'attitude du duc de Nemours, nous dit M. Camille Rousset, ne fut pas moins digne que celle du maréchal Clauzel, et, dans ce moment de crise, d'un excellent exemple. Pendant ces trois jours, longs comme des années, qu'il venait de passer devant Constantine, sa conduite avait été parfaite. Il était venu plusieurs fois au Coudiat-Aty. Il s'était porté sans affectation jusqu'à l'extrême ligne des tirailleurs dans le plus vif du feu, et y avait été, suivant un mot de Duvivier, « comme il y devait être, comme un homme qui « ne s'en aperçoit pas ». Tout le monde n'avait pas le sang-froid du maréchal Clauzel et du duc de Nemours...

Lorsque le général de Damrémont est frappé à mort par un boulet turc, le duc de Nemours est tout près de lui, et peu s'en faut que ce boulet ne fasse deux illustres victimes. « Au moment où le funèbre cortège se mit en marche, le duc de Nemours abaissa son épée, et, se tournant vers les officiers qui étaient venus en grand nombre, il leur dit d'une voix émue : « Saluons, messieurs, « c'est notre général en chef qui passe. »

« ..... La barricade est emportée; mais le colonel Combe est atteint de deux coups de feu. Après avoir donné ses ordres pour attaquer un second obstacle qu'on entrevoit plus loin, seul, sans permettre qu'on l'accompagne, il refait lentement le chemin qu'il vient de parcourir depuis la batterie de brèche, et debout, l'épée haute, il met le général en chef et le prince au courant des péripéties du combat; puis il ajoute : « Ceux qui ne sont pas blessés « mortellement pourront se réjouir d'un aussi beau succès. Pour

« moi, je suis heureux d'avoir encore pu faire quelque chose pour « le Roi et pour la France. — Mais vous, colonel, s'écrie le duc de « Nemours, vous êtes donc blessé? — Non, monseigneur, je suis « mort. » — Le lendemain, ce fut fait de lui. »

Quel tableau! Et il y en a des centaines, de cette mâle et austère beauté, dans l'ouvrage de M. Camille Rousset! Personne, sans excepter M. Thiers, n'a su donner au récit des opérations militaires plus d'exactitude et de vérité, de vie et de couleur, de mouvement et de clarté. Personne n'a mieux réussi à faire de cette clarté une chaleur communicative, à faire partager à ses lecteurs l'émotion dont l'historien est de plus en plus saisi, à mesure qu'il raconte. En le lisant, savez-vous la sensation que j'éprouvais? celle d'un débiteur arriéré, insolvable, qui verrait payer ses dettes par un généreux intermédiaire. Arriéré! insolvable! oui; tous les rares survivants de cette époque me comprendront. Ils se souviendront, comme moi, de l'indifférence railleuse avec laquelle on accueillait ces bulletins de notre armée d'Afrique, qui, sous la plume de M. Camille Rousset, sont devenus d'admirables et impérissables chapitres d'histoire. Il n'y avait pas de journaliste à la Girardin, de comédien dressé par M. Félix Pyat ou M. Malefille, de directeur de théâtre dans le genre de M. Véron ou de M. Nestor Roqueplan, d'inventeur d'un fractionnement de subdivision de l'opposition dynastique, de premier ténor du feuilleton-roman, qui ne se seraient attribué le droit de regarder de haut La Moricière ou Changarnier, Duvivier ou Bedeau, s'ils les avaient rencontrés sur le boulevard. La fiction faisait pâlir la réalité, qui pourtant la valait bien. On se repaissait d'un merveilleux imaginaire, et on refusait d'apercevoir d'autres merveilles, dont le seul désavantage était de ne pas être imaginées. Qu'était-ce que le trésor de la Kasba, comparé au ruissellement d'or et de diamants du souterrain de Monte-Cristo? Qu'était-ce que l'assaut de Constantine si l'on songeait à l'évasion d'Edmond Dantès? Qu'étaient les prodiges de La Moricière, de Changarnier, de Bedeau, de Duvivier, de Le Flô, de Cavaignac et de leurs compagnons d'armes, comparés aux prouesses de d'Artagnan, de Porthos, d'Aramis, d'Athos, de Coconas et de Chicot? Les héros inventés par les maîtres du genre étaient si extraordinaires, qu'ils épuisaient toutes nos facultés d'émotion, et qu'il nous restait à peine un peu de *sensibilité* en l'honneur de ceux dont l'héroïsme plus simple consistait à offrir chaque jour leur vie pour le Roi et pour la France. L'esprit de parti achevait de gâter ce qu'altéraient nos imaginations perverties. Notre malheureuse génération, exaltée et grisée par des chimères poétiques, des romans sophistiqués et des passions factices, en était venue à

perdre le sentiment de la proportion et de la mesure entre ce qui n'avait existé que dans les songes de quelques cerveaux enfiévrés et ce qui méritait une admiration sérieuse et réfléchie.

Souvent cette insouciance moqueuse s'assaisonnait de malices narquoises et de *turlupinades* charivariques. Vous venez d'assister à la mort du colonel Combe. Voici comment la racontait un journal républicain : « Le duc de Nemours dit froidement : « Vous êtes « blessé, colonel! Allez vous faire panser. » Le colonel alla mourir.

Si les troupes étaient décimées par la dyssenterie, et si le duc d'Orléans, atteint par l'épidémie, rentrait momentanément en France, un autre journaliste disait avec une gaieté charmante : « *Grandpoulot* (*sic*) n'était pas autrement capable de *verser son sang pour sa patrie.* » Et le général Bugeaud, que le malheureux Lamennais, dans sa correspondance avec le baron de Vitrolles, qualifiait de hyène enragée, et qui restait encore, pour les badauds de Panurge, le bourreau de la rue Transnonain! il servait de point de mire à toutes les facéties des loustics. Si, dans ses rapports au ministre de la guerre, il était question de la Sikak, aussitôt la Sikak devenait le théâtre de la bataille des *six Craques*, et l'esprit parisien vivait là-dessus pendant une quinzaine. Si un général sur cent, — et encore le fait ne fut jamais bien prouvé, — se rendait coupable ou suspect de concussion, c'était l'Algérie tout entière que nos généraux mettaient au pillage, et les vaillantes journées des La Moricière, des Changarnier, s'effaçaient et s'absorbaient dans l'affaire des boudjous. La caricature promenait sa bave sur les marges de l'Histoire. La France, affamée d'honneur et de gloire, était donc bien pressée d'arriver au ministère Claude Vignon, à la présidence de Monsieur beau-père, escorté de Monsieur gendre?

Nous avons rappelé au hasard quelques-uns de ces innombrables détails. Que serait-ce, maintenant, si nous nous demandions ce que notre pays et notre époque ont fait de ces princes, de ces chefs, de ces officiers, qui figurent avec tant d'éclat dans les magnifiques récits de M. Camille Rousset? Le duc d'Orléans! Des chevaux emportés, aussi bêtes cette fois, par extraordinaire, que les hommes et les partis, firent périr, en quelques minutes, ce prince de trente-deux ans, qui n'aurait eu qu'à vivre pour changer l'avenir de la France. Nemours, d'Aumale et Joinville, que nous verrons dans la phase suivante, se placer au premier rang! D'Aumale, le héros de la Smala et de la prise d'Abd-el-Kader, rayé des cadres de l'armée, proscrit, heureux de se retrouver grand historien et grand écrivain pour n'être pas inutile à son pays! Joinville, qui, si la révolution de Février ne l'avait pas arrêté en pleine jeunesse, en pleine sève, aurait inscrit son nom à la tête de ceux

dont s'enorgueillit notre marine, condamné à ronger son frein dans une silencieuse retraite! Bugeaud, qui, le 24 février, aurait pu sauver Paris et la France, paralysé par une volonté royale ou une faiblesse sénile, et, l'année suivante, mourant d'un verre d'eau glacée, bu, malgré son médecin, dans une crise de choléra! La Moricière!... oh! pour celui-là, ne regrettons rien; il a rempli tout son mérite. Pourtant, il nous est permis de dire que, si rien n'a manqué à sa gloire, il a manqué à la nôtre, et que ce n'est pas au service de sa patrie qu'il a cueilli son dernier laurier. Changarnier! appréhendé dans son lit, en un guet-apens nocturne au profit d'un coup d'État qui devait nous conduire à Sedan, et si bien récompensé de ses merveilleux faits d'armes, que, le lendemain de sa mort, les journaux républicains, fervents patriotes, rédigèrent ainsi son oraison funèbre : « Quel soulagement! quel bonheur! Nous ne serons plus exposés à rencontrer cette figure de vieille coquette maquillée, etc. » Négrier, Duvivier! tués sur les barricades de juin à côté de l'archevêque de Paris et du général Bréa, par des disciples du grand citoyen Louis Blanc, à qui l'on dresse des statues et dont le nom est décerné à une de nos rues par le grand citoyen Mesureur! Cavaignac, puni de sa loyauté et de son énergie patriotique par le suffrage universel du 10 décembre 1848! Bedeau, Le Flô, *empoignés* comme Changarnier et La Moricière! Mac-Mahon!... N'allons pas plus loin; le dénombrement est navrant; il nous explique l'abaissement où nous sommes. On a dit de la grande Révolution, que, comme Saturne, elle dévorait ses enfants. Les petites sont plus avisées : elles dévorent quiconque aurait pu nous défendre contre elles, quiconque pourrait nous consoler de leurs crimes, de leur turpitude, de leur perversité et de leur bassesse.

Du moins, les historiens nous restent, et l'on sait quelle place M. Camille Rousset occupe, depuis près d'un quart de siècle, dans cette phalange, fière de compter le duc d'Aumale, le duc de Broglie, Chantelauze, Thureau-Dangin, Albert Sorel, Lavisse, Taine, etc... Les vieillards, las de vivre dans le présent qui les froisse, les humilie et les tue, se réfugient dans le passé. Les peuples vieillis, que l'actualité consterne et déshonore, doivent chercher un asile dans l'Histoire. Traitée par des hommes tels que Camille Rousset, rendue à la vérité et à la justice, consacrée à nos vraies gloires nationales qu'elle sauve de l'oubli, l'Histoire représente le repentir des sociétés perdues par leur faute. Un vers célèbre nous dit que Dieu fit du repentir la vertu des mortels. Pour les individus, grâce à la clémence divine, le repentir n'arrive jamais trop tard. En sera-t-il de même pour la France?

Armand DE PONTMARTIN.

NOS FRONTIÈRES DE L'EST

ET

LA FORTIFICATION NÉO-MODERNE

Nous avons dernièrement signalé [1] l'émotion dont le monde militaire s'est senti saisi par les résultats inattendus des expériences du fort de Malmaison. On a pu constater alors la formidable puissance des projectiles creux *à charge brisante* et pressentir l'imminence d'une révolution de nature à bouleverser les procédés de certaines branches de l'art de la guerre.

Cette émotion n'est pas encore apaisée. On se demande surtout, et non sans quelque appréhension, ce que va devenir l'art de la défense des places ainsi menacé en son principe du fait des récents progrès de l'artillerie et de l'énergie des nouveaux procédés d'attaque. Il s'est même rencontré des esprits excellents, mais affectés de pessimisme, qui se sont demandé si l'art de la fortification avait encore quelque rôle utile à tenir. D'aucuns se sont écrié, pleins d'angoisses : « Nos fortifications de l'Est ne sont plus qu'une simple expression géographique!!.. nous n'avons plus de frontières!!! »

Ces cris d'alarme nous semblent procéder d'impressions et de sentiments excessifs; ils ne sont, en tous cas, inspirés que par des appréciations inexactes de l'état de choses actuel. C'est ce que nous nous proposons de démontrer; mais il convient de jeter, au préalable, un coup d'œil sur ces frontières de l'Est qu'on prétend être si peu solides, si menacées et même condamnées à tomber en poudre, à s'évanouir au premier coup de canon.

I

Au point de vue des intérêts de la défense du territoire, les clauses du malheureux traité de Francfort nous avaient fait une situation lamentable. Il s'était ouvert à notre frontière de l'Est une brèche qui, de Longwy à la Suisse, ne mesurait pas moins de 250 kilomètres. Appuyés des places fortes de Metz et de Diedenhofen (Thionville) couvrant bien leur flanc droit, maîtres des cols

[1] Voy. le *Correspondant,* numéro du 10 février 1887.

et des tunnels de Zabern (Saverne), nos vainqueurs pouvaient se concentrer, à leur aise, sur la ligne *Metz — Sarrebourg* et, de là, se jeter derechef sur la France. Le système des voies de communication praticables se prêtait admirablement au succès de toutes leurs entreprises, alors — comme aujourd'hui — fort possibles. Les principaux chemins ouverts à l'invasion allemande étaient :

La route *Thionville — Longuyon — Stenay — Vouziers*, lui permettant de tourner l'Argonne par le nord, à l'effet de se porter sur Reims ou Châlons et de se joindre à des forces qui, ayant violé la neutralité de la Belgique, eussent remonté les vallées de la Sambre et de la Meuse;

La route *Metz — Verdun — Sainte-Menehould — Châlons*, commandée, il est vrai, par Verdun. C'était là une gêne, mais non un obstacle invincible. L'envahisseur pouvait facilement se soustraire à l'action du canon de cette place en consentant quelques détours de peu d'étendue;

Les routes *Metz — Saint-Mihiel* et *Pont-à-Mousson — Commercy — Bar-le-Duc*, menant directement à Paris par Vitry-le-Français et Sézanne;

La route *Château-Salins — Nancy — Toul — Saint-Dizier — Vitry*, que la petite place de Toul était alors impuissante à barrer;

La route *Sarrebourg — Lunéville — Bayon — Mirecourt — Neufchâteau — Chaumont*, conduisant à la vallée de la Marne;

Les trois routes *Sarrebourg — Jussey*, *Sarrebourg — Faverney* et *Sarrebourg — Vesoul*, débouchant dans la vallée de la Haute-Saône;

Enfin, à la hauteur de Montbéliard, le coude du Doubs demeurait ouvert à l'invasion, du fait d'un rayon d'action, absolument insuffisant, de la place de Belfort.

Quant aux voies ferrées pénétrantes, elles étaient, tant bien que mal, commandées par les forteresses, alors en assez triste état, de Montmédy, Verdun, Toul et Belfort; mais la ligne *Sarrebourg — Lunéville — Blainville — Épinal* ne passait par aucun point fortifié et permettait ainsi de tourner le réseau.

Tel était, après la guerre de 1870-71, l'état précaire de nos frontières de l'Est. Il était urgent de fermer une plaie si largement béante, et le gouvernement s'attacha, sans retard, à l'œuvre de cette réorganisation défensive.

II

Aux termes de la loi, aucun ouvrage de fortification ne peut être établi sur le sol national sans qu'un *Conseil de défense* ait été, au préalable, appelé à donner son avis sur la matière. C'est en

conformité de ces prescriptions légales qu'un Conseil de ce nom fut formé en 1872, et définitivement constitué le 11 juin 1873. Présidée par M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon, cette assemblée avait pour membres toutes les notabilités de l'armée.

Le ministre de la guerre décida, à la date du 11 mars 1874, qu'une Commission, composée d'officiers généraux de l'artillerie et du génie, serait spécialement chargée du soin de jeter tout d'abord les bases du système défensif à créer. Les membres de cette Commission furent, en conséquence, invités à déterminer sur place, et d'après les indications générales du Conseil de défense, l'assiette, l'armement, l'effectif de garnison des forteresses qu'il s'agissait de faire surgir de terre.

Les rapports de ces officiers généraux de l'artillerie et du génie durent être soumis à l'examen d'une sous-commission du Conseil de défense, instituée à l'effet de prendre les décisions de détail. Présidée par le maréchal Canrobert, cette sous-commission avait pour membres : les généraux Chareton et Frébault, membres du Conseil ; — les présidents des comités de l'artillerie et du génie ; — les chefs de service de ces deux armes ; — les commandants des 1er, 6me et 7me corps d'armée, directement intéressés, compétents en la matière.

Quant aux travaux à entreprendre, l'exécution en fut, par ordre du ministre, soumise à la surveillance et au contrôle des généraux du génie qui avaient procédé à la rédaction des avant-projets. Ces officiers généraux furent institués « inspecteurs permanents » des régions qu'ils avaient respectivement étudiées.

III

Il convient d'analyser les principes qui ont présidé à l'établissement des bases du projet de système défensif qui s'est réalisé.

A raison de la création des réseaux de chemins de fer qui couvrent aujourd'hui l'Europe, la concentration des armées s'opère avec une rapidité foudroyante. Une nation que les circonstances réduisent à l'obligation de la défensive est, par conséquent, exposée au danger d'être surprise par la soudaineté d'une violente attaque. En pareil cas, les masses assaillantes pénètrent d'un bond sur le territoire du défenseur, se précipitent sur ses armées encore en voie de formation, s'attachent à les détruire l'une après l'autre, et rendent ainsi vaine, au début même des hostilités, toute tentative de résistance.

Une puissance que menacent des éventualités de cette nature doit, sous peine de désastres souvent irréparables, commencer par arrêter l'ennemi à sa frontière, afin de donner aux forces nationales

le temps de se préparer à la lutte. C'est sous la protection des positions fortifiées de cette frontière qu'elle effectuera la *mobilisation* et la *concentration* de ses troupes, opérations qui ne doivent être ni retardées ni troublées du fait des pointes audacieuses d'un envahisseur. Il lui faut donc, à tout prix, se ménager dans cette zone des moyens de sécurité absolue.

Est-ce à dire qu'il faille construire sur les confins menacés une ligne continue d'obstacles, une de ces grandes murailles dont l'Histoire nous offre des exemples? Non, certes, mais le problème comporte une autre solution rationnelle, basée sur des considérations que le général de Rivière a développées en termes saisissants.

La place forte *isolée* n'a plus, que dans les circonstances exceptionnelles, l'importance stratégique qu'elle avait autrefois. Elle peut toujours rendre d'utiles services, s'il s'agit d'occuper un point déterminé, tel qu'un défilé de la montagne ou une tête de ligne de chemin de fer dont il faut interdire l'approche à l'ennemi. Dans ce cas particulier, les propriétés de la forteresse sont, en quelque sorte, négatives, et le rôle qu'on lui attribue peut être tenu par un simple fort; mais il est permis de dire que, en général, si grande et bien armée qu'elle soit, la place isolée est absolument morte au point de vue stratégique.

C'est que — l'on ne saurait le révoquer en doute — un ouvrage de fortification quelconque ne défend jamais que le point qu'il occupe; que son rayon d'action ne s'étend pas au-delà de la portée de son artillerie; qu'il ne saurait exercer sur les forces de l'envahisseur aucune espèce d'action répulsive ni, en conséquence, les maintenir à distance. Une forteresse unique, si considérable et centrale qu'on la suppose, ne peut faire office de cuirasse à l'épreuve de tous chocs; il faut renoncer à l'idée d'organiser, sur chacun des confins du territoire national, ce que la Commission de défense de 1818 désignait sous la vaine dénomination de *grande place fondamentale de la défensive*. Une place de ce genre, l'envahisseur moderne la bloque, la masque, l'observe ou même ne s'en inquiète pas. Il passe tranquillement à quelque distance, hors de portée du canon de cette enceinte formidable... il passe et ne craint pas de la laisser sur ses derrières. Non, une grande forteresse isolée n'arrête pas une armée d'invasion; Paris, en 1870, n'a pas empêché le prince Frédéric-Charles de pousser jusqu'au Mans.

Mais le malheur rend ingénieux. Il s'est produit, en fait de système défensif, une idée neuve. On a considéré que ce qu'il importe aujourd'hui d'établir, ce sont des *groupes de places* constituant autant de *régions fortifiées*. Une frontière menacée, s'est dit non sans raison le général de Rivière, ne peut plus tirer ses moyens de défense

d'une place unique dont l'action est essentiellement limitée, mais d'un *système d'ouvrages* assez rapprochés les uns des autres pour que les intervalles n'en soient pas exposés au danger d'une insulte. Chacun de ces ouvrages est assez fort et assez bien approvisionné pour imposer à l'ennemi l'obligation d'un siège; assez petit cependant pour ne demander qu'un nombre restreint de défenseurs, condition d'où découle l'inappréciable avantage de n'avoir pas à prélever d'importantes garnisons sur l'effectif de l'armée active, de ne plus toucher aux forces appelées à tenir la campagne. On obtient ainsi un obstacle que l'ennemi ne saurait facilement forcer de front.

Voilà le principe qui a présidé à l'accomplissement de l'œuvre de notre réorganisation défensive. C'est l'idée de Vauban, si bien appliquée par lui-même à la constitution de la fameuse *frontière de fer* du Nord. Cette idée, notre Conseil de défense l'a reprise à titre de base de son programme et, ce faisant, il a tenu compte des modifications apportées à la conduite de la guerre du fait des progrès de l'artillerie et de la création des réseaux de nos communications modernes.

IV

Quelques développements ne seront pas ici hors de propos.

Les frontières de la France comprennent des régions accidentées et des régions *ouvertes*, nous voulons dire dépourvues d'obstacles naturels. Que l'on complète les propriétés défensives des premières par des ouvrages maîtrisant les rares communications qui les desservent, et l'on restreint de ce fait la portion de zone frontière immédiatement abordable. L'ennemi se trouve ainsi détourné, rejeté vers les régions ouvertes — que sillonnent nombre de routes, de canaux, de voies ferrées — et l'on arrive de cette manière à déterminer avec précision les parties de frontière sur lesquelles se porteront nécessairement les premiers efforts de l'envahisseur; à régler, pour ainsi dire, les débouchés de ses armées. Or un tel résultat a déjà sa valeur.

La défense sait, en effet, par là, sur quels points il lui faut faire arriver en ligne ses premières troupes pour couvrir la *mobilisation* et la *concentration* du reste de ses forces; elle sait quels chemins de fer l'ennemi doit nécessairement pratiquer. Par conséquent, au moyen de *forts d'arrêt*, elle peut maîtriser à l'avance ces voies pénétrantes, avant que lesdites voies soient venues se souder au réseau national.

Tel est, rapidement esquissé, le nouveau rôle dévolu à la fortification en zone frontière, théâtre obligé des premières scènes de la lutte.

Mais sur ce théâtre primordial une défaite est possible, et, en prévision de l'éventualité d'un insuccès, la défense doit se ménager les moyens d'entraver, si besoin est, la poursuite de l'ennemi. La prudence veut que, en arrière de la zone frontière, l'envahi organise d'autres lignes de défense destinées à arrêter l'envahisseur; à permettre à ses armées battues de reprendre cohésion, de recevoir des renforts, de se mettre en état de soutenir à nouveau le choc de l'adversaire.

Donc, en deçà de la frontière, la défense est tenue d'organiser de vastes espaces fortifiés, à la surface desquels elle maîtrisera tous les nœuds de communication; et ce, par des forts d'arrêt capables de suffire aux exigences de leur sûreté propre et absolument indépendants des manœuvres du commandant des troupes qui tiennent la campagne.

Ainsi préparées, ces régions seront, tour à tour, vivifiées par la présence des forces actives ou abandonnées à leurs propres forces. C'est ainsi que se constituent des *théâtres de guerres secondaires*, théâtres sur lesquels l'armée de la défense, pouvant se mouvoir avec indépendance et sécurité, demeurera maîtresse ou de provoquer la lutte ou d'en attendre l'engagement.

En somme, le système est fait pour venir en aide aux mouvements des troupes nationales, et son action demeure subordonnée à ces mouvements. Couvrir la mobilisation, la concentration, les formations de combat; régler les débouchés de l'invasion; organiser, tant à la frontière qu'à l'intérieur, de solides points d'appui qui, sans entraver la liberté des opérations, exaltent les propriétés stratégiques du territoire, tel est le but qu'ont poursuivi le Conseil de défense et les Commissions diverses opérant sous sa haute direction.

V

Le but a-t-il été atteint? Nous le saurons tout à l'heure, après analyse des grands travaux auxquels il a été procédé.

De Longwy jusqu'en amont de Sedan, la Chiers coule parallèlement à la frontière française, et sur ce cours d'eau se trouvent les anciennes places de *Longwy* et de *Montmédy*, commandant : l'une, le chemin de fer de Luxembourg à Longuyon; l'autre, le chemin de fer de Diedenhofen (Thionville) à Mézières (sur lequel s'embranche, à Sedan, la ligne qui remonte la vallée de la Meuse et passe par Verdun). Toutes deux ont été restaurées à la moderne. A Montmédy, l'on a déclassé la ville-basse et conservé seulement la citadelle, assise sur un rocher isolé, dominant bien la vallée et, dans cette vallée, le chemin de fer.

S'ils s'avisaient de pratiquer la trouée de Chimay, les envahisseurs rencontreraient sur leur passage les places de *Givet* et de *Mézières*.

Givet commande le chemin de fer des Ardennes, lequel vient de Namur et remonte la vallée de la Meuse. Remaniée jadis par Vauban, la forteresse considérée comprend les deux Givet et la place de Charlemont, laquelle est solidement organisée et constitue, presque à elle seule, la valeur de la position. Rive droite de la Meuse, se développe le *camp du Mont-d'Haurs*, jadis entrepris par Vauban, mais qui n'a jamais été achevé. Les fortifications existantes forment le réduit d'un plateau que deux cours d'eau baignent à sa base et dont l'occupation est facile.

Mézières occupe une position stratégique des plus importantes, car son action peut s'exercer sur la trouée qui sépare les Ardennes des derniers massifs boisés sis au nord de l'Argonne. Enfermée sous une vieille enceinte, la place est appuyée d'une citadelle occupant l'étranglement d'une boucle de la Meuse; des têtes de pont permettent d'en déboucher sur les deux rives; dans une boucle sise en aval de la première est bâtie la ville ouverte de Charleville. Ces moyens de défense ayant été jugés insuffisants, nous avons occupé les mamelons *des Ayrelles* qui maîtrisent le chemin de fer de Montmédy à Hirson, ainsi que l'embranchement qui s'en détache sur Rethel. Les points qu'il nous a fallu fortifier commandent, outre la voie ferrée, le terrain sis entre Flizé et Boulzicourt, terrain qui, sans cette précaution, se fût prêté à l'établissement commode d'un raccordement pouvant ouvrir la direction de Rethel à l'envahisseur en le dispensant de passer par Mézières.

Voilà tout ce qui s'est fait de la frontière belge jusqu'à Verdun, intervalle qui mesure environ 38 kilomètres.

VI

Quelles mesures a-t-il été pris au sud de cette première section?

Le Conseil de défense a cru devoir admettre ce principe que, pour fermer la brèche ouverte à notre flanc, il convenait d'utiliser le massif de l'*Argonne orientale*, lequel court — rive droite de la Meuse — de Dun à Neufchâteau, et celui de la *Chaîne des Faucilles*, qui sépare le bassin de la Moselle du bassin de la Saône.

L'Argonne était munie de deux points fortifiés : Verdun commandant la ligne *Metz — Châlons;* et Toul, la ligne *Strasbourg — Paris*. Nous avons renforcé Verdun en occupant le système des hauteurs qui se développent, face à Metz, à la distance de sept kilomètres et demi de la place. Les principaux ouvrages, aujourd'hui détachés à l'entour du noyau central, sont : sur la rive droite de

la Meuse, ceux de *Belleville*, de *Saint-Michel*, de *Souville*, de *Tavannes*, de *Belrupt*, du *Rozelier*, d'*Houdainville*; sur la rive gauche, les forts de *Marre*, de *la Chaume*, de *Regret* et de *Dugny*. Le « Rozelier » est assis à *cheval* sur la route de Verdun à Metz par Mars-la-Tour; le « Tavannes » commande la route d'Étain et le tunnel sous lequel passe le chemin de fer avant de déboucher dans la vallée de la Meuse. Très rapprochés les uns des autres (car les intervalles ne mesurent guère plus de 2 kilomètres) les forts de la rive droite et leurs annexes dessinent, à l'est de la ville, un camp retranché de 7 kilomètres et demi de long sur autant de large. Les emplacements réservés à l'établissement des bivouacs éventuels sont dans de bonnes conditions au point de vue de l'hygiène des troupes.

Comment a-t-on défendu l'intervalle de Verdun à Toul? Au sud de Verdun se sont élevés les forts de *Génicourt* et de *Troyon*, qui commandent la vallée de la Meuse; puis le fort du *Camp des Romains*, maîtrisant toutes les routes qui convergent vers la trouée de Vigneulles, ainsi que les ponts de Saint-Mihiel. Au sud de cette dernière ville, les passages praticables sont couverts par les forts de *Liouville* et de *Gironville*, dont le fort de *Lucey*, ouvrage avancé de la place de Toul, complète la valeur défensive,

Remaniée dans les règles, l'ancienne place de Toul est devenue forteresse de premier ordre. A l'entour du noyau central se développe une ceinture d'importants ouvrages détachés : le fort *Saint-Michel*, véritable citadelle et réduit de la défense; le fort de *Lucey* et la batterie de *Trondes*; les forts d'*Écrouves* et de *Domgermain* commandant la vallée de l'Ingressin; en arrière, les redoutes de la *Justice* et du *Tillot*; au sud, le fort de *Blénod*, maîtrisant la route de Vaucouleurs; sur la rive droite de la Moselle, le fort de *Villey-le-Sec* et ses batteries annexes surveillant les débouchés de la forêt de Hayes; en arrière à l'ouest, les redoutes de *Dommartin* et de *Chaudeney*. Les ouvrages le plus récemment construits sont ceux de *Libdeau* et de *Gondreville* qui battent la plaine et le pont de Fontenoy. Mentionnons aussi *Pagny-la-Blanche-Côte* et le fort *Saint-Vincent* se rattachant à l'importante position de la forêt de Hayes.

Ainsi, *de Verdun à Toul*, se trouve tendu un solide rideau défensif. Ainsi abrités, nous occupons une *position centrale* derrière laquelle nos premières concentrations peuvent s'effectuer à couvert, de manière à menacer les flancs de l'envahisseur qui chercherait à passer, soit au nord de Verdun, soit au sud de Toul. Ces deux places — *Toul* et *Verdun* — sont comme les musoirs d'un brise-lames destiné à amortir le choc des masses qu'une attaque des Allemands y ferait déferler.

VII

Abandonnant, à l'est de Nancy, le thalweg de la Seille, la frontière franco-allemande gagne, au Donon, la crête des Vosges, crête qu'elle suit jusqu'au nord de Giromagny, vers le Ballon d'Alsace. Du Ballon, cette frontière se dirige vers Delle, sur la limite du Porrentruy, qui dépend de la Suisse.

Pour couvrir le flanc gauche de notre position de Belfort, nous ne pouvions songer à tirer parti de la chaîne des Vosges et, comme il a été dit plus haut, le Conseil de défense prononça l'adoption des Faucilles dont la chaîne n'offre qu'un petit nombre de passages praticables. Nous avons donc élevé *d'Épinal à la Suisse* une ligne à peu près continue de fortifications dont les ouvrages, s'ils ne se prêtent point directement appui, commandent du moins toutes les routes carrossables par lesquelles on eût pu les tourner.

La tête de pont d'Épinal est constituée, au nord, par la crête qui couvre les villages de *Dogneville* et de *Longchamp*, et dont les deux extrémités sont occupées par des ouvrages respectivement de même nom, avec batteries annexes. A hauteur de la ville, au point le plus élevé du contrefort de la forêt, on a construit le fort de *Razimont;* à l'extrémité sud de ce contrefort, la batterie de *la Mouche*. Établies de part et d'autre du ru de Saint-Oger, les batteries de *Deyvilliers* et des *Adelphes* découpent l'intervalle des forts de Longchamp et de Razimont. Ces divers ouvrages commandent le chemin de fer de Blainville à Favernay et Vesoul. Sur la rive gauche de la Moselle, s'élèvent les forts d'*Uxegney*, de *Girancourt*, du *Roulou*, des *Friches* et du *Bambois*. Enfin, bien que n'appartenant pas, à proprement parler, au système d'Épinal, le fort d'*Arches* exerce sur cette position une excellente action de flanc.

Les ouvrages que nous venons d'énumérer constituent ensemble une vaste position défensive qui se conjugue avec celle de Toul. L'intervalle des deux camps retranchés est défendu par divers ouvrages, notamment par le fort de *Harlemont*, sis à l'ouest de Neufchâteau.

VIII

C'est au sud d'Épinal qu'est assis le fort d'*Arches*, dont il vient d'être parlé; son canon commande bien la vallée de Vologne qu'il enfile jusqu'à Bruyères. Puis s'échelonnent méthodiquement les forts de *Remiremont*, de *Rupt*, de *Château-Lambert*, interceptant les trois routes carrossables qui mènent, au travers des Faucilles, à Saint-Loup, Luxeuil et Lure. Enfin, au Ballon de *Servance* s'élève un ouvrage auquel son site donne grande valeur. Ce fort commande, en effet, le débouché de la route du col de Bussang à

Saint-Maurice, ainsi que les hauteurs de la route qui, de ce village, monte au Ballon d'Alsace pour descendre sur Giromagny et Belfort.

La place de Belfort n'était pas, en 1870, ce qu'elle est aujourd'hui, un camp retranché formidable. Sur la rive droite de la Savoureuse, nous avons occupé les magnifiques positions du *Salbert* et du *Mont-Vaudois*. Sur la rive gauche, le nouveau fort de *Roppe*, établi au point culminant de la forêt d'Arsot, bat le vallon qui s'ouvre entre Eloie et Anjoutey; il balaye, d'ailleurs, à bonne portée la route de Colmar. Au sud, nous avons solidement occupé le *Bosmont*.

Les forts du Mont-Vaudois, du Salbert, de Roppe, des *Hautes-Perches* (construit en 1870) et du Bosmont constituent, à l'entour du noyau central, le cadre général de la défense; mais nous avons, en outre, élevé nombre d'autres ouvrages destinés à surveiller en avant les débouchés des routes et chemins de fer qui convergent sur Belfort. Telles les batteries de *Chèvremont*, *Vézelois*, *Méroux*, *Sevenans*, *Bermont*, *Botans*, *Dorons*, etc., etc. Il est enfin question de créer une ligne extérieure formée d'ouvrages permanents, couverts par les ruisseaux de la Madeleine et de Saint-Nicolas. L'hémicycle décrit par cette avant-ceinture de forts a pour diamètre une ligne allant du fort de Roppe au fort de *la Chaux*, près Montbéliard.

La position de Belfort se relie à celle de Montbéliard par les cours de la Savoureuse et de la Lusine, affluents de l'Allent, lequel se jette dans le Doubs, vers Vaujeaucourt. Le fort de La Chaux, dont il vient d'être parlé, se trouve au nord de Montbéliard; au sud de la place est celui de *Montbard*, position des plus importantes, commandant à bonne portée les nombreuses communications — routes, canaux, chemins de fer — qui convergent vers le défilé du Doubs.

De Montbéliard à la frontière suisse, le cours du Doubs, formant fossé-obstacle, ne comporte que deux passages praticables, ceux de Pont-de-Roide et de Saint-Hippolyte. Pour renforcer les défenses naturelles de cette région, nous avons utilisé l'arête du *Lomont*, qui, sur la rive droite du Doubs, prolonge la chaîne (de même nom) bordant la rive gauche de Pont-de-Roide à Baume-les-Dames. Assis au-dessus de Blamont, le fort du Lomont maîtrise la route de Besançon à Bâle par Porrentruy, et étend son action vers le sud jusqu'à Saint-Hippolyte. A l'extrémité de cette chaîne, sur le bord de la brèche que le Doubs s'est ouverte, la batterie des *Roches* complète la défense et rend absolument impraticable le franchissement du fleuve à Pont-de-Roide.

IX

En résumé, dans les sections de notre frontière de l'Est comprises *entre Verdun et Toul*, d'une part, *entre Epinal et la Suisse*, d'autre part, tous les passages praticables aux voitures sont commandés par des ouvrages de fortification. Il est permis de penser que — du moins au début des hostilités — aucune irruption dangereuse ne saurait s'effectuer à travers ces sections. Un général entreprenant qui y improviserait une pointe analogue à celle de Gourko à Hainkioï se placerait, de gaieté de cœur, dans une situation critique.

En conséquence, les grands mouvements des forces de l'envahisseur se trouvent cantonnés *entre Epinal et Toul*, d'une part; *au nord de Verdun*, d'autre part.

C'est entre ces limites que se joueront les parties sérieuses.

Il est essentiel d'observer que, dans les sections considérées, les voies ferrées pénétrantes sont commandées par de grandes forteresses — *Verdun*, *Toul*, *Epinal*, *Belfort* — dont le siège ne saurait qu'être long et pénible. Or la libre disposition d'un chemin de fer *au moins* est indispensable à l'envahisseur, s'il veut aborder nos positions de seconde ligne et, finalement, Paris. Il est donc permis d'affirmer que l'ennemi visera, du premier coup, ces forteresses; que, par suite, il est peu probable que ses attaques s'adressent aux positions intermédiaires.

X

Les premières rencontres des forces nationales et des armées d'invasion auront pour scène, avons-nous dit, une région de la zone frontière; mais qu'un désastre advienne dans cette région... la route de Paris est ouverte à l'envahisseur! Le Conseil de défense a donc prescrit l'organisation d'un système de *positions de seconde ligne*, de théâtres secondaires d'opérations, théâtres sur lesquels nos forces pourraient se mouvoir avec aisance, indépendance et sécurité. C'est dans ces *haltes fortifiées* que, en cas de défaite initiale, nous rallierions nos troupes battues; que nous leur ferions reprendre haleine; que nous recevrions nos forces de second ban; que nous nous mettrions en mesure de marcher derechef en avant ou de continuer, — mais cette fois méthodiquement et dans une attitude menaçante — notre retraite sur Paris, sur le Morvan ou Lyon.

Dans cet ordre d'idées, et en ce qui concerne la ligne d'opérations des Allemands allant directement de Metz à Paris, nous avons utilisé, à titre de seconde ligne, les escarpements qui constituent, à l'est, le soutènement du plateau de la Brie, escarpements connus sous la dénomination générique de « Falaise tertiaire » ou *Falaise de Champagne*. Au pied de cet obstacle, en effet, s'étend la Cham-

pagne Pouilleuse, pays pauvre où les troupes de l'armée d'invasion se trouveraient privées de toute espèce de ressources et ne pourraient tenir longtemps, si les camps retranchés de Verdun et de Toul leur interdisaient l'usage des voies ferrées — seules capables d'assurer l'arrivée de leurs subsistances. Cet hémicycle de hauteurs, qui se développe dans le secteur d'entre Seine et Oise, est coupé, en sa partie médiane, par la vallée de la Marne et, au nord de celle-ci, par divers cours d'eau dont l'Aisne est le plus important. Il appuie sa gauche à l'Oise, près de la forêt de Saint-Gobain, à 15 kilomètres du coude que le cours de la Somme dessine aux environs de Ham. Après s'être un peu refusé le long de la Seine, il y appuie sa droite non loin du confluent du Loing, sis dans le voisinage de la forêt de Fontainebleau. Sur cette ligne semi-circulaire s'échelonnent d'excellentes positions formées par les places de La Fère, Laon, Soissons, Reims, Épernay, Vertus, Sézanne, Nogent-sur-Seine et Montereau.

Les ouvrages de Langres et de Dijon composent également des régions fortifiées de seconde ligne.

Enfin, en arrière de ce second rang de défenses, sont établies les grandes *positions centrales* de Paris et de Lyon, dont il n'est point besoin de faire ressortir l'importance.

XI

Quelle est la valeur de ce système défensif considéré dans son ensemble? Les écrivains allemands vont nous l'apprendre.

« Nos adversaires, dit M. von der Goltz, inclinent à l'adoption d'une méthode de défensive opiniâtre, préparée à grand renfort d'ouvrages de fortification... La frontière de l'Est a été couverte d'un réseau, d'une cuirasse de forts et de places fortes qui ne présente plus que de rares solutions de continuité... Les Français ont à peu près résolu le problème, qu'ils s'étaient posé, de barrer tous les chemins par lesquels un ennemi, venant de l'est ou du nord-est, pourrait pénétrer dans leur pays... Cette idée neuve des groupes de forts peut servir à arrêter la marche d'une armée offensive. »

« En France, dit à son tour M. Blume, on a construit, sur une ligne parallèle à la frontière, une série d'ouvrages de fortification tellement rapprochés les uns des autres que la ligne est, presque tout entière, commandée par le feu des canons qui arment lesdits ouvrages.

« Un mur chinois moderne!

« Cette ligne fortifiée peut servir de rideau, de bouclier pour couvrir la concentration des forces du pays. Derrière ces ouvrages,

on peut facilement et sans être vu, faire mouvoir des troupes de façon à surprendre l'adversaire. Enfin, la ligne fait office de large base en cas d'opérations offensives, et de refuge assuré en cas de retraite. »

Ainsi, nos adversaires le constatent, les défenses de notre frontière de l'Est se trouvent établies dans de bonnes conditions. Ce qui le prouve surabondamment, ce sont leurs accès de mauvaise humeur à ce sujet.

M. von der Goltz avait dit : « Quiconque cherche son salut derrière des fossés et des remparts ne se croit pas bien fort. Le fait d'une trop grande extension d'un réseau de fortification dénote que l'on se sent faible. » M. Blume insiste dans le même sens, qu'on dirait tracé par un mot d'ordre émané de haut lieu : « Il est plus commode, écrit-il, de demander son salut à des murailles que de s'attacher à conserver, au prix d'un rude labeur, un esprit net et un corps alerte permettant de faire bon usage de l'épée. Une tendance à l'emploi exagéré de la fortification dérive d'un sentiment, conscient ou non, de faiblesse morale. »

Voilà qui est clair. Nos voisins de l'Est nous plaignent de ce que nous ayons eu l'idée d'organiser défensivement, comme nous l'avons fait, notre frontière. Mais il nous faut citer encore ce passage de la *Nation armée* : « Une guerre entre la France et l'Allemagne débutera, dit l'auteur, par une série de luttes autour des places fortes. Or, partout où il lui faudra compter avec des ouvrages de défense, la guerre prendra, pour un temps, une allure lente... *elle traînera.* »

La guerre traînera ! Voilà ce que, de l'aveu des Allemands, nous devons retenir.

XII

Mais rien n'est immuable en ce monde, disaient naguère nos voisins de l'Est. Un jour viendra où les principes actuels de l'art militaire auront fini leur temps ; où les formes, les usages, les procédés, se seront modifiés. Il peut très bien se faire que les progrès des sciences enseignent à l'assaillant le moyen de raser rapidement des remparts. L'avenir nous réserve plus d'une surprise.

Et aujourd'hui, d'un ton d'allégresse : Eh bien ! disent-ils, la prédiction s'est réalisée, le jour est venu, la surprise a eu lieu !... Il vient de se frapper un coup de théâtre... un changement à vue s'est brusquement produit auquel on ne s'attendait guère. Toutes ces belles fortifications françaises ne sont plus que châteaux de cartes !... Nos bons voisins de l'Ouest en sont pour leur argent... plus d'un milliard !!...

C'est que, ajoutent les Allemands, grâce aux rondelles de fulmi-coton dont nous formons, depuis hier, la charge de nos obus, ces projectiles sont devenus de redoutables torpilles balistiques. Moyennant cette charge intérieure de substances essentiellement brisantes, un seul coup de notre canon de 15 centimètres *de siège et place* suffit à faire sauter un pan d'escarpe à voûtes en décharge; un seul coup de notre mortier rayé de 21 centimètres *de siège* suffit à provoquer l'effondrement d'un magasin à poudre. Et point n'est besoin d'employer, à cet effet, le matériel de nos équipages *de siège* ou de *siège et campagne* (*Feldbelagerungspark*)*;* il nous suffit de puiser dans nos parcs de campagne. Nous pouvons procéder à l'attaque avec notre canon « lourd » de 9 centimètres et même avec notre canon « léger » de 8. Le tir à fulmi-coton de ces pièces aura vite raison d'un ouvrage permanent quelconque. Ainsi battu durant quelques heures, un fort français ne serait plus qu'un monceau de décombres... Que nos voisins de l'Ouest fassent encore mine de nous provoquer, et nous soufflerons sur leurs *châteaux de cartes!*

XIII

On peut trouver l'expression pittoresque, mais est-elle juste? Est-il vrai que nos fortifications, élevées à si grands frais, n'aient plus aucune valeur? Faut-il croire que notre frontière soit ouverte et que nous n'ayons plus aucun moyen matériel de la faire respecter? La question a besoin d'être élucidée.

On ne saurait nier qu'il vient de se produire dans le domaine de l'art de la guerre un fait nouveau de nature à entraîner des conséquences d'une importance considérable. Fait nouveau, disons-nous, mais non inattendu! Un problème avait été posé qui, longtemps réputé insoluble, a fini par rencontrer sa solution. L'artillerie, dont les progrès sont incessants, a trouvé le moyen de tirer, sans danger d'éclatements prématurés, des projectiles creux chargés de matières explosibles brisantes. Cette découverte est, il faut bien l'avouer, de nature à modifier radicalement les procédés de l'art. Une révolution se prépare qui, au point de vue de l'étendue des résultats, peut se comparer à celle qui s'est jadis produite par suite de l'invention de la poudre à canon. Un tir d'obus à mélinite, dynamite ou fulmi-coton, est effectivement capable d'effets singulièrement puissants, effets dont la constatation a déjà bouleversé les principes de l'art des constructions des ouvrages de fortification permanente.

Instruit par les premières expériences auxquelles il a été récemment procédé, l'ingénieur militaire n'a pu se dissimuler que, à moins de

consentir des dépenses hors de proportion avec la portée du but à atteindre, il ne lui est plus possible de construire des murs de revêtement capables de résister à la puissance des nouveaux moyens d'attaque. Il en a conclu que son art doit renoncer à l'emploi de certains organes considérés jusqu'ici comme essentiels, notamment du « fossé-obstacle » avec escarpe et contrescarpe revêtues.

Il s'est vu, en même temps, contraint et forcé de supprimer, à l'intérieur de ses ouvrages, ces bâtiments militaires dits jusqu'alors *à l'épreuve*, parce qu'ils comportaient des séries de voûtes accolées auxquelles on donnait généralement 6 mètres de portée avec 1 mètre d'épaisseur à la clef; et que ces voûtes se recouvraient d'un massif de terre de 3 ou 4 mètres de hauteur. De telles constructions sont devenues vulnérables et même facilement destructibles.

L'ingénieur militaire ne peut donc plus tirer aucun parti rationnel de ces maçonneries qui avaient été jusqu'ici l'élément principal de ses constructions; mais peut-il compter encore sur les propriétés des massifs de terre judicieusement disposés? Pas davantage. Les terrassements ne résistent pas au tir des projectiles creux à charge brisante. Sous l'action de l'éclatement des obus, ces terrassements jaillissent en gerbes, se dispersent en poudre et, finalement, s'évanouissent. Bien plus, agissant à la manière d'un bourrage, le massif de terre transforme en torpilles sèches les projectiles qui l'ont pénétré et dès lors, incontestablement, il est plus nuisible qu'utile.

L'ingénieur militaire ne pouvant plus mettre en œuvre ni terres, ni maçonneries, quelle ressource lui reste-t-il?

XIV

On a maintes fois observé que la voie du progrès affecte un tracé quasi circulaire. En poursuivant la fin qui lui est assignée, l'esprit humain ne fait, en tout ordre de choses, que décrire des cycles passant toujours par les mêmes points. Une idée lui est suggérée... il s'en empare... puis il la répudie; puis, derechef, il y revient... si bien que, au cours du développement de son activité, l'extrême civilisation touche souvent à l'extrême barbarie. La fortification nous offre un exemple frappant de ce mode d'évolutions suivant un dessin de courbe fermée.

Au temps des grandes alluvions préhistoriques, l'homme quaternaire habitait, comme on sait, des cavernes. D'aucuns de ces refuges pouvaient contenir de deux à trois cents personnes; mais, si l'intérieur en était spacieux, l'entrée en était exiguë. En temps de paix, cette issue se bouchait au moyen d'un rideau fait de peaux de

renne; en temps de guerre, un système de quartiers de roc méthodiquement amoncelés y faisait fonction de porte défensive; les joints passaient à l'état de créneaux par lesquels la peuplade enfermée faisait usage de ses armes de jet. La caverne quaternaire n'était donc autre chose qu'une forteresse.

Eh bien, de nos jours, aux dernières années du dix-neuvième siècle, nous allons voir l'ingénieur militaire revenir à l'idée de la caverne défensive.

La science admet au rang des fortifications préhistoriques ces constructions étranges que l'on a découvertes en France, en Allemagne, en Écosse, et qui ont reçu le nom de *forts vitrifiés*. Assises sur des terrains anciens, cristallins ou autres, ces enceintes sont formées de matériaux divers, — granit, gneiss, quartzite, basalte, etc., — soudés par le moyen du feu. On trouve des spécimens de ces constructions extraordinairement résistantes dans nos départements de l'Orne, de la Mayenne, de la Creuse et des Côtes-du-Nord.

Eh bien, de nos jours, aux dernières années du dix-neuvième siècle, l'ingénieur militaire préconise non le massif vitrifié, — qu'il ne sait pas faire, — mais le *béton de ciment*, qui en est le mesquin dérivé, le modeste analogue.

Aux temps historiques, durant la longue période dite de l'Anti quité, les enceintes fortifiées affectent un profil de dimensions considérables. L'obstacle consiste en une muraille qui ne mesure pas moins de 18 à 25 mètres d'épaisseur. Les escarpes de Ninive, par exemple, et celles de Babylone ont plus de 24 mètres. Pourquoi les ingénieurs antiques avaient-ils recours à de telles dimensions, qui nous paraissent aujourd'hui prodigieuses? C'est qu'ils avaient besoin d'opposer grande résistance à l'action des engins démolisseurs alors en service, notamment à celle du bélier.

Eh bien, de nos jours, aux dernières années du dix-neuvième siècle, l'ingénieur militaire, que déroute le tir des obus à charge brisante, devrait avoir recours à de semblables épaisseurs. S'il ne songe pas à le faire, c'est que les ressources acquises par l'industrie moderne lui permettent de substituer à la maçonnerie des masses métalliques offrant même résistance sous des épaisseurs moindres.

XV

Donc on a constaté que le béton de ciment ne cède qu'à l'action d'un tir prolongé et que le cuirassement métallique résiste aux obus à charge brisante, — mélinite ou fulmi-coton, — au moins aussi bien qu'aux projectiles de rupture qu'on employait naguère à son

attaque. D'où il suit que l'ingénieur militaire ne peut plus, jusqu'à nouvel ordre, mettre en œuvre autre chose que du béton et des tourelles cuirassées. Ces deux éléments de construction doivent lui suffire.

Cela étant, il saute aux yeux que les forts dont l'établissement s'impose ne ressembleront pas à ceux qui défendent aujourd'hui notre frontière de l'Est plus que ceux-ci ne ressemblaient aux châteaux-forts du moyen âge. Quelle sera la physionomie d'un ouvrage de cette nouvelle fortification qu'on peut appeler *néo-moderne?*

Qu'on se représente une extumescence du sol rappelant, — à grande échelle, — un de ces monticules que produit le travail souterrain de la taupe. Ce n'est point là toutefois un massif de terres, mais bien un bloc en béton de ciment. Mesurant une cinquantaine de mètres de longueur sur 30 ou 40 de largeur, ce rocher artificiel, — qui fait songer aux vitrifications préhistoriques, — plonge d'une dizaine de mètres au-dessous du terrain naturel. Sa saillie maxima au-dessus de ce terrain ne dépasse pas 3 ou 4 mètres. Il affecte donc extérieurement l'aspect d'une calotte ellipsoïdale, raccordée doucement avec la surface du sol.

Du centre de ce rocher émergent *à fleur* trois tourelles cuirassées, armées chacune de deux canons de gros calibre; du pourtour, quatre petites tourelles *à éclipse*, armées chacune de deux mitrailleuses à tir continu; de trois autres points convenablement choisis, des observatoires cuirassés. De ces derniers appareils l'un permet de surveiller le terrain des attaques; les deux autres sont faits pour projeter, pendant la nuit, des faisceaux de lumière électrique et éclairer ainsi les points dangereux de la campagne. Chacune de ces tourelles, chacun de ces observatoires coiffe un puits cylindrique à parois cuirassées et ce puits débouche, à sa base inférieure, dans un système de locaux souterrains. Voilà bien l'analogue de la caverne des temps quaternaires!

Ces locaux sont organisés : partie, en magasin aux vivres et aux munitions; partie, en cages aux machines. L'usine souterraine comprend un puissant moteur à vapeur, avec citerne et chaudière de rechange; — une batterie de ventilateurs destinés au renouvellement de l'air respirable; — des accumulateurs à récupération avec pompes et moteurs hydrauliques, pour l'exécution des mouvements d'éclipse et de rotation des tourelles, l'ascension des munitions, etc., enfin des dynamos et des accumulateurs électriques pour l'éclairage intérieur et les projections de lumière à l'extérieur de l'ouvrage considéré.

Comment entrer dans cette caverne, et comment en sortir? Les

communications avec l'extérieur sont assurées par le moyen d'un tunnel dont le plafond est tenu à 8 ou 10 mètres en contre-bas du terrain naturel. Cette galerie souterraine, — dont la longueur varie avec les circonstances locales, — se branche : d'une part, sur les locaux dont il s'agit; et débouche, d'autre part, au fond d'un puits cuirassé.

Un escalier métallique, du genre dit *vis*, court le long des parois de ce puits, mais sans y adhérer. Comportant un « jour » suffisant au passage des rechanges de matériel, ledit puits fait partie intégrante d'une charpente en tôlerie, coiffée d'une plaque de cuirasse horizontale, de 20 centimètres d'épaisseur.

Cette plaque de fermeture, qui bouche, en temps normal, l'orifice du puits, est tenue sous le feu croisé de deux des tourelles à éclipse. S'agit-il de donner accès au fort, on n'a qu'à faire agir (par le moyen d'une simple manœuvre de robinet) un piston hydraulique, et l'on élève ainsi de 2 mètres la charpente intérieure, l'escalier et la plaque. Tous les envois de matériel, tous les relèvements de garnison sont signalés par télégraphe ou téléphone; le *portier* ne fait jouer son élévateur hydraulique qu'après avoir entendu le mot de passe et quand la tourelle à éclipse *de garde* a reconnu les arrivants. On dispose, d'ailleurs, le long du tunnel, nombre de *chicanes* analogues à celles que les ingénieurs du moyen âge avaient coutume de multiplier sous les galeries d'accès de leurs châteaux forts. Enfin, l'entrée même de la caverne est munie d'une porte défendue par deux mitrailleuses.

Tel qu'il vient d'être sommairement décrit avec son artillerie, ses trois tourelles cuirassées à deux canons de 155 longs, ses quatre tourelles à éclipse à deux mitrailleuses, ses trois observatoires, toute sa machinerie intérieure, — moteur à vapeur, ventilateurs, appareils hydrauliques et électriques, miroirs, projecteurs de lumière, etc., etc., — un fort *néo-moderne* est d'un prix de revient qui n'atteint pas 2 500 000 francs.

Quant à la garnison de ce fort, elle se réduit à trente ou quarante mécaniciens et spécialistes, chargés du service de toute la machinerie ci-dessus détaillée. La situation de ce personnel n'est pas sans analogie avec celle des mécaniciens et chauffeurs de navires cuirassés, agents qui, eux non plus, ne respirent que grâce à l'organisation d'une ventilation artificielle. Ces hommes de caverne peuvent, d'ailleurs, être fréquemment relevés.

Tel qu'il vient d'être sommairement décrit, le fort néo-moderne ne pourra être réduit au silence qu'autant que ses tourelles cuirassées auront été mises hors de combat. Or des expériences faites, en 1885-86, à Bucharest il appert qu'une tourelle bien construite

résiste aux effets du tir d'un nombre considérable de projectiles *de rupture.* Il est, d'autre part, acquis à la science que les obus à charge de matière brisante, — fulmi-coton ou mélinite, — ont moins d'action que les projectiles de rupture sur des plaques de tourelle cuirassée.

La mise hors de service *par un coup d'embrasure* d'un des canons de la tourelle est un accident prévu dont les conséquences fâcheuses peuvent se réparer en quelques heures. Quant à l'attaque *en sous-œuvre* de ladite tourelle, c'est une opération qui ne présenterait pas moins de difficulté que l'attaque directe de la cuirasse. Tout porte à croire que, pour disloquer une voûte en béton de ciment de 6 mètres d'épaisseur, il ne faudrait pas moins de coups *de mortier* que de coups *de canon* pour perforer un blindage de tourelle.

La destruction du fort par l'artillerie ennemie nous semble être, en tous cas, œuvre de longue haleine.

XVI

Un camp retranché *néo-moderne* comprendra nécessairement une ceinture de forts permanents de ce type, — ceinture en arrière de laquelle passera une voie ferrée. Cette voie sera bordée d'un parapet de campagne, simple *rideau* derrière lequel pourront circuler des canons de gros calibre, établis sur affûts *à éclipse* et *plateformes roulantes.* Il est facile d'apprécier l'utilité d'un tel dispositif. Aussitôt que l'ennemi aura dessiné son attaque et indiqué par la construction de ses premières batteries de siège, quels sont les deux ou trois forts contigus qu'il prend pour objectif, le défenseur concentrera sur les points voulus le feu des pièces *mobiles* dont il dispose. Lancées sur des voies rayonnantes, ses locomotives iront chercher lesdites bouches à feu et les amèneront sur la section du chemin de ceinture correspondant au groupe de forts attaqués. Il aura ainsi constitué, en quelques heures, une énorme batterie qui, à raison de la supériorité de ses feux convergents, écrasera sans difficulté le *but fixe* que lui offriront les batteries de l'ennemi.

L'organisation d'un camp retranché comportant un ensemble de vingt forts méthodiquement échelonnés le long d'une courbe concentrique au noyau central, cette organisation complète, — y compris l'armement, — serait d'un prix de revient d'environ 70 millions de francs. Or une forteresse de pareille importance, mais établie selon les errements suivis jusqu'à ce jour par toutes les puissances européennes, ne coûterait certainement pas moins de

150 à 200 millions. La fortification néo-moderne est donc bien de nature à permettre aux États de réaliser des économies.

Elle leur offre encore d'autres avantages. On a souvent exprimé le regret de ce qu'un grand développement d'ouvrages eût l'inconvénient de comporter des garnisons nombreuses et d'immobiliser ainsi des centaines de milliers d'hommes qui, s'ils avaient tenu la campagne, eussent peut-être rendu de plus utiles services. Il est paré à l'inconvénient signalé, puisque, ainsi qu'on l'a vu, la garnison d'un fort se réduit à trente ou quarante mécaniciens ou spécialistes, et que ces agents et ouvriers d'art peuvent facilement se recruter dans le personnel des industries mécanique et métallurgique. Réservistes et territoriaux trouveront dans l'accomplissement de ces fonctions spéciales un excellent emploi de leurs talents professionnels et rendront probablement là de meilleurs services que dans le rang.

Somme toute, en faisant appel aux ressources de l'industrie moderne, l'ingénieur militaire peut encore faire d'excellents ouvrages de fortification, lesquels coûteront moins cher que ceux qu'il faisait autrefois, immobiliseront moins de combattants et opposeront aux nouveaux moyens d'attaque une résistance des plus sérieuses. Quelque foudroyants que puissent être les nouveaux procédés de l'art de l'attaque des places, l'art de la défense ne désarme pas, tant s'en faut, et c'est avec confiance que nous devons envisager l'avenir.

Mais ce n'est pas en un jour que s'effectuera l'évolution prévue, nous voulons dire la transformation de notre organisation défensive. Or, d'ici au parfait accomplissement de cette œuvre, que ne peut-il pas advenir? Telles sont les appréhensions qui se formulent en termes assez émus.

Qu'on se rassure.

Les fortifications existantes n'ont pas absolument perdu toute valeur; et, en particulier, les ouvrages de notre frontière de l'Est sont encore capables de faire bonne contenance en cas d'événements de guerre. Ils ont, d'ailleurs, été l'objet de quelques remaniements et aménagements spéciaux; on y a pris certaines mesures de précaution dont l'efficacité n'est pas contestable. Mais ces mesures, il importe de n'en point divulguer l'économie; nous devons nous abstenir à cet égard de toutes indications, et tous commentaires.

Lieutenant-colonel HENNEBERT.

MÉLINETTE[1]

XVIII

Un changement s'était accompli dans l'existence d'Amélie.

Nora avait épousé à Boston, le galant homme, M. Edward George Elbridge, à qui elle était depuis longtemps fiancée. Comme elle l'avait annoncé à son amie en quittant la pension Milbert, sa mère, Mme Campbell, arriva à Paris, au mois de septembre, avec les jeunes époux. William avait retenu deux étages spacieux dans une de ces maisons de l'avenue des Champs-Élysées qui offrent aux riches étrangers le coûteux agrément d'une installation toujours prête, confortable et somptueuse. Mme Campbell occupait avec Édith le premier étage; M. et Mme Elbridge s'établirent au deuxième, où William, dont les déplacements devenaient de plus en plus fréquents, se réserva une simple chambre. On avait ainsi, avec des appartements distincts, tous les avantages d'une vie commune.

C'est là que nous retrouvons Amélie. L'orpheline, en acceptant chez Mme Campbell, avec l'assentiment de Mlle Milbert, une hospitalité momentanée, avait cédé au désir de Nora et aux vives instances d'Édith, qui avait déclaré ne pouvoir plus vivre sans elle. Mme Campbell, que son mari toujours occupé de grandes affaires, n'avait pu accompagner en Europe, fit à l'amie de ses filles le plus affectueux accueil.

— Je vous aimais déjà, lui dit-elle avec une grâce toute cordiale; et, en vous voyant aujourd'hui, je ne m'étonne pas de l'amitié de Nora et de la véritable passion d'Édith. Toute ma sympathie vous est acquise. Soyez la bienvenue.

Mélinette avait plus que jamais besoin de sentir autour d'elle un peu d'affection. De nouvelles tristesses venaient de s'ajouter à ses

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 juin 1887.

anciens chagrins. On se souvient qu'elle devait passer ses vacances chez ses amis de Versailles. Ce projet ne put se réaliser. L'excellent M. Moret avait été enlevé, dès les premiers jours du mois d'août, à la suite d'un refroidissement. Amélie pleura de toutes les larmes de son cœur le vieillard qui s'était montré si bon pour elle et qu'elle aimait d'un amour filial. Cette mort fut son premier deuil. Elle s'était empressée d'offrir ses consolations et son dévouement à la pauvre veuve, qui en fut touchée; mais celle-ci, affaiblie par l'âge et très ébranlée par cette grande douleur, fut aussitôt emmenée par son fils et sa bru, avec leurs enfants, dans une des stations de bains de mer les plus retirées de la côte normande.

Mme Fromenceau était alors en voyage avec Maurice. Avant de partir, elle avait fait une courte apparition à la pension Milbert. Sans se répandre en reproches, qu'elle savait immérités, elle avait suffisamment laissé percer ses regrets d'avoir exposé son neveu à prendre flamme aux beaux yeux d'Amélie.

— Un feu de paille, j'espère, ajouta la bonne tante; ces jeunes gens sont tous les mêmes. Ils s'éprennent de la première jeune fille qui leur plaît. Heureusement ce sera sans conséquence pour Maurice, à son âge.

— Oh! je l'espère bien aussi! ne put s'empêcher de dire Amélie.

— Oui, cela passera vite, reprit Mme Fromenceau, je l'emmène en voyage pour le distraire. Je ne prévois pas d'ailleurs de nouvelle occasion de vous rencontrer, et, après les vertes semonces qui lui ont été administrées, mon neveu n'osera plus, je suppose, se présenter ici.

— Il se présenterait, repartit vivement la jeune fille, que je ne le recevrais pas. J'en ai moi-même, et aussitôt, prévenu Mlle Milbert.

— Moi aussi, je l'ai prévenue, continua la tante de son ton habituel le plus dégagé, comme si elle ne se doutait pas de l'injustice que cet acte de méfiance impliquait à l'égard d'Amélie.

Puis, se retirant :

— A revoir, ma petite Mélinette, il faudra que je m'occupe de te marier l'hiver prochain. Adieu.

Ah! que la pauvre enfant avait été bien inspirée de ne pas livrer son cœur en échange du profond amour qu'elle avait surpris d'abord dans les yeux de Maurice et qu'il lui avait ensuite déclaré en termes si ardents! Non, certes, lors même qu'elle l'eût aimé, elle n'aurait jamais consenti à subir les humiliations auxquelles le langage de Mme Fromenceau indiquait assez qu'elle devrait s'attendre. Elle les avait pressenties; elle avait aussitôt pris le seul parti qui pût mettre son orgueil à l'abri de toute atteinte. Elle le croyait du moins; et voici que sa bienfaitrice, sans aucune méchante intention, lui tenait

un langage aussi offensant dans sa naïve légèreté que l'eût été un blâme ouvertement formulé. Pouvait-on plus cruellement lui faire sentir que sa position d'enfant recueillie par charité la plaçait dans un rang inférieur et lui interdisait les aspirations permises aux autres jeunes filles élevées comme elle?

Amélie se débattait encore sous ces pénibles impressions lorsque le décès de M. Moret était venu raviver en elle le sentiment douloureux de son isolement. Même à l'institution Milbert, au milieu de compagnes, la plupart moins âgées et dont aucune ne lui inspirait l'amitié qu'elle avait éprouvée pour Nora, la vie lui était lourde.

Au mois d'août s'ouvrirent les vacances; le pensionnat devint à peu près désert. Édith, en attendant l'arrivée de sa famille, restait, avec l'étude de la musique, la seule distraction d'Amélie, qui, sortie désormais du rang des élèves, se demandait quelle allait être sa destinée. La promesse que Mme Fromenceau lui avait faite en partant, de lui trouver bientôt un mari, loin de la rassurer l'effrayait.

Les visites de William à sa jeune sœur étaient devenues plus espacées : ses affaires l'appelaient-elles plus fréquemment loin de Paris? Il gardait vis-à-vis d'Amélie une certaine réserve : s'occupait-il de l'enquête qui intéressait si fort la jeune fille? Celle-ci, suivant l'engagement qu'elle avait pris, s'abstenait de toute question, sans douter du dévouement du frère de Nora. Elle attendait.

Ce fut donc un grand soulagement pour elle, quand, vers la fin du mois d'août, elle apprit la prochaine arrivée à Paris de Nora, mariée, et de Mme Campbell. Avec quel plaisir elle reverrait cette amie qui avait été sa confidente et dont les lettres témoignaient d'une constante affection! En la retrouvant simple, expansive, bonne comme autrefois, Amélie put enfin jouir de quelques moments heureux. Il lui sembla qu'un rayon de soleil venait de pénétrer dans son âme et d'en chasser les noirs chagrins en lui apportant l'espérance de jours meilleurs.

Cette éclaircie fut de courte durée. Une semaine s'était à peine écoulée lorsqu'un matin Mme Fromenceau fit une brusque entrée dans le salon où se tenait Amélie avec Édith.

— Ah! je cours après toi, ma petite Amélie... Je viens te chercher... Je t'emmène tout de suite...

Puis, remarquant la stupéfaction de la jeune fille, qui ne comprenait rien à cette hâte, à ce ton effaré, à cette parole saccadée :

— Oh! je ne te reproche pas d'être venue te distraire un peu ici dans cette famille américaine... Mlle Milbert, que j'ai vue tout à l'heure et qui m'a donné l'adresse de cette maison, m'a expliqué la chose... Il ne s'agit pas de cela... Vite ton chapeau, et viens avec moi... J'ai une voiture en bas... Je te raconterai en route ce qui se passe...

— Je vous obéis, chère maman, répondit Mélinette. J'aurais voulu pourtant prévenir Mme Campbell et mon amie Nora, qui sont sorties, ou leur indiquer au moins le motif d'un départ si subit...

— Eh bien, fais leur dire que je suis venue te chercher pour quelque chose de pressé, et que tu reviendras les voir aujourd'hui ou demain...

— Vous entendez, Édith? dit Amélie en se tournant vers l'enfant, qui, le cœur gros, promit de s'acquitter du message et la supplia de rester absente le moins longtemps possible.

— Qu'y a-t-il donc? demanda la jeune fille dès que la voiture roula.

— Il y a que tu es la cause d'un malheur... Peut-être pourrons-nous encore sauver ce pauvre garçon!... Moi, je ne désespère pas, et il faut que tu nous y aides. C'est le docteur qui, au bout de son latin, croit que ta présence lui fera du bien. Alors son père, sa mère et moi, nous avons décidé de t'appeler... Aux grands maux les grands remèdes...

— Je ne comprends pas bien, observa Amélie.

— Oh! c'est assez simple. Ce fou de Maurice, tu le sais bien, est tombé amoureux de toi. J'ai voulu le faire voyager. On a eu de la peine à l'y décider. Enfin, nous étions partis et je croyais que tout serait dit. Pas du tout. Les montagnes, les glaciers, les lacs, la Suisse, l'Italie, n'y ont rien fait. Toujours triste et mélancolique, mon pauvre neveu! et presque muet pendant des journées entières. Les caravanes d'Anglais et de jolies Anglaises ne le déridaient pas plus que les curiosités des villes et les beautés de la nature. J'ai essayé l'impossible, peine perdue! rien ne l'intéressait. Il maigrissait, ses yeux se creusaient, et quand je voulais remonter son moral, il me répondait par un mot, toujours le même : ton nom. Tantôt Amélie, tantôt Mélinette, mais c'était toujours toi, jamais que toi. Je me suis inquiétée, à la fin... Nous revenions de Venise et de Milan; Maurice fut pris d'un accès de fièvre à Turin, puis à Chambéry et à Lyon. Il a fallu, dans chacune de ces villes, le soigner à l'hôtel. Enfin, je l'ai ramené chez ses parents, mais, je dois le dire, dans un pitoyable état. Voilà cinq jours que nous sommes là, très tourmentés, en face d'une fièvre cérébrale, scarlatine, typhoïde, que sais-je? Il a eu le délire, et ce matin encore. Son père est désolé, sa mère ne vit plus... Moi, il y a des moments où je perds la tête... je m'en veux tant!... Pourvu que le médecin dise vrai et que ce cher Maurice se trouve hors de danger rien qu'à te voir!

Amélie restait attérée. Mille pensées l'assiégeaient. Elle se sentait émue de pitié pour ce jeune homme qui l'aimait à ce point. Était-elle donc douée d'une beauté si redoutable? Puis, être la cause de

si cruelles inquiétudes, d'une mort, peut-être, dans cette famille à qui elle devait tout, quelle fatalité la poursuivait? S'entendre dire qu'on l'appelait à regret, sur l'avis du médecin, par force, pour voir si sa présence sauverait Maurice! On la considérait comme un grand remède à un grand mal, un antidote à un poison qu'elle-même avait versé! Un peu plus on l'accuserait de meurtre et on lui ferait de la guérison de Maurice une tâche obligatoire. On ne la priait pas, on ne lui demandait pas son consentement; non, on ne s'inquiétait pas d'elle, son cœur ne comptait pas; on disposait d'elle simplement comme d'un être passif, à qui on pouvait, sans plus d'égards, imposer ceci ou cela. A la vérité, c'était bien le moins qu'elle aidât à sauver la vie d'un homme en péril de mourir d'amour pour elle. Comment aurait-elle hésité?

— Je suis à vos ordres, répondit-elle, et j'espère de tout mon cœur que le malheur que vous craignez n'arrivera pas.

— Tu comprends bien, Amélie, nous voulons l'éviter, ce malheur, à tout prix. Leur unique fils! mon cher neveu! Il faut absolument qu'il guérisse, c'est l'important. Quant au reste, on n'y pense même pas.

Ces derniers mots trahissaient, chez l'affectueuse tante, une réserve mentale, que Mélinette ne manqua pas de saisir et de savourer amèrement. Oui, c'était bien au seul titre de remède qu'on l'appelait au chevet du malade. Si elle ne le guérissait pas par la seule vertu de sa présence, elle serait responsable d'une immense, irréparable catastrophe; si Maurice était sauvé, on se réjouirait pour lui, pour soi-même, et quant à elle, on verrait... On lui donnerait Maurice s'il le fallait absolument dans l'intérêt de sa santé à lui, indépendamment de ses sentiments à elle. Il allait sans dire que, dans ce cas, elle s'estimerait trop heureuse; mais si l'on pouvait se passer de les marier, eh bien, on la congédierait de nouveau, alors même qu'elle l'aimerait. Le sauver à tout prix, oui; mais au plus juste prix possible. Encore une fois, elle ne comptait pas.

Voilà ce qu'elle lisait clairement dans la pensée de Mme Fromenceau, pendant que le fiacre filait vers le boulevard des Batignolles.

XIX

M. de Lempré était debout, au pied du lit, tenant ses regards anxieusement attachés sur son malheureux fils. Mme de Lempré, les traits altérés par les inquiétudes et les veilles, maintenait les compresses glacées sur la tête du cher malade, qui s'agitait et délirait. Louise aidait à sa mère.

Dès son entrée dans la chambre, Amélie fut frappée de cette scène douloureuse. Elle remarqua à peine l'inclinaison de tête par laquelle la salua M. de Lempré, le triste, mais sympathique sourire que lui adressa Louise. Quant à Mme de Lempré, elle fondit en larmes en apercevant celle qui était la cause, assurément involontaire, du danger que courait son enfant. Mélinette se retint de se jeter dans les bras de la pauvre femme.

Elle oublia aussitôt les réflexions qu'elle venait de faire sur elle-même et que lui avait suggérées une susceptibilité peut-être excessive; elle ne songea plus qu'à l'œuvre de salut pour laquelle on l'avait amenée au milieu de cette famille désolée.

— Mets-toi là tout près, lui dit Mme Fromenceau, et parle-lui.

La mère et la sœur firent place. Amélie s'avança.

— Monsieur Maurice, dit-elle de sa voix claire et pure, que l'émotion rendait encore plus pénétrante, me reconnaissez-vous? C'est moi, Amélie, qui viens vous voir. Regardez, me voici avec votre mère, votre tante, votre sœur... Nous voulons vous guérir; il faut que vous guérissiez.

Le jeune homme faisait vraiment peine à voir. La fièvre avait ravagé ce visage naguère plein, arrondi. Un teint mat et plombé remplaçait les fraîches couleurs d'autrefois; les yeux, tantôt hagards, tantôt d'une fixité effrayante, brillaient d'un éclat fébrile : on devinait le feu qui brûlait intérieurement et menaçait de consumer ce malheureux en pleine jeunesse.

La voix d'Amélie ne parvint pas tout d'abord à ce cerveau troublé. La jeune fille renouvela ses appels. Maurice se retourna. Le délire ne le quittait pas; pourtant il parut étonné, comme si son rêve subissait, dans son imagination surexcitée, quelque étrange transformation. Ses yeux s'arrêtèrent sur Amélie, dont la beauté et la chevelure blonde ressortaient en un puissant relief et rayonnaient dans le sombre cadre de ses vêtements noirs, car elle avait voulu porter le deuil de son vieil ami, M. Moret. La reconnaissait-il? Elle parla encore. La figure du malade prit une expression plus adoucie. Son regard devint interrogateur. Commençait-il donc à avoir quelque perception de la vision qui posait devant lui? Une lueur d'espoir anima les joues pâles de Mme de Lempré.

Amélie eut alors une inspiration. Elle se retira et fit un signe à Louise. La chambre était séparée du salon par un corridor. Les portes furent laissées ouvertes. Louise, obéissante aux indications de Mélinette, s'assit au piano, et le lugubre appartement retentit tout à coup de cette délicieuse et magnifique mélodie de Gounod : l'*Ave Maria*. Mélinette y mit tout son talent, toute son âme. Jamais les tendres supplications à la Vierge n'avaient été modulées avec

plus de ferveur et de charme. Jamais prière plus éloquente, sous une forme plus idéale, ne s'était élevée vers le ciel, près du lit d'un mourant. On eût dit une voix séraphique implorant la divine miséricorde.

Mme de Lempré s'était agenouillée, retenant dans ses mains la main de son fils, et la baignant de ses larmes. Elle joignait au chant sublime sa prière maternelle, silencieuse, ardente.

Mme Fromenceau entra doucement dans le salon et murmura ces mots :

— On dirait qu'il s'endort.

Amélie continua de chanter, mais en modérant sa voix; et peu à peu, avec un *decrescendo* habilement ménagé, sans rien perdre des effets de cette musique inspirée, l'*Ave Maria* se termina en un mélodieux et suave murmure, comme un écho lointain du ciel.

Louise, transportée d'admiration et de reconnaissance, embrassa Amélie avec effusion, M. de Lempré, attendri, vint serrer dans une muette étreinte les mains de la jeune fille. La mère demeurait abîmée dans sa prière, mais son cœur renaissait à l'espérance, à la joie.

Maurice s'était endormi.

Un sommeil calme, avait dit le médecin, serait le commencement de la guérison. Lorsqu'il revint, il constata un changement favorable : les pulsations étaient moins fréquentes, le front moins brûlant. Le plus fort de la crise, ajouta-t-il, était passé; le malade allait beaucoup mieux.

C'était le soir que la fièvre devenait le plus violente. Les nuits étaient fort agitées. Amélie fut invitée à rester chez Mme de Lempré en prévision d'un retour du délire. La prévision se réalisa, bien que l'accès fût sensiblement moins aigu. Amélie attendait quelque signe pour se présenter devant Maurice, comme elle l'avait fait dans la journée. Tout d'abord, ce signe ne vint pas. Le péril suprême étant conjuré, ne voulait-on plus risquer qu'elle fût reconnue par le malade, si sa vue n'était plus indispensable à la guérison? C'est ce qu'elle crut comprendre, et elle resta passive et muette.

Quand le délire reparut, Louise interrogea ses parents. Il y eut un moment de visible hésitation. Avec son tact habituel, Mme de Lempré voulut éviter de froisser Amélie, et elle s'avisa de lui demander conseil.

— Puisque vous voulez bien me consulter, madame, répondit la jeune fille, je proposerais volontiers de recourir au même moyen qui a déjà réussi. Je me tiens à votre disposition.

— C'est cela, dit Louise; la musique de votre belle voix le calmera encore et ramènera le sommeil.

Amélie chanta d'abord l'air de *Zanetta*, d'Auber : « Plus doucement l'onde fuit », puis la ballade du *Philtre :* « La reine Yseult aux blanches mains », et, comme on l'avertit que la fièvre s'apaisait et que les symptômes du sommeil commençaient à se manifester, elle passa à la *Berceuse* du *Pardon de Ploërmel*, chantée à mi-voix, et dont les dernières notes, de plus en plus assourdies, allèrent s'affaiblissant, s'assoupissant, comme pour inviter les paupières à se fermer et appeler les songes tranquilles.

Cette fois encore, l'effet espéré fut complet. Maurice s'endormit, et ce sommeil se prolongea pendant la plus grande partie de la nuit. Décidément, la jeunesse triomphait de la force du mal.

Le matin, à son réveil, Maurice apercevant sa mère près de lui, fixa sur elle un bon et tendre regard et lui dit :

— Oh ! le beau rêve que j'ai fait, chère maman. Il m'a semblé voir Amélie, entendre sa voix... Oh ! le beau rêve !

Pour toute réponse, Mme de Lempré posa un baiser sur son front, qu'elle eut le bonheur de sentir plus rafraîchi. Le médecin confirma la progressive amélioration et annonça l'approche certaine de la convalescence. Ce ne serait plus qu'une question de temps. Maurice était définitivement sauvé.

Mme Fromenceau et Amélie, lorsqu'elles revinrent, dès le matin, au boulevard des Batignolles, trouvèrent les visages rassénérés, presque joyeux. Amélie jugea que sa présence n'avait plus d'objet. Elle avait réfléchi, pendant la nuit, à la singulière situation qui lui était faite, et avait cherché à démêler ses propres sentiments. Une immense compassion emplissait son cœur pour ce jeune homme qui l'aimait à en mourir. Se voir aimer ainsi, n'est-ce pas le vœu, le rêve, rarement réalisé, de toute jeune fille qui croit à sa beauté? Quelle démonstration plus décisive de la puissance de ses charmes? Quel triomphe plus complet pour sa vanité? Et si ce vaincu, sa victime, possède lui-même, avec la jeunesse, tous les dons qui peuvent captiver le cœur, quelle femme ne serait touchée et ne répondrait à un pareil amour? Dans cette aventure où elle jouait le rôle de l'héroïne, Mélinette ne trouvait-elle pas d'avance les prétextes les plus plausibles, les plus légitimes excuses, si elle s'abandonnait à la pensée qu'il lui serait doux d'épouser Maurice, après avoir contribué à le sauver d'un danger de mort dont elle-même était la cause ? Et pourtant, elle se retint sur cette pente. Elle se souvint de la résistance que sa raison avait déjà opposée, une première fois, à une tentation semblable. Le langage de Mme Fromenceau, l'attitude de M. et de Mme de Lempré, les observations qu'elle avait recueillies pendant cette triste journée passée auprès du malade, autant de

preuves convaincantes qu'elle aurait tort de s'écarter de sa résolution première. Il répugnait toujours à sa fierté d'entrer de force dans cette famille, qui lui faisait bon accueil à titre charitable, mais qui, sûrement, ne l'accepterait pas de bonne grâce comme la femme de Maurice. Et celui-ci même, ne pourrait-il pas, un jour, regretter d'avoir cédé à un entraînement de son extrême jeunesse? Et alors, où trouverait-elle une consolation, un point d'appui? En dépit des difficultés dont elle se savait entourée à raison de sa situation exceptionnelle, elle ne pouvait admettre que le mariage fût un simple expédient; il lui apparaissait comme l'alliance sacrée de deux destinées, l'union éternelle de deux âmes. Cependant, elle s'arrêta au milieu de cette consultation sur elle-même; elle s'interrogea. Si elle aimait Maurice?... Eh bien, elle fut tentée de se croire un monstre, lorsqu'elle découvrit que sa profonde pitié pour le pauvre malade, dont elle demandait ardemment à Dieu la guérison, ne devait pas être ce qu'on appelait l'amour.

Puis, cet examen provoquait en elle un malaise inexplicable. Pourquoi éprouvait-elle un sentiment presque pénible? Pourquoi se sentait-elle mécontente d'elle-même? Pourquoi était-ce l'image de William Campbell qui surgissait au fond de son cœur alors qu'elle y évoquait celle de Maurice? Aimait-elle donc William? Non, assurément. Jamais cette idée ne lui était venue. William ne lui avait jamais adressé un mot tendre; il était pour elle la raison personnifiée. S'il lui montrait quelque dévouement, ce ne pouvait être qu'en considération du lien affectueux existant entre elle, Édith et Nora. Elle lui en avait de la reconnaissance, mais pourquoi serait-ce de l'amour? Était-il vraisemblable qu'elle aimât ce froid raisonneur, à qui elle s'était promis de résister si, sous prétexte de la diriger dans les voies de la sagesse, il essayait d'exercer sur elle un empire trop absolu?

De toutes ces réflexions elle conclut que son cœur restait complètement libre et qu'elle persisterait dans la ligne de conduite qu'elle s'était tracée.

C'est dans ces dispositions d'esprit qu'elle entra chez Mme de Lempré. Celle-ci avait pu enfin goûter un peu de repos. Après un échange de félicitations au sujet de l'heureux changement dans l'état de Maurice, M. de Lempré se retira, Louise alla, de son côté, reprendre son poste auprès du lit de son frère. Mme Fromenceau et Amélie se trouvèrent seules avec Mme de Lempré, qui les avait reçues dans sa chambre. Mélinette, s'adressant à sa bienfaitrice, demanda s'il ne serait pas convenable qu'elle retournât, sans plus tarder, chez ses amis Américains, qui devaient l'attendre. Mme Fromenceau répondit affirmativement.

— Ma chère enfant, dit alors Mme de Lempré, je ne veux pas vous laisser partir sans vous parler à cœur ouvert. Une démarche inconsidérée de mon fils, l'état où vous l'avez vu, les circonstances enfin vous ont instruite d'une chose qu'il eût mieux valu vous laisser ignorer. Maurice a cédé à un mouvement que sa jeunesse et son imagination trop ardente expliqueraient, sans parler de vous-même; mais, à son âge, il est encore loin de pouvoir assumer les responsabilités et les charges d'un chef de famille. Vous êtes très jeune aussi; vous avez besoin, comme toute jeune fille, et peut-être plus que d'autres, d'être conseillée, guidée. Nous avons l'intention, ma sœur et moi, de nous occuper sérieusement de votre avenir. Il sera bon que vous rencontriez bientôt, dans un mari, que nous choisirons pour vous avec le plus grand soin, le solide appui qui vous manque. Si je vous parle ainsi, c'est, croyez-le, à cause de l'intérêt affectueux que je vous porte et par un sentiment de très réelle sympathie pour vous. Je sais que votre manière d'agir avec Maurice a été très correcte; je vous en sais gré; j'apprécie toutes vos qualités. Je ferai donc, de mon côté, tout ce qui me sera possible pour vous assurer un mariage convenable.

Amélie, un peu troublée, balbutia quelques mots de remerciements.

— En attendant, reprit Mme de Lempré, nous serons obligés à beaucoup de prudence et de réserve. Le rétablissement de Maurice peut être long, il exigera des ménagements et certaines conditions de tranquillité. Nous devrons le tenir éloigné de tout ce qui pourrait l'émouvoir, le surexciter, lui faire courir le risque d'une rechute. Nous désirons qu'il se guérisse de toutes les manières; vous comprenez ma pensée? Bien que le délire ne lui ait pas permis de vous reconnaître, je suis convaincue que votre présence et votre voix ont beaucoup contribué à le calmer. Il a dû, au milieu de sa fièvre et comme dans un rêve, éprouver des impressions qui auront eu sur lui une influence bienfaisante. Il n'en serait pas de même, je le crains, si, convalescent ou revenu tout à fait à la santé, il vous revoyait. J'espère qu'après cette terrible crise, il se remettra complètement, à la condition qu'on lui épargne toute émotion nouvelle et que rien ne vienne raviver la blessure... Ne soyez donc pas surprise, chère enfant, si nous nous donnons l'apparence de vous délaisser; en réalité, nous ne vous oublierons pas; encore une fois nous nous occuperons de vous.

Mme de Lempré avait mis dans ses paroles tant de bonne grâce, elle les avait prononcées avec un accent si cordial, elle avait confessé avec tant de franchise son légitime égoïsme maternel, qu'Amélie, malgré certaines révoltes d'amour-propre et certains

retours d'amertume, n'eut qu'une pensée : rassurer cette mère à peine délivrée de cruelles inquiétudes.

— Soyez-en persuadée, madame, dit-elle, je désire sincèrement que M. Maurice m'oublie, comme vous le désirez vous-même. J'espère que vous aurez bientôt le bonheur de le voir guéri, dans le double sens où vous l'entendiez tout-à-l'heure. Je serais désolée de rien faire qui pût troubler désormais sa vie ou la vôtre et déranger vos projets à son égard. Je vous assure que, sous ce rapport, vous pouvez être sans crainte.

Ce langage, très calme, très digne, fit autant de plaisir à Mme de Lempré qu'il excita d'étonnement chez Mme Fromenceau. Comment! Mélinette prenait si facilement son parti de renoncer à son neveu! Elle ne tenait pas davantage à Maurice! Elle ne paraissait pas follement amoureuse de lui! Sans doute, mieux valait, au fond, qu'il en fût ainsi; mais quelle chose extraordinaire!

Les adieux terminés, elle emmena Amélie pour la reconduire chez Mme Campbell.

Une fois en voiture, en route vers les Champs-Élysées, Mme Fromenceau, qui ne pouvait revenir de sa surprise et se sentait, en quelque sorte, blessée dans son orgueil de tante, voulut amener une confidence.

— Voyons! sois franche, dit-elle; là, vraiment, tu n'aimes pas Maurice?

— Dieu merci, non, répondit simplement la jeune fille.

Mme Fromenceau, convaincue cette fois, resta stupéfaite. Mélinette insensible à l'amour de Maurice et se donnant des airs de le dédaigner! Elle n'en pouvait croire ses oreilles. Maurice ne lui plaisait donc pas? Était-ce croyable? Résister à une si violente passion d'un jeune homme aussi charmant, aussi séduisant que l'était son neveu! Pouvait-on concevoir rien de plus étrange? Elle était donc bien différente des autres, ou bien difficile, cette petite Amélie!

Ainsi songeait la bonne tante, qui se serait indignée et aurait protesté contre les prétentions d'Amélie, si celle-ci lui avait fait entrevoir qu'elle répondait à l'amour de Maurice et aspirait à l'honneur de porter son nom.

XX

Une maussade après-midi de la fin de novembre rendait l'avenue des Champs-Élysées presque déserte et morne. Une averse torrentielle avait mis en fuite les rares piétons; les cochers, la tête baissée et encapuchonnée, pressaient le pas de leurs chevaux. La

leçon d'histoire terminée, Édith se leva de la table de travail, où Amélie resta songeuse. L'enfant s'approcha de la fenêtre et tristement contempla les ruissellements d'eau sur les vitres et les arbres secoués par la rafale.

Mme Campbell, en costume de visite, entra dans le petit salon qui servait de salle d'étude.

— Édith, dit-elle, préparez-vous; la voiture est en bas; nous allons rejoindre Nora chez les Thompson.

Les Thompson habitaient un joli hôtel derrière le parc Monceau.

Puis, s'adressant à Amélie :

— Ne venez-vous pas avec nous, chère?

— Si vous le permettez, madame, je préférerais rester seule ici.

— Oh! à votre gré; seulement, je vous trouve trop mélancolique et je voudrais vous distraire. Vous savez que nous vous emmenons ce soir à l'Opéra?

— Raison de plus, répondit la jeune fille, pour que je désire me reposer un peu.

— Eh bien, à tantôt, et surtout ne vous ennuyez pas; lisez, chantez, pianotez...

Et là-dessus Mme Campbell disparut.

Mme Campbell avait raison : Mélinette se laissait envahir par une indéfinissable tristesse. Elle s'en faisait un reproche à elle-même. N'était-elle pas entourée des plus affectueuses et des plus délicates attentions? La mère d'Edith et de Nora la comblait d'égards, de prévenances; elle était vraiment aimée, gâtée au milieu de cette heureuse famille, qui la traitait non en institutrice, mais en amie. Car Amélie avait tout à fait quitté la pension Milbert; voici dans quelles circonstances. Un jour, Mme Campbell, résolue à se fixer à Paris pour tout l'hiver, lui demanda formellement de rester auprès d'Édith, qui pourrait ainsi poursuivre ses études sans se séparer de la famille. C'était un service qu'on réclamait de sa complaisance; la mère lui en serait reconnaissante; Édith, au comble de la joie, n'en travaillerait que mieux. Et, comme l'opulente dame américaine n'entendait pas réaliser par ce moyen une économie, elle comptait qu'Amélie accepterait une large rémunération en retour de ses leçons.

— Ma jeune amie, ajouta Mme Campbell, veuillez considérer ma proposition comme une requête que je vous adresse. C'est moi qui serai votre obligée, puisque, grâce à vous, je pourrai garder Édith avec moi. Et ne croyez pas qu'en vous occupant ici de l'instruction de cette enfant, vous deviez cesser d'être pour nous une amie. Quant au traitement que je vous offre, votre fierté aurait tort de s'en alarmer, et ma conscience me l'impose; il est de toute justice que votre temps et vos mérites soient rétribués. Vous continuerez à

être de la maison, à vivre de notre vie. Les appointements que vous recevrez vous permettront, ainsi que vous devez le désirer à votre âge, de pourvoir seule et par vous-même à vos dépenses de toilette et autres. Vous aurez ainsi conquis une sorte d'indépendance, ce qui, j'imagine, ne peut que vous être agréable.

Nora vint joindre ses amicales instances et Édith ses chaleureuses supplications à la proposition de leur mère.

Amélie, touchée de tant de délicatesse et d'affection, accepta avec reconnaissance. Elle mit dans ses remerciements une sincérité, une effusion où ne se mêlait aucun orgueil, qui, dans la circonstance, eût été assurément déplacé. Nora, en voyant réussir ses anciens et secrets projets, triomphait; Édith embrassa sa nouvelle maîtresse, et lui promit d'être studieuse et obéissante.

Amélie écrivit à Mme Fromenceau pour lui demander l'autorisation d'accepter l'offre qui lui était faite et l'informer de ses nouvelles conditions d'existence. La veuve envoya aussitôt son adhésion.

Mlle Milbert, qui s'attendait à ce dénouement, félicita son ancienne élève. Celle-ci la remercia avec larmes de toutes les bontés qui lui avaient été prodiguées dans cette maison où elle était entrée tout enfant et encore un peu petite paysanne. Elle se ferait un plaisir d'y revenir souvent et garderait toute sa vie un reconnaissant souvenir à sa chère maîtresse de pension.

La docilité et l'attachement d'Édith rendirent aisée la tâche qu'Amélie avait entreprise. Elle participait, d'ailleurs, en dehors des heures de leçons, à toutes les distractions de Nora et de Mme Campbell. Elle les accompagnait presque chaque jour au Bois, aux thés de cinq heures, aux *luncheons* chez leurs nombreuses amies de la colonie étrangère, aux soirées, aux spectacles. Elle avait sa place dans leurs loges au premier rang; les théâtres lyriques avaient leurs préférences; elle s'y enivrait de musique.

Dès lors, pourquoi cette tristesse? Elle s'en voulait de conspirer ainsi contre son propre bonheur. Avait-elle donc à se plaindre de sa destinée? N'avait-elle pas, au contraire, toute raison de bénir le ciel, qui l'avait arrachée à l'ignorance, à la plus humble existence sur cette terre, pour ajouter aux dons naturels dont il l'avait comblée l'instruction la plus variée, l'accès à des jouissances intellectuelles et artistiques réservées seulement aux plus fortunés? Depuis que Mme Fromenceau l'avait enlevée des mains de la fermière des Orges, rien lui avait-il manqué? N'avait-elle pas eu sa large part des aisances de la vie? Et maintenant, grâce à son amie Nora, fidèle à toutes ses promesses, ne se voyait-elle pas entourée de bienfaisantes amitiés, associée à une manière de vivre, à un luxe même et à des plaisirs qu'envieraient bien des jeunes filles plus favorisées qu'elle

par leur naissance? Et, puisque la Providence avait tant fait pour elle, ne devait-elle pas ouvrir son âme à la reconnaissance pour le passé et le présent, à une entière confiance dans l'avenir?

La pluie avait cessé; un coin de ciel bleu apparut derrière les nuages moins noirs, que déchirait et emportait le vent dans une course échevelée. Sous l'impression de ses dernières pensées, la jeune fille se leva et s'avança vers le piano. Elle joua une ballade de Frédéric Chopin, ce compositeur Polonais dont le génie rêveur et fantasque sut trouver des formes mélodiques si pathétiques, si originales pour chanter les gloires anciennes et les douleurs présentes de sa patrie, pour traduire les plus intimes tendresses de son propre cœur, les aspirations de son âme poétique et tourmentée. Très peu d'artistes possèdent l'intelligence et le sentiment de cette musique de Chopin, qui procède tantôt par de doux murmures, tantôt par de soudains éclats; qui, joyeuse, plaintive, impétueuse ou gémissante, se répand tout à coup en des lamentations déchirantes, en des hymnes à Dieu et à la nature, en de superbes élans de passion concentrée. Liszt ne disait-il pas que sous les doigts de Chopin le clavier sonore recevait « une trépidation par laquelle il faisait onduler la mélodie comme un esquif sur le sein de la vague puissante? »

Jouant pour elle-même, sans témoin, Amélie s'abandonnait toute entière à l'interprétation de l'œuvre du maître. Elle ne s'aperçut pas qu'une porte venait de s'ouvrir doucement comme elle pressait avec le plus de force les touches d'ivoire et que le petit salon résonnait d'un torrent d'harmonie. C'était William qui, après avoir écouté pendant quelques instants dans le grand salon ce concert solitaire, entrait discrètement pour en mieux jouir. Il s'était assis sans avoir attiré l'attention de la jeune fille et restait comme en extase.

William souffrait. Il était plus que jamais en proie aux tortures d'une invincible jalousie. Il avait nécessairement connu le motif de l'absence momentanée d'Amélie, lorsque Mme Fromenceau l'avait emmenée au chevet de Maurice de Lempré. Elle s'était expliquée sur cet incident avec une délicate réserve; même dans ses conversations intimes avec Nora, elle n'avait pas livré tout entier le secret de Maurice; elle ne s'était pas posée en héroïne de roman, pour qui un jeune homme avait conçu un amour mortel; elle n'avait soulevé qu'un coin du voile : on l'avait priée de chanter pour essayer de calmer le malade, que sa voix avait bercé et endormi, le sommeil ayant été indiqué comme un remède souverain. Le remède avait réussi, voilà tout. Mais William, avec l'ingéniosité cruelle et perspicace de l'amoureux jaloux, avait deviné la cause première de cette fièvre, poussée au paroxysme du délire. Il y avait trouvé la confir-

mation de ses anciens soupçons qu'avaient fait naître la visite de Maurice à l'institution Milbert et cet entretien particulier sous la charmille, si brusquement interrompu par la jeune fille dont le trouble, on s'en souvient, ne lui avait pas échappé. Il se persuadait qu'Amélie partageait l'amour de Maurice et que là était l'explication des accès de tristesse qu'on observait en elle.

Lorsque la musicienne, après avoir frappé le dernier accord de la ballade de Chopin, se leva et se retourna, sa confusion égala sa surprise. Elle resta un moment interdite en voyant William assis là-bas, loin d'elle, immobile, ému et charmé.

— Comment! monsieur William, dit-elle enfin, vous étiez là?

— Pardonnez-moi si j'ai été indiscret; je vous avais d'abord entendue du grand salon; je n'ai pu résister à la tentation de vous écouter de plus près. Comme vous avez admirablement joué cet étrange morceau! De qui est-il, je vous prie?

— De Chopin, un musicien Polonais, mon auteur favori, mon poète en musique.

— Oh! je le connais de nom et de réputation. J'ai lu quelque part que c'était un génie trop raffiné pour être compris des foules, et qu'on l'appelait le pianiste des princesses.

— Est-ce encore une ironie à mon adresse, monsieur William? Vous me croyez toujours orgueilleuse?... Ne vous en défendez pas; vous êtes impitoyable pour moi. Eh bien, continua-t-elle en manière de dépit et de bravade, vous n'avez peut-être pas tort de me supposer des visées ambitieuses; et, puisque l'occasion s'en présente et que vous êtes mon Mentor, je veux vous confier en toute sincérité l'idée qui depuis quelque temps me poursuit. Vous appellerez cela orgueil, vanité, recherche des louanges, des applaudissements, tout ce que vous voudrez; pour moi, c'est l'impulsion de ma nature, l'amour de l'art, la vocation... Mon maître de chant, professeur au Conservatoire, me sollicitait hier encore d'entrer au théâtre; il se faisait fort d'obtenir pour moi une audition du directeur d'une des grandes scènes lyriques de l'Europe, celui que je lui désignerais. Et il ne doutait pas que cette audition ne fût suivie d'un brillant engagement. N'est-ce pas tentant, dites?

William la regardait ébahi, anxieux.

— Oui, je sais, reprit Mélinette; Mlle Milbert, quand je lui parlai de ce projet, m'a déjà dit tout ce qui vous vient probablement à l'esprit : monter sur les planches, m'exposer à toutes sortes de dangers, au moins pour ma réputation!... Mais, dites-moi, vous, monsieur William, qui êtes un homme sensé, pratique, ne pourrais-je pas, tout en suivant mon goût et en faisant fortune, conserver, comme d'autres, une renommée intacte et l'estime de mes amis?

N'a-t-on pas vu de grandes cantatrices considérées, honorées, ouvertement reçues dans les sociétés les plus aristocratiques et même à la cour des reines et des impératrices?... Admirez ma franchise : suis-je assez duchesse, assez princesse?

William, à la fin, bondit.

— Vous, actrice! s'écria-t-il d'un ton qui la fit tressaillir. Vous, votre personne en spectacle, exposée sur la scène à l'admiration du public, devenant le point de mire des lorgnettes, provoquant les bravos, étalant vos grâces pour saluer et remercier vos fanatiques, pliant sous les applaudissements, ramassant les bouquets!... Vous, jouant ces rôles de passion, où la femme semble se livrer autant que l'artiste ; vous, enlacée dans les bras du ténor amoureux, qui vous caresse, vous emporte et vous embrasse!... Tout cela sur les planches, comme vous dites, devant des milliers de spectateurs! Et c'est là le beau projet qui vous tourmente?...

Amélie se sentit troublée. Ce n'était plus de la raillerie; c'était une explosion d'éloquente et sincère émotion. Dans la peinture que venait de faire William, certains traits lui plaisaient; d'autres, dans la bouche du frère de Nora, lui semblaient choquants. Ceux-là flattaient son amour-propre, ceux-ci la froissaient dans sa dignité et dans sa pudeur. Avait-il donc raison? Elle n'osait en convenir et se rétracter.

La voyant ébranlée, hésitante, William reprit :

— Entendez bien, mademoiselle Amélie, je ne prétends pas vous dicter votre conduite; je sais que je n'y ai aucun droit; vous êtes libre et vous pouvez faire de votre liberté l'usage qu'il vous conviendra; mais vous m'avez demandé mon avis, je vous le donne en toute franchise, j'oserais dire en toute amitié. Non; n'entrez pas dans cette voie; non, ne vous faites pas actrice. Je ne puis croire que d'autres idées ne viennent pas parfois combattre celle-là; entre plusieurs projets qui pourraient vous solliciter ou vous séduire, ce n'est pas celui-là que je vous conseillerais d'adopter. Veuillez m'écouter : je pars, ce soir même, pour quelque temps; je traverserai l'Allemagne; j'irai peut-être jusqu'en Russie. J'ai une prière à vous adresser : promettez-moi de ne prendre aucune résolution avant mon retour.

— Je veux bien, monsieur William, vous donner encore cette promesse.

— Je l'accepte et vous en remercie. J'ai saisi l'allusion renfermée dans ce mot : encore, que vous venez de prononcer. Croyez bien que présent ou absent, je n'oublie pas ce que, de mon côté, je vous ai promis. Ayez patience et confiance; j'espère que vous ne tarderez pas à me rendre justice.

— Je n'ai pas un instant douté de votre dévouement et de votre loyauté, monsieur William. Mes vœux vous accompagneront dans votre voyage.

— Et ils sont les bienvenus, répondit M. Campbell avec une intention quelque peu mystérieuse, qu'Amélie ne put pénétrer.

Puis, en se retirant, et avec un air d'indifférence, William demanda :

— Avez-vous toujours de bonnes nouvelles du malade?

— De M. Maurice de Lempré? Mais, oui ; je suppose qu'il continue à se rétablir... Je ne sais pas, au juste... Je l'espère, du moins, pour lui.

William ne put s'empêcher d'ajouter intérieurement : « Et pour vous aussi, n'est-ce pas? » achevant ainsi la pensée qu'il attribuait à la jeune fille.

Il se retourna une dernière fois pour lui donner une poignée de main d'adieu. Il sentit la main d'Amélie trembler dans la sienne...

XXI

Pendant que dans une des premières loges de l'Opéra, à côté de Nora, en compagnie de Mme Campbell et de M. Elbridge, Amélie, captivée par les magnificences de la partition de *Faust*, oubliait pour quelques instants l'incident de la journée, William seul, tapi au fond d'un wagon du chemin de fer de l'Est, plongé dans ses réflexions, roulait vers la frontière.

— Quelle étrange chose! pensait-il, que ces inconscientes affinités de race, ces hérédités intellectuelles, ces tendances innées, ces transmissions de facultés et de goûts d'une génération à l'autre! Voilà une jeune fille qui ne sait pas qu'elle a du sang slave dans ses veines, et c'est un génie slave qui l'attire. A la fois Française et Polonaise, fille d'un artiste, elle a des préférences instinctives pour la musique de Frédéric Chopin, ce compositeur qui, tout en appartenant aussi à la France par ses origines, aimait passionnément sa patrie de naissance, la Pologne, s'était imprégné des traditions, des légendes, de la poésie et des aspirations polonaises. Elle ne sait pas que, du côté paternel, elle est issue d'une ancienne et aristocratique famille et quelque chose en elle le lui a dit depuis longtemps. Toute sa personne porte l'empreinte d'une distinction native à laquelle ses petites camarades de pension et tous ceux qui la voient rendent un hommage involontaire. A son seul aspect, chacun se dit : voilà une personne de grande race... Et pourtant Amélie n'est qu'une enfant de la misère et de la charité! Que fût-il advenu d'elle si, par hasard, ou mieux par un heureux coup de providence, Mme Fromenceau,

cédant à un caprice de femme désœuvrée, n'était allée l'arracher à sa destinée de paysanne ? Eh ! il lui serait arrivé, comme à tant d'autres rejetons d'aristocratie, de rentrer dans la foule et d'y perdre, puisqu'elles y seraient restées incultes, les qualités acquises qu'elle tenait de l'hérédité. Déchue de sa race particulière, elle et ses enfants se seraient peu à peu confondus dans la multitude des individus qui composent la masse compacte de l'espèce humaine.

Puis, laissant son esprit errer et philosopher au bruit strident du train en marche, William évoqua l'image d'Amélie qui lui apparaissait comme une riche épave sauvée du naufrage d'un peuple, comme le produit raffiné, charmant, d'une longue et savante culture, fleur dernière d'une tige à son déclin. Il la comparait à ces œuvres d'art exquises, reliques précieuses d'anciennes splendeurs, que les collectionneurs recherchent et se disputent à prix d'or. Il rêvait de transporter dans le nouveau monde ce cher et vivant trésor, ce joyau rare, enfoui sous des ruines et miraculeusement ramené à la lumière. Il lui semblait voir Amélie, heureuse à son bras, débarquer et poser le pied, pour la première fois, sur le libre sol de la jeune Amérique, où il lui serait doux d'édifier avec elle un foyer, de fonder une famille.

Pour lui, c'était là-bas, sur l'autre rivage de l'Océan, dans sa bien-aimée patrie transatlantique, que la future civilisation, mêlant aux éléments anciens des éléments nouveaux, devait recevoir son plus bel épanouissement; c'était là-bas que s'offrait le brillant avenir, avec son cortège d'audacieuses initiatives, de hardis progrès, d'inventions merveilleuses, d'horizons grandioses, d'espérances infinies...

William, nous l'avons dit, avait ses accès d'enthousiasme, et, à cette heure nocturne, dans la pénombre de ce wagon emporté par la vapeur, tout le prédisposait au rêve.

Pour mieux retenir sa vision enchanteresse dont Amélie formait le centre radieux, il abaissa ses paupières, et peu à peu, bercé par les ondulations du train glissant sur les rails à grande vitesse, il céda au sommeil...

M. Campbell n'avait pas négligé sa mission. Il s'en était, au contraire, acquitté avec un soin méthodique. Les indications de la vieille femme de la rue Saint-Louis guidèrent ses premières investigations. Il parvint à s'assurer qu'un peu avant l'époque de la naissance d'Amélie, il existait, en effet, à l'orchestre du théâtre de Versailles un musicien du nom de Valizinski, premier violon, avec le titre, non de chef, mais de second chef. Aucun autre, parmi les musiciens, ne portait un nom polonais. Le chef d'orchestre, qui vivait encore et que William ne découvrit pas sans peine, lui fournit

des renseignements qui concordaient avec ceux qu'il avait déjà recueillis. Le doute n'était plus possible, celui qui avait été le père d'Amélie Chauvelin s'appelait bien Ladislas Valizinski. Qu'était-il devenu? William, au prix de nombreuses démarches, de patientes recherches auprès des associations et des agences spéciales, retrouva la piste de l'artiste vagabond, qui avait successivement été engagé dans plusieurs villes de province. William, pour suivre son enquête de plus près, avait tour à tour visité Bordeaux, Montpellier, Nîmes, et des cités de moindre importance.

Il constata dans cette carrière accidentée un abaissement progressif. Il apprit que Valizinski, à ses débuts, s'était révélé compositeur de talent et avait publié une vingtaine d'œuvres diverses pour le piano ou le chant, qui avaient obtenu dans les concerts et les salons un réel succès. Ses jeunes camarades voyaient déjà en lui un des futurs princes de l'art, capable des plus hautes compositions lyriques. Mais on sait de quelles difficultés, de quels obstacles sont hérissés les commencements de l'artiste musicien, surtout du compositeur qui vise aux sommets. Parmi les rares élus de la gloire et de la fortune, il en est peu qui n'aient dû attendre pendant de longues années avant de voir s'ouvrir devant eux les portes des théâtres. Un compositeur qui, à quarante ans, réussit à faire recevoir et jouer le moindre ouvrage, est appelé « un jeune ».

Comme tant d'autres, Ladislas eut à compter avec les nécessités de l'existence; sans ressources personnelles, il dut songer, avant tout, au pain quotidien. Après avoir essayé du métier aléatoire de professeur au cachet, il se vit obligé de négliger le piano pour perfectionner son talent sur le violon, moyen plus sûr de trouver un emploi à rémunération fixe et régulière. Il courut les orchestres. C'est alors qu'il vint à Versailles.

Homme d'imagination vive et de caractère faible, il ne tarda pas à se décourager et à tomber dans l'inconduite. Son lâche abandon de la jeune ouvrière trompée par lui ne le laissa sans doute pas sans remords. Quoi qu'en eût dit la vieille voisine interrogée par William, le coupable artiste s'était secrètement informé de la mère et de l'enfant. Il avait ainsi appris la mort de la malheureuse jeune femme et la triste destination qu'il avait fallu donner à la petite orpheline. Il eut un moment l'idée d'aller réclamer celle-ci, sa fille! Mais, incertain de son propre sort, sans demeure stable, sans foyer, comment aurait-il pu élever la pauvre enfant? Il n'eut pas de peine à se persuader que l'Assistance publique s'acquitterait mieux que lui d'une tâche qu'il jugeait au-dessus de ses forces. Il résolut de s'abstenir de toute démarche et de rester dans l'ombre. Plus tard, si les destins lui devenaient favorables, il aviserait...

Il reprit donc sa vie errante. Puis, par de funestes entraînements, l'artiste peu à peu fit place au cabotin. Passant de longues heures dans les cafés, les cabarets, il se rendit bientôt impossible pour tout emploi sérieux. Il revint à Paris, et des orchestres de théâtre tomba dans les orchestres des bals publics. Au milieu de cette existence décousue, il finit par perdre tout sentiment de sa valeur, tout souvenir de son éducation première, toute dignité. Son violon sous le bras, il allait, suivant les saisons, des salles de concert populaires aux salles de danse des faubourgs et de celles-ci aux guinguettes de la banlieue. Adonné à l'absinthe, cet affreux toxique, habitué des plus infimes tavernes, vieilli, décrépi avant l'âge, sordidement vêtu, Ladislas Valizinski, irréprochable toutefois sur le point essentiel, la probité, était descendu au dernier degré des déchéances sociales.

Lorsque William voulut voir Ladislas, ce fut pour l'Américain une excursion aussi pittoresque que pénible. Son guide — un des membres actifs d'une association charitable s'occupant des artistes malheureux, un véritable disciple du dévoué baron Taylor, — lui fit gravir une des petites rues qui avoisinent la butte Montmartre. C'était le soir; dans ce quartier, inconnu à M. Campbell, une multitude de buveurs emplissait les cabarets; on les apercevait, sous la lumière du gaz, fumer, dormir, jouer aux dominos ou manier des cartes immondes. Les deux explorateurs s'arrêtèrent devant la vitre d'un de ces établissements formant encoignure.

— Voici, dit le compagnon de William, le cabaret que fréquente habituellement Valizinski. Regardez... apercevez-vous là-bas, accoudé à la table du fond, cet homme à la longue barbe, au visage ridé, avec un verre d'absinthe devant lui? C'est le musicien que vous cherchez. Sa santé est ruinée. Voyez : ce n'est plus qu'un fantôme avec un souffle de vie. L'alcool l'a tué.

William éprouva un serrement de cœur en pensant que cet homme dégradé, ce misérable débris d'artiste, victime de l'alcoolisme, qu'il découvrait enfin dans ce milieu abject, était le père d'Amélie. Il avait formé le projet de l'interroger, de s'entretenir avec lui. Il n'en eut pas le courage.

— Monsieur Giraud, dit-il à son guide en s'éloignant; je ne puis me résoudre à entrer là; je préférerais voir M. Valizinski chez lui.

— Chez lui? Y songez-vous? Quelque taudis, loué à la semaine ou à la nuit, voilà le seul domicile qu'il puisse avoir.

— Eh bien, veuillez me rendre un nouveau service. Je vous ai dit que j'avais des raisons particulières pour m'intéresser à ce malheureux, qui aurait pu devenir un compositeur distingué et peut-être célèbre, comme vous me l'avez expliqué vous-même. Je

vous demande de participer avec moi à un acte de bienfaisance. Et encore est-ce vous qui y aurez le plus de mérite; car il m'est facile de vous ouvrir un crédit suffisant tandis que vous vous occuperiez de tous les détails d'exécution du projet que voici : Vous informeriez M. Valizinski, en prenant un prétexte quelconque — un regain de succès pour ses œuvres, par exemple, — que vous avez touché pour lui une somme importante, — des droits d'auteur — et que vous êtes chargé par votre association d'en surveiller l'emploi dans son propre intérêt puisque son état de santé l'en rendrait incapable. Vous lui procureriez des vêtements, un logement convenable, quelques objets mobiliers, une installation modeste enfin. Pour prévenir toute demande d'argent de sa part, vous appelleriez un médecin qui lui prescrirait un régime et vous imposerait, devant lui, l'obligation de faire observer son ordonnance dont le premier article serait l'abstention de toute boisson alcoolique. Vous placeriez auprès de lui une servante et au besoin une garde-malade. Que dites-vous de cette combinaison? Acceptez-vous?

— Certes, répondit M. Giraud; j'accepte, et avec reconnaissance, et j'inscrirai votre nom parmi ceux des bienfaiteurs de notre association.

— C'est là une formalité dont je vous prie de vous dispenser, ajouta M. Campbell. Souvenez-vous, au contraire, que tout doit rester confidentiel entre nous.

Muni d'un chèque sur une des grosses maisons de banque américaines de Paris, M. Giraud se mit aussitôt en devoir de remplir les intentions de celui qu'il qualifiait de généreux étranger, animé du désir de faire du bien à des artistes français réduits à la misère. Ce n'était pas la première fois, d'ailleurs, que de semblables missions lui étaient confiées. Il arrive, parfois, que de riches personnages viennent discrètement en aide à des artistes âgés, infirmes, dénués de ressources, dont ils furent les élèves ou les admirateurs. La bonne action de M. Campbell apparaissait aux yeux de M. Giraud comme une de ces aubaines exceptionnelles au profit de Ladislas Valizinski.

Celui-ci, que son état de délibilité extrême rendait assez maniable, reçut sans trop de surprise le bienfait qui lui tombait du ciel. Il dut, malgré quelques plaintes, se résigner aux privations qui lui étaient imposées et dont la rigueur lui parut singulièrement atténuée par la sensation, si nouvelle pour lui, du bien-être.

Accompagné de M. Giraud, M. Campbell vint, quelques jours plus tard, visiter son protégé. Il se présenta comme un éditeur étranger, désireux de publier de nouvelles œuvres du compositeur Ladislas Valizinski. L'artiste, à qui un régime substantiel, joint à

une sobriété forcée, avait rendu quelque vigueur et son ancienne lucidité d'esprit, lui répondit par un remerciement, tout en se déclarant incapable désormais de retrouver l'inspiration de sa jeunesse.

La connaissance était liée, et William sut amener la conversation sur le sujet qui était le but réel de sa visite.

— Votre jeunesse! Je suppose, monsieur Valizinski, que vous avez dû en conserver de bons souvenirs?

Le malheureux, chaudement installé dans un fauteuil, tourna lentement sa tête amaigrie et ravagée vers son bienveillant interlocuteur. Ses grands yeux bleus, enfoncés dans leurs orbites, jetèrent une flamme qui n'eut que la durée d'un éclair.

— Oh! oui, soupira-t-il, de bons souvenirs..., mais ils sont loin, à présent.

— Votre père n'était pas né en France, n'est-ce pas?

— Pourquoi rappeler ces malheurs? dit l'artiste.

Puis, après un silence, et comme si l'évocation du passé s'opérait malgré lui dans sa mémoire, il se laissa entraîner sur la pente où la question de William l'avait conduit.

— Mon père, dit-il, était d'une grande famille de Pologne. Comme beaucoup d'autres patriotes, il se compromit dans les insurrections pour l'indépendance de son pays. Tous ses biens furent confisqués, et il vint se réfugier ici avec ma mère qui était aussi de noblesse polonaise. Il se fit professeur de musique et ne put que m'enseigner cet art, qui, grâce à mes heureuses dispositions, devait, croyait-il, m'assurer une existence aisée, honorable... Ah! oui, ce sont là de lointains et chers souvenirs! Ma mère avait traversé de terribles jours avec un grand courage. Elle mourut la première, minée par le chagrin. Mon père la suivit bientôt... J'avais dix-huit ans... J'ai mené la vie d'artiste, d'abord avec un peu de succès et beaucoup d'espérances, puis, dans le découragement et la misère... Je n'ai pas su résister... J'ai eu des torts... Que voulez-vous? Je cherchais à oublier... Quelle douleur d'y penser! Être tombé si bas, moi, le fils du comte Valizinski!...

Il s'arrêta, ému. Des larmes coulèrent de ses yeux. Puis, revenant à la réalité de l'heure présente :

— On achète donc mes œuvres, maintenant?... Et vous venez m'en demander d'autres! Ah! il n'est plus temps!...

William ne voulait pas laisser échapper l'occasion de s'édifier complètement sur celui qui avait été déjà, de sa part, l'objet d'une longue enquête. Il poussa donc plus loin la curiosité, au risque d'éveiller les susceptibilités de l'artiste.

— Vous êtes, disiez-vous, le fils du comte Valizinski. Permettez-

moi de vous demander si vous auriez encore entre vos mains des papiers de famille, établissant le droit de votre père et le vôtre à ce titre?

Ladislas se redressa sur son fauteuil, et, donnant à sa voix toute la force qui lui restait, il répondit :

— Oui, monsieur; j'ai là, dans un vieux portefeuille qui ne m'a jamais quitté, les preuves que vous demandez.

Et il tira de sa poche un portefeuille usé, sali, qui contenait les actes de naissance et de décès de son père, le comte Ladislas-Casimir Valizinski, et de sa mère, née comtesse Potonowska.

William lut avec soin ces pièces dont il retint les noms et les dates, pour les transcrire sur son carnet dès qu'il aurait pris congé de l'ancien compositeur.

Il tenait cependant à bien éclaircir un autre point. Son enquête lui avait laissé la conviction que Valizinski n'avait jamais contracté d'union légale. Il voulut être définitivement fixé à cet égard.

— Et vous, monsieur Valizinski, interrogea-t-il, ne vous êtes-vous pas marié? N'avez-vous aucun héritier de votre nom et de votre titre?

— Non, non, aucun, jamais! C'est déjà trop que j'aie traîné ce nom partout où j'ai râclé du violon. Ce sera fini après moi; il n'y aura plus de Valizinski ni en Pologne, ni en France.

— Pas un héritier pas même une fille?

— Personne, vous dis-je, portant mon nom.

Cette réponse renfermait une restriction qui, pour William, était un aveu. Mais, comme il avait déjà acquis, par ailleurs, une certitude suffisante, et que le vieillard paraissait peu disposé à dévoiler la grande faute de sa vie, M. Campbell ne jugea pas opportun d'insister sur ce point sensible. Une autre question le préoccupait davantage.

— Et vous n'avez jamais fait de tentative, reprit-il, pour rentrer en possession des biens de votre famille?

— Non; à quoi bon? Le czar prend et ne rend pas.

A la suite de cet entretien, M. Campbell réfléchit au parti qu'il devait adopter vis-à-vis d'Amélie. Lui révélerait-il l'existence de son père? Elle exigerait certainement d'être aussitôt conduite près de lui, chose d'abord impossible, mais qui ne l'était plus depuis que le vieil artiste, surveillé et soigné, occupait un logement convenable. Pourtant William se décida à garder encore le silence.

D'abord Ladislas, puisqu'il prenait soin de ne pas livrer son secret, ne pouvait être préparé à une pareille surprise, et il était difficile de prévoir comment il l'accueillerait. Ensuite il portait encore sur sa physionomie des signes trop visibles de sa récente

manière de vivre, et William ne voulait pas être obligé d'affliger la jeune fille par des explications qu'elle ne manquerait pas de provoquer. Enfin, il voulait préalablement approfondir deux questions, dont la solution pourrait exercer une influence décisive sur les résolutions ultérieures d'Amélie.

Le titre de comte, si souvent usurpé, appartenait-il réellement aux Valizinski? Puis, et surtout, n'y avait-il plus aucune chance de récupérer les biens confisqués par le gouvernement russe? Ce que le père, insurgé, n'aurait pu obtenir, ni même solliciter, ne serait-il pas accordé au fils? Celui-ci, dans le cours de sa vie de hasard, n'y avait peut-être jamais sérieusement pensé.

Or le désir de William était de pouvoir dire un jour à la jeune fille :

— Vous êtes la fille d'un comte et vous êtes riche; vous voilà libre d'arranger votre vie selon vos préférences.

Que ferait-elle alors? Si elle aimait Maurice de Lempré, nul sentiment de dignité ne l'empêcherait plus de suivre son inclination, de même que la résistance éventuelle de la famille de ce jeune amoureux n'aurait plus de motif. William, que la jalousie tourmentait, ne se dissimulait pas le caractère aventureux, risqué, d'une pareille expérience. Mais il était décidé au sacrifice, si pénible qu'il dût être, dans le cas où il acquerrait la certitude que le cœur d'Amélie appartenait à un autre.

Enfin, en retardant encore de quelque temps les révélations qu'il s'était engagé à faire à la jeune fille, il s'était assuré, auprès du médecin, que Ladislas, dans les conditions nouvelles qui lui étaient faites, ne courait aucun danger immédiat. Sa vie, selon toute apparence, se prolongerait quelques mois.

Dès lors, M. Campbell, acharné à poursuivre sa tâche jusqu'au bout, n'hésita pas à entreprendre le voyage qu'il annonça lui-même à Amélie sans lui en indiquer l'objet, mais pour lequel il avait reçu ses bons souhaits avec un air quelque peu énigmatique. En réalité, il se rendait en Pologne, et s'il y recueillait le moindre espoir d'une restitution des biens confisqués du comte Valizinski, il se proposait d'aller jusqu'à Saint-Pétersbourg, où il pouvait compter sur le puissant appui et le concours dévoué du ministre des États-Unis en résidence dans cette capitale, intime ami de son père.

Voilà comment M. William Campbell avait pris le train de l'Est à peu près à l'heure où sa mère, sa sœur, son beau-frère et Amélie entraient dans une loge à l'Opéra pour entendre le chef-d'œuvre de Gounod.

XXII

C'est une assez fréquente habitude parmi les jeunes filles, surtout les Anglaises et les Américaines, d'enregistrer quotidiennement les grands et petits événements de leur existeuce, en les accompagnant de leurs impressions intimes. On aime plus tard à interroger ce confident très secret, à s'y retrouver, s'y remémorer, s'y regarder comme dans le plus fidèle des miroirs. On peut ainsi revivre ses jours passés.

Un soir, devant Amélie, Nora ouvrit son journal, — son *diary* — à la page qui gardait le souvenir de la scène du dortoir à la pension Milbert et de la promesse que l'Américaine avait faite à sa jeune camarade de lui vouer une constante amitié. Mélinette fut touchée à la lecture de ces lignes rappelant le point de départ d'une liaison dont elle appréciait mieux que jamais la douceur et le prix. Nora lui conseilla de l'imiter et d'écrire aussi son journal.

Dans les dispositions d'esprit où se trouvait Mélinette, le conseil fut goûté et suivi. Il n'aurait pas fallu exiger d'elle la même ponctualité, le même soin méthodique et méticuleux qu'apportait Nora à l'exécution de cette tâche volontaire. Le journal d'Amélie n'était pas sans lacune; des journées se succédaient sans que l'institutrice d'Édith se donnât la peine de noter ses faits et gestes ou ses pensées. Sa fantaisie, à cet égard, était intermittente; elle ne se croyait pas obligée de remplir chaque jour une page de faits insignifiants et de puériles annotations. En revanche, elle allait volontiers à son journal dans ses heures de tristesse pour lui confier les idées parfois étranges qui traversaient son esprit inquiet ou les sentiments confus et douloureux qui agitaient son cœur. C'est ainsi qu'elle écrivait un des derniers jours de novembre.

« Hier soir, chez les Thompson. Grande affluence. Toute la colonie s'était donné le mot. Au milieu de ce flot d'Américains, quelques Parisiens, quelques diplomates de tous pays. On avait conspiré pour organiser une sauterie, précédée d'un petit concert improvisé. On m'a invitée à chanter. J'ai eu l'audace d'aborder l'air des Bijoux, de *Faust*, que mon cher et excellent professeur me faisait étudier depuis longtemps. J'ai été surprise et flattée de mon succès. On m'a frénétiquement applaudie; le baron de Mortenheim m'a assurée que j'avais des millions de florins et de dollars dans le gosier... Si c'était vrai!... En tout cas, je me le confesse ici à moi-même, ces louanges, ces bravos, me séduisent, m'enthousiasment et me font, malgré moi, tourner les yeux vers le théâtre. M. William ne veut pas; mais pourquoi ferais-je les volontés de M. William?

« Voilà bientôt trois semaines qu'il est parti. Je sais à peine où il voyage, dans quelle ville d'Allemagne ou de Russie il peut être en ce moment. Sa mère, paraît-il, ne reçoit de loin en loin que des lettres d'une extrême concision. Rarement un mot poli à mon adresse. Ce serait à croire qu'il ne pense ni à moi ni à rien de ce qui m'intéresse. Et le temps s'écoule.

« Au printemps, Mme Campbell, Nora et son mari s'en retourneront en Amérique. Elles me pressent de les y accompagner. Qu'y ferais-je? Continuer mes leçons à cette gentille Édith, à qui je rends bien l'affection qu'elle a pour moi. Mais, ensuite? Serait-ce une carrière que celle d'institutrice? Quand je serai vieille, je n'aurais plus qu'une ressource : dame de compagnie. Quel avenir!... Ah! il y a les projets de mariage que veulent bien faire à mon intention Mme de Lempré et sa sœur, ma bienfaitrice... Sans doute, on me cherche un prétendant... Le candidat approche... Nous verrons; mais, déjà, de loin, cet inconnu ne me plaît pas... Pourquoi? Le sais-je?...

« J'ai beaucoup valsé hier soir. La valse est ma danse favorite et je puis dire que j'y réussis. Il m'a semblé qu'on me regardait avec... disons le mot... admiration... J'ai été favorisée; les plus brillants valseurs m'ont honorée de leur choix. Tous, plus ou moins aimables, spirituels, élégants. Ils m'ont laissée indifférente. Le futur fiancé qu'on me prépare aurait-il la prétention de les surpasser? J'ai fait, par curiosité, un petit essai sur moi-même. En valsant avec chacun, je me suis demandé ce que je répondrais si celui-là m'était proposé pour mari. Pas un n'a obtenu mon suffrage. N'est-ce pas singulier?... Nora m'a fait son compliment et m'a rappelé qu'un autre soir, dans une toute petite réunion intime, également chez les Thompson, j'avais valsé avec M. William. C'est vrai, je m'en souviens et jamais valse ne m'a causé tant de plaisir, pas même celle que je dansai avec M. Maurice, lorsqu'il me dit un mot si troublant... Avec M. William, je ne me trouble pas. C'est autre chose.

« En voyant tant de jeunes filles entourées de leur mère, de leurs sœurs et frères, j'ai été reprise par mes idées tristes. Qu'elles sont heureuses, mon Dieu, celles qui ont une famille!... Vais-je donc recommencer ma plainte éternelle?... Pardon, Seigneur, elle me revient et m'échappe malgré moi. J'ai pourtant un sentiment profond des bienfaits que j'ai reçus et rien ne me semblerait plus odieux que de mériter le reproche d'ingratitude... J'éprouve même un immense besoin d'attester ma reconnaissance. S'il est vrai que je puis gagner une grosse fortune avec ma voix, comme le prétend ce flatteur de diplomate autrichien, je voudrais en réserver une bonne

part pour les malheureux, spécialement pour les orphelins et les petits abandonnés. Il faudra que j'explique cela, un jour, à M. William, et quand il l'aura compris, il changera peut-être d'avis et... j'allais écrire : me permettra, m'autorisera... Mais, voilà justement ce que je n'admets pas, que j'aie besoin de l'autorisation, de la permission de M. William pour gouverner ma vie. Quelle personne bizarre et inconséquente je suis! Il est vrai, pourtant, que je tiens beaucoup à l'estime de M. William. »

Le lendemain, Amélie reprenait la plume. Elle se voyait déjà, écrivait-elle, l'épouse de quelque petit industriel ou négociant, d'un officier en retraite ou d'un employé d'administration, vouée à une existence monotone et bourgeoise. Cette perspective lui souriait peu. Si elle devait sacrifier l'art, sa chère passion, pourquoi ne préférerait-elle pas une vie de dévouement, qui lui permît d'acquitter sa dette envers la Providence? Laissant courir son imagination, elle se demandait si elle n'aurait pas la vocation religieuse. Elle s'avouait bientôt qu'une pareille idée, inconciliable avec son amour de l'indépendance, ne pouvait que témoigner du désarroi de son pauvre esprit. Et elle ajoutait :

« Quel sera donc mon sort en ce monde? Je pense au petit cachet en argent, cadeau de Nora, sur lequel est gravé un navire soulevé par les vagues, avec cette devise : *Such is life* : « Telle est la vie ». Que c'est bien là l'image de la pauvre moi, livrée au caprice des vents et des flots! Seigneur, je vous confie ma petite barque. La nuit m'environne. Il me semble parfois qu'une brillante étoile me regarde et me sourit. Serait-ce, ô mon Dieu, à travers les nuages de mon ciel, votre messagère d'espérance et de salut? »

Henri DESHAYS.

La fin prochainement.

LES LYCÉES DE FILLES

EN 1887

Il est plusieurs critériums qui permettent d'apprécier la valeur morale en même temps que la portée pratique d'une institution : les principes qui président à son établissement, les conséquences qu'elle entraîne, les résultats auxquels elle aboutit.

Une époque qui, comme la nôtre, se glorifie volontiers d'être pratique, fait une part considérable à la méthode expérimentale. Catholiques pénétrés des vérités de la foi, nous ne refusons pas de demander aux faits la confirmation des convictions qui nous animent et nous inspirent. Aussi, est-ce dans ses applications, ses effets et ses tendances les plus immédiats, est-ce dans ses programmes et son but que nous allons tout d'abord considérer le nouvel enseignement d'État qui veut opérer une révolution dans l'enseignement des jeunes filles ; nous n'interrogerons qu'ensuite ses origines et son esprit. Heureux de suivre ici la méthode recommandée par l'illustre Le Play à ses fidèles, et de nous déclarer l'humble disciple d'une école qui peut rendre à l'Église de signalés services par l'observation des faits, que la *Réforme sociale* rattache toujours étroitement aux principes de paix, causes de stabilité et de prospérité.

I

Voici, pour commencer, une poignée de faits sévèrement contrôlés, sur lesquels nous ne craignons pas d'appeler les démentis des partisans du nouvel enseignement d'État. Ces scènes édifiantes se passent dans les lycées et collèges communaux de filles d'Abbeville, d'Albi, d'Auxerre, de Béziers, de Calais, de Louhans, de Lyon, de Nice, de Tournon.

La discorde est complète entre les maîtresses du collège d'Abbeville. De nombreux changements, opérés dans le personnel enseignant, ont provoqué une polémique ardente entre les deux journaux républicains de la ville. La presse conservatrice a relevé et mis en lumière les révélations qui ont résulté de cette lutte, et il

n'est plus aujourd'hui question d'agrandir l'établissement, atteint dans son prestige et dans sa discipline.

Un professeur du lycée d'Albi a dû donner sa démission avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, parce que l'administration exigeait qu'il envoyât sa fille au collège communal.

Le collège d'Auxerre est tenu par une directrice et quatre anciennes maîtresses de pension qui passent pour être libres-penseuses, et affectent de rester en dehors de l'église aux enterrements auxquels elles assistent. L'esprit de l'établissement est tout ce qu'il y a de plus laïque, dans le mauvais sens du mot : jamais il n'y est question de religion; on ne l'y attaque pas, mais on l'y délaisse comme une chose inutile.

Il y a deux ans, une sous-maîtresse du collège de Béziers donnait à ses élèves le sujet de composition suivant : « Décrire l'attitude d'un sous-officier arrivant en garnison à Béziers. » Le scandale fut relevé par la presse locale, l'*Éclair* et le *Publicateur*, et il fut si grand, que l'autorité académique infligea un blâme à cette singulière sous-maîtresse.

Les jeunes filles du lycée de Bordeaux y lisent, sur place, les romans du jour : on assure que la moralité des élèves n'est pas à l'abri de tout soupçon.

L'administration universitaire ne néglige rien pour que le personnel soit, à Calais, le plus laïque possible. Tout acte religieux y est considéré comme une faute, une cause de disgrâce, une atteinte profonde à l'esprit de l'enseignement.

C'est une bien curieuse histoire que la fondation du collège de Louhans, en Saône-et-Loire. Une institution, qui remontait à 1753, avait été fondée, sous la condition d'être tenue par des religieuses du Saint-Enfant Jésus, communément appelées Dames de Saint-Maur. Le local était trop beau pour demeurer une propriété cléricale. C'est ce que comprit merveilleusement une personne, d'une rare intelligence, qui était, de fait, supérieure de l'établissement congréganiste, par suite du grand âge de la titulaire : la digne femme négocia, sous le voile religieux, une année durant, l'expulsion de ses compagnes, à l'effet d'installer à leur place un collège laïque dont elle serait la directrice. Ses relations avec les familles depuis vingt ans préparaient doucement la voie : les faveurs, les pressions combinées de l'administration et de la municipalité firent le reste. L'ancienne Sœur Saint-Marcel fut nommée, par l'État, directrice du nouveau collège : la religieuse défroquée invoqua des titres exceptionnels! Mlle Zélie Lembrez a remplacé les traditions de dévouement par d'heureuses dispositions commerciales : ainsi, elle a placé sa mère à la porte, elle a délégué sa sœur à la confection

des chapeaux d'uniforme; elle se livre enfin à une foule de petites industries. Sous une telle directrice, la surveillance est un peu « lâchée » : la nuit, dans les dortoirs, et aussi le jour, de très mauvais livres circulent librement dans le collège. Il s'y passe des faits plus qu'incorrects; en voici quelques-uns : « Une sous-directrice conduisait ses élèves, au retour du feu d'artifice, se rafraîchir au devant du café le plus fréquenté, le soir du 14 juillet 1885. L'été dernier, le professeur de musique causait un énorme scandale par ses rendez-vous dans un bois voisin de la ville avec une élève déjà pourvue du *brevet élémentaire;* il s'ensuivit une poursuite judiciaire, et le professeur dut quitter ville et collège. » De l'aventure, tous les professeurs hommes furent congédiés et à leur grand regret, — ajoute la personne digne de foi qui donne ces renseignements, mais termine par cette nouvelle rassurante, que deux ou trois de ces messieurs ne tardèrent pas à rentrer dans la place.

A Lyon, le personnel enseignant passe pour avoir été bien choisi. Toutefois la directrice, Mme Desparmet-Ruello, licenciée ès sciences naturelles, est cette même personne qui jadis eut, à Montpellier, des débats tellement vifs avec quelqu'un de la municipalité, que sa main s'égara, dit-on, jusque sur la joue de son interlocuteur. On lui reproche d'apporter, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, sinon les mêmes procédés, au moins un peu de sa vivacité naturelle.

Dans une autre grande ville, ce sont les allures libres des maîtresses et des élèves qui attirent l'attention. Un médecin, pas celui du lycée, est appelé pour soigner une jeune fille dont les parents sont ses clients. Il se rend au lycée, à une heure où les élèves étaient au dortoir, faisant leur toilette; on le conduit au lit de la malade laissée au dortoir. Il y a pourtant une infirmerie, mais on ne pense pas à tout. Le docteur traverse un dortoir peuplé de grandes filles à peine vêtues, mais pas du tout effarouchées : le digne homme, d'un âge déjà mûr, était plus embarrassé qu'elles!

A Nice, deux professeurs du lycée de garçons, en même temps professeurs au lycée de filles, ont fait partie du comité d'examen des candidates aux brevets. Une classe presque entière a été passée à expliquer le roman de *Paul et Virginie.* Un groupe de jeunes filles du lycée avait adopté des rubans de même couleur à leurs chapeaux et, comme il leur était demandé raison de cette uniformité, elles de riposter : « Mais, c'est la couleur du professeur! » Comme ce soleil du Midi donne le sentiment des nuances.

Le personnel enseignant, à Tournon, est étrange. Des sous-maîtresses portent, en classe ou en étude, leurs cheveux dénoués pour les reposer, disent-elles, et pour empêcher la coiffure de nuire à d'aussi intéressantes chevelures. Quant aux élèves, toutes n'ont

pas jeté leurs bonnets par-dessus les moulins; vingt-cinq à trente, le quart d'entre elles seulement, sont libres-penseuses et n'assistent à aucune instruction, à aucune cérémonie religieuse.

Au surplus, il est temps de rappeler toutes les lances que rompit le promoteur fameux de la nouvelle institution pour faire revenir nos législateurs sur le principe de l'externat, inscrit dans le projet de loi originaire. M. Camille Sée tenait essentiellement à ce que l'État installât partout l'internat; l'internat était à ses yeux le point capital de la réforme de l'enseignement public des jeunes filles. Le ministre de l'instruction publique d'alors, M. Ferry, ne partageait pas ce sentiment; il était retenu par la crainte des responsabilités délicates que les internats feraient courir à l'Université.

Toute l'argumentation de M. Camille Sée se ramenait à la nécessité de combattre et de détruire l'influence du clergé : « C'est désarmer l'État, s'écriait-il, que de lui refuser de faire des internats... car ce que l'État ne fera pas, le clergé le fera, et son champ d'action sera vaste; il ne fera qu'une bouchée des quelques établissements privés qui végètent encore en France. Le clergé jettera son réseau sur toute la France, et vous verrez les évêques eux-mêmes fonder des écoles secondaires de jeunes filles... Et alors, Messieurs, au lieu d'un grand bien, vous aurez fait un grand mal; vous aurez compromis, pour un long temps, le sort des générations futures. » D'aussi éloquentes adjurations n'eurent pas le pouvoir de fléchir la Chambre; mais elles déterminèrent une transaction. L'internat fut déclaré facultatif pour les lycées comme pour les collèges; il appartiendra aux municipalités d'en demander la création, suivant les nécessités locales.

Observons que le régime de l'internat tend à devenir la règle. M. le baron de Ravignan ne s'est attiré aucun démenti, dans l'énumération qu'il fit au Sénat, lors de la discussion du dernier budget de l'instruction publique[1] : sur quarante-neuf établissements en exercice ou en fondation depuis 1882, il y a vingt-huit internats, huit demi-pensionnats et seulement treize externats.

M. Paul Bert, dont le nom était tout un programme au sein du grand ministère, publiait, le 14 janvier 1882, une circulaire dont la prétention était de réglementer l'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles institué par la loi du 21 décembre 1880 et le décret du 28 juillet 1881. Aux termes de cette instruction, il devait être créé, en principe, un *lycée* par département : ces

[1] Séance du 24 février 1887, au Sénat.

sortes d'établissements « doivent être des types, des modèles d'un enseignement nouveau, et chacun d'eux doit répandre en quelque sorte la lumière sur toute une région ». — Les *collèges* seront des phares de seconde grandeur, destinés à rayonner dans des centres moins importants.

Telle est la lettre des instructions ministérielles. Pour s'édifier sur leur application, il suffit de feuilleter le dernier rapport[1] de M. Burdeau, député, qui fut le chef de cabinet de M. Paul Bert même, à l'heure où le personnel du ministère de l'instruction publique tremblait sous leurs ordres. « D'une part, on ne voit pas nettement, déclare judicieusement le rapporteur, que Guéret, Charleville, Niort, Cambrai, etc., avec leurs populations de 6 à 22 000 âmes, dussent avoir un *lycée*, quand un *collège* est jugé suffisant pour Calais, Caen, Saint-Quentin, Avignon et Marseille. » Affaire d'optique, dira-t-on ! Nous réclamons pour Marseille : un lycée à Marseille eût évidemment fait la lumière sur toute une région ! — Mais voici le véritable motif, dégagé de toutes périphrases. Après avoir énoncé la proportion singulièrement élevée des lycées aux collèges créés : *sur* 79 *établissements ouverts, à ouvrir ou projetés*, 39 *sont des lycées et* 40 *des collèges*, le rapporteur explique l'intérêt des villes à réclamer de préférence un lycée, par cette différence que la subvention moyenne accordée par l'État à un collège est de 8300 francs, et à un lycée de 28 000 francs. Pour donner à l'administration le conseil de mieux défendre les deniers de l'État, M. le député Burdeau a-t-il bien qualité, lui, membre d'une majorité qui vota tant de gaspillages?

Il est facile de célébrer les gloires du nouvel enseignement, d'en présenter avec complaisance les développements que l'on qualifie de rapides. M. Burdeau déclare, dans ce même rapport, que l'enseignement secondaire des jeunes filles s'adressait, dès le 5 novembre 1885, à 9001 élèves (merveille de statistique !) « Dès à présent, 31 établissements (14 lycées, 17 collèges) sont en plein fonctionnement; 9 autres (3 lycées, 6 collèges), ouvrent en octobre 1886; 16 enfin (8 lycées, 8 collèges) seront mis en activité au courant de 1887, ce qui en portera le nombre à 56, dont 25 lycées et 31 collèges. Ajoutons que 23 établissements (14 lycées, 9 collèges) sont à l'étude. » Notre devoir est d'aller au fond des choses, d'examiner par quels artifices, par quels procédés financiers, par

[1] Rapport fait au nom de la Commission du budget, chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1887, section de l'Instruction publique. (*Journal officiel*, mars 1887, p. 570.)

quelles pressions se recrutent les établissements chers à la libre-pensée. Le lecteur arrivera bien vite à une conclusion diamétralement opposée à cet optimisme officiel; il se rendra compte qu'il faut que des maisons soient bien impopulaires pour n'être pas plus habitées, quand on prodigue aux locataires tant d'avantages; quand l'État, propriétaire-gérant, fait, avec la remise du loyer, les frais d'entretien, de trousseau, et, plus généralement, prend à son compte toutes les dépenses.

Les promoteurs des lycées de filles connaissent la magique influence de la bourse sur notre société positive : la bourse fut donc la solution vitale, la principale source du recrutement des élèves. L'institution a été décorée d'un nom qui sonne agréablement à l'oreille; la jeune personne, objet des faveurs administratives, s'appelle une « boursière nationale! »

D'après l'article 3 de la loi du 21 décembre 1880, des bourses peuvent être « fondées par l'État, les départements et les communes au profit des internes et des demi-pensionnaires, tant élèves qu'élèves-maîtresses ». Une année s'était à peine écoulée, et un certain nombres de ces bourses étaient accordées, sous le nom de *bourses familiales*, à des élèves qui, tout en suivant les cours des lycées ou collèges, demeureraient chez leurs parents ou seraient logées et nourries, soit dans des familles, soit dans des institutions libres. Depuis, M. Goblet, ministre de l'instruction publique, décida (26 octobre 1886) que les filles des professeurs et fonctionnaires des lycées de garçons seront admises gratuitement, sans examen et sans distinction de classe, dans les lycées de filles; que les fils des professeurs, hommes ou femmes, des lycées de filles, seront admis, avec les mêmes privilèges, dans les lycées de garçons. Le *Bulletin du ministère de l'instruction publique* témoigne combien ces préoccupations obsèdent les chefs qui se succèdent à la rue de Grenelle. Pour n'en citer que plusieurs, rappelons les circulaires ministérielles du 28 juillet 1883, du 3 décembre 1886, du 20 janvier 1887, ayant trait à l'extension des bourses.

Consignons, à notre tour, des regrets plusieurs fois exprimés déjà par nos amis des deux Chambres, sur le défaut de publication de la statistique des *boursières* des établissements de l'État. M. Thellier de Poncheville, le sympathique député de Valenciennes, s'opposait à l'augmentation de 322 000 francs sur les crédits de 1886; il objectait avec force que la moyenne de 143 élèves, présentée par les 35 lycées ou collèges en exercice, n'indique pas un grand courant de popularité, que c'est déjà bien assez que le nouvel enseignement impose à l'État une subvention fixe de 23 322 666 francs pour 56 établissements fondés ou à fonder et une charge annuelle d'en-

tretien de UN MILLION[1]. Bagatelle que tout cela pour les financiers de la majorité, nous le voulons bien ; mais, encore une fois, comme la statistique des boursières établirait la toute-puissante séduction du *compelle intrare* libre-penseur !

Le silence des inspecteurs d'académie et des mairies sur ces informations est un mot d'ordre rigoureusement exécuté. Il a fallu de multiples efforts pour recueillir les quelques renseignements suivants, produits sur les lycées de Bordeaux, Châlon-sur-Saône, La Fère, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Saint-Quentin, Reims, Saumur, Toulouse et Valenciennes.

BORDEAUX possède 4 boursières nationales ; c'est peu, sur 322 élèves. L'infiniment petit nombre de demandes de bourses ne témoigne guère d'un empressement enthousiaste sur les rives de la Garonne. — CHALON-SUR-SAÔNE a eu jusqu'à 10 bourses, dont 5 de l'Etat et 5 de la municipalité : 6 seulement sont distribuées actuellement. — LA FÈRE jouissait, l'an dernier, de 28 boursières nationales ; leur chiffre s'est encore élevé, cette année, par l'excellente raison que le nombre des élèves s'est accru. — Aux termes de la convention passée entre l'État et la ville de LYON, l'État s'est engagé à payer 20 bourses d'externes libres appartenant à la première catégorie de l'enseignement secondaire, soit à fournir une subvention de 2400 francs ; la ville devait en faire autant. Au courant de l'année 1885, la subvention de la municipalité a été élevée au chiffre de 4550 francs, répartis entre 5 bourses de demi-pensionnaires et 13 bourses d'externes. Les 5 bourses de demi-pensionnaires ont été accordées, 2 à deux jeunes filles parentes d'institutrices, 2 à deux filles de petits employés de la Guillotière, 1 à une protégée de Mme la Directrice. Les 35 bourses d'externes n'ont jamais eu, toutes, des titulaires ; vers la fin de 1885, il y en eut jusqu'à 6 qui demeurèrent sans affectation. — *Presque toutes les élèves* de MONTPELLIER sont boursières ; on nous annonce une rivalité entre la directrice du lycée qui représente le ministre, et la directrice de l'économat qui représente la ville : c'est probablement à qui déliera le plus prestement les cordons de la bourse ! — Les boursières de NANTES se recrutent largement dans les écoles communales, qui en fournissent actuellement 65. — NICE, dont la société bourgeoise et le monde des affaires sont très engagés dans la franc-maçonnerie, a de nombreuses boursières : bien des parents mettent leurs enfants dans une institution aussi remarquablement économique. — Un traité de la ville de REIMS avec l'État oblige la ville à verser 2000 francs pour 16 bourses d'externes à 125 francs, ou pour des bourses de demi-pensionnaires à 425 francs. — A TOULOUSE, les boursières sont nombreuses ; un très

[1] Séance du 27 janvier 1887, à la Chambre des députés.

petit nombre d'élèves proviennent de pensions de la ville. — La moitié au moins des élèves sont boursières, à Saint-Quentin comme à Valenciennes.

Concurremment aux bourses, l'annexion des écoles primaires est un mode de recrutement auquel l'administration recourt avec d'autant plus d'empressement qu'il y a là un trompe-l'œil intéressant pour l'opinion : l'effectif des élèves des cours préparatoires vient s'ajouter à celui du lycée proprement dit, au point d'empêcher souvent de distinguer entre les deux éléments. Charleville, Chartres, La Fère, Grenoble, Niort, fourniront les principaux exemples.

Depuis quelques années déjà, l'on a créé à Charleville des cours secondaires qui préparaient le terrain au recrutement du futur lycée. Deux nouvelles créations viennent d'être ajoutées qui, de même que les cours, ont leur siège à l'école communale des filles : elles consistent, l'une, en une classe primaire payante pour les enfants de cinq à onze ans, qui reçoit actuellement *seize* élèves; l'autre est le prolongement de la précédente : c'est une étude surveillée, également payée, pour les fillettes de douze ans et au-dessus qui suivent les divisions inférieures des cours secondaires : le nombre de ces élèves surveillées est peu élevé. — *Quatorze* élèves suivent, à Chartres, un cours préparatoire. — La classe enfantine annexée au collège de La Fère, pour enlever aux Sœurs les enfants, dès le premier âge, n'a pas plus de 5 à 6 *enfants*. — 50 élèves de dix à douze ans doivent être déduites, à Grenoble, du chiffre global de 160. Le lycée « national » de filles sera installé, à la rentrée prochaine, dans les locaux du lycée de garçons; il sera adjoint alors à l'établissement un pensionnat *et probablement une école maternelle*. — Une école primaire a été annexée à l'école secondaire de Niort, dans le but de donner au lycée quelque apparence de nombre : il y a là 25 à 30 enfants en bas âge qui ne payent pas, croit-on communément.

Des écoles primaires sont annexées, véritables pépinières des « petites demoiselles de lycée », comme les qualifiait courtoisement M. Ferry. — A Abbeville, Agen, Albi, Annecy, Bagnères-de-Bigorre, Bourg, Cahors, Calais, Louhans (l'école enfantine annexe reçoit, en outre, 10 élèves), Lyon, Montauban, Montpellier, Nantes, Niort, Reims, Roanne, Saumur, Toulon, Toulouse, Tournon et Valenciennes; l'école primaire est, à Auxerre, annexée à l'école normale d'institutrices[1]. Les cours primaires annexés au lycée Fénelon, à Paris, reçoivent 100 enfants, un peu plus du quart de l'effectif total.

[1] Disons, en passant, que cette école normale d'institutrices, en reconstruction, destinée à contenir cent pensionnaires, va coûter 1 million. C'est une des folies du conseil général de l'Yonne.

ÉTAT NUMÉRIQUE DES ÉLÈVES PRÉSENTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

AU 15 JUIN 1887

(**L.** *désigne un lycée national*, **C.** *un collège communal*)

TITRES DES ÉTABLISSEMENTS.	RÉGIME DES ÉTABLISSEMENTS.	DATE DU DÉCRET DE CRÉATION.	ÉLÈVES de l'enseignement secondaire.	ÉLÈVES des classes primaires annexes	PENSIONNAIRES ET DEMI-PENSIONNAIRES.	EXTERNES.	BOURSIÈRES.	OBSERVATIONS.
C. Abbeville.	Internat.	Septembre 1883.	88	38	43	45	11	7 boursières nationales, 3 départementales, 1 communale.
C. Agen.	Internat.	Janvier 1885.	80	30	25	55		On assure qu'il n'y a pas de boursières cette année.
Aix.	Externat.					40		
C. Alger.	Internat.	Janvier 1887.	236 [3]					
L. Amiens.	Demi-pensionnat.	Juillet 1883.						
C. Albi.	Internat [1].	Août 1886.	130	25		130	19	
Annecy.			79		4	75		
C. Armentières.	Internat.	Septembre 1883.						
C. Auxerre.	Externat.	Mai 1882.	70		»	70		
C. Bagnères de Bigorre.			30	»	30	»		On doit annexer une école primaire.
L. Besançon.	Externat [2].	Juillet 1882.						
C. Béziers.	Internat [1].	Août 1884.	135		»	135		
L. Bordeaux.	Demi-pensionnat et internat [1].	Novembre 1883.	322	»	»	322	4	
L. Bourg.	Externat [2].	Septembre 1883.	62		12	50	41	
C. Cahors.	Internat.	Août 1886.	52		»	52		
Calais.			20	50		20	12	
C. Cambrai (Fénelon).	Internat.	Septembre 1883.						
C. Châlon sur Saône.	Internat.	Décembre 1885.	75	»	15	60	10	5 bourses de l'État et 5 de la ville.
Chambéry.	Externat.		57	»	»	57	18	
L. Charleville.	Internat.	Septembre 1883.		16				Le lycée vient d'être mis en
C. Chartres.	Internat.	Août 1886.	21	44	7	28	5	adjudication; on ne suppose pas

L. Fénelon (à Paris).	Demi-pensionnat.	Septembre 1883.	300	100	150	250	40	qu'il puisse s'ouvrir avant la rentrée d'octobre 1888.
C. La Fère.	Internat.	Décembre 1882.	83	5	58	28	35	
C. Grenoble.	Externat.	Juillet 1882.	110	50		160		Les élèves ne paient que les cours supplémentaires.
L. Guéret.	Internat.	Juillet 1883.						Le gros œuvre est à peine terminé.
L. Le Havre.	Demi-pensionnat.	Juillet 1883.						
C. Lille.		Décembre 1882.						
C. Lons-le-Saulnier.		Juillet 1882.	62	»	7	55	12	L'internat a été annexé en octobre 1884.
C. Louhans.	Internat.	Décembre 1882.	90	30	60	28	14	
L. Lyon.	Externat [2].	Janvier 1883.	250 [3]				40	Plusieurs bourses d'externes sont sans titulaires, faute de demandes.
L. Mâcon.	Internat annexé.	1886.						
C. Marseille.	Externat, demi-pensionnat.	Janvier 1887.						L'établissement n'existe que sur le papier.
L. Montauban.	Internat [2].	Décembre 1883.	95	12	45	50		
L. Montpellier.	Internat.	Janvier 1882.	350 [3]		100	250		Presque toutes les élèves sont boursières.
L. Moulins.	Internat [1].	Septembre 1883.	74	»	74	»	10	
L. Nantes.	Demi-pensionnat.	Juillet 1883.	155	60		155	65	
L. Nice.	Demi-pensionnat.	Juillet 1883.	280 [3]			280		Impossible de préciser le nombre des boursières.
L. Niort.	Externat et demi-pensionnat.	Septembre 1886.	25	28	»	25		Il n'y a pas plus de 4 ou 5 élèves payant une rétribution.
L. Reims.	Internat.		300 [3]		55	245	16	
L. Roanne.	Internat.	Juillet 1883.	65		60	5		
L. Rouen.	Externat [2].	Mars 1882.	140	»	25	115	30	
C. Saumur.	Internat.	Juillet 1882.	84 [3]		64	20	40	
L. Saint-Etienne.	Internat.	Septembre 1883.						L'établissement n'existe que sur le papier.
C. Saint-Quentin.	Demi-pensionnat.	Août 1886.	80		»	80	40	
C. Tarbes.	Externat.	Janvier 1885.						
C. Toulon.	Externat.		104	450	»	104		Impossible de préciser le nombre des boursières et demi-boursières.
L. Toulouse.	Internat.	Janvier 1884.	288 [3]		99	189		On sait que les boursières sont en grand nombre.
L. Tournon.	Internat.	Juin 1884.	123 [3]		53	70	30	
C. Valenciennes.	Externat.	Août 1886.	50	»	10	40	25	Le nombre de boursières indiqué est plutôt inférieur à la réalité.
C. Vic de Bigorre.	Internat.	Mai 1884.						L'établissement n'existe que sur le papier.
C. Villefranche sur Saône.	Internat.	Août 1886.						
C. Vitry-le-Français.	Internat.	Janvier 1884.						

[1] L'internat ne sera ouvert que quand la ville aura construit les bâtiments définitifs.
[2] L'État s'est réservé la faculté d'ouvrir un demi-pensionnat.
[3] Ce chiffre comprend les élèves de l'école primaire annexée : il ne nous a pas été possible d'obtenir la distinction.

Les constructions et dépenses scolaires font le compte de leurs entrepreneurs beaucoup plus assurément que des familles; on en peut juger aisément par ces chiffres : l'argent des contribuables, beaucoup plus que le concours des chefs de famille, fait vivre les lycées de filles.

Le relevé des classes sociales dans lesquelles les élèves se recrutent de préférence achève de démontrer le crédit dont jouit le nouvel enseignement. Les pensionnaires se recrutent, à Abbeville, parmi les filles de fermiers et de cultivateurs : les demi-pensionnaires et externes, parmi les filles des petits commerçants de la ville. Le collège d'Agen reçoit les filles d'employés de la ville ou de l'État, des entrepreneurs ou gens indirectement intéressés à la ville ou à l'État. Les fonctionnaires d'un côté, les artisans de l'autre, alimentent le collège d'Albi. Les propriétaires aisés de village, nombreux dans les environs d'Auxerre, font affluer au collège communal leurs filles qui ont pour compagnes les enfants de modestes fonctionnaires dont le sort est étroitement lié à ce mode d'éducation. Les filles de petits commerçants forment le principal noyau, à Bordeaux. A Bourg, celles des instituteurs et des fonctionnaires. A Cahors, Calais, Châlon-sur-Saône, celles des artisans et des fonctionnaires qui ont la main forcée. Les filles d'employés du chemin de fer ajoutent, à Chambéry, un nouvel élément à ceux déjà cités. Les protestants apportent un appoint sérieux au collège de Grenoble. La classe ouvrière est largement représentée à Lons-le-Saulnier. La plupart des parents qui placent leurs filles au collège de Louhans sont de la campagne, mais tout fiers de voir leurs enfants dans le bel établissement que nous avons décrit, où toutes les générations de dames louhannaises ont fait leur éducation. Les jeunes filles du lycée de Lyon appartiennent, pour la plupart, à des familles de fonctionnaires, d'employés dans les services municipaux, de petits commerçants : quelques-unes, à des familles considérables, juives ou protestantes; plusieurs ont été placées là par des parents libres-penseurs et n'ont même pas été baptisées. Le lycée de Montauban recrute surtout ses élèves parmi les familles d'employés et d'instituteurs du département et des départements voisins. Quelques jeunes filles de la bourgeoisie, beaucoup de filles de fonctionnaires suivent le lycée de Montpellier. Les fonctionnaires et le commerce affluent au lycée de Moulins. Les familles israélites, protestantes, les fonctionnaires de l'enseignement universitaire, envoient leurs filles au lycée de Nantes. Le lycée de Nice s'adresse aux filles d'employés et de commerçants. Les protestantes, les filles de libres-penseurs ou de radicaux, les filles de fonctionnaires dominent à Niort. La petite bourgeoisie, à Paris; à Saint-Quentin, comme à

Reims, le petit commerce et les employés du gouvernement. Le lycée de Roanne recueille les filles de professeurs, d'employés de la ville ou de l'État, de débitants et de marchands des classes inférieures : on commence à faire entendre aux fonctionnaires d'un ordre plus relevé que la place de leurs filles est au lycée. Les fonctionnaires de l'Université se sacrifient pour sauver l'existence du lycée de Rouen. Les employés de l'État, les employés de commerce, les instituteurs, les ouvriers mettent de temps en temps leurs filles au collège de Saumur. La classe demi-moyenne se fait représenter à Toulon : la bourgeoisie a résisté jusqu'à ce jour. La petite bourgeoisie, les petits fonctionnaires ont un peu donné, à Toulouse, mais surtout quelques familles d'ouvriers. Tournon abrite les filles de fonctionnaires et d'employés de toute classe et de toute administration et aussi des protestantes. Petits marchands, employés, fonctionnaires et même ouvriers sont dévoués aux intérêts du lycée de Valenciennes, jusqu'à concurrence de cinquante filles qui ont depuis six jusqu'à dix-huit ans.

Il faut entendre la *République française*. Voici comment, dès le mois d'octobre 1886, elle trahit ses inquiétudes : « L'expérience des lycées de filles, dit ce journal, se tente sur un grand nombre de points. Ces lycées réussiront-ils ? Nous le souhaitons, *non sans ressentir quelques appréhensions*. En effet, le personnel-élèves de ces établissements se recrutera principalement au moyen de bourses chez les fonctionnaires modestes et la petite bourgeoisie, dans un monde qui *devrait surtout fournir de bonnes mères de famille*... Il sera peut-être dur à une lauréate de se résigner à devenir la femme d'un brave employé à 2200 francs. Certes, le bon sens français nous sauvera de la *peste des étudiantes* cosmopolites qui ont fourni au nihilisme de si gracieuses recrues. Mais *on peut craindre que, d'ici à dix ans, les lycées de filles ne nous donnent pas mal de bas-bleus, sans compter les « oratrices » de réunions publiques, deux classes de citoyennes dont le commerce est parfois épineux.*

« Quant à la bourgeoisie aisée ou riche, nous le craignons bien, elle n'usera pas plus de l'enseignement secondaire public que de l'enseignement primaire communal, et *le niveau intellectuel et moral des établissements laïques souffrira* de cette abstention. »

Tout enveloppés de réticences qu'ils sont, ces aveux corroborent les informations que nous venons de publier sur l'organisation de l'enseignement secondaire public des jeunes filles. Le péril des lois scolaires qui l'ont institué se manifestera bien plus clairement, quand nous aurons étudié les programmes qui jettent sur le pavé une foule de déclassées et dont le moins funeste effet est la surabondance des jeunes filles à brevet.

II

LES PROGRAMMES

C'était en 1885. Le soleil de septembre dorait les constructions à la fois simples et élégantes du nouveau lycée du Havre, et M. le ministre Goblet admirait un édifice qui coûta la bagatelle de 800 000 francs. L'admiration de nos ministres républicains n'eut jamais le défaut d'être muette, et M. Goblet se répandit ce jour-là en un solennel discours d'inauguration, d'où nous détachons le morceau suivant :

« Messieurs, la loi de 1880, dont je vois ici l'intelligent et heureux promoteur, M. Camille Sée, a été bien attaquée dans son principe et bien discutée pour les difficultés qu'elle devait présenter. Et en effet, en créant l'enseignement secondaire pour les filles, en leur appliquant les mêmes procédés, les mêmes méthodes, presque les mêmes programmes que pour les garçons, on se heurtait aux préjugés les plus enracinés et les plus tenaces; *on attaquait dans ses derniers retranchements le vieux système d'éducation et cette puissance rivale de l'Etat qui, traditionnellement en France, avait régné presque sans partage sur l'esprit de la femme.*

«... Il ne faut pas se le dissimuler, c'est une véritable révolution qui s'accomplit, dont on ne saurait calculer la portée. Quelles conséquences ne peuvent pas découler avec le temps de cette égalité d'éducation qui, tout en tenant compte de la différence des sexes et du rôle particulier de la femme, tout en dirigeant ses études et son instruction vers un but différent de celui de l'homme, doit cependant la rendre capable d'agir par elle-même et de se faire, au besoin, sa place dans la bataille de la vie, et, en développant à côté de sa délicatesse et de sa sensibilité naturelles, le jugement et la raison, qui semblaient jusqu'ici le privilège de l'homme et qu'on daignait à peine lui reconnaître, l'arracher aux tentations de l'ignorance et de la faiblesse, au danger de certaines influences, et relève sa valeur morale avec sa dignité! »

Propos de sectaire, bien à leur place dans la bouche du ministre chargé d'appliquer la loi, parlant en présence de M. Camille Sée, son auteur. M. Goblet, commentateur attitré de la loi du 20 décembre 1880, donne la note générale qui se dégage des nouveaux programmes. Mais son successeur immédiat au ministère de l'instruction publique, M. Berthelot, s'est montré plus explicite encore.

C'était au jour de l'enterrement solennel et très laïque de M. Paul Bert. Écoutez l'éloge descendu des lèvres ministérielles sur la fosse

du résident général de l'Annam : « Son rôle fut surtout éclatant dans les discussions qui préparèrent l'organisation nouvelle de l'instruction publique... Il vit que *la grande œuvre de la République, c'était de former des générations oublieuses des vieux préjugés du trône et de l'autel...* Lorsqu'il a quitté la France, l'instruction moderne commençait à associer la femme à ses bienfaits et l'arrachait enfin à ces influences rétrogrades que son éducation traditionnelle perpétuait dans la famille... Voilà l'œuvre fondamentale de notre temps. Paul Bert a été l'un des promoteurs de cette grande rénovation : cela suffirait à sa gloire. »

Quant à la préoccupation du sincère progrès des études, de l'extension à donner aux matières de l'enseignement, elle était bien peu de chose auprès de l'idée fixe de soustraire la femme à l'influence de l'Église. Oui, c'est une nécessité de salut public, et le R. P. Lescœur, de l'Oratoire, dont la compétence en matière d'éducation est si hautement appréciée, a pu dire en toute vérité : « L'éducation par l'État est devenue une sorte d'axiome indiscutable, une des formes de la liberté républicaine, la partie essentielle et non révisable de la Constitution. »

L'article 4 de la loi désigne les matières nécessaires de l'enseignement : la religion en est bannie, elle devient facultative[1]. C'est la stricte application du mot d'ordre des Loges. Le F.·. Nédonchelle, membre actif de la Resp .·. L.·. N° 135, les Hosp. de Saint-Ouen, du rit écossais, à l'Or .·. de Paris, s'écriait, dès 1882 : « Que dirai-je de l'enseignement religieux? Rien, qu'il pourrait être sinon supprimé, du moins facultatif et complètement séparé de l'enseignement civique, littéraire et scientifique, et donné en dehors de l'école[2]. » La religion, dans l'éducation des filles comme des garçons, est désormais assimilée à un art d'agrément, la danse ou l'escrime, qui est donné facultativement aux enfants, suivant le désir ou à la demande des parents; les prétendus amis de la liberté de conscience mettent ce symbole dans la circulation; la franc-maçonnerie voudrait dépouiller l'Eglise du pouvoir de promulguer les dogmes de la foi et s'arroger le monopole d'instituer les nouveaux dogmes du radicalisme et de la libre pensée.

Admirez plutôt comme M. Camille Sée déguise cette séparation ostensible, officielle, de l'enseignement « obligatoire » de toutes les parties du programme, y compris la morale, et de l'enseignement

[1] En revanche, la gymnastique, non moins que la chimie, fait partie obligatoire du programme.

[2] Conférence sur l'*éducation morale et l'enseignement.*

« facultatif » de la religion! Quelle prudence cauteleuse, disons le mot qui s'échappe des lèvres franchement chrétiennes, quelle hypocrisie! « S'il y a dans les classes enseignement de la morale commune à toutes les croyances, déclare le franc-maçon israélite, il y a enseignement, hors des classes, de la religion, conformément à la volonté des parents. »

Mensonge et duperie, reprendrons-nous, que cette séparation de l'enseignement religieux et de l'enseignement littéraire. Ce que vous voulez et obtenez, tartufes de la liberté de conscience, c'est la ruine de l'éducation chrétienne; vous savez bien qu'en entretenant la jeune fille dans le doute, sinon dans l'oubli de l'importance capitale de la religion, vous la familiarisez avec ce qu'il y a de plus mortel pour la conscience chrétienne. Vous savez que l'éducation est une œuvre d'ensemble, d'harmonie, d'unité, d'autorité, qu'un même souffle, qu'un même esprit doit animer les parties de ce tout; mais vous avez fait l'odieux calcul qu'une âme de quatorze ans, de seize ans ne résistera pas au conflit que vous provoquez entre le catéchisme et votre lycée de filles.

Les catholiques n'ont qu'une opinion sur cette soi-disant neutralité, qui est une véritable exclusion de l'enseignement religieux. Cette exclusion, voilà l'idée fondamentale qui a présidé à la nouvelle organisation. Pour le reste, le programme des études du nouvel enseignement a été emprunté le plus généralement aux établissements d'instruction supérieure de jeunes filles de la Suisse et de l'Allemagne [1].

Ces programmes ont été sévèrement jugés, et à d'autres points de vue, par des esprits que l'on ne saurait taxer de cléricalisme.

Les catholiques stigmatisèrent-ils jamais avec plus de verve qu'un membre éminent du Conseil supérieur, M. Jules Simon [2], la monstrueuse et ridicule exagération des programmes imposés par M. Ferry et « son conseil supérieur de l'instruction publique », sous l'inspiration de M. Paul Bert et de l'école jacobine? Reproduisons seulement cette phrase caractéristique à propos des programmes « démesurément longs et démesurément savants », et qui sont à peu près les mêmes pour les filles que pour les garçons :

[1] Dans ces derniers, l'enseignement officiel de l'athéisme a déjà pénétré avec le « cours d'histoire des religions », préparé par l'introduction d'un cours de mythologie. — En France, on n'a pas encore osé introduire le cours d'histoire des religions dans lequel le bouddhisme et le brahmanisme tiennent autant de place que le christianisme et le judaïsme, mais le cours de mythologie, c'est-à-dire de religion grecque et latine, a déjà été déjà pratiquement introduit, bien qu'il ne figure pas sur les programmes officiels; son complément ne saurait tarder à suivre.

[2] *Dieu, Patrie, Liberté*, 1 vol. in-8°, Calmann Lévy.

« On y a laissé l'algèbre et la trigonométrie. On en a retranché le latin sans savoir pourquoi; car les femmes n'auront pas besoin d'algèbre et elles ont à peu près le même besoin de latin que les garçons. Si vos filles apprennent tout cela, il ne leur restera plus de temps dans leur jeunesse pour apprendre à être femmes, à être aimables. »

Aux filles comme aux garçons l'exagération des programmes ne vaut rien. « Depuis qu'on enseigne tout dans les écoles, on n'y apprend plus grand'chose. » Il n'en sortira bientôt plus que des ignorants orgueilleux, « aussi gonflés de toutes ces belles connaissances qu'on leur a enseignées, que s'ils en avaient retenu quelques parcelles ». La conséquence pour la société est redoutable : « Prenez garde que c'est cette même éducation, ambitieuse et vide, qui a infecté la société russe de ses nihilistes[1]. *Il est étrange de voir un peuple acharné à transformer ses écoles secondaires en fabriques de déclassés.* Ces déclassés ne sont pas moins insupportables ni moins dangereux dans la vie privée que dans la vie publique » (p. 304-305).

Le *Temps*, lui, voudrait qu'on assaisonnât les programmes de « substantielles notions de pédagogie pratique ». Voici ce qu'écrivait le docte journal, à la date du 16 septembre 1886; lui non plus ne ménage guère les nouveaux programmes.

Le bon vieux principe que l'enseignement n'est qu'un moyen pour arriver au but est absolument dédaigné. On forme de petites encyclopédies vivantes, parfois même des femmes spirituelles, mais point de femmes réellement utiles au corps social. Il n'y a qu'un remède à ce déplorable état de choses. Il faudrait supprimer une bonne moitié des matières qui figurent au programme et leur substituer des connaissances plus véritablement fondamentales. Spécialement, on devrait donner deux fois plus de temps à l'étude de la littérature et de la langue maternelles, la plus nécessaire de toutes à la femme. Au lieu

[1] Les nihilistes se recrutent en grande partie parmi les jeunes filles fraîchement sorties des écoles. Les femmes engagées dans le mouvement nihiliste s'adonnent à des professions propres à faciliter la propagande de leurs doctrines : un grand nombre d'étudiantes prennent la médecine à cette fin, d'autres étudient pour être accoucheuses; d'autres occupent, dans le même but de prosélytisme, la position de chefs d'ateliers dans les magasins de modes, etc. Les romans russes reflètent souvent les mœurs de la jeune fille russe, si souvent attachée au nihilisme. Ces renseignements sont extraits d'une conférence fort intéressante faite l'hiver dernier au salon des œuvres du Cercle catholique du Luxembourg, par M. P. Douhaire, qui prit une part active, durant dix ans, au fonctionnement des écoles de filles en Russie.

de rendre obligatoires des sciences dont elle n'aura jamais besoin, à quelques exceptions près, dans sa vie future, pourquoi ne pas lui imposer une science aujourd'hui bien définie et dont on ne lui donne même pas la plus légère teinture, la pédagogie?

Qu'on ne rie pas. C'est peut-être la seule dont elle ait véritablement l'application. A quelle fonction se destinent en effet nos filles, riches et pauvres? A la maternité naturelle ou artificielle. Ou elles se marient, ou elles ont à remplir dans une famille étrangère une partie des devoirs du mariage et ce qu'on pourrait appeler une suppléance de mère. Dans ce but, elles apprennent, avec la physique, la chimie, l'algèbre et les langues vivantes, l'art de laver le linge, de le recoudre, de le repasser, celui de la cuisine, etc... Est-ce suffisant?... Non assurément, si on néglige l'art essentiel de l'éducation, la pédagogie pratique. La famille sans enfants est une exception...

Il suffirait, pour remédier à ce mal (l'absence de pédagogie infantile) d'introduire dans le programme de chaque école, au moins pour la dernière année, un cours de pédagogie ou de « science de l'enseignement ». On trouvera peut-être ridicule d'enseigner à des jeunes filles comment on doit élever les enfants. C'est un texte de plaisanteries faciles.....

L'école, on peut l'affirmer, a le devoir de donner cet enseignement pédagogique, précisément parce que toutes les femmes, quel que soit leur sort, auront un jour à l'appliquer. Il est difficile de mesurer le bien qui en résulterait pour l'État et pour les familles; si l'on veut en avoir seulement une idée, qu'on songe à l'inappréciable avantage que représente, à un foyer donné, une seule femme douée d'un bon sens vraiment pratique et dont l'esprit, le cœur, le caractère, ont été heureusement cultivés.

C'est, sans doute, pour cultiver l'esprit, le cœur et le caractère de la jeune personne, pour l'initier à toutes les délicatesses d'une mère, que les distributions solennelles des lycées et collèges de filles se sont attachées à célébrer, dès la première année, l'introduction toute nouvelle d'une éducation « destinée, comme l'expriment les députés et sénateurs de Paris, à mettre fin à l'asservissement intellectuel et moral de la femme »; une éducation « qui fera luire le même soleil, la même raison pour l'un et l'autre sexe »; une éducation présentée comme le triomphe du progrès moderne « contre tous ceux que les préjugés dominent, que l'esprit de secte fanatise ou que les nouveautés épouvantent »; comme « une protestation de tous, magistrats municipaux, citoyens, pères de famille, contre l'enseignement des religieuses; une éducation qui place l'enseignement des jeunes filles sous la double invocation de l'amour de la

patrie et du culte de la morale pure, plutôt que d'en faire litière à la marche triomphante des dogmes cosmopolites du Sacré-Cœur de Jésus ou de l'Immaculée-Conception ».

Nous n'exagérons rien. En voici pour preuve quelques citations, très significatives, qui résument fort bien l'esprit de scepticisme, d'irréligion ou d'impiété ouverte, qui pénètre de plus en plus dans le nouvel enseignement d'État.

M. Henri Havard suppléait, l'an dernier, le ministre de l'instruction publique, dans un établissement supérieur de jeunes filles, à la distribution des prix de l'école nationale de dessin. Voici un petit extrait de son discours franchement laïque : « La femme de l'ancien régime demandait chaque matin à Dieu son pain quotidien ; celle de nos jours peut le demander vaillamment au travail. »

A Paris encore, et encore dans une école de jeunes filles, à la distribution des prix de l'école supérieure de la rue de Jouy, M. Levraud, conseiller municipal de Paris, déclarait que c'est le dix-huitième siècle qui a affranchi la femme. Après une série de mensonges historiques, ou d'infamies empruntées au livre de Michelet, *la Sorcière*, il déclame :

« La Renaissance nous ramène au culte de l'antiquité grecque et romaine, grecque surtout. L'esprit s'émancipe, le libre examen succède à *la foi aveugle*, l'humanité est régénérée par la philosophie, les mœurs s'affinent et la conséquence immédiate est le sort de la femme amélioré. On l'honore, on la respecte, on l'instruit. *C'est la libre pensée qui l'a affranchie!...* »

Dans une autre école d'enseignement plus modeste, mais où le sentiment religieux serait si nécessaire devant les rudes devoirs de la vie, à l'école professionnelle et ménagère de la rue Ganneron, le maire du dix-huitième arrondissement, M. Bin, a été encore plus brutal. Il annonçait à ses jeunes auditrices qu'elles sont appelées à former une génération non plus asservie à la superstition, — lisez le christianisme, — « qui naguère servait de base à l'éducation et a tenu l'esprit humain sous la dépendance de l'hypocrisie et du mensonge ». Elles recevront, elles, « l'enseignement républicain, qui a pour but d'arriver à la plus grande somme de bien-être, de bonheur possible...... et qui n'abaisse pas la créature devant le représentant d'un *soi-disant créateur*, Jéhovah ou autre... » Nous citons textuellement. C'est, on le voit, non seulement la négation de toute idée chrétienne, mais la glorification de l'athéisme pur, dégagé des précautions oratoires dont cherchait à l'entourer M. Havard, que nous citions tout à l'heure.

La province fait écho à Paris. C'est l'inspecteur primaire d'Avallon, dans l'Yonne, qui termine son discours, à la dernière distribution

des prix de l'école communale des filles, en leur souhaitant de... devenir des femmes comme George Sand. La jolie leçon de pédagogie pratique!

On voit que l'impiété n'a perdu aucun de ses avantages à l'interdiction prononcée, l'an dernier, contre les directrices, de discourir dans leurs solennités scolaires. Celles-ci n'auront plus à se compromettre dans leurs harangues, et le miel des doctrines libres-penseuses n'en est pas moins fortement distribué aux jeunes personnes qui justifient si bien les espérances de la république!

Laissons de côté les programmes, les scandaleuses déclarations qu'ils ont inspirées. Les fruits, déjà portés par le nouvel enseignement, pour avoir parfois belle apparence, sont souvent gâtés, presque toujours secs. Chacun a présente à l'esprit la saisissante peinture que M. Octave Feuillet présente, dans *la Morte*, des affreuses conséquences où, sans faire la moindre violence à la logique, peut être poussée la jeune fille qui aura puisé, dans un lycée de l'État, ces principes à l'aide desquels elle aura la chance d'appartenir « au même âge de l'humanité que son mari » dont la « superbe raison » se rit de la Bible et de Dieu. Les nouveaux établissements de l'État fournissent au romancier de précieux sujets, nous le voulons bien, mais les conséquences qu'ils entraînent réclament un impartial examen. Nous appelons, comme autorités, M. Jules Simon, M. Francisque Sarcey, voire le *Cri du Peuple*, organes républicains indépendants d'une compétence dont nous marquons les degrés; tous reconnaissent que l'on a fait fausse route.

M. Jules Simon écrivait, dans le *Matin* du 29 décembre 1886, sous ce titre : « les Déclassés », les lignes suivantes où se retrouvent sa verve étincelante et son sens éminemment droit : « Les écoles de filles préparent leurs élèves pour les brevets d'institutrices et sont des doublures des écoles normales. Ces belles institutions, qui coûtent 2 millions à la seule ville de Paris... font ce qu'on ne leur demande pas et ne font pas ce qu'on leur demande. Les jeunes filles qui aspirent au brevet d'institutrices peuvent entrer à Sèvres ou à Fontenay et, si elles poursuivent les grades universitaires, elles ont des lycées à leur disposition. Celles qui ont le brevet d'institutrices et qui sont incapables de tenir une école forment un gros régiment dans lequel on sait l'algèbre. On n'y sait pas être modeste, on y sait rarement être aimable. C'est ce régiment qui fournit aux ministres l'occasion de faire un gros mensonge tout en disant la vérité. Quand on leur dit : « Vous chassez toutes les institutrices congréganistes et vous ne savez par qui les remplacer », ils répondent : « J'ai mon régiment. » Par malheur, c'est un régiment qui

n'est pas mobilisable. Les pauvres filles que la république pousse dans l'abîme des déclassées, grâce à ses lois scolaires, se comptent par milliers chaque année! »

M. Francisque Sarcey, dont le bon sens prévaut sur la passion politique, dans cette question des lycées de filles, combat également avec vigueur et persistance la surabondance des jeunes filles à brevet. Voici ce qu'en écrivait récemment le docte normalien : « Je ne parle pas des devoirs de science proposés aux examens, il n'est pas bien étonnant qu'ils passent ma portée. Je n'ai jamais su de mathématiques, de physique et de chimie que ce qui m'en était absolument nécessaire pour comprendre et suivre une conversation mondaine, et c'est fort peu de chose. Mais, en histoire et en littérature, je suis sur mon terrain. Je déclare que, sur dix des questions posées à ces jeunes personnes et sur lesquelles il leur est enjoint de disserter au courant de la plume, il y en a huit, au moins, que je serais fort en peine de traiter ainsi, au pied levé, sans étude, sans réflexion préalable... J'aurai bien des réserves à faire sur l'instruction secondaire, telle qu'on la donne aux filles dans les nouveaux lycées. Je crains que l'on ne nous jette sur le pavé une foule de déclassées; l'étendue et la variété des programmes m'effrayent un peu. »

Le *Cri du Peuple* lui-même constate qu'après avoir, d'une manière déraisonnable, poussé à l'obtention des diplômes, on n'a évidemment obtenu d'autre résultat que d'augmenter le nombre des déclassées :

Combien y a-t-il aujourd'hui, en France, de jeunes filles « diplômées », de jeunes filles munies d'un brevet d'institutrices? Je l'ignore, et je n'ose le demander, car cette statistique, si elle a été faite, constitue un des plus lamentables bilans qu'une société malade puisse déposer dans ses archives. C'est avec une mélancolie noire que je songe à toutes ces pauvres petites dupes qui partent en campagne pour tenter la vie, n'ayant rien autre chose que leur bonne grâce et un parchemin plié en quatre, serré dans leur frais corsage. Que deviendront-elles? Pourquoi leur a-t-on délivré ce funeste papier, qui leur est parfaitement inutile et qui les conduit à rater leur existence?

On le leur donne parce qu'elles le désirent. La belle raison! Les examinateurs, qui devraient être des gens sérieux, sont inexcusables de flatter une manie qu'ils savent être absurde et, s'ils sont obligés de décerner un certificat d'instruction aux personnes qui ont rempli le programme des examens, leur devoir serait, en même temps, d'avertir ces illusionnées qu'elles font fausse route.

Il serait loyal de leur part, à Paris, par exemple, d'afficher, à la porte de l'Hôtel de Ville, un avis où serait consigné cet aveu : Que l'admi-

nistration des écoles dispose de six places à répartir entre vingt mille postulants. Telle est, à peu près, la proportion. Vingt mille bouches pour six morceaux de pain menus.

J'espère qu'en province la situation est un peu moins affreuse. Je serais cependant étonné que, là aussi, elle ne fût pas fort triste. La faute première en est évidemment aux familles qui « poussent » leurs enfants à des études saugrenues; mais peut-être n'a-t-on pas assez crié casse-cou aux parents que travaille un vague et sot orgueil, aux jeunes filles qui, par une certaine coquetterie mal déterminée, veulent « entrer dans l'enseignement ».

Hélas! le mirage de l'instruction publique aveugle, en province comme à Paris, bien des jeunes filles ambitieuses d'être des demoiselles auxquelles l'État fournit un traitement, d'ailleurs insuffisant. La préfecture de police aura-t-elle la loyauté de produire les statistiques désolantes qui nous révéleront combien versent dans l'ornière, pour avoir obéi à de funestes suggestions, à des conseils de parents déraisonnables, auxquels la séduction des emplois administratifs fait lâcher la proie pour l'ombre. La seconde complicité de l'administration universitaire, la vraie coupable, n'a que trop duré, et il convient de faire tomber les désastreuses illusions dont les conséquences peuvent être incalculables. Une des nombreuses victimes de cet état de choses voulait, en février dernier, noyer ses ambitions déçues par une brusque immersion en Seine; combien d'institutrices désespérées ne cherchent pas aussi loin pour corriger le lamentable effet des fantaisies scolaires!

Fénelon Gibon.

La fin prochainement.

EXCENTRICITÉS
ANTHROPOLOGIQUES

On raconte que M. de Bonstetten, traversant le mont Saint-Bernard, vint se loger à Martigny, chez son ancien valet de chambre, devenu aubergiste. Il lui demanda des renseignements sur les crétins fort nombreux dans ce village : « Qui les connaît mieux que moi, répondit ce dernier, c'est devant ma maison qu'ils se rassemblent tous les jours; ils sont très gais, et leur conversation est fort animée. Ils se font une sorte de langage à l'aide de leurs cris et de leurs gestes, langage qu'ils entremêlent de quelques sons mal articulés. Ils ne cessent de se moquer des non-crétins, dont ils font le sujet continuel de leurs entretiens. » La moquerie, en effet, est essentiellement le partage de l'espèce humaine, et ce n'est certes pas la science qui empêchera la moitié du genre humain de se moquer de l'autre moitié. Aussi sont-ils nombreux les adeptes de la nouvelle école anthropologique, qui agissent comme ces pauvres gens. Si vous acceptez d'être un singe perfectionné, vous passerez à leurs yeux pour un sujet de quelque mérite; si, par goût ou par conviction, vous rejetez cette parenté, on vous délivrera un brevet d'ignorance et de sottise, avec garantie assurée d'un persiflage consciencieux.

« L'homme, disait Pascal, ne sait à quel rang se mettre, il le cherche partout avec inquiétude et sans succès [1]. » Heureusement pour chacun de nous, depuis que la science contemporaine a réalisé la grande synthèse de la nature, qui, selon Broca, « ne l'était pas encore en 1873 », la place qu'il convient d'assigner à l'homme dans le règne organique n'est plus en question. Grâce à l'observation et à l'expérience, « qui permettent de cueillir les nobles fruits de l'arbre de la science [2] », on prétend être aujourd'hui très suffisamment renseigné sur le passé, le présent et l'avenir de l'homme. Il est même certains points, et des plus fondamentaux, sur lesquels la lumière serait définitivement faite. L'entente, ne paraît pas merveilleuse; il y a quelques années, en effet, les savants disaient aux hommes : Vous êtes des dieux; les méthodes

[1] *Pensées*, art. VIII, 5.

[2] Haeckel, *Anthropogénie*, préface, p. XI.

scientifiques n'ont pas changé, et ils veulent aujourd'hui que nous soyons des bêtes. C'est la zoolâtrie qui revient à grands pas, et grâce à nos savants, le singe va devenir chez nous ce qu'est la vache pour les adorateurs de Brahma. Et comme rien ne coûte moins à l'homme que de se donner les démentis les plus impertinents, « ceux qui méprisent le plus les hommes et les égalent aux bêtes, encore veulent-ils en être admirés et crus [1] ».

En vérité, il y a bien des choses étonnantes, disait Sophocle dans le chœur d'*Antigone*, mais la plus étonnante c'est l'homme.

Si Pascal et Malebranche ont pu accuser leurs contemporains de négliger l'étude de l'homme et de lui préférer celle de la géométrie [2], pareil reproche ne convient pas à nos savants; mais il est regrettable que tous leurs efforts n'aboutissent qu'à la confirmation de ces paroles du saint roi David : *Homo, cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis* [3]. Ils travaillent assurément dans un autre but, ces gens qui s'établissent par grimace, « ces amateurs pleins de zèle qui s'occupent des origines de l'humanité en vrais experts, qui font même des livres là-dessus; mais plus ils font de livres, moins ils comprennent la question. Quelques-uns d'entre eux me font songer à ce professeur qui disait : « Il faut que je fasse un cours sur ce sujet, car je n'y entends rien [4]. » On peut s'en rapporter à la haute compétence de Virchow, sur la justesse de cette critique pour ce qui concerne l'Allemagne; mais si l'on a le courage de parcourir les élucubrations publiées dans ces dernières années par nos anthropologistes matérialistes, on se convaincra qu'elle est également applicable à la France. Même on y pourra joindre cette observation qui n'est pas à notre avantage : que nos savants manquent absolument d'originalité et se contentent de copier servilement les théories des rêveurs d'outre-Rhin, pour les vulgariser du mieux qu'ils peuvent. Toutes ces productions méritent qu'on leur applique ces paroles de Schopenhauer : « Diluez un minimum de pensées dans cinq cents pages de phraséologie nauséabonde, et fiez-vous pour le reste à la patience du lecteur. »

On prétend donc que la science est désormais renseignée sur l'origine de l'homme et que la théorie de la création « a été conçue dans des époques d'ignorance, qu'elle a été le patrimoine de toutes les religions, d'où elle est passée dans les systèmes philosophiques et les théories scientifiques..., qu'appliquée à l'espèce humaine,

[1] Pascal, *Pensées*, art. I, 5.
[2] *Pensées*, art. VI, 26. Malebranche, *Recherche de la vérité*, p. 22.
[3] Ps. XLVIII, 13.
[4] Virchow, dans la *Revue scientifique* du 30 septembre 1882, p. 417.

elle a pour conséquence la suppression du progrès [1]. Aussi lui a-t-on substitué deux hypothèses, qui, sans avoir le mérite de la nouveauté, rendent, paraît-il, à la science d'immenses services : ce sont la génération spontanée et le lamarckisme. Il paraît que cette dernière hypothèse, plus connue sous le nom d'*évolution*, n'est pas du goût de tout le monde, et on veut bien nous avouer que « les prêtres l'ont flétrie, les procureurs de l'empire et de la république lui ont attribué la responsabilité des vols et des assassinats; on lui a fait la guerre au nom de la religion, de la morale et parfois aussi au nom de la science; mais, plus forte que ses détracteurs et que ses ennemis, elle s'est répandue à tel point qu'elle compte aujourd'hui, parmi ses partisans et ses apôtres, la meilleure partie des savants les plus autorisés [2]. » Les grands mots sont permis à ceux qui font de grandes choses; mais, pour prouver que l'homme est une bête et qu'il est le produit de la société Carbone et Cie, pas n'est besoin d'emboucher ainsi la trompette. Citer des faits vaudrait mieux pour entraîner la conviction, que le recours à ce procédé déjà vieux, mais toujours cher à l'école, parce qu'il est d'un grand poids aux yeux du vulgaire, et qui consiste à dire : tous les savants sont d'accord sur ce point.

La génération spontanée a fait son temps, comme la métempsycose. « Se figure-t-on le premier homme naissant à l'état de la première enfance, vivant mais inerte, inintelligent, impuissant, incapable de se suffire un moment à lui-même, tremblant et gémissant, sans mère pour l'entendre et pour le nourrir? C'est pourtant le seul premier homme que le système de la génération spontanée puisse donner [3]. » Oken et Ritzen provoqueront le fou rire, mais ne convaincront personne. Le premier croyait que parce qu'un enfant de deux ans peut se procurer la nourriture qui lui convient, l'homme avait apparu à cet âge-là. Ce gros embryon serait né, en même temps que beaucoup d'autres, dans la mer, qui avait alors la température du sang. Ritzen nous laisse le choix de décider si l'embryon humain est né dans le calice en fleur d'une Raflesia ou bien de spores humaines au bord d'une rivière, ou encore d'un œuf humain dans la vase. Devant de pareilles audaces, on se console d'être traité de causefinaliers, et on est fier de proclamer, au nom de la raison et de la science, qu'il y a au-dessus et en dehors d'elles un Dieu créateur, et que le fait surnaturel de la création s'impose à tout cerveau bien équilibré.

[1] Lanessan, *le Transformisme,* p. 20.

[2] Lanessan, *op. cit.*, p. 23. Cf. Clémence Royer, préface de l'*Origine des espèces* de Darwin, p. xx.

[3] Guizot, *l'Église et la société chrétienne,* 3e édition, p. 26.

Sur l'évolution des organismes, nos savants n'ont plus, disent-ils, ni hésitations ni doutes. Mais je ne sache pas qu'aucun transformiste ait encore expliqué l'origine de la moindre variation d'un type quelconque. « Vraiment l'orgueil de ces savants, qui veulent qu'on les croie sur parole nous paraît insupportable. Ils s'irritent dès qu'on s'oppose à leurs sentiments, et ils veulent absolument que l'on préfère les ténèbres de leur imagination à la lumière pure de la vérité qui éclaire l'esprit [1]. » Appliquée à l'homme, la doctrine de l'évolution est la négation même de toute méthode scientifique, et « la science renoncerait aux droits qu'elle a possédés jusqu'à présent à la confiance des esprits sérieux, si de pareilles théories étaient acceptées comme les indications d'un progrès réel [2] ». Exaspérés par le spectre de la métaphysique, nos savants se cantonnent dans une région où tout se pèse, où tout se touche, et ce qui échappe au scalpel et au microscope n'est rien pour eux. Depuis quand l'anthropologie peut-elle se résumer dans des mensurations crâniennes? Quel est le naturaliste sérieux qui osera soutenir que la place de l'homme dans la nature doit être exclusivement déterminée par les seuls caractères organiques? « Pourquoi vouloir retrancher de l'histoire naturelle de l'homme l'histoire de la partie la plus noble de son être? Pourquoi l'avilir mal à propos et vouloir nous forcer à ne le voir que comme un animal, tandis qu'il est en effet d'une nature très différente, très distinguée et si supérieure à celle des bêtes, qu'il faudrait être aussi peu éclairé qu'elles le sont pour pouvoir les confondre [3]. » — « L'histoire naturelle ne peut ici se séparer de la philosophie et, quand l'homme est *un* dans sa double nature, ne voir de lui que ses organes. Science étroite et terre à terre, si elle n'allait pas au delà, science morte, et telle qu'on pourrait l'étudier tout entière dans un amphithéâtre ou un musée, positive, il est vrai, mais dans le mauvais sens de ce mot, et, en vertu même de son positivisme, sans logique aussi bien que sans dignité [4]. »

Quelques naturalistes ont cru qu'il leur appartenait de mesurer l'intervalle qui sépare l'homme de la brute, intervalle « rempli à l'intérieur par la pensée et au dehors par la parole [5] ». Mais l'expérience et l'observation se prêtant mal à des mensurations aussi fantaisistes, ils ont jeté de l'un à l'autre, sur l'abîme qui les sépare, un singe en guise de pont.

C'est ici, ami Sancho, que nous pouvons mettre les mains jus-

[1] Malebranche, *Recherche de la Vérité*, p. 25.
[2] Agassis, *l'Espèce*, p. 385.
[3] Buffon, *Mammifère*, t. Ier, p. 150 (édit. Furne).
[4] J. Geoffroy-Saint-Hilaire, *Histoire naturelle générale*, t. II, p. 256.
[5] *Ibid., op. cit.*, t. II, p. 255.

qu'aux coudes dans ce qu'on appelle aventures, dirait don Quichotte.

« Le fait que le genre humain descend d'une série de divers ancêtres mammifères, et que ces derniers proviennent d'une série plus ancienne de vertébrés inférieurs, ce fait est hors de doute [1]. » Pour Haeckel, cela n'offre aucune difficulté. Au naturaliste sérieux qui demanderait des preuves, on peut répondre qu'elles font absolument défaut; mais passons. Ce fut, nous dit le même auteur, « le célèbre naturaliste Thomas Huxley, actuellement le premier zoologiste de l'Angleterre, qui fit la première application du darwinisme à l'homme [2] ». Interrogeons donc ce célèbre zoologiste qui a rendu à la science et au monde un service aussi signalé. « Imaginons, si vous le voulez bien, nous dit-il, que nous sommes de savants habitants de Saturne, parfaitement au courant des animaux qui peuplent la terre, et fort occupés à discuter les relations qu'ils peuvent avoir avec un nouvel et singulier bipède droit et sans plumes, que quelques voyageurs hardis, surmontant les difficultés de l'espace et de la gravitation, auraient rapporté de cette planète distante, conservé, je suppose, dans un baril de rhum, pour le soumettre à notre examen. Nous nous accorderions tous du premier coup à le placer parmi les mammifères vertébrés et placentaliens, nous placerions sans hésiter dans l'ordre des singes le nouveau genre tellurien [3]. » Haeckel est moins original, il dédaigne le baril de rhum, il n'est pas pour cela moins explicite. « Force nous est donc en classant les primates de ranger l'homme parmi les catarhiniens. Mais la phylogénie conclut de ce fait que l'homme est sûrement parent des singes de l'ancien monde et descend, comme tous les catarhiniens, d'une même forme ancestrale. Par son organisation tout entière, par son origine, l'homme est un vrai singe catarhinien; il s'est formé, dans l'ancien continent, aux dépens d'une forme ancestrale actuellement disparue. Quant aux singes du nouveau monde ou platyrhiniens, ils représentent un rameau divergent de notre arbre généalogique, et ce rameau n'a avec l'homme qu'une relation généalogique fort lointaine [4]. » Il y a là autant d'erreurs que de mots, ou peu s'en faut. Cependant, si l'on était tenté de croire que cette grotesque généalogie a germé dans le cerveau atrophié de quelque savant, et qu'il est permis à tout homme de sens de n'en tenir aucun compte, Haeckel nous dirait : « La preuve que l'homme descend du singe est déjà complètement faite. Quelques autres conclusions de détail que nous

[1] Haeckel, *Anthropogénie*, p. 614.
[2] Haeckel, *op. cit.*, p. 67,
[3] Huxley, *De la place de l'homme dans la nature*, trad. Dally, p. 186-187.
[4] Haeckel, *Anthropogénie*, p. 426.

puissent suggérer les futures recherches sur l'anatomie comparée et l'ontogénie des catarhiniens actuels, ainsi que sur les catarhiniens fossiles, aucune découverte n'ébranlera jamais l'importante proposition que nous venons de formuler. Naturellement nos aïeux catarhiniens ont passé par toute une série de formes avant d'aboutir à la plus parfaite, à la forme humaine. D'importants progrès ont déterminé la différenciation de l'homme des catarhiniens les plus proches... Ces progrès sont les suivants : l'accoutumance à la station droite et, par suite, la différenciation plus assurée des membres antérieurs et postérieurs; le développement du langage articulé et de son organe le larynx; avant tout, le perfectionnement du cerveau et de ses fonctions, c'est-à-dire de l'âme... Ces progrès furent marqués, chez nos ancêtres au moins, par quatre chaînons généalogiques caractérisant les principales époques de l'humanisation[1]. »

Pour achever le tableau, disons que c'est à l'époque quaternaire que les diverses espèces ou races humaines, parties du continent ou paradis lémurien[2], placé dans l'Asie ou l'Afrique tropicale, se sont répandues sur le globe, allant à la recherche du milieu qui pouvait convenir à leur tempérament.

Darwin nous dit la même chose, mais en moins de mots; il renvoie d'ailleurs le lecteur désireux d'en savoir plus long aux savants travaux de Haeckel, qu'il veut bien qualifier d'*esprit ingénieux*[3]. « L'homme descend d'un mammifère velu, pourvu d'une queue et d'oreilles pointues, qui probablement vivait sur les arbres et habitait l'ancien monde . » — « Les premiers ancêtres de l'homme étaient sans doute couverts de poils, les deux sexes portaient la barbe. Mme Clémence Royer, trouvant cet appendice gênant pour son sexe, croit pouvoir affirmer qu'avant la séparation des deux branches humaine et simienne, les poils n'existaient pas. Ils seraient une acquisition relativement récente. (Cf. *Matériaux*, 1878, p. 459.) Leurs oreilles étaient probablement pointues et mobiles; ils avaient une queue desservie par des muscles propres... Nos ancêtres vivaient sans doute habituellement sur les arbres, dans quelque pays chaud couvert de forêts. Les mâles avaient de fortes canines qui constituaient pour eux des armes formidables. Nous avons tout lieu de croire qu'aucun oiseau ou qu'aucun reptile n'occupe une place dans la ligne directe de notre descendance[5]. »

[1] Haeckel, *Anthropogénie*, p. 428, 434, 429, 435. Cf. *Histoire de la création naturelle*, 28e leçon et planche 25.

[2] Inventé par l'Anglais Sclater, pour les besoins de l'école.

[3] Darwin, *Descendance de l'homme*, p. 172.

[4] Darwin, *op. cit.*, p. 666.

[5] Darwin, *op. cit.*, p. 175.

Trois pages plus loin, il avoue cependant qu'à une étape inférieure de la série « les excrétions étaient expulsées par un cloaque... que nos ancêtres menaient une vie aquatique, car nos poumons ne sont qu'une vessie natatoire modifiée qui servait autrefois de flotteur... Quelqu'un de nos ancêtres a dû être hermaphrodite ou androgyne... Plus tard, les deux sexes produisaient du lait de façon à nourrir leurs petits[1] ». Est-ce là de la science ou du roman???

Ne demandons pas la preuve de toutes ces affirmations si précises, si minutieuses, j'allais dire aussi ridicules et aussi absurdes; Haeckel nous a dit qu'elle était faite, et il paraît que dans le domaine scientifique cela suffit. Si l'on voulait insister, Darwin nous dirait également : « A moins de fermer les yeux, nous sommes, dans l'état actuel de nos connaissances, à même de reconnaître exactement notre origine[2]. »

Un professeur de la faculté de médecine de Paris a pris la peine de nous renseigner sur le régime de nos ancêtres. « Ils avaient un régime à la fois végétal et animal. » Est-ce une question de milieu, ou bien, une affaire de tempérament? Mais, quelques lignes plus loin, ce même professeur prétend que nos ancêtres n'étaient que frugivores, « parce qu'ils n'étaient qu'imparfaitement armés pour l'attaque et pour la défense[3] ». Et voilà comment, d'un trait de plume, un botaniste se permet de sacrifier les *fortes canines* de Darwin, qui *constituaient* pour nos ancêtres des *armes formidables*.

Grâce aux recherches de nos savants, nous voilà pleinement renseignés sur notre origine, et le *qui fuit Dei* traditionnel doit désormais être remplacé par le *qui fuit anthropopitheci*. « C'est, à la vérité, une très utile et très grande partie que la science et ceux qui la méprisent témoignent assez leur bêtise[4] »; mais tout homme de bon sens a le droit de lui demander autre chose « que des tendances uniformes en fait d'arguments[5] ». On a pris soin de nous dire, et nous ne devons pas l'oublier : « La paléontologie humaine ne remonte pas assez loin pour qu'on y trouve des arguments; il faudrait dépasser la période dernière ou quaternaire... Les preuves directes manquent au transformisme. En ce qui concerne l'homme, c'est évident, mais les preuves de sentiment, comme disait Geoffroy Saint-Hilaire, abondent. » (Dr Topinard, *Anthropologie*, p. 541.)

Prévoyant les objections nombreuses que les philosophes et aussi certains savants préparaient contre cette théorie de la des-

[1] Darwin, *Descendance de l'homme*, p. 172, 175, 177, 178.
[2] Darwin, *op. cit.*, p. 180.
[3] Lanessan, *le Transformisme*, p. 497, 498.
[4] Montaigne, *Essais*, liv. II, p. 164.
[5] Zaborowski, *les Mondes disparus*, p. 28.

cendance simienne, nos matérialistes ont éprouvé quelque pitié pour ces pauvres attardés, que le clinquant d'une métaphysique ruinée et les fables puériles des théologiens maintenaient dans les sentiers de l'erreur. « La science a accompli sa fonction quand elle a vérifié et énoncé la vérité; et si ces pages n'étaient adressées qu'aux savants de profession, je m'arrêterais ici, sachant que mes confrères ont appris à ne respecter que les choses démontrées... Les hommes qui pensent (c'est de nous qu'il est question), une fois délivrés de l'influence aveugle des préjugés traditionnels, trouveront, dans le fait même de l'élévation de leur semblable au-dessus de la souche inférieure où il a pris naissance, la meilleure preuve de la grandeur de ses forces[1]. » Un disciple très fervent ne peut comprendre que nous ne soyons pas tous très satisfaits. « Pourquoi, nous dit-il, une vérité aussi claire, aussi inoffensive, n'est-elle pas acceptée paisiblement de tous? Pourquoi ces invectives et ces fureurs contre les Darwin, les Huxley et cette phalange de savants qui honorent leur patrie et l'humanité entière? Hélas! c'est que la pluralité des bimanes de Blumenbach est encore en proie à l'ignorance et à la superstition, double lèpre sur laquelle vivent et pullulent des myriades de parasites[2]. »

Vous protestez, vous éprouvez quelque honte d'une généalogie si peu élevée, mais c'est là une simple question d'amour-propre et de vanité, « ce sont là des faiblesses de caractère que nous ont léguées les singes; pourtant il faut bien avouer qu'elles se sont développées chez l'homme à un degré que le naïf préjugé de la chute de l'homme met dans tout son jour... Il est bien plus flatteur de descendre d'un être divin, supérieur; aussi, dès les temps les plus reculés, la vanité humaine s'est complu à faire remonter son origine à des dieux ou à des demi-dieux. L'Église l'a bien compris, et, avec son habileté d'interprétation ordinaire, elle a glorifié ce ridicule orgueil comme un sentiment d'humilité chrétienne; aussi ces mêmes hommes qui repoussent avec un présomptueux dédain toute idée d'une origine animale et se regardent comme les enfants de Dieu, nous les voyons se vanter avec une platitude servile de leur haute extraction[3] ». Pour achever de nous convaincre de la platitude servile de ces grimaciers de la science, nous ne devons pas encore nous arrêter en si bonne voie. « Cette idée froisse et révolte ceux qui se plaisent à entourer d'une auréole brillante le berceau de l'humanité, et si nous mettions notre gloire dans notre généalogie et non dans nos propres œuvres, nous pourrions en effet

[1] Huxley, *Place de l'homme dans la nature*, p. 245, 246, 248.
[2] Ferrière, *le Darwinisme*, p. 178.
[3] Haeckel, *Anthropogénie*, p. 616.

nous croire humiliés... Mais, loin de déprécier l'homme et son origine, la doctrine de Lamarck les grandit et les ennoblit en substituant, à l'hypothèse du surnaturel, l'hypothèse de la mutabilité et de l'évolution naturelle des formes organiques [1]. » — « Peut-on dire, en vérité, que le poète, le philosophe ou l'artiste, dont le génie est la gloire de son temps, est déchu de sa haute dignité à cause de la certitude qu'il est le descendant direct de quelque sauvage nu et brutal? Est-il forcé d'aboyer et de marcher à quatre pattes à cause de ce fait tout à fait indubitable qu'il a été, à un moment donné, un œuf qu'aucune faculté ordinaire de discernement ne pouvait distinguer de celui d'un chien [2]? »

Voilà, certes, des tendances uniformes, c'est-à-dire tout ce que, pour le moment, on est en droit de demander à la science. Si nous ne sommes pas convaincus, gardons-nous de plaindre nos adversaires qui se consolent facilement de notre obstination et de notre sottise puérile : « Qu'importent après tout à la science les regrets ou les satisfactions de quelques-uns? Ses visées passent au-dessus d'eux [3]. »

Ainsi, qu'on se le dise, il faut se débarrasser à tout jamais de ces préjugés esthétiques, faits pour nous singulariser, et, par respect pour la science, nous interdire désormais de discuter sur nos préférences généalogiques. Imitons le savant professeur d'Iéna, qui en a pris son parti en brave : « Quant à moi, je préfère être la postérité perfectionnée d'un ancêtre simien... plutôt que le rejeton dégénéré d'un Adam, semblable à Dieu, mais dégradé par le péché [4]. »

Nous devons donc désormais, dépouillant toute folle vanité, travailler de notre mieux à la réhabilitation de notre insolente caricature. La prudence nous conseille d'agir ainsi, car ces pauvres anthropoïdes, exaspérés par notre ingratitude et aussi pour donner raison à l'école transformiste, seraient bien capables, après un repos de quatre ou cinq mille ans, de procréer de nouveau quelque créature supérieure, qui, grâce à la sélection et à la lutte pour l'existence, prendrait facilement notre place.

Nous serions là témoins d'un revirement complet, en un clin d'œil nous serions devenus des hommes fossiles; et si les nouveaux venus faisaient de la crâniologie, ce qui ne saurait manquer, peut-être nous trouveraient-ils inférieurs au type même de Canstadt.

Les seuls partisans de la descendance simienne seraient épargnés, ils formeraient une caste de vétérans, les vengeurs de la

[1] Topinard, *Anthropologie,* p. 548.
[2] Huxley, *De la place de l'homme dans la nature,* p. 248.
[3] Topinard, *op. cit.,* p. 548.
[4] Haeckel, *Anthropogénie,* p. 617. Huxley fit la même réponse à l'évêque d'Oxford. Cf. Claparède, *Revue germanique,* octobre 1861.

science, et sur leur drapeau on pourrait inscrire comme légende le mot de Herder mourant : « L'avenir est à nous. »

En attendant et pour conjurer cette épouvantable catastrophe, il faut ne pas oublier « que, pour rendre à l'homme toute sa liberté, il faut le convaincre qu'il est une bête, et qu'être le premier des animaux vaut mieux qu'être le dernier des dieux [1] ». Pour empêcher, autant que possible, la dégénérescence de ce merveilleux produit de l'évolution, « il faut organiser la société scientifiquement... et si l'on menace nos frontières, n'envoyer sur les champs de bataille que des bancals et des bossus, des phthisiques et des scrofuleux [2] ». Mais il n'y a pas dans la théorie que la sélection militaire, il y a aussi la sélection sociale, chargée de veiller non seulement au maintien du type, mais surtout à son amélioration. Or, « sous le nom de charité, d'assistance, la société moderne protége les infirmes, les faibles d'esprit; elle a de plus, dans ses nombreux cadres, des places toutes trouvées où, sans responsabilité, sans effort, sans lutte, on vit passivement, n'ayant qu'à recevoir ses appointements fixes. Un grand nombre de non-valeurs que la société protège, nourrit et entretient, la fournissent ainsi pour l'avenir d'autant de non-valeurs faites à leur image. La serre chaude sociale mènera encore assez loin cet avorton pour lui permettre de se reproduire dans un avorton semblable à son père. Dans la vie sauvage, tout être qui n'est pas armé suffisamment, soit par ses muscles, soit par l'intelligence, pour la lutte, pour la vie, succombe; dans la vie civilisée, au contraire, on secourt et on élève ceux qui, par eux-mêmes, seraient trop débiles et trop impuissants pour lutter. Les anciens avaient trouvé un moyen simple, ils tuaient les enfants débiles [3] ». Si nous ne consentons à les imiter, nous hâtons le retour au type simien, la preuve en est dans la capacité crânienne du Parisien moderne, elle est seulement de 1558 centimètres cubes, alors qu'à l'époque préhistorique la moyenne était de 1606 centimètres. Consolons-nous, ce n'est qu'affaire de temps, sortis du singe après quelques écarts, nous retournons au type, c'est une loi zoologique.

Il peut être intéressant d'interroger l'école sur un point qui a son importance; la femme comme l'homme descend-elle du singe? Est-elle égale, supérieure ou inférieure à l'homme? Si Haeckel avait été tant soit peu galant, il aurait introduit dans sa généalogie un vingt-troisième degré, où se seraient manifestés les Lamarck, les Diderot, les Huxley, les Darwin et le sexe faible. Hélas! bien que

[1] Lanessan, *le Transformisme,* p. 10 et 11.
[2] Lanessan, *op. cit.,* p. 15.
[3] Bordier, *op. cit.,* p. 624 et 625.

cela ne lui eût demandé qu'un léger effort d'imagination, ce savant ne l'a point fait. La science est sans pitié! Le premier homme, nous dit-on, a été hermaphrodite ou androgyne, et on ne sait trop à quelle époque l'individualisation sexuelle a pu se produire. Il est donc scientifiquement prouvé que la femme est tard venue dans le monde, et les faits à l'appui ne manquent point. Les recherches d'Andral et de Gavarret sur la respiration nous ont appris que l'homme, à trente ans, brûle de 11 à 12 grammes de charbon par heure, la femme au contraire n'en brûle que 6, pas plus par conséquent qu'un garçon de huit ans. Ce fait paraît capital pour nos savants. En voici un autre de non moindre valeur : « Il existe actuellement, entre le cerveau des Parisiennes et celui de leurs concitoyens mâles, plus de différence qu'entre le cerveau d'une Australienne et celui de son sauvage compagnon [1]. »

La femme de nos jours a le cerveau moins volumineux que celle de l'âge de la pierre polie, ou même que certaines femmes actuelles à demi sauvages, et l'on ajoute : « Avec un pareil cerveau, un Européen serait idiot [2]. » La science, peu courtoise, est obligée de conclure à l'infériorité de la femme dans l'échelle des êtres et d'avouer qu'elle n'est qu'un avorton de l'homme ou un homme frappé d'arrêt de développement. Le docteur Topinard est une exception dans l'école, et il ose avouer « qu'il a hésité à tricher ». (*Anthropologie générale*, 1885, p. 463.) N'insistons pas, car certains savants ont été assez audacieux pour soutenir son origine végétale. Ils auraient mieux employé leur temps à nous expliquer pourquoi, chez les hommes, il y a toujours plus d'esprits vulgaires et plus d'imbéciles que chez les femmes. Tous deux également nous portons des couronnes.

Hâtons-nous d'arriver à une question capitale. Si l'homme a une âme, est-elle issue de l'âme des vertébrés?

Il y a, nous dit Haeckel, une forme ancestrale psychique commune à tous les mammifères, et il faut nécessairement acquiescer à la proposition suivante : « L'âme humaine s'est développée avec le tube médullaire dont elle est la fonction, et de même qu'aujourd'hui encore le cerveau et la moelle épinière de chaque homme dérivent du tube médullaire simple; ainsi l'esprit humain, l'activité psychique du genre humain tout entier, s'est développé peu à peu, graduellement à partir de l'âme des vertébrés inférieurs. Il faut que l'âme humaine se soit développée graduellement de l'âme des crâniotes, dans le cours de millions d'années. En outre, comme, aujourd'hui encore, le cerveau de tout embryon humain se différencie selon le type spécial du cerveau simien, il a fallu de même que la psyché

[1] Lanessan, *le Transformisme*, p. 503.
[2] Cf. Topinard, *Anthropologie générale*, 1885, p. 463, 558, 559.

humaine se soit différenciée historiquement de l'âme simienne[1]. »

On trouve toujours plus fort que soi, Haeckel a dû le penser en lisant les lignes suivantes : « Nos lointains ancêtres possédaient depuis longtemps un estomac, quand ils n'avaient encore ni sang, ni cœur, ni vaisseaux sanguins (ni cerveau, faudrait-il ajouter, témoin le vénérable omphioxus). La vieille âme de l'humanité, inaccessible en ses mystérieuses profondeurs, n'était donc point dans le sang, comme l'ont cru tous les anciens; elle n'est pas davantage dans ce muscle, le cœur, dont certains physiologistes du bel air parlent en termes fleuris et tout à fait galants; elle est dans le ventre[2]. » Cabanis nous avait déjà appris que « le cerveau digère ses impressions et fait organiquement la sécrétion de la pensée[3] »; et Carl Vogt, « que les pensées ont avec le cerveau le même rapport que la bile avec le foie, l'urine avec les reins »; mais aucun savant moderne n'avait osé loger l'âme dans le ventre et faire de la pensée une sécrétion analogue au chyme ou au chyle.

Nous voilà très suffisamment et très scientifiquement renseignés sur l'origine et le siège de l'âme : nous le sommes un peu moins sur le comment de cette origine. Lyell pense que l'âme de l'humanité a dû apparaître soudainement. A l'appui de cette opinion, il rappelle la subite manifestation des génies qui ont surgi dans l'histoire, sans avoir été précédés d'ancêtres de quelque valeur qui aient en quelque sorte annoncé leur venue. Büchner est persuadé que l'âme s'est développée très lentement. Enfin Schleicher supposait qu'un certain nombre d'anthropiskes (futurs hommes) avaient acquis, sous l'influence de circonstances heureuses, l'âme et le langage, et étaient ainsi devenus des hommes, pendant que d'autres espèces du même genre, moins favorisées, s'étaient immobilisées et avaient formé les quatre espèces d'anthropomorphes que nous connaissons actuellement. Cette éclosion de l'intelligence a inspiré à un de nos vulgarisateurs quelques lignes pleines de poésie, que je me reprocherais de laisser dans l'ombre.

« Jusqu'au commencement du tertiaire, aucune lueur d'intelligence n'éclairait le regard voilé ou féroce des animaux. La petitesse extrême du crâne des plus anciens mammifères de cette époque est bien la preuve de leur dénuement intellectuel. Mais déjà leurs ancêtres marsupiaux leur ont transmis le sentiment de la sollicitude pour les petits. Et des soins intelligents et gracieux sont devenus une des conditions et la sauvegarde de l'existence des oiseaux. Car il faut aux oiseaux une tendresse prévoyante et

[1] Haeckel, *Anthropogénie*, p. 620.
[2] Soury, préface des *Preuves du transformisme* de Haeckel, p. 27.
[3] Cabanis, *Rapports du physique et du moral*, p. 138.

même passionnée pour faire leurs nids, couver leurs œufs, nourrir leurs oisillons. De l'exercice de ces sentiments sortira l'amour dans la nature; et comme une suite de cette floraison délicate, et dans une liaison certaine avec elle, c'est le coloris brillant des plumes, c'est la grâce touchante des mouvements rhythmés, agiles et doux, l'élégance des formes assouplies, ce sont des besoins nouveaux et plus relevés, ce sont des instincts plus compliqués, des habitudes sociables, qui vont se montrer. En vérité, ce n'est qu'à partir de ce moment que nous pouvons sentir les frissons de l'intelligence, qui s'accroît à travers la vie des êtres qui peuplent notre globe [1]. »

Des ailes, des ailes, des ailes!

Et voilà comment l'homme, grâce à la poche abdominale d'une sarigue et au coloris brillant des plumes de l'oiseau, est devenu un être intelligent!!! J'aime tout autant l'audacieuse boutade de Henzen : « Donnez-moi un morceau de chaleur et d'électricité, et je vous donnerai un litre de pensée. »

On pense bien qu'une âme siégeant dans le ventre, ou éclose dans une poche quelconque, ne peut nous offrir des facultés caractéristiques et propres à l'homme. Aussi Haeckel, Darwin et Büchner sont-ils d'accord pour nous dire que « les plus hautes facultés de l'intelligence humaine se trouvent en germe dans toute la série animale. Toutes les qualités qui semblent être l'apanage exclusif de l'homme reposent, dans le monde animal, comme à l'état de promesse; et c'est uniquement à la sélection naturelle que l'homme doit en attribuer tout le développement [2] ».

Huxley n'est pas moins explicite : « Toute tentative en vue d'établir une distinction psychique est également futile, car même les facultés les plus élevées du sentiment et de l'intelligence commencent à germer dans les formes inférieures de la vie. Est-ce que l'amour maternel est un sentiment vil parce que les poules le possèdent? Est-ce que la fidélité est une bassesse parce qu'un chien nous aura prouvé son attachement [3]? » Il aurait pu en dire plus long, ce savant zoologiste, et nous rappeler que le chien de Darwin, aboyant après le parapluie de son maître, témoignait par là de sa religiosité; que l'homme, qui croyait être le seul animal capable de raisonner, de s'admirer et de se moquer de son semblable, n'avait qu'à regarder à ses pieds pour trouver des rivaux sans nombre qui,

[1] Zaborowski, *les Mondes disparus*, p. 147 et 148.

[2] Cf. Bücnher, *Conférences sur la théorie darwinienne*, trad. Jacquet, p. 119. Darwin, *De la descendance*, ch. III, p. 66. Haeckel, *Anthropogénie*, p. 617 à 625.

[3] Huxley, *De la place de l'homme dans la nature*, p. 246, 247, 248.

sur ces divers points, sont souvent plus forts *que lui*. Sir John Lubbock possède un chien, Van, auquel, pendant trois mois, il a essayé d'apprendre l'arithmétique. Il va sans dire qu'il n'a pu réussir, soit parce que le sujet est peu intelligent, soit que ces matières ne conviennent pas à l'espèce canine. (Cf. *Times*, du 16 sept. 1885.)

Trop d'esprit, chez l'homme, amène souvent la folie; mais ce fait est commun chez les chiens et les chevaux, surtout ceux de race allemande. Il faut en prendre son parti, car, nous dit encore Huxley, « le sens commun de la masse du genre humain répondra sans hésiter à ces questions. La portion saine de l'humanité, se trouvant forcée d'échapper au véritable péché et à la dégradation, abandonnera les spéculations dépravées aux cyniques et aux puritains qui, en désaccord sur tout autre point, se confondent par leur aveugle insensibilité au noble aspect du monde visible, et par leur inaptitude à apprécier la grandeur de la place que l'homme y tient [1]. »

En dépit de son nom, le sens commun est rare.

A des affirmations sans preuves on est dispensé de répondre, et je plaindrais fort le savant sérieux qui voudrait réfuter par le menu toutes les élucubrations prétendues scientifiques de ces rêveurs. On a beau nous dire sur tous les tons qu'on parle au nom de la science, dont on s'attribue gratuitement le monopole; serait-on membre de toutes les académies scientifiques du globe, on ne peut être dispensé d'appuyer toutes ces excentricités sur des preuves capables de nous convaincre. Tout l'édifice généalogique de Haeckel repose sur ce fait, que les lémuriens sont déciduates, c'est-à-dire qu'ils ont une membrane caduque et une placenta discoïde. Pour lui, ces lémuriens sont non seulement le type primitif des déciduates, mais encore la base de la ligne généalogique divergente au sommet de laquelle se trouve l'homme. C'est là un fait capital, et toute l'école proclame avec lui que la théorie simienne de l'homme n'a pas d'autre fondement. Or M. A. Milne-Edwards a disséqué une femelle de propithèque (*Propithecus diadema*), et il a parfaitement constaté qu'il n'y avait pas de membrane caduque et que le placenta est villeux et diffus. Matrice, œuf et fœtus furent présentés par Broca à la séance de la Société d'Anthropologie du 1er avril 1877. Le système haeckelien va-t-il disparaître, maintenant qu'il n'a plus de fondement, gardons-nous de le croire, car son inventeur nous a dit : « Aucune découverte n'ébranlera jamais l'importante proposition que nous venons de formuler [2]. »

On a également cherché une preuve de notre descendance

[1] Huxley, *De la place de l'homme dans la nature*, p. 248.
[2] Cf. *Bulletin de la Société anthropologique*, 1877, p. 267.

simienne dans l'étude des organes rudimentaires, qui sont pour l'homme sans aucune valeur fonctionnelle, comme l'oreille externe et ses muscles, les poils, l'appendice vermiculaire du cæcum, etc. « Il faut ranger ces faits, nous dit Haeckel, parmi les plus intéressants de l'anatomie comparée, d'abord, parce qu'ils sont une preuve frappante de la théorie généalogique, puis parce qu'ils portent un coup mortel à la philosophie téléologique enseignée dans les écoles. On porte ainsi le coup de grâce à l'antique légende, qui admet un plan cosmogonique sublime, qui veut que la main du Créateur ait tout ordonné avec sagesse et raison [1]. » Depuis quand notre ignorance peut-elle être invoquée à l'appui d'une thèse quelconque? Il serait d'ailleurs plus aisé qu'on ne pense de justifier la présence de quelques-uns de ces organes prétendus inutiles. Nous savons, par exemple, depuis les expériences de M. Gellé, que l'oreille externe est utile pour juger de la direction des sons, et que lorsque les vibrations du pavillon sont rendues impossibles, l'orientation auditive est entièrement supprimée [2]. Nous trouvons, il est vrai, l'appendice vermiculaire chez les singes anthropomorphes, mais, avant d'affirmer qu'il est inutile chez l'homme, je serais curieux de savoir pourquoi nous ne le trouvons pas chez les autres quadrumanes, pourquoi, chez presque tous les mammifères des autres ordres, il fait absolument défaut! Je ne crois pas que la théorie des organes rudimentaires ait plus de valeur que celle du placenta discoïde. Claude Bernard pensait de même quand il disait : « L'anatomie comparée nous montre toujours un plan uniforme de création; c'est ainsi qu'une foule d'organes existent non comme utiles à la vie, mais comme caractères d'espèces, ou comme vestiges d'un même plan de composition organique. La nature, comme l'a dit Gœthe, est un grand architecte, elle ajoute, pour l'ornementation de la forme, des organes souvent inutiles pour la vie en elle-même, de même qu'un architecte fait, pour l'ornementation de son monument, des corniches et des tourillons qui n'ont aucun usage pour l'habitation [3]. »

Si, en faits d'arguments, les injures pouvaient entrer en ligne de compte, la théorie simienne serait depuis longtemps fort solidement établie; car maîtres et disciples l'ont soutenue avec acharnement et, tous les jours encore, rompent des lances en son honneur. Mais comme, en général, on se soucie fort peu de toutes les récriminations de ces charlatans qui cherchent des dupes, il serait prudent,

[1] Haeckel, *Anthropogénie,* p. 74, 612. Cf. Wallace, *la Sélection naturelle,* p. 24. — Huxley, *De la place de l'homme,* etc., p. 67. — Darwin, *la Descendance,* p. 8, 22.

[2] *Exploration de la sensibilité acoustique.* Paris, 1877.

[3] *Introduction à la médecine expérimentale,* p. 192, 193.

croyons-nous, dans l'intérêt de l'école, de changer de tactique. Mieux vaut convaincre ses adversaires que les couvrir de mépris. Prouvez-nous donc qu'il est absurde d'accepter, comme exclusivement propres à l'homme, les caractères physiques signalés par I. Geoffroy Saint-Hilaire, tels que : l'attitude verticale, l'existence de deux mains seulement, la forme du système dentaire, la nudité partielle de la peau, le développement du cerveau, la conformation générale de la tête[1]. Établissez scientifiquement qu'un animal sexué a été procréé par ce monstre androgyne que vous nous donnez pour ancêtre, qu'un marcheur naît d'un grimpeur et qu'un omnivore a pour père un frugivore. De plus, « comme on ne saurait étudier l'homme au seul point de vue du corps, quand on veut se faire une juste idée de la place qui lui revient[2] », montrez-nous que l'*homo sapiens* est une chimère, qu'aucune faculté intellectuelle ne lui appartient exclusivement et qu'un savant s'expose au ridicule en proclamant que, seul parmi tous les animaux, l'homme parle et sait qu'il parle, que seul il est indéfiniment perfectible, seul moral, seul religieux.

Quand les apôtres s'en vont, la religion est bien malade, or les défections sont déjà nombreuses dans le camp des transformistes. Il est incontestable que depuis Darwin, aucun disciple n'a donné la preuve expérimentale de cette doctrine, et en l'absence de toute solution expérimentale, les vrais savants, comme l'a dit M. Marey, se désintéressent tous les jours de plus en plus de pareilles questions. Nos vulgarisateurs se contentent, par respect ou par pudeur, de copier les maîtres, donnant tort à Pascal, qui prétend « que les bêtes ne s'admirent point[3] ». Autrefois, dans le vieux temps, on s'admirait un peu moins, peut-être parce qu'on avait un peu plus d'esprit. Le célèbre ophthalmologiste, Desmarres, demandant un jour à un élève qui suivait ses cliniques le manuel opératoire de la cataracte... « Je vide d'abord la chambre intérieure, répond hardiment l'élève. — Bien, très bien ! et puis? — Et puis... je vide la chambre postérieure, ajoute l'élève encouragé. — A merveille! et après? — Je... Je... — Vous écrivez dessus *chambre à louer !* »

Je me trompe fort, ou telle est l'enseigne qui convient à la nouvelle école anthropologique.

J.-M. Bordes.

[1] Cf. J. Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire naturelle générale*, t. II, p. 191 à 260. — Hamard, *la Place de l'homme dans la création.* (*Revue des questions scientifiques*, juillet 1878.)

[2] De Quatrefages, *Bulletin de la Société anthropologique*, 1869, p. 572.

[3] *Pensées*, VII, 15.

REVUE CRITIQUE

I. *L'Inde anglaise,* par M. Barthélemy Saint-Hilaire. — *Lally-Tollendal,* par M. Tibulle Hamont. — II. *L'Académie des derniers Valois,* par M. E. Frémy. — *Chronique des élections de l'Académie française,* par M. Rouxel. — III. *Les grands écrivains de la France : Œuvres du cardinal de Retz,* tome VI. — IV. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* par MM. Daremberg et Saglio. — *Dictionnaire de géographie universelle,* par M. Vivien de Saint-Martin. — V *Les Misères de l'Anjou aux quinzième et seizième siècles,* par M. André Joubert. — VI. *Chez Paddy,* par le baron E. de Mandat-Grancey. — *Le prince de Bismarck,* sa vie et son œuvre, par Mme Marie Dronsart. — *Le Mariage d'un roi,* par M. Paul de Raynal.

I

L'Angleterre a, en ce moment, pour son empire de l'Inde, plus de crainte qu'elle n'en veut montrer. La marche incessante de la Russie vers le cœur de l'Asie l'inquiète profondément, et à bon droit; car les conquêtes du tsar dans ces contrées se font avec une facilité qui n'indique pas, chez les populations, une grande disposition à la résistance et une grande antipathie pour les vainqueurs. Si ceux-ci venaient en contact avec ce monde confus de l'Hindoustan, dominé plutôt que conquis par les Anglais, on ne sait trop ce qui pourrait survenir. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a, de ce côté, des soucis qu'il ne parvient pas à dissimuler et que, — chose singulière, — certains Français partagent! C'est du moins ce qu'avoue, pour son compte, M. J. Barthélemy Saint-Hilaire dans le livre qu'il vient de publier sur l'Inde anglaise [1], et où, dès le début, il fait les vœux les plus vifs pour le maintien et le développement de l'œuvre qui s'y accomplit, selon lui. A la vérité, ce n'est pas parce qu'elle est anglaise que cette œuvre est digne d'intérêt, à ses yeux, mais parce que c'est un pas en avant vers le relèvement de l'Orient, qu'arrêterait, à n'en pas douter, la conquête russe. L'entreprise des Anglais dans l'Inde mérite, dit-il, que tous les amis de l'humanité et de la civilisation en souhaitent le succès. « Faire l'éducation politique et morale de deux cent cinquante millions de nos semblables est une tâche prodigieuse, qui, noblement commencée avec ce siècle, exigera, pour être entièrement accomplie, une suite d'efforts dont on ne saurait préciser la durée.

[1] *L'Inde anglaise, son état actuel, son avenir,* avec une introduction sur l'Angleterre et la Russie. 1 vol. in-8°. Librairie académique, Perrin et Cie, éditeurs.

Mais tout en l'admirant, on ne peut se défendre d'une appréhension que de récents événements justifient de plus en plus, en s'accumulant chaque jour. L'Angleterre pourra-t-elle achever l'œuvre? La paix qui lui est indispensable lui sera-t-elle laissée pendant le temps nécessaire? Un voisin ne viendra-t-il pas troubler et empêcher l'exécution de ses desseins magnanimes? »

Ainsi, pour le candide philosophe, ce que l'Angleterre fait dans l'Inde, depuis un siècle, n'est pas ce dont le vulgaire l'accuse, une habile et rude exploitation industrielle et commerciale, un vaste marché pour l'écoulement des produits de ses manufactures, non; mais un terrain de choix pour le déploiement de son zèle civilisateur.

Le livre de M. Barthélemy Saint-Hilaire est principalement consacré au tableau de ce que font les Anglais pour l'Inde, sous ce rapport, depuis l'insurrection de 1858, qui les éclaira sur l'insuffisance d'une domination toute matérielle. La Couronne se substitua alors directement à la Compagnie des Indes. Cette Compagnie a laissé un triste souvenir; pendant deux cents ans, cette société de marchands avides ne songea qu'aux moyens de s'enrichir et n'hésita pas à recourir, dans ce but, avoue M. Barthélemy Saint-Hilaire, aux moyens les plus odieux. Le gouvernement direct de la métropole, dont l'auteur décrit l'organisation complexe mais savante, l'a remplacée partout. Que son esprit et ses procédés aient changé, nous n'en voulons pas douter; mais dans le tableau, du reste très curieux, qu'il trace de ce qu'on a fait, depuis 1858, pour améliorer le régime intérieur de la grande colonie et y régénérer les populations, l'auteur ne voit-il pas les choses trop en beau? Cela est à lire, pourtant, parce que ce n'est point connu, et qu'il y a là des choses qui peuvent être données en exemple à nos gouvernants. Le chapitre des écoles est à recommander en particulier. Nous ne voulons pas contester l'activité et le dévouement des missionnaires anglicans; mais combien sont plus héroïques, de l'aveu même des protestants qui les voient à l'œuvre, nos missionnaires catholiques! M. Barthélemy Saint-Hilaire donne, d'après la correspondance d'officiers anglais, des détails admirables et on ne saurait plus touchants sur la nature et le caractère de leur apostolat, auquel, du reste, le gouvernement accorde toute liberté, fait-il remarquer à sa louange, et avec justice.

Tout marcherait donc à souhait dans l'Inde anglaise, d'après l'ancien secrétaire de M. Thiers. Il n'y a qu'une chose qui le trouble et l'alarme : ce sont les desseins présumés et les progrès manifestes de la Russie en Orient. Encore un pas de ce colosse, et l'empire indien succombe avec la civilisation dont la semence commence à y germer. Car, au dire de M. Saint-Hilaire, la Russie, c'est la barbarie, une barbarie radicale, qui ne menace pas moins, au surplus, l'Occident que l'Orient, et dont Dieu seul sait s'il sera possible de refouler le torrent.

Un sentiment douloureux nous a pesé constamment sur le cœur pendant la lecture de ce volume malgré l'exagération qu'il accuse, ce

semble, sur tous les points : c'est la pensée de la perte que nous avons faite, nous, Français, de cet empire de l'Inde, maintenant aux Anglais, et où une civilisation, au moins égale à celle qu'on cherche à y introduire, régnerait depuis longtemps, si l'on n'avait méconnu et brisé l'homme de génie qui nous l'avait donnée.

Une lecture que nous venions d'achever en ouvrant le volume de M. Barthélemy Saint-Hilaire avait réveillé en nous ces tristes souvenirs. C'est celle de l'éloquent et saisissant récit que M. Tibulle Hamont vient de publier de la vie de Lally-Tollendal[1]. Ce travail consciencieux, et fait d'après de nouveaux documents, est la suite de la remarquable étude sur Dupleix, que nous devons au même écrivain, et se distingue par le même accent chaleureux et la même impartialité.

Quoique Lally-Tollendal y soit vengé des accusations calomnieuses qui le conduisirent à l'échafaud, ce n'est ni sa défense ni son apologie; c'est, avec le complément du plaidoyer filial qui obtint la réhabilitation de l'ancien gouverneur de l'Inde française, la restitution entière de son histoire, l'une des plus dramatiques qu'on puisse lire et qui n'était pas jusqu'ici entièrement ni exactement connue. L'auteur en a curieusement cherché les éléments partout où il pouvait en soupçonner l'existence : aux archives de l'État, où il était à supposer que le gouvernement d'alors avait déposé des documents qu'il ne voulait pas divulguer; au ministère de la marine, dans les pièces du procès de Lally, conduit avec l'acharnement et la partialité que l'on sait. Il est résulté de cette enquête un portrait en pied, plein de vie et saisissant de vérité. Si l'auteur met en relief les qualités brillantes de Lally, il n'omet ni ne dissimule ses défauts et ses torts. Dès le début, signalant l'inintelligence du cabinet de Versailles dans cette grande question coloniale de l'Inde, M. Hamont déclare hautement que Lally ne la comprenait pas mieux que les ministres de Louis XV. « La guerre, celle que l'on appellera la guerre de Sept ans, s'allumait entre l'Angleterre et la France. Une idée nette, une volonté ferme, un petit nombre de troupes, de l'argent, et le succès était certain, dit-il; mais le cabinet de Versailles a les yeux fermés à la lumière. Il envoie bien une expédition commandée par Lally, mais ce n'est pas pour ramasser la couronne du Grand-Mongol et la placer sur la tête du roi de France; c'est pour une affaire de boutique à protéger. Pour lui, il n'y a pas de question de l'Inde, il n'y a qu'une question de trafic. Sa seule ambition, c'est de favoriser les opérations de la Compagnie française, de lui assurer des gains par l'expulsion de la Société anglaise, sa rivale, et Lally, qui reflète les tergiversations et l'ignorance du ministère, n'appliqua que trop fidèlement les instructions de Versailles. »

L'ouvrage de M. Hamont en offre partout la preuve. A la fausse direction qui lui est donnée et qu'il suit avec une fidélité désolante, Lally joint un hautain mépris pour les conseils qui lui viennent des

[1] *Lally-Tollendal,* d'après des documents inédits, par Tibulle Hamont. 1 vol. in-8° avec cartes. Librairie Plon, Nourrit et Cie.

hommes initiés aux sages vues de Dupleix, une violente inégalité de caractère, un incroyable penchant à se faire illusion, à se bercer d'espoirs irréfléchis.

On en suit douloureusement l'effet à toutes les pages du volume, où l'on voit Lally commettre faute sur faute : rejeter insolemment les conseils de Bussy, continuateur des desseins de Dupleix; abandonner le Décan, dont l'occupation assurait la possession de l'Inde; entreprendre imprudemment le siège de Madras et le lever sur une fausse alerte; donner sa confiance à des traîtres cachés sous l'habit religieux; tout sacrifier enfin pour la Compagnie des Indes qui le paye de la plus noire ingratitude; puis, au bout de cela, revenir, maudit de tous, mourir, en France, du supplice des infâmes. Et pourtant, ainsi que nous l'apprend M. Hamont, dans un des plus curieux chapitres de son livre, ce même homme si aveugle, si imprudent, si peu maître de lui-même, avait montré dans sa jeunesse, avec la bravoure militaire dont il fit toujours preuve, les aptitudes diplomatiques les plus distinguées. « C'est que, dit son historien, Lally était un amalgame de force et de faiblesse, doué d'une énergie à soulever des montagnes, mais dénué de prévoyance. Il avait de la pénétration et pas d'habileté. Il possédait un courage à dompter la terre, l'art de faire passer dans le cœur du soldat le feu qui le dévore, mais il manquait entièrement de la qualité primordiale qui constitue le capitaine. »

De là, pour lui, sa mort lamentable, et, pour nous, la perte de l'empire des Indes, que nous enleva l'Angleterre, et sur lequel la Russie étend aujourd'hui la main.

II

Deux études historiques très curieuses ayant même sujet, et dont on ne saurait parler séparément, viennent de paraître. Elles sont intitulées, l'une : *l'Académie des Valois* [1], l'autre : *Chroniques de l'Académie française* [2]. Il a déjà été dit ici un mot de la première, mais sa valeur propre et l'apparition de la seconde invitent à y revenir. Cette « académie des derniers Valois », dont on n'a jamais beaucoup parlé, est la mère inavouée, mais effective de l'Académie fondée sous les premiers Bourbons. Elle n'a pas seulement avec cette dernière un rapport d'analogie et d'antériorité; il existe entre elles une réelle filiation. Les lettrés qui, sous Louis XIII, eurent l'idée de se réunir pour conférer de leurs études n'étaient pas sans connaître ce qui s'était fait, dans ce genre, au siècle précédent; et, bien que Conrart, Chapelain, Gombauld, Godeau et autres ne se réclamassent pas de Baïf, de Ronsard, de Courville, de du Bellay, auteurs passés

[1] *L'Académie des derniers Valois* (1570-1585), d'après des documents nouveaux et inédits, par Edouard Frémy, secrétaire d'ambassade. Un vol. in-4°, avec portraits. Ernest Leroux, éditeur.

[2] *Chroniques des élections de l'Académie française* (1634-1841), par Albert Rouxel. Un vol. in-8°, librairie Didot.

de mode et qui ne faisaient plus autorité, ils n'en prenaient pas moins exemple sur eux, comme l'a fort bien remarqué Sainte-Beuve. La parenté est bien plus sensible encore quand on regarde à la nature des études que se proposa, à son origine, la *Compagnie* instituée par Richelieu. On ne comprend pas, en vérité, que ses différents historiens n'en aient point parlé; on s'en étonne surtout quand on voit la masse de documents que M. Édouard Frémy a recueillis sur ce point, et dont l'un des premiers et des plus intéressants est le texte des statuts et règlements de l'académie de Baïf, *dressée à la manière des Anciens*, règlements et statuts retrouvés, — particularité curieuse, — dans les papiers de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal. Ceux qui ont parlé de cette primordiale académie en la présentant comme une société de musiciens ont commis une erreur. « Sous ce nom de musiciens se rangeaient, dit M. Frémy, les poètes, les savants, les érudits chargés d'écrire les poèmes, à côté des artistes qui mettaient leurs compositions en musique; auprès d'eux se groupaient six virtuoses, qualifiés de *chantres* et *joueurs d'instruments* qui exécutaient les œuvres lyriques aux *auditoires* (lisez séances) ordinaires et extraordinaires, et juraient d'observer un secret inviolable au sujet des pièces communiquées par les auteurs. »

On le voit, cette Académie des derniers Valois fut, à son début, toute poétique; elle reflétait les aspirations un peu enfantines des membres de la Pléiade à imiter l'antiquité telle qu'on se la figurait alors. Née sous l'inspiration de Baïf, elle vécut sous la protection de Charles IX. Peu s'en fallut qu'elle ne s'éteignît avec ce prince; mais elle se maintint et se transforma sous Henri III, grâce à un homme « d'un grand esprit », dit M. Frémy. Ce grand esprit, dont on parlait encore un peu en souriant au temps de Molière, mais qu'on ne connaît plus aujourd'hui que par lui, était Pibrac, dont le bourgeois Chrysale, dans les *Femmes savantes*, recommande, comme on sait, les *Quatrins*. Magistrat bien posé, éloquent, plein de savoir et de sens, Guy du Faur, sieur de Pibrac, joua, à l'avènement du frère de Charles IX, un rôle que ce n'est pas ici le lieu d'apprécier, mais où le relèvement de l'Académie de Baïf eut une grande place. Ami passionné, mais éclairé des lettres, il donna, à la société qui s'était solennellement consacrée à leur culte, une direction plus sérieuse et plus pratique, où déjà se manifestait l'esprit qui présida à l'établissement de celle que fonda Richelieu. Il faut voir, dans l'ouvrage de M. Frémy, les rapports frappants qui les relient l'une à l'autre. L'examen que l'auteur y fait de leurs points de rapprochements est aussi intéressant que curieux; on y remarque, entre autres préoccupations, le soin de l'épuration — du *défrichement*, — comme disait Balzac, de la langue nationale. Il existe toutefois des différences, notamment par rapport aux dames, que l'Académie française n'a jamais admises et auxquelles l'Académie des Valois tint à honneur d'ouvrir ses rangs. Il ne saurait y avoir aucun doute sur ce point. « A côté des Académiciens, siégeaient les *Académiciennes*, dit

M. Frémy; et, ajoute-t-il, jamais assurément meilleure occasion ne se rencontra pour déroger aux lois de la grammaire en faveur d'un néologisme aussi galant. On n'eut cependant pas besoin alors de recourir à cette extrémité, le mot d'*Académicien* lui-même n'étant pas encore français. Les membres de l'Académie des Valois se nommaient les *Académiques*; l'adjectif, pris substantivement, pouvait ainsi s'appliquer aux deux sexes. » On ne connaît pas malheureusement d'une façon certaine le nom des femmes qui prirent place parmi les *Académiques;* il y a seulement de fortes présomptions pour la duchesse de Retz, M[lle] de la Guyonnière, M[me] de Rohan, et quelques autres appartenant à la noblesse de cour ou à la haute bourgeoisie, sur la vie et les travaux desquelles, ainsi qu'en général sur les femmes lettrées du temps et les salons devanciers de l'hôtel de Rambouillet, M. Frémy nous donne des détails peu connus et qui ne sont pas sans valeur historique. A en juger par ce qu'en rapportent les contemporains, ce n'est pas par le côté gracieux de leur talent qu'elles auraient surtout brillé aux réunions académiques; là, elles se seraient généralement haussées au ton philosophique et moral de leurs doctes collègues, et auraient rivalisé avec eux de métaphysique précieuse. Car ces dissertations platoniciennes, à l'instar de l'Académie des Médicis, étaient considérées comme l'exercice littéraire le plus élevé, celui où chacun aspirait à se distinguer. Il n'en restait guère, chez nous, que le souvenir. M. Frémy a eu la fortune d'en rencontrer des spécimens inédits et en assez grand nombre, on ne devinerait jamais où... en Danemark, à la bibliothèque publique de Copenhague, où déjà M. Geoffroy avait fait des découvertes assez inattendues de documents français. C'est par la publication de ces discours, au nombre de dix à douze, donnés en façon de pièces justificatives, que M. Edouard Frémy termine cet ouvrage, soigneusement étudié et remarquablement sobre pour œuvre d'érudition, qui fait à la fois de cette restitution de l'Académie des Valois un chapitre à ajouter à l'histoire de notre littérature et une introduction à joindre à celle de l'Académie française.

Y eut-il autour de la première de nos académies les mêmes compétitions qu'autour de la seconde? Nous ne savons; mais il est permis de juger de ce qui se faisait pour entrer à celle-là par ce qui s'est toujours vu aux élections de celle-ci. Le livre de M. Albert Rouxel : *Chroniques des élections à l'Académie française*, dont nous avons déjà cité le titre, est plein, à cet égard, de renseignements intéressants pour l'étude des mœurs littéraires, depuis trois siècles, en France. C'est un complément indispensable aux différentes histoires que nous avons de l'Académie. Leurs auteurs ont eu pour objet ce qui s'y est fait au dedans; M. Rouxel ne s'occupe que de ce qui s'est passé au dehors, à la porte, si nous osons ainsi dire. Les démarches, les sollicitations, les luttes des aspirants au fauteuil des Quarante, voilà ce qui lui soucie exclusivement; une fois entré, une fois assis, l'immortel

est sans intérêt pour lui; il ne le rappelle qu'autant qu'il le trouve mêlé aux affaires de l'antichambre. Ainsi que l'indique son titre, l'ouvrage de M. Rouxel est l'histoire des candidatures académiques, le récit des concurrences qui éclatent, depuis deux cent cinquante ans, à la vacance de chaque fauteuil et des efforts plus ou moins honnêtes qui se font pour le conquérir. Quoique anecdotique de sa nature, ce récit aurait pu avoir, à notre avis, quelque chose de plus suivi dans la forme et de plus élevé dans le fond. En effet, les agitations en sens inverse qui se sont produites, depuis deux cent cinquante ans, sous une apparence toute littéraire à l'occasion des élections académiques, ont toujours été le résultat de la pression exercée par des courants opposés de croyances et d'opinions. Le tableau de ces agitations aurait donc pu, ce nous semble, emprunter davantage à celui du mouvement des idées en France depuis le dix-septième siècle et s'y rattacher de plus près. La préface de M. Rouxel nous avait fait espérer qu'il en serait ainsi, mais l'auteur s'en est tenu à cet aperçu préliminaire, et, dans le corps de l'ouvrage, s'est presque toujours exclusivement conformé à son titre. On peut le regretter, mais on ne saurait lui en faire un reproche.

III

Au milieu de l'inondation des livres nouveaux, à laquelle elle ne contribue du reste pas moins qu'une autre, la maison Hachette poursuit régulièrement sa belle et classique publication des *Grands écrivains de la France*. L'un n'a pas achevé de paraître qu'un autre commence. Ainsi, en même temps que le premier volume des Œuvres de Pascal que nous annoncions il y a quelques semaines, paraissait le dernier de celles du cardinal de Retz [1], fruit de la persévérante et fine érudition de notre collaborateur, M. Chantelauze. Les nombreuses pièces que contient ce volume sont à peu près inconnues et de nature à bien surprendre ceux qui n'ont jamais lu du coadjuteur de Paris que ses fameux *Mémoires*. Il n'y a là, on le sait, rien de très ecclésiastique ni d'autrement édifiant; ici, au contraire, tout est chrétien, le ton, le langage ainsi que le sujet. Ce volume, en effet, comprend les mandements, les instructions, les circulaires et autres actes épiscopaux émanés de la plume du célèbre frondeur, durant un espace de neuf ans à peu près, c'est-à-dire du jour où, par la mort de son oncle, il devint, de coadjuteur, titulaire de l'archevêché de Paris. Mais alors la Fronde était vaincue et l'héritier légal du trône archiépiscopal était prisonnier du cardinal Mazarin. Celui-ci mit alors tout en œuvre pour déposséder Retz de sa dignité ou le forcer à abdiquer. Mais, dit M. Chantelauze, Retz, du fond de sa prison, du fond de son exil, incessamment sous le coup d'un procès pour crime de lèse-majesté, refusa, pendant neuf ans, avec une invin-

[1] *Œuvres du cardinal de Retz*, t. VI.

cible opiniâtreté de se démettre de son siège. Sa prétention était de gouverner par délégation son Église, comme l'avaient fait tant de saints évêques au temps des persécutions. Son clergé en masse avait pris parti pour lui, et ses vicaires généraux protestaient contre les défenses qui leur étaient faites d'exécuter les ordres de leur chef religieux. De là une opposition, des poursuites, des luttes qui constituent comme une nouvelle fronde, la *Fronde ecclésiastique*, ainsi que l'appelle M. Chantelauze. L'histoire en est peu connue. Elle réside tout entière dans les divers matériaux que renferme ce volume, qui se compose d'une cinquantaine de pièces dues à la plume même du cardinal, et d'un pareil nombre d'autres provenant de diverses sources contemporaines, dont beaucoup d'inédites, ajoutées en manière de preuves et d'éclaircissements. C'est la révélation d'un épisode à peine remarqué jusqu'ici des derniers moments de la Fronde qui jette un nouveau jour sur le caractère et le talent du plus obstiné de ses chefs. Quant au talent, il y en a incontestablement et qui s'y montre sous une face nouvelle, avec une vigueur et une souplesse étonnantes. Il en est autrement du caractère. Sans doute, cette plaidoirie est, au point de vue religieux, on ne saurait plus correcte; elle a toujours le ton épiscopal et prend, parfois, l'accent pénétré de la piété, de la résignation, du devoir consciencieusement accompli. Mais ces sentiments n'étaient-ils point feints? Ces airs de martyr n'étaient-ils pas joués? Retz parlait-il ainsi sous l'inspiration de la foi? Il est difficile de le croire, surtout quand on voit, par les dates, que ces revendications si pastorales étaient écrites en même temps et de la même plume que les premières pages des *Mémoires*, où ne respire rien moins, comme on sait, que l'esprit de religion, de désintéressement et de charité. La publication de ce volume complémentaire des œuvres du cardinal de Retz ne relèvera donc pas beaucoup l'homme, mais elle grandira encore singulièrement l'écrivain.

IV

Avec celle des *Grands écrivains de la France*, la librairie Hachette mène de front la publication de deux grands dictionnaires qui marchent aussi vite que le permettent la difficulté des matières qui en sont l'objet et le soin scrupuleux qu'y apportent les rédacteurs : ce sont le *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*, de MM. Daremberg et Saglio, et le *Dictionnaire de géographie universelle*, de M. Vivien de Saint-Martin, qui paraissent par fascicules l'un et l'autre, à des intervalles indéterminés. Il vient d'être publié, de chacun, une nouvelle livraison.

Celle du *Dictionnaire des antiquités grecques et latines* est la onzième, comprenant la fin du premier volume qui se termine avec la lettre C, et le commencement du second qui s'ouvre avec la lettre D. Parmi les sujets qui y sont traités, nous en signalerons un, comme offrant un intérêt particulier pour notre époque de déplacements et

de voyages; c'est celui de la *Poste*, à Rome, sous la République et sous l'Empire, établissement curieux à tous les titres, mais surtout sous le rapport de son organisation. Elle aurait servi, dirait-on, de modèle à la nôtre. Il y avait, comme chez nous avant les chemins de fer, des bureaux, des relais, des voitures, des chevaux et des cochers toujours prêts et à la disposition des voyageurs. Ce service, dont on trouvera la description la plus complète, fut toujours le monopole de l'État. Aussi dit M. Humbert, l'auteur de l'article, « ce qui aurait dû être un organe de progrès commercial, administratif et intellectuel, si l'on avait rendu la poste accessible à tous, ne fut, entre les mains du despotisme, qu'une cause de ruine et de démoralisation ». L'espace ne nous permet pas de nous arrêter sur divers autres sujets de jurisprudence, d'agriculture, d'archéologie et d'administration, où les rapports du passé avec le présent sont toujours aussi l'objet d'une vive attention.

Le *Dictionnaire de géographie universelle* est plus avancé. La dernière livraison parue, la trente-septième, termine le troisième volume avec la lettre M; c'est dire que l'ouvrage en est arrivé à sa première moitié. Il se maintient plus que jamais dans le cadre qui lui a été tracé dès le commencement, joignant au plus grand nombre possible d'indications de lieux les informations les mieux proportionnées à leur importance actuelle ou passée; car, si le présent tient, comme de juste, la première place dans les renseignements qu'on doit attendre d'un ouvrage essentiellement pratique, comme celui-ci, l'histoire n'y est pas non plus négligée. Si, d'autre part, la France y est, sinon privilégiée, du moins l'objet des plus grands et plus nombreux détails, les pays étrangers y ont large place. Nous pouvons en témoigner personnellement, dans cette livraison même, pour l'article *Moscou*, où la vieille capitale de la Russie est décrite sous tous ses aspects et à tous les points de vue avec la plus complète exactitude.

V

Nul pays n'oublie plus vite que le nôtre les maux qu'il a soufferts. C'est une disposition généreuse, mais fâcheuse à plus d'un égard et qu'il est bon de combattre en les lui rappelant de temps en temps. Ainsi le fait, en ce moment, pour sa belle province, un explorateur du passé fort connu de nos lecteurs, M. André Joubert, dans une étude très curieuse sur les misères de l'Anjou aux quinzième et seizième siècles [1]. Ce furent de rudes temps, que ces deux siècles, pour ces riches contrées, où d'abord les suites de la guerre de Cent ans se firent sentir plus longtemps qu'ailleurs, à cause de leur richesse même qui y attirait les routiers, les malandrins, les vagabonds, résidu des armées dissoutes, et où, ensuite, les guerres de religion furent plus longues et plus particulièrement violentes.

[1] 1 vol. in-8°. Paris, librairie Lechevalier.

Sur cette prolongation des désordres nés de la guerre de Cent ans et entretenus par les brigands, les mendiants étrangers, les contrebandiers, les marchands ambulants, le nouveau volume de M. Joubert contient des détails singuliers et souvent d'un piquant intérêt. Tous ces gens sans aveu, Gueux, Bohémiens et Merciers ambulants, étaient organisés, avaient leurs règlements, leurs chefs et jusqu'à leur langue, où brillaient des poètes, de vrais poètes, à en juger par Villon, qui, dans sa jeunesse, avait frayé avec eux et avait composé dans leur *jargon*, — le mot est de l'époque, — plusieurs ballades que Clément Marot n'osa pas publier quand il édita ses œuvres, mais que l'on possède et dont l'authenticité, pas plus que le talent, n'est contestable.

Aux misères, suites de la guerre du quinzième siècle, se joignirent, au seizième, celles de la peste qui décima plusieurs fois la cité angevine et les campagnes environnantes. M. Joubert a tiré des registres de la municipalité d'alors des renseignements dignes d'être recueillis et mis au jour concernant les moyens pris pour combattre le fléau et soigner les malheureux qui en étaient atteints. Ces moyens étaient déjà, pour la plupart, ceux auxquels on a recours aujourd'hui : l'isolement des malades, leur séquestration chez eux ou leur transport aux hôpitaux, la désinfection de leurs effets et la surveillance des aliments mis en vente, particulièrement des viandes *soufflées* par les bouchers. Des comités de charité furent créés ou ajoutés à ceux qui existaient déjà et dont les présidents avaient un nom qui nous touche : on les appelait les *pères* des pauvres. Tout ce que les papiers du temps nous apprennent à ce sujet est singulièrement à l'honneur de la population et de l'administration de la ville d'Angers en même temps, ainsi que de la vieille civilisation chrétienne de la France. Les renseignements sur les guerres de religion dans l'Anjou, tirés également de documents contemporains, restés jusqu'ici inédits, ont une valeur d'autre sorte : il y a là pour l'histoire, jadis entreprise par Brueys, du fanatisme des premiers protestants français, de leurs cruautés envers les religieux et les prêtres, et de leurs vengeances sauvages sur les tombeaux, les églises et tous les monuments catholiques, des matériaux de source directe et, hélas! d'une déplorable abondance.

VI

Plusieurs des travaux que le *Correspondant* a publiés, dans ces derniers temps sont devenus des livres. Beaucoup de nos lecteurs nous sauront gré de le leur apprendre, car es travaux, pour la plupart, sont de ceux dont on disait jadis, entre gens instruits : *Bis repetita placent.*

Qui ne voudra relire, par exemple, la curieuse excursion de M. le baron de Mandat-Grancey *chez Paddy*, parue en volume, avec gravures[1], dans le format de ses précédents récits de voyage : *Dans*

[1] *Chez Paddy*, par le baron E. de Mandat-Grancey. 1 vol. in-12, avec dessins de Mouliguié. Plon, Nourrit et Ce, éditeurs.

les montagnes Rocheuses, et *En visite chez l'oncle Sam*, dont *le Correspondant*, on le sait, a eu également la primeur. Comme le dit l'auteur dans l'*avant-propos* dont il fait précéder son volume, « Entre l'Irlande et la France, il y a tant de souvenirs communs, que, tous, nous suivons avec une angoisse poignante les péripéties de la lutte entreprise par ce malheureux peuple irlandais contre l'Angleterre. Cette lutte dure depuis trois cents ans environ; jamais les Irlandais n'ont désespéré; ils ont conservé toujours intactes leur foi et leur nationalité. Pour les réduire, l'Angleterre a essayé de tous les moyens; aucune de ces tentatives n'a réussi; il semble qu'il y ait chez l'Anglais moderne une inaptitude absolue à l'assimilation des races étrangères. » Quand, il y a un an, M. de Grancey visitait l'Irlande, une solution nouvelle était proposée par M. Gladstone. L'illustre homme d'État est tombé du pouvoir avant d'avoir pu la faire admettre. L'Irlande est donc encore aujourd'hui dans la situation dont M. de Grancey nous a fait une peinture si vivante. L'intérêt que cet infortuné pays excite n'en est que plus vif. Aussi tous ceux qui ont suivi une première fois M. de Grancey *chez Paddy* aimeront, croyons-nous, à y retourner de nouveau.

Une autre étude dont le *Correspondant* a eu aussi, le premier, communication, et qui vient également de paraître en volume, celle de Mme Dronsart sur le prince de Bismarck [1] va retrouver, avec ses premiers lecteurs, nous n'en doutons pas, grand nombre de lecteurs nouveaux. Sans doute, le nom du terrible personnage qui en est le sujet nous a souvent, comme on dit vulgairement, rebattu les oreilles; sans doute, comme le reconnaît Mme Dronsart, « la masse se contente de haïr M. de Bismarck comme un croquemitaine prêt à tout dévorer, sans chercher à découvrir sa manière de voir, de comprendre, de juger les hommes et les choses. » Mais ce n'est pas l'avis de tout le monde; à ceux qui s'écrieraient avec impatience : Encore M. de Bismarck! ne nous laissera-t-on jamais oublier cet homme néfaste? nous répondrons avec l'auteur de ce travail de psychologie politique : « Nous n'avons pas le droit d'oublier M. de Bismarck, car lui ne nous oublie jamais; et le meilleur moyen de nous fortifier pour l'avenir, c'est de remonter aux sources des désastres passés. »

Ce désastre, dont une partie nous est imputable, c'est le prince de Bismarck qui en a été l'agent; c'est lui, qui, vivante incarnation du caractère et des passions tudesques, en a satisfait sur nous les ressentiments séculaires et les incurables jalousies. Ce n'est donc pas seulement comme individualité encore menaçante, mais comme personnification d'une race éternellement ennemie qu'il nous importe de l'étudier. C'est de ce point de vue à larges et profondes perspectives que Mme Dronsart a tracé le portrait que connaissent nos lecteurs

[1] *Le prince de Bismarck, sa vie et son œuvre,* par Mme Marie Dronsart. 1 vol. in-12. Calmann Lévy, éditeur.

et qu'elle livre à la publicité revu et retouché avec le soin d'un artiste consciencieux et qui sait peindre.

D'un intérêt différent et tout rétrospectif est l'ouvrage de M. Paul Raynal, *Le mariage d'un roi* [1], publié ici d'abord, comme les précédents, dans le courant de l'année dernière. Le mariage dont il s'agit est celui de Louis XV, dont le souvenir rappelle la surprise qu'il causa chez les contemporains, et la pitié qui s'est attachée au nom de l'excellente princesse dont il fit le malheur. Ce stupéfiant mariage ne fut pas, ainsi qu'on est disposé à le croire, une affaire résolue et enlevée d'un seul coup par l'impérieuse volonté d'une favorite. Avant de songer à demander pour le jeune roi de France la fille d'un roi catholique, mais sans trône et presque sans pain, le duc de Bourbon et Mme de Prie, décidés à renvoyer l'infante d'Espagne à laquelle Louis XV était fiancé, avaient, fait peu connu, jeté les yeux sur une princesse protestante, une anglaise, la fille de l'usurpateur du trône des Stuarts naguère réfugiés en France, et avaient eu l'humiliation d'un refus. Autre épisode plus ignoré encore et plus surprenant : au moment où le duc de Bourbon demandait la fille du roi détrôné de Pologne, l'impératrice de Russie, la seconde femme de Pierre le Grand, lui faisait offrir une des siennes! Encore omettons-nous la tentative du premier ministre pour mettre sur le trône de France, en la donnant pour épouse à Louis XV, sa sœur, Mlle de Vermandois. Rien de plus incidenté, on le voit, que l'histoire de ce mariage royal, qui est partout si brièvement raconté. Le récit des singularités qu'elle offre a été fait par M. de Raynal d'après des documents nouveaux, pour la plupart tirés des archives du ministère des affaires étrangères. La lecture en est curieuse et d'un grand agrément.

P. Douhaire.

PARIS QUI SOUFFRE; LA BASSE GEOLE DU GRAND CHATELET ET LES MORGUES MODERNES

Par Ad. Guillot, juge d'instruction à Paris,
avec une préface par Ernest Daudet [2].

Paris qui souffre! Que de livres variés on pourrait écrire sous ce titre! Que de misères, que de douleurs se cachent sous le luxe et sous les joies qui s'étalent dans la grande ville! Mais les malheureux choisis par M. Guillot pour objet de son intéressante étude sont plutôt ceux qui ont cessé de souffrir. Le magistrat austère, le moraliste clairvoyant a sondé d'un regard courageux et froid un de ces abîmes sans fond au bord desquels la société contemporaine se sent prise de vertige : l'horrible Morgue lui a livré tous ses secrets, et il nous les a

[1] 1 vol. in-12, Calmann Lévy, éditeur.
[2] Grand in-8° illustré. Paris, Rouquette, 1887.

répétés avec une éloquente simplicité. La soif de publicité malsaine qui attire certains auteurs vers les sujets de cette nature lui est complètement étrangère. Comme le dit M. Ernest Daudet, dans la préface qui ouvre le livre de cet honnête homme, le lecteur ne trouvera là ni « ces révélations qu'un magistrat ne peut se permettre sans trahir son devoir », ni « ces indiscrétions professionnelles trop souvent mensongères, presque toujours dictées par la vanité, dont d'autres ont donné l'exemple ». Mais il y trouvera l'histoire d'une institution peu connue dans ses origines, le signalement des avantages réels et des inconvénients graves qu'elle offre dans le présent, les moyens de la perfectionner et de la moraliser dans l'avenir.

Toutes les fois qu'on veut remonter à la source d'une œuvre de bienfaisance ou d'utilité publique, on rencontre sur son chemin des congrégations religieuses. La Morgue elle-même, malgré les allures d'irrespectueuse indifférence qu'elle affecte de nos jours, est née d'une pensée de foi et de charité. Recueillir les morts, les ensevelir, les honorer, c'est une des œuvres de miséricorde recommandées de tout temps par l'Église, et notamment par saint Augustin. Ce furent justement des disciples de ce grand docteur, qui commencèrent à la mettre en pratique dans notre capitale. Les religieuses Augustines de Sainte-Catherine réclamèrent et obtinrent de très bonne heure ce pénible privilège, et le peuple parisien les baptisa d'un nom familier, comme il fait d'habitude à l'égard des sœurs qui viennent l'assister journellement dans ses misères : il les appela les Catherinettes. Pendant des siècles, nous apprend M. Guillot, ces saintes filles se chargèrent, par esprit d'humiliation volontaire, de donner la sépulture, dans le cimetière des Innocents, aux personnes noyées ou trouvées mortes dans les rues, ou portées au Châtelet. En 1688, des lettres patentes les confirmèrent dans l'exercice de leur prérogative, qui leur valait une très modique rétribution. Et que faisaient-elles de ce petit revenu? Elles ne lui demandaient même pas la satisfaction des besoins de la vie; mais, sans bruit, sans réclame, sans comité, sans concerts, elles fondaient avec lui, bien longtemps avant les humanitaires de notre époque, l'œuvre si utile de l'hospitalité de nuit. Leurs statuts les obligeaient à « recevoir toutes les pauvres femmes ou filles pour chacune nuit, les héberger pour trois jours consécutifs, les panser, traiter et chauffer de charbon. » Ainsi le faible tribut fourni par les desespérés de la vie servait précisément à en diminuer le nombre. Il n'y a que la charité chrétienne pour imaginer de pareilles combinaisons.

Les cadavres étaient livrés aux Catherinettes par le Châtelet, qui avait dans ses dépendances une affreuse cellule appelée la « basse geôle », parce qu'elle était voisine de la geôle des prisonniers et où l'on examinait les personnes décédées afin de les reconnaître. Quelques étymologistes, dont M. Guillot paraît partager l'opinion, très aventurée, à mon sens, font même venir le nom de Morgue du verbe *morguer* qui veut dire regarder d'un œil fixe, comme on fait à l'égard d'un corps que l'on ne peut reconnaître. Dans la « basse geôle », on

apportait les suppliciés, les noyés, les morts inconnus, et, après les avoir préalablement lavés avec l'eau d'un puits, qui existait encore en 1840, sur l'emplacement actuel du théâtre du Châtelet, on les exposait pêle-mêle sur le sol, sans être entourés, avec leurs effets rangés à côté d'eux. Les visiteurs venaient les regarder l'un après l'autre par une étroite ouverture, et, en respirant l'air empoisonné de ce sombre caveau, plus d'un reculait d'épouvante. Les corps étaient ensuite remis aux Catherinettes, et celles-ci leur donnaient, pour ainsi dire, la réhabilitation chrétienne, la sépulture, les honneurs funèbres. Des messes étaient célébrées pour les âmes qui les avaient habités. Ceux-là même qui passaient sur les tables de dissection de la Faculté de médecine recevaient l'aumône d'une prière, et cet hommage suprême, dont le voltairianisme s'est égayé, est la condamnation des familiarités indécentes que se permettent aujourd'hui un trop grand nombre d'étudiants.

La « basse geôle », après avoir vu défiler, sous la Révolution, un long cortège de victimes, fut fermée en 1804. C'est alors que fut installée l'ancienne Morgue que tous les Parisiens d'un certain âge ont connue, près du pont Saint-Michel, et qui a été remplacée en 1864 par l'établissement actuel.

Les scandales écœurants dont la nouvelle Morgue est trop souvent le théâtre, les effets désastreux produits par l'exposition publique sur le moral des visiteurs, en particulier de la jeunesse, sont énergiquement réprouvés par l'auteur. Pour y remédier, il réclame, après d'autres, le transfert du funèbre local dans un quartier excentrique, sa reconstruction sur un plan nouveau, la restriction de la publicité des expositions, la fondation d'un ou de plusieurs « asiles mortuaires », conciliant les exigences du service de la police avec le pieux respect dû à tout être qui a vécu et les égards auxquels ont droit les familles des criminels eux-mêmes. A ce prix, les spectacles malsains dont va se repaître la classe populaire cesseront d'exercer sur sa moralité une influence fatale et de la pousser dans la voie du matérialisme; car, suivant la conclusion de M. Guillot, « la Morgue, avec ses exhibitions hideuses, ses représentations extraordinaires, ses mises en scènes trop dramatiques, n'est pas étrangère au mal qui nous ronge. Il faut pour le peuple d'autres spectacles; il convient de lui faire voir la mort sous d'autres aspects. La vue de l'horrible pervertit l'esprit. Il ne faut point dire : *Ad alta per fœda et horrida* ». En effet, l'homme est avant tout un imitateur : nourrissez son âme, repaissez ses yeux du bien et du beau, comme le fait par principe l'Église catholique et vous obtiendrez des générations vertueuses, des sociétés civilisées.

Nous nous associons de tout cœur aux nobles pensées du magistrat qui a soulevé et résolu tous ces graves problèmes, et nous recommandons sans cesse au public un savant et bon livre que l'Académie française vient d'honorer d'une de ses principales couronnes.

A. Lecoy de la Marche.

M. ALBERT DE MUN

Il y a pour ceux que gagne la vieillesse un plaisir mêlé d'attendrissement à voir s'élever un grand talent uni à un noble caractère. C'est comme une de ces bonnes fortunes que l'âge ne permet plus d'attendre et pour lesquelles on ne demande pas de retour. Le temps n'en est pas prodigue, et vraiment, la société nouvelle, qu'on appelle la démocratie, n'a guère tenu les promesses faites en son nom. Que n'a-t-on pas dit des richesses populaires que l'inégalité et l'injustice tenaient enfouies et qui, l'obstacle levé, devaient éclater et fournir à tous les genres de gloire. On annonçait qu'il sortirait des merveilles de génie, de talent et même de vertu de ces couches plébéiennes, appelées non seulement à l'égalité, mais au pouvoir. Ce qui en sort chaque jour, nous le voyons, et le spectacle n'est pas près de changer. Je ne veux pas dire, Dieu m'en garde, que ce soit la matière elle-même qui soit rebelle, mais l'inspiration est mauvaise, l'enseignement a une source qui n'est pas pure, un but étroit, des procédés médiocres, un horizon où ne brille aucune lumière d'en haut. Avec cela, on peut faire des électeurs, on ne fait pas des hommes, et surtout on ne fait pas des hommes qui aient la vue de la véritable grandeur et se dirigent vers elle. Espérons que tout cela changera, et que cette démocratie inféconde, parce qu'on la dénature, prendra un jour quelque noblesse et quelque dignité pour donner à la France de bons et de grands serviteurs. En attendant, M. Albert de Mun, quoi qu'il ne vienne pas d'elle, peut lui servir de modèle. Les deux plus beaux sentiments de ce monde semblent avoir présidé à sa jeunesse. Il a aimé la religion d'un amour tendre et profond, non pas comme l'aiment la plupart des hommes, d'un cœur tiède, avec beaucoup d'ignorance et sans effusion. Il l'a aimée d'un amour de fils, comme ce qu'il y a sur la terre de plus doux et de plus aimable. Le Christ est entré jusqu'au fond de son âme et l'a rempli de son rayonnement; en même temps, le jeune homme a senti un autre amour, fils du premier, l'amour de la patrie. Il s'est fait soldat pour donner à la France tout ce que Dieu lui avait donné à lui-même, et il s'est un jour trouvé au milieu de nos héroïques vaincus. C'est sous cette double auréole que le jeune homme a grandi et que l'homme s'est achevé. Aujourd'hui, il est un des défenseurs les plus éloquents de la religion et de la patrie. Il échappe au découragement qui ensevelit tant d'espérances et tant de bonnes volontés. Il ne désespère pas de faire entrer la force chré-

tienne dans le gouvernement de la société et de conseiller à un peuple qui ne sait plus où s'en prendre, la politique selon l'Écriture. Mais c'est en ce moment l'orateur qui attire surtout l'attention. Je voudrais le montrer tel que je l'ai vu, malheureusement dans de très rares occasions. Il est resté quelque chose en lui du soldat, on dirait qu'il marche au combat, la tête haute et le regard assuré, sans l'ombre d'ostentation, sans aucune recherche d'attitude, par l'effet naturel du tempérament, de la franchise et du courage. Tout cela se retrouve dans l'orateur et ne le dépare pas. Sa tête n'est pas aussi puissante que celle de Berryer, mais elle a dans sa force plus d'attrait et de simplicité, j'allais dire de candeur; les yeux sont doux et fermes, ils n'avancent pas trop, mais ils ne reculent jamais; le buste a porté la cuirasse, le geste est sobre et simple, la voix pleine, d'un son excellent, un peu monotone; l'âme est visiblement ardente, mais sans emportement ni mauvaise passion; elle se voit aisément et toute entière dans la parole. J'ai entendu M. de Mun, il y a déjà longtemps, dans la réunion d'un cercle catholique d'ouvriers. Il portait encore l'uniforme. Il parla avec charme. Je vis bien le talent, mais sans deviner qu'il atteindrait la hauteur qu'il a atteinte. La seconde fois que je l'ai entendu, c'est à la tribune de la Chambre, dans une récente et grande occasion. Il s'agissait de l'expulsion des princes. La France ne l'avait pas demandée. Quelques républicains la voulaient, et ils trouvèrent pour la proposer un homme bien fait pour être le ministre de toutes les injustices et le serviteur de toutes les faiblesses.

M. de Mun monta le premier à la tribune et, élevant tout de suite la question au-dessus des étroites passions et des bas sentiments qui l'avaient fait naître, il montra ce que cette proscription avait d'injuste, d'immérité, de contraire au génie de la France, à son passé, à ses traditions, à ses droits et à ses espérances. D'un bout à l'autre sa parole fut émue, vibrante, sa pensée resta fière, son langage élevé et puissant. On ne pouvait parler ni plus justement ni plus noblement. Si la France l'eût entendu, elle n'aurait pas consacré l'injustice qu'on allait commettre en son nom. Mais ce n'est pas la France qui était là : c'étaient la faiblesse chez les uns, la peur sincère ou simulée chez les autres, et chez beaucoup ce sentiment de l'envie dont on a fait le fond de la démocratie.

L'autre jour M. de Mun a mis le comble à son talent. La cause, à mon sens, était plus large encore que celle qu'il avait précédemment soutenue. Il s'agissait de savoir si la France garderait une armée, une armée capable de défendre ce qui lui reste en territoire et en grandeur. Il s'agissait, par conséquent, du plus haut intérêt de la patrie. Avec une armée telle qu'on peut l'avoir, la France continuera sans doute à souffrir de ses misères intérieures, et toutes ses plaies ne se fermeront pas. Mais, du moins, elle ne sera pas ouverte à tous les ennemis qui pourront venir. Oui, cette loi militaire contient une question de vie ou de mort pour ce qui est encore

la nation française. Elle est un résidu politique et non une conception de pur soldat. M. de Mun a fait de cela la plus belle et la plus éclatante démonstration. Il a soulagé les cœurs, éclairé les esprits, averti son pays et jeté sur la tribune l'éclat de la plus noble raison servie par le plus beau et le plus pathétique langage. Tout ce qu'il a dit de l'impuissance de la démocratie à faire une armée est vrai et restera vrai tant que la démocratie sera ce qu'elle est chez nous : abaissée, envieuse, indisciplinée, sans respect, sans religion, sans esprit d'obéissance et de sacrifice. Quand, mettant en présence l'armée qu'on veut faire ou plutôt qu'on veut défaire et celle qui a défendu le drapeau de la France jusque dans ses glorieuses défaites, il a montré à son pays et au monde la figure de cette armée dont on ne veut plus, il a été emporté dans un admirable mouvement d'éloquence et il y a emporté avec lui toute l'Assemblée, même les rebelles. Voici le passage, il faudrait qu'il pût passer avec l'âme d'où il a jailli dans le cœur de la France : « La loi de 1832, — et j'entends par là la législation militaire qui, malgré des transformations successives, reposait sur le service de longue durée, — la loi de 1832 a donné à la France une armée magnifique qui a porté haut l'honneur de son nom sur les terrains les plus divers, en face des ennemis les plus différents, aussi bien dans les rudes campagnes de l'Algérie et dans les aventureuses expéditions du Mexique que dans les longues et glorieuses épreuves de la Crimée et dans les rapides triomphes de l'Italie. Et quand elle a succombé, Messieurs, quand l'armée du Rhin a péri, elle a jeté, pour son dernier jour, sur le drapeau de la France, un rayon de gloire que le temps et l'injustice n'ont point obscurci. Il y a, Messieurs, nous avons bien le droit d'évoquer ces souvenirs, il y a sur le plateau d'Amanvilliers une route qui monte à Saint-Privat-la-Montagne, elle s'appelle encore le chemin funèbre de la garde royale. C'est là que l'élite de l'armée allemande est tombée dans un combat de géants, et si je me laissais aller, combien d'autres souvenirs héroïques se presseraient devant mes yeux, depuis Wissembourg et Reischoffen jusqu'à cette charge de Sedan dont je ne puis parler, moi, qu'avec des larmes dans les yeux, parce que la moitié du régiment de chasseurs d'Afrique, où j'ai fait mes premières armes, y a trouvé la mort; cette charge de Sedan qui arrachait au roi de Prusse un cri pareil à celui de Guillaume d'Orange à Nerwinde : « Oh! les braves gens! » Comme l'autre avait dit : « L'insolente nation! »

A ces mots, les applaudissements couvrirent la voix de l'orateur et consacrèrent à la fois son grand cœur et son grand talent.

Oui, c'est une joie d'une douceur particulière de voir ainsi s'élever un homme qui sera, qui plutôt est déjà l'honneur de la tribune et qui sera, à n'en pas douter, un des grands serviteurs de la France.

Oscar de Vallée.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 juin 1887.

La République nous donne, depuis l'avènement du nouveau ministère, un double spectacle dont nous n'avons ni à nous étonner ni à nous plaindre : c'est celui des assauts que le parti radical livre au gouvernement et de la guerre qu'il fait à M. Grévy. Les radicaux n'ont pas cessé, pendant quinze jours, d'attaquer avec rage M. Rouvier. Ils ne dissimulent pas leur dessein de le renverser du pouvoir et peu s'en est fallu que M. Clémenceau, dans la scène tumultueuse où il le sommait de se prononcer pour ou contre l'urgence de la loi militaire, ne le déclarât déchu, parce qu'il se taisait. Cet élégant démagogue, qu'il ne faudrait pourtant pas juger plus sérieux ou plus sincère qu'il ne l'est au fond, se montre implacable. Mais il ne se montre pas moins impuissant. Grâce à l'acharnement de M. Clémenceau, le public voit mieux la division de la majorité républicaine et l'insuffisance de la minorité radicale. Contre M. Grévy les tribuns et les pamphlétaires radicaux ont retourné toutes les diatribes qu'ils appliquaient jadis à Napoléon III ou à M. Thiers, au maréchal de Mac-Mahon ou à M. Gambetta. Mais le sort de M. Grévy est pire, ce semble. Car ils l'ont admiré, ils l'ont même vénéré. Pas d'épithète respectueuse qu'ils lui aient épargnée jadis. Pas de qualification injurieuse qu'ils lui ménagent aujourd'hui. On va jusqu'à l'appeler « le roi Grévy ». On l'appellera bientôt empereur et tyran. On le conspue. On énumère, on précise toutes les fautes, tous les vices, tous les abus de sa présidence. On l'invite à se retirer ; on le menace d'expulsion. Et il y a un an à peine que M. Grévy décrétait l'exil de Monsieur le comte de Paris, en s'imaginant que ce décret assurerait à sa présidence un règne plus paisible et à la République un règne plus prospère !

Mais la joie avec laquelle les radicaux brisent l'unité du parti républicain et dégradent le Président de la République n'a pas été pure. Un malheur l'a troublée. Ces grands dénonciateurs de toutes les iniquités ont eu la douleur d'être dénoncés, à leur tour, dans la personne de M. Granet, naguère ministre des postes et des télégraphes. Il n'était ni acte de favoritisme, ni acte de népotisme, que ce ministre si scrupuleusement radical n'eût commis, au détriment d'une foule de ses employés et aux dépens du Trésor. Une pétition signée de plus de huit cents noms révélait le scandale. Et à qui ? A M. Rouvier. Certes, la plainte était incorrecte. Mais la conduite du

ministre incriminé n'avait-elle pas été autrement irrégulière? Sa culpabilité n'était-elle pas autrement grave? Et puis, ces radicaux maintenant si jaloux du respect dû à l'autorité gouvernementale et si amoureux de la tradition hiérarchique, ne sont-ils pas ceux-là mêmes qui encourageaient et qui louaient, il y a quelques semaines, le pétitionnement des employés du ministère de la guerre, requérant de M. Grévy qu'il gardât quand même le général Boulanger comme ministre? Ne sont-ce pas eux qui, depuis dix ans, ont introduit la délation et mis l'anarchie dans les bureaux de l'administration tout entière? Ne sont-ce pas eux qui ont excité les subalternes à dénoncer leurs chefs devant le public et n'ont-ils pas expressément prêté à leurs factums la publicité de leurs journaux? Quoi qu'il en fût, M. d'Aillières a très justement signalé à la Chambre, dans un discours incisif et néanmoins courtois, les écarts, les délits, les méfaits ministériels de M. Granet. La liste en était curieuse, presque amusante : des emplois sans titres; des traitements sans services; des fonctions sans places; des honoraires sans nominations; des gratifications sans mesure. M. Granet l'a ingénument reconnu : il n'avait pas à tenir compte des concours, il ne s'y croyait pas obligé; il réglait ses choix sur le républicanisme des candidats; il récompensait « le dévouement à la République »; au surplus, il n'avait fait qu'imiter bien d'autres ministres! Remercions M. Granet de ses aveux. On saura mieux désormais ce que vaut la démocratie de cette honnête et austère république qui devait n'attribuer aucun emploi ou ne décerner aucun titre qu'au mérite, à la capacité, à la vertu. et ce ne sera plus sans provoquer le rire que les doctrinaires du radicalisme, réduits si fâcheusement à tolérer et même à glorifier « le fonctionnarisme » avec M. Granet comme « le militarisme » avec le général Boulanger, oseront dorénavant vanter au public le régime d'une telle démocratie...

On débat, à la Chambre, la nouvelle loi de recrutement. Loin d'ajourner à une époque plus propice la réorganisation de notre armée, loin de s'en occuper avec une sage lenteur, la majorité, gouvernée par le parti radical, précipite la discussion de cette loi. Loin de borner sa tâche à corriger la loi de 1872 et à la perfectionner, elle la détruit totalement, avec une sorte de fièvre révolutionnaire : il semblerait que les menaces qui ont grondé deux fois sur les Vosges, depuis le mois de février, lui laissent la liberté de remanier de fond en comble nos institutions militaires. Enfin, loin qu'elle veuille logiquement assurer les cadres avant d'y verser la masse des conscrits que la loi enrégimentera, elle refuse de refaire la loi qui rengage les sous-officiers avant la loi qui recrute les soldats; et cependant personne n'ignore qu'il manque déjà

douze mille sous-officiers à notre armée. M. Margaine, M. Mézières, M. Ribot, à gauche, et M. de Martimprey, M. de La Marzelle, M. Keller et M. de Mun, à droite, ont vainement essayé d'éclairer sur cette loi funeste la majorité aveugle qui écoute M. Laisant. Cette majorité ressemble à celle d'un club. Elle voudra bien, contrainte par son admiration et même par son patriotisme, battre des mains au beau discours de M. de Mun, qui n'avait jamais parlé avec une éloquence plus haute et plus vibrante, plus simple et plus nette. Mais elle vote la loi, passionnément, obstinément, parce que c'est une loi qui satisfait ses préjugés démocratiques, ses intérêts électoraux, et aussi parce que c'est celle de son favori, le général Boulanger. Plus d'un des républicains qui composent cette majorité regrette et désapprouve en secret la loi; plus d'un a même l'espoir que le Sénat, plus courageux et plus ferme, la repoussera. Il y a là une comédie indigne, en vérité, de gens qui aiment leur patrie et qui savent que la dupe, ce sera la France. Encore moins pouvons-nous pardonner au général Ferron de s'associer avec tant de complaisance à ce jeu criminel, lui qui, connaissant tout ce que la loi nouvelle a d'odieux et de dangereux, médite déjà d'y substituer quatre projets distincts. Organiser le service, non pas tant de trois ans que de deux ans; confier la défense nationale à des soldats qui apprendront bien de leur métier tout le mécanisme, mais sans en avoir l'esprit, et qui n'auront eu le temps ni de s'habituer à la discipline, ni de devenir des troupes solides; négliger l'armée active pour accroître une réserve qui, avec sa multitude, ne sera, tôt ou tard, qu'une espèce de milice; et, cette réforme pernicieuse, y procéder en lésant, comme à plaisir, les intérêts les plus chers et les plus nobles d'un grand peuple, ses intérêts intellectuels et moraux : telle serait l'œuvre de la loi nouvelle. Qu'elle s'exécute et nous pourrons, selon le mot de M. de Mun, prendre le deuil de la patrie : ce sera la fin de la puissance française....

La première préoccupation de quiconque, victorieux ou vaincu d'hier, a une loi militaire à faire, c'est uniquement de créer une armée forte. A-t-on besoin de le dire? Quel que soit le principe du gouvernement, quel que soit l'état de la société, il faut, évidemment, à la patrie une armée forte : il ne saurait y avoir ni doctrine, ni théorie, ni formule, pour donner à la loi militaire un autre objet. Comment donc les radicaux, quand ils devraient n'être soucieux comme nous que de former pour la protection de la patrie une armée réellement forte, ne s'occupent-ils qu'à constituer une armée « démocratique? » Ils seraient bien embarrassés, s'il leur fallait justifier par l'histoire cette singulière prétention. Des républiques qui ont possédé non seulement une armée permanente, mais

une armée forte, une armée redoutable et glorieuse, pas une qui se soit fait, sous l'inspiration de ses tribuns, une loi militaire où le sentiment de l'égalité dominât exclusivement; pas une qui ait songé à transporter du forum au camp sa démocratie. L'erreur de nos radicaux, c'est d'assimiler l'armée à la société civile, ou plutôt c'est de vouloir une armée qui leur représente la société civile sous les armes. Elles ne se ressemblent pourtant pas; elles n'ont rien de commun. Tout est exceptionnel dans la guerre; tout est exceptionnel dans l'organisation et dans le commandement d'une armée. A quoi comparer dans la société civile cette masse d'hommes qu'on réunit sous un drapeau, qu'on exerce au combat et qu'on pousse brutale, barbare, furieuse, sur un peuple dont elle brûle les villes, dont elle dévaste les terres, dont elle rançonne le trésor et dont elle saisit le patrimoine? La société civile laisse à l'homme sa volonté; l'armée la lui ôte : celle-là lui garantit sa liberté; celle-ci l'enchaîne et le réduit à l'obéissance passive. La société civile rémunère le travail; l'armée demande au soldat son sang et ne lui offre, en compensation, que l'honneur. La société civile a pour le coupable une justice qui le traite avec clémence; l'armée, un code rigoureux, une vindicte presque féroce. La première enseigne l'humanité, elle défend qu'on se serve de l'épée; la seconde enseigne le meurtre. La société civile protège la vie de l'individu; l'armée la lui prend. Eh quoi! ces différences n'avertissent-elles pas les radicaux qu'il faut à l'armée non seulement ses maximes particulières et son éducation propre, mais ses lois spéciales, qu'on n'identifiera pas plus avec celles de la société civile qu'on ne peut identifier la police de l'une avec la discipline de l'autre?

Sous l'empire de ce sentiment démocratique, si illusoire et si faux, nos réformateurs veulent qu'une égalité absolue préside au recrutement de l'armée. Ils auraient pu s'écrier : « Tout le monde sur le champ de bataille! » Ils ont mieux aimé cette devise : « Tout le monde à la caserne! » Soit. Mais à cette caserne qu'on remplira en vidant l'école et le séminaire, la loi nouvelle appelera-t-elle vraiment « tout le monde »? Non certes. Les dispenses légales sont supprimées. Cependant on estime qu'annuellement les familles garderont dans leurs foyers une cinquantaine de mille jeunes gens que le conseil de révision aura dispensés du service. Or ces dispenses leur seront accordées en vertu du choix et de la recommandation de cinq citoyens désignés par le sort dans chaque commune. Ce ne sera plus le droit; ce sera la faveur, ce sera l'arbitraire, on le devine. Et voilà l'égalité qui règnera sur le seuil de la caserne, avec la loi nouvelle! Dans la caserne, une première sélection s'opère, pendant la deuxième année du service : le ministre envoie en congé,

pour six mois, un certain nombre de soldats; car le budget ne suffirait pas à nourrir, à vêtir, la multitude de conscrits qui peuplent la caserne. Et voilà l'égalité encore! Tandis que les uns retourneront pour une période de six mois au logis paternel, les autres demeureront à la caserne, ce lieu saint de la démocratie égalitaire... La deuxième année de service finit. Les soldats qu'on aura reconnus les meilleurs, ceux qui auront obtenu le certificat d'aptitude nécessaire, attendent la libération promise : ils sont là, impatients, frémissants, prêts à partir. Deuxième sélection : ils tireront au sort. Les plus heureux, sinon les plus méritants, s'en iront jouir de leur congé illimité; les autres resteront. Et voilà l'égalité encore! Quant à ceux qui n'auront pas pu exhiber le certificat d'aptitude, il faudra qu'ils se résignent à servir une année de plus. Ainsi, dans le contingent que la loi nouvelle amène à la caserne, il y aura trois catégories, et, cette triple distinction, les radicaux considèrent que c'est l'égalité! Ils feront bien de prévoir plus d'un mécontentement, parmi cette foule même que leur chimère passionne aujourd'hui. Est-ce qu'en vouant au service maritime ou colonial les conscrits qui auront tiré au sort les numéros les plus bas, ils s'imaginent employer un procédé de classement tellement équitable que personne ne puisse s'en plaindre? Pensent-ils que les conscrits qui s'embarqueront, sous une si mauvaise étoile, pour le Tonkin, pour le Sénégal ou la Guyane, et qui verront leurs camarades, classés pour le service de la métropole, les saluer du rivage, apprécieront grandement le genre d'égalité institué par la loi nouvelle? Certes nos pères, tout en étant de moins farouches démocrates que M. Clémenceau et M. Laisant, ont eu de bonnes armées, sans en subordonner l'organisation à cette métaphysique tyrannie de l'égalité. Ils se contentaient de bien distribuer, devant l'ennemi, les rangs et les rôles. Ils savaient que, fatalement, il y a pour une armée, soit en temps de guerre, soit en temps de paix, des postes, des ordres, des charges, qui varient avec telle ou telle inégalité. Mais ils l'ennoblissaient, l'inégalité, avec le nom sacré du devoir, de l'honneur, et en invoquant dans le cœur du soldat un sentiment supérieur, cet amour de la patrie qui rend facile la gloire de bien servir, en quelque lieu et en quelque temps que ce soit.

La fureur de l'égalité n'inspire pas seulement les sectaires qui nous forgent cette loi. Leur haine du clergé les anime non moins violemment. « La loi est religieuse » : ils n'ont pas craint de l'avouer. Ils la font moins, cette loi, pour élargir le recrutement de l'armée que pour empêcher le recrutement du clergé; moins pour la guerre à l'étranger que pour la guerre au prêtre. Dès que les nouveaux ministres sont sur leurs bancs, M. Laisant leur adresse cette ques-

tion : « Êtes-vous ou n'êtes-vous pas pour l'exemption des séminaristes? » Il semble que, pour les radicaux, tout l'intérêt de la réforme soit là. La loi de 1873 permet de rassembler sous le drapeau deux millions d'hommes. La loi de 1887 permettrait d'en rassembler deux millions six cent mille. Qu'il manque à cette masse les dix-huit cents ou deux mille séminaristes qu'on y veut incorporer, et l'armée n'est plus assez forte pour franchir les Vosges, pour reconquérir à la France les cathédrales de Metz et de Strasbourg! Les militaires riraient de ce raisonnement. Nos réformateurs allèguent donc une raison plus spécieuse, la raison démocratique, celle de l'égalité. Mais quoi! La religion n'est-elle pas un service public? S'il faut à la patrie une armée, est-ce qu'il ne faut pas à la société un clergé? Est-ce que la France se passera de Dieu, parce qu'il aura plu aux radicaux de décréter que l'armée ne pouvait pas se passer de conscrits recrutés dans les séminaires? Et si, aux yeux des radicaux, il n'est plus rien, ni raison sociale, ni raison morale, pour que la loi laisse le prêtre à l'autel, peuvent-ils assurer que la nation y soit indifférente? Sur cent Français, quatre-vingt dix-huit reçoivent le baptême; sur cent Français, quatre-vingt quinze appellent le prêtre et lui demandent secours, à leur dernier soupir. Il y a donc, en France, même sous le règne de cette république, une majorité pour avoir besoin d'une religion et d'un clergé. Les radicaux refuseront-ils à cette majorité l'exercice de son culte? Lui dénieront-ils ce droit spirituel, qui n'est pas seulement pour les grands et pour les riches, mais pour les petits et pour les pauvre? Aux jours de la guerre, alors que Dieu fait si terriblement sentir aux peuples sa mystérieuse puissance, alors que l'inquiétude des mères et celle de la patrie amènent dans les églises une foule attendrie et tremblante, alors qu'il faut prier plus que jamais, alors que la mort répand des champs de bataille dans les âmes ces souffles religieux qui ont traversé la France pendant les mois désastreux de 1870, une moitié des paroisses n'auront plus de prêtres, puisqu'une moitié des prêtres, ceux qui sont âgés de vingt à quarante ans, seront au loin, dans les armées. Voilà, certainement, la volonté des radicaux. Quelle offense, quel attentat à la société! Quelle injustice aussi, après les généreux témoignages de patriotisme que le clergé a donnés à la France pendant l'invasion de 1870!

Une loi de recrutement a sa valeur historique aussi bien que sa valeur technique et celle-là importe autant ou plus que celle-ci. Ce n'est pas tout pour un ministre de la guerre que d'organiser plus ou moins bien une armée, que d'en faire une cohue ou une élite, que d'affaiblir ou de consolider sa discipline. Ce n'est pas tout pour un gouvernement que de créer une armée qui soit, politiquement,

religieusement, plus ou moins à l'image de la société. Il faut se demander si la loi nouvelle altère ou non le sentiment national, le sens patriotique, et si elle est moralement dans un rapport juste ou non avec les nécessités du temps, avec la défaite d'hier et la victoire de demain. Eh bien! nous avons la douleur de dire que la loi nouvelle n'est ni celle d'un peuple qui vient de subir un grand désastre et qui veut effacer sa honte, ni celle d'un peuple qui élève sa virilité à la hauteur de son infortune et qui, loin de laisser fléchir les ressorts de son courage, les fortifie avec une énergique sévérité. Qu'est-ce que cette loi enseigne au suffrage universel? Qu'il peut de plus en plus contraindre ses représentants à réduire le service du soldat. La loi qui commande ce service est désormais à l'encan du suffrage universel. Les démocrates ne manqueront plus, qui affirmeront à l'électeur qu'il est libre de diminuer sa charge militaire, qu'il le peut sans danger et que, grâce à ses vertus civiques, le peuple français sera toujours sûr de vaincre, pour peu qu'il ait de son côté le nombre; et l'électeur les écoutera. En 1872, on a réduit de deux ans la durée du service; en 1887, on la réduit de deux ans encore. On a beau en généraliser l'obligation, on diminue dans la foule la notion du devoir, l'esprit du sacrifice. Encore si la sécurité de la France, sa paix et sa gloire lui permettaient ce relâchement de son cœur! Si, les barrières de l'Alsace-Lorraine redressées, nous n'avions plus qu'à nous reposer triomphants et confiants, sous le drapeau! Souvenez-vous de 1871. La nation tout entière, au lendemain de ses calamités, était prête à tous les genres d'abnégation et de dévouement, pour recouvrer sa grandeur. Elle eût alors accepté le service le plus long, le plus dur, le plus coûteux; elle l'eût accepté de quiconque le lui aurait imposé, au nom de la patrie, comme le gage nécessaire et la condition efficace de la réparation. Cet enthousiasme s'est, hélas! éteint. Après quinze ans, et bien qu'aucun des périls de notre nationalité ne se soit amoindri, notre patriotisme n'est plus capable de tant d'élan, de tant de vigueur et de patience. Servir cinq ans! Déjà notre foi et nos mœurs ne peuvent plus supporter cette peine. La République est la première à nous déclarer qu'une telle obligation est excessive, elle accommode son régime militaire à notre faiblesse ou plutôt à notre mollesse, l'Europe le constate, et c'est là peut-être ce que la loi nouvelle a de pire dans le mal qu'elle prépare...

Pendant que la République s'apprête à briser son épée et à la changer pour une arme si incertaine, l'Allemagne prononce, à Leipzig, une sentence que les magistrats de M. de Bismarck voudraient bien, mais vainement, faire accepter de l'Alsace-Lorraine comme une sentence de l'histoire. Huit Alsaciens-Lorrains ont

comparu devant la haute Cour impériale, sous l'inculpation de s'être affiliés à la Ligue des Patriotes et « d'avoir essayé ainsi d'arracher l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne pour la restituer à un pays étranger », à la France. Ils n'ont pas nié leur affiliation, mais ils ont nié que la Ligue des Patriotes, qui n'est pas une société secrète, leur ordonnât « d'arracher » par la force l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, et on n'a pu produire contre eux ni un témoignage pour les démentir, ni une preuve pour les convaincre. Quatre ont été condamnés : M. Blech et M. Schiffmacher, à deux ans de forteresse ; M. Trapp, à un an et demi ; M. Kœchlin-Claudon, à un an, bien que, sujet français, il dût échapper à cette juridiction. Nous ne jugerons pas les juges de Leipzig. Nous nous contenterons d'adresser aux quatre condamnés, comme à des amis malheureux, nos regrets sympathiques, ceux de la France. Car, soit qu'ils expient telle ou telle de nos imprudences théâtrales, soit qu'ils expient le crime électoral commis naguère par l'Alsace-Lorraine devant le Reichstag, c'est bien la France qu'on a voulu punir en les frappant, la France qui a perdu là-bas la terre et qui a gardé les âmes. M. de Bismarck, après avoir créé un droit nouveau, crée une justice nouvelle. C'est la loi du plus fort qu'il invoquait pour s'emparer de l'Alsace-Lorraine ; c'est la jurisprudence du plus fort qu'il lui applique, pour l'administrer en la terrifiant. Oserait-il donc déclarer la guerre à la France, si, par représailles, elle l'imitait en traduisant devant ses tribunaux huit des cent mille Allemands qui vivent sur son sol et qui sont presque tous affiliés à l'une ou à l'autre des associations de vétérans dont l'Allemagne entend, chaque année, les chants et les discours belliqueux ? Et M. de Bismarck aurait-il pu protester, si, pour leur défense, les accusés avaient cité à la barre du tribunal l'empereur Guillaume lui-même ? Il y a eu, entre les années 1807 et 1815, un temps où, avec les plus ardents patriotes de son pays, le fils de Frédéric-Guillaume III, celui qui porte aujourd'hui la couronne impériale d'Allemagne, était affilié à une société secrète, le Tugend-Bund, qui conspirait pour la délivrance de la Prusse opprimée par Napoléon Ier. Le vieil empereur aurait pu dire aux juges de Leipzig que, comme les Alsaciens-Lorrains qu'on accuse de vouloir déchirer le traité de Francfort, on accusait les affiliés du Tugend-Bund de vouloir déchirer le traité de Tilsitt, on les condamnait, on les emprisonnait, on les forçait à s'exiler, et il pourrait dire aussi à M. de Bismarck que, malgré tout, le traité de Tilsitt a été déchiré...

Au gré de la fortune et de Dieu, les destinées de l'Europe, celles de la France surtout, ont bien varié, en ce siècle. Hier, l'Angleterre, en célébrant le Jubilé de la Reine, bénissait Dieu d'avoir si bien

fixé les siennes et elle en remerciait la fortune, qui ne fait guère que donner son nom à la responsabilité humaine. Elle aurait pu, sans trop d'orgueil, s'en féliciter elle-même. Car, si la Monarchie est fidèle au contrat national qui les a unies, fidèle aux promesses de gloire et de prospérité qu'elle a échangées avec elle, l'Angleterre est restée fidèle également, de toute la force de sa raison et de sa loyauté, à la Monarchie. Oui, c'était hier à Londres la fête de la Monarchie avec celle de la Reine. Si magnifique qu'ait été le spectacle de ce Westminster, où Victoria, après cinquante ans d'un règne heureux, est entrée, avec un cortège de soixante-quinze rois ou reines, princes ou princesses, aux acclamations non seulement de tout un peuple, mais de tout un monde qui ne voit jamais le soleil se coucher sur l'empire britannique, il y a un spectacle qui paraît plus beau encore à l'historien : c'est celui de ce gouvernement qui, quelle que soit la personne royale, assure à l'Angleterre, depuis deux siècles, la stabilité avec le progrès, l'ordre avec la liberté, et qui a pu, autant par la constance de sa politique, par la suite de ses desseins et de ses traditions, que par son ambitieuse énergie, porter sa puissance d'un bout de l'univers à l'autre. L'Angleterre avait bien, dans cette fête, le droit de tout oublier, affaires d'Irlande, affaires de Serbie et de Bulgarie, affaires d'Égypte, affaires d'Afghanistan, pour ne plus penser, dans son enthousiasme, qu'au principe de son gouvernement et pour saluer avec reconnaissance la reine qui le personnifie. Certes, ce règne de cinquante années a eu ses accidents et ses troubles, ses erreurs et ses fautes, il en a et il en aura encore. Mais il a pu en supporter le poids; il a pu préserver l'Angleterre de toute espèce de révolution ; il a pu lui épargner ces catastrophes terribles qui, sur le continent, ont ruiné ou à demi ruiné plusieurs nations. La Monarchie, vraiment, ne prétend pas être pour les peuples le régime de la félicité universelle et permanente. Qui donc a dit qu'elle fût un gouvernement parfait, un gouvernement divin? Mais elle garantit la vie des peuples, leur grandeur ou leur paix, avec une sûreté dont la République se montre incapable. Vous êtes-vous demandé ce que cinquante ans de monarchie, parallèlement au règne de Victoria, auraient fait pour la France, en la sauvant de tant de vicissitudes et de bouleversements?

Auguste Boucher.

L'un des gérants . JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT QUARANTE-SEPTIÈME

(CENT ONZIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS: Art., article; — C. R., compte rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1887.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT QUARANTE-SEPTIÈME

TABLE

DU TOME CENT ONZIEME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT QUARANTE-SEPTIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 AVRIL 1887

2e LIVRAISON. — 25 AVRIL 1887

3e LIVRAISON. — 10 MAI 1887

4e LIVRAISON. — 25 MAI 1887.

5e LIVRAISON. — 10 JUIN 1887

6e LIVRAISON. — 25 JUIN 1887

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7441